JUIN 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 22 juillet 2019
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sommaire Général

	PAGES
* **Assemblée Plénière**	
* **Délibérations du 21 juin 2019**	**01**
* **Commission Permanente**	
* **Délibérations du 11 juin 2019**	**2001**
* **Délibérations du 25 juin 2019**	**2350**
* **Arrêtés**	**2711**

Sommaire de l'Assemblée Plénière du 21 juin 2019

1 - RAPPORT/CAB /N°106735 DAP2019_0008.....01
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 22 FÉVRIER 2019

2 - RAPPORT/DGSG /N°106717 DAP2019_0009.....03
OBJET : BILAN D'ACTIVITÉS 2018 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

3 - RAPPORT/DAF /N°106674 DAP2019_0010.....417
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

4 - RAPPORT/DAF /N°106676 DAP2019_0011.....1212
OBJET : COMPTE DE GESTION DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

5 - RAPPORT/DAF /N°106661 DAP2019_0012.....1227
OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT - RÉALISATION DES EMPRUNTS, LIGNES DE TRÉSORERIE ET RÉGIES COMPTABLES - RAPPORT D'INFORMATION

6 - RAPPORT/DAF /N°106692 DAP2019_0013.....1229
OBJET : BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

7 - RAPPORT/DAF /N°106658 DAP2019_0014.....1232
OBJET : BILAN 2018 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP-AE / CP

8 - RAPPORT/DPI /N°106605 DAP2019_0015.....1235
OBJET : BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'EXERCICE 2018

9 - RAPPORT/DAJM /N°106748 DAP2019_0016.....1239
OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES

10 - RAPPORT/DAF /N°106693 DAP2019_0017.....1266
OBJET : BUDGET 2019 / PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

11 - RAPPORT/DGADDE /N°106714 DAP2019_0018.....1899
OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'ANNÉE 2018

12 - RAPPORT/DGS /N°106638 DAP2019_0019.....1936
OBJET : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS DES QUATRE EXAMENS CIBLÉS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2018

13 - RAPPORT/DAJM /N°106440 DAP2019_0020.....1955
OBJET : MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2016-1691 DU 9 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE ECONOMIQUE

14 - RAPPORT/DEECB /N°106360 DAP2019_0021.....1982
OBJET : RETRAIT DÉROGATOIRE DE LA RÉGION RÉUNION DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MICRO-RÉGIONS SUD ET OUEST DE LA RÉUNION (ILEVA)

15 - RAPPORT/DIRED /N°106698 DAP2019_0022.....1991
OBJET : EVOLUTION DES BARÈMES DE CALCUL ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES DOTATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX LYCÉES PUBLICS

16 - RAPPORT/DRH /N°106653 DAP2019_0023.....1996
OBJET : PERSONNEL RÉGION - CRÉATION DE POSTES

17 - RAPPORT/DAJM /N°106778 DAP2019_0024.....1999
OBJET : REMPLACEMENT D'ELUS EN COMMISSIONS SECTORIELLES

Sommaire

1 - RAPPORT/DCPC /N°106572 DCP2019_0217.....2001
OBJET : FONDS CULTUREL RÉGIONAL : SECTEUR PATRIMOINE CULTUREL 2019

2 - RAPPORT/DEIE /N°106374 DCP2019_0218.....2005
OBJET : DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA CPME RÉUNION POUR L'ORGANISATION DE LA 3ÈME ÉDITION DU "TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE" 2019

3 - RAPPORT/DAE /N°106666 DCP2019_0219.....2008
OBJET : CLÔTURE DU FONDS RÉGIONAL D'INDUSTRIALISATION (FRI CRÉÉ EN 1986), SOUS MANDAT DE GESTION SOFIDER, DANS SA SECTIONS "INTERVENTION 1", ET L'ÉMISSION D'UN TITRE DE RECETTE DE 15 K€

4 - RAPPORT/DAE /N°106633 DCP2019_0220.....2010
OBJET : DISPOSITIF "SOUTIEN AUX ENTREPRISES ARTISANALES DE TAXIS" - CADRE D INTERVENTION ET EXAMEN DES DEMANDES 2018

5 - RAPPORT/DAE /N°106359 DCP2019_0221.....2016
OBJET : PLAN D'INTERPRÉTATION ET DE VALORISATION ECOTOURISTIQUE (PIVE) SUR LA ROUTE DE SALAZIE – DEMANDE DE LA CIREST

6 - RAPPORT/DIDN /N°106641 DCP2019_0222.....2019
OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

7 - RAPPORT/DIDN /N°106643 DCP2019_0223.....2047
OBJET : DEMANDE DE REQUALIFICATION EN TANT QU' ŒUVRE DIFFICILE SELON LA DÉFINITION DU RGEC DU PROJET " LA BUSE, L'OR MAUDIT DES PIRATES DE L'OCÉAN INDIEN" PAR LA SOCIÉTÉ KAPALI STUDIOS CRÉATION

8 - RAPPORT/DIDN /N°106589 DCP2019_0224.....2050
OBJET : AIDE A LA PRODUCTION DU FILM "LOMBRAZ KANN" - CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE

9 - RAPPORT/GUEDT /N°106578 DCP2019_0225.....2053
OBJET : FICHE ACTION 3.11 « ACTIONS PUBLIQUES TIC EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE » DU PO FEDER 2014 – 2020 PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AGENCE FILM RÉUNION (SYNERGIE : RE 0021488)

10 - RAPPORT/GUEDT /N°106575 DCP2019_0226.....2056
OBJET : FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ILE DE LA REUNION TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0020868)

11 - RAPPORT/GUEDT /N°106570 DCP2019_0227.....2059
OBJET : FICHE ACTION 3.09 « RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT DANS L'ENTREPRISE – COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS » DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SARL LE DELICE OI (SYNERGIE : RE0017672)

12 - RAPPORT/GUEDT /N°106591 DCP2019_0228.....2062
OBJET : FICHE ACTION 3.15 « STRUCTURATION DE FILIÈRES » DU PO FEDER 2014 – 2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION (NEXA) – (SYNEGIE : RE0021386)

13 - RAPPORT/GUEDT /N°106612 DCP2019_0229.....2065
OBJET : FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 2 – INTRANTS PRODUCTIFS » DU PO FEDER 2014-2020 – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :
• DOULUX – RE0018391
• PACK OI – RE0019567
• SORELAIT – RE0018445
• GAIA ENERGIES NOUVELLES – RE0017823
• SUCRERIE DE BOIS ROUGE – RE0018723
• CHRYSO MASCAREIGNES - RE0020226

14 - RAPPORT/GUEDT /N°106624 DCP2019_0230.....2069
OBJET : DÉSENGAGEMENT DES RELIQUATS DE CRÉDITS FEDER AU TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – FICHE ACTION 8.02 COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 ET VOLET 2

15 - RAPPORT/GRDTI /N°106084 DCP2019_0231.....2072
OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) AU TITRE DES FICHES ACTIONS FEDER 2014-2020 - OT 2 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

16 - RAPPORT/GRDTI /N°106615 DCP2019_0232.....2123
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - RE0021476 - FICHE ACTION 1.14 - GIP CYROI « PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE CB - TECH »

17 - RAPPORT/GRDTI /N°106494 DCP2019_0233.....2126
OBJET : OBJECTIF : PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE, FICHE ACTION1.14- SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION

18 - RAPPORT/GRDTI /N°106614 DCP2019_0234.....2129
OBJET : FICHE ACTION 1.14 – SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION - RE0021034 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ - ASSOCIATION QUALITROPIC

19 - RAPPORT/GRDTI /N°106662 DCP2019_0235.....2132
OBJET : FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - SAS REUNIWATT - "R.I.D.L" (RE0019146)

20 - RAPPORT/GRDTI /N°106613 DCP2019_0236.....2135
OBJET : FICHE ACTION 1.13 – ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - RE0021031 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 – ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - ASSOCIATION QUALITROPIC

21 - RAPPORT/GIEFIS /N°106437 DCP2019_0237.....2138
OBJET : EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SEMADER (SYNERGIE : RE0015012) - FICHE ACTION 7.04 « ESPACES PUBLICS STRUCTURANT DES CENTRALITÉS DU SAR » - PO FEDER 2014-2020

22 - RAPPORT/DSI /N°106320 DCP2019_0238.....2141
OBJET : ACCOMPAGNEMENT SUR LE PASSAGE À UN NOUVEAU MODE DE GESTION DU RÉSEAU RÉGIONAL HAUT DÉBIT GAZELLE

23 - RAPPORT/DSI /N°106629 DCP2019_0239.....2148
OBJET : AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU RÉGIONAL À HAUT DÉBIT "GAZELLE".

24 - RAPPORT/GIDDE /N°106539 DCP2019_0240.....2157
OBJET : FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SCI GILLOT (RE0021813)

25 - RAPPORT/GIDDE /N°106602 DCP2019_0241.....2160
OBJET : FA 4.14 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SAS SD EPERON (SYNERGIE RE0018768)

26 - RAPPORT/GIDDE /N°106564 DCP2019_0242.....2163
OBJET : FICHE ACTION 5-08 "ENVIRONNEMENT - PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ" - EXAMEN DE LA DEMANDE DU CBN-CPIE MASCARIN (SYNERGIE RE0020767)

27 - RAPPORT/GIDDE /N°106592 DCP2019_0243.....2166
OBJET : FICHE ACTION 8-03 "PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES INONDATION (PGRI) : ACTIONS DE PREVISIONS, DE PREVENTION ET PROTECTION" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH (SYNERGIE RE 0021877)

28 - RAPPORT/DADT /N°106562 DCP2019_0244.....2169
OBJET : MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS) : ÉLABORATION ET MISE À DISPOSITION

29 - RAPPORT/DAMR /N°106607 DCP2019_0245.....2172
OBJET : TRANSFERT D'UN DÉLAISSÉ ROUTIER À LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS

30 - RAPPORT/DAMR /N°106672 DCP2019_0246.....2181
OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2019 (INTERVENTION N° 20190046)

31 - RAPPORT/DAJM /N°106688 DCP2019_0247.....2185
OBJET : AFFAIRE SREPEN CONTRE PREFET DE LA REUNION - DOSSIER TA 1900785

32 - RAPPORT/DAJM /N°106545 DCP2019_0248.....2188
OBJET : AFFAIRE PYARALI GALIB RAZA CONTRE REGION REUNION - TA N° 1800898

33 - RAPPORT/CAB /N°106721 DCP2019_0249.....2195
OBJET : REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

34 - RAPPORT/DECPRR /N°106647 DCP2019_0250.....2198
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION LANTANT' CASERNES JOLI FOND

35 - RAPPORT/DECPRR /N°106640 DCP2019_0251.....2201
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION RÉUNIONNAISE DE DRAGON BOAT (ARDB) POUR LA PARTICIPATION DE FEMMES ATTEINTES DE CANCER A LA RANDONNÉE NAUTIQUE DE LA VOGALONGA DE VENISE LE 9 JUIN 2019

36 - RAPPORT/DECPRR /N°106738 DCP2019_0252.....2204
OBJET : 3EME PROGRAMMATION EMPLOIS VERTS - RENOUVELLEMENT DE CHANTIERS EMPLOIS VERTS ET CONTRATS SUPPLÉMENTAIRES

37 - RAPPORT/DEECB /N°106557 DCP2019_0253.....2212
OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE REQUIN (ACRAR) EN 2019

38 - RAPPORT/DEECB /N°106620 DCP2019_0254.....2219
OBJET : CONTRAT DE PROGRÈS DE LA CASUD

39 - RAPPORT/DAE /N°106749 DCP2019_0255.....2323
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SAKIFO

40 - RAPPORT/DFPA /N°106729 DCP2019_0256.....2325
OBJET : DEUXIÈME AVANCE SUR SUBVENTION AUX CFA ÉMARGEANT AU FSE

41 - RAPPORT/DPI /N°106743 DCP2019_0257.....2329
OBJET : ÉCHANGE FONCIER SUR LA COMMUNE DU PORT ENTRE LA RÉGION ET LA SCI AI

42 - RAPPORT/DFPA /N°106695 DCP2019_0258.....2347
OBJET : DOTATION DE FONDS DE ROULEMENT DE L'ASSOCIATION RÉUNION PROSPECTIVE COMPÉTENCES

Sommaire de la Commission Permanente du 25 juin 2019

1 - RAPPORT/DSVA /N°106547 DCP2019_0259.....2350
OBJET : AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

2 - RAPPORT/DCPC /N°106716 DCP2019_0260.....2352
OBJET : PROGRAMME D'ÉTUDES, ÉQUIPEMENT ET TRAVAUX DES SITES MUSÉOGRAPHIQUES RÉGIONAUX - ANNÉE 2019

3 - RAPPORT/DGEFJR /N°106628 DCP2019_0261.....2355
OBJET : PROGRAMME OPERATIONNEL FSE REUNION 2014-2020 - MODIFICATION DE LA FICHE ACTION 3.03 B

4 - RAPPORT/DFPA /N°106442 DCP2019_0262.....2368
OBJET : PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2016" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

5 - RAPPORT/DFPA /N°106443 DCP2019_0263.....2372
OBJET : PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE QUALIFICATION DES ACTIFS 2017-2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

6 - RAPPORT/DFPA /N°106469 DCP2019_0264.....2377
OBJET : PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

7 - RAPPORT/DIRED /N°106687 DCP2019_0265.....2381
OBJET : ACTUALISATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF " AIDE AUX MANUELS SCOLAIRES "

8 - RAPPORT/DIRED /N°106502 DCP2019_0266.....2385
OBJET : APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS À LA RÉUNION ET MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION 2019/2020

9 - RAPPORT/DIRED /N°106683 DCP2019_0267.....2395
OBJET : AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS - DEMANDES DU LYCÉE STELLA ET DU LYCÉE NORD

10 - RAPPORT/DIRED /N°106654 DCP2019_0268.....2398
OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LE LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY

11 - RAPPORT/DIRED /N°106639 DCP2019_0269.....2401
OBJET : COMPENSATION TARIFAIRE 2019

12 - RAPPORT/DIRED /N°106648 DCP2019_0270.....2405
OBJET : COMPLEMENT DU MODE DE TARIFICATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES LYCÉES PUBLICS – ANNÉE CIVILE 2019

13 - RAPPORT/DIRED /N°106644 DCP2019_0271.....2408
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER - ANTENNE DE LA RÉUNION (ENSAM RÉUNION) POUR L'EXERCICE 2019

14 - RAPPORT/DIRED /N°106730 DCP2019_0272.....2411
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA DIAGONALE DES JURISTES

15 - RAPPORT/DBA /N°106682 DCP2019_0273.....2414
OBJET : CAMPUS PROFESSIONNEL DE L'OCÉAN INDIEN (CPOI) - SAINT-PIERRE - MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

16 - RAPPORT/DBA /N°106650 DCP2019_0274.....2417
OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS/LYCÉES TOUS SECTEURS

17 - RAPPORT/DBA /N°106595 DCP2019_0275.....2421
OBJET : RÉHABILITATION DU LYCÉE AMIRAL BOUVET - SAINT-BENOIT - FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

18 - RAPPORT/DBA /N°106659 DCP2019_0276.....2424
OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX CENTRES DE FORMATION

19 - RAPPORT/GRDTI /N°106632 DCP2019_0277.....2427
OBJET : FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - HYDRETUDES OCÉAN INDIEN SARL - "AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET MISE EN PLACE DE MÉTHODES INNOVANTES SUR LA MODÉLISATION DE L'HYDROLOGIE ET DE L'HYDRAULIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS EN VUE D'ÉTABLIR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS"(RE0011584)

20 - RAPPORT/GRDTI /N°106492 DCP2019_0278.....2430
OBJET : OBJECTIF : "PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE SUR MANDAT DU CRI" FICHE ACTION 1.13 - ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION

21 - RAPPORT/GUEDT /N°106580 DCP2019_0279.....2433
OBJET : FICHE ACTION 3.03 - « AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA CRÉATION DES ENTREPRISES - VOLET INDUSTRIE/ARTISANAT » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :
• LA SAS AMELIA – RE0018964
• LA SARL LA CITERNE – RE0014121

22 - RAPPORT/GUEDT /N°106665 DCP2019_0280.....2437
OBJET : FICHE ACTION 3.05 - « AIDES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – VOLET TOURISME » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA « SARL VISIOBUL REUNION » RE0013843

23 - RAPPORT/GUEDT /N°106577 DCP2019_0281.....2440
OBJET : FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0021010)

24 - RAPPORT/GUEDT /N°106543 DCP2019_0282.....2443
OBJET : FEADER 6-4-2 BEGUE SYLVIO RAPPORT MODIFICATIF CRÉATION DE 5 CHAMBRES D'HÔTES ET 1 TABLE D'HÔTES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE À MARLA - MAFATE

25 - RAPPORT/GUEDT /N°106464 DCP2019_0283.....2446
OBJET : FEADER 6-4-2 : CONSTRUCTION DE 2 BULLES SUPPLÉMENTAIRES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE ET ESPRIT PARC NATIONAL DE LA RÉUNION AUX MAKES SAINT LOUIS

26 - RAPPORT/GUEDT /N°106668 DCP2019_0284.....2449
OBJET : FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 – EXTRANT » DU PO FEDER 2014-2020 – DÉPROGRAMMATION DES DEMANDES DE SUBVENTION DE LA SARL « LA PART DES ANGES » - RE0011264 ET DE LA SAS « BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE» - RE 0009875.

27 - RAPPORT/DEIE /N°105715 DCP2019_0285.....2452
OBJET : ÉVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION RELATIF A L'AIDE RÉGIONALE AU RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX EN ENTREPRISES (V.I.E)

28 - RAPPORT/DAE /N°106649 DCP2019_0286.....2461
OBJET : DEMANDE DE LA SARL LA POISSONNERIE : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE ARTISANALE RÉUNIONNAISE - MESURE 68 DU P.O. F.E.A.M.P. 2014-2020

29 - RAPPORT/DAE /N°106635 DCP2019_0287.....2472
OBJET : MESURE 4-2-1 "OUTILS AGRO-INDUSTRIELS" DU PDRR 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DES SOCIÉTÉS "SAS MARAICHERS" ET "SAS HABEMUS PAPAM"

30 - RAPPORT/DAE /N°106669 DCP2019_0288.....2475
OBJET : DISPOSITIF NATIONAL PARTENARIAL D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE « FRANCE TOURISME INGÉNIERIE (FTI) » EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS

31 - RAPPORT/DAE /N°106510 DCP2019_0289.....2489
OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE CILAOS ET DE GRAND BASSIN SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE TROPICALE "BERGUITTA" - EXAMENS DES DEMANDES

32 - RAPPORT/DAE /N°106696 DCP2019_0290.....2492
OBJET : ZAA P.LAGOURGUE : PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE BLUEONE AU SEIN DU PROGRAMME "AEROPOSTALE"

33 - RAPPORT/DAE /N°106741 DCP2019_0291.....2495
OBJET : PROGRAMMES D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2019 ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE - ADIE

34 - RAPPORT/DAE /N°106734 DCP2019_0292.....2498
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AU PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE PORTÉE PAR L'ASSOCIATION MAHA BADRA KALI

35 - RAPPORT/DAE /N°106691 DCP2019_0293.....2500
OBJET : ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE.

36 - RAPPORT/DAE /N°106646 DCP2019_0294.....2503
OBJET : DEMANDE DU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION : ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE LA MER 2019

37 - RAPPORT/DIDN /N°106747 DCP2019_0295.....2505
OBJET : AIDE A LA PRODUCTION DU PILOTE DU PROJET DE SERIE DOCUMENTAIRE INTITULE "DANS LE VISEUR" - CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

38 - RAPPORT/GIEFIS /N°106679 DCP2019_0296.....2508
OBJET : RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA FICHE ACTION 4-17 « AIDE A L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES POUR LES PARTICULIERS » AINSI QUE DE SES CRITERES DE SELECTION POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

39 - RAPPORT/GIEFIS /N°106680 DCP2019_0297.....2519
OBJET : RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : MODIFICATION DES CRITERES DE SELECTION DE LA FICHE ACTION 4.04 « PRODUCTION D'EAU CHAUDE EN FAVEUR DE PERSONNES EN DIFFICULTES ECONOMIQUES OU SOCIALES A PARTIR D'ENERGIE SOLAIRE (CHAUFFE EAU SOLAIRE) » POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

40 - RAPPORT/DADT /N°106488 DCP2019_0298.....2530
OBJET : FEADER 2014-2020 : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AD2R AU TITRE DE L'ANIMATION TERRITORIALE ET À L'APPROCHE COLLECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS" (TO 16.7.1)

41 - RAPPORT/DADT /N°106655 DCP2019_0299.....2533
OBJET : FINANCEMENT DU GAL HAUTS NORD 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

42 - RAPPORT/DADT /N°106656 DCP2019_0300.....2536
OBJET : FINANCEMENT DU GAL FOR EST 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

43 - RAPPORT/DADT /N°106701 DCP2019_0301.....2563
OBJET : AGORAH - PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

44 - RAPPORT/DEECB /N°106495 DCP2019_0302.....2565
OBJET : DISPOSITIF CHEQUE PHOTOVOLTAIQUE - PREMIERE TRANCHE POUR L'ANNEE 2019

45 - RAPPORT/DEECB /N°106670 DCP2019_0303.....2568
OBJET : GESTION DU RISQUE REQUIN - FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉUNIONNAIS DE PÊCHE DE PRÉVENTION (PRPP) 2019

46 - RAPPORT/DEECB /N°106706 DCP2019_0304.....2571
OBJET : GESTION DU RISQUE REQUIN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OCÉAN PRÉVENTION REUNION

47 - RAPPORT/DEECB /N°106715 DCP2019_0305.....2573
OBJET : CONFÉRENCE ISLAND BIOLOGY DU 08 AU 13 JUILLET 2019 - UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

48 - RAPPORT/GIDDE /N°106645 DCP2019_0306.....2575
OBJET : TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES À L'ETANG SALÉ LES HAUTS - RE0021903

49 - RAPPORT/GIDDE /N°106725 DCP2019_0307.....2578
OBJET : FICHE ACTION 5-05 - " RETOUR AU BON ETAT DES MILIEUX MARINS ET RECIFAUX, MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX ET EAUX SOUTERRAINES " - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CIVIS - RE 0021110

50 - RAPPORT/GIDDE /N°106723 DCP2019_0308.....2581
OBJET : FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA SARL SOREBRA - RE0021096

51 - RAPPORT/GIDDE /N°106724 DCP2019_0309.....2584
OBJET : FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SARL CHAN OU TEUNG - RE0021095

52 - RAPPORT/DECPRR /N°106795 DCP2019_0310.....2587
OBJET : NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

53 - RAPPORT/DFPA /N°106781 DCP2019_0311.....2603
OBJET : PACTE RÉUNIONNAIS D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

54 - RAPPORT/DFPA /N°106766 DCP2019_0312.....2614
OBJET : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PÔLE EMPLOI POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ANNÉE 2019.

55 - RAPPORT/DCPC /N°106789 DCP2019_0313.....2622
OBJET : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 2019 DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉ AVEC LA SPL RMR.

56 - RAPPORT/DEECB /N°106689 DCP2019_0314.....2626
OBJET : ACTIONS DE SENSIBILISATION, COMMUNICATION RELATIVES À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AUX TECHNIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

57 - RAPPORT/DTD /N°106835 DCP2019_0315.....2629
OBJET : CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION A LA RÉGION

58 - RAPPORT/DPI /N°106826 DCP2019_0316.....2688
OBJET : GESTION DU PATRIMOINE RÉGIONAL – MISE EN ŒUVRE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE À TITRE ONÉREUX AU BÉNÉFICE DES CENTRES DE FORMATION

59 - RAPPORT/CAB /N°106839 DCP2019_0317.....2701
OBJET : MISSION DES ÉLUS

60 - RAPPORT/DEECB /N°106828 DCP2019_0318.....2704
OBJET : PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - PROCÉDURE D'URGENCE

61 - RAPPORT/DAE /N°106848 DCP2019_0319.....2707
OBJET : MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA COMPETITIVITÉ DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Sommaire des arrêtés

1 - ARRETE N° P201900003.....2711
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE NATIONALE N°3 (CLASSEE A GRANDE CIRCULATION) DU PR 7+600 AU PR 8+300 ENTRE LES AGGLOMERATIONS CHEMIN DE CEINTURE ET PONT PAYET SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT (HORS AGGLOMERATION)

2 - ARRETE N° 201900048.....2713
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE NATIONALE N°2 DU PR 35+075 – ECHANGEUR PANIANDY AU PR 39+010 – ECHANGEUR BEAUVALLON (CLASSEE A GRANDE CIRCULATION) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRAS PANON ET SAINT-BENOIT (HORS AGGLOMERATION)

3 - ARRETE N° 201900049.....2715
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE NATIONALE N°102 AU PR 4+500 DANS LE SENS NORD/EST – LIEU DIT : AVENUE ROLAND GARROS INTERSECTION RD45 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARIE (HORS AGGLOMERATION)

ASSEMBLEE PLENIERE

21 JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0008-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0008

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 11

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
TECHER PAUL
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
GRONDIN LOUIS BERTRAND
LEBEAU ANICHA
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
NOEL NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
COUAPEL-SAURET FABIENNE
RAMASSAMY NADIA
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
DENNEMONT MICHEL
NABENESA KARINE

RAPPORT /CAB / N°106735
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 22 FÉVRIER 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0008-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0008
Rapport /CAB / N°106735

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 22 FÉVRIER 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° CAB / 106735 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'Assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 22 février 2019.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0009

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DGSG / N°106717
BILAN D'ACTIVITÉS 2018 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0009
Rapport /DGSG / N°106717

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BILAN D'ACTIVITÉS 2018 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSG / 106717 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 28 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 4 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 4 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Culture, Sport et Identité Réunionnaise du 13 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Coopération Régionale, Europe et International du 13 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- l'obligation faite au Président du Conseil régional de rendre compte annuellement de l'activité des services de la collectivité au Conseil régional,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de donner acte de la présentation du bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2018 ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

SOMMAIRE

	PAGE
AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES	**3**
• BUDGET ET FINANCES	3
• RESSOURCES HUMAINES	7
• PATRIMOINE IMMOBILIER	18
• AFFAIRES EUROPÉENNES - PROGRAMMES EUROPÉENS	33
• TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	46
PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS	**55**
• FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	57
• ÉDUCATION	85
PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS	**120**
PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES	**173**
PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE	**233**
• AMÉNAGEMENT	234
• ÉNERGIE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ	245
PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT FIERTÉ	**289**
• SPORT	289
• CULTURE	302
PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES	**357**
• ÉGALITÉ DES CHANCES	357
• MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE	379
PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN	**391**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

BUDGET ET FINANCES

1. LES ACTIONS PERMANENTES

En 2018, l'activité financière de la collectivité a connu trois moments importants :

1.1. L'exécution du cycle budgétaire annuel 2018 qui a débuté par le vote du budget primitif 2018 le 14 décembre 2017. Avant cette date, des Orientations Budgétaires ont également été actées le 2 novembre 2017 lors desquelles ont été déclinées les grandes lignes financières de l'année 2018.

Sur l'ensemble de l'année 2018, ce sont un Budget Primitif (1 042 755 761,19 € en mouvements réels), un budget de reports ainsi que 3 décisions modificatives (pour un montant de 142 955 173,93 € en mouvements réels) que l'Assemblée Plénière a votés. Sur ces bases, la prévision budgétaire 2018 totale, équilibrée en dépenses et recettes, s'élève à 1 858 165 941,74 € dont 1 185 710 935,83 € en mouvements réels et 672 455 005,91 € en mouvements d'ordre.

A côté du budget principal de la collectivité, la Direction des Finances doit suivre 5 autres budgets annexes ou autonomes, à savoir :
– deux budgets annexes pour la gestion de services publics régionaux dont les opérations sont soumises à TVA : un budget annexe énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique des Bras des Lianes, un budget annexe pour la DSP relative aux Musées régionaux en raison des nouvelles règles d'assujettissement à la TVA applicables aux collectivités qui mettent en affermage l'exploitation d'un service public,
– deux budgets autonomes, soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M71 pour la gestion des fonds européens FEDER et INTERREG V- OI 2014-2020,
– le dernier budget en date pour prendre en compte le transfert de compétence Transport en provenance du Département. Il est à noter que ce budget est susceptible d'être également soumis à la TVA pour partie.

Ce sont donc, en sus du budget principal, la gestion de ces 5 budgets qui sont dorénavant intégrés dans l'action quotidienne de la direction.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.2. L'actualisation de la Trajectoire d'Équilibre (TE) de la collectivité a mobilisé les services de la DAF ainsi que tous les correspondants financiers et cadres des autres directions. A l'issue d'un appel d'offres, le cabinet FCL (Financière Collectivité Locale) a été désigné pour assister la collectivité régionale ; une trajectoire réactualisée a été actée lors du vote du BP 2018.
Ces travaux ont été accompagnés de réflexions sur les nouvelles contraintes financières imposées par l'État lors de la préparation puis du vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Les limitations désormais appliquées aux dépenses réelles de fonctionnement des collectivités, dans le cadre du contrat de confiance, ont nécessité de nombreux travaux dans le cadre de cette mise à jour de la TE.

1.3. La participation permanente aux travaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Impulsés en 2017 par la réalisation du Diagnostic Global d'Entrée (DGE), les travaux de la certification se sont poursuivis en 2018 par des examens « ciblés » sur les cycles comptables évalués à risques dans le cadre du DGE.
Ces examens ciblés ont porté en 2018 sur les thèmes suivants : les immobilisations financières, la préparation du dossier de clôture, le contrôle interne ainsi que sur les recettes fiscales, les dotations et les créances associées.
Parallèlement à ces examens ciblés menés par la Chambre Régionale des Comptes, des travaux menés avec l'assistance du Cabinet EXA/MAZARS ont été réalisés en 2018 sous la forme d'audits flash portant sur la valorisation des immobilisations financières, le diagnostic du système d'information, les provisions, les dépréciations de créances ainsi que le rattachement des charges et produits.

1.4. Au-delà de ces trois points clefs, de nombreuses autres missions budgétaires et financières récurrentes ont été assurées, notamment :

– l'arrêt des comptes de la collectivité avec l'élaboration du Compte Administratif 2017 et la présentation des bilans qui l'accompagnent (gestion pluriannuelle AP-AE/CP, affectation du résultat). Ces rapports ont été approuvés par le Conseil Régional le 22 juin 2018. L'analyse de ces résultats a permis d'en tirer des enseignements, sur tel ou tel aspect de gestion, dans le cadre de la mission de conseil dévolue à la Direction des Affaires Financières ;

– cette action de conseil s'exerce essentiellement auprès de l'autorité, par la production de tableaux de bord régulièrement présentés et commentés en Comité de Direction, permettant à l'ordonnateur un pilotage budgétaire de la collectivité et un suivi de la réalisation infra-annuelle des dépenses et des recettes de la collectivité, par rapport aux prévisions budgétaires ; les services opérationnels sont aussi l'objet de soutien technique au quotidien.

– le suivi journalier de la trésorerie de la collectivité avec pour objectif de maintenir la liquidité totale de la collectivité ; à cet égard, la qualité de la liaison avec les services de la Paierie Régionale permet d'assurer avec efficacité, à partir des lignes de trésorerie disponibles, le paiement immédiat des mandats transmis par les services et visés par la Paierie régionale. La Région n'a pas connu de difficulté de trésorerie en 2018.

– le suivi du fonctionnement des antennes extérieures de la collectivité (Paris, Québec, Madagascar, Maurice, Comores et Seychelles depuis mai 2018) : par l'accompagnement des régisseurs d'avances, le contrôle et le mandatement des dépenses ainsi que le suivi du renouvellement des avances.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

– l'actualisation annuelle de la notation de la dette long terme de la Région est effectuée depuis 2018 par l'agence Fitch. En septembre 2018, Fitch a attribué à la Région Réunion les notes suivantes :

- pour le long-terme : la note « A-» avec une perspective stable
- pour le court-terme : la note « F1 »

La notation reflète une « dette peu risquée, 98% étant classés en catégorie IA par la charte Gissler». «La région a également un bon accès aux prêteurs institutionnels, comme la caisse des dépôts et consignations (CDC ; AA/Stable), la banque européenne d'investissement (BEI ; AAA/Stable), et l'agence française de développement (AFD ; AA/Stable)».

– la mobilisation en fin d'exercice des emprunts pour assurer le financement de la section d'investissement comme suit :

- 100 000 000 € de la BEI par tirage du 31/07/2018,
- 31 000 000 € de la CDC par tirage du 10/0/2018,
- 67 531 000 € de la CEPAC en décembre 2018.

– le secrétariat de la Commission des Affaires Générales et Financières.

– la poursuite du travail d'amélioration de la qualité comptable. Pour rappel, une convention de Services Comptable et Financier avec la DRFIP a été signée le 28 novembre 2016 avec 6 axes et 14 actions déclinés comme suit:

- Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- optimiser la chaîne de dépenses,
- optimiser la chaîne de recettes,
- améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions,
- développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale
- parvenir à une gestion efficace et efficiente du FCTVA

2. Les actions spécifiques

Des actions non récurrentes ont été également menées par les services financiers de la Collectivité dans le courant de l'exercice 2018 avec :

– **la mise en place d'un programme de billets de trésorerie** (NEUCP) d'un montant plafond de 150 M€. Les travaux ont porté notamment sur: la sélection d'un arrangeur pour la réalisation du dossier de présentation auprès de la Banque de France, la sélection du domiciliataire qui a pour rôle l'enregistrement des opérations et des compensations, la présentation du dossier auprès de la Banque de France et la sélection des agents placeurs.
Il est à noter que ce programme a été validé début 2019 par la Banque de France et une première émission a été effectuée au mois de mars 2019 pour un montant de 40 M€.

- **l'élaboration du contrat de confiance Région Réunion / Etat**. Le pacte financier État-collectivités inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Ces objectifs nationaux sont déclinés au niveau local au travers des contrats de confiance négociés entre les préfets et les collectivités. Le contrat entre la Région et l'État a été présenté en Assemblée Plénière le 22 juin 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

– **la préparation au passage à l'instruction budgétaire et comptable M57** au 1er janvier 2019. La M57 constitue le cadre comptable de référence pour l'expérimentation, il s'agit en effet du référentiel le plus conforme à la cible des principes comptables attendus par les certificateurs. Les travaux menés en partenariat avec les correspondants budgétaires ont porté principalement sur la transposition du cadre comptable et l'accompagnement des agents.

- **la poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire** avec : la mise en place de la signature électronique des bordereaux de mandats et titres, la préparation de la transmission dématérialisée des budgets au service de l'État, ainsi que l'amélioration des process internes pour l'intégration des factures dématérialisées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

RESSOURCES HUMAINES

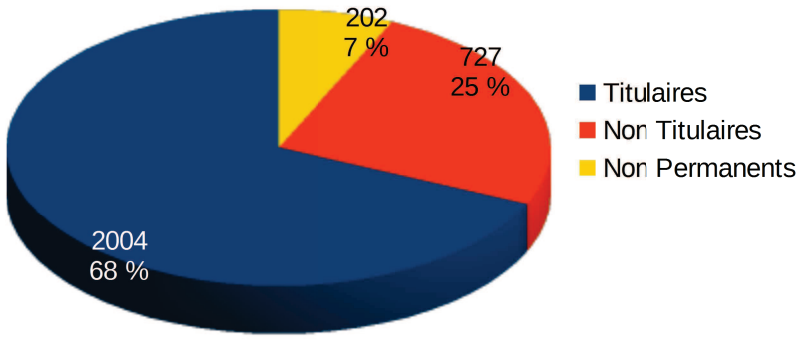
En matière de gestion des Ressources Humaines, l'année 2018 a été marquée par des rendez-vous importants (le renouvellement du Plan Handicap, les élections professionnelles…) et des réalisations qui traduisent le souci d'assurer de bonnes conditions de travail pour les agents (télétravail, médecine préventive, écoute assurée par l'assistante sociale...)

Par ailleurs, le personnel est resté mobilisé au quotidien dans la réalisation des piliers de la mandature et afin d'assurer un service public de proximité dans le respect des engagements que s'est fixée la collectivité pour une meilleure prise en compte des aspirations économiques, sociales et politiques exprimées par la population réunionnaise.

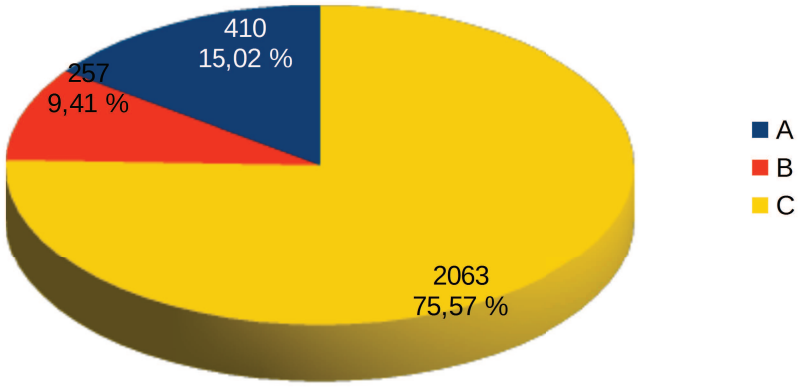
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE DONNÉES RH

L'effectif total rémunéré au 31/12/2018 était de 2933 agents tous statuts confondus. Cet effectif était réparti comme suit :

Répartition des effectifs au 31/12/2018 par statut

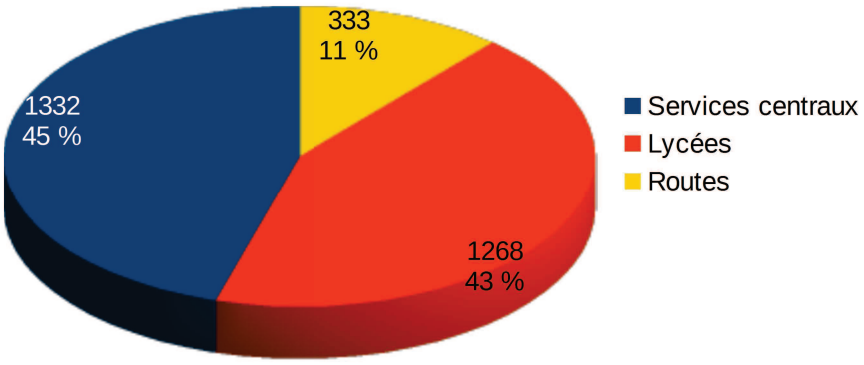


Répartition des effectifs permanents au 31/12/2018 par catég



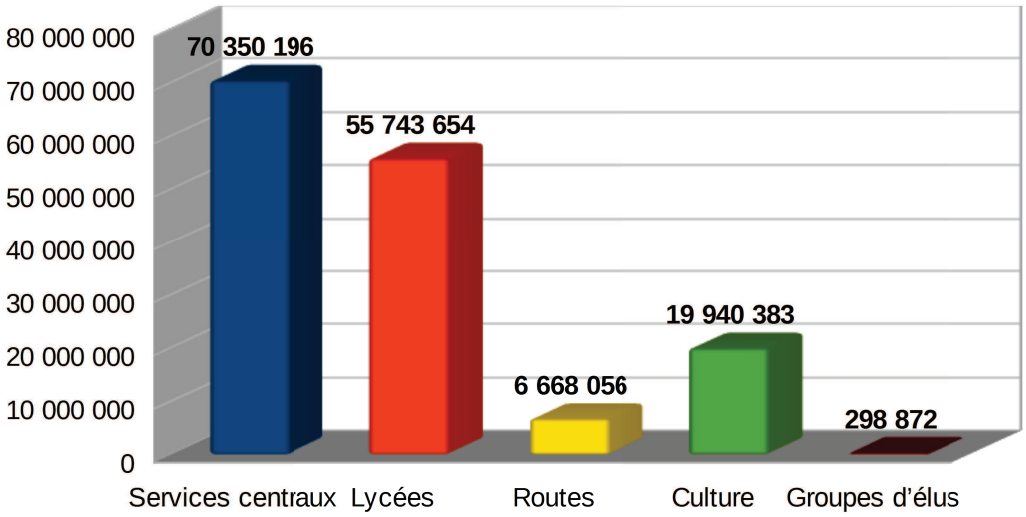
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Répartition des effectifs au 31/12/2018 par structure

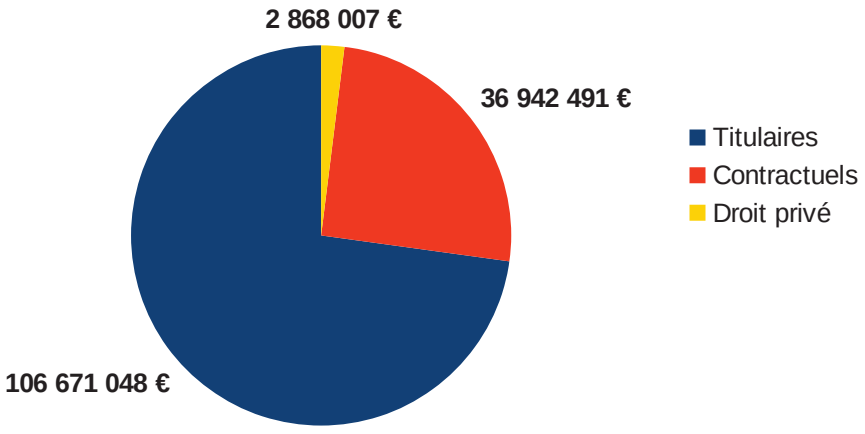


Le montant des dépenses consacrées au personnel s'est élevé en 2018 à 153 001 162€.

Crédits de personnel 2018



Masse salariale 2018



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2. L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

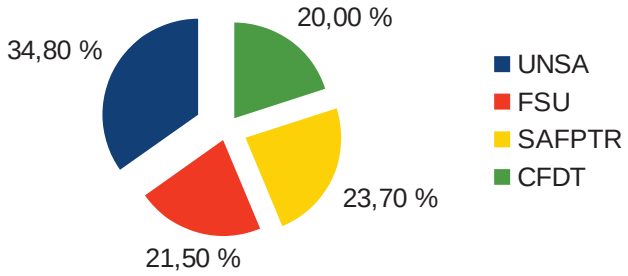
Les élections professionnelles ont été organisées le 6 décembre 2018. Il s'agissait de désigner les représentants du personnel au Comité Technique (CT), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP). La mise en place des CCP (pour les agents contractuels, sur le modèle des CAP) était une première, de même que l'obligation pour les organisations syndicales de présenter des listes de candidats en respectant la répartition hommes/femmes des effectifs concernés par chaque scrutin.

Les résultats par scrutins :

2.1. Commissions Administratives Paritaires (CAP) Catégorie A

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
4	249	146	58,63 %	11	135

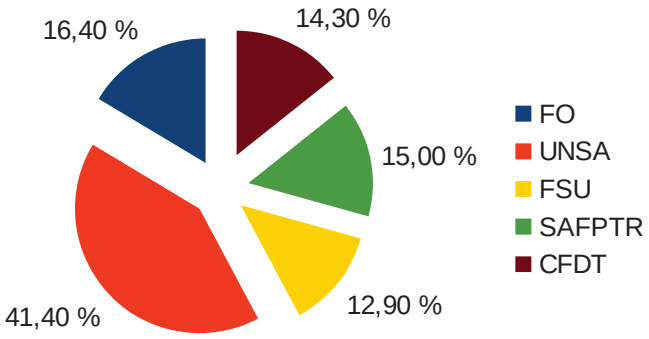
Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
UNSA	47	1	34,8 %
FSU	29	1	21,5 %
SAFPTR	32	1	23,7 %
CFDT	27	1	20 %
TOTAL	135	4	100 %



2.2. Commissions Administratives Paritaires (CAP) Catégorie B

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
4	198	144	72,73 %	4	140

Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	23	1	16,4 %
UNSA	58	2	41,4 %
FSU	18	0	12,9 %
SAFPTR	21	1	15 %
CFDT	20	0	14,3 %
TOTAL	140	4	100 %

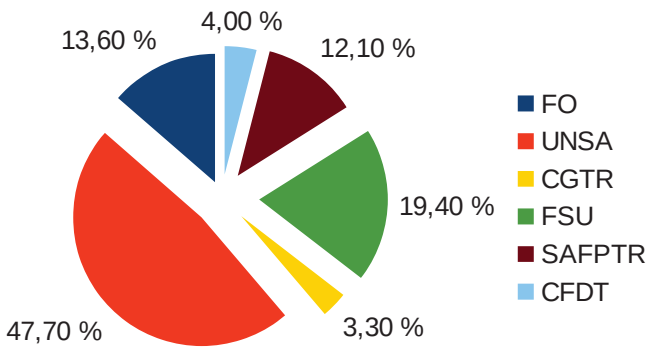


Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.3. Commissions Administratives Paritaires (CAP) Catégorie C

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
8	1484	1106	74,53 %	45	1061

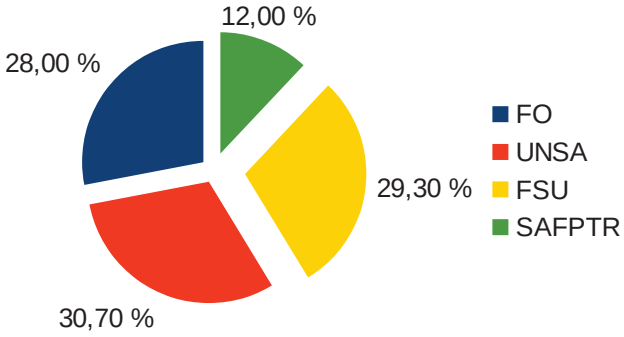
Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	144	1	13,6 %
UNSA	506	4	47,7 %
CGTR	35	0	3,3 %
FSU	206	2	19,4 %
SAFPTR	128	1	12,1 %
CFDT	42	0	4,0 %
TOTAL	1061	8	100 %



2.4. Commissions Consultatives Paritaires (CCP) Catégorie A

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
4	150	77	51,33 %	2	75

Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	21	1	28,0 %
UNSA	23	2	30,7 %
FSU	22	1	29,3 %
SAFPTR	9	0	12,0 %
TOTAL	75	4	100 %

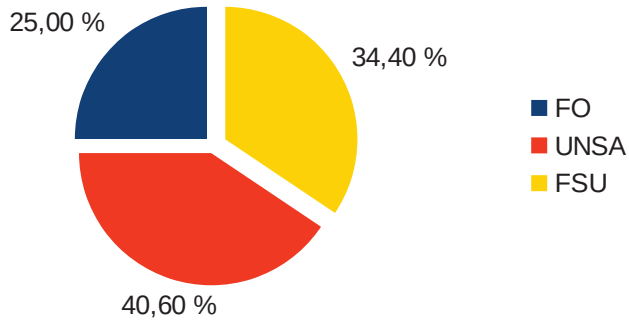


Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.5. Commissions Consultatives Paritaires (CCP) Catégorie B

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
3	65	35	53,85 %	3	32

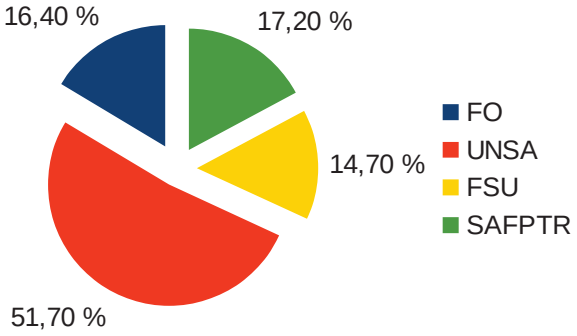
Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	8	1	25,0 %
UNSA	13	1	40,6 %
FSU	11	1	34,4 %
TOTAL	32	3	100 %



2.6. Commissions Consultatives Paritaires (CCP) Catégorie C

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
6	607	421	69,36 %	13	408

Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	67	1	16,4 %
UNSA	211	3	51,7 %
FSU	60	1	14,7 %
SAFPTR	70	1	17,2 %
TOTAL	408	6	100 %

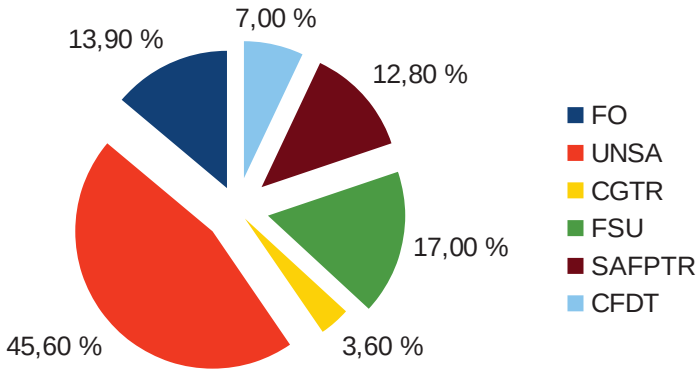


2.7. Comité Technique (CT)

Sièges de titulaires	Inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
10	2908	1967	67,64 %	65	1902

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Organisation syndicale	Voix	Sièges	%
FO	265	1	13,9 %
UNSA	867	6	45,6 %
CGTR	68	0	3,6 %
FSU	324	2	17,0 %
SAFPTR	244	1	12,8 %
CFDT	134	0	7,0 %
TOTAL	1902	10	100 %



3. LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION DES AGENTS

3.1. Les conditions d'hygiène, de sécurité et la santé des agents

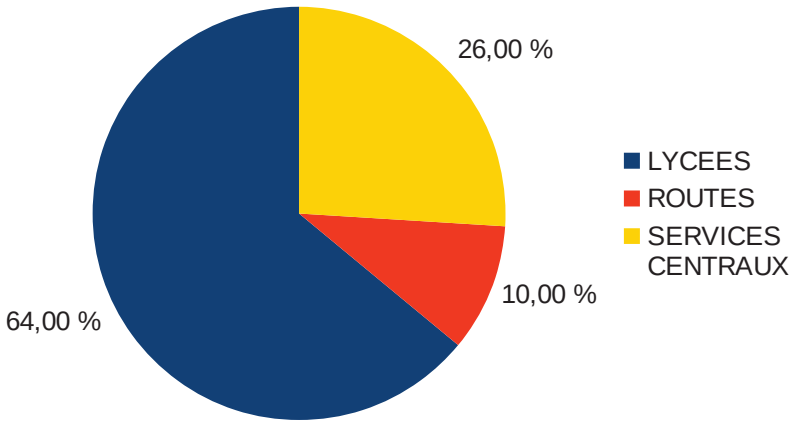
3.1.1. Service médico-social prévention

Le service médico-social prévention est composé d'un médecin, du conseiller de prévention, de l'assistante sociale, de la référente handicap et d'une assistante en charge des programmations des visites médicales.

Le conseiller de prévention intervient pour conseiller les responsables d'établissement ou de services lorsque des préconisations et aménagements de poste sont demandés par le médecin de prévention. Ainsi 30 visites/études de poste de travail ont été réalisées en 2018.
En 2018, le médecin de prévention a pu terminer les visites médicales de l'ensemble des lycées, action débutée depuis 2017. Ces visites sont réalisées au sein même des établissements. Ainsi, 22 lycées ont été concernés et 683 agents ATTEE ont été vus, soit 64 % de l'ensemble des agents reçus en visite médicale sur l'année.

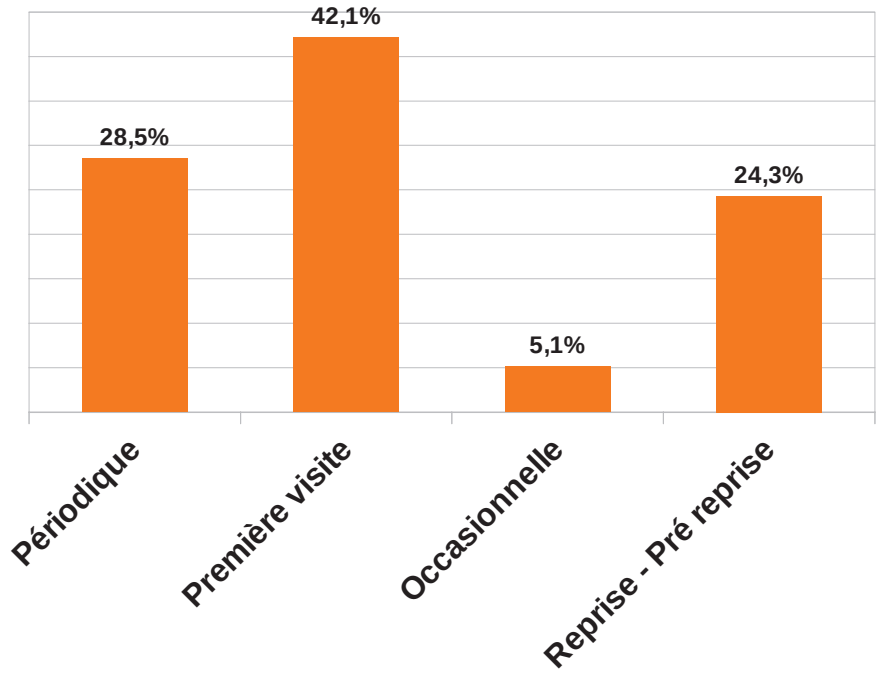
Au total, 1279 visites médicales ont été réalisées, soit 44 % de l'effectif au 31/12/2018.

Répartition des visites médicales par structures



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Les visites médicales en 2018 ont concerné pour un peu moins de 64 % les agents affectés dans les lycées, 26 % les agents des services centraux et 10 % les agents routiers dont certains sont soumis à une surveillance médicale renforcée (travaux de nuit ou en 3 X 8).



Répartition des visites médicales par motif

Les visites périodiques et 1ères visites représentent 70,6 % de l'ensemble des visites médicales de 2018, contre 5,1 % de visites occasionnelles et 24,3 % de visites de reprise ou de pré reprise.

3.1.2. Plan handicap

L'année 2018 a été l'occasion de procéder à l'évaluation de cette première période de conventionnement. Globalement, l'état des lieux met en exergue, depuis la signature de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), une importante évolution de la prise en compte des situations de handicap dans l'approche globale des ressources humaines, avec notamment un rôle important dévolu aux différents membres de la cellule médico-sociale (médecin de prévention, préventeur, correspondant handicap, assistante sociale).

La première convention qui a pris fin en 2018 a donné lieu à un bilan très positif présenté lors du CHSCT du 28 septembre 2018 :
- l'enveloppe allouée par le FIPHFP sur la période de conventionnement initiale était d'un montant de 396 850 €. Cette somme correspond à 65% des dépenses globales dans la mesure où la Région s'est engagée à hauteur de 211 260 €,
- le taux d'emploi d'agents porteurs de handicap qui était de 2,12 % en 2015 est passé à 5,50 % au 1er janvier 2018. La collectivité devrait ainsi parvenir au taux réglementaire de 6 % dans les toutes prochaines années. La contribution financière obligatoire au FIPHFP sera ainsi amenée à disparaître.
Sur la base de ces résultats, une nouvelle convention a été signée et sera mise en œuvre jusqu'en 2021.

Les principaux enjeux de la nouvelle convention sont les suivants :
- Poursuivre les actions de compensation du handicap au travail au moyen d'aménagements techniques, humains et organisationnels,
- Prévenir les situations d'usure professionnelle et anticiper les situations à risque d'inaptitude,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Accompagner les agents via les aides individuelles et la formation,
- Permettre aux personnes handicapées d'être recrutées et de bénéficier de conditions de travail adaptées,
- Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation.

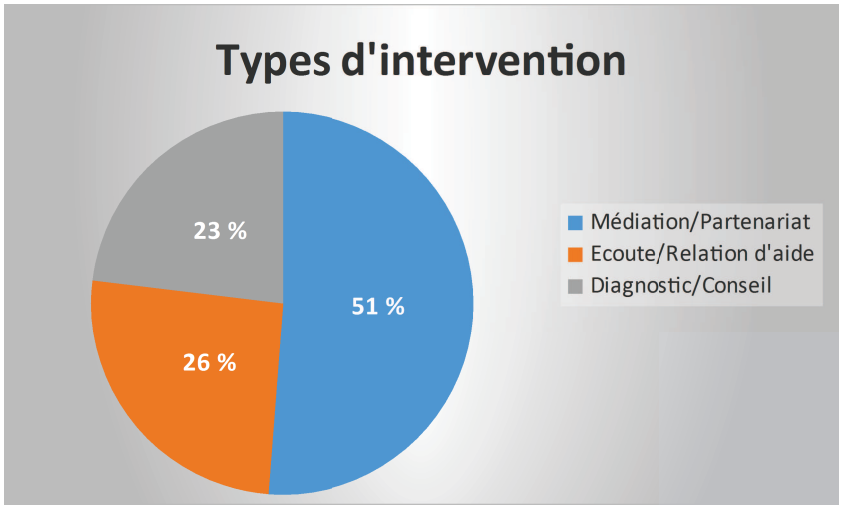
L'objectif pour la prochaine convention sera de poursuivre la dynamique enclenchée à travers, d'une part, l'atteinte et le maintien des 6 % du taux d'emploi légal et, d'autre part, du développement des pratiques professionnelles autour du maintien dans l'emploi dans un cadre budgétaire raisonnable et réaliste.

3.1.3. La situation sociale des agents

Sur les 195 agents reçus en entretien, voici les données qui se dégagent.

Statistiques et données qualitatives

- Type d'intervention /domaine d'intervention



- Risques psychosociaux

Une part importante (19%) des demandes relèvent d'une situation de souffrance au travail.

Il s'agit le plus souvent de problématiques organisationnelles et relationnelles non prises en compte et qui aboutissent à une dégradation de la situation personnelle et professionnelle.

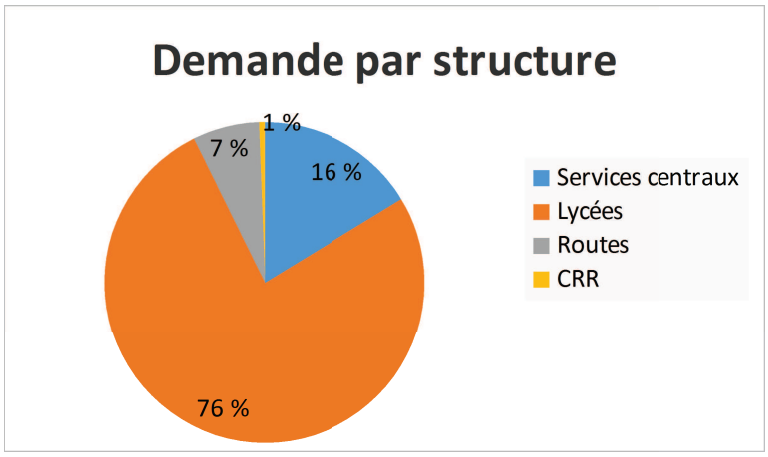
La gestion de ces situations reste le plus souvent encore une gestion au cas par cas, sans cadre bien défini avec de multiples intervenants, de manière non concertée.

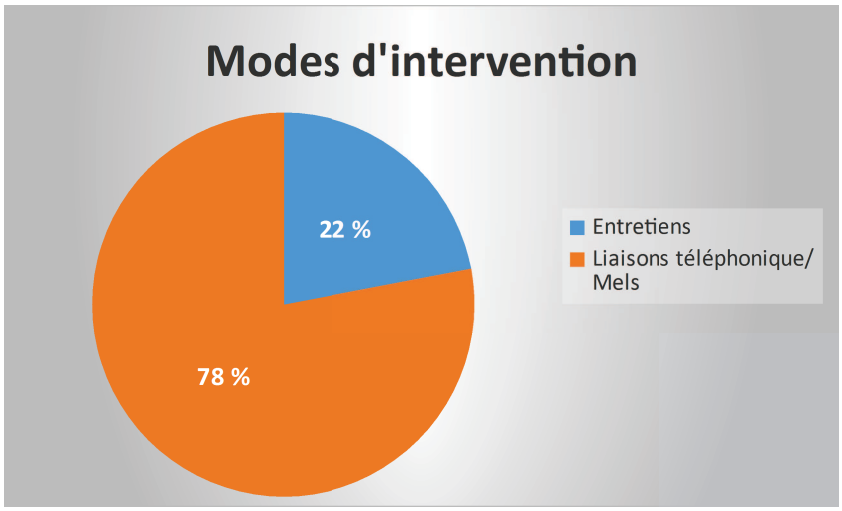
Un travail au sein de la cellule médico-sociale se précise pour une gestion plus adaptée de ces problématiques, en lien avec les autres secteurs de la DRH.

- Origine de la demande/ demande par structure

La demande émane toujours essentiellement des lycées et des services des routes alors que les problématiques, notamment en matière de RPS sont prégnantes au sein des autres services.
La mise en place effective du portail intranet chargé d'informer les agents sur leurs droits, le rôle et mission du service social du personnel permettrait de faire évoluer la demande, pour une meilleure prévention des risques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



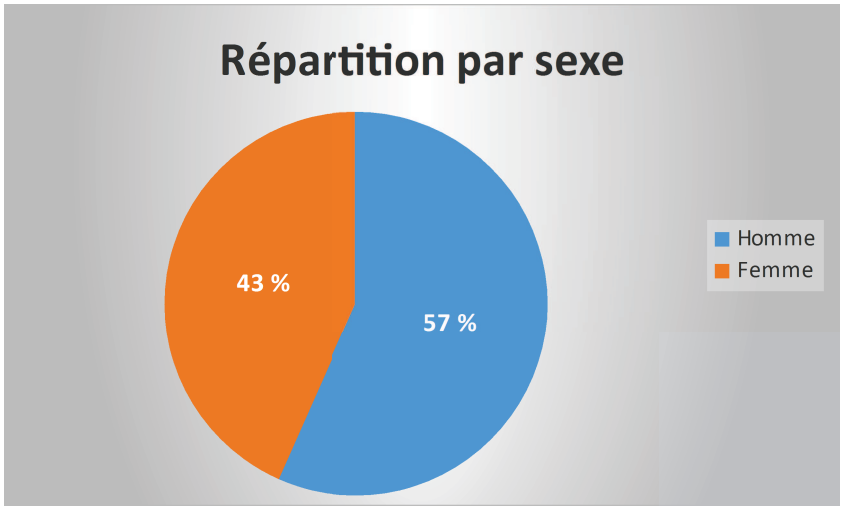


L'entretien individuel est un outil important qui permet à l'assistante sociale d'évaluer la situation de l'agent dans sa globalité et de construire avec lui un projet d'aide et d'accompagnement.

Des rencontres sur sites sont aussi effectuées pour rencontrer les responsables de proximité.
Ces rencontres permettent d'associer les encadrants à la démarche et de dénouer des situations tendues dans le cas de problèmes relationnels, organisationnels.

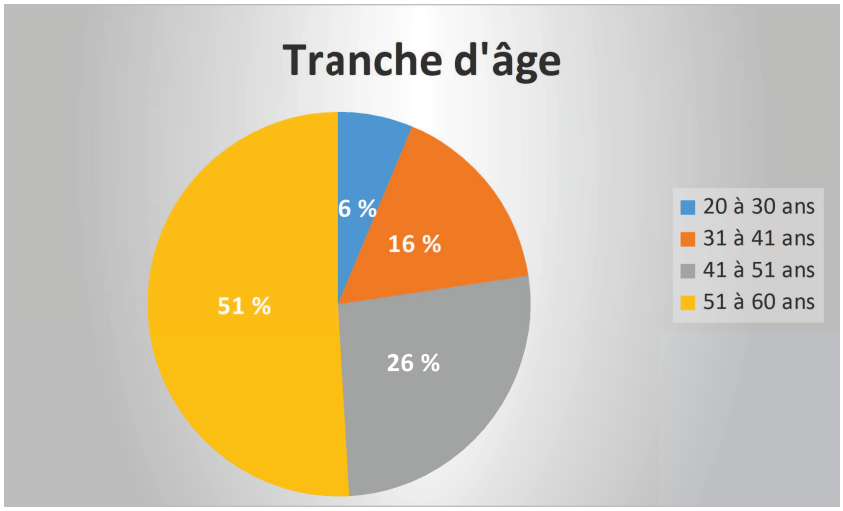
Une part importante du travail se joue dans la mise en place de liens entre les acteurs (mails, entretiens et liaisons téléphoniques), de suites à donner à l'entretien avec l'agent, par le moyen d'une communication cohérente et suivie (RH, médecin et psychologue du travail, partenaires extérieurs).

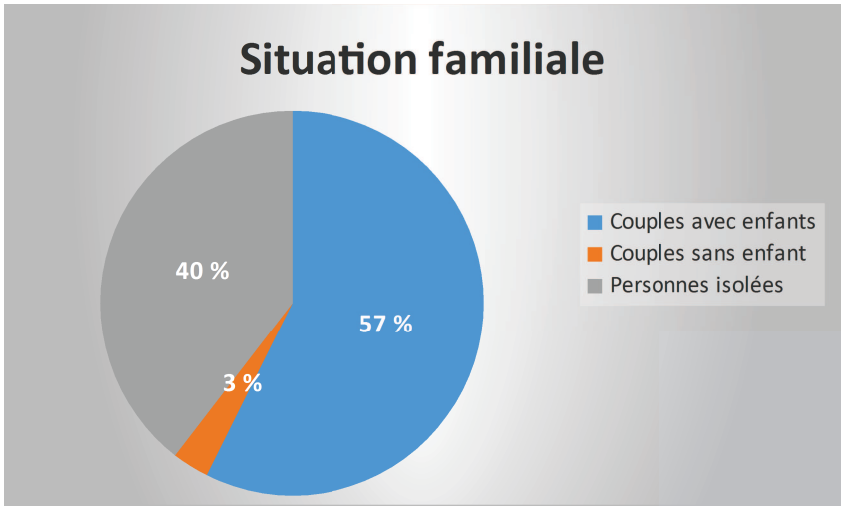
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



La tranche d'âge des 51 à 60 ans est plus impactée par la maladie et le handicap.
L'accompagnement social intervient le plus souvent dans le cadre d'un congé de longue durée, d'un accident du travail, pour l'aide à la mise en place des droits, d'un soutien et d'une écoute active.

Le départ à la retraite est une étape particulière qui nécessite pour certains agents une aide et un éclairage sur la marche à suivre (le plus souvent il s'agit des agents en DSLD).





Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Qu'il s'agisse d'agent seul (40 %) ou en charge de famille (57%), les accidents de la vie peuvent générer une dégradation de la situation sociale, économique.

Le manque à gagner dans le cas de passage à demi-traitement peut amener vers un important endettement qui contribue à fragiliser l'agent en difficulté, surtout s'il vit seul et ne peut pas compter sur la solidarité familiale.

L'accompagnement de ces agents se fait en lien avec les gestionnaires RH.

3.2. L'amélioration de la situation individuelle des agents

Après avis des Commissions Administratives Paritaires un peu plus de 160 agents titulaires ont été concernés par une décision en matière d'avancement et/ou de promotion interne :

Types d'opérations	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Avancement de grade après avis CAP	13	16	112	141
Promotion Interne après avis CAP	11	2	8	21

3.3. La mise en œuvre du télétravail

En application du décret du 11 février 2016 sur le télétravail dans la fonction publique, 84 agents ont bénéficié en 2018 de la possibilité d'exercer une partie de leurs missions en télétravail, ce qui constitue une augmentation importante en comparaison avec les 39 agents qui avaient bénéficié du télétravail en 2017.

Début 2019, une enquête a été réalisée auprès des télétravailleurs et de leurs encadrants afin de tirer tous les enseignements du dispositif mis en place et de l'améliorer.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat passée avec la région Île-de-France, une action de partenariat sera proposée et pourra donner lieu en 2019 à des échanges et à un partage d'expérience entre les deux collectivités sur le télétravail.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PATRIMOINE IMMOBILIER

1. LA TENUE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M71 qui a introduit le concept de patrimonialité des comptes, la région Réunion dispose d'un inventaire comptable et répond aux obligations fixées par le législateur, à savoir :

- tenir un inventaire et le mettre à jour ;
- établir les annexes budgétaires ;
- calculer les amortissements ;
- transmettre les données patrimoniales au comptable public.

1.1. Le recensement des biens

L'inventaire porte sur tous les biens (immobiliers, renouvelables, financiers, subventions d'équipement, frais d'études) acquis par la région Réunion. Ceux-ci font l'objet d'un recensement patrimonial et chaque bien se voit affecté un numéro d'inventaire.

Au titre de 2018, 878 fiches de biens ont été créées pour une valeur comptable de 530 millions d'euros. Au total, au 31 décembre 2018, l'inventaire comptable comptabilise plus de 18 800 fiches d'immobilisations.

Au titre de la qualité comptable :
- 35 millions d'euros de dépenses de travaux en cours ont été intégrés dans les comptes définitifs;
- 8 millions d'euros de dépenses de frais d'études ayant donné à réalisation de travaux ont été transférés dans les comptes de travaux en cours;
- 10 millions d'euros de dépenses de travaux sous mandat ayant donné lieu à réalisation de travaux ont été transférés dans les comptes de travaux en cours.

1.2. L'établissement des annexes budgétaires

L'annexe obligatoire à produire est l'état de variation du patrimoine joint au compte administratif 2018. L'état des entrées retrace les biens inscrits durablement au patrimoine (les comptes 21 "immobilisations corporelles" et 22 "immobilisations reçues en affectation). La valeur totale d'entrées pour 2018 s'élève à 413 millions d'euros.

L'état des sorties du patrimoine pour l'année 2018 recense six cessions immobilières permettant de dégager 1 191 159,46 euros de plus-values.

1.3. Le calcul des amortissements

Toutes les immobilisations sont amorties à l'exception de la voirie, des œuvres d'art, des immobilisations en cours et des immobilisations financières.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour 2018, la dotation aux amortissements s'élève à 125 millions d'euros. En 2007, celle-ci s'élevait à 8,6 millions d'euros.

1.4. La transmission des données au Comptable Public

L'inventaire de l'Ordonnateur devant être en conformité avec l'état d'actif du Payeur, la transmission au Comptable public de données patrimoniales par le biais du flux Indigo Inventaire intégré dans l'applicatif Hélios est réalisée de manière régulière.

1.5. La certification des comptes

En 2018, la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier a participé à une action de formation organisée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur la "fiabilité de la comptabilité d'inventaire" destinée aux agents des collectivités concernées par la certification.

En 2019, la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier participera aux travaux liés au actions établies par le commissaire aux comptes : actualiser les procédures d'inventaire, délibérer sur des nouvelles modalités d'amortissement suite au passage à la M57, initier les travaux d'établissement d'un inventaire physique.

La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier poursuit sa mission de tenue de l'inventaire afin de rendre une image fidèle de la situation patrimoniale de la collectivité et de continuer à participer à la démarche d'amélioration de la qualité comptable et de la sincérité budgétaire.

2. LA VALORISATION DU PATRIMOINE

L'enjeu est de donner à la région des marges de manœuvres nouvelles et de contribuer au respect de la Trajectoire d'Équilibre présentée en 2012 au Conseil Régional. Trois leviers pour atteindre cet objectif au titre de la valorisation du patrimoine sont mis en oeuvre.

2.1. Le recouvrement des loyers

Dans le prolongement de l'étude menée en 2010, le recouvrement des loyers a donné lieu à une réorganisation des services de la collectivité. Cette réorganisation a consisté à confier à la direction gestionnaire des différents baux, en l'occurrence la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI), l'émission des titres de recettes.

Les effets de cette réorganisation se sont fait sentir à travers une augmentation importante des titres de recettes émis à fin 2013 de l'ordre de 925 000 euros notamment pour des rattrapages de loyers sur 2009, 2010 et 2011.

2.1.1. Chapitre budgétaire 930

Pour l'année 2018, l'enveloppe d'émission des titres de recettes est de 677 206,37 euros.
Une hausse qui se traduit par la révision des loyers et de la signature de nouvelles conventions comme le GRETA, EXAGONE et la SCI SUD PALISSADE.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Trois baux civils ont été signés avec PUBLISYSTEM (2 600 €/an), SOCIETE REUNIONNAISE D'AFFICHAGE (5 800 €/an suspendu en août en raison travaux) et LISE ÉPICES ET SAVEURS (6 552 €/an).

Des autorisations d'occupation temporaire ont été signés avec M. ESPOSITO et Mme DIJOUX.
Les recettes générées par le bâtiment ex-Connexion à Saint André ont atteint les 180 500 € en 2018.
Les recettes générées par les conventions du CPOI n'ont pas été réclamées en 2018. Les redevances font l'objet de subventions en nature.

Pour 2019, il est prévu de nouveaux baux portant sur du foncier (emprises de chantier) et donc des recettes supplémentaires.

2.1.2. Chapitre budgétaire 939

L'IRT a quitté les locaux de Paris en février 2018 suite à la résiliation du bail de 2017 (bail établi après les travaux réalisés dans les locaux par la collectivité).

La collectivité a validé la signature d'un nouveau bail avec l'IRT en novembre 2018 sur le foncier CD 147 situé à Saint-Leu d'une durée de 9 années rapportant une redevance annuelle de 2400 euros afin de faciliter les activités de vol libre.

En 2018, les recettes générées par la fin du bail des locaux de Paris et de la location du foncier de Saint-Leu pour les activités de vol libre est de 19 445 euros.

La collectivité a également signé un bail avec l'IRT en février 2019 portant sur un foncier situé sur l'Aire du Tabac à Saint-Paul d'une durée de 9 années pour faciliter les activités de vol libre en contrepartie une redevance annuelle de 1200 euros.

2.2. La cession des éléments d'actif

La mise en place de la gestion active du patrimoine, a permis à partir de 2010, de dynamiser les recettes issues des cessions immobilières. 5 2 millions d'euros ont été encaissés sur la période 2010-2012, dont 3,9 millions d'euros pour la seule année 2012. Ce produit des cessions immobilières n'étant que de 9 283,52 euros pour la période 2007 à 2009.

Chapitre budgétaire 943

En 2018, la région a cédé pour 856 684 euros de biens.

2.3. L'acquisition des éléments d'actifs

Il n'y a eu aucune acquisition en 2018 de la Direction du Patrimoine. Cependant, des acquisitions immobilières (achat ou échange) ont été effectuées dans le cadre de projets routiers. Ces biens sont aujourd'hui répertoriés en « voiries ».

La région a acquis par acte du 23 décembre 2016 le Domaine de la Maison Rouge *(MADOI - Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien)* correspondant aux parcelles cadastrées DT 554, 559, 608, 562 et 566 d'une superficie globale de 44 731 m² sur la commune de Saint-Louis auprès de la municipalité pour un montant de 1 312 560 € nets conforme à l'avis des services fiscaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Une partie du domaine étant toujours exploitée par un occupant sans titre, une clause de séquestre à hauteur de 150 000 € a été intégrée dans l'acte de vente. Ce montant sera débloqué sous réserve du départ de l'occupant constaté par un huissier au moyen d'un PV dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de l'acte soit en décembre 2019.

Depuis 2017, la région :
- négocie avec la copropriété l'acquisition du terrain d'assiette du Pôle Danse de Saint-Pierre d'une emprise de 469 m² et son retrait de l'ensemble immobilier sis 15 rue Marius et Ary Leblond ;
- négocie auprès de la commune l'acquisition d'une servitude de passage ainsi que l'acquisition d'une emprise pour réaliser un parking afin de desservir le CRR situé 2 rue François Isautier.

2.4. Les servitudes sur le foncier régional

La collectivité accepte d'établir des servitudes à titre gracieux sur son patrimoine pour des projets d'intérêt général tels que l'eau ou l'électricité.
De plus, une servitude a été accordé à EdF-SIDELEC (délibération 17/10/2017) pour l'implantation d'une armoire électrique et le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle régionale AX 359 à Sainte-Marie dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'échanges-Parking relais. Les conventions ont été signées en 2017-2018.

2.5. Les conventions de mise à disposition du patrimoine

2.5.1. Diverses occupations sur le domaine public

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, 16 conventions constitutives de droits réels (22 ans) au bénéfice de la société Quadran pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur les toitures de lycées, centres de formations et de gymnases ont été signées le 15 décembre 2017 pour 1,5 € le m² soit des redevances superficiaires d'un montant de 23 649 € pour 2018.

Ces redevances seront réactualisées selon les bilans techniques réalisés sur les toitures pour contrôler la faisabilité des projets.

2.6. Entretien/réhabilitation du patrimoine immobilier

2.6.1. Réhabilitation d'un bâtiment régional au Chaudron (ex Foucque)

En 2017, les études de Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation de ce bâtiment se sont achevées et la consultation des entreprises a été réalisée.
Les travaux démarrent en mai 2018 pour une livraison prévue en décembre 2019 et le déménagement des services en 2020.
Le bâtiment réhabilité pourra héberger certains services qui n'ont pu emménager à l'annexe du Moufia, une partie de la Direction Régionale des Routes (CRGT), le CESER et le CCEE, permettant de supprimer les locations de ces deux organismes.

Coût global de l'opération : 6,3 M€.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.6.2. Réhabilitation du bâtiment de la Maison Régionale des Sciences et Technologies (MRST) et le devenir de la halle agroalimentaire

L'opération de réhabilitation lourde a été annulée, compte tenu des changements d'affectation de certains locaux par la Direction de la Logistique pour de nouveaux services régionaux qui remettaient en cause ses objectifs.

Elle sera remplacée par deux opérations :
- une opération de grosses réparations du clos couvert et de remise en conformité technique, dont les études ont démarré en 2018 pour un démarrage des travaux début 2020,
- une opération de mise en conformité accessibilité qui sera programmée en 2022 conformément à l'agenda d'accessibilité (Ad'AP).
En 2017, seules des interventions ponctuelles sur l'étanchéité (25 K€) ont été réalisées.

La région a récupéré la halle agroalimentaire d'une superficie de 380 m² en 2015. Le local avait été aménagé par le CRITT. A ce jour, les aménagements (chambres froides) ne sont plus aux normes et ne peuvent plus être exploités. Cependant, il y a un occupant sans titre qui a fait l'objet d'une mise en demeure de quitter les lieux en 2018.
La halle n'est pas concernée par le programme de réhabilitation de la MRST. La région doit réfléchir à son devenir : cession ou réaffectation avec travaux à prévoir. A ce jour, les coûts de flux (eau et électricité) sont de l'ordre de 24 000 euros annuels.

3. LA GESTION IMMOBILIÈRE

L'enjeu pour la gestion immobilière est identique à celui de la valorisation du patrimoine. Il s'agit d'offrir à la région de nouvelles marges de manœuvres et de contribuer au respect de la Trajectoire d'Équilibre qui a été présentée au Conseil Régional en 2012. Le levier principal pour atteindre cet objectif consistait à diminuer les charges locatives dues par la région.

Des dépenses de fonctionnement en augmentation

Jusqu'en 2010, la réponse apportée par la région pour l'affectation de ses services en dehors de l'Hôtel de Région a été de faire appel à la location d'espaces de bureaux, augmentant ainsi les dépenses de fonctionnement.
Depuis 2010, des décisions ont été prises qui concourent toutes à une diminution du montant des charges locatives dues par la Région.

Les travaux de réhabilitation par le biais de l'extension de l'Hôtel de Région en est la meilleure illustration. Elle a permis une diminution de 66 % des frais de locations immobilières en 2015 due à différentes résiliations. Ces résiliations permettaient de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 500 000 euros.

En 2017, la région a dû renouveler certains baux et en conclure des nouveaux en raison des nouvelles missions dévolues à la collectivité ou des impératifs de fonctionnement (locations d'ateliers pour le CFA du CPOI, extension de l'Antenne de Paris, Antenne du port, Antenne de St Joseph). Cela engendre des dépenses supplémentaires de fonctionnement de 411 811,00 euros annuelles.
Cependant, il a été acté la résiliation de plusieurs baux générant ainsi une économie annuelle de 511 204,00 euros.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2018, la collectivité doit assumer des dépenses de fonctionnement supplémentaires dues à la conclusion de quatre nouveaux baux représentant un montant global de 606 419,55 € (ouverture des antennes aux Comores, aux Seychelles, et au Tampon, bail avec le groupe Caillé et bail dans la ZI n°2 pour le redéploiement de la section musique du CRR Sud).

La plus importante dépense de 2018 restera cependant la prorogation de la convention de mise à disposition portant sur les « ex Ateliers Renault à St Pierre », pour le redéploiement des formations CPOI. Le coût de cette opération s'élève à 197 000,00 € annuels.
En contrepartie les résiliations actées ou à venir ne généreront qu'une économie de 31 500,00 € pour l'année 2018.

4. LA GESTION FONCIÈRE

4.1. Le transfert de propriété des biens immobiliers des établissements relevant de l'article L. 214-6 du Code de l'Éducation

4.1.1. Le cadre juridique

L'article 79, II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article- L 214-6 du Code de l'Éducation aux collectivités de rattachement conformément à leurs compétences respectives. Ainsi sont transférés au département le foncier des collèges, et à la région le foncier lycée. Ce transfert est piloté par les services de l'État (Préfecture et Rectorat). Ce transfert s'effectue en pleine propriété, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers appartenant tant à l'État qu'aux communes à la date de la loi. La loi prévoit trois cas de transfert, lequel est formalisé par une procédure.

4.1.2. Les hypothèses de transfert des biens

Trois déclinaisons sont possibles suivant l'origine de propriété de l'assiette foncière :

- Les biens immobiliers des établissements appartenant à l'État soumis à l'intervention de l'État.

En application de l'article 79-II, les biens immobiliers des établissements visés à l'article- L 214-6 du code de l'Éducation, appartenant à l'État à la date d'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales lui sont transférées en pleine propriété à titre gratuit. Ce transfert ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. Il s'agit des biens qui se trouvent sur des assiettes foncières État, pour lesquels les bâtiments ont été édifiés par l'État.
Dans ce cadre, les services de l'État, notamment France Domaines (Direction Régionale des Finances Publiques) rédige les actes de transfert.

- Les biens immobiliers appartenant aux collectivités territoriales

Certains biens immobiliers ne sont pas soumis à l'intervention des services de l'État. Il s'agit notamment des biens appartenant aux communes, groupements de communes ou au Département.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La loi prévoit que « les biens immobiliers des établissements visés à l'article L 214-6 appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque la région effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. »

Le transfert des biens se fait en pleine propriété. La notion de pleine propriété désigne une propriété dont aucun des droits qui la compose n'a été détaché. Elle emporte la propriété du dessus et du dessous, donc, du bâti et de l'assiette foncière.

- Les cas particuliers

Deux types de biens relèvent de cas particuliers. Il s'agit des biens édifiés par les régions sur les assiettes foncières appartenant à l'État et les cités scolaires.

Lorsque les biens ont été édifiés par la région sur les assiettes appartenant à l'État, l'ensemble du bien est transmis à la collectivité de rattachement.
Pour les cités scolaires, les établissements scolaires regroupent un collège et un lycée sur une même parcelle. De ce fait, les deux établissements ont une gestion en commun. Cette gestion en commun peut concerner aussi bien les cantines scolaires, que les logements de fonction. Dans ce cas, un accord entre collectivités est nécessaire pour déterminer le découpage foncier de la cité scolaire et pour que les charges découlant de cette gestion concomitante soient réparties conformément à l'article L 214-6 du code de l'Éducation.

4.1.3. L'état des lieux du transfert

Il a été recensé 43 lycées dont la situation est à régulariser au niveau des transferts de propriété.

Parmi ces 43 lycées :
- 8 se trouvent sur des parcelles propriété région,
- 11 sont des parcelles propriété État,
- 9 sont des parcelles de communes,
- 2 sont des parcelles du département,
- 13 lycées sont sur des assiettes foncières mixtes relevant de plusieurs propriétaires (État, commune et/ou sociétés)

La mise en œuvre du transfert des biens appartenant à l'État est piloté par les services de L'État. Ce transfert est ponctué par des réunions de concertation et des visites sur sites. Lors de ces visites, sont formulées des propositions de découpage foncier et d'identification des limites de chaque établissement. Pour ce faire, quatre institutions sont réunies :
- le département (le transfert des collèges et cités scolaires),
- la région (le transfert des lycées),
- le rectorat en tant que pilote de l'opération de transfert,
- le service de France Domaine chargé de la rédaction des actes, de leur authentification et de leur publication à la Conservation des Hypothèques.

En 2014, le transfert du foncier des quatre cités mixtes a été initié par les intervenants au travers de différentes réunions de travail au rectorat.
Ainsi, l'État a transféré à la région les équipements sportifs de la cité scolaire de Saint-Benoît par acte administratif du 21 juillet 2014.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La commune est propriétaire du foncier de la cité scolaire et ne s'est toujours pas positionnée sur le transfert à titre gratuit conformément à la Loi de 2004.

- Les transferts portant sur les cités scolaires de Saint-Pierre et du Port ont été actés en 2015.
- Concernant la cité scolaire de Saint-Louis, il est conditionné au règlement par l'État de son domaine fluvial et il a été acté le 26 septembre 2017.
- Pour les lycées agricoles, les discussions avec les différents partenaires (Département, Chambre d'Agriculture, communes) sont en cours.

Ainsi, la région a validé le 13 octobre 2015 le transfert de deux parcelles du lycée agricole de Piton Saint-Leu à titre gratuit par le Conseil départemental. En 2018, la région a relancé le Département pour finaliser ce transfert.
Le transfert du lycée agricole de Saint-Joseph avec l'État est en cours. Le domaine maritime est en cours de délimitation avec le géomètre.

La commune de Saint-Paul a délibéré le 10/06/2015 sur la régularisation foncière d'une parcelle communale dans le secteur du lycée de Plateau-Caillou à titre gratuit. La commune de Saint-Denis a demandé en 2016, la régularisation du foncier du lycée de Bellepierre en le transférant à titre gratuit à la région. Les éléments techniques seront à finaliser en 2019.

4.2. Le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales

4.2.1. Le cadre juridique

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la dite loi et les circulaires du 27 juillet 2005 et du 21 décembre 2006 organisent le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales.

Le décret n°2007-424 du 23 mars 2007, pris pour application de code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la région de la Réunion, prévoit le transfert de l'ensemble des routes nationales de la Réunion au bénéfice de la région Réunion.

L'arrêté n°4260 en date du 2 décembre 2007, pris par le Préfet de la Réunion a constaté le transfert des routes nationales au Conseil Régional de la Réunion.

4.2.2. Le périmètre du transfert

L'article 2 du décret 2500-1500 du 5 décembre 2005 dispose que sont considérés comme acquis par l'État en vue de l'aménagement des routes transférées , les biens suivants :

- les terrains qui ont été acquis en vue d'aménagements qui ont été réalisés à la date de la cession ;
- les terrains appartenant à l'État qui ont fait partie de la voie transférée.

Il s'agit notamment de parcelles qui ont été acquises par l'État, qui ont fait partie de la voirie, qui ont été déclassées du domaine public routier à la suite par exemple d'une rectification de virage et qui n'auraient pas été encore aliénées ;

- les terrains qui ont été acquis en application d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ayant la capacité d'exproprier, en vue de la réalisation d'aménagements et non abandonnés ou en cours de travaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

L'alinéa 3 de cet article évoque la notion de projet « abandonné ». Or, il n'existe pas de définition juridique de projet « abandonné », ce qui a conduit à adopter le dispositif suivant :

- pour l'ensemble des parcelles acquises en vue d'une route transférée, les directions départementales de l'équipement (DDE) détermineront si l'aménagement est abandonné ou non, c'est-à-dire si l'État l'aurait exécuté ou non ;
- cette position de l'État devra être conforme aux dispositions figurant à la date du transfert dans les différents documents d'urbanisme opposables ou aux demandes de modifications de ces documents faites par l'État avant la date du transfert.

4.2.3. La procédure de transfert

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a procédé en 2011 au recensement exhaustif des parcelles concernées par commune la nature, l'adresse, les références cadastrales, la superficie, l'origine de propriété, les références de publicité foncière et le numéro des terrains au tableau général des propriétés de l'État (n°TGPE) sont transmis à France Domaine, notaire des services de l'État, pour rédaction des actes administratifs.

En application du paragraphe III de l'article 18 de la loi du 13 août 2004, les transferts du domaine privé de l'État sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire.

Afin de ne pas freiner la globalité de la procédure, il a été proposé en concertation entre les services de la région, de la DEAL et de France Domaine qu'un acte soit établi par commune ou par groupement de communes au fur et à mesure de la complétude des informations nécessaires à la passation des actes.
Les projets d'acte sont soumis pour avis et décision aux instances de la collectivité.

4.2.4. Le recensement réalisé en 2011

secteur	commune	nombre de parcelles	Superficie en m²
Ouest	Trois Bassins	65	350 257
	Saint-Leu	403	1 531 587
	Saint-Paul	332	1 835 372
Nord	Saint-Denis	89	29 401
Est	Plaine des Palmistes	7	769
	Saint-Benoît	17	13 110
	Ste-Rose	13	5 901
	St-André	16	2 291
	Ste-Suzanne	7	21 942
	Ste-Marie	65	132 212
Sud	Cilaos	4	3 099
	Petite-Ile	25	30 888
	Saint-Louis	15	4 155
	Le Tampon	9	2 783
	Les Avirons	8	1 737
	St-Joseph	62	17 192
	St-Philippe	2	147
	Etang-Salé	1	8 420
	S-Pierre	66	259 248
		1206	4 250 511

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.2.5. Les obligations générées par le transfert pour la région

Le patrimoine foncier ainsi transféré sera intégré dès signature des actes dans le domaine privé de la région.
Avant toute opération de valorisation, il devra alors faire l'objet :

- de la délimitation du Domaine Public Routier (DPR), opération ayant pour but de prendre en compte tous les éléments liés à l'ouvrage routier (réseaux, ouvrages techniques aériens et souterrains, etc…) ;
- de la purge du droit de rétrocession ou de l'exercice du droit de préemption.

Au 31 décembre 2014, le parcellaire ayant fait l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional et a été transféré à la région :

Secteur	Commune	Nbre de Parcelles	Superficie en m²	Etat du transfert
OUEST	Trois Bassins	65	350 257	Fait
	Saint-Leu	403	1 531 587	Fait
	Saint-Paul	413	2 013 849	Fait
NORD	Saint-Denis	94	33 088	Fait
EST	Plaine des Palmistes	1	36	Fait
	Saint-Benoît	33	15 588	Fait
	Saint-Benoît	4	5 712	À faire
	Sainte-Rose	13	5 901	Fait
	Saint-André	20	2 964	Fait
	Sainte-Suzanne	17	25 853	Fait
	Sainte-Marie	50	126 096	Fait
SUD	Cilaos	4	3 099	Fait
	Petite-Ile	25	30 888	Fait
	Saint-Louis	21	22 007	Fait
	Le Tampon	26	31 921	Fait
	Les Avirons	8	1 737	Fait
	Saint-Joseph	62	17 192	Fait
	St-Philippe	2	147	
	Etang-Salé	1	8 420	Fait
	Saint-Pierre	66	259 248	Fait
TOTAL		1 328	4 483 580	

Pour ces parcelles, douze actes portant transfert ont été transmis par les services de l'État.

Un acte (5 parcelles) a été signé début 2018 (délibération Commission Permanente du 12/12/2017) sur la commune de Sainte-Suzanne.

Un acte doit être régularisé en 2019 sur Saint-Benoît (4 parcelles) suite à la délibération Commission Permanente du 21/08/2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.3. La Nouvelle Route du Littoral

Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière sécurisée entre Saint-Denis et La Possession (la Nouvelle Route du Littoral), la région se doit de disposer de terrains situés à proximité immédiate de l'emprise du projet mais aussi de l'enceinte du port ouest afin de permettre aux entreprises titulaires des marchés de travaux de disposer d'un espace permettant d'accueillir toutes les installations techniques nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de ce chantier d'importance régionale pour le développement de l'Ile de La Réunion.

A ce titre, le Département disposant de terrains dans la zone arrière portuaire, une convention de mise à disposition de ce foncier au bénéfice de la région a été signé avec effet à partir du 1er juillet 2013 portant sur 17 hectares dans un premier temps avec possibilité d'extension à terme.

4.4. La gestion des données d'information géographique

En complément de QGIS, un applicatif a été mis à disposition par le service SIG auprès de la DPI permettant d'accéder facilement à toutes les informations du cadastre.

4.5. La Zone d'Activités Aéroportuaires Pierre Lagourgue

Une parcelle de 2 000 m² a été attribuée par bail à construction de trente ans à la société Soleil Créole pour y développer son activité de fabrication de conserves alimentaires à bases de produits agricoles locaux. La livraison des bâtiments a pris du retard.

Une parcelle de 1 500 m² a été attribuée à la société SCA FRUITS par bail à construction du 21/12/2015. Les travaux ont débuté en 2019.

Une promesse de bail à construction a été signée le 04/12/2015 avec la SARL Roland Garros Investissements sur une emprise foncière de 20 000 m² pour un loyer annuel de 60 000 euros. Le bail a été signé les 1er et 4 décembre 2017.

La collectivité a inauguré le Pôle d'échanges de Duparc en 2018. Elle a fait un appel à projet pour la commercialisation de deux locaux commerciaux sur le Pôle d'échanges de Duparc à Sainte-Marie. L'attribution est prévue en 2019.

4.6. La Maison Régionale des Sciences et Techniques (MRST)

Suite à l'expiration du marché de gestion du site par la société INOVISTA en octobre 2016, la collectivité a décidé de garder en gestion directe le site au regard des services régionaux installés (DSI, DAE, DL, DSVA) depuis octobre 2014. Ainsi, la DPI en collaboration avec la Direction de la Logistique (DL) s'occupe de la partie administrative, financière et comptable ; et la DL en gère l'entretien.

Ce bâtiment, tout en gardant sa vocation initiale dédiée à l'innovation, a été utilisé comme une ressource d'ajustement en termes de locaux administratifs pour les services régionaux.

En 2016, la collectivité décide de la création d'une plate-forme régionale des services à l'internationalisation des entreprises dans le cadre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ainsi, il est créé un Guichet Unique piloté par la DGAEE-Direction de la Maison

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

de l'Export. Ce Guichet Unique est installé à la MRST et il est prévu de mettre à disposition des bureaux aux partenaires (CCIR, Business France,…).

4.7. Le transfert des CREPS par l'Etat

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 connue sous le nom de loi NOTRe a prévu le transfert de l'Etat aux régions le patrimoine immobilier des CREPS ainsi que l'essentiel des responsabilités et moyens de fonctionnement (humains et financiers) correspondants.

En application de ces dispositions, les régions ont donc en charge depuis le 1er janvier 2016 la construction et/ou la reconstruction, l'extension et les grosses réparations des locaux et des infrastructures des CREPS. Elles assurent également l'entretien, le fonctionnement, l'accueil, la restauration et l'hébergement hors missions d'encadrement et de surveillance des sportifs et des stagiaires de l'État.

Les sites concernés par le transfert sont :

SAINT-DENIS	
Références cadastrales	DO 19 et DO 18
Emprise foncière	21 092 m²
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 364 m²
Surface habitable	3 932 m²
SAINT-PAUL	
Références cadastrales	BN 3 et BN 4
Emprise foncière	5 086 m²
Surface habitable	845 m²
TAMPON – Plaine des Cafres	
Références cadastrales	AE 801 et AE 802
Emprise foncière	26 267 m²
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 840 m²
Surface des équipements sportifs couverts	1 218 m²
Surface habitable	1 350 m²

En collaboration avec France Domaine, la région a préparé le transfert immobilier desdits sites pour une validation des instances délibérantes et une régularisation de l'acte courant 2018. Le dossier a pris du retard car il a fallu régulariser des servitudes sur le site de Saint-Denis.

4.7.1. CREPS Saint Denis

Des travaux d'entretien -maintenance ont été réalisés en 2017 (ravalement de la façade principale, étanchéité de toitures, chéneaux, descentes eaux pluviales, etc.).

4.7.2. CREPS Plaine des Cafres

Dans l'attente du projet de restructuration lourde du site, les études pour une réhabilitation provisoire (700 K€) du gymnase ont été achevées en 2017.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.7.3. CREPS Saint Denis et Plaine des Cafres

Dans la cadre de la création du futur Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI), les études préalables pour la restructuration lourde des deux sites, permettant d'accueillir également l'IRSOI, ont été réalisées pour un montant de 90 K€ et les scénarios de réhabilitation - extension élaborés.

Les études de programme devaient s'achever en 2018 pour permettre la présentation du programme architectural, du coût et du planning des deux opérations à la Commission Permanente, en vue du lancement des concours de maîtrise d'œuvre par la Direction des Bâtiments.

4.8. Le Transfert du patrimoine liés à la compétence transport

La loi NOTRe de 2015 a transféré aux régions et plus précisément à la région Réunion la compétence transport inter urbain.

Les « cars jaunes » sont aujourd'hui de la compétence régionale.

Un état des lieux des équipements (gares) est en cours de finalisation avec d'autres directions pour élaborer la programmation pluriannuelle 2018 – 2021 de grosses réparations à mettre en œuvre sur ces gares.

Des premiers travaux d'entretien et d'embellissement ont été réalisés en régie en 2017-2018 par la Direction de la Logistique.

L'année 2018 a permis une mise au point de leur statut en fonction de leur historique (communale, départemental, intercommunale, autre…).

5. LES ASSURANCES, LA DÉSAFFECTATION ET L'ALIÉNATION DES BIENS MOBILIERS

5.1. L'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances

La collectivité s'est octroyée une assistance à maîtrise d'ouvrage de conseil, de rédaction et de passation des marchés d'assurances de dommages aux biens et de responsabilité civile par l'intermédiaire de la société Risk Partenaires Océan Indien en 2014 pour les contrats d'assurances de 2015-2018 et en 2018 (contrats d'assurances de 2019-2022).
Le marché d'AMO, d'un budget de 57 505 euros TTC, comprend une mission de passation des contrats (préparation du dossier de consultation jusqu'à notification des contrats) et l'assistance de la collectivité en matière d'assurances (suivi des contrats et conseils).
L'AMO a permis d'optimiser les garanties et de faire des économies sur les primes au regard de la diversité du patrimoine bâti. L'expertise et le suivi des contrats par l'AMO ont facilité la mise en œuvre des garanties. La qualité d'expert d'assuré de l'AMO lui donne compétence pour négocier les montants d'indemnités en cas de sinistres.
En effet, en 2011, la région payait 0,51 euros le m² assuré pour le patrimoine bâti. En 2015, la prime est de 0,329 euros le m². En matière de responsabilité civile, il y a eu également des économies car on est passé de 152 210 euros de prime annuelle en 2014 à 106.000 euros en 2017.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2018, un nouvelle consultation d'AMO a été menée pour la passation des nouveaux contrats dommages aux biens et responsabilité civile. C'est la société Risk Partenaires Océan Indien qui est lauréate. Les nouveaux contrats devront prendre effet à compter du 1er janvier 2019.

5.2. Les assurances

Dans le cadre des garanties « dommages aux biens » et « responsabilité civile », un marché a été conclu au 1er janvier 2015 pour quatre années :
- le contrat d'assurance « dommages aux biens » attribué à la Société BTA INSURANCE / Assurances Emile Isautier a donné lieu au paiement d'une prime d'un montant annuel de 302 266,70 € pour une superficie assurée de 917 471 m².

- le contrat d'assurance « responsabilité civile » attribué à la Société ZURICH INSURANCE / Gras Savoye Océan Indien a donné lieu au paiement d'une prime d'un montant annuel de 76 306,52 et du réajustement de la prime de 2017 pour 30 554 ,75 €

A ce titre, 11 sinistres ont été déclarés sur le contrat dommages aux biens et 3 sur le contrat responsabilité civile.

5.3. La désaffectation des biens mobiliers

La région est propriétaire de matériels, de matériels roulants, de mobiliers qu'elle met à disposition de ses services, des établissements publics locaux d'enseignement (lycées), des organismes de formation et de divers organismes.

A ce titre, ces matériels et mobiliers déclarés obsolètes ou hors d'usage, donnent lieu, sur propositions des structures précitées, à une désaffectation prononcée par la Commission Permanente du Conseil Régional.

En 2018, la procédure de désaffectation a concerné, le service logistique au travers de véhicules automobiles et de photocopieurs, ainsi que trois établissements d'enseignement et le CENTHOR.

5.4. L'aliénation des biens mobiliers

La délibération de la Commission Permanente du 04/05/2018 a validé l'aliénation de mobiliers et de véhicules affectés à la Direction de la Logistique, aux lycées, au Centhor, au Conservatoire et à l'Antenne de Paris.
Suite au non renouvellement du marché de mise au rebut des matériels obsolètes, la DPI a rencontré des organismes certifiés dans la collecte et le recyclage gratuit des matériels électriques conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets contenant des matières dangereuses.
Deux organismes ont répondu favorablement et sont prêts à travailler en partenariat avec la collectivité si besoin.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6. LE CHAPITRE BUDGÉTAIRE 940 - LES IMPOSITIONS ET TAXES DUES

Tout d'abord, la DPI a commencé à recenser en 2015, toutes les adresses depuis 2012 imposées par la Direction Régionale des Finances Publiques sur les taxes d'habitation et taxes foncières dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il s'est avéré que plus de 50% de ces taxes visent les logements de fonction des lycées et centres de formation. Les actions entreprises par la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier ont été de :
- contacter les centres des finances par téléphone ;
- échanger des mails avec les inspecteurs et responsables de la Direction des Finances Publiques ;
- rencontrer la DIRED et la DFPA et mettre en place des actions de suivi d'occupation des logements de fonction ;
- envoyer des courriers de demande de dégrèvement des taxes d'habitation et taxes foncières.

Les taxes d'habitation et les taxes foncières dues par la collectivité sont inscrites comme dépenses au chapitre 940 :
- taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères payé en 2017 : 195 665 euros
- taxe d'habitation et taxe sur les bureaux (Paris) payé en 2017 : 110 357,02 euros

Les dégrèvements accordés de 2014 à 2017 par la DRFIP sont :
- taxe foncière : 439 780 euros (1 063 034 euros reçus) ;
- taxe d'habitation : 186 479 euros (338.133 euros reçus).

Les taxes foncières et taxes d'enlèvement des ordures ménagères payées en 2018 sont de l'ordre de 60.826,00 euros.
La taxe d'habitation et la taxe sur les bureaux de Paris payées en 2018 sont de 33.844,89 euros.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

AFFAIRES EUROPÉENNES - PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2018 marque pour l'ensemble des programmes européens l'échéance à mi-parcours, puisque ceux-ci auront pour terme l'année 2023.

A des degrés divers, les programmes sont entrés dans leur phase de maturité tant en termes de programmation que de certification dans un environnement de gestion et de contrôle stabilisé.

Pour ce qui concerne les programmes dont la Région assure la fonction d'Autorité de Gestion, l'année 2018 aura été marquée principalement par les faits suivants :

– la Cours des Comptes a finalisé un contrôle sur la gestion des programmes européens dans les régions d'outre-Mer dont le résultat a fait l'objet d'un chapitre dans son rapport annuel (février 2019). Il convient de noter que La Réunion, pour les deux périodes de programmation, fait l'objet d'une évaluation différenciée au regard de la situation d'autres territoires.
– Les montants certifiés en juin 2018 ont fait l'objet d'une deuxième clôture annuelle des comptes par la Commission Européenne, avec des taux d'erreur inférieurs à 0,2 % tant pour le Feder que pour le PO Interreg OI (0 %).

– En mai et novembre 2018 se sont tenues les réunions techniques avec la Commission Européenne, hors Interreg OI. Le Comité National de Suivi du 23 novembre en formation plénière a dû être annulée au regard des évènements sociaux.
Pour le Programme Interreg OI, le troisième comité de suivi s'est tenu du 7 au 9 novembre 2018.

– Dans l'objectif d'utiliser pleinement les outils de simplification, l'adoption en juillet 2018 du règlement dit « OMNIBUS » a permis d'amplifier le recours aux coûts simplifiés pour les programmes financés par le Feder. Pour le Fse, le premier dossier de recours au coût forfaitaire basé sur les résultats a fait l'objet d'un agrément de principes des services de la Commission Européenne.

– La modification du PO Feder initié en 2017 a fait l'objet d'une approbation formelle par la Commission en juin 2018.

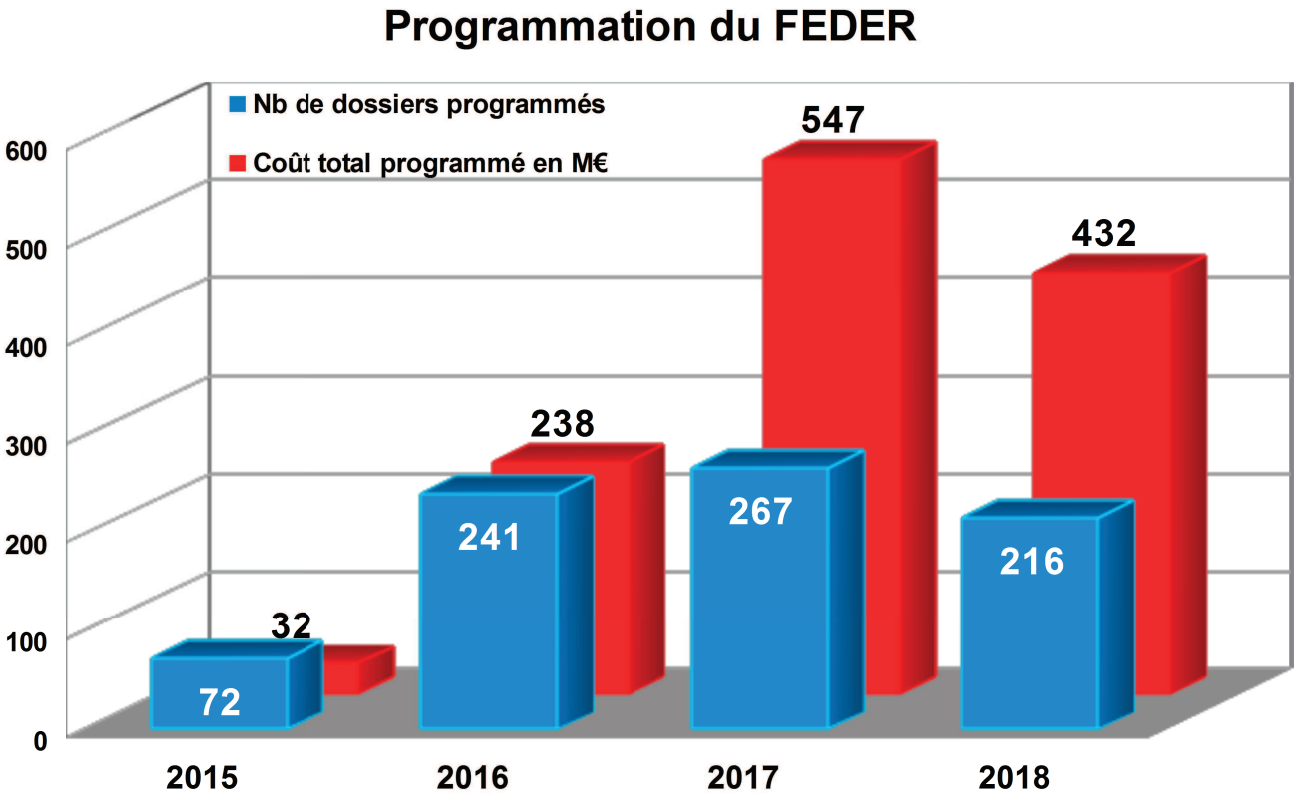
– Les deux premières études d'évaluation ont été conduites au titre du PO FEDER avec un rendu intermédiaire présenté aux membres du Comité Régional d'Évaluation en novembre 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. LE CONCOURS DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020 AUX SEPT PILIERS DE LA MANDATURE

1.1. Bilan de la programmation du POE FEDER et du PO INTERREG V OI

1.1.1. Le POE FEDER



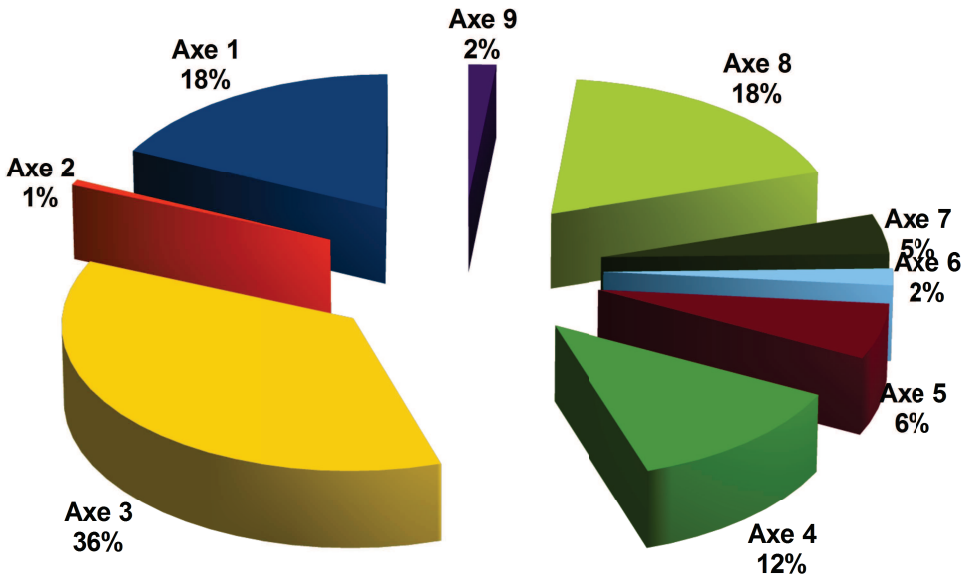
Depuis le début de la programmation en 2015, 796 dossiers ont été sélectionnés représentant un coût total de 1 259 545 151 €, soit 65 % du coût total du programme et un montant Feder alloué de 661 768 013 euros.
Pour la seule année 2018, ce sont plus de 200 dossiers qui ont été programmés et 473 491 852 €, soit 22,7 % du programme soit le maintien d'un rythme de programmation plus élevé que la moyenne théorique.

Cette croissance forte est liée principalement à l'arrivée à maturité de projets soit structurants, comme celui relatif à la couverture régionale de l'île par un réseau THD soit de grande ampleur comme le nouveau pont à l'entrée ouest de Saint Denis. Cette croissance est également liée au maintien d'un fort dynamisme dans le secteur économique ou des infrastructures de proximité et d'éducation.
Cette montée en charge de la programmation s'est également traduite au niveau de la certification dont le niveau a atteint 26 % au niveau de l'Autorité de Gestion, se traduisant par un taux de 23 % au titre des appels de fonds réalisés par l'Autorité de Certification.

Le niveau du dégagement d'office a dès lors été atteint dès début septembre 2018, et les appels de fonds complémentaires de fin 2018 ont permis d'atteindre dores et déjà pour le PO Feder 40 % de la cible 2019.

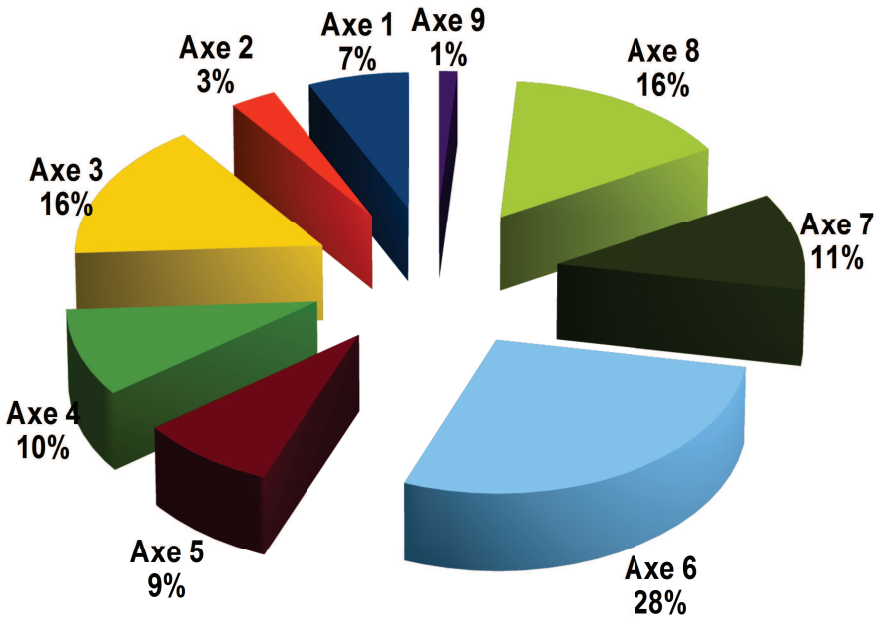
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

REPARTITION PAR AXES DES DOSSIERS PROGRAMMES



En nombre de dossiers engagés les trois axes recensés dès 2016 se démarquent et poursuivent leur dynamique : l'axe 3 consacré aux entreprises avec 36 % des opérations programmées, suivi par l'axe surcoût (axe 8) et l'axe 1 dédié à la recherche avec 18 %. Cette situation perdurera jusqu'à la fin du programme.
Il convient cependant de mesurer l'avancement du programme par un autre indicateur, celui du montant programmé, car l'hétérogénéité des dossiers est particulièrement élevées dans un programme Feder, en particulier dans une région défavorisée de l'Union Européenne.

REPARTITION PAR AXES ET PAR COUT TOTAL PROGRAMME



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En volume financier programmé, c'est l'axe infrastructures d'échanges (axe 6) qui contribue le plus fortement avec 28 % du montant total compte tenu de la quasi saturation de l'axe, devant les axes 3 et 8 avec un taux de 16 % chacun. On remarque la montée en charge des axes couvrant l'énergie (axe 4) et celui consacré à l'environnement (axe 5) qui atteignent près de 10 % chacun des montants programmés.

Au titre des appels de fonds, le PO Feder Réunion a atteint le niveau de 23 % de montant certifié à La Commission européenne au 31-12-2018 (par rapport à la maquette du PO).
Ceci correspond à **un des 3 meilleurs taux de réalisation au niveau national**, sur l'ensemble des enveloppes Feder régionales (sur 29 enveloppes régionales) (source CGET).
Ce taux a pu être atteint grâce à l'investissement des services instructeurs Feder dans la certification des dépenses présentées par les bénéficiaires, et le versement des montants Feder à verser aux bénéficiaires.

Il est à noter l'approbation le 20 juin 2018 de la modification du programme introduite en décembre 2017.
S'agissant du dispositif ITI, l'autorité de gestion avait fait le choix de scinder la programmation en deux-sous-périodes : 2015-2017 et 2018-2020.
La première sous-période étant arrivée à son terme le 31/12/2017, les travaux d'élaboration de la seconde période ont été conclus en octobre 2018.

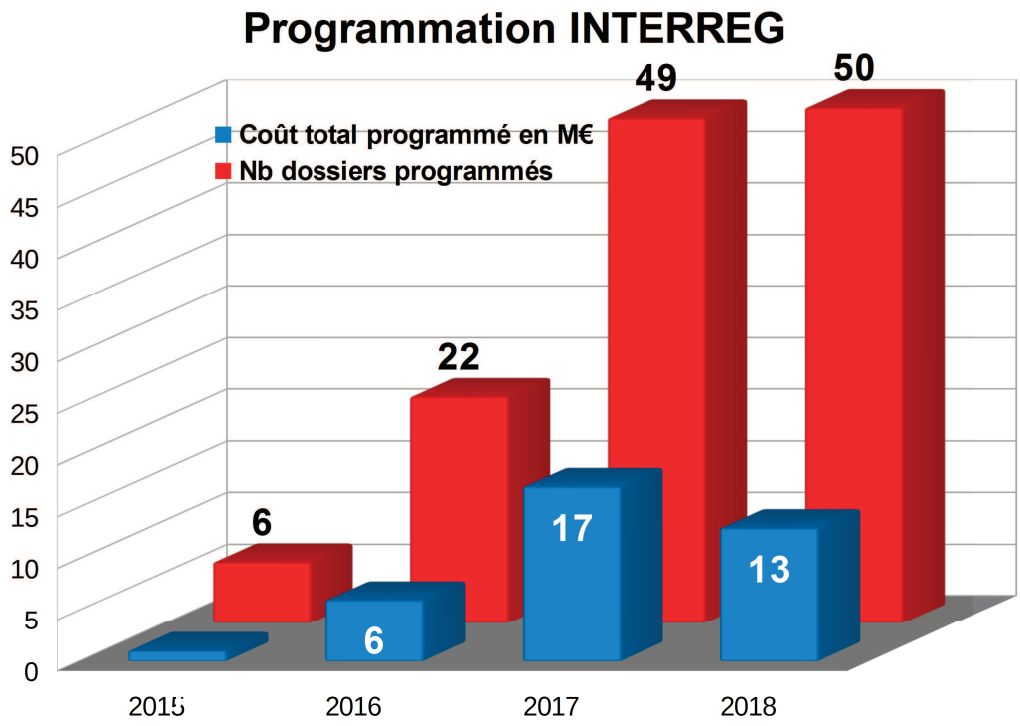
Afin de ne pas interrompre la programmation entre la fin de la première période et la finalisation de la seconde, l'Autorité de gestion a proposé aux EPCI la mise en place d'une période transitoire via un avenant temporel aux contrats territoriaux afin de permettre la programmation des dossiers d'ores et déjà complets et instruits. Ainsi, 10 dossiers ont pu être examinés par le comité territorial en août 2018.

Au 31 décembre 2018, 4 dossiers supplémentaires ont pu être programmés.

In fine, depuis le début de la programmation, 78 opérations ont été programmées pour un montant total éligible de 94 M€ soit un taux de 33,53 %.
Deux axes ne devraient pas atteindre l'atteinte des seuils du cadre de performance : l'axe 2 du fait des difficultés ayant présidées au redimensionnement du dossier THD, qui a été anticipé par la Région dès la fin 2017, et l'axe 5 du fait d'un décalage dans la livraison (eau potable) ou dans le démarrage (assainissement) des travaux à réaliser à mi-parcours. Les axes très performants ont vocation naturellement à accueillir la réserve non attribuée à ces deux axes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1.2. Le POE INTERREG OI : Intensification de la programmation



Le programme Interreg océan Indien a connu, en 2018, sa deuxième année de programmation. La dynamique d'engagement s'est traduit :

- par le nombre important de comités de pilotage (13 comités en 2018, dont un organisé à Mayotte en octobre 2018) ;
- par le nombre de dossiers programmés au cours de l'année (50 opérations sélectionnées en 2018).

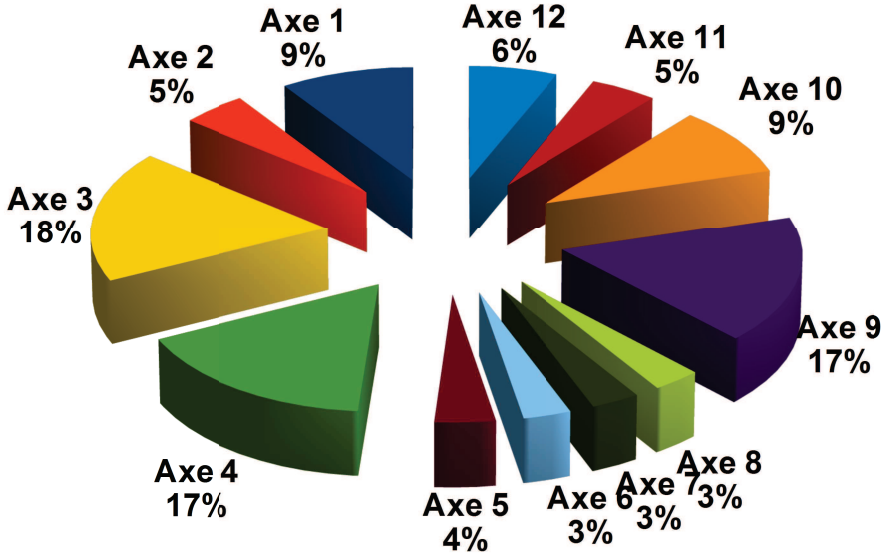
Ainsi, au 31 décembre 2018, 127 projets ont été programmés, représentant un montant UE de 30,6 millions d'euros et un coût total éligible de 36,5 millions d'euros (soit 49 % de la maquette).

Cette dynamique concerne les deux volets du programme :

- Le volet transfrontalier (coopération entre La Réunion et Madagascar, Maurice, Seychelles et les Comores), avec 72 opérations, pour un coût total éligible de 24,3 M€ (soit 49,8% de la maquette allouée à ce volet) ;
- Le volet transnational (coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie et TAAF), avec 55 opérations, pour un coût total éligible de 12,3 M€ (soit 47,9% de la maquette allouée à ce volet).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

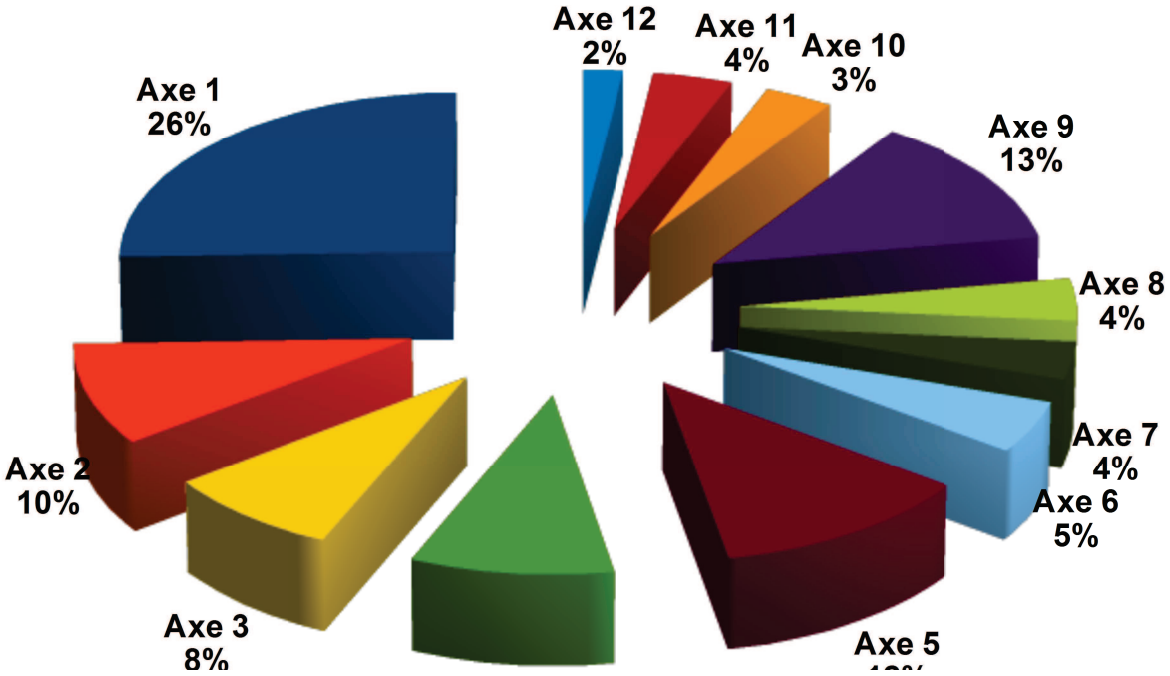
REPARTITION DES DOSSIERS PROGRAMMES



En volume de dossiers programmés, deux axes présentent sur le volet transfrontalier un taux d'engagement supérieur à 10 %: l'axe économique (axe 3) avec 18 % et l'axe formation (axe 9) avec 17 %. Sur le volet transnational, un axe se démarque particulièrement, l'axe économique avec 17 % des opérations engagées.

En volume financier, c'est l'axe 1 consacré à la recherche qui contribue le plus fortement à l'avancement du programme.

REPARTITION PAR AXES ET PAR COUT TOTAL PROGRAMME



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Le niveau de certification actuel (6,4 millions d'euros de Feder certifiés) est d'ores et déjà supérieur au seuil du dégagement d'office de 2019 établi à 5,87 millions d'euros.

Il est à noter une modification de la maquette financière du programme en novembre 2018. Cette modification du programme Interreg a été formellement approuvée par la Commission Européenne le 20 février 2019.

La fin de l'année 2018 a aussi été marquée par la tenue de deux comités :

- Le troisième comité de suivi du programme Interreg s'est tenu du 7 au 9 novembre 2018 ; il a permis de présenter l'état d'avancement du programme à travers plusieurs séquences : réunion technique visites de projets (Centre International d'Etudes Pédagogiques – CIEP, Pôle de Protection des Plantes du CIRAD, Lycée agricole de Saint Joseph), séance plénière en présence des représentants officiels des Etats partenaires (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Inde) et des exécutifs des collectivités régionales, départementales de La Réunion et de Mayotte, des représentants de l'Etat ainsi que des partenaires locaux tels que les chambres consulaires, l'AFD, etc.
- Le deuxième comité de concertation FED – FEDER s'est tenu le 9 novembre 2018 et a associé, en plus des autorités du programme Interreg, les représentants de la COI et de la délégation de l'UE à Maurice. Il a pris acte des projets FED – FEDER soutenus en 2018 et validé une première liste de projets FED – FEDER à soutenir en 2019.

1.2. Le concours des Fonds européens aux 7 piliers de la mandature

1.2.1. Le 1er pilier : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais

- Le POE FEDER

Au titre des actions en faveur de l'amélioration des connaissance, le soutien du Feder et de la Collectivité régionale a porté notamment sur :

– les opérations de soutien aux pôles d'innovation ;
– ou encore les projets de recherche dans les domaines de la valorisation de la biodiversité, les énergies renouvelables et les ressources marines.

Les opérations contribuant à la diffusion de l'innovation au sein des entreprises, ou de soutien à l'innovation, ont fait l'objet d'une continuité dans la programmation.

- Le POE FSE

La Région Réunion a continué à mobiliser ce programme afin de soutenir notamment la formation des jeunes (à titre d'exemple par l'apprentissage) et les demandeurs d'emploi. A ce titre 4207 apprentis ont été accueillis et 471 diplômes ont été délivrés dans le secteur sanitaire et social (avec un effectif total de personnes formées de 2875).

1.2.2. Le 2ème pilier : engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais

- Le POE FEDER

Le Grand Projet relatif au Très Haut Débit a été programmé en 2018 avec un financement FEDER à hauteur de 24,380 M€. Le projet, agréé en tant que Grand Projet par la Commission, a été programmé à ce stade en dessous des seuils de grand Projet.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Concernant les infrastructures routières, le nouveau Pont sur la Rivière Saint Denis a été soutenu pour un coût total éligible de 22,5 M€ dont 8,687 M€ de Feder. Cet ouvrage d'art porte un Transport Commun en Site Propre (TCSP) d'une largeur lui permettant à terme de recevoir un TCSP qui pourra être prolongé vers la Nouvelle Entrée Ouest (NEO). De plus, l'ouvrage, à l'instar de ce qui est en cours sur la NRL, pourra supporter un mode ferré guidé de type tramway léger.

Concernant le Trans Eco Express, 6 opérations ont été programmées pour une longueur nouvelle de voie de transport en commun en site propre de 12 765 km.

- le POE FEADER (PDRR)

Dans le cadre du PDRR, la Région a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une opération de travaux d'aménagement du parking de Grand Etang, pour un montant Feader de 441 000€.

1.2.3. Le 3ème pilier : libérer les entreprises, libérer les énergies

- Le POE FEDER

Depuis le début du programme 289 opérations de soutien aux entreprises ont été programmées dont 73 opérations au titre de 2018. L'axe 3 constitue l'axe le plus dynamique du programme au niveau du nombre de dossiers. Les montants financiers sont nécessairement plus réduits, au regard des coûts des projets structurants
Dès lors, cette prépondérance d'opérations au sein du programme est atténuée lorsqu'on analyse les moyens financiers attribués par axe ou par pilier.

De nombreuses créations d'entreprises ont été soutenues en 2018 pour un Coût total de 11,5 M€, qui ont permis de contribuer à la création de 123 emplois.

Par ailleurs, l'environnement des entreprises a été amélioré au travers d'une opération pour la modernisation des zones d'activité.
L'amélioration de la compétitivité des entreprises a été soutenue au travers de 6 opérations de soutien aux compétences immatérielles, 8 opérations de soutien à l'encadrement et 26 opérations de soutien à l'investissement matériel.
L'appel à manifestation d'intérêt pour la création de nouvelles structures hôtelières de grande qualité a été finalisé, avec la programmation d'un dossier remarquable. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé en 2019.
Les deux instruments financiers mis en œuvre avec le FEI sont entrés dans leur phase opérationnelle. Il convient de rappeler qu'ils mobilisent 50 millions d'euros de fonds publics dont 24 millions de FEDER.

- Le POE FSE

Les opérations de soutien aux opérateurs distribuant du micro-crédit et accompagnant les créateurs d'entreprise ont fait l'objet de cofinancements réguliers de la Collectivité.

1.2.4. Le 4ème pilier : libérer la terre réunionnaise

- Le POE FEDER

7 opérations d'installation de chauffe-eau solaire sur 393 logements sociaux ont été soutenues. Par ailleurs, s'agissant du soutien aux opérations favorisant l'augmentation d'énergie renouvelable on doit citer une opération exemplaire : le projet de valorisation des boues de fermentation (capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable de 0.09 MW).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Enfin, les premiers dossiers issus des nouvelles actions mises en place en 2018 ont été programmés notamment au titre du photovoltaïque en autoconsommation.

- le POE FEADER (PDRR)

Au titre des aides économiques instruites par la Région dans les Hauts et financées par le PDRR, plusieurs opérations de création de gîtes ont été soutenues à Salazie ou à Saint Joseph. La création de trois chambres d'hôtes et d'un restaurant à Dos d'Ane a également fait l'objet d'un soutien du Feader et de la Région.
Ces dossiers relèvent du Type d'Opération 642- qualification des petits hébergements touristiques et de la restauration privée dans les Hauts.

Concernant le dispositif de soutien et de structuration du développement économique des Hauts (OPARCAS), deux projets ont été soutenus en 2018. Ils concernent la création d'une imprimerie numérique ainsi qu'une boutique artisanale.

Enfin, concernant LEADER, les premiers comités de programmation se sont tenus fin 2018 pour le GAL Nord et le GAL Est.
Pour le GAL Sud et le GAL Ouest, l'année 2018 a constitué la deuxième année de programmation.

1.2.5. Le 5ème pilier : notre identité, notre culture, not fierté

- Le POE FEDER

Au titre du soutien aux aménagements touristiques à vocation économique, 7 opérations d'aménagement de sites publics touristiques ont été soutenues. Il s'agit notamment de l'aménagement du Parc du Colosse à Saint-André avec la création d'un bassin de baignade et d'un parc ludique ; de l'aménagement touristique du Port de Saint-Gilles pour la reconquête du label « Pavillon Bleu » ; de l'aménagement et la mise en valeur touristique de la frange littorale boisée de l'Ermitage les Bains.

1.2.6. Le 6ème pilier : plus d'égalité des chances pour les familles

- Le POE FSE

La Région Réunion a notamment mobilisé le FSE pour soutenir les publics les plus fragiles au niveau de l'Ecole de la deuxième Chance, ou en accompagnement du RSMA.

1.2.7. Le 7ème pilier : cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

- Le PO INTERREG V

La dynamique engagée sur le programme INTERREG V s'est poursuivie en 2018 avec 48 dossiers programmés :

– 26 sur le volet transfrontalier
– 22 sur le volet transnational.

On distingue sur le volet transfrontalier:

– 3 opérations dans le domaine de la recherche et de l'innovation dont un projet structurant avec l'extension du pôle de protection des plantes. Ces travaux permettront de renforcer les capacités de recherche en matière de biodiversité et d'agronomie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Il est prévu d'accueillir 69 chercheurs dans les infrastructures concernées notamment dans le cadre de projets en collaboration avec les pays partenaires ; Les deux autres projets concernent les enjeux sanitaires partagés au sein des pays de la Commission de l'Océan Indien ;
– 9 opérations sur l'axe économique dont les actions portées par les antennes décentralisées de la Région dans la zone mais aussi le marché des musiques de l'océan indien (IOMMA) ou encore une étude portée par la CMA pour la mise en fonctionnement d'un abattoir à Rodrigues ;
– 3 dossiers au titre de l'adaptation au changement climatique et de gestion des risques (dont le projet de la PIROI) ;
– 2 opérations concernant le patrimoine naturel dont un projet collaboratif avec Maurice et Madagascar sur les cétacés du sud de l'océan Indien;
– 6 projets dans le secteur de la formation et des échanges, dont deux projets de coopération dans le cadre du réseau des établissements agricoles professionnels Afrique Australe Océan Indien (REAP AAOI) ;
– 3 projets d'assistance technique.

Sur le volet transnational, on distingue :

– 1 opération programmée dans le secteur de la recherche et de l'innovation concernant le dispositif d'allocation régionale de recherche ;
– 9 projets dans le domaine économique dont trois relatifs au soutien au développement touristique (à titre d'exemple l'étude de pré-faisabilité du développement de la croisière) ;
– 2 opérations de prévention et de gestion des risques dont l'opération portée par l'IRD concernant la Technique de l'insecte Stérile ;
– 3 dossiers engagés sur l'axe valorisation du patrimoine culturel et naturel dont le projet de phonothèque historique de l'océan Indien ;
– 4 projets dans le secteur de la formation et des échanges ;
– 3 projets d'assistance technique.

Concernant les relations avec les pays partenaires du programme, on constate que les pays de la COI sont les plus fortement impliqués dans le programme Interreg : Madagascar participe ainsi à 66 projets, Maurice 62, les Comores 51 et les Seychelles 49.
Pour les autres pays partenaires du programme, le Mozambique est impliqué dans 26 projets, la Tanzanie 14, l'Australie 11, l'Inde 10 et le Kenya 8.
S'agissant de la participation de Mayotte au programme, elle s'illustre par le fait que :

- 22 projets impliquent Mayotte ;
- 3 sont portés par des bénéficiaires mahorais, dont 2 projets sélectionnés en 2018 et portés par le Lycée professionnel agricole de Coconi.

1.2.8. Les objectifs transversaux de la mandature

La collectivité a favorisé la mobilisation des moyens communautaires en faveurs des objectifs transversaux prioritaires de la mandature :

– La collectivité a poursuivi ses efforts en matière de transparence sur la gestion des fonds européens. A titre d'exemple :

- L'ensemble des informations portants sur les aides attribuées, leurs montants ainsi que leurs bénéficiaires ont été mises à disposition du public.
- Chaque dispositif fait l'objet d'une Fiche-action portée à connaissance du public, qui décrit les objectifs et les conditions d'obtention de l'aide.
- Les bénéficiaires disposent d'un droit de réclamation pour chaque décision de l'Autorité de gestion, qui a fait l'objet d'une extension à tout moment de la phase d'instruction de leur dossier.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

– L'emploi local a notamment fait l'objet d'un soutien à la fois direct de 125 nouveaux emplois via les régimes d'aides aux entreprises bonifiés lors de la création d'emploi et indirectement, via près de 830 millions d'investissements publics soutenus par l'effet levier des fonds FEDER.

– Le soutien à la production locale via le financement du fret des intrants productifs et des extrants, visant tout à la fois à compenser l'éloignement des entreprises réunionnaises et participant à l'amélioration leur compétitivité. À ce jour, près d'une centaine d'entreprises ont pu bénéficier au moins une fois de ce dispositif.
– La défense du pouvoir d'achat des réunionnais avec notamment, la lutte contre la précarité énergétique en soutenant l'installation de plus de 4 000 chauffe-eau solaires source d'économies substantielles pour les ménages, le financement des infrastructures d'eau potable permettant le maintien d'un tarif abordable pour un service de qualité ou encore le financement des EPHAD pour une prise en charges des personnes âgées ou handicapées dépendantes.

2. LE SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES POE

Le dispositif de contrôle interne que doit mettre en œuvre l'Autorité de gestion des POE FEDER REUNION et INTERREG Océan Indien a fait l'objet d'une supervision par l'Autorité de gestion sur l'année 2018 comme elle s'y était engagée dans le cadre du DSGC approuvé en 2015 par la CICC.
Au-delà des contrôles et mesures de surveillances habituels, l'année 2018 a été marquée – au titre des résultats du dispositif de contrôle interne sur les POE – par les événements principaux suivants :

2.1. Deuxième clôture annuelle des comptes au 30 juin 2018, avec établissement de la « déclaration annuelle de gestion » de l'Autorité de gestion

La clôture annuelle des comptes du POE au 30 juin 2018 a constitué le deuxième exercice véritable d'élaboration de clôture annuelle d'un POE.

Si les comptes annuels des POE sont établis en premier lieu par l'Autorité de certification, leur préparation nécessite l'implication des deux Autorités (Autorité de certification et Autorité de gestion).

Les travaux internes de l'Autorité de gestion (et en particulier le dispositif de contrôle interne mis en place) ont permis l'établissement de la « déclaration annuelle de gestion » que doit signer chaque année l'Autorité de gestion pour chaque programme.
Sans cette déclaration, les comptes annuels du POE ne peuvent pas être traités par les services de la Commission européenne.
A ce stade, l'Autorité de gestion n'a reçu aucune observation ou demande de complément de la Commission européenne sur les premiers comptes annuels du POE Feder et du POE Interreg 2017-2018 transmis, avec un avis favorable sans réserve de l'autorité d'audit.

A titre d'information, pour cette clôture annuelle des comptes :

– sur le POE FEDER Réunion, l'autorité d'audit a conclu à un taux d'erreur de **0,08 %** (soit bien inférieur au seuil acceptable de **2 %** pour la 2e année consécutive), sur la base de 12 « audits d'opérations » réalisés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Année comptable	Montant certifié	Montant contrôlé	Taux d'erreur
2016-2017	51 968 987,62	11 099 553,84	0,03 %
2017-2018	264 041 219,64	63 444 924,09	0,08 %

– sur le POE INTERREG Océan Indien, l'autorité d'audit a conclu à un taux d'erreur de 0 % (soit bien inférieur au seuil acceptable de 2 % pour la 2e année consécutive), sur la base de 4 « audits d'opérations » réalisés.

2.2. Audit de système réalisé par la CICC en avril 2017 et conclu début 2018 en catégorie 1

Suite à « l'audit de désignation » d'octobre 2015, l'autorité d'audit (la CICC) a réalisé un « audit de système » en avril 2017 sur chacun des deux POE Feder et Interreg Océan Indien.

Le 18 janvier 2018, la CICC a signifié à l'Autorité de gestion des POE – par lettre de suivi- que l'ensemble des observations adressées à l'Autorité de gestion avait été levée par la CICC, sans observation résiduelle.
Les POE Feder et Interreg sont donc classés – suite à cet audit de système **en catégorie 1 « bon fonctionnement** du système de gestion et de contrôle » (sur une échelle de 1 à 4, 4 étant la note la plus dégradée), tant au niveau des tâches incombant à l'AG que celles relevant de l'AC.
Il est à noter que le programme fait partie des premiers PO 2014-2020 audités, compte tenu d'une désignation précoce par le Premier Ministre. Le maintien d'un taux d'erreur brut inférieur à 2 % permet par ailleurs à l'Autorité d'audit d'opérer un niveau de contrôle minimal.

2.3. Tenue du comité de pilotage des risques AG-AC

L'Autorité de gestion (AG) et l'Autorité de certification (AC) ont décidé d'un commun accord de mettre en place un « comité de pilotage des risques » sur les POE. Ce comité de pilotage des risques – qui se réunit à un niveau technique au moins une fois par an - constitue une instance de partage d'expérience sur l'identification de nouveaux risques de gestion susceptibles d'affecter le POE.
Le « comité de pilotage des risques » se réunit notamment en amont de la mise à jour de la cartographie des risques du POE par l'Autorité de gestion, et la réunion de ce comité de pilotage s'est tenue le 18 septembre 2018.

2.4. PO FSE et notamment sa subvention globale dont la Région a la charge

Conformément aux dispositions de la convention de subvention globale du POE FSE Réunion 2014-2020, la Région a défini et réalisé un 2ème plan de « contrôles qualités gestion » sur la subvention globale FSE dont elle a la charge.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La Région en a rendu compte à l'Autorité de gestion au travers des rapports définitifs de contrôles qui lui ont été communiqués, de même que via le « bilan annuel » sur la réalisation des visites sur place et des contrôles qualité gestion.

2.5. Travaux de développement des coûts simplifiés sur les dispositifs Région relevant du PO FSE

Par ailleurs, les services de l'ordonnateur ont engagé des travaux sur l'extension de l'usage de coûts simplifiés sur le Fse, notamment en référence à l'article 14-1 du règlement Fse. Ces travaux enclenchés sur 2017 concernant l'analyse des coûts historiques et des unités d'œuvre associées ont permis de déboucher sur un dépôt de dossiers auprès de la DG EMPLOI courant 2018 pour deux premiers dispositifs :

- 28 juin 2018 : dépôt du dossier de coûts simplifiés FSE pour le dispositif « Formation professionnelle des adultes »,
- 27 novembre 2018 : dépôt du dossier de coûts simplifiés FSE pour le dispositif « formations professionnelles qualifiantes financées par voie de marchés publics ».

Le 1er dossier a fait l'objet d'un examen favorable par les services de la Commission, et donnera lieu en 2019 à une décision formelle de la Commission européenne.

Par ailleurs, courant 2018, un 3e dossier de coûts simplifiés a été préparé pour les formations sanitaires, en vue d'un dépôt début 2019

Ces projets de coûts simplifiés basés sur des coûts forfaitaires ont pour objectif de simplifier les remontées d'information pour justifier les montants au FSE, d'orienter davantage les crédits FSE sur les résultats, d'accélérer les remontées de dépenses, et de sécuriser le FSE versé au territoire de La Réunion.

En parallèle, en ce qui concerne le FEDER, l'ensemble des fiches actions ont été analysées afin de permettre de recourir à l'usage des coûts simplifiés de manière prioritaire avec un dispositif pleinement opérationnel pour 2019.

2.6. Audit de la Cour des Comptes française en 2018

La Cour des Comptes française a réalisé une enquête sur « la gestion des fonds structurels et d'investissement (FESI) Outre-mer pour les programmations 2007-2013 et 2014-2020 » courant 2018.

La Région Réunion n'était concernée directement que par sa fonction d'Autorité de gestion des deux PO 2014-2020.
Les réponses de la Région Réunion ont porté sur la programmation 2014-2020 et sur le rôle de l'AGILE pour la période 2007-2020 dont la Région est à l'initiative de sa création.

La Cour des Comptes a publié son rapport – disponible en ligne – le 6 février 2019, accompagné de la réponse de la Région Réunion.
De cette étude comparative de la gestion des fonds européens dans les régions ultrapériphériques françaises, le rapport public note en particulier que « La Réunion est dans l'ensemble en avance pour la programmation et les paiements », le rapport illustrant des différences territoriales en ce domaine.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1. LA DÉMATÉRIALISATION

La dématérialisation est un projet phare depuis plusieurs années. Elle s'inscrit dans le cadre législatif mais également dans l'évolution naturelle du fonctionnement de la collectivité. Elle peut être abordée selon deux aspects de mise en œuvre : d'une part, les projets améliorant la relation avec le citoyen et, d'autre part, ceux permettant l'amélioration du fonctionnement interne.

1.1. Relation avec le citoyen

La Direction des Systèmes d'Information mènent différents projets de dématérialisation permettant l'amélioration de l'échange avec le citoyen.

→ En premier lieu, la mise en place des demandes de bourses en lignes, sur laquelle la DSI travaille depuis 2016 (bourses pour les étudiants, portail de demande de paiement FEDER, Aide aux TPE, ...) permet un meilleur processus de traitement de dossiers.
Une démarche de globalisation a été initiée. L'objectif est de mettre en œuvre une plateforme unique qui permettra de répondre efficacement aux besoins de dématérialisation. Grâce à ce nouvel outil, il sera possible de centraliser sur le même portail les différents dossiers d'un administré.

→ La première version de la gestion électronique de documents pour le FEDER a été mise en place en Juillet 2018. Cette solution a pour objet de répondre, de manière sécurisée, à l'obligation de constituer, gérer et conserver le « dossier unique » de chaque opération FEDER de façon dématérialisée. L'objectif est d'opérer un basculement progressif du « dossier unique papier » vers le stockage dématérialisé sous la GED conformément au Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC).
Les formations pour les instructeurs concernés par cette GED ont été dispensées en septembre 2018. Cette première version permet aux instructeurs de se familiariser à une gestion dématérialisée de leurs dossiers avant le basculement progressif des dossiers uniques « Fonds européens » vers la GED.

→ La DSI a redéveloppé l'application gérant le dispositif SAV (Soutenir Accompagner Valoriser). Mis en place par la Région Réunion, il a pour objectif de mettre en œuvre une solution logicielle permettant à tout porteur de projet, ayant en vue la création ou la reprise d'entreprise, de bénéficier d'un ensemble de services à partir de l'utilisation d'une tablette ou d'un téléphone mobile.

Cette nouvelle version, élaborée suite à la version originale non opérationnelle développée par un prestataire, fait appel à des technologies plus récentes dans le but d'apporter confort et fluidité aux utilisateurs. Les aides présentes dans l'application sont récupérées à partir de la base de l'Institut Supérieur des Métiers qui les centralise. Une interface a été mise en place pour permettre aux conseillers SAV de consulter ces aides et de les catégoriser. Enfin, les conseillers ont accès à leur planning du mois et à des informations sur les porteurs de projet.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

→ La DSI est également intervenue, dans le cadre du projet Océan Metiss, visant à planifier l'utilisation durable de l'espace maritime et de ses ressources dans le contexte du bassin indianocéanique. Elle a élaboré un site internet permettant de mettre en avant le projet, qui intègre, au-delà de l'aspect public, une interface privée permettant aux différents partenaires d'échanger entre eux par l'intermédiaire d'un chat, d'un forum et d'une gestion électronique de document.

1.2. Amélioration interne

En ce qui concerne le volet dématérialisation interne, la DSI est intervenue, en 2018, dans plusieurs projets permettant l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

→ En premier lieu, elle a maintenue son action sur le projet « i-parapheur » qui est devenu l'outil central de signature électronique des documents de la Région Réunion. Le nouvel outil de gestion de courrier, qui sera mis en œuvre au début 2019, permettra de signer les courriers via le i-parapheur, permettant de réduire la circulation de parapheurs papier dans les services de la collectivité.

En 2018, la Direction des Affaires Financières a souhaité mettre en œuvre, dans l'outil de gestion financière, la distinction entre les bons de commande sur marché et les lettres de commande hors marché. Les outils de signature électronique prennent en compte ces nouveaux types de bons de commande et permettent de gérer le rejet automatique des lettres de commande si elles dépassent le seuil de 25 k€ HT.
De même, près une phase de test initiée en 2017 sur le budget FEDER, il a été décidé en accord avec la Direction des Affaires Financière, la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés et la Paierie Régionale de procéder à la signature électronique de l'ensemble de bordereaux de la collectivité. Les paramétrages nécessaires dans nos applications (Gestion financière, Parapheur électronique) et celles de la DRFIP ont été préparés et les certificats électroniques pour les signataires ont été installés.
Les dernières éditions papier ont eu lieu le vendredi 31 août 2018 et le lundi 3 septembre les premiers flux de bordereaux dématérialisés de la Région ont été générés, signés électroniquement et transmis à la Paierie. Depuis cette date, aucun incident notable n'a été constaté et le fonctionnement du nouveau processus est pleinement satisfaisant.

→ La DSI a répondu aussi à la demande du service Protocole, recherchant une solution permettant de gagner en efficacité dans la gestion des évènements. Après avoir mis en test plusieurs solutions, cette dernière a préconisé de retenir le prestataire EUDONET, proposant une solution adaptable et évolutive. Des ateliers ont été mis en place pour étudier les demandes du service et configurer le logiciel.
Grâce à ce travail le service protocole dispose aujourd'hui d'un logiciel permettant de gérer les évènements, de la prise de contact jusqu'à la création des chevalets de table.

→ La DSI est également intervenue dans le cadre du projet CODARUN, groupement de commandes de denrées alimentaires de la Réunion en produit frais (sauf fruits et légumes) à destinations des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE). Dans le but de gérer ce groupement un logiciel a été commandé à un prestataire mais n'a jamais été livré. La DSI a continué le travail du prestataire en reprenant le code pour permettre l'ajout de lots, articles, prestataires, lycées et la gestion des droits d'accès. Par l'intermédiaire de ce logiciel, la DAJM a la possibilité de suivre l'ensemble des anomalies liées à une livraison dans un EPLE.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

→ La logistique a fait appel à la DSI pour la mise en place d'une solution de gestion de tickets. C'est la solution GESTSUP qui a été retenue car elle répondait pleinement aux besoins du service à savoir, la création de tickets par les agents, leur affectation à un technicien, leur suivi par l'agent demandeur et les statistiques sur leur nombre.
La DSI a installé cette solution sur les serveurs de la collectivité, ce qui permet à chaque agent d'accéder à l'application avec ses identifiants, après sécurisation de l'interface d'administration.

→ Le dispositif de Continuité Territoriale est entièrement géré par une solution développée et constamment mise à niveau en interne par la Direction des Systèmes d'Information.
En 2018, la DSI a notamment mis en place l'interconnexion avec les services de la DGFIP (« API particulier » de l'État) permettant la vérification automatique des déclarations à partir des du numéro fiscal et du numéro d'avis.

→ L'année dernière, la DSI est intervenue pour la dématérialisation des actes budgétaires et la mise en place de TotEM pour la transmission dématérialisée du budget à la préfecture et à la DGFIP.
La dématérialisation des Actes Budgétaires entre dans le cadre du projet global de dématérialisation et de transmission des documents soumis au contrôle de légalité de la préfecture. Il fait suite à la mise en place de la télétransmission des délibérations (projet ACTES) et concerne les documents budgétaires liés aux différents votes du budget de la collectivité (BP, DM, CA).
Le projet a été initié en 2016 par le Service des Assemblées et s'est réellement concrétisé en 2018 par la mise en place des outils et processus indispensables : acquisition des certificats électroniques, mise en service du module Actes de notre progiciel de Gestion Financière, paramétrage de notre outil Tiers de Télétransmission (TdT), mise en ouvre du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes), application mise à disposition des collectivités gratuitement par la DGCL.
Les données budgétaires extraites de notre Gestion Financière sont injectées dans TotEM et complétées par les annexes. En sortie de TotEM, le flux budgétaire dématérialisé est télétransmis d'une part au contrôle de légalité (avec la délibération) et d'autre part à la DGFIP vers l'application Hélios du comptable.

→ Enfin, le passage à la nomenclature comptable M57, a demandé des évolutions et un ré-paramétrage des applications existantes et l'adaptation des procédures internes concernant la partie financière des applications (adaptations de MAFATE).

2. LE VOLET TECHNIQUE

Le volet technique constitue une partie importante du fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information.

En premier lieu, la partie télécommunication, revêtant une importance capitale pour la collectivité, a fait appel en 2018 au renouvellement de différents accords-cadres, concernant les interconnexions de sites, l'accès à internet, les services téléphonie fixe et mobile (abonnements, matériels, services…). Sept lots ont été attribués à cinq opérateurs différents. Le gain pour la collectivité sera un accès à internet et des liaisons d'interconnexion répondant aux besoins actuels et futurs, qui seront constamment évalués sur le gain de performance pour les utilisateurs.

D'autre part, la DSI travaille sur la mise en place d'un second « data-center » qui permettra l'élaboration d'un plan de continuité informatique (PCI). Ce projet offrira une meilleure répartition des charges sur les deux sites d'équipements et la mise en place d'une continuité ou reprise

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

informatique en cas d'incident majeur sur un des deux sites. Les deux sites se situent à la Pyramide et dans le bâtiment « Foucque ».

Les équipements ont été installés à la Pyramide et la finalisation ne se fera qu'après le déménagement des autres équipements vers le bâtiment « Foucque ».

Dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents de la Collectivité, la DSI a procédé, toute au long de l'année 2018, à l'installation ou au renouvellement de matériel de travail. L'accent a été mis sur l'augmentation de la performance, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan ergonomique. Les nouveaux postes de travail ont également une consommation énergétique moindre.

Ainsi des services, comme les Guichets Unique FEDER ont été entièrement équipés de postes de travail adaptés à leurs missions, avec l'installation de double écrans ou d'écran de très grandes dimensions pour une meilleure lisibilité des documents. De même, le Conservatoire à Rayonnement Régional a bénéficié de matériel adapté au fonctionnement de ses salles de spectacle.

L'effort de changement des écrans des postes de travail s'est poursuivi (équipement en écran 24 pouces en remplacement des 17 pouces).

Enfin, la mise en œuvre du dispositif de télétravail dans la collectivité a nécessité la dotation d'ordinateur portable à chaque agent concerné ; la configuration de cet équipement permet son utilisation au bureau et à son domicile.

Il en est de même pour l'évolution de la téléphonie de la collectivité. La DSI poursuit la migration des sites sur un système de téléphonie fonctionnant avec le protocole IP (voix numérisée) afin de faire baisser les coût de maintenance et apporter une meilleur qualité de service aux utilisateurs (Port, antenne Ouest, CEI Portail, SRS, CPOI) sans oublier le site central de la Pyramide. La priorité a été mise sur l'offre de nouveaux services (message d'accueil, mise en attente d'appel, groupement d'appel, call-conférence) et sur le temps de réactivité en cas de panne ou de nouvelle installation. Les nouveaux téléphones sont également moins énergivore, dans une réflexion de développement durable.

3. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

Afin de répondre aux besoins documentaires des agents, le service de documentation a réalisé, en 2018, un panorama de presse quotidien, diffusé des bulletins documentaires sur l'intranet de la collectivité et commandé des ouvrages spécifiques pour alimenter son centre de documentation.

L'accueil du public au sein du centre de documentation a été amélioré avec la création d'un petit espace de lecture pour la consultation de la documentation sur place.

D'autre part, le chantier d'aménagement des nouvelles archives régionales est suivi en lien avec la direction des archives de France, les archives départementales et la DAC Réunion. Les travaux ont débuté au second semestre 2018 et la livraison du bâtiment est prévu pour mars 2020. Les 55 m² de locaux de travail (salle de tri et salle de consultation pour le public) ainsi que trois magasins d'archives totalisant 547m² permettrons d'accueillir des lecteurs, de valoriser les archives régionales, mais aussi de conserver les archives de la collectivité sur un même site pour les 15 prochaines années.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2018, 196 mètres linéaires d'archives sont entrés aux archives régionales, accompagnés d'inventaires détaillés. Le recours à des prestataires spécialisés en archivage a permis à la collectivité de traiter 634 mètres linéaire de passif d'archives. De même, 32 bordereaux d'éliminations totalisant 293 mètres linéaires d'archives n'ayant plus d'intérêt à la conservation ont été transmis à la direction des archives départementales pour obtention de visas d'élimination.

Le service archives a été partenaire du Groupe Interrégional des Archivistes de l'Océan Indien, de l'Association des Archivistes Français, pour l'organisation d'un séminaire sur la gestion et la conservation de l'information dans l'environnement numérique en avril 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AP/AE engagé**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
SAV		80 %	Nombre de personnes téléchargeant l'application Nombre de rendez vous	Base de données unique pour la gestion des aides. Satisfaction des usagers
Service protocole : mise en place d'un logiciel de gestion des évènements		100 %		Base unique de contacts. Gain de temps
CODARUN : logiciel de remontée des anomalies		100 %	Anomalies remontées par les lycées.	
Océan Métiss		100 %	23 utilisateurs	Site accessible au publique décrivant le projet et son calendrier.
GESTSUP		100%	5991 tickets	
Généralisation de la signature électronique			Amélioration du délai de paiement des factures – Suppression des éditions papier	
Dématérialisation des actes budgétaires			Entre dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs	

PÔLE TECHNIQUE

Les actions réalisées :

1) Téléphonie (OM)

Déploiement de la téléphonie IP, évolution de l'infrastructure, mise en place d'onduleurs, paramétrages pour les agents en télétravail…

2) Équipements

Postes de travail client léger, guichet unique FEDER, évolution des écrans, paramétrages ordinateurs pour les agents en télétravail...

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AP/AE engagés**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Assistance pour le renouvellement du marché Telecom et Téléphonie Fixe et Mobile	15 000 €	Étude		Nouveau services pour les utilisateurs
Plan de continuité informatique	760 000 €	Opérationnel		Assurer un plan de continuité informatique (reprise sur autre site en cas de problème technique sur le site principal)
Achat matériels téléphoniques	185 000 €	Opérationnel	Augmentation du parc téléphonique	
Équipement des services en postes de travail client léger	380 000€	Opérationnel	Remplacement des postes de travail lourds, des écrans - Dotation en ordinateur portable pour le télétravail	Gain en besoin de maintenance Consommation électrique plus faible

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BILAN DES ACTIVITÉS 2018

AFFAIRES GÉNÉRALES				
Les Programmes	**AP/AE engagés**	**Indicateurs de réalisation**	**Indicateurs de résultats**	**Appréciation qualitative**
SAV		80 %	Nombre de personnes téléchargeant l'application Nombre de rendez vous	Base de données unique pour la gestion des aides. Satisfaction des usagers
Service protocole : mise en place d'un logiciel de gestion des évènements		100 %		Base unique de contacts. Gain de temps
CODARUN : logiciel de remontée des anomalies		100 %	Anomalies remontées par les lycées.	
Océan Métiss		100 %	23 utilisateurs	Site accessible au publique décrivant le projet et son calendrier.
GESTSUP		100%	5991 tickets	
Généralisation de la signature électronique			Amélioration du délai de paiement des factures – Suppression des éditions papier	
Dématérialisation des actes budgétaires			Entre dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs	

PÔLE TECHNIQUE				
Les Programmes	**AP/AE engagés**	**Indicateurs de réalisation**	**Indicateurs de résultats**	**Appréciation qualitative**
Assistance pour le renouvellement du marché Telecom et Téléphonie Fixe et Mobile	15 000 €	Étude		Nouveau services pour les utilisateurs
Plan de continuité informatique	760 000 €	Opérationnel		Assurer un plan de continuité informatique (reprise sur autre site en cas de problème technique sur le site principal)
Achat matériels téléphoniques	185 000 €	Opérationnel	Augmentation du parc téléphonique	
Équipement des services en postes de travail client léger	380 000€	Opérationnel	Remplacement des postes de travail lourds, des écrans - Dotation en ordinateur portable pour le télétravail	Gain en besoin de maintenance Consommation électrique plus faible

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

Avec plus de 270 000 jeunes, soit 41% de sa population, la Réunion se positionne parmi les plus jeunes territoires de France. Vivier de forces vives, cette jeunesse constitue un atout indispensable pour le développement de La Réunion, mais représente également un enjeu en termes d'éducation, de formation et surtout d'emploi.

Pleinement consciente de cette richesse, la Région a fait le choix d'investir dans **l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes réunionnais,** afin de permettre à chacun d'entre eux, de saisir les opportunités de développement et d'accéder à un emploi durable. Cette ambition régionale constitue le fondement du pilier 1 du projet de mandature **« un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais ».**

En 2018, la mise en œuvre de ces orientations s'est inscrite dans un environnement budgétaire et législatif marqué par les nouvelles règles de gouvernance de la Loi de Programmation des Finances Publiques et la préparation des réformes de la loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » votée le 5 septembre 2018. Malgré ce contexte contraint, la Région s'est attachée, conformément à ses engagements, à **poursuivre et à renforcer son investissement en faveur des jeunes réunionnais** afin de leur offrir les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement tout au long de leur parcours d'éducation et de formation pour qu'ils développent et acquièrent les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi.

Cette politique s'est concrétisée en 2018 par les principales réalisations suivantes :

- **la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des lycées et des centres de formation,** permettant ainsi un soutien à l'activité du BTP, fortement créatrice d'emploi local,

- **la diversification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire et par voie d'apprentissage par la création de 431 places supplémentaires** dont 258 par voie d'apprentissage,

- **la validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** pour la période 2018-2022 en juin 2018 et sa déclinaison opérationnelle dans le cadre de fiches actions,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- la poursuite de sa politique volontariste pour l'accompagnement des lycéens, des apprentis, étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle au travers **l'octroi d'aides ou de bourses individuelles,**

- la participation de la Région à l'effort d'investissement pour l**a création de nouveaux logements pour les étudiants,**
- la mise en œuvre du **Plan d'Investissement dans les Compétences** pour diversifier et renforcer l'offre de formation sur le territoire notamment celle en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

- **la valorisation de la production locale** au sein des restaurants des lycées, contribuant au développement des filières locales,

- la poursuite de la **mise en œuvre opérationnelle du POE FSE 2014-2020** qui s'est traduite par la programmation de 20 dossiers pour un montant total FSE de **29,4 M** et un rythme soutenu de certification, qui a permis d'atteindre un montant de recette de **37,2 M€,** soit une réalisation de 97 % des objectifs.

En 2018, le budget mobilisé par la collectivité pour la mise en œuvre du pilier 1 « Un Passeport Réussite pour chaque réunionnais » est de **187,42 M€** en capacité d'engagement et de **172,79 M€** de consommation de crédits de paiement, décomposé comme suit :

Secteurs d'activités	Engagements réalisés	Crédits de paiement consommés
Formation Professionnelle et apprentissage	113,48 M€	98,54 M€
Éducation	73,94 M€	74,25 M€
TOTAL	**187,42 M€**	**172,79 M€**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

L'emploi et la formation de la jeunesse réunionnaise sont des priorités majeures de la collectivité régionale.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Réunion, chef de file en matière de formation professionnelle s'est engagée à actionner tous les leviers nécessaires pour favoriser l'élévation des niveaux de qualification et **la montée en compétence** du plus grand nombre de jeunes réunionnais, en vue de les conduire vers **une insertion durable dans l'emploi** et renforcer la **compétitivité de nos entreprises**.

Ainsi, la collectivité a mobilisé de nouveau en 2018 des ressources significatives, afin de poursuivre et intensifier son **action sur l'emploi** au travers notamment de l' accompagnement des partenaires de l'apprentissage et le déploiement et le renforcement de ses actions de formation avec **la mise en œuvre de la phase d'amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences.**

En 2018, la collectivité s'est également attachée à faciliter les conditions d'accès et de maintien en formation des apprenants, en mobilisant ses dispositifs d'aides individuelles, contribuant ainsi au maintien du pouvoir d'achat des Réunionnais.

Pour l'année 2018, la mise en œuvre de l'action régionale dans le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, a mobilisé un budget de **113,48 M€** en capacité d'engagement et **98,54 M€** en crédits de paiement répartis comme suit :

Secteurs d'activités	Engagements réalisés	Crédits de paiement consommés
Former pour accroître les compétences et favoriser l'insertion professionnelle *(intègre le PIC et le fonctionnement du CPOI)*	66,97 M€	53,01 M€
Faire de l'apprentissage une véritable voie d'excellence	31,62 M€	31,33 M€
Les Bourses	3,02 M€	3,19 M€
Faire de la formation et de l'orientation des leviers stratégiques (+ les frais divers)	5,26 M€	4,3 M€
Réhabilitation, extension des centres de formation	6,61 M€	6,73 M€

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. FAIRE DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION DES LEVIERS STRATÉGIQUES POUR L'EMPLOI

La Région dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire.

La stratégie régionale vise donc à favoriser l'élévation des niveaux de qualification, l'épanouissement social et professionnel des réunionnais et à assurer la cohérence et l'efficacité de la politique économique régionale, en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

1.1. La mise en œuvre d'une stratégie régionale pour l'emploi et la formation au travers le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Suite à une large concertation initiée en 2017, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), dont l'objectif est de doté le territoire d'un outil structurant en matière de formation professionnelle, d'orientation et d'emploi pour les cinq prochaines années, a été approuvé le 22 juin 2018 par l'Assemblée Plénière du Conseil.

Construit sur la base d'un diagnostic-état des lieux partagé, le CPRDFOP se décline en 4 axes stratégiques et en 18 fiches actions devant répondre aux 6 grands enjeux suivants :

- Élever leur niveau de qualification.
- Favoriser leur épanouissement personnel, notamment grâce à une orientation choisie.
- Réduire les inégalités et assurer l'égalité des chances.
- Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques et au développement économique futur.
- Accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins présents et futurs en main d'œuvre et compétences.
- Contribuer à la compétitivité des entreprises.

La validation de ce CPRDFOP, est intervenue dans un contexte marqué par les discussions liées au projet de réformes de la formation professionnelle, jusqu'à l'adoption le 5 septembre 2018 de la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnelle ». A ce titre, la collectivité et ses partenaires ont exprimé leur volonté de faire du CPRDFOP un document évolutif, ajustable au fil de l'eau, afin d'accompagner l'évolution des besoins du tissu économique, mais également réagir aux modifications législatives à venir.

A ce titre, plusieurs fiches actions ont fait l'objet dés 2018 de travaux et de réflexion, dont notamment :

1.1.1. Le Service Public Régional de l'Orientation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation, l'objectif affiché de la collectivité en 2018 était de renforcer son action sur l'emploi en actionnant tous les leviers nécessaires pour impulser un nouveau dynamisme en s'appuyant sur les différents schémas en matière de formation et d'orientation, sur les actions partenariales menées au plus près des territoires ainsi que sur les acteurs participant à la mise en œuvre des politiques régionales.

Par ailleurs, en matière de gouvernance, la collectivité s'est donnée comme objectif d'affirmer son rôle de pilote et d'animateur de l'orientation et de la formation professionnelle, tout en déclinant sa stratégie opérationnelle pour l'emploi et la croissance.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Ainsi, l'année 2018 a été marquée par une présence plus affirmée de la collectivité aux côtés des acteurs de la formation et de l'orientation (Conseil en Evolution Professionnelle et organismes de formation), qui s'est traduite par la réalisation des principales actions suivantes :

- L'organisation d'ateliers par la Région avec les partenaires du SPRO, a permis de faire émerger de nombreuses propositions, qui seront réexaminées à la lumière des nouvelles dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et l'arrivée du nouvel opérateur France Compétence au 1er janvier 2019.

- Le renforcement de la professionnalisation des acteurs, confié à la Cité des Métiers et au Carif – Oref, dans le cadre de leur programme d'activité financé par la Région.

- La mise en place d'un service mobile d'informations dénommé « la caravane de la jeunesse – D'Jeuns Tour, qui s'est déplacé à titre expérimental pendant les 3 derniers mois de 2018 dans des zones prioritaires ou enclavées. Cet outil a permis ainsi d'accueillir et d'informer plus de 1 081 visiteurs dont 50 % âgés de 18 à 30 ans. Avec le concours des partenaires institutionnels tels que la CAF, Action logement, le Pôle Emploi, les missions locales, le Cap Emploi, le RSMA et les antennes de la Région, le public a pu se renseigner notamment sur le logement, l'accès aux droits, la validation des acquis de l'expérience, les formations, notamment celles proposées par le RSMA. La coordination de ce service mobile confiée en 2018 au Centre Régional d'Information Jeunesse a mobilisé un financement régional de 20 000 €.

- L'accompagnement de l'ONISEP pour la réalisation des guides d'orientation des publics scolaires a été renouvelé et a mobilisé une participation de la Région de 10 000 €.

1.1.2. La structuration des branches professionnelles

Dans le cadre du soutien à la structuration des filières et dans une logique emploi-formation, la collectivité a poursuivi son effort en faveur de l'animation des accords-cadres et des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).

Ainsi en 2018, les filières du BTP, de l'Hôtellerie-Restauration-Tourisme, de la Petite Enfance, de l'immobilier, du spectacle vivant, du numérique, de l'optique lunetterie et du sanitaire et social ont été accompagnées dans le cadre d'accord- cadre. Ces derniers feront l'objet d'une évaluation à partir d'indicateurs de suivi et de résultats définis avec l'ensemble des partenaires.

1.1.3. L'observatoire des dynamiques de territoires

L'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), dans le cadre de ses travaux liés aux démarches sectorielles, a mis à jour les fiches sectorielles suivantes : BTP, Hôtellerie-Restauration-Tourisme, Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, Petite Enfance, Optique-Lunetterie, Spectacle Vivant. Ces données sont accessibles sur le site internet de cette structure, via le « Système d'Observatoire Partenarial Partagé ».

En 2018, différents ateliers de travail ont mobilisé les partenaires du secteur emploi - formation sur cet observatoire des dynamiques de territoires, en particulier les secteurs sanitaire et social et sur l'optique lunetterie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1.4. Le dispositif Service d'Intérêt Économique Général de la formation professionnelle

Le 22 juin 2018, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional a approuvé le principe de mise en œuvre d'un Service d'Intérêt Économique Général pour la formation professionnelle.

Cette nouvelle modalité de contractualisation, permet à la collectivité d'habiliter par voie de mandatement des opérateurs de formation, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, pour mettre en place des parcours de formation sécurisés, faisant l'objet d'une compensation, qui n'excédera pas ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'intérêt général confiée aux organismes habilités.

1.2. Le soutien aux acteurs de l'orientation et de l'insertion

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions en matière d'orientation, d'information et de formation professionnelle, la collectivité s'appuie au quotidien sur l'expertise, la proximité et la connaissance de ses partenaires de terrain tels que le Carif Oref, les Missions Locales, la Cité des Métiers, l'Arvise et les Points Relais Conseil.

En 2018, la collectivité a ainsi mobilisé un budget global de **4 630 807 €** pour l' accompagnement de ces structures.

1.2.1. Le CARIF OREF

Association de la loi 1901, le Carif OREF est un acteur clé sur le territoire régional au regard de ses missions d'information sur l'offre de formation et d'appui aux opérateurs de formation. En 2018, la mise en procédure de liquidation judiciaire de cette structure a été un événement marquant de l'année. Aussi, en 2018, la collectivité a maintenu son soutien à hauteur de 1 421 516 € au CARIF OREF au titre de la poursuite de ses missions classiques. Mais, elle a également apporté son soutien à la structure au travers un accompagnement à la sauvegarde des deux missions essentielles du Carif Oref, à savoir :

- l'information sur l'offre de formation à travers l'outil numérique formanoo.org ;
- l'observatoire régional de l'emploi et de la formation.

Dans le cadre de la procédure de cession, le partenariat État/Région a ainsi permis de faire émerger un projet de reprise de ces missions par une nouvelle association pour laquelle une décision du tribunal est attendue vers le courant du premier semestre 2019.

1.2.2. La cellule Objectif Emploi Grands Projets (OEGP)

La Cellule Objectif Emploi Grands Projets (OEGP), porté par le Carif Oref, a en charge l'organisation de Comités de Pilotage avec l'ensemble des financeurs (Conseil Régional, Etat, Pôle Emploi) et de Comités Opérationnels mobilisés sur l'estimation des besoins en termes de recrutement et de formation sur les grands chantiers, liés au protocole de Matignon II et sur la reconversion des personnes en fin de contrat lors de l'achèvement des travaux de la Nouvelle Route du Littoral.

En 2018, parmi les salariés en fin de contrat sur les grands chantiers, **96** ont bénéficié d'une formation professionnelle, dont **77** qui ont ensuite été **insérés dans le monde professionnel**. La participation de la région à la mise en œuvre de ce projet s'est chiffrée à **35 837 €**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.2.3.Les Missions locales et l'ARML

La Région accompagne les missions locales dans le cadre de la mise en œuvre des missions suivantes :

- le repérage, l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes (niveau 1 du Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- l'accompagnement à l'élaboration des parcours d'insertion (niveau 2 du Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre des parcours (niveau 3 du Conseil en Evolution Professionnelle).

En 2018, la coordination de la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) a été marquée par l'initiation de nouvelles approches de la relation contractuelle, à travers l'ébauche d'indicateurs de performance directement liés aux services rendus aux bénéficiaires. Ces règles ont été retranscrites par le biais d'interventions élaborées en 2018, pour le soutien aux structures dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation. Ces indicateurs compléteront sur le versant régional ceux fixés par l'État, dans le cadre de ses contrats pluriannuels d'objectifs et dans le cadre du dialogue de gestion commun, engagé avec les services de l'État en 2018.

Dans le même temps, les missions locales ont été fortement sollicitées, au même titre que les autres CEP, sur la mobilisation des publics bénéficiaires des offres de formation mises en œuvre dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences. Ainsi, l'identification de ressources dédiées à l'animation de l'offre de formation, au sein de ces structures, semble être une piste à creuser en termes de rationalisation des moyens financiers alloués par la Région.

Sur les 4 derniers mois de l'année 2018, les prestations de services dispensées par les missions locales ont concerné 19 497 jeunes en demande d'insertions, en baisse de 30 % par rapport à 2017 sur la même période.

Pour 2018, la Région a participé au financement des Missions Locales à hauteur de **2 100 000 €.**

1.2.4. La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un volet important de l'information sur les qualifications et sur les formations en général financées par la Région. Cette information est confiée à deux opérateurs FONGECIF et PROXIMA, couvrant le territoire avec sept points d'accueil dédiés au conseil au public sur la mise en œuvre des démarches VAE.

Le nombre de candidats accueillis et conseillés sur la mise en œuvre de la démarche de validation des acquis de l'expérience, est en très légère hausse en 2018 (+ 27 candidats reçus par rapport à 2017).

La communication renforcée par la cellule régionale VAE, sur l'assouplissement des conditions à remplir par les candidats, a permis de conforter l'engouement du public pour ce mode de validation des compétences. Au total en 2018, ont été accueillis 3 154 candidats à la VAE (dont 67 % de femmes et 2 222 personnes de la tranche des 25-54 ans ; soit 70,45%). Le public de moins de 25 ans a représenté 168 candidats accueillis par les Points Relais Conseil .

Pour la mise en œuvre de cette mission, la participation de la Région en 2018, s'est chiffrée à **351 220 €**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2. FAIRE DE L'APPRENTISSAGE UNE VÉRITABLE VOIE DE L'EXCELLENCE

Face aux problématiques structurelles auxquelles l'ensemble des acteurs publics sont confrontés, la collectivité a fait le choix d'encourager, d'accompagner et de renforcer la formation professionnelle par l'apprentissage, dispositif qui constitue un levier indispensable de la politique régionale en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, la Région met en place un travail collaboratif avec tous les acteurs, afin d' accompagner les jeunes réunionnais dans leur insertion professionnelle et permettre aux entreprises de recruter des alternants formés.

Malgré un contexte incertain induit par la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le bilan 2018 relatif à l'apprentissage, traduit la dynamique de l'action régionale et une grande détermination à poursuivre la mise en oeuvre des engagements pris pour faire de l'apprentissage, un gage de réussite, un tremplin vers l'emploi.
En 2018, cet engagement s'est concrétisé par la prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 de la durée de validité des conventions quinquennales liant la Région aux CFA, la poursuite de l'accompagnement régional aux centres de formation et la création de places et formations supplémentaires par voie d'apprentissage.

Cette politique dynamique a ainsi permis à **4 207 apprentis** de se former, avoir une bonne connaissance du milieu de l'entreprise et acquérir une expérience professionnelle. Pour la formation de ces apprentis, 11 CFA sont habilités par la Région à proposer des formations par apprentissage sur une quarantaine de sites répartis sur toute l'île.

2.1. Evolution de la carte des formations par la voie d'apprentissage

Dans le cadre de sa compétence de droit commun en matière d'apprentissage, la Région arrête, en concertation avec les branches professionnelles et les autorités académiques, la carte des formations par voie d'apprentissage.

Ainsi pour adapter l'offre de formation au tissu économique et répondre aux besoins en compétences du monde économique, le Conseil Régional, pour la rentrée 2018, a maintenu sa démarche de modernisation de la carte des formations en agréant l'ouverture de nouvelles formations par la voie de l'apprentissage dans 6 CFA.

Au total, **258 places** en apprentissage ont été agréées par la collectivité au titre de la campagne d'apprentissage 2018, correspondant à **17 nouvelles formations** dont :

- 4 formations de niveau V (équivalent infra-bac),
- 7 formations de niveau IV (équivalent Baccalauréat),
- 2 formations de niveau III (équivalent BAC+2),
- 2 formations de niveau II (équivalent BAC+3),
- 2 formations de niveau I (équivalent BAC+5).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.2. L'accompagnement des acteurs de l'apprentissage

2.2.1. Le fonctionnement et l'équipement des Centres de formation d'apprentis

La Région participe au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement des centres de formation d'apprentis agréés, afin de leur permettre d'offrir aux apprenants des conditions optimales de réussite.

Pour l'année 2018, c'est une enveloppe globale de **25 431 359 €** qui a été engagée et répartie de la manière suivante :

- **24 624 470 €** au titre du fonctionnement des CFA,

- **806 889 €** au titre de l'équipement des CFA.

2.2.2. Le partenariat avec le CFA AFMAé

Développer l'employabilité des jeunes réunionnais dans le secteur de l'aérien est l'objet même de l'accord-cadre signé en 2014, entre la Région Réunion et le CFA de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (CFA AFMAé), situé en métropole à Massy. Ce partenariat permet à des jeunes réunionnais, préalablement sélectionnés, de se former par la voie de l'apprentissage aux métiers de l'aérien en métropole.

En 2018, la reconduction de ce partenariat a permis à **26 jeunes réunionnais de signer leur contrat d'apprentissage** avec une entreprise métropolitaine oeuvrant dans le secteur de l'aérien. La participation de la Région à la réalisation de cette action de mobilité-formation s'est élevée à **58 040 €.**

2.2.3. L'accompagnement des employeurs d'apprentis

Le dispositif d'accompagnement des employeurs d'apprentis illustre précisément la volonté de la collectivité de faire de l'emploi une véritable priorité régionale. L'objectif de ce dispositif, qui repose sur le versement de primes aux employeurs, est de faciliter le recrutement d'apprentis.

En 2018, **1 911 employeurs** ont bénéficié de **4 280 primes** dont :

- 991 au titre de l'aide à l'embauche,
- 3 289 au titre des aides au soutien à l'effort de formation.

L'engagement financier de la collectivité s'est chiffré à **6 131 000 €.**

2.2.4. L'aide à l'achat du petit équipement pédagogique

Afin d'accompagner la réussite des apprentis réunionnais, la Région Réunion soutient leur pouvoir d'achat, par l'octroi d'une aide financière destinée à l'acquisition des petits équipements pédagogiques, nécessaires à leur formation. Le montant de l'aide régionale par apprenti est plafonné en fonction du secteur d'activité auquel se rattache le diplôme préparé.

En 2018, **2 052 apprentis** ont bénéficié de l'aide à l'achat du petit équipement pédagogique, représentant un budget de **386 114 €.**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.3. La promotion des compétences réunionnaises au travers les Olympiades des métiers

La Région a apporte son accompagnement en faveur de la valorisation des compétences des jeunes apprentis réunionnais en soutenant l'organisation des Olympiades des Métiers.

En 2018, la 45ème édition de cette manifestation s'est déroulée à Caen. 11 jeunes apprentis ont participé aux épreuves, à l'issue desquelles **2 jeunes réunionnais** ont été primés :

- 1 médaillé d'excellence en coiffure,
- 1 médaillé d'excellence en menuiserie.

3. FORMER POUR ACCROÎTRE LES COMPÉTENCES LOCALES ET FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La formation continue constitue un des leviers d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par le développement des compétences, en réponse aux besoins des entreprises. Les programmes de formations, mis en œuvre par la collectivité, répondent à la demande des différents publics (jeunes de 16 à 25 ans, publics adultes, actifs, détenus) et à celle des secteurs économiques pourvoyeurs d'emploi (BTP, tourisme, NTIC, services à la personne…).

Dans ce cadre, une offre de formation diversifiée est proposée aux publics selon leur profil et leurs attentes, à travers les dispositifs suivants :

- La Formation Professionnelle des Adultes
- Les formations qualifiantes ou diplômantes
- Les Formations préparatoires à la qualification
- Les Formations Supérieures
- Les Formations Sanitaires et Sociales

Ces dispositifs ont pu bénéficier en 2018 d'un co-financement du FSE, dans le cadre du programme opérationnel FSE 2014-2020 et d'un complément de l'IEJ, pour ce qui est du programme Formation Pour Adultes.

Par ailleurs, ces dispositifs de formation ont été renforcés, en 2018, par la mise en place d'actions supplémentaires dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

3.1. La mise en œuvre du Plan d'investissement dans les Compétences

3.1.1. La convention d'Amorçage

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand plan d'investissement, visant l'accélération de la transformation numérique et écologique de la france, présenté par le premier ministre le 25 septembre 2017, la région s'est engagée en mai 2018 dans une convention d'amorçage, pour laquelle une enveloppe financière de près de 26 M€ a été attribuée à La Réunion pour la réalisation de 5 772 places de formations supplémentaires, pouvant se réaliser sur le territoire régional ou en mobilité.

A ce titre, la collectivité s'est engagée en 2018 à :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- maintenir son effort propre au titre d'un socle régional fixé à 6 556 entrées en formation, en veillant à assurer parmi ces formations une part de 43.1 % de places destinées aux personnes peu ou pas qualifiées, ou pour des formations de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projets.

- réaliser 4 040 entrées en formation supplémentaire pour les mêmes publics cibles ou les catégories de formation. Pôle emploi devant pour sa part réaliser 1 732 entrées en formation, sur la même période.

Pour la mise en œuvre de ces entrées supplémentaires, l'État a alloué une enveloppe financière globale de 18 180 000 € à la Région Réunion.

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs dans les délais impartis, la collectivité s'est attachée durant toute l'année 2018, à activer les leviers et procédures nécessaires pour mobiliser les opérateurs de formation et les publics bénéficiaires concernés. Suite au mouvement social de novembre 2018, qui a paralysé l'activité économique de l'île et impacté les opérateurs dans l'organisation des séances de formation, la collectivité en concertation avec les services de l'État, a proposé la mise en place d'un avenant à la convention d'amorçage, afin de prolonger la date effective des entrées en formation au 31 mars 2019. Cet avenant, qui a fait l'objet de plusieurs séances de travail entre les services de la Région et de la Diectte, a été validé par la Commission Permanente du 26 février 2019 et a été notifié pour signature en date du 14 mars 2019 au Préfet.

Au titre de la Convention d'amorçage, la collectivité a procédé en 2018 à l'achat de **92** actions de formation représentant un engagement financier de **17 893 491 €** pour **4 132** places de formation en faveur des demandeurs d'emploi ou personnes en recherche d'emploi.

Les programmes de formation mis en œuvre au titre du PIC sont les suivants :

- <u>43 actions préparatoires</u>

- la lutte contre l'illettrisme (dispositif de formation ateliers compétences clés – ACC) ;
- les actions de remobilisation à travers le dispositif « Redynamisation sociale - RS DETAK « ;
- les actions de formation de remise à niveau - RAN ;
- l'accompagnement de divers projets de formation et d'insertion (AREP et ARRIP).

- <u>21 actions concernant la formation professionnelle des adultes</u>

Ces actions ont été réparties en fonction de 8 thèmes de formations :
- Sensibilisation aux risques liés à l'amiante
- Parcours d'accès aux métiers des télécoms
- Parcours d'accès à un « contrat d'apprentissage »
- Habilitation électrique B1v
- Habilitation électrique HO/B0
- Anglais de l'hotellerie, de la restauration et du tourisme (HRT)
- Digital User
- Installateur de panneaux solaires photovoltaïque

- <u>23 actions de formation concernant notamment 5 secteurs prioritaires</u>

- BTP (parcours sécurité dans le BTP, Certificat professionnel conduite de chantier…)
- NTIC (Professionnel de la digitalisation de l'entreprise, programmateur de sites WEB…)
- tourisme (réceptionniste, métiers de la cuisine et de la salle…)
- commerce, tertiaire et services (métiers du commerce, de la gestion, assistant de gestion PME...)
- arts du spectacle et activités culturelles, spectacle vivant (formations « Son et Musique »)
- agriculture (DAEU agriculture et environnement)…

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- 5 actions de formations sociales
- compétences socle en intervention sociale,
- DAEU métiers du social…

- 5 actions relatifs aux Modules d'Élaboration des Parcours Professionnels

Les MEPP visent un public de niveau V ou IV qui, tout en ayant des bases scolaires, n'est pas encore arrivé à formuler un projet professionnel et à valider une orientation.

L'objectif principal est d'aider ces personnes en recherche d'emploi, à préciser leur parcours professionnel et appréhender la réalité des exercices concrets au travers de stages, afin de favoriser leur insertion professionnelle. Il s'agira de doter les jeunes de compétences générales et professionnelles mais aussi de leur transmettre des règles de comportements en société. Les MEPP comprennent un accompagnement des personnes les plus fragiles pendant leur formation, afin de prévenir les décrochages, d'anticiper la recherche d'emploi post-formation en capitalisant sur les acquis, et, le cas échéant, d'effectuer un travail de médiation entre le formateur et le formé.

3.1.2. Les travaux de préparation du Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences

En parallèle de la mise en œuvre de la convention d'Amorçage, les travaux pour l'élaboration du Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences ont été lancés. Ils se sont pleinement inscrits dans une logique de concertation et de réflexion commune entre les parties prenantes sur les ambitions dont doit se doter la formation professionnelle.

Cette phase participative s'est traduite concrètement, par l'organisation d'Assises du Plan d'Investissement dans les Compétences de la Réunion, les 7 et 8 novembre 2018. Les 8 ateliers thématiques menés pendant ces deux journées, ayant réuni plus de 200 participants, ont permis de déterminer les ambitions nouvelles et de fixer le cap de transformation : « Innover et expérimenter pour la qualification et l'emploi des Réunionnais au sein des entreprises et au plus prés des territoires ».

La finalisation du projet régional de Pacte vise à une contractualisation pluriannuelle entre la Région et l'État pour la période 2019 – 2022.

3.2. La Formation Professionnelle des Adultes (FPA)

L'offre de formations 2018 de la SPL AFPAR comprend :

- majoritairement, des formations certifiantes conduisant à un Titre Professionnel ;
- des formations de pré-professionnalisation visant à remettre à niveau les stagiaires avant l'entrée en formation qualifiante ;
- et des modules liés au développement durable et à l'environnement.

Par ailleurs, cet opérateur bénéficie d'une implantation équilibrée et dispose de 4 centres de formations répartis sur l'île de la Réunion, pour répondre aux besoins de proximité géographique des stagiaires. Ces centres se situent à St Denis (site de St François et de la Jamaïque), à St Paul, à St Pierre et à St André.

La commande 2018 de la Région auprès de la SPL AFPAR a porté sur la mise en œuvre de 155 actions de formation concernant les secteurs prioritaires du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce programme de formations a pour finalités d'élever le niveau de compétences des demandeurs d'emploi et de

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

favoriser leur insertion professionnelle par la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Ces actions ont permis à **2 049 stagiaires** d'acquérir des compétences pour être employables sur le marché du travail. La répartition des actions dans les différents centres est le suivant : Saint-Denis (20%), Saint-Pierre (43%), Saint-André (26%) et Saint-Paul (11%).

L'engagement financier de la collectivité pour ce dispositif en 2018 s'est élevé à **14 500 000 €**, incluant les frais de formation, les prestations d'accueil, d'orientation et d'insertion, la restauration et l'hébergement des stagiaires.

L'enquête sur le devenir des stagiaires, réalisée 6 mois après leur sortie de formation, indique un taux de sortie positive de 60 % (en emploi, en formation ou en création d'entreprise), dont 49 % en emploi.

3.3. Les dispositifs de formation continue sectorielle

Les dispositifs de formation continue sectorielle comportent plusieurs programmes visant à :

- répondre à la professionnalisation des différents secteurs économiques, notamment ceux porteurs d'emplois,

- apporter des réponses formatives aux besoins de qualification des publics.

L'offre de formation est élaborée en liaison étroite avec les branches professionnelles, contribuant ainsi au développement des secteurs d'activités et s'adresse principalement aux demandeurs d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs, la collectivité à procéder en 2018 à l'engagement de plusieurs programmes de formations via la passation de marchés publics ou par attribution de subventions. 7 secteurs d'activités prioritaires ont été concernés :

- l'agriculture, avec des formations diplômantes et une préformation préparant certains stagiaires à intégrer les formations diplômantes (Brevet Professionnel Agricole, Brevet Professionnel de Responsable Agricole et préformation agricole). En 2018, **120** places ont été agréées ;

- le tourisme/hôtellerie/restauration : outre les demandeurs d'emploi, les formations ont également bénéficié aux actifs du secteur. Ces formations étaient basées sur le développement des compétences linguistiques, anglais et mandarin (validées par le TOEIC pour ce qui est de l'anglais), sur le digital marketing et une formation de pizzaiolo. Au total en 2018, **215** places ont été agréées ;

- la transition écologique et énergétique : le programme est constitué de 5 formations, animateur environnement développement durable (2 actions), CAP agent de la qualité de l'eau (1 action) et titre professionnel agent technique de déchetterie (2 actions). En 2018, **66** places ont été agréées ;

- le BTP : le programme de formations vise, principalement, à accompagner la réhabilitation de logements (4 formations concernées) et la formation de techniciens de bureau d'études (Spécialisation Building information modelling). En 2018, **90** places ont été agréées ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- la communication : il s'agît de la formation d'animateurs et de journalistes en expression radiophonique pour **30** stagiaires. Les formations sont dispensée par le SPAR qui gère la seule école spécialisée dans l'audiovisuel à la Réunion ;

- l'artisanat : le programme de formations agréé, intitulé « Formations intra-entreprises », vise à donner aux entreprises artisanales les moyens d'assurer leur pérennité sur le marché, par une maîtrise des règles de bonnes pratiques des métiers et à permettre un renforcement des compétences par l'intégration de nouvelles technologies. En 2018, **90** places ont été agréées ;

- la pêche : au regard du taux de chômage des régions ultrapériphériques françaises et en particulier à La Réunion et des besoins en main-d'œuvre qualifiée du secteur de la pêche, la collectivité a renouvelé son soutien à la filière pêche en agréant **38** places de formation.

Globalement, ce sont **649 places** de formation qui ont été financées en 2018 pour un budget de **2 880 161 €.**

3.4. Les Actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté

Le dispositif des actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté comporte plusieurs programmes, visant à préparer les personnes de faible niveau ou en grande difficulté d'insertion, à entamer un parcours de formation pouvant les amener jusqu'à la qualification.

Ainsi, l'objectif pour 2018 a été pour la collectivité de garantir aux demandeurs d'emploi notamment les jeunes l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise. Les réponses formatives attendues ont visé un socle de connaissances générales et l'acquisition de savoirs fondamentaux.

Cette volonté s'est exprimée à travers la mise en œuvre de différentes actions qui a nécessité la mobilisation de plusieurs dispositifs et outils dont :

- la lutte contre l'illettrisme, avec des actions pour l'acquisition du socle de connaissances et de compétences (dispositif de formation compétences clés en situation professionnelle – CCSP) – En 2018, **383** places ont été agréées.

- la formation de **113** personnes sous main de justice dans les trois centres de détention de La Réunion (formations de savoirs de base et qualifiantes -CAP/titre professionnel) ;

- la remise à niveau avec qualification – (RAN QUALIF) qui a bénéficié à **172** stagiaires visant un titre professionnel en fonction de plusieurs métiers en tension (Agent d'entretien des locaux, ouvrier du bâtiment …);

- le tremplin vers l'emploi – TVE comprenant une phase d'immersion en entreprise et qui a permis aux **272** stagiaires d'acquérir les techniques de recherche d'emploi en vue de développer leur niveau d'employabilité.

- le projet de formation et d'insertion FLO8, mené par l'association « Finaliser, transmettre, mobiliser - FTM » dans le cadre de la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes ; En 2018, **157** places ont été agréées ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- les formations du RSMAR dans le cadre d'un cofinancement du PO FSE 2014-2020 a permis l'agrément de **1 120 places** de formation ;

- l'accompagnement financier de l'École de la Deuxième Chance afin de lui permettre de trouver des réponses adaptées à la situation des jeunes. Ainsi la collectivité a consolidé en 2018 cet accompagnement à destination de cette structure pour un montant de **1 774 022 €**. **40 actions** de formation réparties sur les quatre micro-régions ont été programmées pour un effectif global de **660 jeunes ;**

- les actions Entreprise d'Entraînement pédagogique (EEP), comprenant une phase d'immersion en entreprise. Ce dispositif de formation a été mis en œuvre afin de rapprocher les entreprises et les stagiaires qui sont à la recherche d'un emploi. Il s'agit pour les stagiaires, de compléter ou de perfectionner leur expérience professionnelle et ainsi, mieux comprendre la vie en entreprise et réussir le lien entre la formation professionnelle et la réalité de l'entreprise . En 2018, **112** places ont été agréées au titre des EEP;

- les ateliers d'apprentissages en autonomie (3A), qui ont pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle en élevant le niveau de formation et de qualification (préparer une entrée en formation qualifiante, préparer des concours ou examens professionnels …), tout en apportant une réponse adaptée et individualisée. Les formations 3A visent à développer l'autonomie de l'apprenant dans sa façon d'acquérir des savoirs. Au titre des ateliers 3A, **800** places ont été agréées.

Globalement, ce sont **3 789 places** de formation qui ont été financées en 2018 pour un budget global de **4 544 225 €**.

3.5. Les formations supérieures

En 2018, la collectivité a maintenu son soutien aux partenaires suivants :

- L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (l'AGCNAM) pour son programme de formation qui a bénéficié à **1 264 demandeurs d'emploi** ;
- L'École de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR), au titre de sa formation aux métiers de cadres supérieurs du commerce destinée aux jeunes bacheliers. Pour l'année scolaire 2018/2019, l' EGCR a accueilli **164 stagiaires** ;
- L'institut de l'Image de l'Océan Indien qui a formé **176 apprenants** dans le secteur du multimédia, de l'animation, des jeux vidéos et de la communication ;
- L'Université de la Réunion auprès duquel **50 places** de formation en licences et en masters professionnels pour les demandeurs d'emploi ont été achetés.

Globalement, dans le cadre des formations supérieures, **3 608 861 €** ont été engagés pour **1 654** places de formation.

3.6. Les formations sanitaires et sociales

L'acte II de la décentralisation a transféré aux Conseils régionaux les compétences en matière de formations dans les domaines sanitaire et social.
La loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ainsi que les décrets qui en découlent ont conforté les Régions comme chefs de file en matière de définition de l'offre de formation sanitaire et sociale sur leurs territoires. Elles sont responsables de la conception d'un schéma directeur en la matière.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, renouvelé en 2015, constitue un outil de pilotage partenarial dans ce secteur. Ainsi en 2018, les chantiers identifiés comme prioritaires ont été poursuivis : ont été intégrés au SYOP (outil d'observation partenariale) l'analyse des données dans les champs sanitaire, social et médico-social.

Parallèlement, la Région a poursuivi son soutien au développement des formations dans le secteur paramédical et du travail social, via le financement des écoles et des instituts de formations et le versement de bourses aux apprenants réunionnais.

3.6.1. Les actions de formation dans le secteur social

L'offre de formation du secteur social est organisée par la Collectivité à travers la cartographie des formations sociales. La mise en œuvre de ces formations a été confiée en 2018 à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) situé à Saint-Benoît, ainsi qu'à l'EMAP (Ecole des Métiers de l'Accompagnement de la Personne), positionnée dans le sud.

En 2018, la Collectivité a souhaité renforcer la concertation sur la cartographie des formations afin qu'elle soit davantage coordonnée entre les opérateurs. Ainsi, a été mise en œuvre en 2018 une formation de formateurs occasionnels, en partenariat entre les 2 organismes.

Au global, La Collectivité a engagé une enveloppe financière de **6 098 824 €** en faveur de la formation dans le secteur social pour un effectif de **1 195 stagiaires**. De plus, **295 bourses** ont été allouées pour un montant de **1 042 730 €.**

3.6.2. Les actions de formation dans le secteur sanitaire

L'offre de formations sanitaires repose sur les 10 instituts d'études en santé du CHUR, répartis de manière équilibrée entre les sites Nord (camp Ozoux) et Sud (GHSR). Elle est complétée par l'Association Saint-François d'Assise et par l'Ecole des Métiers l'Accompagnement de la Personne.

Ce secteur de formation poursuit son intégration dans le système LMD : en 2018, a été notamment discuté avec les partenaires, la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour la formation au diplôme d'État d'infirmier. 2018 a également été la première année impactée par le nouveau référentiel du diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute en 4 ans au lieu de 3 (réforme des textes en 2015).

En 2018, les actions de formation dans le secteur sanitaire ont concerné **1 680 apprenants,** mobilisant une enveloppe de **11 070 369 €**. De plus, **487 bourses** ont été allouées pour un montant global de **1 773 247 €.**

3.7. Les dispositifs d'aide individuelle en faveur de la formation

3.7.1. Le Chèque Formation Réussite

Le Chèque Formation Réussite est une aide individuelle qui participe à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme. Il ne peut concerner des actions déjà financées dans le cadre de l'offre proposée par le Programme Régional de Formation Professionnelle, sauf cas particulier.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2018, **1 280** chèques Formation Réussite ont été alloués pour une enveloppe de **1 000 000 €** ventilés entre les quatre volets du dispositif à savoir le chèque formation, le chèque VAE, le chèque langues et le chèque international.

3.7.2. La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

En complément de l'organisation et du financement d'actions de formation pour les demandeurs d'emploi, la Région attribue une rémunération aux stagiaires de la formation continue relevant de ses programmes collectifs ou individuels, lorsque ces stagiaires ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.
Pour la gestion de cette mission, la collectivité a fait le choix d'une délégation à l'Agence de Services et de Paiement qui, sur la base des appel de fond régionaux, effectue le versement de la rémunération aux stagiaires de la formation professionnelle. Pour 2018, **5 965** stagiaires de la formation professionnelle ont ainsi bénéficié d'une rémunération pendant leur formation, représentant une enveloppe de 7 006 692 €.

3.8. La réhabilitation, l' extension et la maintenance des bâtiments destinés à l'usage de la formation

3.8.1. La réhabilitation et l'extension des centres de formation

Dans le cadre de ses compétences et de ses obligations de propriétaire, la collectivité a réalisé en 2018, dans le cadre de la réhabilitation et l'extension des centres de formation, les principales actions suivantes :

Site	Opération	Coût de l'opération	Avancées 2018
AFPAR Saint-Paul	Réhabilitation	16,9 M€ TTC	Poursuite des travaux en 2018 suite à la défaillance d'une entreprise pour une livraison prévue fin 2018
C F A Léon Legros - Saint-Denis	Restructuration et extension lourde	26,8 M€ TTC	Démarrage des travaux en février 2018 pour une livraison prévue en mars 2021
CPOI - St Pierre	Réhabilitation et réaménagement de fonctions	10,9 M€ TTC	En 2018, les études se sont achevées et la consultation des travaux a été lancée. Démarrage des travaux début 2019 et livraison prévue pour fin 2020

Par ailleurs, au-delà des réhabilitations/extensions ci-dessus identifiées, un programme de grosses réparations et de remises aux normes des bâtiments portant sur les points ci-dessous a été engagé :

- mise aux normes « accessibilité handicapés »
- rénovation thermique et énergétique
- remise à niveau technique et réglementaire
- adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

L'engagement des Autorisations de Programmes a porté essentiellement sur le CPOI de Saint-Pierre , le Centhor, et le CIRFIM.

Pour les crédits de paiements, les réalisations ont concerné principalement les opérations suivantes : le CPOI de Saint-Pierre, le CFA Léon Legros Sainte Clotilde, l'AFPAR Saint-Paul, l'AFPAR de Saint-André, le Centhor, le CFA Ouest et le CIRFIM.
Au titre, de la réhabilitation et la mise aux normes des centres de formation, la collectivité a engagé une enveloppe de **5 840 000 €** et consommé **6 322 898 €** de crédits de paiement.

3.8.2. Les travaux de maintenance

En outre, des crédits sont délégués chaque année à certains centres pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité des personnes et des biens. Pour 2018, c'est une enveloppe de **773 763€** qui a été engagée en faveur de 13 centres de formation et **403 600€** de crédits de paiement ont été consommés.

4. LA GESTION DES CRÉDITS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN – POE 2014-2020

La Région Réunion assure la mise en oeuvre des politiques de formation en cohérence avec la politique de cohésion de l'Union Européenne et le statut de région ultra-périphérique de l'île.

Sur le programme opérationnel FSE Réunion 2014-2020, la collectivité a en charge une part importante des crédits pour le financement d'actions de formation, intégrant la rémunération des participants et les bourses régionales. Conformément à deux conventions signées avec le Préfet - Autorité de gestion, la Région Réunion assure :

- la gestion d'une subvention globale FSE (elle préfinance et assure la gestion du FSE de nombreuses opérations dans ce cadre) ;
- la fonction de service instructeur pour des formations mises en oeuvre par voie de marchés publics.

Dans le cadre de la gestion de ces fonds, l'année 2018 a été marquée par la mobilisation de l'ensemble des services afin de :

- poursuivre l'effort de rattrapage du retard hérité en 2015-2016 suite à la mise en oeuvre tardive des outils de gestion (l'application Ma Démarche FSE notamment) ;
- atteindre les objectifs fixés en terme de dégagement d'office et d'apurement du FSE préfinancé par la Région.

Le maintien d'un rythme soutenu de certification a fortement participé au **dépassement du seuil de dégagement d'office** pour la Réunion et à l'atteinte à **97 % de l'objectif de certification 2018**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Présentation en CLS (et CPERMA pour la SG)			Certification : CSP transmis AC (et avances pour les op. marchés)		
	Nb dossiers	Total (M€)	FSE (M€)	Nb dossiers	Total (M€)	FSE (M€)
SG	8	21,380	17,104	20	42,631	34,105
Hors SG (marchés)	12	15,436	12,349	12	4,764	3,811
TOTAL	**20**	**36,816**	**29,453**	**32**	**47,395**	**37,916**

Rappel de l'objectif 2018	39,140
Atteinte de l'objectif	**97%**

A mi-parcours de mise en oeuvre du programme, le taux de programmation sur la subvention globale est rassurant puisqu'il atteint 71%. En effet, sur la subvention globale, la majorité des actions de formation sont mises en oeuvre conformément aux prévisions. Cependant, la maquette de certaines fiches action apparaît déjà saturée, telles que la fiche-action 1-05 sur les formations sanitaires et sociales.

En revanche, la mise en oeuvre des opérations "marchés publics" rencontre des difficultés ce qui impacte le taux de programmation de ces opérations (37% par rapport aux prévisions).

Enfin, la réduction des délais de certification est un enjeu décisif pour la collectivité. A ce titre, il est remarquable que la méthode des **coûts unitaires forfaitaires** établie en 2010 à l'initiative de la Région Réunion et mise en oeuvre sur l'opération apprentissage de la Chambre des métiers permette, depuis 2018, de solder en année N l'opération de l'année N-1 (2017 soldé en 2018). Ainsi, le recours à cette option de coûts simplifiés a permis de réduire les délais de certification.

Par ailleurs, la contribution des services aux travaux de remaquettage rendus nécessaires par la prolongation du programme opérationnel national IEJ et par les difficultés de programmation identifiées sur l'axe 3 du PO FSE, est à souligner. Plusieurs fiches action ont été ainsi revues au plan de la maquette financière et des cibles d'indicateurs. La proposition du PO FSE modifié a été présentée en novembre 2018 à la Commission européenne.

L'année 2018 a été également marquée par un nombre important de contrôles, dont les réponses ont fortement mobilisé les services : 2 audits de la Cours des comptes ; 2 audits du Service régional de contrôle ; plus de 30 contrôles Autorité de gestion-DIECCTE, Autorité de certification-DRFIP et interne DGA Europe. Ces contrôles ont conclu, dans l'ensemble, à une gestion correcte du FSE. Pour autant, des pistes d'amélioration ont été identifiées sur des points spécifiques et traduites en actions dans la gestion interne.

Dans le même temps, les travaux partenariaux de sécurisation de la gestion du FSE, initiés en 2017 à la suite de l'audit de la CICC, ont été poursuivis tout au long de l'année, aboutissant notamment à des instructions et des formations auprès des services instructeurs, et à la production d'une version 6 du guide des procédures FSE.

En parallèle, dans un objectif de simplification de la gestion du FSE, la mise en place de trois autres dispositifs en option de coûts simplifiés dont deux ont été proposés à l'AG du PO FSE Réunion 2014-2020 et sont en attente de validation par la Commission européenne :

- OCS 14-1 pour la formation professionnelle des adultes
- OCS 14-1 pour les opérations en mode Marché public
- OCS 14-1 pour les formations sanitaires, dont la transmission à l'AG est prévue pour le 1er trimestre 2019

Enfin, un plan de communication du PO FSE a été lancé par l'Autorité de gestion. La Région est impliquée dans le groupe de travail et mobilise pour cela les ressources internes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 1

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances
Intitulé du programme : **Mesures d'Accompagnement**

Les actions réalisées :

Actions DSIP – Mesures d'accompagnement	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AE engagés	Réalisations	Quantitatif	Qualitatif
Fonctionnement des points relais conseils en VAE	351 220 €	248 809 €	3154 personnes accueillies	
Subvention aux missions locales	2 100 010 €	2 109 416 €	8 972 jeunes accueillis	
Subvention a l'ARVISE	47 282 €	22 895 €		Accompagnement des démarches sectorielles (accords cadres BTP, Hôtellerie, Restauration, Tourisme, Petite enfance, Immobilier, Spectacle vivant, Optique Lunetterie, Comité stratégique de filière régionale numérique...)
Subvention au CARIF-OREF	1 421 516 €	1 012 596 €		Publications, accompagnement des politiques publiques
Subvention à la Cité des Métiers	666 952 €	399 484 €	11 622 personnes accueillies et 610 actions menées 2018	Publications, accompagnement des politiques publiques
Organisation des 45èmes Olympiades des métiers	0 €	171 176 €	11 participants	2 médailles d'excellence lors de la finale de Caen en 2018
Journée de l'alternance	10 000 €	10 000 €		
Anciens dispositifs		83 189 €		
OEGP	35 837 €	0 €	96 stagiaires formés en 2018	77 stagiaires insérés dans le monde professionnel
FONGECIF – financement d'un	8 000 €	0 €	Réalisation prévue pour 2019	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Conseiller en Evolution Professionnelle sur 3 mois en lien la Nouvelle Route Littorale				
ONISEP	10 000 €	0 €		
Mise en œuvre du CPRDFOP 2018-2022	130 000 €			
Autres dispositifs	45 000 €	8 572 €		
TOTAL	**4 825 818 €**	**4 066 137 €**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 2

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances

Intitulé du programme : **Dispositif de formation par l'Apprentissage**

Les actions réalisées :

Actions	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AE engagés	Réalisations	Quantitatif	Qualitatif
Fonctionnement des CFA	24 624 470 €	23 743 257 €	4 207 apprentis accueillis	- Taux de réussite des apprentis aux examens = 79.29 % soit 1551 diplômés (+38 diplômés soit + 2.51 % d'augmentation) - Taux d'insertion professionnelle pour les apprentis = 44 %
CFA AFMAé – action de mobilité	58 040 €	153 661 €	26 apprentis recrutés en apprentissage	
LADOM	3 600 €	1 800 €	1 apprenti	
Autres dispositifs		3 597 €		
TOTAL	**24 686 110 €**	**23 902 315 €**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 3

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Objectif : Améliorer les conditions d'accueil des centres de formation

Action : Extension / Réhabilitation / Maintenance des Centres

Intitulé de l'action	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Réhabilitation/ Reconstruction et Extension des bâtiments *dont*	AP : 5 840 000 € CP: 6 322 898 €			65 emplois consolidés dans le BTP
- AFPAR - St Paul		Poursuite des travaux pour une livraison prévue au 2ème trimestre 2018 Coût d'opération: 16,9 M€	4435 m² SU à réhabiliter 2000 m² SU d'extension 793 m² SU démolition	
- C F A Léon Legros Saint - Denis		Poursuite des études et un engagement des travaux prévus fin 2017 Coût d'opération : 26,8 M€	4177 m² SU à réhabiliter 6134 m² SU extension	
Travaux de maintenance (subvention + MO Région)	AP : 773 763 € CP : 403 600 €	Subvention déléguée aux centres pour travaux urgents, souplesse d'intervention et implication des centres	13 centres concernés	4 emplois consolidés dans le BTP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 4

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances

Intitulé du programme : **Formation Professionnelle**

Les actions réalisées :

Subventions :

Actions	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AE engagés	Réalisations	Quantitatif (en nbre de stagiaires)	Qualitatif
Programme de formations – secteur sanitaire	11 070 369 €	18 607 049 €	1680	458 diplômés
Programme de formations – secteur social	6 098 824 €		1195	213 diplômés
Ecole de la 2ème chance	1 774 022 €	1 405 061 €	660	55 en emploi 79 en formation
Actions spécifiques / FLO8	35 000 €	63 000 €	157	50 emploi temporaire
RSMAR	120 000 € (Cofinancement)	Convention en cours	1120	Emploi durable: 216 Emploi temporaire : 71 Poursuite études : 589 Formation : 876
Formation Pêche	143 269 €	120 637 €	42	Taux de réussite de 2016 : 76,32 %
Formation Artisanat (CMA Intra Entreprises+formation des actifs)	425 335 €	353 687 €	130	
AGCNAM	1 000 000 €	1 442 733 €	1 264	Taux de réussite de 2017 : 77,59 %
EGCR	830 914 €	534 680 €	164	Taux de diplômés 2018 : 98,06 %
ILOI	1 420 793 €	639 585 €	176	Taux de réussite 2017 : 91,56 %
SUFP (achats de places licences, masters)	**231 990 € (sur AE antérieurs)*	191 178 €	31	
IAE (Achats de place licences, masters)	**125 164 € (sur AE antérieurs)*	17 864 €	19	
SPAR	252 000 €	74 400 €	30	
ESAR		703 895 €		
Chèque Formation Réussite	1 000 000 €	4 200 000 €	1 280 bénéficiaires	
Divers programmes de formations engagements antérieurs (subventions)		326 992 €		
TOTAL	**24 170 526 €**	**28 680 761 €**		

**** Non pris en compte dans le calcul total des AE 2018***

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Marchés :

Actions préparatoires – Tremplin vers l'emploi (TVE) / Remise à niveau et qualification (RAN QUALIF et RS DETAK)	451 560 €	288 139 €	444	428 (accès à des formations certifiantes et à l'emploi tous types de contrats et formation
Actions de formation en milieu carcéral	380 480 €	384 788 €	113	45 réussites aux examen (CAP)
Actions de formation de lutte contre l'illettrisme (CCSP)	973 156 €	306 285 €	383	14 en emploi sur 117 stagiaires
Formation Agriculture	1 031 372 €	634 673 €	154	Réussite aux examens : 141 stagiaires soit 92 % Insertion :
Formation BTP Grands Chantiers (*AE 2018 = 183 400 € + 306 600 € AE antérieurs)*	183 400 €	62 965 €	84	Action en cours
Formation Environnement	280 560 €		41	Action en cours
Formation 3A	400 000 €		66	Action en cours
Formation EEP	399 840 €	2 220 €	120	Réussite aux examens : 110
Assistance des personnes dépendantes	10 167 €			
Formation tourisme/Hôtellere/Restauration	257 625 €	12 619 €		
Programme de Formations pour Adultes (FPA)	14 500 000 €	14 646 756 €	2049	Taux de réussite au TP de 2017 : 86,70 %
SUFP (achats de places licences, masters)		53 055 €		
IAE (Achats de place licences, masters))		120 515 €		
TIC		5 074 €		
ACC		2 764 €		
Animation soc/culturelle		25 737 €		
Commerce 2016		3 294 €		
PIL 2014 - 2015		10 650 €		
Plateforme langue		79 823 €		
Public en difficulté lecture/écriture		9 061 €		
Technique de l'information		12 119 €		
Autres dispositifs	81 559 €			
TOTAL	**18 949 719 €**	**16 660 537 €**		
TOTAL SUBVENTIONS + MARCHES	**43 120 245 €**	**45 341 298 €**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 5

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances

Intitulé du programme : **Plan d'Investissement dans les Compétences**

Les actions réalisées :

Programmes PIC	AE	CP	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
PIC Actions de formation de lutte contre l'illettrisme (ACC)	1 377 000 €	114 500 €	381	Actions en cours
PIC Actions de formation remise à niveau (RAN) et de remobilisation (RS)	3 422 400 €	135 570 €	1 378	Actions en cours
PIC Actions de formation et de remobilisation - ARIPP	45 000 €	Conventions signées en 2019	415	Actions nouvelles en cours
PIC Actions de formation et de remobilisation – AREP	599 858 €			
PIC Formation professionnelle des adultes	498 530 €	305 661 €	203	Actions en cours
PIC formations sectorielles – Parcours Individuel à Vocation Technique	645 000 €		111	Actions en cours
PIC formations sectorielles – Professionnel de la digitalisation de l'Entreprise	433 440 €			
PIC formations sectorielles – Parcours Sécurité dans le BTP	240 000 €	137 276 €		
PIC formations sectorielles – Contrôleur Technique Automobile	102 000 €			Actions en cours
PIC formations sectorielles – Certificat Qualification Professionnelle Réceptionniste/Agents d'accueil	40 000 €		205	Actions en cours
PIC formations sectorielles – Certificat Qualification Professionnelle – Employé(e) d'étage	38 000 €			
PIC formations sectorielles – Métiers de la cuisine et de la salle	127 000 €			
PIC formations sectorielles – Certificat de compétences Professionnelle – Assurer les travaux de la Paie	91 000 €			
PIC formations sectorielles – Métiers du commerce, de la gestion et de l'assistance	185 000 €			
PIC formations sectorielles – Projet de vie : un potentiel pour réussir	68 400 €	16 530 €		
PIC formations sectorielles – EMA Artistik	238 500 €		17	Actions en cours
PIC formations sectorielles – SUFP	540 000 €		94	Actions en cours
PIC formations sectorielles – AGCNAM	504 000 €		32	Actions en cours

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PIC Formations sociales – SUFP	89 182 €		96	Actions en cours
PIC Formations sociales – EMAP – Compétences socle en intervention sociale	53 040 €			
PIC Formations sociales – EMAP – Qualification intervention en structure collective et à domicile	51 138 €			
PIC Formations sociales – EMAP – Action formation/ accompagnement des demandeurs d'emploi	67 500 €			
Modules d'Élaboration de Parcours Professionnel (M.E.P.P)	1 776 295 €	616 007 €	790	Actions en cours
Chèque formation Réussite			410	Fléchage en cours
Rémunération PIC subventions	2 663 686 €			
Rémunération PIC marchés	3 997 522 €			
TOTAL	**17 893 491 €**	**1 325 544 €**	4 132	

Bien que l'année d'amorçage du PIC porte sur 2018, en raison des mouvements sociaux de fin d'année, la date de fin pour l'évaluation des entrées en formation a été décalée au 31 mars 2019. Par conséquent, les indicateurs présentés, faisant état de 4 132 entrées éligibles en formation, ont été arrêtés sur la base des données disponibles au 31 mars 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 6

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances

Intitulé du programme : **BOURSES – Aides à la Formation Professionnelle**

Les actions réalisées :

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AE engagés	Réalisations	Quantitatif	Qualitatif
Bourses sanitaires et sociales	2 600 000 €	2 815 977 €	782 apprenants ayant bénéficié d'une bourse	
Bourses aux étudiants de l'EGCR (campagne 2015/2016	420 000 €	382 604 €	101 apprenants ayant bénéficié d'une bourse	
TOTAL	**3 020 000 €**	**3 198 581 €**	**883 boursiers**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Annexe 7

SECTEUR : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

AXE : Une vraie égalité des chances

Intitulé du programme : Équipement des centres de formation

Les actions réalisées :

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AE engagé	Réalisations	Quantitatif	Qualitatif
Équipement des CFA	806 889 €	910 401 €		
Équipement des organismes de Formation	738 310 €	967 303 €		
TOTAL	**1 545 199 €**	**1 877 704 €**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Tableau de synthèse du bilan d'activités 2018
Secteur : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Les programmes	AP/AE engagé	Indicateurs de réalisation / CP réalisé	Indicateurs de résultats
Formation Professionnelle	43 120 245 €	45 341 298 €	98 % de réalisation des AE votés et 100 % de consommation des CP votés
Convention d'amorçage du PIC	17 893 491 €	1 325 544 €	98 % de réalisation des AE votés et 24 % de consommation des CP votés
Apprentissage	24 686 110 €	23 902 315 €	100 % de réalisation des AE et des CP votés
Mesures d'Accompagnement	4 825 818 €	4 066 137 €	94 % de réalisation des AE votés et 100% de consommation des CP votés
Rémunération	3 893 678 €	3 945 736 €	100% de réalisation des AE ET CP votés
Bourses	3 020 000 €	3 198 581 €	86 % de réalisation des AE votés et 100 % de consommation des CP votés
Aide à l'emploi d'apprentis	6 131 000 €	6 131 000 €	100 % de réalisation des AE et CP votés
Autres prestations de services	436 605 €	238 428 €	97 % de réalisation des AE votés et 54 % de consommation des CP votés
Petits équipements des apprentis	0 €	386 114 €	99 % de consommation des CP votés
Équipements des organismes de formation	1 545 199 €	1 877 704 €	100% de réalisation des AE votés et 74 % de consommation des CP votés
Fonctionnement du Campus Professionnel de l'Océan Indien	1 321 949 €	1 409 634 €	98 % de réalisation des AE votés et 95 % de consommation des CP votés
Réhabilitation et extension des centres	6 613 763 €	6 726 498 €	100 % de réalisation des AP votés et 95 % de consommation des CP votés
TOTAL Formation Professionnelle et Apprentissage	**113 487 858 €**	**98 548 989 €**	98 % de réalisation des AE votés et 92 % de consommation des CP votés

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ÉDUCATION

Vecteur de transmission d'une culture commune, l'Éducation vise à former des jeunes pour devenir des citoyens cultivés et éclairés tout en les sensibilisant aux enjeux de demain et contribuer à la cohésion de notre territoire autour du vivre ensemble. **En l'inscrivant dans son premier pilier du projet de mandature « Un passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais »**, la collectivité régionale a souhaité faire de **l'Éducation** et de la **formation** une **priorité** pour sa Jeunesse réunionnaise afin de la préparer au monde professionnel en l'accompagnant dans l'acquisition de savoirs et de compétences en vue d'une **insertion professionnelle** réussie et participer aux besoins économiques actuels et futurs du territoire.

L'action régionale s'est donc menée en 2018 en direction de ses jeunes et de leur environnement pour leur permettre d'évoluer dans un parcours de formation correspondant à leurs **aspirations** et développer leurs **talents** propres dans lesquels ils s'épanouissent. Dans cette optique, la Région a soutenu la diversification de l'**offre de formation et de parcours** proposée aux jeunes pour que chacun puisse construire son projet personnel et professionnel.

Afin de disposer des ressources matérielles nécessaires au fonctionnement des lycées, la collectivité a poursuivi son **programme d'investissement**, destiné à l'entretien et la remise aux normes du bâti scolaire et ses **interventions financières**, visant à offrir aux lycéens un environnement de travail satisfaisant.

Elle a également maintenu son soutien en faveur des familles à travers les diverses actions volontaristes pour leur pouvoir d'achat et celles menées en particulier autour de la restauration scolaire.

Pour l'année 2018, les engagements de la Région dans le domaine de l'éducation ont donc représenté un montant global de **73,94 M € en capacité d'engagement et 74,25 M€ en crédits de paiement** réparti dans les différents secteurs d'activités suivants :

Secteurs d'activités	Engagements réalisés	Crédits de paiement consommés
Les dotations financières en faveur des lycées	30,41 M€	24,75 M€
Une politique volontariste en faveur de la réussite éducative	1,56 M€	1,43 M€
L'enseignement supérieur et la recherche	6,35 M€	6,23 M€
Construction, Réhabilitation et Extension des lycées	35,62 M€	41,84 M€

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

1.1. La politique régionale en faveur du patrimoine scolaire

Répondant à sa compétence légale à l'égard des lycées, la Région a poursuivi ses obligations en tant que propriétaire du bâti scolaire et des diverses opérations destinées à l'amélioration et l'entretien de ses établissements.

1.1.1. Constructions neuves

Lycées

À la rentrée scolaire 2018/2019, on comptait quarante-cinq lycées publics , dont deux lycées agricoles, en fonctionnement.

Ces lycées représentent environ 700 000 m² de surfaces de planchers bâties, disposent de 21 internats d'une capacité globale de 2 900 places.

Afin de répondre à la croissance de la population scolaire et contribuer à amener les effectifs des établissements les plus importants à une taille plus humaine, la Région a programmé 2 nouveaux lycées :

-Lycée du Sud (Étang Salé):

Suite aux difficultés rencontrées lors de la faisabilité d'implantation de ce lycée à Petite Ile , le futur lycée du Sud, orienté vers les métiers de l'Hôtellerie / Tourisme sera implanté à Etang Salé. La structure pédagogique étant définie, les études pré-opérationnelles ont été reprises en 2018 pour étudier le nouveau site de l'Etang Salé et permettront de lancer le concours de maîtrise d'œuvre à la mi 2019, pour une livraison prévisionnelle en 2023-2024

-**Lycée de l'Ouest (Port) :**

Le futur lycée polyvalent de l'Ouest, avec une option orientée vers les Métiers de la Mer sera implanté au Port avec comme objectif de développer de nouvelles compétences en cohérence avec les projets structurants dans ces domaines (Grand Port Maritime, Pôle Régional Mer, etc)

En 2018, le choix du terrain du CIRFIM pour recevoir ce nouvel établissement a été proposé et le programme pédagogique a été finalisé avec le Rectorat et les autres ministères de tutelle.
Les études de programmation se dérouleront en 2019, pour une livraison prévisionnelle en 2024.

Constructions scolaires 902 (P197 – 0001) AP : 880 000€ **CP : 1 898 059 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1.2. Plan de réhabilitation et mise aux normes des lycées

Le programme de réhabilitations engagé pour les 36 lycées concernés représente un montant de près de **350 M€**. Il porte sur les points suivants :

– mise aux normes « accessibilité handicapés »
– rénovation thermique et énergétique
– remise à niveau technique et réglementaire
– adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Fin 2018, la situation d'avancement de ce programme est la suivante :

13 réhabilitations ont été terminées en 2018 :

Nord/Est
-Lycée Bellepierre – St Denis
-Lycée Bel Air – Ste Suzanne
-Lycée Sarda Garriga – Saint André
-Lycée Paul Moreau - Bras Panon
-Lycée Patu de Rosemont - St Benoit
-Lycée Lislet Geoffroy -St Denis

Ouest
-Lycée J Hinglo - Port
-Lycée hôtelier la Renaissance (1ère Tche)- St Paul
-Lycée Evariste de Parny- St Pau

Sud
-Lycée Saint Exupéry – Les Avirons
-Lycée Ambroise Vollard – St Pierre
-Lycée Victor Schoelcher – St Louis
-Lycée Roches Maigres – St Louis

18 chantiers de réhabilitations, dont la durée est comprise entre 24 et 36 mois, se sont poursuivis en 2018 :

Nord/Est
-Lycée Amiral Bouvet – St Benoit
-Lycée Jean Perrin – St André
-Lycée l'Horizon -St Denis
-Lycée I Amelin Ste Marie
-Lycée Georges Brassens – St Denis

Ouest
-Lycée Moulin Joly – La Possession
-Lepah E Boyer de la Giroday – St Paul
-Lycée Vue Belle
-Lycée Stella

Sud
-Lycée Roland Garros – Le Tampon
-Lepah-St Joseph
-Lycée Langevin - St Joseph
-Lycée Vincendo - St Joseph
-Lycée P. Poivre - St Joseph
-Lycée A Roussin -St Louis
-Lycée Bois d'Olives -St Pierre
-Lycée François de Mahy -St Pierre
-Lycée Bois Joli potier -Le Tampon

5 nouveaux chantiers de réhabilitations dont les études sont en cours pourront démarrer en 2020-2021, sous réserves de consultations fructueuses**:**

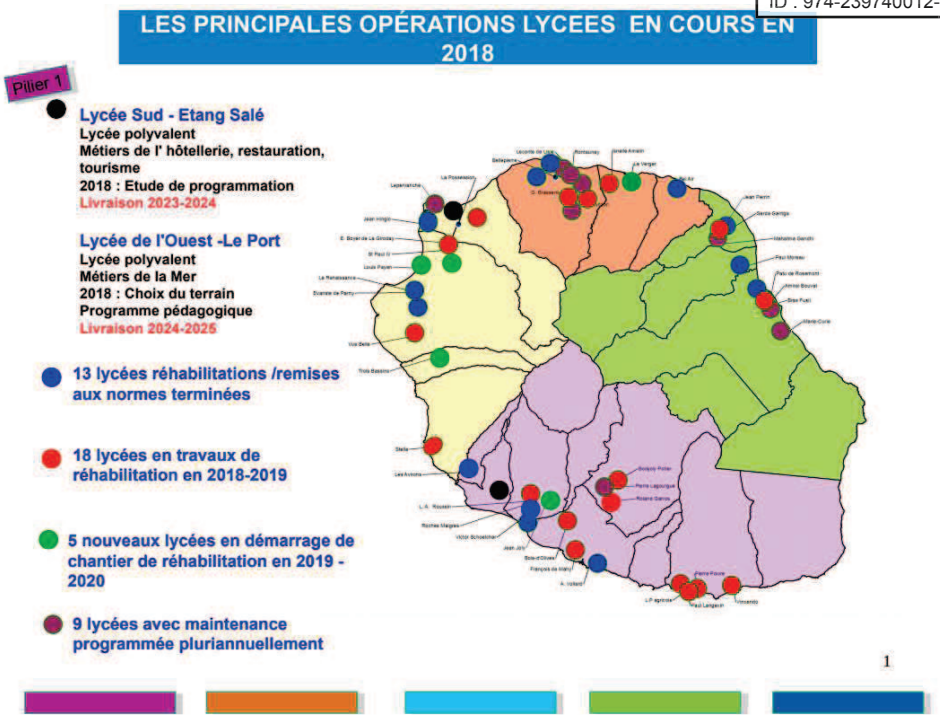
Nord/Est
-Lycée Le Verger -Ste Marie

Sud
-Lycée J Joly -St Louis

Ouest
-Lycée 3 Bassins
-Lycée Louis Payen-St Paul
-Lycée St Paul 4

Plan de réhabilitations / Mise aux normes des lycées
902 (P197 – 0003, 0005, 0031)
AP : 22 374 261 €
CP : 35 698 185 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



Rénovation Confort Thermique

Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER), l'action 4-05 « Rénovation thermique des bâtiments publics » permet de financer les opérations de réhabilitation thermique des bâtiments publics et prioritairement les infrastructures d'éducation et de formation.
L'objectif de cette action est de favoriser la conception bioclimatique des bâtiments, et limiter les besoins électriques nécessaires pour assurer un confort thermique satisfaisant.

Sur la base des diagnostics thermiques réalisés en 2015-2016, la Région a validé une programmation de travaux de rénovation thermique pour 18 lycées.

Le financement FEDER potentiel prévisionnel s'élèverait à 70 % du coût des travaux thermiques éligibles.

Les études de maîtrise d'oeuvre ont débutées en juillet 2018 et se termineront en juin 2019.
La consultation pour travaux sera menée au 3ème trimestre 2019, avec comme objectif un démarrage des travaux au 1èr semestre 2020 et une livraison des différents sites avant la fin 2021.

Rénovation confort thermique des lycées 902 (P197 – 0044) AP : 10 000 000 € **CP : 2 378 230 €**

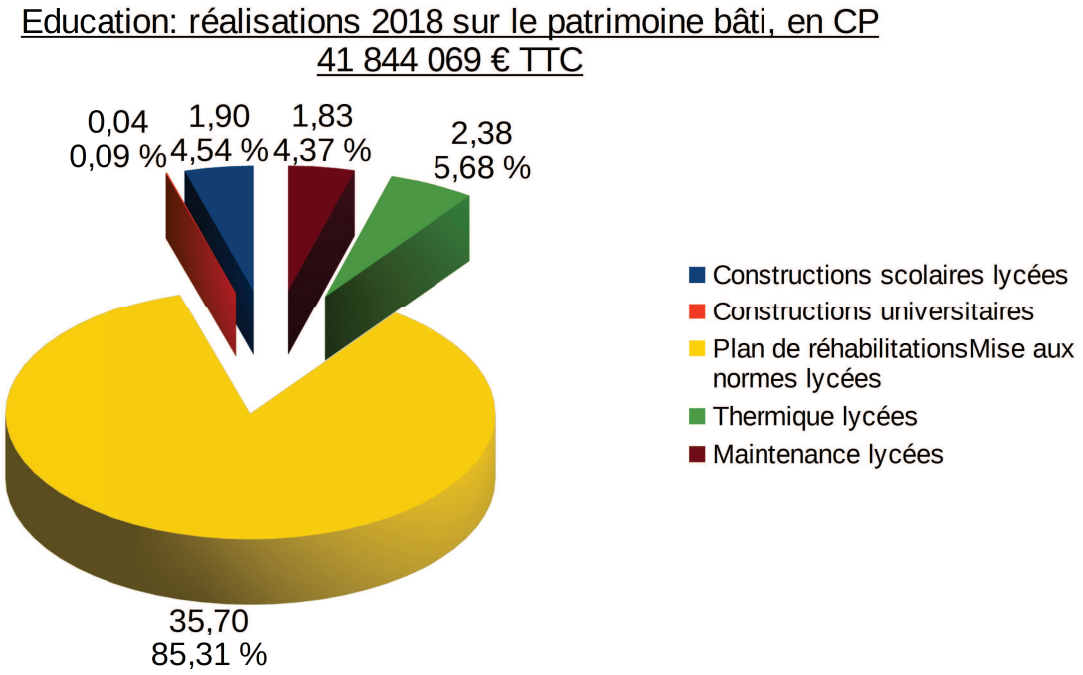
1.1.3. Maintenance des lycées

Afin de conserver des conditions de confort et de sécurité dans les lycées en service, des crédits sont délégués chaque année aux établissements pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité des personnes et des biens.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Les opérations significatives de ce volet portent sur des travaux relatifs à la sécurité, au clos et au couvert, mais également sur des remises à niveau fonctionnel des établissements existants. D'autres travaux de maintenance ont été réalisés en direct par la Région.

Maintenance des lycées 902 (P197 – 0002, 0006) AP : 2 364 000 € **CP : 1 830 670 €**



2. OFFRIR AUX LYCÉENS UN CADRE PROPICE À LA RÉUSSITE

La participation de la collectivité régionale à la réussite scolaire des lycéens s'inscrit dans le cadre de ses interventions relatives à la gestion matérielle, technique et financière des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE). Pour ce faire, elle attribue des dotations financières aux établissements publics et privés et met en œuvre les missions techniques exercées par les personnels territoriaux dans les lycées.

2.1. Mettre à la disposition des EPLE les moyens financiers nécessaires à un bon fonctionnement

2.1.1. Les dotations financières en faveur des lycées

Les dotations de fonctionnement

Afin de permettre aux établissements d'assurer les charges de fonctionnement et d'offrir un cadre de vie et de travail performant à la communauté éducative, une enveloppe de **18 645 908 €** a été attribuée en 2018 aux 45 lycées publics au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et aux 5 lycées privés au titre du forfait externat « part matériel ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

L'apport financier de la collectivité aux établissements publics et privés permet ainsi de couvrir toutes les charges contribuant au bon fonctionnement matériel des lycées et de maintenir en bon état des équipements liés au bâti scolaire, au regard de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Les dotations d'équipement

L'intervention régionale en matière de Dotation Globale d'Equipement (DGE) vise à répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés, au regard des filières de formation proposées aux lycéens, aux évolutions technologiques, aux structures pédagogiques ainsi qu'à l'accroissement des effectifs des établissements. Elle prend également en considération les besoins matériels du service général ou encore ceux liés aux travaux de remise aux normes des locaux.

Pour 2018, l'enveloppe globale des dotations d'équipement s'est élevée à **9 283 686 €** répartie de la façon suivante :

✔ Dotation Globale de Base (DGE) : 6 409 054 €

✔ Dotation exceptionnelle en faveur du lycée Nord pour l'installation des classes de terminales générales, technologiques et professionnelles et l'ouverture de la première année du BTS Audiovisuel et du BTS Système Numérique – option Télécom/réseaux : 1 000 000 €

✔ Dotations spécifiques pour renouveler les matériels obsolètes et/ou compléter les équipements pédagogiques alloués à 13 lycées (dont 5 lycées privés) : 1 055 632 €

✔ Dotations exceptionnelles portant sur les besoins en équipements pédagogiques pour les ouvertures de sections des filières professionnelles - rentrée scolaire 2018/2019 : 419 000 €

✔ Dotations exceptionnelles permettant à 12 établissements de mettre en œuvre l'achat des équipements prioritaires en lien avec les réformes des référentiels pédagogiques au regard des recommandations ministérielles : 400 000 €

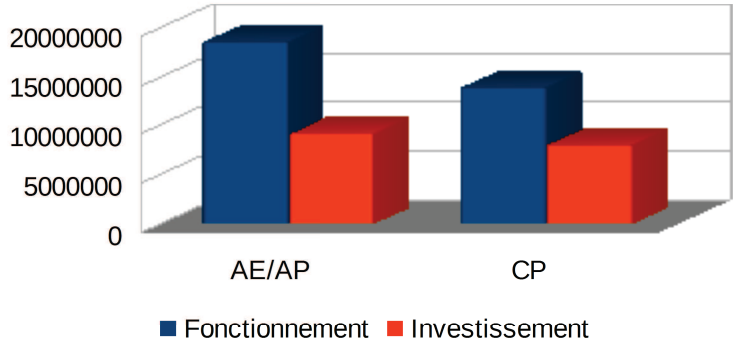
Dans un souci d'optimisation des interventions régionales, une mission d'étude relative à l'évolution des barèmes de calcul des dotations de fonctionnement et d'équipement des lycées publics de la Réunion a été confiée au cabinet KPMG en 2018.

Les objectifs assignés à cette étude étaient :

- Phase 1 : établir un diagnostic financier des lycées :
  - Analyser la situation financière des établissements
  - Analyser la pertinence du système actuel par rapport aux facteurs d'évolution identifiés ;
- Phase 2 : établir des préconisations et proposer des axes d'évolution du système de dotations dans un double souci d'équité et de rationalisation.

Conduite en partenariat étroit avec les établissements, cette étude servira de base pour l'évolution des barèmes de calcul des dotations des lycées et leur mise en œuvre.

Les dotations financières allouées aux lycées en 2018



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.1.2. Accompagner les lycées dans la gestion des missions techniques

Depuis la loi du 13 août 2004, la collectivité assure les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique dans les lycées qui sont exercées au quotidien par les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE). Représentant un effectif de 1 149 agents titulaires ou non titulaires, certains d'entre eux évoluent dans des structures mutualisées telles que les cuisines centrales ou les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT).

La collectivité dispose de 13 équipes mobiles dont elle assure annuellement le fonctionnement et l' équipement au travers de dotations financières. Elles interviennent notamment pour des missions d'entretien du bâti ou de surfaces, ainsi que des travaux spécifiques. Dix ans après le transfert effectif de ces équipes, il convenait de faire le point sur leur fonctionnement afin d'envisager d'éventuelles évolutions. Pour ce faire, un diagnostic a démarré en 2018.

De septembre à décembre 2018, différentes étapes ont été lancées :

- le recueil d'éléments
- 11 entretiens menés auprès des gestionnaires et des responsables d'équipes
- un questionnaire d'enquête diffusé auprès des 45 lycées

Ce diagnostic fera l'objet d'un rapport et aboutira à des préconisations visant l'optimisation du fonctionnement des EMATT et l'accroissement de l'efficacité de leurs interventions.

Afin de permettre le fonctionnement des **13 EMATT** implantées dans les lycées, une enveloppe de **199 300 €** a été engagée en 2018. En matière d'équipement, une dotation de **145 000 €** leur a été également accordée pour l'acquisition de véhicules, matériels et outillages nécessaires à la réalisation de leurs interventions.

La collectivité a poursuivi l'accompagnement des personnels dans l'accomplissement de leurs missions en collaborant à toutes les actions mises en œuvre dans ce sens par la Directions des Ressources Humaines. Par ailleurs, 2018 a vu la mise en réseau des responsables d'encadrement. La première rencontre de ces encadrants de proximité, maillon essentiel du fonctionnement des établissements, a eu lieu le 07 novembre 2018. Par le biais d'ateliers thématiques, ces agents ont défini leur fiche métier et établi les modalités de fonctionnement de leur réseau. Désormais, ils se réuniront **3 fois par an.**

En 2018, dans la continuité du **partenariat et du dialogue avec les établissements, 8 groupes de travail** spécifiques comprenant les services de l'Éducation, de la Direction Bâtiments et Architecture, des Ressources Humaines et des représentants des personnels de direction et de gestion des lycées ont permis d'échanger sur les problématiques communes rencontrées par les établissements : restauration scolaire, logements de fonction, travaux et contrats, préparation de la rencontre annuelle Région et personnels de direction des lycées, évolution des barèmes de calcul des dotations de fonctionnement et d'équipement...

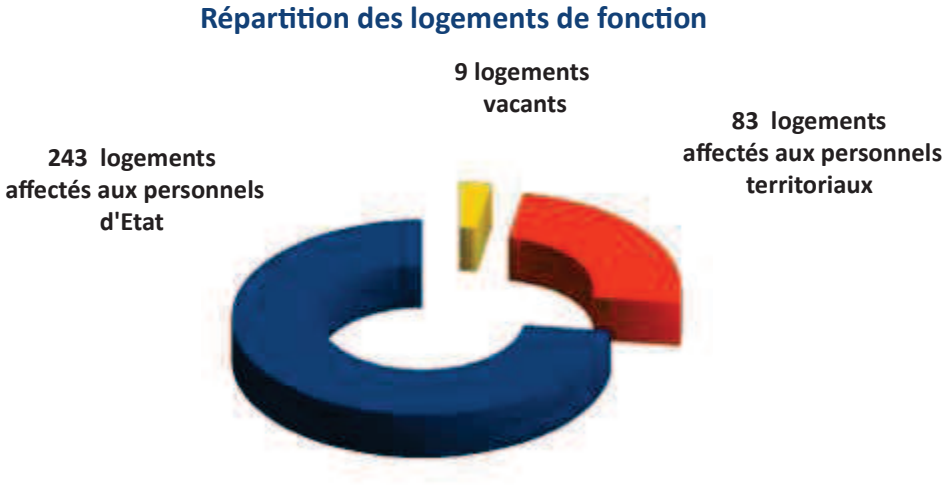
Enfin, concernant les établissements d'enseignement privé du second degré sous contrat d'association avec l'Etat, et conformément à la convention cadre entre l'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC) et la Région, précisant les nouvelles modalités de calcul pour la période 2016 à 2020, la collectivité a procédé au reversement du forfait d'externat part personnel aux cinq lycées privés pour un montant de **1 027 045,60 €**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.1.3. La gestion administrative des logements de fonction

En tant que propriétaire du patrimoine scolaire, la Région assure la gestion administrative et technique des logements de fonction, situés dans l'enceinte des lycées.

Un parc de **335** logements de fonction est ainsi recensé, réparti de la façon suivante :



L'année 2018 a vu la consolidation du suivi des occupations des logements de fonctions pour les personnels d'État et territoriaux logés conformément aux décisions collectives affichant les emplois des personnels logés. Dans ce cadre, **152 actes individuels** ont été signés et notifiés aux occupants des logements de fonctions au sein des lycées publics (dont 2 lycées agricoles), soit, 111 actes pour les personnels de l'État et 41 actes pour les personnels territoriaux.

2.2. Assurer la maintenance informatique dans les lycées

Responsable de la maintenance informatique dans les EPLE, depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la Région, en accord avec l'Académie, a souhaité mettre en œuvre de manière progressive ses nouvelles obligations. Elle a donc défini au travers de la signature d'une convention cadre, les champs d'intervention respectifs de chacune des instances, sur la période transitoire de 2015 à 2019.

Depuis 2016, la collectivité a mis en place un outil d'inventaire permettant le recensement des équipements informatiques dans les lycées (postes informatiques, serveurs, équipements actifs...). Au-delà de la connaissance du parc informatique existant dans chaque établissement, l'inventaire a également permis de mettre en exergue les besoins nécessaires pour la prise en main de la maintenance de niveau 2 consistant en l'administration des serveurs et des switchs.

Ainsi, en poursuivant une politique dynamique d'investissement, l'enjeu pour la collectivité est de « mieux » équiper les établissements afin de faciliter la maintenance et les coûts associés.

En 2018, une enveloppe de **270 000 €** a été engagée pour la réalisation d'un **audit** sur les infrastructures réseaux existantes, l'acquisition du matériel (switchs, câblages réseau, serveurs...) nécessaire à la prise en main du niveau 2 et l'acquisition de bornes wifi supplémentaires pour couvrir les besoins des établissements (CDI, internats…).

Enfin, la Région a reconduit la mise à disposition des assistants de maintenance informatique dans les lycées chargés de la maintenance de proximité du parc informatique des EPLE.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.3. La restauration, un moment essentiel dans la journée de l'élève

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a confié aux régions la compétence en matière de restauration scolaire des lycées. Avec **25 698 repas produits par jour** dans 13 unités de production[1] faisant intervenir 250 agents, la restauration collective régionale représente 15 % de la restauration collective publique à La Réunion. Le service régional de restauration scolaire constitue aussi un élément important de la vie d'un lycéen et contribue à sa réussite éducative. En effet, environ 1/3 des 43 600 lycéens des 45 établissements de l'île sont demi-pensionnaires[2] et près de 12 093 repas sont produits quotidiennement pour des collégiens dans le cadre du partenariat qui lie la Collectivité au Département.

Secteur stratégique touchant aussi bien à l'éducation au goût, qu'à l'équilibre nutritionnel ou encore à l'économie du territoire, il mêle des considérations liées à la santé publique, à une certaine forme de justice sociale, au développement de notre île ainsi qu'à des enjeux éducatifs et environnementaux. Le service régional de restauration scolaire est donc au cœur de plusieurs thématiques portées par la collectivité que sont la **qualité de l'assiette** proposée aux lycéens ainsi que l'accroissement des produits locaux dans les menus des restaurants scolaires.

Aussi, afin de promouvoir une alimentation saine dans les restaurants scolaires et cafétérias publiques, en 2018, la Région s'est engagée dans la suite de l'action Lycéens Consom'Acteurs, initiée dans le cadre d'un appel à projets du Programme National de l'Alimentation en 2016.

Dans la continuité des premières actions de développement d'outils de sensibilisation et de communication sur une alimentation responsable, la Collectivité a inscrit une action tournée vers les cafétérias, intitulée « Cafétérias Lycées » avec la participation de 5 lycées volontaires dans le but de permettre aux élèves de réaliser des menus attrayants, équilibrés et à base de produits locaux. 120 lycéens ont ainsi été mobilisés et accompagnés par des spécialistes de la diététique et les infirmiers des lycées notamment. Un livret qui regroupe les 26 recettes élaborées par et pour les lycéens, a été créé. Un exemplaire de cette publication a été remis à chacun des 45 lycées de l'île.

En outre, le nombre de cafétérias publiques, offrant une alternative à l'offre de restauration traditionnelle et aux snacks à l'extérieur des lycées, est passé à 22 en 2018 avec l'ouverture de 4 nouvelles structures.

L'aspect social du service de restauration scolaire s'est exprimé par le soutien de la Collectivité régionale aux familles au travers du **maintien du gel des tarifs de restauration scolaire et d'hébergement**. Cette mesure s'accompagne du versement d'une compensation aux établissements.

Visant à encourager les produits et les approvisionnements locaux dans une perspective de développement du tissu économique local, la collectivité régionale mène une politique volontaire dans le domaine de la **valorisation de la production locale**.

En 2018, des actions de valorisation de la production locale ont été poursuivies avec les filières et les autres partenaires impliqués :

- visite d'une exploitation en agriculture biologique par les responsables de production afin qu'ils cernent mieux les contraintes des producteurs;
- travail sur la mise en place de la Charte pour une restauration collective responsable à La Réunion (signature début 2019) ;

1 - 5 cuisines centrales en liaison froide, 3 cuisines centrales en liaison chaude et 5 cuisines autonomes
2 - soit 13 605 demi-pensionnaires : le nombre de rationnaires a augmenté plus que le nombre de lycéens depuis 2012, + 10 % de rationnaires contre + 5 % de lycéens.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- mise en œuvre des marchés de denrées alimentaires du groupement de commandes de Denrées Alimentaires de la RéUNion (CODARUN) ;
- accompagnement des responsables de production et des magasiniers dans le cadre de 3 journées réseau animées conjointement par la Région et le Département ;
- préparation à la reconduite des marchés qui doit s'opérer en 2019 pour l'année 2020.

Cette politique apporte des résultats satisfaisants pour certains produits, comme les fruits et les légumes qui ont vu, respectivement, une augmentation de 30 % à 49 % pour les premiers et de 52 % à 60 % pour les seconds de 2017 à 2018. Toutes catégories confondues, la part des **produits locaux** dans l'assiette de l'élève reste à **46 %** confirmant leur ancrage et leur durabilité dans l'élaboration des repas.

Par ailleurs, l'accent sur la formation des personnels s'est concrétisé par la mise en place de 13 formations qui ont concerné 136 agents.

Enfin, la Région s'est emparé du sujet de la **lutte contre le gaspillage alimentaire** en 2018, anticipant les dispositions de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi EGALIM qui prévoit l'extension de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'ensemble de la restauration collective et l'obligation de réaliser un diagnostic.

Par le biais d'une action intitulée « **Ambassadeurs** de la lutte contre le gaspillage alimentaire » la Région a ainsi mis à disposition de 8 lycées, qui se sont portés volontaires, 8 jeunes volontaires en service civique (VSC). Pendant 9 mois, du 1er septembre 2018 au 31 mai 2019, ces 8 ambassadeurs anti-gaspillage alimentaire mènent une mission consacrée à un diagnostic du gaspillage alimentaire et à la mise en place d'actions de sensibilisation. Pour mettre en place cette action, la Région s'est associée à La Ligue de l'enseignement, qui met à disposition de la Région les VSC et RD2A, organisme porteur du Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL), qui assure la formation des volontaires en service civique.

S'agissant des **recettes de restauration** (Fonds Commun des Services d'Hébergement et Fonds Régional de Restauration), elles représentent un montant de **1 320 494 €** au titre des taxes perçues par les lycées et reversées durant l'année 2018 à la Région.

Enfin concernant le programme prévisionnel d'**équipement de la restauration scolaire** mené par la collectivité régionale, une enveloppe de **380 900 €** a été allouée en 2018 pour l'acquisition de matériels de restauration en réponse à 13 demandes formulées par les lycées. De plus, 93 000 € ont été attribués à 3 lycées au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) en enveloppe complémentaire.

2.4. Les mesures d'accompagnement visant la réussite éducative

Au-delà du champ de compétences propres conférées par les différentes lois de décentralisation, la Région a fait le choix d'accompagner, au titre de sa politique volontariste, des **projets** contribuant à la **réussite éducative des lycéens**.

Les actions favorisant la réussite scolaire ainsi que la richesse du parcours scolaire ont pour objectif d'encourager les initiatives pédagogiques et solutions innovantes ou des opérations à caractère éducatif en direction des jeunes, portées par des équipes pédagogiques des lycées ou par des associations.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.4.1. Les actions en faveur de la réussite scolaire

La contribution de la collectivité encourage les initiatives valorisant le savoir faire et le savoir être chez les jeunes au cours de leur scolarité.

En 2018, une enveloppe de **40 270 €** a été mobilisée pour accompagner la mise en œuvre de projets innovants, d'actions en faveur de la lecture et de l'écriture (le 8eme salon du livre de l'Ocean Indien), du soutien a l'hébergement des lycéens de Mafate, ainsi que des projets pédagogiques au bénéfice des lycéens.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
Fonctionnement des lycées Chapitre 932 AE : 19 397 559 € CP : 14 732 567 € Mesures d'accompagnement secondaire et frais divers Chapitre 932 AE : 413 739 € CP : 535 907 € Repas 100 % pei Chapitre 932 AE : - CP : 4 797 €	Equipement des lycées Chapitre 902 AP : 9 989 586 € CP : 8 988 169 €

2.4.2. Aide aux manuels scolaires

Afin d'accompagner financièrement les familles dans la location ou l'acquisition de manuels scolaires, la collectivité a reconduit le dispositif Aide aux manuels solaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Tourné vers la réussite scolaire pour tous, ce dispositif d'une valeur maximale de 50 € vise à alléger la charge financière des familles pour la location ou l'achat de manuels scolaires dans le cadre des études de leurs enfants scolarisés en lycée.

Au 31 décembre 2018, **12 635 élèves** ont bénéficié de cette aide à la scolarité, qui a mobilisé pour sa mise en œuvre un engagement de la collectivité de **1 144 000 €.**

MANUELS SCOLAIRES
Chapitre 932 AE : 1 144 000 € CP : 890 540 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. ACCOMPAGNER LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE VERS UNE TRANSITION RÉUSSIE ET LE MONDE PROFESSIONNEL

Indissociable de son parcours de formation, la spécialisation que les jeunes vont développer au cours de leur cycle scolaire et universitaire leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires aux besoins et marché du travail tout en veillant à les adapter aux évolutions futures. La collectivité veille donc à garantir une **offre de formation la plus large possible** en direction des jeunes de manière à contribuer à l'élévation de leur niveau de qualification pour une meilleure **insertion professionnelle**. Très attachée aux **conditions de vie matérielle des étudiants**, la région mène une politique d'aide à leur égard. Par ailleurs, elle participe par son investissement volontaire au soutien de la **recherche** et des programmes des laboratoires universitaires en vue de développer la croissance économique du territoire.

3.1. Diversifier l'offre de formations sur le territoire

3.1.1. La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire

A l'issue de la classe de troisième, un élève sur deux s'oriente vers la voie professionnelle en lycée ce qui témoigne de l'importance à accorder à cette voie de formation et les attentes qui en découlent de la part des familles réunionnaises. C'est d'ailleurs tout le sens de la réforme de la **voie professionnelle** qui souhaite donner à cette filière une attractivité et le prestige qu'elle mérite tant dans la transmission des compétences de pointe qu'elle apporte que dans sa capacité à répondre aux défis de l'économie et de la société.

Dans ce domaine, la responsabilité de la Région depuis la loi du 8 juillet 2013 consiste à faire évoluer avec les académies (Rectorat et DAAF) la carte des formations professionnelles en lycée afin de **renforcer l'employabilité des élèves**.

Les taux d'insertion disponibles montrent que le diplôme demeure un rempart efficace contre le chômage et le niveau BTS permet à 40 % des élèves de s'insérer ou de poursuivre leurs études.

Afin que les formations débouchent sur des emplois qui correspondent davantage aux besoins du territoire, un travail partenarial est mené en amont de la carte des formations avec les organisations professionnelles qui sont sollicitées et associées aux projets d'ouverture de sections selon les secteurs concernés.

Ainsi, pour l'année 2018, ce sont **173 places** qui se sont ouvertes à la rentrée d'août 2018[3] : 4 nouveaux BTS ont été créés dans le secteur tertiaire et de la communication numérique ainsi qu'une mention complémentaire en énergies renouvelables.

Par ailleurs, en août 2018, la Région et l'académie de la Réunion ont obtenu, suite à un appel à projet national lancé par le ministère de l'éducation nationale, un second label « campus des métiers du management et du numérique » dont l'objectif est de devenir une plateforme réunissant le monde de la recherche, le monde économique et le monde de la formation œuvrant sur ce secteur. Gagner en lisibilité, favoriser l'emploi des jeunes, rendre plus performant et plus innovant l'appareil de formation sont les objectifs prioritaires de ce nouveau campus des métiers dont le lycée support est celui de Nelson Mandela à Bras Fusil. Cet outil de mise en synergie des acteurs est le second à ouvrir ses portes après celui portant sur le bâti tropical basé au Port.

3 soit un total de 400 places qui ont été créées dans les lycées sur l'ensemble du cycle des formations.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.1.2. Le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieurs et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE)

Outil structurant et de pilotage en matière d'enseignement supérieur et de recherche, le **Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieurs et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE)** définit 3 axes prioritaires pour inscrire La Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive :

- Favoriser la réussite des étudiants,
- Mobiliser l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de La Réunion,
- Accroître l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans le prolongement du SEFORRE, **la collectivité et l'Université de la Réunion ont signé une convention pluriannuelle de partenariat**, le 22 septembre 2017, dans le but de coordonner la politique universitaire et la politique régionale. La déclinaison de cette convention de partenariat a fait l'objet d'un premier comité de pilotage en 2018, pour définir les actions prioritaires à accompagner en 2019 dans les trois axes susmentionnés. L'Université de La Réunion compte 16 748 étudiants à la rentrée universitaire 2018-2019.

3.1.3 L'accompagnement aux formations classiques de licence, de master ou les formations d'excellence, de la technologie et d'ingénierie, de l'architecture et des beaux-arts

Dans le domaine des formations supérieures, la collectivité régionale conduit une politique volontariste en vue de proposer une **palette large de formations aux étudiants**.

Ainsi, en 2018, pour favoriser à terme l'insertion des jeunes, la région a souhaité soutenir l'excellence universitaire, par son accompagnement en faveur du dispositif de préparation au concours de catégorie A des trois fonctions publiques, en partenariat avec Sciences Po.

La valorisation de l'excellence universitaire s'est également traduite par la poursuite du soutien financier en faveur de l'ESIROI et de l'UFR santé pour la PACES pour un montant de 210 815 €.

Afin de permettre aux nouveaux étudiants de trouver leur voie et de définir leur projet professionnel, la collectivité a accompagné le DU Cycle de Préparation aux Etudes Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) mis en place par l'Université, pour un montant de 164 290 €.

En outre, pour assurer une offre de formation diversifiée sur le territoire, la collectivité a apporté son soutien à l'antenne locale de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) et à l'Ecole Supérieure des Arts de La Réunion (ESA-R) pour un montant de 1 425 000 €.

Enfin, la Région a souhaité apporter sa participation autour d'événements structurants en direction des étudiants : diagonale des juristes, séminaire des écoles d'architectures de l'océan Indien, école d'été pour les étudiants et chercheurs de Tanzanie et du Kenya, colloque sur l'indianocéanie, etc.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.2. Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation supérieure

Afin d'accompagner les étudiants dans leurs études supérieures, la collectivité régionale a reconduit le dispositif des **aides et allocations en faveur des étudiants inscrits à La Réunion**.

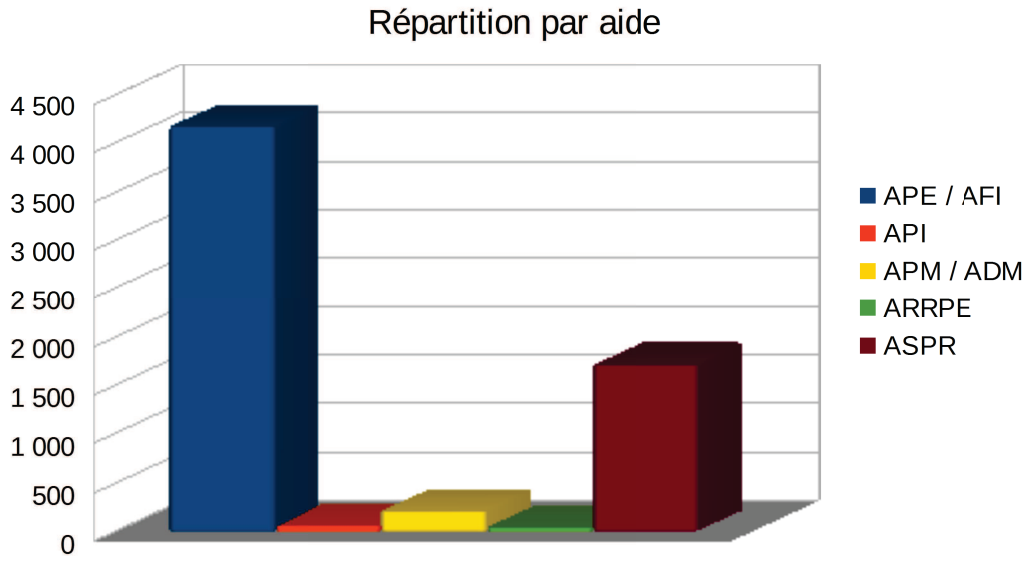
Sa mise en œuvre s'est matérialisée par :

- la mise en place d'un guichet physique sur le site du campus du Moufia destiné à accueillir et informer les étudiants de manière optimale, sur les aides mises à leur disposition,
- la création d'une plateforme numérique intitulée **"espaceetudiant974.re"**.

Ces deux espaces d'information sont le résultat d'une volonté partagée des deux collectivités (régionales et départementales) de réunir toutes les aides en faveur des étudiants sur un même espace pour leur apporter une vision globale des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

En outre, la plateforme numérique permet aux étudiants de formuler directement en ligne leurs demandes d'aides régionales (APE-AFI, APM-ADM, API, ASPR, ARRPE).

En 2018, 6 264 demandes d'aides ont été instruites et mandatées, pour un montant global de **1 999 988 €.**



3.3. Accompagner la recherche / développement

S'agissant de la recherche, le territoire poursuit sa stratégie de développement pour valoriser ses avantages compétitifs, en s'appuyant sur la recherche-développement et l'innovation (RDI). Cette stratégie qui concourt à celle de l'Europe en matière de croissance intelligente, durable et inclusive est portée en local par la Stratégie de Spécialisation intelligente du territoire (S3).

En cohérence avec les objectifs de la S3 et ses trois domaines d'actions prioritaires (la bioéconomie tropicale, l'e-co-tourisme expérientiel et l'agilité territoriale), la collectivité a ciblé en 2018 ses interventions sur des projets de recherche à même de répondre aux enjeux actuels et futurs de notre territoire, dans le cadre des allocations doctorales, post-doctorales ou des projets de recherche.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.3.1. Allocations régionales de recherche de doctorat

Le dispositif des allocations régionales de recherche de doctorat permet à des étudiants de bénéficier d'un accompagnement financier de la collectivité, sur une durée maximale de trois ans pour leurs travaux de recherche, dès lors qu'ils s'inscrivent en Doctorat. Cet accompagnement, qui s'adresse aux étudiants réunionnais mais aussi à ceux issus des pays de la zone OI, est financé en partie par les fonds structurels (FEDER et INTERREG V).

Cette mesure communautaire qui favorise la recherche de haut niveau a pour objectif de conduire ces jeunes vers des carrières d'enseignant-chercheur à l'Université ou d'accéder à des postes de responsabilité au sein des organismes de recherche, des collectivités ou des entreprises.

Pour la session 2018, **22 étudiants** (dont 5 issus de la zone OI) ont été soutenus dans le cadre de l'appel à candidatures annuel, pour une enveloppe globale de **950 400 €**.

3.3.2. Allocations post-doctorales

Ce dispositif qui bénéficie également du concours des fonds européens, renforce les activités de recherche-développement-innovation (RDI) au sein des entreprises ou organismes de recherche, en leur permettant de bénéficier des compétences de jeunes docteurs, par la prise en charge des salaires du post-doctorant sur une durée maximale de 24 mois.
L'objectif final de la mesure vise à favoriser la pérennisation du poste, par la signature d'un CDI à l'issue du contrat post-doctoral. La Région intervient dans ce cadre au titre de la contrepartie nationale (CPN). **5 post-doctorants** ont bénéficié de la mesure en 2018 représentant une enveloppe de **73 016, 65 €**.

3.3.3. Appel à projets de recherche

Emargeant aux fonds européens, l'appel à projets lancé en 2015 vise à renforcer les capacités de RDI afin d'atteindre une masse critique permettant de participer davantage à la construction de l'espace européen de recherche, d'améliorer la compétitivité des projets de recherche pour prétendre aux appels à projets nationaux ou européens mais aussi d'avoir des effets structurants pour le territoire.

3 projets de recherche, sélectionnés dans les thématiques de la santé, de la biodiversité, du pôle mer ont bénéficié en 2018 de l'accompagnement régional, au titre de la contrepartie nationale, pour un montant global de **149 215 €**.

Par ailleurs, un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé au mois de novembre 2018 et porte sur 6 fiches-actions du PO FEDER 2014-2020 :

- Fiche action 1.02 – Soutien à l'observation et à la connaissance de la biodiversité et des milieux,
- Fiche action 1.09 – Valorisation économique de la biodiversité,
- Fiche action 1.11 – Programmes de recherche du Pôle Mer Réunion,
- Fiche action 1.05 – Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et en biotechnologies,
- Fiche action 1.10 – Promouvoir les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique et à la valorisation des énergies renouvelables,
- Fiche action 1.04 – Améliorer les compétences au service de l'économie de la compétence.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mai 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.5. Les infrastructures universitaires

3.5.1. Logements étudiants

La **construction de logements étudiants** contribue à favoriser les conditions de réussite des étudiants notamment boursiers, en leur donnant accès à des logements de qualité pour un loyer modéré.

À ce titre, le Contrat de Plan État-Région 2015/2020 prévoit de développer l'offre existante en matière de logements étudiants. En 2018, la Région a ainsi mobilisé une enveloppe de **1 882 969 €** pour la construction de **300 logements** dans le Sud (200 à Saint-Pierre et 100 au Tampon).

3.5.2. Bâtiments universitaires

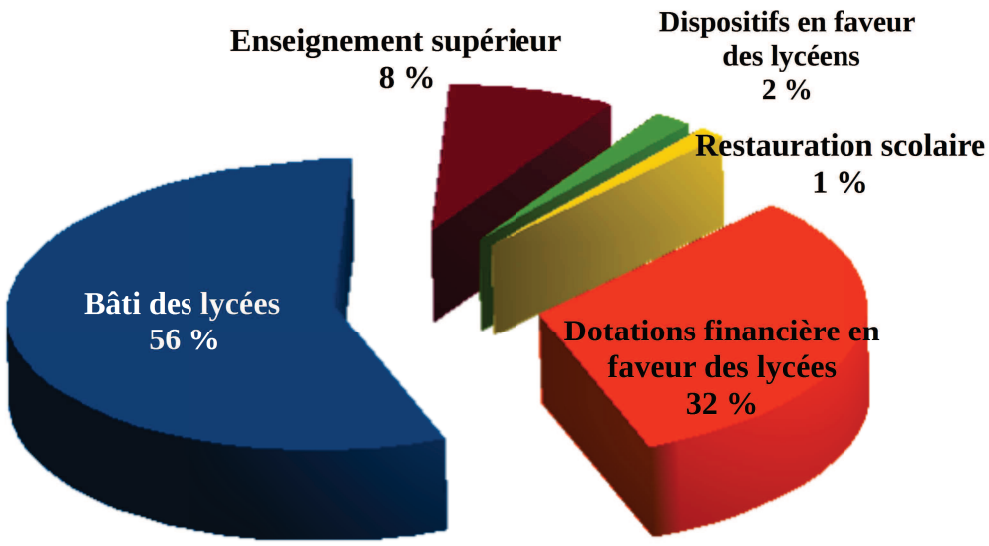
La Région a été mandatée par l'État pour réaliser la construction d'infrastructures universitaires, dont les travaux se sont achevés en 2016-2017. Les ouvrages ont été définitivement remis à l'État en 2018.

– Station d'Observation de l'Atmosphère du Maïdo à St Paul
– Station de Réception et de Traitement d'Images Satellites – Saint-Pierre
– Résidence d'Accueil Internationale – Le Tampon

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Aides en faveur des étudiants Chapitre 932 AE : 2 306 400 € CP : 3 036 788 € Mesures d'accompagnement supérieur Chapitre 932 AE : 1 999 563 € CP : 1 653 052 €	Soutien à la Recherche Chapitre 902 AP : 149 215 € CP : 54 936 € Équipement et construction Université Chapitre 902 AP : 1 897 969 € CP : 1 478 080 € Constructions Universitaires Chapitre 902 (P197 – 0019, 0025, 0028) AP : - CP : 38 925 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 par champ d'intervention



Vous trouverez en annexe les fiches programmes afférentes au bilan d'actions 2018 exposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : ÉDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Promouvoir la réussite scolaire

Objectif : Augmenter les capacités d'accueil des lycées et autres infrastructures universitaires

Action : Construction de lycées et autres infrastructures universitaires

Bilan du programme 2018

Intitulé de l'action	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Construction de nouveaux lycées	AP : 880 000 € CP : 1 898 059€		Capacité d'accueil supplémentaire à terme : 1 800 élèves	20 emplois consolidés dans le BTP
Construction d'infrastructures pour l'Université	AP : 0 € CP : 38 925 €	Derniers travaux en 2016 / 2017 pour la remise des ouvrages à l'Etat - Station d'Observation de l'Atmosphère du Maïdo à St Paul coût d'opération : 8,8 M€ - Station de Réception et de Traitement d'Images Satellites à Saint-Pierre coût d'opération : 11,4 M€ - Résidence Internationale de Chercheurs – Le Tampon coût d'opération : 4.9 M€		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : ÉDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Promouvoir la réussite scolaire

Objectif : Améliorer les conditions d'accueil des lycées et remettre aux normes les bâtiments.

Actions : Réhabilitation lourdes / Restructuration et mise aux normes des lycées

Bilan du programme 2018

Intitulé de l'action	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Réhabilitations lourdes / Mises aux normes	AP : 22 374 261 € CP : 35 698 185 €	31 lycées en cours de réhabilitations et remises aux normes, dont 13 livraisons en 2018	500 000 m² de planchers en rénovation	400 emplois consolidés dans le BTP
Rénovation confort thermique	AP : 10 000 000 € CP : 2 378 230 €	Lycée de la Possession, avance sur tranche conditionnelle thermique		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : ÉDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Promouvoir la réussite scolaire

Objectif : Maintenir et améliorer les conditions d'accueil des lycéens

Actions : Opération de maintenance du patrimoine des lycées

Bilan du programme 2018

Intitulé de l'action	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Plan de maintenance des lycées par des subventions et en maîtrise d'ouvrage directe	AP : 2 364 000 € CP : 1 830 670 €	- Travaux de mise en sécurité des lycées (électricité, incendie, réseaux des clos couvert)		19 emplois consolidés dans le BTP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Fonctionnement des Lycées Publics et Privés

Attribuer annuellement aux lycées publics et privés les moyens nécessaires à leur fonctionnement matériel (hors personnel ATTEE) et offrir aux lycéens un environnement propice à la réussite éducative et des conditions de travail optimales.

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		**Indicateurs de résultats (2)**	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Dotation Globale de Fonctionnement des lycées publics	AE : 17 434 558,66 € CP : 12 987 309 €	45 lycées publics	44 259 élèves	
Contribution aux Dépenses de Fonctionnement des Lycées privés	AE : 1 211 349,58 € CP : 908 512,24 €	5 lycées privés	2 915 élèves	
Fonctionnement des EMATT	AE / CP : 199 300 €	13 EMATT implantées dans 11 EPLE	65 ETP	
Compensation financière dans le cadre de la restauration scolaire	AE : 552 351 € CP : 339 570,60 €	25 698 repas produits par jour	4 M de repas servis par an	Maintien de la qualité des repas des lycéens.
TOTAL	**AE : 19 397 559,24 € CP : 14 434 691,84 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Equipement des Lycées Publics et Privés

Doter les lycées publics et privés des moyens nécessaires en vue de contribuer à l'acquisition ou au renouvellement des équipements liés à la pédagogie et autres espaces de vie.

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AP engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Dotation Globale d'Équipement des lycées publics	AP : 7 409 054,00 € CP : 3 845 432,40 €	45 lycées publics	44 259 élèves	
Subvention d'équipement des lycées privés	AP : 157 632,00 € CP : 102 594,00 €	5 lycées privés	2 915 élèves	
Équipement des EMATT	AP : 145 000,00 € CP : 87 000,00 €	13 EMATT implantés dans 11 EPLE	65 ETP	
Equipement Restauration scolaire (Matériels Lourds des Cuisines satellites et centrales)	AP : 380 900,00 € CP : 237 060,00 €	13 lycées	26 matériels 1 véhicule réfrigéré	Renouvellement des matériels de cuisine ne répondant plus aux normes ou sous dimensionnés par rapport à leur utilisation
Programmes exceptionnels : • OS 2018-2019 • Divers programmes	AP : 419 000,00 € CP : 267 310,27 € AP : 1 298 000,00 € CP : 415 149,00 €	7 lycées publics 18 lycées publics	4 BAC PRO / 4 BTS / 2 M.C / 1 STI2D 205 places créées	S'adapter aux besoins du territoire, rééquilibrer les flux entre établissement
Equipement informatique	AP : 180 000 € CP : -			Mieux équiper les établissements afin de faciliter la maintenance et les coûts associés
TOTAL	**AP : 9 989 586,00 €** **CP : 4 954 545,67 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Mesure d'accompagnement secondaire

- Encourager les initiatives pédagogiques
- *Soutenir les Projets éducatifs innovants: Accompagner les lycées pour la mise en œuvre de projets pédagogiques afin de développer l'esprit critique des jeunes et contribuer à leur développement personnel*
- *Accompagner des opérations à caractère éducatif ou des actions pérennes mises en place au bénéfice des jeunes en établissement d'enseignement*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Projets pédagogiques innovants	AE : 5 537,00 € CP : 3 322,20 €	4 lycées publics	4 projets	Projet pluridisciplinaire, implication des jeunes dans la démarche projet
Soutien aux lycéens originaires de Mafate	AE : 11 733,04 € CP : 9 066,44 €	5 lycées d'accueil	8 lycéens	Hébergement des jeunes lycéens originaires de Mafate dans les familles d'accueil en partenariat avec l'UDAF
Maintenance informatique	AE : 25 000,00 € CP : 25 000,00 €	43 lycées publics		Participation au maintien en condition opérationnelle de l'espace numérique de travail METICE
Audit Réseau	AE: 90 000,00 €			Optimisation de la couverture wifi à l'ensemble des lycées publics
Manifestations diverses (8ème Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien porté par la DCPC et le concours d'éloquence porté par la DECPRREV)	AE / CP : 20 000 €			
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	AE : 11 746,58 € CP : 7 047,88 €	8 contrats civiques	8 lycées volontaires	Diagnostic et identification de pistes de réduction du gaspillage alimentaire
3ème trophée Rotary pour la paix	AE : 3 000,00 € CP : 2 549,07 €	32 lauréats		Encourager la créativité des lycéens
Subvention de fonctionnement exceptionnelle	AE : 136 182,41 € CP : 132 882,41 €	6 lycées		
TOTAL	**AE : 303 199,03 €** **CP : 199 868,00 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Forfait d'externat des lycées privés

Reverser la contribution correspondant à la rémunération des personnels ATTEE exerçant leurs missions dans les lycées privés au regard du transfert de la quote-part du forfait d'externat Etat, aux collectivités de tutelle

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Forfait externat - part personnel – lycées privés	AE/CP : 1 027 045,60 €	5 lycées privés	2 915 élèves	
TOTAL	**AE/CP : 1 027 045,60 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Manuels scolaires

Contribuer au pouvoir d'achat en réduisant les charges des familles dans la location ou l'acquisition de manuels scolaires

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Dispositif Aide aux manuels scolaires	AE : 1 144 000,00 € CP : 627 547,11 €		12 635 élèves bénéficiaires au 31/12/18	Réduire les charges des familles dans l'acquisition de manuels scolaires
TOTAL	**AE : 1 144 000,00 €** **CP : 627 547,11 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Equipement et Construction Universitaire

Offrir des infrastructures de qualité aux étudiants

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AP engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Construction de logements étudiants à St Pierre et au Tampon	AP : 1 882 969,00 € CP : 941 484,50 €	Surface globale à construire : 6 337,11 m²	300 logements	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants
Participation au fonctionnement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAM)	AP : 15 000,00 € CP : 9 000,00 €	132 étudiants		Permettre aux étudiants de se former dans des conditions optimales et de leur offrir un panel de formations diversifiées sur le territoire
TOTAL	**AP : 1 897 969,00 €** **CP : 950 484,50 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Mesures Accompagnement Supérieur

- *Accompagner les projets d'excellence*
- *Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants post doctorants*
- *Encourager les initiatives innovantes*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Mobilité des chercheurs	AE : 5 492,39 € CP : -	2 chercheurs	2 projets	Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les 3 priorités de la S3
Cofinancement Post Doc	AE : 73 016,65 € CP : -	5 doctorants	5 projets	Renforcer l'effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés
Programme d'actions Sciences Réunion (CSTI)	AE : 72 196,72 € CP : -	25 actions : 13 expositions, 8 manifestations, 2 festival (FFS et FISM), la fête de la Science, le mobilosciences	27 200 visiteurs	Promouvoir les sciences par l'image et récompenser les meilleures productions
Concours de plaidoirie – Diagonale des juristes	AE : 4 000 € CP : 2 400 €	32 étudiants sélectionnés en présence de Maître Jean-Daniel Dechezelles, avocat au barreau de Paris	3 prix décernés 250 d'étudiants présents	Développer la pratique de l'art oratoire et dynamiser la vie étudiante Favoriser les échanges entre les étudiants et les professionnels du droit
Organisation d'une école d'été de formation à la méthodologie de la recherche en français langue étrangère pour les enseignants du Kénya et de la Tanzanie	AE : 17 952 € CP : 17 952 €	Tenue du séminaire et publication des actes 10 doctorants kényans, 5 doctorants tanzaniens, 3 professeurs qualifiés de l'Université de La Réunion, 1 chargé de programme et 1 animateur culturel	15 doctorants formés	Placer la Réunion comme acteur incontournable de la coopération internationale et éducative dans la zone. Promouvoir et valoriser les compétences dans le domaine de l'éducation

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Mesures Accompagnement Supérieur

- *Accompagner les projets d'excellence*
- *Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants post doctorants*
- *Encourager les initiatives innovantes*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Soutien à l'organisation de colloques ou de manifestations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche	AE : 25 000 € CP : 14 800 €	4 colloques 1 cérémonie de remise de diplôme 1 manifestation « Village les 10 ans du CYROI »		Mettre en valeur le rayonnement et l'attractivité des structures et écoles supérieures Valoriser la formation dispensée
Programme d'actions pédagogiques et de formation autour du chantier de la nouvelle route du littoral - université de la réunion (IUT)	AE : 6 800 € CP : 4 080 €	Visites des sites de préfabrication des voussoirs Visite des digues D1 et D3 Visites des chantiers par les enseignants : 8 visites / an	130 étudiants	Utiliser les chantiers de la NRL comme «chantier école » permettrait à de nombreux étudiants de l'IUT d'acquérir des compétences, savoirs et savoir-faire spécifiques
Financement d'un audit organisationnel de l'Ecole Supérieure d'Arts	AE : 10 000 € CP : 6 000 €			Etat des lieux, évaluation de l'organisation et préconisations
Participation au fonctionnement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAM)	AE : 110 000 € CP : 66 000 €	132 étudiants		Permettre aux étudiants de se former dans des conditions optimales et de leur offrir un panel de formations diversifiées sur le territoire
Participation au fonctionnement de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Océan Indien (ESIROI)	AE : 105 320,87 € CP : -	131 étudiants répartis en deux spécialités	16 stages en mobilité en pays anglophone (2e année) et 13 en mobilité académique (3e année)	Soutien aux structures et formations universitaires, afin de permettre aux jeunes réunionnais de pouvoir accéder aux études supérieures

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : EDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Mesures Accompagnement Supérieur

- *Accompagner les projets d'excellence*
- *Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants post doctorants*
- *Encourager les initiatives innovantes*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Participation au fonctionnement de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)	AE : 105 494,08 € CP : 76 800,00 €	334 étudiants sur le Campus du Tampon	68 admis	Soutien aux structures et formations universitaires, afin de permettre aux jeunes réunionnais de pouvoir accéder aux études supérieures
Participation au fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Arts (ESA)	AE : 1 300 000 € CP : 1 040 000 €	130 étudiants		Permettre aux étudiants de se former dans des conditions optimales et de leur offrir un panel de formations diversifiées sur le territoire
Mise en œuvre du CPESIP	AE : 164 290,11 € CP : -	360 étudiants		- Contribuer à lutter contre l'échec en L1, - Proposer diverses perspectives aux étudiants afin d'augmenter leurs chances de réussite, notamment en cas de poursuite à l'université ainsi que de favoriser leur insertion professionnelle.
TOTAL	**AE : 1 999 562,82 €** **CP : 1 228 032,00 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : ÉDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Aides en faveur des étudiants

- *Contribuer au pouvoir d'achat*
- *Soutenir et promouvoir une recherche de haut niveau*
- *Permettre aux étudiants de poursuivre des études de 3ème cycle*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AE engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Allocation régionale de recherche	AE : 950 400 € CP : -	45 dossiers instruits dont 34 éligibles	22 étudiants	- Elever le niveau de qualification des jeunes - Participer à la formation des jeunes étudiants au sein des unités de recherche du territoire - Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance
Dispositif régional des aides et allocations en faveur des étudiants inscrits à la réunion	AE : 1 356 000 € CP : 884 510 €	Session 2017/2018 : 5 989 dossiers instruits Session 2018/2019 : 3 202 dossiers instruits	Session 2017/2018 : 4 308 bénéficiaires Session 2018/2019 : 1 956 bénéficiaires	Accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais en favorisant l'accès aux études supérieures
TOTAL	**AE : 2 306 400 €** **CP : 884 510 €**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR : ÉDUCATION

Fiche Bilan d'activités 2018 par programme

Intitulé du programme : Soutien à la recherche

- *Soutenir et promouvoir une recherche de haut niveau*
- *Accompagnement des projets innovants et structurants en matière de recherche sur le territoire réunionnais*

Les actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
Actions engagées	**AP engagé**	**Réalisations**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
FA 1.05 - Renforcer l'état sanitaire et créer un hub de la recherche en santé et biotechnologies	AP : 69 850 € CP : -	1 projet		Développer un hub de la recherche en santé épidémiologique et biologique à la Réunion, permettant de renforcer l'état sanitaire des populations
FA 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité tropicale	AP : 64 576,66 € CP : -	1 projet		
FA 1.11 - Programmes de recherche liés au projet du pôle mer Réunion	AP : 14 788,73 € CP : -	1 projet		
TOTAL	**AP : 149 215,39 €** **CP : -**			

Tableau de synthèse du bilan d'activités 2018

Secteur : EDUCATION

Les Programmes	AP/AE engagé	Indicateurs de réalisation / Total CP réalisé	Indicateurs de résultats	Appréciation qualitative
DGF des lycées Publics et privés (Détail en annexe 1)	19 397 559 €	14 732 567 € Dont soldes antérieurs : 387 875 €	100 % des AE engagés et des CP réalisés au bénéfice de 47 174 élèves (50 lycées publics et privés)	
DGE des lycées publics et privés (Détail en annexe 2)	9 989 586 €	8 988 169 € Dont soldes antérieurs : 4 033 623 €	100 % des AP engagés et 97 % des CP réalisés au bénéfice de 47 174 élèves (50 lycées publics et privés)	
Mesures d'accompagnement secondaire (Détail en annexe 3)	303 199 €	383 535 € Dont soldes antérieurs : 183 667 €	100 % des AE engagés et 96 % des CP réalisés	
Subvention TOS des lycées Privés	1 027 046 €	1 027 046 €	100 % des AE engagés et des CP réalisés	Maintien du niveau d'intervention de la Région au regard de l'enveloppe transférée dans la DGD
Repas 100 % pei pour les lycéens	-	4 797 € de soldes antérieurs	38% des CP réalisés 11 lycées et 24 700 demi-pensionnaires 25 463 repas servis / jour	Mise en place d'un menu 100 % péi par mois dans 11 cuisines de production
Aide aux Manuels Scolaires	1 144 000 €	890 540 € Dont soldes antérieurs : 262 993 €	100% des AE engagés et 98 % des CP réalisés 12 635 lycéens bénéficiaires du dispositif aide aux manuels scolaires	Réduire les charges des familles dans la location ou l'acquisition de manuels scolaires

Les Programmes	AP/AE engagé	Indicateurs de réalisation / Total CP réalisé	Indicateurs de résultats	Appréciation qualitative
Mesures d'accompagnement Supérieur (Détail en annexe 7)	1 999 563 €	1 653 052 € Dont soldes antérieurs : 425 020 €	99 % des AE engagés et 100 % des CP réalisés	Accompagner les projets d'excellence et les structures d'enseignement supérieur
Equipements et construction universitaire (Détail en annexe 6)	1 897 969 €	1 478 080 € Dont soldes antérieurs : 527 595 €	100 % des AP engagés et 56 % des CP réalisés	
Soutien à la recherche (Détail en annexe 9)	149 215 €	54 936 € de soldes antérieurs	18 % des AP engagés et 4 % des CP réalisés	Projets de recherche d'intérêt régional ou intéressant les secteurs stratégiques de la spécialisation intelligente du territoire (S3)
Aide en faveur des étudiants (Détail en annexe 8)	2 306 400 €	3 036 788 € Dont soldes antérieurs : 2 152 278 €	100 % des AE engagés et des CP réalisés	- Contribuer au pouvoir d'achat - Permettre aux étudiants de poursuivre des études de 3e cycle

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PILIER 1
UN PASSEPORT POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

FAVORISER LE PARCOURS DES JEUNES RÉUNIONNAIS DANS LEUR PARCOURS SCOLAIRE ET D'ÉTUDES

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
1.2 - Nombre de personnes ayant été accueillies dans une structure d'information sur l'orientation	35 808	23 748	+100 %
1.2 - Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides individuelles : bourses de la réussite et allocation régionale de recherche	22 077	6 286	82 %
1.3 - Nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires d'aides individuelles : aide aux manuels scolaires et petits équipements	109 262	14 687	54 %
1-4 - Nombre de bénéficiaires d'aides individuelles pour la formation professionnelle	7 113	1 280	69 %
1.8 - Part de produits locaux dans la restauration scolaire	50 %	46 %	+ 2 %

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
1-9 Nombre d'établissements d'éducation et de formation construits / réhabilités / ayant fait l'objet d'une maintenance	30	3	56 %
1- 10 - Capacité d'accueil des établissements d'éducation et de formation	49 199	48 645	98 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

CONTRIBUER A L'ELEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DES JEUNES RÉUNIONNAIS

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
1.12 - Nombre d'étudiants dans les cursus de formation et d'enseignement supérieur soutenus	49 709	7 023	48 %
1.13 - Nombre de nouvelles filières professionnelles ouvertes chaque année en formation initiale	130	29	51 %
1.14 – Nombre d'apprentis	23 080	4 207	58 %
1-16 – Taux de réussite des apprentis aux examens	70 %	79 %	+100 %
1-17 – Taux d'insertion professionnelle pour les apprentis	37 %	44 %	+100 %
1- 18 - Nombre de stagiaires de la formation professionnelle	54 803	6 133	43 %
1-19 – Taux de réussite aux diplômes de la formation professionnelle	80 %	73 %	93 %
1-20 – Taux d'insertion des stagiaires de la formation professionnelle	21 %	40 %	+100 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 2 : ENGAGER LA 2EME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Préambule

La Région Réunion exerce des compétences en matière d'aménagement du territoire, elle est également responsable de la définition sur son territoire des orientations en matière de développement économique, elle assure l'entretien et les investissements sur le réseau routier national et peut également participer au financement du logement. Ses compétences dans ces domaines ont été renforcées par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, la Région est devenue autorité organisatrice des transports publics interurbains.

La Région Réunion s'est engagée dans une politique volontariste en matière de grands chantiers dès l'année 2010, notamment au travers des accords de Matignon et de la mise en œuvre d'un plan de relance de la commande publique. Celle-ci se poursuit sur la mandature (2015-2021), sans pour autant se désengager de chantiers plus modestes mais qui au quotidien contribuent à améliorer le cadre de vie des Réunionnais, tel que l'amélioration du logement.

En 2018, des grands chantiers se sont poursuivis, tels la NRL et le nouveau pont sur la rivière des Galets, d'autres ont été engagés : RRTG Nord-Est, développement aéroportuaire, Ecocité de Cambaie, Pôle énergétique de Bois Rouge, concertation et études sur de futures opérations,…

Dans le secteur routier, l'année 2018 a été marquée par les dégâts causés sur le réseau par le passage à proximité de l'île de plusieurs tempêtes tropicales. Ainsi, des crédits supplémentaires ont dus être mis en place pour des travaux de réparation urgents afin notamment de rétablir la RN5, unique accès à Cilaos. De même, une autorisation de programme de 100 M€ complémentaire a été mise en place pour sécuriser à moyen terme un premier tronçon (Les Aloès/Ilet Furcy) de cette route touristique.

Le bilan financier de l'exercice 2018 consacré à la mise en œuvre **du pilier 2 « Engager la 2e génération des grands chantiers réunionnais »** a ainsi mobilisé une enveloppe globale **de l'ordre de 267 millions d'euros** en capacité d'engagement et de **451 millions d'euros** en crédits de paiement.
Les retombées économique pour le BTP de la commande directe et indirecte de la Région du pilier 2 et les travaux de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti Régional représentent un volume de 474 M€, soit un équivalent de 3 969 emplois consolidés ou créés pour l'année 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Certains projets ont par ailleurs mobilisé des financements : ainsi, pour la Nouvelle Route du Littoral un **montant cumulé de l'ordre de 111,5 M€ au titre des fonds européens et de l'ATIF a été versé à la collectivité.**

Les actions 2018 conduites dans le cadre du 2e pilier et rapportées dans le cadre du présent bilan d'activité s'articulent, pour mémoire, autour des cinq priorités suivantes :

1) Développer l'attractivité du territoire – accompagner les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire, avec l'accompagnement des grands projets structurants de chaque bassin de vie : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité, la future Ecocité insulaire et tropicale de l'Ouest, le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge, la poursuite de la réflexion stratégique autour de l'aéroport Roland Garros et de la ZAA Pierre Lagourgue, l'amélioration de la desserte aérienne de l'Île.

2) La poursuite des travaux de la Nouvelle Route du Littoral sécurisée, avec la poursuite des travaux du grand viaduc maritime, la poursuite des travaux des digues de St-Denis à La Possession, le maintien de l'important dispositif de management environnemental du projet. Par ailleurs, les études du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis se sont poursuivies.

3) La politique régionale de mobilité durable et la mise en œuvre d'actions en faveur du transport et des déplacements, avec la poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui se déclinera a travers un vaste programme d'actions, et s'articulera principalement autour de la mise en œuvre du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.), en particulier le projet RUN RAIL entre Ste-Marie et St-Denis, l'accompagnement technique et financier des projets de transports menés par les A.O.M.D. dans le cadre du POE 2014-2020 et l'exercice des compétences transports interurbains transférées à la Région dans le cadre de la loi NOTRe.

4) Le réseau routier national : une maintenance soutenue – des investissements accompagnant le développement – une plus grande attractivité du territoire – l'amélioration de l'image, avec notamment la reprise du carrefour de la RN102 avec la RD45 à Sainte-Marie (Rivière des Pluies), la poursuite des travaux du nouveau pont sur la rivière des Galets, la poursuite des travaux de renforcement de chaussées et de confortement d'ouvrages d'art, le débat public sur la route des Géraniums (liaison col de Bellevue / St Pierre) mené par la Commission Nationale du Débat Public, la préparation à de nouvelles concertations publiques concernant notamment la liaison entre la RN1 et la RN5 à St Louis.

5) Une politique régionale de grands travaux pour la réalisation d'équipements de proximité dans les communes et l'amélioration du quotidien des familles réunionnaises, avec la poursuite de la politique d'aide aux communes, notamment en faveur des petites communes et la continuité des actions pour l'amélioration du quotidien des familles réunionnaises en matière de logements,...

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1. Dans le Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité

La Région contribue au développement de l'aéroport de Pierrefonds en sa qualité de membre du Syndicat Mixte. A ce titre, en 2018, la Région a poursuivi son accompagnement dans le cadre du Plan de Relance mis en place par le Syndicat Mixte pour la période 2014-2017, avec le paiement de sa part correspondant aux travaux engagés sur les exercices précédents.

La Région a également approuvé sa contribution financière au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte pour un montant de 235 463 €, soit 15 % de ce budget.

Pour l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité :

Chapitre 908 – nature 204181
CP : 259 500,00 €

Chapitre 935 – nature 6561
AE : 235 463,00 €
CP : 235 463,00 €

1.2. Dans l'Ouest : accompagnement de la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale

En 2018, la Région Réunion a principalement contribué à la mise en place d'une structure de gouvernance et d'un fonds de minoration foncière :

– La mise en place d'un dispositif de gouvernance souple et évolutif est apparu comme une condition essentielle à la réussite du projet « Ecocité », et a fait consensus entre les partenaires (État, Région, Département, TCO, Communes de Saint Paul, du Port et de La Possession). C'est ainsi qu'en décembre 2018 a été créé le Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion ». Les missions du GIP sont principalement de piloter la démarche Ecocité, de s'assurer de la cohérence globale du projet et des interventions et de promouvoir la démarche Ecocité insulaire et tropicale de La Réunion (communication et marketing). En tant que membre fondateur, par délibération de son Assemblée Plénière du 05 novembre 2018, la Région a approuvé la convention constitutive du GIP et sa participation au budget de fonctionnement à hauteur de 15 %, soit 108 045 €.

– Suite à la sollicitation de l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) intervenant pour le compte du TCO, la Région a approuvé, par délibération de la commission permanente du 17 décembre 2018, le principe de minoration foncière de 4 %, plafonné à 2 000 000 €, pour l'acquisition par l'EPFR, de foncier situé sur le périmètre de l'opération « Cambaie Oméga » en vue de la réalisation de l'opération d'aménagement conforme à la déclaration d'utilité publique de cette même zone.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour l'accompagnement de la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale:

Chapitre 905 – nature 204181/ 204182
AP : 2 000 000,00 €
CP : 356 958 98 €

Chapitre 935 – nature 65738
AE : 110 000,00 €
CP : – €

1.3. Dans l'Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge

Le Groupement d'Intérêt Public – Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge (GIP PPIEBR), créé le 30 octobre 2015 par la Commune de Saint-André, la CIREST et la Région, a lancé dès sa création une étude stratégique de développement portuaire et industriel. Les conclusions de cette étude, qui a fait l'objet d'une assistance technique par JASPERS (assistance technique de la Banque Européenne d'Investissement), ont été présentées en commission permanente le 17 décembre 2018. Cette étude propose un volet terrestre portant sur un développement industriel et énergétique à travers la création d'une Ecotechnopole basée sur la valorisation de l'eau de mer, et un volet de développement portuaire en complémentarité avec le Grand Port Maritime de La Réunion.

Par ailleurs, en 2018, en tant que membre du GIP, la Région a approuvé sa participation à hauteur de 10 000 € au budget de fonctionnement de la structure. De même, par délibération du 10 juillet 2018 et du 17 décembre 2018, la Région a approuvé sa participation financière et son accompagnement au budget d'investissement du GIP comprenant :

- des études nouvelles, à hauteur de 108 333,33 €,
- une actualisation du montant des études, et donc de la participation régionale, au titre de l'exercice précédent à hauteur de 107 916,25 €.

Pour le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge :

Chapitre 905 - nature 204181/204182
AP : 58 206,82 €
CP : 163 296,61 €

Chapitre 935 - nature 65738
AE : 10 000,00 €
CP : 10 000,00 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.4. Dans le Nord : le développement de la plate-forme aéroportuaire et l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire incluant la ZAA Pierre Lagourgue

1.4.1. La SA Aéroport Réunion Roland Garros (SAARG)

Le programme de développement de l'aéroport a pour ambition de dimensionner l'infrastructure pour permettre l'accueil de 3,5 millions de passagers à l'horizon 2030. Son coût global s'élève à 295 M€. Une première phase de 120 M€ a été réalisée jusqu'en 2015 (infrastructures aéronautiques et adaptation de l'aérogare passagers). La deuxième phase doit être réalisée à l'échéance 2022 (doublement des surfaces de l'aérogare passagers, mise en place des aires de sécurité aux extrémités,…) avec notamment la construction d'une nouvelle aérogare.

A ce titre, la Région a instruit au titre du FEDER le programme d'investissement de l'aéroport portant sur l'aménagement des aires de sécurité aux extrémités des pistes, et le renforcement des ouvrages de protection de la plate-forme aéroportuaire vis-à-vis de la houle.

Par ailleurs, en 2018, la collectivité a apporté un soutien technique à la SA ARRG sur les projets de développement écologique et d'amélioration des accès et de la desserte de la plateforme aéroportuaire, en interface notamment avec le projet RunRail.

1.4.2. La Zone d'Activité Aéroportuaire Pierre Lagourgue

En 2018, toutes les réflexions initiées sur cette zone d'activités se sont poursuivies, notamment l'étude du tracé du projet RunRail porté la Région avec l'implantation du centre de remisage et de maintenance, et l'accompagnement du projet d'hôtel Hilton.

1.5. Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île : le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

La Région est actionnaire à hauteur de 73,5 % de la SEMATRA, Société d'Économie Mixte Locale qui exerce son activité dans secteur du transport aérien et détient des participations dans la compagnie régionale Air Austral.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite du processus d'augmentation de capital de la SEMATRA d'un montant total de 48 M€ (dont 38 M€ Région et 10 M€ CDC) engagé depuis fin 2016. Pour cela, la Région et la CDC ont diligenté, d'un commun accord, la réalisation d'une expertise de la valeur de l'entreprise par un expert indépendant. Le rapport final a été rendu en décembre 2018 et permettra de fixer la valeur des Titres pour finaliser l'augmentation de capital début 2019.

Par ailleurs, la SEMATRA a assuré le suivi de sa filiale Air Austral (résultats 2017/2018, budget prévisionnel 2018/2019,…) et notamment la mise en œuvre du partenariat stratégique conclu fin 2017 par Air Austral avec Air Madagascar. Ce partenariat est de nature à conférer à la compagnie régionale les leviers de croissance nécessaires pour assurer sur le long terme sa compétitivité. Dans ce cadre, un partenaire privé minoritaire est entré au capital d'Air Austral à hauteur de 11 % (la part détenue par la SEMATRA s'élève à 86,97 % du capital en 2018) et la Région Réunion a accordé une garantie sur 50 % de l'encours du prêt de la société Air Austral, d'un montant de 25 Millions de dollars US, pour le financement de son partenariat stratégique avec Air Madagascar. Cette garantie fait l'objet d'une rémunération au taux du marché.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018 – volet attractivité du territoire

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	2 058 206,92	2 058 206,82	100,00 %
	CP	1 584 930,00	779 755,99	49,20%
FONCT.	AE	430 500,00	355 463,00	82,57%
	CP	245 463,00	245 463,00	86,12%

L'écart du taux de réalisation en investissement s'explique par des retards dans la réalisation des opérations déjà engagées au titre de la fiche action 7.05 « développement et structuration des bourgs » (soit 500 K€) du PO FEDER et également dans la mise en œuvre opérationnelle du projet de coopération régionale avec Morondave à Madagascar (101 K€ réalisé / total prévu de 710 K€).

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS

2.1. La Nouvelle Route du Littoral : un axe sécurisé et multimodal

A ce jour, dix marchés de travaux ont été notifiés. Ils portent sur les travaux préparatoires (accès aux différents sites en chantier) et les grands travaux maritimes. Les travaux préparatoires sont achevés depuis 2015. L'échangeur de La Possession a été réceptionné en 2016 et la réception du viaduc de la Grande Chaloupe a été prononcée le 03 août 2017.

Intitulé	**Objet**	**Attributaire**	**Montant M€ HT**	**Avancement (% mandaté)**	**Fin travaux**
MT 1a	Accès St Denis	SAS	0,8	soldé	04/2015
MT 1b	Accès Gde Chaloupe	SAS	0,31	soldé	06/2014
MT 1c	Accès La Possession	SBTPC	5,37	soldé	09/2014
MT 1d	Bretelles provisoires La Possession	SAS	1,63	soldé	11/2016
MT 2	Échangeur La Possession phase 1	GTOI/SBTPC/ Vinci CT	45,3	soldé	10/2016
MT 3	Viaduc 5,4km	Vinci GP/ Bouygues/Dodin/ Demathieu	659,5	90 %	Fin 2019
MT 4	Viaduc Grande Chaloupe	Eiffage/SAIPEM/Razel/NGE/ Guintoli	34,6	Solde en cours	08/17

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

MT5.1	Digues 4 sect° - 3,6 km	GTOI/SBTPC/ Vinci CT	501,7[(1)]	85 %	Fin 2019
MT5.2	Digue Gde Chaloupe – La Poss° - 2,7 km	GTOI/SBTPC/ Vinci CT	298	4,5 %	2ème semestre 2020
MT7	Échangeur de St Denis	PICO OI/ETPO Réunion/EPTO/ ROCS	10,7	3,9 %	Mi 2020

[(1)] Le marché MT5.1 a fait l'objet d'une décision de poursuivre augmentant le montant de 437,72 M€ à 501,72 M€, le 12 juillet 2018.

Une dizaine de marchés de travaux reste à attribuer pour achever l'opération.

Les mandatements pour la NRL, au titre de 2018, s'élèvent à 291,8 M€ TTC.

2.1.1. Consistance physique de l'avancement des travaux à fin 2018

- Les travaux préparatoires sont terminés ;
- L'échangeur de la Possession (MT2) a été réceptionné et sera mis en service lors du raccordement de la NRL ;
- Les travaux du Viaduc de la Grande Chaloupe (MT4) sont terminés, les opérations de réception sont réalisées et l'établissement du décompte général est en cours ;
- Les usines de préfabrication ont produit la quasi totalité des piles et voussoirs du Grand Viaduc 5 400 m (MT3). Les opérations de démontage vont débuter en 2019. La barge de pose des piles « Zourite » et le lanceur nécessaire à la mise en œuvre du tablier sont pleinement opérationnels et ont permis de poser 44 piles au 31 décembre 2018. Afin de protéger les piles de l'érosion et de les sécuriser en cas de cyclone, le Groupement a commencé la pose des tapis anti-affouillement début novembre 2018 ;
  Les travaux de finition (corniche caniveau, étanchéité et couches de forme…) sont en cours. Ils se poursuivront jusque fin 2019 ;
- La réalisation des digues s'est poursuivie sur l'année 2018, notamment grâce à l'approvisionnement à partir d'andains et d'épierrage. Les travaux de la digue inférieure de la digue « D1 » côté Saint-Denis se sont achevés mi 2017. Les travaux de la digue supérieure « D1 » se poursuivent (réalisation des murs chasse mer et remblais supérieurs). Les travaux de la digue supérieure « D2 » reprendront à la fin des passages des voussoirs du Viaduc 5 400 (mi-2019). Les travaux de la digue inférieure « D3 » sont achevés et les travaux de la digue supérieure « D3 » sont en cours. Les travaux de la digue D4 ont démarré en 2018.

2.1.2. Suivi et évaluation environnementale en continu

- L'important dispositif de management environnemental du projet (référents environnement du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des entreprises, assistant à maîtrise d'ouvrage environnement, contrôles extérieurs et suivis spécialisés,…) est maintenu en 2018 sous le contrôle des services de l'État et des comités technique, scientifique et de suivi des engagements du maître d'ouvrage qui se sont réunis à 3 reprises au cours de cette année. Ce dispositif a permis de confirmer que les impacts réels du projet sur l'environnement sont bien maîtrisés et bien moindres que ceux évalués en phase d'études et avec l'opérationnalité des mesures d'évitement, de réduction et de suivi mises en place. Une formalisation de cette comparaison entre les impacts estimés à l'origine et les impacts réels

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

a été effectuée en 2018 au travers d'un bilan environnemental à mi-parcours de l'opération.

- La mise en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement se poursuit : sur les 17 mesures prescrites, une est achevée et 16 sont en cours en 2018. Cette année a notamment été marquée par le lancement de la poursuite des actions de restauration des plages de ponte pour les tortues marines et de sensibilisation des usagers de la mer au respect de la charte d'approche des mammifères marins. Sont également en cours la finalisation de plusieurs Plans de Conservation d'espèces animales (oiseaux et mammifères marins) et végétales ainsi que la mise en œuvre de la restauration écologique de reliques de forêt semi-sèche sur le massif de la Montagne.
- Suite à l'auto-saisine du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) début 2018, la Région a transmis à cette instance l'ensemble des éléments sollicités ainsi que le bilan environnemental à mi-parcours du projet. Fin 2018, cette instance a de nouveau exprimé sa position, déjà formulée en 2013, sur le projet en mettant notamment en avant une nouvelle fois sa préférence pour une « option 2 viaducs » et alertant sur la fragilité de l'écosystème de la falaise. Cet avis rendu toute fin 2018 sera analysé en détail au cours de l'année 2019.

2.1.3. Financements

La Région Réunion a poursuivi sa démarche de sécurisation et d'optimisation des financements de l'opération au cours de l'année 2018.

FEDER

Pour mémoire, dans le cadre du premier dossier Grand Projet, la Région a perçu 80 M€ du FEDER sur la période de programmation du PO FEDER 2007-2013.
Le second dossier Grand Projet NRL pour le PO FEDER 2014-2020 déposé fin 2016, a été approuvé par la Commission Européenne le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€.
A ce titre, La Région a été créditée, en 2018, d'un versement de 11,50 M€ en complément de la somme de 78,50 M€ versés en 2017. Au total, 90M€ ont été versés à la Région, le solde des 10 % restant ne pouvant être sollicité à ce jour qu'à l'achèvement de l'opération.

Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF)

Conformément aux accords de Matignon, la seconde tranche de financement de l'AFIFT a été obtenue en 2016. Elle a donné lieu à la signature d'un avenant le 10 novembre 2016. Celui-ci porte le montant total de la subvention de l'AFITF à 509 M€. A ce titre, un montant de 100 M€ a été versé à La Région en 2018 conformément aux engagements de l'AFIFT.

Prêts Caisse des Dépôts et Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Aucune action complémentaire n'a été nécessaire au cours de l'année 2018. Pour mémoire la Région bénéficie d'une capacité d'emprunt à des conditions extrêmement favorables (taux et durée) à hauteur de 622 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et de 450 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.1.4. Contentieux

Contentieux relatifs aux autorisations de travaux de la NRL

La légalité des autorisations administratives « Loi sur l'eau », « Espèces protégées » et « concessions d'utilisation du Domaine Public Maritime » a été confirmée en 2016 par le Tribunal Administratif de La Réunion. Si la SREPEN / FNE n'a pas poursuivi ses actions, l'association ATR-FNAUT a fait appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Toutes ces requêtes ont été déposées en août 2016. Après instruction, ces requêtes ont été rejetées en décembre 2018.
L'ensemble des autorisations de travaux de la Nouvelle Route du Littoral sont donc confirmées à ce jour.

Contentieux relatifs au schéma départemental des carrières et au projet d'intérêt général (PIG)

Après avoir été écartés en premier instance, les recours sur la procédure de mise à jour du schéma départemental des carrières ont été portés en appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux en août 2016. Cette dernière a annulé l'arrêté du Préfet de La Réunion approuvant la mise à jour du Schéma Départemental des Carrières, jugeant qu'une évaluation environnementale aurait été nécessaire.

L'État et la Région ont formé un pourvoi en cassation qui est en cours d'instruction.

En parallèle, la SCPR, pétitionnaire du dossier de Ravine du Trou, a fait la démonstration que le projet de carrière qu'elle portait était bien compatible avec le Schéma Départemental des Carrières de 2010, ce qui a permis l'instruction de sa demande et la délivrance de son autorisation.

En septembre 2017, l'arrêté du Préfet qualifiant le projet de carrière de Ravine du Trou de projet d'intérêt général a fait l'objet de deux recours au Tribunal Administratif de La Réunion. Leur instruction s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Sur le plan des procédures et autorisations, l'exploitation de Ravine du Trou est conditionnée par :

- la modification du PLU de St Leu afin qu'une exploitation de carrière ne soit pas incompatible avec ce document de planification. L'arrêté de PIG permet de procéder à cette modification, malgré l'opposition de la commune. Le Préfet a engagé la procédure et le PLU a été modifié par arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 ;
- l'autorisation « ICPE » d'exploitation qui a été obtenue le 28 décembre 2018 ;
- les autorisations de défrichement obtenues le 9 novembre 2018.

Contentieux relatifs aux marchés de travaux

Deux recours contentieux en indemnisation ont été déposés par le groupement Vinci / Dodin / Bouygues TP / Demathieu et Bard (MT3) en juillet 2017 et sont toujours en cours d'instruction au Tribunal Administratif. Ces recours concernent :
– le Contrat d'assurance tous risques chantier,
– l'absence de mise à disposition d'un terrain à la Zac Belvédère pour l'implantation des bureaux et installations générales de chantier.

Ces demandes sont en cours d'instruction par le Tribunal Administratif de Saint Denis.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Une demande en référé expertise technique sur la question des volumes de sédiments à draguer et de quantité d'aciers de ferraillage avait été déposée par le groupement fin 2017. Par ordonnance du 12 juin 2018, le Tribunal Administratif de Saint Denis a rejeté la requête ; ce rejet a été confirmé par l'ordonnance du 12 octobre 2018 de la Cour d'appel de Bordeaux.

Le 22 novembre 2018, le groupement a déposé une requête au Tribunal Administratif de La Réunion demandant la désignation d'un médiateur afin de régler le différend sur la détermination du dépôt définitif des sédiments excédentaires. Cette demande unilatérale sera instruite en 2019.

Des recours ont également été déposés par le groupement en charge de la construction des digues GTOI/SBTPC/Vinci Construction Terrassements. Conformément au rapport présenté devant la commission permanente mi 2018, un volume de 30 M€ de contestation sur différents sujets a été rejeté. Le groupement les a ensuite portés au tribunal administratif. L'examen de ces contentieux est donc en cours. L'autre partie de la contestation, qui porte sur les difficultés d'approvisionnement en matériaux fait l'objet d'une procédure de médiation. Le médiateur a été désigné par le tribunal administratif. Ce processus sera conduit en 2019.

Bilan du programme 2018 « Nouvelle Route du Littoral »

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	0,000 M€	**0,000 M€**	-
	CP	297,000 M€	**291,769 M€**	98,24%
FONCT.	AE	0,944 M€	**0,658 M€**	69,71%
	CP	0,551 M€	**0,540 M€**	98,01%

2.2. Traitement des interfaces de la NRL avec Saint-Denis et La Possession

2.2.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis

En 2018, a été signée une convention de co-maîtirise d'ouvrage tripartite passée entre la commune, la CINOR et la collectivité régionale, par laquelle la Région est désignée maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération, dans un premier temps pour la phase des études de conception détaillée du projet. La Région a donc repris le projet et s'est adjoint les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec pour objectifs de finaliser le programme de l'opération et de préparer la future concertation sur le projet.

2.2.2. RN1 – Nouveau pont sur la rivière Saint-Denis

En 2018, l'avant-projet (AVP) du nouveau pont sur la Rivière Saint-Denis a été approuvé et le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique a été finalisé et déposé en Préfecture en vue du lancement de l'enquête publique courant 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.2.3. RN1 – Aménagement des interfaces entre la NRL et la RN1 à La Possession

Les études d'aménagement du front de mer se sont poursuivies sous maîtrise d'ouvrage communale. Ces études sont financées à hauteur de 70 % par la région, dans le cadre de la convention financière bipartite passée entre la commune et la collectivité régionale.

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE MARIE A SAINT DENIS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports (Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale), s'est fixée comme objectif, la définition du réseau armature des transports en commun de l'île, en partenariat avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (A.O.M.D.). Cette démarche a été conduite selon trois axes majeurs :

– La poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui se déclinera a travers un vaste programme d'actions, et s'articulera principalement autour de la mise en œuvre du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.), avec la définition de secteurs prioritaires à réaliser et la poursuite de l'étude du RUN RAIL en traversée de l'agglomération dionysienne. Ces différentes actions sont en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), le Plan Régional Vélo (P.R.V.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.) qui est en cours de validation.

– L'accompagnement technique et financier des projets de transports menés par les A.O.M.D. dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport » .

– L'exercice des compétences transports interurbains du Département transférées à la Région dans le cadre de la loi NOTRe : depuis le 1er janvier 2017 pour les transports interurbains de personnes (réseau Car jaune), et depuis le 1er septembre 2017 pour les transports scolaires.

3.1. La planification des actions en faveur du transport

La Région a élaboré en 2017 la Planification Régionale de l'Intermodalité, en partenariat avec l'AGORAH. Le document définit les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment via un déploiement stratégique de pôles d'échanges, dans le respect des compétences de chaque autorité organisatrice. Par ailleurs, il définit des mesures de nature à assurer l'information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports et visera la mise en place d'une tarification harmonisée et d'une billettique interopérable. Le document a été validé en 2018 afin d'être soumis aux avis des partenaires et du public, consultation qui devrait être achevée en 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.2. Le Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.) – La mise en œuvre des premières sections

En 2018, la Région a engagé des actions en faveur de la réalisation des premiers tronçons du tracé du R.R.T.G., dans une logique de préfiguration en mode routier, évolutive en mode guidé. Aussi, la Région a :

- lancé la consultation pour désigner une AMO pour le projet RUN RAIL après validation du tracé et du mode ;
- poursuivi les travaux d'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence de la RN2 en faveur des transports en commun entre Bel Air à Sainte-Suzanne et la Ravine des Chèvres à Sainte Marie ;
- poursuivi les études préliminaires du prolongement de l'axe mixte entre Cambaie et Savanna, et ses infrastructures connexes, en lien avec le T.C.O., la ville de Saint-Paul et le Département ;
- validé l'affectation aux transports en commun de la voie lente descendante de la route des Tamarins entre les échangeurs de l'Éperon et de Bellemène (5 km).

3.3. Autres projets sous maîtrise d'ouvrage Région

3.3.1. Les T.C.S.P.

- Aménagement d'une voie provisoire entre l'Axe mixte de Cambaie et le Stade PJ Bénard de Saint-Paul : poursuite des études.
- RN3/Giratoire de la Balance (Tampon-Saint-Pierre) : finalisation des études préliminaires.

3.3.2. Les pôles d'échanges et aires de covoiturage

- Pôle d'échange de Duparc à Sainte-Marie : finalisation des travaux et mise en service.
- Parking relais du Portail à Saint Leu : poursuite des études de maîtrise d'œuvre.
- Suivi de l'appel à projet (3 axes) sur le covoiturage.

3.3.3. Le Plan Régional Vélo (P.R.V.)

La Région a finalisé l'étude de faisabilité des boucles de priorité 1 (12 boucles pour un linéaire d'environ 100 km) définies dans le P.R.V., et initié le lancement d'une étude de faisabilité sur les boucles de priorité 2 et 3 (12 boucles pour un linéaire d'environ 120 km).

3.3.4. Création d'un modèle de déplacement multimodal à l'échelle de La Réunion

Afin de disposer d'un outil facilitant la planification des déplacements à l'échelle de La Réunion et des investissements associés, la Région a réalisé les études permettant la création d'un modèle de déplacement multimodal à l'échelle du territoire, qui est utilisé pour les projets de la Région et des EPCI.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.4. Les projets sous maîtrise d'ouvrage E.P.C.I.

Depuis 2011, la Région accompagne les A.O.M.D. dans leurs projets en faveurs des transports en commun, par :

- le financement des opérations de T.C.S.P. et des pôles d'échanges;
- le financement des véhicules de transport en commun et du mobilier urbain.

3.4.1. Les T.C.S.P.

En 2018, au titre de la mesure 6.01 « Trans Eco Express » du POE 2014-2020, grâce aux financements de L'Europe et de la Région, quatre projets de création de voies réservées aux transports en commun portés par les EPCI ont été réalisés (part Région de 20 % des dépenses éligibles) :

- Travaux T.C.S.P. ZAC Beauséjour : 654 226,78 € ;
- T.C.S.P. ZAC Pierrefonds Aérodrome – Tranche 2 : 440 257,77 € ;
- T.C.S.P. Entrée Ouest Saint-Pierre – Sections 4 et 5 : 763 200,00 € ;
- T.C.S.P. sur l'avenue de la Palestine à La Possession : 22 531,79 €.

3.4.2. Les superstructures de transport

Au titre de la mesure FEDER 4.08 du POE 2014-2020, les projets de pôles d'échanges, de gares routières et de parking-relais portés par les E.P.C.I. et identifiés dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés sont éligibles à un cofinancement Europe/Région. Aussi, après l'obtention des financements pour ces six projets, ils ont été réalisés en 2018 (part Région 10 % des dépenses éligibles) :

- Le pôle d'échanges de Saint-Pierre (C.I.VI.S.) : 61 621,83 € ;
- Le pôle d'échanges de Bras-Panon (C.I.R.EST.) : 71 141,73 € ;
- Le pôle d'échanges de Saint-Gilles-Les-Hauts (T.C.O.) : 42 605,38 € ;
- Etudes transport par câble Chaudron-Bois de Nèfles (C.I.N.O.R.) : 88 000,00 € ;
- Etudes transport par câble Bellepierre-La Montagne (C.I.N.O.R.) : 49 123,59 € ;
- Etude de transport personnalisé aérien (T.C.O.) : 312 492,53 €.

3.4.3. Le matériel roulant et les abris-voyageurs

L'année 2018 a été consacrée au paiement des acomptes et de certains soldes de subventions engagées lors des exercices précédents.

3.5. Les nouvelles mobilités

3.5.1. Le covoiturage

En 2017, la Région en partenariat avec l'ADEME a désigné les lauréats de l'appel à projet lancé en 2016, pour le développement du covoiturage selon 3 axes :

– les aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
– les systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels ;
– les actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

L'année 2018 a été consacrée au suivi des actions sur les axes de mise en relation et de communication.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.5.2. Les énergies alternatives dans les transports

La Région, l'Ademe et l'Agence Française de Développement ont finalisé en 2017 l'étude économique et stratégique du développement de la mobilité électrique à La Réunion, lancée en 2016. L'objectif était de réaliser une analyse technique et socio-économique de l'insertion progressive des véhicules électriques sur notre territoire. Les résultats de cette étude ont servi à amender la Planification Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) dans le cadre de sa révision en 2018 avec la validation d'objectifs chiffrés en termes de mise en circulation de véhicules et d'installation de bornes recharges.

Faisant suite à cette première étude, en 2017, La Région Réunion, l'AFD, l'ADEME, EDF, et le SIDELEC ont confié à la SPL Énergies Réunion la réalisation d'une étude relative à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge alimenté par des énergies renouvelables pour le développement des véhicules électriques. Il s'agit de caractériser les 225 bornes prévues au titre de la P.P.E. : puissances, emplacements, coûts,...

Parallèlement, la Région a finalisé avec la SPL Énergies Réunion, une étude pour le développement du bio-éthanol carburant dans les transports en commun. Cette première phase a conclu à une non faisabilité du projet par manque de ressources locales et à une réorientation vers du bio-GNV issu notamment de la méthanisation, et enfin à l'identification d'un projet pilote à mettre en œuvre dans le cadre de la P.P.E.

L'année 2018 aura vu cette étude se poursuivre.

3.6. Le transfert des compétences en matière de transports

L'ensemble des contrats et donc des droits et obligations en matière de transports interurbains (ainsi que 10 ETP) ont été transférés du Département vers la Région en 2017.

Après une première année d'exercice de la compétence transports interurbains par la Région, plusieurs actions visant à améliorer le service rendu à l'usager ont été initiées :

- optimisation et renfort de l'offre Car Jaune ;
- la mise en œuvre d'un audit juridique et financier du contrat de DSP aboutissant à un avenant n°5 ;
- commande de 3 cars à étage ;
- la négociation avec le Département avec l'appui de la CRC pour finaliser la convention de transfert ;
- la mise en œuvre du contrôle de qualité externe et l'accompagnement au sol ;
- la réalisation de divers travaux d'amélioration des gares routières transférées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018 « Politique régionale de mobilité régionale »

Budget principal 01

Global

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	14,27 M€	**14,23 M€**	99,75%
	CP	9,55 M€	**5,14 M€**	53,82%
FONCT.	AE	0,35 M€	**0,24 M€**	66,94%
	CP	23,33 M€	**23,22 M€**	99,54%

Dont budget « transport »

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	10,57 M€	**10,53 M€**	99,66%
	CP	8,25 M€	**4,01 M€**	48,63%
FONCT.	AE	0,35 M€	**0,24 M€**	66,94%
	CP	23,33 M€	**23,22 M€**	99,54%

Dont budget « opérations en faveur des transports sur le réseau routier »

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	3,70 M€	**3,70 M€**	100,00%
	CP	1,30 M€	**1,13 M€**	86,57%
FONCT.	AE	0 M€	**0 M€**	-
	CP	0 M€	**0 M€**	-

Budget annexe transport 09

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
FONCT.	CP	34,90 M€	**27,20 M€**	77,93%

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

Pour le secteur routier, les principaux événements de l'année 2018 ont été les suivants :

- réalisation en urgence, suite aux important dégâts subis par la RN5 dans sa partie basse durant la saison cyclonique 2017/2018, d'une voirie provisoire RN1005 dans le lit de la Rivière Saint Etienne pour rétablir les accès au cirque de Cilaos et aux îlets desservis par la route, et lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau tronçon sécurisé de la RN5, entre les Aloès et Ilet Furcy,
- livraison du nouveau carrefour à feu au croisement de la RN102 et de la RD45 à Sainte-Marie,
- Livraison de la Voie Vélo Régionale à Saint-Philippe (phase 2) ainsi qu'au Port et poursuite des travaux à Sainte-Suzanne,
- Poursuite des travaux de renforcement de chaussées et de confortement d'ouvrages d'art sur le réseau,
- Poursuite des travaux de réalisation du Nouveau Franchissement sur la rivière des Galets (réalisation des appuis : piles et culées),
- Conduite du Débat Public par la Commission Particulière du Débat public (CPDP) pour la liaison Col de Bellevue Saint-Pierre, ayant abouti à l'abandon du projet par la Région, maître d'ouvrage,
- poursuite des études d'aménagement sur les autres projets structurants (liaison RN2-RN3 à Saint Pierre, Nouveau Pont Rivière Saint Denis…).

PRÉAMBULE

✔ **Assurer la gestion du fonds d'investissement des routes et des transports (FIRT) en conformité avec les orientations du S.A.R.**

Le produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants était estimé pour l'année 2018 à **249 745 000 euros**.
Sa répartition entre les collectivités tant en fonctionnement qu'en investissement (crédits de paiement), conformément aux articles L4434-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, a été arrêtée par le B.P. 2018 comme suit :

Partie affectée à la Région	
- Investissement d'intérêt régional	24 974 500 €
- Fonds de compensation routier	2 297 654 €
- Programme régional Routes-Transports	116 630 915 €
	143 903 069 €
Partie affectée au Département	**42 756 344 €**
Partie affectée aux EPCI (transports)	**7 492 350 €**
Partie ventilée entre les Communes	**55 593 237 €**
	249 745 000 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La recette réellement encaissée a été de **245 949 084 euros**, avec la répartition suivante :

* REGION		**141 715 862 €**
* DEPARTEMENT		**42 106 483 €**
* EPCI – Transports (3 %)		**7 378 473 €**
* COMMUNES		**54 748 266 €**
	Total :	**245 949 084 €**

Le montant total du produit de la taxe encaissé, inférieur à la prévision, a cependant connu une hausse de 10,82 % par rapport à 2017 (221 927 401 €).

✔ Gérer le trafic et informer les usagers

Le Réseau Routier National est composé de 393 kilomètres de RN, dont 143 kilomètres de 2x2 voies et 250 kilomètres de bidirectionnelles. Se rajoutent à ce linéaire 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 648 km de chaussées à entretenir.
Le trafic en 2018 sur le réseau routier national a connu une augmentation pratiquement identique à l'année précédente soit + 2.1% par rapport à l'année 2017.

Il a été enregistré une augmentation toujours importante du trafic sur la RN1 route des Tamarins dans le secteur du Portail (+ 4 à + 7 %) liée au développement de la ZAC alors que sur le reste de cet itinéraire le trafic n'a pratiquement pas subi d'augmentation contrairement aux années passées. La partie sud de la RN1 a également, comme l'année précédente, enregistré une hausse importante entre l'Etang-Salé et Pierrefonds (+ 3 à + 4 %) et sur la RN3 fin de la 4 voies secteur des 400 (+ 7.5 %).

Sur le secteur Nord, du Port à l'entrée Est de Saint Denis, il est également enregistré une augmentation mais de moindre importance (+ 0.5 à + 1.5 %).

Sur la RN2, dans le sud, au niveau de la déviation de Grands-Bois, le trafic est resté identique côté St Pierre et a diminué légèrement (- 1 %) côté St Joseph.
Sur la RN1A route des plages sur sa partie Nord à Boucan le trafic a augmenté (+ 5 %) alors que sur le reste de l'itinéraire il est resté stable sauf sur la déviation de St Gilles où il a diminué de 3 %.

Côté Est, sur la RN2 de St-Denis à St-Benoît le trafic avait été estimé en 2017 (stations hors service). De nouvelles stations ont été posées sur deux sections mi-2018, enregistrant une très forte augmentation sur la déviation de St André (+ 9.5 %) et entre Gillot et Duparc (+ 14.3 %), secteur qui reste le plus chargé de l'île avec 106 900 veh/j (ces données devront être confirmées en 2019).

Pour information, les périodes de fortes perturbations entraînant une très forte diminution du trafic, comme le passage des cyclones Dumazile et Fakir et le mouvement social des gilets jaunes, ont été enlevées des calculs du trafic moyen journalier annuel, afin d'avoir des données correspondant le plus possible à la réalité.

Le CRGT est le point d'entrée unique de la Direction Régionale des Routes pour tous les événements concernant le réseau routier. Cette année, le centre a géré en liaison avec les subdivisions routières et les différents intervenants plus de 10 000 événements, soit en moyenne un peu moins d'une trentaine d'événements par jour. Ces événements traités sont en proportion :
38 % de bouchons,
10 % de travaux,
21 % de véhicules arrêtés,
12 % d'accidents,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

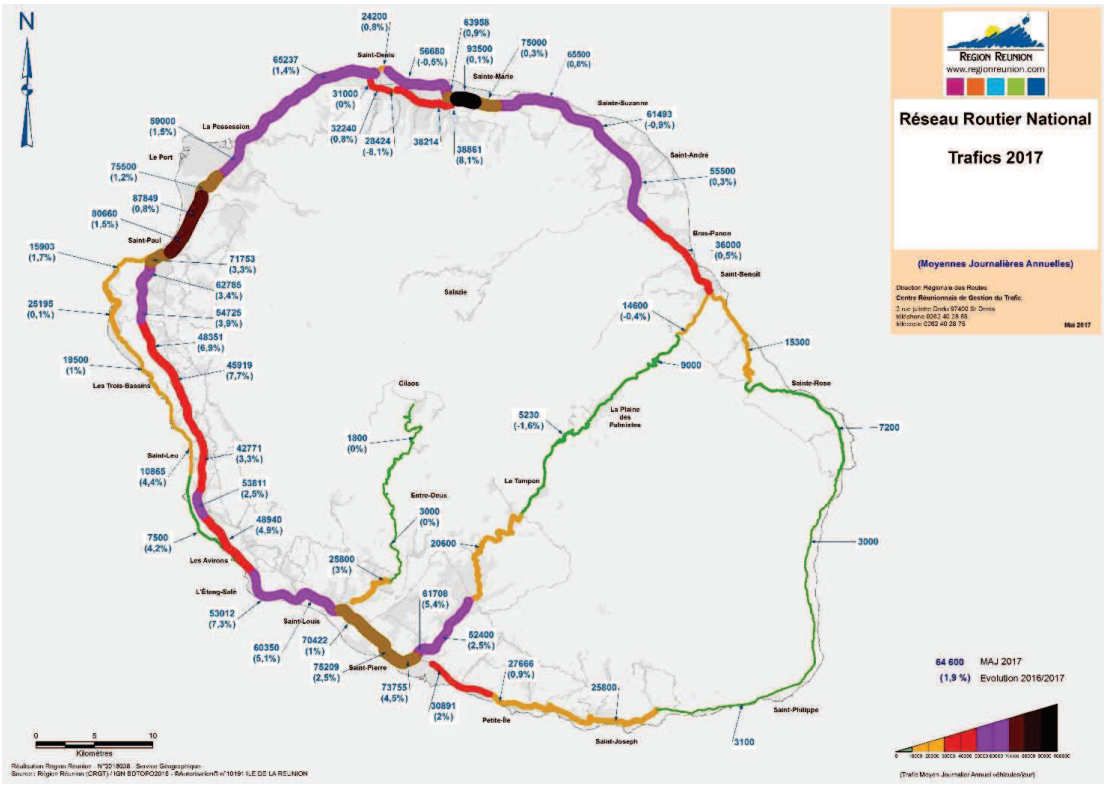
19 % d'autres évènements (éboulis, manifestations,…).

Pour la gestion particulière de la route du Littoral, cette année a été marquée par :
– 21 basculements dont 6 partiels pour pluie côté mer pour une durée de 32 jours,
– 1 basculement de 4jrs ½ suite éboulis et 1 jour pour travaux,
– 2 fermetures suite au passage du cyclone Dumazile (1 jour) et de la forte tempête tropicale Fakir (½ journée),
– 3 fermetures de 2 jrs1/2 pour bloc 250t instable, 7h pour forte houle et 3h suite à un accident, 1 j et 4 heures pour des fermetures dominicales pour travaux de sécurisation suites aux éboulements,
– 45 jours de basculement par mesure de sécurité pendant toute la période des travaux de sécurisation,
– 11 basculements côté montagne entre La Possession et La Grande-Chaloupe pour les travaux de la NRL.

L'activité du CRGT est amplifiée en périodes de fortes pluies, événements naturels ou manifestations avec une multiplication des événements. Il est également le centre de gestion de crise dès le déclenchement du Centre Opérationnel de la Préfecture pour des événements impactant le réseau routier.

En 2018, le CRGT a été sollicité à ce titre pour gérer les problématiques liées à la fermeture de la RN5 suite au passage du cyclone Dumazilé, au dynamitage d'un bloc rocheux instable sur la route du littoral, la gestion du mouvement social des gilets jaunes en fin d'année, mais également pour participer aux réflexions menées par la Préfecture sur la refonte des plans Orsec cyclone et EMD (événements météorologiques dangereux).

(nota: la carte actualisée des trafics 2018 sera disponible mi 2019)



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

✔ **Participer à la politique de sécurité routière**

L'année 2018 a constitué la première période de mise en œuvre du Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022. Ce document fixe les orientations en matière de sécurité routière sur cinq années pour le Département de La Réunion. Il a été signé en mars 2018 par l'Etat, la Région, le Département, l'Association des Maires,…
Ce nouveau DGO retient les six enjeux suivants :

- Le risque routier professionnel,
- L'alcool et les stupéfiants,
- Les jeunes,
- Les seniors,
- Le partage de la voirie,
- Les deux-roues motorisés.

Le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018, piloté par la Préfecture, s'inscrivait dans le cadre de ces orientations.

La Commission Permanente, en sa séance du 10 juillet 2018, a voté une contribution régionale de 63 603 € pour soutenir 17 actions, portées principalement par des associations et des lycées.
Cette intervention de la Région, qui s'inscrit dans un cadre partenarial, participe à la lutte contre l'insécurité routière.

✔ **Agir en faveur de l'amélioration de l'environnement routier : réduction de la nuisance sonore**

L'objectif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement sonore et du cadre de vie de la population aux abords des infrastructures terrestres de transport.

Le PPBE de première échéance, concernant les routes nationales empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an a fait l'objet d'une consultation du public au dernier trimestre 2017 et a été approuvé le 21 août 2018. Il comprend des mesures de prévention du bruit adaptées aux capacités budgétaires de la Région.

L'étude du PPBE de 2e échéance, lancée en 2016, concerne les autres RN empruntées par plus de trois millions de véhicules par an. Après le diagnostic en 2017, elle s'est poursuivie en 2018 par le démarrage de la phase de propositions de mesures (hiérarchisation du réseau,...).

4.1. Une maintenance soutenue du réseau

4.1.1. Le renforcement et la modernisation du réseau routier

Les dépenses des principales opérations d'investissement en cours d'études ou de travaux durant l'année 2018 sont présentées dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PRINCIPALES OPÉRATIONS SUR ROUTES NATIONALES	dépenses en 2018
MICRO REGION SUD	
PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES	5 292 000 €
FIRT - RN2-PR 100+300 A 100+900-PROTECTION DE LA RAMPE BASSE VALLÉE	1 296 000 €
RN2 - CONFORTEMENT DES APPUIS DU PONT SUR LA RIVIERE DES REMPARTS	703 000 €
MICRO REGION OUEST	
PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES	2 003 000 €
RN1 - CREATION COLLECTRICE CAMBAIE ET ACCES AU PSO SAINT PAUL SENS SUD NORD	2 877 000 €
MICRO REGION NORD	
PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES	1 391 000 €
CREATION VOIE BUS - RN2 - BEL AIR VERS RAV. DES CHÈVRES	1 561 000 €
MICRO REGION EST	
PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES	1 658 000 €
ELARGISSEMENT RN2 5 OA ENTRE LES PR 68+000 ET 69+500 - SAINTE ROSE	665 000 €
CONFORTEMENT OA RIVIERE DU MÂT - A ST-ANDRE	642 000 €
TOUTE L'ILE	
GROSSE REPARATION ETANCHEITE OUVRAGE MHC	1 043 000 €

Ces actions ont principalement conduit à :
– poursuivre le renforcement et l'entretien des chaussées des routes nationales dans les 4 micro-régions,
– finaliser la protection de la rampe de Basse-Vallée,
– réaliser des aménagements (collectrice de Cambaie…),
– créer des voies pour bus et vélo (VVR et voie bus de la Ravine des chèvres),
– conforter et élargir des ouvrages d'art (rivière des remparts, rivière des pluies, rivière du mât, commune de Sainte Rose…).

4.1.2. L'exploitation et l'entretien du réseau routier national

L'entretien et l'exploitation du réseau routier national, représentent un enjeu constant pour la qualité du service rendu aux usagers. En 2018, les engagements et les dépenses se sont répartis comme suit :

		ENGAGEMENT	MANDATEMENT
RN – Exploitation - Entretien			
<u>Investissement</u>			
- Exploitation du réseau DEER	Prév.	16 800 000 €	16 800 000 €
	Réal.	35 691 000 €	35 176 000 €
<u>Fonctionnement</u>			
- Maintenance et gestion du réseau DEER	Prév.	3 801 200 €	3 801 200 €
	Réal.	4 210 300 €	3 850 000 €
Total	Prév.	20 601 200 €	20 601 200 €
	Réal.	39 901 300 €	39 026 000 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Ces dépenses courantes et récurrentes pour maintenir et exploiter le réseau routier géré par la Région doivent parfois être réévaluées pour cause d'événements exceptionnels, ce qui a été le cas en 2018. Une autorisation de programme supplémentaire de 22 200 000 € a été mise en place afin de remédier aux dégâts occasionnés par le passage des différents phénomènes météorologiques survenus en début d'année 2018.

Les travaux urgents ainsi réalisés, ont permis de rétablir la circulation sur le réseau routier national en toute sécurité et notamment de créer une route provisoire permettant de desservir la commune de Cilaos dont l'unique voie d'accès en flanc de falaise avait été détruite par les nombreux éboulements et ne pouvait être réouverte sur la section dite du grand détour.

Ces dépenses exceptionnelles, imprévisibles, expliquent que les investissements réalisés sont largement supérieurs aux prévisions.

4.2. Des investissements accompagnant le développement

4.2.1. Les études d'aménagements conformes au SAR

Ces études permettent de préparer les programmations futures par la réalisation d'études techniques, d'évaluations environnementales et de concertation en amont des projets.

L'activité 2018 a notamment porté sur les grands projets suivants :

– L'aménagement de la RN3 – Saint-Benoît – Saint-Pierre :
- la déviation de Saint-Benoît : lancement des études d'aménagement sur place de la RN2, entre Bourbier et le Giratoire des Plaines, suite à l'avis de la Commission Départementale de Conservation des Espaces Agricoles (CDCEA)
- la liaison Col de Bellevue – Saint-Pierre : participation au débat organisé par la Commission Particulière de Débat Public ayant conduit à l'abandon du projet par la Collectivité, acté le 25/9/2018.

– La déviation Est de St Pierre, avec la poursuite des études d'avant-projet et la préparation du dossier CDPENAF
– La Liaison RN1- RN5 (études préliminaires) et préparation de la concertation publique
– La sécurisation de la RN5, route de Cilaos, avec la mise en place d'autorisation de programme de 100 M€ pour les études et travaux de sécurisation du tronçon Les Aloès – Îlet Furcy.
– La Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis, avec la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet.

4.2.2. Les opérations de développement du réseau

– RN 1 – Nouveau franchissement de la rivière des Galets : la deuxième année de travaux a permis de finaliser la quasi-totalité des appuis de l'ouvrage et de réaliser le lançage des premiers tronçons de la charpente métallique du tablier amont.

– RN 2 – Déviation de Saint Joseph : Finalisation des études et des acquisitions foncières du dalot de Bois Noirs.

– La Région acccompagne également d'autres maîtres d'ouvrage sur des opérations en lien avec le réseau routier national comme le Département sur la liaison RD2-RD4 (inauguration en décembre 2018) et la Ville de Saint-Denis sur la Nouvelle Entrée Ouest (fin des études de programmation).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.3. Une plus grande attractivité du territoire

L'année 2018 a été mise à profit pour la poursuite d'opérations d'amélioration du réseau sur certains points particuliers :

– RN2 : En accompagnement du nouvel ouvrage d'art sur la ravine des Orangers, les aménagements connexes paysagers et de mise en valeur du site ont été réalisés au premier semestre 2018,
– RN2 : Amélioration des systèmes d'échanges dans l'Est de l'île (Paniandy, la Cressonnière, Lagourgue). Les études se poursuivent pour ces opérations. Des premiers travaux consistant en la réalisation d'écrans acoustiques ont été effectués au droit de la future bretelle de La Cressonnière.

4.4. L'amélioration de l'image

4.4.1. La Voie Vélo Régionale

En 2018, les travaux de réalisation de la Voie Vélo Régionale se sont déroulés sur la Commune de Saint-Philippe (Phase 2 : RN2, de la rue de la Pompe jusqu'au Lotissement Bois de Pomme), sur la section VVR de Le Port/La Possession (RN1001, du giratoire de la Rose des vents jusqu'au giratoire des Villebrequins) ainsi que le long de la RN2 à Sainte-Suzanne (de Bel Air à la Ravine des Chèvres).

Les études réalisées sur la continuité de la Ravine des Chèvres jusqu'au rond-point Cerneau à Sainte-Marie ont permis le lancement de la consultation pour les travaux fin 2018, pour un démarrage début 2019.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'oeuvre sur la section de Saint-Paul se sont poursuivies et ont permis le lancement de la consultation pour les travaux fin 2018, pour un démarrage début 2019 (RN1A, Phase 1 : du Cap Marianne jusqu'à la bretelle de Sortie Bellemène).

Enfin, l'étude de faisabilité lancée en 2017 avec la SPL Maraina afin d'étudier 3 nouvelles sections dans l'Est/Sud-Est de l'île, à savoir : sections de Sainte-Rose/Sainte-Anne, Sainte-Anne/Bois Blanc et Bois-Blanc/Pointe du Tremblet a été rendue au 2è semestre 2018. Elle devrait permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre courant 2019.

4.4.2. Favoriser l'accès à la forêt pour la sylviculture et le tourisme local

Les études se sont poursuivies principalement sur trois opérations d'aménagement touristiques en 2018. Elles portent sur 12 km de voirie forestière :

- Route forestière Tévelave (diagnostic suites aux dégâts de la saison cyclonique)
- Route forestière de Bébour Bélouve (réalisation des travaux de la boucle)
- Route forestière du Volcan (concertation avec les partenaires PNR/ONF/DEAL)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018 «Réseau routier national »

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	183,94 M€	**183,49 M€**	99,76%
	CP	91,57 M€	**88,46 M€**	96,61%
FONCT.	AE	7,01 M€	**6,85 M€**	97,73%
	CP	6,71 M€	**6,09 M€**	90,77%

Contribution du secteur « routes et transports » au développement de l'emploi

Au regard des chiffres du bilan d'activités 2018, le secteur « routes et transports » a contribué de la façon suivante au développement de l'emploi : le chantier de la Nouvelle Route du Littoral a généré de façon théorique 2 334 emplois*, dont 1 751 emplois directs. L'observation de l'emploi, mis en place, a ainsi mesuré 1 500 emplois directs, en moyenne générés par cette opération sur sa durée, dont l'intensité annuelle va cependant maintenant baisser du fait de l'arrêt des travaux des premières sections de digue et du grand viaduc), avec des montants annuels investis en baisse (pic d'activité se concentrant sur 2017-2019). Les autres chantiers routiers ont généré 734 emplois*, dont 551 emplois directs. Les subventions versées aux EPCI au titre du transport pour le financement des infrastructures ont généré 11 emplois.

** Si on considère qu'1 M€ investis dans les travaux publics génèrent 8 emplois, dont 6 directs, 1 indirect et 1 induit (source FNTP).*

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1. Le Plan d'Aide aux Communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population

Dans le cadre de sa politique pour la relance de la commande publique depuis 2010, la Région Réunion s'est engagée auprès des communes pour encourager la reprise de l'investissement et de l'activité à travers la réalisation et la modernisation des écoles du premier degré, des équipements culturels et sportifs pour une enveloppe totale de 300 M€ sur la première génération du Plan de Relance et reconduite sur la seconde génération.

Après 8 années de mise en œuvre, ce dispositif a permis de financer les projets des communes pour une participation régionale de 423 M€ et de générer un total de 720 M€ TTC de travaux sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le bilan du PRR I a été validé par la Commission Permanente du 21 mars 2017 et un nouveau cadre d'intervention a été approuvé le 30 mai 2017 pour une reconduction jusqu'en 2021. De nouveaux champs d'intervention ont été intégrés au cadre : les travaux liés aux établissements recevant du public, ainsi que les travaux relevant des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées pour les communes de moins de 15 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2018 : ASPECT FINANCIER ET PROJETS SOUTENUS

La collectivité régionale a poursuivi son accompagnement aux communes en 2018 avec la mise en œuvre du PRR II. Plus de 35 millions d'euros ont été engagés, ce qui a permis de **générer des travaux d'un montant total TTC de 81 369 110 €** sur l'ensemble de l'île.

	2018	
Collectivité	Nombre de projets	Subventions
Nord :		
Saint Denis	2	406 066
Sainte Marie	0	0
Sainte Suzanne	1	779 400
s-total Nord :	**4**	**1 185 466**
Est :		
Saint André	5	2 706 597
Saint Benoît	2	326 225
Bras Panon	1	300 000
Salazie	3	2 306 585
Sainte Rose	3	821 680
Plaine Palmistes	5	3 567 636
s-total Est :	**19**	**10 028 723**
Ouest :		
Saint Paul	6	2 519 500
Le Port	4	1 121 840
Saint Leu	4	1 520 884
Possession	3	1 700 363
Trois Bassins	10	2 199 710
s-total Ouest :	**27**	**9 062 297**
Sud :		
Saint Pierre	9	5 522 092
Le Tampon	1	1 113 790
Saint Louis	0	0
Saint Joseph	2	498 459
Etang Salé	6	2 110 356
Petite Ile	2	206 000
Les Avirons	4	1 981 495
Entre Deux	6	669 626
Cilaos	2	1 601 510
Saint Philippe	6	1 742 069
s-total Sud :	**38**	**15 445 397**

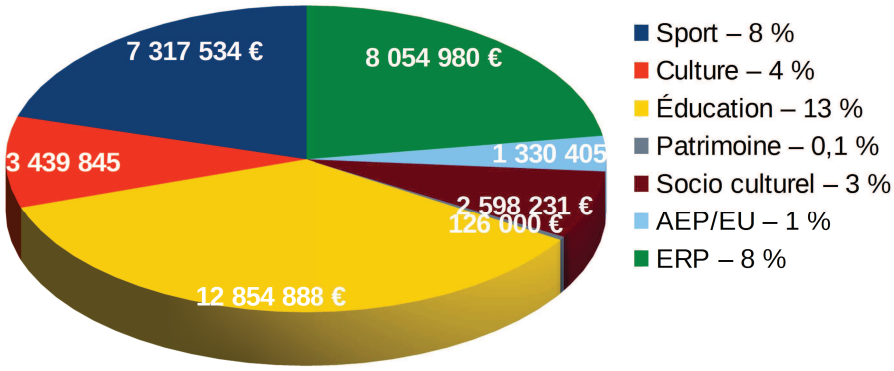
Total	**88**	**35 721 883**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La Région a donc apporté son soutien à la réalisation de 88 nouveaux projets au cours de l'année 2018 : 34 pour les écoles, 23 pour le sport, 12 pour les établissements recevant du public, 12 pour la culture et les équipements socio-culturels, 6 pour l'assainissement et 1 projet pour le patrimoine.

Les secteurs privilégiés sont traditionnellement ceux de l'éducation et du sport. Plus de 20 M€ ont été engagés en faveur de ces deux domaines d'intervention, soit environ 57 % des subventions en 2018. L'action régionale répond en cela aux réalités du terrain et aux attentes des communes.

Répartition des subventions par secteur en 2018



Bilan du programme 2018 « Plan d'aide aux communes »

		Budget primitif 2018	Budget 2018 (BP+DM+virt+ projet déprog)	**Réalisé au 31/12/18**	% Réalisat° 2018 (BP+DM+virt)
INVEST	AP	35 M€	37,55 M€	**35,72 M€**	95,12 %
	CP	22,71 M€	26,63 M€	**26,62 M€**	99,99 %

"Contribution du secteur « plan de relance régional » au développement de l'emploi

Au regard des chiffres du bilan d'activités 2018, le secteur « plan de relance régional » a contribué selon les ratios connus, en permettant la mise en œuvre de près de 81 M€ de travaux en 2018, à généré 810 emplois*. Le volume subvention Région versé en 2018 a représenté un équivalent de 266 emplois.

** Si on considère que 1 M€ investis dans le secteur du bâtiment génèrent 10 emplois."*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

5.2. Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – La construction et la réhabilitation des logements

5.2.1. L'amélioration du parc privé de logements

La Région a mis en place le dispositif en 2016 et a confié par voie de convention, à des opérateurs agréés (PACT Réunion et SICA HABITAT), l'ingénierie administrative, technique et financière pour le montage des dossiers jusqu'à la réalisation des travaux.

En 2018, la Région aura instruit et liquidé au titre de l'année en cours, 546 demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat pour un montant total consommé en crédits de paiement de 6,5 M€ (406 dossiers pour le compte du PACT/SOLIHA Réunion, 140 concernant la SICA HABITAT). A cela, il convient d'ajouter le solde des engagements antérieurs (2016/2017).

Le délai moyen de traitement d'un dossier, de l'instruction chez l'opérateur, jusqu'à la phase de livraison des travaux de situe autour de 9 mois (6 mois opérateur, 1 mois Région, 2 mois travaux).

Rapportée aux engagements, l'aide moyenne consentie est de l'ordre de 18 K€ et couvre pour l'essentiel des remises aux normes électriques, des travaux de couverture et d'étanchéité des toitures et de remise en état des sanitaires et salles de bains.

Pour l'amélioration du parc privé de logements :

Chapitre 905 – nature 204152
AP : 6 000 000,00 €
CP : 8 053 050,95 €

5.2.2. La réhabilitation du parc locatif social et l'accession au logement

La réhabilitation thermique

Ce programme a fait l'objet d'un appel à projet lancé en 2015 par la Région Réunion. Il permet de mener conjointement l'amélioration du cadre de vie et du confort des résidents et de lutter contre la précarité énergétique. Ce dispositif est mis en œuvre avec une mission d'assistance par la SPL Energies Réunion.

Trois opérations portées par la SEMADER ont été engagées portant sur 277 logements. Les entreprises ont du faire face à des contraintes techniques, ce qui a engendré des retards conséquents. Deux opérations (Bengalis/96 logements et Casernes/17 logements) sont en fin de chantier et en cours de réception. Un décaissement de 230,4 K€ a été opéré au profit de l'opération Bengalis. L'opération Bois Rouge (164 logements) est réalisée à hauteur de 65 % en termes d'avancement travaux.

La réhabilitation du parc locatif social avec accession

Le cadre d'intervention adopté par la commission permanente du 31 mai 2016 prévoit un axe concernant la réhabilitation des logements sociaux avec accession à la propriété de l'occupant. Reposant sur un partenariat avec les organismes de logement social, l'aide qui reste ciblée sur les logements individuels groupés en bande est plafonnée à 20.000 Euros/logement et couvre tous types de travaux : remises aux normes, rénovation thermique, réhabilitation générale,…

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La Région s'est engagée en 2017 avec la SHLMR et la SIDR sur un programme de réhabilitation de 212 logements et les travaux ont démarré en 2018. S'agissant de la SHLMR, les opérations Augustin Panon et les Forbans (117 logements) qui ont démarré plus tardivement, enregistrent un taux d'avancement de 15 %. En revanche, le taux d'avancement des opérations SIDR (Lilas 2 et 3 sur St André, soit 95 logements) s'établit à 50 %.

D'autres demandes ont été présentées par la SEMADER (88 LLS sur Saint-Louis et 12 LLS sur le Port) et la SIDR (110 cases à terre au Chaudron) et reportées en 2019, après instruction.

Pour la réhabilitation du parc locatif social avec accession et réhabilitation thermique :

Chapitre 905 – nature 204182/ 20421
AP : – €
CP : 230 400,00 €

L'Accession au logement

La Région a été interpellé en 2018 par les opérateurs sur des projets bloqués suite à la suppression par l'État de l'Allocation Logement Accession en application des dispositions de la Loi de Finances de 2017. Face à cette situation et à titre exceptionnel, la Région a inscrit en juin 2018, en décision modificative au budget, une enveloppe de 15 M€.

Par délibération du 25 septembre 2018, la collectivité a décidé d'intervenir en cofinancement avec l'État (LBU) en faveur des familles privées de l'AL Accession, dès lors que ces dernières bénéficient d'une subvention LBU non caduque. Sur la base d'un partenariat avec REUNION HABITAT filiale d'ACTION LOGEMENT, la Région a engagé une enveloppe prévisionnelle maximale de 15 M€ sur une durée de 3 ans pour financer 363 dossiers « bloqués ».
Des réunions de travail ont été organisées en 2018 avec l'État, Réunion Habitat et les opérateurs pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Malgré cet accompagnement rapproché, aucun projet n'a été engagé à fin 2018. Cela s'explique par des difficultés des opérateurs pour vérifier et actualiser les dossiers de demandes (avec le cas particulier de Bourbon Bois), ou encore des familles pour finaliser les offres de prêts résiduels avec la SOFIDER.

Pour l'accession au logement :

Chapitre 905 – nature 20422
AP : 15 000 000,00 €
CP : – €

5.2.3. Les garanties d'emprunt

La collectivité régionale intervenait depuis 2013 à hauteur de 7,5 %, à parité avec le Département, pour apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne contractés par les bailleurs sociaux auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux.

En 2018, du fait de l'arrivée à terme fin 2016 du protocole signé avec les partenaires (État, Département et EPCI), seules les dernières opérations en cours émargeant à de la LBU antérieure à 2016 ont été traitées soit 28 demandes de garanties d'emprunt (dont 6 garanties

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

complémentaires pour favoriser et conforter la production de 703 logements) pour un montant global de coût d'opérations de l'ordre de 85 M€. À ce titre, la quote-part garantie par la Région s'élève à 6,5 M€ pour l'année considérée.

Au total, depuis l'origine du dispositif, plus de 45 millions de garanties ont été apportées par la Région pour la construction de 5 866 logements en regard d'un d'un coût cumulé opérations de l'ordre de 608 M€.

5.2.4. La construction de la Ville Réunionnaise de demain

Pour faire face à la montée des problématiques liées à une urbanisation privilégiant encore l'étalement, il est impératif d'aboutir à des formes urbaines de qualité maîtrisées et concentrées. A ce titre, par délibération du 10 juillet 2018 et du 17 décembre 2018, la Région a approuvé deux nouveaux cadres d'intervention concourant aux objectifs du Schéma d'Aménagement Régional en matière de développement et qualité urbaine :

- FRAFU : Soutien à l'aménagement des VRD en faveur des logements intermédiaires,
- Soutien aux aménagements d'espaces publics structurants non éligibles au FEDER .

Le bilan du dispositif à fin 2018 est de 4 M€ engagés dont 1,7M€ en faveur du FRAFU et 2,3M€ en faveur des espaces publics structurants :

- ZAC Renaissance III à Saint Paul, FRAFU et Espaces Publics Structurants,
- ZAC Bois d'olives à Saint Pierre, Espaces Publics Structurants.

Pour la construction de la Ville Réunionnaise de demain :

Chapitre 905 – nature 204142/20422
AP : 2 317 548,00 €
CP : 60 000,00 €

Chapitre 935 – nature 2041482 / 204182
AP : - €
CP : 198 000,00 €

Bilan du programme 2018 – volet relatif aux interventions en faveur du logement

		Budget 2018 (BP+DM+virt)	**Réalisé au 31/12/18**	% Budget 2018 (BP+DM+virt)
INVEST.	AP	25 321 793,08	23 317 548,00	91,30 %
	CP	15 064 400,00	8 343 450,95	55,38%
FONCT.	AE	-	-	-
	CP	198 000,00	198 000,00	100,00%

"Contribution du volet en faveur du logement au développement de l'emploi

Au regard des chiffres du bilan d'activités 2018, le montant global régional des interventions en faveur du logement représente pour 2018 un équivalent de 83 emplois.

** Si on considère que 1 M€ investis dans le secteur du bâtiment génèrent 10 emplois."*

Fiche Bilan d'activités 2018

1. Développer l'attractivité du territoire – Accompagner les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire

1.1 - Les actions principales réalisées en 2018 :

– Accompagnement des projets d'aménagement et de développement structurant du territoire

→ accompagner le développement de l'aéroport de Pierrefonds - participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement portés par le Syndicat Mixte;
→ accompagner la mise en œuvre du projet Ecocité - création du GIP « Ecocité la Réunion »;
→ accompagner la réalisation des études liées au projet Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge – présentation des conclusions de l'étude stratégique ;
→ contribuer à la mise en place d'une stratégie de développement de la zone arrière aéroportuaire.

– Amélioration de la desserte aérienne de l'île

→ accompagner le développement et les projets de croissance d'Air Austral à travers la SEMATRA.

1.2 - Bilan du programme 2018 :

Finalité	Dispositifs/ Actions	Actions 2018	RÉALISATION				Indicateurs de réalisation/ de résultats
			INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			AP	CP	AE	CP	
1 -Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurant du territoire	1.1 - Zone aéroportuaire de Pierrefonds	- Accompagner le schéma de développement de l'aéroport de Pierrefonds et son programme d'investissement - Contribuer au fonctionnement annuel du SMP	0,00	259 500,00	235 463,00	235 463,00	- Réalisation des RESA et des travaux de parking avion : travaux réalisés à hauteur de 50 % (année 2017). Réalisation à 100 % des investissements au titre de l'année 2016 Fonds Région versés correspondants à l'avancement de ces dépenses d'investissements - Participation de la Région aux dépenses de fonctionnement du SMP.

	1.2 - Ecocité insulaire et tropicale	- Accompagner la mise en place de la gouvernance du projet -Contribuer au financement des études pré-opérationnelles, et de l'ingénierie -Apporter une contribution au portage du foncier - Suivre les études engagées et apporter les orientations de la Région	2 000 000,00	356 958,98	110 000,00	0,00	-La Région a participé à la mise en place du GIP « Ecocité La Réunion » : rédaction et approbation de la convention constitutive et mise en place du budget de fonctionnement correspondant. - Réalisation de l'étude « Axe mixte et infrastructure connexe » Réalisation à 90 % des études « Schéma d'Aménagement de Cambaie / Schéma Directeur des Espaces Publics. -Mise en place d'un cadre de financement en faveur de la minoration foncière, et engagement d'une enveloppe à hauteur de 2M€.
	1.3 – Pôle Portuaire Industriel et Énergétique	Poursuite de la mise en place des moyens nécessaires au GIP, en participant au fonctionnement et aux investissements du GIP	58 206,82	163 296,61	10 000,00	10 000,00	Participation financière et engagement en faveur de 3 nouvelles études : - Étude de faisabilité pour la création d'un Green Data center - Étude de faisabilité pour la création d'un terminal GNL -Étude de faisabilité pour la création d'une plateforme logistique. Participation Région aux dépenses de fonctionnement du GIP.
	1.4 - Aéroport Roland Garros et de la ZAA Pierre Lagourgue	Poursuivre l'accompagnement de la région dans les études et réflexions de la SAARG -Accompagner le développement de la ZAA Pierre Lagourgue en lien notamment avec le projet RunRail	0,00	0,00	-	-	Taux de commercialisation à 31 % de la ZAA P. Lagourgue (pourcentage d'occupation) : • ZA : 31 % correspondant à l'hôtel Hilton • ZB :27 % • ZC : 42 %
TOTAL			2 058 206,82	779 755,59	355 463,00	245 463,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche bilan d'activités 2018

2. la poursuite du chantier de la nouvelle route du littoral sécurisée et nouvelle entrée ouest de saint-denis

Bilan des actions réalisées

Nouvelle Route du Littoral sécurisée (DGAGCTD/DORL)

	AP/CP engagés en K€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Subventions FEDER	AP = 0 M€ CP = 291,7 M€	- Réalisation des 44 piles du grand viaduc (MT3) - Les travaux des digues D1, D2 et D3 sont en cours - Poursuite de la réalisation des contrôles extérieurs pour le suivi des travaux	Subvention 2014-2020 de 11,50 M€	
Convention AFITF			Subvention de 100 M€ pour l'année 2018	
Contentieux (espèces protégées, mise à jour Schéma des carrières, PIG) Contentieux en indemnisation (TRC et location terrain Zac Belvédère) Référé expertise technique)			État et Région Pourvoi en cassation 3 contentieux initiés par le groupement MT3 TA de St Denis	L'ensemble des autorisations de travaux de la Nouvelle Route du Littoral sont confirmées à ce jour.
Poursuite de la réalisation des travaux			- 1 490 M€ de travaux attribués - 1 172 M€ HT de travaux réalisés cumulés en 2018 (262 M€ HT mandatés sur l'année 2018)	- Fin des travaux du viaduc de la Grande Chaloupe (MT4) - Os Tvx mars 2018 MT5.2 (digue Grande Chaloupe – La Possession) - Période de préparation MT7 (Échangeur St Denis)
Mesures compensatoires			En 2018 : - 17 mesures (1 achevée et 16 en cours) - 2,5 M€ engagés et 1,375 M€ mandatés dont 0,40 M€ en 2018	- Restauration plages de ponte tortues marines - Équipe de sensibilisation charte approche des mammifères marins -Plans de conservation d'espèces animales et végétales -restauration écologique reliques forêts semi sèches

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (DGAGCTD/DEGC/DAMR)

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AP/CP engagé en K€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Nouvelle entrée ouest de St-Denis – études (MO Communale)	AP = 0 CP = 411	Etudes		Fluidité – Aménagement du territoire
Nouvelle entrée ouest de St-Denis – études (MO Régionale)	AP = 0 CP = 0	Etudes	1er Comité de pilotage depuis la reprise du projet par la Région	Fluidité – Aménagement du territoire
RN1 – Nouveau Pont Sur la Rivière St Denis	AP = 0 CP = 565	AVP et dossiers réglementaires		Fluidité - sécurité

Interfaces NRL/RN1 à La Possession (maîtrise d'ouvrage communale)

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AP/CP engagé en K€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
RN1 – Aménagement des interfaces entre la NRL et la RN1 à La Possession (MO Communale)	AP = 0 CP = 0	Études/travaux	-	Aménagement du territoire

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan d'activités 2018

3 – La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et déplacements – Projet de RUN RAIL entre Sainte-Marie et Saint-Denis (DGAGCTD/DTD)

Bilan des actions réalisées

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AP/CP en k€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Pôle d'échange Duparc Ste-Marie	AP = 0 CP = 14,1	Travaux		Amélioration et évolution de la qualité du transport public et sécurisation usagers
Parcs co-voiturage Route des Tamarins	AP = 0 CP = 6,2	Livraison de parking	La Marine : 50 places	Optimisation des transports
RRTG Aménagement d'une section dans l'Ouest	AP = 0 CP = 2,3			Planification des transports
Parking-relais du Portail à Saint-Leu	AP = 0 CP = 566	Études et acquisition du foncier		Amélioration et évolution de la qualité du transport public
RN1 – Affectation aux TC de la voie lente descendante du viaduc du Bernica	AP = 0 CP = 38,1	Réalisation de l'expérimentation	5 km de voies réservées au TC	Fluidité pour les TC
Liaison TCSP Cambaie/Stade St Paul voie provisoire	AP = 2 400 CP = 12,9	Études d'opportunité		Fluidité pour les TC
Liaison TCSP Cambaie/Stade St Paul voie définitive	AP = 1 300 CP = 0	Études d'opportunité		Fluidité pour les TC
RRTG Est – RN2 Aménagement traversée St-Benoit Etudes	AP = 0 CP = 80,4	Études d'opportunité		Amélioration et évolution de la qualité du transport public
Rénovation gares routières Etudes et travaux	AP = 0 CP = 124,6	Études réalisées		Amélioration et évolution de la qualité du transport public et sécurisation usagers

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AP/CP en k€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Equipement et exploitation PE et Parc-relais Duparc Ste Marie	AP = 0 CP = 284,2	Travaux		Amélioration et évolution de la qualité du transport public
Assistance à maîtrise d'ouvrage EGIS Conseil SETEC	AP = 0 CP = 17,9			Planification des transports
SRIT Schéma Régional Infrastructures de Transport	AP = 44,3 CP = 26,6			Planification des transports
Etudes faisabilité RRTG section Est	AP = 52,5 CP = 155,3			Amélioration et évolution de la qualité du transport public
Etudes et assistance relative au transfert de compétence transport	AP = 0 CP = 16,8	Compétence transport interubain		Organisation des transports
Boucles cyclables 2 et 3	AP = 0 CP = 78	Etudes		Optimisation des transports
RRTG Est RN2 Aménagement BAU entre Ravine des Chèvres et Duparc	AP = 0 CP = 112,8			Amélioration et évolution de la qualité du transport public
Définition d'un modèle économique réunionnais location vélos en libre-service	AP = 60 CP = 0			Amélioration et évolution des moyens de transport
Étude implantation de 225 bornes de recharge	AP = 0 CP = 20	Lancement de l'étude		Optimisation des transports / sécurité
Etude 1er tronçon RRTG entre St-Denis et Ste-Marie du RUN RAIL	AP = 5 000 CP = 201,8	Études d'opportunité		Amélioration et évolution de la qualité du transport public
Étude de faisabilité du projet pilote bioGNV	AP = 54,3 CP = 0	Etude		Optimisation des transports / sécurité

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Financements autres

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en k€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Financement du matériel roulant	AP = 0 CP = 1 394,8	Mise en service de nouveaux véhicules	15 véhicules livrés	Baisse des consommations de carburants et meilleure attractivité des TC
Financement mobilier urbain	AP = 0 CP = 405,2	Pose d'abris bus		Meilleure attractivité des TC
Financement des projets des E.P.C.I. suivis dans le cadre de la mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »	AP = 0 CP = 312,5	Conventionnement pour les projets : - C.I.VI.S. - C.I.N.O.R. - C.I.R.EST	-	Amélioration et évolution de la qualité du transport public et sécurisation usagers
Financement des projets des E.P.C.I. suivis dans le cadre de la mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »	AP = 5 374,8 CP = 1 117,3	Conventionnement pour les projets de T.C.S.P.: - C.I.VI.S. - C.I.N.O.R. - C.I.R.EST - T.C.O. - C.A.SUD	250 mètres de T.C.S.P.	Amélioration et évolution de la qualité du transport public

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan d'activités 2018

4.1 – Une maintenance soutenue du réseau (DGAGCTD/DEER-DAMR)

Bilan des actions réalisées

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Signalisation directionnelle sur le réseau à 2x2 voies	AP = 0 CP = 340	Travaux	34 équipements	Sécurité et fluidité du trafic
Signalisation directionnelle sur le réseau à 2x1 voies	AP = 0 CP = 84	Travaux	524 équipements	Sécurité et fluidité du trafic
Mise en place système d'exploitation performant feux boulevard nord	AP = 0 CP = 1	Études	DCE	Sécurité et fluidité du trafic
Programme de renforcement de chaussées Nord	AP = 3 200 CP = 1 391	Études et Travaux	500ml RN4 2ème partie 850ml RN4 1ère partie 600ml RN7 shunt sacré coeur 100ml RN1 bretelle insertion Port Est S1	Sécurité et conservation du patrimoine
Programme de renforcement de chaussées Est	AP = 3 850 CP = 1 658	Études et Travaux	SRN : 1000 ml RN2 commune Carron 200ml RN2 Labourdonnais 200ml RN2 St André station VITO 100ml RN2 Expérimentation cité des Arts 650ml RN1 Bld G. MACE SRE : 3 500 m	Sécurité et conservation du patrimoine

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Programme de renforcement de chaussées Ouest	AP = 3 650 CP = 2 003	Travaux	SRN :150ml RN1 RDT / SRO: 600 m (chaussée royale PR 27+985 à 28+515)	Sécurité, fluidification et conservation du patrimoine
Programme de renforcement de chaussées Sud	AP = 5 300 CP = 5 292	Étude et Travaux	5,9 km (2x2) + 2,2 km	Sécurité et conservation du patrimoine
Aménagement du carrefour Chemin du Cap (feux)	AP = 300 CP = 0	Étude et Travaux	150 m PRO + DCE	Sécurité et fluidité du trafic
Aménagement du carrefour Chemin du Cap - Long terme Giratoire	AP = 0 CP = 71	Études	- AVP Géotechnique - Hydraulique -Inventaire « faune/flore »	Sécurité et fluidité du trafic
Exploitation du réseau	AP=39 000 CP=35 176	Interventions sur toute l'île	393 km dont 143 km à 2x2 voies	Maintien à niveau de performance
Maintenance et gestion du réseau	AE = 4 210 CP = 3 850	Interventions sur toute l'île	393 km dont 143 à 2x2 voies	Maintien à niveau de performance
Aménagement entrée Nord de St-Gilles	AP =0 CP = 50	Travaux		Sécurité et fluidification du trafic
RN – Participation SMPRR 2018 – INV	AP = 3 924 CP = 2 259	Travaux	-	Maintien à un niveau de performance
RN – Participation SMPRR 2018 – EQP	AP = 338 CP = 270	Equipements	-	Maintien à un niveau de performance
RN – Participation SMPRR 2018 – FONCT	AE = 3 081 CP = 2 465	Travaux – entretien véhicules	-	Maintien à un niveau de performance
RN1A- Cap Lahoussaye Mise en sécurité	AP = 0 CP = 148	Etude	/	Sécurité et fluidification du trafic
RN 2 Protection rampe basse vallée St Philippe	AP = 870 CP = 1 296	Travaux	0,6 km	Sécurité
RN5 Équipements de sécurité	AP = 0 CP = 183	Travaux finis	2 tunnels	Sécurité piétons et cyclistes

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
RN2 Requalification Route des laves	AP = 0 CP = 56	Travaux finis	1,5 km	Conservation du patrimoine et tourisme
RN2 Aménagement Saint François / Ste Anne	AP = 0 CP = 26	Travaux finis	400m	Sécurité et fluidité du trafic
Parking Co-voiturage de la marine	AP = 0 CP = 3	Travaux finis	38 places+ 1 place handi+ emplacement vélos	Dévelop. de la politique de mobilité alternative
Aménagement giratoire RN3 / RD55/ Rue G. Lebeau	AP = 0 CP = 186	Travaux finis	400m	Sécurité et fluidité du trafic
Aménagement carrefour RN3 / Ch. D.Moreau/ Rue des Tamarins	AP = 0 CP = 0	Études	350m	Sécurité et fluidité du trafic
RN1 Collectrice cambaie	AP = 0 CP = 2 877	Études	500m	Sécurité et fluidité du trafic
Doublement Barreau liaison plateau caillou	AP = 0 CP = 0	Études	-	Sécurité et fluidité du trafic
RN1 – Aménagement échangeur ZAC Renaissance III à St-Paul (MO SEDRE)	AP = 0 CP = 0	Travaux	-	Fluidité
Aide exceptionnelle suite intempéries 31/12/2015 à St-Philippe (MO communale)	AP = 0 CP = 1 426	Travaux	-	Sécurité – dégâts
Maintien en état piste rivière des Galets à La Possession (MO communale)	AP = 0 CP = 61	Travaux	-	Sécurité – dégâts
Requalification RN2002 à Bras-Panon – section rue des Limites/avenue du Verger (MO communale)	AP = 0 CP = 33	Etudes	-	Sécurité
Appuis techniques et expertises su BRGM sur RN	AP = 0 CP = 61	Etudes	-	Sécurité
Construction CRGT	AP = 3 500 CP = 0	Etudes	-	
RN1A aménagement carrefour RN1A/RD12	AP = 1 550 CP = 0	Etudes		Sécurité
Aménagement échangeur RN6/RD41	AP = 200 CP = 0	Etudes	DCE	Sécurité
RN5 – Remise en état suite au passage de Berguitta	AP = 143 CP = 143			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan d'activités 2018

4.2 Des investissements accompagnant le développement (DGAGCTD/DEGC-DEER-DAMR)

Bilan des actions réalisées :

Actions engagées	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
	AP/CP engagé en K€	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Nouvelle liaison RN2 / RN3 Saint-Pierre	AP = 0 CP = 80	Géotechnique + AVP		Fluidité – Aménagement du territoire
RN3 – Aménagement Col de Bellevue/St-Pierre	AP= 0 CP = 503	Débat public mené par CPDP	bilan du débat public	Fluidité - Aménagement du territoire
RN1 – Nouveau franchissement Rivière des Galets	AP = 0 CP = 17 737	Réalisation des appuis (piles et culées, hors chevêtre pile P1 réalisé en 2019) et premier lançage de la charpente métallique		Fluidité -sécurité
RN2 – Déviation de St-Joseph	AP = 0 CP = 641	Ecrans acoustiques section Est (G6-G7)+foncier		Fluidité – desserte urbaine.
RN2 – Déviation de Grands-Bois	AP = 0 CP = 1			Aménagement du territoire
Liaison RN1-RN5	AP = 0 CP = 0	préparation dossier de concertation publique		Fluidité – Amgt du territoire
Sécurisation RN5 – Route de Cilaos	AP = 100 000 CP = 113	Géotechnique , topographie et consultation MOE	-	Sécurité - fluidité

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.3 – Une plus grande attractivité du territoire (DGAGCTD/DEGC-DEER)

Bilan des actions réalisées

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
RN2 – Reconstruction OA des orangers à St-Benoît	AP = 0 CP = 1189	finition des aménagements paysagers	0	Sécurité – Fluidité - desserte du territoire
RN2002- suppression du radier de Sainte Suzanne	AP = 0 CP = 91	plantations et reprise enrochements aval		Sécurité – Fluidité – TC desserte du territoire
RN2 – Aménagement entrée ouest de St-Joseph	AP = 0 CP = 5	ouvrage sur la ravine des Grègues : finalisation des études		Fluidité – sécurité
Amélioration des systèmes d'échanges RN2 dans l'Est : Bras Panon - Paniandy	AP = 0 CP = 11	DCE travaux		Fluidité- desserte du territoire
Saint-André - La Cressonnière	AP = 0 CP = 378	DCE travaux + réalisation des écrans acoustiques		Fluidité- desserte du territoire
Saint-André - Lagourgue	AP = 0 CP = 249	Etudes de réalisation de l'échangeur complet		Fluidité- desserte du territoire
RN1 – Hiérarchisation du réseau Possession/Port/St-Paul	AP = 0 CP = 20	Finalisation étude hiérarchisation		Fluidité
RN6 – Fluidification du Boulevard Sud	AP = 200 CP = 0	Comptages		Fluidité
RN2 – Réaménagement échangeur Quartier Français	AP = 0 CP = 0	Etudes préliminaires finalisées		Fluidité
RN1 – Liaison échangeur Bel Air/ RN1C	AP = 0 CP = 0	Etudes préliminaires Préparation dossier de concertation publique L103-2		Aménagement du territoire
RN1 C – Reconstruction du pont de la Ravine du Gol à Saint-Louis	AP = 0 CP = 11	Etudes		Sécurité - Fluidité

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
RDT Écrans acoustiques zone du Portail	AP = 0 CP = 321	Travaux		Aménagement du territoire
Aménagement du territoireRN1 – Echangeur ZI4 – Saint Pierre	AP = 0 CP = 46	AVP		Desserte du territoire
RN102 – Requalification (carrefour RN102/RD45)	AP = 0 CP = 673	travaux	Carrefour reprise 500m RN102	Fluidité- desserte du territoire
Déconstruction radier St-Étienne	AP = 0 CP = 380	Travaux	Radier effacé	
Confortement rivière des Remparts	AP = 0 CP = 703	Travaux	1300 ml de micro pieux réalisés	Sécurité Conservation du Patrimoine
Confortement rivière du Mât	AP= 0 CP= 642	Travaux	Paroi moulée de 900 m²	Sécurité Conservation du Patrimoine
Confortement rivière des Pluies	AP = 0 CP = 274	Travaux sur P2 et P1	Fin des travaux	Sécurité Conservation du Patrimoine
Élargissement de 5 OA Ste-Rose RN2	AP = 0 CP = 664	Travaux	Voie roulable passée de 5,50m à 7m	Sécurité Conservation du Patrimoine
Grosses réparations étanchéité ouvrages MHC (16162901)	AP= 2 500 CP= 1 043	MàBC 2 OA réparés	5847 m² de tablier traité	Sécurité Conservation du Patrimoine
RN1A Recalibrage ouvrages assainissement (12157101)	AP= 0 CP= 252	Travaux	Réalisation d'un ouvrage de 110 m² de surface	Sécurité Conservation du Patrimoine
Confortement appui rivière St-Denis	AP= 2 300 CP= 0	Études		Sécurité Conservation du Patrimoine
Réhabilitation pont rivière de l'Est Ste-Rose	AP= 400 CP= 0	Études		Sécurité Conservation du Patrimoine

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan d'activités 2018

4.4 L'amélioration de l'image (DGAGCTD/DEGC-DEER)

Bilan des actions réalisées :

	Indicateurs de réalisations		Indicateurs de résultats	
Actions engagées	**AP/CP engagé en K€**	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Voie Vélo Régionale (DEGC)	AP = 4 000 CP = 1 185	6 sections prioritaires sous mandat SPLA Maraîna - Travaux sur sections St-Philippe Phase 2 + Le Port/La Possession	1,2 km de voies Vélo-	Développement mode doux Sécurité
Voie Vélo Régionale (DEER)	AP = 0 CP = 167 (Saline) 1 561 (Ste suzanne)	Deux sections (déviation de La Saline -les-Bains et Ste-Suzanne) gérées en Maîtrise d'oeuvre interne travaux	- 2 km (Ste Suzanne)	Développement mode doux Sécurité
Etude paysagère globale	AP = 0 CP = 0	Étude terminée		Paysage-tourisme
Aménagement de pistes forestières : RF Bébour Bélouve	AP = 0 CP = 1 911	Travaux réalisés	2,3 km	Desserte touristique + activité sylvicole
RF Tévelave	AP = 109 CP = 0	Diagnostic post saison cyclonique		Rétablissement Desserte touristique
RF du Volcan	AP = 6 500 CP = 4	Poursuite de la Concertation avec PNR, ONF et DEAL		Desserte touristique
Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) I et II	AP = 0 CP = 12	Approbation PPBE I Début étude mesures PPBEII		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan d'activités 2018

5.1 Le Plan d'Aide aux Communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population (DGACSIREC/DECPRREV)

Bilan des actions réalisées :

Domaine	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat			
	Engagements financiers	Projets engagés	Mandats émis sur AP 2018	Travaux à démarrer	Travaux en cours	Travaux réceptionnés
Sport	7 317 534	23	588 392	15	8	0
Culture / Pat	3 565 845	10	413 000	4	6	0
Education	12 854 888	34	1 162 522	21	11	2
Aménagement	0	0	0	0	0	0
Socio-Culturel	2 598 231	3	0	3	0	0
AEP/EU	1 330 405	6	252 828	0	3	3
ERP	8 054 980	12	1 321 932	8	4	0
TOTAL :	**35 721 883**	**88**	**3 738 674**	**51**	**32**	**5**

Liste des projets accompagnés en 2018

Communes	Domaine	Objet	Montant de la subvention
Les Avirons	Education	Extension de l'école du Ruisseau – 3ème tranche	**1 108 879,00**
Les Avirons	ERP	Réhabilitation-Extension de l'aile N/E de la mairie	**540 000,00**
Les Avirons	Sport	Etudes relatives à la réhabilitation de la piscine municipale	**144 000,00**
Les Avirons	Education	Insonorisation de la cuisine centrale	**188 616,00**
Bras-Panon	ERP	Construction d'une chambre funéraire	**300 000,00**
Cilaos	ERP	Réhabilitation, construction et extension de la Mairie (2ème tranche)	**1 401 510,00**
Cilaos	ERP	Réhabilitation et construction de la mairie : Création d'un parking	**200 000,00**
CINOR	Culture	Réalisation d'un complément de toiture en couverture de la terrasse existante et traitement du patio de la bibliothèque Alain Peters du Moufia à (Saint Denis)	**36 596,00**
CINOR	Culture	Extension de la Bibliothèque Alain Lorraine à la Source Bellepierre (Saint Denis)	**102 724,00**
CIVIS	Sport	Modernisation de l'éclairage du stade Michel Volnay	**385 092,00**
Entre-Deux	Education	Extension du réfectoire de l'école Amaryllis (Le Serré)	**156 195**
Entre-Deux	Education	Couverture de l'escalier de l'école Alizés	**39 599**
Entre-Deux	Sport	Réhabilitation de la toiture du gymnase (Centre Ville)	**48 600**
Entre-Deux	Sport	Street Workout (Bras Long)	**62 123**
Entre-Deux	Sport	Etude de construction du complexe sportif	**35 509**
Entre-Deux	Sport	Réhabilitation et mise en conformité du Boulodrome (Coteau sec)	**327 600**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Communes	Domaine	Objet	subvention
Etang-Salé	Education	Etudes pour l'extension des écoles Gabin, Dambreville et Avenir	**162 000,00**
Etang-Salé	AEP/EU	Renouvellement de réseau d'eau potable	**505 656,00**
Etang-Salé	AEP/EU	Création d'un réseau d'assainissement dans le lotissement Tandrya	**103 400,00**
Etang-Salé	ERP	Etudes pour la mise aux normes de l'accessibilité des établissements recevant du public (35 bâtiments)	**297 000,00**
Etang-Salé	ERP	Opération Vent Ilet	**1 000 000,00**
Etang-Salé	Sport	Création d'un Padel Tennis	**42 300,00**
Petite-Ile	ERP	Études pour la construction de deux salles de veillée	**80 000,00**
Petite-Ile	Patrimoine	Rénovation de l'église du Centre Ville	**126 000,00**
Plaine des Palmistes	ERP	Construction d'une maison funéraire	**502 381,00**
Plaine des Palmistes	ERP	Construction du centre technique municipal	**2 643 864,00**
Plaine des Palmistes	Sport	Etudes de conception pour la construction de la piscine municipale couverte chauffée, intégrée au complexe sportif isabelle bègue	**301 087,00**
Plaine des Palmistes	ERP	Réfection de la toiture de la mairie	**90 225,00**
Plaine des Palmistes	AEP/EU	Renforcement de réseaux : - impasse des Lotus, impasse Gardénia, rue des Cyprès, rue du Vieux Clocher, rue Dureau, rue Etienne Lafeuillade	**30 079,00**
Le Port	Education	Ravalement de façade et réfection de toiture de l'école maternelle Benjamin Hoareau	**280 000,00**
Le Port	Education	Réfection et installation de plomberie des écoles maternelle André Hoareau, élémentaire Raoul Fruteau et maternelle et élémentaire Aristide Bolon	**125 350,00**
Le Port	Education	Mise aux normes de l'office et du restaurant de l'école Yvonna Bigot	**83 343,00**
Le Port	Culture	Réhabilitation de la médiathèque Benoîte Boularde	**633 147,00**
La Possession	Education	Déconstruction de l'école Jean Jaurès	**480 000,00**
La Possession	Education	Cuisine centrale de l'école Paul Eluard	**487 357,00**
La Possession	Education	Extension école Arthur Alméry	**733 006,00**
Saint-André	Education	Réhabilitation des sanitaires et travaux divers – Ecole primaire Bras des Chevrettes	**245 000,00**
Saint-André	Culture	Réalisation d'un centre socio-culturel à Bras des Chevrettes	**785 433,00**
Saint-André	Sport	Restructuration du stade de Bras des Chevrettes	**840 000,00**
Saint-André	Socio-culturel	Réhabilitation du Case Petit Bazar	**325 176,00**
Saint-André	Sport	Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs de proximité – Parc du Colosse	**510 988,00**
Saint-Benoît	Education	Réhabilitation et aménagement des locaux du service PIJ	**222 006,00**
Saint-Benoît	Culture	Réhabilitation et mise aux normes des locaux du Bisik	**104 219,00**
Saint-Denis	Sport	Création d'un club House pour le Club de rugby du Chaudron	**266 746,00**
Saint-Joseph	Sport	Aménagement d'un espace sportif et de loisir	**340 609,00**
Saint-Joseph	Sport	Remplacement de la couverture du gymnase Henri Ganovsky	**157 850,00**
Saint-Leu	Education	Extension et réhabilitation de l'école Peyret Forcade et du restaurant scolaire	**1 175 490,00**
Saint-Leu	Education	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses dans les écoles primaires de la Chaloupe, de Bras mouton et de la Pointe des Châteaux	**104 444,00**
Saint-Leu	Education	Remplacement des menuiseries dans les écoles Piton A et de la Pointe des Châteaux	**229 950,00**
Saint-Leu	Sport	Travaux de couverture du boulodrome de la Chaloupe	**11 000,00**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Communes	Domaine	Objet	Montant de la subvention
Saint-Paul	Education	Réhabilitation de l'école élémentaire de Fleurimont II	**586 000,00**
Saint-Paul	Education	Extension de l'école élémentaire Louis Henri Hubert Delisle	**350 000,00**
Saint-Paul	Education	Extension de l'école maternelle Les Caramboles	**171 000,00**
Saint-Paul	Education	Travaux sur la cuisine de l'école primaire de Roquefeuil	**102 500,00**
Saint-Paul	Education	Extension de l'école primaire Jasmin Robert	**885 000,00**
Saint-Paul	Education	Construction d'un satellite de restauration à l'école primaire de Bois de Nèfles	**425 000,00**
Saint-Philippe	Sport	Piscine municipale - Complément -	**708 035,00**
Saint-Philippe	Education	Études préalables de diagnostic et programme Maîtrise d'oeuvre en vue de la construction de deux écoles et la réhabilitation de quatre sites scolaires	**114 503,00**
Saint-Philippe	Sport	Conception et réalisation de toilettes sans eau sous la tribune Dimitri PAYET	**47 205,00**
Saint-Philippe	ERP	Construction de la maison funéraire	**700 000,00**
Saint-Philippe	Culture	Réfection de la toiture de la salle Henri Madoré	**68 826,00**
Saint-Philippe	Culture	Construction d'une halle artisanale et économique	**103 500,00**
Saint-Pierre	Sport	A ménagement du stade Gaël Esther à la Ligne Paradis (Phase 1)	**581 000,00**
Saint-Pierre	Culture	Conservation et restauration des façades et des toitures de la Médiathèque Barquisseau	**826 000,00**
Saint-Pierre	Sport	Réfection du terrain B du complexe Casabona	**840 000,00**
Saint-Pierre	Education	Etudes et travaux de réhabilitation de l'école Indira Gandhi (Grand Bois)	**950 000,00**
Saint-Pierre	Education	Réhabilitation de la cuisine centrale et du réfectoire de Bois d'Olive	**1 360 000,00**
Saint-Pierre	Education	Reconstruction du RASED de l'école CÉLIMENE (Ravine des Cabris)	**190 000,00**
Saint-Pierre	Education	Réhabilitation de la cuisine réfectoire de l'école Jacques Prévert (Terre-Sainte)	**275 000,00**
Saint-Pierre	Education	Réfection de l'étanchéité de l'école Raymond Mondon (Grand Bois)	**115 000,00**
Sainte-Rose	Education	Réaménagement de l'espace citoyen du livre et des arts pour tous	**456 120,00**
Sainte-Rose	AEP/EU	Renouvellement de la conduite primaire d'alimentation en eau potable RN2	**293 633,00**
Sainte-Rose	AEP/EU	Renforcement de l'alimentation en eau potable des chemins Mimi et Alfred	**71 927,00**
Sainte-Suzanne	Culture	Construction d'une salle culturelle et artistique de Bagatelle	**779 400,00**
Salazie	Education	Travaux de sécurisation des écoles publiques	**13 730,00**
Salazie	Socio-culturel	Construction d'une salle polyvalente Mare à Citrons	**2 129 055,00**
Salazie	Education	Etude de programmation pour l'aménagement de l'ensemble immobilier du quartier Decaen à Hell Bourg en lycée militaire	**163 800,00**
Le Tampon	Sport	Études et travaux du Complexe sportif de Trois Mares	**1 113 790,00**
Trois-Bassins	Education	Travaux dans les écoles de Mont-Vert et de Bois de Nèfles	**129 000,00**
Trois-Bassins	AEP/EU	Modernisation du réseau AEP de la commune : Chemin Orchidées ; Chemin Hibon ; Chemin Fougères ; Chemin Longoses ; Lotissement Maloya ; Lotissement Fleury ; Lotissement Blanchard ; Chemin Boudou ; Chemin Bibassiers ; Chemin Mimosas ; Chemin Banoir ; Chateau d'eau	**325 710,00**
Trois-Bassins	Sport	Reconstruction du gymnase Denis Pothin	**176 000,00**
Trois-Bassins	Education	Mise en accessibilité des écoles élémentaires et maternelles de la Grande Ravine	**495 000,00**
Trois-Bassins	ERP	Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville	**300 000,00**
Trois-Bassins	Socio-culturel	Etudes pour la construction d'une salle polyvalente sur la place des festivités	**144 000,00**
Trois-Bassins	Sport	Réalisation d'un plateau multisport à Piveteau	**54 000,00**
Trois-Bassins	Sport	Réhabilitation du terrain de football du Littoral	**144 000,00**
Trois-Bassins	Sport	Couverture du plateau sportif du littoral Sud	**180 000,00**
Trois-Bassins	Education	Travaux de réhabilitation des écoles Bois Jolie Coeur et Benjoins	**252 000,00**

Fiche Bilan d'activités 2018

5.2. Améliorer le quotidien des familles réunionnaises :

– Interventions en faveur du logement

1 - Les actions principales réalisées en 2018 :

→ poursuite les projets d'amélioration du parc de logements privés au même niveau que les réalisations 2018.
→ clôture et évaluation des projets financés en 2015 de réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux.
→ poursuite des opérations de réhabilitation au titre du parc locatif social débouchant sur une accession à la propriété prévues à la convention cadre avec la SIDR en fonction des contraintes budgétaires.
→ mise en œuvre du dispositif qui sera proposé à la commission permanente visant à cofinancer avec l'État (LBU amélio), les dossiers des LES diffus ou groupés et les améliorations lourdes qui émargeaient à l'Allocation Logement qui a été supprimée par l'effet des dispositions de la Loi de finances pour 2018.
→ clôturer les dernières opérations de garanties des prêts des bailleurs sociaux pour les opérations programmées jusqu'à 2016, compte tenu de l'arrêt de ce dispositif acté fin 2016.
→ accompagner l'aménagement du foncier destiné à la construction de logements et des espaces publics structurants, contribuant à construire la Ville Réunionnaise de demain – mise en place de deux cadres d'intervention :
  – FRAFU : Soutien à l'aménagement des VRD en faveur des logements intermédiaires ;
  – Soutien aux aménagements d'espaces publics structurants non éligibles au FEDER .

2 – Bilan du programme 2018

Finalité	Dispositifs/ Actions	Actions 2018	Réalisation 2018				Indicateurs de réalisation/ de résultats
			Investissement		Fonctionnement		
			AP	CP	AE	CP	
5.2 -Améliorer le quotidien des familles réunionnaises	Amélioration du parc privé	Poursuite des chantiers avec PACT et SICA	6 000 000,00	8 053 050,95	-	-	546 logements rénovés
	– Réhabilitation du parc locatif social – Faciliter l'accès à la propriété	Poursuite des conventions avec la SIDR et la SHLMR. Passation des geomètres et des accords cadres pour les marchés	-	230 400,00	-	-	Phase démarrage travaux sur 96 logements. Taux d'avancement 40 %
	Financement des dossiers qui bénéficiaient de l'AL-accession	Signature de la convention avec REUNION HABITAT	15 000 000,00	-	-	-	20 dossiers présentés, non aboutis en 2018
	Construire la ville de demain	Répondre aux besoins ciblés dans le SAR, en terme de qualité urbaine et construction de logements sociaux, Proposer des nouveaux cadres de financement.	2 317 548,00	60 000,00	-	198 000,00	- Poursuite du suivi des opérations engagées antérieurement (depuis 2012). -Rédaction et approbation de deux nouveaux cadres d'intervention : -Participation financière en faveur de deux opérations structurantes (ZAC Renaissance III à Saint Paul et ZAC Bois d'Olive à Saint Pierre).
TOTAL			23 317 548,00	8 343 450,95	0,00	198 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PILIER 2 : ENGAGER LA 2EME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

COMMISSION N°3 : COMMISSION DES GRANDS CHANTIERS, DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (CGCTD)

I – LES PRINCIPALES ACTIONS

1 – DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

– Accompagnement du projet de développement de l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité,
– Accompagnement de la future Ecocité insulaire et tropicale de l'Ouest,
– Accompagnement du futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge,
– Poursuite de la réflexion stratégique autour de l'aéroport Roland Garros et de la ZAA Pierre Lagourgue,
– Amélioration de la desserte aérienne de l'Île.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS

– Poursuite du chantier engagé en 2014,
– Poursuite des travaux du grand viaduc maritime : pose des dernières piles, travaux de finition,...
– Poursuite des travaux des digues à Saint Denis, à La Grande Chaloupe et à La Possession
– Suivi et évaluation du suivi environnemental en continu,
– Poursuite des études du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis et de la Nouvelle Entrée Ouest.

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT

– Engagement des actions en faveur de la réalisation des premiers tronçons du tracé du R.R.T.G : poursuite des études de faisabilité du Run Rail entre St-Denis et Ste-Marie, poursuite des travaux d'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence de la RN2 en faveur des transports en commun entre Bel Air à Sainte-Suzanne et Duparc à Sainte Marie (8 km),...
– Poursuite des actions en faveur du développement des pôles d'échanges et d'aires de covoiturage :mise en service du pôle d'échange de Duparc, poursuite des études du parking-relais du Portail à St-Leu,...

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

– Soutien des projets de transport en commun sous maîtrise d'ouvrage des EPCI : financement de TCSP et de pôles d'échanges, financement des véhicules de transport en commun et de mobiliers urbains
– Participation à la politique relative aux nouvelles mobilités
– Transfert de compétence en matière de transport : amélioration du service rendu à l'usager (renfort offre Car jaune, réalisation de travaux d'amélioration de gares routières,...)

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

– Maintien au niveau de service de l'ensemble du réseau routier national par les renforcements de chaussées, les sécurisations ponctuelles, les confortements d'ouvrages.
– Poursuite du développement du réseau dans le cadre de la politique de grands travaux : poursuite des travaux du nouveau pont sur la rivière des Galets,...
– Amélioration de l'attractivité du territoire, en études (systèmes d'échanges, liaison RN2-RN3 à Saint Pierre, nouveau pont rivière saint Denis…) et en travaux (livraison du carrefour réaménagé entre la RN102 et la RD45,…),
– Amélioration de l'image du réseau : signalisation touristique, poursuite de la Voie Vélo Régionale, aménagement de la route forestière de Bébour/Bélouve et études d'aménagement d'autres routes forestières,…

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

– Poursuite de l'accompagnement des communes avec la mise en œuvre du PRR II,
– Mise en place d'un cadre d'intervention en faveur de la réhabilitation/amélioration des logements et poursuite du dispositif de garantie.

II – LES MONTANTS EN AP ET EN CP *(montants arrondis)*

INVESTISSEMENT

Secteurs	Réalisé en AP	Réalisé en CP
Projets structurants et de développement du territoire (1)	2,06 M€	0,78 M€
Nouvelle Route du Littoral (2)	0,00 M€	291,77 M€
Mobilité durable – Transports (3)	14,23 M€	5,14 M€
Réseau routier national (hors NRL) (4)	183,49 M€	88,46 M€
S/total 2+3+4	*197,72 M€*	*385,37 M€*
Équipements de proximité – Quotidien des familles réunionnaises (5)	59,04 M€	34,96 M€
Total 1+2+3+4+5	**258,82 M€**	**421,11 M€**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

FONCTIONNEMENT

Secteurs	Réalisé en AE	Réalisé en CP
Projets structurants et de développement du territoire (1)	0,36 M€	0,25 M€
Nouvelle Route du Littoral (2)	0,66 M€	0,54 M€
Mobilité durable – Transports (3)	0,24 M€	23,22 M€
Réseau routier national (hors NRL) (4)	6,85 M€	6,09 M€
S/total 2+3+4	*7,75 M€*	*29,85 M€*
Équipements de proximité – Quotidien des familles réunionnaises (5)	0,00 M€	0,20 M€
Total 1+2+3+4+5	**8,11 M€**	**30,30 M€**

Total investissement + fonctionnement	**266,93 M€**	**451,41 M€**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

INDICATEURS DU PILIER 2

AMÉLIORER L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

	INDICATEURS DE RÉALISATION			
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.1	Taux de réalisation du chantier de la NRL	90 %	14 %	41 % *(1)*
2.2	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	103,5 km	18,2km	102,7 km
2.3	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	101	7	60

(1) Pour info : 66 % en cumulé depuis le début de l'opération

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Tendance observée
2.4	Nombre de jours de perturbations de transports par an	0 jour	43,7 jours	Pas de tendance : 0 à l'ouverture de NRL

FACILITER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET/OU ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

	INDICATEURS DE RÉALISATION			
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.5	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	11,7 km	0 km	3,8 km
2.8	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	400	100	200
2.9	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	13,45 km	0 km	8,5 km

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Réalisation 2016
2.6	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	Saint-Pierre-Saint-Denis: O1 : 1h30 Saint-Paul-Saint-Denis: O4 : 50 min Saint-Benoît-Saint-Denis: E2 : 1h00	Saint-Pierre-Saint-Denis: O1 : 1h40 Saint-Paul-Saint-Denis: O4 : 1h00 Saint-Benoît-Saint-Denis: E2 : 1h10	Saint-Pierre-Saint-Denis: O1 : 1h46 Saint-Paul-Saint-Denis: O4 : 1h03 Saint-Benoît-Saint-Denis: E2 : 1h20
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.7	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	48,64 millions	44,2 millions	Méthodologie calcul en cours redéfinition

CONSTRUIRE LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

	INDICATEURS DE RÉALISATION			
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.10	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0	0	0
2.11	Plan de relance régional : taux de réalisation du PRR	200 M€	35,7 M€	48,42 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

	INDICATEURS DE RÉALISATION			
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.13	Nombre de logements sociaux réhabilités	800	95 (en cours)	212
2.14	Nombre de logements privés améliorés	2 400	546	1079

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
2.15	Retombées économiques de la commande directe et indirecte de la Région sur le BTP		474 M€	1 394 M€
2.16	Traduction de la commande de la Région sur les emplois dans le BTP		= 3 969 emplois dans le secteur du BTP	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

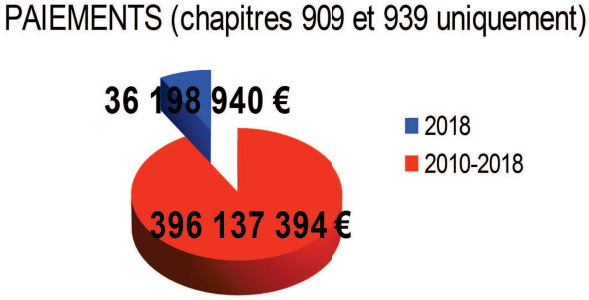
En 2018, les interventions régionales en matière de développement économique se sont inscrites dans le cadre du Plan d'actions décliné du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ainsi, la déclinaison du schéma de gouvernance SRDEII s'est poursuivie avec l'animation des comités thématiques Innovation (design de service), Internationalisation, Ingénierie Financière et ESS.
De plus, le premier comité de filière numérique a eu lieu le 6 juillet 2018 et a permis de mettre en place une cartographie des acteurs et un diagnostic des besoins en matière de structuration de la filière qui permettra, par la suite, d'aboutir à un contrat de filière.
Dans la même dynamique, une AMO a été lancée pour accompagner la collectivité régionale dans l'animation des comités de filières Agroalimentaire, Énergies Renouvelables et Bâti tropical.

Par ailleurs, le processus d'apprentissage prévu dans le cadre du projet Interreg GROW RUP s'est poursuivi en 2018 avec des visites inter-RUP permettant de mettre en avant des projets et dispositifs structurants dans le domaine de l'économie bleue et verte. Ce travail entre les différents partenaires du projet (Canaries, Madère, Acores, Martinique, Réunion) a permis de produire une analyse conjointe qui sera présentée à la Commission Européenne en 2019.

En outre, après la signature du mémorandum Ancrage Territorial (8 décembre 2017), la collectivité régionale a poursuivi en 2018 la dynamique engagée en déclinant les propositions formulées dans ce dernier. Le premier comité stratégique Ancrage Territorial qui s'est tenu le 12 novembre 2018 a permis de mettre en avant les démarches des partenaires signataires en matière d'Ancrage Territorial et de mettre en place une gouvernance.

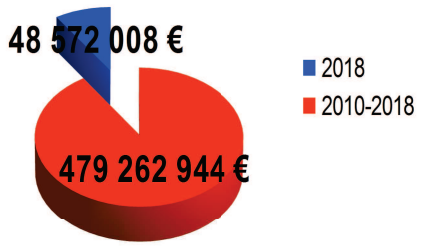
Le total des engagements en faveur de l'économie, du tourisme, du numérique et de la recherche-innovation (chapitre 909 et 939 uniquement) s'élève à plus de 479 262 944 € de 2010 à 2018, dont un engagement de 48 572 008 € en 2018.



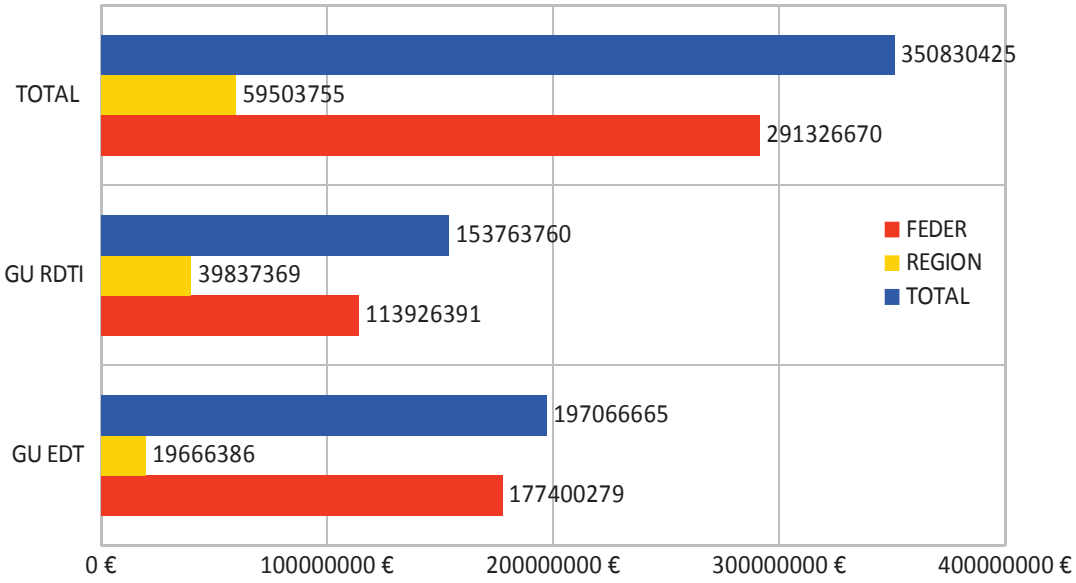
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ENGAGEMENTS (chapitres 909 et 939 uniquement)

Le total des paiements en faveur de l'économie, du tourisme, du numérique et de la recherche-innovation (chapitre 909 et 939 uniquement) s'élève a plus de 396 137 394 € de 2010 à 2018, dont un montant total de paiement de36 198 940 € en 2018.



MONTANT PO FEDER 2014-2020 ENGAGE au 31 12 2018



Les fonds européens représentent d'importants leviers en faveur des projets structurants de notre territoire. Ainsi, la programmation du FEDER 2014-2020 au 31 décembre 2018 pour les Objectifs Thématiques OT1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation », OT2 « Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC » et OT3 « Renforcer la compétitivité des PME » et OT 6 « Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources » - tourisme représente plus de 315 M€ de financement public, dont plus de 291 M€ de FEDER et 59 M€ de CPN REGION.

La programmation INTERREG 2014-2020 représente 26M€ de FEDER et 1,9 M€ de CPN REGION pour ces mêmes OT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE

1.1. Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires

1.1.1. Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une société digitale en lien avec le pilier 2

Développer les infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises (Voir Pilier 2)

Améliorer les compétences des hommes connectés pour favoriser une économie numérique

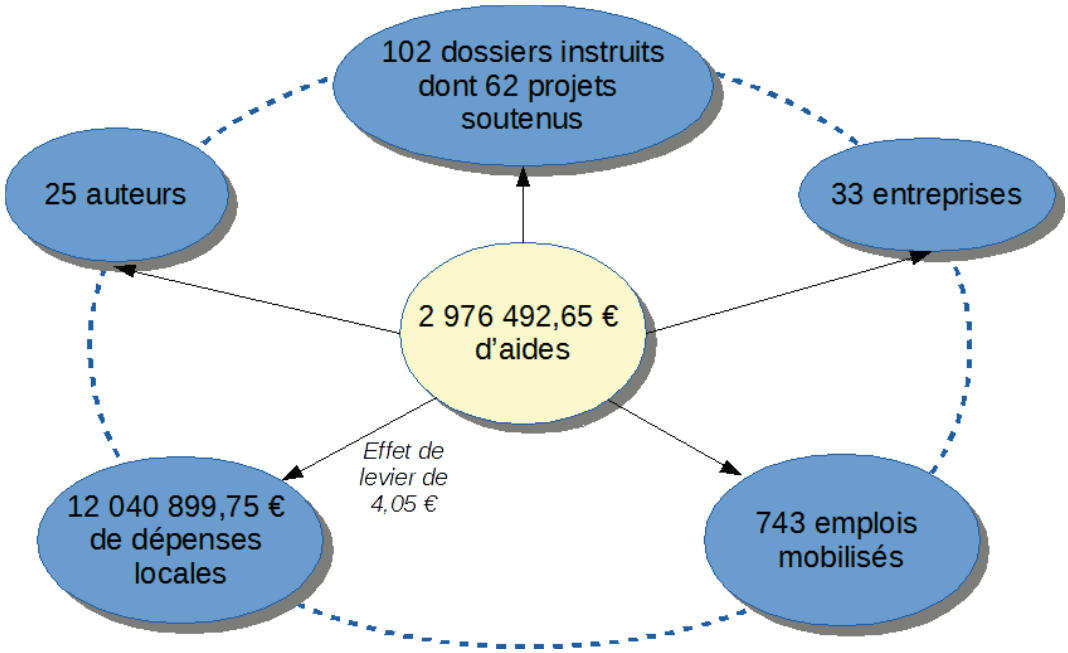
- **La montée en puissance des ressources humaines par le renouvellement de la création et l'émergence de nouveaux talents locaux en matière cinématographique et audiovisuelle.**

En 2018, la collectivité régionale a poursuivi, dans le cadre de son fonds de soutien, son intervention en faveur de la création audiovisuelle et cinématographique réunionnaise.

En termes financiers, cette politique a représenté un engagement de 2 976 493 € réparti sur 63 projets de la façon suivante :

- Aide à l'écriture : 25 projets pour 75 000 € engagés ;
- Aide au développement : 10 projets pour 109 471 € engagés ;
- Aide au court métrage : 7 projets pour 193 525 € engagés ;
- Aide à la production cinématographique : 7 projets pour 1 130 000 € engagés ;
- Aide à la production audiovisuelle : 13 projets pour 1 468 497 € engagés.

Le schéma ci-après montre que les tournages réalisés à La Réunion ont également eu aussi un impact positif pour le territoire dans la mesure où ils ont généré un montant de dépenses locales de 12 040 900 € (1 € de subvention a permis de lever 4,05 € de dépenses dans l'économie réunionnaise) et mobilisé 743 emplois.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En outre, les œuvres produites à La Réunion ont encore une fois bénéficié d'une reconnaissance dans des festivals internationaux. Peuvent notamment être cités « Funan », cristal du meilleur long métrage au Festival international d'Annecy 2018, le court métrage « Baba sifon » sélectionné au FESPACO 2019, un des plus grands festivals de cinéma africain, ou encore « Vilaine fille » sacré meilleur film d'animation court-métrage aux Césars 2019.

L'année 2018 confirme également le dynamisme de La Réunion dans le domaine du cinéma. En effet, le film « Larguées », premier long métrage à portée internationale (707 924 entrées), de la société Estrella Productions a été en grande partie tourné à La Réunion et a permis l'investissement de 1 556 130 € sur le territoire. Ce long métrage de fiction a reçu le prix du public ainsi que le prix d'interprétation féminine pour Camille Cottin au festival international de l'Alpe d'Huez 2018, référence en matière de comédie.

Aussi la présence de l'animation locale, soutenue par la Région, sur la scène internationale a de nouveau été démontrée avec la mise en production de projets tels que le long métrage « *Yakari* » de la société Dargaud Média et de la série « *Squish* » de la société Cottonwood Media. Cette dynamique a d'ailleurs été confirmée avec la création du studio 2 minutes Réunion dirigé par Ulrich Boyer. Cette filiale locale de la société internationale 2 Minutes Productions travaille sur la série d'animation jeunesse « Toc toc » qui sera diffusé sur France 4.

Enfin, deux courts-métrages soutenus par la Région Réunion ont également permis de mettre en lumière deux nouveaux talents du cinéma réunionnais, d'une part, Manon Amacouty, auteure-réalisatrice du court métrage « *La petite sirène* » produit par la société de production De l'autre côté du périph qui a réalisé « L'ascension » grand prix du jury et prix du public au Festival International du Film de Comédie de l'Alpe d'Huez 2017 et, d'autre part, Vincent Fontano, auteur-réalisateur du court métrage « *Blaké* » acheté par France 2.

- **Le développement des usages et services par le lancement de nouveaux dispositifs et la diffusion des œuvres locales.**

Le 1er septembre 2018, dans le cadre de la convention Région-CNC-Etat 2017-2019, la collectivité a lancé un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'animation du dispositif « Talents en court ». Cet AMI a été clôturé le 31 octobre 2018. La déclinaison régionale de ce nouveau dispositif national « Talents en court » cofinancé par le CNC vise à repérer et à accompagner des jeunes talents au potentiel artistique identifié, mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et géographiques.

Les deux candidatures reçues dans le cadre de cet AMI ont été instruites en coordination avec le CNC, cofinanceur du dispositif. La candidature de l'association CINEKOUR a par la suite été retenue lors de la Commission Permanente du 16 avril 2019 pour accompagner une nouvelle génération de d'auteurs locaux en leur permettant d'appréhender les usages inhérents à la réalisation d'un court métrage.

Le dispositif « bourse de résidence » mis en œuvre en 2018 afin de prendre en charge une partie des frais de déplacement et d'hébergement des auteurs locaux dans le cadre d'une participation à une résidence d'écriture nationale ou internationale a permis à l'auteure-réalisatrice Julie Jouve de se rendre à la résidence d'écriture LE GROUPE OUEST, située en Bretagne. Cette auteure réunionnaise avait réalisé le court métrage « Tangente » qui avait reçu le Prix Océans 2016, a été sélectionné à la Quinzaine des Réalisateurs du festival de Cannes 2017, au César 2018 dans la catégorie du Meilleur Court-Métrage et qui a remporté le prix du public du Festival Européen du Film Court de Brest.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La participation à la résidence d'écriture LE GROUPE OUEST constitue une véritable opportunité pour le nouveau projet de cette auteure dans la mesure où cette résidence est spécialisée dans l'écriture des premiers longs-métrages. Elle a notamment révélé Houda Benyamina qui y avait écrit « Divines » Caméra d'Or à Cannes et qui remporta également trois Césars en février 2017, dont celui du meilleur premier film.

Aussi, afin d'encourager les collaborations entre les sociétés locales, nationales et internationales, un taux bonifié de 50 % des dépenses locales a été mis en place en 2018 pour les coproductions incluant au moins une société ayant déjà produit une ou plusieurs œuvres ayant un lien culturel fort avec La Réunion[4].

Par ailleurs, trois bonifications monétaires cumulables ont aussi été créées :

- Création musicale ayant un lien culturel fort avec La Réunion : dans la limite de 10 000 €. Cette bonification permet de favoriser l'usage de la musique réunionnaise dans les films tournés dans l'île.
- Participation au scénario d'un auteur ayant déjà écrit une ou plusieurs œuvres audiovisuelles ou cinématographiques ayant un lien culturel fort avec La Réunion : dans la limite de 10 000 €. Cette bonification favorise le recours à des collaborations avec des auteurs locaux.
- L'innovation artistique : dans la limite de 10 000 €. Cette bonification est destinée à permettre le développement de nouveaux usages et services dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma réunionnais.

Développer DE nouveaux usages et SERVICES numériques créateurs de richesses et de développement

➢ Lancer une plate-forme régionale d'Open data pour l'exploitation des données publiques à des fins de développement économique.

Avec la Loi pour une République Numérique d'octobre 2016, l'ouverture des données publiques devient la règle. Les administrations de plus de 3500 habitants doivent publier en ligne à partir du 1er octobre 2018, dans un standard ouvert, leurs principaux documents, et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. La libération des données dans la sphère publique encourage ainsi l'innovation et le développement de l'économie numérique. Leur mise à disposition, couplée avec la possibilité de les manipuler, permet à des tiers (entreprises, scientifiques, développeurs, médias…) d'en extraire de nouvelles informations, de nouveaux usages.

L'ouverture des données de la collectivité s'inscrit également dans une volonté de transparence démocratique. Ainsi, la diffusion de l'information publique peut accroître la lisibilité sur les missions et les actions de la Région Réunion, et donne aux citoyens de nouvelles pistes pour évaluer sa politique publique.

La mise en ligne en 2017 du portail open data économique de La Réunion www.nexstat.re par l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation (NEXA) a constitué la pose de la première pierre dans la construction d'une banque régionale de données publiques.

L'étape suivante concerne la mise en œuvre d'un portail régional plus ambitieux et porté directement par la collectivité, et la commission permanente du 10 avril 2018 a approuvé ainsi le lancement d'un marché pour la «Mise en œuvre de l'OPEN DATA REGIONAL».

4 - Cette notion s'apprécie en fonction de l'adéquation à un minimum de trois critères dont plusieurs relèvent de la culture réunionnaise.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été finalisé en 2018 dans le cadre de ce projet et sera publié durant le premier semestre 2019.
La promotion et la valorisation de ce portail permettront de créer un véritable écosystème communautaire, riche et vivant, propice à la création de services innovants et d'emplois.

- **Le portail régional de la création d'entreprise.**

Dans le cadre de son rôle de chef de file du développement économique, la Région a poursuivi en 2018 l'exploitation de son portail dédié à la création d'entreprise. Afin de disposer d'un véritable observatoire territorial de la création d'entreprise, la collectivité a missionné l'Agence France Entreprendre (AFE) afin de créer un intranet doté d'un système de recueil des actions réalisées par l'ensemble des réseaux d'accompagnement qui interviennent sur le territoire réunionnais. L'activation de cette nouvelle fonctionnalité a été effective en juin 2018 et constitue un facteur supplémentaire de soutien pour la création d'entreprise.

- **Les Chèques Numériques**

Afin de favoriser la transformation numérique des TPE et des PME du territoire, la Région a poursuivi son soutien en direction de ces entreprises à travers son dispositif « chèques numériques ». À destination des TPE et PME réunionnaises, l'aide prend la forme d'une prise en charge partielle de prestation de services numériques (création de sites internet, e-commerce…) à hauteur de 50 % de l'assiette éligible.
Ainsi, en 2018, 47 dossiers ont été subventionnées dans ce cadre pour un montant de **69 701 €.**



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

➢ Les rencontres « Régionales du Numérique »

Accompagner la transformation numérique des entreprises est un enjeu sur lequel la collectivité œuvre depuis 2010. C'est dans ce cadre que se sont déroulées en 2018 les rencontres Régionales du Numériques afin de permettre aux entrepreneurs de découvrir et de cerner tout l'intérêt que peut représenter la dématérialisation pour leur structure. 4 sessions ont été proposées en juin et juillet 2018 dans les 4 microrégions (Nord/Sud/Ouest/Est).
Ciblant principalement les TPE et PME, une conférence plénière sur « Les enjeux de la transformation digitale » était suivie d'ateliers thématiques qui ont pu permettre de nombreux échanges avec les participants, notamment sur « Comment penser sa stratégie digitale », « Les premiers pas de la digitalisation », ou encore sur la problématique de la « Sécurité des données ».
Pour clôturer la matinée, une session de speed meeting personnalisée a eu lieu, afin d'identifier avec les services de la collectivité (DIDN, guichet FEDER, SAV), les besoins d'accompagnement propres à chacun. Ce fut également l'occasion pour les participants de découvrir les différentes aides mises en œuvre par la Région Réunion pour accompagner leur transformation. Près de 200 entreprises ont ainsi répondu présents à ces rencontres qui ont connu un vif succès.





➢ Structuration et développement de la filière numérique.

La structuration et le développement de la filière numérique font partie des axes prioritaires de la mandature. Ils s'inscrivent dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) et de la stratégie intelligente de spécialisation (S3).
L'objectif de la stratégie régionale est de renforcer le dynamisme de la filière numérique afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur montée en co
Le Comité de Filière Numérique (CFN) a été installé le vendredi 6 juillet 2018, en présence de la RÉGION REUNION, de l'État (DIECTTE, SGAR) , de DIGITAL REUNION, des chambres consulaires (CCIR et CMA), ainsi que de nombreux autres acteurs privés et publics.
L'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des projets numériques du territoire en s'assurant de leur conformité au SRDEII, de fédérer dans une même instance les acteurs de la filière autour d'une ambition commune, et de coconstruire un contrat de filière numérique générateur de création de valeur et d'emplois locaux.

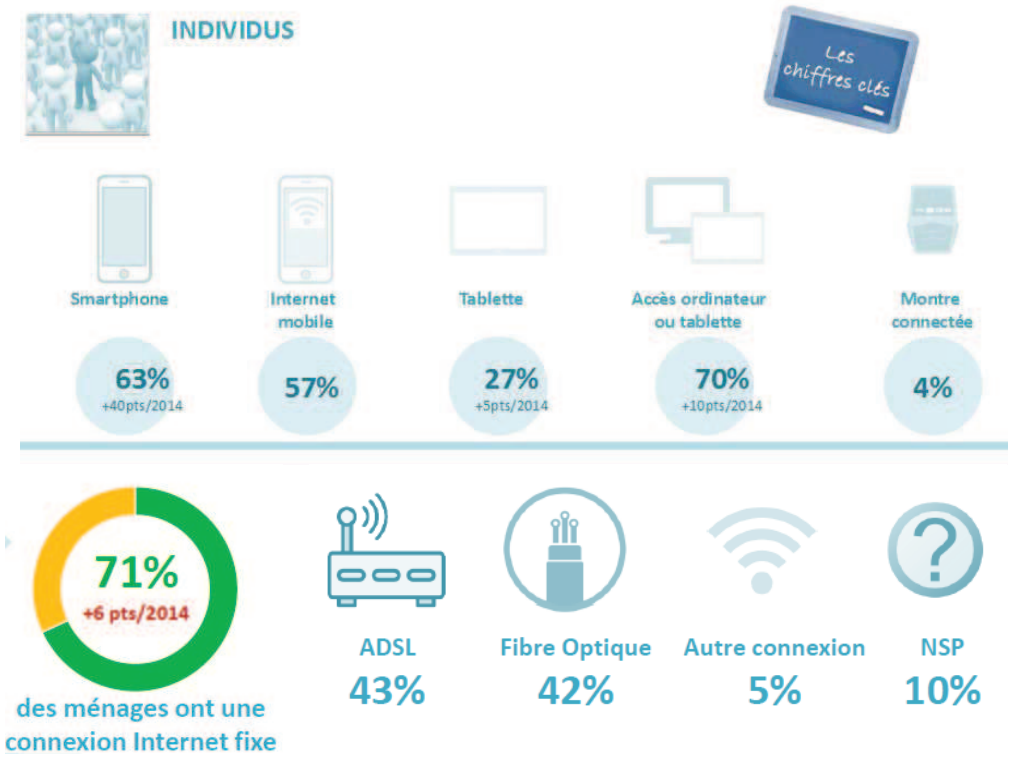
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

➢ Développement de l'observatoire numérique

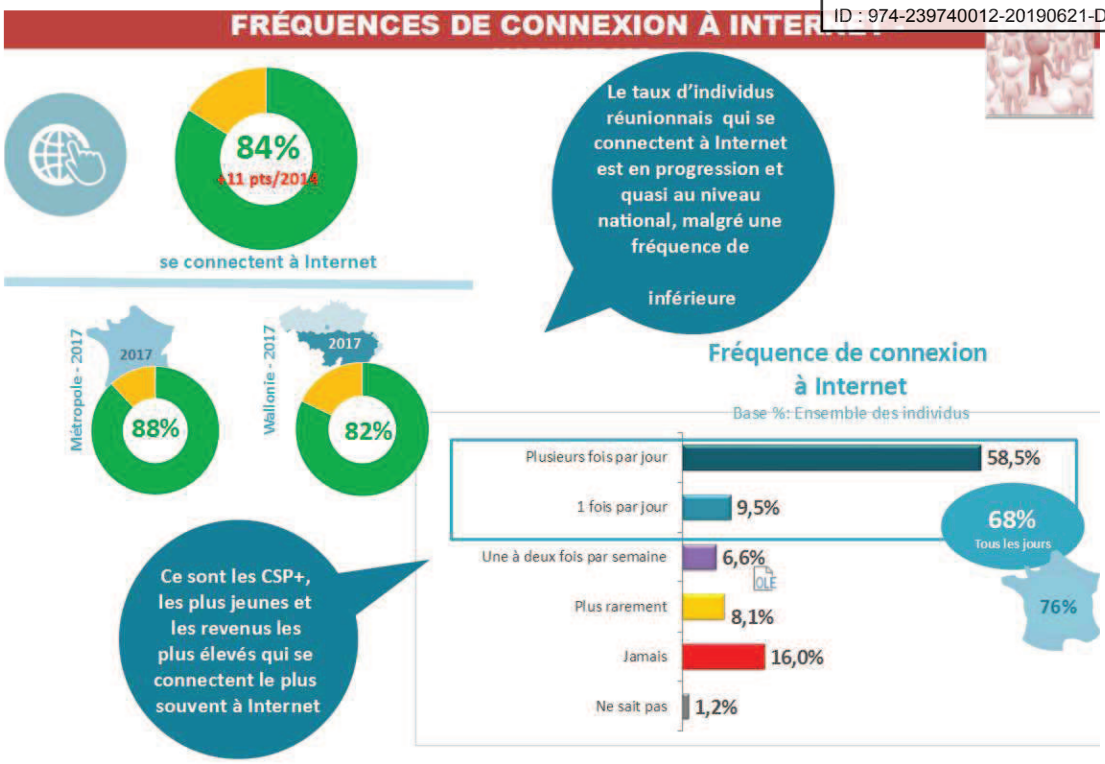
Dans le cadre de son rôle d'observatoire du numérique, la collectivité a commandité en 2018 une enquête sur les « indicateurs sur la diffusion du numérique chez les particuliers » auprès d'un échantillon de 3000 personnes représentatives de la population réunionnaise » afin de répondre aux besoins suivants :

- Assurer une continuité avec les enquêtes précédemment engagées pour mesurer l'évolution des indicateurs sur plusieurs années et évaluer la portée de l'action politique
- Mesurer l'impact et l'évolution de la Société de l'Information à la Réunion au travers d'indicateurs clés
- Comprendre et anticiper les difficultés d'appropriation des outils numériques par les particuliers
-

Cette enquête, confiée au cabinet SYNTHESES, a été finalisée fin 2018.
Comme le montrent les infographies suivantes, les taux d'équipements progressent. Le taux de Réunionnais qui se connectent à Internet est en progression et atteint quasiment le taux national (84 % à La Réunion contre 88 % au niveau national)



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



➢ Le tourisme numérique

Le tourisme est un axe majeur de la stratégie régionale de développement économique du territoire. La valorisation des données afférentes à ce secteur économique dans le cadre de la transition numérique constitue une opportunité pour le développement d'usages et de services innovants. Pour ce faire, en 2018, la collectivité a assuré les missions de suivi et le développement du « Système d'Information Touristique (SIT) » et a financé une étude réalisée par les étudiants de l'université de Columbia sur la thème « Promouvoir la croissance économique par l'innovation digitale dans le tourisme ».
Prévue pour le courant 2018, l'étude de la digitalisation de l'industrie touristique a dû être repoussée dans un contexte de ralentissement de l'outil administratif en raison de la crise sociale. Bien que le cahier des charges donnant lieu à la procédure de marché ait été rédigé dans le courant de l'année, la publication du marché prévue pour le mois de septembre n'a pu se faire en raison d'une réorientation des priorités de la fin d'année.

➢ Vers une administration connectée : renforcer le service public numérique.

En 2018, la collectivité a maintenu son effort sur les actions destinées à permettre un meilleur service public numérique. Celles-ci concernent la mise en œuvre de nouveaux services aux usagers dans le cadre de la dématérialisation, des projets de libéralisation de données (Open Data).
Pour l'année 2018, dans le cadre du PO FEDER (FA 2.03 et FA 2.04), deux projets ont été soutenus pour un montant de 315 K€. Il s'agit notamment de la mise en place par la CINOR d'une solution de gestion de la relation aux citoyens (GRC) intégrant un portail citoyen de services (e-services). Par ailleurs, le projet de renouvellement et de migration du système d'information géographique (SIG) mené par la commune de Saint Denis va permettre de collecter et numériser des données actualisées dans une base de données relationnelle et rendre ainsi accessible les données géographiques aux administrés, aux agents et aux partenaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1.2. Conforter la filière pêche-aquaculture en favorisant son développement et sa structuration

Malgré une ressource halieutique encore abondante, la filière pêche-aquaculture locale évolue dans un cadre réglementaire européen marqué par une volonté de limiter les efforts de pêche et de pratiquer une pêche durable. Aussi, les enjeux et problématiques locaux sont peu pris en considération que ce soit dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche ou de son règlement financier, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).
Toutefois, notre collectivité a continué ses interventions en faveur des filières locales en accompagnant d'une part, les projets d'investissements portés par les entreprises locales, et d'autre part, les actions de structuration portés par ses partenaires.

Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois

En 2018, la Région est intervenue financièrement, à titre de contrepartie publique nationale du FEAMP, à hauteur de 41 664 € en faveur de deux entreprises, dans le cadre de l'installation d'un jeune pêcheur, et du projet de modernisation d'une entreprise de transformation et de commercialisation.
De plus, comme tous les ans, la Région est intervenue en faveur des pêcheurs locaux, à titre de prise en charge de leurs cotisations à la Caisse Locale de Garantie contre le Chômage Intempérie des Marins Pêcheurs Artisans de La Réunion pour un montant de 87 552 €, soit une aide de 460,80 € par pêcheur.
La Région a également attribué une indemnisation de 5000 € aux pêcheurs professionnels de Sainte-Rose dont les navires ont été endommagé par le passage de la tempête Fakir sur La Réunion, soit une aide totale de 60 000 €.

Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

En 2018, notre Collectivité a décidé de soutenir en fonds propres le programme d'actions porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion, à hauteur de 286 590 €.
En outre, la Région a également soutenu le Cluster Maritime de la Réunion en faveur de l'organisation de la journée de la mer à hauteur de 10 000,00 €.

Enfin, et compte tenu d'un contexte européen, national et local propice au développement de l'économie bleue sur notre territoire, la Région a décidé de créer les conditions favorables à son essor, et dans cette optique elle a mis en œuvre les opérations suivantes :

- le projet « Océan Métiss », en partenariat avec l'État, l'Université de La Réunion et la Commission de l'océan indien, qui se propose de faire un état des lieux de l'économie maritime de la zone Sud-Ouest de l'océan indien, d'en évaluer les potentiels, et sur ces bases de réaliser un outil transversal de planification : le projet, dont le coût est estimé à 1 204 014 € (dont 963 211 € financés par le FEAMP) a été lancé le 01 février 2018, et les premiers ateliers de travail ont eu lieu aux mois de mars et d'août ;

Dans ce cadre, une enveloppe de 466 132 € a été attribuée par la Région à l'université de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- la création de l'Institut Bleu, outil structurant au service du développement de l'économie bleue à La Réunion : des comités de pilotage ont été organisés avec les partenaires identifiés, et les projets de statut ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 05 novembre 2018.

Dans le cadre de la fermeture de l'Association Hydro Réunion, la Collectivité Régionale a accompagné la sécurisation des différents sites exploités par l'association et le maintien fonctionnel de leurs plateaux techniques, dans le cadre d'une mission d'intérêt générale donnée à NEXA.

Conforter la filière pêche-aquaculture
Chapitre budgétaire 909 AP : 722 996 € CP : 277 267 €
Chapitre budgétaire 939 : AE : 700 677 € CP : 380 667 €

1.2. Développer les instruments d'ingénierie financière

Conformément aux annonces effectuées au cours de l'année 2017, la Région Réunion a permis l'émergence de deux outils financiers :

- Le Fonds Régional : « La Financière Région Réunion » ;
- Un Fonds de Garantie Régionale avec la BPIFRANCE

Le Fonds Régional : La Financière Région Réunion

La Région Réunion a mobilisé 24M€ au titre du FEDER et 6 M€ sur ses fonds propres au titre de la CPN, soit une enveloppe totale de 30 M€. Pour atteindre une masse critique, la Région Réunion a également sollicité les fonds du Plan Juncker, via la BEI, à hauteur de 20 M€. Au total, le FdF est doté d'une enveloppe globale de 50 M€, dont 40 M€ destinés à un outil de prêt et 10 M€ à un outil en Capital.

Dans le cadre d'une convention de financement, la Région Réunion a confié au Fonds Européen d'Investissements (FEI) la gestion de ce FdF. Le Vice-Président de la BEI a signé avec le Président de Région ces accords le 12 septembre 2017. Ainsi est née **La Financière Région Réunion**. Sa gestion est confiée au Fonds Européen d'Investissements.

POUR UN 1er INSTRUMENT DE PRET AVEC LA BFC OI : "i-run by BFC"

Après analyse des réponses aux AMI, le FEI a retenu les propositions formulées par **la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien (BFC OI)**.

Ainsi, le 15 juin 2018, une convention a-t-elle été signée entre le FEI (gestionnaire du Fonds) et la BFC OI pour distribuer le premier Instrument Financier, relatif au prêt. L'objectif poursuivi est d'atteindre un millier de TPE-PME, pour un ticket moyen de financement de l'ordre de 80 K€.

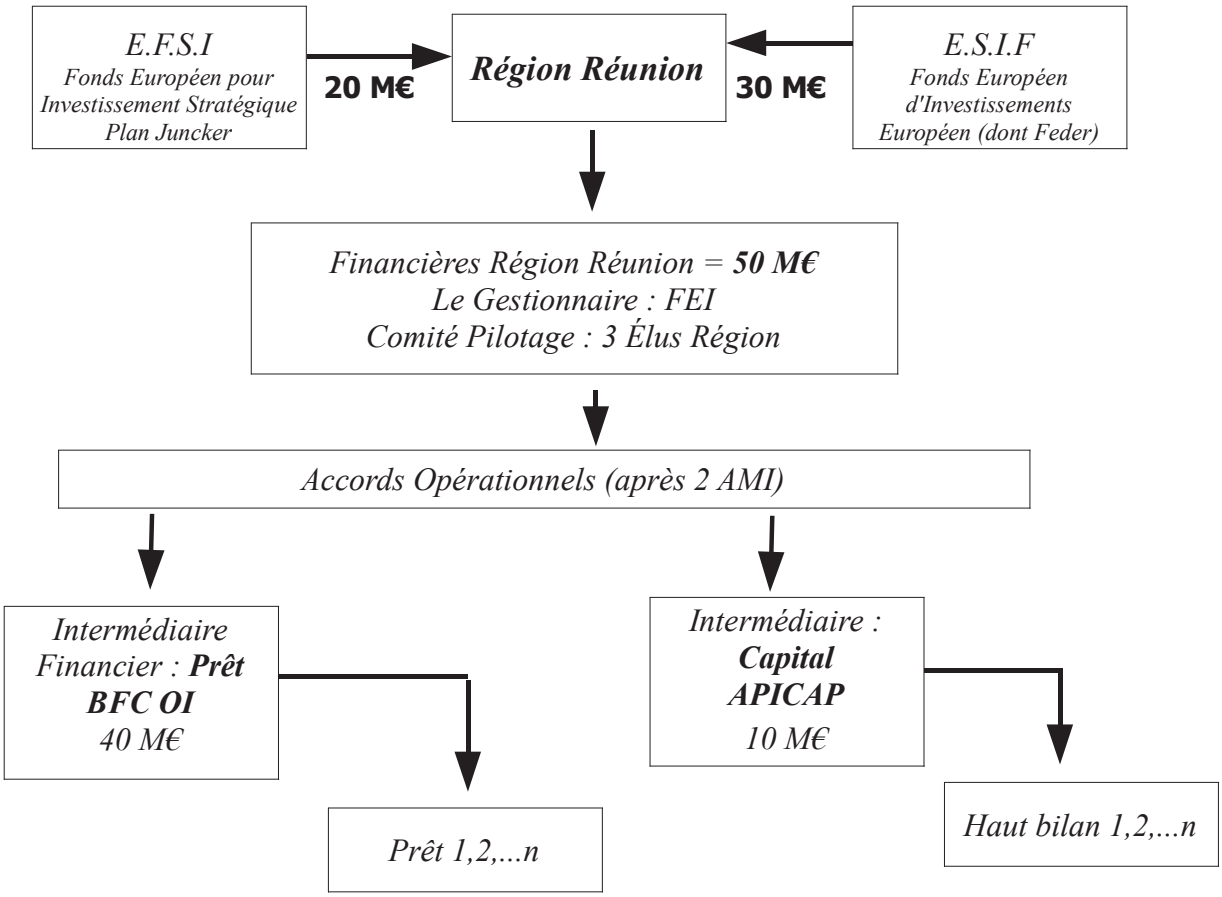
ENFIN UN 2nd INSTRUMENT DE CAPITAL AVEC APICAP : "Essor PME La Réunion"

Ce deuxième instrument financier est moins courant à la Réunion et son utilisation mérite d'être portée auprès des opérateurs économiques du territoire. Il s'agit de faire entrer une personne étrangère, en l'occurrence un partenaire financier, au capital de l'entreprise. Lequel partenaire apporte une partie minoritaire du capital et est destiné à en sortir, après un nombre d'années convenu dès la contractualisation.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Ce partenaire est par construction propriétaire de la PME à concurrence de sa participation au capital. Il y partage, avec le porteur de projet, des succès et vicissitudes de la société.

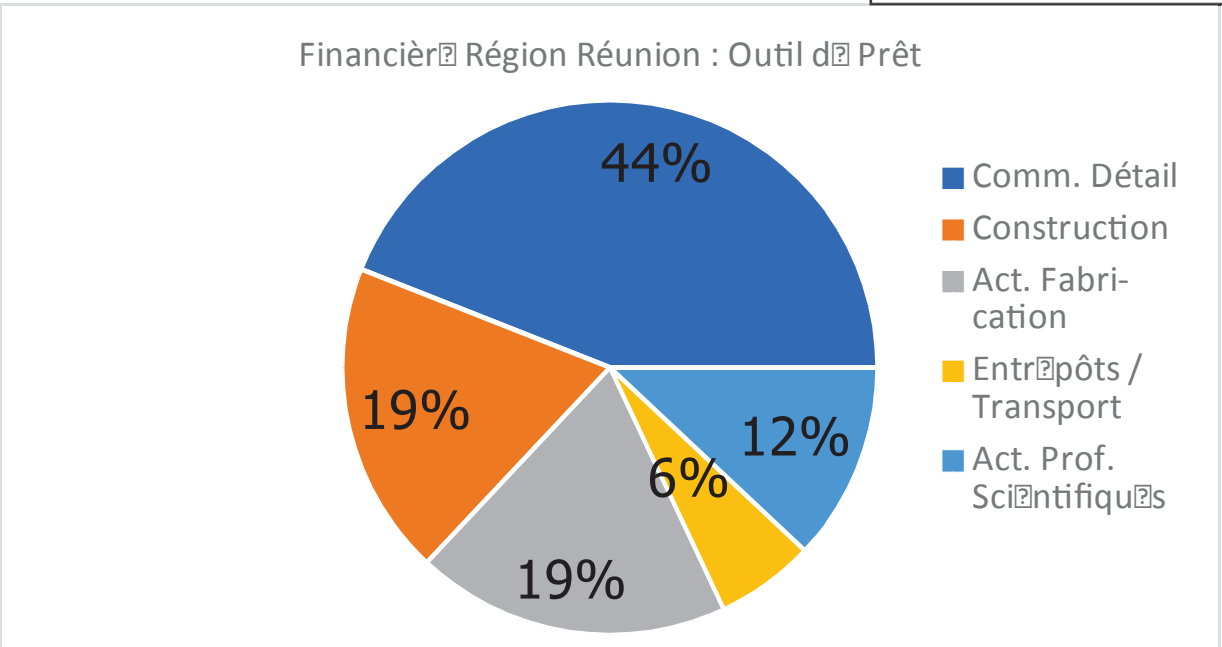
SCHÉMA GLOBAL « FINANCIERE REGION REUNION »



Les Chiffrés clés de la Financière Région Réunion au 31 décembre 2018

	2018
Nombre d'Entreprises	55
Emplois Soutenus	114
Montant Investis	7,9 M€

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



La Garantie Régionale avec la BPIFRANCE

Le dispositif mis en place consiste plus précisément à établir un outil de garantie pour les TPE et PME réunionnaises tout en respectant les principes de base de la réglementation bancaire.

Ce fond est doté de 2 millions d'euros (1 million apporté par la Région et 1 million par la BPIFRANCE).

Le parcours de création-croissance-développement de l'entreprise la conduit normalement à mobiliser des outils de financement qui, dans le contexte des TPE et PME réunionnaises, sont difficiles à rassembler soit en raison d'un environnement économique difficile, de la taille de l'entreprise, de ses fonds propres, de ses garanties propres…etc.

Cet instrument vise donc à pallier ces insuffisances en mettant à la disposition des TPE et PME concernées un outil de garantie.

Ce faisant, la Région Réunion poursuit le renforcement de son accompagnement du tissu économique réunionnais en général et des entreprises en particulier et notamment des plus petites d'entre-elles (qui forment la majorité de la population des entreprises locales) qui évoluent dans un contexte « difficile ».

Année Création	Nb TPE	Effectifs	CA K€	Montant K€	[1 - 10] Salariés	]10 - 50] Salariés	]50 - + Salariés
2015	1	1	8	150	1		
2016							
2017	3	4	253	481	3		
2018	6	19	6 761	943	5	1	
	10	**24**	**7 022**	**1 574**	**9**	**1**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Développer les instruments d'ingénierie financière
Chapitre budgétaire 909 AP : 310 000 €
(dont 250 000 € fonds petits pêcheurs et 60 000 € Fond émergence)

CP : 350 000 €
(pour la création fonds garantie cadre programme Leader 2014 2020)

2. RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

2.1. L'économie générale : renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales

2.1.1. Un soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, et dans les filières pourvoyeuses d'emploi

Le soutien aux projets d'investissement productif a permis aux entreprises de poursuivre la modernisation de leurs outils et renforcer leur compétitivité, et de créer des emplois.

De même, l'appui aux structures d'accompagnement a été maintenu tout en améliorant la qualité et en adoptant les services aux besoins des entreprises. Une coordination entre les opérateurs a été assurée par la Collectivité.

En matière d'investissement et avec l'appui des fonds européens, la collectivité a soutenu 29 projets de création ou de développement (hors filières tourisme et numérique), pour un montant total d'aides publiques de plus de 6,7 M€, répartis entre 5,4 M€ de FEDER et 1,3 M€ de Région. Ces investissements, représentant une somme globale d'environ 19 M€ ont été notamment réalisés dans les secteurs tels que la boulangerie-pâtisserie, de la métallerie, de la blanchisserie industrielle, ou encore de l'impression numérique.
Dans le secteur de l'agro-alimentaire, la collectivité régionale est intervenu en contrepartie nationale des fonds FEADER sur 4 projets. Cela a représenté un engagement financier de 502 K€.

Outre les emplois créés ou maintenus grâce aux investissements réalisés par les entreprises, La Région a maintenu sa politique directe en faveur de l'emploi, en octroyant des Primes Régionales à l'Emploi (PRE).
En 2018, 45 entreprises ont été soutenues, 137 emplois ont pu être crées et généré près de 4,2 M€ de revenus pour 2,7k€ d'aides régionales.

En 2018, la collectivité a apporté un soutien exceptionnel à 129 entreprises de Cilaos pour un montant de
1 691 423 €. En effet après des épisodes cycloniques particulièrement pluvieux, le cirque s'est retrouvé isolé du reste de l'île et fragilisant ainsi le tissu économique de Cilaos constitué principalement de professionnels du tourisme.
Également, une aide exceptionnelle aux planteurs de letchis a été accordé pour environ 600 K€.

52 TPE ont pu bénéficier d'un accès au programme d'appui, pour un montant global de 448 283 € pour accompagner le développement et la pérennisation de ces structures.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Afin de relancer l'activité économique en sortie de crise fin 2018, la mobilisation d'une première enveloppe financière de 6M€ a été débloquée pour venir en aide aux TPE, avec la mise en place d'une procédure rapide de déclaration et de suivi des dossiers et ce, dans le cadre d'un dispositif d'urgence créé spécifiquement.

2.1.2. Un soutien affirmé à l'international

Assurer l'animation et la coordination de l'éco-système international

L'animation du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) s'est poursuivie en 2018 autour de deux grands objectifs structurants pour l'internationalisation des entreprises.

D'une part, l'identification de l'offre réunionnaise exportable a fait l'objet d'un groupe de travail dédié à travers le Comité IQA (Identifier, Qualifier, Accompagner l'offre exportable).
Chargé de recueillir les éléments nécessaires à un diagnostic, ses travaux ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges qui servira de base au lancement en 2019 d'une étude stratégique de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs dans une logique produit-service/pays.

D'autre part, la création d'un observatoire du commerce extérieur de La Réunion, porté par NEXA, a permis de restituer en 2018 les chiffres consolidés de l'export de biens, de services et du tourisme pour une évaluation optimisée des retombées de l'export pour le territoire.
Ces données facilitent également une meilleure orientation de la stratégie d'internationalisation de l'économie réunionnaise.
Ainsi, le CLUB EXPORT, l'un des acteurs de la mise en œuvre de cette stratégie, a été soutenu pour son programme d'actions à hauteur de 86 421 € dont 69 137 € de FEDER, 17 284 € de contrepartie REGION au titre de la Fiche Action 3.15 du PO 2014-2020, et 178 215 € hors FEDER.

Par ailleurs, la collectivité a attribué une aide de 50 K€ à Business France pour le financement du poste de délégué régional.

Diffuser la culture de l'international

Un effort particulier a été mené envers les primo-exportateurs en 2018 afin de diffuser une culture de l'international et développer des projets exports sur des produits à fort potentiel.
L'enjeu pour 2018 a été de mettre en place plusieurs outils facilitant l'accès à l'information aux partenaires de l'international et aux divers dispositifs pour les entreprises réunionnaises.
Un bulletin d'information alimentant une base de données entreprises a été déployé en lien avec les missions économiques de la France à l'étranger et les antennes décentralisées de la Région Réunion.
La Maison de l'Export s'est aujourd'hui dotée d'une réelle stratégie de Community Management, avec une présence digitale qui a été développée à travers notamment la création d'une page Facebook et LinkedIn « La Maison de l'Export »(438 abonnés et 142 posts) ainsi que d'un site web.

La diffusion des appels d'offres internationaux a également permis de relayer notamment via nos antennes les opportunités de développement à l'export.
Enfin, les partenariats conclus avec divers acteurs locaux ont contribué à valoriser les initiatives locales et de mieux informer les entreprises sur les enjeux, les potentialités et les techniques de l'internationalisation (Journées Pays CCI Réunion, Prix Export pour le Trophée Entreprises et Territoire de la CPME, Journée Export de l'EGC Réunion…).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Deux tables rondes économiques ont également été organisées afin de développer les relations entre La Réunion et l'Afrique du Sud et d'identifier le potentiel des acteurs de l'industrie réunionnaise et du numérique, avec l'intervention du conférencier Tim Leberecht.

En parallèle, la Région a poursuivi ses actions d'accompagnement et de conseil dans les pays de la zone OI en assurant une présence permanente au travers de ses antennes, grâce notamment au soutien financier du FEDER au titre d'INTERREG V qui s'est élevé à 448 800 euros.

Promouvoir et accompagner l'offre réunionnaise exportable

La Région s'est attachée en 2018 à poursuivre la promotion des produits et services réunionnais et l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs opérations à l'extérieur.

A travers la coordination des acteurs de l'international et la mutualisation des ressources, la réalisation d'un calendrier international a permis la programmation d'un certain nombre d'opérations à soutenir et à mener en 2018.
Au total, 14 opérations de prospection et de promotion ont été organisées en 2018 à La Réunion et à l'extérieur, dans les secteurs de l'agroalimentaire (Salon International de l'Agriculture pour 20 entreprises, valorisation bourbon pointu auprès des japonnais), du numérique (Forum NXSE à Paris pour 30 entreprises), de l'audiovisuel et sur des opérations multisectoriels en lien avec nos partenaires (RIDD Club Export, EDB Maurice…).

En parallèle, des missions économiques en collaboration avec les partenaires ont été déployées avec l'inauguration en 2018 de 3 antennes de la Région en Chine, au Mozambique et aux Seychelles, afin de développer et de nouer des opportunités d'affaires.
Ces missions ont permis d'accompagner un total de 20 entreprises.

Parmi les opérations de promotion à l'extérieur, La Région Réunion a bénéficié d'une page dédiée à travers une publication dans « Le Moniteur du Commerce International » (LE MOCI) permettant une meilleure visibilité du territoire à l'international.

L'ensemble de ces opérations subventionnées pour un montant de 207 773 euros sur les fonds propres de la collectivité, ont favorisé une offre locale unifiée autour de délégations et de pavillons réunionnais en 2018.

L'accompagnement des porteurs de projets par la Maison de l'Export, à travers l'accueil et un conseil adapté à leur souhait de prospection à l'export, a permis à 50 entreprises de bénéficier d'informations spécifiques facilitant leurs démarches à l'international.

De même, en matière de prospection dans le cadre de missions collectives, la mobilisation des fonds européens (FEDER & INTERREG V) a permis à 15 d'entreprises de benéficier de 17 743 euros afin de participer à des manifestations et salons extérieurs.

La mise en place d'un nouveau dispositif d'appui aux missions d'affaires individuelles « Prim'Export » s'est vue reportée pour l'année 2019, afin d'ajuster au mieux le cadre d'intervention aux besoins des entreprises du territoire, en particulier les opérateurs isolés ou intervenant sur des marchés de niche.

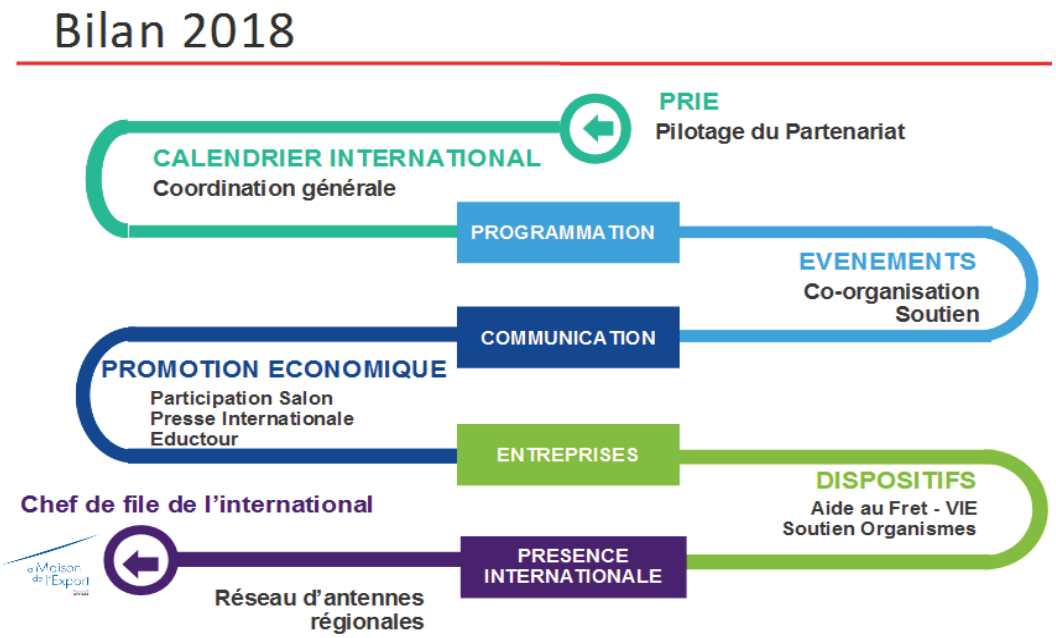
Par ailleurs, en partenariat avec la SEMIR, La Région Réunion a implanté une pépinière d'entreprises au Mozambique afin de favoriser l'accueil des entreprises réunionnaises souhaitant se développer en Afrique de l'Est.
Dans ce cadre et afin d'identifier des opportunités d'affaires, la Maison de l'Export a également participé à la FACIM à Maputo, principal évènement économique international du Mozambique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

D'autre part les réflexions sur la réalisation d'études pour le déploiement de solutions logistiques en France métropolitaine, à Maurice et aux Seychelles se sont poursuivies pour une mise en œuvre courant 2019.

Au niveau des exportations de fruits, une enveloppe de 400 000 € a été engagée en faveur de 4 organisations de producteurs pour exporter plus de 3750 tonnes de marchandises, et 434 918 € en faveur de 2 entreprises pour l'aide aux fret extrants.

Enfin, concernant le soutien au recrutement des Volontaires Internationaux aux Entreprises (V.I.E) en lien avec Business France, la disponibilité exceptionnelle d'une enveloppe financière similaire en provenance du Ministère des Outre-Mer a permis d'absorber l'ensemble des demandes du territoire sur l'année 2018.
Il est à noter que nombre de V.I.E en poste à l'étranger en faveur des entreprises réunionnaises a rencontré une tendance haussière, un suivi régulier des bénéficiaires du dispositif est en effet assuré avec le Délégué Régional de Business France.



Approfondissement de la coopération économique avec la Chine

Si les différents changements institutionnels en Chine ont retardé les programmations des différentes actions entre la Réunion et la Chine, la Région a continué à consolider ses relations avec les autorités chinoises de Tianjin et avec le Consulat Général. Outre certaines actions décalées sur 2019, la Collectivité a marqué sa présence avec des événements importants pour la suite de ses relations avec la Chine :

Mars 2018 : L'inauguration du Bureau Economique de la Région Réunion à Tianjin ;
Avril 2018 : La mission de la délégation Région et l'IRT à Tianjin dans le cadre de la négociation pour la mise en place d'un vol charter Tianjin-Réunion ; Les rencontres avec les partenaires logistiques potentiels pour la mise en place de la plateforme export des produits réunionnais à Tianjin.
Mai 2018 : La confirmation pour la mise en place d'une vitrine de produits réunionnais dans le Free Trade Zone de Tianjin ; La présentation du projet de la coopération Tianjin-Réunion pour le marché africain dans le secteur BTP, co-organisée par la Commission de gestion de la technopole de Tianjin.
Juin -Juillet 2018 : Les négociations diverses dans le cadre du vol Tianjin-Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Août – sept 2018 : Le projet de l'accord tripartite pour la Vitrine des produits réunionnais est confirmé (dans l'attente de la confirmation et de la signature de la Région Réunion).
Novembre 2018 : La participation de la Réunion au CTIE Tianjin et le lancement par l'IRT de la consultation du marché public pour le vol Tianjin-Réunion.

Suite à l'inauguration du Bureau économique de la Région à Tianjin en Chine et dans l'attente du recrutement d'un Responsable après une 1ère procédure déclarée infructueuse, la DEIE a assuré le pilotage des actions en direction du marché chinois. Celles-ci ont consisté en la conception d'un catalogue agroalimentaire adapté au marché chinois et la recherche d'une vitrine produit, l'accueil et le conseil aux porteurs de projets, la participation au Colloque universitaire "La Chine au regard de la mer" aux côté de l'Université de La Réunion et des associations FAC et ACCR représentantes de la communauté des Réunionnais d'origine chinoise.

Un soutien affirmé au développement des entreprises réunionnaises à l'international
Chapitre budgétaire 939 AE : 1743 341 € CP : 1629 740 €

2.1.3. Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises

La Région Réunion a ainsi renouvelé en 2018 sa confiance dans le travail d'animation et d'accompagnement des entreprises par les opérateurs en poursuivant le financement de leurs actions.

Avec un objectif constant, ces actions concernaient notamment :

- les démarches d'amélioration de la compétitivité des entreprises par un meilleur accès à l'innovation, à la maîtrise de l'énergie, à la sensibilisation à la réglementation… ;
- l'amélioration de la pérennité de leurs activités grâce à leur suivi en phase de création et de reprise ;
- d'une meilleure communication sur les aides publiques ;
- la promotion de l'ouverture à l'international ;
- la structuration des filières.

Citons particulièrement les actions des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion) en matière d'accompagnement à la création et à la consolidation des entreprises, ou encore celles de NEXA dans le domaine particulier de l'innovation. La collectivité régionale a ainsi investi près de 2,9 M€ au titre de ces actions, en complément du FEDER (1,5 M€).

Par ailleurs, le soutien aux organisations professionnelles dans la mise en œuvre d'actions visant à diffuser de l'information ou encore à structurer une filière, a été poursuivi. A ce titre, un engagement financier de plus de 149 K€ a pu bénéficié à 5 structures.

La collectivité régionale a également soutenu le financement de 15 manifestations à caractère économique pour un engagement de 250 K€

En 2018, la collectivité a poursuivi son soutien à l'Agence Film Réunion pour la réalisation des missions d'intérêt général qui lui ont été déléguées dans le cadre de la convention de développement cinématographique entre la Région Réunion, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) et l'État. Un montant de 608 903 € lui a été accordé pour la réalisation de ce programme d'actions.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Dans ce cadre l'agence a notamment organisé les avant-premières suivantes afin de diffuser et faire connaître des films soutenus par la Région auprès des professionnels et du grand public.

	Le Mafatais	Dan fon mon ker	Croc Blanc	Larguées	Funan
					
Nombre de personnes présentes	450	411	303	637	631

L'agence a aussi organisé la cinquième édition de Eductour – La Réunion des cinémas permettant à des réalisateurs et des producteurs nationaux et internationaux de découvrir La Réunion en tant que terres de tournages et de rencontrer les professionnels locaux.

Ainsi, du 30 septembre au 7 octobre 2018, 15 professionnels de l'audiovisuel et du cinéma de France métropolitaine, d'Allemagne, de Belgique, de Chine et d'Afrique du Sud ont découvert La Réunion. A l'issu de cet événement, plusieurs producteurs ont fait part de leur intérêt pour réaliser de futures réalisations dans l'île.
Depuis 2013, grâce à l'Eductour, ce sont 5 longs métrages de fiction, 1 long métrage documentaire, 2 courts et moyens métrages ainsi que 2 séries dont 1 série documentaire qui ont choisi La Réunion comme terre de tournage.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.1.4. Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire(ESS) dans l'économie réunionnaise

Animation du comité thématique ESS

Dans le cadre de la gouvernance du SRDEII, le comité thématique ESS a mis en place quatre groupes de travail :

- IAE, Insertion par l'Activité Économique
- Financement de l'ESS,
- Innovation sociale,
- Économie circulaire.

Ces différents groupes de travail ont été réunis une première fois en 2018 et ont permis d'identifier les défis concrets de la thématique, de définir des objectifs opérationnels, d'élaborer des propositions de projets pilotes ou structurants pour le territoire.

Renforcement de la politique de développement local durable

- ACI (Atelier Chantier d'Insertion)

La Région finance ce dispositif depuis 2014, tout d'abord au sein de la DFPA, et depuis 2018 par le biais de la DAE. Cet outil représente un véritable levier en termes de développement économique, de formation et de création d'emplois.

En 2018, la Région a engagé une enveloppe de 406 841€ pour financer 14 ACI, ce qui a permis de créer 84 emplois et d'en maintenir 61.

- Consolidation des structures de l'ESS par le DLA

La Région a fait le choix de financer le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) depuis 2011, porté et mis en œuvre par France Active Réunion. Ce dispositif a pour finalité la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi par le biais du renforcement du modèle économique de la structure de l'Économie Sociale et Solidaire accompagnée.
Le DLA est principalement mobilisé par le secteur associatif, même si ce dispositif n'est pas réservé exclusivement à cette forme juridique issue de l'ESS. À La Réunion, le secteur associatif tient une place importante dans l'ESS puisqu'il représente 8 emplois sur 10 en 2014 avec plus de 20 000 emplois au sein de 1 797 structures employeuses.

Sur l'exercice 2018, 18 diagnostics ont été faits et ont donné lieu à 16 accompagnements individuels.

Ainsi, cet accompagnement a permis la consolidation et/ou création de 232 emplois.

Accompagnement à la création d'entreprises

- SAV (Soutenir, Accompagner, Valoriser)

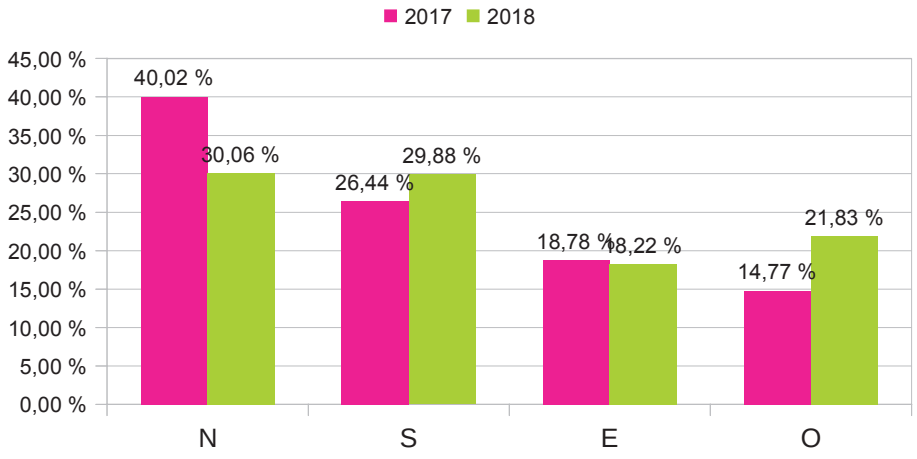
Le dispositif « Soutenir, Accompagner, Valoriser les entreprises » démarré en avril 2017, s'est poursuivi sur l'exercice 2018. Cette année, la mesure a été portée par 6 agents, assurant non seulement une permanence au sein des antennes de Saint-Denis, Saint -Paul, Saint-André, Saint-Pierre mais également une présence hebdomadaire à l'antenne de Saint-Joseph.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

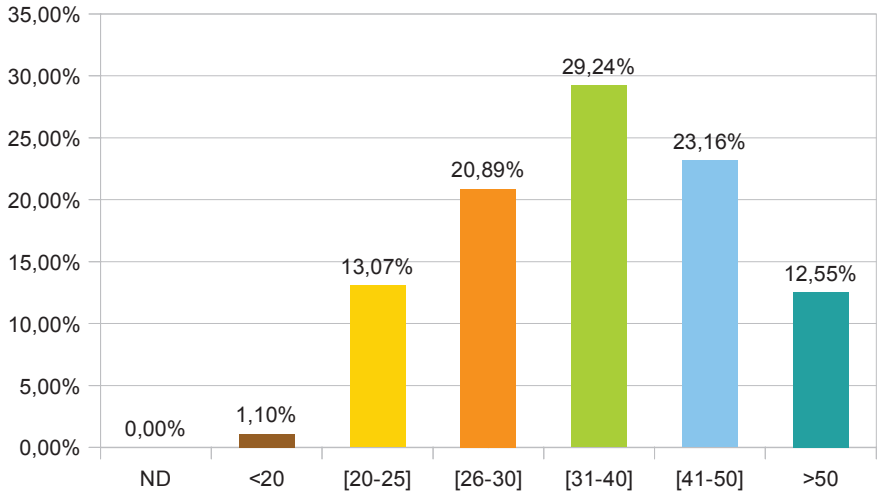
Les accueils, qui cette année se sont accrus de 54 %, sont répartis de façon plus égalitaires sur le territoire, avec toutefois une prédominance du sud et du nord.
67 % des personnes accueillies ont un projet de création, et 70 % d'entre elles envisagent de monter une entreprise dans le domaine de l'artisanat ou le commerce.

	N		S		E		O		TOTAL			
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017		2018	
Homme	316	329	197	292	139	208	90	205	742	**67,64 %**	1034	**61,18 %**
Femme	123	179	93	213	67	100	72	164	355	**32,36 %**	656	**38,82 %**
TOTAL	439	508	290	505	206	308	162	369	**1097**	100,00 %	**1690**	100,00 %

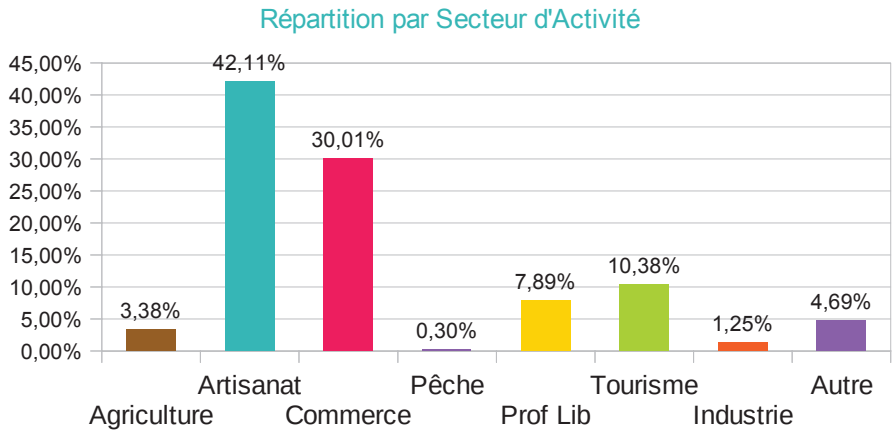
Évolution de la répartition géographique des accueils



Répartition par Age



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



➢ Cap Création

Ce dispositif a démarré le 1er septembre 2018 et propose une offre de service souple, accessible au plus grand nombre, et envisage de faire porter les efforts d'accompagnement en priorité vers le public éloigné de l'emploi, les initiatives entrepreneuriales de la zone des hauts, la création d'entreprise par les femmes et enfin les projets dans le domaine de l'ESS.

Quel que soit son niveau de progression dans l'élaboration de son projet, le porteur de projet peut solliciter gratuitement les différentes prestations suivantes :

- Un accompagnement technique en phase amont du projet ;
- Un accompagnement technique en phase post immatriculation ou de démarrage d'activité ;
- Des outils de financement ;
- Une formation certifiante de 35 heures minimum pour finaliser son projet de création d'entreprise et accompagner le porteur de projet

	BOOSTER	RES'HAUTS	TOTAL
Nombre de personnes accueillies	170	66	236
Nombre de personnes accompagnés vers la création	126	38	164
Nombre de personnes financées/créées	64	15	79
Montant de PTZ octroyés	123 053€	6 637€	129 690€
Montant de cofinancement bancaire obtenus	1 140 001€	6 637€	1 146 638€
Effet de levier sur Fonds bancaires	9,26	1	8,84

Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire(ess) dans l'économie réunionnaise
Chapitre budgétaire 939 : AE : 1 666 381 € CP : 848 483 €
Chapitre budgétaire 909 : 90 000 € CP: 150 000 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.1.5. Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré

Accompagner le développement économique et social à travers une fiscalité adaptée : évolution et mise en œuvre du dispositif de l'Octroi de Mer

L'évaluation à mi-parcours prévue par la Décision du Conseil de l'UE du 17 décembre 2014 a conduit la France à transmettre début 2018 aux instances européennes, un rapport d'évaluation « afin de vérifier l'incidence des mesures prises et leur contribution au maintien, à la promotion et au développement des activités économiques locales, compte tenu des handicaps dont souffrent les régions ultrapériphériques ».

En complément de l'étude nationale et à la demande de la Commission Européenne, la Région Réunion a transmis en avril 2018 un rapport d'analyse basé sur les travaux réalisés par le consultant missionné par la Région (APC). Ces travaux seront finalisés en 2019.

De même, la Région a transmis au MOM des demandes d'actualisation des listes de la Décision européenne en sollicitant des insertions de nouveaux produits et des reclassements de produits jugés insuffisamment soutenus par les différentiels actuels.

En réponse, suite à l'approbation (à l'exception d'un produit) de ces demandes par la Commission Européenne le 13 décembre 2018 et par le Parlement européen par la résolution législative du 27 mars 2019, il est attendu une nouvelle décision du Conseil attendue dans le courant de l'année 2019.

Au-delà de l'actualisation des listes, le processus de négociation a ainsi été engagé avec les instances nationales et communautaires en vue de la reconduite du dispositif en 2020 pour lequel la Région souhaite une plus grande souplesse.

Au plan local et s'agissant du régime d'exonération à l'importation des intrants en faveur des activités locales éligibles, l'amélioration du dispositif s'est poursuivie en actualisant la liste des secteurs d'activité de même que la liste des produits exonérés.

Enfin, un groupe de travail associant les élus et les services de la Région sur le pouvoir d'achat des Réunionnais et l'octroi de mer a été constitué suite aux récents mouvements sociaux qui ont marqué notre territoire depuis novembre 2018. L'objectif est de mettre en place les outils permettant de répondre à la demande de transparence et de communication de l'action publique et d'évaluer les possibilités d'actions sur le levier de l'octroi de mer.

A ce titre, des réflexions ont été engagées sur une éventuelle évolution de la taxation sur certaines familles de produits de consommation courante ou liées au développement durable. Ce travail devra se poursuivre en 2019.

Les Zones d'Activités

Dans le cadre du programme FEDER 2014-2020, au titre de la "Modernisation de zones d'activités économiques" (fiche action 3.18), la Région Réunion a décidé d'accompagner la démarche du TCO visant à moderniser ses zones d'activités sachant que le taux d'intervention pour les travaux a été porté de 35 % à 80 % en novembre 2017.
De même, d'autres EPCI (CIVIS et CINOR) ont annoncé une démarche équivalente suite à la mise en oeuvre de la loi NOTRE conférant aux EPCI la responsabilité de la gestion et de l'animation des ZAE sur leur territoire.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

S'agissant de la "Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités économiques" (fiche action 8.01), la Région Réunion a décidé de subventionner le projet d'ateliers « KYOTO » dans la ZAC Environnement au Port. En 2018, la convention de financement portant sur la phase études de ce projet a été signée; il est prévu que la phase travaux soit engagée au troisième trimestre 2019.

Ainsi, il a été engagé seulement 2 dossiers en 2018 sur ces mesures, ce qui est nettement inférieur aux années précédentes en raison de la fin de la première période 2015-2017 de la convention Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) et de la tenue des échanges préalables pour la mise en place de la seconde période 2018-2020.

Au contraire, 2019 devrait être une année d'engagements importants sur ces deux mesures. En effet, la nature des projets (travaux d'aménagement ou de construction d'immeubles), les montants financiers en jeu et les procédures de la commande publique imposent des délais longs et il importe d'engager ces projets dans l'année 2019 pour qu'ils puissent être achevés avec certitude avant la clôture du Programme FEDER 2014-2020.

D'autre part, concernant la Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue dont la Région est propriétaire, la collectivité entend redynamiser la commercialisation de ces espaces, au-delà des deux programmes gérés par les aménageurs Sodiac et la Semader/Actisem affichant complet.

Il ressort en effet une surface de 8,14 ha restant à commercialiser sur l'ensemble de la zone. Néanmoins, malgré le recensement continu de nombreuses candidatures visant une implantation, la commercialisation a été freinée notamment en raison des incertitudes liées au tracé du Réseau Régional du Transport Guidé (RRTG) « Run rail » et à l'installation future du Site de Maintenance et de Remisage (SMR).

Sur ce point, les services de la Région (Direction Transport et Déplacements) ont lancé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite d'études préliminaires visant notamment à étudier la faisabilité des différents scenarii de tracés du RRTG. Les résultats de ces travaux sont attendus au premier semestre 2019 et ils permettront de redéfinir les modalités d'attribution des parcelles.

Par ailleurs, sur cette zone, la collectivité régionale a lancé un appel à projets en août 2018 afin de sélectionner un concessionnaire pour l'exploitation d'un local situé sur le pôle d'échanges de la ZAA P. Lagourgue au titre d'une activité de restauration légère de type sandwicherie/snack.

Ainsi, l'analyse des offres a permis de retenir une proposition répondant aux critères de sélection conformément au cahier des charges. La mise à disposition du local est en cours de formalisation à travers une convention d'occupation précaire pour une durée de 3 ans.

Les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial

La Direction des Affaires Economiques n'a pas été saisie par la Préfecture en 2018 pour des demandes d'implantations d'ensembles commerciaux au titre des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

Renforcer et faire évoluer les dispositifs existants
Chapitre budgétaire 939 : AE : 11 057 274 € CP : 6 909 591 €
Chapitre budgétaire 909 : 11 997 319 € CP: 12 018 397 €

NB : hors montants déjà signalés dans les cartouches précédents

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.2. « Tourisme » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, a développer dans une économie insulaire

Vecteur de développement économique majeur pour notre île, amplement soutenu par notre collectivité depuis 2010, le secteur du tourisme poursuit sa progression en 2018, en dépit d'une fin d'année marquée sur le plan national et local par les mouvements sociaux « Gilets Jaunes », qui ont impacté l'activité économique et l'image de notre île.

En effet, le « manque à gagner » a été estimé à environ 20 M € pour le seul mois de novembre 2018 pour les entreprises touristiques (hors compagnies aériennes), dont les 2/3 concernent les secteurs de l'hébergement et de la restauration. S'agissant de l'activité croisière, plusieurs compagnies ont été contraintes de revoir leur circuit sur les mois de novembre et décembre 2018 ; 11 escales ont du être annulées et déroutées sur les îles voisines (soit 22 % d'escales en moins), représentant ainsi une perte estimée à 13 000 croisiéristes pour la saison 2018-2019, soit une baisse d'environ 10 % par rapport à la saison 2017-2018.

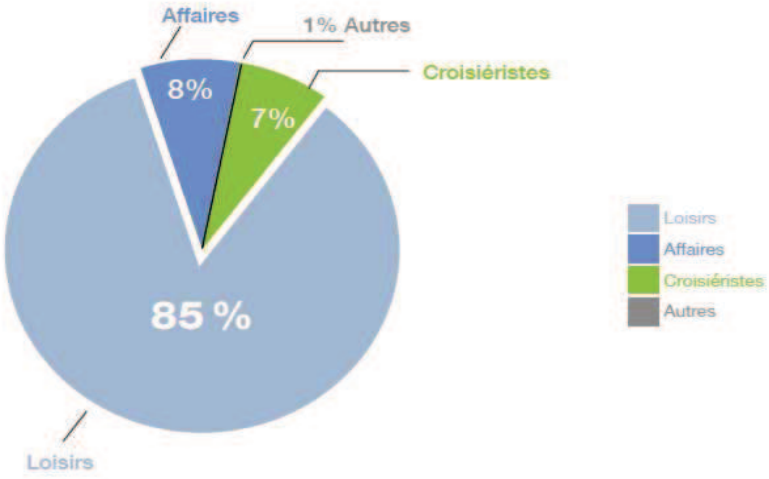
Après avoir été soutenue au cours des 10 premiers mois de l'année 2018 (+ 9,4 % par rapport à la même période en 2017), la fréquentation touristique chute de 8,8 % aux mois de novembre et décembre, mais au final et pour la quatrième année consécutive, notre destination affiche toutefois un bilan touristique globalement satisfaisant.

Ainsi, après les records établis en 2017, La Réunion maintient la croissance de sa fréquentation touristique au-delà de la barre symbolique du ½ million de touristes sur l'année 2018, et dépasse également les chiffres enregistrés l'année précédente en matière de recettes touristiques. Le secteur du tourisme confirme ainsi sa place prépondérante dans l'économie réunionnaise.

De même, en dépit du climat social tendu et d'une activité économique ralentie, nos visiteurs restent toujours autant satisfaits de leur expérience sur « l'Île Intense ». Enfin, même si le principal bassin émetteur reste la Métropole, les efforts en termes de diversification de clientèles, axés en particulier sur les marchés prioritaires en Europe, continuent à apporter leurs fruits avec un accroissement de ces derniers.

A retenir :

=> 574 063 visiteurs extérieurs qui se répartissent comme suit :



dont :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

> 534 630 touristes extérieurs (+ 5,3 % / 2017)
> 39 433 croisiéristes,

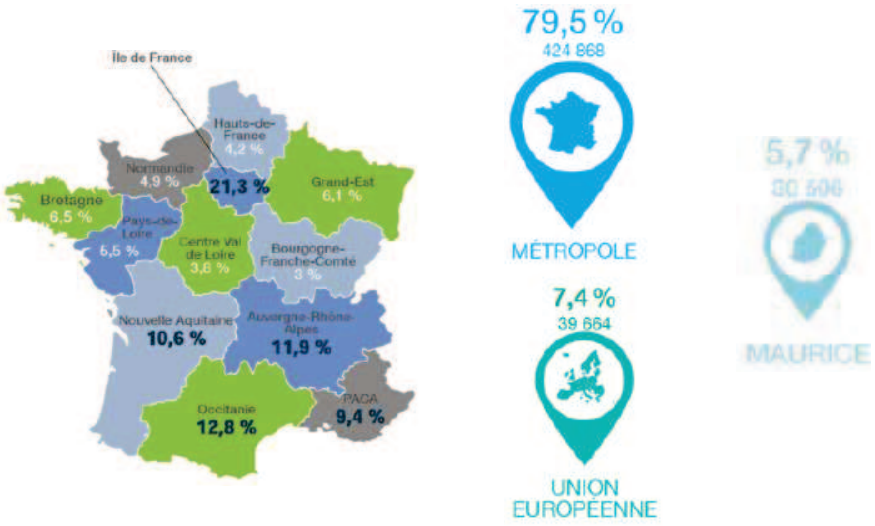
= une croissance des visiteurs en hausse de + 4,1 % / 2017 (551 018)

=> 432 M€ de recettes extérieures (hors dépenses des croisiéristes)
= +21 % de progression / 2017 (356,2 M€)> un nouveau record
(+ 9,5 % entre 2016 / 2017)

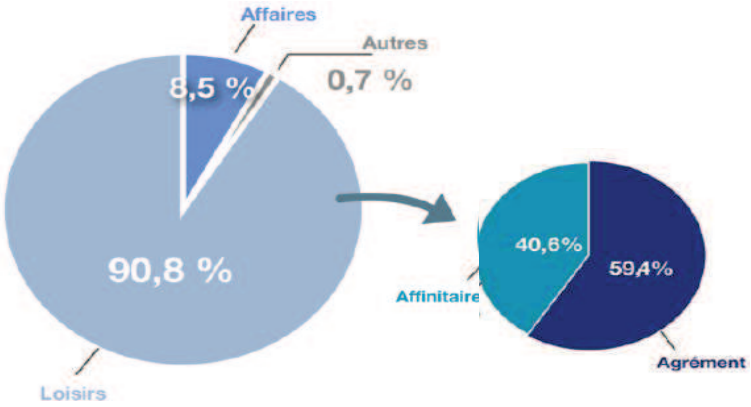
=> un marché métropolitain toujours prépondérant, enregistrant la plus forte croissance
= + 6,9 % / 2017

=> le marché Océan Indien, deuxième source d'arrivées, dont principalement l'île Maurice
= 11, 5 % des touristes

=> un marché européen (hors métropole) en progression
= 7,4 % des touristes / 6 % en 2017



=> Une clientèle « de loisirs » toujours largement majoritaire et en croissance, composée principalement de « touristes d'agrément », suivis des «affinitaires » :
= +7,8 %/2017



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

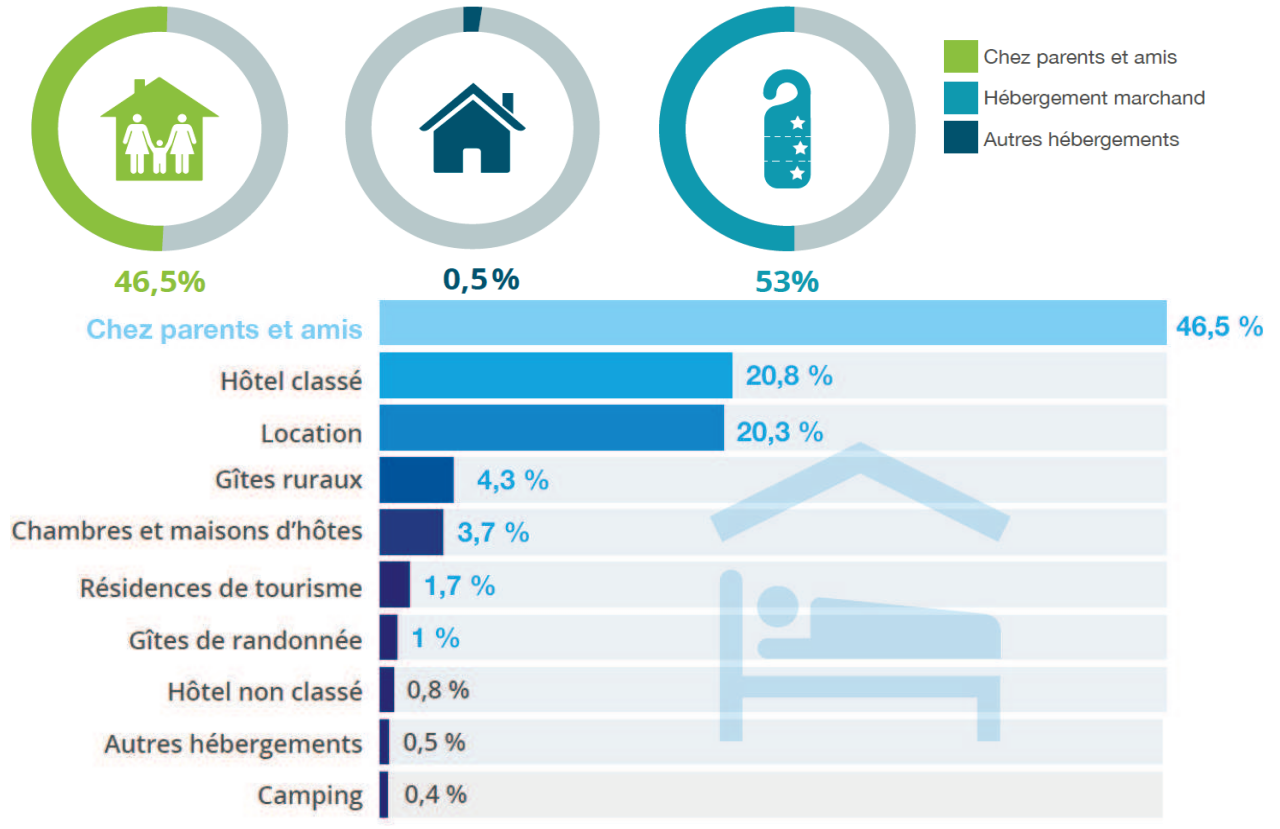
=> Un très bon niveau de satisfaction générale de la destination de la part des touristes, qui se maintient ; **86,6 % d'entre eux prêts à revenir** à La Réunion et **98,6 % recommandent l'île**



=> une durée moyenne de séjour de 17 jours, restant importante pour une destination long courrier

=> 1 140 511 € de taxe de séjour collectée **= + 6 % / 2017**

=> un mode d'hébergement principal majoritairement en structures marchandes, dont principalement à part égale entre l'hôtellerie classée et les locations saisonnières, en fort essor **= + 23,9 % / 2017** ; une faible part de l'hébergement en milieu rural (9 % de l'hébergement choisi)



Par ailleurs, en sa qualité de « chef de file » du tourisme, et afin de faire de ce secteur une composante majeure de la croissance économique de La Réunion, la Région a finalisé en 2018 l'élaboration d'outils stratégiques opérationnels, permettant de disposer d'une vision globale du développement du tourisme pour les 10 prochaines années, et de générer des retombées à court et moyen terme pour l'économie de notre île.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

A retenir :

=> Adoption par l'Assemblée Plénière du 22 juin 2018, du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), réactualisé :

> l'ambition retenue : dynamiser le chiffre d'affaires généré par le tourisme plutôt que de viser la seule progression des flux de fréquentation

	2010		2017	2020	2025	
	Objectif SDATR 2004	Réalisé	Réalisé	*Objectif SDATR 2004*	Hypothèse médiane	Hypothèse haute
Chiffre d'affaires généré (en M€)	*600 / 700*	296,3	356,2 *	*900 / 1 000*	**500**	**630**
Nombre d'emplois	*15 000*	9 303	11 239 (2016)	*20 000*	**13 500**	**17 000**
Nombre d'arrivées (en milliers)	*600*	420	507 **	*1 000*	**600**	**750**
Durée moyenne de séjour (en jours)	*14*	15	17	*10/12*	**16**	**15**
Nombre de lits marchands	*14 000*	13 282	16 128	*18 000*	**18 000**	**20 000**

=> Assises du Tourisme organisées par la Région en septembre 2018, ayant réunies plus de 200 participants, pour la présentation du SDATR aux acteurs et engager les premières actions, à partir de tables rondes thématiques.

2.2.1. Le tourisme : La Réunion, une destination de sensations exceptionnelles et authentiques

En vue de faire de La Réunion une destination touristique « singulière » et de « caractère » qui la distingue de ses concurrentes, la Région a mis en place les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif, à travers un appui pour l'amélioration et l'enrichissement de l'offre et de l'accueil au sein des différents territoires.

Notre collectivité a ainsi apporté son soutien aux opérations d'aménagement et de valorisation touristique des atouts de notre île (naturels, culturels, patrimoniaux …), réalisées par les maîtres d'ouvrage publics, et émargeant aux programmes Européens 2014-2020 (POE-FEDER, PDRR-FEADER, LEADER). Des projets d'aménagement et d'équipement de sites destinés à la découverte des différents centres d'intérêt de notre destination, mais aussi à la pratique d'activités touristiques et de loisirs (sports de nature, baignade, espaces de loisirs récréatifs…), ont été soutenus par la collectivité.

Une enveloppe régionale de **1 162 053,75 €** aura été mobilisée dans ce cadre en faveur de neuf opérations, à titre de contrepartie nationale au FEDER et au FEADER, dont la part s'est chiffrée à 12 015 717 € et 112 500 €, pour un montant total d'investissements de 20 372 257 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Par ailleurs, notre collectivité a poursuivi les travaux d'élaboration d'un schéma du foncier touristique à l'échelle de l'île, engagés en 2017 et confiés à la SPL MARAINA, à partir de l'identification et de l'analyse du potentiel exploitable pour l'accueil d'infrastructures touristiques, et en particulier hôtelières.

La Région a maintenu ses interventions au sein du COST en contribuant au suivi des projets engagés et au lancement de nouvelles opérations pilotées par différents partenaires (développement du réseau des « Portes et Itinéraires d'accès au Parc national et au Bien inscrit au patrimoine mondial », valorisation du massif du volcan, définition de Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de territoires…).

Afin de contribuer à l'objectif défini au niveau national, d'accélérer le rythme de réalisation des projets d'investissements touristiques structurants au sein des différentes régions, visant à faire levier sur les flux de visiteurs et leur internationalisation, notre collectivité a engagé les travaux de mise en place du dispositif « France Tourisme Ingénierie ». Lancé par l'État mi-2018 pour 5 ans, ce cadre partenarial concrétisé par une convention entre Atout France, la Banque des Territoires, via la Caisse des Dépôts et Consignations, les Régions et l'État, vise à accompagner financièrement et en termes d'ingénierie, l'émergence de projets constituant de véritables facteurs d'attractivité pour les destinations, intégrant des logiques d'exploitation et de gestion.

A retenir :

=> Restructuration du **site et du bassin de baignade du Puits des Anglais au Baril à Saint- Philippe** (étude de conception) ;

=> Travaux de **création d'un bassin de baignade sur le site du Colosse à Saint André** ;

=> Travaux de **création d'un parc ludique sur le site du Colosse à Saint André ;**

=> Travaux de **réhabilitation du Port de Saint-Gilles** - Tranche 1 – création d'espaces d'accueil et de déambulation qualitatifs ;

=> Travaux d'aménagement de **l'aire de jeux et des abords du restaurant du parc du Bocage, à Sainte Suzanne ;**

=> Travaux de **valorisation de la frange littorale boisée de l'Hermitage-les-Bains à Saint- Paul ;**

=> Étude de faisabilité technique et réglementaire pour l'implantation d'un bassin de baignade sur le site du Butor à Saint-Benoît, confiée à la SPL MARAINA, dans le cadre de la fiche action du COST sur les bassins **de baignade pilotée par la Région.**

2.2.2. Soutien au comité régional du tourisme

Chargé de la promotion de notre destination et d'actions de communication sur les marchés extérieurs, de la structuration et de la montée en qualité des produits, ainsi que de l'observation de l'activité touristique, le Comité Régional du Tourisme, Ile de La Réunion Tourisme (IRT), aura bénéficié d'un soutien de notre collectivité pour la mise en œuvre de son programme d'actions liés à ces missions, au titre de l'année 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Dans ce cadre, et en sus d'une subvention du FEDER de 5 287 994,58 € octroyée au titre du POE 2014-2020 pour des actions de promotion, une enveloppe de 11 409 999,64 € a été allouée par la Région (9 768 001 € pour les actions et les dépenses de fonctionnement, 300 000€ pour les investissements, 20 000 € à titre de budget exceptionnel pour la relance de l'activité touristique à Cilaos, et 1 321 998,64 € de contrepartie nationale au FEDER).

A retenir :

=> Observation de l'activité touristique :
- **première enquête réalisée sur le suivi de la demande touristique locale,**
- **études spécifiques sur des segments de marchés** liées à la stratégie de diversification des clientèles (étude marketing sur le marché Chinois et Afrique du Sud, étude de stratégie digitale sur le marché Allemand),
- **sondage sur l'impact du mouvement « gilets jaunes »** sur l'image touristique de La Réunion,

=> Accompagnement des acteurs du tourisme :
- **400 porteurs de projets soutenus** pour le montage de projets d'hébergement, de loisirs ou de restauration,
- **entretien de 24 sites de loisirs** (canyon, plongées, randonnées, parapentes, ...),
- **développement de produits « expérientiels »** afin de définir des « ambiances touristiques » au sein des territoires pour la séduction des touristes,

=> Promotion de la Destination :
- **présence sur les grands salons** (salon de la plongée, foire de Paris, salon des vacances,
Top Résa,...) ;
- **218 agents de voyages formés** au produit Réunion,
- **23 573 000 € de Contre-Valeur publicitaire** générés par les voyages de presse,
- **opération de promotion de l'ananas Victoria** auprès des clientèles métropolitaines,

=> Évènementiel :
- **séminaire sur le e-tourisme,** « La destination et ses résidents », organisé en juin 2018 en partenariat avec la FRT, **ayant réunis plus de 330 professionnels,** avec la participation de la MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle Aquitaine), et de spécialistes du numérique, tels que Pierre ELOY des Agitateurs de Destinations Numériques, etc.

=> Soutien à l'activité économique locale :
- **plan exceptionnel de communication pour la relance de l'activité touristique à Cilaos,** suite aux intempéries de début d'année, ayant fortement impacté l'accès au cirque et son secteur économique,
- **plan de relance de l'activité touristique à La Réunion suite au mouvement « Gilets Jaunes »,** en partenariat avec la FRT et les offices de tourisme, selon deux axes :
  * **renforcement de la communication en direction des marchés extérieurs** prioritaires (métropole, Europe), pour rassurer et ré-enchanter les clientèles (campagne d'affichage, voyages de presse, eductours, accueil de congrès, d'influenceurs, évènementiels ...),
  * **incitation à la consommation de prestations/produits liées aux filières touristiques locales** (culturelles, sportives, loisirs ...) par la clientèle locale et extérieure en séjour (jeux, concours, offres promotionnelles, bons cadeaux, coupons loisirs ...).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.2.3. Développer et renforcer le marché local

Consommatrice à part entière de produits touristiques, la clientèle locale constitue une cible privilégiée appelant une coordination par la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), des actions conduites en faveur de ce segment de marché par le réseau des offices de tourisme.
Afin d'assurer cette mission, mais aussi l'accueil et l'information des touristes extérieurs (notamment les VIP) qui lui ont été confiés aux frontières (aéroports et port de croisière) et lors d'évènements de portée régionale, la FRT aura bénéficié en 2018 d'une aide totale de la Région de **1 905 501 €** pour la mise en œuvre de son programme d'actions (1 711 502 € pour les actions et les charges de fonctionnement, 80 000€ pour les investissements, 50 000 € à titre de budget exceptionnel pour la relance de l' activité touristique à Cilaos, et 64 000 € de contrepartie nationale au FEDER).

Une aide de 256 000 € au titre du POE FEDER 2014-2020 a été en outre allouée en sus, spécifiquement pour des actions de communication en faveur du marché local.

A retenir :

=> Coordination et animation du réseau des Offices de Tourisme :
- **organisation de la première édition des « Fon'ker » :** évènement visant à encourager, valoriser et récompenser les prestations touristiques (5 au total) plébiscitées par les offices de tourisme, **suscitant chez les visiteurs une expérience inoubliable et participant au rayonnement des territoires,**

Les 5 récompenses seront attribuées en fonction des 5 catégories/thématiques suivantes :

FonKer de l'accueil

FonKer eco-friendly

FonKer facilitateur

FonKer terroir & authenticité

FonKer tisseur de liens

- **accueil d'une délégation de la MONA** (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle Aquitaine) pour une **réflexion partagée** sur :
  * **l'office de tourisme du futur** (comment intégrer les enjeux et contraintes du tourisme de demain dans l'aménagement et l'organisation d'un OT),
  * **les boutiques des OT** (dans un contexte de contraintes budgétaires, comment tirer le meilleur profit des boutiques et produits proposés dans les OT),

=> Promotion et communication :
- **plan exceptionnel de communication pour la relance de l'activité touristique à Cilaos,** suite aux intempéries de début d'année, ayant fortement impacté l'accès au cirque et le secteur économique, en partenariat avec l'IRT et Destination Sud Réunion (émissions TV, jeux-concours …),

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- **plan de relance de l'activité touristique à La Réunion suite au mouvement « Gilets Jaunes »**, en partenariat avec l'IRT et les offices de tourisme (jeux TV, concours, diffusion magazine « Explore La Réunion », de films/vidéos sur chaînes TV ….).

2.2.4. Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels

Afin de permettre aux offices du tourisme, en lien avec la Fédération Réunionnaise du Tourisme, d'assurer leurs missions :
- d'accueil et d'information des visiteurs (65 % des visiteurs d'un Office de Tourisme souhaitent obtenir des informations), mais également des professionnels et acteurs du tourisme (hébergement, restauration, loisirs …),
- d'animation des territoires, afin d'augmenter leur connaissance et notoriété,
- de professionnalisation des prestataires en matière de commercialisation des produits, de valorisation de « l'expérience visiteur », et de satisfaction des clientèles, à la fois locales et extérieures en séjour, afin d'accroître les retombées économiques en leur faveur,
notre collectivité a soutenu les programmes d'actions engagés à cet effet par chaque office.

En 2018, les Offices de Tourisme auront ainsi bénéficié d'une enveloppe régionale de **1 520 499 €**, dont 1 344 580€ pour les actions et charges de fonctionnement, 113 919€ pour les dépenses d'investissements, et 62 000€ à titre de budget exceptionnel en faveur du plan de relance de l'activité touristique à Cilaos, alloué à Destination Sud Réunion.

A retenir :

=> Opérations de communication et de promotion :

- **workshops et partenariats avec les prestataires du territoire** (IRT, FRT, acteurs du secteurs privés) et les agences de voyages,
- **soutien aux événementiels locaux** (Sakifo, Odysséa, etc) ayant une portée intercommunale ou régionale à minima,
- **mise en ligne de contenus vidéos, photos ou textes sur les site internet ou réseaux sociaux** pour « booster » les ventes de prestations,
- **organisation d'événementiels à forte notoriété locale** (Festival de l'image sous-marine, Festival de la rando, Festival Détak Baro, Magmagnifique,…),

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



=> Offres de découverte et de commercialisation : actualisation des offres, 20 produits créés dans le Sud, 498 visites guidées réalisées au 1er semestre dans l'Ouest.

2.2.5. Impulser une dynamique touristique au sein des filières

La dynamisation et structuration de certaines filières s'avère nécessaire afin de mieux affirmer leur dimension touristique.

Dans cet esprit, la Région a apporté un soutien particulier à la croisière, identifiée par le SDATR comme filière stratégique en forte croissance, au regard des bons résultats enregistrés ces dernières années en termes de progression du nombre d'escales et de voyageurs, en tenant compte toutefois de la légère baisse d'activité intervenue en fin d'année, du fait des mouvements sociaux « Gilets jaunes ».

Aussi, notre collectivité a poursuivi son soutien à la Fédération Réunionnaise du Tourisme pour l'amélioration des conditions d'accueil des croisiéristes au Port Est. Elle a en outre engagé une enveloppe de 60 000 € pour la réalisation d'une étude prospective destinée à cerner les meilleurs lieux d'accostage des navires de croisière dans l'île, ainsi que les équipements/aménagements et services associés, tant terrestres que maritimes. Les résultats de cette étude seront connus en 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

A retenir :



= - 9 %/2017 (43 276)

Mais une progression de + 14 % d'une saison à l'autre :

= 41 131 croisiéristes pour la saison 2016-2017 (octobre à décembre 2016 et janvier à avril 2017) / 46 957 croisiéristes pour la saison 2017-2018,

=> 2,7 M € de recettes directes estimées générées par les 35 escales

2.2.6. Affirmer la présence de la réunion dans son environnement proche

Le bassin sud-ouest de l'Océan Indien jouit d'une attractivité touristique de plus en plus affirmée, du fait de la présence de destinations à forte notoriété, véritable « locomotive » du tourisme, qui ne peut que bénéficier à notre île. A cet effet, la Région a apporté son soutien au programme d'actions de coopération touristique conduit par l'association « Iles Vanille » à l'échelle des 6 îles membres, visant à accroître la place de cette partie du monde sur l'échiquier mondial, et à générer des retombées économiques pour chacune d'elle.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2018, ce programme, soutenu à la fois au titre du PC FEDER INTERREG V et des fonds propres de la collectivité, aura principalement permis :
- le développement des arrivée de croisiéristes dans la zone OI,
- d'accroître la notoriété des îles et de la zone OI,
- de réaliser des opérations communes de promotion entre les destinations membres,

à travers 5 grands types d'actions liées à :
- la visibilité numérique des îles,
- la diffusion d'informations multi-lingues,
- l'animation du réseau des iles,
- la participation à des salons, roadshows et évènementiels,
- la communication.

L'association Iles Vanille aura donc bénéficié en 2018 d'une aide régionale de **270 496 €,** dont 200 404 € apportés sur les fonds propres de la Collectivité (192 404 € pour les actions et charges de fonctionnement, 8 000€ pour les investissements), et 70 091 € de contrepartie nationale au FEDER INTERREG V (s'élevant à 397 184 €), émargeant au budget « Coopération et Relations internationales » de la collectivité.

A retenir :

=> croisière :

- renforcement du partenariat avec la compagnie COSTA ; démarchage de nouvelles compagnies telles que Le Ponant (unique armateur français de navires de croisières et leader dans la croisière expédition de luxe) et la compagnie Silversea,

- engagement d'une étude en partenariat avec l'Association des Ports de l'Océan Indien (APIOI), visant à définir une **mise à niveau et standardisation des infrastructures d'accueil pour la croisière** dans chacun des ports de la zone, et à conduire une étude de marché sur la croisière dans la zone Océan Indien, afin d'adopter une stratégie marketing pluri-annuelle commune à l'ensemble des iles (résultats attendus en 2019),

- campagne de communication digitale sur le site internet des Iles Vanille, afin de mettre en avant et augmenter les ventes de croisières à destination de l'océan Indien,





Vanilla Islands INDIAN OCEAN — INTERREG V Océan Indien — #RÉGIONRÉUNION — l'Europe s'engage à La Réunion — Costa CROISIÈRES

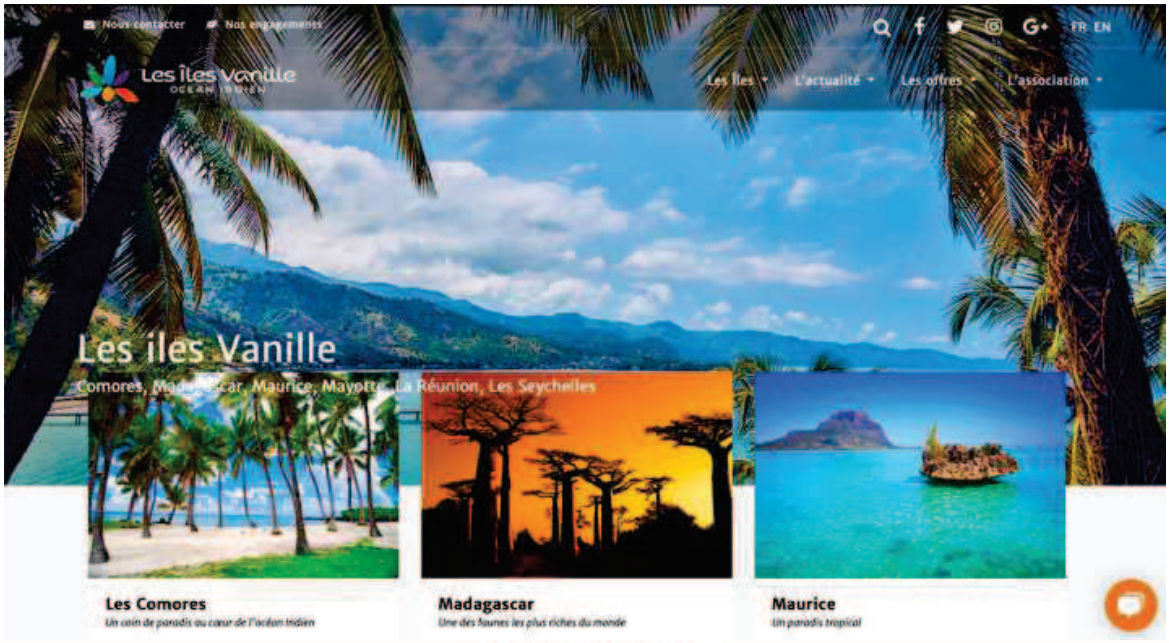
=> notoriété et visibilité de la zone OI :

- Organisation **d'événements labellisés « Îles Vanille »** : festival du lagon et de l'image sous-marine en mai à Mayotte, salon International Fair de Madagascar en mai-juin, Vanilla

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Islands Pro Am Golf 2018 à Maurice en décembre …

- un **site internet entièrement refondu** en 2018, pour plus de performance,





=> Promotion :

- participation à des **salons touristiques internationaux à forte notoriété** (TOP RESA à Paris, Seatrade Cruise Global à Fort Lauderdale, Shanghai Seatrade Cruise Asia ….), ayant permis le **renforcement des liens commerciaux existants et le développement de nouveaux accords avec les Tours Opérateurs et agences de voyages,**

- mise en place de **« combinés » inter-iles à des prix avantageux,** et en particulier autour de thématiques porteuses tel que l'écotourisme :

  - **création de 20 combinés sur le thème de l'écotourisme associant 2 à 3 îles,** s'appuyant sur une charte d'engagement en faveur de l'écotourisme signée entre les Iles Vanille, l'UCCIOI et les agences de voyages réceptives

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



2.2.7. Compétitivité du secteur tourisme

A l'instar des années précédentes, notre destination continue de jouir en 2018 d'un bon niveau de satisfaction générale de ses visiteurs en termes d'accueil, mais aussi en matière d'hébergement, de restauration et de loisirs. Ces aménités constituant des éléments majeurs dans l'offre d'une destination touristique, la Région est intervenue dans le cadre du POE-FEDER et du PDRR-FEADER 2014-2020, en faveur des investissements réalisés par les entreprises dans ces secteurs. L'objectif a été ainsi de maintenir les efforts engagés depuis plusieurs années pour une montée en gamme de l'offre, sa diversification et un accroissement de sa qualité.

Ainsi, concernant les activités de loisirs, une aide régionale a été octroyée à deux projets axés essentiellement sur les loisirs nautiques (ballade touristique en mer et sur plan d'eau) à hauteur de **40 078 €**, à titre de contrepartie nationale au FEDER, dont la part s'est chiffrée à 160 312 €, pour un montant total d'investissements de 517 851 €.

En matière d'hébergement, la Région a apporté son soutien à la création, la transformation ou l'extension d'établissements hôteliers. 5 projets ont ainsi bénéficié d'une enveloppe régionale de **935 550 €** à titre de contrepartie nationale au FEDER, dont la part s'est élevée à 3 742 199 €, pour un montant total d'investissements de 11 160 447 €.

Pour ce qui concerne les « Hauts » et le milieu rural, l'effort de la collectivité a été maintenu pour la création de structures d'hébergement et de restauration labellisées (gîtes, chambres et tables d'hôtes …).
Dans ce cadre, trois opérations ont été soutenues à hauteur de **111 688 €,** a titre de contrepartie nationale au FEADER-PDRR 2014-2020, dont la part s'est chiffrée à 335 063 €, pour un montant total d'investissements de 1 484 250 €.

S'agissant du secteur de la restauration, la création de deux établissements a pu bénéficier d'une aide régionale de **26 686 €**, dans le cadre de la contrepartie au FEDER, dont la part a été de 106 760€, pour un montant total d'investissements de 1 397 034 €.

Enfin, l'année 2018 aura permis aux Très Petites Entreprises, à travers le dispositif d'aide « Chèque promotion Tourisme », de faire la promotion de leur activité sur les marchés touristiques nationaux et internationaux. A ce titre, la Région a apporté son soutien à deux entreprises pour un montant de 4 464 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

A retenir :

=> **62 chambres d'hôtels créés et 41 rénovées** ; création d'1 établissement, rénovation de 2 hôtels et extension de 2 établissements ;

=> **28 chambres créées en structures d'hébergement en milieu rural** ; création de 15 gîtes ruraux,

=> **114 emplois prévisionnels générés** dont 57 en hôtellerie, 27 en hébergement en milieu rural / hauts, 27 dans le secteur de la restauration et 3 en matière d'activités de loisirs,

=> **Transformation de l'hôtel « Villa du Soleil » à Saint-Gilles en « boutique hôtel » , de 13 chambres, classé 4 *, attestant du soutien aux nouveaux concepts** attendus par la clientèle et à la montée en gamme de l'offre,

=> **Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) en matière « d'établissements de grande envergure »**, ayant permis de retenir la **création d'un hôtel classé 4* de 41 chambres à Moka, Sainte-Marie, le « 1787 »** ;

=> **Engagement de la reconstruction du gîte public du Volcan**, suite à un concours d'architectes, afin de l'adapter à l'évolution des pratiques des clientèles et de lui conférer une image à la hauteur du site emblématique du volcan, **inclus dans le « Bien » inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.**



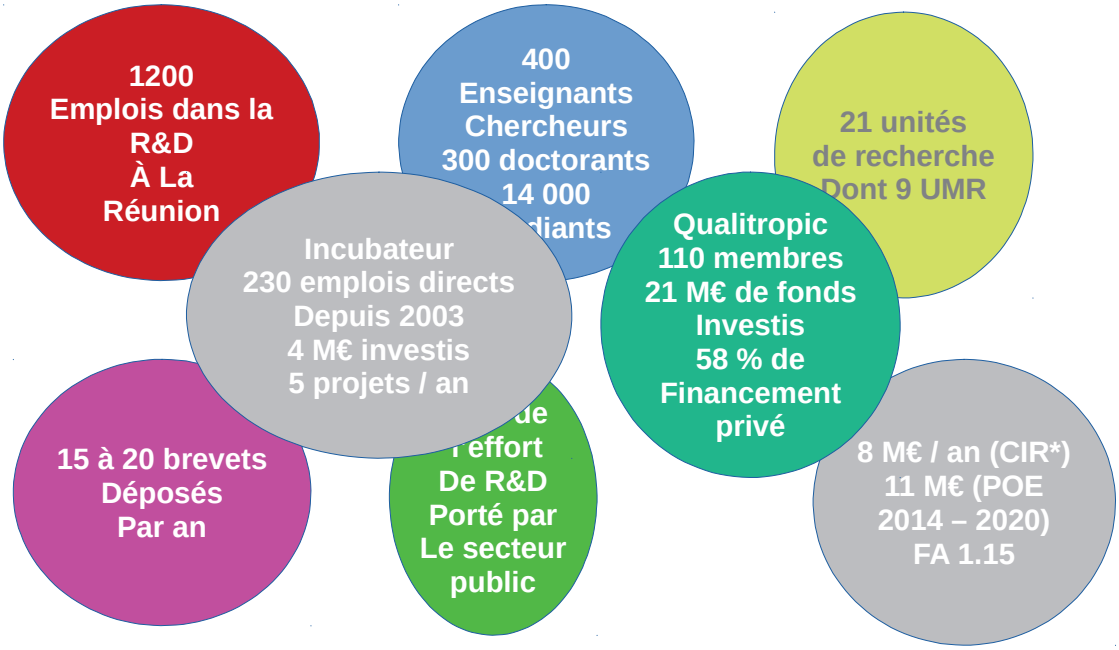
« Tourisme » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire
Chapitre budgétaire 939 : AE : 14 538 950 € CP : 13 197 914 €
Chapitre budgétaire 909 : AP : 1 645 920 € CP : 958 772 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. L'innovation et la recherche COMME FACTEURS D'EXCELLENCE

3.1. L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation

L'INNOVATION À LA RÉUNION EN QUELQUES CHIFFRES



**CIR : Crédit d'Impôt Recherche*

3.1.1. Soutien aux projets innovants

En tant que cheffe de file du développement économique, la collectivité régionale a soutenu 2 projets innovants sur la mobilité propre et les biotechnologies dans le cadre de la fiche action 1.15 du POE FEDER pour un montant de FEDER de 1 964 938 € et un montant de 491 209 € au titre de la contrepartie nationale portée par la Région.

En complément de cet effort financier engagé dans le cadre du Programme Opérationnel Européen, la collectivité a poursuivi son soutien financier aux projets innovants dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA3) en accompagnant cinq entreprises aux côtés de l'État pour un montant total de 1 000 000 €, soit 500 000 € pour la collectivité.

Nom de l'entreprise	Montant alloué (50 % Etat / 50 % Région)
Cirrus	312 K€
Flowly	165 K€
Torskal	173 K€
Oenotropic	140 K€
Logiprem	210 K€

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

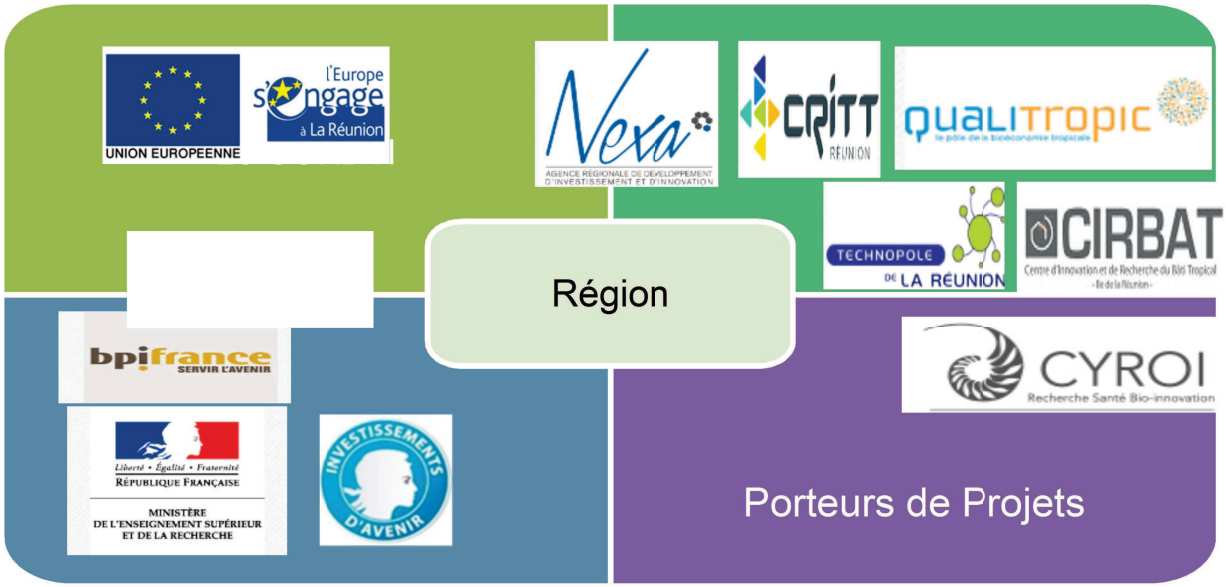
3.1.2. Suivi des structures intermédiaires d'innovation

La collectivité a également poursuivi son accompagnement des structures de soutien à l'innovation, vecteurs opérationnels de la politique d'innovation et de développement relayée par le Comité Régional d'Innovation (CRI). Sept structures sont identifiées comme tel. Celles-ci sont notamment la Technopole, Nexa, CRITT, CIRBAT, le CYROI, Qualitropic et Temergie.

Afin de clarifier les missions de chacune de ces structures et organiser leurs relations avec la collectivité, celle-ci a travaillé à la mise en œuvre de Conventions d'Objectifs et de Moyens.

En 2018, les programmes d'actions de 6 structures ont été accompagnés dans le cadre des fiches action FEDER 1.13 et 1.14. Le tableau ci-dessous recense le montant des subventions sollicitées par ces partenaires de l'innovation :

Structures	Fiche action	FEDER	REGION
CRITT	1.13	267 510,43 €	66 877,61 €
	1.14	168 984,81 €	21 123,10 €
CMAR/CIRBAT	1.13	242 961,04 €	60 740,26 €
	1.14	41 034,04 €	5 129,25 €
CYROI	1.13	55 840,61 €	13 960,15 €
	1.14	79 665,02 €	19 916,26 €
NEXA	1.13	801 661,09 €	200 415,27 €
QUALITROPIC	1.13	46 325,66 €	11 581,42 €
	1.14	191 186,01 €	47 796,50 €
TECHNOPOLE	1.13	120 823,05 €	30 205,76 €
	1.14	131 495,31 €	16 436,91 €
	Totaux :	**2 147 487 €**	**494 182 €**



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.2. La stimulation des projets de recherche

3.2.1. Appel à projets recherche

En 2015, 6 appels à projets (AAP) Recherche, Développement et Innovation (RDI) ont été lancés au titre du PO FEDER 2014-2020, à destination des organismes de recherche du territoire. Sur les 77 projets reçus dans le cadre de ces AAP, 35 ont été retenus (au titre de la liste principale).

En 2018, dans le cadre de ces AAP, 9 programmes de recherche ont été soutenus portés par les acteurs locaux. Le montant soutenu s'élève à 3,643 millions d'euros mobilisant une enveloppe FEDER de 2 914 000 euros et une contrepartie nationale portée par la Région de 441 000 euros. Les thématiques abordées par ces travaux concernent notamment la santé avec la définition et le suivi d'une collection clinico-biologique représentative de la population générale réunionnaise (35-65 ans), la maîtrise de l'énergie avec l'étude et l'expérimentation d'un micro réseau sur l'ilet de Roche Plate à Mafate, ou encore la valorisation molécules bioactives issus de plantes, d'invertébrés marins et de micro-organismes (activités anti-diabétique, anti-malarique et anti-cancéreuse).

3.2.2. L'insertion professionnelle des jeunes docteurs :

Le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat a permis d'accompagner 5 post-doctorants pour un montant total de 456 354 € dont 292 067 € au titre de la participation de l'Union européenne et 73 017 € au titre de la contrepartie nationale assurée par la Région.

3.3. Conforter les équipements structurants

La collectivité a poursuivi son soutien aux infrastructures de recherche.
A cet égard, elle a accompagné le **projet d'extension et de réhabilitation du pôle de protection des plantes** dont l'objectif général est, d'une part, d'optimiser, en la rénovant, l'infrastructure 3P existante et d'autre part, de créer une extension au bâtiment pré-existant dans le but d'augmenter la capacité de recherche de la structure, a été soutenu par la collectivité pour un **coût total de 7 754 797 euros** dont 6 203 837 € de FEDER et 1 373 051 € de CPN Région.

UNE DIMENSION TRANSVERSALE : L'INNOVATION ET LA RECHERCHE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Chapitres budgétaires 909 (DAE, DIDN et DEECB) - 902 (DIRED) - 907 (DEECB)
AP : 2 086 259 € CP : 2 241 515 €
Chapitres budgétaires 939 (DAE) et- 932 (DIRED) AE : 642 741 €
CP : 546 072 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Intitulé du programme : Renforcer et faire évoluer les dispositifs existants et mettre en place les éléments de rupture

BILAN 2018 :

ÉCONOMIE GÉNÉRALE :

Développer les instruments d'ingénierie financière
Renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales pour faciliter le parcours du porteur de projet
Favoriser l'internationalisation des entreprises
Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises
Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie réunionnaise
Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Développer les instruments d'ingénierie financière	*Engagement* : **310 000 €** (dont 250 000 € fonds petits pêcheurs et 60 000 € Fonds émergence) *Paiements* : **350 000 €** (pour la création fonds garantie cadre programme Leader 2014 2020)	*Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien :* **55** (au titre de la Financière de la Région Réunion)	*Nombre d'emplois créés/ maintenus :* ***114*** (au titre de la Financière de la Région Réunion)	Montant prêts accordés : **7,9 M€** (au titre de la Financière de la Région Réunion)
Un soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emploi	*Montant engagé* ***15,6*** **M€** *(dont* ***6 M€*** *au titre des aides d'urgence aux TPE)*	*– Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien :* ***375*** *– Nombre d'emplois créés/maintenus :* ***552***	*Montant FEDER :* **21,4M €** *Montant des investissements générés :* ***63,3 M€***	*– Emplois à caractère productif créés en CDI dans les petites et moyennes entreprises notamment dans le cadre de création, de développement, d'extension ou de reprise de l'activité*

Actions	Indicateurs de réalisation		*Indicateurs de résultat*	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Un soutien affirmé à l'international	*Montant des aides* *Fret fruits/ compensation des surcoûts : 400K€* *Fret extrants : 434 918 €* *VIE : 0 (pas de demande en 2018)* *Actions de promotion DEIE: 207 773 €:* *14 actions (salons, missions, prospection, rdv export)* *- Actions de Business France (promotions & sensibilisations)=15*	*28 bénéficiaires dont 22 pour les intrants productifs, 2 pour les extrants et 4 organisations de producteurs de fruits* *nombre d'organismes soutenus : 2*	*14,851M€ FEDER* *29,702M€ de frais de transports aidés au titre du FEDER* *nombre de missions : 04* *nombres d'entreprises participantes:15*	***3750*** *tonnes de fruits prévus à l'exportation*
Le soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises	*Montant engagé opérateurs économiques :* ***5,1*** **M€** *dont CPN* : **0,96 M€**	*Nombre d'opérateurs accompagnés :* **6**	*Montant FEDER :* ***3,*****9 M €**	*– la promotion et le développement de l'animation économique* *– l'accompagnement des porteurs de projets des opérateurs économiques via les organismes publics* *– le développement de la performance et de la compétitivité des entreprises*

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise	*Montant subvention Programmes d'investissements des acteurs de l'ESS Fonctionnement :* **1 727 192 €** *Investissement :* ***90 000€***	*Nombre d'opérateurs/bénéficiaires Fonctionnement :* ***34 bénéficiaires*** *Investissement :* ***2 bénéficiaires***	*Nombre de porteurs de projets accompagnés par les opérateurs :* ***2550*** ***ADIE : 1450*** ***IR :492*** ***FAR :50*** ***CAE : 182*** ***Reusit :232*** ***Couveuse de potentiel :70*** ***ENTeur de la Cité : 48*** ***DLA : 27***	
Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré	*Montant : néant*	*Nombre de projets d'aménagement (études, travaux) : nb opérations néant*	*surface aidée en m² (viabilisation, bâtiments)*	*Par type de projets ou thématique (création ou extension ou modernisation); pépinière... Par localisation*

Le « TOURISME » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire :

La Réunion, une destination de sensations exceptionnelles et authentiques
Soutien au Comité régional du Tourisme
Développer et renforcer le marché local
Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels
Impulser une dynamique touristique au sein des filières
Affirmer la présence de La Réunion dans son environnement proche
Compétitivité du secteur tourisme

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
la réunion, une destination de sensations exceptionnelles et authentiques	*Montant des aides :* ***1 496 706 € (dont CPN au FEDER et FEADER : 1 473 529 €)***	***–*** *Nb de projets d'aménagement touristique structurants et emblématiques (études, travaux))****:*** ***10 (4 dossiers études / 6 dossiers travaux)*** ***+ 1 projet d'équipement***	*– Surface de sites touristiques aménagés :* ***32,3 ha*** *– Coût total des investissements soutenus :* **27 324 573 €**	*- Etude pour la Restructuration du site et du bassin de baignade du Puits des Anglais au Baril ;* *- Étude /Création d'un bassin de baignade sur le site du Colosse à St André ;* *- Aménagement du Parc du Colosse - Tranche 2 – à St André (études de maîtrise d'œuvre) ;* *-Travaux d'aménagement du bassin de baignade du Colosse à St André ;* *- Travaux d'aménagement du parc ludique du Colosse à st André ;*

				- Travaux d'aménagement de l'aire de jeux et des abords du restaurant du parc du Bocage, à Ste Suzanne ; *- Travaux de valorisation de l'arrière-plage (frange littorale boisée) de l'Ermitage à St Paul ;* *- Travaux de réhabilitation du port de plaisance de St Gilles ;* *- Étude pour la mise en place du Plan d'Interprétation Eco-touristique de la Plaine des Palmistes ;* *- Travaux de reconstruction du gîte du Volcan ;* *-équilibre localisation géographique :* • *micro-region nord : 1 opération* • *micro-region est : 7 opérations* • *micro-region Ouest: 1 opération* • *micro-region Sud : 1 opération*

Soutien au Comité Régional du Tourisme	*Montant des aides :* ***11 410 000 € (dont CPN au FEDER : 1 321 999 €)***	***Nombre d'actions de promotion touristique :*** total : **129** dont spécifiquement : salons : 40 roadshows :0 eductours : 43 workshop : 1 manifestations diverses : 45 (voyages de presse ; actions médias)	***Marché francophones :*** *3 événementiels (20 en 2017) et 13 autres opportunités (40 en 2017)* ***;*** *22 éductours (22 éductours en 2017) ; 32 voyages de presse (40 en 2017).* ***Soutien aux projets/communication institutionnelle IRT :*** *16 projets soutenus.* ***Marché zone océan indien*** *:* *4 actions Maurice (4 en 2017) ; 1 Iles Vanille (0 en 2017) ; 4 éductours (8 en 2017) ; 3 voyages de presse (4 en 2017) ; autres opportunités 7 (4 Afr Sud ; 3 Mau).* ***Marché Europe non francophone*** *:* *1 workshop & 70 contacts (0 en 2017) ; 1 salon (1 en 2017) ; 15 éductours (12 en 2017) ; 3 autres opportunités (3 en 2017) ; 9 voyages de presse (7 en 2017)*	*Marché francophones :* *cvp = contre valeur publicitaire .* *15 717 000€ (cvp 9 851 009€ en 2017) ;* *Marché zone océan indien :* *cvp 386 000€ ;* *Marché Europe non francophone :* *cvp 7 270 000€.*

			Marché Asie *:* *2 éductours (10 en 2017);8 autres opportunités (20 en 2017) ; 1 voyage de presse (1 en 2017)* **Fréquentation du site portail IRT *:*** ***3 438 576 sessions*** *(2 707 392 en 2017)* ***; 1 929 130 utilisateurs*** *(1 618 058 en 2017)* ***;*** ***Chiffres d'affaires centrale de réservation*** *: 2 454 542€ (1 873 504€ en 2017)* *dont 1 078 300€ agences ; 350 216€ OT /FRT ; 64 238€ GHL ; 961 788€ web.*	*Marché Asie :* *cvp 200 000€.*
Développer et renforcer le marché local	*Montant des aides :* ***1 905 502 € (dont CPN au FEDER : 64 000 €)***	***Fréquentation des Offices de Tourisme*** *: 420 396 visiteurs (409 497 en 2017) ; 55 123 visiteurs renseignés aux portes d'entrées ;*		
Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels	*Montant des aides :* ***1 520 499€***	*Nombre d'opérateurs/bénéficiaires :* **5** ***Fréquentation des sites internets des OT*****:** *915 859 visiteurs uniques*		
Impulser une dynamique touristique au sein des filières	*Montant des aides :* ***0***	*Nombre d'opérateurs/bénéficiaires:* ***0***	*Nombre de projets accompagnés par les opérateurs :* ***0***	*Par type d'action (de promotion, de mutualisation, de formation….)*

Affirmer la présence de La Réunion dans son environnement proche	*Montant des aides :* ***270 496€ (dont CPN au FEDER : 70 091€ au titre du Budget Coopération, pour mémoire)***	*Nombre d'opérateurs/bénéficiaires :* ***1***		
Compétitivité du secteur tourisme	*Montant des aides* ***(subventions régionales engagées)****:* ***1 148 465 €*** *dont :* ***- 1 114 001 € (CPN au FEDER et FEADER)*** ***- 34 461 € (hors CPN)***		*Nombre de projets/entreprises bénéficiant d'une subvention régionale engagée en 2018* ***: 12*** *- Nombre de projets bénéficiant d'une subvention régionale engagée en 2018* ***: 3***	*- par type de soutien :* • *9 projets au titre du POE FEDER* • *3 projets au titre du PDRR* *- par type d'activité :* *5 hôtels, 2 restaurants, 2 activités de loisirs, 3 structures d'hébergement en milieu rural* *- par localisation :* ***5 dans les hauts, 7 sur le littoral*** *- par phase de vie de l'entreprise création :* ***7 projets en création, 5 projets en développement/extension*** *- par type de soutien :* *> 2 entreprises soutenues au titre du dispositif*

				« Chèque promotion tourisme » pour participation au salon international de la plongée *> soutien de la SA Aéroport Roland Garros pour la venue à La Réunion de la réplique de l'avion de Roland Garros Morane Saulnier, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la disparition de l'aviateur.*

Intitulé du programme : Le Numérique : faire de l'économie réunionnaise une « société digitale »

BILAN 2018 :

Le développement des infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises
- Déploiement du Très Haut Débit
- Evolution du réseau Gazelle
- Rendre effectif les accès au haut débit dans les zones blanches
- Wi-Run, l'accès wi-fi gratuit dans les lieux publics
- Continuité territoriale numérique

Améliorer les compétences des hommes connectés pour favoriser une économie numérique
- Le développement des compétences

Développer de nouveaux usages et services numériques créateurs de richesses et de développement
- L'observatoire du numérique
- La médiation du numérique
- La plateforme OpenData régionale et le soutien aux projets « e-administration » et « open data » des collectivités
- Le portail régional de la création d'entreprise
- Les dispositifs de soutien à la transformation numérique des entreprises : le chèque numérique, les aides FEDER, les Régionales du Numérique
- Le tourisme numérique

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Déploiement du Très Haut Débit	*4,7 M€*	*0 %*		*- Projet public redéfini dans le SDTAN en 2016.* *- Approbation du rapport d'évaluation préalable des modalités de portages du projet en novembre 2016.* *- Rapport Grand Projet Européen envoyé à la Commission européenne en juin 2018 après évaluation par les évaluateurs indépendants)* *-* ***Appel d'offres*** *pour la conception, la réalisation l'exploitation et la maintenance du réseau THD régional* ***lancé*** *le 4 août 2017 puis attribué en octobre 2018*
Réalisation des travaux d'extension du réseau Gazelle	*3 812 760 €*	*Pourcentage d'avancement des travaux : 85 %*		*Marché de travaux attribués en avril 2017.* *Fin des travaux prévus mi 2019.* *Le linéaire total d'extensions atteint 87 440 m, dont environ 19 500 m de linéaire utilisant du génie civil existant sous voirie publique.*
Accès au haut débit dans les zones blanches	*Sans objet*	*Sans objet*	*Couverture > 98 % de la population*	*Suivi du déploiement et de la qualité sur le site monreseaumobile.fr*

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
WI-RUN	*Investissement (CP) : 123 230 € Fonctionnement (CP) : 322 546 €*	*Pourcentage de hotspots déployés en 2018 : 3*	*Nombre de hotspots opérationnels fin 2019:73 Nombre de connexions mensuelles : 24000*	
Continuité Territoriale numérique		*Part d'engagement des crédits*	*Nombre d'opérateurs émargeant au dispositif*	*L'appel à candidatures auprès des opérateurs de télécommunication a été réalisé en mai 2018 par l'État Une évaluation sera réalisée en 2019*
Observatoire du numérique	***3 960 €***	*Etude « diffusion des TIC chez les particuliers » finalisée Etude « Tiers lieux » lancée en 2019*	*Sans objet*	*Présentation et communication sur les résultats de l'étude*
Chèque numérique	*AP =* ***95 K€***	*Nombre d'entreprises soutenues :* ***47***	*CA généré dans les entreprises de la filière :* ***164 017 €***	*Relance du dispositif en 2019 sous forme de guichet*
Soutien aux entreprises de la filière numérique	*Montant CPN :* ***154 443 €***	*Nombre d'entreprises soutenues :* ***8***	*Montant FEDER :* ***906 431 €***	
Les Régionales du Numérique	*Coût de l'opération :* ***26 153 €***	*Nombre d'événements organisés* ***: 4***	*Nombre d'entreprises participantes :* ***200***	*Recueil des avis des participants (questionnaire)*
Tourisme numérique	*Investissement (CP) : 85 000 € Fonctionnement (CP) : 42 341 €*	*Marché AMO publié*		*La procédure de consultation pour le recrutement d'une AMO a été lancée en 2018. En 2019, le résultat attendu est la formalisation d'une stratégie et d'un plan d'actions opérationnel*

Intitulé du programme : Audiovisuel et cinéma, faire de La Réunion une terre de créativité et de tournage, propice au développement économique

BILAN 2018 :

-Le fonds de soutien audiovisuel, cinéma et multimédia
-Les nouveau dispositifs
-L'accompagnement et le développement de la filière

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Fonds de soutien audiovisuel	*Montant engagé de subventions : 2 976 493€* *Montant payé de subventions : 2 609 474€*	*Nombre d'entreprises soutenues : 33* *Nombre de projets soutenus : 62* *Nombre d'auteurs soutenus : 25*	*Dépenses locales générées: 12 040 900 €*	*Nombre de tournages :20*
Les nouveaux dispositifs	*Montant engagé de subventions : 1 500 €* *Montant payé de subventions : 1 500 €*	*Nombre de lycées participants* *Nombre d'auteurs accompagnés : 1*		
L'accompagnement et le développement de la filière	*Montant engagé de subventions : 467 493 €*	*Nombre de professionnels accompagnés :27*	*Effectif de la filière : 173 entreprises et 946 salariés*	

<u>Intitulé du programme</u> : L'innovation et la recherche comme facteurs d'excellence

<u>BILAN 2018 :</u>

L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation
- Suivi des structures intermédiaires d'innovation
- Le suivi des organismes de recherche

Le soutien des projets innovants et de la structuration de filière
- Le financement de projets dans le cadre du PO FEDER (FA 1.15)
- Le PIA3 régionalisé
- le soutien de l'innovation territoriale

La diffusion de la culture de l'innovation au sein de la collectivité et des partenaires publics
- La diffusion interne
- L'université publique de l'innovation
- La poursuite du partenariat avec la 27ème Région

La stimulation des projets de recherche
- Les allocations régionales de recherche
- Les allocations post-doctorales
- Les AMI (PO FEDER Axe 1) en faveur des laboratoires de recherche locaux

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation	*Montant engagé pour le soutien des structures intermédiaires d'innovation (CPN Région) :* ***494 182 €***	*Nombre de structures accompagnées* ***: 6***	*Montant FEDER :* ***2 147 487 €***	*Après l'évaluation des besoins et des services à couvrir par les structures en 2017 et 2018, un accord-cadre et des conventions d'objectifs et de moyens seront signés pour 2019-2020*

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
La stimulation des projets de recherche	*Montant engagé pour le soutien des projets de recherche (CPN Région : 1.02 / 1.04 / 1.05 /1.09 / 1.10 /1.11) :* ***441 000 €*** *Montant engagé pour les post-doctorants (1.16)*	*Nombre de structures accompagnée :* ***9*** *Nombre de post-doctorants accompagné :* ***5***	*Montant FEDER engagé suite aux AMI Recherche : 0*	*Les AMI seront publiés fin 2018.*
Le soutien des projets innovants	*Montant engagé (CPN 1.15) :* ***491 209 €***	*Nombre d'entreprises soutenues (1.15 et PIA3) :* ***7***	*Taux de consommation du PIA3 fin 2018 :* ***33 %***	*Analyse des dossiers reçus au titre des AAP*

Présentation de la liste des indicateurs par pilier

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

PILIER 3
LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Accompagner les entreprises réunionnaises

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.1 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Chiffres pilier 3 : 1296	Chiffres pilier 3 : 592	1201 (92,7%)
3.3 Nombre d'actions d'accompagnement à l'export	200	37	30,5 %

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Tendance observée
3.2 Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien FEDER ou d'une subvention « aide à l'emploi » en fonds propres	748	26 (PRE)+ 173 (GUEDT)	Augmentation de + 27 % globalement par rapport à 2017 liée à l'augmentation sensible de l'emploi (+ 57 emplois) dans les entreprises bénéficiant d'un soutien FEDER

3.4 Nombre d'entreprises réunionnaises présentes à l'export	800	1600	

Renforcer l'attractivité du territoire

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.5 Aide au foncier : surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 000 m²	0 m²	100 % réalisé
3.6 montants dépensés dans l'économie locale par les producteurs de films soutenus par la Région	38 451 995 €	12 040 900,00 €	73,85 %

Encourager l'entreprenariat

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.7 Entreprenariat : Nombre de porteurs de projets accompagnés – cellule ESS de la DAE	5472	2533	5837 (106,7 %) 2016: 925 2017 :2379 2018 : 2533

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
3.8 Taux de survie à deux ans des entreprises créés à ayant bénéficié d'un accompagnement défini au titre de l'indicateur 3.7 – cellule ESS de la DAE	85 %	84,63 %	Un taux de pérennité maintenu par rapport à l'année précédente malgré les difficultés rencontrées en fin d'année

Développer la filière touristique

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.9 Soutien aux structures : Nombre minimum d'actions de promotion touristiques conduites	150	129	49,6 % (actions réalisées cumulées depuis 2016 : 372 cible : 150 actions /an, soit 750 actions sur 5 ans, de 2016 à 2020)
3.10 Surface des sites touristiques aménagés	25 ha	32,3 ha	67,9 % (surface aménagés depuis 2016 : 84,83 ha cible : 25ha/an, soit 125 ha sur 5 ans, de 2016 à 2020)

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Tendance observée
3.11 Arrivées touristiques extérieures sur lÎle de La Réunion minimales	555 000 touristes	534 630 touristes extérieurs (hors croisiéristes)	+ 16,7 % de croissance / 2016 (458 261 touristes extérieurs)
3.12 Nombre minimum de nuitées	9 000 000 nuitées	8 962 037	+ 9,9 % de croissance / 2016 (8 153 699 nuitées)
3.13 Recettes minimales liées au tourisme extérieur	390 000 000 €	432 000 000,40 €	+ 32,8% de croissance / 2016 (325 300 000 €)

Renforcer le potentiel d'innovation et de R&D Réunionnais

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.14 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux	80	7	13 % de réalisation mais en augmentation par rapport à 2016.

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	
3.15 Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	70	39,4 ETP	N/C
3.16 Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	80	32	N/C

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Le bilan d'activités 2018 de la Région relatif au pilier n°4 «libérer la terre réunionnaise» décline les priorités de la mandature concernant les secteurs de l'aménagement, de l'énergie et de l'environnement.

L'année 2018 a été marquée par :

Dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire :

- le suivi de la mise en œuvre du SAR, la poursuite de la procédure de modification et la préparation de la phase d'évolution,
- les actions menées pour développer les hauts avec la mise en œuvre des dispositifs du FEDER et FEADER, avec l'appui du secrétariat général des hauts,
- la mise en œuvre de projets de coopération régionale dans le domaine spatial autour de la station SEAS-OI.

Dans le domaine de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité :

- les travaux de révision de la programmation plurianuelle de l'énergie de La Réunion,
- la poursuite des actions de la Collectivité en matière d'énergies renouvelables (dispositif chèque photovoltaïque), de la maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la précarité énergétique (dispositifs Ecosolidaire et SLIME),
- la prise en compte du scénario « zéro déchet » dans les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets à La Réunion (PRPGD) en
- l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets, nouvelle compétence de la Région en matière de planification des déchets, en lien avec le scénario « zéro déchet» et l'économie circulaire comme mode d'action pour le traitement des déchets (tri, valorisation, déchets ultimes, …).

Tableau de synthèse du Bilan d'Activités 2018 relatif au pilier 4 :

	Investissement		Fonctionnement		Total réalisé	
	AP	CP	AE	CP	AP/AE	CP
AMENAGEMENT	826 113	877 290	868 849	945 089	1 694 962	1 822 379
ENERGIE ET ENV.	11 705 107	11 464 347	2 446 024	2 109 997	14 151 131	13 574 344
TOTAL Pilier 4 :	**12 531 220**	**12 341 637**	**3 314 873**	**3 055 086**	**15 846 093**	**15 396 723**
Rappel budget 2018	16 106 443	16 255 110	3 751 483	3 866 677	19 857 923	20 121 787
% réalisé	77,8 %	75,9 %	88,4 %	79,0 %	79,8 %	76,5 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Soit une consommation totale en 2018 consacrée au pilier 4 de **15,8 M€** (79,8%) en capacité d'engagement (AP/AE) et de **15,4 M€** (76,5%) en crédits de paiement.

Enfin, s'agissant de l'impact sur l'emploi et le pouvoir d'achat des actions menées en 2018 par la collectivité en déclinaison des priorités de la mandature, celui-ci est estimé comme suit :

a) Impact sur le nombre d'emplois :

131 emplois créés ou maintenus dont 97 emplois dans les structures, 28 emplois dans le secteur économique (associations et entreprises) et 6 emplois générés par les travaux.

b) Impact sur le pouvoir d'achat :

6 271 bénéficiaires d'aides régionales qui ont eu un impact sur les dépenses des ménages, en réduisant leurs factures (5000 diagnostics SLIME, 1100 chauffe-eau installés, 171 installations photovoltaïques).

SECTEUR AMÉNAGEMENT

---

1. UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1. La planification territoriale – un outil au service du développement économique

Sur ce chapitre, les actions engagées en 2018 ont porté sur la déclinaison du SAR, la poursuite de la procédure de modification du SAR et la préparation de la phase d'évolution du SAR à travers une évaluation de sa mise œuvre.

1.1.1. La déclinaison du SAR

L'accompagnement des collectivités dans la déclinaison du SAR

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent être mis en compatibilité avec le SAR. Les collectivités disposaient d'un délai de 3 ans après l'approbation du SAR pour procéder à cette mise en compatibilité.

En 2018, la Région Réunion a poursuivi l'accompagnement des collectivités dans la déclinaison du SAR dans les documents d'urbanisme. La Région a émis des avis sur la mise en compatibilité de huit PLU avec le SAR (Tampon, Sainte-Rose, Saint-Benoît, Saint-Joseph, Possession, Saint-Pierre, Bras Panon, Le Port) et sur la révision allégée n°2 de la ZI4 à Saint-Pierre.

Ainsi à ce jour :
- 2 SCOT (TCO et CINOR) et 11 PLU ont été mis en compatibilité
- 2 SCOT (CIREST et Grand Sud) sont en cours de révision ou d'élaboration
- 13 PLU sont en cours de révision

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Par ailleurs, en 2018 la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) instituée par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 et par l'ordonnance n°2011-864 du 22 juillet 2011 relative à la protection et à la mise en valeur des terres agricoles dans les départements d'outre-mer s'est réunie 14 fois pour examiner divers dossiers qui lui ont été soumis. Au cours de l'année 2018, la CDPENAF a examiné 719 permis de construire dont 258 ont reçu un avis favorable.

Le suivi des indicateurs environnementaux

Inscrit dans le SAR, le suivi annuel des enjeux environnementaux, déclinés en 23 indicateurs d'impact environnemental, a été mis en place avec l'appui de l'AGORAH afin d'évaluer l'efficacité des prescriptions. L'AGORAH a été désignée pour réaliser et animer le suivi de ces indicateurs.
La commission de suivi de l'année 2018 a été reportée en fin d'année 2019 afin de pouvoir disposer de l'ensemble des éléments du projet de modification du SAR pour son adoption par l'assemblée plénière.

Sur les trois indicateurs portant sur le respect des grands équilibres du territoire, c'est-à-dire la préservation des espaces naturels et agricoles face à la croissance des espaces urbains, les évolutions sont les suivantes :

INDICATEURS	VALEUR 2015	VALEUR 2016	ÉVOLUTION
Espace urbain – zones denses	5 744 ha	5 808 ha	Évolutions conformes aux tendances du SAR. L'étalement urbain se fait au détriment des zones d'urbanisation dispersées.
Espace urbain – zones étalées	17 951 ha	18 018 ha	
Espace urbain – zones dispersées	6 100 ha	6 093 ha	
Espace naturel – forte valeur	169 367 ha	169 154 ha	Evolution a la baisse conforme aux tendances du SAR, du fait de l'urbanisation
Espace naturel – moindre valeur	23 273 ha	22 923 ha	
Espace agricole	52 529 ha	L'espace agricole est mesure par les enquêtes statistiques, qui ont l'avantage de s'appuyer sur une méthodologie uniforme sur le territoire européen. Ces enquêtes statistiques sont le recensement agricole tous les 10 ans (2000-2010-2020) et les enquêtes Structures sur la période intercensitaire, qui ont lieu tous les 3 ans (2007-2013-2016...).	

Les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR :

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR.

Les fiches actions concernées sont :
- Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG (mesure 4-09),
- Espaces Publics Structurants des centralités du SAR (mesure 7-04).

Aucun nouveau dossier n'a fait l'objet d'un engagement en 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR :

Chapitre 905 – nature 2045
AP : - €
CP : 69 380,10 €

1.1.2. Poursuite du projet de modification du SAR

Par délibération du 12 décembre 2013 et du 10 juin 2014, le Conseil Régional a approuvé l'engagement d'une procédure de modification du SAR telle que le prévoit l'article L4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en lien avec les priorités de la collectivité.

Ces modifications portent sur les thématiques suivantes :
– La réhabilitation et la création de bassins de baignade non identifiés au SMVM ;
– L'exploitation des matériaux carrières ;
– Le transport et l'inscription du transport par câble au SAR ;
– Le développement de l'aéroport de Pierrefonds ;
– L'extension de la STEP de Saint-Pierre – Le Tampon ;

Avant de poursuivre les phases de consultations (avis des personnes publiques associées, avis de l'autorité environnementale, enquête publique), le projet de modification finalisé a été envoyé en décembre 2017 au ministère (DHUP) pour un avis technique tant sur le fond que sur la forme. En février 2018, la collectivité a été destinataire d'un courrier de réponse précisant *« aucune des observations formulées ne constitue un obstacle juridique de nature à remettre en cause la procédure de modification »*.

Ainsi, toute l'année 2018 a été consacrée à la mise en place et à la clôture du droit d'initiative, à la saisine des personnes publiques associées (PPA) et de l'autorité environnementale (Ae) du CGEDD (ministère) pour avis sur le projet. Suite à cette saisine, le CGEDD a désigné la rapporteuse de l'Ae qui est venue échanger avec la collectivité régionale et les acteurs concernés par le projet de modification au mois d'octobre 2018.

1.1.3. L'évolution du SAR

Le constat de la mandature 2015 / 2021 relatif aux limites du SAR concerne son incapacité à répondre au mieux, dans une temporalité adaptée, aux besoins du territoire réunionnais qui évoluent très vite notamment en termes de développement économique et touristique, de déplacements, et de développement énergétique.

Ainsi, par délibération en date du 13 décembre 2016, la collectivité régionale a décidé de procéder à une analyse du SAR conformément au Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.4433-7 : *« Au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation, le conseil régional procède à une analyse du schéma notamment du point de vue de l'environnement et délibère sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle ».*

Dans ce cadre la Région a confié à l'AGORAH la mission d'élaborer un cahier des charges en partenariat avec les services de la Région, de l'État et du Département pour cadrer le périmètre de cette évaluation. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure les objectifs et les orientations du SAR en vigueur ont été atteints, ainsi que l'impact de la mise en oeuvre du schéma sur les enjeux environnementaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Cette mission attribuée au bureau d'étude CITADIA en 2018. La mission a débuté par l'organisation d'ateliers participatifs, étalés sur une semaine réunissant près de 400 participants autour des thèmes suivants : logement, consommation foncière, identité et structure territoriale, économie, mobilités durables, écosystèmes et risques, transition énergétique.

Il ressort de ces ateliers que le SAR, dans l'esprit n'est pas remis en cause. C'est un outil pertinent, et son intérêt pour le territoire est confirmé. Cependant, il a été noté un certain nombre de limites du SAR et des ambitions à renforcer ou à conforter, notamment :
- sur la stratégie de développement économique ;
- sur une meilleure planification / identification du foncier à vocation économique ;
- sur la politique de mobilité durable et de transport collectif performant ;
- sur la lutte contre l'étalement urbain ;
- sur la protection des espaces agricoles.

Il a été souligné également une nécessaire « flexibilité » du SAR dans le temps et un principe de compatibilité à mieux clarifier.

Pour la révision et évolution du SAR:

Chapitre 905 - nature 2031
AP : - €
CP : 105 641,71 €

Chapitre 935 - nature 6234
AE : 30 000,00 €
CP : 29 970,86 €

1.2. L'aménagement des hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif, et développer l'activité et l'emploi

1.2.1. Gouvernance des Hauts

Le Secrétariat Général des Hauts

L'État, la Région et le Département ont décidé en 2015 de mettre en place une gouvernance partenariale pour mener à travers un cadre stratégique partagé une politique ambitieuse en faveur du développement des Hauts.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région a apporté les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts (3 ETP sont mis à disposition). Le remplacement du chargé de mission au développement économique est en cours. La Région a accordé une subvention de fonctionnement, à parts égales entre les trois partenaires, de 34 000 € en 2018 afin de couvrir des dépenses courantes.

Les Groupements d'Actions Locales (GAL) du programme LEADER

L'approche LEADER offre la possibilité aux territoires organisés en Groupe d'Action Locale (GAL) de mettre en œuvre des mesures spécifiques sur leur territoire. L'enveloppe dédiée à travers la mesure 19 « soutien en faveur du développement local » est dotée de 27,7 M€ de dépenses publiques. Quatre Gals sont effectifs à La Réunion. La Région participe aux réunions techniques et aux comités de programmation en charge de la validation des projets.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

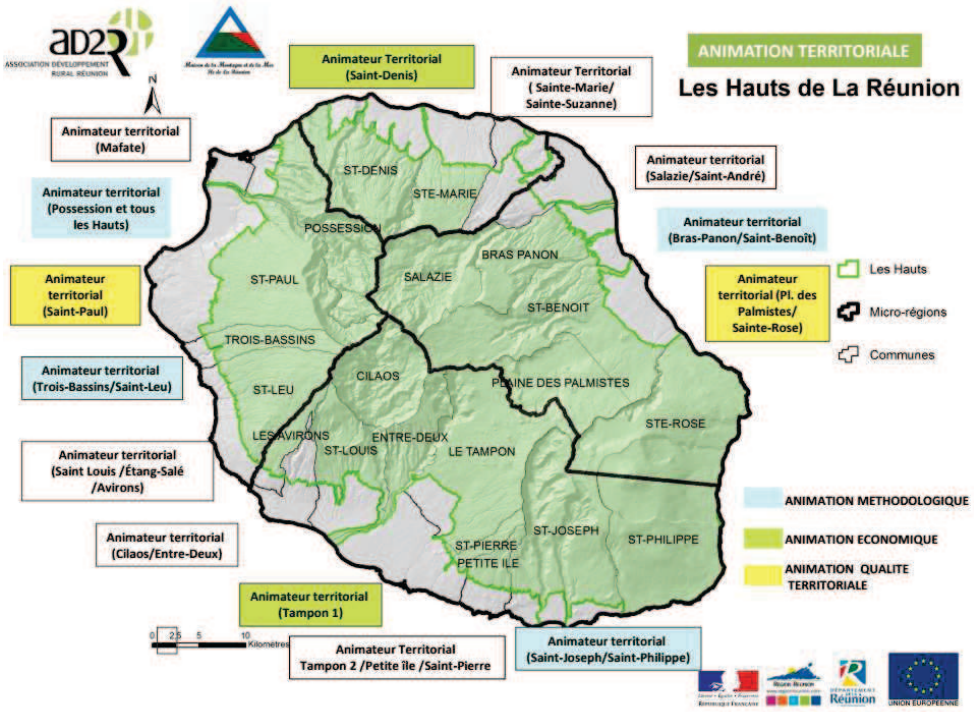
En 2018, 11 comités de programmation se sont tenus et 198 projets ont été aidés, soit un montant de 8 029 248,95 €. La Région a apporté son soutien (contrepartie publique nationale) à 66 projets, soit un montant de 2 007 312,24 €. Le taux de programmation global est de près de 29 % localement, contre 13 % en métropole.

S'agissant du fonctionnement des Gals, une fiche action spécifique a été inscrite sur le PO FEADER 2014-2020, avec un cofinancement à parité entre les partenaires (Etat / Région / Département). En 2018, la collectivité régionale est intervenue dans le fonctionnement des GALs à hauteur de 89 321,45€ pour une dépense publique de 1 071 857,60 €.

L'Animation Territoriale

Les Hauts bénéficient des interventions dans le cadre de POE 2014/2020 au titre de l'animation territoriale. Pour l'année 2018, l'animation territoriale a mobilisé 817 648,20 € de dépenses publiques pour le financement de 16 ETP. L'intervention régionale s'est élevée à 90 844,80 €.

Carte de répartition de l'Animation Territoriale



La mise en œuvre est confiée à l'AD2R. Les nouvelles modalités de prise en charge des actions conduisent à la non éligibilité de certaines dépenses. Afin de permettre la réalisation des actions du programme, une prise en charge des dépenses non éligibles est nécessaire. Aussi la Région a apporté une contribution de 76 902,75 € en 2018 à l'AD2R.

Le fonds de garantie :
La Région et le Département ont mis en place un fonds de garantie d'un montant de 1 M€ pour la durée du programme, avec une dotation de 350 K€ de la Région et de 650 K€ du Département. Ce fonds est un outil financier devant permettre aux bénéficiaires d'amorcer et de mener à terme leurs projets dans les délais impartis. Ce fonds est géré par la SOFIDER moyennant des frais de gestion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

L'année 2018 a été consacrée à la mise en place des modalités de mobilisation du fonds et une convention tripartite Région, Département et SOFIDER a été signée en février 2018.

Pour la mise en œuvre des outils d'orientations et des politiques publiques :

Chapitre 905 – nature 22848
AP : 2 500,00 €
CP : - €

Chapitre 935 - nature 65738/ 6064/ 6234/ 6574
AE : 479 924,47 €
CP : 301 788,58 €

1.2.2. Impulser une nouvelle dynamique en traduisant de manière opérationnelle le Cadre Stratégique des Hauts

Dans le cadre des fonds structurels européens

Le cadre financier des POE 2014/2020 apporte les moyens financiers nécessaires aux ambitions de la politique en faveur des territoires des Hauts conformément au Cadre Stratégique Partagé des Hauts. Les Hauts au titre du POE 2014 /2020 sont dotés d'une enveloppe financière de 37,668 M€ au titre du FEDER et de 78,955 M€ eu titre du FEADER correspondant à un montant total des dépenses publiques de 156,740 M€.

Pour l'année 2018, 796 419,07 € de CPN Région ont été engagés, sur les mesures spécifiques aux Hauts, dans le cadre des programmes FEDER et FEADER 2014-2020. Le coût total des réalisations 2018 de ces mesures équivaut à 5 097 382,90€.

Dans le cadre de la stratégie régionale

Au-delà des dispositifs financiers européens spécifiques, et dans la continuité de sa contribution volontariste à la mise en œuvre et au suivi de ce cadre stratégique, la Région Réunion a débuté en 2018 l'élaboration d'un Plan Régional de Développement Durable des Hauts (PRDDH).

Ce plan précisera les ambitions et les actions portées par la Collectivité sur cette 5e micro-région. Les orientations du cadre stratégique partagé sont ainsi déclinées en fonction des compétences régionales en 6 grandes thématiques :

1. Contribuer à l'aménagement, à la durabilité, à l'accessibilité et à l'attractivité des territoires ;
2. Développer de nouveaux modes d'activité en articulant les secteurs traditionnels et les secteurs d'innovation ;
3. Protéger la biodiversité et favoriser la restauration des milieux ;
4. Contribuer au développement, à la valorisation et à la protection des pratiques culturelles pour l'épanouissement de tous ;
5. Développer et soutenir la formation de tous les citoyens;
6. Mener une politique de proximité par la mise en place de moyens d'animation et de gouvernance dédiés

Ce plan régional élaboré en cohérence avec les autres documents stratégiques existants ou en cours d'élaboration (SRDEII, SADTR, …) est decliné sur ces 6 axes. Ce sont plus de 53 actions qui sont identifiées, représentant le socle des actions de la collectivité régionale en faveur des territoires des Hauts :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Axe 1 : Soutenir l'aménagement et le renforcement de l'attractivité du territoire. Pour 2018, montant engagé : 45 152 693,90 €

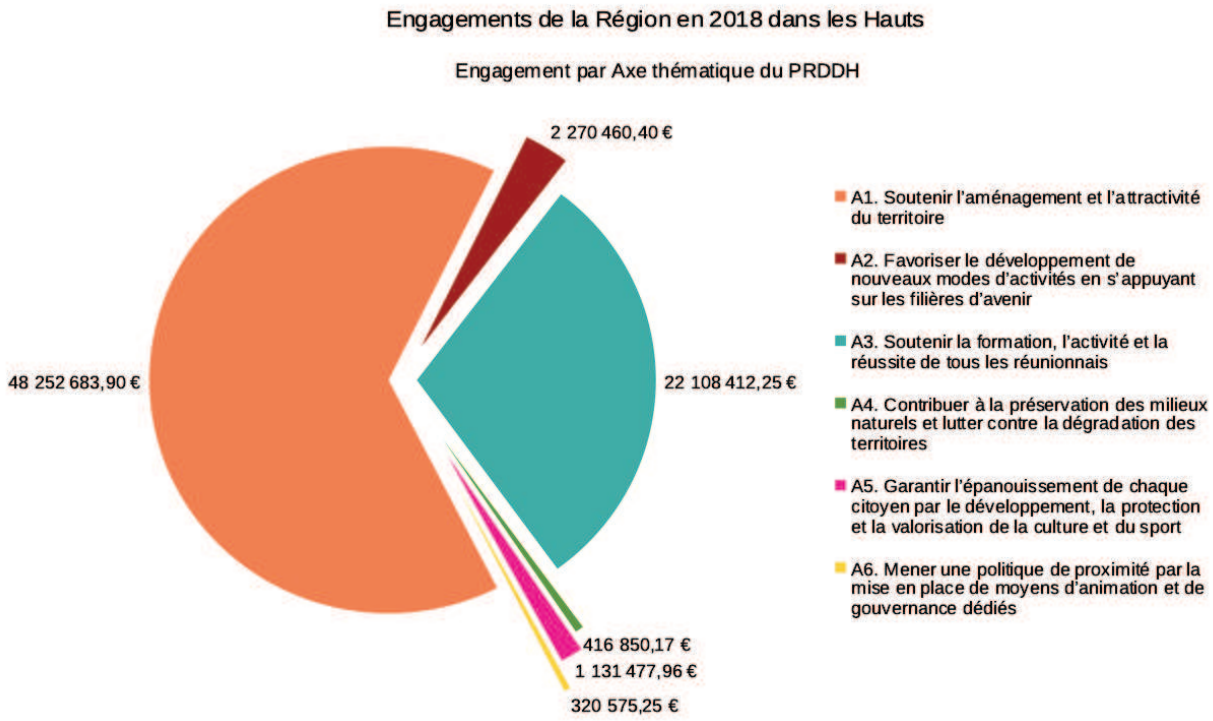
Axe 2 : Favoriser le développement de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur des filières d'avenir. Pour 2018, montant engagé : 2 270 460,40 €

Axe 3 : Soutenir la formation, l'activité et la réussite de tous les réunionnais. Pour 2018, montant engagé : 22 108 412,25 €

Axe 4 : Contribuer à la préservation des milieux naturels et lutter contre la dégradation des territoires. Pour 2018, montant engagé : 416 850,17 €

Axe 5 : Garantir l'épanouissement de chaque citoyen par le développement, la protection et la valorisation de la culture et du sport. Pour 2018, montant engagé : 1 131 477,96 €

Axe 6 : Mener une politique de proximité par la mise en place de moyens d'animation et de gouvernance dédiés. Pour 2018, montant engagé : 320 575,25 €



Ainsi sur l'année 2018, 981 projets ont été recensées et 71 376 553,93 € ont été engagés par la Région pour le développement des territoires de la 5e micro-région, tou programmes et toutes actions confondues. Le montant total des réalisations 2018 de ces actions équivaut à 105 468 297,13 €.

Ces montants se répartissent comme suit :
- 38 602 669,26 € sur Fonds Propres correspondant à un montant total des projets engagés de 49 040 053,83 €.
- 32 773 884,67 € de CPN Région correspondant à un montant total des réalisations 2018 de ces mesures équivaut à 56 428 243,30 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour la mise en œuvre des actions volontaristes de la Région portant sur l'ensemble du territoire et déclinées sur la 5e micro-région :

Chapitre 905 - nature 2045
AP : 119 398,08 €
CP : 50 420,75 €

Chapitre 935 - nature 6574
AE : 223 559,13 €
CP : 82 760,36 €

1.3. Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire

La Région a poursuivi en 2018 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique.

L'AGORAH : agence d'urbanisme de La Réunion, ayant une mission d'expertise, d'animation et d'observation. La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH pour notamment le suivi du SAR et son évaluation. La Région contribue annuellement au programme d'activités de l'AGORAH. En 2018 la contribution a été de 500 000 €, comme les années précédentes.

La SPL Maraïna : société publique locale ayant mission de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toutes opérations d'aménagement définie à l'article L300-1 du code de l'urbanisme. La Région confie, selon ses besoins, en déclinaison du projet de mandature, des études et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des mandats à la SPL Maraïna dans les différents domaines de compétence de notre collectivité.

Les Sociétés d'Aménagement : l'article L. 1521-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales de créer des SEML *« pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général ».* La Région est actionnaire minoritaire de Sociétés et des principales SEM d'aménagement intervenant dans chaque bassin de vie (4,93 % de la SODIAC, 2,24 % de la SEDRE, 10,75 % de la SEMAC et 11 % de la SODEGIS).

L'EPFR : L'Établissement Public Foncier de La Réunion a été créé le 16 septembre 2002. Il est compétent pour « réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique, toutes acquisitions foncières et immobilières, en vue de la constitution de réserves foncières… ». Les activités de l'établissement public s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'interventions, approuvé par le Conseil d'Administration de l'établissement.
Fin 2018, l'EPF Réunion a acquis 591 terrains représentant une surface d'environ 467 hectares, pour un montant de 257.3 M€.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Destinations principales (2003-2018)

Destinations	Nombre de terrains	Surface (ha)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/m²)
Logements	281	151	122.4	81.2
Equipements publics	224	91	66.2	73.1
Tourisme	10	9	4.7	54.4
Economie	30	73	10.3	14.2
Réserves foncières	46	144	53.8	37.3
Total	**591**	**467**	**257.3**	**55.1**

La SAFER : Société Anonyme à but non lucratif, sous tutelle de l'État, a été créée le 2 septembre 1965. Elle a participé au développement de l'Ile par la réalisation d'aménagements agricoles et ruraux, en assurant la réforme foncière dans les années 1970-80, et en apportant sa contribution à la « reconquête des Hauts », par le développement de la filière élevage bovins et la diversification des cultures. La Région est actionnaire de la SAFER à hauteur de 16,63 % du capital qui s'élève à 1 296 000 € et a validé en 2016 sa participation à son augmentation du capital qui n'a pas encore été réalisée.

La SEFAR : Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion, est une société civile à placement collectif immobilier créée en 1989, qui regroupe des GFA (Groupement Foncier Agricole). La Région détient 44,23 % du capital de la SEFAR.

Le GIP IRC (Ile de La Réunion Compensation) : Ce GIP a pour objet de contribuer à la préservation de la sole agricole, dans un contexte où la protection et la reconquête du foncier agricole à des fins d'installation de jeunes agriculteurs et de consolidation des exploitations existantes constituent les enjeux majeurs pour la survie de l'agriculture Réunionnaise. La Région s'est positionnée comme membre fondateur de ce GIP au même titre que l'État, le Département, la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, la Région est adhérente aux organismes suivants :

- **L'ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. La Région y a adhéré en 2016 dans le cadre de son action en faveur du logement.
- **L'AFIGEO** : Association Française pour l'Information Géographique. L'AFIGEO a été créée en 1986. Son objet est de concourir au développement du secteur de l'information géographique, en France et à l'international.
- **L'AIVP** : Réseau mondial des Villes Portuaires est la seule organisation internationale qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires.
- **Si Tous les Ports du Monde :** réseau international dont le but est de promouvoir les échanges économiques et culturels entre ses membres et mettre en place des partenariats durables. Le Réseau regroupe différents sites portuaires internationaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour la participation au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH et de la SPL MARAINA :

Chapitre 905 - nature 204181
AP : 500 000,00 €
CP : 481 000,00 €

Chapitre 935 - nature 617
AE: 0,00 €
CP : 424 007,31 €

Pour la participation au Groupement d'Intérêt Publique Compensation :

Chapitre 935 – nature 657382
AE : 8 760,00 €
CP : - €

Pour le renouvellement des adhésions à des organismes chargés de l'aménagement : AIVP/ AFIGEO/ Si tous les ports du monde, ADIL :

Chapitre 935 – nature 6281/ 6574
AE : 26 536,00 €
CP : 6 536,00 €

1.4. L'information géographique et l'observation du territoire : des outils au service des politiques d'aménagement du territoire

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07/08/2015 (dite loi NOTRe) reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques de données géographiques régionales, selon le modèle open data. Les Régions doivent ainsi élaborer ces plates-formes en association avec les communes et leurs groupements, les départements, ainsi que d'autres acteurs publics et privés du domaine, dans un esprit de mutualisation et d'ouverture des données.

1.4.1. La station SEAS OI

Depuis sa création, la station de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite dans l'Océan Indien a permis la valorisation d'images satellites à travers des actions concrètes sur le territoire réunionnais mais également dans le cadre de la coopération régionale avec les pays de la zone océan Indien. Ces actions se sont donc poursuivis en 2018 à travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais et en s'appuyant sur les financements AFD, MAE DI, FCR, Européen, avec une ContrePartie Nationale de la Région Réunion.

Dans le cadre du projet « Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava face au défi du changement climatique 2017-2020 » porté par notre collectivité, deux études techniques et socio économiques ont pu être réalisées en 2018 à Madagascar. Ces prestations ont été réalisées par les bureaux d'études Créocéan, Hydrétudes et Biotope et ont permis de définir des recommandations en termes de moyens de lutte contre l'érosion du littoral. A noter que cette démarche a été labellisé « projet initiative Climat lors de la COP23 à Marrakech ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Par ailleurs, l'AFD a apporté en 2018 sa contribution financière à notre collectivité pour la mise en place d'une chaîne automatisée de cartographie de l'occupation du sol à grande échelle (**CACAOS**). Ces résultats vont permettre de fournir des indicateurs nationaux de consommation des espaces à destination des décideurs.

S'agissant de l'infrastructure SEAS-OI, conformément aux dispositions relatives aux investissements réalisés dans le cadre des contrats de projets, l'infrastructure SEAS-OI a été remis en juillet 2018 à l'État en pleine propriété, qui en a confié la gestion de l'équipement à l'Université de la Réunion. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en 2018 afin d'identifier et de sélectionner des opérateurs privés pour assurer l'exploitation économique et l'évolution de cette plate-forme.

1.4.2. L'information géographique

La Région dispose d'un Pôle d'Information Géographique qui, d'une part, répond aux demandes d'analyse cartographiques des services de la collectivité mais également en externe, et qui d'autre part, contribue avec l'État et le Département à l'acquisition mutualisée et à la mise à jour en continu des référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Outre ces missions, le Pôle assure l'administration du Système d'Information Géographique de la collectivité (échange de données géographiques, veille technique, architecture des bases de données (serveurs miroirs, applicatifs métiers dans les services) …).

Dans ce cadre, les plate-formes suivantes ont été mises en place :

– La plate-forme PIMANT :
En 2018, le Pôle a réalisé des acquisitions aériennes à très haute résolutions spatiale dans le cadre d'activité opérationnelle : NEO, Rivière des Galets, savane Plateau Caillou, Boulevard Sud, Salazie. La Région a également fait l'acquisition d'un drone et formé deux agents de la collectivité aux activités de télé-pilote et de post-traitement des données.

– **La plate-forme PEIGEO :**
La Plate-forme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO) qui s'inscrit dans une démarche partenariale a pour missions : de partager de l'information géographique, de mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur internet, de coordonner des actions structurantes qui émergent. Cette plate-forme est aujourd'hui coordonnée par l'AGORAH, qui assure son administration. Un financement a été attribué en 2018 à l'AGORAH pour la refonte de cette plateforme.

– **La plate-forme ARCGIS :**
Cette plateforme fournit des produits cartographiques et des services cartoweb en interne à la collectivité régionale.

En 2018, 55 utilisateurs nommés et 122 utilisateurs anonymes (IP) se sont connectés représentant 3 390 utilisations des applications du portail géographique correspondant à 11 applications cartographiques (emploi vert, urbanisme, aménagement, cadastre, route- transport, environnement, culture, ...). 103 commandes ont été passées correspondant à la création de 203 cartes. Au global, 33 services et/ou directions de la Région et partenaires ont sollicité le Service d'Information Géographique pour des besoins cartographiques.

– **La plate-forme 3D Landsim :**
La collectivité a fait l'acquisition en 2018 d'un logiciel de simulation numérique 3D pour présenter aux travers différents scénarii une vision stratégique du développement de la Réunion. Il s'agit également de développer à partir de cet outil, des simulations numériques en 3D spécifiques, sur

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

des projets majeurs pour l'aménagement et le développement de notre territoire (transport, tourisme, habitat,...).

Pour la poursuite du développement des outils au service de l'aménagement du territoire :

Chapitre 905 – nature 2031/ 2188/ 21838
AP : 204 214,45 €
CP : 170 847,85 €

Chapitre 935 - nature 6574/ 611/ 6156/ 6251/ 61358/ 6234/ 6236/ 6261/ 6231/ 6168/ 60632
AE : 100 069,61 €
CP : 100 025,43 €

SECTEUR ÉNERGIE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ

1. UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS

1.1. Une déclinaison des orientations du SRCAE et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvé par l'Assemblée plénière de la Région le 07 novembre 2013, et arrêté par le Préfet, le 18 décembre 2013. Il s'agit d'un document d'orientations, qui traduit les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air à l'échelle régionale.

La déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet énergie, est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE), qui reprend ses orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la PPE a été arrêtée par l'Assemblée plénière de la Région le 19 décembre 2016, puis a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017. La PPE fixe ainsi notamment les objectifs de **réduction de la consommation d'énergie, l**es objectifs de **développement** de la production électrique à partir **d'énergies renouvelables.**

En 2018, la Collectivité a mené des actions contribuant aux objectifs de la PPE, et a poursuivi les travaux de révision de la PPE.

Ainsi, constatant que les objectifs visés dans la PPE dans le domaine photovoltaïque (186,6 + 53,5 = 240,1 MW en fin d'année 2018) ne seraient pas atteints, la Région a demandé à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) d'ajuster les objectifs des appels d'offres qu'elle prévoit de lancer.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Pour répondre aux échéances de la PPE, la Région a travaillé avec la DEAL, l'ADEME et EDF pour établir une proposition de cadre territorial de compensation (CTC) permettant de définir les actions de maîtrise de l'énergie qui pourront bénéficier de financements de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité). Ce cadre a été soumis à la validation de la CRE.

En 2018, la Collectivité a financé l'évaluation environnementale de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour un montant de **20 000 €**.

Enfin, la Région a été sollicitée pour émettre un avis sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CINOR.

1.2. La maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique

1.2.1. La Gouvernance de l'Énergie

Pour piloter les orientations du SRCAE, une **Gouvernance de l'Énergie** a été mise en place depuis 2014. Elle se compose :

1. d'un **comité stratégique de pilotage** avec la Région comme chef de file en partenariat avec l'État, l'ADEME, le Conseil Général, SIDELEC et EDF,
2. d'un **coordinateur et animateur technique :** la SPL Énergies Réunion,
3. de **huit comités** :
   - 6 comités de travail relatifs aux thématiques suivantes : Énergies renouvelables, Maîtrise de l'énergie, Précarité énergétique, Aménagement du territoire, Transport, Innovation Recherche et Développement et Formation ;
   - 2 comités transversaux concernant : l'Ingénierie (financière et juridique) à mettre en œuvre pour les grands projets structurants, et Coopération régionale et internationale.

Les référents et les partenaires de ces comités sont des organismes du secteur privé ou public (Nexa, Agorah, Témergie, Club Export, La Réunion Économique, Université de La Réunion, etc.).

En 2018, la SPL ER a assuré **le secrétariat de la Gouvernance Énergie**, la mise en œuvre des actions de communication des **Espaces Info Énergie (EIE) et** l'animation de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE).

Dans le cadre de la Gouvernance Énergie, la SPL Énergies Réunion a réalisé, les missions confiées par la Région Réunion et ses partenaires, le **bilan énergétique de La Réunion** (Observatoire de l'Énergie de La Réunion), ainsi que l'**Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre**.

Ces actions réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, ont fait l'objet d'un financement à hauteur de **275 000 €.**

1.2.2. Missions de la SPL Énergies Réunion

La SPL Énergies Réunion a été constituée en juillet 2013 à l'initiative de la Région pour mener les actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire de cette société.

Pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie, la Région s'appuie sur la SPL Énergies Réunion. Une convention cadre pluriannuelle 2017-2019 a été signée pour définir ses domaines d'intervention.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

En 2016, en accord avec ses actionnaires, la SPL Énergies Réunion a modifié ses statuts pour devenir une **agence régionale de l'environnement**. La Région a par ailleurs approuvé d'accompagner le développement et la restructuration financière de la société, prévue sur 2 ans, se traduisant par une augmentation de sa participation au capital de la société. La Région est également susceptible de céder des actions à d'éventuels nouveaux adhérents.

Le tableau suivant récapitule les Contrats passés avec la SPL Énergies Réunion par la direction de l'Énergie, de l'Économie Circulaire et de la Biodiversité en 2018 :

Actions	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs (décembre 2018)
Action 1 : Gouvernance de l'Énergie et aide rédaction PPE	La Région en sa qualité de co-pilote de la Gouvernance de l'Énergie avec l'État a confié avec les autres membres la mission à la SPL Énergies Réunion d'assurer l'animation et le secrétariat de cette gouvernance. À ce titre, outre l'animation des comités techniques, la SPL Énergies Réunion a poursuivi l'animation de la révision de la PPE	Finalisation du document de la PPE révisée
Action 2 : Espaces Info Énergie	La participation de la Région à ce volet sensibilisation de l'action de la SPL Énergies Réunion vise en plus de l'information à destination du grand public, à poursuivre la mise en œuvre d'un support technique de sensibilisation à l'énergie en général, aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie à destination des lycéens de l'île. Il s'agit de la déclinaison « lycées » d'« Energ'île »	161 animations en milieu scolaire pour 3 514 élèves (dont 81 dans les lycées pour 1957 lycéens) ; Participation à 11 événementiels permettant de sensibiliser et conseiller 840 personnes ; 2364 personnes sensibilisées via visites, mail, tèl, ateliers...
Action 3: Observatoire de l'Énergie et des émissions de GES	Comme chaque année, la SPL Énergies Réunion a assuré la réalisation du bilan énergétique régional (BER), de l'Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre et les études spécifiques arrêtées par le Conseil d'Orientation de l'Observatoire.	Publication du Bilan Énergétique de La Réunion 2017 et du IEGES 2016
Action 4 :filière bois/gazéification	La SPL Énergies Réunion a poursuivi l'accompagnement au développement et à la structuration de la filière bois-énergie, l'animation et le développement des relations partenariales concernant les cultures végétales à vocation énergétique (projet canne fibre) et a réalisé les études de faisabilité des plates-formes bois énergies.	Finalisation des études de faisabilité
Action 5 : Méthanisation	La SPL Énergies Réunion a poursuivi la finalisation de l'élaboration du Schéma Régional Biomasse (SRB) et a assuré l'accompagnement au développement de la filière méthanisation et territoriale, ainsi que l'animation dans les secteurs de l'agriculture et l'énergie.	Finalisation des études d'opportunité et du Schéma Régional Biomasse
Action 6 : exploitation centrales hydro-électriques du Bras des Lianes	La SPL Énergies Réunion s'est vue confier les tâches suivantes : • exploitation des microcentrales • maintenance des installations via un marché de prestations à passer avec un tiers • petits travaux annexes (travaux de sécurisation notamment) et gestion courante	1 GWh produits en 2017

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Action 7 : Animation dispositif chèque photovoltaïques	La SPL Énergies Réunion a animé et géré le dispositif en 2018. L'objectif de 150 à 170 dossiers instruits était visé.	282 dossiers ont été montés et 171 installations réalisées.
Action 8 : Etude STEP et Hydraulique	La Région a confié à la SPL Énergies Réunion la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique permettant d'identifier les potentiels, leur localisation et d'estimer leur intérêt pour le mix énergétique.	L'étude STEP a été rendue. Elle sera diffusée aux EPCI et éventuels porteurs de projets.
Action 9 : SREMER	La SPL Énergies Réunion s'est vue confier la mise à jour du Schéma régional des Énergies Marines. Avec réalisation d'un état des lieux (technologies, ressources,…) qui doit déboucher sur une stratégie de développement	L'état des lieux et une version provisoire des orientation ont été rendus
Action 10 : Exploitation des centrales PV de la Région	La SPL Énergies Réunion a assuré l'exploitation des 3 centrales photovoltaïques réhabilitées en 2015 (Hôtel de Région, Lycée Pierre Lagourgue, Lycée Mahatma Gandhi) et de l'ombrière PV de l'Hôtel de Région en lien avec la société de maintenance qui a été retenue par la Région.	146 MWh produits
Action 11 : Animation dispositif Ecosolidaire	La SPL Énergies Réunion a animé et géré ce dispositif. Un objectif de 850 à 1 000 dossiers à instruire sur l'année était visé.	1 100 CES installés en 2018
Action 12 : accompagnement pour installations PV sur lycées	La SPL Énergies Réunion a assuré l'accompagnement et la médiation entre les entreprises, les gestionnaire de sites et la Région pour la réalisation des centrales photovoltaïques sur les lycées régionaux suite à l'appel à projets lancé en 2017	Accompagnement des entreprises pour confirmer le potentiel PV des toitures mise à disposition ⇒ 14 centrales sur 12 sites doivent être réalisées en 2019
Action 13 : établissement Cadastre solaire	Dans le cadre d'une convention de mandat la SPL Énergies Réunion aura à faire réaliser pour le compte de la Région un cadastre solaire permettant d'identifier pour chaque toiture son potentiel d'installation en centrales photovoltaïques	Préparation du cahier des charges des consultations externes
Action 14 : Préparation AAP pour photovoltaïque sur RN	La Région a demandé à la SPL Énergies Réunion de préparer pour son compte une consultation pour identifier et mettre à disposition des espaces liées aux RN en vue de la réalisation par des tiers de centrales photovoltaïques.	En 2018 des collectes de données ont été réalisées.

La SPL Énergies Réunion travaille également pour ses autres actionnaires, les différentes communes, la CIREST, la CIVIS, le SIDELEC, le GIP du Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois-Rouge dont la Région est membre, etc.

1.2.3. Soutien aux Énergies renouvelables pour augmenter leur part dans le mix électrique

Soutien à la filière photovoltaïque

Dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque, l'objectif de soutenir l'installation de 200 centrales individuelles, a été dépassé, puisque **282 dossiers** de demande de subvention ont été instruites et **171 installations réalisées**. Ce sont ainsi environ 3 MWc de centrales photovoltaïques individuelles qui ont pu bénéficier d'une subvention régionale. La mission

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

d'accompagnement correspondante confiée à la SPL Énergies Réunion a mobilisé une enveloppe de **75 000 €.**
Le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du CPOI) pour la **mobilité électrique**, ont été assurés par la SPL Énergies Réunion. La SPL ER a également accompagné la Région dans la mise en œuvre des installations par des tiers, sur le patrimoine de la Collectivité, suite à la mise à disposition de toiture sur plusieurs lycées en 2017. Ces missions ont mobilisé une enveloppe de **90 000 €.**

En outre, la Région a confié à la SPL ER la réalisation d'un **cadastre solaire**, ainsi que la mise en œuvre d'un appel à projets pour l'équipement en centrales photovoltaïques sur les abords ou délaissés des **routes nationales**. Un budget de **179 710 €** a été affecté à ces missions.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, 2 fiches actions ont été adoptées pour favoriser le déploiement de la filière photovoltaïque. Il s'agit des fiches suivantes :

- **La Fiche Action 4.12** ***« Infrastructure de Recharge de véhicules électriques par production solaire »***

Cette opération consiste au soutien à l'investissement pour la mise en place d'unités de recharge à destination des véhicules électriques par des dispositifs photovoltaïques. Les demandeurs peuvent être publics ou privés : Entreprises, Associations, Établissements publics, Collectivités territoriales et leurs regroupements.

- **La Fiche Action 4.14** ***« Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles »***

Il s'agit de soutenir les investissements dans le cadre d'acquisition d'unités de production d'énergie photovoltaïque autonomes, c'est-à-dire sans revente à EDF. Cette action répond au premier enjeu du diagnostic territorial stratégique « La maîtrise de l'énergie » et à la priorité transversale de l'UE : « Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ».
Les demandeurs peuvent être publics ou privés : Entreprises, associations, Établissements publics, collectivités territoriales et leurs regroupements.
=> Dans ce cadre, **deux centrales photovoltaïques** (Centre commercial Géant de la Châtoire et Centre commercial Leclerc de Saint Joseph) ont bénéficié d'une contre partie nationale apportée par la Région, pour un montant cumulé de **73 350,15 €** et un montant FEDER de **342 030,70 €.**

<u>Valorisation de la biomasse</u>

Le Schéma Directeur Biomasse-méthanisation (SDBM) établi en 2011 par notre Collectivité, a identifié un potentiel de 12,5 MW dans ce secteur. La SPL Énergies Réunion a été missionnée pour assurer un relais auprès des porteurs de projets, et permettre la réalisation des projets pré-identifiés.

Créé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et codifié dans les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional Biomasse (SRB) définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages.

En 2018, le SRB co-piloté par la Région et la DEAL a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des partenaires des secteurs public, agricole, industriel et forestier.

S'agissant de l'unité de méthanisation sur le lycée agricole de Saint Joseph et de l'unité de gazéification sur le site du CFPPA de Piton Saint-Leu, la mise en œuvre des consultations des entreprises s'est poursuivie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Par ailleurs, l'accompagnement pour le développement de la filière biomasse et la réflexion liée à la valorisation énergétique de la biomasse (gazéification, méthanisation, bois énergie, etc.) ont été poursuivis, en lien avec la SPL Énergies Réunion. Ainsi, des études ont été réalisées sur la méthanisation des boues des stations d'épuration, l'opportunité pour le développement de plateformes de bois énergie sur les territoires Sud et Est de La Réunion, sur les cultures à vocation énergétiques et sur la connaissance du gisement de la biomasse produit par les associations d'entretiens des espaces naturels.

Enfin, dans le cadre de la convention cadre 2017-2019 établie entre la Région Réunion et ALBIOMA, portant sur la contribution de cette société à la PPE de La Réunion. En 2018, une réflexion a été menée sur la valorisation énergétique des résidus provenant de l'entretien des forêts publiques.

Un budget de **280 000 €** a été affecté à ces actions.

Hydraulique

En 2018, les microcentrales du Bras des Lianes ont été exploitées et maintenues par la SPL Énergies Réunion. Le remplacement des cellules Haute-Tension de l'étage 1 a été achevé. Mais la sécheresse constatée n'a permis qu'une production de 1,07 GWh. Une enveloppe de **89 000 €** a été engagée pour assurer l'exploitation et la maintenance des centrales.

Par ailleurs, une étude a été réalisée pour identifier les sites potentiels de pompage-turbinage, et de centrales hydrauliques sur réseau d'eau, pour un budget de **100 000 €**.

Énergies de la mer

En 2018, la SPL ER s'est vu confier la mise à jour du Schéma Régional des Énergies Marines pour une enveloppe de **50 000 €**.

La Région a financé le maintien opérationnel du **PAT ETM** en partenariat avec Naval Energies et l'Université de La Réunion, afin de promouvoir des actions de recherche et le développement de technologies d'échangeurs nécessaires à l'Énergie Thermique des Mers et au dispositif ORC (cycle organique de *RANKINE).*
Une mission d'AMO pour accompagner l'évolution de ce partenariat également été décidée. Une enveloppe de 111 000 € a été affectée à ces actions.

Stockage

En 2018, en partenariat avec l'Université de La Réunion et EDF, le programme de recherche PEPS dont l'objectif est de favoriser l'insertion des énergies intermittentes (éolien et photovoltaïques notamment) sur le réseau a été mis en œuvre. L'étude sur l'identification des sites potentiels de pompage -turbinage contribue également à identifier les possibilités de mettre en œuvre des moyens de stockage à La Réunion.

1.2.4. Actions en matière de maîtrise de l'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Soutien à la mise en place de chauffe-eau solaires pour les foyers défavorisés (dispositif Ecosolidaire),

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Aide aux bailleurs sociaux qui installent des chauffe-eaux solaires sur les logements locatifs sociaux existants et aux collectivités territoriales pour les bâtiments publics (dispositif relevant des Investissements Territoriaux Intégrés),
- Appel à Projets pour la mise en place d'éclairages publics performants,
- Participation aux approches technico-administratives relatives au montage du projet de SWAC Sud.

Par ailleurs hors POE, la Région est intervenue pour la mise en œuvre d'un programme **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion** (SLIME Réunion) en veillant à apporter des solutions concrètes aux foyers visités, et en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, la Région a contractualisé avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire.

Contribuer à développer le solaire thermique

Le dispositif Écosolidaire dédié aux particuliers en situation de précarité a été mis en œuvre. En 2018, plus de **1 100 foyers** se sont vus attribuer une subvention de la Région et du FEDER pour la mise en place d'un chauffe-eau solaire. La SPLER a animé le dispositif. Une enveloppe de **2 300 000 €** a été affectée aux subventions, pour une recette FEDER attendue de **1 610 000 €** et une enveloppe de **390 000 €** a été mobilisée pour l'animation du dispositif.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, **99** logements de bailleurs sociaux (SEMAC et SEDRE) ont été financés à hauteur de **172 830,75 €** dans le cadre de la procédure Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). La part de la Région, au titre de la Contre-partie Publique Nationale est de **51 849,22 €**, le montant du FEDER étant de **120 981,53 €**. La Région est également intervenue au titre de la contre-partie nationale sur les opérations de mise en place de chauffe-eau solaires de la CINOR (5 déchetteries) à hauteur de **2 761,42 €**. Le FEDER a contribué à ces opérations, à hauteur de **6 443,30 €.**

Précarité énergétique

La synergie entre les dispositifs Ecosolidaire et SLIME, a permis que les visites liées au dispositif Ecosolidaire, s'accompagnent également du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du projet SLIME. Ce dernier, également animé par la SPL Énergies Réunion, a permis de diagnostiquer et aider **5 000 foyers** à sortir d'une situation de précarité énergétique. Un budget de **2 610 400** € a été affecté à ce dispositif.

Climatisation solaire

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, 5 **installations de climatisation solaire** ont bénéficié d'une contrepartie de la Région au financement européen. Le montant total de subvention s'élève à **208 700 €**. La part de la Région est de **62 610 €** au titre de la contrepartie, le montant du FEDER étant de **146 090 €**.

Éclairage public

Une nouvelle fiche action FEDER a été validée pour promouvoir le développement de réseau d'éclairage public performant : **Fiche Action 4.11*« Rénovation de l'éclairage public (LED) ».***
Il s'agit d'accompagner des actions de conversion des éclairages publics existants aux technologies LED, plus économes. Cette action répond au premier enjeu du diagnostic territorial stratégique « La maîtrise de l'énergie » et à la priorité transversale de l'UE : « Soutenir la mutation vers une

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ». Cette mesure vise les collectivités locales.

Dans ce cadre du POE FEDER 2014-2020, en lien avec EDF et l'ADEME, un appel à projets a été lancé auprès des collectivités locales pour soutenir l'équipement de gros projets en systèmes d'éclairages publics performants et économes. Un séminaire d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage public a été organisé au MOCA pour faire émerger des projets.

1.2.5 Actions transversales

La Réunion a été la première Région ultrapériphérique (RUP) à accueillir une **Task Force** mobilisée par la Commission européenne, axée sur la thématique de la transition énergétique. Cette Task Force a regroupé l'ensemble des parties prenantes en matière d'énergies renouvelables à La Réunion, pour bâtir une feuille de route sur laquelle La Réunion s'appuiera pour assurer la transition énergétique et parvenir à l'autonomie électrique en 2030.

Par ailleurs, dans le cadre d'un appel à projet européen, la Région cofinance le projet de coopération régionale RESOR permettant de soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et des programmes de développement régionaux. Il permet ainsi aux acteurs publics, à travers l'Europe, d'échanger sur les bonnes pratiques sur la façon de conduire des politiques publiques, et ainsi de trouver des solutions plus efficaces pour leurs citoyens.

En 2018, la Région a préfinancé ce projet à hauteur de **82 202,59 €**, au titre de l'INTERREG EUROPE (les demandes de remboursements se feront, après transmission des différentes pièces justificatives, à la Commission Européenne), elle a également apporté une Contre Partie National d'un montant de **29 590,50 €.**

De plus, la Région a soutenu financièrement le SIDELEC pour l'organisation d'une conférence débat sur le réchauffement climatique permettant de sensibiliser les réunionnais. Un budget de **4 000 €** a été mobilisé pour soutenir cette manifestation.

Secteur Energie	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP
Investissement	**6 975 000 €**	**7 688 500 €**	**6 402 956,48 €**	**7 360 264,84 €**
Fonctionnement	**601 500 €**	**551 500 €**	**636 769,91 €**	**457 314 46 €**

Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé sont notamment dus au retard dans l'engagement et la mise en œuvre de projets cofinancés avec le FEDER (SWAC Sud, projets de méthanisation).

1.3. Surveiller et sensibiliser la population sur la qualité de l'air

1.3.1. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Le SRCAE comprend un volet Air portant sur l'amélioration de la connaissance, la recherche, la sensibilisation et le réseau de surveillance avec des seuils régionaux. Concernant la qualité de l'air, notre intervention s'appuie sur le **Plan Régional Santé Environnement** 2 (PRSE 2012-2015), cosigné par l'État et la Région.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Le 13 juin 2017, la Collectivité a approuvé l'élaboration du troisième Plan Régional Santé Environnement de La Réunion et la charte partenariale proposée pour le pilotage de son élaboration, son suivi et son évaluation.

La finalité du Plan Régional Santé Environnement de La Réunion (PRSE) est d'améliorer la santé des réunionnais grâce à une prévention adéquate et à une meilleure gestion des risques environnementaux définis comme prioritaires à La Réunion. Ce plan s'attache en particulier à réduire les inégalités territoriales et environnementales de santé. Un 3ème Plan National Santé Environnement a été élaboré pour 2015-2019.

En 2018, la Région a participé aux comités de pilotage du PRSE3, et la Commission permanente du 17 décembre 2018 a approuvé le projet de Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3) de La Réunion.

1.3.2. L'observatoire de la qualité de l'air de La Réunion (ATMO REUNION)

L'**observatoire de la qualité de l'air de La Réunion** (ATMO REUNION) est une association agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'observatoire est financé par l'État, les collectivités locales et les gestionnaires d'installations polluantes dans le cadre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Les missions de l'Observatoire **de la qualité de l'air de La Réunion**, permettent de :

- Surveiller la qualité de l'air à La Réunion, grâce à un réseau de stations fixes et mobiles,
- Étudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre,
- Informer les institutions et le public au quotidien.

La convention cadre Etat-Région-ADEME pour la période 2015-2020, prévoit une contribution, des actions relatives à la qualité de l'air en lien avec le volet Air du SRCAE, pour un montant de 150 000 €. Dans ce cadre, la Région apporte son soutien à l'Observatoire de la qualité de l'air de La Réunion (ATMO REUNION), pour l'acquisition de dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires.

En 2018, la Région a poursuivi sa contribution au programme d'actions de ATMO Réunion. Un budget de **88 916 €** a été consacré à cette action.

	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP
	100 000 €	**302 769,40 €**	**88 916 €**	**- €**

1.4. Réseaux internationaux

La Collectivité a poursuivi son partenariat avec les réseaux internationaux NRG4SD, The Climate Group, R20 et ORU FOGAR, axé sur une déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale, des orientations issues des COP, sur le changement climatique. Ainsi, elle a renouvelée son adhésion à ses ONG, ainsi qu'à des structures s'inscrivant dans le domaine de l'énergie (Comité 21, Amorce), pour un montant global de **47 618 €**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2. UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DES DÉCHETS

2.1. Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit pour les déchets, de substituer un **plan unique** aux trois plans actuels de gestion des déchets à l'échelle régionale et infrarégionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce plan.

La procédure d'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) a été initiée en 2016, avec le lancement d'un appel d'offres, qui a permis de désigner le groupement composé des bureaux d'études Espelia, Recovering, Deloitte Conseil et l'avocat M. Bruno Mounier. Les travaux d'élaboration se sont déroulés tout au long de l'année 2017 et se sont poursuivis en 2018.

Ainsi, au début de l'année 2018, la Région s'est prononcée sur un objectif **zéro déchet en 2030** en accompagnant la transformation écologique des entreprises réunionnaises, par une structuration forte des filières de collecte et de recyclage des déchets et en développant des solutions comme les ressourceries et autres ateliers de réparation d'objets abandonnés.

Dans ce cadre, une mission complémentaire d'expertise a été confiée au groupement Espélia/Recovering/Deloitte/Mounier pour approfondir ce nouveau scénario afin de vérifier la faisabilité technique, économique, environnementale et juridique. L'objectif est de renforcer le plan régional pour qu'il soit réaliste et applicable. En parallèle, le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (**PRAEC**) qui constitue un volet du PRPGD, a été complété par NEXA par des actions de prévention et de réduction des déchets à la source.

Ce scénario zéro déchet et le PRAEC, finalisés en lien avec NEXA, ont été présentés lors du comité de pilotage du PRPGD le 11 octobre 2018.

2.2. Développement des filières de l'économie circulaire

La loi NOTRe confère aux régions un rôle majeur dans le champ de l'économie circulaire, par l'élaboration d'un plan d'actions régional. La Région Réunion est pour sa part, totalement engagée dans les dynamiques conduisant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire.

Ainsi, en 2018, les actions réalisées pour le développement des filières de l'économie circulaire sont les suivantes :

- Élaboration du plan d'action en faveur de l'économie circulaire en lien avec l'étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à l'île de La Réunion pilotée par NEXA,
- Lancement d'un appel à projets sur la thématique de l'économie circulaire en co-portage avec l'ADEME (Direction régionale Réunion-Mayotte),

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Actualisation et ouverture du cadre d'intervention élaboré par la Région et l'ADEME, à tous les champs de l'économie circulaire (Commission Permanente du 12 juin 2018, modifiant le précédent établi en 2016),

- Aides à l'investissement pour le développement des filières de l'économie circulaire, conformément au cadre d'intervention approuvé lors de la Commission Permanente du 12 juin 2018, modifiant le précédent cadre établi en 2016,
-
- Accompagnement des actions de communication valorisant les acteurs de l'économie circulaire.

En outre, la Région a accompagné les actions d'animation et d'observation des filières déchets et économie circulaire, qui se sont traduites notamment par :

- la continuité du contrat d'objectifs avec l'ADEME pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire,

- un soutien au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion pour l'organisation du **deuxième forum des Eco-entreprises**, et le renouvellement de l'adhésion à l'association de préfiguration du cluster,

- une participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP, pour le poste de chargé de mission qui assure l'animation liée à la gestion des déchets du BTP,

- une contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion,

- un soutien au poste de chargé de mission observatoire des déchets en matière d'information et de suivi des données porté par l'AGORAH.

En 2018, la Collectivité a participé au soutien à l'investissement pour le développement des filières de l'économie circulaire (associations et de sociétés coopératives) de **8 projets** représentant un montant global de **307 793 €**.
Dans le cadre de l'appel à projets « Économie circulaire », co-porté par la Région Réunion et l'ADEME, **22 projets** ont été soutenus représentant un montant **de 1,5 M€ dont 380 646 €** apportés par la Région.

Secteur Déchets / Économie circulaire	**Budget Primitif 2018**		**Réalisation 2018**	
	AP/AE	**CP**	**AP/AE**	**CP**
Investissement	**650 000,00 €**	**662 422,87 €**	**688 438,90 €**	**521 143,04 €**
Fonctionnement	**170 100,00 €**	**123 100,00 €**	**149 447,21 €**	**115 351,96 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS – CONNAITRE ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

3.1. L'Observatoire Régional des Risques Naturels (ORN)

À La Réunion, les conséquences des risques naturels sont majoritairement imputables à l'aléa cyclonique/tempête tropicale, au volcanisme, à la sismicité, aux feux de forêt, mais aussi au contexte fonctionnel et socio-économique (insularité, pressions foncières, crise de l'emploi, etc.).

Pour y faire face, une véritable politique de diminution des enjeux et des vulnérabilités est menée sur le territoire, favorisant l'émergence d'actions communes *via* la création d'outils innovants (observation, spatialisation, modélisation) et des engagements significatifs en faveur du développement et de l'entretien d'une « mémoire commune du risque ».
La Région, s'inscrivant dans ce cadre, soutient des actions en matière de risques naturels et des études portant sur l'amélioration des connaissances relatives aux évolutions climatiques qui viennent alimenter en données l'**Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN).**

L'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN), créé en 2012, dont la gestion et l'animation ont été confiées à l'**AGORAH**, assurent les missions suivantes :

- Améliorer la connaissance et informer sur l'état des risques,
- Intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement,
- Évaluer et suivre l'évolution des risques naturels et des actions mises en œuvre.

À ce titre, l'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN) assure le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) liés à l'adaptation au changement climatique au sein du Comité 4 de la Gouvernance Energie-Climat, co-piloté par l'AGORAH et la DEAL.

En 2018, la Collectivité a poursuivi son implication dans les activités de cet observatoire en s'assurant en particulier du suivi des orientations et des indicateurs du SRCAE, en matière de changement climatique.

3.2. Actions du BRGM en matière de risques naturels

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscrivent dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 et portent sur les objectifs suivants :

- la compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés,
- le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous sol et des ressources.

En 2018, la Collectivité a maintenu son soutien en faveur du BRGM, afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels. Ainsi, le BRGM a poursuivi le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosion côtière (**OBSCOT**). Pour ce faire, une enveloppe de **40 000 €** a été mobilisée par la Région.

En 2018, dans le cadre de la fiche action 5.02 « *Observation, expérimentation et développement sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique* », du POE FEDER 2014-2020, la Région a confirmé son soutien à la poursuite de l'acquisition de données sur ce secteur dans le cadre du programme de recherche **RenovRisk-Erosion**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Ce partenariat entre l'Université de La Réunion et le BRGM a bénéficié d'une aide de **1 449 249,21 €** dont **1 014 474,45 €** de subvention FEDER et **217 387,38 €** au titre de la Contre Partie Nationale financée par la Région.

3.3. Actions de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)

Le partenariat établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVPF), a fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020, pour la réalisation d'actions de Service Public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2018, la Collectivité a accompagné l'OVPF en soutenant son programme d'actions relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise. Un budget de **90 000** € a été mobilisé par la Région pour l'observatoire. L'année 2018 a été marqué par une activité assez intense du volcan, ce qui s'est traduit par une augmentation notable des données collectées par l'OVPF.

3.4. Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire, qui a été approuvé par le Préfet en 2015, et dont les objectifs sont de :

1. Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation,
2. Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations,
3. Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations,
4. Concilier les aménagements futurs et les aléas,
5. Réunir tous les acteurs de la Gestion du Risque Inondation.

Ainsi, le PGRI définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficientes et les plus urgentes. En lien avec la mise en œuvre de la Directive Inondation, des actions prioritaires sont identifiées, afin de réduire de façon opérationnelle, la vulnérabilité des populations face au risque d'inondation.

Dans le cadre de la fiche action 8.03 « *Programme de Gestion du Risque Inondation* » du POE FEDER 2014-2020, la Région a poursuivi son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement, prioritaires retenus, en apportant la contrepartie publique nationale.

En 2018, le projet d'endiguement de la Rivière des Galets porté par le SIVU Rivière des Galets (Mairie du Port, Saint-Paul, TCO) a fait l'objet d'une nouvelle convention avec la Région pour l'adaptation des ouvrages d'endiguement de la rivière des Galets aux évolutions morphologiques du cours d'eau. Ce projet a bénéficié d'une subvention à hauteur de **6 995 635,00 €,** dont **699 563,50 €** au titre de la Contre Partie Nationale financée par la Région et de **4 896 944,50 €** accordée par l'Union Européenne.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Secteur Risques Naturels	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP	CP	AP	CP
Investissement	**640 000,00 €**	**327 854,30 €**	**1 046 950,88 €**	**212 349,01 €**

3.5. Actions dans le domaine de l'eau

La gestion des ressources en eau à La Réunion se fait suivant une planification au niveau européen, national et local.

Conférence des Acteurs de l'Eau (CAE)
En 2016, un plan d'actions sur l'organisation des services de l'eau potable et de l'assainissement a été défini pour les outre-mers. Il repose sur la création en 2017 d'une conférence des acteurs de l'eau (CAE) associant les financeurs et définissant la stratégie de mise en œuvre du PEDOM pour La Réunion.

En 2018, les acteurs se sont réunis pour valider le document stratégique pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement à La Réunion.

Outils de planification
En 2018, l'action de la Région dans le domaine de l'eau et de la mise en œuvre du SDAGE s'est faite dans la continuité des années précédentes. Elle a également été associée aux travaux de préparation de la révision du SDAGE qui dureront jusque 2021.

Amélioration de la qualité de l'eau
Maîtriser la qualité de l'eau du robinet est un objectif prioritaire pour améliorer l'état de santé de la population. Ainsi, la Préfecture de La Réunion et l'Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS OI) ont élaboré un plan d'action pluriannuel visant la construction d'usines de potabilisation de l'eau, dans un contexte financier incitatif pour les collectivités, maîtres d'ouvrage. L'indicateur principal de réalisation de cette action est la population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau, soit 20 000 habitants visés en 2018 et 100 000 en 2023.

En 2018, au titre de la Fiche Action 5.06 *« Création et extension d'usines de potabilisation »* du POE FEDER 2014-2020, la Région a soutenu les projets de création **d'usines de potabilisation** sur les communes de Saint-André et Saint-Denis. Ainsi, le plan de financement de la station de potabilisation de Bras-Panon, initié en 2016, a été révisé en 2018, celui-ci a bénéficié d'une subvention régionale complémentaire à hauteur de **36 720 €.** L'unité de potabilisation multi-sites sur Salazie a été livrée en 2018.

Le montant total de subvention s'élève à 27 823 267,29 € dont 17 066 216,27 € de FEDER et **923 419,26 €** de la Région.

Enfin, au titre de la mesure 4.3.5 du FEADER 2014-2020 intitulée « *Amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts ruraux* », la Région a apporté son soutien pour réaliser des retenues collinaires, à usage agricole ou mixte diversification agricole et lutte contre les incendies de forêts pour sécuriser l'alimentation en eau dans les Hauts, et préserver la biodiversité. C'est dans ce cadre qu'elle finance la Contre Partie Nationale au projet de retenue collinaire de Piton Rouge, porté par la Commune du Tampon. En 2017, la convention d'attribution de la subvention a été signée : elle s'élève à **10 413 650,00 €** dont 7 810 237,50 € pour le FEADER et **1 375 000,00 €** pour la CPN régionale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Secteur Eau	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP	CP	AP	CP
Investissement	**3 000 000,00 €**	**832 931,00 €**	**960 139,26 €**	**415 526,21 €**

4. LA RÉGION, CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, modifie la gouvernance conforte. Dans les départements d'outre-mer, les comités de bassin sont remplacés par des **comités de l'eau et de la biodiversité**.

4.1. Le Comité pour l'Eau et la Biodiversité (CEB)

Cette instance a été mise en place en 2017 afin de permettre une meilleure concertation locale sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité. Elle est sollicitée sur plusieurs sujets : consultation sur l'opportunité des travaux et aménagements d'intérêt commun envisagés sur le bassin, sur toute question concernant la gestion de la ressource, la planification, l'organisation de la gouvernance (SDAGE, SAGE,…), participation à l'élaboration et au suivi de la stratégie réunionnaise de la biodiversité, et consultation sur les sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine.
Le CEB s'est réuni trois fois en 2018. Le projet de préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité Réunion a été présentée lors de la séance d'octobre, avec un point d'information sur les rôles complémentaires des deux structures et sur leur lien à construire.

4.2. L'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)

Les Régions ont la possibilité de mettre en place des **Agences Régionales de la Biodiversité (ARB)**, conjointement avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) officiellement créée depuis le 1er janvier 2017.

En juin 2018, la Région et l'AFB ont signé une déclaration d'intention afin de coordonner leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité locale et définir les orientations et le cadre général des travaux de préfiguration d'une Agence Régionale pour la Biodiversité à La Réunion.

Le dernier semestre 2018 a été consacré aux échanges entre l'AFB, l'État et la Région pour valider la convention de partenariat de mise en place de cette mission de préfiguration. Un projet de cahier des charges d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette préfiguration a également été co-rédigé entre les trois partenaires. Une enveloppe de **50 000 €** a ainsi été engagée par la Région.

Enfin, le partenariat initié en 2017 avec l'État et le Conseil Départemental a été poursuivi, notamment par une réflexion sur la mise en œuvre d'une gouvernance de la biodiversité adaptée au contexte réunionnais.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.3. Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2018, la Collectivité régionale a poursuivi le suivi des projets ci-après déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 du POE FEDER 2014-2020 (cf détails fiches bilan en annexe).

Trois nouveau projets ont été mis en œuvre en 2018 :

- des actions de protection des pétrels endémiques et puffins indigènes par l'association AV2M en cohérence avec le projet LIFE+ Pétrels porté par le Parc national,
- une étude sur la caractérisation des habitats mésothermes de La Réunion porté par le CBNM
- le programme 2018 de conservation du Tuit-Tuit (Échenilleur de La Réunion, *Coracina newtoni*) par la SEOR.

Le montant total de subvention s'élève à **943 560,62 €**. La part de la Région est de **69 667,46 €** au titre de la Contre Partie Nationale, le montant du FEDER étant de **660 492,41 €**.

La Région assure également le suivi administratif et financier du programme européen LIFE+ Forêt Sèche 2014-2020, porté par le Parc National de La Réunion, co-financé par la Région en 2015 à hauteur de 300 000 €, dont l'objectif est de conserver la forêt semi-xérophile, et de rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques sur les communes ciblées (St-Denis et la Possession). Pour cela, un ensemble d'actions techniques de démonstration et d'approches innovantes sont mises en œuvre de façon coordonnées et intégrées pour agir de manière directe et indirecte (avec un objectif de réduction de 20 % au profit de la conservation pérenne de la forêt semi-sèche de La Réunion).

Enfin, la Région a accordé une aide exceptionnelle en section de fonctionnement de **75 000 €** au Conservatoire Botanique National de Mascarin. En grande difficulté financière, cette association a ainsi bénéficié de l'appui financier, à parité, de l'État, du Département et de la Collectivité régionale pour restructurer son activité et définir une stratégie opérationnelle de retour au bon état financier de la structure.

Cette avance, déductible de l'enveloppe globale qui est attribuée à l'association par la Région, est une aide exceptionnelle qui ne sera pas reconduite et est conditionnée à la garantie d'un retour à l'équilibre financier de l'établissement.

Le Parc National de La Réunion

La Région Réunion accompagne cet établissement public depuis sa création en 2007 en participant à ses réunions du Bureau et du Conseil d'Administration. En 2017, elle a rendu public les résultats de l'étude lancée en 2016 consistant en un état des lieux et un diagnostic de l'outil en vue d'en proposer des améliorations, et d'analyser les possibilités d'évolution de son statut juridique, le but étant d'aller vers un aménagement équilibré et raisonné du territoire.

En 2018, un travail a été initié avec la nouvelle équipe de direction de l'établissement public, pour atteindre cet objectif d'aménagement équilibré et raisonné du territoire.

Secteur Milieux terrestre	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP
Investissement	**120 000,00 €**	**194 418,59 €**	**69 667,46 €**	**51 986,05 €**
Fonctionnement	**60 002,76 €**	**80 402,76 €**	**62 553,20 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.4. Biodiversité marine et écosystèmes marins

Depuis 2007, la Région participe au financement du fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNMR) dont les missions sont la surveillance, la sensibilisation, l'éducation, l'entretien des aménagements, la connaissance et le suivi du milieu.

En 2018, la Collectivité régionale a renouvelé sa contribution au financement du **fonctionnement du GIP RNMR** à hauteur de **230 000 €.**

La Région apporte également son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2018, la Région a contribué au titre de la Fiche Action 1.11 *« Programmes de recherche liés au projet du Pôle Mer Réunion »* du POE FEDER 2014-2020. Dans ce cadre, elle a accompagné l'Association GLOBICE dans la réalisation de son projet intitulé « MIROMEN 2 ». La subvention accordée à GLOBICE s'élève à **143 819,74 €** dont **115 055,57 €** d'aides accordées par l'Union Européenne et **14 381,95 €** de Contre Partie Nationale Région.

4.5. Gestion du risque requin

4.5.1. Une gouvernance coordonnée et partagée

Le Centre de Ressources et d'Appui (CRA) sur le risque Requin a été installé en 2016, sous la forme d'une association loi 1901 avec la dénomination « Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin «(ACRAR) ». Il mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel gouvernemental dont les missions premières sont accompagnées d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale.

En 2016, la Région a approuvé son adhésion à cette structure et y participe à deux niveaux : participation à ses instances consultatives et décisionnelles, cofinancement (fonctionnement et programme d'actions). Ce cofinancement intervient sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, tel qu'inscrit au contrat de Plan État-Région 2015-2020 et se fait à parité avec l'État à hauteur de 1,8 M€ sur la période considérée. En application de ce contrat, la Région a soutenu en 2018 le fonctionnement du CRA à hauteur de **300 000 €** et participe au programme réunionnais de pêche de prévention à hauteur de **210 000 €**.

En 2018, les actions prioritaires que la Région a souhaité soutenir ont porté notamment sur l'étude du déploiement du dispositif Vigie Requin Renforcé à de nouveaux sites et usagers, et le test d'équipements de protection individuel.

4.5.2. Des mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention

En 2018, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région a financé des actions en cohérence avec sa volonté d'accompagner les associations et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques. Ainsi, elle a renouvelé son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place. Cela concerne notamment le dispositif « Vigies Requins Renforcées » mis en place par la Ligue Réunionnaise de Surf **(681 000 €)**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.5.3. Les actions de sensibilisation au risque requin

L'Association Élio Canestri organise chaque année l'évènement « Elio Surf Challenge » en hommage au jeune Élio Canestri, victime d'une attaque de requin. Il s'agit, pendant un week-end du mois d'avril, de mettre en place sur la plage des Roches Noires, des actions caritatives et sportives afin de fédérer le monde artistique, sportif et scientifique sur un même site. La manifestation est ouverte à tout public. Des campagnes d'information et de sensibilisation sont également organisées. En 2018, la Région a maintenu son aide en accordant une subvention de **18 000 €** pour l'organisation de la 3ème édition de cet événement.

Secteur Milieux aquatique	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP
Investissement	**935 000,00 €**	**612 453,84 €**	**15 881,95 €**	**589 227,57 €**
Fonctionnement	**1 605 000,00 €**	**1 733 197,24 €**	**1 439 000,00 €**	**1 434 092,63 €**

4.6. Sensibilisation dans le domaine de l'environnement

En 2018, la Région a poursuivi son partenariat établi en 2012 avec la fondation WWF-France dans le domaine du développement durable. Cette collaboration est axée sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux, avec notamment la mise en œuvre annuelle d'un Pandathlon, la préservation de la biodiversité en lien avec le changement climatique, dans un cadre territorial et de coopération régionale. La septième édition du Pandathlon s'est déroulé sur le site de la Villèle et a mobilisé **1 700 personnes**. Les **26 000 €** récoltés ont été reversés à l'APLAMEDOM.

La Région a également organisée la journée nationale de l'arbre le 10 avril 2018. Cet événement a permis de mobiliser aussi bien des acteurs économiques comme EDF ou SIDELEC, que des établissements scolaires ou des associations. A titre d'exemple, l'arboretum du Lycée Nelson Mandela a été inauguré par le président de Région et un bois de senteur blanc (*Ruizia cordata*) a été planté dans les jardins de la Région.

Elle a poursuivi également son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) pour un montant global de **16 697 €.**

Secteur Sensibilisation	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	**48 000,00 €**	**43 800,00 €**	**91 696,52 €**	**30 344,08 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

5. RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

5.1. Recherche agronomique et extension du Pôle de Protection des Plantes (3P) du CIRAD

En 2018, la Région a poursuivi son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite Etat-Région-Département-CIRAD 2015-2020 et en contrepartie des fonds du POE FEDER Convergence, du POE INTERREG V OI et du PDRR FEADER 2014-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation ainsi co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la « Stratégie Europe 2020 » de l'UE, de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente » de La Réunion (S3) et des priorités du « Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- la santé animale ;
- la biodiversité et la santé végétale,
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- les services et impacts des activités agricoles.

Cette structuration qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire,…) et les acteurs de la zone océan Indien au sein de la « Plate-forme Régionale de Recherche Agronomique pour le Développement » (PréRAD), est propice au développement renforcé des activités de recherche en bioéconomie tropicale et la valorisation de leurs résultats en actions de développement et de coopération.
La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire a été appréciée selon le bilan annuel 2018 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologique, d'expérimentation, de formation, et en lien avec les relais tels que les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole : RITA « Santé animale et élevage », RITA « Canne », RITA « Fruits & légumes et horticole »), ainsi que le pôle de compétitivité Qualitropic.

Le financement de l'extension du Pôle de Protection des Plantes (3P), prévu également à l'accord-cadre quadripartite 2015-2020, a été engagé en 2018 au titre du FEDER et de l'INTERREG V OI du POE 2014-2020. Il comprend le soutien aux phases études et travaux de l'opération.
Le 3P est une plateforme à vocation régionale qui fédère les acteurs clés de la biodiversité et de la santé végétale. Les travaux de réhabilitation et d'extension envisagés visent un meilleur regroupement des équipes de recherche, l'accueil de nouveaux chercheurs, l'augmentation des capacités de formation ainsi que le développement de nouveaux outils et de nouvelles compétences (notamment en écologie chimique).

En 2018, la Région a consacré un budget de **808 444,28 €** en faveur des programmes de recherche agronomique du CIRAD au titre du PDRR FEADER 2014-2020 et un budget de **1 623 711,53 €** au bénéfice du CIRAD pour l'extension du Pôle de Protection des Plantes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

5.2. Participation à l'ERANet « BiodivErsA3 » : réseau transnational de recherche en biodiversité

La Région participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivERSA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 32 entités nationales et régionales. Coordonné par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), BiodivErsA 3 vise à renforcer la recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, par sa mise en réseau dans l'Espace européen de la Recherche (projet « ERANet »).

Les actions majeures de BiodivErsA3 menées en 2018 concernent : 1. la préparation et le lancement le 1er octobre 2018 d'un appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et santé », 2. la mise à jour de la base de données relative à la recherche en biodiversité et services écosystémiques (projets de recherche et programmes/dispositifs de financement) , 3. la poursuite du travail sur l'implication des différentes parties prenantes (dont les partenaires privés), 4. les travaux sur les modes de pérennisation du réseau BiodivErsA « (finalisation et début de signature d'un Memorandum of Understanding ou « MoU » pour le maintien du « BiodivErsA partnership »), 5. l'ouverture du réseau à d'autres partenaires (entrée du Ministère israélien de la protection environnementale,..), 6. l'analyse des sorties des projets de l'appel de l'ERANet NetBiome, 7. la publication du « Policy guide » et des « policy briefs » pour la promotion de l'interaction entre les Sciences et les Politiques publiques (Science/policy).

Secteur Recherche	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AP	CP	AP	CP
Investissement	**1 551 442,88 €**	**2 313 850 €**	**2 432 155,81 €**	**2 313 850 €**

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Rapport développement durable

Obligation résultant de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable doit analyser tous les ans les politiques (programmes, actions, dispositifs) menées par la Collectivité sur le territoire et en interne durant l'année n-1.

Cette évaluation s'effectue au regard des 5 finalités du développement durable et a pour objectif une amélioration continue pour la conduite de politiques durables de développement. Pour rappel, les 5 finalités du développement durable visent :

– à lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
– à préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
– à permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
– à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
– à fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport « Développement Durable 2017» a été présenté lors de l'Assemblée plénière du 22/06/18.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6.2. Actions/projets développement durable

En complément du volet formation, la Région a mis en œuvre et amplifiée des opérations concrètes de développement durable telles que : les jardins partagés, l'implantation de ruches,

Secteur Environnement	Budget Primitif 2018		Réalisation 2018	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	10 000 €	8 000 €	9 822,29 €	11 202,29€

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE DU PILIER 4

1) RÉCAPITULATIF SECTEUR AMÉNAGEMENT

		Budget Primitif 2018	Budget 2018 (BP+DM+virt)	Réalisé au 31/12/18	% Budget 2018
INVEST.	AP	3 095 000	1 085 000	826 113	76,1%
	CP	3 352 000	3 328 670	877 290	26,4%
FONCT.	AE	1 257 000	1 296 880	868 849	67,0%
	CP	1 481 560	1 266 677	945 089	74,6%
TOTAL	AP/AE	4 352 000	2 381 880	1 694 962	71,2%
	CP	4 833 560	4 595 347	**1 822 379**	39,7%

Le montant total engagé est de **1 694 961 €** (38%) et celui mandaté de **1 822 379 € (38%)**.

2) RÉCAPITULATIF SECTEUR ÉNERGIE/ENVIRONNEMENT

		Budget Primitif 2018	Budget 2018 (BP+DM+virt)	Réalisé au 31/12/18	% Budget 2018
INVEST.	AP	13 971 443	15 021 443	11 705 107	77,9%
	CP	12 935 200	12 926 440	11 464 347	88,7%
FONCT.	AE	2 554 603	2 454 603	2 446 024	99,7%
	CP	2 600 000	2 600 000	2 109 997	81,2%
TOTAL	AP/AE	16 526 046	17 476 046	14 151 131	81,0%
	CP	15 535 200	15 526 440	**13 574 344**	87,4%

Le montant total engagé est de **14 151 131 €** (81%) et celui mandaté à **13 574 344 €** (87%).

3) SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE PILIER 4

		Budget Primitif 2018	Budget 2018 (BP+DM+virt)	Réalisé au 31/12/18	% Budget 2018
INVEST.	AP	17 066 443	16 106 443	12 531 220	77,8%
	CP	16 287 200	16 255 110	12 341 637	75,9%
FONCT.	AE	3 811 603	3 751 483	3 314 873	88,4%
	CP	4 081 560	3 866 677	3 055 086	79,0%
TOTAL	AP/AE	20 878 046	19 857 926	15 846 093	79,8%
	CP	20 368 760	20 121 787	**15 396 723**	76,5%

Sur le plan budgétaire, pour le pilier 4, le montant total engagé (AP/AE) est de 15,8 M€ et celui mandaté (CP) à 15,4 M€. Le taux d'engagement est de 79,8 % et le taux de paiement de 76,5 %.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan d'activité 2018

- PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE -
Éléments de synthèse

Intitulé du programme : Une politique régionale ambitieuse en matière d'aménagement du territoire :

- La planification territoriale - un outil au service du développement économique ;
- L'aménagement des Hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif et développer l'activité et l'emploi ;
- Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire ;
- L'information géographique et l'observatoire du territoire – des outils au service des politiques d'aménagement.

1- Les actions principales réalisées en 2018

1- La planification territoriale - un outil au service du développement économique :

→ La déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale - 8 PLU de communes ont été examinées en 2018 au titre de leur compatibilité avec le SAR;

→ La procédure de modification du SAR - mise en place en 2018 du droit d'initiative, et de la saisine des personnes publiques associées (PPA) et de l'Autorité Environnementale;

→ L'évolution du SAR – mise en place en 2018 d'ateliers participatifs sur les thématiques : logement, consommation foncière, identité et structure territoriale, économie, mobilités durables, écosystèmes et- risques, transition énergétique.

2- L'aménagement des Hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif et développer l'activité et l'emploi :

→ Soutient des acteurs intervenants dans la mise en œuvre des politiques publiques (SGH, GAL, associations) ;

→ Accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER) en faveur des Hauts ;

→ Elaboration d'un Plan Régional de Développement Durable des Hauts décrivant les actions volontaristes de la Région en faveur de la 5ème micro-région.

3- Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire :

→ Participer au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH

→ Apporter la contribution de la Région Réunion aux travaux et échanges au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire : SODIAC, SEDRE, SODEGIS, SEMAC, EPFR, SAFER, SEFAR ;

→ Renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement : ADIL, AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde.

4- L'information géographique et l'observatoire du territoire – des outils au service des politiques d'aménagement :

→ Poursuivre et mettre en œuvre opérationnellement les actions et projets engagés avec le soutien de fonds européens :

- projet d'aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava face au défi du changement climatique

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- acquisitions aériennes à très haute résolutions spatiale dans le cadre d'activité opérationnelle : Neo, Rivière des Galets, savane Plateau Caillou, Boulevard Sud, Salazie.

2- Les montants en AP et CP en 2018

INVESTISSEMENT

Secteurs	AP en €	CP en €
Le Schéma d'Aménagement Régional	0,00	105 641,71
L'aménagement des Hauts	121 898,08	119 800,85
Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et développement du territoire	500 000,00	481 000,00
L'information géographique et l'observatoire du territoire	204 214,45	170 847,85
Total :	**826 112,53**	**877 290,41**

FONCTIONNEMENT

Secteurs	AE en €	CP en €
Le Schéma d'Aménagement Régional	30 000,00	29 970,86
L'aménagement des Hauts	703 483,66	384 548,94
Les structures oeuvrant en faveur de l'aménagement et développement du territoire	35 296,00	430 543,31
L'information géographique et l'observatoire du territoire	100 069,61	100 025,43
Total :	**868 849,27**	**945 088,54**

3- Evolution des indicateurs en 2018

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Cumulé /tendance
4.1	SAR : Nb de mises en comptabilité des documents d'urbanisme	24	8	11 PLU et 2 SCOT mis en compatibilité avec le SAR

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018 (valeur 2016)	Cumulé /tendance
4.2	SAR - Espace urbain : * Espace urbain – zones denses * Espace urbain – zones étalées * Espace urbain – zones dispersées	30 405 ha	5 808 ha 18 018 ha 6 093 ha	Evolution conforme aux tendances du SAR
4.3	SAR : Espace agricole	52 803 ha	52 529 ha	Maintien surface agricole

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.4	SAR - Espace naturel : * Espace naturel – forte valeur * Espace naturel – moindre valeur	168 302 ha 21 568 ha	169 154 ha 22 923 ha	Evolution à la baisse conforme aux tendances du SAR

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Cumulé /tendance
4.5	Nb. de services de proximité soutenus dans les Hauts	100	9	59

4 - Bilan du programme 2018 :

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2018	Réalisation 2018				Indicateurs de réalisation/ de résultats
			Investissement		Fonctionnement		
			AP	CP	AE	CP	
1 – La Planification territoriale – un outil au service du développement économique	1.1 - Déclinaison du SAR	Analyse compatibilite documents d'urbanisme **(Indicateur 4.1)**	0,00	105 641,72	30 000,00	29 970,86	8 modifcations de PLU ont ete analyses
		Dispositifs en faveur de l'aménagement : Répondre aux besoins ciblés dans le SAR, en terme de qualité urbaine et construction de logements sociaux,	0,00	69 380,10	-	-	Suivi administratif et financier des opérations financées antérieurement.
	1.2 - La procédure de modification du SAR						- Mise en place et clôture du droit d'initiative, à la saisine des personnes publiques associées (PPA) et de l'autorité environnementale (Ae) du CGEDD (ministère) pour avis sur le projet. - Le CGEDD a désigné la rapporteuse de l'Ae qui est venue échanger avec la collectivité régionale et les acteurs concernés par le projet de modification au mois d'octobre 2018.

	1.3 - Evolution du SAR						Etude en cours par CITA-DIA. Lancement en 2018 par des ateliers participatifs sur les thématiques : logement, consommation foncière, identité et structure territoriale, économie, mobilités durables, écosystèmes et-risques, transition énergétique.
2- L'aménagement des Hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif et développer l'activité et l'emploi	Elaborer un Plan Régional de Développement Durable des Hauts		119 0398,08	50 420,75	223 559,13	82 760,36	Pour l'année 2018, 796 419,07 € de CPN Région, sur les mesures spécifiques aux Hauts, ciblées par le Cadre Stratégique Partagé, des programmes FEDER et FEADER 2014-2020, ont été engagés dans les Hauts. Le coût total des réalisations 2018 de ces mesures équivaut à 5 097 382,90 €. Ces montants se répartissent comme suit : - 41 773 884,67€ sur Fonds Propres correspondant à un montant total des projets engagés de 230 615 959,83€.

							- 32 821 884,67 € de CPN Région correspondant à un montant total des réalisations 2018 de ces mesures équivaut à 56 477 243,30 €.
	Accompagner les outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques	Financement SGH, des GALs, de l'Animation Territoriale	2 500,00	0,00	479 924,47	301 788,58	Participation aux frais de fonctionnement du SGH, financement des actions et du fonctionnement des GALS, financement de l'AT
3 - Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire	Participer au financement et aux programmes d'actions AGORAH et SPL MARAINA	Financer les études portées par la SPL MARAINA au sein des EDA	500 000,00	481 000,00	0,00	424 007,31	Paiement et clôture de l'études « Définition des critères de sélection du foncier aménageable selon les orientations stratégiques de la Région Réunion stratégiques».
	Contribution et prise de participation au capital des sociétés	-	0,00	0,00	-	-	-
	Renouveler l'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement	Renouveler les cotisations annuelles de AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde, GIP IRC	-	-	35 296,00	6 536,00	

4- L'information géographqiue et l'observation du territoire : des outils au service des politiques d'aménagement du territoire	Poursuivre le développement des outils au service de l'aménagement du territoire	- Acquisition outil de simulation 3D (+ formation de 3 agents) - Acquisition outil de transformation de données ETL (+ formation de 4 agents) - Acquisition drône et chaine de traitement des données (+ formation de 2 agents) - Acquisition d'orthophotos à partir de PIMANT - Appui AGORAH PEIGEO - Plateforme ARCGIS	204 214,450	170 847,85	100 069,61	100 025,43	- Acquisition outil de simulation 3D (+ formation de 3 agents) - Acquisition outil de transformation de données ETL (+ formation de 4 agents) - Acquisition drône et chaine de traitement des données (+ formation de 2 agents) - Acquisition ortho sur site Neo, Rivière des Galets, savane Plateau Caillou, Boulevard Sud, Salazie - Refonte de la plateforme PEIGEO - 55 utilisateurs nommés et 122 utilisateurs anonymes connectés (IP) - 3390 utilisations des 12 applications. - 103 commandes - 203 cartes produites. - 33 services et/ou directions de la Région ont sollicité le SIG
TOTAL			**826 112,53**	**877 290,42**	**868 849,21**	**945 088,54**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018
Secteur Énergie, Économie Circulaire et Biodiversité

Énergie

- Pilotage de la Gouvernance Énergie et révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Soutien aux Énergies renouvelables (dispositif chèques photovoltaïques, énergies marines, hydraulique, biomasse,…)
- Actions en matière de maîtrise de l'Énergie :
  - ⇒ Ecosolidaire : soutien à la mise en place de chauffe eau solaire dans les foyers défavorisés
  - ⇒ SLIME : Poursuite de la mise en œuvre d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (précarité énergétique)
  - ⇒ Développement du solaire dans les secteurs tertiaires et industriels avec l'ADEME et l'EDF

Déchets

- Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) – Nouvelle compétence Région
- Soutien à la cellule économique régional du BTP (CER BTP)

Économie circulaire

- Soutien à l'investissement des associations et sociétés coopératives pour le développement des filières de l'économie circulaire
- Lancement de la session 2018, de l'appel à projets « Économie circulaire » co-porté par la Région Réunion et l'ADEME
- Sensibilisation des acteurs de l'économie circulaire, lors du lancement de l'appel à projets à l'Économie de la Fonctionnalité
- Participation au deuxième Forum des Eco-Entreprises porté par le Cluster Green

Risques Naturels

- Connaissances et expertises sur les risques naturels (BRGM, OVPF, ORN,…)
- Mise en œuvre du Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
- Mise en œuvre des PAPI

Eau

- Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau, retenues collinaires de grande capacité)

Biodiversité

- Stratégie pour la biodiversité : accompagnement au lancement de la mission de préfiguration de l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité
- Appui à la Biodiversité :
  - ⇒ poursuite du soutien aux associations qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité marine et terrestre
  - ⇒ aide exceptionnelle au CBNM et accompagnement de sa restructuration
  - ⇒ gestion du risque requin
  - ⇒ financement du fonctionnement du GIP RNMR
- Actions de sensibilisation à l'environnement (WWF, IUCN, RNF, journée nationale de l'arbre…)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Recherche

- Participation à l'ERANet transnational « BiodivErsA3 »
- Programme de recherche agronomique du CIRAD et Extension du Pôle de Protection des Plantes (3P)
- Programme sur l'impact des batteries sur le réseau électrique

Indicateurs

THEMATIQUES	INDICATEURS	Réalisés en 2018
Énergie	Mise en œuvre de la PPE Nombre de bénéficiaires des subventions de la Région pour le développement des Energies Renouvelables et la maîtrise des dépenses énergétiques (MDE)	Chiffres à fin décembre 2018 SLIME : 5000 Ecosolidaire:1 091 Chèque PV : 171 Total : 6 262
	Mise en œuvre de la PPE Part des Energies Renouvelables dans le mix électrique	Chiffres 2017 : 32,4 %
	Mise en œuvre de la PPE Consommation électrique	Chiffres 2017 : 2746 GWh
Déchets / Economie Circulaire	Planification des déchets Nombre de structure soutenues dans le cadre de l'Economie Circulaire	32 structures soutenues
	Planification des déchets Quantité de déchets produits	4 337 000 tonnes de déchets produits en 2015
	Planification des déchets Quantité de déchets ultimes enfouis – FEDER IR 12	385 000 tonnes de déchets ultimes enfouis en 2015
Eau	Action en faveur de l'eau Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau – FEDER, CO 18	6 500 personnes (mise en fonction usine de Salazie)
Biodiversité	Nombre de Plans de Conservation	3 Pdc en 2018, dont 2 en rapport avec la NRL
	Superficie des habitats en meilleur état de conservation – FEDER, CO 23	29 ha en 2018 (27 ha LIFE + Forêt Sèche et 2 ha LITTOR

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Secteur Énergie

Principales actions en 2018

- Mise en œuvre et actualisation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Soutien aux Énergies renouvelables
  - dispositif chèque photovoltaïque
  - appel à projets sur l'éclairage public

- Actions en matière de maîtrise de l'Énergie :
  - diffusion des chauffe-eau solaires (Ecosolidaire, habitat social)
  - Mise à jour du Schéma Régional des Énergies Marines (SREMER)

- Dispositifs de soutien au stockage intelligent de l'énergie.
  - Programme de recherche sur l'impact du stockage sur la gestion du réseau
  - Réalisation dune étude sur le pompage-turbinage (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage)

Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2018	AP / AE engagé	Réf POE ou CPER	Indicateurs 2018
Gouvernance	Animation	Rédaction du projet de PPE révisée	**120 000 €**		Révision PPE
Développement des ENR	Solaire photovoltaïque	Dispositif chèque photovoltaïque	**75 000 €**		171 installations subventionnées
MDE	Solaire thermique	Dispositif Ecosolidaire	**2 690 000 €**	Mesure 4.04 POE FEDER	1 091 installations subventionnées
	Précarité énergétique	Nouvelle opération SLIME	**2 610 400 €**		5000 foyers accompagnés

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

INDICATEURS DU PILIER 4 :

Suivi indicateur 4.8 : nombre des dispositifs régionaux suivants : chèque photovoltaïque (PV), SLIME, ECOSOLIDAIRE

	Unité	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/ aujourd'hui	Cible cumulée visée 2020
Chéque PV	Subventions payées	149	189	157	171	666	900
SLIME	Visites effectuées	2 040	2 096	5 000	5 000	14 136	13 000
ECOSOLIDAIRE	Subventions payées	464	342	1 014	1 091	2 920	4 500
Total		2 653	2 617	6 171	6 262	17 713	18 400

Suivi indicateur 4.9 : Part des Energies Renouvelables (ENR) dans mix électrique (Données BER)

	2015	2016	2017	2018	Cible 2020
Part ENR dans mix électrique	36,1 %	34,1 %	32,4 %	-	50,0 %

Suivi indicateur 4.10 : Consommation électrique de La Réunion (Données BER)

	2015	2016	2017	2018	Cible 2020
Consommation électrique Réunion (GWh)	2 657	2 708	2 746	-	2 858

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Secteur Risques naturels

Appréhender les risques naturels – Connaître et anticiper les changements climatiques

Principales actions en 2018

Connaissances et expertises sur les risques naturels

- Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien et les activités de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,…),
- Soutien au BRGM (appuis techniques, projet OBSCOT, programme RENOVRISK)
- Soutien en faveur du programme d'action de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise

Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)

- Soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de ses projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive d'Inondation (POE FEDER 2014-2020)

BA 2018

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	AP / AE engagé	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
Connaissances et expertises sur les risques naturels				
Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,…)				
Financement de structures : tels que le BRGM : appuis techniques, projet OBSCOT	**40 000 €**	Études	Appuis techniques et expertise à la demande des services de la Région	Poursuivre le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosions côtière
Soutien au programme de RENOVRISK	**21 7387,38 €**	Études sur les mouvements de terrains	Acquisition de données sur le secteur de Salazie dans le cadre du programme de recherche RENOVRISK	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Soutien en faveur du programme d'action de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (nouvelle convention cadre)	**90 000 €**	Valorisation de l'environnement volcanique	Collecte de données	Meilleure connaissance de l'environnement volcanique
Programmation de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)				
Soutien aux actions prioritaires dans le cadre de la Directive Inondation et du projet PAPI	**699 563,50 €**	Études sur les projets d'endiguement	Étude opérationnelle concernant les opérations d'aménagement et d'endiguement	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Secteur Eau

Actions dans le domaine de l'eau

- Organisation d'une nouvelle gouvernance pour un pilotage partenarial de la gestion de l'eau à La Réunion

Soutien à la réalisation d'équipements structurants dans le domaine de l'eau

Équipements liés à la potabilisation de l'eau

- Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau, retenues collinaires de grande capacité)
- Retour au bon état écologique des eaux

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	AP / AE engagé	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau.	**960 139,26 €**	Réalisation d'usines de potabilisation de l'eau	Financement de trois usines	Amélioration de la qualité de l'eau de consommation

INDICATEURS DU PILIER 4 :

Suivi indicateur 4.16 : Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau

Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2020	Valeur cible 2023
Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleur alimentation en eau (nombre d'habitants)	0	0	23 087	6 500*		En cours de calcul	100 000

Valeurs calculées sur la base de l'indicateur FEDER

* Salazie uniquement ; Dioré + Bras Panon = 23 113 + 11 964 = 35 077 mais mise en service en 2019 (pas de données pour la station de St Denis)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Secteur Déchets / Économie circulaire

Principales actions en 2018

Déchets

- Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Économie circulaire

- Élaboration d'un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire, en lien avec les programmes de prévention et le PRPGD (en cours d'élaboration)
- Développement des filières de l'économie circulaire :
  - Lancement d'un appel à projets « Économie circulaire », co-porté par la Région Réunion et l'ADEME
  - Aides à l'investissement pour le développement de l'économie circulaire, en lien avec le cadre d'intervention approuvé lors de la Commission Permanente du 12 juin 2018, modifiant le précédent établi en 2016.

Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs / Actions	Actions 2018	AP / AE engagé	Indicateurs 2018
Élaboration du PRPGD	Pilotage du PRPGD	Approbation du PRPGD		Approbation
Développement des filières de l'économie circulaire	Cadre d'intervention en faveur de l'économie circulaire, modifié en 2018	Aides à l'investissement pour le développement de l'économie circulaire Soutien de 8 projets	**307 793,00 €**	10 projets soutenus
Développement de projets structurants et reproductibles dans les domaines de l'économie circulaire Sensibilisation au changement de comportement pour le développement de l'économie circulaire	Appel à projets économie circulaire (co-portage Région Réunion et Ademe)	- 36 pré-candidatures déposées - 22 projets soutenus - Près de 1,5 M€ en co-financement avec l'Ademe	**380 646,00 €**	
Promouvoir les éco-entreprises régionales Sensibiliser les entreprises et les décideurs politiques et économiques aux enjeux de l'économie circulaire	Participation au 2ème Forum des Eco-entreprises	- 2 jours de Forum à la Nordev, - 44 exposants - plus de 800 visiteurs - 3 intervenants	**75 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Sensibiliser les acteurs à l'économie de la fonctionnalité (lancement de l'appel à projet « économie circulaire »	Sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité	- 1/2 journée de sensibilisation - environ 35 participants		

INDICATEURS DU PILIER 4 :

Suivi indicateur 4.11 : Nombre de structures soutenues dans l'économie circulaire

	2015	2016	2017	2018	Cible 2020
Nombre de structures soutenues dans l'économie circulaire	-	-	6	30	25

Dispositif lancé en 2016 : première valeur calculable en 2017

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Secteur Biodiversité

Principales actions en 2018

- Préparation de la préfiguration de l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité (ARB) Réunion
- Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité et gestion du risque requin

Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

- Poursuite du programme européen LIFE+Forêt sèche (2015-2020) porté par le Parc National
- Soutien au nouveau programme de la SEOR concernant la conservation du Tuit-Tuit
- Soutien exceptionnel au CBNM
- Poursuite des programmes d'actions déjà engagés au titre de la mesure 5.08 du POE FEDER 2014-2020 :
  - Programme 2015-2018 de conservation de l'échenilleur de La Réunion – SEOR
  - Programme de connaissance et de conservation de la papangue (*Busard de Maillard*) – SEOR
  - Projet de Protection des pétrels endémiques et lutte contre la passiflore banane – AV2M
  - Projet de Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine végétal – CBNM
  - Programme de conservation des habitats mésothermes de La Réunion – CBNM
  - REstauration d'HABitats naturels LITTOraux accueillant des populations de gecko vert de Manapany, de Puffins du Pacifique et de Noddis bruns (LITTOREHAB) – Conservatoire du Littoral
  - Projet ESPECE (Études et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction) – Parc National

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	AP / AE engagé	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels				
Connaissance et valorisation patrimoine végétal de La Réunion	**15 854,56 €**	Consolidation herbier et index flore vasculaire de La Réunion Publication articles scientifiques	Réalisation d'un Cahier des habitats mésothermes	Connaissances plus poussées sur la flore et les habitats endémiques et indigènes de La Réunion – Protection optimale des espèces endémiques menacées
Conservation de l'Echenilleur de La Réunion (Tuit-Tuit)	**23 813,00 €**	Bagages pour localisation et renforcement techniques de lutte contre prédateurs	Pose et suivi de 40 cages « trap » Dératisation 900 ha	Reconstitution de la population d'échenilleur et contribution à l'inventaire des connaissances du PNA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Protection des pétrels endémiques et lutte contre la passiflore banane	**29 999,90 €**	Rédaction d'un plan régional de lutte et affinement du zonage d'intervention	Pose de 376 pièges à rats et 19 cages pour chats harets ; 115 opérations de lutte contre la passiflore banane (35 ha) ; 939 personnes sensibilisées	Conservation des pétrels Amélioration de la connaissance de la répartition de la passiflore banane (cartographie)

Biodiversité marine et écosystèmes marins

- Gestion du risque requin (Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin, Vigies requins renforcées, CapRequins 3, Divers dispositifs de sécurisation sur l'île…)
- Financement du GIP Réserve Nationale Marine
- Acquisition de connaissances sur les mammifères marins (en contrepartie du POE FEDER 2014/2020)
- Gestion de la biodiversité dans la Région de l'Afrique australe et orientale et de l'OI (COI)
- Soutien de projets de coopération régionale au titre du FEDER INTERREG V OI

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	AP / AE engagé	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
Biodiversité marine et écosystèmes marins				
Chemin des baleines		Études	Circuit touristique	Économie et tourisme
Vigies requins renforcées	**681 000 €**	Surveillance dans les zones autorisées	Reprise des activités nautiques et de tourisme, des compétitions de surf ouverture de 2 nouveaux sites et à l'ensemble des licenciés de la LRS	Permettre de pratiquer de nouveau les sports de glisse et la baignade et aussi de relancer l'économie
Programme réunion de pêche préventive	**210 000 €**	Capture et marquage de requins ciblés	85 prélèvements	Réduire le nombre de prédateurs impliqués dans les attaques de requins
Globice – préservation des cétacés	**14 381,95 €**	Études	Recherche appliquée sur les cétacés de la zone ouest de l'OI	Amélioration de la connaissance sur les mammifères marins et aide à la décision politique
RNNMR	**230 000 €**	Animations nature, sentier sous-marin de l'Ermitage, …	Communication, sensibilisation, police, …	Gestion durable des ressources halieutiques

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Sensibilisation à l'environnement

- Poursuite du partenariat entre la Région Réunion et la fondation WWF – France (pandathlon, préservation biodiversité en lien avec changement climatique)
- Adhésions à des associations (UICN/Rivages de France/RNF/ANEL)
- Organisation de journées thématiques(journée nationale de l'arbre…)

INDICATEURS DU PILIER 4 :

Suivi indicateur 4.14 : Biodiversité : nombre de plans de conservation / plan nationaux d'actions

Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2020	Valeur cible 2023
Pourcentage d'espèces menacées concernée par un Plan National d'Action (PNA) ou Plan De Conservation (PDC)	Flore : 44 % Faune : 15 %	Flore : 44 % Faune : 15 %	Flore : 44 % Faune : 15 %	Flore : 44 % Faune : 22 %*		80 %	100 %

*trois nouveaux PNA/PDC : anguilles, dauphins et baleines à bosse

Suivi indicateur 4.15 : Superficie des habitats en meilleur état de conservation

Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2020	Valeur cible 2023
Superficie des habitats en meilleur état de conservation (en hectare)	0	0	12	29*		10 ha	33 ha

Valeurs calculées sur la base de l'indicateur FEDER et actualisées sur données ONF et Parc National de La Réunion (Programme LIFE + Forêt sêche)
* 27 ha LIFE+ Forêt Sèche + 2 ha LITTORHAB

	2015	2016	2017	2018	Cible 2020
Nombre d'emplois dédiés à la préservation la biodiversité	0	0		51*	25

*42 agents de terrain et 9 encadrants et chargés de mission (AV2M + SEOR)

	2015	2016	2017	2018	Cible 2020
Nombre d'emplois dédiés à la gestion du risque requin	0	0		25*	10

* LRS + CRA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan 2018 - Fiche Recherche agronomique, Extension du 3P et BiodivErsA3

Principales actions en 2018

- **Recherche agronomique : Programme d'actions en faveur du développement de l'agro-alimentaire et de l'agriculture conformément aux priorités de la S3 et du PRADD**
  - L'accent est mis sur l'évaluation des modes de valorisation des résultats de la recherche en 2018 (publications et communications scientifiques, fiches techniques et formations au bénéfice des professionnels) et via différents outils de transfert, Innovation et Développement (les RITAs Horticole, Canne et Élevage, le pôle de compétitivité,…).

- **Extension du Pôle de Protection des Plantes (3P**) : le bilan de cette opération sera effectué à l'horizon 2023 en lien avec les travaux effectifs de réhabilitation et de construction des bâtiments (cf. les indicateurs ciblés en 2023, résumés dans le tableau ci-après).

- **« Projet ERANet « BiodivERsA 3 » : réseau de recherche transnational en biodiversité et services écosystémiques intégrant plusieurs régions d'Outre-Mer. Les delivrables majeurs issus de la mise en œuvre de son programme de travail sont les suivants, pour 2018 :**
  1. Réparation et lancement le 01/10/2018 de l'appel à projets de recherche « Biodiversité et Santé »,
  2. Mise à jour de la base de données (projets de recherche et programmes de financement),
  3. poursuite du travail sur l'implication des différentes parties prenantes,
  4. Travaux sur les modes de pérennisation du réseau BiodivErsA (finalisation et début de signature du MoU « BiodiversA partnership »),
  5. Ouverture du réseau à d'autres partenaires (entrée du Ministère israélien de la protcetion environnementale),
  6. Analyse des sorties des projets de l'appel de l'ERANet ultramarin NetBiome,
  7. Publication du « Policy Guide » et des « Policy briefs » pour la promotion de l'interaction Science/politiques publiques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	AP / AE engagé	***Réalisations physiques***	***quantitatif***	***qualitatif***
Programmes de recherche agronomique 2018 du CIRAD (relevant du FEDER, FEADER et INTERREG OI du POE 2014-2020)	**808 444,28 €**	Exécution des 4 programmes de recherche par le CIRAD dans la continuité de 2017 intégrant des projets locaux et les 5 projets régionaux dans le cadre du PréRAD (Résultats restitués aux Comités Scientifiques et Techniques relatifs aux 4 Dispositifs de Programmation en Partenariat de Recherche)	Nombre de chercheurs impliqués , de brevets, actions de transfert aux professionnels,..Nombre de chercheurs : 60 chercheurs permanents en 2015, 70 chercheurs sur la période 2015-2020	Rapports techniques d'exécution des projets et rapports financiers Modes de valorisation des résultats de la recherche (transfert technologique, formation,…) Impact sur l'emploi local : Ex. : création de nouvelles filières (Acquisition du Certificat d'Obtention Végétal pour la nouvelle espèce d'oignon « Ernestine » en 2018) Impact sur la création d'emplois et conditions de vie : Ex : mise au point d'une méthode pour tracer la résistance au cuivre des bactéries pathogènes (domaine végétal), restitution aux coopératives des méthodes de nettoyage et désinfection contre la Salmonelle dans les élevages de poulet de chair (domaine animal)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Extension du Pôle de Protection des Plantes (3P) du CIRAD (au titre du FEDER et INTERREG V OI du POE 2014-2020)	**1 623 711,53 €**	Cible pour 2023 : Surface réhabilitée (fonds FEDER) : 809,60 m² et surfaces de l'extension : 6 920,70 m^2 dont 6 250,50 m² financés sur fonds FEDER et 670,20 m^2 sur fonds Interreg	Cible pour 2023 : Nombre d'ETP : 15,7	Cible pour 2023 : Surfaces concernées par les travaux de réhabilitation et d'extension du 3P : locaux tertiaires, hall biotechnologique, laboratoires et espaces extérieurs Cible pour 2023 :impact sur conditions de vie/travail : appréciation des objectifs de Développement durable (concept bioclimatique des bâtiments, consommation énergétique,etc.)
BiodivErsA 3 (H2020, 2015-2020)	**- €** (pas de participation de la Région Réunion à l'appel à projets lancé en 2018, participation prévue à l'appel qui sera lancé en 2019 sur le thème « Biodiversité et Changement Climatique)	Poursuite de l'exécution du programme de travail de BiodivErsA3 dont les workpackages dédiés aux appels à projets et à celui consacré aux RUP et PTOM du réseau transrégional NetBiome (cf deliverables de 2018 cités précédemment)	Nombre de participants au financement de l'appel à projets, nombre de réunions des 32 participants à BiodivErsA 3, nombre de deliverables transmis à la CE, etc.	Diverables prévus au programme de BiodivErsA 3 (ceux de l'appel à projet, base de données, …), qualité du management, etc. (cf deliverables de 2018 cités précédemment)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 5 : NOTRE IDENTITE, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTE

SPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, les actions menées permettent de répondre à une double ambition.
D'une part en matière d'aide au pouvoir d'achat par le maintien de deux dispositifs spécifiques :

- la continuité territoriale spécifique aux sportifs : leur permettant de bénéficier de quatre bons d'aide aux voyage par an
- les bourses d'études sportives aux lycéens : permettant aux lycéens désireux de poursuivre leur cursus sportif et scolaire en métropole de bénéficier d'une allocation spécifique durant leur scolarité.

D'autre par en terme d'aide à l'emploi, les subventions apportées dans deux secteurs permettent de soutenir activement l'emploi du secteur :

- l'aide à l'organisation de manifestation sportive
- l'aide à la formation des cadres, des entraîneurs et des sportifs

En ce qui concerne les orientations de la politique sportive régionale, les actions programmées et réalisées au cours de l'année 2018 s'inscrivent dans la continuité des actions menées jusque-là.

On peut ainsi distinguer :

- Le vote de l'assemblée plénière régionale en faveur de la création d'un Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI).

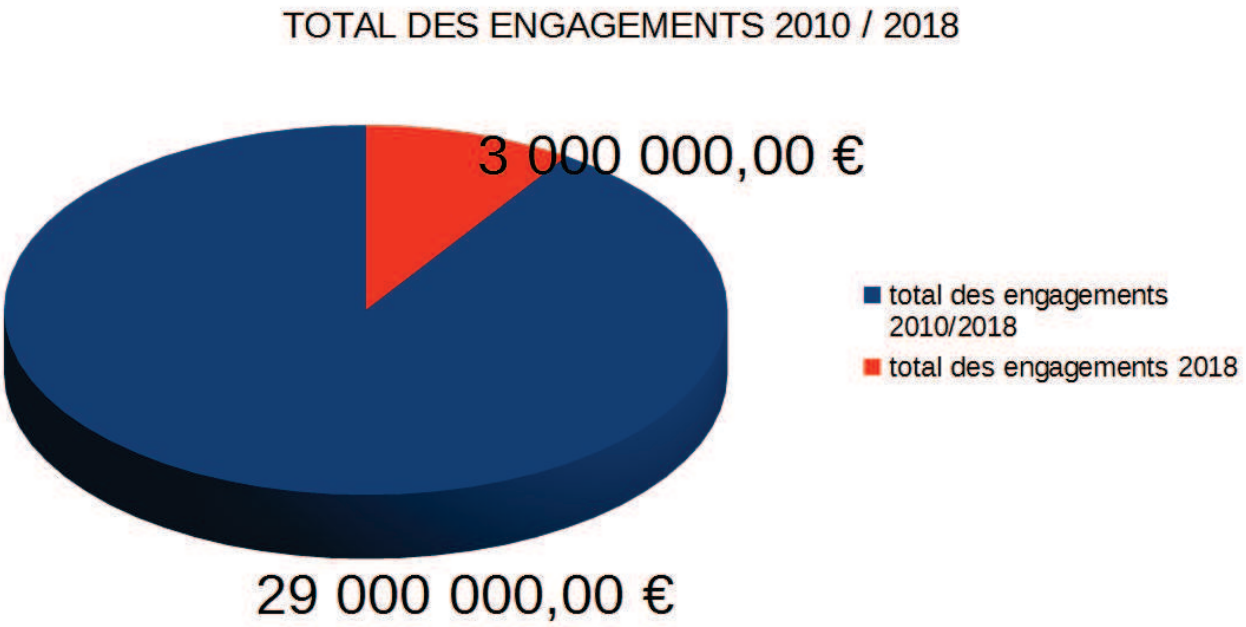
- L'importance de l'enveloppe budgétaire consacrée au soutien à l'investissement dans le domaine du sport local, grâce au Plan de Relance Régional.

- Le soutien aux actions du mouvement sportif local à travers l'aide au financement du programme d'activités des ligues et comités sportifs.

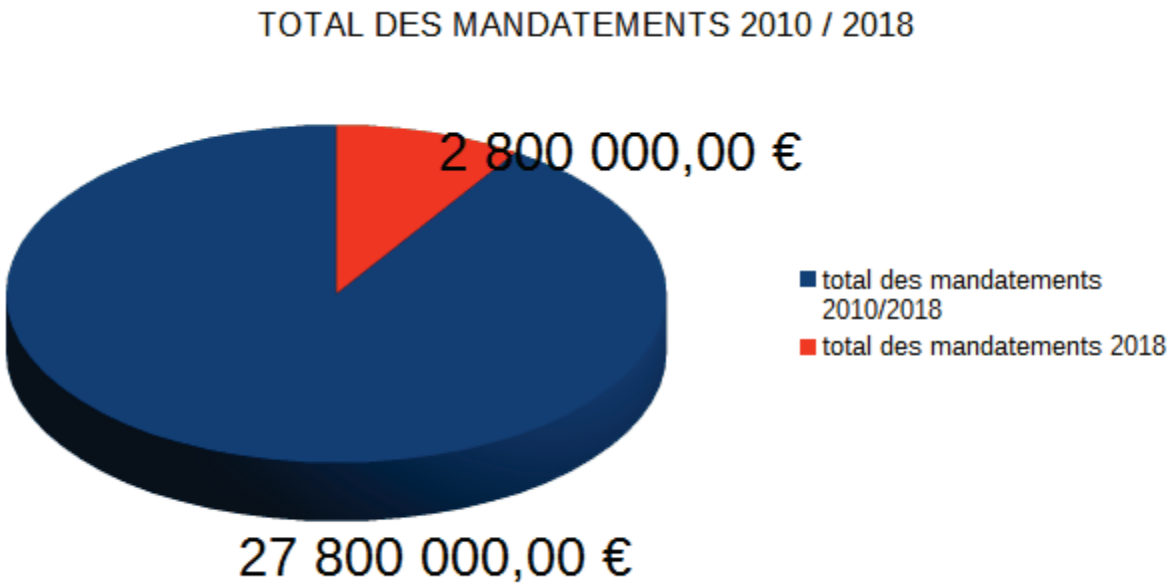
Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Le soutien à la préparation et à l'organisation de la 10ème édition des jeux des îles de l'océan Indien à l'île Maurice en juillet 2019.

  Le total des **engagements** a représenté une enveloppe de plus de **29 millions d'euros de 2010 à 2018**, avec un engagement spécifique de **3 millions pour l'année 2018.**



- Le total des **mandatements** a représenté une enveloppe de plus de **27,8 millions d'euros de 2010 à 2018** avec un engagement spécifique de **2,8 millions d'euros pour l'année 2018**



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

« LA POLITIQUE SPORTIVE DU CONSEIL RÉGIONAL S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDS AXES SUIVANTS »

1. RESPONSABILISER LE MOUVEMENT SPORTIF RÉUNIONNAIS

1.1. Soutenir le développement des organismes sportifs régionaux

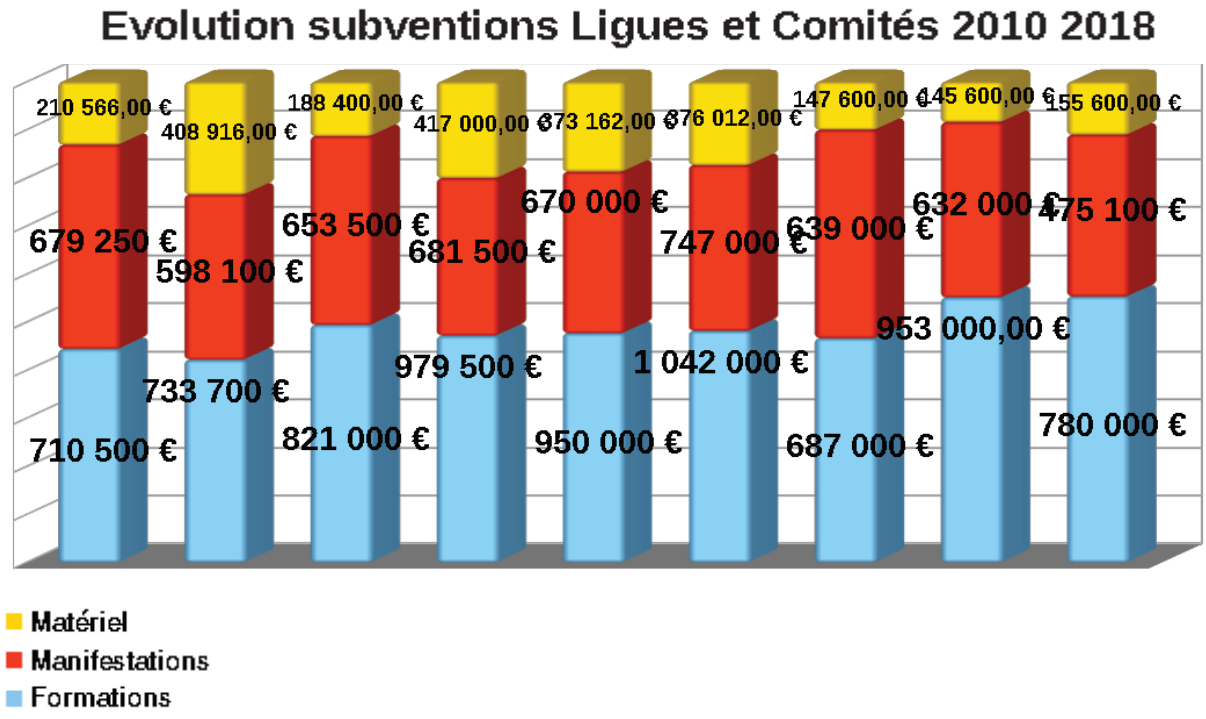
La mise en place d'un cadre partenarial et financier globalisé a permis aux ligues et comités, principaux acteurs de la politique sportive locale, d'assurer une programmation annuelle et pluriannuelle de leurs activités.

Ce dispositif a permis le développement de la pratique sportive autour d'axes clairs, et a conforté celle-ci sur du moyen et long terme.

Ainsi, 67 ligues et comités ont bénéficié de cet accompagnement dans le cadre de leur programme d'activités annuel, pour de la **formation des cadres et des athlètes**, des **manifestations exceptionnelles**, et de l'**acquisition d'équipement pédagogique et de compétition.**

En outre, le Centre Médico-sportif Régional a été attributaire d'une aide au fonctionnement en vue d'assurer l'évaluation et le suivi des athlètes de haut niveau notamment ceux inscrits aux pôles « espoirs » et au pôle France.

Globalement, une enveloppe de l'ordre de **18,7 millions d'euros a été consacrée au secteur des ligues et des comités sportifs de 2010 à 2018, avec une enveloppe spécifique de 1,4 millions d'euros pour l'année 2018.**



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1.1. Accompagner le développement de la pratique sportive

L'aide aux ligues et comités sportifs demeurent un des axes forts d'accompagnement du Conseil Régional en vue de l'épanouissement des Jeunes. Les budgets consentis en 2018 ont été répartis selon 2 axes :

« Subvention fonctionnement sport global »
933
AE : 2 311 546 €

« Subvention fonctionnement sport ligues et comités »
933
AE : 1 749 000€
CP:2 114 677€

« Subvention équipement sport »
903
AP : 310 000 €
CP : 387 798 €

1.2. Les classes APN

La Région en liaison avec le Rectorat a initié un programme pilote à travers la mise en place de classes « Activités de Pleine Nature : APPN » en direction des élèves des lycées professionnels et des lycées d'enseignement généraux.

L'objectif de cette opération est de permettre à ces lycéens qui souffrent d'un déficit d'enseignement en E.P.S. sur l'année, du fait de leur participation à des stages en milieu professionnel, de bénéficier d'un minimum de formation sportive tout en leur offrant l'opportunité de s'initier à des Activités Physiques de Pleine Nature dans des conditions idéales de découverte, d'épanouissement et d'apprentissage de la vie de groupe.

L'originalité et la force de ce dispositif résident surtout dans sa mise en œuvre, puisque le matériel nécessaire a été confié aux ligues et comités de pleine nature, de manière à garantir leur plein emploi pendant et en dehors des heures scolaires, et à pouvoir développer à terme de véritables pôles d'entraînement et de perfectionnement de pleine nature.

Ainsi de 2010 à 2018 le budget consenti pour aider à la réalisation de l'ensemble de ces activités s'est élevé à 691 500 €, comprenant pour l'année 2017/2018, une enveloppe de 86 000 € en direction de 26 lycées (19 en 2010).

« Subvention APN »
933
AE : 86 000 €
CP : 97 980 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2. ORGANISER DES ÉVÉNEMENTIELS FAVORISANT LE SPORT POUR TOUS

Pour l'année 2018, la Région Réunion a mis en œuvre la 7éme édition du Pandathlon, manifestation d'envergure en faveur de l'environnement.

La manifestation a eu lieu sur le territoire de la commune de Saint-Paul (site de Villéle). Elle a réuni pas moins de 2 000 participants, sur 3 parcours de marche (5 km, 10 km et 20 km).

Les recettes des inscriptions sont versées à l'association APLAMEDOM qui œuvre pour la reconnaissance et la valorisation des plantes médicinales utilisées dans les régions d'outre-mer.

« Frais de gestion divers »
933
AE : 225 000 €
CP : 241 000 €

« FAVORISER LA MOBILITÉ DU MOUVEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF VERS L'EXTÉRIEUR »

1. LES DÉPLACEMENTS AÉRIENS : FAVORISER LES ÉCHANGES SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS

La mobilité sportive a toujours été à la fois une contrainte pour les sportifs locaux et un facteur clé de succès pour leur carrière et leurs résultats sportifs.

Compte tenu du handicap que constitue l'éloignement, lequel pèse lourdement sur les échanges sportifs et le développement de la pratique sportive de haut niveau, la Région a conforté son partenariat avec l'ORESSE (l'Office Réunionnais des Échanges Sportifs et Socio-éducatifs) pour contribuer à la mise en œuvre de la mobilité sportive en faveur des meilleurs athlètes réunionnais.

Le partenariat financier mis en œuvre avec cet organisme a mobilisé, entre 2010 et 2018, une enveloppe de **1 730 000 €, avec un soutien, de 250 000 € pour l'année 2018.**

Néanmoins, la mobilité sportive fait l'objet aujourd'hui de plusieurs dispositifs et de pluri-financements qui gagneraient à être structurés et clarifiés dans le cadre d'une concertation globale avec l'ensemble des partenaires publics et l'ORESSE, afin de mettre en œuvre une action plus pertinente et plus adaptée aux attentes du mouvement sportif local.

2. FAVORISER LES FILIÈRES DE PRÉ-FORMATION ET LES ÉTUDES SECONDAIRES DE HAUT NIVEAU

La filière de pré-formation s'articule autour des deux axes principaux concernant le football :

- Les actions préparatoires dans le cadre de centres de perfectionnement sportifs (C.P.S.) mis en place dans les différentes communes de l'île.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Le fonctionnement du Centre Régional de pré-formation à l'annexe du CREPS de la Plaine des Cafres pour les Jeunes de 13 à 15 ans en partenariat avec le Rectorat, la Fédération Française de Football et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

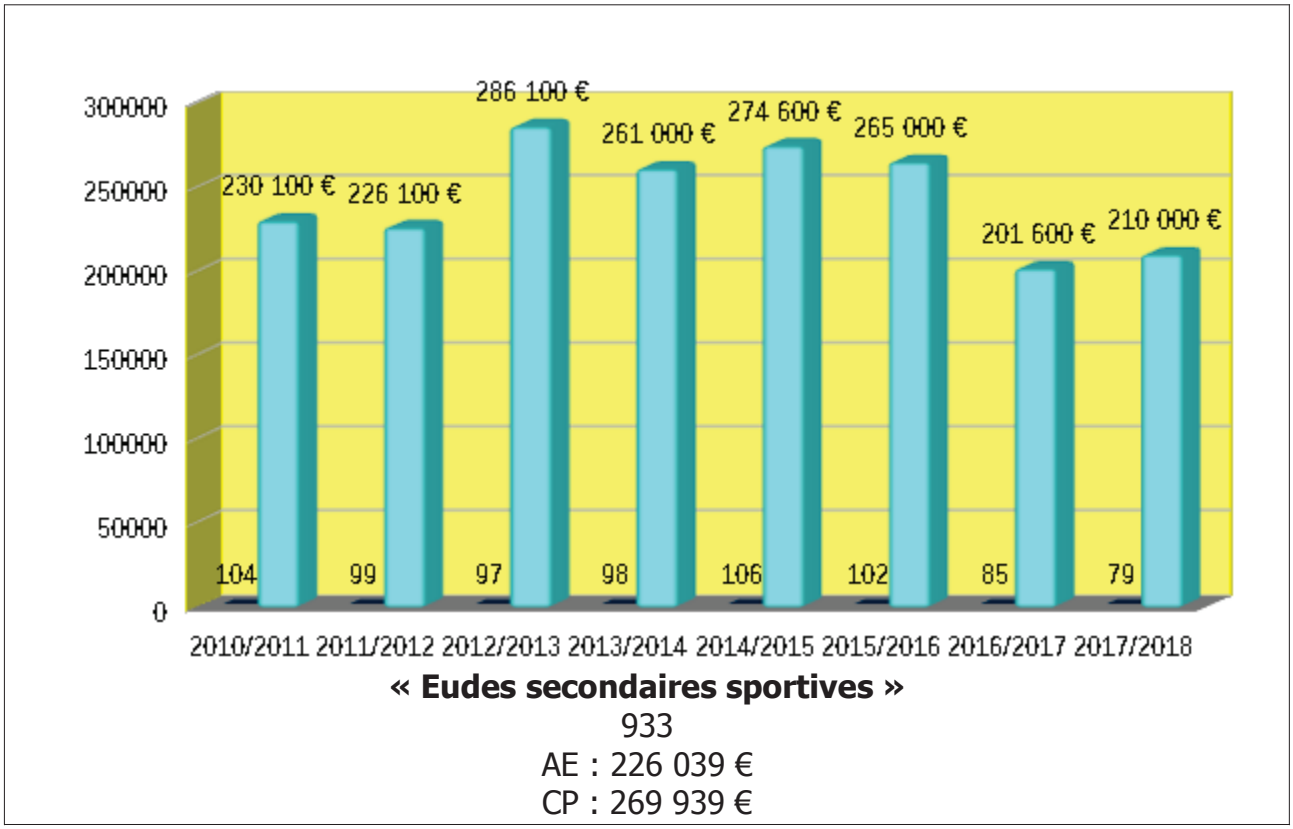
La Région a également apporté son soutien aux CPS de la Ligue Réunionnaise de Hand-ball en vue de renforcer sa politique de détection et de structurer ses filières de Haut Niveau déjà très performantes.

De plus, les lycéens non boursiers, désirant poursuivre des études secondaires sportives dans des filières de haut niveau ou des structures agréées en Métropole, ont pu bénéficier d'une aide spécifique, pour leurs frais pédagogiques et d'hébergement, calculée en fonction du barème des revenus familiaux, ainsi que la prise en charge de leurs déplacements aériens.

De 2010 à 2018 c'est presque de 800 lycéens, qui ont ainsi été aidés, et c'est une enveloppe globale de plus de **2,7 millions d'euros** qui a été affectée aux lycéens et aux sportifs de bon niveau, à travers la répartition financière suivante :

- Centre de pré-formation et Centre de perfectionnement sportif : **2 110 000 € dont 210 000 € en 2018 ;**
- Bourses d'études secondaires sportives : **2 564 000 € dont 226 000 € en 2018** représentant un total de 767 bénéficiaires dont 79 pour l'année scolaire 2017/2018

RÉCAPITULATIF DU FINANCEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES SPORTIVES AUX LYCÉENS



« Eudes secondaires sportives »
933
AE : 226 039 €
CP : 269 939 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. FINANCEMENT DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les manifestations et épreuves sportives organisées par les ligues, comités, clubs, et autres opérateurs sont des temps forts incontournables pour les échanges et compétitions, et pour l'élévation des niveaux sportifs de nos athlètes locaux.
La Région a apporté son soutien financieer aux associations sportives pour l'organisation de leurs compétitions, et c'est un montant de plus de 266 296 € qui leur aura été consacré en 2018 pour le financement et la réalisation de plus de 40 projets.

Dans un contexte économique difficile, avec une baisse significative du sponsoring, l'aide de la Région est à souligner pour la réussite de ces opérations.

« CONSTRUIRE ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENT SPORTIFS DES LYCÉES ET SOUTENIR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX D'INTÉRÊT RÉGIONAL »

1. LES AIDES À L'ÉQUIPEMENT SPORTIF DES COMMUNES

L'effort financier de la Région en matière de soutien à l'équipement sportif des communes en **2018** s'inscrit dans la volonté affichée de mobiliser le Plan de Relance Régional et de relancer la commande publique.

Il représente de **2010 à 2018** un effort de la collectivité de plus de 121 millions euros.

Il est à noter que la majorité des subventions attribuées a été consacrée à la rénovation d'équipements sportifs communaux.

En 2018, l'intervention de notre collectivité dans le domaine du bâti des équipements sportifs a porté sur trois volets :

- la construction d'infrastructures sportives rattachées aux projets de lycées neufs,
- la réalisation d'équipements complémentaires ou des remises aux normes des équipements existants des lycées,
- les travaux liés aux nouvelles compétences de propriétaire pour les bâtiments des CREPS

Les réalisations financières ont porté :

- en autorisation de programme sur :
  - La réhabilitation des CREPS de St Denis et de la Plaine des Cafres
  - La réhabilitation du gymnase du lycée P. Lagourgue au Tampon
  - La réhabilitation du mur d'escalade du lycée Roland Garros au Tampon

- en crédits de paiement essentiellement sur les équipements sportifs suivants :
  - Lycée de Bois de Nèfles – Saint-Denis.
    Achèvement des travaux sur les équipements sportifs (1,36 M€)
  - la réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs des lycées Vue Belle (St Paul), Bois d'olives (St Pierre), P Moreau (Bras Panon), etc..
  - Gymnase du CREPS de la Plaine des Cafres :
    Achèvement des travaux de réhabilitation partielle

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Travaux sur équipements sportifs
903 (P197-0010, 0032 partie, 0045)
AP : 1 050 000 €
CP : 1 841 657 €

« Subvention de construction et rénovation »
903
AP : 120 000 €
CP :270 077 €

2. LES ÉTUDES

L'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI)
L'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien est une mesure phare du pilier 5. La Région souhaite, en effet, renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien et dans le monde, en formant des sportifs de haut niveau - dans le but d'intégrer les équipes de France - et en structurant une filière de formation de cadres techniques sportifs. La Région a lancé en 2018 la réalisation de l'é**tude de définition des orientations et de programmation de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien.**
L'étude, réalisée aux mois de février et mars 2017 a permis de dresser un état des lieux relatif au sport de haut niveau à La Réunion sur la base d'entretiens individuels avec le mouvement sportif et les partenaires institutionnels.
Les orientations de l'IRSOI ont été définies sur la base de ce diagnostic et sur les propositions formulées par 75 représentants du mouvement sportif ainsi que des partenaires institutionnels lors des 5 ateliers programmés dans le cadre du séminaire qui s'est tenu le samedi 8 avril 2017 au MOCA.
L'étude, livrée en 2018 présente un diagnostic et une programmation des actions concrètes à mener pour la mise en œuvre de l'IRSOI lors des 5 prochaines années.

Le projet de signature d'une convention tripartite entre la Région, l'État et le CREPS de La Réunion aura pour objectif principale de définir le rôle de chacun des partenaires concernés dans la valorisation du talent de nos sportifs haut-niveau.
Les projets engagés définiront les concours des actions de préfiguration à la création de l'IRSOI.

« Études liées au sport »
933
AE : 25 507 €
CP : 32 187 €

CONCLUSION

L'année 2018 a été placée sous le signe de la maîtrise budgétaire. En effet, les efforts consolidés de la collectivité régionale auront permis de maintenir un niveau d'intervention déterminant vis-à-vis des acteurs du mouvement sportif local et ce malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Les orientations de la politique sportive régionale auront ainsi permis de soutenir les actions traditionnelles des ligues et comités en terme d'aide au fonctionnement, à la formation des cadres et de pratiquants, ainsi qu'à l'organisation des manifestations sportives d'envergure régionale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La validation en assemblée plénière de la création officielle de l'Institut Régional des Sports Océan Indien représente la première étape de ce projet important de la mandature.

Cette volonté d'accompagner le mouvement du sport local vers le haut-niveau se fera en partenariat avec les acteurs de la zone océan Indien.

A ce titre, le dispositif de mobilité sportive océan Indien aura permis de mobiliser pas moins de 100 000€ pour soutenir ces échanges inscrits dans le cadre de la préparation des jeux des îles de l'océan Indien

Les efforts adaptés à la demande des acteurs du territoire, conjugués à la mise en œuvre de dispositifs de soutiens spécifiques, place une fois de plus la pratique sportive comme une priorité de l'action régionale.
L'accueil de manifestations sportives de niveau mondial, la venue des sélections nationales dans le cadre de la préparation des jeux olympiques de 2020 et de 2024 à Paris ouvrent ainsi les perspectives très fortes qui consolident la destination Réunion, à plus d'un titre, comme une terre d'entraînement et de champions.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme

Intitulé du programme : Aides aux ligues et comités sportifs

Financement du programme d'activités de ligues et comités

Les actions réalisées/prévues au programme 2018 :

Financement des actions suivantes :
- formation de cadres, dirigeants et stages de perfectionnement des sportifs
- organisation de manifestations sportives d'envergure régionale
- participation à des compétitions sportives au niveau nationale, internationale et dans la zone océan indien
- acquisition de matériel nécessaire à la pratique sportive
- acquisition de matériel informatique spécifique

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Financement du programme d'activités des ligues et comités	2 millions d'euros	*64 ligues et comités aidés*	Le financement des projets se répartissent globalement de la manière suivante : - 60 %: départements aériens - 20 %: formation - 20 %: organisation de manifestations sportives	Augmentation du niveau de performance des sportifs réunionnais dans plusieurs disciplines (lutte, escalade, gymnastique, escrime, tennis de table...)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme

Intitulé du programme : Soutien aux activités physiques de pleine nature

Financement du développement de la pratique des activités de pleine nature par les élèves des lycées professionnels

Les actions réalisées/prévues au programme 2018 :

L'objectif de cette opération est de permettre à ces lycéens qui souffrent d'un déficit d'enseignement en E.P.S. sur l'année, du fait de leur participation à des stages en milieu professionnel, de bénéficier d'un minimum de formation sportive tout en leur offrant l'opportunité de s'initier à des Activités Physiques de Pleine Nature dans des conditions idéales de découverte, d'épanouissement et d'apprentissage de la vie de groupe.

L'originalité et la force de ce dispositif résident surtout dans sa mise en œuvre, puisque le matériel nécessaire a été confié aux ligues et comités de pleine nature, de manière à garantir leur plein emploi pendant et en dehors des heures scolaires, et à pouvoir développer à terme de véritables pôles d'entraînement et de perfectionnement de pleine nature.

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Financement du programme d'activités des ligues et comités	81 500€	*26 lycées concernés*	*2010 : 19 lycées concernés* *2015 : 26 lycées concernés*	Permet de lutter contre le décrochage scolaire, d'améliorer la compréhension de l'autre

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme

Intitulé du programme : Aides aux associations sportives

financement des projets des associations sportives

Les actions réalisées/prévues au programme 2018 :

Financement des actions suivantes :
- organisation de manifestations sportives d'envergure régionale
- participation à des compétitions sportives au niveau nationale, internationale et dans la zone océan indien
- acquisition de matériel nécessaire à la pratique sportive
- acquisition de matériel informatique spécifique

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
financement des projets des associations sportives	266 296	*40 associations concernées*	Le financement des projets se répartissent globalement de la manière suivante : - 60 %: départements aériens - 10 %: formations - 30 %: organisation de manifestations sportives	Augmentation des rencontres dans la zone Océan Indien ce qui permet de renforcer le secteur de la coopération sportive

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme

Intitulé du programme : Promouvoir le sport

Objectif : Mettre en valeur les équipements sportifs régionaux

Action : Construction, Réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Construction équipements sportifs Réhabilitations et mises aux normes	AP : 1 050 000 € CP: 1 841 657 €	- Construction des équipements sportifs du Lycée Bois de Nèfles Achèvement des travaux en 2018 Coût d'opération : 5,3 M€ - Remise aux normes des équipements EPS des lycées Bois d'Olives, P Moreau, Vue belle. Coût d'opération : 0,3 M€ - Creps Plaine des Cafres Réhabilitation partielle du gymnase en 2018 Coût d'opération : 0,9 M€	Surfaces nouvelles couvertes livrées 2 343 m² Surfaces existantes rénovées : 1 100 m²	20 emplois créés ou consolidés dans le BTP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

CULTURE

La Culture est un facteur essentiel du développement de l'individu. C'est un élément de croissance et d'épanouissement.

En 2018, la Région a poursuivi son engagement à placer la culture au coeur de sa politique de développement de La Réunion. Cela se traduit par un projet co-construit avec les acteurs culturels, les institutions et toutes les forces vives qui partagent la même ambition.

La Collectivité s'est attachée à poursuivre son action en faveur de ce secteur en impulsant une politique de développement culturel aux côtés des acteurs par un soutien renouvelé auprès des artistes, associations et entreprises culturelles pour leurs projets développés sur toute l'île et à l'extérieur.

Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et répondre aux enjeux de la démocratie culturelle ont été les priorités pour la Région, qui a reconduit les résidences artistiques de territoire, le dispositif hors les murs, le Guétali et le Pass « Culture Lycéens et Apprentis ».

Afin de favoriser la professionnalisation des acteurs et ainsi contribuer au maintien et à la création d'emplois culturels, la Région a mis en place des mesures et a participé à la création d'un accord-cadre sur l'emploi et la formation dans le secteur du spectacle vivant.

L'action régionale en faveur de la jeunesse a été confortée et améliorée dans le domaine des enseignements et de la formation artistique par le biais notamment du CRR, qui mène des actions d'enseignement et de diffusion sur l'ensemble du territoire, du soutien aux écoles d'enseignement artistique et aux élèves de la filière culturelle.

Enfin, la Région a poursuivi sa politique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et s'est attaché à valoriser et à moderniser ses structures muséales.

Les États Généraux de la Culture « Culturanoo », large consultation des Réunionnais en matière culturelle, ont été lancés en 2018 et s'achèveront en 2019.

CULTURANOO : LE RECUEIL DE LA PAROLE DES RÉUNIONNAIS SUR LA CULTURE

L'organisation des États Généraux de la Culture « Culturanoo » en 2018 a été conçue afin que chaque citoyen puisse s'exprimer en toute liberté sur la question culturelle, sur ses pratiques culturelles et artistiques, sur ses représentations autour de la culture, sur ses désirs et ses attentes.
Cette action doit permettre une approche pour décrire la façon dont les Réunionnais :
- pensent et se représentent la culture, la création artistique et le patrimoine,
- pratiquent, consomment et s'investissent dans des activités culturelles et/ou artistiques.

En croisant ces deux approches (les représentations et les pratiques culturelles), il s'agit d'alimenter la réflexion sur la préservation de la diversité culturelle, les dynamiques de construction identitaire (individuelles et collectives) et la gouvernance culturelle à La Réunion.

Ce recueil de la parole a été organisé et animé en deux phases complémentaires :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- une campagne d'enquête sur les pratiques culturelles, artistiques et sur les perceptions autour de la culture. Les résultats de cette enquête sont aujourd'hui disponibles. Des restitutions de ces résultats seront organisées pendant le débat final en 2019 et de façon plus spécifique auprès des élus, des professionnels de la culture, des associations.
- des échanges et des débats : 19 rendez-vous ont été organisés sur les communes de l'Ile, conçus autour de spectacles, d'ateliers artistiques qui privilégient les rencontres avec les artistes, des groupes de citoyens s'expriment sur leurs perceptions de la culture, sur leurs représentations de la culture réunionnaise . Ces rencontres se poursuivront au premier semestre 2019.

Les résultats et analyses de l'enquête et des débats seront restitués à l'ensemble de la population ainsi qu'aux acteurs culturels lors d'un débat qui viendra clôturer Culturanoo en 2019.
Cette matière nourrira la réflexion sur les futurs contenus de politique culturelle.

SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES ACTEURS CULTURELS ET ARTISTIQUES RÉUNIONNAIS À L'ESPACE CRÉATIF EUROPÉEN :

La Région s'attache depuis 2017 à développer une stratégie de renforcement des compétences européennes locales grâce à la construction d'un partenariat avec le Relais Culture Europe. Il s'agit de contribuer à la participation de La Réunion à l'espace européen créatif, d'inciter et de faciliter les coopérations européennes et internationales, de faciliter les mobilisations des financements (Europe Créative, synergie avec les autres programmes européens).

En 2018 a été mis en place un outil, le « LabEuropeRéunion », au travers duquel sont mobilisées les ressources culturelles et créatives autour des questions d'innovation et de coopération européenne. 2 ateliers de travail ont été organisés en 2018 mobilisant 69 participants. De plus, afin d'accompagner les acteurs dans ces démarches de coopération, un nouveau dispositif a été adopté pour aider à la constitution de réseaux et au développement d'échanges européens.

« DEVELOPPEMENT CULTUREL »

1. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL STRUCTURANTE ET ADAPTÉE, AUX COTES DES ACTEURS CULTURELS

En 2018, la Région a accompagné les artistes, les associations et les entreprises culturelles afin qu'elles mettent en œuvre des projets structurants, permettant de toucher le plus large public et d'irriguer l'ensemble du territoire. Dans ses choix, elle s'est attachée à promouvoir la diversité, le métissage de la société réunionnaise, à encourager l'innovation et l'expérimentation.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Secteurs	Montant subventions accordées	Nombre d'acteurs soutenus
Musique	1 498138	138
Lieux de création et diffusion	1 156 228	13
Arts plastiques	390 700	50
Entreprises	384 111	14
Patrimoine Culturel	293 300	42
Théâtre	281 445	32
Littérature	176 461	13
Danse	150 200	18
Enseignement artistique	106 046	8
Audiovisuel	92 081	13
Cultures régionales	86 500	38

Tous les champs artistiques et culturels ont ainsi été concernés par le soutien de la collectivité régionale :

1.1. Musique

La collectivité a soutenu de manière significative, le secteur de la musique, **véritable pépinière de talent et vecteur d'emplois (directs ou indirects)**, par l'accompagnement de projets visant la structuration et la professionnalisation de la filière, ainsi que le rayonnement de nos artistes à travers le monde.

Son soutien s'articule autour de plusieurs axes :

- les **aides directes** accordées aux projets de création, de diffusion, de résidences de formation, de tournées, de réalisation d'albums ou d'aide à l'équipement. Un soutien particulier a été porté sur le marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA), qui conforte sa position de première plateforme de l'industrie musicale de l'océan Indien, en poursuivant une mission d'accompagnement à la professionnalisation de la filière et de mise en réseau des acteurs de l'industrie musicale du monde entier.

La collectivité a encouragé de manière significative les festivals, qui sont des acteurs économiques importants, du secteur culturel local, notamment par la création d'emploi directs et indirects (pour exemple, le festival Sakifo avec une moyenne de 200 emplois directs et une soixantaine de prestataires travaillant sur la manifestation).

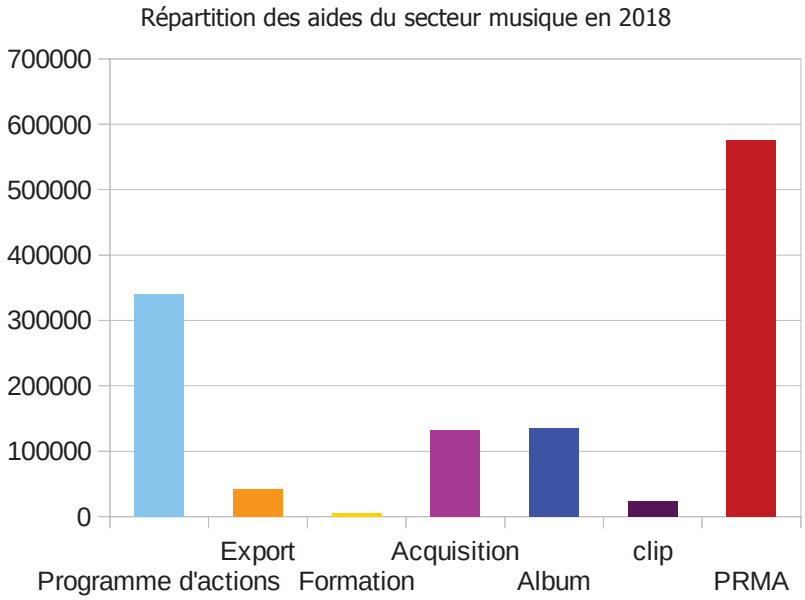
- **les aides indirectes** dont bénéficient l'ensemble des acteurs de la filière via les dispositifs déployés par le PRMA, qui vise à accompagner la filière musicale réunionnaise et à favoriser sa structuration par le biais de la ressource et de l'accompagnement. Les dispositifs spécifiques administrés par le PRMA permettent d'encourager une économie fragilisée par l'industrie : le Fond Régional d'Aide à la Mobilité (FRAM), l'Aide à la Mise en Image (AMI), ainsi qu'une aide à l'embauche pour les artistes jouant dans les cafés (TEGE), qui sont des dispositifs très prisés. A titre d'exemple, le dispositif « Tournée Générale », dédié à l'aide à l'emploi des musiciens dans les cafés-concerts, a concerné 89 groupes bénéficiaires pour 832 cachets déclarés, soit 27 établissements touchés, et a donné lieu à 217 concerts.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Dans le cadre du champs patrimonial, qui est un des axes forts du programme d'activité du pôle, plusieurs projets ont été mis en œuvre dont la création d'une phonothèque de l'océan Indien (projet interreg V OI).
Au vu de son rôle d'accompagnement et de professionnalisation des artistes et de son projet d'étude sur le contrat de filière des musiques actuelles, le PRMA contribue fortement à la structuration de la filière.

38% de la subvention de la Région, au titre de l'année 2018, a été utilisée en aides directes accordées par le PRMA dans le cadre de ses dispositifs.

C'est ainsi une réelle politique de développement en faveur de la musique que la Région a mené ces dernières années.
138 projets ont bénéficié d'un soutien de la Région en 2018 dans le secteur de la musique pour un montant total de 1 498 138 €, dont 575 000 € en faveur du PRMA.



1.2. Spectacle vivant

Le secteur du spectacle vivant bénéficie d'un soutien fort de la collectivité notamment au travers des enjeux de professionnalisation, de démocratisation culturelle et de valorisation de la création artistique du territoire. Cet engagement de la collectivité a permis de poursuivre en 2018 l'accompagnement du développement de la filière et a pris forme dans un ensemble de conventionnements et de dispositifs d'aides rénovés (nouveaux cadres d'intervention adoptés en 2018).

- **Soutien aux compagnies de théâtre, danse, arts du cirque et de la rue**

Avec la volonté de rendre accessible les œuvres au plus grand nombre, de faciliter les projets de création et de diffusion mais aussi de contribuer à la professionnalisation des acteurs, la Région Réunion a conforté son soutien en faveur du théâtre, de la danse, des arts du cirque et de la rue.

La collectivité a priorisé ses actions autour de deux enjeux majeurs :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

– l'élargissement de la diffusion des créations soutenues : **un nouveau dispositif « Guétali » a été mis en œuvre permettant de renforcer l'exploitation des créations et de permettre de toucher des publics éloignés de l'offre culturelle**,

– **la relation des populations avec l'art** : poursuite du dispositif « hors les murs », réalisation des « résidences artistiques de territoire » avec un élargissement du partenariat aux quatre GAL (Leader) et au Parc National, « Pass Culture Lycéens et Apprentis » visant à soutenir des initiatives permettant aux lycéens et aux apprentis d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire. Dans ce cadre, une période d'expérimentation a été menée au premier semestre 2018.
En fonctionnement, ce sont au total **49 acteurs qui ont été soutenus** pour une enveloppe globale de **406 644,50 €** dont 256 444,50 € consacrés au secteur du théâtre, des arts du cirque et de la rue et 150 200 € au secteur de la danse.
En investissement, ce sont **14 compagnies** qui ont été soutenues pour un montant total de **74 100 euros.**

- **Des Schémas régionaux culturels pour une politique publique en phase avec les grands enjeux du territoire et du développement humain**

Schéma Régional des Salles et Lieux de Création et de Diffusion du Spectacle Vivant :

Lancée fin 2012, la démarche concertée et participative sur le spectacle vivant avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la filière a abouti en juillet 2014 à l'adoption par la collectivité du **« Schéma Régional des lieux et salles de diffusion et de création du Spectacle Vivant à La Réunion ».**

Les objectifs généraux du schéma sont :

- de garantir la cohérence, la diversité, la complémentarité de l'offre de spectacle vivant sur le territoire,
- de contribuer à la cohésion territoriale en structurant et consolidant rationnellement les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant,
- de faciliter et d'encourager l'accès du public aux œuvres, de rendre cette offre culturelle plus lisible et plus attractive pour la population et les acteurs de la vie locale et de répondre aux enjeux majeurs de démocratisation de l'accès à l'Art.

Des actions mettant en œuvre les axes stratégiques du schéma ont été réalisées :

- répondre aux enjeux de **démocratisation culturelle** en renforçant l'accès au spectacle vivant pour toutes les populations : pass culture lycéens et apprentis, résidences artistiques de territoire, dispositif hors les murs, Guétali, actions culturelles dans les Hauts (programme Leader) ;

- renforcer le maillage et l'ancrage territorial des salles et lieux de diffusion et de création et en particulier le rééquilibrage des équipements (accès à la culture dans les territoires des Hauts, du Sud et de l'Est) : soutien de 12 salles, Réseau à l'Est -partenariat salle Gramoun Lélé et théâtre les Bambous ;
- soutenir et accompagner la création, les émergences créatives et artistiques, les talents du spectacle vivant : dispositif d'aides aux projets de création, d'écriture, de promotion des œuvres artistiques à l'extérieur;
- accompagner les salles dans la mutation de leurs cahiers des charges, de leurs modèles économiques, dans la professionnalisation et le renforcement de leurs ressources : signature d'un accord-cadre régional pour le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, aides à l'amélioration de la fonctionnalité des salles ;
- renforcer la gouvernance autour du spectacle vivant à travers la mise en réseaux et les mutualisations, ainsi que la structuration et la promotion de la filière.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Ces mesures d'accompagnement des acteurs contribuent à encourager l'accès à l'offre culturelle, à proposer des tarifs accessibles à tous et à maintenir l'emploi culturel existant.

933-312 - Schéma des lieux de diffusion et de création du spectacle vivant
AE : 890 000 €
CP : 1 024 033 €

933-311 - Programme et fonctionnement salle de spectacles Saint-Benoît
AE : 149 572 €
CP : 121 452 €

1.3. Entreprises culturelles

Dans le cadre du Dispositif Régional d'Aide aux Entreprises Culturelles, **384 111 €** ont été accordés dont :

- **201 062 €** pour les aides à l'investissement (dont 75 585 € pour les librairies indépendantes locales)
- **46 938 €** pour les aides à la publication d'ouvrages
- **132 111 €** pour des aides à la création d'emploi (dont 57 541 € pour les librairies indépendantes locales)
- **4 000 €** pour des aides au conseil extérieur des entreprises culturelles

La Région a ainsi accordé **18 subventions** à **14 entreprises** culturelles (dont 3 librairies indépendantes locales) en 2018.
Au vu des actions financées, ces aides renforcent les entreprises et contribuent à la structuration et à la vitalité de l'économie culturelle locale.

933-311 - Aides aux entreprises culturelles
AE : 136 112 €
CP : 91 038 €

903-311 - Aides aux entreprises culturelles (Investissement)
AP : 248 002 €
CP : 162 760 €

1.4. Cultures régionales

La Région Réunion a souhaité promouvoir la culture réunionnaise et l'ensemble de ses expressions culturelles auprès de tous, dans le but de valoriser et célébrer notre culture et identité métisses. Elle accompagne à ce titre les associations dans la réalisation de manifestations visant à faire connaître et partager la culture, l'histoire et les coutumes des peuples constitutifs de notre identité plurielle, oeuvrant ainsi à favoriser le lien social et le vivre ensemble. Les aides concernent principalement les événements calendaires : Jour de l'An chinois, Jour de l'An tamoul, Semaine créole, 20 Décembre... Le secteur des Cultures Régionales totalise un montant de **86 500 €** en faveur de **38 acteurs**.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.5 . Littérature

Compte tenu d'une part du contexte particulier de La Réunion caractérisé par des disparités sociales et géographiques, un taux d'illettrisme élevé et d'autre part du contexte général où le malaise contemporain est avant tout lié à l'être, à la vie spirituelle, affective et sensible, l'accès à la lecture, à l'écriture et au livre est un enjeu majeur.

En 2018, l'institution régionale a pérennisé et renforcé les actions mises en place dans le cadre du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise, adopté en 2014, sur les axes d'égalité d'accès au livre et à la lecture, de valorisation de la littérature réunionnaise ici et ailleurs et de professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre.

- **l'action de bibliothèque éphémère de proximité sur les lieux de vie familiaux « un Livre un transat »** s'est déployée sur 4 nouveaux sites (cap méchant St Philippe, plage de la Saline les Bains, berges de la rivière des roches St Benoît, salon du livre jeunesse Saint Leu). La programmation des ateliers spécifiques et d'animation construite sur une sélection d'ouvrages sur le thème de la nature et du voyage à La Réunion et aussi dans l'océan Indien et d'autres horizons a permis de créer le lien entre les auteurs, illustrateurs, dessinateurs, conteurs,...et la population. Ces actions créent la rencontre de l'enfant ou de l'adulte avec le livre par le divertissement, l'éveil de la curiosité, la stimulation de l'imaginaire, l'expression de l'émotion. Ils contribuent à la connaissance de l'autre et l'ouverture au monde nécessaire à la réussite éducative des jeunes et à l'intégration sociale et économique des populations. L'opération est de plus en plus suivie, de nombreux médias s'en font le relai, 3029 personnes ont été concernées et 2472 livres empruntés. Les objectifs de démocratisation du livre, du partage de notre culture métisse sont réalisés. L'opération est une réussite, elle surprend, séduit et donne l'envie de lire à tous. Un label est installé.

- la présence d'un stand île de La Réunion aux salons du livre jeunesse de Montreuil et au salon du livre de Paris, l'accompagnement des salons du livre organisés sur le territoire, les ateliers d'écriture en résidences sont des actions renouvelées pour accompagner et valoriser ici et ailleurs la richesse créative de la littérature réunionnaise, enjeu de reconnaissance de notre culture régionale. Elles portent ses fruits, de jeunes auteurs réunionnais sont repérés et édités au national.

- la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la Région, le CNL et la DAC oI d'aides en faveur des librairies indépendantes a concerné 3 structures et a permis la création de 4 emplois, des travaux d'amélioration des espaces dédiés aux livres, l'acquisition de fonds spécifiques et la transition informatique et numérique (soit un montant total de 133 127 € des aides aux entreprises culturelles).

116 461 € ont ainsi été consacrés par la Région à l'accompagnement des associations dans le secteur de la Littérature.
La Région a par ailleurs accompagné la Mairie du Port à hauteur de **60 000€** pour la rénovation des locaux de la médiathèque Benoite Boulard, permettant ainsi aux lecteurs de pouvoir bénéficier d'un équipement plus confortable, accessible et modernisé.

933-312 - Pôle Régional de littérature et de diversité linguistiques
AE : 61 500 €
CP : 64 483 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.6. Arts plastiques

Ce sont **390 700 €** qui ont été consacrés par la Région au développement des Arts Plastiques dont :

- 140 080 € pour les aides aux associations et artistes,
- 216 450 € pour le FRAC,
- 34 170 € pour les acquisitions d'oeuvres d'art,

La Région a ainsi accompagné 50 acteurs dans le domaine des Arts Plastiques sur l'année 2018 : FRAC, artistes pour leurs projets de création, d'expositions ou de résidences; associations pour leur programme d'action en faveur du développement des arts (expositions, ateliers, résidence...). La collection régionale s'est par ailleurs enrichie de 18 oeuvres d'art sélectionnées par un comité d'acquisition.

Contrairement aux années précédentes, l'année 2018 n'a vu l'organisation que de 2 **expositions d'artistes à la Villa de la Région,** cette dernière étant mise à disposition du MADOI à partir du mois d'avril 2018. La première exposition présentait les oeuvres produites par l'artiste Lydie Arickx dans le cadre de sa résidence à La Réunion, et la seconde présentait l'ensemble des pièces acquises par la Région en 2017, **permettant ainsi à une trentaine d'artistes d'exposer leur travail, et à la Région de rendre accessible sa collection au public.**

L'année 2018 a également vu la préparation de deux chantiers importants qui seront développés sur les années 2019-2020 :

- **la préparation du schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI).** Outil de construction des politiques publiques en faveur des arts visuels, le SODAVI se veut un dispositif qui, par une démarche concertée avec tous les acteurs du secteur, permettra de faire un état des lieux et définir un plan d'action pour le développement des arts visuels à La Réunion. L'un des objectifs de ce schéma est d'accompagner le développement, la professionalisation et la structuration de ce secteur très dynamique.

- la création d'un **nouvel espace d'exposition** situé en centre-ville de St Denis. Les artistes réunionnais manquent en effet d'espaces de travail et d'exposition sur le territoire. **La collectivité a donc fait le choix de présenter prochainement au public un espace d'exposition pour pouvoir y présenter sa collection, permettre aux artistes réunionnais de diffuser leur travail, et développer des démarches de médiation et d'éducation artistique et culturelle dans un espace adapté.** Les travaux débuteront en 2019.

903-13 - Oeuvres d'art Région
AE : 49 950 €
CP : 57 280 €

933-30 – Etudes dans le domaine de la Culture
AP : 10 000 €
CP : 1 300 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.7. Audiovisuel

92 081 € ont été consacrés par la Région au secteur de l'audiovisuel associatif.
La Région a ainsi accompagné **13 acteurs**, pour l'organisation de **9 festivals** de cinéma, pour l'opération **"lycéens et apprentis au cinéma"** (35 établissements, 5 928 élèves), pour le dispositif d'éducation à l'image **"Passeurs d'images"** et pour 2 **projets d'équipement** d'associations qui oeuvrent dans le secteur de l'éducation à l'image.

Tous les champs artistiques sont ainsi concernés par le soutien de la collectivité régionale. Cet accompagnement financier de la collectivité en faveur du secteur associatif a une incidence positive sur les prestations et sur l'économie locale (cachets, achat de matériels, impressions d'ouvrages et d'expositions, location de lieux, de spectacles...).

1.8. L'organisation d'événements culturels

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations calendaires gratuites, s'illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires.

Les divers événements répertoriés en 2018 sont :

- "**Fête du maloya**": la Région a organisé la 7ème édition de la manifestation « Village Maloya » dans le cadre de la commémoration de l'inscription du maloya au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en octobre 2009.

- Événements culturels calendaires : Jour de l'an chinois, Jour de l'an tamoul, Fête malgache, Fête de l'Eid ;

- Événements nationaux : Fête de la musique, nuit des musées, les Journées Européennes du patrimoine ;

- Événements internationaux et coopération régionale :
Le Festival Kréol des Seychelles
L'organisation de cette politique événementielle repose sur la mise en place de schémas multi-partenariaux dans lesquels concourent communes, structures associatives, milieux artistiques, opérateurs culturels, musées, et autres institutions telles que :
◦ Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR),
◦ Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC),
◦ Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA),
◦ KÉLONIA, l'Observatoire des tortues marines,
◦ Le Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI),
◦ Le Musée de Stella Matutina,
◦ La Cité du Volcan,
◦ Le Service Régional de l'Inventaire

En raison, du mouvement social de la fin de l'année 2018, le Festival Liberté Métiss a été annulé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La mise en réseau de ces différents acteurs a permis à la Région d'offrir aux Réunionnais ainsi qu'aux touristes des manifestations culturelles phares à fois festives et conviviales.

933-30 - Diverses manifestations culturelles
AE : 716 543 €
CP : 560 824 €

933-30 - Frais d'insertion
AE : 24 045 €
CP : 61 541 €

933-312 - Frais de gestion divers
AE : 355 756 €
CP : 456 200 €

933-312 - Subventions aux associations culturelles
AE : 1 093 453 €
CP : 1 036 960 €

933-312 - Export création artistique
AE : 104 448 €
CP : 115 218 €

903-312 - Subventions d'équipement aux associations
AP : 903 134 €
CP : 857 698 €

933-312 – Fonctionnement EPCC FRAC / PRMA
AE : 653 000 €
CP : 639 600 €

« LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE »

La formation fait partie des compétences obligatoires de la Région. Cela se traduit dans le domaine de la Culture par plusieurs types d'accompagnement permettant de couvrir un large panel d'acteurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels.
Ses objectifs sont multiples et vont de la qualification et la spécialisation des individus, à la création d'emplois, à l'émergence de professionnels et ainsi au développement économique et social de notre île.

1. LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR)

Suite au départ du directeur et du chargé aux études, la gouvernance de l'établissement a été assurée, jusqu'en octobre 2018, par un comité de direction provisoire pour les affaires courantes du CRR.

Le recrutement, en novembre 2018, d'un nouveau directeur, a permis de relancer une nouvelle dynamique dans l'organisation et le fonctionnement du CRR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

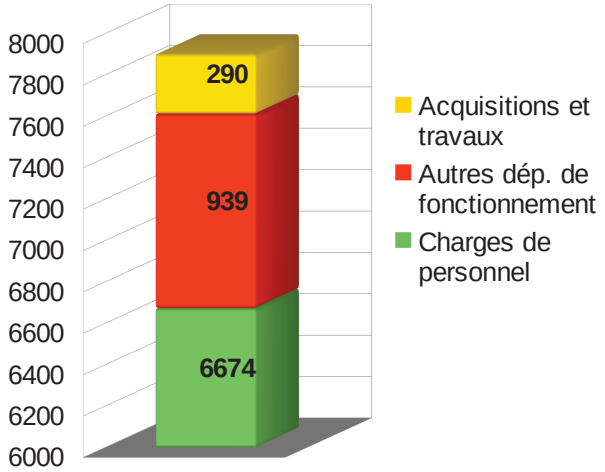
Les actions de diffusion de la saison artistique, les projets pédagogiques sur l'ensemble du territoire, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles de l'île et l'Éducation Nationale ont néanmoins été poursuivis, contribuant ainsi à une plus grande ouverture aux différents publics.

Plus de 1 600 élèves bénéficient d'un enseignement de qualité avec une politique tarifaire globale très avantageuse pour les familles (30 % des élèves en demi-tarif ou totalement exonérés).

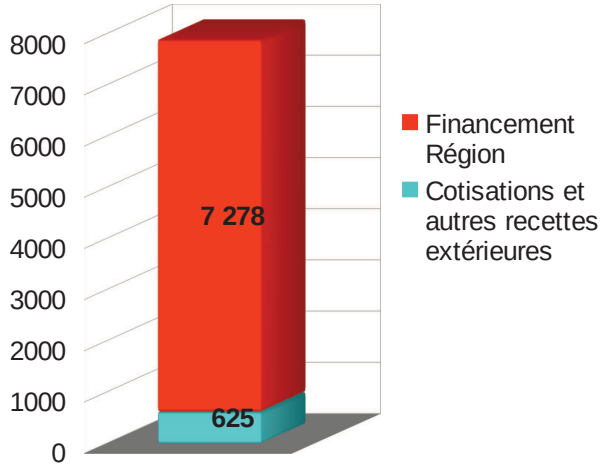
Les dépenses de fonctionnement du CRR se sont élevées en 2018 à **7 613 K€** (y compris charges de personnel).

En 2018, ce sont **290 K€** qui ont été dépensés sur les lignes de petits travaux et d'acquisition de matériel pédagogique, notamment pour les achats d'instruments.
Les quatre centres pédagogiques du Conservatoire font actuellement l'objet de programmes de réhabilitation et d'équipement dans une perspective d'amélioration des conditions d'enseignement, de développement des activités et d'accueil du public.
En 2018, ce sont **4 835 K€** qui ont été dépensés en crédits de paiement pour les quatre centres.

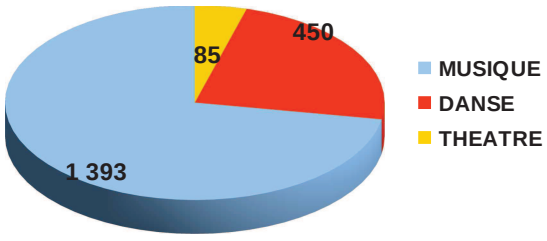
DEPENSES 2018 DU CRR (en K€)
Montant total 7 903 K€



RECETTES 2018 DU CRR (en K€)
Montant total 7 903 K€



Rentrée 2018 / 2019 : 1 671 élèves
Répartition par spécialité



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1.1. Le Centre pédagogique de Saint-Pierre

Le projet de remise à niveau de ce centre comprend :

- la réhabilitation du centre Jules Joron dans son intégralité (volet A)
- la construction délocalisée du pôle danse - théâtre sur le site de la Région, à l'arrière de l'antenne Sud (volet B).

pour un coût global de 8,9 M €.

Les travaux de construction du volet B intégrant le pôle danse et théâtre ont été réceptionnés en mai 2018.

Les travaux du volet A ont été arrêtés par la Maîtrise d'Oeuvre en mai 2018, suite à la découverte d'une suspicion de pollution lors de fouilles en sous sol.
Les investigations menées ont levé les doutes sur les risques liés à cette pollution ponctuelle et occasionnelle. Un contentieux est en cours avec le Maître d'Oeuvre qui refuse le redémarrage du chantier malgré les éléments apportés par le Maître d'ouvrage.

1.2. Le Centre pédagogique de Saint-Denis

Le projet de réhabilitation du centre de Saint-Denis d'un coût global de 7,9 M€ a été livré en février 2017, à l'exception de l'auditorium et des aménagements scénographiques.

En 2018, la consultation de travaux et le démarrage des travaux de l'auditorium ont été mis en œuvre, pour une livraison prévue en mai 2019.

1.3. Le Centre pédagogique de Saint-Paul

Compte-tenu de l'état vieillissant et de l'exiguïté des locaux du centre pédagogique de Saint-Paul, et pour permettre aux élèves, enseignants et agents de travailler dans des conditions optimales, la Région s'est portée acquéreur du bâtiment Cimendef.
Une consultation pour les travaux de reconversion du bâtiment Cimendef en CRR Ouest (coût 6 M€) a été menée au 1er semestre 2018.
Les travaux ont débuté en septembre 2018 pour une livraison prévue en novembre 2019.

1.4. Le Centre pédagogique de Saint-Benoit et la salle de spectacles « Gramoun Lélé »

Le CRR a fait l'acquisition de nouveaux mobiliers pour les espaces d'attente du centre et de la salle afin d'améliorer l'accueil du public. Divers travaux de réparations ont été réalisés en 2018 (peinture, étanchéité...), ainsi que l'aménagement d'un local de stockage.
Les études pour la couverture et la protection de l'esplanade ont été achevées pour une livraison des travaux prévus fin 2019.

933-311- Fonctionnement CRR
AE : 1 053 135 €
CP : 1 005 764 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

903-311 - Acquisition et Travaux CRR
AP : 225 700 €
CP : 320 408 €

BUDGET TRAVAUX :
903 (P197-0012, P197-0032 partie)
AP : 626 300 €
CP : 4 664 818 €

2. LA FORMATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS CULTURELS

La Région a largement contribué à l'irrigation culturelle du territoire par la construction d'équipements divers (médiathèques, salles de spectacle, écoles de musique…). Dans la suite de cet engagement, elle a choisi de contribuer également à la professionnalisation du secteur en permettant aux personnes intéressées par les métiers culturels, nécessaires au fonctionnement et à la vie de ces lieux, de se former.

En 2018, via son dispositif de formation aux métiers artistiques et culturels, la Région a permis à 69 Réunionnais de se former ou de se perfectionner dans les métiers artistiques et culturels, en France métropolitaine ou à l'étranger, soit une enveloppe de **260 418 €**. Le dispositif d'aide a permis de prendre en charge 70 % des frais pédagogiques des formations, plafonnés à 4 000 €.

La professionnalisation participe activement à la structuration des différents secteurs artistiques et culturels de l'île et permet de dynamiser le marché de l'emploi culturel.

Répartition des aides par discipline :

Disciplines	Nombre	%
Musique	45	65
Danse	6	9
Audiovisuel	1	1
Théâtre	2	3
Techniques du spectacle (son – lumière)	11	16
Autres (dessin, architecture, management...)	4	6
TOTAL	**69**	100

Répartition des aides par dispositif :

Dispositif « Formation professionnelle »	61 stagiaires
Dispositif « Préparation au DE/CA »	3 stagiaires
Dispositif « Parcours artistique d'excellence »	5 stagiaires

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

3.1. Le Schéma Régional des Enseignements Artistiques

Les pratiques artistiques jouent un rôle majeur dans une société qui se transforme et simultanément résiste aux évolutions trop rapides.
Face à un engouement croissant des jeunes générations pour les métiers du monde de l'art et du champ culturel, la structuration de l'enseignement artistique sur tout le territoire est un enjeu dont doit s'emparer tous les niveaux de décision et d'action publics et privés pour que l'offre aux populations s'élargisse, se consolide et soit accessible.
La Région Réunion poursuit son action volontariste de compléter le maillage territorial de l'offre d'enseignement artistique, de renforcer les structures d'enseignement artistique et d'améliorer la qualité de l'enseignement.
En 2018, le plan de formation continue professionnelle en musique mis en place en 2015 a vu :
- **la mise en place d'une session de formation spécifique au diplôme d'État de professeur de musique pour les VAE partielles 2017**, dans l'objectif d'une validation complète du diplôme, action portée par le Cefedem Rhônes alpes : 8 candidats lauréats du DE
- **le démarrage d'une session de formation en cours d'emploi du Diplôme d'État en musique** d'une durée de 2 ans 730H pour 24 candidats.

3.2. Le soutien aux écoles de musique, de danse et d'art dramatique

La Région a poursuivi son soutien aux écoles d'enseignement artistique, partant du principe que ces écoles participent à l'égalité des chances de chaque individu, qu'elles favorisent leur épanouissement personnel et qu'elles contribuent à irriguer l'ensemble du territoire réunionnais.

En 2018, **106 046 €** ont été alloués pour les programmes d'actions, de formations ou d'équipement développés par ces écoles sur l'ensemble du territoire. Ces aides ont eu pour vocation d'accompagner les écoles sur leur programme de formation en leur permettant d'enrichir leurs cours (formations musicales, ateliers d'ensemble, spectacles, résidences d'artistes…), **en réduisant leurs tarifs afin de rendre l'enseignement accessible au plus grand nombre, et en améliorant les conditions de travail** (rénovation de locaux, acquisition d'instruments, etc).
Les aides attribuées en 2018 contribuent à consolider les emplois et les structures pour améliorer et élargir la qualité de l'offre à la population.

933-311 - Schéma Enseignements artistiques et formation domaine culture
AE : 591 383 €
CP : **488 823 €**

903-312 - Subvention équipement communes
AP : **99 293 €**
CP : 81 700 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

« PATRIMOINE CULTUREL »

La Réunion, terre de peuplement, dispose d'un patrimoine riche et diversifié qui fait la fierté de la population. Cet héritage du passé, ces trésors que nous ont laissés nos ancêtres, doivent être transmis de génération en génération.
La Région a donc fait de la transmission des richesses patrimoniales une priorité afin de répondre aux orientations du pilier 5 de la mandature, qui met l'accent sur « notre identité, notre culture, not'fierté ».

1. UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION ET UNE TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Consciente du rôle qu'elle joue dans notre vivre ensemble, la Région Réunion a fait le choix d'une politique patrimoniale ambitieuse afin de :

- participer, avec l'ensemble des acteurs, au développement du patrimoine culturel de notre île ;
- permettre la réappropriation par la population de notre histoire, notre culture et notre identité.

Dans ce cadre, la collectivité régionale a apporté son soutien financier aux acteurs qui œuvrent à la préservation, la restauration, la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel réunionnais, qu'il soit matériel ou immatériel.

2. PLAN RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS – SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Un dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel a été adopté par la collectivité le 07 décembre 2010. Intégré depuis 2011 au sein du « Plan de Relance Régional », il permet la restauration, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti ainsi que du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural.

En 2018, la Région Réunion a accompagné la commune de Petite-île pour la rénovation de l'église du centre ville pour un montant total de **126 000 €**.

3. ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF A D'AUTRES ACTEURS – RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DÉTENUS PAR DES PROPRIÉTAIRES PRIVES OU DES ASSOCIATIONS

En 2018, la collectivité a accompagné 4 projets dans le domaine d'études et de la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Organismes	Opérations	Montant Total	Montant Région
Association Diocésaine	Restauration de la Chapelle Notre Dame de la Salette	175 109,44 €	70 043,78 €
Mme Marie-Louise Jacqueline hoarau	Etude préalable aux travaux de restauration du Domaine de Vallée à St Pierre	69 012,60 €	20 703,78 €
Association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse - AAPEJ	Etude – diagnostic pour la valorisation et la préservation de la "Chapelle ex-Apeca"	29 360,10 €	11 744,04 €
Société Vapouest SAS	Réhabilitation de l'hôtel Laçay à St Paul – phase 1	633 454,72 €	97 508 €

Réhabilitation Patrimoine Protégé
903-13
AE : 200 000 €
CP : 85 640 €

4. VALORISATION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL – ÉDUCATION PATRIMONIALE

En 2018, les interventions de la collectivité ont porté notamment sur le marronnage, le maloya et le moringue. Des recherches documentaires se sont poursuivies sur ces sujets.
Parallèlement à cette démarche, la 7ème édition du « Village Maloya » à destination du public scolaire s'est tenue les jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018 au Musée Stella Matutina à Saint Leu, afin de commémorer l'inscription du maloya sur la Liste Représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Dans le cadre de cette commémoration, plus de **95** établissements scolaires, dont 2 lycées, ont bénéficié de prestations d'artistes, de conteurs et d'associations, en lien avec la thématique du maloya et du moringue. **16** écoles ont pu également se rendre, grâce à la prise en charge des transports par la Région, sur le Village Maloya et participer aux différents ateliers proposés aux élèves. **4** écoles ont réalisé une restitution du « Pratiquons le maloya » sur le site du Musée Stella Matutina.

L'opération s'est également étendue le dimanche 30 septembre 2018 sur le site du Bocage à Sainte Suzanne destiné au tout public.

Éducation Patrimoniale
933-30
AE : 85 000 €
CP : 88 296 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

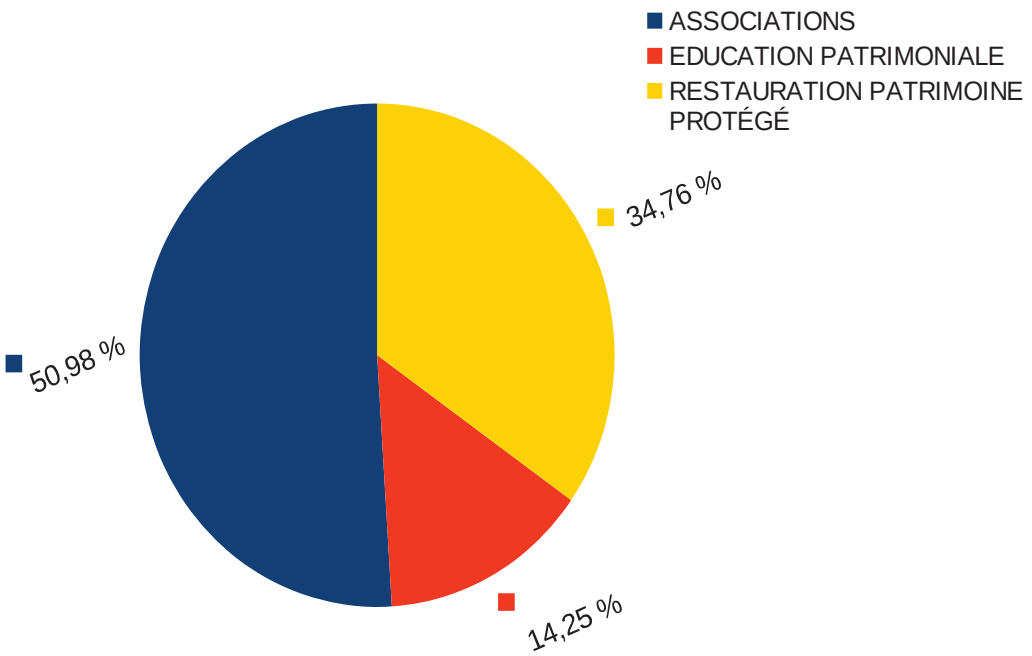
5. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE PORTEURS DE PROJETS, EN PARTICULIER DES ASSOCIATIONS

En 2018, la Région a apporté son soutien financier à des acteurs présentant des projets de connaissance, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel (recherches historiques, éditions d'ouvrages, expositions, collectes de témoignages, petits travaux de réhabilitation, actions ayant pour thème le lien patrimonial de l'océan Indien…).
En 2018, **42 porteurs de projets** ont été accompagnés pour un montant total de **293 300 €**.

Subvention Protection Patrimoine **903-13** **AP : 60 000 €** **CP : 84 600 €**

Subvention Fonctionnement Patrimoine **933-13** **AE : 90 000 €** **CP : 115 900 €**

GRAPHIQUE GLOBAL 2018 - PATRIMOINE CULTUREL



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6. SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)

Les actions réalisées/prévues au programme 2018 :

Missions techniques et organisationnelles

- Poursuite de la contribution de la Collectivité à GERTRUDE vers la version 2 en 2019;
- Transfert et reprise des données de l'Inventaire de la DACOI vers le SRI ;
- Installation et déploiement de GERTRUDE au SRI – Mise à jour de V1.4.4 à 1.7 livrée en 2019

Opérations d'Inventaire du patrimoine culturel

- Inventaire des Jardins Remarquables – développement de partenariat (association Jardins Créoles, CAUE, Jardin Planétaire) ;
- Inventaire des arbres remarquables (sous la coordination du CAUE) ;
- Numérisation de l'Inventaire Saint-Aubin de 1976 en vu de sa reprise dans GERTRUDE et sa diffusion au public (exposition en partenariat avec la DAC Réunion-CRMH prévue en octobre 2020);
- Inventaire du patrimoine littoral en réseau :
  - Les marines et ponts débarcadères de La Réunion (zone de Saint-André à Saint-Denis/Butor) ;
  - Le Chemin de Fer de La Réunion (CFR) - Tracé détaillé

NB *: la mise à jour de Gertrude vers la V.1.7 permettra le versement de l'ensemble des données des inventaires.*

Études

Le SRI réalise et coordonne des études qui participent à la connaissance du patrimoine culturel immatériel :

- Étude sur le Maronnage – approfondissement sur le cirque de Salazie
- Étude anthropologique sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines – Reprise du cahier des charges pour le MAPA

Soutien aux porteurs de projets

Le SRI apporte son appui méthodologique, scientifique et technique aux porteurs de projets relevant de l'Inventaire. En 2018, 5 associations et 7 projets ont été accompagnés.

Soutien aux communes

En lien avec le service du Schéma d'Aménagement Régional - SAR, le SRI a accompagné en 2018 2 communes dont le PLU est en révision et la Ville de Saint-Paul pour la création d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Développement et médiation culturels

Le SRI favorise l'accessibilité des données qu'il produit et met à jour sur la connaissance du patrimoine culturel à travers :

- Les Journées Européennes du Patrimoine : 2 ateliers (Rakontaz zistoir, Kan des marons), visite de la maison Foucque, 3 expositions (Nout Manjé, Histoire des pilons, Ma terre, ma boutik, l'histoire en partage), fonnker théâtral, jeux et supports de médiation pour 772 visiteurs accueillis pour un coût total de 21 611,43 €.
- Exposition « *Maronages : Refuser l'esclavage au XVIIIe siècle à Bourbon* » : prolongation de l'exposition à l'Espace Culturel Sudel Fuma – Saint-Paul jusqu'au 31 décembre 2020 pour un coût de 13 386 € (droits de diffusion du spectacle Héva, création graphique et dossier documentaire) ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- En partenariat avec Monsieur Bernard LEVENEUR, Conservateur des antiquités et objets d'art, spécialiste de l'architecture, édition de l'ouvrage intitulé « L'âge d'or de l'architecture créole : La Rue de Paris à Saint-Denis de La Réunion »-achat de 1000 ouvrages auprès d'Epsilon Editions ;
- Partenariat avec la Fondation Clément à l'inventaire du patrimoine des communes : réalisation de 270 notices sur la région est de l'Île et 7 synthèses ;
- Restitution publique (70 personnes) de 3 fiches inventaire inscrites à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel portant sur les thématiques suivantes :
  - Les savoir-faire et la pratique des simples à La Réunion *« simples, zerbaz, tizane et zerbaz péi »* ;
  - le conte traditionnel à La Réunion *« Rakontaz zistoir »* ;
  - La vannerie du vacoa à La Réunion.
- Formation à l'Inventaire Régional du Patrimoine Culturel Immatériel (16 stagiaires) - 8 chantiers sont en cours et portent sur les thématiques ci-après :
  - La tresse de la paille chouchou ;
  - Jeux de mains marmailles ;
  - Séga ;
  - Le Galabé ;
  - Le goyavier ;
  - Le tour de l'île en bus ;
  - La taille de la pierre ;
  - Mémoire et représentation du *Maronage*.
- Sensibilisation à l'Inventaire Régional Patrimoine Culturel Immatériel pour les agents du Secrétariat Général des Hauts (16 stagiaires)

OPÉRATIONS	BUDGET	OUTILS DÉVELOPPÉS	VISITEURS	OBSERVATIONS
Journées Européennes du Patrimoine *« JEP »*	21 611,43 €	8 ateliers : visite de la maison Foucque, 3 expositions (Histoire Manjé, Histoire des pilons, l'histoire en partage), fonnker théâtral, atelier contes, atelier jeux-marmailles	772 visiteurs 2706 visiteurs dont 227 scolaires	3ème participation du SRI Participation du Rectorat
Exposition *« Maronages »*	13 386,00 €	Création d'un dossier documentaire + site internet « Maronage.re » + impression de roll-up pour expo itinérante		Prolongation souhaitée par la Ville de Saint-Paul jusqu'au 31 décembre 2020 Renouvellement convention en cours
Ouvrage *« L'âge d'or de l'architecture créole : La Rue de Paris à Saint-Denis de La Réunion »*	25 000,00 €	1 000 exemplaires		Partenariat avec M. Bernard LEVENEUR, Conservateur des antiquités et objets d'art, spécialiste de l'architecture néo-classique & Epsilon Editions

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Formation & sensibilisation & restitution des fiches inscrites à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel	5 358,00 €		Personnel SRI + Partenaires (12 personnes)	- 3 fiches versées à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel.

SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE
903-13
AP : 50 000 €
CP : 19 370 €

INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL
933-13
AE : 80 000 €
CP : 62 118 €

« STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES »

Les musées jouent un rôle à la fois éducatif, économique et social majeur au sein de l'action publique. A ce titre, leur participation au développement de la société et du territoire est importante.
C'est pourquoi la collectivité a renouvelé en 2018 son soutien à ses structures muséales régionales.

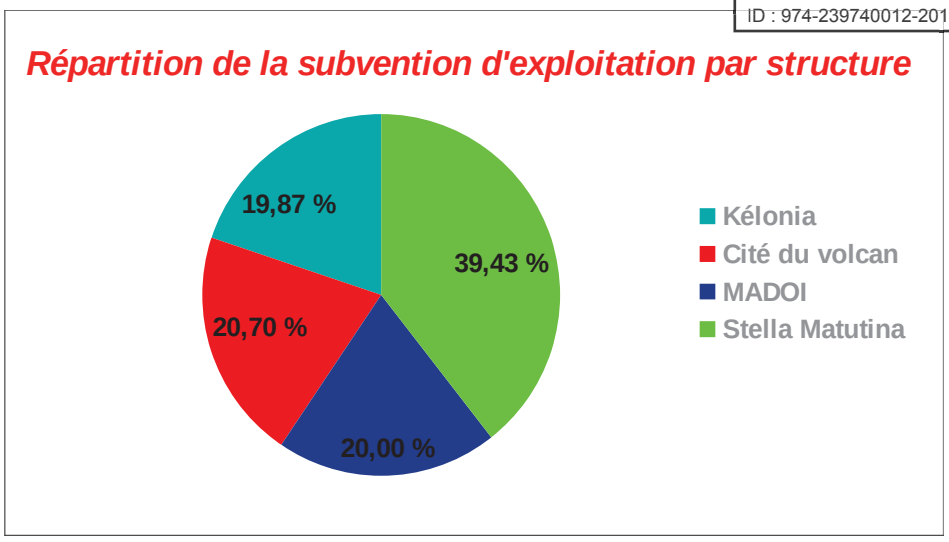
Face aux contraintes sociales et budgétaires, les musées régionaux doivent se réinventer pour pouvoir mener de front leurs missions d'intérêt général (mission culturelle, scientifique et éducative) et une gestion dynamique des structures (développement d'activités commerciales, d'une politique de ressources propres et de partenariats institutionnels et privés).

1. UNE GESTION PLUS RIGOUREUSE DES MUSÉES RÉGIONAUX

Le contrat de gestion transitoire de la SPL RMR en charge de la gestion des quatre musées régionaux arrive à son terme le 31 décembre 2019. L'année 2018 a permis de dresser un bilan des 5 années d'exploitation et de poursuivre l'accompagnement de la SPL dans sa restructuration.
Cela s'est traduit par :

- le maintien de la subvention de **6 286 695 €** attribuée,
- une meilleure répartition entre les sites de cette enveloppe, tenant compte du nombre d'agents et de l'activité du site
- une assistance technique renforcée grâce à l'organisation régulière de Comités de pilotage associant les services de la Région et la gouvernance de la SPL RMR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

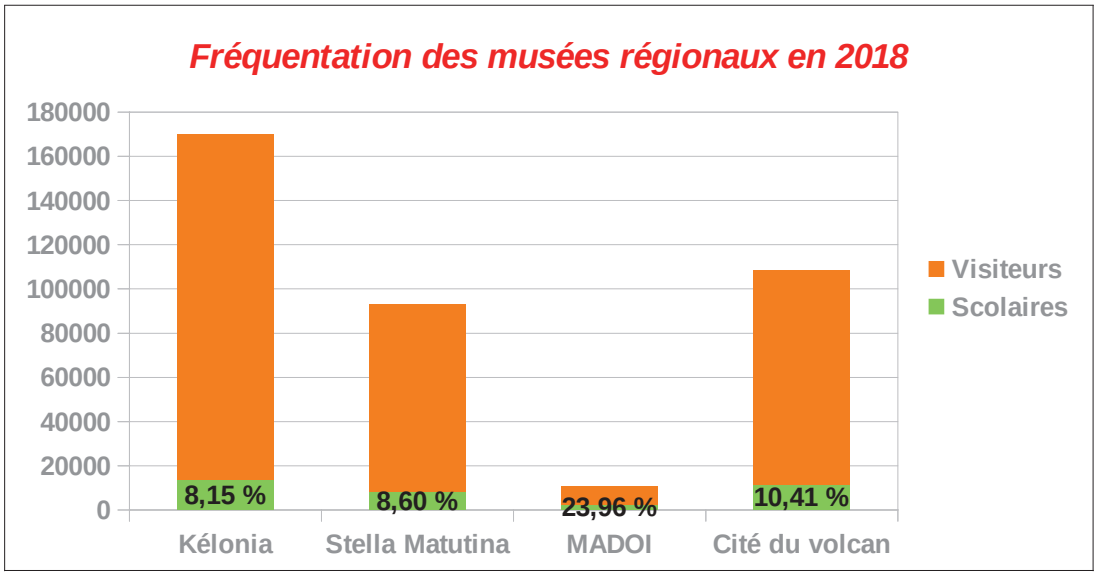


A la demande de la collectivité d'engager un effort de gestion plus rigoureuse, d'optimisation des moyens et de développement des recettes, la SPL RMR a mis en œuvre un plan de restructuration de la société s'appuyant sur le licenciement de salariés, la réorganisation des services, et un plan d'actions de relance d'activités des sites.

2. DES MUSÉES RÉGIONAUX AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

2.1. Fréquentation des musées régionaux

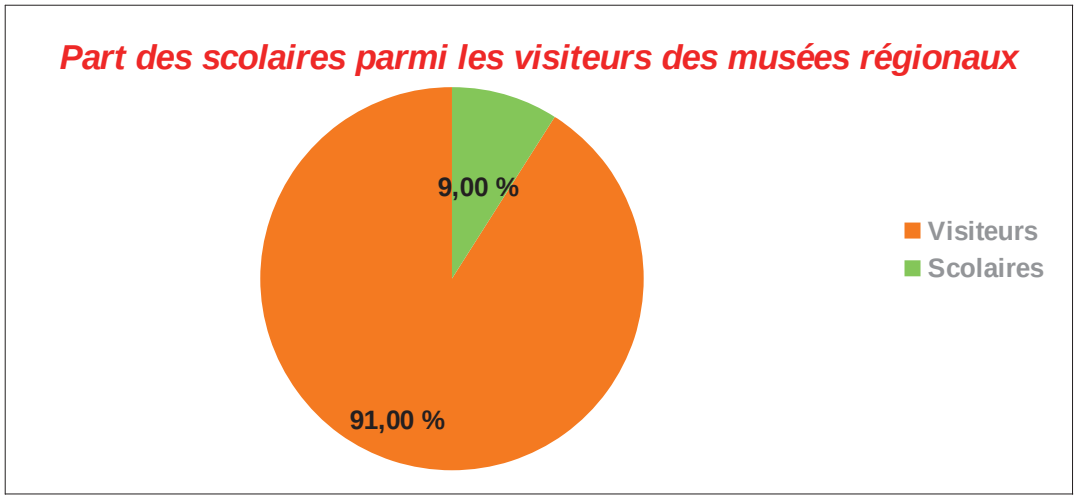
En 2018, les musées régionaux ont accueilli **387 119 visiteurs**, dont **35 724 scolaires**. La fréquentation globale des musées régionaux accuse ainsi une baisse de 1,77 % par rapport à 2017, notamment en raison des fermetures de sites lors du mouvement social des « Gilets jaunes » survenu au moins de novembre et dont l'impact s'est fait sentir sur la fin de l'année.



Néanmoins, il convient de souligner une fois encore les bons résultats de Kélonia, dont la fréquentation reste en hausse pour la quatrième année consécutive (+6,8 % par rapport à 2017), liés au dynamisme du site et de l'équipe, ainsi qu'aux actions scientifiques et médiatiques menées par la structure.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

La mission première des musées régionaux est de permettre l'égal accès de tous les publics à la culture. Nos musées contribuent également à la diffusion des savoirs et à l'éducation des plus jeunes, grâce notamment aux nombreux ateliers pédagogiques et visites scolaires mis en place dans chaque structure.



2.2. Observatoire des publics

Par ailleurs, l'accompagnement des sites dans l'analyse de leur fréquentation et de leurs publics s'est poursuivi en 2018 par la mise en œuvre en octobre d'un observatoire régional des publics au sein du Pôle musées. Ses objectifs sont autant d'identifier, caractériser, mesurer et comparer les pratiques culturelles des publics des musées régionaux, de certains événements culturels (expositions...) et de dispositifs en faveur de la démocratisation culturelle (pass-culture...), que d'apporter des outils d'aide à la décision concernant la politique de développement culturel.
Ont été réalisés au cours du dernier trimestre : l'évaluation du Pass-culture en faveur des lycéens et apprentis avec le pôle grands projets, l'expertise et la mise en place de nouveaux tableaux de reporting des musées régionaux en partenariat avec la Rmr ainsi que la poursuite du suivi de la fréquentation de l'exposition Maronages en lien avec le SRI.

2.3. Programmation culturelle de qualité offerte au plus grand nombre

En 2018, l'activité des musées régionaux a été marquée par plusieurs temps forts :

➢ Le **Musée Stella Matutina** a accueilli la première phase d'expérimentation du **Guétali**, inscrit dans un des grands projets culturels de la mandature actuelle. Cette offre culturelle a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder aux spectacles vivants sous toutes leurs formes, et de valoriser encore plus la création artistique et culturelle locale. Ce sont ainsi plus de 2000 spectateurs qui ont pu profiter gratuitement de 21 événements (concerts, spectacles vivants, projections cinéma…) organisés entre octobre et décembre. Ce succès a conduit la collectivité et le musée à reconduire cette opération en 2019.

➢ **Kélonia** a de nouveau dépassé ses objectifs de fréquentation en 2018, grâce à l'implication de ses équipes et à la qualité de ses programmes scientifiques et culturels. Afin d'accompagner au mieux le site et de garantir le confort de visite des publics malgré leur nombre toujours grandissant, la collectivité a mené à bien deux projets d'envergure à Kélonia : l'aménagement d'un nouveau parking situé en face du site, et le renouvellement total de la muséographie dans deux salles du parcours. Cet effort sera poursuivi en 2019 par de nouvelles opérations d'entretien du site.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

➢ Le **MADOI** a inauguré en 2018 une annexe du musée installée dans la Villa de la Région située rue de Paris à Saint-Denis. Cette nouvelle salle accueille depuis le mois de mai l'exposition « Rencontrer l'autre ? XVIe – XVIIIe siècle » présentée à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans du musée. Avec le site de Maison Rouge à Saint-Louis et Kélonia (salle 2) à Saint-Leu, le musée étend ainsi ses lieux de diffusion, offrant au public une programmation scientifique et culturelle diversifiée et de qualité. Le musée poursuit également son travail pédagogique auprès des scolaires qui représentent une grande part de ses visiteurs.

➢ La **Cité du Volcan** a également offert à ses visiteurs une programmation culturelle et scientifique de grand intérêt, dont le point d'orgue aura été l'exposition de la météorite de Sainte-Rose au sein du parcours. Prêtée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, il s'agit de la seule météorite découverte à La Réunion sur le site du volcan. Elle sera présentée à la Cité du Volcan pendant 3 ans (délai renouvelable). Le site a également reconduit son programme d'activités et d'événements réguliers, qui lui permettent de rester la deuxième structure muséale régionale la plus visitée.

2.4. Enrichissement et conservation du patrimoine de La Réunion

Enfin, chaque site contribue, en plus de sa programmation, à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel réunionnais.
Le Musée Stella Matutina et le MADOI, labellisés Musées de France, poursuivent chacun leur programme d'enrichissement et de restauration de leurs collections, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine auxquels ils sont soumis. Dans ce cadre, la collectivité a lancé en 2018 les appels à candidature pour les postes de conservateurs de ces deux musées.
Kélonia et la Cité du Volcan, en tant que centre d'interprétation, participent également à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel de La Réunion par la poursuite de leurs programmes de recherche et partenariats avec de nombreuses institutions.

2.5. Travaux

En 2018, les travaux sur le bâti des musées ont porté sur les travaux de grosses réparations du propriétaire et quelques aménagements complémentaires

➢ **Musée Stella Matutina**

Travaux de levée de réserves sécurité en vue Commission de Sécurité.
Travaux de reprise de désordres et de protection sur divers composants du bâtiment, (étanchéité, réseaux électriques, équipements muséographiques), compte tenu de l'architecture ouverte de bâtiment usine historique, suite aux dégradations constatées lors du passage du cyclone Belguisa.

➢ **Cité du Volcan**

Petites réparations en étanchéité.
Paiement des soldes des Décomptes Généraux Définitifs de certains lots des marchés de réhabilitation.

➢ **Kélonia**

Travaux de grosses réparations sur le clos couvert :
- solde des travaux de confortement de la charpente métallique et de la réfection des cellules du transformateur,
- engagement des études pour la reprise des éclats de béton des façades

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

➢ **MADOI**

Réparation de l'installation de climatisation.
Travaux de sécurisation de la Maison des Maîtres, dans l'attente de la réalisation d'un « parapluie de protection » en 2019 pour sauvegarder le bien dans l'attente de sa réhabilitation définitive.

Travaux sur structures muséales
903 (P197-0026)
AP : 0 €
CP : 357 075 €

3. DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES

En parallèle de l'activité des sites, la collectivité a poursuivi la modernisation et l'entretien des structures muséales régionales et la conduite de projets structurants pour la filière.

La Région Réunion s'est ainsi engagée pour la sauvegarde de la **maison de maître de Maison Rouge**, édifice classé Monument Historique et qui revêt un intérêt majeur pour le patrimoine architectural réunionnais. En 2018, la collectivité a bénéficié du mécénat de la Française des Jeux et de la Fondation du patrimoine au titre de la mission Bern pour la sauvegarde du patrimoine en péril. Le marché de maîtrise d'oeuvre a pu être notifié et les études pour la construction d'une structure de protection de la maison ont démarré.

D'autre part, la recherche foncière dans le cadre du projet d'**aménagement de réserves mutualisées pour les collections du MADOI et du musée Stella Matutina** a abouti à l'identification d'un bâtiment présentant les caractéristiques souhaitées et un réel potentiel d'aménagement. 2019 sera donc consacrée à l'acquisition de ce bâtiment, afin de pouvoir démarrer au plus vite les travaux de réaménagement.

En complément, la collectivité conduit des opérations d'entretien et de modernisation des équipements, notamment sur les bâtiments annexes de Stella : la villa Bédier, qui accueille le FRAC, et les bâtiments Laleu et Cevad, mis à disposition de la SPL RMR.

933-313 -Fonctionnement structures muséales
AE : 8 874 695 €
CP : 5 732 648 €

933-313 -Fonctionnement autres organismes culturels
AE : 50 000 €
CP : 46 091 €

903-313 - Équipements structures muséales
AP : 230 000 €
CP : 250 627 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

903-313 - Études de grands projets
AP : 120 000 €
CP : 42 580 €

903-313 - Travaux structures muséales
AP : 10 000 €
CP : 160 293 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme

MUSIQUE

Intitulé du programme :

Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine de la musique

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***		***Qualitatif***
Aide aux Festivals	120 000 € + 130 000 € (IOMMA)	6 festivals	Public : - Festival Opus Pocus : 5 600 personnes - Festival Electropicales : 5 144 personnes - Festival Rock à la Buse : 566 personnes - Manapany Festival : 3 000 personnes - Festival Sakifo : 25 521 personnes - Festival 100 Kontest 250 personnes	Nombre de groupes - 24 artistes (dont 14artistes réunionnais) - 40 groupes -10 groupes - 18 groupes - 51 groupes - 22 groupes	Dynamisme de la création musicale de La Réunion Opportunité de découvrir des têtes d'affiche nationales et internationales pour le public réunionnais Tremplin vers la professionnalisation Mise en réseau avec les professionnels et des labels musicaux Opportunités vers de nouveaux marchés et festivals Propositions musicales éclectiques Fréquentation accrue sur les festivals Emplois directs et indirects générés par ces festivals

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

			– IOMMA (Indian Ocean Music Market) : 1500 personnes **Soient 42 000 personnes au total**	- 28 groupes + 300 professionnels de la filière musique	Synergies multi-partenariales Développement d'actions de coopération internationales
Soutien au Pôle Régional des Musiques Actuelles	460 000 € fonctionnement + 45 000 € réalisation de clips Opération Let's Dance 22 000 € Bonjour India 18 000 € Contrat filière 15 000 € Projet Phonothèque 15 000 €	- Dispositif Tournée Générale (TG) - Dispositif Fonds Régional d'Aide à la Mobilité (FRAM) - Dispositif Aide à la Mise en Image (AMI)	- 89 groupes bénéficiaires 27 lieux de spectacles 217 concerts 832 / cachets aidés -24 tournées / 20 groupes bénéficiaires / 107 concerts - 7 projets de vidéo-clips accompagnés 8 850 visiteurs 2625 spectateurs 2550 spectateurs	60 participants dont 8 jeunes réunionnais sélectionnés 4 artistes dont Christine Salem et Grèn Sèmé/ Maya Kamaty et Mounawar/	Favoriser la diffusion dans les lieux de petite jauge / Stimuler la création locale en volume et en qualité Aide à l'embauche pour les artistes jouant dans les cafés Optimiser la circulation des musiciens en vue de leur professionnalisation et de leur rayonnement culturel Favoriser la visibilité des vidéo-musiques réunionnaises à l'extérieur de l'île création d'emplois indirects Structuration et professionnalisation de la filière. Émergence de projets innovants Valorisation du patrimoine musical immatériel

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Export	41 568,00 €	7 tournées extérieures réalisées :	- Ass ARAC Ass Ousanoussava Ass Au fond du garage / Artiste de ma vie / Entonnoir du rock Natty Dread Ass Markotaz		Soutien aux projets de tournées d'artistes non accompagnés par la PRMA Représentation des musiques réunionnaises à l'extérieur du territoire. Mise en réseau avec des professionnels extérieurs
Soutien aux associations, et artistes œuvrant dans le secteur de la musique	340 522,00 € (hors festivals, et tournée)	-35 acteurs culturels accompagnés	– Programme d'activité de Muzik Océan Indien/ Asso de la fédération régionale du Tourisme		Création et diffusion de spectacles, résidence de création et de formation, autres tournées, programme d'activités
Aide en Investissement	291 048,00 €	– Acquisition de matériel de musique – Aide à la réalisation d'albums – Aide à la réalisation de clips vidéo	– 47 projets accompagnés 40 projets accompagnés 9 projets accompagnés		Accompagnement d'une production musicale de qualité Promotion et développement de carrière des groupes réunionnais

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018

Intitulé du programme :
Schéma Régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant / Spectacle vivant (hors musique)
(schéma adopté le 1 juillet 2014)

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif		Qualitatif
Pass Culture Jeunes	20 890 euros	« Pass Culture Lycéens et apprentis » de février à juin 2018	nombre de lycées : 20 nombre de CFA:1 nombre de lycéens et apprentis : 1013 nombre de sorties : 44	-	Évaluation réalisée auprès des établissements et auprès des lycéens
Résidences Artistiques de Territoire	380 409 euros dont : 287 279 euros Fonds FEADER (Leader) et 93 130 euros contrepartie nationale Région	Réalisation des résidences artistiques de territoire en partenariat avec les GAL et le Parc national	6 projets réalisés 2018 et en cours 2019 2 projets dans le Sud 2 projets dans l'Ouest 2 projets dans l'Est		Évaluation des résidences en 2018-2019
Dispositif Hors les Murs 2018	13 054 €	Programmation hors les murs 2018	3 compagnies (dont : 2 de théâtre, 1 de cirque) et 3 communes ont bénéficié de ce dispositif	Total des représentations : 3 nombre de spectateurs : 230	Irrigation culturelle vers les territoires éloignés de l'offre culturelle
« Réseau à l'Est » : pour le développement d'une offre artistique et de qualité à l'Est	85 000€	Programmation de la salle Gramoun Lélé portée en partenariat Région/Théâtre les Bambous	De février à décembre 2018 : 9 spectacles accueillis/16 représentations/ nombre de spectateurs : 2243	À noter : 1 représentation annulée en 2018 et reportée en 2019	Rééquilibrage de l'offre culturelle Accès des populations à l'art (médiation culturelle)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Soutien au programme d'activités des salles de création et de diffusion	1 116 227 €	Refonte des projets artistiques et culturels de certaines salles suite aux différents changements de direction : le projet Pôle National du Cirque du Séchoir, le renouvellement du label de Scène de Musiques Actuelles du Kabardock, le contrat de décentralisation du Centre Dramatique National de l'océan indien, le nouveau projet du théâtre Luc Donat, de Lespas et du théâtre des Sables	12 salles soutenues	=	Contribution des salles aux axes stratégiques du schéma
Dispositif d'aide aux projets de création / écriture / festivals	359 044,50 euros (hors investissement)	Subventions attribuées aux compagnies pour les aides aux festivals, à l'écriture et à la recherche et les aides à la création et à la production artistiques	*aides aux festivals,à l'écriture et aides à la création et production artistique : 36 compagnies dont 20 théâtre, 13 danse, 3 cirque et art de la rue (pour un montant total de 254 944,50 euros)	* aides à l'investissement : 14 compagnies dont 6 théâtre, 3 danse, 5 cirque et art de la rue (pour un montant total de 74 100 euros) *aides aux projets de formation : 6 compagnies dont 3 en théâtre et 3 en danse (pour un montant total de 30 000 euros)	Permet aux artistes de trouver les moyens et les conditions professionnelles afin de développer leur travail de création et d'en faire bénéficier le public le plus large possible. Favorise un accès à la culture pour tous. Encourage le rayonnement régional des projets portés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Promouvoir la scène réunionnaise et encourager sa diffusion	47 600 € (hors musique)	Subventions attribuées aux compagnies de spectacle vivant pour l'export	10 compagnies dont 6 compagnies de théâtre pour un montant de 27 600 € et de 4 compagnies de danse pour un montant de 20 000 €		Rayonnement des créations réunionnaises à l'extérieur
Accélérer la professionnali-sation de la filière spectacle vivant	15 882 euros. (animation ARVISE)	signature en mai 2018 d'un accord-cadre régional pour le développemen t de l'emploi et des compétences dont les premières actions concrètes devraient être mises en place en 2019	nombre de comités de pilotage : 3 nombre de comités techniques (observation-structuration-professionnali-sation) : 5 nombre de journée atelier : 1	-	Encourager la professionnalisat ion des acteurs de la filière, renforcer les compétences et expertises des personnels, anticiper les nouveaux besoins en compétences.
Améliorer la fonctionnalité des lieux existants	196 227,50 €	Programme d'équipement des salles	6 salles accompagnées (équipement technique, scénique) : - Théâtre sous les Arbres (Konpani Ibao) - Séchoir - Théâtre des Sables - Théâtre les Bambous - ACTER (Bisik) - AGEMA (Kabardock)	-	- Amélioration des conditions d'accueil

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Intitulé du programme :
Soutien à la participation des acteurs culturels et artistiques réunionnais à l'espace créatif européen

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif		Qualitatif
Ateliers du LabEuropeRéunion	15 000 euros	- animation d'un atelier en mars 2018 - journée du LabEuropeRéunion :en septembre 2018 - signature de la convention de partenariat triennale RCE et Région Réunion - participation de La Réunion aux journées Europe Créative	nombre d'ateliers : 2 nombre de jours : 4 nombre de participants aux ateliers:69 nombre de projet en pépinière Europe Créative:1 nombre d'acteurs réunionnais partenaires d'un projet Europe Créative : 1	-	-renforcement de la capacité des acteurs dans la construction de projets de coopération européens

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Intitulé du programme : États Généraux de la Culture - Culturanoo

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif		Qualitatif
- Campagne d'enquête de février à avril 2018		- enquête auprès de la population	échantillon représentatif de 800	-	
- Des échanges et des débats d'avril 2018 à avril 2019	214 965 euros (non compris la communication)	22 spectacles et rencontres organisées entre avril et octobre 2018 4 spectacles et rencontres à programmer début 2019 4 grands débats et 1 débat final à programmer début 2019	nombre de spectateurs : 833 nombre de participants aux débats:144	-	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ENTREPRISES CULTURELLES

Bilan du programme 2018 :

Actions	**Indicateurs de réalisation**		**Indicateurs de résultat**	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Aides aux entreprises culturelles du secteur de l'édition	46 938 euros	*Publication d'ouvrages*	*7 ouvrages* *5 entreprises aidées*	Diversité des genres : Œuvres du patrimoine littéraire, bandes dessinés, ouvrages historiques, documentaires, poésie, Beaux livres
Aides à la création d'emplois des entreprises culturelles	132 111 euros	Créations d'Emplois	8 créations d'emplois 4 entreprises aidées	Emploi de cadre et de non cadre emplois en CDI
Aides aux investissements des entreprises culturelles et cafés culture (mesure1-3)	201 062 euros	Acquisition équipement	5 entreprises concernées dont 2 librairies indépendantes locales	Dispositif viso conférence, acquisition d'ouvrage, acquisition de matériel informatique, travaux d'aménagement, matériel de régie de spectacle
Aides au conseil extérieur des entreprises culturelles	4 000 euros	Expertise design	1 entreprise aidée	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

CULTURES RÉGIONALES

Intitulé du programme :

Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine des cultures régionales

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Soutien aux associations et artistes œuvrant dans le domaine des cultures régionales	86 500 €	Manifestations culturelles.	Nombre d'associations accompagnées : 38 Nombre de manifestations : 38 Nombre de spectateurs : non communiqué	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SRLPLR - Bilan du programme 2018

Intitulé du programme :
Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise (adoption 18 novembre 2014)

Bilan du programme 2018:

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif		Qualitatif
Aides aux entreprises d'édition	46 938 € aide à la publication	Dispositif d'aides aux entreprises culturelles	- aides à la publication, pour 7 ouvrages		Baisse du prix du livre à la vente
Aides aux maisons d'édition associatives	17 961€ aide à la publication	Nombre d'ouvrages édités	5 ouvrages édités par des maisons d'édition associatives		Choix des ouvrages par un comité de lecture composé d'experts.
Salon du livre de Paris	15 000 € subvention		- 308 ouvrages vendus - 15 éditeurs présentés soit +35 %/2017	- 25 auteurs en dédicace - panier moyen 23,64€	Un salon très important pour les auteurs et éditeurs, retombées professionnelles, consolidation du réseau
Salon du livre de Montreuil Stand dédié Île de La Réunion	15 000 € subvention		- 280 ouvrages vendus	- 12 éditeurs présents + de150 titres	Un album réunionnais dans la sélection du salon Une belle représentation de la richesse de la production littéraire réunionnaise
Opération Un livre Un transat	20 000 € subvention	Sélection d'ouvrages autour du voyage et de la nature à la Réunion et aussi dans l'Océan Indien et d'autres horizons	3 sites + salon du livre jeunesse 3 029 personnes concernées	+ 1 200 titres présentés 2 472 livres empruntés	Un record de fréquentation, Un label est installé. l'opportunité de lire sans dépenser, demande des enseignants pour des interventions dans l'école

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Atelier d'écriture en résidence Gallimard	5000 € subvention		12 écrivains		
Aides aux associations pour l'organisation de manifestations autour du livre et des métiers du livre	43 500€ subventions	Réalisation de festivals, de formations, d'ateliers de lecture et écriture, ateliers de contes, exposition sur la langue créole...	Nombre de manifestations Nombre de formations Nombre de participants		
Réhabilitation de la médiathèque Benoite Boulard	60 000€	Travaux d'aménagements		Fréquentation	Qualité des aménagements

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ARTS PLASTIQUES

Intitulé du programme :

Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine des arts plastiques

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***		***Qualitatif***
Soutien aux associations, et artistes œuvrant dans le domaine des arts visuels	140 080 €	50 associations ou artistes accompagnés.			Programme d'activités, exposition, édition, formation, équipement...
Soutien au Fonds Régional d'Art Contemporain	216 450 €		Nombre d'actions menées : 35	Public touché : 10 707 personnes	Qualité des expositions, qualité des actions et des partenariats.
Acquisition d'œuvres d'art	34 170 €	- 18 œuvres achetées - 10 artistes			Œuvres exposées dans les locaux Région : bureaux, hall...
Expositions à la Villa de la Région	30 000 €	2 expositions	*Public : non quantifié*	*Nombre de ventes suite à l'exposition non quantifié*	-Visibilité accrue pour les artistes. -Mise en valeur de la Villa de Région - Partenariats en cours avec les scolaires
Programme de résidence croisée Réunion – Tianjin	8 000€	Phase 1 du projet : séjour de repérage des artistes réunionnais à Tianjin – production de maquette	Nombre d'artistes : 4	0	Réalisation de l'exposition en 2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

AUDIOVISUEL

Bilan du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Poursuite du soutien aux associations organisatrices de festivals de cinéma	79 588 euros	*Festivals de cinéma*	*9 festivals* *8 communes concernées*	Œuvres inédites ou difficilement visibles dans les circuits commerciaux Certains territoires touchés peu exposés à l'offre cinématographique : Mafate, Cilaos, quartier de la Ravine des Cabris
Soutien à l'équipement des associations du secteur éducation à l'image	8 293 euros	*Constitution, renouvellement de parc matériel*	*2 associations*	Matériels de prise de vue, prise de son, montage, projection.
Poursuite du soutien aux actions d'éducation à l'image	54 188 euros	Dispositif « passeurs d'images »	3 ateliers de créations vidéo et réalisation de court-métrages 1 atelier d'analyse filmique 1 séance de projection	Publics empêchés (milieu carcéral), public des écarts (la Bretagne, les affouches, Saline les Hauts,), jeunes
		Dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma»	35 lycées participants 5928 lycéens et apprentis Chaque lycéen assiste à 3 séances dans l'année	Travail pédagogique en amont des séances Séances en salle de cinéma

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

FICHE PROGRAMME – CRR

Intitulé du programme : **2.3 – Le Conservatoire à Rayonnement Régional**

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Ouverture du CRR à l'ensemble de la population		- Tarifs adaptés au contexte socio-économique des familles	% de familles ayant bénéficié de la gratuité ou du demi-tarif : **30 %**	
		- Participation au projet « Démos »	Nbre d'élèves concernés par le projet : **110**	Faire découvrir la pratique musicale à des enfants de milieux défavorisés
		- Mise en place du projet « Corps et voix » avec les classes de CE1 des écoles de Bras-Fusil et Sainte-Rose (territoire de la CIREST)	Nbre d'élèves concernés par le projet : **151** Nbre d'élèves du projet prévoyant de s'inscrire au CRR : **NC** Nbre d'heures de cours dispensées par les enseignants volontaires du CRR : **112**	Faire découvrir la pratique vocale et la danse à des enfants situés en ZEP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique		- Renforcement de certains enseignements : création classe de basson / pérennisation des ateliers du département Musiques traditionnelles / pérennisation du poste d'accompagnateur de bharata natyam		
	1 502 K€ investis	- Travaux de rénovation des centres de Saint-Benoit, Saint-Paul et Saint-Pierre		Offrir un environnement de travail plus adapté aux agents et usagers du CRR Répondre à la réglementation en matière d'accueil du public en situation de handicap
	323 K€ investis	- Acquisition d'instruments, matériels technique et scénique	Nbre d'instruments achetés : **15** Nbre d'élèves bénéficiaires de la location d'instruments : **180**	
		- Participation aux actions du SREA (accueil au CRR de professeurs du territoire en perfectionnement instrumental / accueil de stages de formation continue ou d'accompa-gnement à la VAE)	Nbre d'enseignants du CRR concernés par le dispositif : **7**	Offrir aux enseignants du CRR ou extérieurs la possibilité de se professionnaliser

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Consolidation des actions de rayonnement sur le territoire		- Mise en place et poursuite des partenariats avec les acteurs culturels locaux situés sur toute l'Ile (salles de diffusion / musées / écoles de musique / partenaires publics...)	Nbre d'actions pédagogiques et artistiques proposées « hors les murs » : **14**	
Réhabilitation / Mise aux normes des Conservatoires Régionaux	AP : 626 300 € CP : 4 664 818 €	- Réhabilitation / Mise au normes CRR St Pierre Coût d'opération : 8,9 M€ - Réhabilitation / Mise au normes CRR St Denis Coût d'opération : 7,9 M€ - Réhabilitation / Mise au normes CRR St Benoît Coût d'opération : 950 K€ - Reconversion du bâtiment Cimendef en CRR Ouest Coût d'opération : 6 M€	Surfaces réhabilitées : 2710,50 m² Surfaces construites : 480 m2 Surfaces réhabilitées : 4077 m² Surfaces utiles en reconversion : 2 577 m2	48 emplois consolidés dans le BTP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SREA - Bilan du programme 2018

Intitulé du programme :
Schéma Régional des Enseignements Artistiques (adoption 21 juin 2013)

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif		Qualitatif
Formation spécifique DE , VAE partielles	Plan de formation 205 000 € marché Jeudi Formation Avenant prolongation marché	8 candidats		8 lauréats	Formation de qualité très appréciée par les stagiaires Formateurs ont souligné l'engagement des stagiaires
Session formation au diplôme d'Etat en cours d'emploi en musique 2018-2019	Plan de formation 205 000 € marché Jeudi Formation Avenant prolongation marché	24 candidats	730 H sur 2 ans		
Soutien aux écoles d'EA	106 046 €		8 écoles de musique, danse, cirque accompagnées dans leur programme d'activité ou d'équipement		Amélioration des conditions et programmes d'enseignement
Newsletter SREA	Plan de formation 205 000 € marché triennal Jeudi Formation Avenant prolongation marché	2	Réseau des écoles de musique		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

PATRIMOINE CULTUREL

Intitulé du programme : Patrimoine Culturel

Bilan du programme 2018 :

Actions	**Indicateurs de réalisation**	**Indicateurs de résultat**	
	Réalisations physiques	***Quantitatif***	***Qualitatif***
-Poursuite de la mise en œuvre du **dispositif PRR** visant la réhabilitation, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, en faveur des communes et de leurs groupements	Nb de bâtiments ou de sites patrimoniaux rénovés : 1 Nb d'études de faisabilité avant travaux : 0	Nb de communes aidées : 1	Type de travaux : **restauration et travaux de réhabilitation** Type d'études : **faisabilité avant travaux**
- Élargissement du dispositif à d'autres acteurs : Restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques détenus par des propriétaires privés ou des associations loi 1901	Nb de porteurs de projets : 4	Nb d'associations : 2 Nb de personne physique : 1 Nbre de société : 1	Type de travaux : **réhabilitation et étude d'un bâtiment patrimonial**
- Valorisation et transmission du patrimoine immatériel **– Éducation Patrimoniale** * Participation à l'organisation de l'événementiel « Village Maloya » (partie gérée par le Service du Patrimoine Culturel).	Nb de communes concernées : 20 - interventions dans les écoles - interventions tout public Nb d'établissements scolaires concernés : 95 - éducation patrimoniale - animations dans les écoles Nb de conférences : 0 Nb d'expositions **:** 2	Nb de spectacles : 0 Nb de groupes musicaux : 0 Nb d'intervenants : 15 Nb de spectateurs : 0 (conférences) (spectateurs) Nb d'ateliers : 15	Type d'animations : **- Conférences** **- Spectacles** **- Interventions scolaires** Type de publics concernés : **tous publics + scolaires**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

* Création et édition d'ouvrages ; * Interventions dans les écoles (événementiel maloya) ; * Organisation d'expositions et d'ateliers	Nb d'ouvrages : 1	Nb de livrets distribués lors de « l'événementiel maloya » : 3 000	Publics cibles : **5 à 18 ans + tout public**
* Soutien des projets d'Education Patrimoniale des associations ou des particuliers	Nb d'associations aidées : 1 Nb de particuliers aidés : 0	Nb de projets financés : 1	Type de publics concernés : **scolaires**
- Soutien aux activités de porteurs de projets, en particulier des associations : * Poursuite du financement des projets portés par les associations ou d'autres acteurs dans le cadre du Patrimoine Culturel.	Nb d'associations aidées : 39 Nb de porteurs de projets:3 (hors associations)	Nb de projets financés : 50	Type d'actions : - **Edition d'ouvrages** **- Expositions** **- Recherches historiques** **- Collectes de témoignages** **- Création de petites structures muséales ...**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche Bilan programme - 2018

Intitulé du programme :

- Service Régional de l'Inventaire- SRI

Bilan du programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	***Réalisations physiques***	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Missions techniques et organitelles				
Poursuite de GERTRUDE		18 régions partenaires *(13 en Métropole y compris la Corse et 4 Outre-mer*	Version 1.4.4	Partenariat DSI + SRI Région Poitou-charentes
Transfert et reprise des données de l'Inventaire de la DACOI vers le SRI		5 mètres linéaire de documents à traiter	5 To de données informatiques à traiter	1 convention Etat / Région
Numérisation de l'Inventaire Saint-Aubin		700 édifices recensés	4000 photos 400 fiches	Partenariat DACOI
Les marines et ponts débarcadères de La Réunion		5 vestiges recensés	zone de Saint-André à Saint-Denis/Butor	Partenariat Confrérie des Gens de La Mer + Archives départementales (numérisation des pas géométriques de 1877)
Le Chemin de Fer de La Réunion (CFR)		126 km de voie recensées avec gare, halte et ouvrages d'art – 853 photos à verser dans Gertrude	zone de Saint-Benoît à Saint-Pierre	3 chercheurs SRI + association Ti Train + Archives départementales (numérisation des pas géométriques de 1877)
Études				
Étude anthropologique sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines		Finalisation du cahier des charges pour MAPA en 2019	1 équipe pluridisciplinaire à sélectionner en 2019	Partenariat DAJM

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Soutien aux porteurs de projets		7 projets avec appui méthodo, scientifique & technique du SRI	5 associations accompagnées	Transfert de compétences et professionnalisation des associations, reprise des données dans Gertrude en 2019
Soutien aux communes		2 PLU en révision 1 SPR en création	2 communes accompagnées	Meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement & développement du territoire
Développement et médiation culturels				
Journées Européennes du Patrimoine *« JEP »*	21 611,43 €	8 ateliers : visite de la maison Foucque, 3 expositions (Histoire Manjé, Histoire des pilons, l'histoire en partage), fonnker théâtral, atelier contes, atelier jeux-marmailles	772 visiteurs	3ème participation du SRI Participation du Rectorat
Exposition *« Maronages »*	13 386,00 €		2706 visiteurs dont 227 scolaires	Prolongation souhaitée par la Ville de Saint-Paul jusqu'au 31 décembre 2020 Renouvellement convention en cours
Ouvrage *« L'âge d'or de l'architecture créole : La Rue de Paris à Saint-Denis de La Réunion »*	25 000,00 €	Création d'un dossier documentaire + site internet « Maronage.re » + impression de roll-up pour expo itinérante 1 000 exemplaires	Personnel SRI + Partenaires (12 personnes)	Partenariat avec M. Bernard LEVENEUR, Conservateur des antiquités et objets d'art, spécialiste de l'architecture néo-classique & Epsilon Editions

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Formation & sensibilisation & restitution des fiches inscrites à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel	5 358,00 €			- 3 fiches versées à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel : Les savoir-faire et la pratique des simples à La Réunion *« simples, zerbaz, tizane et zerbaz péi »,* le conte traditionnel à La Réunion *« Rakontaz zistoir »,* La vannerie du vacoa à La Réunion - 8 chantiers en cours : la tresse de la paille chouchou ; Jeux de mains marmailles ; le Séga ; Le Galabé ; Le goyavier ; Le tour de l'île en bus ; la taille de la pierre; Mémoire et représentation du *Maronage*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

MUSÉES

Intitulé du programme :
Structures muséales régionales

Bilan du programme 2018 :

1/ Ensemble des structures :
- Délégation de Service Public avec la SPL RMR :
  - poursuite de la phase transitoire et accompagnement technique dans la restructuration de la RMR
- Observatoire des publics :
  - structuration des méthodes de recueil des chiffres de fréquentation des musées régionaux, en lien avec les équipes des musées
  - veille et analyse des chiffres de fréquentation des musées régionaux et dispositifs culturels menés par la collectivité

2/ Musée Stella Matutina :
- Enrichissement et conservation des collections Musée de France :
  - lancement des appels à candidatures pour le poste de conservateur du musée
  - restauration des machines à tabac
  - diagnostic pollution des machines et finalisation des DCE du chantier de restauration
  - enrichissement, indexation, classement et numérisation des fonds documentaires et iconographiques du musée
  - petites opérations de traitement et conservation préventive des collections exposées et en réserve
- Programmation scientifique :
  - 6 expositions temporaires de courte durée organisées sur site
  - ateliers et événements scientifiques et culturels à destination du grand public et des scolaires : animations, mini expositions, spectacle, rencontres, ateliers scolaires et vacances, visites thématiques, stages
- Manifestations et événementiels périodiques :
  - accueil du colloque international sur l'engagisme dans l'océan Indien, en partenariat avec l'ODI
  - accueil du Festival de l'image sous-marine et du Festival du film scientifique
  - participation aux manifestations régionales et nationales autour de la culture et du patrimoine : Nuit des musées ; La classe, l'œuvre ; Village maloya ; Fête de la science ; Journées du patrimoine
  - animations et événementiels : Stella en fête, semaine du goût, semaine créole, journées bien-être, soirée astronomie
  - accueil de spectacles et mise en œuvre du Guétali
- Publications :
  - publications d'articles dans des revues scientifiques locales et nationales : Le Patrimoine de La Réunion (à paraître), Teknè, La Revue du Louvre (à paraître)
- Partenariats :
  - partenariats conclus avec le cercle généalogique de Bourbon, Science Réunion, l'association des professeurs d'Histoire-Géographie de La Réunion, association « les Amis de l'Université », Monticket.re, la DAAC rectorat, l'OTI Ouest, le Séchoir et le Groupe Excellence (Leclerc)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3/ MADOI :

- Notification du marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité de la maison de maître de Maison Rouge
- Inauguration d'une annexe du musée dans la villa de la Région à Saint-Denis
- Réserves mutualisées :
  - aboutissement de la recherche foncière et identification d'un site
- Enrichissement et conservation des collections :
  - lancement de l'appel à candidature pour le poste de conservateur du musée
  - acquisitions d'un ciel de lit
  - restauration d'un guéridon en laque
- Programmation scientifique :
  - 2 expositions temporaires :
    - « Beau comme l'Antique – 1750-1815 – A la croisée des mondes : océan Indien et Extrême-Orient
    - « Rencontrer l'autre ? XVIe – XVIIIe siècle » à la Villa de la région
  - cycle de conférences :
    - Regards sur une œuvre : présentation d'une œuvre au cours d'une visite-conférence (en partenariat avec le FRAC depuis septembre 2017)
  - publication du catalogue de l'exposition « Beau comme l'antique » et du livret jeunesse
  - ateliers à destination du grand public et des scolaires et développement de mallettes pédagogiques
  - participation aux manifestations nationales autour de la culture et du patrimoine : Nuit des musées ; La classe, l'oeuvre ; Les journées européennes du patrimoine
- Exploitation commerciale et partenariats :
  - partenariat avec l'IHOI pour la diffusion en ligne des fonds iconographiques du musée
  - refonte du site internet

4/ Kélonia:

- Travaux d'entretien du site et de modernisation du parcours de visite :
  - inauguration de la nouvelle muséographie dans deux salles du parcours de visite
  - livraison d'un nouveau parking
- Programmation scientifique :
  - poursuite et développement de programmes scientifiques : suivi aérien des populations, photo-identification, réhabilitation des plages de ponte, suivi de la reproduction, suivi de l'impact des déchets, base de données TOORSOI, étude du comportement des immatures dans le lagon
  - coopération avec les îles de l'océan Indien dans le cadre de programmes scientifiques
  - 30 tortues accueillies au centre de soin en 2018
- Programmation culturelle et événementielle :
  - valorisation des programmes scientifiques dans le cadre d'expositions, documentaires, conférences
  - ateliers et événements à destination du grand public et des scolaires
  - 4 expositions temporaires organisées sur site
  - manifestations annuelles et périodiques : journées des tortues marines, Nuits sans lumière
- Partenariats :
  - partenariat avec des institutions locales, nationales et internationales
- Conférences et publications :
  - participation aux séminaires internationaux : Symposium annuel sur les tortues marines au Japon, séminaire CDZCOI à Madagascar, réunion du GMTF à La Rochelle
  - publication d'articles dans la presse écrite, radio, télévision au niveau local et national traitant principalement des programmes de sensibilisation et des résultats des programmes de recherche
  - participation à plusieurs conférences scientifiques

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Formations :
    - Kélonia a accueilli des stagiaires, des enseignants et des professionnels intervenants sur des opérations en lien avec les tortues marines

5/ Cité du volcan :

- Enrichissement des collections :
    - recueil de mémoires autour du volcan dans le cadre du projet « Zistoir volkan »
    - acquisition d'un film de vulgarisation scientifique
- Programmation scientifique :
    - exposition de la météorite de Sainte-Rose prêtée par le Museum National d'Histoire Naturelle
    - 2 expositions temporaires
    - Ateliers scolaires et scientifiques
    - Publications de 2 livrets sur le Piton de La Fournaise
- Expertise et formations :
    - la CDV a accueilli des enseignants pour des formations sur le volcan
    - expertise et conseil pour la conception de parcours d'interprétation autour du volcanisme : Sainte-Rose, Ile Maurice, Grande Comore
- Conférences et partenariats :
    - cycle de conférence autour du volcan en partenariat avec des institutions nationales et régionales
    - suivi des éruptions du Piton de la Fournaise : veille scientifique et enrichissement du fonds iconographique
    - participation au baptême des nouveaux cônes volcaniques
    - participation au programme FRIPON
- Manifestations et événementiels :
    - participation au Festival du film scientifique
    - événementiels : Fête de la science, Volcano Game Jam, Scienc'a musée, soirée astronomie, festival du film scientifique
    - organisation de visites thématiques, ateliers scientifiques pédagogiques et animations périodiques

Bilan du programme 2018

Actions	**Indicateurs de réalisation**	**Indicateurs de résultat**	
	Réalisations physiques	***Quantitatif***	***Qualitatif***
Accès à la culture pour tous	- fréquentation des musées régionaux	- 382 119 visiteurs dans les musées régionaux	- des visiteurs majoritairement satisfaits de leur visite (source : enquête des publics réalisées de oct à déc 2017)
Éducation à la culture et au patrimoine	- programmation d'animations, ateliers et visites à destination des scolaires	- 35 724 scolaires dans les musées régionaux	- des ateliers nombreux et variés proposés dans chaque structure

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Programmation scientifique	- expositions temporaires dans les sites et hors les murs - partenariats et participation à des conférences et colloques régionaux, nationaux et internationaux	- 14 expositions temporaires - des dizaines de conférences	- des expositions temporaires de qualité - Rayonnement des musées régionaux
Diffusion de la culture	- mise en œuvre du Guétali au musée Stella Matutina	- plus de 2 000 spectateurs ayant assisté aux représentations	- des spectacles de qualité accessibles gratuitement à tous les publics
Réhabilitation des structures muséales	AP : 0 € CP : 357 075 €	- Musée Stella Réparations et aménagements 159 K€ - Cité,du Volcan Réparations et aménagements 146 K€ - Réhabilitation de Kelonia Grosses réparations 48K€ - Réhabilitation de MADOI Réparations climatisation 4 K€	4 emplois consolidés dans le BTP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Indicateurs de mandature

	Sport **Indicateurs de mandature** Indicateurs de réalisation			
N°	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
5.13	Nombre d'équipements sportifs construits ou réhabilités	123	27	43 %
5.16	Olympiades (tournois) des lycéens - 1ère édition en 2017	3 000	Reportée (gilets jaunes)	23,3 %
5.17	Nombre d'athlètes réunionnais inscrits dans des structures de formation supérieures sportives - (Bourses aux lycéens)	130	79	60 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Culture
Indicateurs de mandature

ACCROÎTRE L'ACCÈS A LA CULTURE

INDICATEURS DE RÉALISATION				
N°	**Intitulé**	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
5.1	Nombre de lieux culturels réhabilités ou construits avec l'aide de la Région	15	4 bâtiments patrimoniaux	**40%**
5.2	Nombre d'établissements culturels soutenus par la Région	Aides financières attribuées à 30 établissements tous les ans	Arts plastiques : 1 établissement (FRAC) 216 450€	**100 %** 30 établissements en 2016 et en 2017
5.3	Fréquentation des établissements culturels soutenus par la Région (musées régionaux, FRAC, salles de diffusion, théâtres, écoles d'EA)	- FRAC : 28 500 visiteurs - Musées : 2 000 000 visiteurs - salles de diffusion : 1 329 230 spectateurs - scènes-théâtres : 52 474 spectateurs - Écoles d'enseignement artistique : 8 295 élèves **Soit un total de : 3 418 499**	- FRAC : 10 707 visiteurs - Musées : 382 119 visiteurs - salles de diffusion : 150 996 spectateurs - scènes-théâtres : 10 495 spectateurs - Écoles d'enseignement artistique : 1 743 élèves **Soit un total de : 556 060**	**39 %** **Soit un total de : 1 340 786**
5.4	Nombre d'événements culturels soutenus par la Région	**70 événements culturels en cumulé de 2016 à 2020**	**15**	**42 %**
5.5	Fréquentation des événements culturels soutenus par la Région	**Estimation de 2017 à 2020 :** - Musique : 201 096 spectateurs - Secteur Salles de Diffusion : Leu tempo Festival : 209 996 spectateurs - Secteur Théâtre : Festival « Komidi »: 151 600 spectateurs - Festivals cinéma : 180 000 spectateurs **Soit un total de : 742 692 spectateurs**	Musique : 42 000 spectateurs Secteur Salles de Diffusion : Leu tempo Festival : 25 150 spectateurs Secteur Théâtre : Festival « Komidi »: 31 000 spectateurs Festivals cinéma 51 000 spectateurs Guétali Musée Stella Matutina : 2 000 spectateurs **Soit un total de : 151 150 spectateurs**	**25 %** (taux de 2017 – Valeur de référence) **Soit un total de : 151 150 spectateurs**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

STIMULER LA CRÉATION CULTURELLE RÉUNIONNAISE

INDICATEURS DE RÉALISATION				
N°	**Intitulé**	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
5.8	Nombre d'inscrits au Conservatoire	8 270 inscrits	1 671 inscrits	**60 %** 4 979 inscrits depuis 2016
5.9	Nombre de bourses attribuées aux professionnels de la culture	220 bourses	69 bourses	**90 %** 199 bourses attribuées depuis 2016
5.10	Nombre d'élèves de la formation continue des professionnels de la culture	30 élèves	VAE professeur de musique : 8 formation continue DE professeur de musique : 24	Dispositif mis en place en 2017 (les formations ne sont pas systématiquement organisées chaque année)
5.12	Nombre de projets d'export soutenus par la Région	125 projets	27 projets	**40 %** 50 projets depuis 2016

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

ÉGALITÉ DES CHANCES

Créer les conditions favorables et mettre en œuvre les moyens et outils permettant à chaque réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir, de s'insérer et de contribuer au développement de son île, constituent les priorités régionales, au cœur du Pacte de Confiance établi en 2010.

La Collectivité Régionale a malgré un contexte budgétaire contraint poursuivi en 2018 ses interventions volontaristes en matière **d'égalité des chances et de cohésion sociale. De façon plus spécifique, dans le cadre du pilier 6,** la Collectivité a maintenu son engagement en matière de maîtrise pour tous du **savoir lire**, **écrire, compter** et poursuivi son soutien d'actions d'accompagnement **en direction de jeunes en difficulté et en décrochage en formation initiale**.

En outre, la lutte contre les exclusions, le soutien aux actions de solidarité, la facilitation de l'accès pour tous aux droits fondamentaux dont la santé, relèvent des missions de la Collectivité en faveur des réunionnais.

En ce sens, l'implication de la Région sur des champs globaux et d'intérêt général a été poursuivie et renforcée en 2018, plus particulièrement en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le souci d'une complémentarité entre politiques publiques pour une société réunionnaise, plus inclusive et respectueuse de l'égalité entre les citoyens.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LE NOMBRE DE JEUNES EN DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE

1.1. Les dispositifs de remobilisation et de raccrochage

Le plan régional de prévention et de lutte contre le décrochage en formation initiale signé en 2016 entre l'État et la Région est destiné à réduire le nombre de jeunes en situation de décrochage à l'école, au collège, au lycée ou en CFA et d'accompagner les jeunes sortis sans qualification ni diplôme de formation initiale vers des solutions de rescolarisation ou d'entrée en formation continue ou en emploi, des jeunes sortis, à compter de 16 ans, depuis plus de 6 mois de formation initiale sans diplôme, ni qualification certifiée.

En effet, le taux annuel de jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme reste, à La Réunion largement supérieur au taux moyen métropolitain. Il se traduit, chaque année, par un nombre très important de jeunes en difficulté, voire en incapacité d'intégration, en formation ou en emploi et en situation d'échec et d'exclusion (selon la dernière enquête emploi de l'INSEE, 42 % des jeunes de moins de 29 ans sont sans emploi).
L'accompagnement de ces jeunes vers une insertion sociale et professionnelle constitue un enjeu majeur et une priorité des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, aux côtés de l'État, de l'Éducation Nationale et des acteurs de l'enseignement (général, professionnel et agricole , public, privé) et de l'apprentissage, **la Région a poursuivi en 2018 son soutien à des actions de remobilisation et d'accompagnement de jeunes mais aussi des parents.**

Par ailleurs, la Région a poursuivi en 2018 le co-pilotage, aux cotés de l'État, de quatre Plate-formes de Suivi et d'Appui aux jeunes Décrocheurs (une par micro-région).
Ces P.S.A.D sont animées par un référent porté par les Missions Locales et structurées pour chacune d'entre elles avec le réseau des acteurs de l'éducation, de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'insertion tant sociale que professionnelle. 3 985 jeunes ont été accompagnés en 2018.

Cette implication régionale est étroitement liée à la responsabilité lui incombant de part la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : la coordination de l'ensemble des solutions liées au « **droit au retour en formation pour les jeunes ayant décroché » ainsi qu'à la** responsabilité régionale en matière de mise en œuvre du service public régional de l'orientation, avec les acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation.

1.2. Apprendre autrement : le soutien aux classes transplantées

Les classes transplantées permettent aux élèves d'écoles primaires d'apprendre, dans un cadre extérieur à l'école et de vivre une expérience de vie collective.

Ces classes ont été organisées au Centre Jacques Tessier, à l'Observatoire astronomique des Makes, à la Plaine des Palmistes et au centre de lecture du Brûlé pour les classes de lecture-écriture-environnement.

La Collectivité participe de façon volontariste, depuis plusieurs années à leur financement. Elle a poursuivi sa participation en 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Mesures d'accompagnement :
Imputation budgétaire : 934 – A206-0005
AE réalisées : 78 750 €
CP réalisés : 110 043 €

Classes transplantées :
Imputation budgétaire : 934 - A206-0009
AE réalisées: 136 662 €
CP réalisés : 180 352 €

1. 3. L'école de la deuxième chance

Au regard du nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, des représentations du monde du travail déformées par un taux de chômage élevé et plus généralement du manque de perspectives et de projection dans l'avenir par la population jeune, la création de l'École de la 2ème Chance a permis de mettre en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, de l'orientation et de l'insertion.

Dispositif pédagogique innovant, l'E2C accueille de jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. L'objectif de l'école est de donner une « seconde chance » en développant chez ce public en situation d'échec mais conscient de la nécessité de se réinsérer dans la vie sociale et économique, les capacités à apprendre, les connaissances de base et aptitudes sociales en aidant chacun d'eux à identifier, à construire et à valider leur propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Face à la volonté de la collectivité d'accompagner l'école, afin de lui permettre de trouver des réponses adaptées à la situation de ces jeunes, un accord-cadre pluriannuel a été signé entre la Région Réunion et l'École de la 2ème Chance pour la période 2014-2020, à travers lequel la Collectivité réaffirme son engagement à accompagner, financièrement notamment, la structure E2C dans le déroulement de sa mission. Cette volonté s'est également traduite dans le nouveau projet de mandature qui prévoit le doublement des effectifs de l'E2C sur la période 2015-2021.

Aussi, afin de permettre à l'école d'atteindre ces objectifs, **la collectivité a consolidé en 2018** son accompagnement à destination de cette structure pour un montant d'engagement de 1 774 022 € avec le concours des fonds européens dans le cadre du PO FSE Réunion 2014-2020.
40 actions de formation réparties sur les quatre micro-régions ont été réalisées pour un effectif global de 660 jeunes.

École de le seconde chance

Imputation budgétaire : 931
A.E réalisées : 1 774 022 €
CP réalisés : 1 405 061 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. 4. Les actions éducatives menées en faveur de l'égalité des chances

Le Plan Ordinateur Portable 3

Conformément à son projet de mandature, la Région s'est attachée, en 2018, à renforcer son action éducative en faveur du **numérique** en mettant en œuvre une nouvelle génération du Plan Ordinateur Portable, le POP Génération 3. La collectivité régionale a souhaité, en effet, faire évoluer l'équipement informatique vers un **POP génération 3** en dotant chaque primo lycéen et apprenti d'une **tablette tactile détachable**. Indissociable des mutations sociétales, le digital et sa maîtrise seront les outils des métiers de demain et des nouvelles compétences à posséder. L'enjeu du numérique et de son appropriation dépasse de fait le strict cadre scolaire parce qu'il suppose l'implication de tous : élèves, communauté éducative et parents.

A la rentrée 2018, le POP Génération 3 a ainsi **permis d'équiper en tablettes tactiles 14 066 lycéens et apprentis** et **d'accompagner financièrement 464 élèves dans la souscription d'une connexion internet.**

Par ailleurs, pour la mise en œuvre du Plan Ordinateur Portable Génération 3, un budget de 7,6 M€ a été injecté dans l'économie locale. 42 entreprises sont ainsi conventionnées avec la collectivité.

2. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Organiser une stratégie publique de renforcement de la baisse des chiffres de l'illettrisme dans notre île est une priorité. Il s'agit d'un axe majeur du projet politique de la mandature.

Le gouvernement a fixé en 2014 un cadre national impliquant une démarche participative associant outre l'Éducation Nationale et les ministères associés dans la réussite éducative, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués.

Prévenir et lutter contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme constituent une priorité nationale et locale et une des pierres angulaires de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée fin 2018.
Par ailleurs, l'accès au diplôme, à l'emploi et à l'autonomie sont des enjeux majeurs pour chaque Réunionnais et pour le bon développement et la cohésion de l'île.
Ces enjeux constituent les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation (C.P.R.D.F.O.P) validé en Assemblée Plénière le 23 juin 2018, ainsi que ceux du Plan National d'Investissement dans les Compétences (P.I.C) décliné localement dans le Pacte Ultra marin d'investissement dans les compétences initié fin 2018 à La Réunion par l'État et la Région.
Ainsi, dans le cadre des dispositifs relatifs aux actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté, les actions de formation de lutte contre l'illettrisme mises en œuvre par voie de marchés publics ont concerné :

- Le dispositif Compétence clés en situation professionnelle « **CCSP** » ; ces actions visent à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences par le biais de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation conduit l'apprenant à *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé. L'objectif pour 2018 a été pour la collectivité de garantir aux demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise. Les réponses formatives attendues ont visée un socle de connaissances générales et l'acquisition de savoirs fondamentaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- au titre du PIC, le dispositif Atelier compétences clés « **ACC** » portant sur les thématiques « parentalité et développement de potentiels » ; ces actions visent à permettre à des personnes de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, de développer leur autonomie sociale et de construire un parcours individuel.

58 actions (sessions de formation) réparties dans les quatre micro-régions ont été mises en œuvre pour un effectif global de 847 stagiaires accueillis .

Illettrisme / marchés publics (DFPA)

CCSP : Imputation budgétaire : 931 – A112 0020
A.E réalisées : 973 156 €
CP réalisés : 306 285 €

ACC: Imputation budgétaire : 931 – A112 0023 (PIC)
A.E réalisées : 1 377 000 €
CP réalisés : 114 500 €

Concomitamment, en 2018, la Collectivité a poursuivi la mise en œuvre du dispositif Cases à lire, d'une part en renouvelant 38 Cases à lire portées par 21 associations et d'autre part en professionnalisant les animateurs par la mise en place d'un programme d'accompagnement pédagogique mis en œuvre par Monsieur Jean Marie CATHERINE.
Ce programme engagé fin 2018 se poursuivra jusqu'en juin 2019. Il est suivi par 42 animateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la Journée Internationale de l'Alphabétisation de l'Unesco qui se tient chaque année le 8 septembre, la Collectivité a encouragé et soutenu les Cases à lire qui ont pris en main l'organisation de diverses manifestations sur l'ensemble de l'Île. C'est ainsi qu'une vingtaine d'entre elles ont organisé une ou des actions sur leur site, ou en collaboration avec les autres Cases à lire sous forme d'échanges, de journées portes ouvertes, d'expositions, …

Ces manifestations ont permis de :
– valoriser le travail des bénéficiaires des Cases à lire et communiquer,
– conscientiser le grand public sur l'importance de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme afin de mobiliser davantage autour de cette problématique.

La Région a également contribué au développement de la lecture et à la prévention de l'illettrisme par le soutien à des actions menées par des structures associatives notamment en direction des enfants et des parents.

Ainsi, en 2018, a été menée en partenariat avec la C.A.F et la D.A.C Océan Indien la conduite de l'opération « Liv la Kaz » dans quatre quartiers (Saint André, Saint Denis, Saint Pierre et Saint Paul) en direction d'une soixantaine de familles. Il est à préciser que l'un des projets a été porté par la Case à lire, portée par l'association A.M.A.F.A.R. Les trois autres projets ont été pilotés par un lieu d'accueil parent-enfant (L.A.P), une crèche ainsi qu'une association de parents d'élèves.

Illettrisme / Cases à Lire
Imputation budgétaire : 934 – A206-0002
A.E réalisées : 947 400 €
CP réalisés : 767 403 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

Malgré les progrès accomplis sur le plan social et économique, notamment dans le domaine de la santé, du logement ou de la formation, l'augmentation régulière des revenus moyens et l'amélioration des conditions de vie, les situations de grands écarts persistent au sein de la société réunionnaise. Les difficultés de vie et d'insertion rencontrées notamment par les jeunes et les actifs de l'île se sont traduites par des manifestations sociales d'envergure en novembre 2018.

Au-delà de ses obligations légales, **la collectivité régionale s'est engagée de manière volontariste** dans le champ de la cohésion sociale et d'une plus grande égalité des chances depuis plusieurs années :

– l'égal accès au droit et à la justice et l'aide aux victimes (en lien avec les instances judiciaires) ;

– le soutien ou d'accompagnement à la parentalité ;

– l'égalité femmes-hommes conformément à la convention-cadre État/Région signée en 2013, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques de sensibilisation, co-identifiées en faveur d'une plus grande mixité dans les programmes et actions menés ou soutenus par la Collectivité, et la production d'un rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ;

– le soutien en partenariat à des **actions de sensibilisation en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et de respect,** en direction des **jeunes ;**

– le soutien en partenariat aux actions **de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes menées par les associations :**

- le co-financement de l'enquête « Virage-Violences et rapports de genre dans les outre-mer » qui a été réalisée à La Réunion en 2018 afin d'améliorer la connaissance du phénomène : les conclusions de cette étude seront rendues en 2019.

– la politique de la ville :

La collectivité a marqué sa volonté en 2018 d'être un partenaire actif des 13 contrats de villes concernant les 49 quartiers prioritaires de La Réunion, aux côtés notamment des communes, des bailleurs sociaux et de l'État.
A ce titre, la Collectivité a mis en place en 2018 un cadre d'intervention spécifique et engagé une enveloppe d'un montant de 200 000 euros afin de soutenir des projets en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville à La Réunion.
Cette enveloppe sera déployée en 2019 concomitamment à celle mise en place sur ce nouvel exercice budgétaire.
La Région a participé aux différents comités de pilotage et a néanmoins financé des projets dans le cadre de ses compétences et du droit commun.

– la solidarité :
La Collectivité a apporté son soutien à des projets d'associations ayant pour objet le renforcement des solidarités, notamment en faveur des populations les plus vulnérables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Mesures d'intérêt général
Imputation budgétaire : 934 – A206-0010
AE réalisées : 80 000 €
CP réalisés : 89 307 €

Investissement Égalité des chances :
Imputation budgétaire : 904- A206-0001
AP réalisées : 33 900 €
CP réalisés : 43 627 €

Études/Audit Égalité des chances :
Imputation budgétaire : 934 - A206-0008
AE réalisées : 200 000€
CP réalisés : 127 300 €

Politique de la ville :
Imputation budgétaire : 934 - A206-0011
AE réalisées : 200 000€
CP réalisés : 0€

4. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

La politique régionale de santé

Améliorer la santé constitue un véritable levier pour améliorer l'employabilité et la performance économique. De même, les conditions de travail sont liées à la santé, selon des causalités complexes qui jouent dans les deux sens. Ainsi, il existe un impact des expositions professionnelles sur la santé, mais aussi un impact de l'état de santé sur les trajectoires professionnelles. Cela signifie que la santé impacte directement l'employabilité de tout individu, jeune ou âgé et donc son insertion sociale par la suite.

En ce sens, l'environnement des individus, des conditions de vie sociale, culturelle, économique, dans un contexte global de santé environnementale, doivent être pris en compte. Des sujets tels que la lutte contre le diabète, identifiée comme grande cause régionale 2016-2021, la lutte contre les addictions ou la promotion de la santé sexuelle constituent des enjeux sociétaux majeurs.

La collectivité régionale a ainsi contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de santé, notamment par sa participation active au suivi et au pilotage de la politique de santé sur le territoire au sein de :

- la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, présidée par la Collectivité régionale,
- le Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien,
- le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4.1. Les actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé

Dans le champ de la santé en 2018, des financements ont été consacrés aux opérations de prévention et de promotion sanitaire et sociale en **finançant les programmes d'actions de 26 associations œuvrant sur le territoire réunionnais.**

En particulier, et compte tenu de l'impact sanitaire du **cancer** sur les réunionnais, la collectivité a décidé de s'engager dans un **projet d'accompagnement des patients et de leur famille**.
En effet, lors de la 11ème édition du Relais pour la vie qui s'est déroulé le 08 avril 2018 à Bras-Panon, à l'initiative de la Ligue contre le cancer, le Président de Région a annoncé la mise en œuvre d'un plan à hauteur de 100 000 € pour accompagner cette démarche.

La Région Réunion a alors choisi de soutenir **9 projets** portés par des associations du territoire, représentant un soutien psychologique et physique, un support moral, un moyen de sortir de la maladie, une source de joie pour toutes les familles réunionnaises touchées par cette maladie.

Par ailleurs, dans la continuité du renforcement du développement hospitalo-universitaire de l'Île de La Réunion, un projet de reconduction du statut de « Chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR) » a débuté pour la période 2018-2020.
Pour rappel, il s'agit d'un partenariat entre le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'U.F.R Santé et la Région Réunion sur deux années avec la particularité de l'acquisition d'un statut local régional pour le chef de clinique.

La Région Réunion, au travers d'un accord cadre pluriannuel signé en 2015, renouvelé par délibération le 30 octobre 2018, entre différents partenaires institutionnels du territoire réunionnais, a **poursuivi son accompagnement à l'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien (IRMS-OI)**, dont elle est co-fondatrice et dont l'ouverture officielle a eu lieu en septembre 2015.
L'IRMS-OI a su montrer son efficience en formation grâce à des taux de réussite élevés aux diplômes ainsi qu'un taux employabilité des apprenants se rapprochant des 100 %.

4.2. La lutte contre le diabète : grande cause régionale

L'année 2018 a été marquée par plusieurs temps forts s'agissant de la lutte contre le diabète, la prévention de l'obésité et le renforcement d'une alimentation saine et équilibrée :

• **Le projet cafétérias lycées** (en partenariat avec la DIRED) a eu comme objectif de permettre aux lycéens de proposer des menus de cafétérias adaptés à leurs envies, tout en respectant l'équilibre alimentaire en lien avec les responsables de cafétérias, les équipes de direction des lycées, le Rectorat et la Région Réunion.

• Le soutien des associations ADN974, Maison du diabète et Challenge des seniors 974 grâce auxquelles **plus de 10 000 personnes sont sensibilisés** par des opérations de prévention chaque année.

Aides aux associations médicales et médico-sociales :
Chapitre budgétaire : 934 - A206-0001
AE réalisées : 184 845 €
CP réalisés : 165 052 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Actions sanitaires et sociales :
Chapitre budgétaire : 934 - A206-0004
AE réalisées : 217 407 €
CP réalisés : 136 831 €

5. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A TRAVERS LES EMPLOIS VERTS

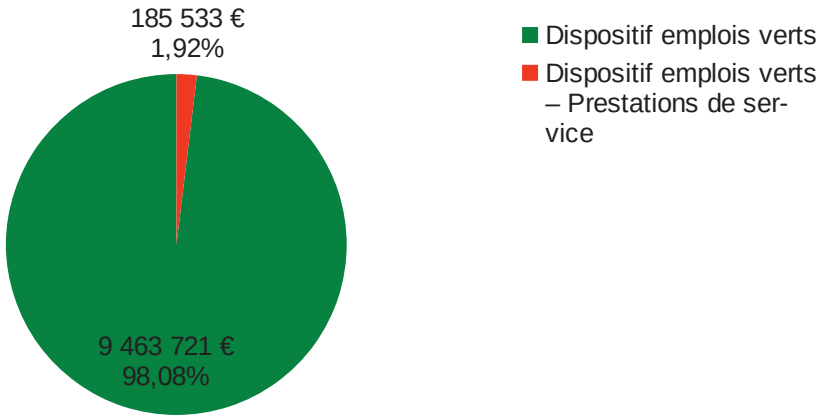
La population réunionnaise, en forte croissance (estimation à un million d'habitants à l'horizon 2030), est jeune et aspire à une amélioration de ses conditions de vie et à un meilleur accès à l'emploi. Concilier les objectifs de développement économique et social et la préservation de l'environnement est une tâche difficile, mais indispensable qui contribue à la pérennité d'un développement territorial.

C'est dans ce contexte que le dispositif Emplois Verts est soutenu depuis plusieurs années par la collectivité régionale. Il a vocation à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en leur proposant un emploi et une formation au sein d'une structure associative.

Cependant depuis 2 ans, s'agissant de la politique publique de l'emploi menée par le gouvernement actuel, des bouleversements sans précédent se sont engagés.

L'année 2018 a été cependant bouleversé par la suppression des contrats aidés remplacés par les PEC (Parcours Emplois Compétence). Ce changement a également été accompagné par un baisse brutale du nombre de contrats et de la participation financière de l'État, ce qui a obligé la Région à adapter son intervention en conséquence. Dans ce contexte, la collectivité a confirmé son engagement en augmentant sa participation financière afin de compenser la baisse de l'État à 50 %. Ainsi, 83 chantiers ont été renouvelés en faveur de 50 associations, soit un effectif de 967 PEC et 113 encadrants techniques.
Dans le même temps, les réflexions engagées pour la création d'un Groupement d'Employeurs (GE) ont été poursuivies par une étude de faisabilité qui a abouti à sa constitution lors de l'AG du 13 décembre 2018, qui regroupe à ce stade 16 adhérents.
Enfin, la Région poursuit son engagement auprès de l'État et des Communes pour lutter conjointement contre la dengue, véritable fléau sanitaire qui sévit sur le territoire depuis le début de l'année 2018.

5.1. Le budget 2018 sur les dispositifs emplois verts se répartit comme suit :



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

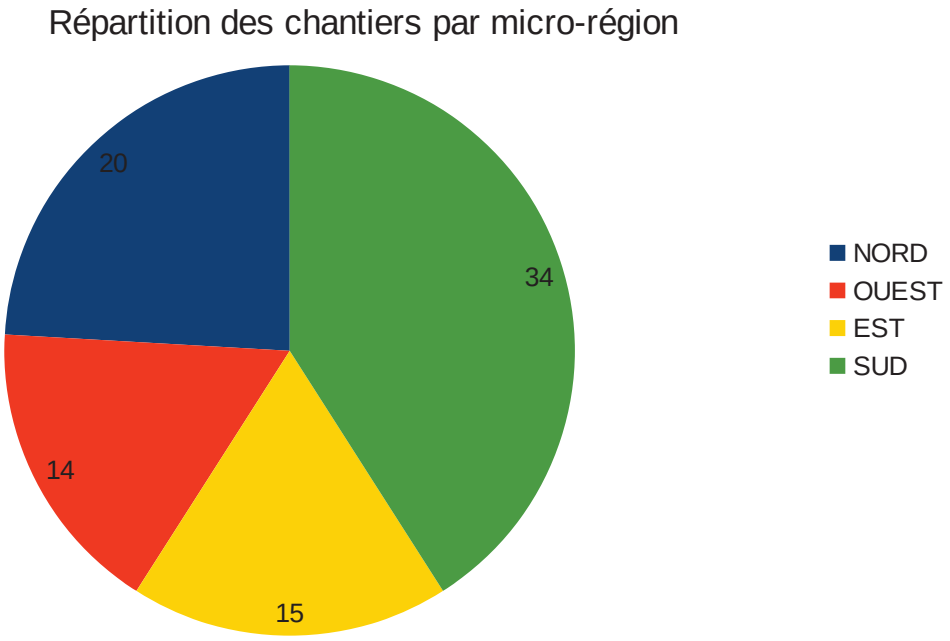
5.1.1. Les chantiers Emplois verts réalisés en 2018

Afin d'appréhender la nouvelle réglementation relative aux PEC et de préciser les nouvelles modalités régionales, le Président de Région a réuni l'ensemble des associations Emplois Verts le 9 mars 2018.
En partenariat avec les services du Pôle Emploi se sont tenues 3 réunions techniques avec les président d'associations afin d'apporter toutes les précisions possibles sur la mise en œuvre du PEC :

- micro région Ouest : 20 mars 2018,
- micro région Nord Est : 21 mars 2018,
- micro région Sud : 22 mars 2018.

En 2018, la collectivité régionale a confirmé sa volonté de soutenir la mise en œuvre sur le territoire réunionnais du dispositif Emplois Verts. Cela s'est traduit par une subvention globale de **9 463 721, 00 €** permettant le financement de **83 chantiers** de 9 mois répartis sur 50 associations, ce qui correspond à un effectif de :

- **967** PEC,
- **113** encadrants temps plein.



NORD	OUEST	EST	SUD
20	14	15	34

5.1.2. Un diagnostic de la formation à destination des PEC Emplois Verts

La formation des Emplois Verts revêt pour la collectivité régionale une grande importance. Cependant, l'année 2018 a été une année particulière. Les changements dans la prise en charge des contrats par l'État et la mise en œuvre du nouveau dispositif de contrats aidés (les PEC) ont eu un impact sur la durée des chantiers emplois verts et a également eu pour effet de rendre plus contraignantes les possibilités de formation pour les bénéficiaires.

En 2018, les associations se tournent plus souvent vers les mêmes OPCA AGEFOS PME ou UNIFORMATION pour la plupart d'entre elles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Sur un échantillon de 742 PEC Emplois Verts recrutés en 2018, ci-dessous les formations dispensées dans le cadre de leur contrat :

Libellé de formations	Nombre de PEC Formés
Evaluations finales Cléa	241
Formations Cléa suite domaines non validés	273
TP Encadrant technique d'insertion ou CCP	16
TP Ouvrier du paysage ou CCP	42
TP Ouvrier de production horticole ou CCP	48
TP Agent d'entretien du bâtiment ou CCP	13
TP Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts (MRMAEV)	53
TP Agent d'accueil touristique ou CCP	7
TP Assistant de direction	1
TP Conducteur de transport routier de marchandises	1
TP Chargé de ressources humaines	1
TP Ouvrier de production horticole ornementale ou CCP	8
Certificat Voltaire	9
Pré qualification aménagement paysages (attestation de fin de stage)	7
Sauveteur secouriste du travail	7
CS Taille et soins des arbres	2
Attestation entretien et utilisation de petite matériels	6
Attestation développer des compétences en espaces verts via un accompagnement socio professionnel	7
Total	**742**

Le constat est le suivant, les associations ont principalement proposé, à leurs bénéficiaires le CléA (certificat de compétences et de connaissances professionnelles (69 %).

5.2. La participation des associations emplois verts à la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles

La Région a poursuivi son engagement auprès de l'État et des Communes pour lutter conjointement contre la dengue, véritable fléau sanitaire qui sévit sur le territoire.

Le niveau 3 du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses « Épidémie de faible intensité » a été activé le 27 mars 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Depuis le début de l'année 2018, 5 970 cas de dengue ont été confirmés. Par conséquent, le mardi 10 juillet 2018, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Océan Indien, a décidé d'activer le niveau 4 du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses. C'est dans ce cadre que l'ensemble des partenaires institutionnels ont été conviés lors d'un Groupement d'Intérêt Public – Lutte Anti-Vectorielle (GIP-LAV), afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la dengue. L'objectif est d'interpeller l'ensemble des acteurs et la population pour une mobilisation collective et massive afin d'enrayer autant que possible la diffusion du virus de la dengue et éviter une épidémie de plus grande ampleur.

En 2018, 12 associations Emplois Verts ont participé activement aux côtés des services de l'Etat, des communes et des intercommunalités pour limiter la propagation de la dengue sur le territoire.

Les actions menées ont été les suivantes :

- porte à porte de sensibilisation/médiation (un arrêté préfectoral permet aux associations Emplois Verts d'intervenir chez le particulier),
- travaux de débroussaillage et d'aide à l'enlèvement d'encombrants.

5.3. La création du groupement d'employeurs emplois verts (geaide 974)

En 2018, ont continué les travaux pour la création d'un groupement d'employeurs à destination des associations porteuses d'Emplois Verts. En effet, la collectivité régionale a souhaité donner les moyens aux associations Emplois Verts de se professionnaliser en proposant, au travers cet outil, un moyen de faciliter au quotidien leurs missions sociales et comptables.
Dans ce contexte, un partenariat entre la collectivité régionale et « l'incubateur de Groupements d'employeurs » a été mis en place jusqu'à la signature d'une convention et la création du Centre de ressources pour les Groupements d'employeurs de la Réunion (CRGE RUN).

En 2018, ont été menées différentes étapes préalables à la faisabilité de créer un groupement d'employeurs Emplois Verts :

- réunions préparatoires avec la collectivité régionale par la définition des besoins liés au dispositif Emplois Verts,
- réunions d'informations collectives (le 12/06/18 et 14/06/18) pour appréhender le contexte des associations, les modes de financement ainsi que les différents métiers exercés au regard des enjeux pour le territoire,
- réunions de restitution des travaux,
- réunions techniques par micro région, en présence des associations Emplois Verts afin de définir individuellement leurs besoins.

Ces préalables ont permis de constituer lors de l'assemblée générale en date du 13 décembre 2018, le groupement d'employeurs Emplois Verts (GEAIDE 974) et de regrouper à ce stade 16 associations adhérentes.

Emplois Verts/Plan Ravines :	Emplois Verts – Frais de gestion ASP :
Chapitre budgétaire : 937 A126-0008 (AP1 et AP4)	Chapitre budgétaire : 937 A126-0008 (AP2)
AE réalisés : **9 463 721, 00 €** CP réalisés : **9 324 951, 00 €**	AE réalisés : **185 533, 00 €** CP réalisés : **185 533, 00 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018

Fiche 1 : Le décrochage en formation initiale

Les actions réalisées :

– des actions de remobilisation, de raccrochage et/ou de remise à niveau en faveur de lycéens afin de leur permettre de poursuivre avec succès leur cursus de formation initiale ;

– la poursuite du co- financement des quatre Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (une par arrondissement préfectoral) ;

– le soutien aux classes transplantées organisées au Centre Jacques Tessier (Saline Les Bains), à l'Observatoire Astronomique des Makes et aux Centres de Lecture-Ecriture-Environnement du Brûlé (Saint-Denis) et de la Plaine des Palmistes.

ACTIONS	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Prévention du décrochage en formation initiale	27 000 €	-Soutien à des projets de remobilisation et de raccrochage de jeunes dans des quartiers défavorisés	35 jeunes	Remotivation des jeunes autour de projets leur redonnant le goût d'entreprendre ou le sens des apprentissage
Suivi et d'Appui aux Décrocheurs	65 000 €	-Contribution au fonctionnement des 4 P.S.A.D. de l'Ile	3985 jeunes suivis	Meilleur suivi et accompagnement des jeunes sortis du système de formation initiale
Soutien à l'éducation et à la parentalité	14 500 €	Soutien à des associations réalisant des projets éducatifs et d'accompagnement à la parentalité		Accompagnement de parents afin qu'ils s' impliquent auprès de leurs enfants (indépendamment de leur niveau scolaire)
Classes transplantées	139 062 €	Soutien aux structures organisant des classes transplantées :	– 160 classes – 4 985 élèves bénéficiaires – 22 600 journées-enfants	apprentissages hors cadre scolaire Développement de l'autonomie et de la citoyenneté acquisition différente de savoirs fondamentaux

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Fiche 2: L'illettrisme

Les actions réalisées :

1 – **Consolidation et pérennisation du dispositif Cases à lire** : renouvellement de 38 sites de proximité et professionnalisation des acteurs par le renforcement de la formation des animateurs sur le volet approche pédagogique ;

2 – **Communication et valorisation des actions menées à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation** de l'Unesco .
Une grande manifestation a été organisée le 12 septembre à Sainte-Suzanne avec l'ensemble des Cases à lire outre des manifestations locales réalisées dans le cadre de la semaine dans les Cases à lire avec la participation de professionnels et des institutions. Le Pôle Égalité des Chances était également présent à une manifestation sur l'illettrisme organisée par la Caisse des écoles de Saint-Louis ; à la signature du Plan de Prévention et Lutte contre l'Illettrisme (PPLI) de la ville de Saint Pierre, au lancement de l'opération « Liv'la Kaz – Des livres à soi Réunion » et a organisé la remise des prix du concours « Dis-moi dix mots » dans l'hémicycle ;

3 – **Conduite des travaux relatifs au Plan Régional pour la « Maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » 2019 / 2020. L'année** 2018 a marqué le lancement des phases de concertation avec l'ensemble des partenaires afin d'élaborer un nouveau plan concerté et co-construit qui sera validé en 2019.

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	**Réalisations physiques**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
Cases à lire	767 403 €	Fonctionnement de **38 Cases à Lire**, portées par 21 associations et 49 animateurs	Effectif : + 650 bénéficiaires	- Motivation et implication des équipes - Richesse des projets et des activités proposées (Journée de la femme, Expo « Fleurs d'ici et d'ailleurs », code de la route, cuisine, slam, informatique, atelier d'écriture, atelier smartphone / tablette, …) - Lieux de vie et de socialisation - Travail sur la confiance en soi et la valorisation de chaque usager Les Bilans de sortie du dispositif sont en attente (fin de programme le 28/02/19)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

		Formation des animateurs	Plan de formation (déc 2018 -mai 2019) : **12 jours de formation** **66 visites terrain** pour accompagnement individualisé des animateurs **2 séminaires de formation** avec l'ensemble des animateurs **33 animateurs** suivent actuellement cette formation - **Séminaire « Plurilinguisme et inclusion à La Réunion »** avec le CASNAV	- Programme de professionnalisation des animateurs permettant une approche pédagogique commune d'une séance en Case à Lire - Montée en compétence pédagogique sur : • la connaissance des publics • la conception et l'animation de séances • l'évaluation des acquis des usagers - Sensibilisation des animateurs à l'accueil et à l'accompagnement des publics allophones en Cases à Lire
		Journée Internationale de l'Alphabétisation	**13 actions** menées, avec **20** Cases à Lire fortement impliquées.	- Manifestations variées - Bonne organisation - Participation satisfaisante - Implication des partenaires - Médiatisation des actions et du dispositif Case à Lire - Valorisation du travail réalisé au sein des Cases à Lire
		Suite des travaux sur la Conférence Partagée / Appui à la finalisation du nouveau plan régional	**Remise des différents travaux :** actes de la conférence, préconisations pour prochain plan, ...	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Conduite des travaux relatifs au Plan Régional pour la « Maîtrise des apprentissages et des savoirs de base »	0,00 €	Organisation de réunions techniques et de mobilisation des partenaires Organisation de concertations autour de 4 ateliers thématiques	**1 Comité Technique** **10 réunions** avec les pilotes / co-pilotes du plan (Etat/RectoratCD/UniversitéCAF/ Crefop **8 ateliers** (2 par thématique) **20 à 25 participants par ateliers**	- Reprise de la dynamique partenariale autour de la réalisation du nouveau plan - Implication de chaque pilote / co-pilote dans l'organisation de concertation et élaboration des propositions d'actions - Contributions aux fiches actions du plan

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018

Fiche 3 **: Contribution régionale en matière de Cohésion sociale**

Les actions réalisées :

Interventions en partenariat et en complémentarité avec les actions engagées menées par les acteurs publics ou en soutien de projets portés par des acteurs et associations en particulier s'agissant :

– d'égal accès au droit et à la justice et d'aide aux victimes,
– d'égalité hommes-femmes,
– de lutte contre les discriminations,
– de cohésion sociale,
– de soutien en partenariat aux actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et contre les violences faites aux femmes.

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Politique de la ville	7 000 € 200 000 € Dispositifs de droit commun de Collectivité éducation,E.S.S formation,insertion, economie,transports, logement aménagement , Pol.volontariste PRR-emplois verts	Co-organisation Etats Généraux Politique de la ville Mise en place d'un cadre d'intervention spécifique en faveur des 49 Q.P.V de la politique de la ville des 13 C de Ville : St Louis, St-Pierre, Le Tampon, St-Joseph, St-Leu,St-Paul, Le Port , La Possession, St-Denis, Ste-Marie, Ste-Suzanne, St-André, St-Benoît .	Mobilisation d'une centaine d'acteurs	Mobilisation des acteurs et des territoires Les contrats de ville sont pris en compte pour partie au titre du Contrat de plan Etat-Région et du PO-FSE(ITI)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Accès au droit	**50 000 €** Soutien d'actions concourant à une plus grande égalité :	Co-financement 2 organismes concourant à l'effectivité de l'accès au droit pour tous ; CDAD ARAJUFA/ 20 antennes de Justice et du Droit réparties dans l'île	49 000 bénéficiaires d' actions d'information, de conseil et d'assistance et bénéficiaires de l'aide juridique dont 2 400 au titre de l'aide aux victimes et jeunes sous mandat de justice	
Égalité Femmes/ Hommes	**35 000 €** Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes auprès des jeunes	Actions de sensibilisation dans lycées et collèges Formation du réseau de référents égalité Réalisation du rapport d'activités 2016 sur l'égalité hommes/femmes	85 interventions touchant 2000 élèves dans 40 structures Réseau de 52 référents-égalité : 41 F et 11 H, surtout enseignants, AS, COPSY, conseiller en insertion professionnelle	
Lutte contre les violences faites aux femmes	**30 000 €**	– Financement de l'enquête « Virage 2017- violences faites aux femmes et rapports de genre »(INED) – Soutien à des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement et Congrès UFR	Rendu de l'étude en 2019	
Solidarité / médiation sociale	**94 000 €**	Équipements et actions en faveur d'associations (Amis des Marins, JMJ, Anciens Combattants, An Gren Kouler		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018

Intitulé du programme : Politique régionale de santé

Les actions réalisées au programme 2018 :

- Contribution active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé sur le territoire ;
- Appui aux actions de promotion et de prévention de la santé des associations réunionnaises ;
- Engagement de la collectivité dans un projet d'accompagnement des patients atteints du cancer et de leurs familles ;
- Accompagnement au développement de la démographie des professionnels de santé ;
- Investissement fort de la collectivité dans la lutte contre le diabète, la prévention de l'obésité et le renforcement d'une alimentation saine et équilibrée.

Programmes	Objectifs	Actions ou dispositifs	Bilan de réalisation	
			Financier	Quantitatif
Contribution active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé sur le territoire	Participation active au suivi et au pilotage de la politique de santé sur le territoire	• la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, présidée par la Collectivité régionale, • la Conférence de consensus diabète (ARS), • Actions pilotées par l'ARS-OI (PRS2, Santé sexuelle, Service sanitaire, Addictions, …).	-	Participation aux réunions des instances concernées.
Actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé	Accompagner les principales associations de prévention santé	Financement d'associations œuvrant dans le secteur de la prévention santé	327 100 € (toutes associations confondues)	26 associations financées au total (dont les 3 associations de prévention diabète + 9 associations pour accompagne-ment cancer + IRMS OI) (13 en 2017)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Accompagne-mer les patients atteints du cancer ainsi que leurs familles	Soutien de 9 projets portés par des associations réunionnaises représentant un soutien psychologique, moral et physique.	100 000 €	9 projets associatifs financés.
	Développer la démographie médicale sur le territoire réunionnais – recherche innovation – attractivité du territoire	Reconduction du statut de « Chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR) » pour la période 2018-2020. Partenariat CHU de La Réunion /UFRSanté/Région Réunion validé par deux conventions (1 convention cadre et 1 convention financière).	71 807 €	1 candidat recruté en spécialité anesthésie-réanimation
	L'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien (IRMS-OI)	Continuer à accompagner l'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien dont la Région Réunion est co-fondateur (participation active au conseil d'administration).	42 600 €	280 ont pu suivre une formation proposée par l'IRMSOI (dont 150 lors de la journée d'étude organisée).
La lutte contre le diabète – Grande cause régionale	Travailler sur l'équilibre alimentaire au sein des cafétérias publiques des lycées réunionnais.	Le projet cafétérias lycées (en partenariat avec la DIRED) : permettre aux lycéens de proposer des menus de cafétérias adaptés à leurs envies, tout en respectant l'équilibre alimentaire en lien avec les responsables de cafétérias, les équipes de direction des lycées et le Rectorat.	-	5 lycées touchés. 2 associations mobilisées. 270 élèves impliqués directement (+ 10 000 élèves sensibilisés indirecte-ment). 30 agents de restauration associés. 26 recettes sélectionnées.
	Soutenir les actions de prévention et d'accompagnement du diabète sur le territoire.	Soutien de trois associations impliquées dans la lutte contre le diabète sur le territoire.	75 000 €	3 associations soutenues. + de 10 000 personnes sensibilisés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Bilan du programme 2018

Intitulé du programme : l'accompagnement social à travers les Parcours emploi compétences (PEC) Emplois Verts

Les actions réalisées au titre du programme 2018 :

- l'accompagnement du dispositif Emplois Verts ;
- la participation des associations Emplois Verts à la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles ;
- la création du groupement d'employeurs Emplois Verts (GEAIDE 974).

Tableau détaillant les chantiers réalisés en 2018 dans le cadre du dispositif Emplois Verts par micro région et par communes :

ANNEE	Communes	Nombres de chantiers	EFFECTIF PROPOSE			
			ENC		PEC (ex CAE/CUI)	Total
			M.T	T.P		
2018	SAINT DENIS	4	0,0	4,0	36,0	40,0
	SAINTE MARIE	14	0,0	16,0	144,0	160,0
	SAINTE SUZANNE	2	0,0	2,0	16,0	18,0
	s-total Nord :	**20**	**0**	**22**	**196**	**218**
	SAINT ANDRE	4	0,0	10,0	90,0	100,0
	SAINT BENOIT	2	0,0	2,0	21,0	23,0
	BRAS PANON	3	0,0	8,0	61,0	69,0
	SALAZIE	3	0,0	6,0	47,0	53,0
	SAINTE ROSE	1	0,0	2,0	16,0	18,0
	PLAINE DES PALMIST	2	0,0	2,0	14,0	16,0
	s-total Est :	**15**	**0**	**30**	**249**	**279**
	SAINT PAUL	3	0,0	3,0	21,0	24,0
	LE PORT	1	0,0	3,0	21,0	24,0
	SAINT LEU	5	0,0	5,0	48,0	53,0
	LA POSSESSION	2	0,0	3,0	26,0	29,0
	TROIS BASSINS	3	0,0	3,0	30,0	33,0
	s-total Ouest :	**14**	**0**	**17**	**146**	**163**
	SAINT PIERRE	5	0,0	5,0	45,0	50,0
	LE TAMPON	6	0,0	12,0	109,0	121,0
	SAINT LOUIS	8	0,0	11,0	97,0	108,0
	SAINT JOSEPH	5	0,0	6,0	40,0	46,0
	ETANG SALE	4	0,0	4,0	38,0	42,0
	PETITE ILE	3	0,0	3,0	20,0	23,0
	LES AVIRONS	0	0,0	0,0	0,0	0,0
	ENTRE DEUX	0	0,0	0,0	0,0	0,0
	CILAOS	1	0,0	1,0	7,0	8,0
	SAINT PHILIPPE	2	0,0	2,0	20,0	22,0
	s-total Sud :	**34**	**0**	**44**	**376**	**420**
	Total 2018	**83**	**0**	**113**	**967**	**1080**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Récapitulatif de la participation des associations Emplois Verts à la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles

Les opérations menées depuis les phases 3, puis 4 du plan ORSEC enclenchées en lien avec les associations Emplois Verts

NB : aucune opération n'est menée sur la micro région Nord et la micro région Est en 2018.

Micro région Sud :

Année 2018: période des actions dédiées à la lutte contre la dengue

Les communes concernées : Tampon, Saint Pierre, Saint Joseph, Saint Louis
11 : associations concernées
(93,06 % actions de nettoyage/débroussaillage et 6,94 % actions de sensibilisation)
154 PEC : effectif total EV ayant été mobilisé au moins une fois sur une action de lutte contre la dengue

Micro région Ouest :

Année 2018 : période des actions dédiées à la lutte contre la dengue

Les communes concernées : Possession et Saint Leu
Les opérations ont eu lieu :

- Sur la Commune de la Possession: Halte Là, Boeuf Mort, Pichette, Centre-ville, Moulin Joli et sur la voierie communale en générale (Renforcement de l'équipe communale qui intervient essentiellement sur l'entretien des espaces verts dans les quartiers).

- Sur la commune de Saint Leu : Aire de Stella qui est une aire de pique nique, et sur le site Pointe des Châteaux

2 : associations concernées
(100 % actions de nettoyage/débroussaillage)
40 PEC : effectif total EV ayant été mobilisé au moins une fois sur une action de lutte contre la dengue

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

SECTEUR MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE

En 2018, le chômage est en hausse de 2 points par rapport à 2016 (149 00 chômeurs en 2018) :
- 24% pour l'ensemble de la population active ;
- 42% pour les 15-29 ans.

On note sur la même période un recul de l'emploi salarié : baisse de 3 400 emplois et de 6 300 emplois aidés.

Dans ces conditions, et compte tenu de l''éloignement de l'île de La Réunion du continent européen, la continuité territoriale et la mobilité revêtent une importance capitale pour son désenclavement du territoire, le développement socio-économique, sa diversité des choix de formation des Réunionnais, l'accès à l'emploi et l'épanouissement de la population et le maintien des liens familiaux entre La Réunion et la métropole.

Selon l'étude de l'INSEE du 16 novembre 2016, près de 30 000 jeunes de 16 à 29 ans natifs de La Réunion résidaient en métropole en 2013. Parmi eux, 12 200 poursuivaient des études, principalement dans le supérieur.
Les autres natifs de l'île qui résidaient en métropole et qui ont terminé leurs études (17 600) ont majoritairement un emploi (12 000). Leur niveau de formation, élevé, est comparable à celui des jeunes résidents de métropole et largement supérieur à celui des jeunes résidant à La Réunion. En effet, un tiers d'entre eux sont diplômés du supérieur et un autre tiers titulaires d'un baccalauréat.

De fait, leur taux d'emploi est équivalent à celui de l'ensemble des jeunes résidant en métropole. Parmi les jeunes salariés natifs de l'île et qui résident en métropole, 12 % sont cadres contre seulement 5 % des jeunes qui résident à La Réunion.

Les jeunes partis pour un emploi et ceux qui ont suivi leurs parents durant leur enfance ont au final un niveau de formation semblable à celui de l'ensemble des jeunes réunionnais. Pour autant, ils sont plus souvent en emploi.

En particulier, les jeunes sans diplôme sont 1,5 fois plus souvent en emploi quand ils ont séjourné hors de l'île pendant au moins six mois que ceux qui n'en sont pas partis (30% d'entre eux occupent un emploi contre 19 %).

Deux effets se conjuguent probablement : ces jeunes pouvaient avoir dès le départ des compétences autres que scolaires (autonomie, esprit d'initiative…) plus importantes que les jeunes non mobiles ; ils ont aussi pu les développer durant leur parcours de mobilité, améliorant ainsi leur employabilité.

Ces éléments sont fondamentaux pour l'orientation de la collectivité en faveur de la mobilité dans le contexte local marqué par les difficultés persistantes du chômage des jeunes :
- le taux de chômage à La Réunion est le plus élevé de France et il est persistant : **24% ;**
- ce taux s'élève à **46 %** pour les jeunes de 15 à 64 ans ;
- seulement 4 jeunes sur 10 sont en emploi après la fin des études ;
- 30 000 jeunes sont inactifs (ils n'ont pas d'emploi et ne font pas de démarche pour en chercher un) ;

En conséquence, ce sont 63 500 jeunes (39 % des 163 500 jeunes de 15 à 29 ans) qui sont sans emploi et qui ne suivent pas de formation (les NEET - Not in Employment, Education or Training).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Face à ces enjeux, la mobilité demeure une alternative pour les Réunionnais qui souhaitent élargir leurs horizons, augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

En outre, il faut rappeler que 40% de la population réunionnaise vit au-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation est paradoxale au vu du taux de croissance élevé de 3,8% enregistré à La Réunion.

Dans ces conditions d'urgence sociale, la Région déploie ses interventions au-delà de ses compétences légales pour donner du pouvoir d'achat à la population (dont la classe moyenne) dans différents secteurs énoncés plus bas.

Consciente du besoin de proximité exprimé par l'ensemble de la population, la Région a développé sa représentation en huit points de contact de proximité et de traitement de certains des dossiers d'aides.

Cette déconcentration des services régionaux permet d'améliorer de façon significative la qualité du service public en réduisant les inégalités entre les zones urbaines, rurales et les micro-régions des hauts de l'île.

Enfin, la collectivité a dématérialisé ses dispositifs de bourses et a vu le dispositif régional de la continuité territoriale audité par la Chambre Régionale des Comptes en 2018.

Ces deux événements contribuent à optimiser la transparence de l'action régionale, du traitement des dossiers et au respect des critères d'attribution.

La collectivité régionale a poursuivi en 2017 ses actions volontaristes en matière de **continuité territoriale (1), de mobilité éducative et bourse de la réussite (2) et de formation professionnelle en mobilité (3).**

1. CONTINUITÉ TERRITORIALE

Compétence de l'État, l'aide à la continuité territoriale est destinée à financer une partie du titre de transport des résidents d'outre-mer entre leur collectivité de résidence et le territoire métropolitain. Elle tend à rapprocher les conditions d'accès de la population aux services de transports, de formation, de santé et de communication de celles de la métropole en tenant compte de la situation géographique.

Toutefois, le retrait de l'État de la convention de partenariat Région-État en 2015 a conduit la collectivité à construire un dispositif auto-financé qui a été audité en 2018 par la Chambre Régionale des Comptes.

En août 2016, la Région a complété le dispositif initial dans le sens Réunion-Métropole (volet A) par le volet B (Métropole-Réunion) en faveur des personnes originaires de La Réunion.

En 2018, les chiffres de réalisation sont présentés dans la tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

	Bons	Remboursements	Total 2018	Rappel 2017	Evolution
Volet A	**110 414**	**10 098**	**120 512**	**110 986**	**8,6%**
Volet B	**18 296**	**15 792**	**34 088**	**27 851**	**22,4%**
Total A+B	**128 710**	**33 998**	**154 600**	**138 837**	**11,4%**

Intitulé du programme ou du sous-secteur : Continuité Territoriale
Chapitre budgétaire : 93
AE : 63 320 000 €
CP : 53 718 713,08 €

2. MOBILITÉ ÉDUCATIVE ET BOURSES DE LA RÉUSSITE

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre pour accompagner les lycéens et les étudiants.

2.1. Les voyages pédagogiques

En matière de mobilité éducative, la collectivité a souhaité favoriser le déplacement d'élèves de l'enseignement secondaire au travers du dispositif « voyages pédagogiques ». Parallèlement, elle accompagne au travers des aides exceptionnelles, le déplacement de jeunes lycéens, afin de favoriser leur ouverture sur l'extérieur, permettant ainsi la découverte de pays ou régions avec leurs composantes sociales, culturelles et économiques.

Pour 2018, 48 projets de voyages ont été réalisés en faveur de 860 lycéens.

Intitulé du programme ou du sous-secteur : Voyages pédagogiques

Chapitre budgétaire : 932

AE : 175 000 €

CP : 167 088 €

2.2. Les aides a la mobilité éducative

2.2.1. Les stages hors académie

Au-delà du soutien aux voyages pédagogiques et des séjours linguistiques qui constituent un pas initiatique dans une démarche globale de mobilité, la Région, le Rectorat, les lycées et LADOM sont associés depuis plusieurs années pour la mise en œuvre d'un dispositif de stages professionnels en mobilité qui s'adresse aux filières professionnelles et technologiques (niveau Bac Pro et BTS). Ce dispositif vise à :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- répondre à l'obligation de stage à l'étranger imposé par le règlement d'examen ;
- diversifier les terrains de stage encore insuffisants sur l'île dans certains secteurs de métier ;
- concrétiser un projet intéressant ou innovant sur le plan professionnel ou pédagogique ;
- contribuer à une plus grande professionnalisation des formations technologiques et professionnelles des stagiaires ;
- renforcer les capacités d'autonomie des jeunes réunionnais face aux enjeux de la formation, de l'insertion et de la mobilité en général.

Le dispositif de stages hors académie a été aussi étendu aux apprentis avec les mêmes objectifs d'ouverture sur les milieux d'entreprises hors de La Réunion et d'élargir les possibilités de poursuites de formation et d'intégration professionnelle.

Ce sont 444 jeunes qui ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif en 2018.

2.2.2. Aides à la mobilité des étudiants : Allocation de Première Installation (API)

Cette allocation forfaitaire d'un montant de 2 700 € pour la métropole (3 000 euros pour l'Europe), en fonction des ressources et des charges sociales et familiales, est cofinancée par le Fonds Social Européen à hauteur de 80 % (PO/ 2014-2020).

Un volet local de ce dispositif a été aussi mis en œuvre pour faciliter l'installation et le renforcement de l'autonomie de nos étudiants.

En 2018, 1 021 étudiants ont été éligibles à ce dispositif.

2.2.3. Aides aux étudiants des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)

La Région Réunion, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des étudiants réunionnais, a initié depuis 2006 un nouveau dispositif d'aide en faveur des élèves de CPGE des lycées de La Réunion, admissibles aux épreuves orales d'admission aux Grandes Écoles et devant se rendre en métropole.

La collectivité a procédé à la simplification de ce dispositif en 2010 en attribuant le même montant d'aide (750 €) à tous les étudiants (boursiers et non boursiers).

En 2018, 211 étudiants ont été aidés.

2.2.4. Programmes d'échanges universitaires

L'Université de La Réunion est liée par des accords spécifiques avec 69 universités étrangères, afin de donner une véritable dimension internationale aux formations universitaires des étudiants Réunionnais.

Dans le cadre de différents programmes d'échanges universitaires, **94 étudiants ont été accompagnés en 2018** au titre des programmes CREPUQ (Québec), ERASMUS+ (Europe), des stages de recherche avancée et des stages professionnels.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.2.5. Le partenariat avec l'Allemagne

Sur la base des échanges effectués entre le lycée Roches Maigres et le centre de formation de Palmicken (Berlin), la collectivité soutient la formation d'élèves (déjà diplômés du Baccalauréat professionnel de la spécialité électrotechnique) en allemand technique en vue de poursuivre un cursus en apprentissage dans les entreprises Arcelor Mittal et ABB en Allemagne à la rentrée en 2018**.**

2.2.6. Le partenariat avec l'IEP – Convention Zone d'Éducation Prioritaire

Mis en place depuis 2012, ce dispositif accompagne des lycéens méritants qui intègrent cet établissement par une voie parallèle. La collectivité intervient pour accompagner les candidats lors des épreuves d'admission à Paris et les lauréats sont aidés durant leurs scolarités suivant leur situation sociale. **En 2018, 21 élèves et 2 professeurs ont été accompagnés par la collectivité pour le grand Oral de Sciences Po Paris**. **Et c'est une délégation de 27 étudiants Réunionnais admis qui bénéficient d'une bourse basée sur la Convention d'Éducation Prioritaire signée entre la Région Réunion et Sciences Po Paris**.

Intitulé du programme ou du sous-secteur : Aides à la Mobilité Éducative

Chapitre budgétaire : 932

AE : 2 265 184€

CP : 3 037 720,63 €

2.3. Bourse réussite étudiants

2.3.1. Bourse Régionale d'Études Secondaires en Mobilité (BRESM) et Bourse Régionale d'études Supérieures en Mobilité (BRESUP)

BRESM un dispositif destiné aux jeunes Réunionnais qui souhaitent poursuivre leurs études secondaires dans des filières inexistantes ou saturées à La Réunion. Cette mesure d'accompagnement s'inscrit dans la démarche régionale visant à répondre à la demande d'accompagnement des projets individuels d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle. En effet, il s'agit essentiellement de formation professionnelle spécifique ou saturée compte tenu de leur attractivité.

Le dispositif BRESUP intervient pour les étudiants ayant bénéficié de BRESM (alors inéligibles à l'API car déjà en mobilité) et qui souhaiteraient poursuivre leurs études supérieures en Métropole.

En 2018, **159** jeunes ont pu bénéficier de l'aide régionale.

2.3.2. Aide à la Mobilité vers les Pays Étrangers (AMPE)

Ce dispositif a connu une évolution notable en 2012, puisqu'il ne s'adresse plus uniquement aux jeunes souhaitant poursuivre leurs études aux Québec, mais également à ceux désirant s'inscrire dans une université hors de l'Union Européenne.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Il s'adresse à des étudiants non inscrits à l'Université de La Réunion, mais ayant suivi un cursus universitaire, scolaire ou professionnel dans l'île, et souhaitant engager ou compléter un cursus universitaire à l'étranger. La bourse annuelle est reconductible deux années de suite et permet, si nécessaire, la réalisation d'un cycle complet d'études (5 ans).

En 2018, ce ne sont pas moins de 146 étudiants aidés.

2.3.3. Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant « A.R.R.P.E. »

P**our la session 2018, la collectivité a aidé 143 étudiants** devant faire face à des frais importants dans le cadre de leurs études.

2.3.4. Aide aux Stages Pratiques en Mobilité « A.S.P.M. »

Ce dispositif a été mis en place pour aider les étudiants à réaliser leurs stages pratiques dans de meilleures conditions matérielles. **En 2018, 429 étudiants ont été accompagnés.**

Intitulé du programme ou du sous-secteur : Bourse de la Réussite Chapitre budgétaire : 932 **AE : 3 400 000€** **CP : 2 575 113,07 €**

3. MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

3.1. Projet « Étudier et Vivre au Québec »

Dans le cadre du dispositif de la formation professionnelle, le Québec constitue une excellente opportunité pour les formations techniques dispensées dans les Collèges d'Enseignement Général et Professionnel (CÉGEP) sur la base du partenariat conclu entre le Québec et le Conseil Régional de La Réunion depuis 2004.

À ce jour, environ 1 000 Réunionnais étudient et travaillent au Québec à l'issue de leur formation technique au Cégep et à l'université.

En 2018, 369 jeunes ont été accompagnés.

3.2. Projet « Formations sanitaires et sociales en Métropole, Belgique, Allemagne et Espagne»

712 jeunes ont été accompagnés en 2018 dans le cadre de leurs formations professionnelles liées aux métiers d'infirmiers, kiné, ergothérapeutes, travailleurs sociaux …
La collectivité intervient dans ces secteurs qui sont très sollicités par les jeunes réunionnais.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.3. « Projet de la rose »

8 jeunes ont été accompagnés en 2018 (dont 4 entrés en apprentissage en 2018) dans le cadre du Projet de la rose, afin de les accompagner dans leur apprentissage en Allemagne.

3.4. Préparation aux concours des secteurs sanitaires et sociaux

Ce dispositif a aidé 9 **jeunes en 2018** à se préparer en métropole pour les formations sanitaires et sociales citées précédemment.

3.5. Validation des Acquis de l'Expérience

Ce dispositif vise à permettre aux personnes de se rendre en métropole pour subir les épreuves orales dans le cadre de la validation de leurs expériences professionnelles, lorsque les jurys de spécialité ne sont disponibles à La Réunion.

En 2018, 4 personnes ont été aidées.

3.6. Stages professionnels : stagiaires de la formation professionnelle et apprentis

Enfin, en 2018 la Collectivité a également soutenu les projets de stages en entreprises des apprentis poursuivant leur formation dans les Centres de Formation et d'Apprentissage relevant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou encore de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (formations agricoles y compris).

La mobilité des apprentis est une aide aux apprentis porteurs d'un projet de formation à l'extérieur de La Réunion, qui se décline de la manière suivante :

- maintien du statut d'apprenti pendant la période de déplacement, ce qui donne lieu à un remboursement du salaire de l'apprenti par la Région à son employeur pendant son déplacement hors académie pour recevoir un complément de formation. Le salaire moyen d'un apprenti de 18 ans varie entre 700 et 900 € (en fonction du domaine).

- versement d'un complément de salaire à travers une aide exceptionnelle intitulée Aide à la Mobilité des Apprentis (AMA), en plus du remboursement du salaire aux employeurs, pour garantir des conditions de séjour satisfaisantes et donc de réussite de la mobilité, les jeunes n'étant pas toujours hébergés par les CFA. L'AMA s'élève à 700 € par mois pour les apprentis non hébergés et à 550 € par mois pour les apprentis hébergés, ces aides sont versées au prorata des jours effectués en stage pratique hors du département.

En 2018, 166 jeunes ont été accompagnés.

Intitulé du programme ou du sous-secteur : Mobilité Professionnelle
Chapitre budgétaire : 931

AE : 10 000 000 €

CP : 10 368 184,16 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Secteur : continuité territoriale et mobilité

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisation financière CP	**Réalisation physique**	**Quantitatif**	**Qualitatif**
CONTINUITÉ TERRITORIALE	53 718 713,08 €	26 agences et compagnies aériennes	154600 voyageurs	1/3 des bénéficiaires ont un QF < 6 000€ et 2/3 compris entre 6 000€ et 26 030€
VOYAGES PÉDAGOGIQUES	167 088€	48 projets	860 lycéens	40% des lycées participent à l'appel à projets
AIDES À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE	10 368 184,16 €	70 organismes de formation	1 268 stagiaires de la formation professionnelle	Taux d'insertion moyen : 60%
BOURSES ÉTUDIANTS	2 575 113,07 €	Universités - IEP - IUT - BTS - CPGE - Grandes Écoles	1 700 étudiants	Augmentation du nombre d'étudiants accompagnés
AIDES À LA MOBILITÉ ÉDUCATIVES	3 037 720,63 €	200 entreprises pour les stages pratiques	1 712 étudiants	Augmentation du nombre d'étudiants accompagnés
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT				Les supports de communication et les dossiers de bourse ont été numérisés
TOTAL	**69 866 818,94 €**		**160 140 bénéficiaires**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

INDICATEURS DE MANDATURE

S'ENGAGER POUR LA SOLIDARITÉ ET LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

6-1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
Ateliers compétences clés	1 239	- démarrage en 2018	17,19 %
Compétences clés en situation professionnelle	1 923	- démarrage en 2018	40,09 %
Cases à lire	3 000	650	66,53 %

6-4 NOMBRE DE JEUNES RÉUNIONNAIS EN SITUATION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE À LA RÉUNION

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux moyen de réalisation depuis 2016**
Baisser le taux de jeunes de 16 à 25 ans, sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle	9,5 %	11,5 %	11,5 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6-5 NOMBRE DE SORTIES POSITIVES DES STAGIAIRES DE L'ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

INDICATEURS DE RÉSULTAT			
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Tendance observée**
Nombre de sorties positives	1 328	435 (formation alternance, emploi, formation qualifiante,contrat aidé) (soit 55%)	Taux de réalisation par rapport à la cible : 83,73 % en 2018

6-6 NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS PUBLICS FRAGILES (HORS DISPOSITIFS ILLETTRISME ET DÉCROCHAGE)

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
Formation milieu carcéral	614	113	61,56 %
Remise à niveau	2 874	993	82,36 %
RSMA	6 505	1 120	66,93 %
Redynamisation sociale	1 401	441	77,51 %

ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES RÉUNIONNAIS

Continuité territoriale

6.9 Nombre de bénéficiaires du dispositif de continuité territoriale Réunion > Métropole

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**	**Tendance observée**
Continuité Territoriale - Volet A	530 000 bénéficiaires	*120 644 bénéficiaires*	331 653 bénéficiaires soit **62 % de réalisation**	Augmentation régulière depuis 2016

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6.10 Nombre de bénéficiaires du dispositif de continuité territoriale Métropole>Réunion

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**	**Tendance observée**
Continuité Territoriale - Volet B	110 000 bénéficiaires	34 085 bénéficiaires	67 991 bénéficiaires soit **62 % de réalisation**	Augmentation moins importante qu'en 2017

Mobilité et bourse de la réussite

6.11 Nombre de bénéficiaires de dispositifs mobilité « formation initiale »

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**	**Tendance observée**
Mobilité Éducative	15 000 bénéficiaires	3412 bénéficiaires	62 %	Légère augmentation du nombre de demandes

Aide à la mobilité professionnelle

6.12 Nombre de bénéficiaires de dispositifs de mobilité « formation professionnelle » (formation continue

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**	**Tendance observée**
Aides à la Mobilité Professionnelle - Nombre de bénéficiaires	4000 bénéficiaires	1268 *bénéficiaires*	122 % (redressement)	Baisse de la demande par rapport à 2017. Reprise de la mobilité vers la métropole.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

6.13 Taux d'insertion des personnes ayant bénéficié de dispositifs de mobilité « formation professionnelle » (formation continue)

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**	**Tendance observée**
Aides à la Mobilité Professionnelle-Taux d'insertion	60 % de taux d'insertion professionnelle	*60 %*	100 %	

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

6.14 Nombre de bénéficiaires d'une action de sensibilisation par des associations, financées par la Région, qui œuvrent dans le domaine de la santé

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	**Cible 2020**	**Réalisation 2018**	**Taux de réalisation cumulé depuis 2016**
Actions de sensibilisation et de promotion de la santé	50	26	96 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

BILAN D'ACTIVITÉS 2018
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

Le projet régional pour la mandature 2015-2021 s'articule autour de 7 piliers.

7 piliers, une volonté: la construction d'un nouveau modèle de développement. La pilier relatif à la coopération repose sur la capacité de La Réunion à innover, à s'ouvrir à l'international et à s'insérer dans son environnement géographique.

Le Pilier 7, « Cap sur le monde, Cap sur l'océan Indien » est l'expression de la volonté de la Collectivité d'inscrire La Réunion dans une meilleure ouverture sur le grand océan Indien en renforçant :

* son rayonnement dans la zone et à l'international
* ses relations avec les pays de l'océan Indien
* son intégration au sein des organisations internationales

Le pilier 7 "Cap sur le monde, Cap sur l'océan Indien" s'appuie principalement sur le programme de coopération territoriale INTERREG V Océan Indien 2014-2020, pour lequel la Région Réunion exerce la qualité d'autorité de gestion.

Au premier semestre 2018, la Collectivité a validé le *« dispositif régional de coopération dans l'océan Indien »*. Dans le cadre de ce dispositif, un appel à projets a été publié et pour lequel 27 projets ont été réceptionnés.

Sur les 27 projets reçus, 14 ont été sélectionnés : 4 en faveur d'actions éducative ou touristique à Madagascar et aux Comores et 10 en lien avec de futurs projets Interreg dans des domaines tels que l'innovation, la formation, et l'environnement.

Au second semestre 2018, la création d'une plateforme de coopération réunissant l'Etat, le Département de La Réunion, le Département de Mayotte et la Région Réunion a émergée lors de la conférence de coopération régionale. A cette occasion, le président de région a proposé à la ministre de l'outre-mer de mettre en place un outil de concertation afin d'améliorer la coordination et l'optimisation des fonds publics dédiés aux actions de coopération dans la zone.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2018, une année marquée également par deux événements aux effets durables :

* Le contrat de confiance signé le 21 juin 2018 avec l'État, qui encadre le budget et les marges de manœuvre de la Collectivité ;
* La crise sociale de novembre 2018, qui a fait émerger les aspirations économiques, sociales et politiques profondes de la population.

Dès fin 2018, la combinaison de ces deux facteurs a amené la Collectivité à repenser ses actions de coopération et de relations internationales, l'ambition étant de contribuer à la mise en œuvre d'une politique régionale résolument orientée vers le soutien à la création d'emplois et la valorisation des compétences réunionnaises.

COOPÉRATION RÉGIONALE ET RELATIONS INTERNATIONALES

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, AXE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

L'année 2018 aura permis la consolidation de la dimension économique des partenariats, tout en poursuivant le soutien à de nombreux projets de coopération qui concourent à l'insertion de notre île dans son environnement régional.



En Chine, une nouvelle étape a été franchie avec l'inauguration, en mars 2018, du bureau économique de la Région Réunion mis à disposition par la Municipalité de Tianjin.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



Au Mozambique, dans son rôle de chef de file à l'export, la Collectivité a inauguré son bureau économique de Maputo en juillet 2018 concrétisant ainsi le dispositif de pépinière d'entreprises – centre d'affaires.





Aux Seychelles, la Collectivité, poursuivant sa volonté de consolider l'insertion de La Réunion dans son environnement géographique, a inauguré en octobre 2018 son antenne à Victoria.

Dans le cadre du programme INTERREG V OI, en partenariat avec l'agence France volontaires, une jeune réunionnaise a été mise à disposition du Département des Affaires étrangères des Seychelles sous statut de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI).



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

1. LES RELATIONS BILATÉRALES AVEC LES PAYS CIBLE : LA POURSUITE DE NOTRE INTERVENTION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

Dans le domaine économique, au titre du piler 3 « libérer les entreprises, libérer les énergies », la Région a poursuivi le renforcement de la coopération régionale au service d'une meilleure ouverture internationale de La Réunion.

Plusieurs temps forts institutionnels en faveur du développement économique ont marqué l'année 2018, parmi lesquels :

1.1. Afrique du Sud

***** visite de l'ambassadeur d'Afrique du Sud en France (avril 2018) :

Son excellence M. Rapu MOLEKANE a rencontré les acteurs de la Maison de l'Export en avril 2018, lors d'une réunion de travail sur la stratégie d'internationalisation réunionnaise et les axes de coopération économiques possibles. Avec l'ensemble des partenaires, les échanges ont témoigné d'un contexte favorable au développement de projet à l'export.

L'ambassadeur a aussi visité les locaux du CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CRITT) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR).

S'agissant de la coopération au titre du programme Interreg V OI, les démarches visant à relancer l'obtention de l'agrément de l'Afrique du Sud à l'occasion du déplacement du Premier Ministre français, prévu en octobre 2018, n'ont pas pu être mises en œuvre, le déplacement ayant finalement été annulé pour des raisons de politique intérieure.

1.2. Australie

* poursuite des missions à caractère économique du « Reunion desk ».

La Région a souhaité se doter d'une antenne permanente hébergée par la CCI franco-australienne de Perth depuis novembre 2015. Cette structure, animée par un VSI, vise à servir d'interface entre les entreprises australiennes et réunionnaises. Les actions menées au cours de l'année écoulée auront également visé à promouvoir les atouts tant économiques que touristiques de notre île en Australie.

1.3. Chine

* Inauguration du bureau économique de la Région Réunion à Tianjin (mars 2018)

Cette antenne, qui rentrera dans sa première année de fonctionnement en 2019, aura notamment pour mission d'appuyer les entreprises réunionnaises ayant pour cible le marché chinois et veillera à impulser des projets favorisant les créations d'emplois et valorisant les compétences réunionnaises.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

* Présence de la Collectivité à la conférence internationale des villes et territoires jumelés de Tianjin (septembre 2018)
La Collectivité a participé à ce temps fort, en septembre 2018, en réponse à l'invitation de la Municipalité de Tianjin qui a souhaité réunir ses partenaires institutionnels mondiaux, et rappeler les liens privilégiés bilatéraux.

1.4. Inde

* Dans le cadre de l'appel à projets 2018 du dispositif régional de coopération, un projet de coopération éducative, scientifique et technique associant le lycée Lislet Geoffroy et l'institut universitaire de technologie (IIIT) d'Hyderabad a été retenu.

***** L'ouverture d'un poste de volontaire de solidarité internationale au sein de l'IFCCI (Indo-French Chamber of Commerce & Industry) de Mumbaï, afin de contribuer au renforcement des échanges économiques, n'a pas abouti en raison de difficultés administratives. En Inde, les IFCCI (ayant statut d'association) sont considérées comme des entreprises et le jeune réunionnais recruté par l'agence France volontaires sous statut de VSI n'a pu obtenir de visa.

2. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES BILATÉRALES A TRAVERS LES ANTENNES DE LA RÉGION A L'EXTÉRIEUR

2.1. Madagascar

La présence de l'antenne décentralisée de la Collectivité depuis 2002 à Antananarivo est le reflet d'un partenariat solide et d'une coopération renforcée au fil des ans. L'antenne a poursuivi le développement des échanges économiques et commerciaux par la mise en place d'un service d'appui aux porteurs de projets dans le cadre d'Interreg V OI. Ainsi, 62 projets sont en cours et une vingtaine à venir avant la fin de la programmation 2020.

L'antenne a poursuivi sa mission de veille économique, d'accompagnement de suivi et d'aide à la décision auprès du secteur privé réunionnais, notamment les TPE et PME du secteur des services, dont l'activité a sensiblement augmenté en 2018.

Par ailleurs, la mobilité professionnelle de jeunes réunionnais a été privilégiée en priorisant de nouvelles missions à fort potentiel d'employabilité. Les volontaires de solidarité internationale sont intervenus en appui/coordination des projets de partenariats durables et créateurs d'emplois, notamment les échanges pédagogiques et culturels, la recherche agronomique, la promotion des Îles Vanille, la valorisation de l'expertise réunionnaise dans les domaines divers (la formation professionnelle, le tourisme, l'environnement, l'agriculture biologique…).

En ce qui concerne le secteur de l'aérien, 2018 marque la consolidation du partenariat stratégique entre les compagnies aériennes Air Austral et Air Madagascar avec la création de la compagnie Tsaradia.

Les principales activités de l'antenne :

Participation à 19 événements à vocation économique : salon international du tourisme, foire internationale de Madagascar, débats du Carrefour des entrepreneurs de l'océan Indien, les mercredis de l'entrepreneur de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar, les

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

ateliers thématiques sur la protection des investissements de la CCI d'Antananarivo, les rencontres « industrie » avec l'ONUDI, l'Union Européenne et programme intégré de croissance de la Banque Mondiale et GTZ Allemagne…

Organisation de missions de prospection 42 individuelles et 4 collectives.

Représentation de la collectivité aux **2èmes assises de la coopération internationale des collectivités malagasy et françaises.**

Aménagement et de protection du littoral de Morondava et **Phase II du programme** intitulé **« chaîne automatisée pour la cartographie de l'occupation des sols » (CACAOS)** : coordination et suivi de ces opérations cofinancées par l'AFD et la Collectivité régionale et qui a impliqué des bureaux d'études réunionnais

Programme de lutte contre l'exode rural et de la promotion de stations photovoltaïques modulables et mobiles pour l'électrification rurale (partenariat privé/public) : suivi de la construction du centre de formation aux métiers de la ruralité à Antolojanahary (village Akamasoa du Père Pedro).

2.2. Maurice

Après trois ans d'existence, l'antenne est désormais connue, tant par les acteurs du secteur privé que public, comme un partenaire technique de la coopération.

Les principales activités de l'antenne :

Cinquantenaire de l'indépendance de Maurice
Le Président du Conseil Régional, représentant La Réunion a participé à la célébration du cinquantenaire de l'indépendance aux côtés du Président Indien, et du Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de la République Française (M. Jean-Baptiste LEMOYNE). Lors de cette mission, le Président de Région a pu rencontrer la Présidence de la République ainsi que son Premier Ministre.





Conseil des Ministres de la COI
En 2018, le Président de Région a, de nouveau, mené la délégation France/Réunion au Conseil des Ministres de la COI organisé le 9 septembre.

Première conférence des Énergies Renouvelables. Une délégation d'une vingtaine de personnes de La Réunion a participé à cette conférence organisée par la COI à Balaclava. L'occasion de découvrir l'écosystème énergétique de Maurice, mais surtout de présenter la transition énergétique portée à La Réunion par la Région et ses partenaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Le 3e anniversaire de l'antenne

Le 21 mai 2018, l'antenne a fêté sa troisième année d'existence. L'occasion de réunir l'ensemble des partenaires à Maurice dont le Premier-Ministre Adjoint, l'Ambassadeur de France et l'Ambassadrice de la délégation de l'Union Européenne, les acteurs du secteur privé, les institutions publiques, les bailleurs de fonds internationaux… et de présenter le bilan chiffré de la coopération Réunion – Maurice de 2015 à 2018. Cet événement qui contribue à renforcer le positionnement de l'antenne de la région a réuni plus de 100 personnes.



2.2.1. Accompagnement du secteur public



Mission de coopération Route et Tramway
Mission de la Direction des Routes de la Région organisée en septembre à Maurice suite à la visite de leur homologue Mauricien (la RDA à La Réunion en 2017). L'objectif était de visiter des chantiers d'infrastructures hors normes, la délégation a ainsi pu découvrir le projet du Metro Express en phase de construction dont l'inauguration est prévue en septembre 2019.

Organisation de sessions du jeu Roland Garros au sein de 3 établissements scolaires français et de l'IFM à Maurice en concertation avec la programmation qui a eu lieu à La Réunion.

Deux animateurs de La Réunion avaient fait le déplacement pour animer ces séquences pédagogiques.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Animation du programme INTERREG V Océan Indien

En 2018, le VSI de l'antenne a animé diverses sessions d'informations et de sensibilisation auprès des partenaires (Ministères, Ambassades, secteur privé…), et mené une analyse des disponibilités de chaque axe et fiches actions du programme Interreg, afin de mieux orienter et mobiliser de nouveaux porteurs de projets



Animation du réseau de VSI

Maurice bénéficie de 12 VSI dans différents secteurs (Economie, Agriculture, Réduction des risques…). L'antenne assure le suivi de ces jeunes « Ambassadeurs» de La Réunion. L'objectif est à la fois de s'assurer du bon fonctionnement du programme sur le territoire mais aussi de créer un réseau d'intelligence économique pour La Réunion.



2.2.2. Accompagnement du secteur privé



Visite de la société RVE Maurice, filiale de RVE Réunion

En partenariat avec le Club-Export, **36 entreprises de La Réunion (dont 8 nouvelles**) ont été accompagnées. Des chiffres stables par rapport à 2016 – 2017.

L'antenne a apporté son **appui à 20 institutions réunionnaises** dans leurs démarches de coopération avec Maurice, et **26 projets** de coopération de Maurice vers La Réunion (14 entreprises et 12 institutions).

La promotion touristique de la destination Réunion réalisée par l'IRT auprès de la clientèle mauricienne. En 2018, le nombre de visiteurs de Maurice a diminué de 8 % pour atteindre 40 081 (au lieu de 43 561 en 2017). Une baisse en partie due aux mouvements sociaux de novembre 2018.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

2.3. Comores

Dès sa première année de plein exercice, l'antenne s'est attachée à sensibiliser les acteurs publics et privés au programme INTERREG V.OI. Ainsi, 12 réunions de présentation du programme INTERREG V. OI ont été organisées à destination de structures publiques, de la société civile et des bailleurs de fonds. Ces réunions ont rassemblé 130 participants.

En parallèle, un bilan des projets financés au titre du programme européen 2007-2013 a été effectué et des rencontres avec les partenaires organisées afin d'appréhender les possibilités de poursuite des actions.

En 2018, 51 projets INTERREG ont impliqué un partenaire comorien et 7 structures ont bénéficié d'un(e) Volontaire de solidarité internationale (Association Deux Mains, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, la Maison de l'Emploi, le Croissant Rouge Comorien, la Direction de l'Élevage du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, le Commissariat Général au Plan, l'Office National du Tourisme des Comores)



La Journée Internationale des Volontaires organisée le 06/12/2018 échanges avec les VSI autour d'un petit-déjeuner au sein de l'antenne

Par ailleurs, en 2018 les appels à projets en faveur de la coopération dans le domaine culturel, de la mobilité des jeunes, du tourisme et de l'éducation lancés par la collectivité régionale ont été relayés aux Comores.

2.3.1. Accompagnement du secteur public

3 Missions du CIEP dans le cadre du projet de Renforcement de l'Enseignement scientifiques des établissements publics du secondaire (formation des enseignants et des inspecteurs pédagogiques des lycées de Moroni, Fomboni et Domoni)





Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE



Mission du **CYROI projet GIMCOMRUN :** Contribution à l'étude des zingibéracées des pays de la zone océan Indien en partenariat avec la Faculté des Sciences. Parallèlement, la mise en œuvre d'un projet similaire pour la caractérisation du basilic a été discutée.

En 2018, deux **Comités de suivi de la convention cadre Interreg V. OI** (CS-CCI) ont été organisés avec le Commissariat Général au Plan, Point focal du Programme INTERREG V OI au sein du Gouvernement Comorien, les principaux opérateurs économiques comoriens (UCCIA, EFOICOM, MODEC, nouvelle OPACO) ainsi que l'Ambassade de France aux Comores étaient présents.

2.3.2. Accompagnement du secteur privé

Le contexte social et politique fortement perturbé, les conditions de sécurité insuffisantes (Assises Nationales, tentatives de coup d'État, Référendum Constitutionnel, insurrection, préparation d'élections présidentielles et locales anticipées …) ont été un frein aux missions de prospection économique aux Comores.

Toutefois, in situ 13 réunions de sensibilisation ont été organisées pour les groupements d'entreprises, associations du patronat comorien et institutions publiques agissant en faveur du développement économique.

Par ailleurs, 4 entreprises réunionnaises (comptabilité, audit, agriculture, gestion des déchets) ont sollicité des informations sur le contexte économique et la mise en relation avec des opérateurs économiques comoriens. Enfin, plusieurs appels d'offre lancés par les bailleurs de fonds susceptibles d'intéresser les opérateurs réunionnais ont été diffusés à La Réunion au travers de la maison de l'export.

2.4. Seychelles

Le premier semestre 2018 a été largement consacré à mener avec les autorités Seychelloises les travaux pour finaliser la convention-cadre INTERREG entre la République des Seychelles et la Région Réunion, et parallèlement entreprendre les démarches auprès de l'État français en vue de sa signature.

Le début d'année 2018 a été marqué par **la coopération touristique** entre les Seychelles et La Réunion. Une campagne de promotion de la destination Réunion a été menée aux Seychelles suivie d'une présentation à La Réunion de l'offre touristique seychelloise (eductour) aux agences de voyages. Cette action a été coordonnée par la jeune volontaire de solidarité internationale du Seychelles Tourism Board (office du tourisme).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE





L'implantation d'une antenne de la collectivité étant inscrite à la convention-cadre Interreg, le premier semestre 2018 a été consacré à réunir les conditions de son ouverture (conclusion d'un bail de location, aménagement et équipement des bureaux, ouverture d'un poste de volontaire de solidarité internationale par l'agence France Volontaires …).

2.4.1. Accompagnement du secteur public

Une formation au sein des services de la Région a permis à la volontaire de solidarité internationale recrutée par l'agence France volontaires d'être opérationnelle dès sa prise de poste aux Seychelles. Des réunions de présentation des missions de l'antenne, du programme INTERREG V OI et de ses modalités ont été réalisées à l'attention des acteurs publics et privés seychellois.
Par ailleurs, avec les partenaires seychellois a débuté un travail d'identification de possibilités de terrain de stage et de nouveaux postes de volontariat de solidarité internationale pour les jeunes réunionnais.

L'antenne a aussi participé à 2 conférences à l'Université des Seychelles dans le cadre du Festival Kréol en octobre 2018 contribuant ainsi, à renforcer la visibilité et la présence de La Réunion aux Seychelles.

2.4.2. Accompagnement du secteur privé

L'antenne a accompagné la mission d'une entreprise réunionnaise (Faure Animation) et lui a permis d'obtenir un contrat avec le comité Miss Seychelles. Des démarches sont en cours pour permettre à cette entreprise de s'implanter durablement aux Seychelles.
Dans le cadre du Festival Kréol, l'antenne a facilité la participation de 2 artistes réunionnais et d'une délégation d'acteurs de la culture (Région, DACOI…) au Festival et permis d'initier des projets de coopération avec les acteurs seychellois.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES A TRAVERS LES ORGANISATIONS DE COOPÉRATION DE LA ZONE

La stratégie régionale vise à s'insérer dans les organisations de coopération de la zone afin d'accroître la visibilité de La Réunion, valoriser le savoir-faire et l'expertise des entreprises réunionnaises pour leur permettre de se positionner au mieux sur de nouveaux marchés.

3.1. La Commission de l'Océan Indien (COI)

Au titre de ses relations institutionnelles, la Région a pris toute sa place pour assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion au sein de cette organisation régionale. Ainsi, la Collectivité régionale a participé aux différentes réunions des instances de la COI

Le Comité des OPL qui s'est réuni à Maurice en juin 2018 était principalement consacré au budget de la COI afin de proposer au 33ème Conseil des ministres de «donner quitus au Secrétaire général sur les états financiers 2016-2017» suite à la clôture de l'audit des comptes.

Le 33ème Conseil des ministres, pour la deuxième année consécutive, le Président de la Région Réunion a conduit la délégation française. La question de l'évolution institutionnelle de la COI et de son changement d'appellation en «communauté» était à nouveau à l'ordre du jour. Les ministres ont « approuvé le recrutement d'une assistance technique, financée par l'UE au titre du projet INCA, afin de disposer d'un rapport sur les implications légales, institutionnelles et financières du changement d'appellation et de l'évolution institutionnelle ».

Monsieur Vishnu LUTCHMEENARAIDOO, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice, a, à l'occasion de ce 33ème Conseil, transmis la présidence de la COI à monsieur Vincent MERITON, Vice-Président de la République des Seychelles.
La proposition de Maurice d'un mandat de la Présidence de deux ans (actuellement d'un an) a été transmise aux États membres, «en vue d'une décision formelle qui nécessiterait une modification des textes de la COI».

En 2018, des secteurs d'activités de la COI mieux articulés avec les priorités stratégiques du programme Interreg V Océan Indien.

3.2. Recherche et innovation

3.2.1. PreRAD

En 2018, la Plateforme régionale de recherche agronomique pour le développement (PReRAD), créée suite à la signature en 2014 de la convention entre la Région Réunion, la COI, la Préfecture de La Réunion et le CIRAD, a connu une déclinaison opérationnelle. Deux études ont été menées par le CIRAD dans le cadre du programme ENERGIES financé par le 10ème FED, sur le potentiel des biocarburants dans les États membres de la COI et sur le potentiel de valorisation énergétique de la biomasse ligneuse. Par ailleurs, a démarré l'étude relative aux conditions de création d'une filière de valorisation énergétique (bioélectricité) de la biomasse ligneuse à Maurice -Rodrigues- et aux Seychelles -La Digue. A l'initiative de la COI et de l'UE des consultations ont été engagées avec les acteurs de PReRAD pour élaborer le projet sur la sécurité alimentaire financé par le 11ème FED, inscrit au programme indicatif régional de la COI.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.2.2. Océan Metiss

Le projet "Océan Metiss" retenu suite à un appel à projets de l'*Executive Agency for Small and Medium-Sized Enterprises* (EASME) bénéficie du financement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). La COI est partenaire technique du consortium constitué par la Région, l'État et l'Université pour ce projet de deux ans lancé en février 2018.

Le projet consiste à disposer de l'état des lieux des facteurs d'impact sur l'écosystème marin dans la zone, évaluer les potentiels et créer un outil transversal de planification. La COI apporte sa contribution technique à Ocean Metiss via ses projets et les données dont elle dispose sur la pêche, les zones côtières, les cétacés… et anime le Working Group sur la Biodiversité les écosystèmes et l'énergie avec l'Université de La Réunion.

3.2.3. Le Grand Observatoire de l'océan Indien (G2OI)

Le G2OI vise à mutualiser les données des partenaires et de la COI, afin de constituer un système d'informations régional pour partager plus efficacement les moyens d'observations et de stockage. Ce projet fait suite à l'accord-cadre signé en 2014 entre la COI et l'IRD. En 2018, le travail en commun effectué avec l'IRD a permis à ce dernier de mobiliser le programme Interreg V océan Indien.

3.2.4.Le soutien aux échanges économiques dans la zone océan Indien

La coopération régionale menée en 2018 dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a permis aux acteurs de la zone d'échanger leur savoir-faire et de constituer des réseaux thématiques où La Réunion a toute sa place. A titre d'exemple et de façon très concrète, le programme ENERGIES, financé par l'UE, a préparé en 2018 une campagne de sensibilisation à destination des familles du district d'Ankazobe à Madagascar afin de leur faciliter l'usage de l'énergie solaire. Ces familles bénéficient de l'action de l'association Akamasoa, créée par le Père Pedro. La collectivité régionale a cofinancé au titre du programme opérationnel européen (POE) FEDER, le développement du prototype.
Puis deux unités solaires multifonctionnelles, mobiles et modulables ont été installées en mars 2018 en faisant appel aux compétences réunionnaises. Ces deux unités permettent à 180 familles d'utiliser des batteries solaires pour divers usages: éclairage, recharge de matériel, système de froid et prochainement de filtration pour la potabilisation de l'eau. Le programme ENERGIES de la COI a lancé une action de formation en 2018 afin de permettre une optimisation de l'usage des équipements installés.

Afin de renforcer encore ces échanges, le 33ème Conseil des ministres de la COI a proposé la tenue en 2019, à La Réunion, d'une conférence internationale sur les énergies durables, organisée par la Région Réunion.

3.2.5. La connaissance et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien

L'Iconothèque Historique de l'océan Indien est une banque de 20 000 images de l'Indianocéanie en consultation libre, rassemblées sur une plateforme numérique unique, et qui a pour objectif de rassembler et valoriser la mémoire iconographique de nos îles. L'IHOI mène un projet de mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien financé par Interreg V OI (FEDER et Département de La Réunion). La COI a contribué au projet via ses partenariats avec le Blue Penny Museum et la MCB pour la mise en ligne des œuvres de Malcy de Chazal (aquarelles sur les plantes indigènes des Mascareignes et endémiques de Maurice) et avec les héritiers de Serge Constantin, artiste peintre mauricien.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

3.3. L'articulation FED / FEDER

Le Comité technique et le Comité de concertation FED-FEDER ont eu lieu les 7 et 9 novembre 2018 afin d'échanger sur les dossiers FED-FEDER menés par la COI.
En 2018, 4 dossiers FED-FEDER portés par la COI ont été réalisés.

- L'exposition « *Cétacés mystérieux* » sur les baleines à bosse, créée par la Région Réunion et lancée à Stella a ensuite circulée au sein des états membres de la COI, en Tanzanie et au Kenya. Un projet qui a bénéficié du cofinancement FEDER du programme Interreg V Océan Indien et du 10eme FED du programme de la COI « Biodiversité »

- La base de données solaire IOS-Net (Indian Ocean Solar Network) développée en partenariat avec le LE2P, laboratoire de l'université de La Réunion. Le projet soutenu par le programme ENERGIES COI et le programme Interreg V OI prévoit le déploiement les stations de mesure solaire au sol de La Réunion dans les États-membres de la COI, et de regrouper en « open data » les mesures dans une base de données régionale. Un outil utile aux investisseurs et à tous les acteurs de la filière solaire de la zone.

- Le projet Epibio: des formations (structuration et biosécurité concernant les espèces envahissantes) ont été réalisées avec l'appui du CIRAD pour le réseau des botanistes et les agents de contrôle des frontières. Un projet soutenu par le programme Interreg V OI au titre de la PReRAD par le FED au titre du projet « Biodiversité » de la COI.

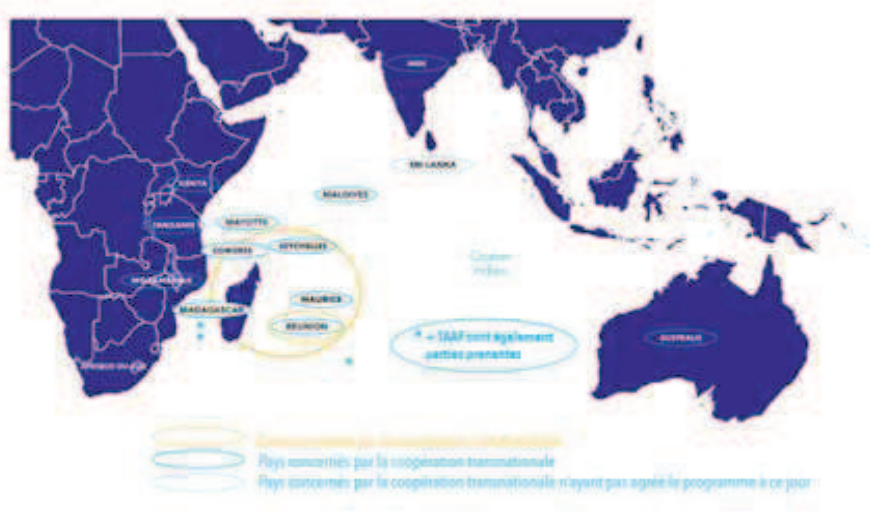
- Le 11ème Forum économique des îles de l'océan Indien organisé par l'UCCIOI a bénéficié du FED et du FEDER, le poste du directeur émargeant au programme Interreg V OI.
L'articulation du FED et du FEDER est aujourd'hui reconnue comme un outil de coopération régionale et d'insertion de La Réunion dans son environnement. Ainsi, le 33ème Conseil des ministres de la COI a acté-en matière de sécurité alimentaire- les articulations du FED avec le FEDER INTERREG V OI, notamment via la PReRAD et noté la possible association de La Réunion au projet de réduction des risques de catastrophes financé par le 11ème FED, « via une articulation avec le FEDER du programme INTERREG V OI ». Une articulation qui reste néanmoins extrêmement complexe en l'absence de procédure de simplification européenne.

3.4. L' Association des Etats Riverains de l'Océan Indien (IORA)

S'agissant de l'Association des Etats Riverains de l'Océan Indien ou IORA, les événements de fin d'année n'ont pas permis une participation optimale de la collectivité aux activités de cette organisation régionale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

4. INTERREG V OCEAN INDIEN CADRE DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET TRANSNATIONALE



- Un volet transfrontalier et un volet transnational
- 13 partenaires impliqués
- 63,1 M€ de FEDER

Objectifs thématiques de l'UE 2020	Axes prioritaires du programme INTERREG V Océan Indien	Montants FEDER (€)
OT 1 : Renforcer la RDI	Axe I : Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien / TF	21 550 000
	Axe II: Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien / TN	5 150 000
OT 3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	Axe III : Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien / TF	5 080 000
	Axe IV: Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien / TN	6 100 000
OT 5 : Adaptation aux changements climatiques et prévention/gestion des risques	Axe V : Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et à la gestion des risques / TF	3 130 000
	Axe VI : Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et à la gestion des risques / TN	3 430 000
OT 6 : Protection et utilisation rationnelle des ressources	Axe VII : Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien /TF	2 410 000
	Axe VIII : Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone Océan Indien /TN	1 240 000
OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation	Axe IX : Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / TF	6 730 000
	Axe X : Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / TN	4 550 000
Assistance technique	Axe XI : Assistance technique /TF	2 484 802
	Axe XII : Assistance technique /TN	1 302 585
	TOTAL	63 157 387

Outil privilégié de la coopération régionale, le programme Interreg V océan Indien connaît, en 2018, sa deuxième année complète de programmation et son bilan reflète :
* la poursuite de la dynamique positive de ce programme pour lequel l'autorité de gestion a initié une modification en juillet 2018
* les effets positifs sur le renforcement des compétences et l'employabilité de jeunes réunionnais.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

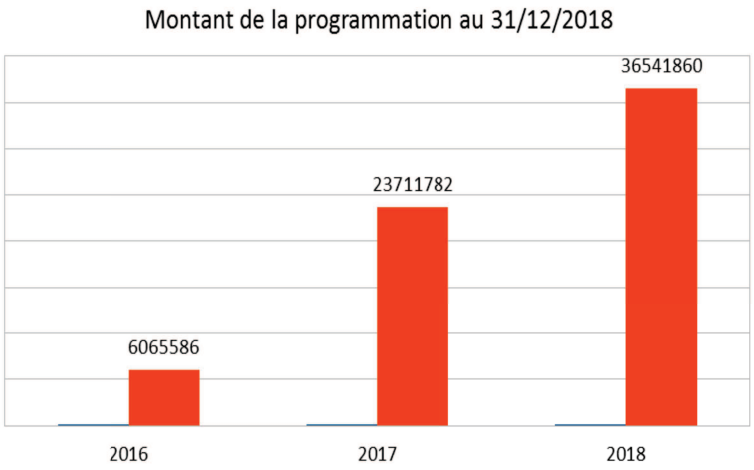
4.1. La programmation 2018

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le démarrage du programme Interreg, l'année 2018 a connu un rythme soutenu, avec :

* un nombre élevé de comités de pilotage (13 comités dont 1 organisé à Mayotte)

* un nombre élevé de dossiers programmés (50 dossiers en 2018).

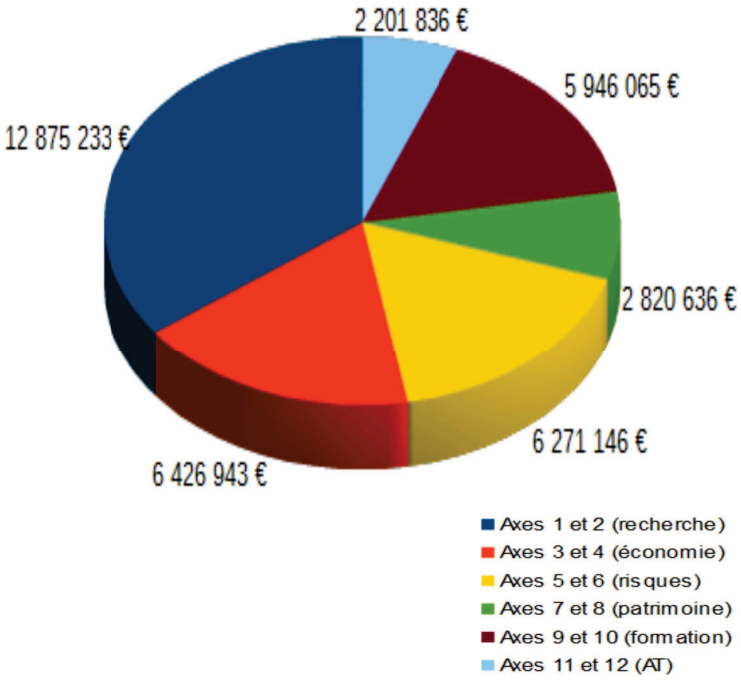
Au 31 décembre 2018, **le nombre total de projets programmés est de 127,** soit un montant UE de 30,6 millions d'€ et 36,5 millions d'€ de dépenses éligibles (49% de la maquette).



La dynamique de programmation positive concerne les 2 volets du programme:

* Le volet transfrontalier (coopération entre La Réunion et Madagascar, Maurice, Seychelles et les Comores), avec 72 opérations, pour un coût total éligible de 24,3 M€ (soit 49,8% de la maquette allouée à ce volet)

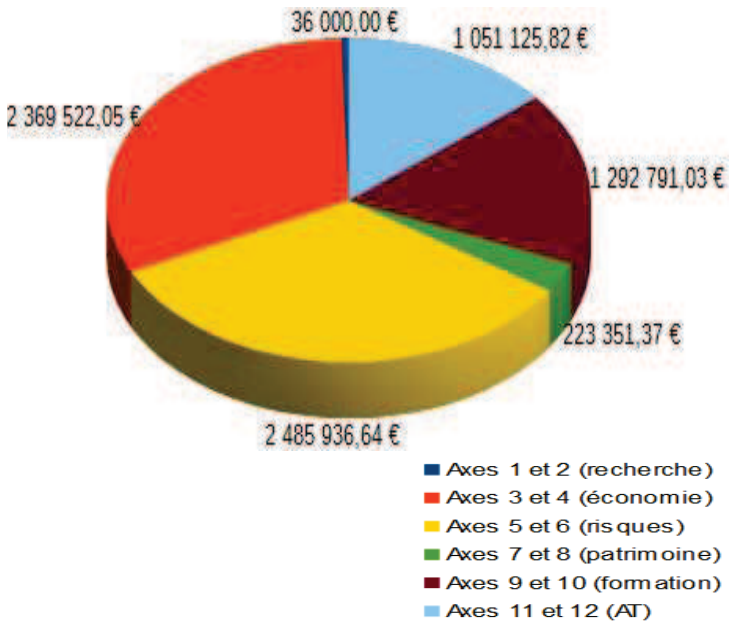
* Le volet transnational (coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie et TAAF), avec 55 opérations, pour un coût total éligible de 12,3 M€ (47,9% de la maquette allouée à ce volet).



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

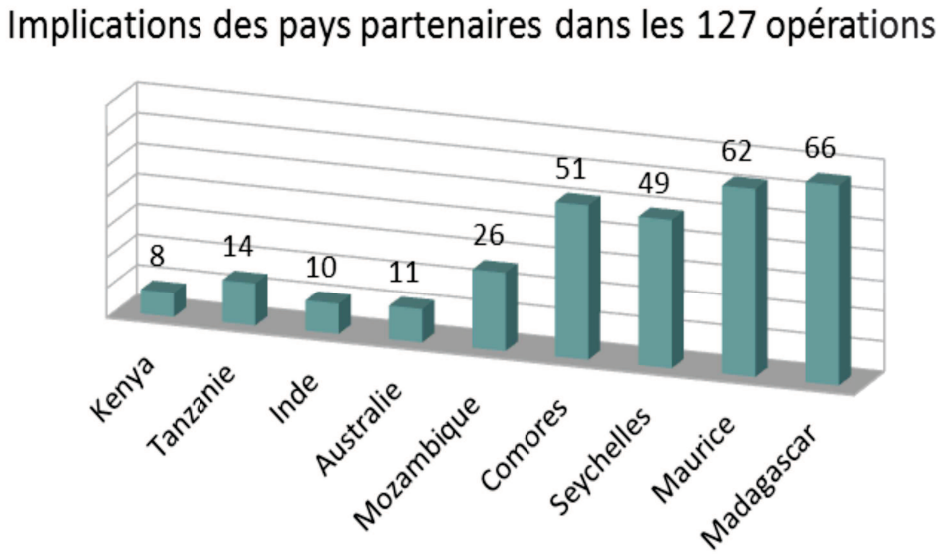
4.2. La certification 2018

Le montant UE certifié représente 6,4 millions d'€. Ce **niveau de certification est d'ores et déjà supérieur au seuil du dégagement d'office** du 31 décembre 2019, qui s'élève à 5,8 millions d'€.



4.3. L'implication des pays tiers au sein des projets

Au 31 décembre 2018, **le nombre total de projets programmés est de 127,** représentant un montant de 30,6 millions d'€ de FEDER



L'année 2018 a aussi été dédiée aux travaux liés à la première modification du programme, principalement des ajustements du plan de financement afin de:

* Renforcer les axes les plus dynamiques (gestion des risques, valorisation du patrimoine naturel et culturel,…)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

* Tenir compte d'évolutions entraînant l'abandon de certaines opérations identifiées en 2019 (maintien opérationnel de la station SEAS-OI par exemple)
* Intégrer l'absence d'accord de l'Afrique du Sud à participer au programme, avec des conséquences sur les opérations de formation sur le volet transnational

La modification du plan de financement a entraîné un ajustement des indicateurs, y compris ceux du cadre de performance. Une modification du programme validée par le comité de suivi en novembre et approuvée par la Commission Européenne en février 2019.

Autre fait marquant 2018, le lancement du dispositif d'amorce Interreg sur fonds propres de la Région. Un dispositif visant à soutenir l'élaboration de projets afin d'encourager de nouveaux porteurs à solliciter le soutien du programme Interreg. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé du 3 septembre au 29 octobre 2018 sur 7 projets d'amorce Interreg soutenus, 4 proviennent de porteurs n'ayant jamais émargé à Interreg (ORIAPA, Lhorizon Pluriling, E2C, Lycée L. Geoffroy).

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOYABILITÉ DES RÉUNIONNAIS

Le programme Interreg océan Indien accompagne de jeunes diplômés dans la réalisation de leur première expérience professionnelle à l'étranger. Un soutien qui permet de renforcer l'employabilité de jeunes réunionnais, en améliorant leurs compétences et leurs expériences professionnelles. Un montant total de 4,7 M€ est engagé depuis 2016 (soit 12% des montants déjà engagés sur le programme Interreg V océan Indien), à travers 3 dispositifs :

- **Le dispositif de volontariat de solidarité international (VSI), porté par l'association France Volontaires**. Il s'agit de mettre à disposition de structures étrangères de jeunes diplômés réunionnais pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois. **74 jeunes réunionnais** ont bénéficié de ce programme de 2016 à 2018. La majorité des jeunes restent en poste 2 ou 3 ans. En 2016, une étude réalisée par France Volontaires indique que 80% des anciens volontaires trouvent rapidement un emploi, à La Réunion, dans l'Hexagone ou à l'étranger.

- **Le dispositif de mobilité et insertion porté par le Conseil Départemental**. Il cible des jeunes en situation de recherche d'emploi et bénéficiaires du RSA, mis à la disposition de structures étrangères, surtout dans le domaine de la francophonie. Les jeunes sont en contrat avec le Département pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois. **45 jeunes réunionnais** ont bénéficié de ce programme de 2016 à 2018.

- **Le dispositif de volontariat international en entreprises (VIE)**, porté par des associations de droit français, qui souhaitent disposer d'un relais dans des pays étrangers. Les jeunes sont en contrat avec l'association française, pour une durée d'un an, renouvelable une fois. **3 postes** sont cofinancés par le programme Interreg V océan Indien depuis 2017 (Association Club Export et Association des Ports des Iles de l'océan Indien).

Le programme Interreg accompagne également des actions de formation afin de mieux préparer les jeunes réunionnais à exercer des emplois porteurs, y compris à l'international. Plusieurs actions peuvent être citées comme contribuant à cet objectif :

- Les actions de formations des lycées agricoles de Saint-Joseph et Saint-Paul. Ces actions permettent à de jeunes réunionnais étudiants en BTS agricole d'effectuer des stages et des séjours d'études, dans le cadre de leur cursus de formation, dans des établissements agricoles des pays de la zone.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

- Les échanges entre établissements du second degré (collèges, lycées). Il s'agit de permettre des séjours d'élèves réunionnais dans des pays de la zone et l'accueil des élèves des établissements partenaires à La Réunion, dans le cadre de projets pédagogiques. Le collège jean Albany a initié le dispositif en 2018, dans le cadre d'un projet avec un établissement seychellois. Avec une communication renforcée auprès des établissements scolaires, ce dispositif devrait prendre de l'ampleur sur la deuxième partie du programme Interreg océan Indien.

LES RELATIONS AVEC LES PAYS ET TERRITOIRES PARTENAIRES DU PROGRAMME

1. LES CONVENTIONS-CADRES ET LES ANTENNES DE LA RÉGION RÉUNION

La possibilité de signer des conventions-cadre INTERREG entre l'autorité de gestion et les États tiers partenaires du programme a été actée lors du Comité de Suivi INTERREG du 27 avril 2016. Déclinaison opérationnelle du programme INTERREG, la convention-cadre vise à une plus grande implication des pays tiers volontaires dans la gouvernance du programme. Les conventions-cadre permettent de préciser les modalités de partenariat avec l'État tiers partenaire ainsi que leurs domaines d'intérêt communs.s

A fin 2018, tous les partenaires du volet transfrontalier du programme (pays membres de la Commission de l'Océan Indien) sont engagés dans cette démarche de convention-cadre avec l'Autorité de Gestion, impliquant l'identification de priorités d'intervention communes et un suivi renforcé des actions soutenues par le programme INTERREG V OI. En 2018, les antennes de la Collectivité à Madagascar, à Maurice, aux Comores et aux Seychelles sont opérationnelles et accueillent toutes un volontaire de solidarité internationale chargé de l'appui au montage de projets Interreg.

2. LE PARTENARIAT AVEC MAYOTTE

La participation de Mayotte au volet transnational du programme Interreg océan Indien se concrétise par:
* 22 projets impliquant Mayotte ;
* 3 projets portés par des bénéficiaires mahorais, dont 2 projets sélectionnés en 2018 et portés par le Lycée professionnel agricole de Coconi.

Mayotte participe aussi à la gouvernance du programme Interreg OI et un comité de pilotage de ce programme s'est tenu à Mayotte en octobre 2018. A cette occasion, un dispositif d'articulation a été décidé avec l'autorité de gestion du programme transfrontalier Mayotte, Comores Madagascar afin d'échanger les informations sur les opérations où les bénéficiaires peuvent émarger aux deux programmes mais aussi de mettre en œuvre une communication concertée.
Au-delà du programme Interreg, un partenariat renforcé a été acté en 2018 entre le Conseil Départemental de Mayotte et la Région Réunion.

Dans l'objectif d'assurer l'autorité de gestion de programmes européens de la prochaine période de programmation, le Président du Conseil Départemental de Mayotte a exprimé, en février 2018, le souhait que son administration puisse bénéficier de l'expérience acquise par la Région Réunion en matière de gestion de programmes européens.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Les Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional de La Réunion ont scellé leur volonté politique et fixé les axes stratégiques de leurs accords en signant le 9 octobre la déclaration d'intention de coopération entre les deux institutions.



LES INSTANCES DE SUIVI ET COORDINATION

En 2018, les instances de suivi et de coordination du programme se sont réunies

Le 3ème comité de suivi INTERREG (7-9 novembre) a permis de faire le point sur le programme à travers diverses séquences: des visites (pôle 3P, CIEP, Lycée agricole St-Joseph), réunion technique, séance plénière en présence de représentants officiels des États partenaires (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Inde), des exécutifs des collectivités de La Réunion et de Mayotte, de représentants de l'État et partenaires locaux chambres consulaires, AFD...)



Le 2ème comité de concertation FED-FEDER (9 novembre) a associé, en plus des autorités du programme Interreg, les représentants COI, la délégation UE à Maurice. Les projets FED-FEDER soutenus en 2018 ont été actés et la liste de projets FED-FEDER 2019 validée.

Programme « participation à des actions de coopération régionale »
Chapitre budgétaire 930 art 144
AE : 1 090 323 € - CP : 420 053 €

Programme « investissement coopération régionale »
Chapitre budgétaire 900 art 144
AP 250 000 € - CP : 25 000 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0009-DE

Accroître la visibilité et la présence de La Réunion à l'international

	Indicateurs de réalisation				
	2015	2016	2017	2018	
Nombre d'évènements de caractère international	20	24	41	24	agenda annuel protocolaire de la collectivité
Nombre d'accords de coopération et de conventions signés par la Région Réunion	9	9	12	13	accord en vigueur (nouveau convention avec Mayotte)
Nombre de personnes travaillant dans une antenne de représentation extérieure de la collectivité	2	2	4	7	2 Maurice, 2 Mada, 2 Comores, 1 Seychelles
Nombre de VSI cofinancés par la Région (hors antennes extérieures)	0	26	24	23	
Trafic passagers de l'aéroport Roland Garros en provenance des pays cibles	677 752	701 062	762 030	752 869	Statistiques pour l'année 2018 de l'aéroport Roland Garros. Pays considérés : Maurice, Mada, Seychelles, Comores, Inde et Chine

Concrétiser des projets de coopération

	Indicateurs de réalisation			
	2016	2017	2018	
Nombre d'actions financées au titre du soutien au secteur Education et Tourisme aux Comores et à Madagascar		**0**	**4**	Opérations sélectionnées suite à appel à projets 2018
Nombre d'actions soutenues par la Région dans le cadre du volet amorce au programme Interreg		**2**	**10**	
Nombre d'entreprises accompagnées par les antennes extérieures de la Région	**89**	**109**	123	Madagascar :65 Comores : 38 Maurice : 82 Seychelles : 3

Les dispositifs transversaux du programme de coopération territoriale Interreg

	Indicateurs de réalisation			
	2016	2017	2018	
Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation dans l'océan Indien soutenus par Interreg	**0**	**746**	**1010**	
Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international au sein des pays de l'océan Indien avec le soutien d'Interreg	**94**	**104**	**124**	Hors entreprises accompagnées par les antennes extérieures. Donnée pas encore disponible
Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI	**0**	**6**	**8**	Projets: Qualinnov, Eclipse, TROI, Epibio, Gimcomrun, UV indien, Viroptere, IOS net

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0010

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur OLIVIER RIVIERE, Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ROBERT DIDIER
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DAF / N°106674
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0010
Rapport /DAF / N°106674

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu le rapport N° DAF / 106674 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- qu'en dépenses réelles**,** les mandatements sur l'exercice 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement, se sont élevés à 1 107,6 M€, selon la répartition suivante :

	prévisions	mandatements	2017	m/prév.	struct.	évol.
fonctionnement	493 796 076,81	467 926 836,61	470 131 623,76	94,8%	42,2%	-0,5%
investissement	691 914 859,02	639 723 114,33	711 023 970,90	92,5%	57,8%	-10,0%
total	**1 185 710 935,83**	**1 107 649 950,94**	**1 181 155 594,66**	**93,4%**	**100,0%**	**-6,2%**

- qu'en recettes réelles**,** les titres émis s'élèvent à 1 156,5 M€, selon la répartition suivante :

	prévisions	titres émis	2017	r/prév.	struct.	évol.
fonctionnement	607 352 139,00	590 100 701,22	607 899 099,26	97,2%	51,0%	-2,9%
investissement	578 358 796,83	566 373 693,51	657 666 367,84	97,9%	49,0%	-13,9%
total	**1 185 710 935,83**	**1 156 474 394,73**	**1 265 565 467,10**	**97,5%**	**100,0%**	**-8,6%**

- qu'avec la nomenclature budgétaire et comptable M71, le résultat se calcule section par section (différence entre les émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses) en intégrant le résultat reporté de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser de la seule section d'investissement,

- que ce résultat se caractérise principalement, dans ses grandes masses par :

  › un résultat de la section de fonctionnement au solde excédentaire de (+) 150,84 M€,
  › un solde réglementaire de la section d'investissement déficitaire de (-) 87,72 M€,
  › une mobilisation de l'emprunt pour le financement de la NRL.

- que sur ces bases, le résultat de l'exercice 2018, s'élève à 63,12 M€,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le Compte Administratif 2018 tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après :

Pour le Budget Principal

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
001	solde d'execution d'investissement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
900	services generaux	4 825 408,55	51 200,00	adopté à la majorité
901	formation professionnelle et apprentissage	9 325 934,30	364 063,54	adopté à la majorité
902	enseignement	71 816 185,45	48 299 364,69	adopté à la majorité
903	culture, sports et loisirs	23 147 636,56	505 229,84	adopté à la majorité
904	sante et action sociale	43 627,03	0,00	adopté à la majorité
905	amenagement des territoires	17 565 049,12	364 414,27	adopté à la majorité
907	environnement	10 616 835,98	1 903 002,46	adopté à la majorité
908	transports	385 789 744,93	118 460 622,21	adopté à la majorité
909	action economique	11 203 318,35	7 250 466,26	adopté à la majorité
921	taxes non affectees	0,00	3 069 628,88	adopté à la majorité
922	dotations et participations	0,00	49 428 148,41	adopté à la majorité
923	dettes et autres operations financieres	37 352 693,55	336 677 552,95	adopté à la majorité
925	operations patrimoniales	27 153 876,61	27 153 876,61	adopté à la majorité
926	transferts entre les sections	141 482 360,37	127 116 244,60	adopté à la majorité
951	virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	adopté à la majorité
954	produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section d'investissement		**740 322 670,80**	**720 643 814,72**	**adopté à la majorité**
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
930	services generaux	93 518 243,26	41 903 661,99	adopté à la majorité
931	formation professionnelle et apprentissage	100 174 630,21	62 259 972,77	adopté à la majorité
932	enseignement	83 940 645,61	1 695 831,82	adopté à la majorité
933	culture, sports et loisirs	21 136 625,16	769 989,44	adopté à la majorité
934	sante et action sociale	1 582 551,86	8 601,69	adopté à la majorité
935	amenagement des territoires	2 879 011,10	787 345,75	adopté à la majorité
937	environnement	11 622 078,08	84 772,14	adopté à la majorité
938	transports	104 205 862,11	1 774 679,35	adopté à la majorité
939	action economique	27 303 387,94	4 235 584,29	adopté à la majorité
940	impositions directes	94 670,89	94 994 411,34	adopté à la majorité
941	autres impots et taxes	0,00	300 040 558,10	adopté à la majorité
942	dotations et participations	0,00	80 199 968,95	adopté à la majorité
943	operations financieres	20 674 686,40	1 235 301,59	adopté à la majorité
944	frais de fonctionnement des groupes d'elus	344 416,59	0,00	adopté à la majorité
945	provisions et autres operations mixtes	450 027,40	110 022,00	adopté à la majorité
946	transferts entre les sections	127 116 244,60	141 482 360,37	adopté à la majorité
953	virement a la section d'investissement	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**595 043 081,21**	**731 583 061,59**	**adopté à la majorité**
balance générale		**1 335 365 752,01**	**1 452 226 876,31**	**adopté à la majorité**

Pour le Budget Annexe Energie

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
011	charges a caractere general	71 037,27	0,00	adopté à la majorité
012	charges de personnel et frais assimiles	18 474,51	0,00	adopté à la majorité
65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00	adopté à la majorité
67	charges exceptionnelles	0,00	0,00	adopté à la majorité
69	impot sur les benefices	0,00	0,00	adopté à la majorité
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	141 074,94	adopté à la majorité
75	autres produits de gestion courante	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**89 511,78**	**141 074,94**	**adopté à la majorité**
balance générale		**89 511,78**	**141 074,94**	**adopté à la majorité**

Pour le Budget Annexe DSP Région

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
021	virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	adopté à la majorité
040	operation d ordre de transferts entre sections	2 737 459,67	2 737 459,67	adopté à la majorité
13	subventions d'investissement recues	0,00	1 440 000,00	adopté à la majorité
16	emprunts et dettes assimilees	0,00	0,00	adopté à la majorité
21	immobilisations corporelles	1 648 969,00	0,00	adopté à la majorité
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section d'investissement		**4 386 428,67**	**4 177 459,67**	**adopté à la majorité**
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
012	charges de personnel et frais assimiles	26 872,28	0,00	adopté à la majorité
023	virement a la section d'investissement	0,00	0,00	adopté à la majorité
042	operation d ordre de transferts entre sections	2 737 459,67	2 737 459,67	adopté à la majorité
65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00	adopté à la majorité
67	charges exceptionnelles	0,00	0,00	adopté à la majorité
69	impots sur les benefices et assimiles	0,00	0,00	adopté à la majorité
75	autres produits de gestion courante	0,00	417 777,00	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**2 764 331,95**	**3 155 236,67**	**adopté à la majorité**
balance générale		**7 150 760,62**	**7 332 696,34**	**adopté à la majorité**

Pour le Budget Annexe Transport

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
011	charges a caractere general	21 184 054,11	0,00	adopté à la majorité
65	autres charges de gestion courante	6 010 986,63	0,00	adopté à la majorité
73	impots et taxes	0,00	0,00	adopté à la majorité
74	dotations, subventions et participations	0,00	30 127 335,42	adopté à la majorité
75	autres produits de gestion courante	0,00	0,00	adopté à la majorité
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**27 195 040,74**	**30 127 335,42**	**adopté à la majorité**
balance générale		**27 195 040,74**	**30 127 335,42**	**adopté à la majorité**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Pour le Budget FEDER

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
001	solde d'execution d'investissement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
906	gestion des fonds europeens	59 772 705,85	47 186 824,58	adopté à la majorité
923	dettes et autres operations financieres	0,00	0,00	adopté à la majorité
926	transferts entre les sections	102 166 575,36	102 166 575,36	adopté à la majorité
balance section d'investissement		**161 939 281,21**	**149 353 399,94**	**adopté à la majorité**
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
936	gestion des fonds europeens	26 031 025,65	20 414 937,91	adopté à la majorité
946	transferts entre les sections	102 166 575,36	102 166 575,36	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**128 197 601,01**	**122 581 513,27**	**adopté à la majorité**
balance générale		**290 136 882,22**	**271 934 913,21**	**adopté à la majorité**

Pour le Budget POCT

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes	éléments de vote
001	solde d'execution d'investissement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
906	gestion des fonds europeens	0,00	0,00	adopté à la majorité
923	dettes et autres operations financieres	0,00	0,00	adopté à la majorité
balance section d'investissement		**0,00**	**0,00**	**adopté à la majorité**
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	0,00	adopté à la majorité
936	gestion des fonds europeens	3 704 198,21	3 446 859,69	adopté à la majorité
balance section de fonctionnement		**3 704 198,21**	**3 446 859,69**	**adopté à la majorité**
balance générale		**3 704 198,21**	**3 446 859,69**	**adopté à la majorité**

Conformément à la réglementation, Monsieur Didier ROBERT s'est retiré et la présidence a été assurée par Monsieur Olivier RIVIERE.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) Agrégé au budget principal de

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 71

Compte administratif (projet de budget) voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote 6
C1 - Exécution du budget : Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 18
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 19
D1 - Balance générale - Dépenses 21
D2 - Balance générale - Recettes 23

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 25
A.900 - Services généraux 27
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 28
A.902 - Enseignement 29
A.903 - Culture, sports et loisirs 30
A.904 - Santé et action sociale 31
A.905 - Aménagement des territoires 32
A.906 - Gestion des fonds européens 33
A.907 - Environnement 34
A.908 - Transports 35
A.909 - Action économique 38
A.921 - Taxes non affectées 39
A.922 - Dotations et participations 40
A.923 - Dettes et autres opérations financières 41
A.925 - Opérations patrimoniales 42
A.926 - Transferts entre les sections 43
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 46
B.930 - Services généraux 48
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 49
B.932 - Enseignement 50
B.933 - Culture, sports et loisirs 51
B.934 - Santé et action sociale 52
B.935 - Aménagement des territoires 53
B.936 - Gestion des fonds européens 54
B.937 - Environnement 55
B.938 - Transports 56
B.939 - Action économique 59
B.940 - Impositions directes 60
B.941 - Autres impôts et taxes 61
B.942 - Dotations et participations 62
B.943 - Opérations financières 63
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 64
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 65
B.946 - Transferts entre les sections 66
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 67

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux 68
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage 70
A/902 - Enseignement 71
A/903 - Culture, sports et loisirs 73
A/904 - Santé et action sociale 74
A/905 - Aménagement des territoires 75
A/906 - Gestion des fonds européens 423

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

A/907 - Environnement
A/908 - Transports
A/909 - Action économique 82
A/930 - Services généraux 83
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 89
A/932 - Enseignement 90
A/933 - Culture, sports et loisirs 92
A/934 - Santé et action sociale 94
A/935 - Aménagement des territoires 95
A/936 - Gestion des fonds européens 97
A/937 - Environnement 98
A/938 - Transports 99
A/939 - Action économique 105

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie 106
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 115
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 116
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 118
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 119
B2 - Méthodes utilisées 120
B3 - Etat des provisions constituées 122
B4 - Etat des charges transférées 123
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 124
B6 - Prêts 127
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 128
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 129
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général 131
B9.1 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Entrées 132
B9.2 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Sorties 149
B9.3 - Etat des opérations liées au cessions 162
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 163
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 164
B11 - Etat des travaux en régie 165

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis 167
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 195
C2 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention 196
C3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés 339
C6 - Etat des engagements reçus 340
C7 - Situation des autorisations de programme 341
C8 - Situation des autorisations d'engagement 362
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 389

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel 394
D1.2 - Actions de formation des élus 438
D1.3 - Etat relatif aux ressources et aux dépenses de la formation professionnelle des jeunes - Annexe à l'article D. 4312-7 439
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier 440
D2.2 - Liste des subventions versées par la région aux communes 443
D3.1 - Liste des organismes de regroupement 452
D3.2 - Liste des établissements publics créés 453
D3.3.1 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 454
D3.3.2 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 455
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 458
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3.5.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D4.1 - Gestion des fonds européens 459

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

D4.2 - Fonds commun des services d'hébergement

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux 462

E2 - Arrêté - Signatures 463

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	862814	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)	645	Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	94.10	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	542.33	
2	Produit des impositions directes / population	110.10	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	683.93	
4	Dépenses d'équipement brut / population	516.51	
5	Encours de dette / population (2)	1378.75	
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	32.36%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	85.63%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	75.52%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	201.59%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.
(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS

01

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 335 365 752,01	1 452 226 876,31	-53 736 680,51	A1	63 124 443,79
Investissement	740 322 670,80	720 643 814,72 (2)	-68 036 680,51	A2	-87 715 536,59
Dont 1068		138 146 552,95			
Fonctionnement	595 043 081,21	731 583 061,59 (3)	14 300 000,00	A3	150 839 980,38

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	63 124 443,79
Investissement	**A2+B2**	-87 715 536,59
Fonctionnement	**A3+B3**	150 839 980,38

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

G2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
900	Services généraux		0,00
901	Formation pro. et apprentissage		0,00
902	Enseignement		0,00
903	Culture, sports et loisirs		0,00
904	Santé et action sociale		0,00
905	Aménagement des territoires		0,00
906	Gestion des fonds européens		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
909	Action économique		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
930	Services généraux		0,00
931	Formation pro. et apprentissage		0,00
932	Enseignement		0,00
933	Culture, sports et loisirs		0,00
934	Santé et action sociale		0,00
935	Aménagement des territoires		0,00
936	Gestion des fonds européens		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
939	Action économique		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

05

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
943	**Opérations financières**	
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET CA

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	595 043 081,21	G	731 583 061,59
	Section d'investissement	B	740 322 670,80	H	720 643 814,72
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	14 300 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	68 036 680,51 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	1 403 402 432,52	= G+H+I+J	1 466 526 876,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	595 043 081,21	= G+I+K	745 883 061,59
	Section d'investissement	= B+D+F	808 359 351,31	= H+J+L	720 643 814,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 403 402 432,52	= G+H+I+J+K+L	1 466 526 876,31

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE

A2

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	571 686 433,82	168 636 236,98	740 322 670,80	566 373 693,51	154 270 121,21	720 643 814,72
FONCTIONNEMENT	467 926 836,61	127 116 244,60	595 043 081,21	590 100 701,22	141 482 360,37	731 583 061,59
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	1 039 613 270,43	295 752 481,58	1 335 365 752,01	1 156 474 394,73	295 752 481,58	1 452 226 876,31

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

B

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT 0 (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
AP VOTEES	**396 723 442,88**					
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**					
AE VOTEES	**336 214 968,39**					
Dont dépenses imprévues (952)	**496 500,00**					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 110 566 472,88**	**808 359 351,31**		**0,00**	**274 025 611,04**	**4 825 408,55**
90 Opérations ventilées	584 535 739,51	534 333 740,27		0,00		4 825 408,55
- en AP/CP (2)	580 621 457,25	532 273 111,42		0,00		4 825 408,55
- hors AP/CP (2)	3 914 282,26	2 060 628,85		0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	2 155 825,99	1 981 530,07		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	457 994 052,86	205 988 930,53		0,00	205 988 930,53	
001 Solde exécution section investissement	68 036 680,51	68 036 680,51			68 036 680,51	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 110 566 472,88**	**720 643 814,72**		**0,00**	**543 445 451,45**	**51 200,00**
90 Opérations ventilées	182 008 615,00	177 198 363,27		0,00		51 200,00
- Recettes affectées	180 699 465,00	176 518 453,71		0,00		51 200,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	1 309 150,00	679 909,56		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	658 290 072,48	405 298 898,50		0,00	405 298 898,50	
954 Produits des cessions d'immobilisations	4 764 756,00			0,00		
951 Virement de la section de fonctionnement	*127 356 476,45*					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	138 146 552,95	138 146 552,95			138 146 552,95	
001 Solde exécution section investissement	0,00	0,00			0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**748 834 712,86**	**591 617 035,03**	**3 426 046,18**	**0,00**	**148 680 045,88**	**93 518 243,26**
93 Services ventilés	467 587 491,81	446 335 622,82	27 412,51	0,00		93 518 243,26
- en AE/CP	289 317 382,98	273 820 944,55	0,00	0,00		26 666 592,51
- hors AE/CP	178 270 108,83	172 514 678,27	27 412,51	0,00		66 851 650,75
94 Services communs non ventilés	153 890 744,60	145 281 412,21	3 398 633,67	0,00	148 680 045,88	
953 Virement à la section d'investissement	*127 356 476,45*					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			0,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**748 834 712,86**	**745 571 928,05**	**311 133,54**	**0,00**	**632 362 622,35**	**41 903 661,99**
93 Services ventilés	116 348 945,00	113 209 305,70	311 133,54	0,00		41 903 661,99
94 Services communs non ventilés	618 185 767,86	618 062 622,35	0,00	0,00	618 062 622,35	
002 Résultat de fonctionnement reporté	14 300 000,00	14 300 000,00			14 300 000,00	

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)

B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES									
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES									
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 325 934,30**	**71 816 185,45**	**23 147 636,56**	**43 627,03**	**17 565 049,12**	**0,00**	**10 616 835,98**	**385 789 744,93**	**11 203 318,35**
90 Opérations ventilées	9 325 934,30	71 816 185,45	23 147 636,56	43 627,03	17 565 049,12	0,00	10 616 835,98	385 789 744,93	11 203 318,35
- en AP/CP (2)	8 790 408,79	71 802 052,60	21 707 636,56	43 627,03	17 525 644,57	0,00	10 598 611,31	385 780 152,66	11 199 569,35
- hors AP/CP (2)	535 525,51	14 132,85	1 440 000,00	0,00	39 404,55	0,00	18 224,67	9 592,27	3 749,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	38 925,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942 604,77	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**364 063,54**	**48 299 364,69**	**505 229,84**	**0,00**	**364 414,27**	**0,00**	**1 903 002,46**	**118 460 622,21**	**7 250 466,26**
90 Opérations ventilées	364 063,54	48 299 364,69	505 229,84	0,00	364 414,27	0,00	1 903 002,46	118 460 622,21	7 250 466,26
- Recettes affectées	364 063,54	48 299 364,69	505 229,84	0,00	364 414,27	0,00	1 903 002,46	117 780 712,65	7 250 466,26
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 909,56	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**100 174 630,21**	**83 940 645,61**	**21 136 625,16**	**1 582 551,86**	**2 879 011,10**	**0,00**	**11 622 078,08**	**104 205 862,11**	**27 303 387,94**
93 Services ventilés	100 174 630,21	83 940 645,61	21 136 625,16	1 582 551,86	2 879 011,10	0,00	11 622 078,08	104 205 862,11	27 303 387,94
- en AE/CP	100 132 246,23	28 126 106,58	14 653 535,68	1 579 639,86	2 879 011,10	0,00	11 622 078,08	60 859 031,57	27 302 702,94
- hors AE/CP	42 383,98	55 814 539,03	6 483 089,48	2 912,00	0,00	0,00	0,00	43 346 830,54	685,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**62 259 972,77**	**1 695 831,82**	**769 989,44**	**8 601,69**	**787 345,75**	**0,00**	**84 772,14**	**1 774 679,35**	**4 235 584,29**
93 Services ventilés	62 259 972,77	1 695 831,82	769 989,44	8 601,69	787 345,75	0,00	84 772,14	1 774 679,35	4 235 584,29
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**534 333 740,27**	**177 198 363,27**
900 Services généraux	4 825 408,55	51 200,00
901 Formation pro. et apprentissage	9 325 934,30	364 063,54
902 Enseignement	71 816 185,45	48 299 364,69
903 Culture, sports et loisirs	23 147 636,56	505 229,84
904 Santé et action sociale	43 627,03	0,00
905 Aménagement des territoires	17 565 049,12	364 414,27
906 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
907 Environnement	10 616 835,98	1 903 002,46
908 Transports	385 789 744,93	118 460 622,21
909 Action économique	11 203 318,35	7 250 466,26
92 Opérations non ventilées	**37 352 693,55**	**251 028 777,29**
921 Taxes non affectées	0,00	3 069 628,88
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	-88 718 404,54
923 Dettes et autres opérations financières	37 352 693,55	336 677 552,95
TOTAL	I **571 686 433,82**	II **428 227 140,56**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I-II	**143 459 293,26**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		27 153 876,61		27 153 876,61
926 Transferts entre les sections		*141 482 360,37*		*127 116 244,60*
TOTAL	III	**168 636 236,98**	IV	**154 270 121,21**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV-III			**-14 366 115,77**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**740 322 670,80**	II+IV	**582 497 261,77**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution section investissement	V	68 036 680,51	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	138 146 552,95

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**808 359 351,31**	II+IV+VI+VII	**720 643 814,72**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)				**-87 715 536,59**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

CZ

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	**446 363 035,33**	**113 520 439,24**
930 Services généraux	93 518 243,26	41 903 661,99
931 Formation pro. et apprentissage	100 174 630,21	62 259 972,77
932 Enseignement	83 940 645,61	1 695 831,82
933 Culture, sports et loisirs	21 136 625,16	769 989,44
934 Santé et action sociale	1 582 551,86	8 601,69
935 Aménagement des territoires	2 879 011,10	787 345,75
936 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
937 Environnement	11 622 078,08	84 772,14
938 Transports	104 205 862,11	1 774 679,35
939 Action économique	27 303 387,94	4 235 584,29
94 Services communs non ventilés	**21 563 801,28**	**476 580 261,98**
940 Impositions directes	94 670,89	94 994 411,34
941 Autres impôts et taxes	0,00	300 040 558,10
942 Dotations et participations	0,00	80 199 968,95
943 Opérations financières	20 674 686,40	1 235 301,59
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	344 416,59	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	450 027,40	110 022,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I **467 926 836,61**	II **590 100 701,22**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (1)	II-I	**122 173 864,61**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections		127 116 244,60		141 482 360,37
947 Transferts dans section fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL	III	**127 116 244,60**	IV	**141 482 360,37**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (1)	IV-III			**-14 366 115,77**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**595 043 081,21**	II+IV	**731 583 061,59**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V	0,00	VI	14 300 000,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**595 043 081,21**	II+IV+VI	**745 883 061,59**

440

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (1)
(recettes – dépenses)

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

BP

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses d'investissement – Total		**1 110 566 472,88**	**808 359 351,31**	**0,00**	**302 207 121,57**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**623 878 178,51**	**571 686 433,82**	**0,00**	**52 191 744,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 342 439,00	37 352 693,55	0,00	1 989 745,45
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 234 207,15	4 885 900,54	0,00	4 348 306,61
204	Subventions d'équipement versées	111 104 292,13	88 323 442,33	0,00	22 780 849,80
21	Immobilisations corporelles	392 343 898,29	378 158 849,90	0,00	14 185 048,39
22	Immobilisations reçues en affectation	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	66 238 959,97	60 629 987,75	0,00	5 608 972,22
26	Participations et créances rattachées	3 444 526,30	350 000,00	0,00	3 094 526,30
27	Autres immobilisations financières	4 029,68	4 029,68	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	2 155 825,99	1 981 530,07	0,00	174 295,92
Sous total des opérations d'ordre		***418 651 613,86***	***168 636 236,98***		***250 015 376,88***
925	*Opérations patrimoniales*	*277 159 670,00*	*27 153 876,61*		*250 005 793,39*
926	*Transferts entre les sections*	*141 491 943,86*	*141 482 360,37*		*9 583,49*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**68 036 680,51**	**68 036 680,51**		

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses de fonctionnement – Total		**748 834 712,86**	**591 617 035,03**	**3 426 046,18**	**0,00**	**153 791 631,65**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**493 796 076,81**	**464 500 790,43**	**3 426 046,18**	**0,00**	**25 869 240,20**
011	Charges à caractère général	54 632 542,39	49 564 723,60	27 412,51	0,00	5 040 406,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 459 690,00	151 406 303,02	0,00	0,00	2 053 386,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	255 016 669,63	241 297 728,83	0,00	0,00	13 718 940,80
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	504 789,60	344 214,01	0,00	0,00	160 575,59
66	Charges financières	24 298 479,00	17 277 530,63	3 398 633,67	0,00	3 622 314,70
67	Charges exceptionnelles	4 683 906,19	4 160 262,94	0,00	0,00	523 643,25
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 200 000,00	450 027,40			749 972,60
Sous total des opérations d'ordre		***255 038 636,05***	***127 116 244,60***			***127 922 391,45***

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	CREDITS SANS EMPLOI
946	*Transferts entre les sections*	*127 682 159,60*	*127 116 244,60*			*565 915,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*127 356 476,45*				
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**0,00**	**0,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

B2

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**1 110 566 472,88**	**720 643 814,72**	**0,00**	**389 922 658,16**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**440 212 243,88**	**428 227 140,56**	**0,00**	**11 985 103,32**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000 000,00	49 428 148,41	0,00	571 851,59
13	Subventions d'investissement	182 699 465,00	177 612 760,23	0,00	5 086 704,77
16	Emprunts et dettes assimilées	201 438 872,88	198 531 000,00	0,00	2 907 872,88
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	75 674,99	0,00	-75 674,99
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	369 318,59	0,00	-369 318,59
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	757 516,27	0,00	-757 516,27
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	281 612,51	0,00	-281 612,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	450 000,00	0,00	-450 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	41 200,00	0,00	-41 200,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 309 150,00	679 909,56	0,00	629 240,44
954	Produits des cessions d'immobilisations	4 764 756,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***532 207 676,05***	***154 270 121,21***		***377 937 554,84***
925	*Opérations patrimoniales*	*277 169 040,00*	*27 153 876,61*		*250 015 163,39*
926	*Transferts entre les sections*	*127 682 159,60*	*127 116 244,60*		*565 915,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*127 356 476,45*			
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**138 146 552,95**	**138 146 552,95**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes de fonctionnement – Total		**748 834 712,86**	**745 571 928,05**	**311 133,54**	**0,00**	**2 951 651,27**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**593 052 139,00**	**589 789 567,68**	**311 133,54**	**0,00**	**2 951 437,78**
013	Atténuations de charges	850 000,00	531 944,08	0,00	0,00	318 055,92
70	Produits services, domaine, ventes div	1 024 000,00	1 309 971,58	311 133,54	0,00	-597 105,12
731	Impôts locaux	63 500 000,00	63 638 519,00	0,00	0,00	-138 519,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	369 657 123,00	369 938 462,44	0,00	0,00	-281 339,44
74	Dotations, subventions et participations	152 339 250,00	143 912 017,19	0,00	0,00	8 427 232,81
75	Autres produits de gestion courante	2 139 500,00	2 276 006,46	0,00	0,00	-136 506,46
76	Produits financiers	100 000,00	283 288,33	0,00	0,00	-183 288,33
77	Produits exceptionnels	3 332 244,00	7 789 336,60	0,00	0,00	-4 457 092,60
945	Provisions et autres opérations mixtes	110 022,00	110 022,00			0,00
Sous total des opérations d'ordre		***141 482 573,86***	***141 482 360,37***			***213,49***
946	*Transferts entre les sections*	*141 482 573,86*	*141 482 360,37*			*213,49*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**14 300 000,00**	**14 300 000,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**1 110 566 472,88**	**808 359 351,31**	**0,00**	**302 207 121,57**	**532 273 111,42**	**208 049 559,38**
90	**Opérations ventilées**	**584 535 739,51**	**534 333 740,27**	**0,00**	**50 201 999,24**	**532 273 111,42**	**2 060 628,85**
900	Services généraux	8 657 393,51	4 825 408,55	0,00	3 831 984,96	4 825 408,55	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	10 541 426,00	9 325 934,30	0,00	1 215 491,70	8 790 408,79	535 525,51
902	Enseignement	77 178 336,00	71 816 185,45	0,00	5 362 150,55	71 802 052,60	14 132,85
903	Culture, sports et loisirs	26 788 500,00	23 147 636,56	0,00	3 640 863,44	21 707 636,56	1 440 000,00
904	Santé et action sociale	60 000,00	43 627,03	0,00	16 372,97	43 627,03	0,00
905	Aménagement des territoires	31 214 316,89	17 565 049,12	0,00	13 649 267,77	17 525 644,57	39 404,55
906	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	11 903 575,11	10 616 835,98	0,00	1 286 739,13	10 598 611,31	18 224,67
908	Transports	398 723 348,00	385 789 744,93	0,00	12 933 603,07	385 780 152,66	9 592,27
909	Action économique	19 468 844,00	11 203 318,35	0,00	8 265 525,65	11 199 569,35	3 749,00
92	**Opérations non ventilées**	**457 994 052,86**	**205 988 930,53**	**0,00**	**252 005 122,33**		**205 988 930,53**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	39 342 439,00	37 352 693,55	0,00	1 989 745,45		37 352 693,55
925	*Opérations patrimoniales*	*277 159 670,00*	*27 153 876,61*		*250 005 793,39*		*27 153 876,61*
926	*Transferts entre les sections*	*141 491 943,86*	*141 482 360,37*		*9 583,49*		*141 482 360,37*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**68 036 680,51**	**68 036 680,51**				

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**1 110 566 472,88**	**720 643 814,72**	**0,00**	**389 922 658,16**
90	**Opérations ventilées**	**182 008 615,00**	**177 198 363,27**	**0,00**	**4 810 251,73**
900	Services généraux	0,00	51 200,00	0,00	-51 200,00
901	Formation pro. et apprentissage	2 770 000,00	364 063,54	0,00	2 405 936,46
902	Enseignement	51 331 000,00	48 299 364,69	0,00	3 031 635,31
903	Culture, sports et loisirs	0,00	505 229,84	0,00	-505 229,84
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	364 414,27	0,00	-364 414,27
906	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	3 251 778,00	1 903 002,46	0,00	1 348 775,54
908	Transports	118 422 680,00	118 460 622,21	0,00	-37 942,21
909	Action économique	6 233 157,00	7 250 466,26	0,00	-1 017 309,26
92	**Opérations non ventilées**	**658 290 072,48**	**405 298 898,50**	**0,00**	**252 991 173,98**
921	Taxes non affectées	2 000 000,00	3 069 628,88	0,00	-1 069 628,88
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	-88 146 552,95	-88 718 404,54	0,00	571 851,59
923	Dettes et autres opérations financières	339 585 425,83	336 677 552,95	0,00	2 907 872,88
925	*Opérations patrimoniales*	*277 169 040,00*	*27 153 876,61*		*250 015 163,39*
926	*Transferts entre les sections*	*127 682 159,60*	*127 116 244,60*		*565 915,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**132 121 232,45**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*(1)	*127 356 476,45*			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	4 764 756,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (2)**	**138 146 552,95**	**138 146 552,95**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(2) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixte au 1068.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 24 615 332,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**23 712,00**	**8 242 363,51**	**54 100,00**	**22 725,00**	**9 195,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**275 298,00**	**8 627 393,51**
Réalisations	**14 644,07**	**4 758 983,67**	**15 269,94**	**2 170,00**	**9 191,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 149,00**	**4 825 408,55**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**9 067,93**	**3 483 379,84**	**38 830,06**	**20 555,00**	**3,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**250 149,00**	**3 801 984,96**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**51 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 200,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-51 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-51 200,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 8 600 000,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**460 000,00**	**8 170 893,33**	**966 902,23**	**392 630,44**	**9 990 426,00**
Réalisations	**301 364,64**	**7 186 015,27**	**910 400,80**	**392 628,08**	**8 790 408,79**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**158 635,36**	**984 878,06**	**56 501,43**	**2,36**	**1 200 017,21**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**551 000,00**	**0,00**	**0,00**	**551 000,00**
Réalisations	**0,00**	**535 525,51**	**0,00**	**0,00**	**535 525,51**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**15 474,49**	**0,00**	**0,00**	**15 474,49**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**2 770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 770 000,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**321 557,43**	**42 506,11**	**0,00**	**364 063,54**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**2 448 442,57**	**-42 506,11**	**0,00**	**2 405 936,46**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 73 529 254,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**14 350 136,00**	**0,00**	**58 406 549,46**	**208 632,00**	**0,00**	**4 198 885,69**	**0,00**	**0,00**	**77 164 203,15**
Réalisations	**0,00**	**14 350 131,68**	**0,00**	**55 671 347,39**	**208 632,00**	**0,00**	**1 571 941,53**	**0,00**	**0,00**	**71 802 052,60**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**4,32**	**0,00**	**2 735 202,07**	**0,00**	**0,00**	**2 626 944,16**	**0,00**	**0,00**	**5 362 150,55**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 132,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 132,85**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 132,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 132,85**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 331 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 331 000,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 299 364,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 299 364,69**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 031 635,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 031 635,31**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 17 318 520,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**10 285 861,64**	**5 394 421,34**	**1 306 036,64**	**2 879 401,36**	**3 699 376,61**	**46 600,00**	**0,00**	**23 611 697,59**
Réalisations	**10 136 642,15**	**4 747 508,87**	**1 222 589,11**	**2 155 111,62**	**3 415 126,28**	**30 658,53**	**0,00**	**21 707 636,56**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**149 219,49**	**646 912,47**	**83 447,53**	**724 289,74**	**284 250,33**	**15 941,47**	**0,00**	**1 904 061,03**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**999 750,00**	**0,00**	**259 198,41**	**1 440 000,00**	**477 854,00**	**0,00**	**0,00**	**3 176 802,41**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 440 000,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**999 750,00**	**0,00**	**259 198,41**	**0,00**	**477 854,00**	**0,00**	**0,00**	**1 736 802,41**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**1 360,58**	**503 869,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**505 229,84**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**-1 360,58**	**-503 869,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-505 229,84**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 80 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 627,03**	**43 627,03**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 372,97**	**16 372,97**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 37 720 000,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**758 000,00**	**0,00**	**3 095 391,00**	**717 000,00**	**13 346 000,00**	**0,00**	**9 976 900,00**	**253 226,89**	**2 965 299,00**	**31 111 816,89**
Réalisations	**170 847,85**	**0,00**	**281 371,02**	**50 420,75**	**8 283 450,95**	**0,00**	**6 454 250,96**	**3 226,89**	**2 282 076,15**	**17 525 644,57**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**587 152,15**	**0,00**	**2 814 019,98**	**666 579,25**	**5 062 549,05**	**0,00**	**3 522 649,04**	**250 000,00**	**683 222,85**	**13 586 172,32**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 500,00**	**0,00**	**0,00**	**102 500,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 404,55**	**0,00**	**0,00**	**39 404,55**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**63 095,45**	**0,00**	**0,00**	**63 095,45**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**364 414,27**	**364 414,27**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-364 414,27**	**-364 414,27**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 15 370 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**929 788,10**	**0,00**	**2 894 425,84**	**7 655 820,46**	**403 540,71**	**0,00**	**0,00**	**11 883 575,11**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**503 143,07**	**0,00**	**2 465 339,55**	**7 369 020,52**	**261 108,17**	**0,00**	**0,00**	**10 598 611,31**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**426 645,03**	**0,00**	**429 086,29**	**286 799,94**	**142 432,54**	**0,00**	**0,00**	**1 284 963,80**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 224,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 224,67**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 775,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 775,33**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 251 778,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 251 778,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**291 100,00**	**0,00**	**0,00**	**1 611 902,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 903 002,46**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**-291 100,00**	**0,00**	**0,00**	**1 639 875,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 348 775,54**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 198 359 720,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 249 348,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 011 971,36**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 237 376,64**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 180 000,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 649 330,75**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**530 669,25**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**384 529 674,00**	**0,00**	**2 125 300,00**	**0,00**	**3 399 026,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**376 171 728,85**	**0,00**	**1 980 287,02**	**0,00**	**3 356 665,43**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**8 357 945,15**	**0,00**	**145 012,98**	**0,00**	**42 360,57**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**9 592,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**407,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**113 933 530,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 309 150,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 309 150,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**115 083 381,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**727 909,56**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**679 909,56**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-1 149 851,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**581 240,44**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**629 240,44**	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**410 000,00**	**0,00**	**398 713 348,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**259 500,00**	**0,00**	**385 780 152,66**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 500,00**	**0,00**	**12 933 195,34**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 592,27**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**407,73**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 422 680,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309 150,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 460 622,21**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 909,56
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-37 942,21**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 240,44

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 909

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 21 130 616,88**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**10 894 254,98**	**2 670 850,00**	**274 286,00**	**4 578 130,02**	**1 041 476,00**	**19 458 997,00**
Réalisations	**0,00**	**4 391 209,20**	**2 613 850,00**	**186 453,00**	**3 312 764,84**	**695 292,31**	**11 199 569,35**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**6 503 045,78**	**57 000,00**	**87 833,00**	**1 265 365,18**	**346 183,69**	**8 259 427,65**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**6 098,00**	**0,00**	**0,00**	**3 749,00**	**0,00**	**9 847,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 749,00**	**0,00**	**3 749,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**6 098,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 098,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**6 233 157,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 233 157,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**6 462 867,66**	**0,00**	**0,00**	**769 496,73**	**18 101,87**	**7 250 466,26**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-229 710,66**	**0,00**	**0,00**	**-769 496,73**	**-18 101,87**	**-1 017 309,26**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**2 000 000,00**	**3 069 628,88**	**0,00**	**-1 069 628,88**
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	2 000 000,00	3 069 628,88	0,00	-1 069 628,88

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS +DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**50 000 000,00**	**49 428 148,41**	**0,00**	**571 851,59**
10222	FCTVA	50 000 000,00	49 428 148,41	0,00	571 851,59

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12/N	
	DEPENSES	**39 342 439,00**	**37 352 693,55**	**0,00**	**1 989 745,45**
1641	Emprunts en euros	31 107 145,00	29 117 399,55	0,00	1 989 745,45
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	8 235 294,00	8 235 294,00	0,00	0,00
	RECETTES	**339 585 425,83**	**336 677 552,95**	**0,00**	**2 907 872,88**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	138 146 552,95	138 146 552,95	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	102 907 872,88	100 000 000,00	0,00	2 907 872,88
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	98 531 000,00	98 531 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES (2)	***277 159 670,00***	***27 153 876,61***	***250 005 793,39***
16449	*Opérat° de tirage sur ligne trésorerie*	*250 000 000,00*	*0,00*	*250 000 000,00*
2158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*8 488 670,00*	*8 488 661,69*	*8,31*
2313	*Constructions*	*10 161 000,00*	*10 160 091,51*	*908,49*
2315	*Installat°, matériel et outillage tech.*	*8 510 000,00*	*8 505 123,41*	*4 876,59*
	RECETTES (2)	***277 169 040,00***	***27 153 876,61***	***250 015 163,39***
16449	*Opérat° de tirage sur ligne trésorerie*	*250 000 000,00*	*0,00*	*250 000 000,00*
2031	*Frais d'études*	*8 488 670,00*	*8 488 661,69*	*8,31*
217848	*Autres matériels bureau (mad)*	*1 075,00*	*0,00*	*1 075,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*1 625,00*	*0,00*	*1 625,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*6 670,00*	*0,00*	*6 670,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*18 671 000,00*	*18 665 214,92*	*5 785,08*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	***141 491 943,86***	***141 482 360,37***	***9 583,49***
	Reprises sur autofinancement	***141 491 943,86***	***141 482 360,37***	***9 583,49***
13911	*Sub. transf cpte résult. Etat, établist*	*752 873,96*	*752 784,41*	*89,55*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*52 776,07*	*52 776,07*	*0,00*
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	*9 931 304,09*	*9 931 304,09*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*4 234,81*	*4 201,47*	*33,34*
13932	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	*38 817 000,00*	*38 816 919,38*	*80,62*
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	*488 092,93*	*488 092,93*	*0,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*86 553 092,00*	*86 553 085,00*	*7,00*
28031	*Frais d'études*	*4 883 200,00*	*4 883 197,02*	*2,98*
2817848	*Autres matériels de bureau (m. à dispo)*	*1 075,00*	*0,00*	*1 075,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 625,00*	*0,00*	*1 625,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*6 670,00*	*0,00*	*6 670,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES DE L'EXERCICE (3)	***127 682 159,60***	***127 116 244,60***	***565 915,00***
	Amortissement des immobilisations	***126 446 915,60***	***125 881 000,60***	***565 915,00***
28031	*Frais d'études*	*1 192 856,79*	*1 192 856,79*	*0,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*119 435,63*	*119 435,63*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 919 859,17*	*1 919 859,17*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*52 757,76*	*52 757,76*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 368 729,83*	*1 368 729,83*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*449 758,62*	*-449 758,62*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*688 537,18*	*238 778,56*	*449 758,62*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*626,76*	*626,76*	*0,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*3 547 860,34*	*3 547 860,34*	*0,00*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*21 082 172,48*	*21 082 172,48*	*0,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*6 087 029,67*	*6 087 029,67*	*0,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*4 060 643,06*	*4 060 643,06*	*0,00*
2804162	*Subv. SPIC : Bâtiments, installations*	*222 399,79*	*222 399,79*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*6 961 000,98*	*6 961 000,98*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*3 032 804,56*	*3 032 804,56*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS S/ SOLDE
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	22 160 772,73	22 160 772,73	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 215 125,40	1 215 125,40	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	8 953 963,79	8 953 963,79	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	986 609,14	986 609,14	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	13 536,73	13 536,73	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	4 198 655,63	4 198 655,63	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	568 575,92	568 575,92	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	78 754,98	78 754,98	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	97,66	97,65	0,01
28128	Autres aménagements de terrains	12 630,50	12 630,50	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 226 760,18	4 226 760,18	0,00
281312	Bâtiments scolaires	17 959 689,95	17 959 689,95	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 607 556,64	1 607 556,64	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 881 076,87	6 881 076,87	0,00
28132	Bâtiments privés	13 782,56	13 782,56	0,00
281351	Bâtiments publics	344 832,47	344 832,47	0,00
281352	Bâtiments privés	663,29	663,29	0,00
281572	Matériel technique scolaire	505 159,03	505 159,03	0,00
281578	Autre matériel technique	988 793,06	421 851,84	566 941,22
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	565 915,00	566 941,23	-1 026,23
2817314	Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)	81 738,73	81 738,73	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	34 603,61	34 603,61	0,00
2817578	Autre matériel technique (m. à dispo)	82 350,68	82 350,68	0,00
2817831	Matériel informatiq scolaire (m. à dispo	123 432,52	39 811,01	83 621,51
2817841	Mobiliers scolaires (m. à dispo)	0,00	83 621,51	-83 621,51
2817848	Autres matériels de bureau (m. à dispo)	4 793,62	4 793,62	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	367 073,27	367 073,27	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 434 113,46	1 434 113,46	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	212 867,63	212 867,63	0,00
281838	Autre matériel informatique	754 936,31	754 936,31	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	178 181,87	178 181,87	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	946 463,18	946 463,18	0,00
28185	Matériel de téléphonie	4 662,26	4 662,26	0,00
28188	Autres immo. corporelles	602 032,93	601 697,93	335,00
282838	Autre matériel informatique (affectation	0,00	335,00	-335,00
	Autres	**1 235 244,00**	**1 235 244,00**	**0,00**
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 191 159,46	1 191 159,46	0,00
2111	Terrains nus	4 084,54	4 084,54	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS S/
261	*Titres de participation*	*40 000,00*	*40 000,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.
(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		**748 834 712,86**	**591 617 035,03**	**3 426 046,18**	**0,00**	**153 791 631,65**	**273 866 488,88**	**321 176 592,33**
93	**Services ventilés**	**467 587 491,81**	**446 335 622,82**	**27 412,51**	**0,00**	**21 224 456,48**	**273 820 944,55**	**172 542 090,78**
930	Services généraux	98 225 877,14	93 490 830,75	27 412,51	0,00	4 707 633,88	26 666 592,51	66 851 650,75
931	Formation pro. et apprentissage	108 425 798,00	100 174 630,21	0,00	0,00	8 251 167,79	100 132 246,23	42 383,98
932	Enseignement	85 424 205,25	83 940 645,61	0,00	0,00	1 483 559,64	28 126 106,58	55 814 539,03
933	Culture, sports et loisirs	22 446 226,00	21 136 625,16	0,00	0,00	1 309 600,84	14 653 535,68	6 483 089,48
934	Santé et action sociale	1 861 943,00	1 582 551,86	0,00	0,00	279 391,14	1 579 639,86	2 912,00
935	Aménagement des territoires	3 374 140,00	2 879 011,10	0,00	0,00	495 128,90	2 879 011,10	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	12 151 148,00	11 622 078,08	0,00	0,00	529 069,92	11 622 078,08	0,00
938	Transports	105 535 736,42	104 205 862,11	0,00	0,00	1 329 874,31	60 859 031,57	43 346 830,54
939	Action économique	30 142 418,00	27 303 387,94	0,00	0,00	2 839 030,06	27 302 702,94	685,00
94	**Services communs non ventilés**	**153 890 744,60**	**145 281 412,21**	**3 398 633,67**	**0,00**	**5 210 698,72**		**148 634 501,55**
940	Impositions directes	206 585,00	94 670,89	0,00	0,00	111 914,11		94 670,89
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	24 297 000,00	17 276 052,73	3 398 633,67	0,00	3 622 313,60		20 674 686,40
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	505 000,00	344 416,59	0,00	0,00	160 583,41		298 872,26
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 200 000,00	450 027,40			749 972,60		450 027,40
946	*Transferts entre les sections (autres que virement)*	*127 682 159,60*	*127 116 244,60*			*565 915,00*		*127 116 244,60*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**127 356 476,45**		**0,00**				**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement(1)*	*127 356 476,45*		*0,00*				*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**748 834 712,86**	**591 617 035,03**	**3 426 046,18**	**0,00**	**153 791 631,65**	**273 866 488,88**	**321 176 592,33**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**	**0,00**					

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

467

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**748 834 712,86**	**745 571 928,05**	**311 133,54**	**0,00**	**2 951 651,27**
93	**Services ventilés**	**116 348 945,00**	**113 209 305,70**	**311 133,54**	**0,00**	**2 828 505,76**
930	Services généraux	46 025 990,00	41 903 661,99	0,00	0,00	4 122 328,01
931	Formation pro. et apprentissage	63 320 000,00	62 259 972,77	0,00	0,00	1 060 027,23
932	Enseignement	1 880 000,00	1 695 831,82	0,00	0,00	184 168,18
933	Culture, sports et loisirs	998 000,00	458 855,90	311 133,54	0,00	228 010,56
934	Santé et action sociale	0,00	8 601,69	0,00	0,00	-8 601,69
935	Aménagement des territoires	150 000,00	787 345,75	0,00	0,00	-637 345,75
936	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	70 000,00	84 772,14	0,00	0,00	-14 772,14
938	Transports	860 000,00	1 774 679,35	0,00	0,00	-914 679,35
939	Action économique	3 044 955,00	4 235 584,29	0,00	0,00	-1 190 629,29
94	**Services communs non ventilés**	**618 185 767,86**	**618 062 622,35**	**0,00**	**0,00**	**123 145,51**
940	Impositions directes	95 000 000,00	94 994 411,34	0,00	0,00	5 588,66
941	Autres impôts et taxes	300 457 123,00	300 040 558,10	0,00	0,00	416 564,90
942	Dotations et participations	79 800 805,00	80 199 968,95	0,00	0,00	-399 163,95
943	Opérations financières	1 335 244,00	1 235 301,59	0,00	0,00	99 942,41
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	110 022,00	110 022,00			0,00
946	*Transferts entre les sections*	*141 482 573,86*	*141 482 360,37*			*213,49*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**734 534 712,86**	**731 271 928,05**	**311 133,54**	**0,00**	**2 951 651,27**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**14 300 000,00**	**14 300 000,00**			

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 36 582 295,63**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	4 832 348,00	19 357 907,38	2 334 038,63	1 096 300,00	639 840,00	0,00	0,00	15 000,00	641 234,26	0,00	0,00	1 745 611,00	30 662 279,27
Réalisations	3 924 474,77	18 305 371,03	2 194 992,61	748 139,91	491 810,04	0,00	0,00	0,00	512 579,46	0,00	0,00	489 224,69	26 666 592,51
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	907 873,23	1 052 536,35	139 046,02	348 160,09	148 029,96	0,00	0,00	15 000,00	128 654,80	0,00	0,00	1 256 386,31	3 995 686,76
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	66 958 142,00	605 455,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 563 597,87
Réalisations	66 751 395,98	72 842,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 824 238,24
Rattachement	0,00	27 412,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 412,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	206 746,02	505 201,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 947,12
RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
Crédits votés (2))	1 750 000,00	464 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 641 990,00	39 170 000,00	0,00	0,00	46 025 990,00
Réalisations	2 008 231,91	2 251 884,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536 143,76	34 105 109,47	0,00	2 292,66	41 903 661,99
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-258 231,91	-1 787 884,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105 846,24	5 064 890,53	0,00	-2 292,66	4 122 328,01

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 123 474 000,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	4 768 043,76	46 880 043,52	31 675 654,58	21 423 447,24	104 747 189,10
Réalisations	4 566 268,04	42 515 614,07	31 627 338,23	21 423 025,89	100 132 246,23
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	201 775,72	4 364 429,45	48 316,35	421,35	4 614 942,87
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	3 678 608,90	0,00	0,00	3 678 608,90
Réalisations	0,00	42 383,98	0,00	0,00	42 383,98
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	3 636 224,92	0,00	0,00	3 636 224,92
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	1 100 000,00	12 920 000,00	49 300 000,00	0,00	63 320 000,00
Réalisations	2 793 090,25	9 339 248,52	50 127 634,00	0,00	62 259 972,77
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-1 693 090,25	3 580 751,48	-827 634,00	0,00	1 060 027,23

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 32 808 726,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	3 751 112,99	0,00	0,00	14 532 176,92	1 935 558,24	0,00	7 059 585,73	0,00	1 302 884,37	28 581 318,25
Réalisations	3 460 272,34	0,00	0,00	14 483 307,05	1 935 557,84	0,00	7 051 984,70	0,00	1 194 984,65	28 126 106,58
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	290 840,65	0,00	0,00	48 869,87	0,40	0,00	7 601,03	0,00	107 899,72	455 211,67
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	56 842 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 842 887,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	55 814 539,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 814 539,03
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	1 028 347,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028 347,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	1 880 000,00
Réalisations	2 160,00	0,00	0,00	1 371 856,82	0,00	0,00	321 815,00	0,00	0,00	1 695 831,82
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-2 160,00	0,00	0,00	28 143,18	0,00	0,00	158 185,00	0,00	0,00	184 168,18

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 18 418 095,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	1 127 477,48	1 892 825,00	3 479 321,36	6 346 065,52	2 949 666,00	0,00	0,00	15 795 355,36
Réalisations	719 203,41	1 749 366,65	3 428 493,06	6 040 552,65	2 715 919,91	0,00	0,00	14 653 535,68
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	408 274,07	143 458,35	50 828,30	305 512,87	233 746,09	0,00	0,00	1 141 819,68
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	6 649 500,00	1 370,64	0,00	0,00	0,00	0,00	6 650 870,64
Réalisations	0,00	6 483 089,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 483 089,48
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	166 410,52	1 370,64	0,00	0,00	0,00	0,00	167 781,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	662 000,00	60 000,00	276 000,00	0,00	0,00	0,00	998 000,00
Réalisations	0,00	130 406,52	63 467,38	264 982,00	0,00	0,00	0,00	458 855,90
Rattachement	0,00	311 133,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 133,54
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	220 459,94	-3 467,38	11 018,00	0,00	0,00	0,00	228 010,56

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 2 592 943,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	846 531,00	0,00	1 012 500,00	0,00	1 859 031,00
Réalisations	647 183,72	0,00	932 456,14	0,00	1 579 639,86
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	199 347,28	0,00	80 043,86	0,00	279 391,14
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	2 912,00	0,00	0,00	0,00	2 912,00
Réalisations	2 912,00	0,00	0,00	0,00	2 912,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	7 576,60	0,00	1 025,09	0,00	8 601,69
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-7 576,60	0,00	-1 025,09	0,00	-8 601,69

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 4 559 580,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	146 308,31	0,00	0,00	675 071,69	0,00	0,00	1 767 660,00	0,00	785 100,00	3 374 140,00
Réalisations	112 168,02	0,00	0,00	587 906,59	0,00	0,00	1 514 563,28	0,00	664 373,21	2 879 011,10
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	34 140,29	0,00	0,00	87 165,10	0,00	0,00	253 096,72	0,00	120 726,79	495 128,90
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 245,75	0,00	28 100,00	787 345,75
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-609 245,75	0,00	-28 100,00	-637 345,75

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 12 151 750,76**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	77 903,00	9 518 252,00	194 796,00	0,00	1 733 197,24	546 597,00	80 402,76	0,00	0,00	12 151 148,00
Réalisations	72 893,38	9 470 733,27	187 044,34	0,00	1 434 092,63	457 314,46	0,00	0,00	0,00	11 622 078,08
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	5 009,62	47 518,73	7 751,66	0,00	299 104,61	89 282,54	80 402,76	0,00	0,00	529 069,92
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 621,11	78 151,03	0,00	0,00	0,00	84 772,14
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	70 000,00	0,00	-6 621,11	-78 151,03	0,00	0,00	0,00	-14 772,14

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 72 579 702,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	62 028,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 840,00
Réalisations	1 903,84	0,00	273 252,18	0,00	0,00	0,00	0,00	173 238,48
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	60 124,16	0,00	1 747,82	0,00	0,00	0,00	0,00	46 601,52
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 047 495,42
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 047 493,68
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,74
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	7 780 081,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	6 965 176,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	814 904,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	20 483 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	20 299 336,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	183 715,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 761 479,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-901 479,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	53 668 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 005 189,00
Réalisations	53 445 460,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 859 031,57
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	222 779,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 146 157,43
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 530 547,42
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 346 830,54
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 716,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00
Réalisations	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 774 679,35
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-914 679,35

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 32 438 247,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	14 378 523,10	431 090,28	888 132,18	929 620,44	13 514 367,00	30 141 733,00
Réalisations	0,00	12 917 355,78	173 276,23	234 637,78	929 619,11	13 047 814,04	27 302 702,94
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	1 461 167,32	257 814,05	653 494,40	1,33	466 552,96	2 839 030,06
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685,00
Réalisations	0,00	685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	3 026 455,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	3 044 955,00
Réalisations	0,00	3 190 368,00	0,00	1 025 770,33	0,00	19 445,96	4 235 584,29
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-163 913,00	0,00	-1 025 770,33	0,00	-945,96	-1 190 629,29

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**206 585,00**	**94 670,89**	**0,00**	**0,00**	**111 914,11**
63512	Taxes foncières	165 000,00	60 826,00	0,00	0,00	104 174,00
63513	Autres impôts locaux	41 585,00	33 844,89	0,00	0,00	7 740,11
	RECETTES	**95 000 000,00**	**94 994 411,34**	**0,00**	**0,00**	**5 588,66**
73112	Cotisation sur la VAE	51 800 000,00	52 397 797,00	0,00	0,00	-597 797,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	3 600 000,00	3 427 905,00	0,00	0,00	172 095,00
73121	FNGIR	2 900 000,00	2 869 393,00	0,00	0,00	30 607,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	5 200 000,00	4 943 424,00	0,00	0,00	256 576,00
73841	Frais de gestion	19 900 000,00	19 770 270,34	0,00	0,00	129 729,66
74832	D.C.R.T.P.	2 400 000,00	2 396 484,00	0,00	0,00	3 516,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 300 000,00	6 309 130,00	0,00	0,00	-9 130,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 900 000,00	2 880 008,00	0,00	0,00	19 992,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941-- Autres impôts et taxes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**300 457 123,00**	**300 040 558,10**	**0,00**	**0,00**	**416 564,90**
733	Fraction de TVA	15 300 000,00	14 522 974,63	0,00	0,00	777 025,37
7341	Taxe sur les permis de conduire	1 200 000,00	1 653 662,00	0,00	0,00	-453 662,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	25 500 000,00	25 360 963,00	0,00	0,00	139 037,00
7371	Taxes sur les rhums	2 200 000,00	2 191 983,83	0,00	0,00	8 016,17
7372	Taxes sur les carburants	143 657 123,00	141 715 862,19	0,00	0,00	1 941 260,81
7374	Taxe additionnelle à l'octroi de mer	100 100 000,00	101 605 983,69	0,00	0,00	-1 505 983,69
7375	Taxe due entp.transports (Outre-Mer)	2 400 000,00	2 620 966,35	0,00	0,00	-220 966,35
73842	TICPE FPA	8 900 000,00	8 907 786,27	0,00	0,00	-7 786,27
7388	Autres	1 200 000,00	1 460 376,14	0,00	0,00	-260 376,14

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**79 800 805,00**	**80 199 968,95**	**0,00**	**0,00**	**-399 163,95**
744	FCTVA	500 000,00	420 297,95	0,00	0,00	79 702,05
7461	DGD	69 200 000,00	69 678 866,00	0,00	0,00	-478 866,00
74718	Autres participations Etat	10 100 805,00	10 100 805,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**24 297 000,00**	**17 276 052,73**	**3 398 633,67**	**0,00**	**3 622 313,60**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 609 693,00	18 536 830,19	0,00	0,00	72 862,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 065 000,00	-2 778 517,84	3 398 633,67	0,00	3 444 884,17
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	75 307,00	57 736,12	0,00	0,00	17 570,88
6688	Autres	1 547 000,00	1 460 004,26	0,00	0,00	86 995,74
	RECETTES	**1 335 244,00**	**1 235 301,59**	**0,00**	**0,00**	**99 942,41**
7688	Autres	100 000,00	57,59	0,00	0,00	99 942,41
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 235 244,00	1 235 244,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	3 398 633,67
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 778 517,84
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	620 115,83
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**505 000,00**	**344 416,59**	**0,00**	**0,00**	**160 583,41**
61558	Entretien autres biens mobiliers	210,40	202,58	0,00	0,00	7,82
65861	Frais de personnel	410 300,00	298 872,26	0,00	0,00	111 427,74
65862	Matériel, équipement et fournitures	94 489,60	45 341,75	0,00	0,00	49 147,85
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES	**1 200 000,00**	**450 027,40**	**749 972,60**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 200 000,00	450 027,40	749 972,60
	RECETTES	**110 022,00**	**110 022,00**	**0,00**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	110 022,00	110 022,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**127 682 159,60**	**127 116 244,60**	**565 915,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	***126 446 915,60***	***125 881 000,60***	***565 915,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	*126 446 915,60*	*125 881 000,60*	*565 915,00*
	Autres	***1 235 244,00***	***1 235 244,00***	***0,00***
675	*Valeur comptable immobilisations cédées*	*44 084,54*	*44 084,54*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*1 191 159,46*	*1 191 159,46*	*0,00*
	RECETTES (4)	**141 482 573,86**	**141 482 360,37**	**213,49**
	Reprises sur autofinancement	***136 599 373,86***	***136 599 163,35***	***210,51***
7768	*Neutralisation des amortissements*	*86 553 092,00*	*86 553 085,00*	*7,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*50 046 281,86*	*50 046 078,35*	*203,51*
	Transfert de charges	***4 883 200,00***	***4 883 197,02***	***2,98***
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	*4 883 200,00*	*4 883 197,02*	*2,98*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

IV
A900

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**14 644,07**	**4 758 983,67**	**15 269,94**	**2 170,00**	**9 191,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 149,00**	**4 825 408,55**
2031	Frais d'études	0,00	328 458,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 458,38
2032	Frais recherche et développement	0,00	284 231,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 231,45
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	124 396,08	0,00	2 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 566,08
2111	Terrains nus	0,00	17 321,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 321,90
2128	Autres agencements et aménagts	0,00	234 666,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 666,98
21311	Bâtiments administratifs	0,00	140 993,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 993,79
21351	Bâtiments publics	0,00	531 632,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 632,43
21352	Bâtiments privés	0,00	60 015,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 015,54
21578	Autre matériel technique	0,00	457 568,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 568,41
2181	Installat° générales, agencements	0,00	70 300,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 300,32
21828	Autres matériels de transport	0,00	89 961,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 961,66
21838	Autre matériel informatique	0,00	879 895,96	0,00	0,00	6 862,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886 758,14
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 644,07	147 580,67	15 269,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 494,68
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 329,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,00	2 478,69
2313	Constructions	0,00	1 387 930,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 930,42

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	4 029,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 029,68
RECETTES		**0,00**	**51 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 200,00**
1318	Autres subvent° d'équipement transf.	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**301 364,64**	**7 721 540,78**	**910 400,80**	**392 628,08**	**9 325 934,30**
2031	Frais d'études	0,00	112 091,29	0,00	0,00	112 091,29
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	170 095,25	909 152,23	99 416,84	1 178 664,32
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	403 600,14	0,00	0,00	403 600,14
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	404 579,90	1 248,57	293 211,24	699 039,71
21351	Bâtiments publics	61 910,05	0,00	0,00	0,00	61 910,05
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 566,29	0,00	0,00	0,00	40 566,29
2188	Autres immobilisations corporelles	198 888,30	0,00	0,00	0,00	198 888,30
2313	Constructions	0,00	2 630 267,33	0,00	0,00	2 630 267,33
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 000 906,87	0,00	0,00	4 000 906,87
RECETTES		**0,00**	**321 557,43**	**42 506,11**	**0,00**	**364 063,54**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	313 312,39	0,00	0,00	313 312,39
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	42 506,11	0,00	42 506,11
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	8 245,04	0,00	0,00	8 245,04

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A902

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**14 350 131,68**	**0,00**	**55 685 480,24**	**208 632,00**	**0,00**	**1 571 941,53**	**0,00**	**0,00**	**71 816 185,45**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	1 682 895,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 682 895,05
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	163 781,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 781,64
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	14 186 350,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 186 350,04
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	0,00	9 400,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 484,50	0,00	0,00	941 484,50
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	5 100 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 800,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	9 767 509,90	208 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 976 141,90
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 131,73	0,00	0,00	582 131,73
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	16 295,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 295,62
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	36 453,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 453,64
217841	Mobiliers scolaires (mis à dispo)	0,00	0,00	0,00	122 093,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 093,53
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	154 940,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 940,27
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	19 451 380,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 451 380,21
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	19 353 112,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 353 112,02
4581	Opérations investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 925,30	0,00	0,00	38 925,30
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 299 364,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 299 364,69**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	1 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 155,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	165 276,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 276,86
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	946 086,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 086,58
1332	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	1 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 567,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	234 243,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 243,25

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	Autres services périscolaires et annexes	CHAPITRE
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**10 136 642,15**	**4 747 508,87**	**1 222 589,11**	**3 595 111,62**	**3 415 126,28**	**30 658,53**	**0,00**	**23 147 636,56**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	109 347,76	75 182,57	0,00	0,00	184 530,33
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	163 947,20	0,00	0,00	163 947,20
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	42 771,45	0,00	81 700,00	708 120,56	258 719,57	0,00	0,00	1 091 311,58
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	9 929 360,30	0,00	283 190,87	0,00	0,00	0,00	0,00	10 212 551,17
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	162 760,40	0,00	857 698,24	240 240,00	290 824,80	0,00	0,00	1 551 523,44
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	16 307,55	0,00	0,00	0,00	16 307,55
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 389,07	0,00	0,00	0,00	1 389,07
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	43 658,42	0,00	0,00	0,00	43 658,42
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	22 892,00	0,00	0,00	0,00	22 892,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	89 321,19	0,00	0,00	0,00	89 321,19
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	68 280,00	0,00	0,00	0,00	68 280,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	48 080,21	0,00	0,00	0,00	48 080,21
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	138 514,71	0,00	0,00	0,00	138 514,71
2188	Autres immobilisations corporelles	1 750,00	284 889,38	0,00	53 652,11	50 047,04	0,00	0,00	390 338,53
2313	Constructions	0,00	292 914,82	0,00	593 525,62	2 339 578,30	30 658,53	0,00	3 256 677,27
2316	Restaurat° collect° et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	21 782,42	0,00	0,00	0,00	21 782,42
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 169 704,67	0,00	0,00	236 826,80	0,00	0,00	4 406 531,47
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 360,58**	**503 869,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**505 229,84**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	1 360,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,58
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	47 369,26	0,00	0,00	0,00	47 369,26
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 627,03**	**43 627,03**
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	43 627,03	43 627,03
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**170 847,85**	**0,00**	**281 371,02**	**50 420,75**	**8 283 450,95**	**0,00**	**6 493 655,51**	**3 226,89**	**2 282 076,15**	**17 565 049,12**
2031	Frais d'études	101 057,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 080,60	0,00	105 641,71	330 780,17
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 762,50	88 762,50
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	151 990,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 416,35	1 220 407,27
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 053 050,95	0,00	0,00	0,00	0,00	8 053 050,95
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	4 700 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 930,36	827 930,36
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	230 400,00	0,00	0,00	0,00	191 325,23	421 725,23
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 826,20	0,00	0,00	73 826,20
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	69 380,10	50 420,75	0,00	0,00	0,00	3 226,89	0,00	123 027,74
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 060,53	0,00	0,00	197 060,53
21838	Autre matériel informatique	25 052,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 052,89
2188	Autres immobilisations corporelles	44 737,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 737,10
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 279,23	0,00	0,00	100 279,23
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298 408,95	0,00	0,00	1 298 408,95
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**364 414,27**	**364 414,27**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634,27	634,27
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 780,00	48 780,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	Autres actions	CHAPITRE
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00	315 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A907

CHAPITRE 907 – Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**503 143,07**	**0,00**	**2 483 564,22**	**7 369 020,52**	**261 108,17**	**0,00**	**0,00**	**10 616 835,98**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	80 642,64	0,00	93 424,88	75 482,27	0,00	0,00	0,00	249 549,79
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633 292,15	209 122,12	0,00	0,00	3 842 414,27
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	422 500,43	0,00	1 600,00	2 032 978,25	0,00	0,00	0,00	2 457 078,68
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 000,00	0,00	0,00	0,00	849 000,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	443 153,78	718 948,78	51 986,05	0,00	0,00	1 214 088,61
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 755,68	0,00	0,00	0,00	8 755,68
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 362,87	0,00	0,00	0,00	42 362,87
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,52	0,00	0,00	0,00	8 200,52
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	18 224,67	0,00	0,00	0,00	0,00	18 224,67
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367 160,89	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367 160,89
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**291 100,00**	**0,00**	**0,00**	**1 611 902,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 903 002,46**
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	77 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 500,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	871 070,46	0,00	0,00	0,00	871 070,46
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 832,00	0,00	0,00	0,00	740 832,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	213 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 600,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A908

CHAPITRE 908 – Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 011 971,36**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 583,45
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 865,90
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144 951,14
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 221,02
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 429 841,85
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 508,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 649 330,75**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 573 655,76
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 674,99
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations d'investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		**0,00**	**376 181 321,12**	**0,00**	**1 980 287,02**	**0,00**	**3 356 665,43**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 980,84	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	1 980 287,02	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 208,98	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	270 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	116 956,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	54 849,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	372 972 265,15	0,00	0,00	0,00	167 744,84	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	447 210,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	43 032,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 407,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	2 259 200,00	0,00	0,00	0,00	1 078 126,00	0,00
4581	Opérations investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942 604,77	0,00
RECETTES		**0,00**	**115 083 381,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**727 909,56**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	512 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	13 232 756,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	101 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	757 516,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations d'investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 909,56	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**259 500,00**	**0,00**	**385 789 744,93**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	736 564,29
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 865,90
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 125 238,16
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 208,98
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 621,02
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 429 841,85
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 956,81
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 849,08
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 140 009,99
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	599 718,40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 032,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 407,16
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 337 326,00
4581	Opérations investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942 604,77
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 460 622,21**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512 000,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 806 412,39
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 109,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 674,99
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757 516,27
4582	Opérations d'investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 909,56

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**4 391 209,20**	**2 613 850,00**	**186 453,00**	**3 316 513,84**	**695 292,31**	**11 203 318,35**
2031	Frais d'études	0,00	337 360,77	0,00	0,00	0,00	0,00	337 360,77
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	50 340,00	839 654,78	186 453,00	0,00	464 979,03	1 541 426,81
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	315 959,98	300 000,00	0,00	3 239 734,82	230 313,28	4 086 008,08
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	3 066 783,53	1 474 195,22	0,00	76 779,02	0,00	4 617 757,77
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	270 764,92	0,00	0,00	0,00	0,00	270 764,92
266	Autres formes de participation	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
RECETTES		**0,00**	**6 462 867,66**	**0,00**	**0,00**	**769 496,73**	**18 101,87**	**7 250 466,26**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	763 142,00	0,00	763 142,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
13278	Subv. autres fonds européens	0,00	385 284,40	0,00	0,00	0,00	0,00	385 284,40
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 101,87	18 101,87
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 354,73	0,00	6 354,73
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	77 583,26	0,00	0,00	0,00	0,00	77 583,26

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/930

CHAPITRE 930 –Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**70 675 870,75**	**18 405 625,80**	**2 194 992,61**	**748 139,91**	**491 810,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**512 579,46**	**0,00**	**0,00**	**489 224,69**	**93 518 243,26**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 011,63	0,00	0,00	0,00	100 011,63
60611	Eau et assainissement	0,00	156 737,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,45	156 743,03
60612	Energie - Electricité	0,00	699 265,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566,85	699 832,42
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	743,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189,99	933,17
60622	Carburants	0,00	602 768,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 048,01	607 816,75
60623	Alimentation	0,00	76 317,56	0,00	939,48	1 026,50	0,00	0,00	0,00	2 149,09	0,00	0,00	157,65	80 590,28
60631	Fournitures d'entretien	0,00	42 613,09	0,00	0,00	1 457,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,17	44 092,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	133 766,94	0,00	0,00	314,04	0,00	0,00	0,00	290,00	0,00	0,00	527,68	134 898,66
6064	Fournitures administratives	0,00	178 599,69	0,00	801,14	7 308,31	0,00	0,00	0,00	1 901,19	0,00	0,00	1 105,11	189 715,44
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 404,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,75
611	Contrats de prestations de services	31 567,06	279 211,60	0,00	3 763,00	6 373,70	0,00	0,00	0,00	354 285,09	0,00	0,00	0,00	675 200,45
6132	Locations immobilières	0,00	2 988 910,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 988 910,94
61351	Matériel roulant	0,00	18 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 912,08	22 672,08
61358	Autres	0,00	146 944,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 944,91
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	65 027,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 027,63
61521	Entretien terrains	0,00	29 629,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 629,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 598 892,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378,71	0,00	0,00	0,00	1 599 271,66

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, euro					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,20	374,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	12 080,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 866,25	13 946,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	122 805,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,89	0,00	0,00	31,35	123 498,01
6156	Maintenance	0,00	718 896,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,25	719 041,06
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755,10	755,10
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	302 266,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 266,70
6168	Autres primes d'assurance	0,00	309 508,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,94	310 709,51
617	Etudes et recherches	4 851,00	80 398,50	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 249,50
6182	Documentation générale et technique	0,00	129 145,47	0,00	3 941,54	1 789,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093,76	135 970,18
6184	Frais de formation	130 673,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 673,44
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	2 045,53	20 485,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 531,14
6188	Autres frais divers	0,00	92 112,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,00	0,00	0,00	13 105,72	105 270,16
6226	Honoraires	0,00	1 133 426,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 292,78	1 136 719,39
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	624 526,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 526,81
6231	Annonces et insertions	68 148,37	1 336 361,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404 509,75
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	209 216,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 216,26
6234	Réceptions	0,00	88 217,01	0,00	5 696,03	1 648,10	0,00	0,00	0,00	3 459,85	0,00	0,00	1 160,84	100 181,83
6236	Catalogues, imprimés et publications	10 235,79	1 613 699,04	0,00	4 191,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 709,06	1 630 835,25
6238	Divers	0,00	476 853,35	0,00	3 644,03	28 758,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 458,95	514 714,48
6247	Transports collectifs	408 455,37	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 735,37
6251	Voyages, déplacements et missions	173 510,04	18 335,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 211,43	196 056,91
6255	Frais de déménagement	10 927,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 927,89

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, euro					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
6261	Frais d'affranchissement	0,00	100 299,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,86	100 500,38
6262	Frais de télécommunications	0,00	403 184,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 544,01	0,00	0,00	6 475,50	411 203,78
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 084,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,44	1 283,26
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 847,00	0,00	0,00	15 000,00	62 847,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	3 470 567,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 470 567,75
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	35 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 640,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177,17	766,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	304 428,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 428,99
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,54	110,54
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	363,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363,76
64111	Rémunération principale titulaires	25 058 976,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 058 976,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	421 012,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 012,17
64118	Autres indemnités titulaires	5 149 134,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 149 134,63
64131	Rémunérations non titulaires	17 872 290,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 872 290,90
64168	Autres emplois aidés	121 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 994,00
6417	Rémunérations des apprentis	997 704,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	997 704,14
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 277 273,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 277 273,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 588 412,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 588 412,18

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, euro					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
6455	Cotisations assurance du personnel	186 838,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 838,16
6473	Allocations de chômage	823 805,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	823 805,21
6475	Médecine du travail, pharmacie	336 106,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 106,11
6488	Autres charges	3 191 151,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 191 151,82
6518	Autres	27 568,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 568,20
65211	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	658 224,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 224,62
65212	Frais de mission et déplacement	0,00	0,00	0,00	51 343,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 343,18
65215	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
65221	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	390 978,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 978,74
65222	Frais de mission et déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	31 669,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 669,74
6531	Indemnités de fonction	0,00	0,00	1 408 605,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 605,71
6532	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	167 310,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 310,61
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	500 142,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 142,62
6534	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	35 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 864,00
6535	Formation	0,00	0,00	26 862,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 862,67
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	40 129,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 129,53
6568	Autres participations	0,00	0,00	37 874,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 524,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 611,32	42 611,32
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	480 805,70	0,00	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 034,34	875 173,04
666	Pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477,90	1 477,90
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	160,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,35
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, euro					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	30 099,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 099,16
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	33 907,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 907,30
RECETTES		**2 008 231,91**	**2 251 884,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 536 143,76**	**34 105 109,47**	**0,00**	**2 292,66**	**41 903 661,99**
6419	Remboursements rémunérations personnel	402 243,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 243,90
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	89 805,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 805,40
6479	Rembourst sur autres charges sociales	34 998,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 998,78
70323	Redev. occupat° domaine public régional	0,00	14 556,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 556,94
70841	Mise à dispo personnel budgets annexes	45 346,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 346,79
74712	Emplois d'avenir	13 374,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 374,82
74718	Autres participations Etat	374 301,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 301,22
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 105 109,47	0,00	0,00	34 105 109,47
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534 718,07	0,00	0,00	0,00	3 534 718,07
752	Revenus des immeubles	0,00	607 926,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 926,80
7588	Autres produits divers gestion courante	1 048 161,00	20 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 069 056,00
761	Produits de participations	0,00	282 689,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 689,66
766	Gains de change	0,00	541,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	541,08
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	96 024,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00	98 280,11
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,66	1 304,66

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, euro					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 227 982,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425,69	0,00	0,00	0,00	1 229 408,29

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/931

CHAPITRE 931 –Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**4 566 268,04**	**42 557 998,05**	**31 627 338,23**	**21 423 025,89**	**100 174 630,21**
611	Contrats de prestations de services	8 571,50	17 247 432,91	0,00	0,00	17 256 004,41
61351	Matériel roulant	0,00	450,00	0,00	0,00	450,00
6188	Autres frais divers	238 428,44	0,00	1 207 909,33	0,00	1 446 337,77
6228	Divers	0,00	288 425,48	0,00	0,00	288 425,48
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	3 596,78	0,00	3 596,78
6234	Réceptions	0,00	27 433,81	0,00	0,00	27 433,81
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	228 003,73	0,00	0,00	228 003,73
65111	Rémunérations	0,00	3 657 310,33	0,00	0,00	3 657 310,33
6513	Bourses	0,00	10 368 661,68	0,00	2 815 976,49	13 184 638,17
6552	Prime employeurs apprentis	0,00	0,00	6 130 999,54	0,00	6 130 999,54
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	9 000,00	2 679 370,61	22 536 712,05	9 739 189,93	34 964 272,59
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 310 268,10	8 019 199,02	1 748 120,53	8 867 859,47	22 945 447,12
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	40 483,24	0,00	0,00	40 483,24
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 227,24	0,00	0,00	1 227,24
RECETTES		**2 793 090,25**	**9 339 248,52**	**50 127 634,00**	**0,00**	**62 259 972,77**
73821	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	41 293 546,00	0,00	41 293 546,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	0,00	0,00	5 634 088,00	0,00	5 634 088,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	0,00	0,00	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	5 454 000,00	0,00	0,00	5 454 000,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	3 811 007,38	0,00	0,00	3 811 007,38
7478	Participat° Autres organismes	2 787 506,90	0,00	0,00	0,00	2 787 506,90
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	28 091,15	0,00	0,00	28 091,15
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 989,09	0,00	0,00	3 989,09
7788	Produits exceptionnels divers	5 583,35	42 160,90	0,00	0,00	47 744,25

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A932

CHAPITRE 932 –Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**3 460 272,34**	**0,00**	**0,00**	**70 297 846,08**	**1 935 557,84**	**0,00**	**7 051 984,70**	**0,00**	**1 194 984,65**	**83 940 645,61**
6068	Autres matières et fournitures	37 262,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 262,76
611	Contrats de prestations de services	56 707,21	0,00	0,00	114 928,65	0,00	0,00	12 152,00	0,00	34 145,97	217 933,83
6184	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	46 492,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 492,25
6231	Annonces et insertions	798,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 389,46	10 188,20
6234	Réceptions	23 336,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 336,67
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 461,91	2 461,91
6238	Divers	10 573,19	0,00	0,00	26 564,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 138,09
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	18 113,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 113,29
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	19 068,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 068,88
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 677,49	14 677,49
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	231 874,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 874,25
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	26 546 425,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 546 425,57
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	238 191,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 191,14
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	3 412 709,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 412 709,80
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	0,00	0,00	7 831 023,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 831 023,06
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	988 984,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 984,91
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	318 770,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 770,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	5 888 467,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 888 467,28

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécu		
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes			périscolaires et annexes	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	8 867 071,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 867 071,14
6455	Cotisations assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	84 203,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 203,54
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	1 241 732,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 732,08
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	72 867,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 867,68
6513	Bourses	3 037 720,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 438 892,97	0,00	0,00	8 476 613,60
6518	Autres	160 856,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 981,18	1 205 837,28
65511	Dot. fonct. Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	13 824 054,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 824 054,41
65512	Dot. fonct. Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	908 512,24	0,00	0,00	0,00	0,00	908 512,24
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	358 596,99	0,00	0,00	1 586 775,05	0,00	0,00	1 945 372,04
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 164,68	0,00	0,00	14 164,68
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	133 017,04	0,00	0,00	0,00	1 027 045,60	0,00	0,00	0,00	89 328,64	1 249 391,28
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	4 899,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 899,75
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	160 186,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 186,45
RECETTES		**2 160,00**	**0,00**	**0,00**	**1 371 856,82**	**0,00**	**0,00**	**321 815,00**	**0,00**	**0,00**	**1 695 831,82**
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 560,00	0,00	0,00	319 560,00
74881	Participat° familles hébergt , restaurat	0,00	0,00	0,00	1 320 494,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320 494,38
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	51 362,44	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00	52 412,44
7788	Produits exceptionnels divers	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 205,00	0,00	0,00	3 365,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**719 203,41**	**8 232 456,13**	**3 428 493,06**	**6 040 552,65**	**2 715 919,91**	**0,00**	**0,00**	**21 136 625,16**
6042	Achats de prestations de services	0,00	239 159,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 159,49
60611	Eau et assainissement	0,00	2 498,28	0,00	5 751,06	0,00	0,00	0,00	8 249,34
60612	Energie - Electricité	81,91	113 541,80	0,00	14 199,51	0,00	0,00	0,00	127 823,22
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	799,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799,35
60631	Fournitures d'entretien	0,00	11 062,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 062,12
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	14 472,99	0,00	1 302,39	0,00	0,00	0,00	15 775,38
6064	Fournitures administratives	0,00	13 662,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 662,76
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	37 338,70	0,00	62 118,33	0,00	0,00	0,00	99 457,03
6132	Locations immobilières	0,00	52 970,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 970,11
61351	Matériel roulant	0,00	2 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 895,00
61358	Autres	0,00	3 294,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 294,06
61521	Entretien terrains	0,00	2 110,68	0,00	996,47	0,00	0,00	0,00	3 107,15
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	36 107,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 107,02
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	10 992,13	0,00	0,00	0,00	10 992,13
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	11 514,15	0,00	1 139,25	0,00	0,00	0,00	12 653,40
617	Etudes et recherches	1 300,00	0,00	0,00	0,00	37 408,63	0,00	0,00	38 708,63
6182	Documentation générale et technique	0,00	728,89	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,89
6188	Autres frais divers	0,00	320 906,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 906,22
6231	Annonces et insertions	61 541,14	14 932,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 473,45
6232	Fêtes et cérémonies	560 741,95	0,00	446 999,79	64 011,00	231 099,00	0,00	0,00	1 302 851,74
6234	Réceptions	0,00	26 066,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 066,58
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	11 571,15	0,00	14 205,00	0,00	0,00	0,00	25 776,15
6238	Divers	0,00	47 272,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 272,22
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	11 709,75	0,00	0,00	0,00	11 709,75

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs		TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	99 305,11	0,00	5 580,00	0,00	0,00	0,00	104 885,11
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	202 200,86	115 217,80	0,00	0,00	0,00	0,00	317 418,66
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	150,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 350,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	14 851,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 851,86
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	149 429,72	0,00	0,00	149 429,72
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	29 464,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 464,86
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 466 317,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 466 317,56
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	36 684,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 684,79
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	364 549,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 549,44
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	1 020 742,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 742,07
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	706 871,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 871,07
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	802 786,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	802 786,93
6455	Cotisations assurance du personnel	0,00	14 730,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 730,40
6473	Allocations de chômage	0,00	23 707,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 707,78
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	562,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562,84
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	219 393,16	0,00	0,00	219 393,16
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	703 498,88	0,00	85 500,00	0,00	0,00	788 998,88
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	95 538,41	469 282,10	2 152 576,59	5 848 547,76	1 993 089,40	0,00	0,00	10 559 034,26
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	155,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,58
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	17 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 079,00
RECETTES		**0,00**	**441 540,06**	**63 467,38**	**264 982,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**769 989,44**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	4 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 896,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	410 029,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 029,73
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	60 000,00	194 182,00	0,00	0,00	0,00	254 182,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	70 800,00	0,00	0,00	0,00	70 800,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	20 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 555,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 256,75	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 287,75
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 802,58	3 436,38	0,00	0,00	0,00	0,00	7 238,96

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**650 095,72**	**0,00**	**932 456,14**	**0,00**	**1 582 551,86**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	24 567,96	0,00	24 567,96
61358	Autres	770,35	0,00	0,00	0,00	770,35
617	Etudes et recherches	127 999,99	0,00	0,00	0,00	127 999,99
6188	Autres frais divers	3 087,82	0,00	0,00	0,00	3 087,82
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	38 003,50	0,00	0,00	0,00	38 003,50
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	477 322,06	0,00	907 888,18	0,00	1 385 210,24
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 912,00	0,00	0,00	0,00	2 912,00
RECETTES		**7 576,60**	**0,00**	**1 025,09**	**0,00**	**8 601,69**
7788	Produits exceptionnels divers	7 576,60	0,00	1 025,09	0,00	8 601,69

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/935

CHAPITRE 935 –Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**112 168,02**	**0,00**	**0,00**	**587 906,59**	**0,00**	**0,00**	**1 514 563,28**	**0,00**	**664 373,21**	**2 879 011,10**
60632	Fournitures de petit équipement	1 854,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 854,46
6064	Fournitures administratives	1 090,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,75
611	Contrats de prestations de services	12 933,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 010,46	0,00	0,00	386 943,66
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106,70	0,00	0,00	1 106,70
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 395,04	12 395,04
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,58	0,00	0,00	1 346,58
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 007,31	424 007,31
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 435,00	0,00	0,00	17 435,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652,93	0,00	0,00	652,93
6234	Réceptions	5 623,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00	0,00	29 970,86	35 708,44
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979,98	0,00	0,00	979,98
6251	Voyages, déplacements et missions	11 249,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 193,86	0,00	0,00	23 443,39
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187,77	0,00	0,00	187,77
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 536,00	0,00	0,00	6 536,00
6561	Participat° organismes regroupement	0,00	0,00	0,00	235 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 463,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	269 683,23	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	467 683,23
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	79 416,50	0,00	0,00	82 760,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 176,86
6743	Subvent° de fonctionnement aux SPIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**759 245,75**	**0,00**	**28 100,00**	**787 345,75**
70388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 329,50	0,00	0,00	126 329,50

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité		
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 844,25	0,00	0,00	515 844,25
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00	13 100,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 072,00	0,00	0,00	117 072,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/937

CHAPITRE 937 –Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**72 893,38**	**9 470 733,27**	**187 044,34**	**0,00**	**1 434 092,63**	**457 314,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 622 078,08**
611	Contrats de prestations de services	0,00	185 533,00	1 600,38	0,00	0,00	71 272,23	0,00	0,00	0,00	258 405,61
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737,50	0,00	0,00	0,00	737,50
6188	Autres frais divers	11 202,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 202,29
6232	Fêtes et cérémonies	61 691,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 691,09
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862,60	0,00	0,00	0,00	862,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	16 696,52	5 100,00	0,00	0,00	83 242,83	0,00	0,00	0,00	105 039,35
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	9 254 858,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 254 858,19
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	13 645,56	180 343,96	0,00	1 434 092,63	301 199,30	0,00	0,00	0,00	1 929 281,45
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 621,11**	**78 151,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**84 772,14**
70872	Remb. frais budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 718,03	0,00	0,00	0,00	75 718,03
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	6 621,11	0,00	0,00	0,00	0,00	6 621,11
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 433,00	0,00	0,00	0,00	2 433,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/938

CHAPITRE 938 –Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		**1 903,84**	**0,00**	**273 252,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 220 732,16**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 903,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,46
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 831,60
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 485,56
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 023,86

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Participat° organismes regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 045 335,42
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 158,26
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	273 252,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Redev. occupat° domaine public régional	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

IV

A/938

Détail par articles

CHAPITRE 938 –Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		**0,00**	**27 264 513,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	25 652,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	284 620,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	21 938,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	114 347,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	3 156,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	522,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	6 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	30 531,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	4 886,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	1 806 730,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	74 932,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	1 517 045,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	38 669,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	10 812,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	15 469,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Frais de formation	0,00	22 596,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	28 056,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 735,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	412,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	245 750,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	71 390,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	5 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	27 494,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	46 156,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	4 536,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	73 774,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	5 989,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	10 280 871,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	119 988,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	2 950 920,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	1 497 643,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	149 350,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 680 047,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	3 089 285,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations assurance du personnel	0,00	44 290,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 263,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Participat° organismes regroupement	0,00	2 464 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	72 310,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	375 192,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	37 971,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 761 479,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Redev. occupat° domaine public régional	0,00	433 279,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	488 222,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	442 442,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	397 534,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**53 445 460,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104 205 862,11**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 652,96
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 620,54
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 938,58
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 347,09
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 156,79
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522,20
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 420,00
611	Contrats de prestations de services	140 662,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 194,41
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 886,18
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806 730,02
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 932,17
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 517 045,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 669,81
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 812,40
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 469,73
6184	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 596,05
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 960,68
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 633,16
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412,30
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 582,50
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 390,04
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 948,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 494,55
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 156,52
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 485,56
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 536,42

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 023,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 774,11
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 989,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 280 871,28
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 988,63
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 950 920,57
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497 643,90
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 350,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 047,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 089 285,95
6455	Cotisations assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 290,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263,53
6518	Autres	53 304 798,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 304 798,24
6561	Participat° organismes regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 464 800,00
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 045 335,42
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 310,29
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 350,66
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 252,18
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 971,11
RECETTES		**13 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 774 679,35**
70323	Redev. occupat° domaine public régional	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 279,88
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 222,70
7718	Autres produits except. opérat° gestion	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 892,52
7788	Produits exceptionnels divers	12 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 284,25

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/939

CHAPITRE 939 –Action économique

Article /compte par nature (2)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**12 918 040,78**	**173 276,23**	**234 637,78**	**929 619,11**	**13 047 814,04**	**27 303 387,94**
611	Contrats de prestations de services	0,00	152 454,25	0,00	0,00	0,00	0,00	152 454,25
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	509 368,92	0,00	0,00	0,00	0,00	509 368,92
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	1 457 508,92	0,00	70 097,15	0,00	0,00	1 527 606,07
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	8 719 004,77	173 276,23	164 540,63	929 619,11	13 047 814,04	23 034 254,78
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	2 078 018,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 078 018,92
RECETTES		**0,00**	**3 190 368,00**	**0,00**	**1 025 770,33**	**0,00**	**19 445,96**	**4 235 584,29**
74718	Autres participations Etat	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 445,96	19 445,96
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 163 368,00	0,00	1 025 770,33	0,00	0,00	3 189 138,33
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes voétes dans l'exercice.
(2) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2004 06 082-Eonia	29/06/2004	85 992 000,00	76 987 000,00	0,00	9 456 000,00	67 531 000,00
40162 BFT - Tranche 2 n°041162	29/06/2004	43 647 058,00	0,00	0,00	0,00	37 411 764,00
LT Livret A_201208-mobilisatio	18/12/2013	450 000 000,00	31 000 000,00	7 259 842,54	0,00	450 000 000,00
CO9014-Mobilisation	14/04/2016	100 000 000,00	100 000 000,00	1 015 861,12	50 000 000,00	50 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**679 639 058,00**	**207 987 000,00**	**8 275 703,66**	**59 456 000,00**	**604 942 764,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M.4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 035 311 337,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 245 311 337,00									
83551FR-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	23/12/2014	08/12/2015	08/12/2016	120 000 000,00	F	Taux fixe à 1.801 %	1,800	1,800	EUR	A	P	O	A-1
83551FR-02	BEI Banque Europeenne d'Investissement	23/12/2014	08/12/2015	27/12/2017	130 000 000,00	F	Taux fixe à 1.659 %	1,660	1,660	EUR	A	P	O	A-1
83870FR	BEI Banque Europeenne d'Investissement	13/03/2015	13/03/2015	28/04/2021	150 000 000,00	V	Euribor 03 M + marge	0,500	0,500	EUR	X	C	O	A-1
83870FR Tranche 1	BEI Banque Europeenne d'Investissement	28/04/2018	13/07/2018	31/07/2019	100 000 000,00	F	Taux fixe à 1.782 %	1,780	1,780	EUR	A	P	O	A-1
AFD CRE 1386 01 Z	Agence Française de Développement	29/06/2004	27/11/2005	31/12/2005	50 000 000,00	V	Euribor 06 M-marge -Floor 0	2,640	2,810	EUR	S	C	O	A-1
BEI 2009 Tirage 1	BEI Banque Europeenne d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	100 000 000,00	F	Taux fixe à 4.792 %	4,790	4,850	EUR	S	C	O	A-1
BEI 2009 Tirage 2	BEI Banque Europeenne d'Investissement	16/09/2004	16/09/2004	15/07/2009	50 000 000,00	F	Taux fixe à 4.413 %	4,410	4,460	EUR	S	C	O	A-1
BEI 2009 Tirage 3	BEI Banque Europeenne d'Investissement	16/09/2004	16/09/2004	15/07/2009	50 000 000,00	F	Taux fixe à 4.63 %	4,630	4,680	EUR	S	C	O	A-1
CO9014-Tirage1	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,110	EUR	A	P	O	A-1
CO9014-Tirage2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	C	(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	1,700	1,720	EUR	A	P	O	B-1
CRE1607 01 V	Agence Française de Développement	11/12/2014	17/06/2015	30/06/2016	35 000 000,00	V	Euribor 06 M +marge -Floor 0.25	0,500	0,510	EUR	S	C	O	A-1

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Modalité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Catégorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DEXIA 2007 MIR221995EUR	SFIL CAFFIL	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2008	160 000 000,00	F	TAG 03 M(Postfixé) + 0.14-Floor -0.14 sur TAG 03 M(Postfixé)	4,180	4,300	EUR	A	C	O	A-1
LT Livret A_M2013121820 Bat Pub	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2013	18/12/2020	77 673 337,00	V	Livret A + marge	2,250	2,270	EUR	X	X	O	A-1
LT Livret A_M2013121830 Voirie Regionale	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2013	18/12/2020	172 638 000,00	V	Livret A + marge	2,250	2,270	EUR	X	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					790 000 000,00									
2004 06 082-Eonia	CAISSE D'EPARGNE	29/06/2004	29/06/2004	02/01/2019	150 000 000,00	V	Eonia(Postfixé) + marge	2,140	2,290	EUR	A	X	O	A-1
40162 BFT - Tranche 1 n°040162	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	20/10/2009	15/11/2009	15/11/2010	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1725 %	3,170	3,260	EUR	A	C	O	A-1
40162 BFT - Tranche 2 n°041162	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	29/06/2004	15/11/2004	15/11/2010	110 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + marge	2,220	2,250	EUR	X	X	O	A-1
CO9014-Mobilisation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	14/04/2016	29/03/2019	50 000 000,00	V	Moyenne Euribor 03 M + marge	0,500	0,510	EUR	X	X	O	A-1
LT Livret A_201208-mobilisation	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2013	18/06/2019	450 000 000,00	V	Livret A + marge	1,750	2,300	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 035 311 337,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**16 666 666,67**		**1 189 604 418,75**					**37 352 693,55**	**19 996 834,45**	**-210 146,37**	**5 389 258,67**
1641 Emprunts en euros (total)		16 666 666,67		622 661 654,75					29 117 399,55	12 282 432,46	-210 146,37	3 349 988,67
83551FR-01	N	0,00	A-1	110 680 257,08	26,94	F	Taux fixe à 1.801 %	1,800	3 162 194,65	2 050 302,56	0,00	121 815,92
83551FR-02	N	0,00	A-1	123 185 565,63	27,99	F	Taux fixe à 1.659 %	1,650	3 435 247,54	2 100 639,29	0,00	17 030,40
83870FR	N	0,00	A-1	0,00	31,33	V	Euribor 03 M + marge	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
83870FR Tranche 1	N	0,00	A-1	100 000 000,00	29,58	F	Taux fixe à 1.782 %	1,770	0,00	98 888,89	0,00	742 500,00
AFD CRE 1386 01 Z	N	0,00	A-1	6 666 666,58	2,00	V	Euribor 06 M-marge -Floor 0	0,000	3 333 333,34	0,00	0,00	0,00
BEI 2009 Tirage 1	N	0,00	A-1	62 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 4.792 %	4,780	4 000 000,00	3 114 800,00	0,00	1 361 726,67
BEI 2009 Tirage 2	N	0,00	A-1	31 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 2.837 %	2,830	2 000 000,00	922 025,00	0,00	403 090,42
BEI 2009 Tirage 3	N	0,00	A-1	31 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 4.63 %	4,620	2 000 000,00	1 504 750,00	0,00	657 845,83
CO9014-Tirage1	N	0,00	A-1	24 327 740,62	26,95	F	Taux fixe à 2.08 %	2,100	672 259,38	527 222,22	0,00	25 300,85
CO9014-Tirage2	N	0,00	B-1	24 327 740,62	26,95	C	(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M Taux fixe 1.7% à barrière 1.75% sur Eurib	1,720	672 259,38	430 902,78	0,00	20 678,58
CRE1607 01 V	N	0,00	A-1	29 473 684,22	16,00	V	Euribor 06 M +marge -Floor 0.25	0,450	1 842 105,26	77 138,16	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
DEXIA 2007 MIR221995EUR	O	16 666 666,67	A-1	80 000 000,00	9,00	F	Taux fixe à 3.225 % Taux fixe à 1.048 %	1,780	8 000 000,00	1 455 763,56	-210 146,37	0,00
LT Livret A_M2013121820 Bat Pub	N	0,00	A-1	0,00	25,00	V	Livret A + marge	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LT Livret A_M2013121830 Voirie Regionale	N	0,00	A-1	0,00	42,00	V	Livret A + marge	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		566 942 764,00					8 235 294,00	7 714 401,99	0,00	2 039 270,00
2004 06 082-Eonia	N	0,00	A-1	67 531 000,00	6,00	V	Eonia(Postfixé) + marge	0,000	0,00	4 240,70	0,00	0,00
40162 BFT - Tranche 1 n°040162	N	0,00	A-1	12 000 000,00	5,87	F	Taux fixe à 3.1725 %	3,210	2 000 000,00	450 318,75	0,00	48 645,00
40162 BFT - Tranche 2 n°041162	N	0,00	A-1	37 411 764,00	5,87	V	TAM(Postfixé) + marge	0,000	6 235 294,00	0,00	0,00	0,00
CO9014-Mobilisation	N	0,00	A-1	0,00	28,00	V	Moyenne Euribor 03 M + marge	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LT Livret A_201208-mobilisation	N	0,00	A-1	450 000 000,00	45,00	V	Livret A + marge	1,770	0,00	7 259 842,54	0,00	1 990 625,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		**16 666 666,67**		**1 189 604 418,75**					**37 352 693,55**	**19 996 834,45**	**-210 146,37**	**5 389 258,67**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
CO9014-Tirage2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25 000 000,00	24 327 740,62	1	28,00		(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	17 733,16	Taux fixe 1.7% à barrière 1.75% sur Euribor 03 M	1,720	430 902,78	0,00	2,05
TOTAL (B)		**25 000 000,00**	**24 327 740,62**						**17 733,16**			**430 902,78**	**0,00**	**2,05**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**25 000 000,00**	**24 327 740,62**						**17 733,16**			**430 902,78**	**0,00**	**2,05**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / [illegible] euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 165 276 678,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 327 740,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**160 000 000,00**					**80 000 000,03**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
8663398C	DEXIA 2007 MIR221995EUR	80 000 000,00	03/01/2028	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	63 333 333,36	01/01/2015	03/01/2028		0,00	0,00	0,00
Swap 2272602M	DEXIA 2007 MIR221995EUR	80 000 000,00	01/01/2028	NATIXIS	swap	taux	16 666 666,67	01/12/2009	01/01/2028		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**160 000 000,00**					**80 000 000,03**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						9 662 474,01	-63 453,86		
8663398C	DEXIA 2007 MIR221995EUR	Taux fixe à 1.048 %	1,068	TAG 03 M(Postfixé) + 0.14	-0,231	2 929 092,06	-356 879,08	A-1	A-1
Swap 2272602M	DEXIA 2007 MIR221995EUR	Taux fixe à 3.225 %	3,312	TAG 03 M(Postfixé)	-0,373	6 733 381,95	293 425,22	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						9 662 474,01	-63 453,86		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES

IV
B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 euros TTC €		Délibération du 30 juin 2006
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels	2	30/06/2006
L	Progiciels	5	30/06/2006
L	Marque,brevets,droits	0	30/06/2006
L	Voitures	5	30/06/2006
L	Camions et véhicules industries	8	30/06/2006
L	Mobiliers	10	30/06/2006
L	Matériels de bureau électriques et électroniques	5	30/06/2006
L	Matériels informatiques et audiovisuels	5	30/06/2006
L	Matériels de téléphonie(autocom et postes fixes)	10	30/06/2006
L	Téléphones portables	1	30/06/2006
L	Matériels classiques	10	30/06/2006
L	Matériels informatiques lycées	5	30/06/2006
L	Matériels divers lycées	10	30/06/2006
L	Mobiliers et machines outils lycées	15	30/06/2006
L	Coffre fort	30	30/06/2006
L	Installations et appareils de chauffage	15	30/06/2006
L	Appareils de levage ascenseurs	20	30/06/2006
L	Appareils de laboratoire	10	30/06/2006
L	Equipements de garage ,ateliers et outillage	10	30/06/2006
L	Petit équipement de cuisine	5	30/06/2006
L	Gros équipement de cuisine	10	30/06/2006
L	Equipement sportifs	10	30/06/2006
L	Installation de voirie	20	30/06/2006
L	Plantations	20	30/06/2006
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	30/06/2006
L	Bâtiments scolaires	30	30/06/2006
L	Autres bâtiments	30	30/06/2006
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/06/2006

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		
L	Agencement de bâtiment n'appartenant pas à la région (location)	0	30/06/2006
L	Bâtiment légers	15	30/06/2006
L	Agencement de bâtiment , installations électriques et téléphoniques (hors autocom et poste fixe)	15	30/06/2006
L	Aménagement extérieur des bâtiments : toiture , murs extérieurs,fenêtres,enduits,étanchéité	10	30/06/2006
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/06/2006
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/06/2006
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec	5	30/06/2006
L	Frais d'urbanisme	5	30/06/2006
	Biens de faible valeur inférieur à 500 euros	1	30/06/2006
L	Subventions fonds européens	1	11/12/2015
L	Subventions finançant des biens mobiliers , du matériel ou des études	5	29/12/2015
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	29/12/2015
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	29/12/2015

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour risques et charges (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunts		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)		**1 160 022,00**	**450 000,00**	**110 022,00**	**1 500 000,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**1 160 022,00**	**450 000,00**	**110 022,00**	**1 500 000,00**
Provisions pour dépréciation actifs circulants et contentieux	31/12/2018	1 160 022,00	450 000,00	110 022,00	1 500 000,00
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**1 160 022,00**	**450 000,00**	**110 022,00**	**1 500 000,00**

(1) Abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès , provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B6

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1801	Intitulé de l'opération : RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**145 000,00**	**0,00**	**0,00**	**145 000,00**	**0,00**
908 (2)	0,00	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**145 000,00**	**0,00**	**0,00**	**145 000,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**1 971 900,00**	**1 942 604,77**	**0,00**	**29 295,23**	**0,00**
908 (2)	0,00	1 971 900,00	1 942 604,77	0,00	29 295,23	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**1 971 900,00**	**1 942 604,77**	**0,00**	**29 295,23**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**1 309 150,00**	**679 909,56**	**0,00**	**629 240,44**	**0,00**
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	1 309 150,00	679 909,56	0,00	629 240,44	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**1 309 150,00**	**679 909,56**	**0,00**	**629 240,44**	**0,00**

N° opération : 30010	Intitulé de l'opération : STRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONA					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**3 377,43**	**3 377,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
902 (2)	0,00	3 377,43	3 377,43	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**3 377,43**	**3 377,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 3007	Intitulé de l'opération : CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**2 979,00**	**2 978,31**	**0,00**	**0,69**	**0,00**
902 (2)	0,00	2 979,00	2 978,31	0,00	0,69	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

N° opération : 3007	Intitulé de l'opération : CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE					
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**2 979,00**	**2 978,31**	**0,00**	**0,69**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
***040** Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
***041** Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 3010	Intitulé de l'opération : ANTENNE SAT. TRVX ET EQPMT					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**32 569,56**	**32 569,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
902 (2)	0,00	32 569,56	32 569,56	0,00	0,00	0,00
***040** Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
***041** Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**32 569,56**	**32 569,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
***040** Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
***041** Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
- non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**89 388 720,86**	**I 87 398 771,90**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**39 342 439,00**	**37 352 693,55**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	31 107 145,00	29 117 399,55
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	8 235 294,00	8 235 294,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**50 046 281,86**	**50 046 078,35**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*50 046 281,86*	*50 046 078,35*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**87 398 771,90**	**0,00**	**68 036 680,51**	**155 435 452,41**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**308 608 148,05**	**III 175 840 349,01**
Ressources propres externes de l'année (a)		**50 000 000,00**	**49 919 348,41**
10222	FCTVA	50 000 000,00	49 428 148,41
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	450 000,00
27…	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 200,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	40 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**258 608 148,05**	**125 921 000,60**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
261	*Titres de participation*	*40 000,00*	*40 000,00*
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*1 192 856,79*	*1 192 856,79*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*119 435,63*	*119 435,63*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 919 859,17*	*1 919 859,17*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*52 757,76*	*52 757,76*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 368 729,83*	*1 368 729,83*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*449 758,62*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*688 537,18*	*238 778,56*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*626,76*	*626,76*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*3 547 860,34*	*3 547 860,34*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*21 082 172,48*	*21 082 172,48*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*6 087 029,67*	*6 087 029,67*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*4 060 643,06*	*4 060 643,06*
2804162	*Subv. SPIC : Bâtiments, installations*	*222 399,79*	*222 399,79*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*6 961 000,98*	*6 961 000,98*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*3 032 804,56*	*3 032 804,56*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*22 160 772,73*	*22 160 772,73*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*1 215 125,40*	*1 215 125,40*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*8 953 963,79*	*8 953 963,79*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*986 609,14*	*986 609,14*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*13 536,73*	*13 536,73*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*4 198 655,63*	*4 198 655,63*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*568 575,92*	*568 575,92*
2808	*Autres immobilisations incorporelles*	*78 754,98*	*78 754,98*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*97,66*	*97,65*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*12 630,50*	*12 630,50*
281311	*Bâtiments administratifs*	*4 226 760,18*	*4 226 760,18*
281312	*Bâtiments scolaires*	*17 959 689,95*	*17 959 689,95*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 607 556,64*	*1 607 556,64*
281318	*Autres bâtiments publics*	*6 881 076,87*	*6 881 076,87*
28132	*Bâtiments privés*	*13 782,56*	*13 782,56*
281351	*Bâtiments publics*	*344 832,47*	*344 832,47*
281352	*Bâtiments privés*	*663,29*	*663,29*
281572	*Matériel technique scolaire*	*505 159,03*	*505 159,03*
281578	*Autre matériel technique*	*988 793,06*	*421 851,84*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*565 915,00*	*566 941,23*
2817314	*Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)*	*81 738,73*	*81 738,73*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*34 603,61*	*34 603,61*
2817578	*Autre matériel technique (m. à dispo)*	*82 350,68*	*82 350,68*
2817831	*Matériel informatiq scolaire (m. à dispo*	*123 432,52*	*39 811,01*
2817841	*Mobiliers scolaires (m. à dispo)*	*0,00*	*83 621,51*
2817848	*Autres matériels de bureau (m. à dispo)*	*4 793,62*	*4 793,62*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*367 073,27*	*367 073,27*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 434 113,46*	*1 434 113,46*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*212 867,63*	*212 867,63*
281838	*Autre matériel informatique*	*754 936,31*	*754 936,31*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*178 181,87*	*178 181,87*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*946 463,18*	*946 463,18*
28185	*Matériel de téléphonie*	*4 662,26*	*4 662,26*
28188	*Autres immo. corporelles*	*602 032,93*	*601 697,93*
282838	*Autre matériel informatique (affectation*	*0,00*	*335,00*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
954	Produits des cessions d'immobilisations	4 764 756,00	0,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*127 356 476,45*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**175 840 349,01**	**0,00**	**0,00**	**138 146 552,95**	**313 986 901,96**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**155 435 452,41**
Ressources propres disponibles	IV	**313 986 901,96**
Solde	V = IV – II (2)	**158 551 449,55**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

IV
B6

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) – ENTREES

IV
B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			**412 846 981,14**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**412 846 981,14**	**0,00**	
10/01/2018	21848- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-044	138 209,76	0,00	1
11/01/2018	21351 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-347	3 980,81	0,00	1
11/01/2018	SRS STPIERRE - TRAVAUX 2018	BAT190-TX2018-1-376	1 902,90	0,00	15
16/01/2018	21578- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-1132	33 574,26	0,00	1
16/01/2018	DPI- HM 14 - SAINT DENIS - DETACHEMENT PARCELLE LYCEE HORIZON	2018-1-2088	657,78	0,00	0
16/01/2018	DPI- SAINT DENIS HONORAIRES SERVITUDE PASSAGE EXT REGION PARCELLE HL 9 - PROPRIETE SOFILO	2018-1-2089	1 405,22	0,00	0
16/01/2018	MOCA - TRAVAUX 2018	BAT217-TX2018-1-379	27 771,54	0,00	15
16/01/2018	VOIRIE 2018- RESEAUX DE VOIRIE (RDV)- env 13744	2018-1-82213744	34 458 517,60	0,00	0
16/01/2018	VOIRIE 2018 - DEER PROGRAMME REGIONAL ROUTES env 23870	2018-1-82223870	21 009 986,50	0,00	0
16/01/2018	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX 2018	BAT001-TX2018-1-901	112 266,55	0,00	15
16/01/2018	DL - SRN ST DENIS - TRAVAUX 2018	BAT193-TX2018-1-903	16 967,95	0,00	15
17/01/2018	VOIRIE 2018- NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL- env 13747	2018-1-82213747	291 011 291,39	0,00	0
22/01/2018	VOIRIE 2018- DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES- env 23872	2018-1-82223872	22 979 163,46	0,00	0
22/01/2018	VOIRIE 2018 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES NATIONALES env 23874	2018-1-82223874	59 760,35	0,00	0
24/01/2018	HOTEL DE REGION - VARIATION #5, #7, #10 DE MATHILDE CLAUDE MARTY	2018-1-441	2 500,00	0,00	0
24/01/2018	HOTEL DE REGION - TOILE TAGS DES LYRICS D'ALAIN PETERS - JEAN MICHEL BABET	2018-1-937	1 000,00	0,00	0
25/01/2018	HOTEL DE REGION - CONCEPT BIRD MUV + FORMATION	2018-1-2344	1 300,00	0,00	5
25/01/2018	2051- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-862	2 084,09	0,00	1
25/01/2018	DSI - MIGRATION ZIMBRA 8.7.11	2018-1-876	3 255,00	0,00	2
26/01/2018	VOIRIE 2018 -PROGRAMME REGIONAL ROUTES NATIONALES env 13745	2018-1-82213745	117 903,63	0,00	0
02/02/2018	EX ATELIER RENAULT - TRAVAUX ETANCHEITE TOITURE	BAT248-2018-1-1077	1 529,85	0,00	2
02/02/2018	CMJ JAMAIQUE- TRAVAUX 2018	BAT027-TX2018-1-2372	372 948,94	0,00	15
02/02/2018	DSI - PLATE FORME TOURISME NUMERIQUE REUNION	2018-1-873	84 508,26	0,00	2
03/02/2018	CRR ST DENIS - 4 PIANOS KORG +SUPPORTS +HOUSSES	2018-1-1253	2 947,78	0,00	10
03/02/2018	CRR ST DENIS - CLOISONS MOBILES POUR LES SALLES DE DANSE	2018-1-1258	3 274,53	0,00	10
03/02/2018	CRR ST DENIS - CAISSON + ACCESSOIRES	2018-1-1286	4 449,00	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
03/02/2018	CRR ST DENIS - EQUIPEMENT DES SALLES DE DANSE ET THEATRE EN AUDIO DIFFUSION	2018-1-2146	9 633,77	0,00	10
07/02/2018	HOTEL DE REGION - 2 PEINTURES DE LIONEL LAURET	2018-1-427	5 445,00	0,00	0
07/02/2018	HOTEL DE REGION - DESSIN PORTRAIT DE JEUNE HOMME DE WILHIAM ZITTE	2018-1-428	700,00	0,00	0
07/02/2018	HOTEL DE REGION - TOUR DE L'USINE DE LA MARE DE REYNALD ALAGUIRY	2018-1-429	1 000,00	0,00	0
07/02/2018	HOTEL DE REGION - ARCHEOLOGIE DU REVE DE GENATHENA (GENEVIEVE ALAGUIRY)	2018-1-430	700,00	0,00	0
07/02/2018	HOTEL DE REGION - LA MAIN D'ADRIENNE, GENESE PILON OP.1, GENESE PILON OP.2 DE MARIE-PIERRE MANECY	2018-1-431	1 500,00	0,00	0
09/02/2018	LYCEE NORD BDN - CONFIGURATION EQUIPEMENTS ET INSTALLATION SUR SITE	2018-1-1712	113 729,77	0,00	5
09/02/2018	LYCEE NORD- LOT8 MOBILIERS INTERNAT FV	2018-1-2355	46 093,52	0,00	1
10/02/2018	DEECB- GE MICROCENTRALE BRAS LIANE CELLULE HAUTE TENSION CENTRALE HYDROELECTRIQUE	BAT 019- 2018-1-2093	42 362,87	0,00	15
10/02/2018	LYCEE NORD - PETITS MATERIELS PEDAGOGIQUES- SALLES S.V.T	2018-1-2352	10 499,56	0,00	1
13/02/2018	LYCEE MAHATMA GHANDI - REMPLACEMENT ONDULEURS	2018-1-1106	4 813,88	0,00	5
13/02/2018	LYCEE LAGOURGUE - REMPLACEMENT ONDULEURS	2018-1-1107	3 386,64	0,00	5
14/02/2018	VOIRIE 2018- DTD PROGRAMME REGIONAL ROUTES- env 23869	2018-1-82223869	1 125 368,68	0,00	0
14/02/2018	HOTEL DE REGION - GROUPE LE RASSEMBLEMENT - IPADPRO WIFI 512GB SILVER+PROTECTION	2018-1-955	1 299,95	0,00	5
15/02/2018	CREPS ST DENIS - REVETEMENT FACADE	2018-1-1291	35 364,49	0,00	10
16/02/2018	SUBDIVISION ROUTIERE NORD - DEPLACEMENT DE LA LAVERIE	2018-1-1019	21 700,00	0,00	10
16/02/2018	CADJEE - TRAVAUX 2018	BAT214/2018-1-1068	7 414,25	0,00	6
16/02/2018	DEER - BOXER PEUGEOT ES-375-YN	2018-1-1082	36 546,49	0,00	8
16/02/2018	DEER - PEUGEOT BOXER ES-860-YT	2018-1-1083	36 546,49	0,00	8
16/02/2018	DEER - PEUGEOT BOXER - ER-759-WV	2018-1-1084/ER759WV	36 546,49	0,00	8
16/02/2018	DEER -PEUGEOT BOXER ES-359-YW	2018-1-1085	36 546,49	0,00	8
16/02/2018	DEER - 4 REMORQUES DE SIGNALISATION FLR	2018-1-1086	117 920,00	0,00	8
16/02/2018	DL REGIE - LASERMETRE PD-C	2018-1-1149	680,00	0,00	10
16/02/2018	HOTEL DE REGION - 3 MONOBROSSES + ACCESSOIRES	2018-1-1152	4 816,43	0,00	10
16/02/2018	2188- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-1207	128 610,48	0,00	1
16/02/2018	HOTEL DE REGION - SALLE PAVAGEAU + HEMICYCLE - REMPLACEMENT AUDIOVISUEL	2018-1-1695	15 309,64	0,00	5
16/02/2018	HOTEL REGION - MOCA - ACQUISITION LUMIERES ARCHITECTURALES	2018-1-1701	26 719,74	0,00	10
16/02/2018	HOTEL REGION HEMICYCLE - ACHATS MATERIELS AUDIOVISUELS	2018-1-1703	2 975,00	0,00	5
16/02/2018	DL REGIE - LYCEE TROIS BASSINS- PANNEAU DE CHANTIER	2018-1-2363	802,47	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
16/02/2018	VOIRIE 2018 - VOIE VELO REGIONALE env 15223	2018-1-82815223	167 744,84	0,00	0
16/02/2018	DL - CEI PORTAIL - TRAVAUX 2018	BAT196-2018-1-894	19 188,29	0,00	15
16/02/2018	ANTENNE PARIS - UN PHOTOCOPIEUR MULTI-FONCTIONS 36PPM BHC368	2018-1-957	4 788,00	0,00	10
16/02/2018	DAF - BUREAU DE DIRECTION	2018-1-964	1 021,51	0,00	10
17/02/2018	HOTEL DE REGION - 1 FUJITSU SCANNER SCANSNAP SV600	2018-1-1120	612,00	0,00	5
17/02/2018	HOTEL DE REGION - 1 SCANNER EPSON DS-530	2018-1-1120	776,00	0,00	5
17/02/2018	SRE ST BENOIT - TRAVAUX 2018	BAT186-TX2018-1-373	3 187,10	0,00	15
19/02/2018	DEER - RENAULT KANGOO EXPRESS II GD CONFORT 2PL - ET846BE	2018-1-1087	17 453,24	0,00	8
19/02/2018	DEER - RENAULT KANGOO EXPRESS II GD CONFORT 2PL - ET751BE	2018-1-1088	17 453,24	0,00	8
19/02/2018	DEER - RENAULT KANGOO EXPRESS II GD CONFORT 2PL - ET016BF	2018-1-1089	17 453,24	0,00	8
19/02/2018	DEER - RENAULT KANGOO EXPRESS II GD CONFORT 2 PL - ET914BE	2018-1-1090	17 453,24	0,00	8
20/02/2018	DCPC - PHOTOGRAPHIE AERIENNE PAR DRONE+ TERRESTRE +ORTHOPHOTOGRAPHIE+ MODELISATION 3D	2018-1-1021	3 038,00	0,00	10
20/02/2018	CPOI - CLIMATISEUR SPLIT MURAL AIRWELL_BAT.S_REFECTOIRE	2018-1-1222	4 681,92	0,00	15
20/02/2018	CPOI - REMPLACEMENT VITRES CASSEES	2018-1-1276	1 238,26	0,00	10
20/02/2018	HOTEL DE REGION - IN)ACTE VII FUMISTERIE DE MYRIAM OMAR AWADI	2018-1-432	1 000,00	0,00	0
24/02/2018	HOTEL DE REGION - 2 TABLEAUX HOMME PLANETES ET CHUTE DE TITAN DE KID KREOL ET BOOGIE	2018-1-433	4 000,00	0,00	0
24/02/2018	HOTEL DE REGION - 2 TIRAGES PHOTOS DE BADAT OSMAN	2018-1-434	1 200,00	0,00	0
28/02/2018	CRR ST DENIS - AMENAGEMENT DES SALLES DE COURS	2018-1-1242	24 808,53	0,00	10
28/02/2018	HOTEL DE REGION - 2 PHOTOGRAPHIES SUR DIBOND MAISON 1 ET MAISON 2 D'ESTHER HOAREAU	2018-1-435	1 200,00	0,00	0
01/03/2018	ANTENNE DES COMORES	BAT267	0,00	0,00	3
01/03/2018	VOIRIE 2018 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES env 8789	2018-1-822 8789	9 592,27	0,00	0
02/03/2018	CRR ST BENOIT - EQUIPEMENTS SCENIQUES	2018-1-1241	1 821,72	0,00	10
07/03/2018	DEER - KANGOO VP II TREND PLUS - ET-228-QW	2018-1-1080	21 038,24	0,00	8
07/03/2018	DEER - KANGOO VP II TREND PLUS - ET-034-QX	2018-1-1081	21 038,24	0,00	8
07/03/2018	REGION - STICKERS POUR LA ZOE	2018-1-1091	488,25	0,00	1
07/03/2018	DL - NISSAN400 2.3D AVEC HAYON 125CH TYPEL2H2 -EQ605XX	2018-1-1092	34 184,00	0,00	8
07/03/2018	CPOI ST PIERRE COM / OTV - COLONNE ALU EMBASE LOURDE POUR MONITEUR	2018-1-1148	1 375,78	0,00	10
07/03/2018	MRST - TRAVAUX 2018	BAT009-TX2018-1-407	47 789,92	0,00	15
07/03/2018	DL - SUBDIVISION ROUTIERE SUD - TRAVAUX 2018	BAT190-TX2018-1-888	27 035,80	0,00	15
07/03/2018	DL - DAMR-DEER - TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-892	12 197,82	0,00	15
10/03/2018	2181-BIENS DE FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-2326	1 688,27	0,00	1
10/03/2018	VILLA YLANG YLANG - SAINTE CLOTILDE - TRAVAUX 2018	2018-1-423	1 611,23	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
10/03/2018	VILLA YLANG YLANG - TRAVAUX 2018	BAT044-TX2018-1-425	8 728,83	0,00	15
10/03/2018	HOTEL DE REGION - DIPTYQUE OUI! 2016 DE GABRIELLE MANGLOU	2018-1-436	1 400,00	0,00	0
10/03/2018	HOTEL DE REGION - LE PECHEUR DE CUBES, CYCLONE AU BARACHOIS, PETIT AIR DE SEYCHELLES/LOUIS ATHENAS	2018-1-437	1 500,00	0,00	0
10/03/2018	HOTEL DE REGION - 4 SERIGRAPHIES LES OISEAUX DE MANUELLE GALVIS	2018-1-438	1 000,00	0,00	0
10/03/2018	HOTEL DE REGION - ART HAIR SCOUBI + ART HAIR BOBINE DE LACAZE JEAN MARC	2018-1-439	1 200,00	0,00	0
10/03/2018	DSI - MIGRATION VERS BI 4.2 ET FORMATION MCD ASTRE GF	2018-1-875	19 893,75	0,00	2
13/03/2018	CAMPUS PRO OI - TABLETTE SAMSUNG T813 32GO + COUVERTURE	2018-1-1004	1 338,00	0,00	5
13/03/2018	CPOI - CLIMATISEURS WESTPOINT	2018-1-1223	5 180,88	0,00	15
13/03/2018	CPOI - RIDEAUX_ANTI_FEU_SUR_CHAPITEAUX	2018-1-2139	18 173,75	0,00	10
14/03/2018	CRR ST PAUL - CLIMATISEUR SPLIT MURAL WESPOINT	2018-1-1232	3 222,15	0,00	10
14/03/2018	CRR ST BENOIT - CLIMATISEUR	2018-1-1233	5 658,89	0,00	10
15/03/2018	LYCEE NORD- MOBILIERS SALLES SCIENTIFIQUES- PAILLASSE + ARMOIRES DE SECURITE	2018-1-2350	16 411,01	0,00	10
15/03/2018	LYCEE NORD - MOBILIERS SALLES TECHNOLOGIQUES- TABLES INFORMATIQUES	2018-1-2351	6 708,66	0,00	10
15/03/2018	21311- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-2357	5 689,09	0,00	1
15/03/2018	DSI - WIFI REGIONAL GRAND PUBLIC WIRUN	2018-1-870	112 552,27	0,00	5
15/03/2018	DL - ANNEXE HOTEL REGION - TRAVAUX 2018	BAT043-TX2018-1-891	23 614,09	0,00	15
15/03/2018	HOTEL REGION 2ÈME VICE PRÉSIDENTE - BUREAU FLORA NOYER + CONSOLE	2018-1-977	1 106,14	0,00	10
16/03/2018	DRR CHATEL - TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-374	20 692,42	0,00	15
20/03/2018	DSI - SWITCH COMMUTATEURS	2018-1-1095	13 401,82	0,00	5
20/03/2018	VOIRIE 2018 - REALISATION PARKING KELONIA env 25018	2018-1-31325018	89 321,19	0,00	0
20/03/2018	KELONIA - RENOUVELLEMENT DE LA MUSEOGRAPHIE AGENCEMENT MOBILIER INSTALLATION	2018-1-944	54 777,31	0,00	10
22/03/2018	CPOI - RESEAU_IRRIGATION	2018-1-1287	3 558,80	0,00	10
23/03/2018	CRR ST DENIS - BASSON ADLER 1350	2018-1-1234	13 861,85	0,00	10
23/03/2018	CRR ST DENIS - BASSONS TAKEDA	2018-1-1237	9 829,25	0,00	10
23/03/2018	DRH OSCAR SUD - PLAN HANDICAP AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT TRAVAIL PAIRE PROTHESE AUDITIVE	2018-1-1766	1 682,80	0,00	10
23/03/2018	LYCEE ROLAND GARROS - SCOOTER ELECTRIQUE CERES 4 NOIR 9KMH	2018-1-991	2 340,00	0,00	10
27/03/2018	GROUPE LE RASSEMBLEMENT - IPAD PRO 64GB GRIS + PROTECTION	2018-1-961	958,90	0,00	5
28/03/2018	SR OUEST - TRAVAUX 2018	BAT197-TX2018-1-375	3 552,00	0,00	15
28/03/2018	CPOI - TRAVAUX 2018	BAT031-TX2018-1-416	68 035,04	0,00	15
28/03/2018	HOTEL DE REGION - SERIE DE 7 PHOTOGRAPHIES "DES COMPOSITIONS" D'ANNE FONTAINE	2018-1-440	2 240,00	0,00	0

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée annees (1)
30/03/2018	DTD- AUTOCAR DE LIGNE- FA 336 YM	FA 336 YM- 2018-1-2122	76 254,00	0,00	8
30/03/2018	DTD- AUTOCAR DE LIGNE- FA 340 YM	FA 340 YM- 2018-1-2122	76 254,00	0,00	8
04/04/2018	HOTEL DE REGION DSI - ORDINATEUR PORTABLE MAC BOOK PRO 13"	2018-1-1102	2 383,67	0,00	5
06/04/2018	21838- BIENS FAIBLE VALEUR 2018	2018-1-1093	45 291,80	0,00	1
06/04/2018	CRR ST DENIS - TIMBALES PREMIER ELITE	2018-1-1238	34 663,20	0,00	10
11/04/2018	LYCEE NORD- MOBILIERS INTERNAT- PARAVENTS	2018-1-2353	38 592,48	0,00	10
12/04/2018	IMMEUBLE CADJEE DAF- CHAUFFEUSE VISITEUR CUIR	2018-1-043	594,95	0,00	10
12/04/2018	ANTENNE DE CHINE - TRAVAUX 2018	2018-1-1066	14 997,15	0,00	3
12/04/2018	DL - PROJECTEUR PC 2KW DTS SCENA + ACCESSOIRES	2018-1-1147	3 346,14	0,00	10
12/04/2018	DL AUDIO- MOCA-ACQUISITION MONITEURS VIDEOS SALLES 200 ET 400	2018-1-2364	2 988,00	0,00	5
12/04/2018	DL - SRO CEI LES AIGRETTES - TRAVAUX 2018	BAT189-TX2018-1-906	15 242,55	0,00	15
13/04/2018	CRR ST BENOIT - 3 CANAPES 2 PLACES	2018-1-2171	1 822,71	0,00	10
13/04/2018	CRR SAINT-BENOIT - 5 CHAUFFEUSES 2 PLACES INCLINE	2018-1-2171	3 396,24	0,00	10
13/04/2018	CRR ST BENOIT - 7 CHAUFFEUSES DOS DROIT	2018-1-2171	5 084,06	0,00	10
19/04/2018	CRR NORD - RIDEAUX DE SCENE	2018-1-1231	14 248,00	0,00	10
19/04/2018	LYCEE NORD - TRAVAUX 2018	BAT176-TX2018-1-415	16 295,62	0,00	15
21/04/2018	DPI- RN1A REALISATION D'UN PARKING AU NIVEAU DE KELONIA	BAT012- 2018-1-2091	234 666,98	0,00	20
26/04/2018	CRR ST BENOIT - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ALARME INCENDIE	2018-1-1229	6 130,25	0,00	10
26/04/2018	DPI- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE GARE ROUTIERE SAINT DENIS	2018-1-2090	3 689,00	0,00	0
26/04/2018	MADOI - TRAVAUX 2018	BAT061-TX2018-1-420	8 353,00	0,00	15
27/04/2018	CPOI - REMPLACEMENT_MIXER_PLONGEANT_CENTHOR	2018-1-1269	794,34	0,00	10
27/04/2018	CPOI - CUTTER ELECTROLUX -COUTEAUX LISSE ET CRANTE CENTHOR	2018-1-1281	2 445,90	0,00	10
27/04/2018	CPOI - LECTEUR PLAQUE MINERALOGIQUE	2018-1-1292	18 260,55	0,00	10
27/04/2018	CPOI - REMPLACEMENT_DU_SURPRESSEUR_D'ARROSAGE_BAT.X	2018-1-2141	22 749,56	0,00	10
28/04/2018	HOTEL DE REGION - 8 HUILES SUR TOILES DE HENRY CASTELNEAU	2018-1-938	6 000,00	0,00	0
28/04/2018	GROUPE REUNIONNOUS - APPLE IPHONE 7 32 GO	2018-1-997	2 963,41	0,00	10
01/05/2018	ANTENNE DES SEYCHELLES	BAT268	0,00	0,00	3
01/05/2018	CAMPUS PRO OI - CLIMATISEURS BUREAUX-J101-N002-Z202-AG004-BatW	2018-1-1006	6 976,55	0,00	15
01/05/2018	PARC-AUTO JAMAIQUE - COMPRESSEUR A/R PISTON 220 2CV 100L	2018-1-1133	598,50	0,00	10
01/05/2018	PARC-AUTO JAMAIQUE - ASPIRATEUR 1380W 65L	2018-1-1136	680,00	0,00	10
01/05/2018	HOTEL DE REGION - GROUPE ELECTROGENE SDMO V440 KVA	2018-1-1146	74 503,70	0,00	10
01/05/2018	CRR ST PAUL CIMENDEF - TRAVAUX 2018	BAT054-TX2018-1-418	1 677,43	0,00	15
01/05/2018	ANTENNE DE PARIS - TELEVISEUR 43 POUCE + SUPPORT	2018-1-995	954,80	0,00	5
03/05/2018	VOIRIE 2018 - ROUTE DES TAMARINS env 8850	2018-1-822 8850	1 443 165,00	0,00	0

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
04/05/2018	VILLA BEDIER - FRAC - TRAVAUX 2018	BAT228-2018-1-1807	42 925,26	0,00	15
04/05/2018	STELLA MATUTINA - TRAVAUX 2018	BAT021-TX2018-1-421	14 539,00	0,00	15
07/05/2018	DEER TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-369	4 559,90	0,00	15
08/05/2018	CAB - DRONE KARMA + CAMERA HERO 6 BL + ACCESSOIRES	2018-1-863	3 378,95	0,00	5
12/05/2018	CRR ST BENOIT - REPARATION SURPRESSEUR RIA	2018-1-1206	1 605,80	0,00	10
17/05/2018	SALLE CANDIN- GROUPE POLITIQUE	BAT269	0,00	0,00	6
19/05/2018	VILLA DE LA REGION- TRAVAUX 2018	BAT059/2018-1-2330	3 769,29	0,00	15
19/05/2018	DCPC - KELONIA ACQUISITION DE 4 IMAGES POUR NOUVEAU PARCOURS MUSEOGRAPHIQUE	2018-1-869	1 389,07	0,00	1
19/05/2018	MUSEE STELLA- EQUPT MULTIMEDIA	2018-1-943	6 931,98	0,00	5
24/05/2018	DSI - MISE A JOUR ET FORMATION D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	2018-1-879	3 038,00	0,00	2
25/05/2018	DCPC - DOSSIER DOCUMENTAIRE MARONAGE	2018-1-1018	6 076,00	0,00	10
25/05/2018	CRR ST PAUL - REMPLACEMENT DES TOLES DU PLAFOND VESTIAIRES	2018-1-1243	1 910,00	0,00	10
29/05/2018	HOTEL DE REGION - AMO POUR LA CREATION D'UNE SIGNALETIQUE D'ORIENTATION ET DE POSITION	2018-1-1151	19 530,00	0,00	10
29/05/2018	CCEE -TRAVAUX 2018	2018-1-2328	585,40	0,00	9
29/05/2018	DL - SRN CEI EPERON - TRAVAUX 2018	BAT200-TX2018-1-890	10 276,70	0,00	15
29/05/2018	HOTEL DE REGION - SERVICE DES ASSEMBLEES - SIEGE ERGONOMIQUE RHODE&GRAHL DUO BACK11 +REPOSE PIEDS	2018-1-986	1 651,58	0,00	10
31/05/2018	DEER - RENAULT MASTER - ET-552-LQ	2018-1-1078	35 607,50	0,00	8
31/05/2018	DEER - RENAULT MASTER - ET- 477-LQ	2018-1-1079	35 607,50	0,00	8
31/05/2018	CRR ST BENOIT - BORNE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE WALLBOX 22KM MOD3 TYPE2	2018-1-1210	1 790,25	0,00	10
31/05/2018	ANTENNE SEYCHELLES - GRAND BUREAU RECTANGULAIRE	2018-1-975	4 321,21	0,00	10
05/06/2018	HOTEL REGION - DL SERVICE AUDIO - ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUE	2018-1-1700	2 014,66	0,00	10
05/06/2018	BRIGADE DE CILAOS DRR-DEER-SRS - ACHAT TELEVISION	BAT185-TX2018-1-372	569,90	0,00	10
06/06/2018	GROUPE REPUBLIQUE EN MARCHE - APPLE IPHONE 7 32GO	2018-1-960	592,68	0,00	10
09/06/2018	HOTEL DE REGION DSI - INSTALLATIONS EXTINCTIONS AUTOMATIQUES SALLE SERVEURUR FAC. AJMJ 18 04 31 DU 2	2018-1-1104	27 481,24	0,00	5
09/06/2018	VILLA FOUCQUES - TRAVAUX 2018	BAT141-TX2018-1-378	3 353,62	0,00	15
12/06/2018	DSI - NOUVELLE LIAISON WIMAX ENTRE LA REGION ET LE CESER	2018-1-1099	6 497,98	0,00	5
12/06/2018	HOTEL DE REGION - ORDINATEUR PORTABLE MAC BOOK PRO 15"	2018-1-1101	15 474,57	0,00	5
12/06/2018	HOTEL DE REGION - APOGEE DUET 2 INTERFACES NUMERIQUES + ACCESSOIRES	2018-1-1117	2 275,12	0,00	5
13/06/2018	CRR - CONSOLE LUMIERE NUMERIQUE POUR LA REGIE	2018-1-1211	2 998,00	0,00	10
13/06/2018	CRR SAINT DENIS - MALLE PRO POUR 20 CHAISES PLIANTE D'ORCHESTRE	2018-1-1837	3 256,74	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
13/06/2018	CRR SAINT DENIS - MALLE OPENROAD POUR 20 PUPITRES MANHASSET	2018-1-1837	1 560,06	0,00	10
16/06/2018	CRR - ACCORDEON BASSE COMPACT 32 NOTES	2018-1-1212	5 370,75	0,00	10
20/06/2018	CRR ST DENIS - MICROS POUR LE CIM DU CRR	2018-1-2345	1 018,25	0,00	10
20/06/2018	HOTEL DE REGION - 2 PHOTOGRAPHIES LA MOUSSON - THIERRY FONTAINE	2018-1-365	9 280,00	0,00	0
21/06/2018	CCEE - REMPLACEMENT TOILE STORE DU CCEE	2018-1-2342	523,40	0,00	5
21/06/2018	ANTENNE DE PARIS - TRAVAUX 2018	BAT160-TX2018-1-395	5 378,40	0,00	15
21/06/2018	DIC - CANON EOS 5D MARK IV	2018-1-864	4 313,00	0,00	5
21/06/2018	AGILE - IMPRIMANTE HP INC LASER COULEUR M750DN	2018-1-984	2 799,00	0,00	5
22/06/2018	HOTEL DE REGION - APPLE MAC BOOK PRO13.3"+PROTECTION+SOURIS	2018-1-1116	4 715,22	0,00	5
22/06/2018	CCEE - THERMORELIEUSE	2018-1-1125	541,69	0,00	5
23/06/2018	CRR ST DENIS- PROJECTEURS + CABLES	2018-1-1260	11 037,00	0,00	10
23/06/2018	ANTENNE DES COMORES - COFFRE FORT NUMERIQUE + CLE DE SECOURS	2018-1-993	2 806,08	0,00	10
25/06/2018	LYCEE BEL AIR STE SUZANNE - SIEGE ERGONOMIQUE XENIUM BASIC CLASSIC+REPOSE PIEDS INZOME SF	2018-1-987	1 313,58	0,00	10
25/06/2018	HOTEL DE REGION DRH - SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PIEDS	2018-1-990	513,40	0,00	10
27/06/2018	HOTEL DE REGION - "I LOVE AA" GRAFF/JACE- BIDON+"LA VIE LA NUIT", GRAFF/ VAST- COMBAT/JIMMY CADET	2018-1-426	8 415,00	0,00	0
01/07/2018	BATIMENT CAILLE	BAT270	0,00	0,00	6
03/07/2018	DL DOMAINE DU MOCA - BROYEUR VIKING 4TPS 9CV ESSENCE	2018-1-1143	2 250,00	0,00	10
03/07/2018	DL DOMAINE DU MOCA - TONDEUSE PRO 53LKX 4TPS 6CV	2018-1-1144	2 800,00	0,00	10
03/07/2018	HOTEL DE REGION - TRAVAUX 2018	BAT001-TX2018-1-396	12 477,50	0,00	15
03/07/2018	DSI - MAINTENANCE RSEM 3 ANS	2018-1-880	10 310,76	0,00	2
04/07/2018	DSI - TERRA PC	2018-1-1094	1 650,06	0,00	5
04/07/2018	DSI - ORDINATEURS PORTABLES LENOVO THINKPAD X270	2018-1-1098	78 330,00	0,00	5
04/07/2018	HOTEL DE REGION - TABLETTE MICROSOFT SURFACE PRO 12.3"+EXTENSIONS	2018-1-1118	1 887,33	0,00	5
11/07/2018	DSI - CREATION SITE WEB EXTRANET PROJET OCEAN METISSE	2018-1-1100	4 448,50	0,00	5
11/07/2018	HOTEL DE REGION - TERRA PC MINI INTEL CORE i3 7100 8GB	2018-1-1119	5 905,19	0,00	5
11/07/2018	HOTEL DE REGION DL - TABLE MIXAGE YAMAHA M7CL	2018-1-1145	8 680,00	0,00	10
11/07/2018	DPI- RELEVE TOPOGRAPHIQUE GARE ROUTIERE SAINT PIERRE FAC. FA2018044 DU 25/04/2018 Marché : 20173914,	2018-1-2085	5 168,40	0,00	0
11/07/2018	DPI- RELEVE TOPOGRAPHIQUE GARE ROUTIERE SAINT JOSEPH FAC. FA2018055 DU 04/05/2018 Marché : 20173914,	2018-1-2086	1 627,50	0,00	0
11/07/2018	EX CRR ST BENOIT - TRAVAUX 2018	BAT002-TX018-1-400	2 153,73	0,00	15
11/07/2018	DIC - CESSION DE DROITS PHOTOS AERIENNES THD	2018-1-865	7 081,66	0,00	1
11/07/2018	DL - SRN BRAS PANON + SRS - TRAVAUX 2018	BAT194-TX2018-1-915	7 004,76	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée annees (1)
12/07/2018	CESER - TRAVAUX 2018	BAT154-2018-1-1810	9 741,55	0,00	9
13/07/2018	CRR ST PAUL - DEDOUANEMENT ET LIVRAISON DE TAPIS DE DANSE	2018-1-1267	658,45	0,00	10
18/07/2018	DL SERVICE INTENDANCE - PERCEUSES	2018-1-1697	1 224,86	0,00	10
18/07/2018	DL SERVICE INTENDANCE - MEULEUSE SANS FIL	2018-1-1699	537,63	0,00	10
19/07/2018	CPOI - REMPLACEMENT CARTES ELECTRONIQUES APPRENTISSAGE COLONNES SITE LES CASERNES	2018-1-1224	5 882,44	0,00	10
19/07/2018	CPOI - CARTE_AFFICHAGE_CELLULE_FOSTER_CENTHOR	2018-1-1225	3 014,35	0,00	10
23/07/2018	KELONIA - RENOUVELLEMENT DE LA MUSEOGRAPHIE MARCHE 2017502	2018-1-1288	53 156,54	0,00	10
23/07/2018	CESER - CONTRAT MAINTENANCE 2018/2019	2018-1-867	2 170,00	0,00	2
25/07/2018	CRR NORD - CLIMATISEUR	2018-1-1277	1 878,03	0,00	10
02/08/2018	ANTENNE DES COMORES - VIDEO PROJECTEUR EPSON EB-SO5	2018-1-1108	680,94	0,00	5
02/08/2018	HOTEL DE REGION DSI - EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES IP SYSTEME AUDIOCONFERENCE+ ALIMENTATION	2018-1-1111	17 025,17	0,00	5
02/08/2018	DRH - OSCAR - PLAN HANDICAP AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2018-1-1737	1 082,42	0,00	10
03/08/2018	LYCEE NORD- LITERIE POUR INTERNAT (matelas/alèse/oreillers...)	2018-1-2348	1 050,77	0,00	1
03/08/2018	LYCEE NORD- MOBILIERS SPECIFIQUES CDI - RAYONNAGE, PRESENTOIR...	2018-1-2349	2 737,53	0,00	10
07/08/2018	ESPACE GRANDS CHANTIERS - CARTE MERE POUR COPIEUR	2018-1-1009	2 164,57	0,00	5
07/08/2018	REGION COM - RENAULT MEGANE IV EY-631-GX	2018-1-1074	27 026,24	0,00	5
07/08/2018	DADT - PLATEFORME DRONES	2018-1-1290	39 769,10	0,00	10
07/08/2018	DL - SRN GRANDE CHALOUPE - TRAVAUX 2018	BAT195-TX2018-1-902	3 157,61	0,00	15
09/08/2018	HOTEL DE REGION - PAREFEU CHECKPOINT ET COEUR DE RESEAU	2018-1-1126	387 196,67	0,00	5
14/08/2018	HOTEL DE REGION - FUSION TERRE CUITE - GENEVIEVE JEAN JACQUES	2018-1-936	1 500,00	0,00	0
14/08/2018	MUSEE STELLA MATUTINA - SWITCHS CISCO CATALYST C2960X-24P-48L	2018-1-946	11 533,39	0,00	5
15/08/2018	CAMPUS PRO OI - 2 ECRAN MOTORISE + 5 VIDEO PROJECTEUR EPSON + ACCESSOIRES	2018-1-1001	6 872,39	0,00	5
15/08/2018	DL DOMAINE MOCA - NETTOYEUR HAUTE PRESSION K7 FULL CONTROL	2018-1-1142	590,00	0,00	10
15/08/2018	CPOI - NETTOYEUR-HAUTE-PRESSION	2018-1-1284	3 500,00	0,00	10
17/08/2018	SOUPRAYEN-CAVERY- Arrete DCPC20183398 Intervention 20181085	2018-1-1257	1 750,00	0,00	10
17/08/2018	DSI - LOGICIELS MAC OS APPLE MOTION V5 LOGICPRO ABLETONLIVE PUREANALYSESSENTIEL	2018-1-882	3 505,78	0,00	2
18/08/2018	SUBDIVISION ROUTIERE SUD - DEBROUSSAILLEUSE FS410	2018-1-2155	1 156,00	0,00	10
18/08/2018	SUBDIVISION ROUTIERE SUD - SOUFFLEUR STIHL BR600	2018-1-2155	1 299,20	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
18/08/2018	SUBDIVISION ROUTIERE SUD - ELAGEUR SUR PERCHE	2018-1-2155	660,00	0,00	10
18/08/2018	SUBDIVISION ROUTIERE SUD - PLAQUE VIBRANTE 60KG	2018-1-2155	1 527,03	0,00	10
21/08/2018	MADDOI - CIEL DE LIT EN SOIE BRODEE - MICHAEL BACKMAN	2018-1-935	11 000,00	0,00	0
23/08/2018	CCEE - ORDINATEUR PORTABLE ASUS GL73VD NOIR INTEL CORE i7 7700HQ	2018-1-1205	2 025,00	0,00	5
25/08/2018	LYCEE TROIS BASSINS- TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQUE 2018	BAT109- 2018-1-2095	36 453,64	0,00	0
28/08/2018	POLE INFORMATION GEOGRAPHIQUE - AGISOFT PHOTOSCAN PROF ED	2018-1-1124	3 374,59	0,00	5
28/08/2018	DAJM - CREATION SITE INTERNET POUR GROUPEMENT DE COMMANDES	2018-1-868	1 300,00	0,00	2
29/08/2018	HOTEL REGION CAB -GROUPE REUNIONNOUS - MACBOOK PRO 13"	2018-1-1733	2 599,21	0,00	10
29/08/2018	HOTEL DE REGION - CAB - GROUPE REUNIONNOUS - IPHONE X256GO ARGENT	2018-1-1734	2 620,28	0,00	10
29/08/2018	DSI - CREATION DE LA STRUCTURE REUNION THD	2018-1-1947	3 899,49	0,00	1
30/08/2018	GARE DUPARC - TRAVAUX 2018	2018-1-1677	1 082,02	0,00	15
04/09/2018	CPOI - COMPRESSEUR_CHAMBRE _FROIDE	2018-1-1285	3 550,03	0,00	10
04/09/2018	CPOI - COMPRESSEUR A VIS_POLE AUTO	2018-1-1289	7 800,00	0,00	10
04/09/2018	ANTENNE EST - TRAVAUX 2018	BAT029-TX2018-1-1673	3 919,57	0,00	15
05/09/2018	DRFIP- MALRAUX-SERVICE URC- SIEGE ERGONOMIQUE + ACCOUDOIR ET SUPPORT PLAN HANDICAP	2018-1-1735	2 054,06	0,00	10
05/09/2018	LYCEE AMIRAL LACAZE DRH - SIEGE ERGONOMIQUE + ACCOUDOIR + SUPPORT	2018-1-1736	1 639,48	0,00	10
05/09/2018	DRH - ANTENNE EST - FAUTEUIL ERGONOMIQUE HAG SOFI MESCH AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT TRAVAIL	2018-1-1738	1 416,43	0,00	10
05/09/2018	DL -AMENAGEMENT FOURGON L3 CARAVANE DE LA JEUNESSE	2018-1-2084	28 263,17	0,00	8
05/09/2018	DL SERVICE EVENEMENTIEL - PLATEFORME SCENIQUE	2018-1-2362	23 918,00	0,00	5
06/09/2018	DAMR - TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-1776	868,00	0,00	15
11/09/2018	DPI- RELEVE TOPOGRAPHIQUE GARE ROUTIERE SAINT BENOIT	2018-1-2087	4 774,00	0,00	0
15/09/2018	HOTEL DE REGION -HEMICYCLE - VIDEOPROJECTEUR	2018-1-1685	7 260,00	0,00	10
19/09/2018	CCEE - ENSEMBLE BUREAU GAMME SILVER BOIS	2018-1-1713	4 204,38	0,00	5
20/09/2018	DL - ACQUISITION LAMPE DE RECHARGE POUR VIDEOPROJECTEUR DE L'HEMICYCLE	2018-1-1702	2 988,00	0,00	10
20/09/2018	HOTEL REGION DL - SERVICE AUDIOVISUEL - MATERIELS + ACCESSOIRES	2018-1-1704	9 092,00	0,00	10
20/09/2018	HOTEL DE REGION - ACQUISITION D'UN CHAPITEAU - DL	2018-1-1739	5 771,98	0,00	10
20/09/2018	SITE CHATEL - TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-1770	17 978,38	0,00	15
26/09/2018	DCPC - JOURNEES EUROPEENNES 2018 - MAQUETTE DE 3 PANNEAUX	2018-1-1741	800,00	0,00	10
27/09/2018	ANTENNE OUEST - ACQUISITION D'UN CLIMATISEUR	BAT201-2018-1-1803	997,20	0,00	6

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
28/09/2018	SRE ST BENOIT - BATTERIE STIHL AR2000 36 VOLTS	2018-1-1843	898,07	0,00	10
28/09/2018	SRE ST BENOIT - ELAGUEUR SUR PERCHE SUR BATTERIE 38 CATOI 1/2 BC2018SRE3375 March	2018-1-1843	509,62	0,00	10
03/10/2018	ANTENNE SUD - TRAVAUX 2018	BAT045-TX2018-1-1674	6 111,81	0,00	15
04/10/2018	CRR ST PAUL - 2 REFRIGERATEURS COMBINE HAIER SYLVER	2018-1-1254	1 098,14	0,00	10
09/10/2018	CPOI -PRISE RESEAU Marché : 20174815,	2018-1-1270	806,91	0,00	10
09/10/2018	CPOI - CAISSON +MICRO+CABLE	2018-1-1271	809,00	0,00	10
09/10/2018	CRR ST DENIS - REPARATION ET MONTAGE DES PIANOS A QUEUE	2018-1-1280	2 441,25	0,00	10
09/10/2018	KELONIA - CONCEPTION FABRICATION DE MANIPULATIONS JEUX	2018-1-1742	3 675,00	0,00	10
09/10/2018	SITE CAILLE - TRAVAUX 2018	BAT270-2018-1-1802	6 293,00	0,00	6
10/10/2018	CPOI - REPRISE CARRELAGE-SYPHON-CUISINE	2018-1-1283	3 472,00	0,00	10
12/10/2018	DSI - RENOUVELLEMENT LICENCES ADOBE CREATIVE SUITE	2018-1-1949	20 753,88	0,00	1
15/10/2018	MICRO CENTRALE BRAS DES LIANES - TRAVAUX 2018	BAT019-TX2018-1-1779	8 755,68	0,00	15
16/10/2018	CRR ST DENIS - PORTILLON +POSE	2018-1-1279	2 278,50	0,00	10
26/10/2018	DL SUD - PERCEUSE MARTEAU BATTERIES	2018-1-1687	576,86	0,00	10
26/10/2018	HOTEL DE REGION - MICROS CELLULE AUDIOVISUELLE	2018-1-1689	13 094,87	0,00	5
26/10/2018	DL - ESPACE VERT - TONDEUSE THERMIQUE 18HJW TRACT	2018-1-1690	1 300,00	0,00	10
26/10/2018	DL - ESPACE VERT - DEBROUSSAILLEUSE FS460 STHILL	2018-1-1690	1 800,00	0,00	10
26/10/2018	HOTEL DE REGION - GROUPE LE SUD CONSTRUCTIF - IMPRIMANTE BROTHER MFC9340CDW	2018-1-1744	505,00	0,00	5
26/10/2018	DL - CHAPITEAUX CARAVANE DE LA JEUNESSE	2018-1-1747	4 041,67	0,00	10
26/10/2018	EX CONNEXION EPITECH - TRAVAUX 2018	BAT260-TX2018-1-1777	7 161,00	0,00	15
01/11/2018	HOTEL REGION DSI - CONCEPTION REALISATION SITE OCEAN METISS	2018-1-1718	16 383,50	0,00	5
01/11/2018	HOTEL DE REGION CAB - JOURNEES EUROPEENNES 2018 - IMPRESSION CARTES SUR SUPPORT	2018-1-1750	2 555,18	0,00	10
01/11/2018	HOTEL DE REGION - DCPC - ANCIENS THERMES D'HELLBOURG (SALAZIE) PRISES DE VUE	2018-1-1751	2 115,75	0,00	10
01/11/2018	CPOI CITE DES METIERS - CARTE EXTERIEURE DE REGULATION FLASHEE	2018-1-1836	5 905,74	0,00	10
01/11/2018	CPOI - FOURNITURE ET POSE PORTE 2 VENTAUX + MOTEUR	2018-1-2147	5 306,49	0,00	10
01/11/2018	CPOI- TRAVAUX 2018	BAT031-TX2018-1-2365	25 955,05	0,00	15
06/11/2018	DL - CEI SAINT JOSEPH - TRAVAUX 2018	BAT192-TX2018-1-1666	1 081,45	0,00	15
06/11/2018	ANCIEN SIEGE CAILLE - TRAVAUX 2018	BAT-TX2018-1-1672	20 189,00	0,00	15
06/11/2018	HOTEL DE REGION DL - DESTRUCTEUR DE DOCUMENT	2018-1-1752	17 753,80	0,00	10
08/11/2018	DL - DAMR CHATEL - TRAVAUX 2018	BAT185-TX2018-1-1668	2 400,00	0,00	15
08/11/2018	DL - AUDIO MOCA - 3 KITS DISTRIBUTION ANTENNE ACTIF LARGE BANDE	2018-1-1693	4 279,00	0,00	10
08/11/2018	CRR SUD - INSTALLATION 2 FONTAINES A EAU	2018-1-2135	2 314,00	0,00	10
09/11/2018	CRR SAINT DENIS - 20 HOUSSES DE VIOLON	2018-1-1840	3 980,00	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée annees (1)
09/11/2018	CRR ST DENIS - HAUTBOIS PROFESSIONNEL AMOUR MARIGAUX 903 + ETUI+HOUSSE	2018-1-1848	5 345,42	0,00	10
09/11/2018	CRR ST DENIS - REPARATION ET MONTAGE DES PIANOS A QUEUE	2018-1-2134	2 441,25	0,00	10
09/11/2018	CRR ST BENOIT - TRAVAUX D'ENCADREMENT D'ARMOIRE ELECTRIQUE	2018-1-2136	732,37	0,00	10
14/11/2018	MADOI- TRAVAUX 2018	2018-1-2329	1 385,66	0,00	15
15/11/2018	MAISON DU VOLCAN- TRAVAUX DE REHABILITATION- env 13686	2014-1-1190A	709 010,63	0,00	15
15/11/2018	DEECB - HR ET CPOI- MISE EN PLACE D'OMBRIERES SOLAIRE POUR ALIMENTATION DE VÉHICULES ELECTRIQUES	2014-1-4027	15 883,32	0,00	15
15/11/2018	LYCÉE LEPAH SAINT JOSEPH - TRAVAUX 2015 env 13689/P197-0003	2015-1-2437	1 362 010,23	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LISLET GEOFFROY - travaux 2015 env 13689/P197-0003	2015-1-547	3 468 607,43	0,00	15
15/11/2018	LYCÉE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX 2015 env 15230/P197-0031	2015-1-8117	1 083 155,41	0,00	15
15/11/2018	LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-1202	5 008 108,92	0,00	15
15/11/2018	LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA RENAISSANCE - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-1347	3 643 793,94	0,00	15
15/11/2018	LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE ET HORTICOLE DE SAINT-JOSEPH - TRAVAUX 2016 env 13689/P197-0003	2016-1-1420	516 706,28	0,00	15
15/11/2018	LYCEE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2016 env 13690/P197-0002	2016-1-1447	476 553,52	0,00	15
15/11/2018	LYCEE MAHATMA GANDHI - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-1509	69 340,51	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LECONTE DELISLE - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-3267	459 727,59	0,00	15
15/11/2018	LYCEE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-3272	156 474,45	0,00	15
15/11/2018	LYCEE MAHATMA GANDHI - TRAVAUX 2016 env 21555/P197-0003	2016-1-3318	11 514,48	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LECONTE DELISLE - TRAVAUX 2016 ENV 13689/P197-0003	2016-1-3374	278 621,71	0,00	15
15/11/2018	LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE ET HORTICOLE DE ST-JOSEPH - TRAVAUX 2016 env 8773/LC8773	2016-1-3394	13 361,38	0,00	15
15/11/2018	LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX 2016 env 15239/P197-0032	2016-1-3927	14 105,00	0,00	15
15/11/2018	LYCEE AGRICOLE ET HORTICOLE DE SAINT JOSEPH - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-5316	66 981,40	0,00	15
15/11/2018	GYMNASE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-5334	186 663,41	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LECONTE DE LISLE - TRAVAUX 2016 env 13690	2016-1-5401	22 239,13	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
15/11/2018	LYCEE MAHATMA GHANDI - TRAVAUX 2016 env 21553/P197-0005	2016-1-5487	667,14	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2016 env 13689/P197-0003	2016-1-594	2 643 797,04	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2016 env 43/P197-0003	2016-1-6641	16 173,28	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LECONTE DELISLE - TRAVAUX 2016 env 43/P197-0003	2016-1-6645	7 519,77	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2016 env 13690/P197-0002	2016-1-7063	15 934,23	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LE VERGER - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-7088	195 837,41	0,00	15
15/11/2018	LYCEE AGRICOLE DE SAINT-JOSEPH - TRAVAUX 2016 env 18983/P197-0031	2016-1-7089	34 012,64	0,00	15
15/11/2018	LYCEE DE VINCENDO - TRAVAUX 2016 env 18983/P197-0031	2016-1-7093	36 503,74	0,00	15
15/11/2018	LYCEE STELLA - TRAVAUX 2016 env 22766/P197-0044	2016-1-7119	30 793,82	0,00	15
15/11/2018	LYCEE JULIEN RONTAUNAY - TRAVAUX 2016 env 22766/P197-0044	2016-1-7120	31 672,67	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2016 env 22766/P197-0044	2016-1-7121	31 672,67	0,00	15
15/11/2018	LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2016 env 22766/P197-0044	2016-1-7124	30 793,82	0,00	15
15/11/2018	LYCEE LECONTE DELISLE - TRAVAUX 2016 env 13684/P197-0016	2016-1-7246	28 858,83	0,00	15
15/11/2018	DBA - CFPPA DE ST BENOIT - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT033-TX2017-1-1232	97 695,60	0,00	15
15/11/2018	DBA - CRR ST BENOIT - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT179-TX2017-1-1257	39 897,62	0,00	15
15/11/2018	DBA- REGUL CESSION DE CREANCES/ LC23992	2017-1-1300	7 343,84	0,00	15
15/11/2018	DBA- RESTRUCT AFPAR LA JAMAIQUE - TRAVAUX 2017 / LC 7465	BAT027-TX2017-1-1301	253 235,65	0,00	15
15/11/2018	MUSEE STELLA MATUTINA- RESTAURATION D'UNE CHARETTE EN BOIS	2017-1-1445	10 830,47	0,00	0
15/11/2018	MUSEE STELLA- TRAITEMENT DES MACHINES DE L'USINE	2017-1-1447	36 282,40	0,00	0
15/11/2018	MUSEE STELLA - RESTAURATION CHARRETTE A CHASSIS MODERNE	2017-1-1449	509,95	0,00	0
15/11/2018	DBA - GYMNASE STELLA - TRAVAUX 2017 / P197-0010	BAT075-TX2017-1-721	156 409,60	0,00	15
15/11/2018	DBA - IREO PLAINE DES PALMISTES - TRAVAUX 2017 /P197-0008	BAT265-TX2017-1-723	20 899,56	0,00	15
15/11/2018	DBA- ECOLE ARCHITECTURE DU PORT- TRAVAUX 2017/P197-0001	2017-1-787-TX2017-1-787	1 410,50	0,00	15
15/11/2018	DBA - CRR DE ST BENOIT - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT179-TX2017-1-809	6,19	0,00	15
15/11/2018	DBA - CPOI ST PIERRE - TRAVAUX 2017/P197-0007	BAT031-TX2017-1-822	69 559,36	0,00	15
15/11/2018	DBA - CFA ST ANDRE - TRAVAUX 2017/P197-0007	BAT133-TX2017-1-825	131 634,20	0,00	15
15/11/2018	DBA - AFPAR JAMAÏQUE - TRAVAUX 2017/P197-0007	BAT027-TX2017-1-826	23 489,65	0,00	15
15/11/2018	DBA - CIRFIM DU PORT - TRAVAUX 2017/P197-0007	BAT036-TX2017-1-828	325,50	0,00	15
15/11/2018	DBA - HOTEL DE REGION - TRAVAUX 2017/P197-0016	BAT001-TX2017-1-829	283 851,18	0,00	15
15/11/2018	DBA - MUSEE STELLA MATUTINA - TRAVAUX 2017/P197-0026	BAT021-TX2017-1-831	248 912,93	0,00	15
15/11/2018	DBA - CPOI - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT031-TX2017-1-893	28 721,19	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
15/11/2018	DBA - CPOI - TRAVAUX 2017/P197-0008	BAT031-TX2017-1-894	14 997,95	0,00	15
15/11/2018	DBA - MAISON DU VOLCAN - TRAVAUX 2017/P197 -0026	BAT020-TX2017-1-895	81 239,95	0,00	15
15/11/2018	DBA - MADOI - TRAVAUX 2017/P197-0026	BAT061-TX2017-1-896	19 337,96	0,00	15
15/11/2018	DBA - KÉLONIA - TRAVAUX 2017/P197-0026	BAT012-TX2017-1-897	74 728,28	0,00	15
15/11/2018	DBA - CRR DE ST BENOIT - TRAVAUX 2017/P197-0032	BAT179-TX2017-1-940	23 248,23	0,00	15
15/11/2018	DBA - KELONIA - TRAVAUX 2017/P197-0032	BAT012-TX2017-1-941	152 591,26	0,00	15
15/11/2018	DBA - MRST - TRAVAUX 2017/P197-0035	BAT009-TX2017-1-947	13 743,36	0,00	15
15/11/2018	HOTEL REGION - 15 MICRO ORDINATEUR LENOVO + ACCESSOIRES	2018-1-1719	20 497,34	0,00	5
15/11/2018	HOTEL DE REGION - MARCHE PCI LOT 2-MISE EN OEUVRE ARCHITECTURE SAUVEGARDE TSM	2018-1-1720	48 781,75	0,00	5
15/11/2018	CRR SAINT BENOIT - TRAVAUX 2018	BAT179-TX2018-1-1769	553,35	0,00	15
15/11/2018	VILLA REGION - TRAVAUX 2018	BAT059-TX2018-1-1780	1 768,45	0,00	15
15/11/2018	SRE - ELAGUEUR SUR PERCHE TELESCOPIQUE	2018-1-1850	1 428,00	0,00	10
15/11/2018	SRE - SOUFFLEUR BR600	2018-1-1850	625,00	0,00	10
15/11/2018	HOTEL DE REGION - PEINTURE DE JIMMY CADET "ELEVATION"	2018-1-2070	4 500,00	0,00	0
15/11/2018	CPOI - AMENAGEMENT HALL D'ACCUEIL	2018-1-2140	6 921,22	0,00	10
15/11/2018	CRR ST BENOIT - RENFORCEMENT ELECTRIQUE -DISJONCTEUR	2018-1-2153	1 036,18	0,00	10
16/11/2018	DBA - LYCEE JEAN JOLY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT083-TX2017-1-1095	82 318,59	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2017/P197-0003	BAT079-TX2017-1-1107	1 302,08	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ANTOINE ROUSSIN - TRAVAUX 2017/P197-0003	BAT078-TX2017-1-1108	2 430,40	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCÉE JEAN JOLY - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT083-TX2017-1-1118	1 681,75	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT076-TX2017-1-1205	968 864,34	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE JEAN JOLY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT083-TX2017-1-1225	42 766,60	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE P. LAGOURGUE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT137-TX2017-1-1234	64 050,85	0,00	15
16/11/2018	DBA-LYCEE TROIS BASSINS - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT109-TX2017-1-1243	29 403,36	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE STELLA GYMNASE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT075-TX2017-1-1259	11 082,84	0,00	15
16/11/2018	DBA- REHAB LYCÉE SARDA GARRIGA - TRAVAUX 2017/LC 877	BAT066-TX2017-1-1305	37 703,75	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2017 / P197-0003	BAT120-TX2017-1-715	1 919 956,18	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT079-TX2017-1-789	363 501,96	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT076-TX2017-1-806	2 105,69	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE LECONTE DELISLE - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT076-TX2017-1-807	14 797,23	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT070-TX2017-1-808	10 551,63	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT064-TX2017-1-888	1 085,00	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT104-TX2017-1-899	2 856 936,51	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE ROCHES MAIGRES - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT079-TX2017-1-921	38 482,29	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE LE VERGER - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT122-TX2017-1-925	533 208,25	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX 2017/P197-0032	BAT104-TX2017-1-945	3 526,25	0,00	15
16/11/2018	DBA - LYCEE LOUIS PAYEN - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT108-TX2017-1-949	78 787,96	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
19/11/2018	DBA - LYCEE PIERRE LAGOURGUE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT137-TX2017-1-1093	9 851,30	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LEPERVANCHE - TRAVAUX 2017/P197-0003	BAT098-TX2017-1-1105	143 842,76	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA RENAISSANCE - TRAVAUX 2017/P197-0003	BAT100-TX2017-1-1106	17 768,67	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PIERRE POIVRE - TRAVAUX 2017/197-0002	BAT090-TX2017-1-1119	5 198,96	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LECONTE DE LISLE - TRAVAUX 2017/P197-0016	BAT119-TX2017-1-1132	17 962,45	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT114-TX2017-1-1215	144 785,04	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT120-TX2017-1-1224	98 607,16	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE MAHATMA GANDHI - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT142-TX2017-1-1228	25 774,18	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE GEORGES BRASSENS - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT113-TX2017-1-1230	35 415,15	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSIL- TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT126-TX2017-1-1237	188 600,26	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PAUL HERMANN - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT085-TX2017-1-1267	813,75	0,00	15
19/11/2018	DBA- REHAB LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2017 / LC 8773	BAT088-TX2017-1-1302	9 672,79	0,00	15
19/11/2018	DBA- LYCEE EPAH ST JOSEPH- TRAVAUX 2017/ LC 8773	BAT093-TX2017-1-1303	93 378,66	0,00	15
19/11/2018	DBA- LYCEE PAUL LANGEVIN SAINT JOSEPH - TRAVAUX 2017/ LC 8773	BAT092-TX2017-1-1304	10 524,50	0,00	15
19/11/2018	DBA- LYCEE BEL AIR STE SUZANNE- TRAVAUX 2017 / LC 8773	BAT127-TX2017-1-1306	37 703,75	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE JEAN JOLY - TRAVAUX 2017/P197-0001	BAT083-TX2017-1-783	488 573,58	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE BOIS JOLY POTIER - TRAVAUX 2017/P197-002	BAT089-TX2017-1-788	546,84	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE TROIS BASSINS - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT109-TX2017-1-791	71 315,27	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT088-TX2017-1-803	651,00	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PROFESSIONNEL RONTAUNAY - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT117-TX2017-1-804	11 956,70	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LECONTE DE LISLE - TRAVAUX 2017/P197-0003	BAT119-TX2017-1-813	116 997,26	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE FRANCOIS DE MAHY - TRAVAUX 2017/P197-0002	BAT266 - TX2017-1-879	1 546,13	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RONTAUNAY - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT117-TX2017-1-883	23 669,00	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LECONTE DE LISLE - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT119-TX2017-1-884	39 558,06	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE BEL AIR - TRAVAUX 2017/P197- 0005	BAT127-TX2017-1-885	3 946,23	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE MARIE CURIE - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT146-TX2017-1-886	1 125,00	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE AMBROISE VOLLARD - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT086-TX2017-1-887	2 768,81	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE MAHATMA GANDHI - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT142-TX2017-1-889	1 085,00	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT088-TX2017-1-890	14 158,61	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - TRAVAUX 2017/P197-0005	BAT120-TX2017-1-891	466,55	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT100-TX2017-1-898	3 762 443,25	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE FRANCOIS DE MAHY - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT266 - TX2017-1-915	52 352,13	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE MARIE CURIE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT146-TX2017-1-920	35 908,27	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT115-TX2017-1-926	3 799,88	0,00	15
19/11/2018	DBA - LYCEE BOIS JOLY POTIER - TRAVAUX 2017/P197-0031	BAT089-TX2017-1-953	125 323,19	0,00	15

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée annees (1)
24/11/2018	HOTEL DE REGION - BUREAU 1ER VICE PRESIDENT - TABLE RONDE 120CM IULIO	2018-1-1754	764,25	0,00	10
24/11/2018	HOTEL DE REGION - 1ER VICE PRESIDENT -BUREAU 200X200CL +RETOUR IULIO FRENE+VOILE FOND+CAISSON	2018-1-1754	4 330,50	0,00	10
24/11/2018	SRN - SECHE LINGE MARQUE ELECTROLUX POUR LA LAVERIE +INSTALLATION	2018-1-1756	3 058,50	0,00	10
24/11/2018	SRN - LAVE LINGE MARQUE ELECTROLUX POUR LA LAVERIE+INSTALLATION	2018-1-1756	4 008,50	0,00	10
24/11/2018	ANTENNE SEYCHELLES - TRAVAUX AMENAGEMENT 2018	BAT268-2018-1-1804	2 744,89	0,00	3
24/11/2018	VILLA VANDAS - TRAVAUX 2018	BAT237-2018-1-1808	1 714,30	0,00	3
28/11/2018	HOTEL DE REGION - SCANNER FUJITSU FI-7160	2018-1-1721	0,00	0,00	5
28/11/2018	DSI - FOURNITURES MATERIELS COMMUTATEURS	2018-1-1722	34 304,94	0,00	5
06/12/2018	SRE - TRIPACK AUTONOME SF6	2018-1-1846	1 250,00	0,00	10
06/12/2018	CPOI - TRAVAUX MULTITECHNIQUES	2018-1-2132	3 846,22	0,00	10
08/12/2018	HOTEL REGION - EXTENSION GARANTIE FIREWALL PCI	2018-1-1723	16 993,69	0,00	5
08/12/2018	DSI - LOGICIEL AGORAPULSE ESPACE GRANDS CHANTIERS 2019	2018-1-1952	1 425,60	0,00	2
08/12/2018	DPI- IMMEUBLE RUE GEORGE POMPIDOU SALAZIE-TRAVAUX DE REHABILITATION	BAT 231- 2018-1-2092	58 404,31	0,00	15
08/12/2018	CFA LEON LEGROS - EQUIPEMENTS TRAVAUX	2018-1-2160	0,00	0,00	10
08/12/2018	CEI EPERON - TRAVAUX 2018	BAT200-TX2018-1-2343	1 230,33	0,00	15
10/12/2018	HOTEL DE REGION - SCANNER FUJITSU FI-7160	2018-1-1724	12 769,03	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION - PORTABLE FUJITSU_U728 ET ACCESSOIRES	2018-1-1725	29 331,03	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION - IMAC 27 POUCES ECRAN RETINA 5K	2018-1-1726	10 328,64	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION - MACBOOK PRO 15" GRIS SIDERAL	2018-1-1726	7 154,78	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION -APPLE MACBOOK 15"	2018-1-1726	6 271,08	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION - MACBOOK PRO 13"	2018-1-1726	4 812,02	0,00	5
10/12/2018	HOTEL DE REGION - TABLETTE APPLE IPAD 9.7" A10	2018-1-1726	1 656,24	0,00	5
10/12/2018	ANCIEN SIEGE CAILLE - AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE	2018-1-1806	16 965,06	0,00	6
10/12/2018	CPOI - GERBEUR MANUEL RETOURNEUR DE FUT	2018-1-2121	1 990,00	0,00	10
10/12/2018	DADT - FORMATION ET ACCOMPAGNEMENTS DES UTILISATEURS PLATE FORME VOL DRONE	2018-1-2124	4 968,00	0,00	10
11/12/2018	CAB GROUPE LA REUNION EN MARCHE - IPHONE XS 256GB SILVER	2018-1-1759	1 329,00	0,00	10
11/12/2018	HOTEL DE REGION CAB - GROUPE LA REUNION EN MARCHE - MACBOOK AIR 13" + GARANTIE ASSISTANCE	2018-1-1760	1 668,00	0,00	5
11/12/2018	CPOI - CHARIOTS DE TRANSPORT DE CHAISES	2018-1-1764	1 519,00	0,00	10
11/12/2018	DIC - CESSION DROITS UTILISATION DU VISUEL GOZOUS NRL	2018-1-1953	3 000,00	0,00	1
11/12/2018	CRR ST DENIS - 2 ENCEINTES AMP COMPACT +MIXAGE + FLIGHT CASE	2018-1-2125	3 586,00	0,00	10
12/12/2018	DL - ACQUISITION DE PUPITRE MULTIMEDIA MICRO	2018-1-1706	5 863,11	0,00	10

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée annees (1)
12/12/2018	HOTEL REGION DL - ACQUISITION DE PUPITRE DE CONFERENCE	2018-1-1707	2 999,00	0,00	10
12/12/2018	DL - SERVICE AUDIOVISUEL - MATERIELS MODIFICATION INSTALLATIONS VISIOCONFERENCE	2018-1-1708	3 869,00	0,00	10
12/12/2018	DL - SERVICE AUDIOVISUEL - INSTALLATION SYSTEME DE CAPTATION	2018-1-1709	40 500,00	0,00	10
12/12/2018	KELONIA - TABLE INTERACTIVE TANGIBLE RENOUVELLEMENT MUSEOGRAPHIE	2018-1-1761	29 132,25	0,00	10
13/12/2018	CPOI - GROUPE ELECTROGENE KB6000E DEM. ELECTRI	2018-1-1832	911,00	0,00	10
13/12/2018	DSI - PACK VIP PASRAU	2018-1-1954	19 225,12	0,00	2
13/12/2018	DIC - CESSION DROITS PHOTOGRAPHIE FAUNE	2018-1-1955	17 931,00	0,00	1
13/12/2018	DL - TENTE PLIABLE 4MX4M EVENEMENTIEL	2018-1-2063	1 534,80	0,00	10
13/12/2018	HOTEL DE REGION - NUMERISATION 3D LICENCE LOGICIEL LANDSIM3D EDITION V6	2018-1-2098	12 130,30	0,00	5
13/12/2018	HOTEL DE REGION - LICENCE FME DESKTOP ESRI	2018-1-2099	9 548,00	0,00	5
13/12/2018	DIGITALISATION ESPACE GRAND CHANTIER- 2 IPADS PRO	2018-1-2100	11 598,65	0,00	5
13/12/2018	CPOI - RIDEAU METALLIQUE A HORTICOLE	2018-1-2126	4 054,64	0,00	10
13/12/2018	FACPOI - REMPLACEMENT PORTE SECTIONNELLE - BAT H ATELIER MECANIQUE	2018-1-2143	3 059,70	0,00	10
13/12/2018	CRR ST DENIS - REMPLACEMENT MOTEUR PORTE ASCENSEUR DE CHARGE	2018-1-2149	1 596,04	0,00	10
13/12/2018	CPOI - TRAVAUX DE MOTORISATION DE PORTAIL	2018-1-2354	5 622,47	0,00	10
14/12/2018	ANTENNE TAMPON - TRAVAUX 2018	BAT271-2018-1-1830	5 629,40	0,00	9
14/12/2018	LYCEE NORD BDN - 10 IMAC 21.5" RETINA 4K	BAT176-2018-1-2096	18 800,00	0,00	5
14/12/2018	LYCEE NORD BDN - 70 TABLETTES SAMSUNG SM-T580 10.1 + VALISE	2018-1-2097	22 410,50	0,00	5
14/12/2018	HOTEL DE REGION - CREATION LIEN FIBRE OPTIQUE ENTRE REGION ET GIX UNIVERSITE	2018-1-2103	6 632,06	0,00	5
14/12/2018	HOTEL DE REGION - IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET M552DN + EXTENSION	2018-1-2104	3 567,47	0,00	5
14/12/2018	HOTEL DE REGION - ACQUISITION INFRASTRUCTURES ET SYSTEME POUR MISE EN OEUVRE	2018-1-2105	33 073,17	0,00	5
14/12/2018	HOTEL DE REGION - DL - SYSTEME D'IMPRESSION DE BADGES PROFESSIONELS	2018-1-2111	13 842,00	0,00	5
14/12/2018	DRR CEI GRANDE CHALOUPE- TRAVAUX INFORMATIQUES ET PRISES DE COURANT	BAT195-TX2018-1-2358	597,61	0,00	15
14/12/2018	DL AUDIO- ACHAT DE MATERIEL AUDIOVISUEL POUR OTV	2018-1-2373	21 659,86	0,00	5
14/12/2018	DL MOCA- MATERIELS AUDIO	2018-1-2374	110 837,10	0,00	5
15/12/2018	CRR SAINT BENOIT - RENOVATION ELECTRIQUE	BAT179-TX2018-1-2366	4 577,62	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée années (1)
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) – SORTIES

IV
B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							1 235 244,00	**741 159,46**	
Cessions à titre onéreux							**1 235 244,00**	**1 191 159,46**	
03/05/2018	TERRAIN TRANSFERT RN- PARCELLE CX 2300 (ex CX1297p)	18/07/2013	0,00	0	0,00	0,00	15 660,00	15 660,00	0,00
28/08/2018	TERRAIN TRANSFERT RN- PARCELLE AS 843 (ex AS 254p)	26/07/2012	0,00	0	0,00	0,00	990 000,00	990 000,00	0,00
04/09/2018	TERRAIN TRANSFERT RN- PARCELLE AM 825	12/12/2007	0,00	0	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00
11/12/2018	TERRAIN TRANSFERT RN- PARCELLE AK 138 (ex AE83p)	08/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	4 084,00	4 084,00	0,00
31/12/2018	Terrain bati - PARCELLE CD295	26/06/1989	547,00	0	0,00	547,00	27 000,00	26 453,00	0,00
31/12/2018	Terrain bati - PARCELLE CD295	26/06/1989	939,55	0	0,00	939,55	43 250,00	42 310,45	0,00
31/12/2018	Terrain bati - PARCELLE CD 1404 (ex CD296)	26/06/1989	1 575,31	0	0,00	1 575,31	27 000,00	25 424,69	0,00
31/12/2018	Terrain bati - PARCELLE CD 1405 (ex CD296)	26/06/1989	1 022,68	0	0,00	1 022,68	43 250,00	42 227,32	0,00
31/12/2018	DGADDE - SPL ENERGIES REUNION	02/10/2017	40 000,00	0	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**-450 000,00**	
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INTERVENTION ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 10906	11/03/2011	1 370,50	5	1 370,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ACTION ECONOMIQUE - RECHERCHE ET INNOVATION env 13572	30/08/2011	14 771,51	5	14 771,51	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES env 16378	15/12/2011	11 400,00	5	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - SERVICES COMMUNS env 10578	29/08/2011	45 500,60	5	45 500,60	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 14719	18/03/2011	159 319,15	5	159 319,15	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 14748	17/10/2011	40 036,82	5	40 036,82	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 8993	26/09/2011	742,81	5	742,81	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 8994	26/09/2011	14 827,37	5	14 827,37	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - APPRENTISSAGE env 14750	16/02/2011	1 665 335,49	5	1 665 335,49	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - APPRENTISSAGE env 16347	16/12/2011	6 915,96	5	6 915,96	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - APPRENTISSAGE env 8997	04/02/2011	11 845,98	5	11 845,98	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - APPRENTISSAGE env 9551	05/04/2011	13 055,29	5	13 055,29	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 14978	14/03/2011	50 654,02	5	50 654,02	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 14979	09/12/2011	9 198,48	5	9 198,48	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 14980	30/11/2011	91 200,84	5	91 200,84	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR env 13770	12/04/2011	250 400,00	5	250 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 28	18/01/2011	227 609,93	5	227 609,93	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEE PUBLICS env 10655	12/04/2011	0,00	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 13688	08/02/2011	3 029 868,40	5	3 029 868,40	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 13765	06/01/2011	10 602 639,51	5	10 602 639,51	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 13766	17/01/2011	262 407,02	5	262 407,02	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 13767	28/01/2011	106 360,00	5	106 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 14969	17/01/2011	8 399 794,00	5	8 399 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 27	03/02/2011	970 675,84	5	970 675,84	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 5214	09/02/2011	11 069,64	5	11 069,64	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 8782	03/02/2011	18 051,02	5	18 051,02	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 8783	03/02/2011	1 400,00	5	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PUBLICS env 8784	03/02/2011	3 063,52	5	3 063,52	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PRIVEES env 13768	28/07/2011	148 864,00	5	148 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - LYCEES PRIVEES env 7401	04/05/2011	30 535,02	5	30 535,02	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR env 13769	29/03/2011	131 845,85	5	131 845,85	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES env 61	17/01/2011	18 878,00	5	18 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES env 13591	11/01/2011	1 002 551,83	5	1 002 551,83	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - SPORTS env 59	15/02/2011	6 180,00	5	6 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUVENTION 2011 - SPORTS env 13609	13/01/2011	204 850,00	5	204 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT env 93	21/03/2011	10 227,20	5	10 227,20	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 9105	17/02/2011	89 764,42	5	89 764,42	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 9130	17/01/2011	14 232,00	5	14 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 9131	05/07/2011	35 171,29	5	35 171,29	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 13457	15/02/2011	654 351,36	5	654 351,36	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 14879	15/02/2011	59 203,60	5	59 203,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SECURITE env 15218	06/12/2011	21 035,37	5	21 035,37	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DSI - MISS° D'ASSITANCE ELABORAT°, PASSAT° ET CONCLUSI° MARCHE FOURNITURE TELEPHONIE	21/06/2011	4 231,50	5	4 231,50	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AUTRES ACTIONS env 13709	17/02/2011	208 000,00	5	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AUTRES ACTIONS env 13712	25/01/2011	3 437 664,95	5	3 437 664,95	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENVIRONNEMENT POLITIQUE DE L'EAU env 1593	26/05/2011	27 479,91	5	27 479,91	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 14691	25/10/2011	0,00	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 15242	05/12/2011	300 000,00	5	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 5055	05/07/2011	1 579,76	5	1 579,76	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL env 5030	28/01/2011	4 345,39	5	4 345,39	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL env 5158	27/01/2011	66 538,33	5	66 538,33	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL env 13696	28/06/2011	6 564,00	5	6 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TRANSPORTS EN COMMUN env 15228	02/12/2011	2 192 311,00	5	2 192 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DSI - MISS° D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE /PASSAT° DE MARCHES TELECOMMUNICAT°	17/10/2011	1 302,00	5	1 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DSI - MISSION D'ASSISTANCE - INTRANET ET INTERCO DES LYCEES	17/10/2011	6 835,50	5	6 835,50	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DSI - MISSION D'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE - INSTALLAT° ET CONFIGURAT° DE SOLUT° SANS FILS LYCEES	17/10/2011	4 475,63	5	4 475,63	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DEA - MISE A JOUR BD ADRESSE 2011	04/11/2011	1 727,53	5	1 727,53	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	DSI - GESTION ELECTRONIQUE DES COURRIERS DE LA REGION	06/12/2011	0,00	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INTERVENTION ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 15265	03/08/2011	18 000,00	5	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 15270	13/04/2011	32 588,54	5	32 588,54	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ACTION ECONOMIQUE / RECHERCHE ET INNOVATION env 15269	15/12/2011	11 258,40	5	11 258,40	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - ACTION ECONOMIQUE - RECHERCHE ET INNOVATION env 5052	14/03/2011	74 008,06	5	74 008,06	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - RECHERCHE ET INNOVATION env 7510	29/03/2011	73 500,63	5	73 500,63	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE ev 13562	19/01/2011	6 006,32	1	6 006,32	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE env 13573	26/01/2011	99 337,43	5	99 337,43	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE env 169	26/01/2011	17 110,98	5	17 110,98	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 13566	12/04/2011	302 704,97	5	302 704,97	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 13579	20/01/2011	132 813,29	5	132 813,29	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 8933	06/01/2011	33 280,21	5	33 280,21	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 13574	26/01/2011	7 696,00	5	7 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12/03/2018	SUBVENTION 2011 - TOURISME ET THERMALISME env 13577	04/01/2011	41 847,62	5	41 847,62	0,00	0,00	0,00	0,00
28/03/2018	DAE- REUNION DES MUSEES REGIONAUX	11/12/2013	450 000,00	0	0,00	450 000,00	0,00	-450 000,00	0,00
31/12/2018	FRAIS D'INSERTION- DEVT INFRASTRUCTURES TIC A LARGE BANDE ENTRE MADA ET REUNION	13/09/2007	5 315,76	5	5 315,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	NTIC- INSERTION PRESSE ETUDE IMPLANTATION CABLES SOUS-MARINS- env 11037	15/02/2008	1 486,08	5	1 486,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	NTIC- INSERTION ETUDE PROJET RAVENAL- env 11037	29/04/2008	2 264,56	5	2 264,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	BUDGET ANNEXE - PROJET TRAM TRAIN- REGULARISATION DE TVA	06/07/2011	124 049,00	5	124 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SERVICES COMMUNS env 14710	01/01/2012	249 170,40	5	249 170,40	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	POLENV- Financement projet "VABIOME" - équipe CNBM - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	16 000,00	5	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- Financement projet "ISLAND-BIODIV" - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	75 200,00	5	75 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- Financement projet "MOVECLIM" - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	40 000,00	5	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- Financement projet "VABIOME" - équipe UR - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	20 000,00	5	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- Financement projet "SafePGR" - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	26 400,00	5	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- Financement projet "POMARE" - 1er appel à projets Net-Biome- REIMPUTATION	20/06/2012	20 000,00	5	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- HEBERGEMENT ET LOCATION SERVEUR DEDIE POUR LA REGION REUNION	26/09/2012	2 278,50	5	2 278,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- CDE D'UN AUDIT SUR LA PLATE FORME CENTREON	30/10/2012	1 844,50	5	1 844,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- realisation d'un inventaire geolocalise et modifiable en tps reel du patrimoine Region	31/10/2012	30 164,00	5	30 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- ASSISTANCE TECHNIQUE A DISTANCE NUXEO	31/10/2012	5 425,00	5	5 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- PRESTATION D'ASSISTANCE AU DEV FRAMEWORK CAKE PHP	13/11/2012	3 300,00	5	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- RENOUVELLEMENT STREAMING LIVE SUR INTERNET	29/11/2012	2 452,10	5	2 452,10	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- MISSION D'ETUDE CONCERNANT EVOLUTION DU SYSTEME EXPLOITATION INFORMATIQUE DE LA REGION	04/12/2012	32 007,50	5	32 007,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 14749	01/01/2012	7 432,59	5	7 432,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 17577	09/10/2012	159 528,90	5	159 528,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 17655	27/08/2012	230 264,36	5	230 264,36	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 8993	01/01/2012	31 451,69	5	31 451,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION PROFESSIONNELLE env 14748	23/02/2012	45 940,01	5	45 940,01	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- REIMPUTATION	21/03/2012	8 250,00	5	8 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- SUBVENTION IRT	01/10/2012	160 000,00	5	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV- ETUDE SUR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION LIES AU RISQUE REQUIN A LA REUNION	30/10/2012	26 961,90	5	26 961,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI- AUDIT TECHNIQUE ET FONCTIONNEL MAFATE ASTRE GF	31/12/2012	9 683,63	5	9 683,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - APPRENTISSAGE env 14750	23/02/2012	151 987,69	5	151 987,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - APPRENTISSAGE env 17649	22/08/2012	32 889,48	5	32 889,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - APPRENTISSAGE env 17656	22/08/2012	1 436 199,52	5	1 436 199,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SECTEUR SANITAIRE env 14979	01/01/2012	2 283,34	5	2 283,34	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 17645	27/08/2012	34 360,82	5	34 360,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 17657	03/09/2012	168 907,64	5	168 907,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE env 17659	22/08/2012	33 918,37	5	33 918,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENSEIGNEMENT DU 1er Degré env 17452	03/04/2012	157 257,12	5	157 257,12	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 27	30/01/2012	516 836,82	5	516 836,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env13765	25/01/2012	254 019,45	5	254 019,45	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 13766	20/03/2012	229 110,70	5	229 110,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 13767	27/01/2012	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 14969	01/01/2012	302 500,00	5	302 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 17446	03/04/2012	6 102 929,63	5	6 102 929,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 17463	13/04/2012	457 063,78	5	457 063,78	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012 - LYCEES PUBLICS env 17464	26/01/2012	87 249,57	5	87 249,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - LYCEES PUBLICS env 17468	09/01/2012	1 574 854,70	5	1 574 854,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- LYCEES PUBLICS- env 17471	02/10/2012	998,24	5	998,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PUBLICS env 17475	01/03/2012	7 177 161,28	5	7 177 161,28	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - LYCEES PUBLICS env 17549	22/11/2012	2 657,28	5	2 657,28	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012- LYCEES PUBLICS- env 17707	17/09/2012	27 556,29	5	27 556,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- LYCEES PUBLICS- env 17709	17/09/2012	5 738,45	5	5 738,45	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- LYCEES PUBLICS- env 17721	20/09/2012	1 667,00	5	1 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PRIVES env 17513	03/04/2012	175 593,20	5	175 593,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - DRES - LYCEES PRIVES env 7401	09/02/2012	14 520,44	5	14 520,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR env 13770	04/04/2012	252 400,00	5	252 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- env 17520	06/06/2012	892 987,07	5	892 987,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENSEIGNEMENTSUPERIEUR env 17605	07/12/2012	1 401 109,22	5	1 401 109,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR env 7438	18/04/2012	137 901,42	5	137 901,42	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SERVICES COMMUNS env 17448	24/02/2012	195 658,74	5	195 658,74	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES- env 61	01/01/2012	2 029,20	5	2 029,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES env 13591	01/01/2012	129 380,93	5	129 380,93	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES env 17372	01/02/2012	1 432 229,38	5	1 432 229,38	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES env 17433	13/07/2012	57 600,00	5	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - PATRIMOINE (bibliothèques, musées, monuments...) env 13590	01/01/2012	16 950,00	5	16 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - PATRIMOINE (bibliothèques, musées, monuments ...) env 17432	10/02/2012	43 157,76	5	43 157,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - PATRIMOINE env 17770	23/11/2012	838 750,00	5	838 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SPORTS env 13609	01/01/2012	9 562,08	5	9 562,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SPORTS env 17374	02/02/2012	429 382,00	1	429 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - SPORTS env 17591	04/06/2012	1 436,80	5	1 436,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- SPORTS- env 59	01/01/2012	1 800,00	5	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DGADD- ORA- EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE QUALITE DE L'AIR- REIMPUTATION	31/12/2012	13 100,00	5	13 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI - MISSION D'ASSISTANCE ACCES INTERNET ET INTERCONNEXION	03/04/2012	2 929,50	5	2 929,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	POLENV - FINANCEMENT PROJ. "SEAPROLIF" - 1er APPEL A PROJETS NET-BIOME+ FEDER" - REIMPUTATION	19/07/2012	10 600,00	5	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012 - SERVICES COMMUNS env17620	06/07/2012	49 916,00	5	49 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT env 17760	04/12/2012	16 660,00	5	16 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 10586	01/01/2012	121 267,58	5	121 267,58	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 10598	01/01/2012	1 294 900,00	5	1 294 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOTIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 13457	01/01/2012	19 000,00	5	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 13458	01/01/2012	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 14879	01/01/2012	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 16088	01/01/2012	37 756,22	5	37 756,22	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 17416	09/02/2012	179 532,31	5	179 532,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 17420	24/02/2012	1 093 824,39	5	1 093 824,39	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 17421	10/02/2012	46 931,25	5	46 931,25	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 17440	17/02/2012	38 145,60	5	38 145,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 17528	18/04/2012	108 981,15	5	108 981,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 5230	10/12/2012	26 702,85	5	26 702,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION env 9105	01/01/2012	12 588,64	5	12 588,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- SECURITE- env 17523	27/09/2012	10 837,78	5	10 837,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - AUTRES ACTIONS env 13709	21/02/2012	169 000,00	5	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - AUTRES ACTIONS env 17461	01/03/2012	2 475 506,40	5	2 475 506,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012 - AUTRES ACTIONS env 17562	10/12/2012	296 000,00	5	296 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI - DIFFUSION EN DIRECT SUR INTERNET DES EVENEMENTS EN DIRECT	13/01/2012	3 482,85	5	3 482,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI - MISSION ASSISTANCE INSTALLATION ET CONFIGURATION SOLUTIONS SANS FIL	06/02/2012	50 994,70	5	50 994,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI - CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE PROGICIEL CINDOC E/SE	07/02/2012	2 658,25	5	2 658,25	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	DSI - DEMATERIALISATION DE LA GESTION DES DELIBERATIONS DE LA REGION	16/01/2012	15 949,50	5	15 949,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - ACTIONS EN MATIERES DE DECHETS env 13692	01/01/2012	12 484,00	5	12 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'EAU env 13698	06/03/2012	52 559,21	5	52 559,21	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - POLITIQUE DE L'EAU env 17567	27/11/2012	14 280,00	5	14 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT- POLITIQUE DE L'EAU env 17640	03/08/2012	25 784,95	5	25 784,95	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'EAU env 17776	29/11/2012	2 924,64	5	2 924,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- ENVIRONNEMENT- POLITIQUE DE L'EAU- env 13698	22/10/2012	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 16237	01/01/2012	50 836,00	5	50 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 17426	09/02/2012	371 313,57	5	371 313,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env17428	16/04/2012	606 849,68	5	606 849,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- POLITIQUE DE L'ENERGIE- env 17429	26/06/2012	9 280,00	5	9 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 17431	26/03/2012	884 836,48	5	884 836,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE L'ENERGIE env 17485	05/03/2012	8 838,40	5	8 838,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE NATUREL env 13696	30/01/2012	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE NATUREL env 17460	27/02/2012	72 000,00	5	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT- PATRIMOINE NATUREL env 17462	29/10/2012	39 928,00	5	39 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE NATUREL env 17481	01/03/2012	84 931,61	5	84 931,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012 - GARES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES env 15228	17/07/2012	4 957 421,10	5	4 957 421,10	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012 - AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN env 15228	11/10/2012	1 698 179,52	5	1 698 179,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ROUTES ET VOIRIE - AUTRES LIAISONS env 17529	19/04/2012	833 665,00	5	833 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 15268	01/01/2012	7 467,50	5	7 467,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 15270	01/01/2012	10 246,28	5	10 246,28	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 17388	11/07/2012	1 168,00	5	1 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 17390	05/03/2012	154 414,33	5	154 414,33	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 17396	04/04/2012	19 601,17	5	19 601,17	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 17406	10/12/2012	36 996,00	5	36 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES env 17511	23/03/2012	11 382,80	5	11 382,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - RECHERCHE ET INNOVATION env 17336	30/10/2012	936 000,00	5	936 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - RECHERCHE ET INNOVATION env 17392	22/05/2012	5 738,69	5	5 738,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - ACTION ECONOMIQUE - RECHERCHE ET INNOVATION env 17412	03/05/2012	15 287,20	5	15 287,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - RECHERCHE ET INNOVATION env 17415	30/04/2012	18 784,31	5	18 784,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE env 17311	01/01/2012	5 087,90	5	5 087,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012- AGRICULTURE PECHE AGRO INDUSTRIE- env 17408	06/06/2012	11 490,00	5	11 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - AGRICULTURE PECHE AGRO-INDUSTRIE env 17410	27/02/2012	18 741,10	5	18 741,10	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - AGRICULTURE, PECHE, AGRO INDUSTRIE env 17643	20/08/2012	9 581,98	5	9 581,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 13566	01/01/2012	232 360,00	5	232 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 13579	01/01/2012	22 714,63	5	22 714,63	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17381	19/04/2012	308 262,44	5	308 262,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17383	19/04/2012	1 351 072,87	5	1 351 072,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17387	11/05/2012	33 626,08	5	33 626,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17397	22/03/2012	36 294,03	5	36 294,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17401	22/03/2012	115 404,63	5	115 404,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2012- INDUSTRIE ARTISANAT COMMERCE ET AUTRES SERVICES- env 17402	08/06/2012	15 978,84	5	15 978,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - INDUSTRIE ARTISANAT COMMERCE ET AUTRES SERVICES env 17407	06/03/2012	9 700,00	5	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TOURISME ET THERMALISME env 17382	12/03/2012	363 212,19	5	363 212,19	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TOURISME ET THERMALISME env 17385	20/02/2012	110 538,57	5	110 538,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TOURISME ET THERMALISME env 17399	08/02/2012	42 769,19	5	42 769,19	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTION 2012 - TOURISME ET THERMALISME env 17405	08/02/2012	77 452,70	5	77 452,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUBVENTIONS 2016- INTERVENTIONS ECONOMIQUES ET TRANSVERSALES env 17391	01/03/2016	62,50	1	62,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 764 756,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 235 244,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	44 084,54

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
B16.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
B11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS

C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**31 351 212,93**	**29 069 089,15**											**786 429,78**	**1 084 362,41**
SA Aéroport Réunion Roland Garros	2016	P		CDC	22 500 000,00	19 780 219,81	19,75	T	F	Taux fixe à 3.66 %	0,900	F	Taux fixe à 3.66 %	3,600	A-1	EUR	736 546,28	989 010,98
SEMAC	2014	P		CDC	6 779,63	6 542,82	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	36,64	118,73
SEMAC	2016	P		CDC	32 192,93	30 746,37	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	173,09	725,27
SEMAC	2014	P		CDC	40 798,42	39 373,41	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	220,48	714,48
SEMAC	2014	P		CDC	171 037,13	163 351,78	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	919,63	3 853,28
SEMAC	2014	P		CDC	58 304,17	56 649,54	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	776,01	832,92
SEMAC	2014	P		CDC	239 013,00	229 877,95	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 165,43	4 598,41

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2014	P		CDC	24 350,77	23 659,72	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	324,10	347,87
SEMAC	2014	P		CDC	92 747,33	89 202,53	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 228,32	1 784,38
SEMAC	2014	P		CDC	58 238,63	56 204,45	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	314,73	1 019,89
SEMAC	2014	P		CDC	230 283,75	219 936,23	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 238,18	5 188,04
SEMAC	2014	P		CDC	54 502,13	52 955,39	47,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	725,41	778,60
SEMAC	2014	P		CDC	245 223,00	235 850,60	37,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 247,67	4 717,88
SEMAC	2014	P		CDC	36 665,33	35 624,79	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	488,01	523,79
SEMAC	2014	P		CDC	127 143,38	122 283,97	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 683,86	2 446,13
SEMAC	2017	P		CDC	39 042,38	38 548,81	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	527,07	493,57
SEMAC	2017	P		CDC	126 869,55	124 638,74	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 712,74	2 230,81
SEMAC	2017	P		CDC	24 758,70	24 359,75	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	136,17	398,95
SEMAC	2017	P		CDC	82 756,88	81 008,55	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	455,16	1 748,33
SEMAC	2017	P		CDC	33 157,42	32 738,26	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	447,63	419,17

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2017	P		CDC	131 634,75	129 320,15	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 777,07	2 314,60
SEMAC	2017	P		CDC	85 507,43	84 426,46	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 154,35	1 080,97
SEMAC	2017	P		CDC	408 392,55	401 211,59	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 513,30	7 180,96
SEMAC	2017	P		CDC	35 386,88	34 816,67	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	194,63	570,21
SEMAC	2017	P		CDC	164 667,00	161 188,23	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	905,67	3 478,77
SEMAC	2016	P		CDC	243 847,43	243 847,43	39,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2016	P		CDC	58 967,10	58 967,10	49,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	8 377,35	8 377,35	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	51 462,15	51 462,15	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	36 057,83	107 307,83	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,060	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	22 945,43	22 945,43	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	68 056,34	154 871,82	41,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,080	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	56 817,32	56 817,32	51,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2018	P		CDC	30 185,02	30 185,02	51,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	75 627,33	126 305,41	41,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,110	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	22 500,00	22 500,00	41,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	21 926,85	21 926,85	51,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	13 435,19	13 201,01	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	73,89	234,18
SOGEDIS	2017	P		CDC	52 017,66	50 827,83	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	234,08	1 189,83
SOGEDIS	2017	P		CDC	49 391,29	48 530,37	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	271,65	860,91
SOGEDIS	2017	P		CDC	178 774,22	174 685,03	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	804,48	4 089,20
SOGEDIS	2017	P		CDC	95 601,57	94 250,39	48,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 290,62	1 351,18
SOGEDIS	2017	P		CDC	357 084,50	350 149,42	38,00	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1	EUR	4 463,56	6 935,09
SOGEDIS	2017	P		CDC	86 397,74	84 421,52	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	388,79	1 976,22
SOGEDIS	2017	P		CDC	25 944,94	25 492,71	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	142,70	452,23
SOGEDIS	2017	P		CDC	282 959,13	277 463,66	38,00	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1	EUR	3 536,99	5 495,47

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2017	P		CDC	75 831,55	74 759,79	48,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 023,73	1 071,76
SOGEDIS	2014	P		CDC	74 178,01	70 842,85	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	398,83	1 672,16
SOGEDIS	2014	P		CDC	21 088,54	20 351,35	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	113,97	369,61
SOGEDIS	2016	P		CDC	82 716,81	78 924,24	37,50	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	363,71	1 900,54
SOGEDIS	2016	P		CDC	15 979,73	15 421,13	47,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	86,36	280,07
SOGEDIS	2017	P		CDC	103 004,40	101 208,99	48,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	566,52	1 795,42
SOGEDIS	2017	P		CDC	240 078,08	234 695,73	38,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 320,43	5 382,35
SOGEDIS	2017	P		CDC	19 791,42	19 446,44	48,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	108,85	344,97
SOGEDIS	2017	P		CDC	100 524,78	98 271,10	38,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	552,89	2 253,68
SOGEDIS	2017	P		CDC	47 912,51	47 912,51	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	638,20	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	204 491,61	204 491,61	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 723,86	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	20 733,32	20 440,29	48,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	279,90	293,03
SOGEDIS	2017	P		CDC	70 313,09	68 975,81	38,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	949,23	1 337,28

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2017	P		CDC	81 371,40	79 953,06	48,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	447,54	1 418,34
SOGEDIS	2017	P		CDC	315 885,79	308 803,90	38,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 737,37	7 081,90
SOGEDIS	2018	P		CDC	34 778,90	34 778,90	49,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	168 770,98	168 770,98	39,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	25 209,41	25 209,41	49,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	77 115,76	77 115,76	39,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	45 273,08	45 273,08	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	89 178,43	89 178,43	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	90 849,85	90 849,85	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	25 633,23	25 633,23	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	96 221,38	96 221,38	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	305 750,23	305 750,23	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	22 402,57	22 402,57	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2016	P		CDC	111 302,41	111 302,41	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	45 032,47	45 032,47	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	13 073,05	13 073,05	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	55 604,76	55 604,76	50,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	236 124,66	236 124,66	40,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	30 631,67	30 631,67	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	119 638,53	170 093,99	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,130	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	19 814,78	19 814,78	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	162 211,65	170 974,47	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,170	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	55 840,81	55 840,81	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	153 856,88	272 081,99	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,100	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	56 513,76	56 513,76	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	440 370,27	569 277,60	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,140	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2017	P		CDC	96 172,73	96 172,73	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	23 793,30	23 793,30	50,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	169 846,87	219 331,92	40,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	52 136,61	52 136,61	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	13 167,21	13 167,21	41,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	30 880,09	30 880,09	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	43 994,08	43 994,08	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	15 161,46	15 161,46	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	63 130,49	63 130,49	41,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**32 197 286,39**	**32 089 955,19**											**163 699,69**	**355 556,60**
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	270 367,72	258 748,62	46,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 552,59	3 925,08
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	445 923,62	420 135,62	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 800,76	8 711,52
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	57 491,70	55 020,99	46,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	755,43	834,64

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	80 742,24	76 072,87	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 050,33	1 577,37
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	38 288,67	37 817,95	48,25	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	712,17	470,72
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	166 289,64	163 452,04	38,25	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	3 092,99	2 837,60
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	39 186,70	38 503,66	48,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	215,53	683,04
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	73 639,08	71 988,15	38,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	405,02	1 650,93
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	98 362,07	96 491,33	38,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 327,89	1 870,74
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	17 612,97	17 364,03	48,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	237,77	248,93
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	120 167,58	118 073,00	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	660,92	2 094,58
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	273 578,70	267 445,29	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 504,68	6 133,41
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	112 046,88	110 093,84	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	616,26	1 953,03
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	250 855,83	245 231,85	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 379,71	5 623,98
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	68 855,92	67 882,76	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	929,56	973,17
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	155 330,89	152 376,66	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 096,97	2 954,23

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	74 390,82	73 339,43	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 004,28	1 051,40
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	157 458,05	154 463,37	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 125,68	2 994,68
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	29 646,98	29 130,22	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	163,06	516,76
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	123 741,69	120 967,51	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	680,58	2 774,19
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	27 451,19	27 063,21	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	370,59	387,98
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	67 709,10	66 421,35	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	914,07	1 287,76
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	66 456,24	65 516,99	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	897,16	939,25
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	287 364,78	281 899,41	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 879,42	5 465,37
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	40 259,69	39 690,69	48,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	543,51	569,01
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	55 423,82	54 369,72	38,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	748,22	1 054,10
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	9 399,77	9 239,37	38,75	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	174,84	160,40
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	27 302,26	26 826,36	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	150,16	475,89
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	60 739,62	59 377,89	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	334,07	1 361,73

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	74 408,89	73 111,90	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	409,25	1 296,98
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	155 885,82	152 390,99	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	857,37	3 494,83
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	59 425,73	58 389,91	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	326,84	1 035,82
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	124 978,01	122 176,10	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	687,38	2 801,90
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	188 663,17	188 663,17	39,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	85 200,92	85 200,92	49,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	131 959,38	131 959,38	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	62 692,12	62 692,12	49,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	94 727,92	94 727,92	49,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	197 190,60	197 190,60	39,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	67 842,50	67 842,50	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	93 253,81	93 253,81	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	168 030,28	168 030,28	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	36 466,48	36 466,48	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	141 842,22	141 842,22	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	36 259,94	36 259,94	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	51 585,11	51 585,11	39,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	75 554,29	75 554,29	49,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 267,25	67 267,25	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	53 211,61	53 211,61	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 614,75	67 614,75	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	74 444,32	74 444,32	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	146 279,67	146 279,67	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	259 721,20	259 721,20	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	108 887,64	108 887,64	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	203 475,03	203 475,03	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	63 920,73	63 920,73	49,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	230 157,77	230 157,77	39,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	94 807,61	94 807,61	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	138 041,58	138 041,58	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	86 618,49	86 618,49	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	55 244,70	55 244,70	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	16 429,53	16 429,53	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	31 354,26	31 354,26	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	756 159,34	602 916,44	40,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,230	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	105 765,18	105 765,18	50,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	97 930,43	97 930,43	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	230 343,68	230 343,68	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	372 991,21	291 252,85	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,230	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	39 772,49	39 772,49	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	145 667,44	109 420,06	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,240	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	40 938,21	40 938,21	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	253 456,40	191 365,90	41,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,590	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	72 827,89	72 827,89	51,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	198 023,56	198 023,56	41,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	87 061,59	87 061,59	51,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	41 052,48	41 052,48	51,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	212 752,57	212 752,57	41,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	153 174,41	153 174,41	41,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,610	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	51 806,54	51 806,54	51,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,610	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	13 466,09	13 466,09	41,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,610	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	126 698,40	126 698,40	41,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,430	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	56 587,90	56 587,90	51,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,430	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	233 578,95	233 578,95	41,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	46 601,41	46 601,41	51,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEDRE	2014	P		CDC	10 633,46	10 261,74	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	57,46	186,37
SEDRE	2014	P		CDC	40 229,20	38 420,43	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	216,30	906,87
SEDRE	2014	P		CDC	39 362,10	37 986,12	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	212,72	689,87
SEDRE	2014	P		CDC	165 394,04	157 957,65	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	889,27	3 728,39
SEDRE	2014	P		CDC	76 298,03	74 126,77	47,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 015,47	1 092,91
SEDRE	2014	P		CDC	311 095,23	299 181,96	37,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 119,91	5 996,57
SEDRE	2014	P		CDC	46 152,06	45 006,73	47,08	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1	EUR	847,88	577,94
SEDRE	2014	P		CDC	183 730,58	177 401,84	37,08	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1	EUR	3 359,07	3 193,53
SEDRE	2017	P		CDC	109 047,20	107 146,46	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	599,76	1 900,75
SEDRE	2017	P		CDC	606 365,57	592 771,37	38,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	3 335,01	13 594,21

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2017	P		CDC	47 331,96	46 662,99	48,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	638,98	668,96
SEDRE	2017	P		CDC	254 991,42	250 141,76	38,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 442,38	4 849,67
SEDRE	2018	P		CDC	37 289,55	37 289,55	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SEDRE	2018	P		CDC	127 861,99	127 861,99	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 724,43	66 043,75	47,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	1 244,19	848,08
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	193 803,92	187 128,20	37,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1	EUR	3 543,24	3 368,62
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	26 343,16	25 595,56	47,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	350,62	376,33
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	180 989,50	174 072,10	37,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 396,98	3 482,08
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	50 681,97	50 041,26	48,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	684,21	640,71
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	330 621,80	324 808,32	38,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 463,39	5 813,48
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	366 436,45	352 431,28	37,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 853,00	7 049,93

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 111,68	65 207,10	47,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	893,24	958,74
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	26 780,68	26 349,15	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	147,29	431,53
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	161 802,19	158 383,94	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	889,91	3 418,25
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	288 501,96	283 429,10	38,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 894,78	5 072,87
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	72 286,66	71 372,83	48,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	975,87	913,83
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	26 891,81	26 458,49	48,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	147,91	433,32
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	101 258,02	99 118,84	38,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	556,92	2 139,19
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	292 782,08	292 782,08	40,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	57 475,28	57 475,28	50,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	52 819,36	52 819,36	50,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	234 844,35	317 099,79	40,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,330	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	21 943,17	21 943,17	50,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	122 656,15	122 656,15	40,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	31 037,27	31 037,27	50,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	191 514,21	191 514,21	40,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	24 637,20	33 806,39	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,320	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	3 650,85	3 650,85	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	263 742,05	263 742,05	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	42 832,97	42 832,97	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	59 494,60	59 494,60	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	159 772,93	235 523,38	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	233 299,09	222 809,59	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 254,38	5 259,14
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	107 442,03	103 686,20	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	580,63	1 883,07
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	272 774,86	263 064,63	37,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1	EUR	4 981,08	4 735,60
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	73 438,84	70 871,65	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	396,87	1 287,12
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	348 515,46	332 845,64	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 873,86	7 856,40
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	61 228,41	59 486,00	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	814,90	877,05
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	210 012,56	201 970,21	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 781,25	4 048,14
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	42 451,08	41 243,03	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	564,99	608,08
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	152 464,95	146 626,36	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 019,13	2 938,87
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	69 048,44	66 634,72	47,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	373,15	1 210,17
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	167 519,09	159 740,76	37,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	899,31	3 770,48
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	73 885,51	71 302,71	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	399,29	1 294,94

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	171 542,85	163 830,01	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	922,33	3 867,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	90 583,21	87 416,71	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	489,52	1 587,59
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	210 432,60	200 971,21	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 131,43	4 743,67
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	83 790,50	80 861,45	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	452,81	1 468,54
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	194 806,54	186 047,72	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 047,42	4 391,42
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	70 173,60	68 176,63	47,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	933,95	1 005,18
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	284 407,86	273 516,56	37,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 766,48	5 482,16
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	44 580,23	42 781,51	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	240,24	899,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	139 030,98	132 055,31	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	745,48	3 486,90
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	125 905,67	120 825,64	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	678,51	2 539,01
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	292 318,65	277 652,01	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 567,41	7 331,37
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	163 890,39	157 277,74	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	883,21	3 305,01
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	353 398,23	335 025,26	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 891,29	8 846,30

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	52 254,49	50 146,12	47,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	281,60	1 053,76
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	112 249,40	106 617,46	37,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	601,88	2 815,22
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	139 970,65	134 323,12	47,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	754,30	2 822,64
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	324 386,59	308 110,99	37,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 739,36	8 135,63
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	39 986,95	38 373,56	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	215,49	806,37
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	119 472,59	113 478,24	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	640,61	2 996,38
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	31 364,31	30 098,82	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	169,02	632,49
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	116 046,19	110 223,75	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	622,24	2 910,44
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	60 646,23	58 199,28	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	326,82	1 222,99
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	140 996,46	133 922,18	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	756,02	3 536,20
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	107 534,26	103 195,47	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	579,50	2 168,53
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	249 671,24	237 144,37	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 338,73	6 261,77
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	49 093,36	47 112,54	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	264,56	990,01

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	114 322,35	108 586,40	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	613,00	2 867,21
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	111 562,17	107 060,86	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	601,21	2 249,76
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	259 451,22	246 433,65	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 391,17	6 507,05
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	60 235,30	59 185,37	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	331,29	1 049,93
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	139 673,59	136 542,23	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	768,20	3 131,37
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	168 344,64	165 712,57	48,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 272,65	2 632,07
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	388 930,99	380 974,77	38,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 250,57	7 956,23
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	418 949,11	411 167,81	38,33	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	7 792,45	7 781,31
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	97 508,29	95 697,23	38,33	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	1 813,65	1 811,06
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	99 178,48	97 315,47	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	545,48	1 863,01
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	231 416,40	225 922,74	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 272,79	5 493,66
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	96 733,20	94 916,13	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	532,03	1 817,08
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	225 710,84	220 352,62	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 241,41	5 358,22

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2015	P		CDC	52 500,00	49 657,81	46,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	278,58	993,19
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	80 095,77	78 591,21	48,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	440,53	1 504,55
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	281 968,68	275 274,94	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 550,83	6 693,74
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	49 786,97	48 851,75	48,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	273,83	935,22
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	146 124,80	142 655,90	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	803,69	3 468,90
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	32 664,89	32 095,53	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	179,66	569,36
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	97 597,83	95 409,77	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	536,79	2 188,06
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	220 994,48	220 994,48	39,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	94 766,36	94 766,36	49,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	167 998,43	167 998,43	49,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	391 996,35	391 996,35	39,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	18 283,11	18 283,11	49,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	42 660,53	42 660,53	39,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	0,00	0,00

610

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	272 170,42	210 770,55	39,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,780	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	70 573,38	70 573,38	49,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	54 552,84	54 552,84	39,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	60 456,88	60 456,88	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	406 247,78	571 028,10	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,130	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	64 927,43	64 927,43	50,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	75 333,22	225 690,95	40,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,060	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	31 545,88	31 545,88	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	75 179,41	75 179,41	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 873,56	18 873,56	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	37 615,70	37 615,70	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 871,98	18 871,98	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	37 615,70	37 615,70	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	31 911,48	31 911,48	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	37 771,47	75 438,64	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,090	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 455,15	18 455,15	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	22 662,88	45 263,18	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,090	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	75 555,42	226 399,73	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,060	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	83 374,93	83 374,93	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	76 882,56	229 738,57	41,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,210	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	88 091,81	88 091,81	51,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,620	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	152 856,01	152 856,01	41,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,620	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2014	P		CDC	49 693,89	48 279,72	47,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	661,39	711,82
SODIAC	2016	P		CDC	296 317,66	284 735,91	37,42	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1	EUR	3 632,03	5 826,84
SODIAC	2017	P		CDC	106 019,82	104 521,40	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 431,27	1 498,42
SODIAC	2017	P		CDC	320 248,81	314 158,01	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 323,36	6 090,79

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2017	P		CDC	15 713,87	15 439,97	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	86,43	273,90
SODIAC	2017	P		CDC	136 231,14	133 176,95	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	749,27	3 054,19
SODIAC	2017	P		CDC	80 967,94	79 556,63	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	445,32	1 411,31
SODIAC	2017	P		CDC	276 535,24	270 335,55	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 520,94	6 199,69
SODIAC	2018	P		CDC	137 546,79	137 546,79	49,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2018	P		CDC	320 618,50	320 618,50	39,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	69 405,97	69 405,97	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	161 947,27	161 947,27	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2018	P		CDC	78 152,26	78 152,26	49,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2018	P		CDC	181 234,11	181 234,11	39,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	27 661,53	27 661,53	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	100 656,49	100 656,49	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	73 628,34	73 628,34	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2016	P		CDC	271 484,34	271 484,34	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	36 145,07	36 145,07	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	136 021,22	136 021,22	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	310 160,20	310 160,20	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	93 127,23	93 127,23	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	74 092,97	74 092,97	50,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	296 679,53	296 679,53	40,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	41 040,59	41 040,59	50,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	337 118,84	337 118,84	40,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	165 927,03	165 927,03	40,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	61 656,04	61 656,04	50,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	126 926,61	126 926,61	40,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	47 802,08	47 802,08	50,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2017	P		CDC	207 541,01	207 541,01	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	39 374,16	39 374,16	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	35 510,92	35 510,92	50,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	250 101,09	250 101,09	40,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					**63 548 499,32**	**61 159 044,34**											**950 129,47**	**1 439 919,01**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	1 870 792,14
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	59 355 678,30
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**61 226 470,44**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**590 100 701,22**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**10,38**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
C2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 4312-4 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**236 640 714,47**	
Personnes de droit privé	**78 194 843,87**	
Associations	**37 740 782,51**	
974 ALL STAR	600,00	
ACADEMIE DE L ILE DE LA REUNION	1 050,00	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	7 000,00	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	5 908,88	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	11 200,00	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	47 183,47	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	49 175,20	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	97 499,10	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	19 164,86	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	140 978,14	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	3 198,34	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	120 000,00	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	189 000,00	
AGAME	18 935,00	
AGENCE POUR L EDUCATION PAR LE S	8 000,00	
AGENCE POUR L EDUCATION PAR LE S	36 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	62 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	18 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	95 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	324 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	7 413,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	7 413,00	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	28 000,00	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	6 000,00	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	11 904,20	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	13 728,00	
AIR TROIS AIR	3 000,00	
AIR TROIS AIR	5 600,00	
AIR TROIS AIR	2 400,00	
AMICALE DE L ECOLE FRANCO CHINOI	10 500,00	
AMICALE SPORTIVE DE LA CHALOUPE	1 600,00	
ANIM SERVICES	3 000,00	
ANIM SERVICES	12 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
APEPS TAMPON	2 137,29	
APEPS TAMPON	5 200,00	
APEPS TAMPON	14 850,00	
APEPS TAMPON	21 150,00	
APOLONIA ASSOCIATION	1 800,00	
ARDIE	15 000,00	
ARPS	650,00	
ARTISTES EN ACTION	700,00	
ARTMAYAGE REUNION	3 500,00	
ARTMAYAGE REUNION	900,00	
ARTMAYAGE REUNION	1 800,00	
ARTMAYAGE REUNION	1 800,00	
ARTS ET TRADITIONS	41 960,00	
ARTS ET TRADITIONS	25 000,00	
ARTS POUR TOUS	600,00	
ARTS POUR TOUS	1 400,00	
ASC PELOTARI CLUB CHAUDRON	3 400,00	
ASS SOUFFLE ET RYTHME	450,00	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	748,00	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	4 800,00	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	846,80	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	7 920,00	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	12 708,00	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	14 560,00	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	6 245,70	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	460 000,00	
ASSOCIAT POUR CENTRE DE RESSOURC	300 000,00	
ASSOCIAT POUR CENTRE DE RESSOURC	168 000,00	
ASSOCIATION 1234 MUSIK	1 050,00	
ASSOCIATION 1234 MUSIK	450,00	
ASSOCIATION 1234 MUSIK	2 100,00	
ASSOCIATION 1234 MUSIK	900,00	
ASSOCIATION 2 MOONS	630,00	
ASSOCIATION 21° CIRCUS	1 500,00	
ASSOCIATION 30KILL	750,00	
ASSOCIATION 30KILL	1 200,00	
ASSOCIATION 4EME CIRQUE	3 500,00	
ASSOCIATION ABYSS	7 451,24	
ASSOCIATION ABYSS	11 804,22	
ASSOCIATION ACADEMIE POUR L EGAL	10 000,00	
ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE DE	2 800,00	
ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE DE	21 000,00	
ASSOCIATION AGENCE EGALITE DES CHANCES ENTRE LES H	4 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION AGENCE EGALITE DES CHANCES ENTRE LES H	7 500,00	
ASSOCIATION AGORA OBSERVATOIRE	9 108,00	
ASSOCIATION AGORA OBSERVATOIRE	21 700,00	
ASSOCIATION AMADEUS	26 349,50	
ASSOCIATION AMICALE ELOI JULENON	900,00	
ASSOCIATION AMICALE ELOI JULENON	1 800,00	
ASSOCIATION AN GREN KOULER	14 000,00	
ASSOCIATION AN GREN KOULER	6 000,00	
ASSOCIATION AN GREN KOULER	3 600,00	
ASSOCIATION ANALYSE	3 500,00	
ASSOCIATION ART SUD	2 400,00	
ASSOCIATION ART SUD	1 500,00	
ASSOCIATION ART SUD	4 200,00	
ASSOCIATION ART SUD	2 800,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	600,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	1 200,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	2 100,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	900,00	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	600,00	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	600,00	
ASSOCIATION ATELIERS REUNIS	1 500,00	
ASSOCIATION ATELIERS REUNIS	1 500,00	
ASSOCIATION ATHLETISME DE JACKY MURAT	2 500,00	
ASSOCIATION AU BOUT DU REVE	3 220,00	
ASSOCIATION AU BOUT DU REVE	1 380,00	
ASSOCIATION AVALASSE	600,00	
ASSOCIATION BABADIM	1 200,00	
ASSOCIATION BAC REUNION	18 000,00	
ASSOCIATION BAMBOLE	1 500,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	5 000,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	3 500,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	1 200,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	2 800,00	
ASSOCIATION BANN DALON	700,00	
ASSOCIATION BAOBAB BC	800,00	
ASSOCIATION BELLE VUE PRODUCTION	2 100,00	
ASSOCIATION BERTHA D	4 000,00	
ASSOCIATION BOIS D NEF ANSAMB	300,00	
ASSOCIATION BOULES LECONTE DE LISLE ASBLL	800,00	
ASSOCIATION BOULES LECONTE DE LISLE ASBLL	200,00	
ASSOCIATION BRAS DE FER REUNION	800,00	
ASSOCIATION CACAO PEI	7 500,00	
ASSOCIATION CAPITAINE DIMITILE	2 400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CAPITAINE DIMITILE	1 400,00	
ASSOCIATION CARAMBOLE	2 100,00	
ASSOCIATION CARAMBOLE	2 100,00	
ASSOCIATION CARTON MECANIQUE	1 500,00	
ASSOCIATION CENTENAIRES COMMEMOR	1 200,00	
ASSOCIATION CENTENAIRES COMMEMOR	2 100,00	
ASSOCIATION CENTENAIRES COMMEMOR	900,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	1 200,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	7 000,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	1 500,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	1 500,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	5 600,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	1 500,00	
ASSOCIATION CHEMINEMENTS	3 500,00	
ASSOCIATION CHOCAS BLEUS	5 094,66	
ASSOCIATION CHORALE VILLANCICO ENSEMBLE VOCAL DE B	600,00	
ASSOCIATION CHORALE VILLANCICO ENSEMBLE VOCAL DE B	600,00	
ASSOCIATION CHORALE VILLANCICO ENSEMBLE VOCAL DE B	1 000,00	
ASSOCIATION CIMENDEF	2 450,00	
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	1 500,00	
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	2 450,00	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	1 500,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	7 000,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	7 000,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	2 400,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	5 600,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	2 800,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	5 000,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	8 250,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	12 510,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	5 000,00	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	4 059,87	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	4 343,31	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	1 605,75	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	2 560,93	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	4 754,64	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	4 537,11	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	548,17	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	34 245,89	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	14 953,11	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	14 953,12	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	74 154,20	
ASSOCIATION CLUB LUTTEUR TEAM SE	2 450,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION COEUR VERT	5 000,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	12 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALEAAA	1 050,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALEAAA	1 750,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	1 800,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	900,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	2 100,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	6 800,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A PIED	1 400,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE MAECHA MET	2 100,00	
ASSOCIATION COMPERES CREOLES	4 200,00	
ASSOCIATION COMPERES CREOLES	3 500,00	
ASSOCIATION COMPERES CREOLES	2 800,00	
ASSOCIATION COMPERES CREOLES	600,00	
ASSOCIATION CONFRERIE DES GENS DE LA MER	3 500,00	
ASSOCIATION CONFRERIE DES GENS DE LA MER	1 500,00	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	32 200,00	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	8 000,00	
ASSOCIATION COOPERATION HUMANITA	2 100,00	
ASSOCIATION COORDINATION SOMEN K	2 100,00	
ASSOCIATION CREAFILMS	700,00	
ASSOCIATION CREAFILMS	300,00	
ASSOCIATION CULTURE DE LOISIRS	400,00	
ASSOCIATION CULTURE TRADITIONS I	2 100,00	
ASSOCIATION CULTURE TRADITIONS I	2 100,00	
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE LA REUNION	450,00	
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE LA REUNION	900,00	
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE LA REUNION	2 100,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE MUSIQU	900,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE MUSIQU	5 600,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE MUSIQU	2 400,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE MUSIQU	1 400,00	
ASSOCIATION CULTURELLE FRONT DE MER	1 050,00	
ASSOCIATION CULTURELLE FRONT DE MER	1 500,00	
ASSOCIATION CULTURELLE SA NOUT M	450,00	
ASSOCIATION CULTURELLE SHRUTI MUSIC	2 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE SHRUTI MUSIC	5 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE TEMPLE MA	1 050,00	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	2 415,35	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	9 000,00	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	11 900,00	
ASSOCIATION CYBERUNGAME	2 284,71	
ASSOCIATION CYBERUNGAME	4 764,63	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CYBERUNGAME	11 953,00	
ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNI	400,00	
ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNI	1 600,00	
ASSOCIATION CYCLONE ART KREASION	900,00	
ASSOCIATION CYCLONE ART KREASION	2 800,00	
ASSOCIATION CYCLONE BD	282,91	
ASSOCIATION D ARIUS ET MARY BATI	2 800,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	252,58	
ASSOCIATION DANSES EN L R	7 500,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	1 038,38	
ASSOCIATION DANSES EN L R	7 600,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	6 400,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	10 500,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	4 900,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	9 500,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	23 687,68	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	31 583,57	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	116 080,57	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	154 774,09	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	34 827,91	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	7 777,90	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	14 825,89	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	14 825,89	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	24 189,61	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	24 189,61	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	6 636,04	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	35 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	54 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	3 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	68 400,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	38 740,60	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS	7 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	22 090,80	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	11 994,50	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	15 992,67	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	74 585,90	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	278 147,16	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	325 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	65 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	123 500,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	123 500,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	453 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	8 370,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	23 450,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	8 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	51 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	64 600,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	36 588,50	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOIR	4 554,83	
ASSOCIATION DE MEDIATION PROFESSIONNELLE ET SOCIAL	5 600,00	
ASSOCIATION DE MEDIATION PROFESSIONNELLE ET SOCIAL	9 240,00	
ASSOCIATION DE MEDIATION PROFESSIONNELLE ET SOCIAL	11 916,00	
ASSOCIATION DE MUSIQUE ET CULTUR	8 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PL	7 000,00	
ASSOCIATION DES AMIS D AUGUSTE LACAUSSADE	600,00	
ASSOCIATION DES AMIS D AUGUSTE LACAUSSADE	3 500,00	
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES DE LA	3 333,80	
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICIENS	1 400,00	
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D HI	2 800,00	
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANC	37 874,00	
ASSOCIATION DES SCENARISTES ET D	476,82	
ASSOCIATION DES SCENARISTES ET D	1 400,00	
ASSOCIATION DES SPORTS INNOVANTS	1 600,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT FORMAT	900,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT FORMAT	6 470,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT INSERT	1 350,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	2 364,50	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	702,16	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	551,92	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	7 085,43	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	6 668,35	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	8 054,26	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	61 736,04	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	61 522,20	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	42 088,23	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION	52 780,00	
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT	32 000,00	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	18 709,10	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	6 563,03	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	2 052,34	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	3 296,50	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	3 296,50	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	8 532,04	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	10 302,27	
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE DES	600,00	
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE DES	1 400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE DES	10 500,00	
ASSOCIATION ECRAN JEUNES	2 450,00	
ASSOCIATION EDUCA PI	5 600,00	
ASSOCIATION EDUCA PI	9 240,00	
ASSOCIATION EDUCA PI	11 916,00	
ASSOCIATION EL DIABLO	2 000,00	
ASSOCIATION ELIO CANESTRI	1 600,00	
ASSOCIATION ELIO CANESTRI	2 000,00	
ASSOCIATION ELIO CANESTRI	14 400,00	
ASSOCIATION ENSEMB ZOT	2 000,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MUSIQUE	2 400,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MUSIQUE	1 800,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MUSIQUE	4 200,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MUSIQUE	600,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MUSIQUE	1 400,00	
ASSOCIATION ENTENTE MUSIKAL DE L	1 050,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE AUX CHOMEUR	3 800,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	2 400,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	1 800,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	9 800,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	4 200,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	1 800,00	
ASSOCIATION ETOILE DU MONDE	2 600,00	
ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LE	2 100,00	
ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE	2 000,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	2 800,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	1 400,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	2 100,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	5 600,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	11 200,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	2 000,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	9 240,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	3 500,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	11 916,00	
ASSOCIATION FC TALENTS ACADEMY C	8 000,00	
ASSOCIATION FC TALENTS ACADEMY C	32 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE CINEMA M	3 150,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE CINEMA M	1 350,00	
ASSOCIATION FOYER SOCIO EUCATIF DU COLLEGE RAVINE	750,00	
ASSOCIATION GENERATION YA KWELI	651,48	
ASSOCIATION GENERATION YA KWELI	3 938,52	
ASSOCIATION GENERATION YA KWELI	9 900,00	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	39 600,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	50 160,00	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	28 410,10	
ASSOCIATION GHETTO MAJOR COMPAGN	1 500,00	
ASSOCIATION GHETTO MAJOR COMPAGN	8 400,00	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	900,00	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	1 750,00	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	750,00	
ASSOCIATION GROUPE ENTRAIDE ET P	600,00	
ASSOCIATION GROUPE FOLKLORIQUE CANNE D EAU	600,00	
ASSOCIATION GUAN DI SAINT DENIS	7 000,00	
ASSOCIATION GUAN DI SAINT DENIS	5 000,00	
ASSOCIATION HAND BALL CLUB POSSE	400,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	900,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	2 100,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	600,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	1 050,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	4 200,00	
ASSOCIATION HISTORUN	6 300,00	
ASSOCIATION HISTORUN	2 700,00	
ASSOCIATION HISTORUN	1 500,00	
ASSOCIATION INLARMIZIK	4 000,00	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	19 270,65	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	5 148,03	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	2 660,70	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	21 000,00	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	21 000,00	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	15 000,00	
ASSOCIATION INTERCITES DU GRAND	4 593,60	
ASSOCIATION INTERCITES DU GRAND	1 150,25	
ASSOCIATION INTERCITES DU GRAND	21 000,00	
ASSOCIATION INTERCITES DU GRAND	21 000,00	
ASSOCIATION INTERCITES DU GRAND	8 122,95	
ASSOCIATION ISLAM SOUNATE DJAMAT	250 000,00	
ASSOCIATION JAI HIND	5 600,00	
ASSOCIATION JAI HIND	2 400,00	
ASSOCIATION JARDINS DE BOURBON E	1 257,90	
ASSOCIATION JARDINS DE BOURBON E	39 900,00	
ASSOCIATION JAZZ AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGI	4 000,00	
ASSOCIATION JEM COEURS UNIS	8 500,00	
ASSOCIATION JEUNES DE L AN 2000	1 400,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	750,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	2 500,00	
ASSOCIATION JUNIOR BUSINESS	3 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION JUNIOR BUSINESS	4 900,00	
ASSOCIATION KALA BHAASKARA	7 500,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	7 000,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	2 400,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	2 400,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	2 100,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	5 600,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	2 450,00	
ASSOCIATION KARTIE	1 400,00	
ASSOCIATION KARTIE	1 400,00	
ASSOCIATION KER BETON	5 600,00	
ASSOCIATION KER BETON	5 600,00	
ASSOCIATION KILTIR	4 000,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	1 350,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	6 087,20	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	2 608,80	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	4 800,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	10 500,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	1 750,00	
ASSOCIATION KOLKOZ EX COLLECTIF	21 000,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	900,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	1 400,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	600,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	1 400,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	600,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	2 100,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	7 000,00	
ASSOCIATION KOZE CONTE	3 500,00	
ASSOCIATION KOZE CONTE	3 000,00	
ASSOCIATION KRIKE	10 800,00	
ASSOCIATION KRIKE	8 910,00	
ASSOCIATION KRIKE	12 114,00	
ASSOCIATION L OCTOGONALE	1 500,00	
ASSOCIATION LA CERISE SUR LE CHA	1 165,20	
ASSOCIATION LA CERISE SUR LE CHA	3 000,00	
ASSOCIATION LA CERISE SUR LE CHA	5 952,10	
ASSOCIATION LA CERISE SUR LE CHA	7 000,00	
ASSOCIATION LA FA MI	2 000,00	
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	1 609,29	
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	3 000,00	
ASSOCIATION LA PANTHERE ROSE LYN	400,00	
ASSOCIATION LA PANTHERE ROSE LYN	400,00	
ASSOCIATION LA RAVINE ROUSSE	2 100,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LA RAVINE ROUSSE	896,39	
ASSOCIATION LA RAVINE ROUSSE	375,00	
ASSOCIATION LA RAVINE ROUSSE	900,00	
ASSOCIATION LA RESERVE	600,00	
ASSOCIATION LA RESERVE	1 400,00	
ASSOCIATION LA REUNION EN FORME	2 000,00	
ASSOCIATION LA ROSERAYE	1 200,00	
ASSOCIATION LA SAUCE	1 500,00	
ASSOCIATION LANTANT MALOYA	2 100,00	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	750,00	
ASSOCIATION LARG PA LO COR	4 692,00	
ASSOCIATION LARG PA LO COR	6 270,00	
ASSOCIATION LE GRAND RAID	11 000,00	
ASSOCIATION LE GRAND RAID	44 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE GUY LEFE	2 400,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	15 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	1 200,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	3 600,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	2 800,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	3 000,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	5 000,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	2 100,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	900,00	
ASSOCIATION LES FARFADETS	2 000,00	
ASSOCIATION LES TROIS PEAKS DE M	6 650,00	
ASSOCIATION LEVE LA TETE MARIENS	3 677,03	
ASSOCIATION LILOMOTS	3 500,00	
ASSOCIATION LINE PARADI	1 050,00	
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	5 600,00	
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	9 240,00	
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	11 916,00	
ASSOCIATION LO FLAMBO	1 500,00	
ASSOCIATION LO FLAMBO	1 260,00	
ASSOCIATION LO FLAMBO	540,00	
ASSOCIATION LO GRIYO	2 100,00	
ASSOCIATION LO GRIYO	1 200,00	
ASSOCIATION LO GRIYO	1 400,00	
ASSOCIATION LO GRIYO	600,00	
ASSOCIATION LO GRIYO	2 100,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	2 800,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	2 100,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	1 200,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	450,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION MARKOTAZ	2 100,00	
ASSOCIATION MARONAZ	1 200,00	
ASSOCIATION MASERE FAMILA MUZIK	600,00	
ASSOCIATION MAZINASYON	2 450,00	
ASSOCIATION MAZINASYON	1 050,00	
ASSOCIATION MIARO	2 100,00	
ASSOCIATION MIARO	3 500,00	
ASSOCIATION MON ENDOMETRIOSE MA	600,00	
ASSOCIATION MON ENDOMETRIOSE MA	2 100,00	
ASSOCIATION MOUN	1 200,00	
ASSOCIATION MOUN	900,00	
ASSOCIATION MOZAIK MUZIK	1 400,00	
ASSOCIATION MUAY THAI ACADEMY	300,00	
ASSOCIATION MUSICALE JF GANG	2 000,00	
ASSOCIATION MUSICALE JF GANG	900,00	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	2 998,44	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	2 800,00	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	1 200,00	
ASSOCIATION MUSIK OCEAN INDIEN	4 500,00	
ASSOCIATION MUSIK OCEAN INDIEN	10 500,00	
ASSOCIATION MUSIQUES EN SCEN DE	1 000,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	1 500,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	3 500,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	1 500,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	12 600,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	5 400,00	
ASSOCIATION NARDEGOM RIVIERE DU	1 400,00	
ASSOCIATION NATTY DREAD	1 800,00	
ASSOCIATION NOT 2 MUSIK	4 000,00	
ASSOCIATION NOUT ZANCET NOUT LUM	2 450,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	5 600,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	9 240,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	11 916,00	
ASSOCIATION ODAS OFFICE DEPARTEMENTALE DE L ACTION	2 100,00	
ASSOCIATION ODAS OFFICE DEPARTEMENTALE DE L ACTION	900,00	
ASSOCIATION PARTIZENLIVE	450,00	
ASSOCIATION PARTIZENLIVE	1 400,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	5 145,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	5 250,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	1 400,00	
ASSOCIATION POMME D ACO	1 200,00	
ASSOCIATION POTENTIEL FORMATION	16 530,00	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT E	21 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	4 200,00	
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	2 800,00	
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	1 200,00	
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	2 100,00	
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	900,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	496,62	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	1 632,40	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	3 997,75	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	7 458,37	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	8 817,25	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	1 780,64	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	2 320,37	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	4 690,56	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	5 000,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	14 500,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	12 500,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	12 500,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	9 500,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	9 500,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES	10 000,00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SPORT A LA REUNION	1 600,00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SPORT A LA REUNION	12 000,00	
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION D	6 606,11	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	9 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	21 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	8 750,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	31 627,11	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULT	12 992,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULT	28 841,00	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	1 770,32	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	15 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	2 951,73	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	20 411,00	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	2 500,00	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	57 500,00	
ASSOCIATION POUR SOUTENIR LES AR	1 400,00	
ASSOCIATION PREFIGURATION DU CLUSTER GREEN	52 500,00	
ASSOCIATION PREFIGURATION DU CLUSTER GREEN	11 029,26	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	1 937,60	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	1 761,46	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	11 862,00	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	3 010,78	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	381,37	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	5 940,11	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	5 940,11	
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	0,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	1 050,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	450,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	1 050,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	450,00	
ASSOCIATION RADIO SUN LAZES	477,00	
ASSOCIATION RANDONNEE 2000	1 500,00	
ASSOCIATION RAVINE DES ROQUES	2 500,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	3 000,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	1 050,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	450,00	
ASSOCIATION REGION SUD TERRE CRE	900,00	
ASSOCIATION REGION SUD TERRE CRE	2 100,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	102,03	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	3 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	13 133,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	32 760,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	16 500,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	7 410,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	7 410,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	39 756,64	
ASSOCIATION RELIGIEUSE ET CULTUR	10 000,00	
ASSOCIATION REUNION ACTIVE	28 463,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE D ACTIONS CULTURELLES	1 050,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE D ACTIONS CULTURELLES	450,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE JIU	400,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L AIDE JURIDIQUE AUX	18 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L AIDE JURIDIQUE AUX	18 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE VALORIS	4 123,04	
ASSOCIATION REUNIONNAISE VALORIS	5 169,14	
ASSOCIATION REUNIONNAISE VALORIS	5 169,14	
ASSOCIATION REUNIONNAISE VALORIS	8 433,86	
ASSOCIATION REUNIONNAISE VALORIS	12 706,32	
ASSOCIATION ROSE METYS	900,00	
ASSOCIATION ROSE METYS	2 450,00	
ASSOCIATION RUN 974 PROD	1 400,00	
ASSOCIATION RUN FUSION	600,00	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	6 000,00	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	10 500,00	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	7 000,00	
ASSOCIATION SAF FRANCE	10 500,00	

630

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SAINT PAUL EN ACTION	1 440,83	
ASSOCIATION SAINTE MARIE VELO CLUB	1 000,00	
ASSOCIATION SAKIDI	6 000,00	
ASSOCIATION SARANGHI	11 549,69	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	4 675,51	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	812,40	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	9 233,82	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	6 938,03	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	22 500,00	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	13 000,00	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	5 346,76	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	9 001,08	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	49 000,00	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	91 000,00	
ASSOCIATION SIMANGAVOL	2 000,00	
ASSOCIATION SIMANGAVOL	2 000,00	
ASSOCIATION SIMANGAVOL	600,00	
ASSOCIATION SKUA	1 800,00	
ASSOCIATION SOLENKER	600,00	
ASSOCIATION SOLENKER	360,00	
ASSOCIATION SOLENKER	2 100,00	
ASSOCIATION SOLIDARITES ET CULTU	1 400,00	
ASSOCIATION SOUL CITY	1 800,00	
ASSOCIATION SOUL CITY	3 779,88	
ASSOCIATION SOUL CITY	2 100,00	
ASSOCIATION SPIRIDINOV SAMBO	1 000,00	
ASSOCIATION SPORT DEVELOPPEMENT	2 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE REUNION	4 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE REUNION	3 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE REUNION	12 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE L EXCELS	30 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTUREL	4 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTUREL	1 600,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTUREL	6 400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L EPERON	700,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE	780,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE	600,00	
ASSOCIATION SPORTIVE RANDO CAMELIAS	1 400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE RANDO CAMELIAS	3 200,00	
ASSOCIATION SWADES	5 600,00	
ASSOCIATION SWADES	4 000,00	
ASSOCIATION SWADES	4 000,00	
ASSOCIATION SWADES	3 500,00	

631

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SYNDROME D ALCOOLISA	7 252,00	
ASSOCIATION SYNDROME D ALCOOLISA	7 000,00	
ASSOCIATION TAPOU MALOYA	600,00	
ASSOCIATION TECHNOPOLE DE LA REU	30 829,51	
ASSOCIATION TEMPLE TAMOULE GILLO	1 050,00	
ASSOCIATION TEMPO DANSE	800,00	
ASSOCIATION TEMPO MELODY	700,00	
ASSOCIATION TENNIS PASSION	20 000,00	
ASSOCIATION TERRE SACREE	1 200,00	
ASSOCIATION TI PRINCE MARMAILLES	5 740,00	
ASSOCIATION TOUMBA	2 450,00	
ASSOCIATION TOUMBA	1 050,00	
ASSOCIATION TRICOD PROD	1 753,95	
ASSOCIATION TRICOD PROD	1 900,00	
ASSOCIATION TRICOD PROD	2 940,00	
ASSOCIATION TRICOD PROD	5 600,00	
ASSOCIATION TYEMBO DOBOUT	4 200,00	
ASSOCIATION VA VOLE ET REVIENS	2 100,00	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	600,00	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	1 400,00	
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	11 654,15	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	3 840,00	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	23 956,61	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	1 858,64	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	27 599,66	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	27 599,66	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	14 018,28	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	39 659,02	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	4 000,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	1 200,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	700,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	300,00	
ASSOCIATION VOLCARUN	750,00	
ASSOCIATION WARFIELD	3 000,00	
ASSOCIATION WEBCUP	2 500,00	
ASSOCIATION ZAMBAVIL	600,00	
ASSOCIATION ZANAKA MALOYA	1 400,00	
ASSOCIATION ZANAMATOPE	1 400,00	
ASSOCIATION ZANAMATOPE	1 200,00	
ASSOCIATION ZANBOS KAYAN M FM	651,40	
ASSOCIATION ZANBOS KAYAN M FM	700,00	
ASSOCIATION ZANTAK	750,00	
ASSOCIATION ZANTAK	2 800,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION ZANTAK	900,00	
ASSOCIATION ZANTAK	1 400,00	
ASSOCIATION ZARGANO LA CULTURE A	3 013,92	
ASSOCIATION ZARGANO LA CULTURE A	681,08	
ASSOCIATION ZARGANO LA CULTURE A	2 940,00	
ASSOCIATION ZARGANO LA CULTURE A	1 260,00	
ASSOCIATIONS FLEURS DES ILES	3 000,00	
ATELIER D ARTISTES D ANDRE BETON	1 600,00	
ATELIER DES GLYCINES	700,00	
ATMO REUNION	213 600,00	
ATMO REUNION	34 256,10	
ATMO REUNION	0,00	
ATMO REUNION	80 847,00	
AUTOUR DU VACOA	4 200,00	
AUTOUR DU VACOA	9 323,75	
AUTOUR DU VACOA	1 400,00	
AUTOUR DU VACOA	2 100,00	
BEK LA BARRE	500,00	
BOULON FREDERIC	600,00	
BOURBON BRISANTS BEACHTENNIS	2 500,00	
BOURBON OLYMPIQUE TENNIS CLUB	1 120,00	
CARIF OREF FORMATION	144 411,27	
CARIF OREF FORMATION	52 800,00	
CARIF OREF FORMATION	76 718,80	
CARIF OREF FORMATION	62 586,35	
CARIF OREF FORMATION	62 586,35	
CARIF OREF FORMATION	55 428,50	
CARIF OREF FORMATION	45 218,00	
CARIF OREF FORMATION	45 218,00	
CARIF OREF FORMATION	177 699,00	
CARIF OREF FORMATION	144 965,00	
CARIF OREF FORMATION	144 965,00	
CENTRE D ANIMATION DYNAMIQUE CAD	600,00	
CENTRE D ENTRAINEMENT AUX METHODES D EDUCATION ACT	2 450,00	
CENTRE D ENTRAINEMENT AUX METHODES D EDUCATION ACT	1 000,00	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE	16 760,00	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE	20 000,00	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE	7 187,20	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE	120 000,00	
CENTRE DEPARTEMENTAL ARTISTIQUE ANIMATION CULTUREL	5 707,00	
CENTRE MEDIATION D ARBITRAGE DE	641,89	
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JEUNESSE	16 000,00	
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JEUNESSE	3 437,80	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOL	7 034,80	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOL	15 200,00	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOL	8 609,10	
CHALLENGE DES SENIORS 974	5 000,00	
CHALLENGE DES SENIORS 974	2 000,00	
CHALLENGE DES SENIORS 974	21 000,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE DE LA REUN	10 100,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE DE LA REUN	60 000,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE DE LA REUN	40 000,00	
CILAOSAVENTURE COM	237,00	
CLUB DU TOURISME	9 913,20	
CLUB DU TOURISME	10 979,00	
CLUB HIPPIQUE DU TAMPON	200,00	
COLLECTIF BOUFTANG	5 600,00	
COLLECTIF BOUFTANG	2 800,00	
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS TOUR	2 691,60	
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS TOUR	2 691,60	
COLLECTIF MOUFIA BOIS DE NEFLES	5 600,00	
COLLECTIF MOUFIA BOIS DE NEFLES	9 240,00	
COLLECTIF MOUFIA BOIS DE NEFLES	11 916,00	
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	689,00	
COMITE AERONAUTIQUE OCEAN INDIEN	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	1 440,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	2 280,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	1 840,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE	5 600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	2 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	1 600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	6 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	3 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	8 800,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	2 280,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	2 400,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	2 280,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	2 280,00	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	9 000,00	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE BOWLING REUNION	800,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	2 400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL DE BOXE	7 220,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	9 560,00	
COMITE REGIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BATON	300,00	
COMITE REGIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BATON	1 200,00	
COMITE REGIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BATON	1 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BATON	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	2 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	6 400,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	5 415,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	5 415,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	7 410,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	400,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	800,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	8 800,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	10 200,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	2 000,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	8 000,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	9 690,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	9 690,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	13 260,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	1 000,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	3 800,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	3 800,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE LA REUNION	5 200,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	8 000,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	5 200,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	16 800,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	30 574,80	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	3 000,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	8 000,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	7 000,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	2 400,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	9 600,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	6 650,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	6 650,00	
COMITE REGIONAL DE MONTAGNE ESCALADE	10 700,00	
COMITE REGIONAL DE NATATION	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE NATATION	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE NATATION	5 600,00	
COMITE REGIONAL DE NATATION	5 320,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL DE NATATION	6 960,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE LA REUNION	200,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE LA REUNION	800,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE LA REUNION	1 200,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE LA REUNION	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PEDESTRE	200,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PEDESTRE	800,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PEDESTRE	800,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PEDESTRE	1 600,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	600,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	3 800,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	3 800,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	5 200,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	2 400,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	8 000,00	
COMITE REGIONAL DES OFFICES MUNICIPAUX DU SPORT	8 000,00	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ELEVAGES MARI	13 097,15	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ELEVAGES MARI	28 500,00	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ELEVAGES MARI	28 500,00	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ELEVAGES MARI	34 800,28	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	8 000,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	3 800,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	4 000,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	8 400,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	3 800,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	3 800,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	4 400,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	2 000,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	800,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	3 200,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	3 040,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	3 040,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	4 160,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	8 670,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	2 310,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	3 472,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	12 000,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	8 930,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	8 930,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	12 220,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	40 000,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	16 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL SPORTIF UNIVERSITAIRE	1 200,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	800,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	3 200,00	
COMITE REUNIONNAIS DE PROMOTION DU VELO	9 803,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	4 000,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	8 400,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	2 600,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	7 000,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	3 000,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	400,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	7 980,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	7 980,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	11 240,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	10 432,80	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	6 436,80	
COMPAGNIE 3 0	2 800,00	
COMPAGNIE ABERASH	1 500,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	2 800,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	916,89	
COMPAGNIE BABA SIFON	2 400,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	5 600,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	6 185,89	
COMPAGNIE BABA SIFON	5 298,63	
COMPAGNIE BABA SIFON	3 500,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	6 800,00	
COMPAGNIE DES GUIDES DE L OCEAN	266,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	1 800,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	2 100,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	9 560,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	3 500,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	900,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	5 600,00	
COMPAGNIE M COMME	4 000,00	
COMPAGNIE M COMME	2 000,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	2 100,00	
COMPAGNIE NEKTAR	3 000,00	
COMPAGNIE NEKTAR	3 000,00	
COMPAGNIE NEKTAR	3 500,00	
COMPAGNIE NEKTAR	7 532,91	
COMPAGNIE THEATRALE CONFLORE	900,00	
COMPAGNIE YUN CHANE	900,00	
CONFRERIE DES ARTISANS CONFITURI	503,91	
CONGREGATION DES SOEURS DE ST JO	85 640,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COORDINATION DEPARMENTALE DU TEL	6 000,00	
COORDINATION DEPARMENTALE DU TEL	10 500,00	
COUAM LA FEE	2 100,00	
CPME REUNION	2 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	5 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	79 058,34	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	23 730,26	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	29 588,98	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	14 267,64	
CYCLO CLUB BENEDICTIN	600,00	
CYCLO CLUB BENEDICTIN	2 400,00	
DECOREUNION	660,00	
DECOREUNION	1 540,00	
DELIL AME	600,00	
DELIL AME	700,00	
DELIWE CORP	900,00	
DESTINATION SUD REUNION	51 276,67	
DESTINATION SUD REUNION	27 787,98	
DESTINATION SUD REUNION	27 787,97	
DESTINATION SUD REUNION	49 600,00	
DESTINATION SUD REUNION	109 456,11	
DESTINATION SUD REUNION	72 970,74	
ECO MANIFESTATION REUNION	7 624,75	
ECOLANGE 974	15 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT JOSEPH	2 112,00	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT JOSEPH	2 100,00	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT JOSEPH	183,22	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT JOSEPH	3 519,52	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT JOSEPH	8 400,00	
EURL CAZAMELIE	20 114,00	
EURL KANTE SINAY KADIATOU	3 200,00	
EVENTGO	43 768,87	
FATAK	900,00	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHIN	900,00	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHIN	2 100,00	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHIN	900,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	300,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	640,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	500,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	1 680,00	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	68 131,35	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	32 696,24	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	32 696,25	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FEDERATION MUSICALE REUNION	1 950,00	
FEDERATION MUSICALE REUNION	600,00	
FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRALES AMA	600,00	
FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRALES AMA	1 400,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	5 000,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	5 097,13	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	38 400,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	25 600,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	84 108,39	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	82 105,49	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	27 732,23	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	17 865,04	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	26 670,44	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	131 544,16	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	137 165,34	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	137 165,34	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	547 190,08	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	547 680,51	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	12 800,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	40 000,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	200 000,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DES COOPERATIVES AGRICOLES	11 596,33	
FEDERATION REUNIONNAISE DES COOPERATIVES AGRICOLES	42 385,87	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	160,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	800,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	700,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	1 200,00	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	8 213,12	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	3 744,20	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	2 847,84	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	1 256,60	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	8 031,40	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	3 096,00	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	1 470,00	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	1 651,20	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	2 400,00	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	6 318,45	
GALERIE OPUS	928,00	
GALERIE OPUS	2 000,00	
GLOBICE REUNION	20 163,74	
HANDBALL FEMININ SAINT DENIS	1 600,00	
HANDISPORT CLUB SAINT DENIS	1 000,00	
HANG ART 410	1 200,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HANG ART 410	3 500,00	
HANG ART 410	4 800,00	
HANG ART 410	3 500,00	
HBC SCORPION	1 600,00	
HOARAU TEDDY	743,64	
HOARAU TEDDY	743,62	
HYDRO REUNION EX ARDA	70 844,50	
HYDRO REUNION EX ARDA	4 275,00	
ILE A LA PAGE	10 500,00	
ILE A LA PAGE	4 500,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	144 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	96 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	150,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	256 797,78	
ILE DE LA REUNION TOURISME	787 180,83	
ILE DE LA REUNION TOURISME	216 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	106 504,10	
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 262 559,50	
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 262 559,50	
ILE DE LA REUNION TOURISME	162 149,26	
ILE DE LA REUNION TOURISME	5 127 132,54	
ILE DE LA REUNION TOURISME	264 399,73	
ILE DE LA REUNION TOURISME	391 353,16	
ILE DE LA REUNION TOURISME	16 000,00	
INN DE TI KONT	2 100,00	
JACK BENG THI ARTISTE PLASTICIEN	600,00	
JACK BENG THI ARTISTE PLASTICIEN	1 050,00	
JAP 974 ASSOCIATION	16 000,00	
JAP 974 ASSOCIATION	6 000,00	
JAP 974 ASSOCIATION	2 000,00	
JAP 974 ASSOCIATION	24 000,00	
K BA ROOTS	3 850,00	
KABAY PROD EX ASSOCIATION SALLE	2 400,00	
KADENS MUSICALE DE SAINTE ROSE	107,48	
KADENS MUSICALE DE SAINTE ROSE	3 500,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	2 100,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	2 100,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	2 100,00	
KIBIO BOXING CLUB	420,00	
L ESCALE DES PINS	986,00	
LA DIAGONALE DES JURISTES	2 400,00	
LA REUNION DES LIVRES	5 580,00	
LA REUNION DES LIVRES	10 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA REUNION DES LIVRES	1 800,00	
LA REUNION DES LIVRES	4 200,00	
LA REUNION DES LIVRES	21 000,00	
LA REUNION DES LIVRES	2 100,00	
LA REUNION DES LIVRES	10 500,00	
LA REUNION DES LIVRES	3 500,00	
LA REUNION DES LIVRES	7 000,00	
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	3 500,00	
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	1 400,00	
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	10 500,00	
LANTANT PONSO	900,00	
LANTANT PONSO	2 100,00	
LANTANT ZAMALAK	1 500,00	
LANTANT ZAMALAK	1 500,00	
LANTOURAZ KAZKILTIR	1 400,00	
LE CRI DE L OCEAN INDIEN	1 200,00	
LE CRI DE L OCEAN INDIEN	1 400,00	
LE CRI DE L OCEAN INDIEN	2 000,00	
LE LABO DES HISTOIRES	2 800,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	1 200,00	
LE PIED A L ETRIER	7 222,05	
LES AMIS DU PERE PEDRO A LA REUN	25 000,00	
LES AMIS DU TRAIL ASSOCIATION	400,00	
LES ELFES DU BIEN ETRE SASU	7 500,00	
LES FILMS DU CYGNE	8 000,00	
LES OBJETS LONTAN	1 500,00	
LES OBJETS LONTAN	900,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	6 500,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	1 400,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	1 050,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	450,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	3 500,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	800,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	200,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	1 600,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	500,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	800,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	1 000,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	3 200,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	3 200,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	7 000,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	6 650,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	6 650,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	9 100,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	1 000,00	
LIGUE DE TRIATHLON	8 000,00	
LIGUE DE TRIATHLON	2 280,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	600,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	1 000,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	2 400,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	9 200,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	8 740,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	8 360,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	8 360,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	11 440,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	800,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	800,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	2 400,00	
LIGUE REGIONALE D HALTEROPHILIE	4 000,00	
LIGUE REGIONALE D HALTEROPHILIE	4 800,00	
LIGUE REGIONALE D HALTEROPHILIE	2 200,00	
LIGUE REGIONALE D HALTEROPHILIE	5 120,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	3 200,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	3 200,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	14 820,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	26 360,00	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	800,00	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	14 000,00	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	6 400,00	
LIGUE REUNION DES SPORTS DE CONTACT	3 900,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE D AIKIDO ET B	800,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	1 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	12 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	6 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	6 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	400,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	6 080,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	6 080,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	7 040,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	16 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	11 200,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANCAISE SAVATE	300,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANCAISE SAVATE	4 100,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANCAISE SAVATE	3 895,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANCAISE SAVATE	3 895,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANCAISE SAVATE	4 610,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING FFS	600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING FFS	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING FFS	200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING FFS	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING FFS	6 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	5 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	8 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	54 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	51 300,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	51 300,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	65 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	483,52	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	7 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	10 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	40 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	20 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	3 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	24 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	23 180,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	23 180,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	32 040,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	24 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	6 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	1 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	4 940,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	4 940,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	4 520,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BASQUE	1 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	8 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	3 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	32 500,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	3 610,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	3 610,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	4 780,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	181 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	450 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	6 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	6 270,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	6 270,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	9 060,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TIR A L ARC	2 560,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	3 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	8 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	36 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	12 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	8 360,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	8 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	7 980,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	7 980,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	10 920,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	1 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	4 180,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	4 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	4 560,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	4 560,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	6 880,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	6 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE F F AIKIDO AIKIBUDO AFFINITAIR	200,00	
LOGISTIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT	300,00	
LOGISTIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT	700,00	
MAISON DE L EMPLOI DU NORD DE LA	2 000,00	
MAISON DE L EMPLOI DU NORD DE LA	2 000,00	
MAISON DE L EMPLOI DU NORD DE LA	8 000,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT BENOIT	4 000,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT BENOIT	6 600,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT BENOIT	8 640,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT JOSEPH	15 633,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	5 200,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	8 580,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	12 312,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L OUEST	3 040,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L OUEST	1 721,06	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DU TAMPON	3 360,00	
MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT	2 080,00	
MAKOI	600,00	
MAKOI	700,00	
MAKOI	300,00	
METISSE ARTLYNE	1 800,00	
METISSE ARTLYNE	3 500,00	
MISSION INTERCOMMUNALE OUEST	86 888,87	
MISSION INTERCOMMUNALE OUEST	228 060,00	
MISSION INTERCOMMUNALE OUEST	46 200,00	
MISSION INTERCOMMUNALE OUEST	44 280,00	
MISSION LOCALE EST	3 000,00	
MISSION LOCALE EST	3 000,00	
MISSION LOCALE EST	98 752,39	
MISSION LOCALE EST	210 787,92	
MISSION LOCALE EST	47 678,22	
MISSION LOCALE EST	47 678,22	
MISSION LOCALE EST	304 023,56	
MISSION LOCALE NORD	227 430,00	
MISSION LOCALE NORD	51 442,50	
MISSION LOCALE NORD	51 442,50	
MISSION LOCALE NORD	282 574,96	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	257 040,00	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	58 140,00	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	58 140,00	
MOMON PAPA LELA	19 273,85	
MUZIK EXPORT ASSOCIATION	1 800,00	
MUZIK EXPORT ASSOCIATION	4 200,00	
MUZIK EXPORT ASSOCIATION	2 500,00	
NOUVELLE ECOLE REUNIONNAISE D AC	1 200,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	1 200,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	1 400,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	1 800,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	2 800,00	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	1 823,65	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	3 127,77	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	1 384,06	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	2 189,84	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	2 189,85	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	7 053,61	
OFFICE DE TOURISME DE L ENTRE DE	4 702,40	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	11 819,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	6 298,88	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	9 448,32	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	1 200,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	2 400,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	15 441,68	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	15 441,68	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	70 501,58	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD DE LA REU	47 001,06	
OFFICE MUNICIPAL DES ANIMATIONS GLOBALISEES ENTRE	2 000,00	
OFFICE MUNICIPAL DES ANIMATIONS GLOBALISEES ENTRE	1 560,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE S	800,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	26 000,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	24 000,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	16 000,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	120 000,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	80 000,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	7 800,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	8 736,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	13 104,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	5 208,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	57 200,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	27 170,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	27 170,00	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	108 448,80	
OFFICE TOURISME DE L OUEST	72 299,20	
PAYS D ACCUEIL DU SUD SAUVAGE	511,60	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	768,00	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	622,44	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	933,66	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	6 664,60	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	1 922,54	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	3 169,87	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	3 169,86	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	31 352,27	
PAYS D ACCUEILDU SUD SAUVAGE	20 901,50	
PERFECT GYM BOXING DYONISIEN	600,00	
PLEIN AIR EVASION	32 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	13 500,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	31 500,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	144 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	99 750,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	99 750,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	122 500,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	12 600,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	17 600,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	4 400,00	
PORT HANDBALL CLUB	800,00	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	600,00	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	1 400,00	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	2 800,00	
PROXIMA	6 700,00	
PROXIMA	7 504,00	
PROXIMA	7 504,00	
PROXIMA	7 504,00	
PROXIMA	50 000,00	
PROXIMA	5 000,00	
PROXIMA	5 600,00	
PROXIMA	5 600,00	
PROXIMA	5 600,00	
PROXIMA	47 500,00	
PROXIMA	125 716,00	
PROXIMA	35 970,00	
PROXIMA	43 818,00	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	14 644,90	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	28 000,00	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	12 000,00	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	23 809,10	
RENAISSANCE CELTIQUE REUNIONNAISE	1 400,00	
REUNI PSY	2 100,00	
REUNION ACTIVE	54 600,00	
REUNION DIFFUSIONS	6 300,00	
REZONANS KREOL DE LA MONTAGNE	900,00	
ROSIER CATHERINE	700,00	
ROTARY CLUB DE SAINT DENIS	2 549,07	
ROUGE BAKOLY	900,00	
SAINT LEU SURF CLUB	400,00	
SAMSORA TONIQUE ATHLE SAINTE ANN	1 600,00	
SANTE EN ENTREPRISE	2 100,00	
SARL INNOV CARRELAGE	1 264,34	
SARL LA DANSEUSE JAMES CARLES	2 212,35	
SAVATE BOXING ACADEMIE	400,00	
SAVATE BOXING ACADEMIE	1 000,00	
SCHTROCKBEN CIE	2 800,00	
SCHTROCKBEN CIE	900,00	
SCHTROCKBEN CIE	3 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCIENCES REUNION	11 329,02	
SCIENCES REUNION	38 383,70	
SIDELEC REUNION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ELECTRICI	3 200,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	1 600,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	16 000,00	
SLAMLAKOUR	3 500,00	
SLAMLAKOUR	2 100,00	
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	60 000,00	
SOCIETE FRANCAISE DE L EVALUATIO	500,00	
SOCIETE SPORTIVE LES AIGLONS D O	300,00	
SOCIETE SPORTIVE LES AIGLONS D O	1 200,00	
SOCIETE SPORTIVE LES AIGLONS D O	1 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 260,81	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 004,12	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 001,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 594,77	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 649,83	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,85	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 181,67	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,17	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 278,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 247,67	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 799,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 175,79	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 288,15	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 500,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 301,61	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 459,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 284,59	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 850,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 254,46	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 107,37	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,93	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 060,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 227,08	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 165,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 120,83	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,58	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,47	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 301,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 275,27	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 171,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	990,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 180,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 488,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,39	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 288,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 493,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 278,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 142,52	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 747,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 436,23	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 098,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 174,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 477,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 154,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 232,61	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 257,56	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 552,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 476,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 270,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 683,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 670,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 014,91	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 290,34	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 218,85	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 799,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 278,15	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 349,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 077,90	

649

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 198,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 663,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 191,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 173,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 281,02	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 316,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 322,71	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,85	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 040,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	616,51	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 224,67	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 142,49	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 003,53	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 068,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 189,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 292,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 284,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 139,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 804,35	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 156,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 625,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 165,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 816,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 787,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 160,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 492,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 505,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 776,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 628,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 534,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 584,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 896,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 711,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 427,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 791,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 947,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,80	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 093,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 191,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 195,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 190,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 099,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 122,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 194,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 042,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 760,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 746,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 695,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 197,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 385,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 196,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 844,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 963,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 490,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,13	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 088,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 272,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 196,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 162,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 290,57	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 208,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 064,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,31	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 952,52	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 238,13	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 988,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 247,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 765,36	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 268,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 881,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 519,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 167,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 291,95	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 199,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 794,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 198,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 187,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 750,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 163,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 797,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 783,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 945,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 234,95	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 247,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 798,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 499,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 124,85	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 172,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 293,21	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 164,58	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 291,14	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 782,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 365,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 091,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 162,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 216,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 304,18	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 180,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 667,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	808,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	3 232,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 983,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 245,95	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 180,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,17	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 181,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 199,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 042,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 191,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 209,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 257,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 595,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 648,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 399,44	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 291,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 322,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 231,12	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 307,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 277,64	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 770,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 192,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 032,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 258,02	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 609,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 152,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 199,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 206,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 760,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 146,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 036,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 179,76	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 800,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 203,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 207,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 301,96	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 729,75	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 166,42	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 291,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 512,51	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 194,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 190,34	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 175,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 283,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 426,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 106,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 869,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 217,31	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 143,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 285,85	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 714,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 178,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 647,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 161,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 192,18	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 782,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 695,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 126,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,31	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 090,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 225,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 056,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 627,53	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 775,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 763,15	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 275,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 734,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 188,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 313,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 910,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,31	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	

654

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 746,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 186,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 175,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 632,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 633,58	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 189,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,47	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 191,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 342,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 585,73	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 944,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 986,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 231,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 194,48	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 223,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 305,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 746,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 216,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 451,58	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 112,89	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 194,48	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 785,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 317,96	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 934,12	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 148,02	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 374,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 843,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 844,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 043,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 913,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 228,47	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 522,37	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 242,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 170,51	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 682,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 196,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 150,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 287,69	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 178,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 473,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 116,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 395,93	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 208,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 511,18	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 099,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 374,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 969,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 211,35	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 748,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 936,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 795,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 994,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 620,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 155,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 776,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 129,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 411,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 739,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 674,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 809,97	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 012,47	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 576,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 720,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 880,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 600,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 500,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 194,48	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 493,10	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 207,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 509,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 008,64	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 252,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 260,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 542,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 677,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 792,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 990,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 191,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 489,65	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 239,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 549,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 957,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 447,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 527,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 659,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 706,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 133,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 153,87	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 510,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 637,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 179,76	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 474,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 195,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 494,83	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 736,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 671,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 720,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 179,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 474,13	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 128,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 410,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 124,56	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 405,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 004,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 255,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 196,32	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 495,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 199,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 499,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 496,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 715,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 178,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 894,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 329,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 082,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 057,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 321,75	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 127,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 409,73	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 799,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 999,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 162,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 453,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 876,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 509,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 636,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 500,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	0,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 180,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 475,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 840,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 300,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 502,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 628,00	

658

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 196,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 495,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 196,32	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 495,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 205,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 507,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 628,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 785,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 652,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 163,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 815,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 552,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 440,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 083,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 770,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 853,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 258,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 323,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 160,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 200,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 427,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 534,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 099,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 374,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 194,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 955,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 641,83	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 313,46	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 088,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 070,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 829,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 663,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 536,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 629,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 388,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 485,69	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 353,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 132,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 416,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 039,46	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 299,33	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 870,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 477,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 181,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 019,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 024,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 183,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 479,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 165,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 456,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	14 277,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 597,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 329,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 063,92	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 265,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 197,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 496,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 177,92	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 472,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 746,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 433,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 794,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 993,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 498,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 403,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 004,58	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 312,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 890,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 215,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 519,80	

660

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 269,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 586,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 670,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 838,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 741,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 927,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 185,46	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 786,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 982,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 214,04	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 517,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 793,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 992,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 198,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 451,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 161,36	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 290,34	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 499,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 199,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 969,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 211,35	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 797,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 996,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 524,75	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 619,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 499,65	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 799,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 699,93	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 999,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 799,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	3 753,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 692,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 509,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 407,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 033,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 226,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 729,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 912,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 234,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 187,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 511,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 639,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 276,14	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 595,18	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 212,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 369,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 669,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 837,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 449,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 159,52	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 289,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 109,65	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 087,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 795,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 236,22	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 749,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 186,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 437,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 781,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 976,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 412,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 516,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 776,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 021,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 520,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 216,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 760,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 951,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	3 296,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 792,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 633,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 906,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 724,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 623,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 779,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 595,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 276,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 119,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 149,11	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 613,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 290,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 263,12	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 578,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 144,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 431,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 168,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 460,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 558,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 698,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	3 413,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 267,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 806,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 644,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 757,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 946,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 181,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 477,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 053,72	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 317,15	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 511,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 639,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 138,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 423,53	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 444,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 155,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 288,96	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 534,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 418,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 183,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 479,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,97	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 710,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 888,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 184,36	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 480,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 146,18	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 432,73	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 722,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 902,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 362,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 453,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 063,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 329,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 789,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 986,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 218,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 523,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 757,86	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 167,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 459,75	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	4 020,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	5 026,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	7 481,71	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 352,14	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 221,36	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 526,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 400,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 500,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 287,46	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 497,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 167,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 134,14	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 676,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 846,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 595,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 744,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 074,42	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 343,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 800,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 198,16	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 497,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 630,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 788,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 178,84	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 473,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 194,48	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 493,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 562,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 450,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 993,17	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 794,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 478,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	8 455,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 569,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 808,03	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 434,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	9 147,56	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 887,69	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 974,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 056,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 449,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,75	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 202,94	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 169,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,93	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 489,65	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 304,67	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 185,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 031,32	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 156,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,36	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 303,56	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 263,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 318,88	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 195,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 197,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,13	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 217,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 090,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 288,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 694,69	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 194,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 191,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	860,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 129,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 649,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 197,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 278,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 826,09	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 134,68	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 243,61	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	6 218,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 306,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 192,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 313,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 294,37	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 271,83	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 287,24	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,39	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 491,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 129,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 896,35	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 196,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 306,87	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 142,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 283,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 291,26	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 176,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 487,53	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 855,64	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 288,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 270,91	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 135,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 958,34	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 178,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 255,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 197,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 294,25	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 669,87	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 116,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 293,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 191,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 410,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 282,06	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 485,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,01	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 324,34	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 014,96	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,97	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 356,77	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 194,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 971,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 958,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 129,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 001,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 189,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 163,66	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 051,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 174,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 066,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,78	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 851,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 453,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 306,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,97	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	430,74	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 252,62	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 294,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 538,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,55	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 881,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 286,89	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,08	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 899,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 178,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 810,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 068,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 119,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,97	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 300,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 887,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 084,49	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 422,45	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 057,01	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 059,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	10 296,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,93	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 325,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 732,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 295,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 943,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	627,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 199,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,39	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 491,95	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 259,29	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 408,98	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 706,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,28	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 196,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,44	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 482,17	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 975,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,13	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 602,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 290,57	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 025,50	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 497,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	11 000,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 162,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 291,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 799,20	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 360,36	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 195,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 770,66	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 374,87	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 284,71	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 775,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,43	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	518,10	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 196,60	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 543,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 180,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 943,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 167,70	

669

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 114,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 288,39	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 152,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 613,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 721,70	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 181,80	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 305,63	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 195,90	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	997,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 170,38	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	930,91	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 185,40	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 292,76	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 297,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 193,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 296,54	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 261,82	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 308,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 307,35	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,89	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 165,30	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 298,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 299,89	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	2 200,00	
SPECTRE PRODUCTIONS	35 000,00	
SPORTING CLUB DU CHAUDRON RUGBY	2 500,00	
SPORTING CLUB MUNICIPAL DE SAINT PAUL HALTEROPHILI	400,00	
STUDIO MARMELADE	1 400,00	
STUDIO MARMELADE	2 100,00	
STUDIOTIC	450,00	
STUDIOTIC	600,00	
SUD BEACH TENNIS CLUB	600,00	
SUD BEACH TENNIS CLUB	2 400,00	
SYNDICAT PROFESSIONNELS AUDIOVIS	37 200,00	
SYNDICAT PROFESSIONNELS AUDIOVIS	37 200,00	
TAAM REU	2 800,00	
TAAM REU	1 200,00	
TAMIJ SANGAM	1 400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TAMPON ESCRIME	300,00	
TAMPON ESCRIME	1 200,00	
TAMPON GECKO VOLLEY	2 400,00	
TAMPON GECKO VOLLEY	600,00	
TELE KREOL	34 200,00	
TELE KREOL	111 600,00	
TELE KREOL	111 600,00	
TENNIS CLUB MUNICIPAL DU TAMPON	600,00	
TER LA	1 100,00	
TERRA NOSTRA	5 382,37	
TERRA NOSTRA	42 857,20	
THEATRE D AZUR	3 500,00	
THEATRE D AZUR	1 500,00	
THEATRE D AZUR	7 000,00	
THEATRE D AZUR	3 000,00	
THEATRE DES ALBERTS	8 400,00	
THEATRE DES ALBERTS	10 640,00	
THEATRE DES ALBERTS	5 460,00	
THEATRE DES ALBERTS	3 804,12	
THEATRE DES ALBERTS	3 351,50	
THEATRE LES BAMBOUS	8 400,00	
THEATRE LES BAMBOUS	40 398,00	
THEATRE LES BAMBOUS	51 170,80	
THEATRE LES BAMBOUS	28 982,70	
THEATRE VOLLARD	2 791,60	
THEATRENFANCE	720,00	
THEATRENFANCE	26 000,00	
THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPACE CULTUREL CHAMP FLEU	6 000,00	
TIBWA REUNION	600,00	
TRIATHLON CLUB DU SUD	1 000,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	2 625,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	856,10	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	1 500,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	975,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	3 600,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	1 400,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	3 500,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	4 200,00	
UNI SPORT CLUB DE L ETANG SALE	1 200,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES R	2 266,61	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES R	9 066,44	
UNION DES ARTISTES DE LA REUNION	2 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	1 600,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	12 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	2 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	8 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	56 000,00	
VAPSUD SAS	86 400,00	
VELO CLUB DE L OUEST	400,00	
VELO CLUB DE L OUEST	1 600,00	
VIGILANCE TERRE 974 EX ASSOCIATI	2 045,50	
VOLLEY CLUB DE SAINT DENIS	800,00	
YOURTES EN SCENE	2 800,00	
YOURTES EN SCENE	1 400,00	
YOURTES EN SCENE	600,00	
ZEKLI KANN EKOL MUZIK	5 600,00	
Entreprises	**29 261 871,09**	
2 MINUTES REUNION	150 000,00	
974 ACTION	800,00	
974 ACTION	800,00	
ADAMS MULTIMEDIA	5 000,00	
ADAMS MULTIMEDIA	17 000,00	
ADP ATELIER DU PORT	25 853,67	
ADVENTURE LINE PRODUCTION	100 000,00	
ADVENTURE LINE PRODUCTION	100 000,00	
ADVENTURE LINE PRODUCTION	125 000,00	
AFECT	2 800,00	
AGENCE DE L OUTRE MER POUR LA MOBILITE	36 985,34	
AGENCE DE L OUTRE MER POUR LA MOBILITE	25 872,00	
AGENCE DE L OUTRE MER POUR LA MOBILITE	1 800,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	262 675,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	262 675,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	0,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	29 386,19	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	250 158,66	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	57 028,80	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	36 071,79	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	1 587,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	4 200,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	3 652,94	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	974,01	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	1 539 650,00	
ALLO JOHN S TAXI	976,35	
AMBULANCE DES THERMES	38 000,00	
AMBULANCE ET TAXI IDMONT	13 794,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ANTENNE REUNION TELEVISION PUB	2 551,13	
ANTENNE REUNION TELEVISION PUB	7 011,47	
ANTENNE REUNION TELEVISION PUB	9 009,48	
APEDYS REUNION	3 150,00	
APEDYS REUNION	1 350,00	
AQUABABY CLUB 974	993,50	
ARCADE CONSEILS	1 050,00	
ARM PAJANI	6 000,00	
ARM PAJANI	6 000,00	
ARM PAJANI	8 000,00	
ARMEMENT ENEZ DU	2 358,00	
ARRIP	11 559,62	
ARRIP	35 816,00	
ASA 21 CONSULTING	7 500,00	
ASP SUD REUNION	2 380,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	500,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	6 500,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	7 500,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	10 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	14 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	15 500,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	2 500,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	3 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	4 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	5 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	25 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	9 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	19 000,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	46 500,00	
ASSOCIATION CASE MARMAILLONS	4 000,00	
ASSOCIATION CASE MARMAILLONS	6 000,00	
ASSOCIATION CLEVACANCES DE L ILE	1 207,60	
ASSOCIATION CLEVACANCES DE L ILE	6 000,00	
ASSOCIATION CLEVACANCES DE L ILE	6 000,00	
ASSOCIATION CREOLIE	1 200,00	
ASSOCIATION CREOLIE	3 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	2 250,00	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	10 476,25	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	7 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	3 000,00	
ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIAL	6 930,00	
ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIAL	8 742,00	
ASSOCIATION DIABETE NUTRITION 97	10 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DIABETE NUTRITION 97	24 500,00	
ASSOCIATION DIATSIKA	2 800,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	6 081,54	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	105 060,64	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	350 000,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	180 500,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	180 500,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	294 500,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	294 500,00	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	1 248,57	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	74 783,66	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	23 760,00	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	48 109,75	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	16 020,00	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	14 133,30	
ASSOCIATION GAYAR LA RENYON	1 729,60	
ASSOCIATION KOLEKTIF SUD	2 000,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	3 500,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	1 500,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	5 423,81	
ASSOCIATION LA MAISON DU MALOYA	2 700,00	
ASSOCIATION LA MAISON DU MALOYA	2 100,00	
ASSOCIATION LES MOTS DES HAUTS	1 757,00	
ASSOCIATION LES MOTS DES HAUTS	4 802,00	
ASSOCIATION MOUFIA AQUATIK	600,00	
ASSOCIATION NOIR MARRON	2 800,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	1 200,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	3 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	7 000,00	
ASSOCIATION VELO VIE	3 414,30	
ATELIER MEDICAL	12 000,00	
ATHENA BUSINESS COWORKING ABC 97	1 000,00	
ATHENA BUSINESS COWORKING ABC 97	2 000,00	
ATHENA BUSINESS COWORKING ABC 97	5 500,00	
ATHENA BUSINESS COWORKING ABC 97	5 500,00	
ATHLETIC CLUB DES MARSOUINS	800,00	
ATMOSPHERE PEI LVR CYCLES	3 000,00	
ATOUT PCS	5 000,00	
ATOUT PCS	6 500,00	
ATOUT PCS	7 000,00	
ATOUT PCS	13 100,00	
ATOUT PCS	2 500,00	
ATOUT PCS	2 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ATOUT PCS	3 500,00	
ATOUT PCS	4 500,00	
ATOUT PCS	86 000,00	
ATOUT PCS	9 000,00	
ATOUT PCS	10 500,00	
ATOUT PCS	12 500,00	
ATOUT PCS	22 500,00	
ATOUT PCS	72 000,00	
ATOUT PCS	16 000,00	
ATOUT PCS	59 500,00	
ATOUT PCS	54 000,00	
ATOUT PCS	41 500,00	
AU COEUR DES BOIS	3 000,00	
AU PIED DES SOURCES	816,00	
AUBERGE GRAND BASSIN	4 000,00	
AUBERGE TI BONHEUR DE LA MARE	28 719,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUSTRAL SOLAR	6 000,00	
AUTO ECOLE ALLAMELE ECO FORMATIO	1 500,00	
AZEO CONSEIL	1 773,00	
AZOT TOUR	12 000,00	
BANANERAIE DE BOURBON	598,69	
BANQUE REGIONALE D ESCOMPTE ET D	8 315,16	
BELLO BRUNO FREDERIC	524,24	
BELLO BRUNO FREDERIC	1 040,00	
BIC FRERES	0,00	
BIC FRERES	0,00	
BIC FRERES	4 605,65	
BILL EVANS PIANO ACADEMY	1 409,31	
BIO SENSELLE	500,00	
BOOSTER	1 250,00	
BOUCHERIE CHARCUTERIE MINATCHY	5 788,10	
BOURBON PLASTIQUES BATIMENT	49 560,98	
BOUTIK DU CIRQUE	16 228,20	
BOUVIER	1 500,00	
BOYER HOARAU MARIE OLIVIANE	2 223,00	
BOYER SAS	120 000,00	
BOYER SAS	30 000,00	
BPIFRANCE FINANCEMENT	300 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BPSP SAS	42 000,00	
BRET LILIANE LOUISE	1 048,48	
BRET LILIANE LOUISE	2 080,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	4 000,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	24 122,12	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	28 000,00	
BUREAU RECYCLAGE	1 382,50	
BUREAU VALLEE	1 000,00	
BUREAU VALLEE	16 500,00	
BUREAU VALLEE	1 500,00	
BUREAU VALLEE	2 500,00	
BUREAU VALLEE	6 000,00	
BUREAU VALLEE	28 500,00	
BUREAU VALLEE	3 500,00	
BUREAU VALLEE	3 000,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	3 000,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	14 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	2 000,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	14 000,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	600,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	18 000,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	3 100,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	72 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	2 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	55 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	5 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	8 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	11 500,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	28 000,00	
BUREAUX ET OBJETS	2 340,00	
BURO REUNION EST	1 000,00	
BURO REUNION EST	6 000,00	
BURO REUNION EST	500,00	
BURO REUNION EST	54 000,00	
BURO REUNION EST	5 600,00	
BURO REUNION EST	11 500,00	
BURO REUNION EST	9 000,00	
BURO REUNION EST	25 500,00	
BURO REUNION EST	31 000,00	
BURO REUNION OUEST	1 500,00	
BURO REUNION OUEST	4 000,00	
BURO REUNION OUEST	500,00	
BURO REUNION OUEST	26 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BURO REUNION OUEST	32 500,00	
BURO REUNION OUEST	7 500,00	
BURO REUNION OUEST	13 500,00	
BURO REUNION OUEST	28 500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	5 000,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	1 000,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	3 500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	8 500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	17 500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	17 500,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	22 000,00	
BURO REUNION ST DENIS	4 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	6 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	500,00	
BURO REUNION ST DENIS	500,00	
BURO REUNION ST DENIS	500,00	
BURO REUNION ST DENIS	1 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	2 000,00	
BURO REUNION ST DENIS	56 000,00	
BURO REUNION ST DENIS	38 000,00	
BURO REUNION ST DENIS	8 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	17 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	41 500,00	
BURO SAINT PIERRE	1 000,00	
BURO SAINT PIERRE	4 500,00	
BURO SAINT PIERRE	1 000,00	
BURO SAINT PIERRE	3 000,00	
BURO SAINT PIERRE	3 000,00	
BURO SAINT PIERRE	30 000,00	
BURO SAINT PIERRE	33 500,00	
BURO SAINT PIERRE	50 000,00	
BURO SAINT PIERRE	8 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	1 000,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	4 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	5 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	8 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	10 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	43 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	2 000,00	
BUSINESS FRANCE	25 000,00	
BV OUEST	1 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BV OUEST	5 500,00	
BV OUEST	500,00	
BV OUEST	500,00	
BV OUEST	1 500,00	
BV OUEST	4 000,00	
BV OUEST	5 000,00	
BV OUEST	5 500,00	
BV OUEST	5 000,00	
BV OUEST	40 500,00	
BV OUEST	2 000,00	
BY INDIGO	1 750,00	
CABINET SYNTHESES	4 965,56	
CALLYSTA PRODUCTION	2 500,00	
CAP PROGRAMME	2 483,55	
CARI SARL	3 000,00	
CARI SARL	3 000,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	7 000,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	14 500,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	46 000,00	
CASAMELIAS	2 531,20	
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	1 400,00	
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	1 500,00	
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	3 500,00	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	1 500,00	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	1 449,63	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	1 448,37	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	3 500,00	
CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	54 000,00	
CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	17 027,00	
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	75 000,00	
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	95 000,00	
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	81 806,70	
CENTRE JACQUES TESSIER	41 407,00	
CENTRE JACQUES TESSIER	17 745,00	
CENTRE JACQUES TESSIER	42 000,00	
CENTRE MEDICO SPORTIF REGIONAL	8 000,00	
CHAMBRE ET TABLE D HOTE LE PAILL	3 832,00	
CHARCUTERIE VIRACAOUNDIN	6 179,68	
CHEZ CLAUDIUS RESTAURATEUR TRAIT	3 264,74	
CHEZ DIGA	4 970,66	
CHEZ HOARAU SARL	762,49	
CHEZ PEPE	7 009,00	
CHEZ REGINE	700,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHEZ SANDRINE	1 101,00	
CHEZ TATIE ROSINE	7 850,00	
CHEZ TONTON	2 250,00	
CHIC ET CHOC	1 552,96	
CHRISTOPHE LEPINAY	108,91	
CHROME	850,00	
CIE ARTEFAKT	1 400,00	
CIE THEATRALE LOLITA MONGA	5 100,00	
CIE THEATRALE LOLITA MONGA	9 765,00	
CIE THEATRALE LOLITA MONGA	7 272,50	
CIE THEATRALE LOLITA MONGA	14 720,00	
CILAM J	558 415,03	
CILAOS FRED TRANSPORT	5 602,00	
CLAIN JEAN SEBASTIEN	3 000,00	
CLER	80 400,00	
CLER	20 000,00	
CLUSTER MARITIME DE LA REUNION	9 421,13	
COIFFURE DE L OUEST	5 564,49	
COLIPAYS REUNION	85 877,30	
COLIPAYS REUNION	10 342,09	
COLIPAYS REUNION	81 085,63	
COLLET JEAN DAVID	131,06	
COLLET JEAN DAVID	260,00	
COLLET WILLY	131,06	
COLLET WILLY	260,00	
COLUMBIA UNIVERSITY IN THE CITY	6 020,00	
COMITE FETES ET TRADITIONS	25 000,00	
COMITE REGIONAL DES CLUBS OMNISPORT DE LA REUNON	800,00	
COMITE REGIONAL DES CLUBS OMNISPORT DE LA REUNON	200,00	
COMMUNICATION INGENIERIE SYSTEME	2 500,00	
COMPAGNIE ARGILE	3 500,00	
COMPAGNIE POLE SUD	2 800,00	
COMPAGNIE POLE SUD	3 000,00	
COMPAGNONS BATISSEURS REUNION	9 878,00	
COMPTOIR DES MIGNARDISES	1 861,69	
CONERSOL	1 489,50	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	3 897,16	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	7 794,32	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	3 897,16	
CONERSOL	5 845,74	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	2 000,00	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	5 356,02	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 458,86	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	1 948,58	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONERSOL	3 000,00	
CONFEDERATION ARTISANAT ET PETIT	16 650,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D ACCES AU DROIT	2 000,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D ACCES AU DROIT	1 000,00	
CONSTELLATION	600,00	
CONSTELLATION	1 800,00	
CONSTELLATION	1 800,00	
CONSTELLATION	2 100,00	
CONSTELLATION	4 900,00	
COOPERATIVE D ACTIVITES ET D EMP	15 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	3 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
CORELEC SARL	6 000,00	
COTTONWOOD MEDIA	90 000,00	
CREOLINE	1 850,00	
CRYO RUN SARL	984,00	
CRYO RUN SARL	4 009,66	
CYBERCASE AVIRONS JEUNES	5 600,00	
CYBERCASE AVIRONS JEUNES	9 240,00	
CYBERCASE AVIRONS JEUNES	11 916,00	
DAISY DAY FILM	15 000,00	
DALLEAU MULTIMEDIA	1 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DALLEAU MULTIMEDIA	500,00	
DALLEAU MULTIMEDIA	1 000,00	
DALLEAU MULTIMEDIA	1 000,00	
DAMBREVILLE XAVIER	3 000,00	
DAMBREVILLE XAVIER	30 704,25	
DARGAUD MEDIA	150 000,00	
DE FIL EN AIGUILLE	800,50	
DE L AUTRE COTE DU PERIPH	15 000,00	
DECO FLORALE CONCEPT	2 400,00	
DELBOS INFORMATIQUE	500,00	
DELBOS INFORMATIQUE	500,00	
DELBOS INFORMATIQUE	1 000,00	
DELBOS INFORMATIQUE	1 500,00	
DELBOS INFORMATIQUE	1 000,00	
DELBOS INFORMATIQUE	6 500,00	
DELBOS INFORMATIQUE	14 000,00	
DELIGNY AGNES	798,69	
DELIGNY AGNES	798,69	
DELIS LONTAN	19 683,84	
DENIS VIERGE	1 500,00	
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	6 400,00	
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	6 400,00	
DEURVEILHER NADEGE	7 439,20	
DIJOUX FABIEN	68,15	
DIJOUX FABIEN	135,20	
DIJOUX MARIE GABRIELLE	3 440,00	
DIODON SARL	119,95	
DIODON SARL	1 821,93	
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	115 234,88	
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	63 673,02	
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	63 619,18	
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	64 271,24	
DISTILLERIE SAVANNA	60 503,81	
DISTILLERIE SAVANNA	41 646,04	
DYNAMIQUES SERVICES	3 447,53	
E NET INFORMATIQUE	500,00	
E NET INFORMATIQUE	2 000,00	
E NET INFORMATIQUE	500,00	
E NET INFORMATIQUE	2 500,00	
EARL FERME DU BEL AIR	3 000,00	
EARL LA MER CASSEE	260,00	
EARL LES FONTAINES	393,18	
EARL LES FONTAINES	780,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECCE FILMS	18 163,00	
ECO AUSTRAL	20 000,00	
ECURIE THERMEA	12 000,00	
EDITIONS K A DIFFUSION DE LA CUL	3 000,00	
EDITIONS ORPHIE	194,98	
EDITIONS PENDANT CE TEMPS	12 000,00	
EDITIONS POISSON ROUGE	3 228,00	
EDITIONS POISSON ROUGE	2 131,60	
EDITIONS POISSON ROUGE	5 872,96	
EDITIONS QUATRE EPICES	1 518,00	
EI LE PECHE MIGNON	741,10	
EIRL OUTRE MER MECA	2 319,17	
EIRL WORKSHOP IO	3 250,00	
EKOPLAST	8 772,15	
EKOPRATIK	32 206,93	
ELEC MASTER OI SNC	12 223,65	
ELECTRO DIESEL REUNION	2 900,00	
ELECTRONIC SHOP	500,00	
ELECTRONIC SHOP	500,00	
ELECTRONIC SHOP	11 000,00	
ELECTRONIC SHOP	4 500,00	
ELECTRONIC SHOP	3 000,00	
ELECTRONIC SHOP	5 500,00	
ELECTRONIC SHOP	7 000,00	
ELECTRONIC SHOP	8 500,00	
ELECTRONIQUE TELECOMMUNICATIONS	316,39	
ELIA GROUP INTELSER SARL	1 500,00	
ELISE SABRINA	368,51	
EMERGENCE OI	4 449,62	
EMERGENCE OI	4 794,64	
EMERGENCE OI	17 820,00	
EMERGENCE OI	24 228,00	
EN QUETE PROD SARL	4 000,00	
ENCRE DISTRIBUTION	12 000,00	
ENFANT SAUVAGE PRODUCTION	1 750,00	
ENGEN B ET K	13 116,50	
ENSEIGNES MAINTENANCE REUNION	68 615,53	
ENTONNOIR DU ROCK	1 050,00	
ENTREPRENDRE AU FEMININ DS LES T	2 500,00	
ENTREPRENEURS DE LA CITE	1 478,31	
ENTREPRISE DIJOUX JOSEPH GUYTO	8 000,00	
ENTREPRISE GRONDIN MARC	10 754,50	
ENTREPRISE LAURENT BARET	10 409,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTREPRISE LAURET LIONEL	1 600,00	
EQUINOXE	5 000,00	
EQUINOXE	3 500,00	
EQUINOXE	10 500,00	
EQUINOXE	12 500,00	
EQUINOXE	9 000,00	
EQUINOXE	8 000,00	
EQUINOXE	8 000,00	
EQUINOXE	15 000,00	
ESTRELLA PRODUCTION	137 500,00	
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE	198 000,00	
ETABLISSEMENTS ISAUTIER	1 876,85	
ETABLISSEMENTS ISAUTIER	2 053,28	
ETJD	12 000,00	
ETJD	3 000,00	
ETUDES CREATIONS ET INFORMATIQUE	34 701,75	
EURL 3A PLUS	6 000,00	
EURL 3A PLUS	8 100,00	
EURL 3A PLUS	2 500,00	
EURL 3A PLUS	17 000,00	
EURL 3A PLUS	20 000,00	
EURL 3A PLUS	13 000,00	
EURL 3A PLUS	13 000,00	
EURL 3A PLUS	15 000,00	
EURL CHARCUTERIE TRAITEUR THIERR	9 243,52	
EURL EDL CB REUNION	1 450,00	
EURL STANA	77 719,58	
EURL STANA	16 195,35	
EURL SUD INFORMATIQUE	3 500,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	8 500,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	2 000,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	25 000,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	35 500,00	
EURODOM	20 000,00	
EURODOM	20 000,00	
EXCELDENT	7 374,72	
EXODATA	45 684,10	
EXODATA	12 000,00	
F HAIR PLAY	3 000,00	
FACABURA SARL	601,28	
FACTORIES AGENCE PUBLICITE	8 114,17	
FAIRY S HANDS PAR KARINE	1 402,00	
FAMILLES SOLIDAIRES DES RESSOURC	6 344,95	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FAMILLES SOLIDAIRES DES RESSOURC	3 766,32	
FD INFORMATIQUE	1 500,00	
FD INFORMATIQUE	2 500,00	
FD INFORMATIQUE	500,00	
FD INFORMATIQUE	1 500,00	
FD INFORMATIQUE	2 500,00	
FD INFORMATIQUE	8 000,00	
FD INFORMATIQUE	9 500,00	
FEDERATION REGIONALE D ADDICTOLO	600,00	
FEDERATION RESEAU VIF	3 000,00	
FEE MAZINE	1 500,00	
FEE MAZINE	3 500,00	
FEE MAZINE	1 500,00	
FERME EQUESTRE DU SUD SAUVAGE	2 486,42	
FG INFORMATIQUE	1 000,00	
FG INFORMATIQUE	3 000,00	
FG INFORMATIQUE	7 000,00	
FG INFORMATIQUE	8 000,00	
FG INFORMATIQUE	11 000,00	
FG INFORMATIQUE	11 500,00	
FG INFORMATIQUE	4 500,00	
FILAOS GREEN LODGE	1 960,74	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILITE	28 000,00	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILITE	7 000,00	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILITE	28 000,00	
FLORALIS UGA FILIALE	25 200,00	
FLORALIS UGA FILIALE	25 341,60	
FLOREA	4 483,50	
FONGECIF REUNION	25 593,00	
FORMAGEST BEEJOUX	2 137,50	
FOUDRIN JEAN HUGUES	780,00	
FRANCE ALZHEIMER REUNION	6 000,00	
FRANCE ALZHEIMER REUNION	10 500,00	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 489,50	
FREE ENERGY	3 407,44	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	3 897,16	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	8 273,74	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FREE ENERGY	3 407,44	
FREE ENERGY	1 458,86	
FREE ENERGY	1 899,61	
FREE ENERGY	1 899,61	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 899,61	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	3 897,16	
FREE ENERGY	1 458,86	
FREE ENERGY	4 866,30	
FREE ENERGY	3 897,16	
FREE ENERGY	1 458,86	
FREE ENERGY	5 796,77	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	1 458,86	
FREE ENERGY	3 407,44	
FREE ENERGY	3 407,44	
FREE ENERGY	1 458,86	
FREE ENERGY	3 407,44	
FREE ENERGY	1 948,58	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	6 000,00	
FREE ENERGY	3 000,00	
FRUTEAU DE LACLOS	91,74	
FRUTEAU DE LACLOS	182,00	
GAETAN CHATELLIER	890,00	
GAIA	18 000,00	
GAIA	6 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GAIA	18 000,00	
GAIA	12 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA	6 000,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 407,44	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	0,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	0,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	5 356,02	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	5 845,74	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	4 866,30	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 407,44	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	9 253,18	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	3 897,16	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 948,58	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	1 458,86	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	7 304,60	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	56 777,28	
GAO SHAN PICTURES	7 500,00	
GASTRIN JOCELYNE	0,00	
GASTRIN JOCELYNE	3 742,00	
GEANTYT	1 500,00	
GEANTYT	4 000,00	
GIE PECHEURS DE LA BAIE	10 212,98	
GIE RHUMS REUNION	23 817,44	
GIE RHUMS REUNION	12 890,19	
GITE CHEZ DANY	7 979,00	
GITE CLAIR DE LUNE	4 080,00	
GITE COTE MONTAGNE	1 525,00	
GITE COURTOIS	7 810,00	
GITE DE LA CASCADE	2 000,00	
GITE DE LA VIELLE TONNELLE	4 248,00	
GITE DES HIBISCUS	3 500,00	
GITE LE RANDONNEUR	2 782,00	
GITE LES MIMOSAS	4 971,00	
GITE TI CASE LONTAN	3 932,60	
GONTHIER JOSEPH JANNICK	1 232,00	
GRAND ANGLE PRODUCTIONS	9 625,00	
GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN	5 581,64	
GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN	88 288,73	
GRANIMARBRE DECO	1 500,00	
GREEN MOBILITY ENERGY OI	2 560,00	
GRONDIN ANNIE	2 246,00	
GRONDIN WILLY ET FAIZA	4 535,00	
GROUPE AINES ASSISTANCE	6 513,67	
GROUPE FAGES SARL	350,00	
HIL MUSIC FAMILY	600,00	
HOARAU JEAN MICHEL	15 000,00	
HOTEL DU CIRQUE	43 344,00	
HOTEL LES CHENETS	86 923,10	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HUITRES LEBON LA REUNION	4 086,40	
HUITRES LEBON LA REUNION	12 540,19	
HUITRES LEBON LA REUNION	1 563,89	
HYPERBAM CARREFOUR	9 000,00	
HYPERBAM CARREFOUR	76 500,00	
I O CONNECT	9 650,47	
ICP MOBILIER 2016	300 000,00	
IMMERSIVE WAYS	1 226,89	
IMMERSIVE WAYS	572,35	
INCUBATEUR DE GROUPEMENT EMPLOYE	12 858,42	
INDIAN OCEAN INNOVATION CONSULTI	2 303,70	
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	11 229,70	
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	24 933,00	
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	99 600,00	
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	10 800,20	
INSERANOO	4 800,00	
INSERANOO	9 600,00	
INSERANOO	7 920,00	
INSERANOO	12 708,00	
INSTITU METISSEA SPA	3 809,00	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	22 294,48	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	335 758,93	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	151 912,98	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	151 912,98	
INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT	11 250,00	
INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT	31 350,00	
IOSPACE	7 500,00	
ISA INFORMATIQUE	2 000,00	
ISA INFORMATIQUE	6 000,00	
ISA INFORMATIQUE	7 600,00	
ISA INFORMATIQUE	1 000,00	
ISA INFORMATIQUE	5 500,00	
ISA INFORMATIQUE	15 000,00	
ISA INFORMATIQUE	30 000,00	
ISA INFORMATIQUE	7 500,00	
ISA INFORMATIQUE	14 000,00	
ISOLIFE	5 939,33	
JAM HEMISPHERE HOTEL ILOHA	45 661,28	
JARDIN DU PITON BETOUM	711,00	
JAVARY OLIVIER	7 237,50	
JEUDI FORMATION	910,00	
JEUDI FORMATION	4 996,80	
JEUDI FORMATION	2 800,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	2 800,00	
JEUDI FORMATION	27 890,00	
JEUDI FORMATION	0,00	
JFT CONSEIL	1 425,00	
JOUR DE FETE	900,00	
JOURNAL DE L ILE DE LA REUNION	145 000,00	
JOURNAL DE L ILE DE LA REUNION	2 734,20	
JOURNAL DE L ILE DE LA REUNION	2 688,63	
JOURNAL DE L ILE DE LA REUNION	637 500,00	
K DO BOURBON	3 000,00	
KALANORO	14 000,00	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	20 642,18	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	1 378,92	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	30 000,00	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	60 000,00	
KAROS SAS	6 764,04	
KARRO DEKO	2 979,55	
KAZ CONSULTING	984,00	
KAZ DIJOUX	700,00	
KAZ NYALA	6 107,03	
KAZMARON	600,00	
KAZMARON	1 400,00	
KAZMARON	2 004,82	
KAZMARON	8 376,00	
KAZMARON	1 000,00	
KIDAM	7 500,00	
KING ROLL SARL	1 163,04	
KOMELA FORMATION	1 392,16	
KWAI	180 000,00	
L ENVOL	17 284,80	
L IGLOO	9 938,71	
L OASIS GRAND BASSIN	2 521,00	
LA BELLE CREOLE	1 935,00	
LA CABANE DU RAIDEUR	6 545,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA CASE BLEUE	2 323,70	
LA CITE DES METIERS	83 382,99	
LA CITE DES METIERS	120 118,38	
LA CITE DES METIERS	195 982,62	
LA CITE DES METIERS	2 500,00	
LA GALERIE ZAFER LONTAN	642,00	
LA KA Z	18 000,00	
LA MAISON CONNECTEE	1 080,00	
LA MAISON DES ROCHES	3 575,00	
LA PAVIERE	4 411,00	
LA PETITE PLAGISTE	1 000,00	
LA VILLA KAZUERA	6 975,00	
LABOPIX	1 500,00	
LAGARDE CHRISTOPHE R ELEC	789,99	
LAMBERT RENEE MARIE	12 000,00	
LANTANT LE GADIAMB RADIO KONTAK	4 200,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	5 000,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	8 500,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	1 000,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	500,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	30 500,00	
LATERIT PRODUCTION	2 160,59	
LE BOIS D OLIVES	1 360,00	
LE BONNET DE PRETRE	3 903,00	
LE CALBANON	5 370,00	
LE JEREMIANNE	1 103,50	
LE JEREMIANNE	12 000,00	
LE KIOSQUE A FLEURS	10 797,72	
LE LABYRINTHE EN CHAMP THE	516,46	
LE MAGNOLIAS	3 560,00	
LE PETIT RANDONNEUR	36 275,37	
LE PLATANE	17 404,45	
LE TSILAOSA HOTEL SAS	70 209,12	
LE VIEUX CEP ATELIER DES SAVEURS	94 695,00	
LE VIEUX CEP ATELIER DES SAVEURS	0,00	
LE VIEUX CEP SARL GESTION HOTEL	78 188,19	
LEICHNIG JOSEPH CALVAIRE	520,00	
LES ELECTROPICALES	12 600,00	
LES ELECTROPICALES	5 400,00	
LES ELECTROPICALES	2 100,00	
LES ELECTROPICALES	3 850,00	
LES FAHAMS	19 840,00	
LES FILAOS ENTREPRISE	4 600,60	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES FILMS D ICI 2	62 500,00	
LES FILMS D ICI 2	25 083,54	
LES RAVAGES DE PAULYNE	7 272,80	
LES SENTIERS THERME	47 519,11	
LES VALSEURS	330,91	
LES VALSEURS	15 000,00	
LES VALSEURS	15 000,00	
LES VALSEURS	15 000,00	
LES VALSEURS	7 500,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	2 400,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	4 845,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	5 100,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	4 845,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	4 845,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	6 310,00	
LIUNIWANG CONSULTING	15 200,85	
LIUNIWANG CONSULTING	0,00	
LIUNIWANG CONSULTING	0,00	
LS COIFFURE LE SALON	18 000,00	
M T S I	4 000,00	
M T S I	4 000,00	
M T S I	5 000,00	
M T S I	2 000,00	
M T S I	4 000,00	
M T S I	15 000,00	
M T S I	14 000,00	
MADOU	6 625,08	
MAESTRO COM	1 747,50	
MAEVA FREMOUSSE	989,00	
MAILLOT JOSEPH PATRICK	520,00	
MAINTENANCE DES MASCAREIGNES	49 500,00	
MAISON DU DIABETE DE LA REUNION	7 000,00	
MAJO	5 081,00	
MARINIA RADIA PERMAL EPOUSE PAYE	260,00	
MARKETING MANAGEMENT IO	1 379,84	
MAROVOULE	450,00	
MAROVOULE	1 750,00	
MAROVOULE	750,00	
MAYBE MOVIES	268 500,00	
MELTING POTE S CAFE SARL	805,46	
MELTING POTE S CAFE SARL	805,46	
MENUISERIE AGENCEMENT BOIS DIVER	12 000,00	
MICRO SOLUCE	3 000,00	

692

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MICRO SOLUCE	1 000,00	
MICRO SOLUCE	6 000,00	
MICRO SOLUCE	8 500,00	
MJR THERMOLAQUAGE	6 040,96	
MOON ARTY	2 800,00	
MOON ARTY	1 050,00	
MOON ARTY	2 397,50	
MOTHERE PHILIPPE	1 657,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	1 500,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	1 500,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	1 500,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	1 500,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	3 500,00	
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL SA	2 800,00	
NATURE PEI	4 087,00	
NAVAL ENREGIES	367 414,00	
NAVAL ENREGIES	99 113,50	
NAWAR PRODUCTIONS	12 853,43	
NDA INVEST	1 500,00	
NOON	110 621,56	
NOVO LIBRIS	1 600,00	
NOVO LIBRIS	559,52	
NOVO LIBRIS	1 600,00	
NOVO LIBRIS	5 258,40	
NOVO LIBRIS	3 520,00	
NUWA SOLUTIONS INFORMATIQUES	1 747,14	
O TI MARCHE OUEST REUNION RESTAU	3 000,00	
OCEAN PREVENTION REUNION	1 600,00	
OCEAN PREVENTION REUNION	3 120,00	
OCEANE CONSTRUCTION SARL	1 000,00	
ODALYNA BEAUTY	3 938,31	
ODZ PLUS	500,00	
ODZ PLUS	2 500,00	
ODZ PLUS	4 000,00	
OI LA DANSE	923,44	
ONCORUN	10 500,00	
OPCALIA REUNION	48 000,00	
OPPIDIS	15 000,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	29 000,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	17 400,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	16 240,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	24 360,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	12 417,87	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	55 796,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	28 500,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	28 500,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	112 800,00	
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	75 200,00	
OTROIZA SARL	11 164,46	
PASS TEMPS	4 760,00	
PAT ZERBAZ	58 538,01	
PATE CREOLE	669,06	
PATE CREOLE	727,00	
PAYET CAMILLE PIERRETTE	1 110,00	
PAYET ERIC JOSEPH CHEZ ROMAIN	624,92	
PAYET MAXIMIN ELIE	5 000,00	
PAYET THOMAS JEAN HERVE	150,80	
PETER KARINE	7 500,00	
PETIT A PETIT PRODUCTION SARL	3 735,00	
PETITE FLEUR DE LENTILLES	2 970,00	
PHARMACIE DU CHAUDRON	675,00	
PINOT HUGUES	2 600,00	
PIXELDEALER	3 485,50	
PIZZA D ELEA	1 055,00	
PREFABETON	17 000,10	
PRESSING DES ARCADES	14 200,00	
PREVENTECH SARL	1 996,40	
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	57 155,86	
QUALIFIZIERUNGSCENTRUM DER WIRTS	7 200,00	
QUI VIVE	15 000,00	
RALPH COMMUNICATION SARL	437,77	
RAMAKISTIN MOUNIAMA MOUNICAN PRE	707,83	
RAVATE DISTRIBUTION	500,00	
RAVATE DISTRIBUTION	10 000,00	
RAVATE DISTRIBUTION	2 500,00	
RAVATE DISTRIBUTION	19 500,00	
RAVATE DISTRIBUTION	19 500,00	
RAVATE SAINT ANDRE	10 500,00	
RD2A SCOPARL	11 760,00	
RDP INFORMATIQUE	21 000,00	
RDP INFORMATIQUE	15 500,00	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE LISLE	12 000,00	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE LISLE	28 000,00	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE LISLE	23 809,10	
REPAR MOBILE	1 000,00	
REPAR MOBILE	1 000,00	

694

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
REPAR MOBILE	1 500,00	
REPAR MOBILE	1 500,00	
REPAR MOBILE	2 000,00	
REPAR MOBILE	2 500,00	
REPAR MOBILE	4 500,00	
REPAR MOBILE	4 500,00	
RESTAURANT CHEZ NOE	63 656,71	
RESTAURANT CHEZ PAYET	19 950,47	
RESTAURANT COTE SEINE KOVISIM GA	3 000,00	
RESTAURANT MIKO FILS	26 077,92	
REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	2 972,12	
REUNION PERFORMANCE	200,00	
REUNIPUB	2 300,00	
REUNIWATT	6 000,00	
REUSIT	5 891,64	
REUSIT	15 000,00	
RIVIERE JOSEPH FRANCK	3 250,00	
ROM1 ARTISAN	1 108,00	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	4 603,00	
RUN EVASION	29 799,00	
RUN MANAGEMENT	18 452,80	
SACREBLEU PRODUCTIONS	70 000,00	
SAKIFO PRODUCTION	12 000,00	
SAKIFO PRODUCTION	9 161,00	
SAKIFO PRODUCTION	13 160,00	
SAKIFO PRODUCTION	20 000,00	
SALAISONS DE BOURBON	50 029,31	
SAMOUSSAS DE L ILET	2 000,00	
SAMT OCEAN INDIEN	20 882,96	
SANDRA PAUS ERNESTINE	1 550,00	
SANOSI PRODUCTIONS	4 000,00	
SANOSI PRODUCTIONS	2 158,95	
SANOSI PRODUCTIONS	11 332,39	
SARL ADC FINANCES	1 000,00	
SARL ARTEMIS 405	16 960,00	
SARL AUSTRAL SERVICES NETWORKS	15 000,00	
SARL AUSTRAL SERVICES NETWORKS	9 000,00	
SARL AUSTRAL SERVICES NETWORKS	15 000,00	
SARL BERD INFORMATIQUE	14 389,35	
SARL BURO PORTAIL	62 500,00	
SARL BURO PORTAIL	14 000,00	
SARL CALICOCO	12 000,00	
SARL CALICOCO	3 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL CAZE MATHYS	63 645,00	
SARL CHELONA	7 500,00	
SARL CORRE	56 267,00	
SARL DAPH REUNION	3 000,00	
SARL DISTRIPC	1 000,00	
SARL DISTRIPC	1 500,00	
SARL DISTRIPC	22 600,00	
SARL DISTRIPC	33 000,00	
SARL DISTRIPC	36 600,00	
SARL DISTRIPC	600,00	
SARL DISTRIPC	67 500,00	
SARL DISTRIPC	25 500,00	
SARL DISTRIPC	266 500,00	
SARL DISTRIPC	38 000,00	
SARL DISTRIPC	74 500,00	
SARL DISTRIPC	85 000,00	
SARL DISTRIPC	105 500,00	
SARL DISTRIPC	113 000,00	
SARL DISTRIPC	195 000,00	
SARL DISTRIPC	24 500,00	
SARL DODO TOURISME REUNION	5 678,00	
SARL DORET TRAITEUR	8 898,93	
SARL DRONE AUSTRAL	14 544,00	
SARL ESCALE BLEUE	10 080,00	
SARL ESCALE BLEUE	6 048,00	
SARL EVIL WAYS PRODUCTIONS	30 000,00	
SARL EVIL WAYS PRODUCTIONS	50 000,00	
SARL FESTI YACHT DE BOURBON	114 734,18	
SARL FOTOBOX	1 500,00	
SARL HEURES CLAIRES	10 410,95	
SARL JADERUN EVENTS	11 520,00	
SARL L INSTANT PLAISIR	20 046,87	
SARL LA KAZ	3 000,00	
SARL LA SASER	663,49	
SARL LE MARLA HOTEL DES NEIGES	108 446,70	
SARL LE TOIT	7 028,54	
SARL LES 2 B	8 376,00	
SARL LES PATISSIERES	1 424,67	
SARL LR DU LAC	16 694,00	
SARL MAFATE HELICOPTERE	180 000,00	
SARL MESON	24 120,00	
SARL MWCONSEIL	1 997,50	
SARL NATURE EVASION CREOLE	7 118,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL OSALI COMPAGNY	6 322,67	
SARL PAYET MANHATTAN FOOD	3 000,00	
SARL PHRL OZONE C	1 750,00	
SARL RELECTRO	11 000,00	
SARL RELECTRO	7 500,00	
SARL RELECTRO	8 000,00	
SARL RELECTRO	2 500,00	
SARL RELECTRO	2 500,00	
SARL RELECTRO	4 500,00	
SARL RELECTRO	8 000,00	
SARL SM DIS	64 500,00	
SARL SM DIS	500,00	
SARL SOWATT THERMIK REUNION	10 025,87	
SARL STAR GROUP	2 000,00	
SARL STEVIE	12 000,00	
SARL TERRE FINE	17 676,80	
SARL UNIPERSONNELE TRADITION 974	5 965,51	
SARL UNIPERSONNELE TRADITION 974	614,14	
SARL VAGABUNDO FILMS	1 453,09	
SARL VALS OI	72 000,00	
SARL YLANG DISTRIBUTION	1 460,00	
SAS AUSTRALE CONCRETE MODERNE ME	4 272,48	
SAS BARBER SHOP COMPANY	7 123,30	
SAS BARBER SHOP COMPANY NORD	7 123,30	
SAS BARBER SHOP COMPANY NORD	7 123,30	
SAS C COSY	4 500,00	
SAS CANNELLE	5 226,05	
SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON 2	33 000,00	
SAS EKONOV	12 000,00	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	3 843,50	
SAS GOODLOC 143	22 967,06	
SAS GSR FOOD	4 015,64	
SAS HYPER CK	56 000,00	
SAS HYPER CK	8 000,00	
SAS LA CASE BEAUTE	7 500,00	
SAS LE BADAMIER	750,00	
SAS LE COMPTOIR DE CAMBAIE	1 975,00	
SAS MAJUTO	1 763,15	
SAS MAKINGPROD	3 325,47	
SAS PHENIX SAV	3 265,00	
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	2 037,91	
SAS TECHER NADIA STEFF GLACIER	8 276,50	
SAS VELOCE	19 623,16	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SASU BE PA	12 000,00	
SASU BE PA	3 000,00	
SASU FLOPALINE	6 068,79	
SASU NATURE INNOVATION	2 250,00	
SASU NATURE INNOVATION	4 500,00	
SASU NATURE INNOVATION	7 500,00	
SASU SUNNY	1 372,80	
SASU TORSKAL	29 417,48	
SAVONNERIE DE BOURBON	2 220,00	
SAVONNERIE DE BOURBON	300,00	
SBS OI	1 251,75	
SCEA FRUITS DE L EST	1 373,51	
SCEA FRUITS DE L EST	2 724,80	
SCI CAROUPAPOULLE	94 196,26	
SCI CILAOLODGE	3 921,50	
SCI ROSE DES SABLES	9 900,00	
SCIC VAVANG ART	2 500,00	
SCIC VAVANG ART	5 784,16	
SCIC VAVANG ART	3 342,26	
SDE BIO DISTRIBUTION	595,04	
SELARL PRAGMALEXIS AVOCATS	1 575,00	
SEM GEM PORT DES MASCAREIGNES LA HALLE DES MANIFE	12 894,00	
SEM GEM PORT DES MASCAREIGNES LA HALLE DES MANIFE	20 666,00	
SENSO FILM	14 306,55	
SHANA SARL BOULANGERIE LA CA	9 000,00	
SHANA SARL BOULANGERIE LA CA	45 000,00	
SHIELD OI	3 000,00	
SICA BOVINS VIANDES	4 299,66	
SICA BOVINS VIANDES	3 924,40	
SICA HABITAT REUNION	2 300,39	
SICA HABITAT REUNION	2 306,53	
SICA HABITAT REUNION	9 247,74	
SICA HABITAT REUNION	2 311,93	
SICA HABITAT REUNION	2 313,67	
SICA HABITAT REUNION	2 300,52	
SICA HABITAT REUNION	2 301,59	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 322,33	
SICA HABITAT REUNION	9 273,38	
SICA HABITAT REUNION	2 318,34	
SICA HABITAT REUNION	2 197,26	
SICA HABITAT REUNION	9 117,72	
SICA HABITAT REUNION	1 845,08	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	2 070,16	
SICA HABITAT REUNION	2 302,45	
SICA HABITAT REUNION	6 366,26	
SICA HABITAT REUNION	2 065,69	
SICA HABITAT REUNION	5 275,65	
SICA HABITAT REUNION	2 012,91	
SICA HABITAT REUNION	2 200,00	
SICA HABITAT REUNION	2 274,28	
SICA HABITAT REUNION	9 249,01	
SICA HABITAT REUNION	2 299,68	
SICA HABITAT REUNION	2 319,57	
SICA HABITAT REUNION	2 162,18	
SICA HABITAT REUNION	8 000,00	
SICA HABITAT REUNION	508,73	
SICA HABITAT REUNION	1 585,87	
SICA HABITAT REUNION	1 970,56	
SICA HABITAT REUNION	2 310,34	
SICA HABITAT REUNION	1 669,34	
SICA HABITAT REUNION	2 298,75	
SICA HABITAT REUNION	8 800,00	
SICA HABITAT REUNION	2 075,53	
SICA HABITAT REUNION	2 313,44	
SICA HABITAT REUNION	1 865,01	
SICA HABITAT REUNION	7 460,05	
SICA HABITAT REUNION	2 208,10	
SICA HABITAT REUNION	2 272,42	
SICA HABITAT REUNION	6 400,16	
SICA HABITAT REUNION	1 600,03	
SICA HABITAT REUNION	2 300,90	
SICA HABITAT REUNION	2 175,52	
SICA HABITAT REUNION	2 300,93	
SICA HABITAT REUNION	859,84	
SICA HABITAT REUNION	1 731,50	
SICA HABITAT REUNION	1 768,05	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	8 595,02	
SICA HABITAT REUNION	2 148,76	
SICA HABITAT REUNION	2 299,20	
SICA HABITAT REUNION	2 004,97	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	2 221,86	
SICA HABITAT REUNION	8 099,24	
SICA HABITAT REUNION	2 024,81	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	7 875,05	
SICA HABITAT REUNION	2 107,62	
SICA HABITAT REUNION	2 520,00	
SICA HABITAT REUNION	7 633,35	
SICA HABITAT REUNION	1 908,33	
SICA HABITAT REUNION	2 255,30	
SICA HABITAT REUNION	1 734,36	
SICA HABITAT REUNION	2 242,88	
SICA HABITAT REUNION	1 825,04	
SICA HABITAT REUNION	8 647,33	
SICA HABITAT REUNION	2 161,83	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	9 190,82	
SICA HABITAT REUNION	2 297,71	
SICA HABITAT REUNION	962,44	
SICA HABITAT REUNION	7 607,82	
SICA HABITAT REUNION	8 801,90	
SICA HABITAT REUNION	2 200,47	
SICA HABITAT REUNION	8 845,25	
SICA HABITAT REUNION	8 930,23	
SICA HABITAT REUNION	2 100,11	
SICA HABITAT REUNION	8 800,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	2 057,36	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	9 288,52	
SICA HABITAT REUNION	8 566,54	
SICA HABITAT REUNION	2 141,63	
SICA HABITAT REUNION	9 189,87	
SICA HABITAT REUNION	9 216,71	
SICA HABITAT REUNION	6 080,54	
SICA HABITAT REUNION	7 014,29	
SICA HABITAT REUNION	8 794,01	
SICA HABITAT REUNION	8 666,43	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	9 259,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	8 504,42	
SICA HABITAT REUNION	8 821,22	
SICA HABITAT REUNION	2 205,30	

700

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	4 812,54	
SICA HABITAT REUNION	1 203,14	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	5 163,02	
SICA HABITAT REUNION	8 508,94	
SICA HABITAT REUNION	6 017,51	
SICA HABITAT REUNION	9 054,84	
SICA HABITAT REUNION	6 579,43	
SICA HABITAT REUNION	8 494,16	
SICA HABITAT REUNION	7 594,53	
SICA HABITAT REUNION	9 200,51	
SICA HABITAT REUNION	8 215,02	
SICA HABITAT REUNION	7 974,89	
SICA HABITAT REUNION	7 630,64	
SICA HABITAT REUNION	9 155,70	
SICA HABITAT REUNION	8 088,51	
SICA HABITAT REUNION	9 260,64	
SICA HABITAT REUNION	7 076,86	
SICA HABITAT REUNION	6 800,10	
SICA HABITAT REUNION	3 773,99	
SICA HABITAT REUNION	943,50	
SICA HABITAT REUNION	5 525,34	
SICA HABITAT REUNION	6 220,24	
SICA HABITAT REUNION	7 462,00	
SICA HABITAT REUNION	1 865,49	
SICA HABITAT REUNION	9 179,34	
SICA HABITAT REUNION	7 716,87	
SICA HABITAT REUNION	7 661,83	
SICA HABITAT REUNION	4 961,77	
SICA HABITAT REUNION	8 000,00	
SICA HABITAT REUNION	9 194,65	
SICA HABITAT REUNION	6 248,69	
SICA HABITAT REUNION	8 303,04	
SICA HABITAT REUNION	2 075,76	
SICA HABITAT REUNION	9 133,21	
SICA HABITAT REUNION	2 283,30	
SICA HABITAT REUNION	9 076,64	
SICA HABITAT REUNION	5 643,47	
SICA HABITAT REUNION	1 410,87	
SICA HABITAT REUNION	9 071,36	
SICA HABITAT REUNION	9 158,31	
SICA HABITAT REUNION	8 102,37	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	9 147,38	
SICA HABITAT REUNION	2 286,84	
SICA HABITAT REUNION	8 962,21	
SICA HABITAT REUNION	9 235,45	
SICA HABITAT REUNION	9 195,37	
SICA HABITAT REUNION	7 228,04	
SICA HABITAT REUNION	9 035,05	
SICA HABITAT REUNION	9 195,80	
SICA HABITAT REUNION	11 494,76	
SICA HABITAT REUNION	9 203,13	
SICA HABITAT REUNION	11 503,92	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	7 404,67	
SICA HABITAT REUNION	9 255,83	
SICA HABITAT REUNION	5 552,67	
SICA HABITAT REUNION	6 940,84	
SICA HABITAT REUNION	5 869,38	
SICA HABITAT REUNION	7 336,73	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	8 988,82	
SICA HABITAT REUNION	11 236,03	
SICA HABITAT REUNION	6 521,14	
SICA HABITAT REUNION	8 151,43	
SICA HABITAT REUNION	3 697,77	
SICA HABITAT REUNION	4 622,22	
SICA HABITAT REUNION	9 086,12	
SICA HABITAT REUNION	11 357,65	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	8 800,00	
SICA HABITAT REUNION	11 000,00	
SICA HABITAT REUNION	10 412,00	
SICA HABITAT REUNION	9 165,20	
SICA HABITAT REUNION	11 456,50	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	7 935,84	
SICA HABITAT REUNION	9 919,81	
SICA HABITAT REUNION	7 722,39	
SICA HABITAT REUNION	9 652,99	
SICA HABITAT REUNION	8 925,07	
SICA HABITAT REUNION	11 156,34	
SICA HABITAT REUNION	7 307,01	
SICA HABITAT REUNION	9 133,77	
SICA HABITAT REUNION	9 180,81	
SICA HABITAT REUNION	11 476,02	
SICA HABITAT REUNION	2 295,20	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	5 604,92	
SICA HABITAT REUNION	7 006,15	
SICA HABITAT REUNION	4 568,83	
SICA HABITAT REUNION	7 166,39	
SICA HABITAT REUNION	8 957,99	
SICA HABITAT REUNION	10 635,76	
SICA HABITAT REUNION	8 508,61	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	4 146,93	
SICA HABITAT REUNION	8 845,40	
SICA HABITAT REUNION	7 076,32	
SICA HABITAT REUNION	9 420,64	
SICA HABITAT REUNION	7 536,52	
SICA HABITAT REUNION	11 424,01	
SICA HABITAT REUNION	9 139,20	
SICA HABITAT REUNION	7 327,20	
SICA HABITAT REUNION	5 861,76	
SICA HABITAT REUNION	1 465,44	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	9 195,60	
SICA HABITAT REUNION	11 494,50	
SICA HABITAT REUNION	8 372,52	
SICA HABITAT REUNION	10 460,67	
SICA HABITAT REUNION	5 560,38	
SICA HABITAT REUNION	5 853,44	
SICA HABITAT REUNION	7 316,81	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	9 200,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	5 634,44	
SICA HABITAT REUNION	7 043,06	
SICA HABITAT REUNION	11 494,30	
SICA HABITAT REUNION	9 195,44	
SICA HABITAT REUNION	9 182,96	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	1 688,83	
SICA HABITAT REUNION	1 398,58	
SICA HABITAT REUNION	2 115,89	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 299,94	
SICA HABITAT REUNION	11 499,70	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 181,12	
SICA HABITAT REUNION	10 905,57	
SICA HABITAT REUNION	1 753,50	
SICA HABITAT REUNION	2 176,88	
SICA HABITAT REUNION	2 218,62	
SICA HABITAT REUNION	11 093,09	
SICA HABITAT REUNION	8 845,28	
SICA HABITAT REUNION	1 769,06	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 414,70	
SICA HABITAT REUNION	2 002,17	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 241,66	
SICA HABITAT REUNION	11 208,28	
SICA HABITAT REUNION	2 182,84	
SICA HABITAT REUNION	2 253,92	
SICA HABITAT REUNION	11 269,61	
SICA HABITAT REUNION	1 802,43	
SICA HABITAT REUNION	9 012,15	
SICA HABITAT REUNION	2 244,39	
SICA HABITAT REUNION	2 233,09	
SICA HABITAT REUNION	11 165,44	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	2 273,88	
SICA HABITAT REUNION	1 703,74	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	2 051,87	
SICA HABITAT REUNION	2 296,35	
SICA HABITAT REUNION	11 481,73	
SICA HABITAT REUNION	2 038,74	
SICA HABITAT REUNION	10 193,68	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	1 966,06	
SICA HABITAT REUNION	9 830,32	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 166,73	
SICA HABITAT REUNION	10 833,66	
SICA HABITAT REUNION	1 897,64	
SICA HABITAT REUNION	2 030,16	
SICA HABITAT REUNION	10 150,82	
SICA HABITAT REUNION	2 232,82	
SICA HABITAT REUNION	11 164,10	
SICA HABITAT REUNION	1 954,95	
SICA HABITAT REUNION	9 774,77	
SICA HABITAT REUNION	2 095,54	
SICA HABITAT REUNION	1 598,05	
SICA HABITAT REUNION	2 192,89	
SICA HABITAT REUNION	1 356,42	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	11 500,00	
SICA HABITAT REUNION	1 721,83	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 205,59	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 281,32	
SICA HABITAT REUNION	2 024,75	
SICA HABITAT REUNION	1 329,20	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SICA HABITAT REUNION	1 351,33	
SICA HABITAT REUNION	2 023,86	
SICA HABITAT REUNION	2 272,16	
SICA HABITAT REUNION	1 381,81	
SICA HABITAT REUNION	1 498,42	
SICA HABITAT REUNION	1 948,07	
SICA HABITAT REUNION	2 299,48	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 929,72	
SICA HABITAT REUNION	2 280,76	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 236,12	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 004,46	
SICA HABITAT REUNION	1 995,36	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 727,72	
SICA HABITAT REUNION	1 503,09	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 988,63	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	1 511,35	
SICA HABITAT REUNION	1 678,16	
SICA HABITAT REUNION	2 217,96	
SICA HABITAT REUNION	1 853,08	
SICA HABITAT REUNION	1 448,43	
SICA HABITAT REUNION	1 783,67	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 070,64	
SICA HABITAT REUNION	2 300,00	
SICA HABITAT REUNION	2 230,12	
SICA HABITAT REUNION	2 273,01	
SICA HABITAT REUNION	2 096,18	
SICA HABITAT REUNION	2 298,46	
SICA HABITAT REUNION	2 237,91	
SICA HABITAT REUNION	1 351,59	
SICA HABITAT REUNION	2 259,87	
SICA HABITAT REUNION	2 298,96	
SIDIOT ISMAEL MOUSSA	5 088,00	
SINCERE VINCENT	9 041,00	
SMART SHOPPER	1 232,51	
SNACK BAR LE CASS DALE	15 200,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNACK DE LA GARE	4 879,00	
SNACK DU CIRQUE	13 770,10	
SNACK FLEUR JAUNE	4 470,70	
SNC BANIAN	46 517,02	
SNC MUTUAL IR 703	1 720,32	
SNC PARIS COURCELLES	29 732,48	
SOBORIZ INDUSTRIE SA	82 245,53	
SOCIETE AUSTRAL EQUIPEMENT	2 032,16	
SOCIETE CIVILE COOPERATIVE AGRIC	120 000,00	
SOCIETE CIVILE COOPERATIVE AGRIC	30 000,00	
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ANANAS REUNION	120 000,00	
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ANANAS REUNION	30 000,00	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	230 400,00	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	3 388,88	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	9 341,99	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	8 066,53	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	4 762,60	
SOCIETE D HYPERMARCHE DE L OUEST	46 500,00	
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	56 125,04	
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	1 511,84	
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	1 311,82	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	3 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	6 000,00	
SOCIETE DE TRAVAUX D INJECTIONS	3 374,35	
SOCIETE DIONYSIENNE AMENAGEMENT	160 215,24	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	14 637,47	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	14 749,69	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	5 338,27	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	8 509,97	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	17 938,13	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	6 336,00	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	20 503,50	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	29 354,95	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	2 986,29	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	3 109,77	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	6 400,42	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	29 958,10	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	25 167,03	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	11 342,30	
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CAFE DE	74 797,25	
SOGELEC INFORMATIQUE	5 600,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	8 500,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	1 000,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	1 500,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	5 100,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	25 000,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	15 000,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	31 500,00	
SOGELEC INFORMATIQUE	39 000,00	
SOGEXIS	5 767,07	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 988,91	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 895,44	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	5 843,72	
SOLAMI	9 249,44	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAMI	5 843,72	
SOLAMI	3 436,62	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	6 812,00	
SOLAMI	13 146,00	
SOLAMI	7 302,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	9 740,00	
SOLAMI	7 791,72	
SOLAMI	11 688,00	
SOLAMI	17 532,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	17 029,72	
SOLAMI	15 572,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	15 571,72	
SOLAMI	7 301,72	
SOLAMI	3 405,72	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	9 250,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	1 948,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	5 843,44	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	9 739,72	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	2 916,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	3 895,44	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	11 687,16	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	6 812,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	7 792,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	5 353,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 405,72	
SOLAMI	3 895,44	
SOLAMI	16 061,72	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	5 354,00	
SOLAMI	13 144,60	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	8 269,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	2 916,00	
SOLAMI	5 843,72	
SOLAMI	1 948,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	4 863,72	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	31 156,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	9 739,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	5 843,72	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 895,44	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	7 302,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	9 250,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 405,72	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	7 791,16	
SOLAMI	7 791,72	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	8 760,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	5 353,44	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	7 792,00	
SOLAMI	7 791,72	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	5 354,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 458,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAMI	3 405,72	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	11 197,16	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 895,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	7 791,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 896,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 405,72	
SOLAMI	5 354,00	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	5 353,72	
SOLAMI	3 895,44	
SOLAMI	5 844,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	3 406,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 458,00	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 947,72	
SOLAMI	1 948,00	
SOLAMI	5 721,18	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	5 842,65	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 897,02	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	5 839,77	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	2 916,80	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	11 676,66	
SOLAR REUNION	5 836,89	
SOLAR REUNION	15 567,92	
SOLAR REUNION	3 407,11	
SOLAR REUNION	3 404,43	
SOLAR REUNION	9 736,79	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	9 247,28	
SOLAR REUNION	7 788,28	
SOLAR REUNION	13 132,58	
SOLAR REUNION	9 728,15	
SOLAR REUNION	13 622,29	
SOLAR REUNION	7 785,40	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	9 731,03	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	11 679,54	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 407,31	
SOLAR REUNION	9 244,20	
SOLAR REUNION	5 352,94	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	17 516,43	
SOLAR REUNION	3 407,31	
SOLAR REUNION	13 625,17	
SOLAR REUNION	11 676,66	
SOLAR REUNION	1 945,63	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAR REUNION	9 733,91	
SOLAR REUNION	19 470,70	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 404,43	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	24 826,52	
SOLAR REUNION	16 554,29	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	5 845,53	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	22 379,66	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	11 192,71	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	3 897,02	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	19 464,94	
SOLAR REUNION	13 619,41	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	9 244,20	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	11 195,59	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	9 771,95	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	4 863,23	
SOLAR REUNION	12 648,63	
SOLAR REUNION	13 622,29	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	7 791,16	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	7 788,28	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	5 842,65	
SOLAR REUNION	3 897,02	
SOLAR REUNION	5 845,53	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 897,02	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	5 842,65	
SOLAR REUNION	5 404,43	
SOLAR REUNION	19 464,94	
SOLAR REUNION	7 785,40	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	5 845,53	
SOLAR REUNION	2 000,00	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	5 839,77	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	7 295,69	
SOLAR REUNION	14 104,55	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	5 350,06	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	7 785,40	
SOLAR REUNION	9 728,15	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	7 785,40	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	7 788,28	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	3 404,43	
SOLAR REUNION	7 304,33	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	11 679,54	
SOLAR REUNION	5 845,43	
SOLAR REUNION	5 355,82	
SOLAR REUNION	9 736,79	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	5 839,77	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	3 891,26	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	5 842,65	
SOLAR REUNION	3 407,31	
SOLAR REUNION	2 000,00	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 945,63	
SOLAR REUNION	3 894,14	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLAR REUNION	1 458,80	
SOLAR REUNION	1 948,51	
SOLARPLEXUS SAS	14 293,27	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLUTION TECHNIQUE INFORMATIQUE	600,00	
SOLUTION TECHNIQUE INFORMATIQUE	500,00	
SOLUTION TECHNIQUE INFORMATIQUE	1 000,00	
SOLUTION TECHNIQUE INFORMATIQUE	2 000,00	
SOMATRANS LOGISTIQUE OCEAN INDIE	15 416,00	
SOUTH LUCKY STAR SARL	2 763,65	
SP CONCEPT STORE	660,00	
SP CONCEPT STORE	2 198,20	
SP CONCEPT STORE	8 792,80	
SPECIAL OLYMPICS REUNION	400,00	
SPECIAL TOUCH STUDIOS	7 500,00	
SPIELMANN FREDERIC	780,00	
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	23 567,27	
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	0,00	
STAGE OI	105 000,00	
STARUS SARL	13 500,00	
STEMCIS SAS	16 394,00	
SUBARENT	3 000,00	
SUBARENT	124,64	
SUBARENT	1 749,28	
SUBARENT	2 919,20	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	6 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	6 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	6 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	6 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	3 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	6 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	3 000,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	3 000,00	
SUPERETTE DE CILAOS	20 464,64	
SUPERPROD	107 500,00	
SYNDICAT DES COURTIERS EN ASSURA	3 560,00	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	3 172,14	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	5 838,40	
SYRIUS REUNION	1 919,20	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	3 691,24	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	3 691,24	
SYRIUS REUNION	3 172,14	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	3 172,14	
SYRIUS REUNION	3 319,30	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
SYRIUS REUNION	3 691,04	
SYRIUS REUNION	3 319,30	
SYRIUS REUNION	1 400,10	
SYRIUS REUNION	1 919,20	
SYRIUS REUNION	1 772,04	
TABLE D HOTE LA VOILE DE LA MARI	1 500,00	
TAMBA DISTRIBUTION	2 100,00	
TAO CREATIONS	1 594,00	
TAXI 99	1 520,00	
TAXI FIGUIN	7 200,00	
TAXI IDMONT GEORGES	1 075,97	
TAXI M MOUTOUSSAMY JEAN NOEL	1 190,00	
TAXI SAVRIAMA ALEX	1 350,00	
TAXI SINGABRAYEN XAVIER	1 518,66	
TEC TEC PRODUCTION	35 000,00	
TECHER WILLIAM ARMAND	1 102,20	
TENDANCE BEAUTE	7 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TENDANCE BEAUTE	4 500,00	
THANKKYOU	3 400,00	
THAZAR DAVID	398,80	
THESEE HENRI VITAL	4 777,56	
THESEE HENRI VITAL	1 194,39	
TI FLEUR AIMEE	4 348,00	
TI MACARON PEI	1 376,00	
TIKTAK PRODUCTION SARL	25 000,00	
TIKTAK PRODUCTION SARL	5 250,00	
TIKTAK PRODUCTION SARL	50 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	3 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	3 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	3 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TROPIK ELEC	12 000,00	
TROPIK ELEC	9 000,00	
TROPIK ELEC	6 000,00	
TURPIN JOSEPH PATRICK	728,75	
UFA APRUN FORMATION	7 507,68	
UFA APRUN FORMATION	356,00	
UFA APRUN FORMATION	356,00	
UFA APRUN FORMATION	5 768,87	
UFA APRUN FORMATION	6 192,90	
UFA APRUN FORMATION	6 192,90	
UFA APRUN FORMATION	30 517,80	
UFA APRUN FORMATION	5 711,59	
UFA APRUN FORMATION	5 711,59	
UFA APRUN FORMATION	38 279,72	
UNION REGIONALE DES MEDECINS LIB	1 000,00	
UNION REGIONALE DES MEDECINS LIB	2 100,00	
UNIR OI	3 000,00	
UNIVERSAL BEAUTY OI	12 000,00	
UNIVERSAL BEAUTY OI	3 000,00	
URSIAE	5 600,00	
VALENTIN COIFFURE 2	7 500,00	
VCS IMPORT EURL	531,65	
VERT M PROD	5 500,00	
VIF INFORMATIQUE	1 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VIF INFORMATIQUE	2 500,00	
VIF INFORMATIQUE	500,00	
VIF INFORMATIQUE	1 000,00	
VIF INFORMATIQUE	1 000,00	
VIF INFORMATIQUE	2 000,00	
VIF INFORMATIQUE	5 500,00	
VILLA ROMEO	230 313,28	
VINDEMIA	5 000,00	
VINDEMIA	5 000,00	
VINDEMIA	5 000,00	
VINDEMIA	67 000,00	
VINDEMIA	500,00	
VINDEMIA	500,00	
VINDEMIA	10 500,00	
VINDEMIA	12 500,00	
VINDEMIA	1 500,00	
VINDEMIA	20 500,00	
VINDEMIA	28 100,00	
VINDEMIA	28 000,00	
VINDEMIA	3 000,00	
VINDEMIA	54 000,00	
VINDEMIA	4 000,00	
VINDEMIA	4 000,00	
VINDEMIA	4 000,00	
VINDEMIA	4 000,00	
VINDEMIA	60 500,00	
VINDEMIA	69 500,00	
VINDEMIA	74 500,00	
VINDEMIA	74 500,00	
VINDEMIA	75 000,00	
VINDEMIA	149 500,00	
VINDEMIA	73 500,00	
VINDEMIA	74 500,00	
VINGT DEUX HEURES VINGT DEUX	150 000,00	
VITRY KARL ENTREPRISE ELECTRIQUE	12 000,00	
VITRY KARL ENTREPRISE ELECTRIQUE	3 000,00	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	3 051,87	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	491,00	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	1 452,61	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	2 657,92	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	2 662,32	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	2 239,49	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	837,56	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	402,35	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	402,35	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	618,92	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	413,92	
VOYAGES REUNION THOMAS COOK	3 042,04	
WE FILM	13 362,40	
WE FILM	15 000,00	
XILAM ANIMATION	100 000,00	
YOCTO	18 000,00	
ZEBULO EDITIONS	3 968,40	
ZETA PRODUCTIONS	4 000,00	
ZINFOS 974	15 000,00	
ZONE AUSTRALE PRODUCTION ASSOCI	5 600,00	
ZONE AUSTRALE PRODUCTION ASSOCI	2 400,00	
Personnes physiques	**819 253,10**	
ABIDI HEDI	1 500,00	
ABIDI HEDI	1 500,00	
AJIRKAN ARSENE	5 000,00	
ALAGAPIN JEAN MICHEL	786,36	
ALAGAPIN JEAN MICHEL	1 560,00	
ALBAC CHRISTIANE	2 800,00	
ALBAC CHRISTIANE	1 400,00	
ANDY STEPHANIE	800,00	
ANNETTE PIERRE EMMANUEL	1 500,00	
AUCUIT ALICE	2 240,00	
AVICE RAPHAEL	1 310,60	
AVICE RAPHAEL	2 600,00	
AZOR CLIF	3 000,00	
BADAT OSMAN	700,00	
BADAT SOLEIMAN	150,00	
BAPTISTO CHRISTIAN	1 400,00	
BARTHELEMY AURELIEN PIERRE	800,00	
BAYONNE ALIXE	1 008,00	
BAYONNE ALIXE	1 470,00	
BEGUE GUILLAUME	1 500,00	
BEGUE GUILLAUME	1 500,00	
BELGHIAT RIDA	1 500,00	
BELGHIAT RIDA	1 500,00	
BERTIL JEAN PHILIBERT	262,12	
BERTIL JEAN PHILIBERT	520,00	
BESSIERE CAMILLE	1 500,00	
BLANDIN GERALDINE	1 500,00	
BOBATE MOUHAMMAD ILYAS	1 250,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BON GREGORY	800,00	
BONHOMME LORIAN	3 500,00	
BOTTERO ZIA LESLY	2 800,00	
BOUCHER DAVID	2 000,00	
BOUCHER LAURENCE	1 400,00	
BOVALO ANNE CECILE	1 248,03	
BOYER ERIC JEAN RENE	262,12	
BOYER ERIC JEAN RENE	520,00	
BOYER JEAN ERIC	262,12	
BOYER JEAN ERIC	520,00	
BOYER JOSEPH MARIE	262,12	
BOYER JOSEPH MARIE	520,00	
CADET JUNIOR STEVE	903,00	
CATHERINE JEAN MARIE	8 597,00	
CAZAL CHRISTOPHE	200,00	
CAZEAU MELANIE MARIE	1 500,00	
CAZEAU MELANIE MARIE	3 500,00	
CELERINE VINCENT	1 500,00	
CELESTE ANTHONY	800,00	
CHATTOT CYRIL ABEL	1 323,00	
CHEVALIER MICKAEL TONY	192,00	
CHOPINET JEAN CLAUDE	2 100,00	
CLAIN CHRISTIAN	131,06	
CLAIN CHRISTIAN	260,00	
COLLET HARRY JOSEPH	1 040,00	
COULON YANN	1 500,00	
COULON YANN	1 500,00	
COURSON LAURIE ANNE	1 500,00	
COUTAT BERYL MARINA	1 500,00	
COUZINET MORGANN	800,00	
CROZON JULIEN	800,00	
DE BERGE PATRICE CLAUDE	513,75	
DE GERUS THIERRY	200,00	
DE GERUS THIERRY	1 000,00	
DEVOOGHT ZELIA	1 500,00	
DIJOUX AXEL	1 000,00	
DIJOUX AXEL	2 000,00	
DIJOUX STEPHANE	800,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	6 985,34	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	100 666,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	47 004,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	119 752,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	19 689,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	59 132,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	14 899,00	
DIVERS BENEFICIAIRES COLLECTIFS	24 588,00	
DIVET CHRISTOPHE	1 500,00	
DOBARIA ANTHONY LIONEL	600,00	
DOBARIA MONIQUE	1 400,00	
DOMPY LENA ELIANE CELIA	2 700,00	
DONNAY BEATRICE	1 300,00	
DRULA ANNE BENEDICTE	520,26	
DU VIGNAUX ANTOINE	980,00	
DUCAP CHRISTIAN	1 200,00	
DUCAP CHRISTIAN	1 200,00	
ELIZEON MARC JEAN ETIENNE	2 800,00	
ELLAMA DOMINIQUE	2 100,00	
ELPHEGE MARION VIRGINIE CAMILLE	245,00	
ETHEVE JACQUES	235,91	
ETHEVE JACQUES	468,00	
ETHEVE JOHN OLIVIER	1 258,18	
ETHEVE JOHN OLIVIER	2 496,00	
ETIENNE MARIO	2 002,00	
FAUSTIN ANDRE MICHEL	524,24	
FAUSTIN ANDRE MICHEL	1 040,00	
FILAIN AURELIE	1 500,00	
FOLIO JUDICAEL	1 375,00	
FONTAINE PIERROT	5 000,00	
GARDIOL MARIE EXPEDITE	1 560,00	
GARNIER MAGALI	1 200,00	
GARNIER MAGALI	200,00	
GARNIER MAGALI	800,00	
GASNIER TITOUAN	129,15	
GASNIER TITOUAN	294,00	
GAUBERT PHILIPPE	1 500,00	
GIRAUD THOMAS	600,00	
GOURDIAL JEAN PATRICK	5 000,00	
GOVINDIN ALAIN	2 100,00	
GOVINDIN ALAIN	900,00	
GOVINDIN ALAIN	4 200,00	
GRONDIN HERBERT	5 000,00	
GRONDIN JEAN BERNARD DOMINIQUE	520,00	
GRONDIN MARIE CLAUDE	800,72	
GRONDIN VALENTIN	192,00	
GROUARD HANNAE	1 935,50	
GUENIOT BENJAMIN	1 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GUENIOT BENJAMIN	1 500,00	
GUICHARD GINO	902,38	
HAUER MAILLOT JULIE	1 000,00	
HERVE MARINE	1 500,00	
HIS LOAN	1 600,00	
HOARAU ALAIN JOSEPH	2 080,00	
HOARAU GUITO	1 000,00	
HOARAU GUITO	2 000,00	
HOARAU TOM	2 800,00	
HOAREAU ESTHER	1 190,00	
HOAREAU STEPHANIE	600,00	
HUET EXPEDIT	5 000,00	
HUET JOSEPH HARRIS	260,00	
INES AXEL	1 339,80	
JAY DANIELLE	1 500,00	
JOUVE JULIE	1 050,00	
JOUVE JULIE	450,00	
KICHENIN MOUTALOU HENRIO	1 350,00	
KICHENIN RAMASSAMY MARIE JASMINE	416,00	
KONDOKI GUILLAUME	1 500,00	
KONDOKI GUILLAUME	1 500,00	
KUGEL KARL	2 100,00	
KUGEL KARL	900,00	
LABELLE JEREMY	790,00	
LABY NICOLAS	1 008,00	
LACAZE JEAN MARC	300,00	
LACAZE JEAN MARC	700,00	
LAJOINIE GAUTIER	1 136,10	
LAJOINIE GAUTIER	2 445,10	
LAMBERT MAXENCE	400,00	
LAMBERT MAXENCE	800,00	
LAROSE JERRY	2 100,00	
LATCHIMY JEAN DANY	5 000,00	
LATCHIMY NOE	2 958,00	
LAURET YANN	1 500,00	
LAW BO KANG LAWYAN JADE	171,51	
LE QUELLEC YANN	1 500,00	
LEBRETON MIKAEL	5 000,00	
LEMILLE AURELIE ELAINE	480,00	
LEMILLE AURELIE ELAINE	1 400,00	
LEMILLE AURELIE ELAINE	600,00	
LEON GIMENEZ DAVID	700,00	
LEPINAY STEPHANE	1 050,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEPINAY STEPHANE	450,00	
LEVIL GUILLAUME	1 500,00	
LIGDAMIS MARIE SOPHIE	450,00	
LIGDAMIS MARIE SOPHIE	1 050,00	
LIGDAMIS MARIE SOPHIE	840,00	
LOF YOLAND	2 000,00	
LOVA EVA	1 500,00	
MACE AURELIE	8 447,74	
MAILLOT JOSEPH EXPEDIT	5 000,00	
MALET GUIBERT	1 170,00	
MALO GOENAWEL JEAN PAUL	1 631,70	
MARINIER JEAN BERNARD	1 400,00	
MARTIN OLIVIA	1 500,00	
MASSEAUX MARIE RUFINE	1 040,00	
MAUMONT SO Y SEN	1 500,00	
MENDELBAUM WILLIAM ALIAN LUCIEN	1 400,00	
MENDELBAUM WILLIAM ALIAN LUCIEN	577,77	
MICHAL ELIOTT	800,00	
MINJOZ ANTOINE	1 500,00	
MOREL JESSICA JULIANE	2 800,00	
MOUNIAMA JEAN DENIS	1 583,20	
MOUTOU HENRY CLAUDE	1 400,00	
MOUTOU THEO	245,00	
MUSSARD JOEL	910,00	
NARAYANIN RAMAYE ALFRED FRANCK	2 600,00	
NATIVEL JEAN	1 000,00	
NATIVEL JEAN	2 000,00	
NAZE DAVID	1 924,00	
NOURRY JULIE	1 294,02	
ORANGE NOTAISE	244,40	
PATERBONNE JEAN MARIE	1 500,00	
PAULET EDOUARD	171,51	
PAYET GIOVANNI	2 000,00	
PAYET PRISKA	3 000,00	
PHILOTEE BERTRAND	5 000,00	
PICOT MICHELINE	6 000,00	
PINALY CATHERINE	1 500,00	
PINALY CATHERINE	1 500,00	
PITOU JORDAN	4 000,00	
POLIGNE NICOLAS	600,00	
POSSAMY PHILIPPE PIERRE	995,00	
POUDROUX MARIE PAULE	845,00	
POUNIA ABEL WAZIS	600,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
POUNIA GILBERT	2 100,00	
POUNOUSSAMY JEAN MARC	600,00	
PRAYA LILAN	600,00	
PRIANON BRUNO	600,00	
PRIANON BRUNO	1 050,00	
QUEST ALEXIS	652,80	
RAEBURN MICHAEL	1 500,00	
RAKOTOMAVO MAHEVA ONY	1 519,00	
RAMAYE FABRICE	4 000,00	
RANSAN LAUREN	1 500,00	
RATOVOSON EP GRONDIN CAROLINA DE	660,40	
REBOLLE BENJAMIN JASON	1 493,10	
REFAMIHA MARCEL	1 400,00	
RIANI RICHARD	900,00	
RIANI RICHARD	2 100,00	
RICHARD ANDRE	4 000,00	
RICHARD KENAELLE	4 200,00	
RICHARD KENAELLE	1 800,00	
RICHARD KENAELLE	1 400,00	
RICHARD KENAELLE	600,00	
RICHARD KENAELLE	2 800,00	
RICHARD KENAELLE	1 200,00	
RIESSER DANIEL	600,00	
RIESSER DANIEL	3 500,00	
RIESSER EMMANUEL FREDERIC	2 800,00	
ROCHE KRESS NIKOLAUS	1 500,00	
ROGER DIDIER	1 030,00	
RUSSO CORINNE	1 500,00	
RUSSO CORINNE	1 500,00	
SAINDOU MIRADJI	1 631,70	
SAM LONG LUDIVINE	1 379,00	
SAMBENOUN LAETITIA	1 400,00	
SAMBENOUN LAETITIA	600,00	
SAMBENOUN LAETITIA	840,00	
SAMBENOUN LAETITIA	360,00	
SASHA NINE	700,00	
SERY JEAN SERGE	12 000,00	
SERY NICOLAS LOUIS	1 500,00	
SICARD DAVY	4 000,00	
SICARD DAVY	3 000,00	
SINAMA MARIE NOELLE	10 000,00	
SORRES TEDDY	1 113,00	
SORRES TEDDY	2 597,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STECLEBOUT ROMAIN	1 084,86	
SYLVOS FRANCOISE	600,00	
TAMY YOLAIN JOSEPH	700,00	
TAOCHY CEDRIC	1 187,50	
TAOMBE OLIVETTE	1 500,00	
TECHER ANTOINE JEAN MAURICE	364,00	
TECHER LEONARD	348,40	
THIONVILLE SAIMY LUIDGI	496,11	
TORTILLARD NATACHA	1 837,50	
TURPIN MONISE	3 622,12	
VICTOIRE FRANCINET	5 000,00	
VICTOIRE TRISTAN	5 000,00	
VIENNE OLIVIER	2 800,00	
VINCENT GREGORY	520,00	
VIRASSAMY MACE FRANCOIS	1 400,00	
VIRASSAMY MACE FRANCOIS	600,00	
VIRASSAMYNAICK MARIE VIVIENNE	1 664,00	
VOLCEY LAETITIA	245,00	
VOULAMA JEAN FRANCOIS	2 730,00	
WAGNER THERIC WILLIAM RENE	3 000,00	
WESTRELIN PHILIPPE GERARD LOUIS	1 500,00	
WESTRELIN PHILIPPE GERARD LOUIS	3 500,00	
XAVIER DANIEL	1 378,80	
Autres	**10 372 937,17**	
Association Centre d'insertion sportive et culturelle du Bernica (CISCB)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
ABELIS	152 508,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
ADE Association pour le Développement de l'Espérance	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
ADE Association pour le Développement de l'Espérance	226 012,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
ADE Association pour le Développement de l'Espérance	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
AISF Association Insertion Formation Solidarité	318 109,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
ARCT	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
ASCSRBC	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
ASCSRBC	171 100,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
ASFA	74 068,58	Fonds géré par ASP-formation
ASSOC KFE GRIYE	0,00	Mise à disposition une parcelle Etang Salé-chantier Emplois Verts
ASSOC PITON ST LEU LEVE LA TETE	0,00	Mise à disposition 6 parcelles+aires+portion Saint Leu-chantier Emplois Verts
ASSOC POUR DEVELOPPEMENT POSSESSION	0,00	Mise à disposition 9 parcelles Possession-chantier Emplois Verts
ASSOCIATION MOMON PAPA LE LA	30 000,00	Mise à disposition local situé Immeuble Sassy – SAINT ANDRE
ASSOCIATION PRODIJ	37 728,00	Mise à disposition local n°8 Immeuble SAMNA &CO

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AUTRES SYNDICATS	1 560,00	Mise à disposition local 1 rue Lacroix résidence Linpawan local 1 - ste clotilde
AVE2M	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Antenne Réunion Télévision	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Association 3 I	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association ADH	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association ADH	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association AMICAL	72 806,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Association Accueil Formation Insertion Sociale (AFIS)	189 692,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	207 420,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Aides et Conseils à Tous pour l'insertion et la Formation (AACTIF)	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Aides et Conseils à Tous pour l'insertion et la Formation (AACTIF)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Bénédictine de Développement Économique et Culturel (ABDEC)	85 201,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Centre d'Insertion Sportive et Culturelle du Bernica (CISCB)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association Domaine Des Tourelles	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Développement de la Possession(ADP)	164 903,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association Economie Sociale et Solidaire de l'Océan Indien (AESSOI)	72 806,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Environnement Valorisation Animation(EVA)	140 113,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Grand Serré Réuni(AGSR)	85 201,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Association Mouvement Solidaire Portois (MSP)	207 420,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association Plaisirs Rando 2P (APR2 P)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Pour L'insertion, La Formation Et De L'emploi (AIFE)	219 815,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association REUNION Unite Coordination Développement	226 012,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association Respect pour la Nature	85 201,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association Rond point des Manguiers (ARPM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Association Réussir le Développement de Bourbon (ARDB)	238 407,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association Service de Proximité(ASP)	103 793,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Sun'Lazes	164 903,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association Tiembo Largue pa (ATLP)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association de la Réunion pour l'Insertion et la Formation (ARIF)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association environnement Valorisation Animation (EVA)	232 210,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association insertion socio Culturelle Sportive du Chaudron (AISCSS)	103 793,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pays d'Accueil de Salazie (APAS)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association pour la Protection des milieux Naturels de l'Est (APMNEST)	299 516,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	128 583,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	97 596,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	97 596,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Nord
Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	72 806,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Association pour le Développement et protection des Makes(ADPM)	85 201,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Associations Familles Solidaires (AFS)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
Associations les BECS ROSES	152 508,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Est
BAC REUNION	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
BAC REUNION	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
EDUCA PI	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Fédération des Choeurs de La Réunion	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Gol les Hauts Aménagement et Propreté (GHAP)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Gol les Hauts Aménagement et Propreté (GHAP)	103 793,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Gran Pie Coco	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
HIBISCUS	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
KAFE GRIYE	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
LE RASSEMBLEMENT	10 800,00	Mise à disposition local 21 chaussée Royale 97460 SAINT PAUL
L'Association EnsemblesPour la Musiques	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
L'Association FENOMENN	9 000,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
L'Association Les Paraventeurs	6 000,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
L'association Flamenco974	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	66 609,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	60 412,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	60 412,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Nénuphar 450	177 298,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
OMDAR	103 793,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
OSCAR - OEUVRES SOCIALES	45 809,05	Mise à disposition d'un agent
OSCAR - OEUVRES SOCIALES	46 266,24	Mise à disposition d'un agent
OSCAR - OEUVRES SOCIALES	65 749,15	Mise à disposition d'un agent
OSCAR - OEUVRES SOCIALES	68 691,15	Mise à disposition d'un agent
OSCAR - OEUVRES SOCIALES	0,00	Mise à disposition local+mobiliers Saint Denis
OXYGENE	128 583,40	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
PECHEURS GOLET	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
PRMA	27 960,00	Mise à disposition d'un ensemble de bureaux R+1 batiment sis 53 Chaussée royale – SAINT PAUL
Piton Saint Leu lève la Tête	103 793,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Piton Saint Leu lève la Tête	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest

730

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Piton Saint Leu lève la tête	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Piton Saint Leu lève la tête	91 399,00	Fonds géré par ASP-EV-Zone Ouest
Projet Soundpainting	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
SYNDICATS SAFPTR	12 760,00	Mise à disposition local 38 Rue du Presbytère – 97410 SAINT PIERRE
TI KAZ BIENVENUE	0,00	Mise à disposition deux parcelles Tampon-chantier Emplois Verts
TI KAZE BIENVENUE	250 802,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
TI KAZE BIENVENUE	164 903,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
TI KAZE BIENVENUE	250 802,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
UCAS	72 806,80	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Valorisation de l'Environnement à la Rivière (VER)	226 012,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
addees	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
addees	79 004,20	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
addees	116 188,60	Fonds géré par ASP-EV-Zone Sud
Personnes de droit public	**158 445 870,60**	
Etat	**2 006 270,89**	
COMMISSION DE L OCEAN INDIEN	2 654,34	
PAYEUR REGIONAL REUNION	1 440 000,00	
PAYEUR REGIONAL REUNION	40 653,55	
REGIMENT SERVICE MILITAIRE ADAPTE DE LA REUNION	12 000,00	
REGIMENT SERVICE MILITAIRE ADAPTE DE LA REUNION	16 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	106 500,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	153 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	235 463,00	
Régions	**56 860 619,79**	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	235 066,03	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	78 477,61	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	107 356,82	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	59,74	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	213,50	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	1 313,06	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	254,67	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	2 858,39	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	89 385,70	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	692 483,38	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	600 000,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	7 947 236,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	150,44	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	6 074,44	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	1 430,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	21 305,15	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	136 493,85	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	130,70	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	74 068,58	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	35 640,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	0,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	56 230,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	13 400,40	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	3 200 000,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	34 452,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	1 000 000,00	
ASSEMBLEE CONSEILS ECONOMIQUES E	6 000,00	
ASSOCIATION CONSEILLERS REGIONAU	18 333,00	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	23 045 335,42	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	77 693,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 559,99	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	9 827,05	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	7 120,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	4 000,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	115 542,60	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 980,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 320,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	24 000,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	15 910,27	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	2 640,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	9 500,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	82 800,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	8 500,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	8 500,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	2 400,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	2 400,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	4 480,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 680,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 952,39	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 084,56	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	1 875,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	53 919,83	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	23 500,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	28 000,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	91 950,60	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	105 000,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	12 000,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	960,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	2 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	2 800,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	57 474,55	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	33 765,17	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	4 120,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	82 726,80	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	6 180,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	11 500,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	4 800,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	720,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	550,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	19 207,50	
LYCEE BOIS D OLIVES	40 645,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	14 000,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	40 000,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	10 800,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	8 000,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	78 608,40	
LYCEE BOIS D OLIVES	18 000,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	8 880,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	13 000,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 120,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 440,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 280,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	400,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 610,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 600,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	6 847,45	
LYCEE BOISJOLY POTIER	10 000,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	80 150,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	122 801,40	
LYCEE BOISJOLY POTIER	11 000,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	13 120,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	1 120,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	150,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	526,20	
LYCEE BOISJOLY POTIER	400,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	500,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	1 430,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	2 400,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	31 600,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	2 790,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	28 000,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	24 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE DE BELLEPIERRE	152 573,40	
LYCEE DE BELLEPIERRE	24 600,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	13 000,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	4 800,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	780,00	
LYCEE DE LA POSSESSION	53 427,76	
LYCEE DE LA POSSESSION	77 922,00	
LYCEE DE LA POSSESSION	9 500,00	
LYCEE DE LA POSSESSION	400,00	
LYCEE DE LA POSSESSION	1 600,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	28 610,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	27 250,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	28 000,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	45 237,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	10 500,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	4 800,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	600,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	446,24	
LYCEE DE STE SUZANNE	2 400,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	640,00	
LYCEE DE STE SUZANNE	960,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	31 811,10	
LYCEE DE TROIS BASSINS	24 584,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	20 300,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	7 416,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	27 032,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	7 500,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	7 500,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	55 005,60	
LYCEE DE TROIS BASSINS	13 000,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	6 600,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	448,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	2 560,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	266,55	
LYCEE DE TROIS BASSINS	1 176,72	
LYCEE DE TROIS BASSINS	100,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	1 100,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	100,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	1 200,00	
LYCEE DE VINCENDO	3 999,99	
LYCEE DE VINCENDO	1 081,90	
LYCEE DE VINCENDO	24 562,74	
LYCEE DE VINCENDO	2 584,75	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE DE VINCENDO	3 890,31	
LYCEE DE VINCENDO	39 188,40	
LYCEE DE VINCENDO	3 540,00	
LYCEE DE VINCENDO	12 000,00	
LYCEE DE VINCENDO	1 920,00	
LYCEE DE VINCENDO	4 800,00	
LYCEE DE VINCENDO	191,20	
LYCEE DE VINCENDO	400,00	
LYCEE DE VINCENDO	640,00	
LYCEE DE VINCENDO	2 160,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	17 213,36	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	35 820,96	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	143 791,20	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	7 000,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	3 030,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	4 800,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	720,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	1 400,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	7 500,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	80 427,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	20 500,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	7 500,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	28 600,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	22 500,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	111 121,80	
LYCEE GEORGES BRASSENS	10 500,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	9 999,60	
LYCEE GEORGES BRASSENS	18 000,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	2 720,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	1 141,60	
LYCEE GEORGES BRASSENS	800,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	3 200,00	
LYCEE JEAN HINGLO	75 932,43	
LYCEE JEAN HINGLO	12 750,00	
LYCEE JEAN HINGLO	26 500,00	
LYCEE JEAN HINGLO	10 919,00	
LYCEE JEAN HINGLO	46 800,00	
LYCEE JEAN HINGLO	116 042,40	
LYCEE JEAN HINGLO	6 000,00	
LYCEE JEAN HINGLO	5 400,00	
LYCEE JEAN HINGLO	9 500,00	
LYCEE JEAN HINGLO	16 251,00	
LYCEE JEAN HINGLO	4 800,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE JEAN HINGLO	540,00	
LYCEE JEAN HINGLO	1 600,00	
LYCEE JEAN HINGLO	640,00	
LYCEE JEAN HINGLO	960,00	
LYCEE JEAN JOLY	30 421,72	
LYCEE JEAN JOLY	754,30	
LYCEE JEAN JOLY	28 475,00	
LYCEE JEAN JOLY	23 747,06	
LYCEE JEAN JOLY	61 592,40	
LYCEE JEAN JOLY	2 739,00	
LYCEE JEAN JOLY	10 500,00	
LYCEE JEAN JOLY	4 800,00	
LYCEE JEAN JOLY	200,00	
LYCEE JEAN JOLY	800,00	
LYCEE LE VERGER	34 486,05	
LYCEE LE VERGER	74 164,20	
LYCEE LE VERGER	9 500,00	
LYCEE LE VERGER	4 800,00	
LYCEE LE VERGER	450,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	5 524,30	
LYCEE LECONTE DE LISLE	1 331,37	
LYCEE LECONTE DE LISLE	3 017,90	
LYCEE LECONTE DE LISLE	12 768,09	
LYCEE LECONTE DE LISLE	7 000,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	157 372,80	
LYCEE LECONTE DE LISLE	27 000,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	9 180,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	11 000,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	1 440,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	7 680,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	2 080,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	1 200,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	70 525,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	19 474,77	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	1 579,80	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	28 800,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	104 746,20	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	11 500,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	4 800,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	500,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	2 400,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	4 400,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	3 520,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE LISLET GEOFFROY	10 905,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	71 942,63	
LYCEE LISLET GEOFFROY	6 362,46	
LYCEE LISLET GEOFFROY	20 000,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	9 030,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	72 311,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	3 199,41	
LYCEE LISLET GEOFFROY	113 310,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	10 500,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	1 760,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	4 640,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	640,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	247,76	
LYCEE LOUIS PAYEN	12 500,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	1 320,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	62 451,60	
LYCEE LOUIS PAYEN	660,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	10 500,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	4 800,00	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	36 775,87	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	22 422,76	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	38 108,97	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	56 181,60	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	11 500,00	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	705,00	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	1 820,00	
LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	600,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	10 167,64	
LYCEE MAHATMA GANDHI	48 493,20	
LYCEE MAHATMA GANDHI	10 500,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	24 000,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	618,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	1 146,26	
LYCEE MAHATMA GANDHI	3 360,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	300,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	2 000,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	17 550,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	30 768,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	725 532,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	6 500,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	5 000,00	
LYCEE NORD BOIS DE NEFLES	400,00	
LYCEE PAUL MOREAU	39 771,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PAUL MOREAU	17 942,53	
LYCEE PAUL MOREAU	2 529,60	
LYCEE PAUL MOREAU	59 995,80	
LYCEE PAUL MOREAU	18 000,00	
LYCEE PAUL MOREAU	10 500,00	
LYCEE PAUL MOREAU	10 800,00	
LYCEE PAUL MOREAU	4 800,00	
LYCEE PAUL MOREAU	700,00	
LYCEE PAUL MOREAU	550,00	
LYCEE PAUL MOREAU	800,00	
LYCEE PAUL MOREAU	3 200,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	25 035,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	23 220,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	5 642,21	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	42 770,40	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	14 400,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	11 000,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	4 800,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	4 800,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	56 603,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	83 487,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	11 500,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	4 800,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	3 616,80	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	75 105,24	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	50 070,16	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	25 788,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	88,19	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	34 704,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	300,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	1 200,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	254 467,08	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	169 644,72	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	7 740,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	4 000,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	8 014,80	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	12 022,20	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	182 196,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	121 464,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	17 148,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	17 012,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	22 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	23 995,80	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	10 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	678,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	720,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	15 445,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	24 485,40	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	12 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	2 100,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	44,39	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	190,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	1 370,75	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	913,84	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	3 254,12	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	3 046,12	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	5 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	17 967,50	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	36 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	168 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	10 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	10 487,40	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZE	2 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	17 315,35	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	22 377,33	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	12 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	82 789,20	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	11 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	9 999,60	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	16 376,40	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	949,83	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	20 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	35 182,41	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	557,07	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	13 530,67	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	91 422,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	6 510,12	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	32 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	4 616,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	5 675,08	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	132 858,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	3 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	21 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	8 160,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	11 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	18 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	1 360,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	1 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	10 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	47 982,97	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	14 343,25	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	44 838,94	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	71 499,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	20 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	10 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	50 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	5 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	16 750,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	83 983,80	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	1 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	1 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	8 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	960,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	57 408,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	1 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	1 020,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	102 101,40	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	17 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	6 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	30 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	10 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	9 960,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	4 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	4 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	10 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	2 300,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	900,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	640,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	960,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	1 100,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	13 884,56	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	42 232,41	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	22 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	95 599,20	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	10 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	2 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	60 692,34	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	3 720,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	6 719,99	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	91 273,20	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	9 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	9 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	18 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	12 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	9 533,40	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	46 575,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	143 012,40	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	9 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	9 533,40	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	18 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	2 176,62	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	2 720,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	18 689,90	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	25 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	671,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	2 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	114 290,40	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	1 260,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	10 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	10 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	10 487,40	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	5 560,80	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	396,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	5 880,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	1 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	51 520,00	

741

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	4 138,25	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	7 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	20 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	87 840,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	7 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	9 999,60	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	1 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	12 220,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	16 193,40	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	42 512,40	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	28 341,60	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	51 691,49	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	21 751,69	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	83 136,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	11 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	155,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	2 800,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	30 255,95	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	85 087,20	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	7 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	112,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	2 400,00	
LYCEE ROLAND GARROS	143 310,00	
LYCEE ROLAND GARROS	143 483,00	
LYCEE ROLAND GARROS	2 400,00	
LYCEE ROLAND GARROS	25 000,00	
LYCEE ROLAND GARROS	2 276,19	
LYCEE ROLAND GARROS	12 000,00	
LYCEE ROLAND GARROS	16 000,00	
LYCEE ROLAND GARROS	222 946,20	
LYCEE ROLAND GARROS	3 021,00	
LYCEE ROLAND GARROS	3 000,00	
LYCEE ROLAND GARROS	12 000,00	
LYCEE ROLAND GARROS	9 999,60	
LYCEE ROLAND GARROS	5 560,80	
LYCEE ROLAND GARROS	160,00	
LYCEE ROLAND GARROS	4 320,00	
LYCEE ROLAND GARROS	400,00	
LYCEE ROLAND GARROS	2 400,00	
LYCEE SAINT BENOIT IV	23 000,00	
LYCEE SAINT BENOIT IV	33 035,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE SAINT BENOIT IV	47 562,60	
LYCEE SAINT BENOIT IV	12 000,00	
LYCEE SAINT BENOIT IV	360,00	
LYCEE SAINT BENOIT IV	400,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	35 368,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	5 000,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	37 314,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	18 000,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	22 500,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	59 990,40	
LYCEE SAINT PAUL IV	21 000,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	12 500,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	3 360,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	1 200,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	10 989,62	
LYCEE SARDA GARRIGA	58 657,50	
LYCEE SARDA GARRIGA	1 555,47	
LYCEE SARDA GARRIGA	92 632,20	
LYCEE SARDA GARRIGA	17 400,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	10 500,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	4 800,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	2 059,68	
LYCEE STELLA	39 323,00	
LYCEE STELLA	5 000,00	
LYCEE STELLA	67 273,20	
LYCEE STELLA	10 000,00	
LYCEE STELLA	18 000,00	
LYCEE STELLA	17 400,00	
LYCEE STELLA	4 800,00	
REGIE REUNION	7 500,00	
REGIE REUNION THD	4 700 000,00	
SARL JULMOS LOISIRS	12 246,00	
SPLA GRAND SUD	140 103,13	
SPLA GRAND SUD	131 253,59	
SPLA GRAND SUD	491 812,77	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	169 000,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	101 400,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	0,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	260 000,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	1 280 500,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	156 000,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	768 300,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	0,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	0,00	
Départements	**249 865,90**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	249 865,90	
Communes	**29 318 191,71**	
MAIRIE DE BRAS PANON	788 787,01	
MAIRIE DE BRAS PANON	263 450,03	
MAIRIE DE CILAOS	13 500,00	
MAIRIE DE CILAOS	143 157,00	
MAIRIE DE CILAOS	132 573,20	
MAIRIE DE CILAOS	14 053,18	
MAIRIE DE CILAOS	53 029,76	
MAIRIE DE CILAOS	78 769,00	
MAIRIE DE CILAOS	25 000,00	
MAIRIE DE CILAOS	12 000,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	33 944,25	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	14 265,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	12 825,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	7 544,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	11 436,80	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	40 525,74	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	333 588,91	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	562 449,13	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	97 461,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	541 300,25	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	144 372,02	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	86 623,21	
MAIRIE DE L ETANG SALE	65 830,50	
MAIRIE DE L ETANG SALE	178 153,05	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	7 807,12	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	7 102,40	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	17 460,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	19 417,72	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	81 124,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	25 000,00	
MAIRIE DE LA POSSESSION	94 895,09	
MAIRIE DE LA POSSESSION	101 027,50	
MAIRIE DE LA POSSESSION	378 947,06	
MAIRIE DE LA POSSESSION	243 678,50	
MAIRIE DE LA POSSESSION	61 208,98	
MAIRIE DE PETITE ILE	12 296,00	
MAIRIE DE PETITE ILE	146 343,20	
MAIRIE DE PETITE ILE	578 919,20	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT ANDRE	3 672,80	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	28 448,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	19 200,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	4 800,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	7 023,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	503 020,57	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	23 975,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	20 000,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	47 454,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	142 500,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	32 500,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	69 043,66	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	346 495,30	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	155 421,35	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	316 735,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	190 041,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	775 687,50	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	188 044,45	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	297 491,11	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	38 400,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	25 000,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	14 000,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	272 232,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	1 004 243,57	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	222 018,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	3 226,89	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	14 738,49	
MAIRIE DE SAINT DENIS	411 277,30	
MAIRIE DE SAINT DENIS	128 631,44	
MAIRIE DE SAINT DENIS	133 380,62	
MAIRIE DE SAINT DENIS	204 974,69	
MAIRIE DE SAINT DENIS	81 146,00	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	258 730,79	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	155 238,48	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	50 340,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	42 000,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	227 726,99	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	5 941,60	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	222 550,98	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	50 000,00	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	240 216,16	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	1 000,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	124 069,85	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT PAUL	376 292,71	
MAIRIE DE SAINT PAUL	135 528,61	
MAIRIE DE SAINT PAUL	134 789,56	
MAIRIE DE SAINT PAUL	114 339,48	
MAIRIE DE SAINT PAUL	377 116,99	
MAIRIE DE SAINT PAUL	354 231,26	
MAIRIE DE SAINT PAUL	560 000,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	40 500,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	1 425 852,72	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	6 000,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	12 800,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	565 849,75	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	683 292,02	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	149 828,11	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	15 977,39	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	25 000,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	681 030,56	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	4 500,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	537 828,31	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	172 777,80	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	75 704,80	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	1 195 238,35	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	90 000,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	47 499,75	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	28 499,85	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	28 721,63	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	17 232,98	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	16 545,39	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	290 500,00	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	53,75	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	52 919,64	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	29 700,00	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	557 174,20	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	632,80	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	600 000,00	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	496 107,53	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	3 080,00	
MAIRIE DE SALAZIE	45 031,50	
MAIRIE DE SALAZIE	8 827,20	
MAIRIE DE SALAZIE	18 562,50	
MAIRIE DE SALAZIE	6 706,10	
MAIRIE DE SALAZIE	33 784,00	
MAIRIE DE SALAZIE	130 627,50	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SALAZIE	138 624,37	
MAIRIE DE SALAZIE	70 225,67	
MAIRIE DE SALAZIE	105 882,55	
MAIRIE DE SALAZIE	140 449,77	
MAIRIE DE SALAZIE	20 876,43	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	503 505,92	
MAIRIE DES AVIRONS	500 668,00	
MAIRIE DES AVIRONS	77 893,00	
MAIRIE DES AVIRONS	77 080,00	
MAIRIE DES AVIRONS	373 183,92	
MAIRIE DES AVIRONS	479 828,82	
MAIRIE DU PORT	7 200,00	
MAIRIE DU PORT	30 892,00	
MAIRIE DU PORT	70 000,00	
MAIRIE DU PORT	42 000,00	
MAIRIE DU PORT	155 450,50	
MAIRIE DU PORT	170 728,08	
MAIRIE DU PORT	45 538,00	
MAIRIE DU TAMPON	279 662,56	
MAIRIE DU TAMPON	959 623,35	
MAIRIE DU TAMPON	122 023,00	
MAIRIE DU TAMPON	260 000,00	
MAIRIE DU TAMPON	765 000,00	
MAIRIE DU TAMPON	773 019,85	
MAIRIE DU TAMPON	394 649,78	
MAIRIE DU TAMPON	25 000,00	
MAIRIE DU TAMPON	50 000,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**60 610 125,20**	
ACADEMIE DE LA REUNION RECTORAT	10 000,00	
ACADEMIE DE LA REUNION RECTORAT	25 000,00	
ARFIS OI EX IRTS	35 721,67	
ARFIS OI EX IRTS	12 425,54	
ARFIS OI EX IRTS	81 014,10	
ARFIS OI EX IRTS	44 022,55	
ARFIS OI EX IRTS	4 602,08	
ARFIS OI EX IRTS	77 773,33	
ARFIS OI EX IRTS	377 628,82	
ARFIS OI EX IRTS	504 585,58	
ARFIS OI EX IRTS	252 292,60	
ARFIS OI EX IRTS	4 920,00	
ARFIS OI EX IRTS	958 711,88	
ARFIS OI EX IRTS	782 107,06	
ARFIS OI EX IRTS	782 107,06	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARFIS OI EX IRTS	1 453 500,00	
ASSOCIATION LES CUIVRES DE L ES	1 400,00	
ASSOCIATION OZIMA	2 100,00	
ASSOCIATION OZIMA	900,00	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	4 681,39	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	6 241,84	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	18 671,97	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	249 137,41	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	118 637,18	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	112 705,06	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	112 705,05	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	183 887,19	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	183 887,19	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	474 547,61	
ATLA VILLAGE MUSIQUE ACTUEL PROD	989,10	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS REU	4 000,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS REU	2 500,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS REU	31 500,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS REU	8 000,00	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS DE L UNIVERSITE DE	1 449,02	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS DE L UNIVERSITE DE	3 381,04	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS DE L UNIVERSITE DE	38 369,36	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS DE L UNIVERSITE DE	38 369,36	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	8 000,00	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	11 332,56	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	9 466,79	
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL	0,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	26 286,10	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	37 923,01	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	35 207,73	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 440,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 466 476,86	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	867 666,14	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 832 938,55	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 088 275,73	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 703 856,41	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 389 988,12	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	1 389 988,12	
CENTRE INTERNATIONAL ETUDES PEDA	7 180,80	
CENTRE INTERNATIONAL ETUDES PEDA	10 771,20	
CENTRE INTERNATIONAL ETUDES PEDA	1 514,89	
CENTRE INTERNATIONAL ETUDES PEDA	1 514,89	
CFA AGRICOLE DE L OUEST	287 430,99	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CFA AGRICOLE DE L OUEST	123 837,56	
CFA AGRICOLE DE L OUEST	114 009,69	
CFA AGRICOLE DE L OUEST	114 009,69	
CFA AGRICOLE DE L OUEST	186 015,81	
CFA AGRICOLE DE L OUEST	186 015,81	
CFA AGRICOLE DU SUD	63 691,10	
CFA AGRICOLE DU SUD	241 107,09	
CFA AGRICOLE DU SUD	116 496,80	
CFA AGRICOLE DU SUD	17 783,23	
CFA AGRICOLE DU SUD	109 250,00	
CFA AGRICOLE DU SUD	109 250,00	
CFA AGRICOLE DU SUD	178 250,00	
CFA AGRICOLE DU SUD	178 250,00	
CFA AGRICOLE DU SUD	504 615,61	
CFA OGEC LEVAVASSEUR	75 767,34	
CFA OGEC LEVAVASSEUR	75 767,35	
CFA OGEC LEVAVASSEUR	123 620,40	
CFA OGEC LEVAVASSEUR	123 620,40	
CFA OGEC LEVAVASSEUR	399 736,40	
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA REUN	17 722,70	
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA REUN	21 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	4 347,29	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	25 983,66	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	39 506,94	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	12 538,50	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	14 540,70	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	19 387,60	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	8 095,54	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	31 790,10	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	42 386,80	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	86 356,26	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	38 366,15	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	6 346,50	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	6 481,51	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	17 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	17 750,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	10 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	12 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	15 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	47 094,18	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	438 249,91	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 028 584,80	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	163 872,03	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	123 548,20	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	4 421,94	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 572,98	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	8 839,96	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	5 159,98	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	2 879,99	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	8 639,96	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	22 992,09	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	14 950,45	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	35 018,91	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	14 272,65	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	626 426,96	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	626 426,96	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 022 065,04	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 022 065,04	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	313 494,39	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	313 494,40	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	511 490,85	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	511 490,85	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	9 915,12	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	78 936,83	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	78 936,83	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	104 210,02	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	49 449,40	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	9 575,04	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	36 004,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	11 250,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	99 624,42	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	13 283,12	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	70 539,90	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	100 670,13	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	134 226,84	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	55 648,11	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	74 197,48	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	18 600,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	6 750,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	4 957,85	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	11 000,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	9 656,80	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	11 000,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	11 000,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	12 500,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	43 288,43	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	67 647,44	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	1 069 014,84	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	1 053 006,16	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	1 068 601,50	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	258 479,53	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	66 740,06	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	6 080,56	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	45 398,79	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	958 520,45	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	958 520,46	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	3 127 803,58	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	4 767 371,20	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	104 500,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	104 500,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	30 000,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	137 276,19	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	616 006,64	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	118 532,17	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	136 400,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	171 176,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	40 406,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	596 000,00	
CHU REUNION	36 268,26	
CIRAD	808 444,28	
CIRAD	1 686,37	
CIRAD	29 524,13	
CIRAD	689 407,16	
CIRAD	784 788,06	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	10 075,99	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	4 695,91	
ECOLE AEH STUDIO MERCIER	2 548,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	9 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	8 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	36 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	8 550,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	8 550,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	48 900,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	1 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	6 805,81	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 248,03	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 248,03	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 248,03	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 248,03	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	4 160,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 493,10	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	1 294,02	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 019,38	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 490,27	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 490,27	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	3 500,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUELLES	2 800,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	62 102,48	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	41 626,62	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	145 350,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	145 350,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	489 300,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	260 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	6 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	76 500,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	129 732,59	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	153 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	344 752,80	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	19 480,33	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	48 633,19	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	10 476,94	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	49 916,35	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	5 299,94	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	2 845,37	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	21 893,58	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	73 652,42	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	211 164,35	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	200 606,37	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	200 606,37	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	327 305,13	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	327 305,13	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	819 416,02	
EPCC FRAC DE LA REUNION	3 000,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	4 050,20	
EPCC FRAC DE LA REUNION	36 000,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	4 200,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	2 345,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	4 970,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	17 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EPCC FRAC DE LA REUNION	32 300,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	32 300,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	79 400,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	600,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	1 200,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	6 250,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	5 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	10 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	5 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	17 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	4 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	5 426,65	
FEDERATION DEPARTEMENT GROUPEM D	11 900,00	
FONTAINE LAURENCE GAEC DE GRAND	3 250,00	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	8 594,20	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	26 238,23	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	14 994,08	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	32 919,39	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	3 909,96	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	16 394,21	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	8 355,54	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	55 737,23	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	11 199,06	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	10 781,29	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC FORM	67 200,84	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC FORM	30 404,75	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC FORM	30 404,75	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC RESERVE NATIONALE MA	230 000,00	
GROUPEMENT REGIONAL DE DEFENSE S	14 994,00	
INSEE	10 000,00	
INSEE	10 000,00	
INSTITUT DE FORMATION INTERNATIO	1 424,43	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	63 000,00	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	27 000,00	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	63 000,00	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	7 463,83	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	10 324,63	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	18 512,70	
KONPANI IBAO	2 328,90	
KONPANI IBAO	2 400,00	
KONPANI IBAO	14 304,50	
KONPANI IBAO	9 000,00	
KONPANI IBAO	2 400,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KONPANI IBAO	17 857,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	450,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	1 050,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	7 047,88	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	3 400,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	6 800,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	5 610,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	7 134,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	3 500,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	1 500,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	15 621,81	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	24 272,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	16 308,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	28 042,80	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	800,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	61 946,64	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	41 297,76	
PIXEL OI FORMATION	3 250,00	
REGIE D ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUE	3 600,00	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	70 000,00	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	124 900,00	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	139 768,00	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	58 650,75	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	123 350,00	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	96 623,01	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	1 194 202,05	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	1 194 742,05	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	156 161,52	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	149 899,92	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	150 880,68	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	297 461,28	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	390 403,80	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	374 749,80	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	377 201,70	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	743 653,20	
REUNION DES MUSEES REGIONAUX	160 000,00	
SASU DEFI	1 550,00	
SCA PROVANILLE	779,36	
SERVICE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION PERMANENTE	56 982,30	
SERVICE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION PERMANENTE	134 195,40	
SICA TERRE REUNIONNAISE	106 362,00	
SICA TERRE REUNIONNAISE	30 000,00	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	613 922,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	327 562,50	
UNIVERSITE DE LA REUNION	400,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	186 453,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	170 000,02	
UNIVERSITE DE LA REUNION	17 347,71	
UNIVERSITE DE LA REUNION	17 656,89	
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 319,84	
UNIVERSITE DE LA REUNION	274 450,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 655,51	
UNIVERSITE DE LA REUNION	59 913,88	
UNIVERSITE DE LA REUNION	37 320,87	
UNIVERSITE DE LA REUNION	25 063,51	
UNIVERSITE DE LA REUNION	62 164,20	
UNIVERSITE DE LA REUNION	33 494,08	
UNIVERSITE DE LA REUNION	84 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	5 092,40	
UNIVERSITE DE LA REUNION	7 638,60	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 760,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	5 040,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	3 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	3 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	4 080,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	3 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	76 800,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 200,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	800,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	17 863,60	
UNIVERSITE DE LA REUNION	3 840,05	
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 050,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 100,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	35 903,50	
UNIVERSITE DE LA REUNION	32 633,34	
UNIVERSITE DE LA REUNION	80 945,90	
UNIVERSITE DE LA REUNION	28 874,90	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 500,00	
Autres	**9 400 797,11**	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDA	8 000,00	
ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS	17 500,00	
ASSOCIATION GRAND PIE COCO	15 000,00	
ASSOCIATION LA BEL OUEST	1 650,56	
CAISSE LOCALE GARANTIE CONTRE CHOMAGE INTEMPERIES	80 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	9 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CFA OGEC	136 493,85	Fonds géré par ASP-formation
CFA OGEC	130,70	Fonds géré par ASP-formation
CFA OGEC	21 305,15	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST JOSEPH	213,50	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST JOSEPH	78 477,61	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST JOSEPH	107 356,82	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST JOSEPH	59,74	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST PAUL	1 313,06	Fonds géré par ASP-formation
CFAA ST PAUL	254,67	Fonds géré par ASP-formation
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	89 385,70	Fonds géré par ASP-formation
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	235 066,03	Fonds géré par ASP-formation
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	186 182,23	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	79 993,46	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	213 793,11	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	60 362,75	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	763 200,00	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	61 621,83	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	69 380,10	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	22 677,88	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	88 000,00	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	49 123,59	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	1 144 951,14	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	7 619,20	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	134 521,68	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	34 023,51	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	71 141,73	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	2 030,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	900,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	2 800,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	1 200,00	
CONSERVATOIRE DE L ESPACE LITTOR	16 307,55	
Collège Bras Panon	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Collège Joseph Bédier	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Collège Mille Roches	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Collège des Mascareignes	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Conseil Départemental de La Réunion	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Direction Régionale des Finances Publiques Reunion	38 476,76	Mise à disposition d'un agent
Ecole Emilie Moreau	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
GESARUN	1 000,00	
GIP PPIEBR	116 091,08	
GIP PPIEBR	10 205,53	
GIP PPIEBR	20 000,00	
GIP PPIEBR	17 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GIP PPIEBR	10 000,00	
GRAND SUD TERRES DE VOLCANS	16 245,46	
GRAND SUD TERRES DE VOLCANS	19 916,67	
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	5 250,00	
Lycée Mahatma Gandhi	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Lycée Marie Curie	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Lycée Nelson Mandela	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
L'Académie de La Réunion	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Mairie de Saint-André	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Mairie de Saint-Benoît	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
ORGANISATION REUNIONNAISE D INFO	2 100,00	
ORGANISATION REUNIONNAISE D INFO	8 605,60	
ORGANISATION REUNIONNAISE D INFO	8 605,60	
Rectorat	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Rectorat / St André	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
Rencontres académiques Orchestres	500,00	Mise à disposition de la salle Gramoun Lélé
SPL ENERGIES REUNION	10 052,39	
SPL ENERGIES REUNION	8 125,84	
SPL ENERGIES REUNION	47 191,17	
SPL ENERGIES REUNION	3 710,34	
SPL ENERGIES REUNION	1 610,47	
SPL ENERGIES REUNION	3 505,74	
SPL ENERGIES REUNION	44 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	10 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	32 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	20 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	3 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	12 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	9 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	2 107,50	
SPL ENERGIES REUNION	2 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	5 480,00	
SPL ENERGIES REUNION	202 043,93	
SPL ENERGIES REUNION	55 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	85 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	22 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	37 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	50 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	15 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	25 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	150 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	30 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	60 000,00	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SPL ENERGIES REUNION	50 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	25 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	250 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	350 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	400 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	1 000 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	500 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	1 506,21	
SPL ENERGIES REUNION	3 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	5 219,34	
SPL ENERGIES REUNION	4 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	50 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	26 459,55	
SPL ENERGIES REUNION	50 000,00	
SPL ENERGIES REUNION	37 500,00	
SPL ENERGIES REUNION	5 143,00	
SPL ENERGIES REUNION	14 271,20	
SPL Reunion des Musées Régionaux	43 196,62	Mise à disposition d'un agent
Secrétariat Général des Hauts	96 730,90	Mise à disposition d'un agent
Secrétariat Général des Hauts	39 543,23	Mise à disposition d'un agent
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	70 000,00	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	634 900,77	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	263 935,30	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	165 633,75	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	38 265,04	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	153 060,19	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	7 065,46	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	42 605,38	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	6 619,54	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	1 232,21	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	16 689,80	
UNION DES FEMMES DE LA REUNION	7 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	2 858,39	Fonds géré par ASP-formation

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV
06

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV
C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D P133-0013 2006/1	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	905	10 000,00	0,00	1 405,80	0,00	0,00	1 405,80	0,00	1 405,80
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	42 621 970,00	0,00	6 643 383,83	0,00	0,00	6 643 383,83	1 394 817,04	5 248 566,79
D P192-0001 2006/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	106 080,00	0,00	1 143,86	0,00	0,00	1 143,86	0,00	1 143,86
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	4 421 174,58	400 000,00	207 276,24	400 000,00	0,00	607 276,24	89 961,66	517 314,58
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	909	3 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P161-0005 2007/1	ACQUISITION FONCIER TCSP	908	1 149 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0008 2011/1	ACQUISITION FONCIERE CULTURE	903	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P161-0006 2007/1	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSP	908	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	3 440 900,00	0,00	3 440 900,00	0,00	0,00	3 440 900,00	152 508,00	3 288 392,00
D P130-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES	909	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES - LYCEES	902	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0009 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CFA	901	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	30 241 000,00	1 110 000,00	645 267,14	999 750,00	0,00	1 645 017,14	0,00	1 645 017,14
D P192-0006 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0015 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES ENSEIGNEMENT	902	3 764 000,00	0,00	1 160,83	0,00	0,00	1 160,83	0,00	1 160,83
D P205-0003 2010/4	ACQUISTIONS FONCIERES FORMATION	901	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P209-0009 2013/1	ACQUSITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	901	12 430 270,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
D P140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSV - RECHERCHE	905	3 439 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES - RECHERCHES	905	6 934 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	106 112,00	23 712,00	37 501,73	23 712,00	0,00	61 213,73	14 644,07	46 569,66
D P145-0002 2007/1	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P145-0001 2006/2	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
D P126-0001 2006/1	AGENDA 21	907	96 481,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P120-0001 2006/1	AGRICULTURE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	909	13 168 685,00	0,00	313 402,02	0,00	0,00	313 402,02	0,00	313 402,02
D P140-0004 2010/2	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	1 152 541,00	140 000,00	165 242,39	82 206,51	1 618,33	245 830,57	38 871,06	206 959,51
D P161-0001 2006/1	AIDES AUX AOT TRANSPORTS	908	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	717 906,00	45 000,00	63 158,48	41 926,40	3 900,00	101 184,88	34 421,65	66 763,23
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	1 351 849,00	335 000,00	238 053,25	248 001,60	0,00	486 054,85	162 760,40	323 294,45
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	909	3 378 981,07	3 378 981,07	0,00	3 991 681,22	612 700,15	3 378 981,07	1 087 030,36	2 291 950,71
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	909	391 188,00	0,00	148 867,02	0,00	0,00	148 867,02	0,00	148 867,02
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	909	478 670,00	60 000,00	17 386,66	33 082,78	0,00	50 469,44	13 480,56	36 988,88
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	909	116 450,00	116 450,00	0,00	116 450,00	0,00	116 450,00	70 019,45	46 430,55
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	45 000,00	0,00	7 526,00	0,00	0,00	7 526,00	0,00	7 526,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	2 232 736,00	150 000,00	1 297 142,68	150 000,00	0,00	1 447 142,68	1 004 536,26	442 606,42
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	909	103 618,00	103 618,00	0,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	7 000,00	3 000,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	909	11 526 103,50	1 386 951,50	1 569 366,21	1 439 944,00	52 992,50	2 956 317,71	997 251,45	1 959 066,26

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P130-0006 2006/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	909	2 298 185,00	0,00	128 650,17	0,00	0,00	128 650,17	0,00	128 650,17
D P133-0008 2006/1	AIDES PROJETS PUBLICS RESEAU REGIONAL (phase EDF)	905	378 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	1 912 403,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2006/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	909	24 447 000,00	0,00	3 433 669,88	0,00	0,00	3 433 669,88	0,00	3 433 669,88
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	909	100 183 645,25	9 547 090,25	25 102 327,17	13 352 688,97	3 837 375,72	34 617 640,42	4 631 612,96	29 986 027,46
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	909	10 208 812,00	995 000,00	4 342 880,95	995 000,00	0,00	5 337 880,95	411 024,55	4 926 856,40
D P130-0013 2006/1	AIDES REGIONALES ENTREPRISES < 23 K¿	909	2 410 000,00	0,00	1 313 827,43	0,00	0,00	1 313 827,43	0,00	1 313 827,43
D P140-0026 2016/1	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	22 000 000,00	6 000 000,00	8 299 923,73	6 000 000,00	0,00	14 299 923,73	8 053 050,95	6 246 872,78
D P192-0004 2006/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS A DISPOSITION	900	1 079 977,00	0,00	598 093,69	0,00	0,00	598 093,69	0,00	598 093,69
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	5 701 885,00	1 230 000,00	723 268,30	1 410 000,00	0,00	2 133 268,30	741 396,69	1 391 871,61
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	2 639 900,00	38 900,00	589 444,68	117 779,76	78 969,86	628 254,58	0,00	628 254,58
D P140-0004 2006/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	1 667 500,00	0,00	113 405,77	0,00	0,00	113 405,77	0,00	113 405,77
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	909	40 340 541,09	75 541,09	8 421 417,58	75 541,09	0,00	8 496 958,67	930 450,19	7 566 508,48
D P130-0004 2006/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	909	4 407 216,00	0,00	91 882,38	0,00	0,00	91 882,38	0,00	91 882,38
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	909	7 110 142,09	1 444 142,09	1 747 807,84	2 411 963,56	967 821,47	3 191 949,93	40 643,05	3 151 306,88
D P130-0010 2006/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	909	2 305 000,00	0,00	2 222,94	0,00	0,00	2 222,94	0,00	2 222,94
D P197-0025 2008/1	ANTENNE SATELITTE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	8 000 000,00	0,00	54 109,66	0,00	0,00	54 109,66	0,00	54 109,66
D P197-0025 2010/1	ANTENNE SATELLITE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	3 422 329,00	0,00	114 195,02	0,00	0,00	114 195,02	32 569,56	81 625,46
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	909	300 000,00	0,00	21 713,37	0,00	0,00	21 713,37	0,00	21 713,37

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	909	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	2 340 000,00	0,00	376 967,72	0,00	0,00	376 967,72	0,00	376 967,72
D P192-0008 2010/1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	2 079 800,00	0,00	16 251,29	0,00	0,00	16 251,29	0,00	16 251,29
D P192-0008 2006/1	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	900	2 568 750,00	0,00	272 426,76	0,00	0,00	272 426,76	0,00	272 426,76
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	15 758 031,00	0,00	4 370 874,80	0,00	0,00	4 370 874,80	1 460 585,77	2 910 289,03
D P197-0017 2006/1	CENTRE DES EAUX DOUCES SEM	907	3 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0001 2006/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	780 000,00	0,00	103 096,22	0,00	0,00	103 096,22	0,00	103 096,22
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	3 697 200,00	195 700,00	647 201,33	601 330,59	405 630,59	842 901,33	290 276,71	552 624,62
D P140-0022 2015/4	CONNAISSANCE ENTRETIEN ET PRESERVATION PAT NAT CULT P.	905	115 000,00	0,00	22 797,07	0,00	0,00	22 797,07	11 549,69	11 247,38
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	570 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	15 800 816,00	650 000,00	6 672 960,93	500 000,00	0,00	7 172 960,93	1 574 171,81	5 598 789,12
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	9 523 671,00	0,00	1 775 407,87	0,00	0,00	1 775 407,87	0,00	1 775 407,87
D P197-0011 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR SEM	903	1 300 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	901	32 011 201,00	0,00	2 636 780,84	0,00	0,00	2 636 780,84	43 933,71	2 592 847,13
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	901	21 778 665,00	0,00	3 357 449,56	0,00	0,00	3 357 449,56	1 572 522,99	1 784 926,57
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	9 533 639,00	0,00	661 085,53	0,00	0,00	661 085,53	2 978,31	658 107,22
D P197-0019 2010/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE ET STRUCTURE D ACEUIL	902	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	41 715 873,33	880 000,00	10 801 568,33	880 000,00	0,00	11 681 568,33	1 898 059,29	9 783 509,04
D P197-0004 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRE PAR DES SEM	902	12 528 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	2 251 025,00	0,00	1 538 832,90	0,00	0,00	1 538 832,90	0,00	1 538 832,90
D P197-0004 2010/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES PAR DES SEM	902	19 583,00	0,00	19 583,00	0,00	0,00	19 583,00	0,00	19 583,00
D P160-0009 2007/1	DECHARGE CAMBAIE	908	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0003 2010/1	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	4 697 957,11	689 000,00	1 289 964,32	688 438,90	0,00	1 978 403,22	503 143,07	1 475 260,15
D P126-0003 2010/3	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	1 118 940,00	89 000,00	140 202,72	118 263,21	29 347,21	229 118,72	0,00	229 118,72
D P126-0003 2006/3	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	200 000,00	0,00	15 030,07	0,00	0,00	15 030,07	0,00	15 030,07
D P126-0003 2006/1	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	1 118 338,20	0,00	96 088,90	0,00	0,00	96 088,90	0,00	96 088,90
D P207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	900	1 299 400,00	0,00	1 249 346,06	0,00	0,00	1 249 346,06	0,00	1 249 346,06
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	200 000,00	0,00	197 637,00	0,00	0,00	197 637,00	0,00	197 637,00
D P140-0003 2010/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	2 556 500,00	0,00	1 082 852,54	0,00	0,00	1 082 852,54	69 380,10	1 013 472,44
D P140-0003 2006/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	1 337 975,00	0,00	4 025,00	0,00	0,00	4 025,00	0,00	4 025,00
D P199-0001 2006/2	DEPENSES IMPREVUES	950	774 082,00	0,00	774 082,00	0,00	0,00	774 082,00	0,00	774 082,00
D P199-0001 2010/1	DEPENSES IMPREVUES	950	281 292,00	0,00	281 292,00	0,00	0,00	281 292,00	0,00	281 292,00
D P199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES	950	719 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P199-0002 2010/1	DEPENSES IMPREVUES	950	3 091 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	901	4 780 000,00	180 000,00	709 330,06	334 340,61	180 000,00	863 670,67	201 724,50	661 946,17
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	901	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	99 640,14	80 359,86
D P192-0010 2007/1	DEPOT DE GARANTIE LOYER	900	4 800,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	4 776,00	0,00	1 490,89	0,00	0,00	1 490,89	0,00	1 490,89
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	71 810,00	1 700,00	44 485,24	0,00	0,00	44 485,24	1 678,00	42 807,24

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P140-0022 2015/3	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	599 600,00	199 600,00	346 751,59	200 000,00	0,00	546 751,59	47 303,26	499 448,33
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	196 510,00	5 000,00	137 717,54	5 000,00	0,00	142 717,54	1 750,00	140 967,54
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	710 100,00	50 000,00	348 798,22	50 000,00	0,00	398 798,22	54 849,08	343 949,14
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	35 000,00	10 000,00	10 134,68	10 000,00	0,00	20 134,68	0,00	20 134,68
D P160-0012 2009/1	DIVERS INVESTISSEMENTS DRR	908	13 000,00	0,00	4 613,00	0,00	0,00	4 613,00	0,00	4 613,00
D P110-0001 2006/1	DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES LYCEES PUBLICS	902	37 620 056,43	0,00	1 711 224,04	0,00	0,00	1 711 224,04	0,00	1 711 224,04
D P150-0009 2006/1	DROIT D AUTEUR	903	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0027 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	905	3 151 600,10	2 000 000,10	464 727,50	2 000 000,00	0,00	2 464 727,50	356 958,98	2 107 768,52
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	909	46 919,00	0,00	4 954,62	0,00	0,00	4 954,62	0,00	4 954,62
D P130-0012 2010/1	EMPLOIS JEUNES	909	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	1 355 000,00	0,00	20 434,58	0,00	0,00	20 434,58	0,00	20 434,58
D P126-0002 2010/3	ENERGIE	907	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2006/6	ENERGIE	907	1 468 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2010/6	ENERGIE (ECOLES PRIMAIRES)	907	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	1 000 000,00	0,00	758 814,41	0,00	0,00	758 814,41	0,00	758 814,41
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	1 500 001,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	2 395 001,00	0,00	480 591,69	0,00	0,00	480 591,69	8 755,68	471 836,01
D P126-0002 2006/5	ENERGIE (travaux en maîtrise d ouvrage)	907	13 804 740,00	0,00	1 259 485,00	0,00	0,00	1 259 485,00	0,00	1 259 485,00
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	10 738 060,00	0,00	173 961,45	0,00	0,00	173 961,45	0,00	173 961,45

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	6 200 000,00	0,00	1 954 000,00	0,00	0,00	1 954 000,00	849 000,00	1 105 000,00
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	8 414 261,00	406 000,00	2 433 695,23	274 710,00	0,00	2 708 405,23	64 671,27	2 643 733,96
D P208-0002 2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE	907	16 365 000,00	3 494 000,00	1 137 594,23	3 533 000,00	39 000,00	4 631 594,23	3 694 666,54	936 927,69
D P208-0002 2011/7	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	14 540 000,00	2 300 000,00	3 600 958,00	2 300 000,00	0,00	5 900 958,00	2 032 978,25	3 867 979,75
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	1 812 163,00	157 632,00	190 172,58	157 632,00	0,00	347 804,58	208 632,00	139 172,58
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	20 316 810,00	1 897 969,00	8 491 430,10	1 912 969,00	15 000,00	10 389 399,10	1 478 080,42	8 911 318,68
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
D P150-0003 2006/1	EQUIPEMENT MCUR	903	1 750 000,00	0,00	229 330,76	0,00	0,00	229 330,76	0,00	229 330,76
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	640 000,00	30 000,00	333 949,53	30 003,00	3,00	363 949,53	95 632,67	268 316,86
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	60 000 000,00	0,00	1 738 657,22	0,00	0,00	1 738 657,22	283 190,87	1 455 466,35
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	901	34 254 582,93	1 551 236,57	13 297 697,42	2 404 712,29	859 513,37	14 842 896,34	1 877 704,03	12 965 192,31
D P112-0001 2006/2	EQUIPEMENTS DES CENTRES	901	8 436 740,05	0,00	1 142 307,49	0,00	0,00	1 142 307,49	0,00	1 142 307,49
D P112-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION M.O. REGION	901	12 609 239,95	0,00	5 812 659,07	0,00	0,00	5 812 659,07	0,00	5 812 659,07
D P112-0002 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION MO REGION	901	655 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P110-0001 2006/6	EQUIPEMENTS DES EQUIPES MOBLES (TOS)	902	685 000,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	5 400,00
D P110-0001 2006/3	EQUIPEMENTS DES INTERNATS LYCEES PUBLICS	902	1 460 308,05	0,00	76 119,97	0,00	0,00	76 119,97	0,00	76 119,97
D P110-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES LYCEES PRIVES	902	936 461,00	0,00	6 746,88	0,00	0,00	6 746,88	0,00	6 746,88
D P111-0002 2006/1	EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	4 371 938,00	0,00	122 955,03	0,00	0,00	122 955,03	0,00	122 955,03
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	14 217 017,00	2 742 900,00	5 893 732,19	2 744 200,00	0,00	8 637 932,19	993 947,64	7 643 984,55

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P198-0002 2006/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	3 979 393,35	0,00	2 022 477,32	0,00	0,00	2 022 477,32	0,00	2 022 477,32
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	81 163 784,00	9 126 054,00	9 484 405,05	9 526 054,00	400 000,00	18 610 459,05	8 202 361,02	10 408 098,03
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	5 240 675,00	380 900,00	585 802,45	390 900,00	10 000,00	966 702,45	423 707,41	542 995,04
D P110-0001 2006/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	1 823 583,00	0,00	73 500,60	0,00	0,00	73 500,60	0,00	73 500,60
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	5 338 084,00	582 000,00	620 250,12	390 000,00	160 000,00	850 250,12	250 626,95	599 623,17
D P150-0002 2006/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALES	903	2 580 000,00	0,00	234 074,65	0,00	0,00	234 074,65	0,00	234 074,65
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	1 634 950,00	145 000,00	143 274,60	145 000,00	0,00	288 274,60	153 467,39	134 807,21
D P140-0020 2015/1	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	402 100,00	89 100,00	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
D P140-0008 2006/1	ETUDE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	905	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	909	4 104 445,00	378 900,00	975 808,96	507 906,13	183 863,13	1 299 851,96	337 360,77	962 491,19
D P130-0002 2006/1	ETUDES A CARACTERES ECONOMIQUES MO REGION	909	1 395 000,00	0,00	490 828,94	0,00	0,00	490 828,94	0,00	490 828,94
D P133-0003 2006/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	1 523 789,00	0,00	332 523,48	0,00	0,00	332 523,48	0,00	332 523,48
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	500 300,00	0,00	137 332,25	0,00	0,00	137 332,25	0,00	137 332,25
D P150-0007 2006/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	270 000,00	0,00	8 354,25	0,00	0,00	8 354,25	0,00	8 354,25
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	1 191 216,00	120 000,00	383 822,10	120 000,00	0,00	503 822,10	42 579,81	461 242,29
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	100 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D P198-0001 2006/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	400 000,00	0,00	347 767,03	0,00	0,00	347 767,03	0,00	347 767,03
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	2 481 350,00	895 000,00	819 320,97	845 000,00	0,00	1 664 320,97	284 231,45	1 380 089,52
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	909	407 500,00	407 500,00	0,00	201 843,13	0,00	201 843,13	0,00	201 843,13

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	365 946,54	20 946,54	147 300,00	20 946,92	0,38	168 246,54	116 091,08	52 155,46
D P161-0002 2006/1	ETUDES TCSP	908	28 487 220,00	0,00	5 750 919,66	0,00	0,00	5 750 919,66	0,00	5 750 919,66
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	13 172 733,33	5 159 400,00	3 764 610,08	10 255 416,55	5 096 789,55	8 923 237,08	629 583,45	8 293 653,63
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	2 233 846,50	95 000,00	665 201,04	0,00	0,00	665 201,04	57 722,00	607 479,04
D P161-0003 2006/1	ETUDES TSCP REALISEES PAR SEM	908	34 710 000,00	0,00	18 978 214,59	0,00	0,00	18 978 214,59	0,00	18 978 214,59
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	20 000,00	10 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	909	67 421 200,00	310 000,00	28 102 063,00	310 000,00	0,00	28 412 063,00	350 000,00	28 062 063,00
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	909	12 535 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P130-0016 2006/1	FONDS DE GARANTIE	909	1 000 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
D P140-0005 2010/1	FRAFU	905	3 481 483,00	0,00	110 579,91	0,00	0,00	110 579,91	0,00	110 579,91
D P126-0011 2015/1	FRAFU	907	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0009 2011/1	FRAFU	907	1 185 740,00	0,00	76 277,81	0,00	0,00	76 277,81	0,00	76 277,81
D P140-0005 2006/1	FRAFU - FONDS REGIONAL D AMENAGEMENT FONCIER ET URBAIN	905	4 806 192,00	0,00	356 032,45	0,00	0,00	356 032,45	0,00	356 032,45
D P140-0035 2016/1	FRAFU AMENAGEMENT	905	6 071 793,08	2 321 793,08	1 720 000,00	2 317 548,00	0,00	4 037 548,00	0,00	4 037 548,00
D P197-0021 2006/1	FRAIS D ETUDES	900	96 500,00	0,00	2 872,30	0,00	0,00	2 872,30	0,00	2 872,30
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	1 955 740,00	0,00	0,76	0,00	0,00	0,76	0,00	0,76
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	1 669 899,67	150 000,00	358 283,18	150 000,00	0,00	508 283,18	159 989,33	348 293,85
D P160-0010 2008/1	FRDE - IMPASS. OBSRV. VOLCAN	908	80 000,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
D P133-0004 2006/1	FRDE - INFRASTRUCTURES HAUT DEBIT EPCI ET REGION	905	6 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P130-0015 2011/1	FRDE 2006	909	20 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0015 2006/1	FRDE 2006	909	28 577 806,00	0,00	2 846 916,03	0,00	0,00	2 846 916,03	0,00	2 846 916,03
D P133-0004 2010/1	FRDE INFRASTRUCTURE HAUT DEBIT EPCI	905	27 169 444,00	40 000,00	4 071 469,36	38 681,58	0,00	4 110 150,94	1 398 688,18	2 711 462,76
D P197-0028 2010/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	4 650 000,00	0,00	165 642,05	0,00	0,00	165 642,05	3 377,43	162 264,62
D P197-0028 2009/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	250 000,00	0,00	3 900,94	0,00	0,00	3 900,94	0,00	3 900,94
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	30 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	1 047 070,00	80 000,00	76 000,05	38 500,00	4 600,00	109 900,05	43 627,03	66 273,02
D P133-0014 2008/1	INVEST AUDIOVISUEL EN MO	905	50 000,00	0,00	1 812,04	0,00	0,00	1 812,04	0,00	1 812,04
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	150 120,00	9 120,00	84 723,81	9 120,00	0,00	93 843,81	9 191,87	84 651,94
D P196-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	232 604,30	0,00	119 302,97	0,00	0,00	119 302,97	0,00	119 302,97
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	295 800,00	22 800,00	214 582,88	22 800,00	0,00	237 382,88	2 170,00	235 212,88
D P195-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CESR	900	125 000,00	0,00	98 961,30	0,00	0,00	98 961,30	0,00	98 961,30
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	1 157 000,00	250 000,00	36 763,38	250 000,00	250 000,00	36 763,38	25 000,00	11 763,38
D P144-0001 2006/1	INVESTISSEMENTS - COOPERATION REGIONALE	900	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0025 2015/1	INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES	908	2 000 000,00	0,00	218 958,64	0,00	0,00	218 958,64	0,00	218 958,64
D P110-0001 2006/5	MACHINES OUTILS DES LYCEES PUBLICS	902	2 673 826,25	0,00	227 112,86	0,00	0,00	227 112,86	0,00	227 112,86
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	485 062,00	52 000,00	115 728,55	52 000,00	0,00	167 728,55	15 269,94	152 458,61
D P192-0002 2006/1	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER, TELEPHONIE	900	1 554 790,00	0,00	692 158,63	0,00	0,00	692 158,63	0,00	692 158,63
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	4 059 209,42	250 000,00	918 915,83	250 000,00	0,00	1 168 915,83	142 520,21	1 026 395,62
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	129 564,00	25 000,00	85 651,29	25 000,00	0,00	110 651,29	5 060,46	105 590,83

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P192-0005 2006/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	35 000,00	0,00	25 514,50	0,00	0,00	25 514,50	0,00	25 514,50
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	3 152 299,67	480 000,00	687 303,16	300 000,00	0,00	987 303,16	457 568,41	529 734,75
D P192-0003 2006/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	900	445 528,00	0,00	279 512,09	0,00	0,00	279 512,09	0,00	279 512,09
D P110-0001 2006/2	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	5 229 904,27	0,00	217 682,65	0,00	0,00	217 682,65	0,00	217 682,65
D P202-0001 2006/1	MATERIELS DE BUREAU - GROUPE ELUS	900	209 335,00	0,00	101 868,02	0,00	0,00	101 868,02	0,00	101 868,02
D P126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	464 180,00	0,00	12 487,39	0,00	0,00	12 487,39	0,00	12 487,39
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	4 034 390,21	435 000,00	952 459,63	116 555,57	100 673,62	968 341,58	589 227,57	379 114,01
D P126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	907	110 000,00	0,00	7 708,40	0,00	0,00	7 708,40	0,00	7 708,40
D P126-0004 2006/2	MILIEUX TERRESTRES	907	725 000,00	0,00	11 286,68	0,00	0,00	11 286,68	0,00	11 286,68
D P126-0004 2010/2	MILLIEUX TERRESTRES	907	1 530 452,68	120 000,00	400 000,37	69 667,46	0,00	469 667,83	51 986,05	417 681,78
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	23 033 444,24	1 072 000,00	6 808 015,20	1 072 000,00	0,00	7 880 015,20	1 585 822,09	6 294 193,11
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	325 277 074,00	20 872 200,00	116 947 403,08	20 820 761,00	0,00	137 768 164,08	34 545 503,40	103 222 660,68
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	3 899 336,00	0,00	3 407 673,39	0,00	0,00	3 407 673,39	22 756,39	3 384 917,00
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	901	20 583 042,00	5 840 000,00	11 400 742,42	11 690 000,00	5 850 000,00	17 240 742,42	1 039 657,40	16 201 085,02
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	178 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	245 000,00	50 000,00	123 133,81	15 882,90	15 882,90	123 133,81	86 307,55	36 826,26
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	1 901 864,00	230 000,00	894 463,66	200 000,00	0,00	1 094 463,66	249 778,05	844 685,61
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	14 302 000,00	0,00	558 975,84	0,00	0,00	558 975,84	0,00	558 975,84

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	1 978 500 002,00	0,00	965 289 013,28	0,00	0,00	965 289 013,28	291 768 807,66	673 520 205,62
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	491 051,00	0,00	48 612,98	0,00	0,00	48 612,98	0,00	48 612,98
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	3 772 860,00	0,00	890 979,04	0,00	0,00	890 979,04	0,00	890 979,04
D P150-0008 2006/1	OEUVRES D ART REGION	903	210 000,00	0,00	43 926,15	0,00	0,00	43 926,15	0,00	43 926,15
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	1 610 000,00	50 000,00	807 924,79	50 000,00	0,00	857 924,79	57 280,00	800 644,79
D P140-0002 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	1 085 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0002 2010/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	4 298 400,00	500 000,00	140 400,00	500 000,00	0,00	640 400,00	499 000,00	141 400,00
D P140-0011 2006/1	PART CAPITAL SOCIAL SOCIETE	905	1 540 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	3 699 020,00	0,00	679 980,80	0,00	0,00	679 980,80	0,00	679 980,80
D P133-0010 2007/1	PARTICIPATION A UN CONSORTIUM	905	58 250 000,00	0,00	1 365,60	0,00	0,00	1 365,60	0,00	1 365,60
D P130-0005 2011/1	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM	909	17 029 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	909	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	2 457 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0037 2017/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	909	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0018 2012/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	908	84 500 000,00	0,00	4,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
D P211-0001 2011/3	PARTICIPATION CAPITAL SOCIETE AEROPORTUAIRE	908	35 000,00	0,00	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	0,00	20 200,00
D P140-0015 2010/1	PARTICIPATION SEFAR	905	1 200 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	901	125 000,00	75 000,00	25 000,00	75 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnel au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P140-0016 2011/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	905	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0007 2006/1	PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS MIXTES	905	450 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D P150-0021 2012/1	PARTICÏPATION CAPITAL SPL	903	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0007 2006/1	PATRIMOINE - ACQUISITIONS LOGICIELS	900	72 500,00	0,00	38 533,50	0,00	0,00	38 533,50	0,00	38 533,50
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	70 174 930,00	16 640 000,00	89 247,06	0,00	0,00	89 247,06	1 405,22	87 841,84
D P209-0004 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	901	2 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	8 658 600,00	2 250 000,00	0,74	0,00	0,00	0,74	0,00	0,74
D P209-0005 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	2 220 666,00	508 500,00	837 260,85	558 500,00	0,00	1 395 760,85	316 158,73	1 079 602,12
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	31 600,00	0,00	30 345,88	0,00	0,00	30 345,88	0,00	30 345,88
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	150 000,00	0,00	26 104,66	0,00	0,00	26 104,66	0,00	26 104,66
D P205-0002 2010/2	PATRIMOINE- BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	901	2 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0003 2007/4	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIE - FORMATION	901	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0003 2007/1	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-LYCEES	902	11 671 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0003 2007/3	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-MCUR	903	3 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0002 2007/2	PATRIMOINE-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	901	3 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P205-0002 2007/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	3 600 000,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
D P205-0002 2010/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	149 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P205-0001 2007/1	PATRIMOINE-DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	900	40 268,00	0,00	16 902,80	0,00	0,00	16 902,80	0,00	16 902,80
D P120-0002 2006/1	PECHE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	909	2 473 965,00	0,00	480 454,92	0,00	0,00	480 454,92	0,00	480 454,92
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	909	351 853,00	0,00	6 249,43	0,00	0,00	6 249,43	0,00	6 249,43
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	909	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	9 846,01	65 153,99
D P140-0006 2010/1	PGRI	905	5 990 467,00	700 000,00	135 031,36	1 214 832,50	515 269,00	834 594,86	3 226,89	831 367,97
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	5 041 000,00	0,00	328 775,07	0,00	0,00	328 775,07	0,00	328 775,07
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	35 866 150,00	7 225 900,00	9 717 035,94	7 225 900,00	0,00	16 942 935,94	1 942 604,77	15 000 331,17
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	332 000,00	0,00	145 698,13	0,00	0,00	145 698,13	61 208,98	84 489,15
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	665 000,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	558 600,00	0,00	558 600,00
D P210-0003 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - AMENAGEMENT	905	29 578 930,00	0,00	5 784 484,08	0,00	0,00	5 784 484,08	211 990,92	5 572 493,16
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	117 108 663,50	0,00	21 226 675,73	0,00	0,00	21 226 675,73	7 490 142,56	13 736 533,17
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	73 904 700,00	7 300 000,00	7 786 725,25	7 300 000,00	0,00	15 086 725,25	5 100 800,00	9 985 925,25
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	102 766 926,50	0,00	17 062 694,51	0,00	0,00	17 062 694,51	3 552 985,55	13 509 708,96
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	31 037 500,00	11 000 000,00	16 199 457,99	18 809 201,00	7 812 465,40	27 196 193,59	6 419 146,20	20 777 047,39
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	40 973 140,00	15 000 000,00	22 400 339,37	29 811 343,00	16 956 455,00	35 255 227,37	6 859 989,12	28 395 238,25
D P140-0030 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	287 260,28	37 260,28	184 476,00	37 260,28	0,00	221 736,28	47 205,53	174 530,75
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	909	4 530 000,00	0,00	2 530 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00
D P140-0022 2015/2	PORTES DE PARC - ITINERAIRES D ACCES	905	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0012 2016/1	POTABILISATION	907	4 299 932,00	2 742 000,00	1 373 112,87	960 139,26	0,00	2 333 252,13	20 876,43	2 312 375,70
D P140-0006 2006/1	PPER - PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	905	2 894 299,00	0,00	207 275,86	0,00	0,00	207 275,86	0,00	207 275,86

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	383 053 072,00	0,00	53 868 668,67	0,00	0,00	53 868 668,67	59 760,35	53 808 908,32
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	833 063 083,00	171 558 700,00	177 031 435,33	270 458 900,36	99 338 900,36	348 151 435,33	80 155 557,43	267 995 877,90
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	226 840,00	0,00	20 673,28	0,00	0,00	20 673,28	0,00	20 673,28
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	2 315 000,00	50 000,00	901 463,61	100 000,00	50 000,00	951 463,61	197 060,53	754 403,08
D P133-0009 2007/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	727 870,00	0,00	37 633,09	0,00	0,00	37 633,09	0,00	37 633,09
D P133-0016 2011/1	PROJET NRAZO	905	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	17 944 360,00	8 055 000,00	9 076 217,85	8 620 020,00	565 040,00	17 131 197,85	1 157 178,85	15 974 019,00
D P210-0007 2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L EAU	907	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	2 051 754,00	721 349,00	1 330 405,00	0,00	1 330 405,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	909	20 760 971,88	2 451 442,88	4 127 477,03	2 432 155,81	0,00	6 559 632,84	2 313 850,00	4 245 782,84
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	32 183,00	5 000,00	25 298,88	5 000,00	0,00	30 298,88	149,00	30 149,88
D P199-0003 2009/1	REGIES D AVANCES	900	296,65	0,00	296,65	0,00	0,00	296,65	0,00	296,65
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	1 784 780,00	70 500,00	398 413,01	71 000,00	35 500,00	433 913,01	174 066,87	259 846,14
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	49 682 308,33	1 518 000,00	3 321 351,31	1 518 000,00	0,00	4 839 351,31	735 113,08	4 104 238,23
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	8 689 370,00	0,00	608 475,78	0,00	0,00	608 475,78	68 586,79	539 888,99
D P140-0019 2015/1	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	11 000 000,00	2 000 000,00	3 941 296,00	0,00	0,00	3 941 296,00	230 400,00	3 710 896,00
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	1 015 000,00	200 000,00	167 215,00	199 999,60	0,00	367 214,60	85 640,00	281 574,60
D P205-0009 2014/1	REMBOURSEMENT CAUTION MOCA	900	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	11 860 000,00	10 000 000,00	1 194 799,33	10 000 000,00	0,00	11 194 799,33	2 378 229,65	8 816 569,68
D P197-0024 2007/1	RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES	902	465 940,00	0,00	16 782,19	0,00	0,00	16 782,19	0,00	16 782,19
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	209 520,00	49 520,00	123 062,76	49 520,00	0,00	172 582,76	50 047,04	122 535,72

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P140-0022 2015/1	RENOVATION VILLAGE ZO RURAL MISE TOURISME PARC NAT BIENS PATRIMOINE L UNESCO	905	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P161-0004 2007/1	REPRISE ETUDES SR21	908	28 934 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	400 000,00	400 000,00	0,00	500 000,00	100 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
D P140-0021 2015/1	RESTRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS SENSIBLES	905	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	2 075 000,00	0,00	1 375 000,00	0,00	0,00	1 375 000,00	394 649,78	980 350,22
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	5 170 325,00	0,00	1 586 471,97	0,00	0,00	1 586 471,97	708 120,56	878 351,41
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	497 200 000,00	0,00	10 676 409,06	0,00	0,00	10 676 409,06	1 443 165,00	9 233 244,06
D P140-0001 2010/1	SAR	905	1 536 600,00	65 000,00	424 459,67	0,00	0,00	424 459,67	105 641,71	318 817,96
D P140-0001 2006/1	SAR - SCHEMA D AMENAGEMENT REGIONAL	905	650 000,00	0,00	80 519,91	0,00	0,00	80 519,91	0,00	80 519,91
D P140-0023 2015/1	SEAS OI INFRASTRUCTURES	905	3 850 000,00	0,00	1 101 352,00	0,00	0,00	1 101 352,00	48 111,69	1 053 240,31
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	200 000,00	50 000,00	117 353,35	50 000,00	0,00	167 353,35	19 369,78	147 983,57
D P204-001 2006/1	SIG - ACQUISITIONS DE DONNEES	905	95 000,00	0,00	22 337,36	0,00	0,00	22 337,36	0,00	22 337,36
D P204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	905	9 520 000,00	0,00	25 680,97	0,00	0,00	25 680,97	0,00	25 680,97
D P204-006 2012/1	SIG - EQUIPEMENTS	905	194 000,00	17 000,00	28 437,51	17 000,00	0,00	45 437,51	21 678,30	23 759,21
D P204-002 2006/1	SIG - FRAIS ETUDES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT	905	1 467 000,00	0,00	1 346 451,73	0,00	0,00	1 346 451,73	0,00	1 346 451,73
D P204-003 2006/1	SIG - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	905	105 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
D P204-002 2013/1	SIG FRAIS D ETUDES ET RECHERCHE	905	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	194 000,00	0,00	186 422,37	0,00	0,00	186 422,37	0,00	186 422,37
D P204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	905	2 820 880,00	203 000,00	1 128 369,85	165 214,45	0,00	1 293 584,30	101 057,86	1 192 526,44

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnel au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P204-005 2011/1	SIG-FRAIS ETUDE/RECHERCHES	905	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	720 000,00	0,00	43 218,90	0,00	0,00	43 218,90	0,00	43 218,90
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	17 835 000,00	3 924 000,00	0,00	6 748 000,00	2 824 000,00	3 924 000,00	2 259 200,00	1 664 800,00
D P126-0006 2006/1	SOLS / SOUS SOLS	907	591 000,00	0,00	29 270,79	0,00	0,00	29 270,79	0,00	29 270,79
D P126-0006 2010/1	SOLS / SS SOLS	907	162 000,00	0,00	15 459,35	0,00	0,00	15 459,35	0,00	15 459,35
D P140-0013 2012/1	SOLS /SS SOLS	907	1 972 196,00	348 000,00	177 141,06	347 387,38	0,00	524 528,44	209 122,12	315 406,32
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	11 337 891,00	821 499,00	1 995 024,31	149 215,39	0,00	2 144 239,70	54 935,81	2 089 303,89
D P111-0001 2006/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	5 778 062,00	0,00	1 030 281,07	0,00	0,00	1 030 281,07	0,00	1 030 281,07
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	32 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
D P140-0033 2016/1	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	908	2 779 000,00	0,00	361 500,00	0,00	0,00	361 500,00	259 500,00	102 000,00
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	1 887 000,00	338 000,00	150 000,00	676 000,00	338 000,00	488 000,00	270 400,00	217 600,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	3 272 928,00	0,00	1 714 585,50	0,00	0,00	1 714 585,50	0,00	1 714 585,50
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	11 050 613,00	144 000,00	6 282 398,05	143 157,00	0,00	6 425 555,05	1 980 287,02	4 445 268,03
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	441 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0011 2007/1	SUBVENTION CADRE DSP	905	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	903	86 351,00	0,00	62 087,57	0,00	0,00	62 087,57	0,00	62 087,57
D P150-0015 2011/1	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LEADER	903	154 154,00	0,00	840,85	0,00	0,00	840,85	0,00	840,85
D P151-0001 2006/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS - RENOVATION	903	5 194 600,00	0,00	211 331,65	0,00	0,00	211 331,65	0,00	211 331,65
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	1 354 990,15	120 000,00	251 543,09	222 500,00	102 500,00	371 543,09	258 719,57	112 823,52

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	3 791 011,85	310 000,00	314 649,72	620 492,00	310 496,00	624 645,72	290 824,80	333 820,92
D P160-0001 2006/1	SUBVENTIONS EN FAVEUR DES DEUX ROUES	908	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2010/1	SUBVENTIONS ENERGIE	907	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2006/1	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux communes et EPCI)	907	1 411 940,00	0,00	69 254,09	0,00	0,00	69 254,09	0,00	69 254,09
D P126-0002 2006/2	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux entreprises)	907	14 401 350,00	0,00	318 636,91	0,00	0,00	318 636,91	0,00	318 636,91
D P126-0002 2006/3	SUBVENTIONS ENERGIE (études et recherches-aides aux org publics et semi publics)	907	545 000,00	0,00	101 344,15	0,00	0,00	101 344,15	0,00	101 344,15
D P208-0002 2011/1	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI	907	797 498,00	50 000,00	310 000,00	33 884,00	16 912,00	326 972,00	0,00	326 972,00
D P208-0002 2011/2	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	15 899 697,01	1 085 088,01	2 333 852,62	302 274,49	90 826,13	2 545 300,98	718 948,78	1 826 352,20
D P208-0002 2011/3	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	907	2 236 411,99	111 911,99	1 416 413,20	105 826,12	0,00	1 522 239,32	0,00	1 522 239,32
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	9 046 993,00	905 000,00	886 208,35	1 037 833,60	140 700,00	1 783 341,95	857 698,24	925 643,71
D P150-0006 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	1 846 700,00	0,00	195 240,57	0,00	0,00	195 240,57	0,00	195 240,57
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	1 995 000,00	100 000,00	224 447,61	99 292,50	0,00	323 740,11	81 700,00	242 040,11
D P150-0004 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	4 416 000,00	0,00	291 863,35	0,00	0,00	291 863,35	0,00	291 863,35
D P151-0003 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS DOMAINE SPORT	903	1 846 130,00	0,00	147 788,93	0,00	0,00	147 788,93	0,00	147 788,93
D P160-0002 2006/2	SUBVENTIONS ETAT POUR TRAVAUX ROUTIERS	908	4 650 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	1 235 000,00	60 000,00	251 637,37	60 000,00	0,00	311 637,37	84 600,00	227 037,37
D P150-0005 2006/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	622 300,00	0,00	56 765,42	0,00	0,00	56 765,42	0,00	56 765,42
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	500 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	901	3 037 332,01	451 763,43	616 355,04	741 763,43	290 000,00	1 068 118,47	403 600,14	664 518,33

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P160-0001 2010/1	SUBVTION EN FAVEUR DEUX ROUES	908	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	9 130 000,00	0,00	1 746 323,22	0,00	0,00	1 746 323,22	405 221,02	1 341 102,20
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	800 000,00	0,00	8 458,10	0,00	0,00	8 458,10	0,00	8 458,10
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	38 699 417,00	5 409 720,00	5 630 601,56	5 381 953,57	7 137,43	11 005 417,70	1 429 841,85	9 575 575,85
D P133-0007 2006/1	TIC - AIDES A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	601 170,00	0,00	41 223,38	0,00	0,00	41 223,38	0,00	41 223,38
D P133-0006 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PRIVES ET PROD AUDIOVISUELLES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	905	242 564,00	0,00	20 228,67	0,00	0,00	20 228,67	0,00	20 228,67
D P133-0002 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	2 672 400,00	0,00	231 654,47	0,00	0,00	231 654,47	0,00	231 654,47
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	390 000,00	270 000,00	7,98	150 000,00	0,00	150 007,98	0,00	150 007,98
D P133-0005 2006/1	TIC - ENTREPRISES - AIDES A LA PROD AUDIVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMAT.	905	3 455 947,00	0,00	1 108 710,75	0,00	0,00	1 108 710,75	0,00	1 108 710,75
D P133-0001 2006/1	TIC - SOUTIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	878 800,00	0,00	136 200,89	0,00	0,00	136 200,89	0,00	136 200,89
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	125 500,00	0,00	27 455,65	0,00	0,00	27 455,65	0,00	27 455,65
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUITEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	594 800,00	0,00	133 294,30	0,00	0,00	133 294,30	0,00	133 294,30
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	901	3 317 785,00	0,00	561 437,15	0,00	0,00	561 437,15	0,00	561 437,15
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	11 328 850,76	104 300,00	5 559 303,78	104 300,00	0,00	5 663 603,78	3 346 212,87	2 317 390,91
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	516 000,00	0,00	15 341,41	0,00	0,00	15 341,41	268,43	15 072,98
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	1 522 814,00	0,00	24 577,19	0,00	0,00	24 577,19	0,00	24 577,19
D P197-0006 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE - SUBVENTIONS	902	11 188 253,50	0,00	261 819,18	0,00	0,00	261 819,18	0,00	261 819,18
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	18 331 881,00	1 000 000,00	2 321 632,12	2 000 000,00	1 000 000,00	3 321 632,12	1 352 735,11	1 968 897,01

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	25 301 656,00	1 929 500,00	4 834 140,31	1 364 000,00	0,00	6 198 140,31	435 418,93	5 762 721,38
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	36 599 095,50	0,00	5 768 666,52	0,00	0,00	5 768 666,52	42 516,03	5 726 150,49
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	53 177 161,00	0,00	3 130 917,72	0,00	0,00	3 130 917,72	160 782,42	2 970 135,30
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	2 190 000,00	0,00	97 391,60	0,00	0,00	97 391,60	0,00	97 391,60
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	35 020 789,33	350 000,00	7 347 415,54	350 000,00	0,00	7 697 415,54	1 261 275,53	6 436 140,01
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	17 816 050,00	0,00	1 309 816,56	0,00	0,00	1 309 816,56	95 630,17	1 214 186,39
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	63 497 484,00	30 000,00	3 037 925,12	0,00	0,00	3 037 925,12	357 075,00	2 680 850,12
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	3 243 000,00	10 000,00	2 255 469,00	10 000,00	0,00	2 265 469,00	160 293,40	2 105 175,60
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	814 000,00	0,00	161 461,06	0,00	0,00	161 461,06	0,00	161 461,06
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	153 000,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	375 794,00	0,00	204 616,17	0,00	0,00	204 616,17	0,00	204 616,17
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	901	32 905 311,06	0,00	24 001 056,17	0,00	0,00	24 001 056,17	3 551 625,88	20 449 430,29
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	901	33 938 414,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	-1 346 811,60
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	12 643 535,00	0,00	4 630 084,36	0,00	0,00	4 630 084,36	0,00	4 630 084,36
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	206 000,00	0,00	101 112,32	0,00	0,00	101 112,32	0,00	101 112,32
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	543 000,00	300 000,00	191 113,70	300 000,00	0,00	491 113,70	48 311,80	442 801,90
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	901	822 000,00	322 000,00	0,00	322 000,00	0,00	322 000,00	0,00	322 000,00
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0017 2015/1	TRES HAUT DEBIT	905	182 000 000,00	0,00	181 629 172,39	0,00	0,00	181 629 172,39	4 766 358,60	176 862 813,79

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP prévisionnels au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D P151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	903	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	14 348 001,00	4 000 000,00	4 051 005,80	4 000 000,00	0,00	8 051 005,80	1 352 851,68	6 698 154,12
TOTAL			7 116 116 103,84	396 723 442,88	2 022 431 854,35	514 316 030,47	150 381 232,10	2 386 366 652,72	532 273 111,42	1 854 093 541,30

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6)/(5)	3,94	3,83	3,46	3,48

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D A192-0032 2007/1	ACHAT D ETUDES	930	120 400,00	0,00	31 967,79	0,00	0,00	31 967,79	0,00	31 967,79
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	86 045,70	952,70	18 707,41	20 000,00	0,00	38 707,41	900,55	37 806,86
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	223 939,67	0,00	76 550,49	17 000,00	0,00	93 550,49	0,00	93 550,49
D A144-0004 2007/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	930	17 000,00	0,00	10 534,90	0,00	0,00	10 534,90	0,00	10 534,90
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	16 561,00	263,00	12 860,71	263,00	0,00	13 123,71	0,00	13 123,71
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	194 335,00	3 800,00	96 300,23	2 000,00	0,00	98 300,23	1 000,00	97 300,23
D A150-0008 2006/1	ACQUISITION D OUVRAGES - CULTURE	933	270 000,00	0,00	141 730,33	0,00	0,00	141 730,33	0,00	141 730,33
D A202-0008 2007/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	32 063,30	0,00	24 483,20	0,00	0,00	24 483,20	0,00	24 483,20
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	57 765,76	7 403,00	20 799,55	5 903,00	0,00	26 702,55	1 707,80	24 994,75
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	1 795 200,00	545 200,00	398 584,53	500 000,00	0,00	898 584,53	307 084,26	591 500,27
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	171 900,00	83 900,00	51 680,11	114 000,00	0,00	165 680,11	47 200,83	118 479,28
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	1 778 751,00	179 872,00	226 218,52	30 000,00	0,00	256 218,52	142 575,86	113 642,66
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	1 327 203,67	235 155,00	99 032,61	217 407,00	0,00	316 439,61	136 831,17	179 608,44
D A126-0009 2010/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	10 000,00	0,00	43,25	0,00	0,00	43,25	0,00	43,25
D A126-0009 2006/3	ACTIONS TRANSVERSALES	937	391 160,00	0,00	947,47	0,00	0,00	947,47	0,00	947,47
D A126-0009 2006/4	ACTIONS TRANSVERSALES	937	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
D A140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	5 255 396,00	0,00	726 788,77	0,00	0,00	726 788,77	424 007,31	302 781,46
D A140-0026 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	5 856,00	4 144,00
D A126-0009 2006/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	114 950,00	0,00	31 970,59	0,00	0,00	31 970,59	0,00	31 970,59
D A126-0009 2006/1	ACTIONS TRANSVERSALES	937	650 400,00	0,00	51 317,00	0,00	0,00	51 317,00	0,00	51 317,00
D A126-0010 2008/1	ADHESIONS ET PARTICIPATIONS	937	3 200,00	0,00	1 620,00	0,00	0,00	1 620,00	0,00	1 620,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	364 504,00	0,00	64 935,61	0,00	0,00	64 935,61	0,00	64 935,61
D A192-0014 2006/1	ADMNISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	637 860,00	0,00	218 716,02	0,00	0,00	218 716,02	0,00	218 716,02
D A145-0001 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	101 465,00	0,00	16 075,65	0,00	0,00	16 075,65	0,00	16 075,65
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	277 450,00	37 000,00	40 198,32	37 000,00	0,00	77 198,32	17 847,00	59 351,32
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	193 211,00	6 000,00	57 779,30	6 000,00	0,00	63 779,30	3 459,85	60 319,45
D A145-0002 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIVERS	930	229 885,00	0,00	188 047,70	0,00	0,00	188 047,70	0,00	188 047,70
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	1 317 116,00	116 000,00	99 966,04	135 000,00	0,00	234 966,04	99 991,11	134 974,93
D A192-0018 2006/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET TRANSPORT	930	656 981,52	0,00	100 840,31	0,00	0,00	100 840,31	0,00	100 840,31
D A150-0031 2013/1	AGENCE REGIONALE A LA CULTURE	933	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A126-0001 2010/3	AGENDA 21	937	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A126-0001 2010/2	AGENDA 21	937	45 500,00	0,00	165,00	0,00	0,00	165,00	0,00	165,00
D A126-0001 2010/1	AGENDA 21	937	262 900,00	0,00	121 056,03	0,00	0,00	121 056,03	0,00	121 056,03
D A126-0001 2006/3	AGENDA 21	937	136 500,00	0,00	67 904,70	0,00	0,00	67 904,70	0,00	67 904,70
D A126-0001 2006/2	AGENDA 21	937	21 699,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	CP mandatés non couverts par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	57 300,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D A126-0001 2006/1	AGENDA 21	937	314 155,80	0,00	32 677,63	0,00	0,00	32 677,63	0,00	32 677,63
D A112-0005 2010/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	931	14 000 000,00	0,00	1 907 164,19	0,00	0,00	1 907 164,19	0,00	1 907 164,19
D A112-0005 2006/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	931	34 450 000,00	0,00	13 839 178,58	0,00	0,00	13 839 178,58	0,00	13 839 178,58
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	931	48 066 070,85	8 131 000,00	2 662 010,95	8 131 000,00	0,00	10 793 010,95	6 130 999,54	4 662 011,41
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQU	939	117 406 583,64	11 089 999,64	6 688 610,91	11 089 999,64	0,00	17 778 610,55	9 836 636,40	7 941 974,15
D A140-0021 2015/1	AIDE DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DE LA CULTURE	935	471 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	1 286 200,00	0,00	65 254,18	0,00	0,00	65 254,18	0,00	65 254,18
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	2 388 803,38	226 038,88	272 355,73	479 600,00	270 100,00	481 855,73	219 393,16	262 462,57
D A130-0002 2006/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	939	28 235 226,00	0,00	2 594 274,24	0,00	0,00	2 594 274,24	0,00	2 594 274,24
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	939	98 546 411,36	11 492 971,36	11 558 038,70	13 507 849,10	2 257 028,66	22 808 859,14	10 999 706,37	11 809 152,77
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	939	1 845 230,00	1 845 230,00	0,00	2 057 521,44	599 902,65	1 457 618,79	658 821,12	798 797,67
D A134-0002 2006/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	10 017 080,00	0,00	2 080 787,96	0,00	0,00	2 080 787,96	0,00	2 080 787,96
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	29 080 867,50	3 545 184,00	5 693 520,53	9 446 178,00	5 900 994,00	9 238 704,53	3 037 720,63	6 200 983,90
D A134-0001 2006/1	AIDES A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	931	30 115 000,00	0,00	1 654 553,72	0,00	0,00	1 654 553,72	0,00	1 654 553,72
D A130-0003 2006/1	AIDES A LA PROMOTION TOURISTIQUE	939	32 229 799,00	0,00	1 910 037,41	0,00	0,00	1 910 037,41	0,00	1 910 037,41
D A206-0001 2007/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	161 900,00	0,00	3 180,00	0,00	0,00	3 180,00	0,00	3 180,00
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	871 515,00	184 845,00	86 092,84	187 244,95	2 400,00	270 937,79	165 052,00	105 885,79
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	1 099 950,00	170 000,00	96 592,81	136 111,50	0,00	232 704,31	91 038,41	141 665,90

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A111-0001 2006/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	4 663 920,00	0,00	760 593,05	0,00	0,00	760 593,05	0,00	760 593,05
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	16 082 060,00	2 306 866,00	4 122 251,00	2 436 000,00	129 600,00	6 428 651,00	3 036 788,00	3 391 863,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	931	90 624 300,00	11 600 000,00	9 571 325,92	12 016 000,00	416 000,00	21 171 325,92	10 368 184,16	10 803 141,76
D A134-0007 2006/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE CULTURE ET SPORT	931	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0014 2008/1	AIDES TRANSPORTEURS	938	2 582 000,00	0,00	71 399,88	0,00	0,00	71 399,88	0,00	71 399,88
D A112-0002 2006/1	APPRENTISSAGE	931	66 697 482,38	0,00	6 423 776,96	0,00	0,00	6 423 776,96	0,00	6 423 776,96
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	931	209 356 742,00	24 686 200,00	17 334 064,41	30 611 767,43	5 925 657,41	42 020 174,43	23 902 315,36	18 117 859,07
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	931	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	663 250,00	30 000,00	137 883,03	40 000,00	0,00	177 883,03	26 426,54	151 456,49
D A192-0025 2006/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	155 400,00	0,00	49 139,64	0,00	0,00	49 139,64	0,00	49 139,64
D A140-0019 2015/1	ASSOCIATION SEAS OI ET MAINTENANCE SIG	935	280 885,00	90 600,00	76 356,67	67 354,70	0,00	143 711,37	53 382,21	90 329,16
D A192-0009 2006/1	ASSURANCES MEUBLES ET IMMEUBLES	930	854 000,00	0,00	85 555,32	0,00	0,00	85 555,32	0,00	85 555,32
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	25 200,00	0,00	2 961,42	0,00	0,00	2 961,42	0,00	2 961,42
D A192-0034 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	77 050,00	0,00	34 653,37	0,00	0,00	34 653,37	0,00	34 653,37
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	119 414,00	0,00	39 189,17	0,00	0,00	39 189,17	0,00	39 189,17
D A192-0028 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	82 200,00	0,00	35 539,14	0,00	0,00	35 539,14	0,00	35 539,14
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	627 420,00	50 000,00	74 593,00	50 000,00	0,00	124 593,00	56 207,00	68 386,00
D A202-0003 2006/1	AUTRES PARTICIPATIONS CR	930	197 000,00	0,00	5 334,00	0,00	0,00	5 334,00	0,00	5 334,00
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	931	5 380 931,45	448 320,00	1 682 534,26	300 000,00	0,00	1 982 534,26	238 428,44	1 744 105,82

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A112-0008 2006/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES FORMATION PROFESSIONNELLE	931	26 920,00	0,00	13 719,00	0,00	0,00	13 719,00	0,00	13 719,00
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	262 742,67	35 000,00	46 207,37	25 000,00	0,00	71 207,37	31 223,58	39 983,79
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	31 450 316,50	2 120 000,00	5 767 538,72	4 675 843,29	2 556 343,29	7 887 038,72	2 575 113,07	5 311 925,65
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	931	9 252 000,00	0,00	1 797 895,20	0,00	0,00	1 797 895,20	0,00	1 797 895,20
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	931	27 045 749,40	3 500 000,00	5 291 019,85	3 600 000,00	580 000,00	8 311 019,85	3 198 580,85	5 112 439,00
D A150-0006 2007/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	1 205 000,00	0,00	82 402,10	0,00	0,00	82 402,10	0,00	82 402,10
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	1 648 371,00	0,00	81 476,27	0,00	0,00	81 476,27	0,00	81 476,27
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	1 413 686,50	453 750,00	324 741,77	453 750,00	0,00	778 491,77	153 639,55	624 852,22
D A201-0002 2009/1	BUDGET - ACTION CONJONCTURELLE	930	70 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A201-0001 2006/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION AUDIT ET DIVERS	930	538 742,00	0,00	86 866,01	0,00	0,00	86 866,01	0,00	86 866,01
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	939	932 244,00	91 800,00	137 040,80	87 552,00	0,00	224 592,80	80 000,00	144 592,80
D A120-0003 2006/1	CAISSES CHOMAGE - INTEMPERIES	939	574 944,00	0,00	150 546,89	0,00	0,00	150 546,89	0,00	150 546,89
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	939	16 070 000,00	0,00	2 711 808,91	0,00	0,00	2 711 808,91	0,00	2 711 808,91
D A192-0004 2006/1	CARBURANTS	930	822 298,00	0,00	74 250,08	0,00	0,00	74 250,08	0,00	74 250,08
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	3 467 225,00	802 000,00	114 584,87	720 000,00	0,00	834 584,87	602 768,74	231 816,13
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	280 000,00	140 000,00	83 009,00	275 724,00	139 062,00	219 671,00	180 352,00	39 319,00
D A126-0013 2012/1	COMMIUNICATION ENVIRONNEMENT	937	571 543,00	60 000,00	164 091,07	60 000,00	0,00	224 091,07	61 691,09	162 399,98
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	70 000,00	0,00	365,42	0,00	0,00	365,42	0,00	365,42
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	939	300 000,00	0,00	54 620,55	0,00	0,00	54 620,55	0,00	54 620,55

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au cours de l'année N (5)	CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	200 000,00	0,00	71 573,68	0,00	0,00	71 573,68	0,00	71 573,68
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	70 000,00	0,00	32 410,10	0,00	0,00	32 410,10	0,00	32 410,10
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	106 400,00	0,00	29 037,04	0,00	0,00	29 037,04	0,00	29 037,04
D A162-0004 2009/1	COMMUNICATION ROUTE TAMARINS	938	1 650 000,00	0,00	122 099,56	0,00	0,00	122 099,56	0,00	122 099,56
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	200 000,00	0,00	70 555,36	0,00	0,00	70 555,36	0,00	70 555,36
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	414 315,33	50 000,00	202 535,89	50 000,00	0,00	252 535,89	12 729,06	239 806,83
D A112-0019 2015/1	COMPTE PERONNEL DE FORMATION	931	2 534 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A210-0001 2016/1	CONCOURS DIVERS AUX COMMUNES	935	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	1 600 000,00	300 000,00	1 206 043,00	300 000,00	0,00	1 506 043,00	215 115,91	1 290 927,09
D A130-0007 2006/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	33 210 977,00	0,00	19 003 883,12	0,00	0,00	19 003 883,12	0,00	19 003 883,12
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	247 742 580,00	63 320 000,00	12 731 029,85	63 320 000,00	0,00	76 051 029,85	53 718 713,08	22 332 316,77
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	2 681 033,67	0,00	610 517,52	0,00	0,00	610 517,52	0,00	610 517,52
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0003 2006/1	COTISATIONS GART/TRANSCITE	938	16 740,00	0,00	2 437,42	0,00	0,00	2 437,42	0,00	2 437,42
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	931	1 803 000,00	0,00	913 990,43	0,00	0,00	913 990,43	0,00	913 990,43
D A126-0003 2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	541 655,51	149 447,21	85 637,59	149 447,21	0,00	235 084,80	115 351,96	119 732,84
D A126-0003 2006/2	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	1 050 000,00	0,00	100 691,72	0,00	0,00	100 691,72	1 600,38	99 091,34
D A126-0003 2006/1	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	307 500,00	0,00	16 388,11	0,00	0,00	16 388,11	0,00	16 388,11
D A126-0003 2006/3	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	824 640,00	0,00	80 257,35	0,00	0,00	80 257,35	0,00	80 257,35

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	930	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	20 000,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00
D A199-0002 2010/1	DEPENSES IMPREVUES	952	652 528,50	196 500,00	456 028,50	300 000,00	0,00	756 028,50	0,00	756 028,50
D A199-0003 2006/1	DEPENSES IMPREVUES	952	281 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A199-0003 2010/1	DEPENSES IMPREVUES	952	1 639 403,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES	952	981 372,50	0,00	981 372,50	0,00	0,00	981 372,50	0,00	981 372,50
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	939	500 000,00	0,00	497 397,84	0,00	0,00	497 397,84	0,00	497 397,84
D A120-0004 2006/1	DETAXE GAZOLE	939	21 500 000,00	0,00	4 005 134,72	0,00	0,00	4 005 134,72	0,00	4 005 134,72
D A130-0001 2006/1	DISPOSITIF CONGE SOLIDARITE	939	21 810 762,00	0,00	1 466 988,72	0,00	0,00	1 466 988,72	0,00	1 466 988,72
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	939	10 153 331,67	0,00	1 045 937,26	0,00	0,00	1 045 937,26	0,00	1 045 937,26
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	1 555 548,67	104 000,00	118 562,73	100 000,00	0,00	218 562,73	90 492,24	128 070,49
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	8 333 736,51	918 065,00	592 054,11	950 000,00	0,00	1 542 054,11	560 823,86	981 230,25
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	6 969,67	263,00	6 356,67	263,00	0,00	6 619,67	0,00	6 619,67
D A144-0004 2007/5	DIVERS TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	930	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
D A192-0037 2007/1	DIVERS-AUTRES PRETASTIONS	930	293 500,00	0,00	74 036,66	0,00	0,00	74 036,66	0,00	74 036,66
D A193-0001 2006/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	383 173,00	0,00	26 194,58	0,00	0,00	26 194,58	0,00	26 194,58
D A202-0009 2007/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	47 344,10	0,00	9 925,83	0,00	0,00	9 925,83	0,00	9 925,83
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	1 046 566,00	141 600,00	83 018,15	129 000,00	0,00	212 018,15	130 439,62	81 578,53
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	133 964,95	18 384,00	59 676,35	19 144,00	0,00	78 820,35	6 354,26	72 466,09
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	111 242,30	15 700,00	7 006,44	15 000,00	0,00	22 006,44	15 469,73	6 536,71

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	131 000,00	24 000,00	47 295,00	24 000,00	0,00	71 295,00	17 435,00	53 860,00
D A192-0011 2006/1	EAU ET ELECTRICITE	930	262 045,00	0,00	35 850,03	0,00	0,00	35 850,03	0,00	35 850,03
D A140-0023 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	935	494 436,00	145 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
D A133-0012 2007/1	ECOLE D INGENIEURS	935	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0012 2010/1	ECOLE D INGENIEURS	935	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A112-0009 2007/1	ECOLE DES BEAUX ARTS	931	134 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	939	3 911 192,00	1 727 192,00	786 179,66	1 707 287,00	183 841,00	2 309 625,66	900 520,42	1 409 105,24
D A130-0009 2006/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	939	596 000,00	0,00	37 765,19	0,00	0,00	37 765,19	0,00	37 765,19
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	900 500,00	85 000,00	133 192,23	85 000,00	0,00	218 192,23	88 296,00	129 896,23
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	939	15 654 723,00	0,00	1 304 976,64	0,00	0,00	1 304 976,64	7 654,88	1 297 321,76
D A130-0008 2010/1	EMPLOIS JEUNES	939	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0008 2006/1	EMPLOIS JEUNES	939	1 526 230,00	0,00	320 071,91	0,00	0,00	320 071,91	0,00	320 071,91
D A126-0008 2006/1	EMPLOIS VERTS	937	18 684 280,00	0,00	6 032 243,25	0,00	0,00	6 032 243,25	0,00	6 032 243,25
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	158 007 926,80	9 429 905,00	34 255 299,95	11 149 708,97	1 720 440,14	43 684 568,78	9 254 858,19	34 429 710,59
D A208-0001 2011/2	ENERGIE	937	1 252 660,41	91 060,41	241 788,91	141 060,41	50 000,00	332 849,32	71 272,23	261 577,09
D A208-0001 2011/1	ENERGIE	937	6 994 100,42	544 845,42	201 220,08	626 069,12	81 223,70	746 065,50	385 179,63	360 885,87
D A126-0002 2006/2	ENERGIE	937	503 070,00	0,00	186 287,14	0,00	0,00	186 287,14	0,00	186 287,14
D A126-0002 2006/1	ENERGIE	937	2 418 372,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D A126-0002 2010/2	ENERGIE	937	350 000,00	0,00	8 604,73	0,00	0,00	8 604,73	0,00	8 604,73
D A126-0002 2010/1	ENERGIE	937	851 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A192-0040 2007/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	202 920,00	0,00	80 711,99	0,00	0,00	80 711,99	0,00	80 711,99
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	425 868,00	37 000,00	41 677,89	33 000,00	0,00	74 677,89	29 629,61	45 048,28
D A192-0030 2007/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	204 871,50	0,00	67 997,84	0,00	0,00	67 997,84	0,00	67 997,84
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	699 539,00	29 820,00	313 348,13	25 820,00	0,00	339 168,13	12 080,44	327 087,69
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	11 816 761,58	2 030 560,00	377 299,03	1 748 560,00	0,00	2 125 859,03	1 450 205,27	675 653,76
D A192-0005 2006/1	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	930	2 909 438,94	0,00	287 685,89	0,00	0,00	287 685,89	0,00	287 685,89
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	1 669 000,00	0,00	317 522,31	0,00	0,00	317 522,31	0,00	317 522,31
D A160-0001 2006/1	ENTRETIEN ESPACES VERTS/ROUTES	938	5 280 000,00	0,00	61 528,30	0,00	0,00	61 528,30	0,00	61 528,30
D A160-0006 2008/1	ENTRETIEN ET REPARATION DES VOIES ET RESEAUX	938	5 851 000,00	0,00	271 210,10	0,00	0,00	271 210,10	0,00	271 210,10
D A192-0006 2006/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	1 705 732,48	0,00	505 007,46	0,00	0,00	505 007,46	0,00	505 007,46
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	3 680 638,00	437 000,00	545 405,93	480 000,00	0,00	1 025 405,93	399 862,06	625 543,87
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	3 462 000,00	0,00	415 686,66	0,00	0,00	415 686,66	0,00	415 686,66
D A150-0013 2008/1	EPCC	933	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
D A140-0012 2008/1	ESPACE RURAL SUBVENTION STRUCT	935	1 521 000,00	0,00	33 363,91	0,00	0,00	33 363,91	0,00	33 363,91
D A140-0012 2010/1	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	4 524 004,10	357 000,00	397 134,56	436 186,75	79 704,18	753 617,13	244 857,23	508 759,90
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	280 000,00	0,00	13 652,50	0,00	0,00	13 652,50	0,00	13 652,50
D A150-0010 2010/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0016 2010/1	ETUDE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0005 2007/1	ETUDE FONCTIONNEMENT TCSP	938	3 535 860,00	0,00	2 952 268,99	0,00	0,00	2 952 268,99	0,00	2 952 268,99
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	798 002,00	10 000,00	297 156,44	10 000,00	0,00	307 156,44	1 300,00	305 856,44

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	CP mandatés non couverts par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	483 200,00	270 000,00	37 000,00	203 389,32	3 389,32	237 000,00	127 999,99	109 000,01
D A151-0004 2006/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	465 475,12	25 507,12	74 689,89	25 507,12	0,00	100 197,01	32 186,58	68 010,43
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	1 702 539,70	185 533,00	113 658,13	185 533,00	0,00	299 191,13	185 533,00	113 658,13
D A126-0008 2006/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	240 000,00	0,00	105 771,57	0,00	0,00	105 771,57	0,00	105 771,57
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	662 618,00	34 562,00	315 374,40	174 636,00	140 184,00	349 826,40	70 092,00	279 734,40
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	75 188,00	42 148,00	0,00	73 000,00	52 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	2 698 734,90	50 000,00	746 157,81	50 000,00	0,00	796 157,81	46 090,56	750 067,25
D A150-0002 2006/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELS	933	1 106 500,00	0,00	263 582,05	0,00	0,00	263 582,05	0,00	263 582,05
D A196-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	2 495 160,00	0,00	382 866,83	0,00	0,00	382 866,83	0,00	382 866,83
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	6 543 619,00	799 800,00	301 059,74	799 800,00	0,00	1 100 859,74	491 810,04	609 049,70
D A195-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	3 561 000,00	0,00	451 425,43	0,00	0,00	451 425,43	0,00	451 425,43
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	9 307 375,00	1 370 375,00	1 218 371,21	1 370 375,00	0,00	2 588 746,21	748 139,91	1 840 606,30
D A150-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CNR	933	3 074 460,00	0,00	837 316,90	0,00	0,00	837 316,90	0,00	837 316,90
D A112-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT CPOI	931	4 150 000,00	0,00	560 046,51	0,00	0,00	560 046,51	0,00	560 046,51
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	10 128 574,69	1 230 635,00	1 146 403,02	1 209 500,00	0,00	2 355 903,02	936 890,43	1 419 012,59
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	130 225 682,00	19 397 875,00	1 280 777,20	19 413 875,00	0,00	20 694 652,20	14 732 566,65	5 962 085,55
D A110-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	47 929 600,00	0,00	677 478,59	0,00	0,00	677 478,59	0,00	677 478,59
D A150-0012 2008/2	FONCTIONNEMENT EPCC	933	280 000,00	0,00	15 750,00	0,00	0,00	15 750,00	0,00	15 750,00
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	4 558 000,00	653 000,00	176 750,00	1 134 000,00	481 000,00	829 750,00	639 600,00	190 150,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	972 000,00	0,00	914 165,27	0,00	0,00	914 165,27	0,00	914 165,27
D A150-0003 2006/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	4 572 000,00	0,00	3 435 839,40	0,00	0,00	3 435 839,40	0,00	3 435 839,40
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	6 824 600,00	890 000,00	425 333,00	1 047 581,00	157 581,00	1 315 333,00	1 024 032,80	291 300,20
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	580 288,00	150 000,00	43 265,79	150 000,00	0,00	193 265,79	121 452,26	71 813,53
D A150-0005 2006/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	14 003 017,00	0,00	601 672,62	0,00	0,00	601 672,62	0,00	601 672,62
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	51 340 205,00	8 874 695,00	883 321,35	8 874 695,00	0,00	9 758 016,35	5 732 647,76	4 025 368,59
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	939	5 864 893,00	2 000 000,00	420 080,99	2 992 000,00	992 000,00	2 420 080,99	2 078 018,92	342 062,07
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIATEUR PATRIMOINE	933	60 000,00	0,00	36 584,21	0,00	0,00	36 584,21	0,00	36 584,21
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	931	444 562 860,37	24 452 804,00	56 864 223,85	27 392 581,69	3 222 596,47	81 034 209,07	30 951 754,38	50 082 454,69
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	931	210 317 892,51	0,00	24 862 586,47	0,00	0,00	24 862 586,47	91 219,35	24 771 367,12
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	931	24 332 986,00	20 182 000,00	4 097 361,72	20 106 275,50	1 156 555,75	23 047 081,47	14 319 324,71	8 727 756,76
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	1 428 206,00	195 000,00	101 421,25	220 000,00	0,00	321 421,25	176 244,95	145 176,30
D A192-0007 2006/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	283 132,97	0,00	104 388,94	0,00	0,00	104 388,94	0,00	104 388,94
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	571 677,00	58 000,00	101 944,58	100 000,00	0,00	201 944,58	54 084,31	147 860,27
D A192-0036 2007/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	175 710,00	0,00	62 483,66	0,00	0,00	62 483,66	0,00	62 483,66
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	792 653,00	85 000,00	50 852,83	65 000,00	0,00	115 852,83	74 195,73	41 657,10
D A192-0041 2007/1	FOURNITURES D ENTRETIEN	930	66 420,00	0,00	29 800,94	0,00	0,00	29 800,94	0,00	29 800,94
D A192-0027 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	930	206 035,00	0,00	59 517,44	0,00	0,00	59 517,44	0,00	59 517,44
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	193 380,00	28 454,00	89 736,37	28 722,00	0,00	118 458,37	3 794,24	114 664,13
D A202-0005 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	69 030,30	0,00	18 998,35	0,00	0,00	18 998,35	0,00	18 998,35

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	999 882,00	190 000,00	233 365,43	190 000,00	0,00	423 365,43	78 701,31	344 664,12
D A198-0002 2006/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	290 000,00	0,00	141 587,75	0,00	0,00	141 587,75	0,00	141 587,75
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	22 586 058,00	5 073 750,00	1 758 677,88	5 073 750,00	0,00	6 832 427,88	3 263 497,61	3 568 930,27
D A091-0001 2007/1	FRAIS ANNEXES DU PERSONNEL REGION	930	2 097 256,00	0,00	254 766,34	0,00	0,00	254 766,34	0,00	254 766,34
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	1 131 089,00	144 749,00	221 717,22	144 749,00	0,00	366 466,22	94 556,56	271 909,66
D A091-0004 2008/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	58 000,00	0,00	45 075,35	0,00	0,00	45 075,35	0,00	45 075,35
D A111-0003 2010/1	FRAIS COMMUNICATION BOURSES	932	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0019 2006/1	FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	930	1 814 760,00	0,00	88 398,38	0,00	0,00	88 398,38	0,00	88 398,38
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	4 604 107,33	698 100,00	35 553,15	550 000,00	0,00	585 553,15	627 850,70	-42 297,55
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	508 866,00	11 500,00	351 086,65	50 000,00	0,00	401 086,65	46 492,25	354 594,40
D A110-0007 2007/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION A L OPERATION	932	35 000,00	0,00	28 547,50	0,00	0,00	28 547,50	0,00	28 547,50
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	90 000,00	0,00	12 314,00	0,00	0,00	12 314,00	0,00	12 314,00
D A110-0006 2006/1	FRAIS D ETUDES EDUCATION	932	68 000,00	0,00	997,91	0,00	0,00	997,91	0,00	997,91
D A112-0007 2006/1	FRAIS D IMPRESSION ET D INSERTION FORMATION PROFESSIONNELLE	931	541 080,00	0,00	127 983,00	0,00	0,00	127 983,00	0,00	127 983,00
D A150-0007 2006/1	FRAIS D INSERTION - CULTURE	933	105 000,00	0,00	32 201,16	0,00	0,00	32 201,16	0,00	32 201,16
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	953 000,00	40 000,00	233 034,18	50 000,00	0,00	283 034,18	61 541,14	221 493,04
D A202-0006 2007/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	4 582,70	0,00	4 079,43	0,00	0,00	4 079,43	0,00	4 079,43
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	12 495,29	1 718,00	10 036,62	1 918,00	0,00	11 954,62	2 495,50	9 459,12
D A111-0004 2006/1	FRAIS DE COLLOQUES EDUCATION	932	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	142 264,67	3 448,00	69 324,91	5 948,00	0,00	75 272,91	0,00	75 272,91
D A144-0004 2007/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	82 645,00	0,00	37 503,43	0,00	0,00	37 503,43	0,00	37 503,43
D A111-0003 2006/1	FRAIS DE COMMUNICATION BOURSES	932	68 000,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
D A130-0010 2010/1	FRAIS DE CONSULATATION ET AUDIT ECONOMIE	939	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION AUDIT FONDS ROUTIER	938	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	6 833,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A198-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	150 000,00	0,00	108 298,73	0,00	0,00	108 298,73	0,00	108 298,73
D A130-0010 2006/1	FRAIS DE CONSULTATIONS AUDIT ECONOMIE	939	372 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A144-0005 2007/1	FRAIS DE CONSULTATIONS ET AUDIT - COOPERATION REGIONALE	930	14 400,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D A192-0003 2006/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	739 000,00	0,00	468 096,17	0,00	0,00	468 096,17	0,00	468 096,17
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	859 092,81	10 000,00	672 809,47	20 000,00	0,00	692 809,47	6 975,89	685 833,58
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	6 130 010,00	770 000,00	1 087 833,31	745 000,00	0,00	1 832 833,31	597 096,62	1 235 736,69
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	6 361 609,00	878 988,00	746 160,25	949 146,00	70 158,00	1 625 148,25	660 977,16	964 171,09
D A192-0016 2006/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 942 850,00	0,00	752 871,29	0,00	0,00	752 871,29	0,00	752 871,29
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	22 181 191,82	3 920 743,00	1 204 541,27	4 210 743,00	0,00	5 415 284,27	3 470 567,75	1 944 716,52
D A151-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION - SPORT	933	130 500,00	0,00	128 546,50	0,00	0,00	128 546,50	0,00	128 546,50
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	45 400,00	0,00	13 673,07	0,00	0,00	13 673,07	0,00	13 673,07
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	5 101 632,90	364 000,00	1 261 711,55	370 000,00	0,00	1 631 711,55	456 199,79	1 175 511,76
D A120-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - AGRI-PECHE	939	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A150-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - CULTURE	933	1 011 237,00	0,00	362 301,32	0,00	0,00	362 301,32	0,00	362 301,32
D A130-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - ECONOMIE	939	210 683,00	0,00	159 926,57	0,00	0,00	159 926,57	0,00	159 926,57
D A160-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS E.A.D	938	1 040 489,00	0,00	325 706,00	0,00	0,00	325 706,00	0,00	325 706,00
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	649 706,00	121 300,00	283 824,92	122 000,00	0,00	405 824,92	10 938,50	394 886,42
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	939	3 093 941,33	367 746,00	1 033 092,25	352 046,00	0,00	1 385 138,25	299 997,25	1 085 141,00
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	683 637,00	104 500,00	54 946,96	50 000,00	0,00	104 946,96	105 879,49	-932,53
D A110-0004 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	24 000,00	0,00	11 741,04	0,00	0,00	11 741,04	0,00	11 741,04
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	150 000,00	0,00	55 851,38	0,00	0,00	55 851,38	0,00	55 851,38
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	1 467 493,00	225 000,00	270 617,65	225 000,00	0,00	495 617,65	231 099,00	264 518,65
D A202-0002 2006/1	FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION CR	930	931 990,00	0,00	179 527,38	0,00	0,00	179 527,38	0,00	179 527,38
D A198-0004 2006/1	FRAIS DE PTT	930	520 000,00	0,00	57 742,88	0,00	0,00	57 742,88	0,00	57 742,88
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	1 916 892,00	330 000,00	320 936,96	330 000,00	0,00	650 936,96	104 437,59	546 499,37
D A192-0020 2006/1	FRAIS DE RECEPTION	930	90 140,00	0,00	47 241,70	0,00	0,00	47 241,70	0,00	47 241,70
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	1 160 597,89	87 288,00	198 017,05	108 388,00	0,00	306 405,05	146 306,87	160 098,18
D A192-0017 2006/1	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	930	1 991 673,64	0,00	813 426,54	0,00	0,00	813 426,54	0,00	813 426,54
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	461 523,00	57 170,00	77 141,76	57 442,00	0,00	134 583,76	31 192,53	103 391,23
D A202-0007 2007/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	137 879,60	0,00	38 573,64	0,00	0,00	38 573,64	0,00	38 573,64
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	100 000,00	0,00	5 329,64	0,00	0,00	5 329,64	0,00	5 329,64
D A140-0015 2009/1	FRAIS DIVERS AMENAGEMENT	935	13 595,00	0,00	497,01	0,00	0,00	497,01	0,00	497,01

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	630 391,00	25 000,00	426 927,08	25 000,00	0,00	451 927,08	35 000,00	416 927,08
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	931	5 456 444,11	1 169 000,00	1 283 309,04	1 169 000,00	0,00	2 452 309,04	1 207 909,33	1 244 399,71
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	304 990,00	43 800,00	5 750,00	33 000,00	0,00	38 750,00	35 640,00	3 110,00
D A163-0001 2008/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	10 000,00	0,00	5 064,69	0,00	0,00	5 064,69	0,00	5 064,69
D A162-0002 2006/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - ROUTE DES TAMARINS	938	417 793,75	0,00	144 025,17	0,00	0,00	144 025,17	0,00	144 025,17
D A126-0012 2010/1	FRAIS DIVERS DE GESTION DEC	937	80 000,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D A208-0002 2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	91 620,00	6 000,00	59 826,93	6 000,00	0,00	65 826,93	862,60	64 964,33
D A126-0011 2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	566 637,00	10 000,00	67 787,18	10 000,00	0,00	77 787,18	11 202,29	66 584,89
D A160-0002 2006/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	81 150,00	0,00	45 109,83	0,00	0,00	45 109,83	0,00	45 109,83
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A145-0003 2007/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	504 101,00	0,00	65 270,81	0,00	0,00	65 270,81	0,00	65 270,81
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	2 661 050,00	196 476,00	508 792,70	63 000,00	0,00	571 792,70	130 011,63	441 781,07
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	2 689 000,00	944 000,00	424 520,80	944 000,00	0,00	1 368 520,80	329 987,86	1 038 532,94
D A145-0007 2015/1	FRAIS DIVERS RUP	930	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
D A160-0007 2009/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	60 000,00	0,00	58 685,41	0,00	0,00	58 685,41	0,00	58 685,41
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	619 591,70	50 000,00	282 732,71	50 000,00	0,00	332 732,71	4 325,29	328 407,42
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	102 653,33	24 320,00	24 303,27	24 320,00	0,00	48 623,27	2 650,50	45 972,77
D A198-0001 2006/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	928 280,20	0,00	422 941,58	0,00	0,00	422 941,58	0,00	422 941,58
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	3 752 619,00	917 520,00	681 022,24	917 520,00	0,00	1 598 542,24	427 161,35	1 171 380,89

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP votés au budget de l'année N (5)	CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A091-0003 2008/1	FRAIS FORMATION ET ANNEXES	930	1 211 000,00	0,00	180 559,05	0,00	0,00	180 559,05	0,00	180 559,05
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	939	71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	0,00	71 000,00	32 953,60	38 046,40
D A134-0004 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	268 000,00	0,00	26 213,54	0,00	0,00	26 213,54	0,00	26 213,54
D A134-0003 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	931	340 000,00	0,00	179 936,98	0,00	0,00	179 936,98	0,00	179 936,98
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	931	404 500,00	0,00	340 573,47	0,00	0,00	340 573,47	0,00	340 573,47
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	221 000,00	15 000,00	140 238,19	15 000,00	0,00	155 238,19	0,00	155 238,19
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	2 509 807,63	333 757,63	272 717,12	333 757,63	0,00	606 474,75	194 173,28	412 301,47
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	988 460,00	100 000,00	395 166,28	100 000,00	0,00	495 166,28	43 440,26	451 726,02
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	4 033 281,00	493 000,00	400 313,50	493 000,00	0,00	893 313,50	305 471,45	587 842,05
D A192-0038 2007/1	FRET ET TRANSPORT SUR PETITES ACQUISITIONS	930	5 100,00	0,00	1 560,89	0,00	0,00	1 560,89	0,00	1 560,89
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	939	6 760 000,00	0,00	274 274,80	0,00	0,00	274 274,80	0,00	274 274,80
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	9 000,00	9 000,00	0,00	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00	8 760,00
D A140-0017 2015/1	GOUVERNANCE DES HAUTS	935	340 441,90	123 441,90	52 202,71	123 441,90	0,00	175 644,61	56 931,35	118 713,26
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	198 626,00	0,00	105 656,10	0,00	0,00	105 656,10	0,00	105 656,10
D A192-0033 2007/1	HABILLEMENT	930	105 200,00	0,00	86 709,23	0,00	0,00	86 709,23	0,00	86 709,23
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	130 610,00	35 000,00	39 659,18	35 000,00	0,00	74 659,18	41 643,39	33 015,79
D A192-0013 2006/1	HONORAIRES ET ACHAT D ETUDES	930	701 814,25	0,00	179 187,59	0,00	0,00	179 187,59	0,00	179 187,59
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	5 437 866,33	1 190 375,00	174 451,96	1 037 275,00	0,00	1 211 726,96	1 079 588,10	132 138,86
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	723 860,00	20 000,00	225 415,52	20 000,00	0,00	245 415,52	17 753,60	227 661,92

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A144-0005 2010/3	IMPRESSION, RELIURE ET AUTRES PRESTATIONS	930	9 833,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	5 841 960,00	434 000,00	132 335,07	546 000,00	0,00	678 335,07	380 786,52	297 548,55
D A192-0015 2006/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	1 139 500,00	0,00	159 301,91	0,00	0,00	159 301,91	0,00	159 301,91
D A144-0005 2007/3	IMPRESSIONS, RELIURES ET AUTRES PRESTATIONS	930	11 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0002 2006/1	INDEMNITES CONVENTION MANDAT	938	4 744 220,00	0,00	830,13	0,00	0,00	830,13	0,00	830,13
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	17 582 250,00	2 501 250,00	850 147,19	2 501 250,00	0,00	3 351 397,19	1 944 612,33	1 406 784,86
D A202-0001 2006/1	INDEMNITES ELUS	930	6 200 400,00	0,00	138 805,84	0,00	0,00	138 805,84	0,00	138 805,84
D A197-0004 2007/1	INDEMNITES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES	931	3 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A091-0002 2007/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	466 000,00	0,00	28 298,56	0,00	0,00	28 298,56	0,00	28 298,56
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	1 852 500,00	312 500,00	155 219,70	312 500,00	0,00	467 719,70	202 200,86	265 518,84
D A197-0003 2007/1	INDEMNITES MAITRES D OEUVRE FORMATION-APPRENTISSAGE	931	2 135,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D A134-0006 2006/1	INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE EDUCATIVE	932	57 000,00	0,00	20 681,57	0,00	0,00	20 681,57	0,00	20 681,57
D A134-0005 2006/1	INFORMATION ET COMMUNICATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	931	40 000,00	0,00	25 425,08	0,00	0,00	25 425,08	0,00	25 425,08
D A120-0006 2006/1	INSERTION IMPRESSION	939	13 000,00	0,00	2 959,13	0,00	0,00	2 959,13	0,00	2 959,13
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	269 926,50	229 854,00	0,00	283 815,12	53 961,12	229 854,00	154 651,77	75 202,23
D A204-002 2007/1	INTERETS MORATOIRES SIG	935	1 350,00	0,00	4,33	0,00	0,00	4,33	0,00	4,33
D A150-0015 2009/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOI	933	15 000,00	0,00	5 000,41	0,00	0,00	5 000,41	0,00	5 000,41
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	1 045 000,00	80 000,00	378 049,33	80 000,00	0,00	458 049,33	62 118,33	395 931,00
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	91 000,00	9 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A120-0007 2007/1	LIVRES DISQUES CASSETTES	939	15 000,00	0,00	6 817,73	0,00	0,00	6 817,73	0,00	6 817,73
D A192-0029 2007/1	LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	930	3 056 800,00	0,00	594 695,15	0,00	0,00	594 695,15	0,00	594 695,15
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	2 505 859,00	148 098,00	257 554,66	118 098,00	0,00	375 652,66	146 944,91	228 707,75
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	7 338 907,00	780,00	473 895,17	30 680,00	0,00	504 575,17	18 760,00	485 815,17
D A133-0005 2006/1	LOCATION DU PORTAIL DES CYBERCASES	935	169 067,00	0,00	24 495,06	0,00	0,00	24 495,06	0,00	24 495,06
D A192-0001 2006/1	LOCATION ET ENTRETIEN BATIMENT MRST	930	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	120 000,00	0,00	117 212,75	0,00	0,00	117 212,75	0,00	117 212,75
D A192-0010 2006/1	LOCATIONS DE MATERIEL	930	1 918 490,00	0,00	601 995,25	0,00	0,00	601 995,25	0,00	601 995,25
D A192-0008 2006/1	LOCATIONS IMMOBILIERES	930	1 262 000,00	0,00	72 055,70	0,00	0,00	72 055,70	0,00	72 055,70
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	6 481 300,00	1 320 000,00	762 827,41	1 260 931,05	13 531,05	2 010 227,41	767 404,14	1 242 823,27
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	379 060,00	50 000,00	215 677,54	50 000,00	0,00	265 677,54	26 312,34	239 365,20
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	1 042 388,09	167 400,00	70 025,60	100 000,00	0,00	170 025,60	145 950,80	24 074,80
D A140-0029 2018/1	MAINTENANCE SIG	935	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	12 395,04	7 604,96
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	939	501 000,00	0,00	82 774,87	0,00	0,00	82 774,87	0,00	82 774,87
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	254 100,00	0,00	18 928,16	0,00	0,00	18 928,16	0,00	18 928,16
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	15 972 000,00	1 144 000,00	1 496 923,43	1 150 000,00	6 000,00	2 640 923,43	890 540,10	1 750 383,33
D A110-0003 2006/1	MANUELS SCOLAIRES	932	8 208 000,00	0,00	1 131 900,19	0,00	0,00	1 131 900,19	0,00	1 131 900,19
D A202-0004 2006/1	MATERIELS EQUIPEMENTS ET FOURNITURES	944	111 842,00	0,00	57 817,68	0,00	0,00	57 817,68	0,00	57 817,68
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	238 255,00	35 000,00	104 764,10	35 000,00	0,00	139 764,10	13 240,26	126 523,84
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	4 513 208,00	303 199,00	803 497,79	321 334,01	18 135,08	1 106 696,72	383 534,97	723 161,75

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au cours de l'année N (5)	CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	1 757 138,00	113 623,00	287 299,66	99 750,00	21 000,00	366 049,66	110 043,06	256 006,60
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	931	53 280 792,60	5 155 996,00	6 494 343,76	5 441 841,54	616 023,24	11 320 162,06	4 066 136,84	7 254 025,22
D A110-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SECONDAIRE	932	3 762 796,00	0,00	629 243,69	0,00	0,00	629 243,69	0,00	629 243,69
D A111-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SUPERIEUR	932	2 072 428,00	0,00	223 195,08	0,00	0,00	223 195,08	0,00	223 195,08
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	7 770 913,00	2 013 935,00	1 005 686,00	3 529 462,82	1 529 900,00	3 005 248,82	1 653 052,45	1 352 196,37
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	1 396 953,00	100 000,00	124 036,98	150 206,00	57 603,00	216 639,98	78 730,29	137 909,69
D A112-0003 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE	931	22 963 625,11	0,00	1 485 224,92	0,00	0,00	1 485 224,92	0,00	1 485 224,92
D A160-0004 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT ROUTES	938	2 211 800,00	0,00	246 918,66	0,00	0,00	246 918,66	0,00	246 918,66
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	240 000,00	105 000,00	115 707,00	109 000,00	29 000,00	195 707,00	89 307,00	106 400,00
D A126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	937	1 396 900,00	0,00	112 236,27	0,00	0,00	112 236,27	0,00	112 236,27
D A126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	937	334 000,00	0,00	2 466,92	0,00	0,00	2 466,92	0,00	2 466,92
D A126-0005 2010/1	MILLIEUX AQUATIQUES	937	7 442 557,20	1 439 000,00	575 215,09	1 844 740,00	405 740,00	2 014 215,09	1 434 092,63	580 122,46
D A126-0004 2012/1	MILLIEUX TERRESTRES	937	1 620 816,20	62 553,20	389 089,15	62 553,20	0,00	451 642,35	0,00	451 642,35
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	60 000,00	0,00	8 031,42	0,00	0,00	8 031,42	0,00	8 031,42
D A192-0012 2006/1	MISSION INVENTAIRE ET PATRIMOINE	930	90 000,00	0,00	55 613,96	0,00	0,00	55 613,96	0,00	55 613,96
D A145-0004 2007/1	NET BIOME MAITRE D OEUVRE REGION	939	666 157,00	0,00	306 997,23	0,00	0,00	306 997,23	0,00	306 997,23
D A145-0004 2007/2	NET BIOME VERSEMENT PARTENAIRES	939	1 821 593,00	0,00	0,58	0,00	0,00	0,58	0,00	0,58
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	120 000,00	30 000,00	82 215,48	30 000,00	0,00	112 215,48	7 847,50	104 367,98
D A140-0001 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	935	942 202,00	0,00	250 459,90	0,00	0,00	250 459,90	0,00	250 459,90
D A144-0001 2006/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	10 593 152,68	0,00	2 322 987,32	0,00	0,00	2 322 987,32	0,00	2 322 987,32

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	CP mandatés par des CP non couverts au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	20 580 111,65	1 200 000,00	2 655 048,04	786 427,66	111 736,89	3 329 738,81	401 292,56	2 928 446,25
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	15 192 000,00	2 561 000,00	0,00	5 122 000,00	2 561 000,00	2 561 000,00	2 048 800,00	512 200,00
D A140-0003 2006/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	853 298,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
D A140-0003 2010/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	1 320 653,00	235 500,00	0,00	235 463,00	0,00	235 463,00	235 463,00	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	1 249 863,50	195 410,00	142 063,68	215 410,00	0,00	357 473,68	160 779,15	196 694,53
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	5 590 266,00	975 600,00	151 377,51	952 600,00	0,00	1 103 977,51	698 345,53	405 631,98
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	4 598 970,79	659 127,97	851 394,92	650 000,00	0,00	1 501 394,92	409 127,97	1 092 266,95
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	256 735,00	3 500,00	125 337,88	3 500,00	0,00	128 837,88	1 549,96	127 287,92
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	1 480 003,57	102 330,07	579 998,01	184 830,00	0,00	764 828,01	26 580,69	738 247,32
D A209-0001 2011/1	PATRIMOINE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	1 401 815,60	83 371,96	565 078,79	60 000,00	0,00	625 078,79	53 371,96	571 706,83
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	24 811 940,04	4 464 000,00	380 545,58	4 464 000,00	0,00	4 844 545,58	3 053 938,57	1 790 607,01
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	661 918,00	0,00	279 518,73	30 000,00	0,00	309 518,73	0,00	309 518,73
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	2 302 213,65	202 647,30	5 624,30	200 000,00	0,00	205 624,30	202 647,30	2 977,00
D A205-0006 2007/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	2 655 770,00	0,00	64 223,24	0,00	0,00	64 223,24	0,00	64 223,24
D A205-0001 2007/1	PATRIMOINE-EAU	930	223 523,00	0,00	74 662,04	0,00	0,00	74 662,04	0,00	74 662,04
D A205-0002 2007/1	PATRIMOINE-ELECTRICITE	930	769 669,00	0,00	59 487,51	0,00	0,00	59 487,51	0,00	59 487,51
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	145 764,00	0,00	137 280,15	0,00	0,00	137 280,15	0,00	137 280,15
D A205-0008 2007/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	592 000,00	0,00	527 440,91	0,00	0,00	527 440,91	0,00	527 440,91
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	71 815,00	0,00	54 734,44	0,00	0,00	54 734,44	0,00	54 734,44

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A205-0007 2007/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	224 355,00	0,00	198 234,98	0,00	0,00	198 234,98	0,00	198 234,98
D A205-0004 2007/1	PATRIMOINE-INTERNET	930	86 160,00	0,00	86 160,00	0,00	0,00	86 160,00	0,00	86 160,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	2 388 000,00	0,00	381 290,53	0,00	0,00	381 290,53	0,00	381 290,53
D A205-0005 2007/1	PATRIMOINE-LOCATIONS DE BATIMENTS	930	5 573 063,00	0,00	282 843,96	0,00	0,00	282 843,96	0,00	282 843,96
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	428 480,00	0,00	21 469,47	0,00	0,00	21 469,47	0,00	21 469,47
D A205-0003 2007/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	861 300,00	0,00	111 008,42	0,00	0,00	111 008,42	0,00	111 008,42
D A205-0009 2007/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	850 000,00	0,00	697 241,56	0,00	0,00	697 241,56	0,00	697 241,56
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	408 430,00	0,00	354 149,91	0,00	0,00	354 149,91	0,00	354 149,91
D A091-0005 2008/1	PERSONNEL DDE	938	775 792,00	0,00	709 365,74	0,00	0,00	709 365,74	0,00	709 365,74
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	3 110 412,00	54 502,00	1 490 484,31	54 002,00	0,00	1 544 486,31	53 630,08	1 490 856,23
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	931	3 335 477,00	0,00	2 250 937,00	200 000,00	0,00	2 450 937,00	386 114,00	2 064 823,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	931	8 884 000,00	8 884 000,00	0,00	15 105 211,48	6 507 173,15	8 598 038,33	769 812,83	7 828 225,50
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	931	9 296 000,00	9 296 000,00	0,00	9 908 992,60	613 539,30	9 295 453,30	555 730,63	8 739 722,67
D A140-0006 2007/1	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0006 2007/2	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	150 000,00	70 000,00	55 250,12	70 000,00	0,00	125 250,12	1 903,84	123 346,28
D A140-0024 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	935	185 000,00	50 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	563 630,00	0,00	192 042,70	0,00	0,00	192 042,70	0,00	192 042,70
D A150-0014 2008/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	200 000,00	0,00	39 968,65	0,00	0,00	39 968,65	0,00	39 968,65

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au cours de l'année N (5)	CP mandatés non couverts par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	612 018,00	61 500,00	62 902,60	62 000,00	500,00	124 402,60	64 482,91	59 919,69
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	900 000,00	0,00	133 005,00	0,00	0,00	133 005,00	0,00	133 005,00
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	18 600,00	0,00	372,00	0,00	0,00	372,00	0,00	372,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	737 001,00	110 000,00	266 410,11	110 000,00	0,00	376 410,11	58 511,93	317 898,18
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k¿	939	1 539 535,00	164 300,00	1 023 062,27	180 000,00	0,00	1 203 062,27	66 458,50	1 136 603,77
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	939	9 610 218,00	1 493 008,00	2 823 673,60	1 484 608,00	0,00	4 308 281,60	633 017,19	3 675 264,41
D A130-006 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI - ECONOMIE	939	2 958 000,00	0,00	716 887,90	0,00	0,00	716 887,90	0,00	716 887,90
D A130-0013 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI <23K¿	939	800 000,00	0,00	622 011,45	0,00	0,00	622 011,45	0,00	622 011,45
D A192-0039 2006/1	PROCEDURE TRANSACTIONNELLE	930	338 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	24 000,00	0,00	18 948,78	0,00	0,00	18 948,78	0,00	18 948,78
D A192-0035 2007/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	22 040,00	0,00	6 348,01	0,00	0,00	6 348,01	0,00	6 348,01
D A140-0016 2013/1	PROJET LEADER	935	777 394,00	362 308,10	55 699,04	225 177,46	1 618,33	279 258,17	82 760,36	196 497,81
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	939	100 000,00	0,00	80 184,71	0,00	0,00	80 184,71	0,00	80 184,71
D A151-0006 2011/1	PROJET SOCIO EDUCATIF OMS	933	57 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D A130-0004 2006/1	PROMOTION A L EXPORTATION	939	74 500,00	0,00	4 460,34	0,00	0,00	4 460,34	0,00	4 460,34
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	850 585,00	105 000,00	104 703,89	80 000,00	0,00	184 703,89	115 217,80	69 486,09
D A150-0009 2006/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	170 740,00	0,00	23 406,16	0,00	0,00	23 406,16	0,00	23 406,16
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	939	5 361 771,00	685 000,00	1 848 201,26	768 965,74	85 000,00	2 532 167,00	755 451,81	1 776 715,19
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	939	165 000,00	165 000,00	0,00	76 000,00	7 000,00	69 000,00	5 012,56	63 987,44

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A130-0012 2006/1	PROMOTION EXPORTATION < 23 K¿	939	215 000,00	0,00	154 945,92	0,00	0,00	154 945,92	0,00	154 945,92
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	939	907 238,00	160 000,00	587 043,10	160 000,00	0,00	747 043,10	124 895,93	622 147,17
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K¿-DEIE	939	425 000,00	425 000,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00	168 139,74	256 860,26
D A144-0005 2007/2	RECEPTION - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES	930	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A203-0001 2006/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	11 398 013,00	0,00	4 251 662,66	0,00	0,00	4 251 662,66	0,00	4 251 662,66
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	25 254 019,00	1 987 275,00	5 722 339,20	2 014 975,00	0,00	7 737 314,20	3 196 179,39	4 541 134,81
D A144-0005 2010/2	RECEPTION, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES	930	37 333,67	0,00	1 378,87	0,00	0,00	1 378,87	0,00	1 378,87
D A199-0005 2009/1	REGIES D AVANCES	931	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	489 778,00	118 750,00	76 245,44	118 750,00	0,00	194 995,44	63 563,55	131 431,89
D A199-0004 2009/1	REGIES D AVANCES	930	7 849,00	0,00	1 157,34	0,00	0,00	1 157,34	0,00	1 157,34
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	931	98 597 854,33	5 768 680,00	19 467 008,06	9 375 000,00	3 658 000,00	25 184 008,06	3 945 735,81	21 238 272,25
D A112-0004 2006/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES FORMATION PROFESSIONNELLE	931	66 360 000,00	0,00	1 960 000,00	0,00	0,00	1 960 000,00	0,00	1 960 000,00
D A120-0002 2006/1	RENFORCEMENT DES MOYENS DIRECTION AGRICULTURE ET FORET	939	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	40 290 800,00	4 176 200,00	3 628 031,36	4 201 200,00	0,00	7 829 231,36	3 782 757,54	4 046 473,82
D A110-0009 2010/1	REVERSEMENT PART EMPLOYEUR CAE	932	1 530 000,00	0,00	101 328,00	0,00	0,00	101 328,00	0,00	101 328,00
D A145-0004 2010/2	REVERSEMENT PARTENAIRE	939	1 515 850,00	0,00	0,57	0,00	0,00	0,57	0,00	0,57
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS - FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	938	67 206,25	0,00	55 623,87	0,00	0,00	55 623,87	0,00	55 623,87
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00	0,00	0,00	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	25 000,00	0,00	21 210,46	0,00	0,00	21 210,46	0,00	21 210,46
D A140-0001 2010/1	SAR	935	1 326 770,00	232 130,00	206 606,14	30 000,00	0,00	236 606,14	227 970,86	8 635,28
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	2 324 400,00	592 000,00	380 838,65	723 658,06	132 275,16	972 221,55	488 823,10	483 398,45
D A126-0007 2010/1	SENSIBILISATION	937	431 921,52	91 696,52	19 539,62	91 696,52	0,00	111 236,14	30 342,08	80 894,06
D A126-0007 2006/1	SENSIBILISATION	937	186 769,00	0,00	5 524,22	0,00	0,00	5 524,22	0,00	5 524,22
D A206-0003 2012/1	SERVICE CIVIQUE	934	300 000,00	0,00	2 851,37	0,00	0,00	2 851,37	0,00	2 851,37
D A144-0004 2007/4	SERVICES EXTERIEURS - AUTRES FRAIS DIVERS	930	6 000,00	0,00	3 040,30	0,00	0,00	3 040,30	0,00	3 040,30
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	15 670,00	3 026,00	10 607,60	526,00	0,00	11 133,60	2 187,36	8 946,24
D A204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	935	101 555,00	0,00	73 974,60	0,00	0,00	73 974,60	0,00	73 974,60
D A204-001 2006/1	SIG - PUBLICATION VALORISATION DE DONNEES	935	58 650,00	0,00	43 840,49	0,00	0,00	43 840,49	0,00	43 840,49
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	60 800,00	22 400,00	0,00	14 826,00	0,00	14 826,00	14 826,00	0,00
D A204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	935	1 919 350,00	50 000,00	1 700 929,10	50 000,00	0,00	1 750 929,10	20 102,18	1 730 826,92
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A130-0005 2006/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	939	13 631 472,00	0,00	2 755 630,00	0,00	0,00	2 755 630,00	0,00	2 755 630,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	939	6 876 735,00	660 000,00	1 961 226,87	660 000,00	0,00	2 621 226,87	655 418,25	1 965 808,62
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES TIC	935	390 000,00	0,00	74 897,12	0,00	0,00	74 897,12	0,00	74 897,12
D A144-0002 2010/2	SUBV AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	2 000 539,00	0,00	136 740,75	0,00	0,00	136 740,75	0,00	136 740,75
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	5 153 988,00	1 250 000,00	787 349,53	480 308,87	51 245,20	1 216 413,20	37 611,32	1 178 801,88

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A151-0003 2006/1	SUBVENTION CREPS	933	560 000,00	0,00	18 492,92	0,00	0,00	18 492,92	0,00	18 492,92
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	733 500,00	86 000,00	57 632,61	172 000,00	86 000,00	143 632,61	85 500,00	58 132,61
D A144-0002 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	24 247 051,00	1 749 000,00	1 499 331,26	3 123 910,00	1 374 910,00	3 248 331,26	1 993 089,40	1 255 241,86
D A150-0006 2006/1	SUBVENTION DOMAINE FORMATION CULTURELLE	933	2 095 343,00	0,00	103 496,40	0,00	0,00	103 496,40	0,00	103 496,40
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	803 500,00	90 000,00	95 236,27	98 000,00	11 000,00	182 236,27	115 900,00	66 336,27
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	933	127 970,00	0,00	31 542,80	0,00	0,00	31 542,80	0,00	31 542,80
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	5 922 377,34	1 027 046,00	0,00	1 027 045,60	0,00	1 027 045,60	1 027 045,60	0,00
D A144-0002 2007/3	SUBVENTIONS A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	985 816,32	0,00	13 220,13	0,00	0,00	13 220,13	0,00	13 220,13
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	12 010 090,00	0,00	515 229,09	0,00	0,00	515 229,09	0,00	515 229,09
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	18 629 423,00	1 096 500,00	998 729,66	1 348 835,90	255 382,90	2 092 182,66	1 036 959,76	1 055 222,90
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	287 988,00	0,00	28 888,62	0,00	0,00	28 888,62	0,00	28 888,62
D A144-0002 2007/2	SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A120-0001 2006/1	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES AGRICOLES	939	8 852 220,00	0,00	1 392 767,44	0,00	0,00	1 392 767,44	0,00	1 392 767,44
D A144-0002 2007/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0001 2006/1	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT SPORT	933	10 114 600,00	0,00	630 830,24	0,00	0,00	630 830,24	0,00	630 830,24
D A110-0008 2007/1	SUBVENTIONS TOS PRIVES	932	1 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	2 887 500,00	0,00	354 000,00	0,00	0,00	354 000,00	0,00	354 000,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	243 770,00	0,00	3 390,19	0,00	0,00	3 390,19	0,00	3 390,19

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A165-0001 2010/1	TCSP FONCTIONNEMENT - AMO	938	1 172 000,00	0,00	3 581,69	0,00	0,00	3 581,69	0,00	3 581,69
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	1 068 165,00	232 000,00	216 536,71	232 000,00	0,00	448 536,71	160 509,42	288 027,29
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	21 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	59 900,00	0,00	49 772,22	0,00	0,00	49 772,22	0,00	49 772,22
D A133-0008 2006/1	TIC - CATALOGUES ET PUBLICATIONS	935	204 973,59	0,00	12 183,51	0,00	0,00	12 183,51	0,00	12 183,51
D A133-0003 2006/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	218 106,41	0,00	83 805,38	0,00	0,00	83 805,38	0,00	83 805,38
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	28 100,00	0,00	12 635,40	0,00	0,00	12 635,40	0,00	12 635,40
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	46 400,00	0,00	7 939,56	0,00	0,00	7 939,56	0,00	7 939,56
D A133-0009 2006/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	85 366,00	0,00	6 623,72	0,00	0,00	6 623,72	0,00	6 623,72
D A133-0004 2006/1	TIC - FRAIS D EXPLOITATION DES FOURREAUX	935	273 911,00	0,00	37 283,12	0,00	0,00	37 283,12	0,00	37 283,12
D A133-0010 2006/1	TIC - FRAIS DE CONSULTATION ET D AUDIT	935	249 938,00	0,00	13 439,77	0,00	0,00	13 439,77	0,00	13 439,77
D A133-0011 2006/1	TIC - PRESTATIONS DE SERVICE (CONCEPTIONS)	935	167 638,00	0,00	17 828,53	0,00	0,00	17 828,53	0,00	17 828,53
D A133-0001 2010/1	TIC - PRIME REIONALE A L EMPLOI	935	297 000,00	0,00	58 666,37	0,00	0,00	58 666,37	0,00	58 666,37
D A133-0001 2006/1	TIC - PRIMES REGIONALES A L EMPLOI	935	520 000,00	0,00	23 110,79	0,00	0,00	23 110,79	0,00	23 110,79
D A133-0002 2006/1	TIC - SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	2 007 230,00	0,00	103 194,70	0,00	0,00	103 194,70	0,00	103 194,70
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	63 600,00	0,00	58 500,50	0,00	0,00	58 500,50	0,00	58 500,50
D A133-0003 2011/2	TIC- COLLOQUES ET SEMINAIRE	935	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	215 000,00	0,00	154 307,26	0,00	0,00	154 307,26	0,00	154 307,26
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	1 778 000,00	0,00	77 677,61	0,00	0,00	77 677,61	0,00	77 677,61
D A161-0001 2006/1	TRANSPORTS-COMMUNICATION	938	3 331 590,00	0,00	2 046 219,16	0,00	0,00	2 046 219,16	0,00	2 046 219,16

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au cours de l'année N (5)	CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	3 058 200,00	2 808 200,00	120 000,00	5 616 275,00	2 808 137,50	2 928 137,50	1 150 478,54	1 777 658,96
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	201 852,00	0,00	60 500,80	0,00	0,00	60 500,80	4 796,78	55 704,02
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	82 783,33	0,00	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	1 413 654,00	175 000,00	160 660,50	324 240,00	172 220,00	312 680,50	167 088,00	145 592,50
D A144-0005 2007/4	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS - Régie Madagascar	930	11 000,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
D A133-0015 2015/1	WIFI REGIONAL GRAND PUBLIC	935	1 350 000,00	0,00	911 740,54	0,00	0,00	911 740,54	322 546,02	589 194,52
TOTAL			**3 480 774 957,88**	**336 214 968,39**	**432 636 038,95**	**378 089 887,30**	**48 355 393,49**	**762 370 532,76**	**273 866 488,88**	**488 504 043,88**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6)/(5)	**0,86**	**1,56**	**1,56**	**1,78**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	487 461 903,17	479 901 431,51	7 560 471,66
FONDS REGIONAL POUR L APPRENTISSAGE	0,00	50 127 634,00	33 999 966,11	16 127 667,89
DRES	0,00	46 911 036,00	55 894 112,24	-8 983 076,24
Total	**0,00**	**584 500 573,17**	**569 795 509,86**	**14 705 063,31**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
10222	FCTVA (part FIRT)	46 418 414,59
1321	Etat nouvelle route du littoral	100 000 000,00
1323	participations département	512 000,00
1324	participations communes	480 000,00
13272	FEDER 2014-2020 VVR	1 731 148,62
13272	FEDER 2014-2020 NRL	11 501 608,01
13272	FEDER 2014-2020 TEE	2 573 655,76
1345	produits des amendes	101 109,00
1641	emprunt (part FIRT)	131 000 000,00
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	757 516,27
4582	FEADER 2014-2020 PF	679 909,56
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	433 279,88
73112	part CVAE BA	23 045 335,42
7372	taxe spéciale de consommation sur les carburants (part Région)	141 715 862,19
744	FCTVA fonctionnement (part FIRT)	175 454,40
74631	fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	488 222,70
7718	produits exceptionnels	442 442,52
7788	Autres produits exceptionnels	397 534,25
	Total	**487 461 903,17**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
1641	EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT-FIRT	23 941 960,95
2031	FRAIS D'ETUDES	736 564,29
204131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX DEPARTEMENTS	249 865,90
204141	SUBVENTION COMMUNE ET EPCI	3 125 238,16

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 000 000,00
204151	BIENS MOBILIERS,MATERIELS ET ETUDES	675 621,02
204181	Pierrefonds Subvention/ études	259 500,00
2045	SUBVENTIONS VERSEES AUX TIERS FONDS EUROP	1 429 841,85
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	116 956,81
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	54 849,08
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	81 371 202,33
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	291 768 807,66
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	599 718,40
21848	ACQ. DE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER DRR	43 032,52
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	17 407,16
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES IMMOB CORP	3 337 326,00
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	1 942 604,77
60611	EAU DRR	25 652,96
60612	ELECTRICITE DRR	284 620,54
60622	CARBURANTS (DL)	602 768,74
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	21 938,58
60632	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS DRR	114 347,09
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS	3 156,79
6064	FOURNITURES DE BUREAU	522,20
6068	AUTRES FOURNITURES	6 420,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	30 531,75
61358	LOCATION DE MATERIELS DRR	4 886,18
61521	ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 806 730,02
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	74 932,17
615231	ENTRETIEN REPARATIONS SUR VOIERIES	1 517 045,25
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	38 669,81
6156	MAINTENANCE	10 812,40
6182	DOCUMENTATION	15 469,73
6184	VERSEMENTS AUX ORGANISMES DE FORMATION DDE	22 596,05
6188	FRAIS DIVERS	29 960,68
6234	RECEPTIONS	2 633,16
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	412,30
6238	DIVERS COMMUNICATION	257 582,50
6245	TRANSPORTS PERSONNES EXTERIEURES COLLECTIVITE	71 390,04
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	5 948,00
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DDE	27 494,55
6262	TELEPHONIE	46 156,52
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	153 485,56
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 536,42
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	17 023,86
6336	COT. CNFPT ROUTES DSLD	73 774,11
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 989,56
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	10 280 871,28

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	2 019 000,00
64118	INDEMNITES ROUTES DSLD	2 950 920,57
64131	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	1 497 643,90
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	149 350,26
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	1 680 047,85
6453	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	3 089 285,95
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	44 290,80
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	2 263,53
6561	PARTICIPATION SMPRR	2 464 800,00
65732	SUBVENTIONS AU BA	23 045 335,42
65738	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	72 310,29
66111	INTÉRETS RÉGLÉS A L'ÉCHÉANCE FIRT	18 459 692,03
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	620 115,83
6711	INTERETS MORATOIRES	377 350,66
673	TITRES ANNULES	37 971,11
	Total	**479 901 431,51**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**7 560 471,66**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): FONDS REGIONAL POUR L APPRENTISSAGE		
	Reste à employer au 01/01/N	**0,00**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
731771	TICPE – ressource régionale d'apprentissage –part fixe	41 293 546,00
731772	TICPE – ressource régionale d'apprentissage – part dynamique	5 634 088,00
731775	TICPE – primes apprentissages	3 200 000,00
	Total	**50 127 634,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
204181	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - ORGANISMES PUBLICS DIVERS	909 152,23
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CFA PRIVE	1 248,57
21351	AUTRES Batiments public	6 043,68
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU	3 960,09
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	9 688,64
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	9 726,90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	2 706,21
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 207 909,33
6188	FRAIS DE GESTION ASP APPRENTISSAGE	152 157,47
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 596,78
6552	INDEMNITES COMPENSATRICE FORFAITAIRE VERSÉES AUX ENTREPRISES	6 130 999,54
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	22 536 712,05
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2 841,50
6574	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, ASSOC ET AUTRES ORGA	1 638 497,85

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): FONDS REGIONAL POUR L APPRENTISSAGE		
6574	SUBVENTION-PROJET FORMATION MOBILITE	30 000,00
6574	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, ASSOC ET AUT ORGA	1 275 102,59
	Total	**33 999 966,11**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**16 127 667,89**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): DRES		
	Reste à employer au 01/01/N	**0,00**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
	Total	**46 911 036,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
2031	CONSTRUCTION SCOLAIRE - ETUDES	48 177,36
2031	RESTRUCTURATION LYCEE - ETUDES	1 003,04
2031	FRAIS D ETUDES	3 003,28
2031	PLAN RELANCE LYCEE - ETUDES MO	1 630 711,37
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	5 100 800,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS 2010-2014	7 837 599,99
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	423 707,41
20431	EQUIPE MOBILE	153 467,39
20431	DGE LYCEES PRIVES 2010-2014	208 632,00
20431	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE - SUBVENTIONS	1 352 735,11
21351	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	16 295,62
2153	RESEAUX DIVERS	36 453,64
217841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	122 093,53
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	154 940,27
2313	CONSTRUCTIONS	34 977,97
2313	CONSTRUCTION SCOLAIRE	1 827 844,58
2313	CONSTRUCTION LYCEE PETITE ILE SPL MAREINA	22 037,35
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	42 516,03
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	435 418,93
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	799 693,55
2313	TRAVAUX DE REHABILITATION	156 929,58
2313	ENERGIES - REMUNERATIONS	174 066,87
2313	PLAN DE RELANCE LYCEES MO	14 568 309,55
2313	PLAN RELANCE- REMUNERATION SPLA MAREINA	483 916,92
2313	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	891 536,03
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES LYCEES	3 341,80
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES MO	10 791,05
238	TRAVAUX DE REHABILITATION PAR DES SEM	3 852,84
238	PLAN DE RELANCE SPLA	17 862 565,56

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): DRES		
238	AVANCES APPEL DE FDS SPL RENOV THERMIQUE	
	Total	**55 894 112,24**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-8 983 076,24**

(1)Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée…

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**9,00**	**0,00**	**9,00**	**5,00**	**2,00**	**7,00**
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1 006,00**	**0,00**	**1 006,00**	**593,25**	**299,91**	**893,16**
Adjoint Administratif	C	516,00	0,00	516,00	264,14	203,00	467,14
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	11,00	0,00	11,00	10,86	0,00	10,86
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	85,00	0,00	85,00	83,42	0,00	83,42
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	169,00	0,00	169,00	71,60	71,91	143,51
Attaché Hors Classe	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Principal	A	50,00	0,00	50,00	49,72	0,00	49,72
Directeur Territorial	A	24,00	0,00	24,00	16,72	0,00	16,72
Rédacteur	B	75,00	0,00	75,00	39,21	24,00	63,21
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35,00	0,00	35,00	31,86	0,00	31,86
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	33,00	0,00	33,00	20,72	1,00	21,72
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1 863,00**	**0,00**	**1 863,00**	**1 352,43**	**326,50**	**1 678,93**
Adjoint Technique	C	301,00	0,00	301,00	163,00	109,50	272,50
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	124,00	0,00	124,00	84,86	0,00	84,86
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	705,00	0,00	705,00	472,36	195,00	667,36
Adjoint Technique ppal 1ère Cl des Etabl. d'Enseig.	C	46,00	0,00	46,00	46,00	0,00	46,00
Adjoint Technique ppal 2ème Cl des Etabl. d'Enseig.	C	375,00	0,00	375,00	361,00	0,00	361,00
Agent de Maîtrise	C	49,00	0,00	49,00	30,00	0,00	30,00
Agent de Maîtrise Principal	C	25,00	0,00	25,00	25,00	0,00	25,00
Ingénieur	A	40,00	0,00	40,00	27,86	7,00	34,86
Ingénieur Principal	A	34,00	0,00	34,00	33,77	0,00	33,77
Ingénieur en Chef	A	11,00	0,00	11,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Technicien	B	53,00	0,00	53,00	22,86	15,00	37,86
Technicien Principal 1ère classe	B	41,00	0,00	41,00	30,86	0,00	30,86

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien Principal 2ème classe	B	35,00	0,00	35,00	25,86	0,00	25,86
FILIERE SOCIALE (d)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Assistant socio-éducatif	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Médecin	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller des Activités Physiques et Sportives principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**110,00**	**0,00**	**110,00**	**50,61**	**24,86**	**75,47**
Adjoint du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2 classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	29,00	0,00	29,00	19,00	2,86	21,86
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	25,00	0,00	25,00	4,00	17,00	21,00
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur Patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Enseignement Artistique 1ère Catégorie	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Enseignement Artistique 2ème Catégorie	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	29,00	0,00	29,00	13,86	3,00	16,86
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	A	9,00	0,00	9,00	8,75	0,00	8,75
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**122,00**	**0,00**	**122,00**	**0,00**	**77,61**	**77,61**
Chargé de Mission		104,00	0,00	104,00	0,00	65,61	65,61
Collaborateur de Cabinet		6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
Hors Catégorie		12,00	0,00	12,00	0,00	6,00	6,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**3 113,00**	**0,00**	**3 113,00**	**2 001,29**	**730,88**	**2 732,17**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**7 931 953,71**		
Adjoint Administratif	C	ADM		34 128,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		26 880,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C			21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		18 600,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		17 942,88	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	367	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (15)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	363	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C		325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	428	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	337	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	367	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	363	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	324	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 981,64	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 551,56	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (15)
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	345	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	384	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	416	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	324	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Technique	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		18 600,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 942,88	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	345	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	437	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	402	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	402	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	361	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	385	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	385	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	327	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	398	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	459	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	413	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	361	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	373	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		75 720,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		59 820,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM		58 800,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		44 520,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM		33 120,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	680	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (5)
Attaché	A	ADM	483	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	532	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	376	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	428	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	363	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	458	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (5)
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	440	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	635	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	658	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	524	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	627	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	389	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	476	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	532	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	CONTRAT Motif de recrutement (5)
Attaché	A	ADM	760	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	440	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	408	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	389	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	545	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	CULT	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Chargé de Mission		OTR		94 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		91 332,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR		90 444,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR		88 020,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (7)
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 600,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		83 400,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		79 740,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		71 412,72	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 300,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Chargé de Mission		OTR		64 800,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		61 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		58 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		58 860,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		54 600,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		51 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		50 520,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		47 400,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		45 672,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	408	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	440	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif du recrutement (5)
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	635	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	400	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	440	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	793	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	599	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	584	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	383	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	520	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	468	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	555	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	429	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	400	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	793	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	658	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif du recrutement (5)
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	358	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	358	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	383	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	654	0,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	563	0,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD
Directeur Général Adjoint des Services		OTR		103 466,08	47 Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels	CDI
Directeur Général des Services		OTR	1168	0,00	47 Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels	CDD
Hors Catégorie		OTR		65 340,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		51 840,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (15)
Hors Catégorie		OTR		44 520,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		2 594,76	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		21 480,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		20 040,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		16 440,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Ingénieur	A	TECH	793	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	425	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	425	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	435	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	578	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	578	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	542	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM		35 604,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	370	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	548	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	439	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	486	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	335	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Technicien	B	TECH	366	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**2 706 951,97**		
Apprentis				9 530,40	A Autres	A
Apprentis				9 530,40	A Autres	A
Apprentis				9 224,76	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				6 653,28	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				11 508,36	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif du recrutement (5)
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
Remplacement / Renfort temporaires	C			40 177,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif de recrutement (5)
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		339	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		327	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		309	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6) (7)	Motif du contrat (4) (5)
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		327	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Vacataire	B			914,64	A Autres	
Vacataire	B			6 402,48	A Autres	CDD
Vacataire	B			5 487,84	A Autres	CDD
Vacataire	B			4 115,88	A Autres	CDD
Vacataire	B			3 658,56	A Autres	CDD
Vacataire	B			1 965,60	A Autres	CDD
Vacataire	B			1 829,28	A Autres	
Vacataire	B			1 829,28	A Autres	CDD
Vacataire	B			13 719,60	A Autres	CDD
Vacataire	B			12 942,24	A Autres	CDD
TOTAL GENERAL				**10 638 905,68**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D1.2

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA REGION OU L'ETABLISSEMENT
VITRY Faouzia	« Média training (Réussir son interview à la radio, à la télévision) » 29 août 2018
AUBER Valéria – PICARDO Bernard – Faouzia VITRY	« Égalité des Chances » 04 et 05 octobre 2018
GAUTHIER Jack – MOUTOUSSAMY-ANDA Jean-Gaël	Formation « Anglais » - 2ème semestre 2018
GAUTHIER Jack – MOUTOUSSAMY-ANDA Jean-Gaël – NOËL Nathalie – VITRY Faouzia	« Gestion de déchets Et Économie Circulaire 20 et 21 septembre 2018
LEBEAU Anicha – MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie – Vincent PAYET – VITRY Faouzia	« Optimiser son engagement et sa communication politique » 23 et 24 août 2018
LEE MOW SIM Lynda - MOUTOUSSAMY-ANDA Jean-Gaël – Aline MURIN-HOARAU	Formation « Initiation Langue chinoise » 2Éme semestre 2018
LEE MOW SIM Lynda – PAYET Vincent – PICARDO Bernard – RIVIERE Olivier	Lois pour La « confiance dans la vie politique » 1er et 02 février 2018
MOUTOUSSAMY-ANDA Jean-Gaël – VITRY Faouzia	« Média training» 29 – 30 et 31 août 2018

(1) Article L. 4135-10 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D1.3

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	35 642 845,70	38 253 071,28	-6,82	4 498 564,91	4 516 118,50	-0,39	9 275 433,26	13 157 442,09	-29,50	49 416 843,87	55 926 631,87	-11,64

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	50 127 634,00	49 160 548,00	NaN
Total ressources externes	**50 127 634,00**	**49 160 548,00**	**1,97**
Effort propre de la région	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**50 127 634,00**	**49 160 548,00**	**1,97**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)

IV

B2.1

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Région (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
25/07/2007 - Contrat mise disposition Réseau régional haut débit Gazelle (montant versé signature convention)	LA REUNION NUMERIQUE	LA REUNION NUMERIQUE SAS	SAS	12 949 000,00
08/07/2014 - Contrat gestion exploitation transport routier non urbain personnes réseau Car Jaune (BA Transport)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	Groupement Momentané d'Entreprise	19 238 709,74
12/12/2017 - Contrat de gestion transitoire des 4 structures muséales (MADOI,KELONIA,CITE VOLCAN,STELLA)	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	6 286 695,00
Détention d'une part du capital				
-	REUNION MUSEO	SEM Reunion Muséo	SEM	175 150,09
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 130 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	852 412,50
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	88 035 681,17
-	SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	5 965 750,00
-	PIPANGAI	SEM PIPANGAI	SEM	304 898,04
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	30 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	659 969,20
-	SOTRADER	Société des Transports Départementaux de la Réunion	SEM	22 671,43

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, equipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	2 167 027,00
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00
-	NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	4 529 525,00
-	-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	SPL ER	SPL Énergies Réunion	SA	3 060 000,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00
-	SCIC KOOPERATIV	SCIC KOOPERATIV	SA	100 000,00
-	SPL CULTURE CD974	SPL CULTURE CD974	SA	7 500,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	25 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION		Logement social	3 636 817,46
-	SEDRE		SEM	2 002 217,37
-	SODIAC		SEM	4 931 764,39
-	SOGEDIS		Entreprise	5 908 838,87
-	SA HLM DE LA REUNION		SA HLM	9 743 154,97
-	SOCIETE IMMOBILIERE REUNION		SA HLM	11 776 001,02
-	SA Aéroport Réunion Roland Garros		Entreprise	19 780 219,81
-	SEMAC		Entreprise	3 380 030,45
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	1 472 200,00
-	Fonds Européen d'Investissement	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	25 000 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	6 780 000,00
-	TPE Région Réunion BPI France Régions	TPE Région Réunion BPI France Régions	FCPR	1 050 000,00
-	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Association	2 182 607,00
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00
12/12/2017 - Mise en place d un fonds de garantie LEADER 2014-2020	SOFIDER	Société Financière pour le Développement de la Réunion	SA	350 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV– ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES

IV
D2.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES
(Article L. 4312-11 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DES AVIRONS

Numéro de SIREN (2) : 21974001600015

Population de la commune : 11 684

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20171223	Acompte1 - Extension cimetière + salles	204142	500 668,00	42,85
Intervention 20101407 - CV 20171224	Acompte 1 - Restructuration ex ARAST	204142	77 893,00	6,67
Intervention 20101407 - CV 20171225	Acompte 1 - Travaux ADAP	204142	77 080,00	6,60
Intervention 20101407 - CV 20180335	A2 - Extension école du Ruisseau	204142	373 183,92	31,94
Intervention 20101407 - CV 20180335	Acompte 1 - Extension école du Ruisseau	204142	479 828,82	41,07
Total			**1 508 653,74**	**129,13**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE BRAS PANON

Numéro de SIREN (2) : 21974002400019

Population de la commune : 12 899

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20141539	Solde prorata - CV20141539 - Constructio	204142	788 787,01	61,15
Intervention 20101407 - CV 20171227	Acompte 50% - Réhab église Bras Panon	204142	263 450,03	20,42
Total			**1 052 237,04**	**81,57**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ENTRE DEUX

Numéro de SIREN (2) : 21974003200012

Population de la commune : 6 962

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20130422	Solde - Études piste athlétisme	204141	33 944,25	4,88
Intervention 20110342 - CV 20171234	Acompte 1 Diagnostic passerelle tribune	204141	14 265,00	2,05
Intervention 20110342 - CV 20171234	Solde Prorata - diagnotic passerelle	204141	12 825,00	1,84
Intervention 20162227 - CV 20161420	Conv. N°20161420 - Solde de la subv.	204141	7 544,00	1,08
Intervention 20181326 - CV 20180862	CONV N°20180862- 80% de la subv.	204141	11 436,80	1,64
Intervention 20101407 - CV 20131375	Solde - Etudes centre manin	204142	40 525,74	5,82
Intervention 20101407 - CV 20150807	Acompte n°2 - CV 20150807 - ENTRE DEUX /	204142	333 588,91	47,90

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intervention 20101407 - CV 20170528	Acompte 1 - Tx Centre Manin	204142		
Intervention 20101407 - CV 20171231	Acompte 1 - Micro crèche Bras Long	204142		
Intervention 20101407 - CV 20171232	Acompte 1 -Piste athlétisme	204142	541 300,25	77,75
Intervention 20101407 - CV 20171233	Acompte 1 - CV20171233 - École Arc en Ci	204142	144 372,02	20,74
Intervention 20101407 - CV 20171233	Acompte 2 - Extension école Arc en Ciel	204142	86 623,21	12,44
Total			**1 886 335,31**	**270,95**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ETANG SALE

Numéro de SIREN (2) : 21974004000015

Population de la commune : 14 447

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20180338	ACOMPTE 1 - ETUDES EXT ECOLES	204141	65 830,50	4,56
Intervention 20101407 - CV 20110827	Solde prorata études Complexe Centenaire	204142	178 153,05	12,33
Total			**243 983,55**	**16,89**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE PETITE ILE

Numéro de SIREN (2) : 21974005700019

Population de la commune : 12 357

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20181323 - CV 20180859	CONV 201880859 - 80% de la subv.	204141	12 296,00	1,00
Intervention 20101407 - CV 20171235	Acompte 80% - Refectoire école Fleur Can	204142	146 343,20	11,84
Intervention 20101407 - CV 20171237	Acompte 1 et 2 - Réhab Gymnase	204142	578 919,20	46,85
Total			**737 558,40**	**59,69**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE

Numéro de SIREN (2) : 21974006500012

Population de la commune : 6 454

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20161524 - CV 20160753	Conv n°20160753 - solde de la subv.	204141	7 807,12	1,21
Intervention 20162229 - CV 20161422	CV N°20161422 - Solde de la Sub	204141	7 102,40	1,10
Intervention 20181322 - CV 20180858	CONV 20180858 -80% de la subv.	204141	17 460,00	2,71
Intervention 20101407 - CV 20160872	Acompte 2 - Etudes centre tech municipal	204142	19 417,72	3,01
Intervention 20101407 - CV 20171238	Acompte 1 - Travaux mairie	204142	81 124,00	12,57
Intervention 20171870 - AR 20175741	SOLDE - FETE DES GOYAVIERS 2017	65738	25 000,00	3,87
Total			**157 911,24**	**24,47**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU PORT

Numéro de SIREN (2) : 21974007300016

Population de la commune : 35 141

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20161911 - CV 20161129	CV DCPC20161129 SOLDE SUBV	204141	7 200,00	0,20
Intervention 20171529 - CV 20170989	CV N°20170989 - 1er Versement de la Sub	204141	30 892,00	0,88
Intervention 20101407 - CV 20150812	Acompte 1 - CV20150812- Piscine JL Lavoy	204142	70 000,00	1,99
Intervention 20101407 - CV 20150812	Acompte 30 % - Réhab vestiaire piscine	204142	42 000,00	1,20
Intervention 20101407 - CV 20150815	Acompte 2 - Réhab église Jeanne d'Arc	204142	155 450,50	4,42
Intervention 20101407 - CV 20150815	Acompte compl -CV20150815- Eglise Jd'Arc	204142	170 728,08	4,86
Intervention 20101407 - CV 20170532	Acompte 2 - Mise normes sanitaires école	204142	45 538,00	1,30
Total			**521 808,58**	**14,85**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA POSSESSION

Numéro de SIREN (2) : 21974008100019

Population de la commune : 33 337

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20121617	Solde prorata CV20121617 - école Paul El	204142	94 895,09	2,85
Intervention 20101407 - CV 20170530	Acompte 1 - École Eloi Julenon	204142	101 027,50	3,03
Intervention 20101407 - CV 20170531	Acompte 1 au prorata - Cuisine P. Éluard	204142	378 947,06	11,37
Intervention 20101407 - CV 20180347	Acompte 1 - Cuisine P. Éluard	204142	243 678,50	7,31
Intervention 20160787 - CV 20161495	CV16/1495 MAINT. ETAT PISTE RIV. DES GAL	204142	61 208,98	1,84
Total			**879 757,13**	**26,40**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT ANDRE

Numéro de SIREN (2) : 21974009900011

Population de la commune : 56 088

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20161177 - CV 20160556	CV N°20160556 - Solde de la Sub	204141	3 672,80	0,07
Intervention 20171528 - CV 20170991	CV N°20170991 - 1er Versement de la Sub	204141	28 448,00	0,51
Intervention 20172115 - CV 20171461	CV N°20171461 - 1er Versement de la Sub	204141	19 200,00	0,34
Intervention 20172115 - CV 20171461	CV N°20171461 - Solde de la Sub	204141	4 800,00	0,09
Intervention 20181324 - CV 20180860	CONV 20180860-80ù del la subv.	204141	7 023,00	0,13
Intervention 20101407 - CV 20121191	Solde - Réfection cuisine centrale	204142	503 020,57	8,97
Intervention 20101407 - CV 20150820	Totalité (au prorata) - CV20150820 -	204142	23 975,00	0,43

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intervention 20101407 - CV 20150821	SOLDE - ÉCOLE FELICIENNE JEAN	204142		
Intervention 20101407 - CV 20150823	SOLDE - CV20150823 - Tx St-Clair Agenor	204142		
Intervention 20101407 - CV 20150824	SOLDE - TX ÉCOLE GM SOBA	204142	142 500,00	2,54
Intervention 20101407 - CV 20150825	SOLDE - TX ÉCOLE JJ EVE	204142	32 500,00	0,58
Intervention 20101407 - CV 20170535	Acompte 2 - Gymnase Mille Roches	204142	69 043,66	1,23
Intervention 20101407 - CV 20170536	Acompte 1 - Réhab stade de Cressonnière	204142	346 495,30	6,18
Intervention 20101407 - CV 20171244	Acompte 1 prorata - CDH Mairie sociale	204142	155 421,35	2,77
Intervention 20101407 - CV 20171245	Acompte 1 - Piste bicros Cressonnière	204142	316 735,00	5,65
Intervention 20101407 - CV 20171245	Acompte 30 % - Piste Bicross	204142	190 041,00	3,39
Intervention 20101407 - CV 20171247	Acompte 1 - École R Allard - CV20171247	204142	775 687,50	13,83
Intervention 20101407 - CV 20171248	Solde - Tx dans écoles Agenor et Étang	204142	188 044,45	3,35
Intervention 20101407 - CV 20171249	Solde - Fabricat° et pose salles modulai	204142	297 491,11	5,30
Intervention 20101407 - CV 20171251	Acomptes 1 et 2 - Réhab école A. Lacauss	204142	38 400,00	0,68
Intervention 20171870 - AR 20175727	TOTALITE PRORATA - FESTI PLANTES 2017	65738	25 000,00	0,45
Total			**3 234 952,74**	**57,70**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT BENOIT

Numéro de SIREN (2) : 21974010700012

Population de la commune : 38 466

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20180428 - CV 20180484	Conv n°20180484 - 1er vrsmnt de la subv.	204141	14 000,00	0,36
Intervention 20101407 - CV 20131383	SOLDE - ÉCOLE RIVE GAUCHE	204142	272 232,00	7,08
Intervention 20101407 - CV 20171252	Acompte 50% - Reconstruct° GS Salai	204142	1 004 243,57	26,11
Intervention 20101407 - CV 20171253	SOLDE - ÉCOLE A. MARIMOUTOU RIVE GAUCHE	204142	222 018,00	5,77
Intervention 20171968 - CV 20171617	RE0015056 - ACOMPTE 1 REGION	2045	3 226,89	0,08
Intervention 20171870 - AR 20175744	SOLDE - MARCHE DU TERROIR 2017	65738	14 738,49	0,38
Total			**1 530 458,95**	**39,78**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS

Numéro de SIREN (2) : 21974011500015

Population de la commune : 149 337

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101868 - CV 20141484	CV14/1484 RN1/RN2 NVELLE ENTREE OUEST	204141	411 277,30	2,75
Intervention 20101407 - CV 20130425	Acompte 2 - restaurat° église Délivrance	204142	128 631,44	0,86
Intervention 20101407 - CV 20141552	Solde prorata - CV20141552 - Remplacemen	204142	133 380,62	0,89
Intervention 20101407 - CV 20160878	Solde - Travaux 11 sites scolaires	204142	204 974,69	1,37

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intervention 20101407 - CV 20171255	Acompte 1 - Aire Street Work Out	204142		
Total				

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT JOSEPH				
Numéro de SIREN (2) : 21974012300019				
Population de la commune : 38 167				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
Intervention 20101407 - CV 20171259	Acompte 1 - Subv compl CV20171259	204142	258 730,79	6,78
Intervention 20101407 - CV 20171259	Acompte 30% - CV20171259 -Médiathèque	204142	155 238,48	4,07
Intervention 20180134 - CV 20180778	AVCE 60% DES NOTIFICATION	204181	50 340,00	1,32
Total			**464 309,27**	**12,17**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LEU				
Numéro de SIREN (2) : 21974013100012				
Population de la commune : 34 160				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
Intervention 20101407 - CV 20160880	Acompte1 -CV20160880 - stade Portail (1)	204142	42 000,00	1,23
Intervention 20101407 - CV 20160880	Acompte1 -CV20160880 - stade Portail (2)	204142	227 726,99	6,67
Total			**269 726,99**	**7,90**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LOUIS				
Numéro de SIREN (2) : 21974014900014				
Population de la commune : 53 832				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
Intervention 20162226 - CV 20161421	CV N°20161421 - Solde de la Sub	204141	5 941,60	0,11
Intervention 20101407 - CV 20141559	Solde - Tx comp École A CAMUS	204142	222 550,98	4,13
Intervention 20101407 - CV 20150839	Solde CV20150839 - école Ravine Piment	204142	50 000,00	0,93
Intervention 20101407 - CV 20160193	Acompte 2 - Réhabilitation piscine	204142	240 216,16	4,46
Intervention 20160093 - AR 20162367	AR16/2367 PDASR 2016 EDUCATIONS ROUTIERE	65738	1 000,00	0,02
Total			**519 708,74**	**9,65**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL				
Numéro de SIREN (2) : 21974015600019				
Population de la commune : 106 920				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intervention 20101407 - CV 20140840	Solde prorata - CV20140840 - École 5 Hrs	204142		
Intervention 20101407 - CV 20140846	Solde - CV20160846 - Stade PJ Bénard	204142		
Intervention 20101407 - CV 20171262	Acompte 1 - Reconfiguration Combavas	204142	135 528,61	1,27
Intervention 20101407 - CV 20171263	Acompte 1 - Extension Médiathèque	204142	134 789,56	1,26
Intervention 20101407 - CV 20171263	Acpte comp + Acpte 2 - Médiathèque	204142	114 339,48	1,07
Intervention 20101407 - CV 20171264	Acompte 1 - Équip sport à Boucan Canot	204142	377 116,99	3,53
Intervention 20101407 - CV 20171265	Acompte 1 Equip sport couver Champ merle	204142	354 231,26	3,31
Intervention 20172171 - CV 20171557	80 % de la subvention	204142	560 000,00	5,24
Total			**2 176 368,46**	**20,36**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE

Numéro de SIREN (2) : 21974016400013

Population de la commune : 85 059

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20110342 - CV 20141594	Acompte 2 - CV20141594 - centre d'arts	204141	681 030,56	8,01
Intervention 20162475 - CV 20161718	CONVENTION N°DCPC/20161718 - SOLDE SUBV.	204141	4 500,00	0,05
Intervention 20101407 - CV 20111476	Solde - École 12 classes Bois Olives	204142	537 828,31	6,32
Intervention 20101407 - CV 20160884	Acompte2 - Médiathèque Gd Bois	204142	172 777,80	2,03
Intervention 20101407 - CV 20160885	Solde compl - écoles J Moulin et G Sand	204142	75 704,80	0,89
Intervention 20101407 - CV 20171271	Acompte 1 - CV20171271 école E Triolet	204142	1 195 238,35	14,05
Intervention 20101407 - CV 20171272	A1 - Réhab structure école Héva	204142	90 000,00	1,06
Intervention 20101407 - CV 20171273	Acompte 1 - CV20171273 - Sécurisation de	204142	47 499,75	0,56
Intervention 20101407 - CV 20171273	Acompte 2 - Abords école SARTRE	204142	28 499,85	0,34
Intervention 20101407 - CV 20171274	Acompte 1 CV20171274 - Réfection plomber	204142	28 721,63	0,34
Intervention 20101407 - CV 20171274	Acompte 2 Plomberie Menuiserie Pablo Pic	204142	17 232,98	0,20
Intervention 20101407 - CV 20171274	Solde - Réfect° école Pablo Picasso	204142	16 545,39	0,19
Intervention 20101407 - CV 20180351	Acompte1 - Aménag Stade Gaël Esther	204142	290 500,00	3,42
Total			**3 186 079,42**	**37,46**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PHILIPPE

Numéro de SIREN (2) : 21974017200016

Population de la commune : 5 288

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20171268	Acompte1 - Études const Maison Funéraire	204141	40 500,00	7,66
Intervention 20161121 - CV 20161275	CV16/1275 AIDE EXCEPTIONNELLE INTEMPERIE	204141	1 425 852,72	269,64
Intervention 20162231 - CV 20161423	Conv. N°20161423 - Solde de la subv.	204141	6 000,00	1,13

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intervention 20171527 - CV 20170992	CV N°20170992 - 1er Versement de la Sub	204141		
Intervention 20101407 - CV 20131385	Acompte 50% - Restructuration cuisine	204142		
Intervention 20101407 - CV 20140829	CV20140829 - Acompte compl 50 % - Constr	204142	683 292,02	129,22
Intervention 20101407 - CV 20160882	Acompte comp + A2 - Réhab PMR mairie	204142	149 828,11	28,33
Intervention 20101407 - CV 20160883	Solde - Réfection sièges salle H Madoré	204142	15 977,39	3,02
Intervention 20171870 - AR 20175716	SOLDE FETE DU VACOA 2017	65738	25 000,00	4,73
Total			**2 925 099,99**	**553,16**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE MARIE

Numéro de SIREN (2) : 21974018000019

Population de la commune : 33 587

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20142755 - CV 20141570	Arrt n° 20141570 - solde de la subv	204141	53,75	0,00
Total			**53,75**	**0,00**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE ROSE

Numéro de SIREN (2) : 21974019800011

Population de la commune : 5 288

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20171276	Acompte 1 - CV20171276 - Études cuisine	204141	52 919,64	10,01
Intervention 20101407 - CV 20171278	Acompte 1 - CV20171278 - Études thermiqu	204141	29 700,00	4,50
Intervention 20101407 - CV 20121636	Solde - CV20121636 - Construction Médiat	204142	557 174,20	84,42
Total			**639 793,84**	**98,93**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE SUZANNE

Numéro de SIREN (2) : 21974020600012

Population de la commune : 23 457

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20162228 - AR 20163825	ARN°20163825 - Solde de la subv.	204141	632,80	0,03
Intervention 20101407 - CV 20141551	CV20141551 - Acompte 30% - Construction	204142	600 000,00	25,58
Intervention 20101407 - CV 20150842	Acompte 1 - Rénov Piscine	204142	496 107,53	21,15
Intervention 20170060 - AR 20172906	AR17/2906 - PDASR 2017 SECURITÉ ROUTIERE	65738	3 080,00	0,13
Total			**1 099 820,33**	**46,89**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SALAZIE

Numéro de SIREN (2) : 21974021400016

Population de la commune : 7 510

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20131389	Solde - Études Tx dans écoles	204141	45 031,50	6,00
Intervention 20101407 - CV 20131390	Solde - Études Tx Case Bois Pomme	204141	8 827,20	1,18
Intervention 20101407 - CV 20171279	Acompte 1 - études réhab mairie	204141	18 562,50	2,47
Intervention 20171059 - CV 20170612	CV N)20170612 - 1er Versement de la Sub	204141	6 706,10	0,89
Intervention 20181325 - CV 20180861	CV N°20180861 - 80% de la Sub	204141	33 784,00	4,50
Intervention 20101407 - CV 20131393	Solde - Réfect° toiture école Bois Pomme	204142	130 627,50	17,39
Intervention 20101407 - CV 20140820	Solde - Trx écoles et Case -Mdt 1	204142	138 624,37	18,46
Intervention 20101407 - CV 20140820	Solde - Trx écoles et Case -Mdt 2	204142	70 225,67	9,35
Intervention 20101407 - CV 20160192	Solde - Case Bois de Pomme	204142	105 882,55	14,10
Intervention 20101407 - CV 20160897	Solde - Travaux régie bâti scolaire	204142	140 449,77	18,70
Intervention 20161380 - CV 20161342	RE0003746 - SOLDE REGION	2045	20 876,43	2,78
Total			**719 597,59**	**95,82**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU TAMPON

Numéro de SIREN (2) : 21974022200019

Population de la commune : 78 366

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20111487	Solde au prorata - CV20111487	204142	279 662,56	3,57
Intervention 20101407 - CV 20111488	Solde - Réfection 13 écoles	204142	959 623,35	12,25
Intervention 20101407 - CV 20171283	Acompte 1 - Tx cuisine 14è km	204142	122 023,00	1,56
Intervention 20101407 - CV 20171285	SOLDE - Tx dans 6 écoles - Mandat 1	204142	260 000,00	3,32
Intervention 20101407 - CV 20171285	SOLDE - Tx dans 6 écoles - Mandat 2	204142	765 000,00	9,76
Intervention 20101407 - CV 20171285	SOLDE - Tx dans 6 écoles - Mandat 3	204142	773 019,85	9,86
Intervention 20162698 - CV 20180172	1ER ACOMPTE RETENUE COLINAIRE PITON ROUG	2045	394 649,78	5,04
Intervention 20171870 - AR 20175749	SOLDE FLORILEGES 2017	65738	25 000,00	0,32
Intervention 20171870 - AR 20175751	SOLDE - MIEL VERT 2017	65738	50 000,00	0,64
Total			**3 628 978,54**	**46,32**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE TROIS BASSINS

Numéro de SIREN (2) : 21974023000012

Population de la commune : 7 207

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20101407 - CV 20180088	ACOMPTE80% CV20180088 Salle multi activi	204142	503 505,92	69,86
Total			**503 505,92**	**69,86**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE CILAOS

Numéro de SIREN (2) : 21974024800014

Population de la commune : 5 489

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20172114 - CV 20171460	Arr n° 20171460 - 80% de la subv	204141	13 500,00	2,46
Intervention 20180485 - CV 20180460	CV18/460 REPARAT. ET REMISE ETAT RN5	204141	143 157,00	26,08
Intervention 20101407 - CV 20150796	SOLDE - CV20150796 - Assainissement chem	204142	132 573,20	24,15
Intervention 20101407 - CV 20150800	Solde Prorata - 2ème partie - CV20150800	204142	14 053,18	2,56
Intervention 20101407 - CV 20150800	Solde prorata - CV20150800 - Sécurisatio	204142	53 029,76	9,66
Intervention 20101407 - CV 20170526	Solde - CV20170526 - Assainissement chem	204142	78 769,00	14,35
Intervention 20171870 - AR 20175738	SOLDE - FETE DES LENTILLES 2017	65738	25 000,00	4,55
Intervention 20171877 - AR 20175178	solde - festivité fin d'année 2016	65738	12 000,00	2,19
Total			**472 082,14**	**86,00**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la région.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte de Pierrefonds	01/01/1999	Cotisation - subvention	494 963,00
Syndicat Mixte de Tranports de la Réunion (SMTR)	01/01/2013	Cotisation annuelle	125 000,00
Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion (SMPRR)	07/11/2013	Contribution financière	5 019 400,00
Autres organismes de regroupement			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

IV
D6.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social…

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
D3.3.2

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 110 566 472,88	740 322 670,80	0,00	370 243 802,08
RECETTES	1 110 566 472,88	720 643 814,72	0,00	389 922 658,16
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	748 834 712,86	595 043 081,21	0,00	153 791 631,65
RECETTES	748 834 712,86	731 583 061,59	0,00	17 251 651,27

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	443 582,58	89 511,78	0,00	354 070,80
RECETTES	443 582,58	141 074,94	0,00	302 507,64

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 387 459,16	4 386 428,67	0,00	1 030,49
RECETTES	4 387 459,16	4 177 459,67	0,00	209 999,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 013 559,16	2 764 331,95	0,00	249 227,21
RECETTES	3 013 559,16	3 155 236,67	0,00	-141 677,51

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	34 897 000,00	27 195 040,74	0,00	7 701 959,26
RECETTES	34 897 000,00	30 127 335,42	0,00	4 769 664,58

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 114 953 932,04	744 709 099,47	0,00	370 244 832,57
RECETTES	1 114 953 932,04	724 821 274,39	0,00	390 132 657,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	787 188 854,60	625 091 965,68	0,00	162 096 888,92
RECETTES	787 188 854,60	765 006 708,62	0,00	22 182 145,98

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D3.3.2

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M71) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

IV
D4.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D4.2

45324532 – FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (1) Fonds communs des services hébergement

Recettes

Service d'hébergement contributeur (2)	Montant
COL ST LOUIS	953,34
COLLEGE JOSEPH HUBERT	3 013,07
LEGT A.VOLLARD	4 351,13
LEGT BEL AIR	4 239,89
LEGT BRAS FUSIL / NELSON MANDELA	10 823,93
LEGT BRAS-PANON	32 429,90
LEGT E . DE PARNY	25 298,87
LEGT G.BRASSENS	12 136,69
LEGT J.HINGLO	14 980,10
LEGT LA POSSESSION	23 884,80
LEGT LA RIVIERE	12 189,99
LEGT LE VERGER	30 661,50
LEGT LECONTE DE LISLE	276 599,58
LEGT LISLET GEOFFROY	25 773,04
LEGT PIERRE POIVRE	25 732,79
LEGT ROLAND GARROS	76 127,88
LEGT SAINT ANDRE III	4 437,24
LEGT SARDA GARRIGA	27 846,11
LEGT STELLA	32 644,29
LEGT TROIS BASSINS	12 654,26
LP DUPARC	6 654,64
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	69 887,64
LP J.DE RONTAUNAY	5 537,29
LP L'HORIZON	26 505,08
LP LEON LEPERVANCHE	17 010,97
LP PATU ROSEMONT	16 108,28
LP ROCHES MAIGRES	33 258,83
LP ST PIERRE	16 822,99
LP VUE BELLE	42 621,16
LYCEE DE STE SUZANNE	1 834,24
LYCEE ISNELLE AMELIN	27 948,20
LYCEE JEAN JOLY	14 110,89

881

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Service d'hébergement contributeur (2)	Montant
LYCEE NORD – BOIS DE NEFLES	429,19
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	38 065,80
LYCEE ST BENOIT VI / MARIE CURIE	14 164,36
LYCEE ST PAUL IV	29 508,33
Lycée MOULIN JOLI	4 784,21
Lycée TROIS MARES	498,06
TOTAL	**1 022 528,56**

Dépenses

Service d'hébergement bénéficiaire (2)	Objet	Montant
DEPT COLLEGE		5 801,88
LEGT AMIRAL P. BOUVET		169 103,79
LEGT ANTOINE ROUSSIN		77 791,76
LEGT BELLEPIERRE		3 245,48
LEGT BOIS D'OLIVES		13 507,49
LEGT BOIS JOLY POTIER		31 830,05
LEGT DE VINCENDO		5 397,69
LEGT LES AVIRONS		12 439,74
LEGT LOUIS PAYEN		52 396,51
LP AMIRAL LACAZE		19 860,28
LP JEAN PERRIN		89 309,91
LP PAUL LANGEVIN		24 417,67
LP V.SCHOELCHER		14 269,60
LYCEE ANTOINE ST-EXUPERY		72 469,12
LYCEE FRANCOIS DE MAHY		20 894,34
LYCEE MAHATMA GANDHI		181 765,54
LYCEE PAUL MOREAU		54 202,43
TOTAL		**848 703,28**

(1) Etat à reproduire autant que nécessaire – Ouvrir un compte d'emploi par fonds créé.

(2) Créer une ligne par service d'hébergement. Exemple : « Service d'hébergement de l'établissement de ... ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	68,60 €	0,00	1 653 662,00	15,95
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	0,00	25 360 963,00	-0,04
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00 %	0,00	141 715 862,19	0,12
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	3,05 €	0,00	2 620 966,35	8,20
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	2,50 %	0,00	101 605 983,69	3,69
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	106,71 €	0,00	2 191 983,83	0,22
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, …).

885

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

886

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 19
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 20
B1.7 - Etat des engagements reçus 21
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 22

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants qui ont décidé d'établir un budget annexe afin de retracer leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

AT

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 89 511,78	G 141 074,94	G-A 51 563,16
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 271 482,58 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 89 511,78	Q= G+H+I+J 412 557,52	=Q-P 323 045,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 89 511,78	= G+I+K 412 557,52	323 045,74
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 89 511,78	= G+H+I+J+K+L 412 557,52	323 045,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé mandatées	s restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	412 382,58	71 037,27	0,00	0,00	341 345,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00	18 474,51	0,00	0,00	11 525,49
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		**442 482,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**352 970,80**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**443 582,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**354 070,80**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**443 582,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**354 070,80**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00	110 657,54	30 417,40	0,00	30 925,06
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**271 482,58**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ; en recette, lorsque le service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II BT

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	71 037,27		71 037,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 474,51		18 474,51
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**89 511,78**	***0,00***	**89 511,78**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**89 511,78**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	141 074,94		141 074,94
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**141 074,94**	***0,00***	**141 074,94**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**271 482,58**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**412 557,52**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

896

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**412 382,58**	**71 037,27**	**0,00**	**0,00**	**341 345,31**
611	Sous-traitance générale	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
6156	Maintenance	226 382,58	0,00	0,00	0,00	226 382,58
6287	Remboursements de frais	80 000,00	71 037,27	0,00	0,00	8 962,73
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**30 000,00**	**18 474,51**	**0,00**	**0,00**	**11 525,49**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 000,00	18 474,51	0,00	0,00	11 525,49
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**442 482,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**352 970,80**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
695	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**443 582,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**354 070,80**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**443 582,58**	**89 511,78**	**0,00**	**0,00**	**354 070,80**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***172 000,00***	***110 657,54***	***30 417,40***	***0,00***	***30 925,06***
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	*92 000,00*	*41 622,17*	*30 417,40*	*0,00*	*19 960,43*
7083	Locations diverses	*80 000,00*	*69 035,37*	*0,00*	*0,00*	*10 964,63*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
7588	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**172 100,00**	**110 657,54**	**30 417,40**	**0,00**	**31 025,06**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**271 482,58**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

900

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	748 834 712,86	595 043 081,21	0,00	595 043 081,21
RECETTES	748 834 712,86	731 583 061,59	0,00	731 583 061,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 110 566 472,88	740 322 670,80	0,00	740 322 670,80
RECETTES	1 110 566 472,88	720 643 814,72	0,00	720 643 814,72

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	443 582,58	89 511,78	0,00	89 511,78
RECETTES	443 582,58	141 074,94	0,00	141 074,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 013 559,16	2 764 331,95	0,00	2 764 331,95
RECETTES	3 013 559,16	3 155 236,67	0,00	3 155 236,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 387 459,16	4 386 428,67	0,00	4 386 428,67
RECETTES	4 387 459,16	4 177 459,67	0,00	4 177 459,67

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	34 897 000,00	27 195 040,74	0,00	27 195 040,74
RECETTES	34 897 000,00	30 127 335,42	0,00	30 127 335,42
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	787 188 854,60	625 091 965,68	0,00	625 091 965,68
RECETTES	787 188 854,60	765 006 708,62	0,00	765 006 708,62
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 114 953 932,04	744 709 099,47	0,00	744 709 099,47
RECETTES	1 114 953 932,04	724 821 274,39	0,00	724 821 274,39
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 902 142 786,64	1 369 801 065,15	0,00	1 369 801 065,15
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 902 142 786,64	1 489 827 983,01	0,00	1 489 827 983,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

909

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

911

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 20
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 21
A8.3 - Opérations liées aux cessions 22
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 23
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 24
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 25
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 26
B1.7 - Etat des engagements reçus 27
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 28

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 31

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants qui ont décidé d'établir un budget annexe pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 764 331,95	G 3 155 236,67	G-A 390 904,72
	Section d'investissement	B 4 386 428,67	H 4 177 459,67	H-B -208 969,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 151 999,16 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 150 760,62	Q= G+H+I+J 7 484 695,50	=Q-P 333 934,88

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 764 331,95	= G+I+K 3 307 235,83	542 903,88
	Section d'investissement	= B+D+F 4 386 428,67	= H+J+L 4 177 459,67	-208 969,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 150 760,62	= G+H+I+J+K+L 7 484 695,50	333 934,88

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	…restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	26 872,28	0,00	0,00	23 127,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		**50 100,00**	**26 872,28**	**0,00**	**0,00**	**23 227,72**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**66 100,00**	**26 872,28**	**0,00**	**0,00**	**39 227,72**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*209 999,16*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*			*0,33*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***			***209 999,49***
TOTAL		**3 013 559,16**	**2 764 331,95**	**0,00**	**0,00**	**249 227,21**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 100,00	417 777,00	0,00	0,00	-293 677,00
Total des recettes de gestion courante		**124 100,00**	**417 777,00**	**0,00**	**0,00**	**-293 677,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**124 100,00**	**417 777,00**	**0,00**	**0,00**	**-293 677,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 737 460,00*	2 737 459,67			0,33
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 737 460,00***	***2 737 459,67***			***0,33***
TOTAL		**2 861 560,00**	**3 155 236,67**	**0,00**	**0,00**	**-293 676,67**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**151 999,16**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 649 999,16	1 648 969,00	0,00	1 030,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 649 999,16**	**1 648 969,00**	**0,00**	**1 030,16**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 649 999,16**	**1 648 969,00**	**0,00**	**1 030,16**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*		*0,33*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 737 460,00***	***2 737 459,67***		***0,33***
TOTAL		**4 387 459,16**	**4 386 428,67**	**0,00**	**1 030,49**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 440 000,00	1 440 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 440 000,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 440 000,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*209 999,16*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*		*0,33*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***		***209 999,49***
TOTAL		**4 387 459,16**	**4 177 459,67**	**0,00**	**209 999,49**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé. En recette, lorsque le service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II BT

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 872,28		26 872,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*2 737 459,67*	2 737 459,67
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**26 872,28**	***2 737 459,67***	**2 764 331,95**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 764 331,95**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*2 737 459,67*	2 737 459,67
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 648 969,00	*0,00*	1 648 969,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 648 969,00**	***2 737 459,67***	**4 386 428,67**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**4 386 428,67**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	417 777,00		417 777,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*2 737 459,67*	2 737 459,67
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**417 777,00**	***2 737 459,67***	**3 155 236,67**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**151 999,16**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 307 235,83**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 440 000,00	0,00	1 440 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 737 459,67*	*2 737 459,67*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 440 000,00**	***2 737 459,67***	**4 177 459,67**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 177 459,67**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

921

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

AT

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**50 000,00**	**26 872,28**	**0,00**	**0,00**	**23 127,72**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	26 872,28	0,00	0,00	23 127,72
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**50 100,00**	**26 872,28**	**0,00**	**0,00**	**23 227,72**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**
695	Impôts sur les bénéfices	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**66 100,00**	**26 872,28**	**0,00**	**0,00**	**39 227,72**
023	***Virement à la section d'investissement***	***209 999,16***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***			***0,33***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*			*0,33*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***			***209 999,49***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***			***209 999,49***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 013 559,16**	**2 764 331,95**	**0,00**	**0,00**	**249 227,21**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**124 100,00**	**417 777,00**	**0,00**	**0,00**	**-293 677,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	124 000,00	417 777,00	0,00	0,00	-293 777,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**124 100,00**	**417 777,00**	**0,00**	**0,00**	**-293 677,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**124 100,00**	**417 777,00**	**0,00**	**0,00**	**-293 677,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***			***0,33***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*			*0,33*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***2 737 460,00***	***2 737 459,67***			***0,33***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 861 560,00**	**3 155 236,67**	**0,00**	**0,00**	**-293 676,67**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**151 999,16**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

BP

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 649 999,16**	**1 648 969,00**	**0,00**	**1 030,16**
2131	Bâtiments	1 649 999,16	1 648 969,00	0,00	1 030,16
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**1 649 999,16**	**1 648 969,00**	**0,00**	**1 030,16**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 649 999,16**	**1 648 969,00**	**0,00**	**1 030,16**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***		***0,33***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***		***0,33***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*		*0,33*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***		***0,33***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 387 459,16**	**4 386 428,67**	**0,00**	**1 030,49**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**1 440 000,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. équipt Régions	1 440 000,00	1 440 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'équipement		**1 440 000,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**1 440 000,00**	**1 440 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***209 999,16***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***2 737 460,00***	***2 737 459,67***		***0,33***
28131	*Bâtiments*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*		*0,33*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***		***209 999,49***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***2 947 459,16***	***2 737 459,67***		***209 999,49***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**4 387 459,16**	**4 177 459,67**	**0,00**	**209 999,49**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 euros TTC €	Délibération du 30 juin 2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	30/06/2006
L	Progiciels	5	30/06/2006
L	Marque,brevets,droits	0	30/06/2006
L	Voitures	5	30/06/2006
L	Camions et véhicules industries	8	30/06/2006
L	Mobiliers	10	30/06/2006
L	Matériels de bureau électriques et électroniques	5	30/06/2006
L	Matériels informatiques et audiovisuels	5	30/06/2006
L	Matériels de téléphonie(autocom et postes fixes)	10	30/06/2006
L	Téléphones portables	1	30/06/2006
L	Matériels classiques	10	30/06/2006
L	Matériels informatiques lycées	5	30/06/2006
L	Matériels divers lycées	10	30/06/2006
L	Mobiliers et machines outils lycées	15	30/06/2006
L	Coffre fort	30	30/06/2006
L	Installations et appareils de chauffage	15	30/06/2006
L	Appareils de levage ascenseurs	20	30/06/2006
L	Appareils de laboratoire	10	30/06/2006
L	Equipements de garage ,ateliers et outillage	10	30/06/2006
L	Petit équipement de cuisine	5	30/06/2006
L	Gros équipement de cuisine	10	30/06/2006
L	Equipement sportifs	10	30/06/2006
L	Installation de voirie	20	30/06/2006
L	Plantations	20	30/06/2006
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	30/06/2006
L	Bâtiments scolaires	30	30/06/2006
L	Autres bâtiments	30	30/06/2006
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/06/2006
L	Agencement de bâtiment n'appartenant pas à la région (location)	0	30/06/2006
L	Bâtiment légers	15	30/06/2006
L	Agencement de bâtiment , installations électriques et téléphoniques (hors autocom et poste fixe)	15	30/06/2006
L	Aménagement extérieur des bâtiments : toiture , murs extérieurs,fenêtres,enduits,étanchéité	10	30/06/2006
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/06/2006
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/06/2006
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec	5	30/06/2006
L	Frais d'urbanisme	5	30/06/2006
	Biens de faible valeur inférieur à 500 euros	1	30/06/2006
L	Subventions fonds européens	1	11/12/2015
L	Subventions finançant des biens mobiliers , du matériel ou des études	5	29/12/2015
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	29/12/2015
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	29/12/2015

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 737 460,00**	**I 2 737 459,67**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 737 460,00**	**2 737 459,67**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**2 737 459,67**	**0,00**	**0,00**	**2 737 459,67**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 947 459,16**	**III** **2 737 459,67**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**2 947 459,16**	**2 737 459,67**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28131	*Bâtiments*	*2 737 460,00*	*2 737 459,67*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*209 999,16*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 737 459,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 737 459,67**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 737 459,67**
Ressources propres disponibles	IV	**2 737 459,67**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	748 834 712,86	595 043 081,21	0,00	595 043 081,21
RECETTES	748 834 712,86	731 583 061,59	0,00	731 583 061,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 110 566 472,88	740 322 670,80	0,00	740 322 670,80
RECETTES	1 110 566 472,88	720 643 814,72	0,00	720 643 814,72

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	443 582,58	89 511,78	0,00	89 511,78
RECETTES	443 582,58	141 074,94	0,00	141 074,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 013 559,16	2 764 331,95	0,00	2 764 331,95
RECETTES	3 013 559,16	3 155 236,67	0,00	3 155 236,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 387 459,16	4 386 428,67	0,00	4 386 428,67
RECETTES	4 387 459,16	4 177 459,67	0,00	4 177 459,67

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	34 897 000,00	27 195 040,74	0,00	27 195 040,74
RECETTES	34 897 000,00	30 127 335,42	0,00	30 127 335,42
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	787 188 854,60	625 091 965,68	0,00	625 091 965,68
RECETTES	787 188 854,60	765 006 708,62	0,00	765 006 708,62
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 114 953 932,04	744 709 099,47	0,00	744 709 099,47
RECETTES	1 114 953 932,04	724 821 274,39	0,00	724 821 274,39
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 902 142 786,64	1 369 801 065,15	0,00	1 369 801 065,15
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 902 142 786,64	1 489 827 983,01	0,00	1 489 827 983,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

940

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 19
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 20
B1.7 - Etat des engagements reçus 21
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 22

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants qui ont décidé d'établir un budget annexe pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

AT

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 27 195 040,74	G 30 127 335,42	G-A 2 932 294,68
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 903 664,58 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 27 195 040,74	Q= G+H+I+J 32 031 000,00	=Q-P 4 835 959,26

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 27 195 040,74	= G+I+K 32 031 000,00	4 835 959,26
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 27 195 040,74	= G+H+I+J+K+L 32 031 000,00	4 835 959,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	…restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 245 000,00	21 184 054,11	0,00	0,00	2 060 945,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 652 000,00	6 010 986,63	0,00	0,00	5 641 013,37
Total des dépenses de gestion courante		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	32 845 335,42	30 127 335,42	0,00	0,00	2 718 000,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
Total des recettes de gestion courante		**32 910 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 783 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**32 993 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 866 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**32 993 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 866 000,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 903 664,58**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé. En recette, lorsque le service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II BT

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 184 054,11		21 184 054,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 010 986,63		6 010 986,63
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**27 195 040,74**	***0,00***	**27 195 040,74**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**27 195 040,74**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	30 127 335,42		30 127 335,42
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**30 127 335,42**	***0,00***	**30 127 335,42**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**1 903 664,58**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**32 031 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

952

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**23 245 000,00**	**21 184 054,11**	**0,00**	**0,00**	**2 060 945,89**
604	Achats d'études, prestations de services	208 300,00	0,00	0,00	0,00	208 300,00
611	Sous-traitance générale	22 348 500,00	20 794 928,21	0,00	0,00	1 553 571,79
6135	Locations mobilières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6156	Maintenance	110 000,00	6 148,24	0,00	0,00	103 851,76
6282	Frais de gardiennage	478 200,00	382 977,66	0,00	0,00	95 222,34
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**11 652 000,00**	**6 010 986,63**	**0,00**	**0,00**	**5 641 013,37**
65733	Subv. exploitat° Départements	310 000,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	6 880 000,00	5 700 986,63	0,00	0,00	1 179 013,37
65737	Subv. exploitat° autres EPL	4 462 000,00	0,00	0,00	0,00	4 462 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**34 897 000,00**	**27 195 040,74**	**0,00**	**0,00**	**7 701 959,26**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**32 845 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 718 000,00**
7472	Subv. exploitat° Régions	23 045 335,42	23 045 335,42	0,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	9 800 000,00	7 082 000,00	0,00	0,00	2 718 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 000,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**32 910 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 783 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**83 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 000,00**
778	Autres produits exceptionnels	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**32 993 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 866 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**32 993 335,42**	**30 127 335,42**	**0,00**	**0,00**	**2 866 000,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 903 664,58**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	748 834 712,86	595 043 081,21	0,00	595 043 081,21
RECETTES	748 834 712,86	731 583 061,59	0,00	731 583 061,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 110 566 472,88	740 322 670,80	0,00	740 322 670,80
RECETTES	1 110 566 472,88	720 643 814,72	0,00	720 643 814,72

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	443 582,58	89 511,78	0,00	89 511,78
RECETTES	443 582,58	141 074,94	0,00	141 074,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 013 559,16	2 764 331,95	0,00	2 764 331,95
RECETTES	3 013 559,16	3 155 236,67	0,00	3 155 236,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 387 459,16	4 386 428,67	0,00	4 386 428,67
RECETTES	4 387 459,16	4 177 459,67	0,00	4 177 459,67

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	34 897 000,00	27 195 040,74	0,00	27 195 040,74
RECETTES	34 897 000,00	30 127 335,42	0,00	30 127 335,42
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	787 188 854,60	625 091 965,68	0,00	625 091 965,68
RECETTES	787 188 854,60	765 006 708,62	0,00	765 006 708,62
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 114 953 932,04	744 709 099,47	0,00	744 709 099,47
RECETTES	1 114 953 932,04	724 821 274,39	0,00	724 821 274,39
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 902 142 786,64	1 369 801 065,15	0,00	1 369 801 065,15
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 902 142 786,64	1 489 827 983,01	0,00	1 489 827 983,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

965

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) Agrégé au budget principal de

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 71

Compte administratif (projet de budget) voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

967

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote 6
C1 - Exécution du budget : Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 18
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 19
D1 - Balance générale - Dépenses 21
D2 - Balance générale - Recettes 23

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 25
A.900 - Services généraux 27
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 28
A.902 - Enseignement 29
A.903 - Culture, sports et loisirs 30
A.904 - Santé et action sociale 31
A.905 - Aménagement des territoires 32
A.906 - Gestion des fonds européens 33
A.907 - Environnement 34
A.908 - Transports 35
A.909 - Action économique 38
A.921 - Taxes non affectées 39
A.922 - Dotations et participations 40
A.923 - Dettes et autres opérations financières 41
A.925 - Opérations patrimoniales 42
A.926 - Transferts entre les sections 43
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 44
B.930 - Services généraux 46
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 47
B.932 - Enseignement 48
B.933 - Culture, sports et loisirs 49
B.934 - Santé et action sociale 50
B.935 - Aménagement des territoires 51
B.936 - Gestion des fonds européens 52
B.937 - Environnement 53
B.938 - Transports 54
B.939 - Action économique 57
B.940 - Impositions directes 58
B.941 - Autres impôts et taxes 59
B.942 - Dotations et participations 60
B.943 - Opérations financières 61
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 62
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 63
B.946 - Transferts entre les sections 64
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 65

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux 66
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage 67
A/902 - Enseignement 68
A/903 - Culture, sports et loisirs 69
A/904 - Santé et action sociale 70
A/905 - Aménagement des territoires 71
A/906 - Gestion des fonds européens 72

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

A/907 - Environnement
A/908 - Transports 74
A/909 - Action économique 77
A/930 - Services généraux 78
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 79
A/932 - Enseignement 80
A/933 - Culture, sports et loisirs 81
A/934 - Santé et action sociale 82
A/935 - Aménagement des territoires 83
A/936 - Gestion des fonds européens 84
A/937 - Environnement 85
A/938 - Transports 86
A/939 - Action économique 89

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 90
B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 91
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 92
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Entrées 93
B9.2 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Sorties 94
B9.3 - Etat des opérations liées au cessions 95
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 96
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 97
B11 - Etat des travaux en régie Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
C2 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention 98
C3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés 117
C6 - Etat des engagements reçus 118
C7 - Situation des autorisations de programme 119
C8 - Situation des autorisations d'engagement 120
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
D1.3 - Etat relatif aux ressources et aux dépenses de la formation professionnelle des jeunes - Annexe à l'article D. 4312-7 Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier Sans Objet
D2.2 - Liste des subventions versées par la région aux communes 121
D3.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
D3.3.1 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
D3.3.2 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 123
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3.5.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D4.1 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D4.2 - Fonds commun des services d'hébergement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux

E2 - Arrêté - Signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population (2)		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)		

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.
(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

971

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS

01

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	290 136 882,22	271 934 913,21	37 814 952,84	A1	19 612 983,83
Investissement	161 939 281,21	149 353 399,94	(2) 52 384 468,50	A2	39 798 587,23
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	128 197 601,01	122 581 513,27	(3) -14 569 515,66	A3	-20 185 603,40

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II	356 700 764,86	III+IV	337 231 122,24	B1 -19 469 642,62
Investissement	I	315 211 259,88	III	275 556 013,86	B2 -39 655 246,02
Fonctionnement	II	41 489 504,98	IV	61 675 108,38	B3 20 185 603,40

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	143 341,21
Investissement	**A2+B2**	143 341,21
Fonctionnement	**A3+B3**	0,00

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

973

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

G2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**315 211 259,88**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	315 211 259,88
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	**41 489 504,98**
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	41 489 504,98
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

974

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

05

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	**275 556 013,86**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	275 556 013,86
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	**61 675 108,38**
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	61 675 108,38
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

976

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
943	**Opérations financières**	
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET CA

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	128 197 601,01	G	122 581 513,27
	Section d'investissement	B	161 939 281,21	H	149 353 399,94
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	14 569 515,66 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	52 384 468,50 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	304 706 397,88	= G+H+I+J	324 319 381,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	41 489 504,98	K	61 675 108,38
	Section d'investissement	F	315 211 259,88	L	275 556 013,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	356 700 764,86	= K+L	337 231 122,24
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	184 256 621,65	= G+I+K	184 256 621,65
	Section d'investissement	= B+D+F	477 150 541,09	= H+J+L	477 293 882,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	661 407 162,74	= G+H+I+J+K+L	661 550 503,95

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE

A2

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	59 772 705,85	102 166 575,36	161 939 281,21	47 186 824,58	102 166 575,36	149 353 399,94
FONCTIONNEMENT	26 031 025,65	102 166 575,36	128 197 601,01	20 414 937,91	102 166 575,36	122 581 513,27
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	85 803 731,50	204 333 150,72	290 136 882,22	67 601 762,49	204 333 150,72	271 934 913,21

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

979

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

B

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT 0 (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
AP VOTEES	**0,00**					
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**					
AE VOTEES	**0,00**					
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**477 150 541,09**	**161 939 281,21**		**315 211 259,88**	**102 166 575,36**	**0,00**
90 Opérations ventilées	374 983 965,73	59 772 705,85		315 211 259,88		0,00
- en AP/CP (2)	374 983 965,73	59 772 705,85		315 211 259,88		0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	102 166 575,36	102 166 575,36		0,00	102 166 575,36	
001 Solde exécution section investissement	0,00	0,00			0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**477 150 541,09**	**201 737 868,44**		**275 556 013,86**	**154 551 043,86**	**0,00**
90 Opérations ventilées	322 599 497,23	47 186 824,58		275 556 013,86		0,00
- Recettes affectées	322 599 497,23	47 186 824,58		275 556 013,86		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	102 166 575,36	102 166 575,36		0,00	102 166 575,36	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00		
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00			0,00	
001 Solde exécution section investissement	52 384 468,50	52 384 468,50			52 384 468,50	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**184 256 621,65**	**142 767 116,67**	**0,00**	**41 489 504,98**	**116 736 091,02**	**0,00**
93 Services ventilés	67 520 530,63	26 031 025,65	0,00	41 489 504,98		0,00
- en AE/CP	67 520 530,63	26 031 025,65	0,00	41 489 504,98		0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
94 Services communs non ventilés	102 166 575,36	102 166 575,36	0,00	0,00	102 166 575,36	
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*					
002 Résultat de fonctionnement reporté	14 569 515,66	14 569 515,66			14 569 515,66	

980

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**184 256 621,65**	**122 581 513,27**	**0,00**	**61 675 108,38**	**102 166 575,36**	**0,00**
93 Services ventilés	82 090 046,29	20 414 937,91	0,00	61 675 108,38		0,00
94 Services communs non ventilés	102 166 575,36	102 166 575,36	0,00	0,00	102 166 575,36	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			0,00	

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)

II
B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES									
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES									
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 772 705,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 772 705,85	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 772 705,85	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 186 824,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 186 824,58	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 186 824,58	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 031 025,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 031 025,65	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 031 025,65	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 414 937,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 414 937,91	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**59 772 705,85**	**47 186 824,58**
900 Services généraux	0,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
902 Enseignement	0,00	0,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	0,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	59 772 705,85	47 186 824,58
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Action économique	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
TOTAL	I **59 772 705,85**	II **47 186 824,58**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I-II	**12 585 881,27**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections		*102 166 575,36*		*102 166 575,36*
TOTAL	III	**102 166 575,36**	IV	**102 166 575,36**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV-III			**0,00**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**161 939 281,21**	II+IV	**149 353 399,94**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	52 384 468,50
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**161 939 281,21**	II+IV+VI+VII	**201 737 868,44**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)				**39 798 587,23**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

984

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	**26 031 025,65**	**20 414 937,91**
930 Services généraux	0,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
932 Enseignement	0,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	26 031 025,65	20 414 937,91
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Action économique	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**0,00**
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I **26 031 025,65**	II **20 414 937,91**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (1)	II-I	**-5 616 087,74**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	102 166 575,36	102 166 575,36
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
TOTAL	III **102 166 575,36**	IV **102 166 575,36**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (1)	IV-III	**0,00**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III **128 197 601,01**	II+IV **122 581 513,27**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 14 569 515,66	VI 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V **142 767 116,67**	II+IV+VI **122 581 513,27**

985

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (1)
(recettes – dépenses)

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent

986

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

BP

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses d'investissement – Total		**477 150 541,09**	**161 939 281,21**	**315 211 259,88**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**374 983 965,73**	**59 772 705,85**	**315 211 259,88**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	374 983 965,73	59 772 705,85	315 211 259,88	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***102 166 575,36***	***102 166 575,36***		***0,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*		*0,00*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses de fonctionnement – Total		**184 256 621,65**	**142 767 116,67**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**67 520 530,63**	**26 031 025,65**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	67 520 530,63	26 031 025,65	0,00	41 489 504,98	0,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
Sous total des opérations d'ordre		***102 166 575,36***	***102 166 575,36***			***0,00***

987

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	CREDITS SANS EMPLOI
946	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**14 569 515,66**	**14 569 515,66**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

B2

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**477 150 541,09**	**201 737 868,44**	**275 556 013,86**	**-143 341,21**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**322 599 497,23**	**47 186 824,58**	**275 556 013,86**	**-143 341,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	322 599 497,23	47 043 483,37	275 556 013,86	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	143 341,21	0,00	-143 341,21
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***102 166 575,36***	***102 166 575,36***		***0,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*		*0,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**52 384 468,50**	**52 384 468,50**		

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes de fonctionnement – Total		**184 256 621,65**	**122 581 513,27**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**82 090 046,29**	**20 414 937,91**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine, ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	82 090 046,29	20 414 937,91	0,00	61 675 108,38	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
Sous total des opérations d'ordre		***102 166 575,36***	***102 166 575,36***			***0,00***
946	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**0,00**	**0,00**			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**477 150 541,09**	**161 939 281,21**	**315 211 259,88**	**0,00**	**59 772 705,85**	**102 166 575,36**
90	**Opérations ventilées**	**374 983 965,73**	**59 772 705,85**	**315 211 259,88**	**0,00**	**59 772 705,85**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	374 983 965,73	59 772 705,85	315 211 259,88	0,00	59 772 705,85	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**	**0,00**		**102 166 575,36**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*		*0,00*		*102 166 575,36*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**				

991

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**477 150 541,09**	**201 737 868,44**	**275 556 013,86**	**-143 341,21**
90	**Opérations ventilées**	**322 599 497,23**	**47 186 824,58**	**275 556 013,86**	**-143 341,21**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	322 599 497,23	47 186 824,58	275 556 013,86	-143 341,21
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*(1)	*0,00*			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	0,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (2)**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**52 384 468,50**	**52 384 468,50**		

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(2) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixte au 1068.

992

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**374 983 965,73**	**0,00**	**0,00**	**374 983 965,73**
Réalisations	**0,00**	**59 772 705,85**	**0,00**	**0,00**	**59 772 705,85**
Restes à réaliser	**0,00**	**315 211 259,88**	**0,00**	**0,00**	**315 211 259,88**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**322 599 497,23**	**0,00**	**0,00**	**322 599 497,23**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**47 186 824,58**	**0,00**	**0,00**	**47 186 824,58**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**275 556 013,86**	**0,00**	**0,00**	**275 556 013,86**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-143 341,21**	**0,00**	**0,00**	**-143 341,21**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

999

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

1000

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00

1001

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 909

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

1005

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS +DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12/N	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

1007

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES DE L'EXERCICE (3)	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
	Amortissement des immobilisations	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*	*0,00*
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.
(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

1009

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		**184 256 621,65**	**142 767 116,67**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**26 031 025,65**	**102 166 575,36**
93	**Services ventilés**	**67 520 530,63**	**26 031 025,65**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**26 031 025,65**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	67 520 530,63	26 031 025,65	0,00	41 489 504,98	0,00	26 031 025,65	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	**Services communs non ventilés**	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**102 166 575,36**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (autres que virement)*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*			*0,00*		*102 166 575,36*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**				**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement(1)*	*0,00*		*0,00*				*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**169 687 105,99**	**128 197 601,01**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**26 031 025,65**	**102 166 575,36**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**14 569 515,66**	**14 569 515,66**					

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

1010

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**184 256 621,65**	**122 581 513,27**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**
93	**Services ventilés**	**82 090 046,29**	**20 414 937,91**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	82 090 046,29	20 414 937,91	0,00	61 675 108,38	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	**Services communs non ventilés**	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**184 256 621,65**	**122 581 513,27**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**	**0,00**			

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

1011

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1012

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1013

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1014

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1015

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1016

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1017

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	67 520 530,63	0,00	0,00	67 520 530,63
Réalisations	0,00	26 031 025,65	0,00	0,00	26 031 025,65
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	41 489 504,98	0,00	0,00	41 489 504,98
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	82 090 046,29	0,00	0,00	82 090 046,29
Réalisations	0,00	20 414 937,91	0,00	0,00	20 414 937,91
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	61 675 108,38	0,00	0,00	61 675 108,38
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

1019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941-- Autres impôts et taxes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*	*0,00*
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (4)	**102 166 575,36**	**102 166 575,36**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	***102 166 575,36***	***102 166 575,36***	***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*	*0,00*
	Transfert de charges	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.
(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

1030

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

IV
A/900

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A902

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1034

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**59 772 705,85**	**0,00**	**0,00**	**59 772 705,85**
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	59 772 705,85	0,00	0,00	59 772 705,85
RECETTES		**0,00**	**47 186 824,58**	**0,00**	**0,00**	**47 186 824,58**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	47 043 483,37	0,00	0,00	47 043 483,37
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	143 341,21	0,00	0,00	143 341,21

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/907

CHAPITRE 907 – Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/908

CHAPITRE 908 – Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1040

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A/908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1041

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A/908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1042

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/930

CHAPITRE 930 –Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/931

CHAPITRE 931 –Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/932

CHAPITRE 932 –Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/935

CHAPITRE 935 –Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**26 031 025,65**	**0,00**	**0,00**	**26 031 025,65**
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	3 219 101,59	0,00	0,00	3 219 101,59
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	189 322,40	0,00	0,00	189 322,40
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	2 185 026,90	0,00	0,00	2 185 026,90
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	20 437 574,76	0,00	0,00	20 437 574,76
RECETTES		**0,00**	**20 414 937,91**	**0,00**	**0,00**	**20 414 937,91**
74772	Participation FEDER	0,00	20 414 937,91	0,00	0,00	20 414 937,91

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/937

CHAPITRE 937 –Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1051

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/938

CHAPITRE 938 –Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 –Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/939

CHAPITRE 939 –Action économique

Article /compte par nature (2)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes voétes dans l'exercice.
(2) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES

IV
B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Subventions fonds européens	1	16/06/2017

1056

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**102 166 575,36**	**I 102 166 575,36**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**102 166 575,36**	**102 166 575,36**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**102 166 575,36**	**315 211 259,88**	**0,00**	**417 377 835,24**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**102 166 575,36**	**III** **102 166 575,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		**102 166 575,36**	**102 166 575,36**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*102 166 575,36*	*102 166 575,36*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**102 166 575,36**	**275 556 013,86**	**52 384 468,50**	**0,00**	**430 107 057,72**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**417 377 835,24**
Ressources propres disponibles	IV	**430 107 057,72**
Solde	V = IV – II (2)	**12 729 222,48**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) – ENTREES

IV
B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

1059

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) – SORTIES

IV
B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

1060

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV
B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV
B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV
B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
C2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 4312-4 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**290 136 882,22**	
Personnes de droit privé	**36 639 513,91**	
Associations	**7 723 838,48**	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	12 793,36	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ADCAM AGENCE FILM REUNION	17 525,61	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	16 239,52	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	18 148,46	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	10 243,71	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	2 192,66	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	19 018,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	34 128,17	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	26 252,14	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	126 508,45	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	7 045,82	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	7 750,41	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	12 043,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	56 469,96	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	55 455,95	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	47 448,04	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	52 149,84	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	110 928,90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	51 200,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	183 481,76	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FONDATION PERE FAVRON	553 542,25	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FONDATION PERE FAVRON	48 340,82	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GLOBICE REUNION	55 963,85	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 230 761,31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 027 191,11	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ILE DE LA REUNION TOURISME	497 238,69	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 057 598,91	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ILE DE LA REUNION TOURISME	426 016,39	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 565 412,64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCIENCES REUNION	45 316,07	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SCIENCES REUNION	153 534,82	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	26 273,65	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	30 675,74	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	51 956,22	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	65 462,13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRA NOSTRA	21 529,47	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Entreprises	**28 915 675,43**	
ADP ATELIER DU PORT	118 203,34	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ADP ATELIER DU PORT	103 414,70	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	2 188 670,81	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	144 287,17	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	0,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	117 544,78	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	16 800,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	6 348,01	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	55 281,61	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	14 611,77	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	3 896,04	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	228 115,19	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	89 072,90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ALBAIE	30 893,75	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ALDES REUNION	7 094,96	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ALEFPA RTGA	918 491,08	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ARMA SUD REUNION	620 838,45	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ARMA SUD REUNION	283 189,21	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ATELIER METALLO BOIS SARL	14 479,53	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ATELIER METALLO BOIS SARL	22 031,39	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
BAGUETTE BOURBONNAISE OCEAN INDI	14 731,66	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
BANQUE REGIONALE D ESCOMPTE ET D	33 260,68	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BIC FRERES	0,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BIC FRERES	0,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BIC FRERES	18 422,59	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOUCHERIE CHARCUTERIE MINATCHY	23 152,42	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOURBON PLASTIQUES	75 800,78	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
BOURBON PLASTIQUES BATIMENT	198 243,92	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BRASSERIE PICARO	6 774,83	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CABINET SYNTHESES	19 862,23	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CANCE REUNION	186 128,26	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CARTONNERIE DE LA REUNION	220 291,91	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CARTONNERIE DE LA REUNION	233 149,88	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CHARCUTERIE VIRACAOUNDIN	24 718,70	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CHRYSO MASCAREIGNES	137 173,93	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CILAM J	115 781,50	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CILAM J	128 455,83	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CILAM PLF	31 092,23	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COFER	1 782,30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COLIPAYS REUNION	405 428,19	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COLIPAYS REUNION	429 386,49	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COLIPAYS REUNION	51 710,43	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COMPAGNIE LAITIERE DES MASCAREIG	6 637,93	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
COMPAGNIE VINICOLE DE L OCEAN IN	267 869,89	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMPTOIR DES MIGNARDISES	7 446,72	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSTRUCTION SANDWICH REUNION	13 567,46	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CONSTRUCTION SANDWICH REUNION	23 519,15	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CRYO RUN SARL	16 038,64	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	318 095,91	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	321 356,19	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	318 365,11	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE J CHATEL RUNBOX	68 797,28	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE J CHATEL RUNBOX	97 000,78	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE J CHATEL RUNBOX	66 108,79	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE SAVANNA	302 519,05	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DISTILLERIE SAVANNA	208 230,22	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DOULUX	95 224,42	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
DOULUX	143 077,87	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
EIRL OUTRE MER MECA	9 276,69	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EKOPLAST	35 088,59	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENSEIGNES MAINTENANCE REUNION	274 462,11	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

1069

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	59 431,18	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ENTREPRISE SORINORD	9 107,06	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ENTREPRISE SORINORD	9 919,66	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ENTREPRISE SORINORD	8 721,81	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ETABLISSEMENTS ISAUTIER	10 266,39	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ETABLISSEMENTS ISAUTIER	9 384,25	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ETUDES CREATIONS ET INFORMATIQUE	138 807,02	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EVOLLYS PRODUCTION EX CRETE D OR	71 831,31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
EXCELDENT	29 498,86	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EXODATA	48 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EXODATA	182 736,41	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FACABURA SARL	2 405,12	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FERME EQUESTRE DU SUD SAUVAGE	9 945,66	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FROMAGERIES DE BOURBON	6 966,46	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GAIA ENERGIES NOUVELLES	42 556,01	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GALVANISATION REUNION	3 161,89	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GIE RHUMS REUNION	248 393,93	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GIE RHUMS REUNION	119 087,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GIE RHUMS REUNION	95 382,29	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GIE RHUMS REUNION	64 450,96	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GLACES DE BOURBON	13 697,05	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	46 680,04	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GROUPE AINES ASSISTANCE	26 054,69	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPE FAGES SARL	1 400,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
HOLCIM	26 245,25	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
HOLCIM	58 872,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
I O CONNECT	38 601,89	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ICP MOBILIER 2016	1 200 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ICP ROTO	175 892,68	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ICP ROTO	153 923,87	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
IMMERSIVE WAYS	4 907,56	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
IMMERSIVE WAYS	2 289,36	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
IMPRIMERIE SAFI	21 598,54	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
IMPRIMERIE SAFI	18 990,83	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
INDIAN OCEAN INNOVATION CONSULTI	9 214,78	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

1071

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ISOPLAST	19 455,45	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ISOPLAST	29 854,24	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
JAM HEMISPHERE HOTEL ILOHA	182 645,11	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
JIPE REUNION SARL	91 712,37	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
JIPE REUNION SARL	39 913,77	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
KARRO DEKO	11 918,22	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
KRUGELL SARL	21 322,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
L IGLOO	39 754,82	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
L ILE EN GLACE	11 860,48	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
L ILE EN GLACE	5 212,61	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
LE JEREMIANNE	4 414,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MARKETING MANAGEMENT IO	5 519,37	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAUVILAC REUNION	257 694,06	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
MAUVILAC REUNION	207 670,75	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
MJR THERMOLAQUAGE	24 163,84	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	57 087,97	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	97 903,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
NUWA SOLUTIONS INFORMATIQUES	6 988,55	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ODALYNA BEAUTY	15 753,23	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PAT ZERBAZ	234 152,06	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PLAST OI SOCIETE	17 030,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
PREFABETON	68 000,41	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	228 623,44	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RALPH COMMUNICATION SARL	1 751,08	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNIPUB	9 200,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNIWATT	24 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	372 032,26	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	111 807,71	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	18 412,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SALAISONS DE BOURBON	200 117,22	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAMT OCEAN INDIEN	1 292 202,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAMT OCEAN INDIEN	641 143,51	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAMT OCEAN INDIEN	83 531,86	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL ARTEMIS 405	67 840,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL BERD INFORMATIQUE	57 557,39	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL FESTI YACHT DE BOURBON	458 936,72	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL INNOV CARRELAGE	5 057,37	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL LES PATISSIERES	5 698,69	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL MILLET OCEAN INDIEN	66 653,72	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SARL MILLET TRAVAUX OCEAN INDIEN	41 808,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SARL SOWATT THERMIK REUNION	40 103,47	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL UNIPERSONNELE TRADITION 974	23 862,02	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	138 060,85	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	160 775,86	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	15 373,99	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS GOODLOC 143	91 868,23	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS GSR FOOD	16 062,53	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS MAJUTO	7 052,55	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS MASCARIN	47 676,44	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	110 969,66	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	94 614,96	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	10 189,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	97 378,29	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SAS VELOCE	78 492,63	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SASU FLOPALINE	24 275,15	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SASU TORSKAL	117 669,95	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAVONNERIE DE BOURBON	8 880,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAVONNERIE DE BOURBON	1 200,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SCI ROSE DES SABLES	23 100,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SERMETAL REUNION	210 827,07	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SERMETAL REUNION	142 979,46	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SETAA	59 022,83	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SHIELD OI	12 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SICA BOVINS VIANDES	3 016,37	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SICA BOVINS VIANDES	21 498,31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SICA BOVINS VIANDES	19 621,98	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SICA BOVINS VIANDES	1 388,67	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SICA VIANDES PAYS	48 881,30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SILF PRODUCTION D ARTICLE EN OUA	89 044,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SMART SHOPPER	4 930,02	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC BANIAN	186 068,06	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC MUTUAL IR 703	6 881,28	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC PARIS COURCELLES	118 929,92	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOBORIZ INDUSTRIE SA	328 982,14	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE BOURBONNAISE INDUSTRIELL	46 226,16	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE BOURBONNAISE INDUSTRIELL	3 210,26	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE D AMENA	66 665,16	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE D AMENA	42 880,32	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE D AMENA	69 698,18	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE D AMENA	49 869,98	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	254 837,11	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	1 379 557,68	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	7 559,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	6 559,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	47 454,95	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	26 501,80	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	224 500,18	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLEE	134 868,02	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SOCIETE DIONYSIENNE AMENAGEMENT	640 860,97	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	58 723,07	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	26 465,37	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	6 968,01	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	7 256,13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	14 934,32	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	12 455,97	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	69 902,25	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	19 856,59	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	41 855,64	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	14 784,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	47 841,49	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	68 494,88	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	73 150,22	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	16 278,74	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	105 162,39	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	134 602,71	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	62 624,34	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	73 965,36	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	63 888,38	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	87 197,38	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	98 436,91	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CAFE DE	299 188,99	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOGEXIS	23 068,28	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOLAMI	22 884,72	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOLARPLEXUS SAS	57 173,06	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SORETOLE	339 728,65	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SORETOLE	90 981,68	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
SPLA GRAND SUD	1 321 067,82	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SPLA GRAND SUD	646 183,25	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SPLA GRAND SUD	560 412,51	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SPLA GRAND SUD	289 650,04	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SPLA GRAND SUD	235 364,33	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TOP OCEAN INDIEN	89 698,99	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
WELBOND ARMATURES REUNION	201 898,73	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
WELBOND ARMATURES REUNION	234 484,03	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**253 497 368,31**	
Etat	**12 588 569,55**	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	91 968,34	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	416 840,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	140 075,62	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	114 181,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	376 753,50	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	0,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	266 960,21	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	181 595,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	48 644,51	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	173 153,70	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	120 000,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHU REUNION	290 146,06	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	3 139 152,22	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	3 162 536,16	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	23 510,60	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	29 215,75	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSERVATOIRE DE L ESPACE LITTOR	114 152,87	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	65 576,84	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	15 639,82	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	445 897,84	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	43 125,12	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	44 796,27	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	209 905,90	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	68 753,66	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	263 355,13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	119 952,67	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	41 298,51	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	81 575,79	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	15 360,22	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	833 850,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 360 000,19	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	138 781,69	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	10 558,73	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE DE LA REUNION	141 255,13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Régions	**231 606 206,13**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	262 458,82	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	255 360,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	33 600,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	303 784,95	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	31 237,50	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	2 187 881,65	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	144 778,67	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	2 573 655,76	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	563 615,37	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	4 750 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 250 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	313 312,39	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	11 501 608,01	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	946 086,58	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 225 044,36	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	131 042,53	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	117 072,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	375 061,73	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	307 455,09	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PAYEUR REGIONAL REUNION	102 166 575,36	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
PAYEUR REGIONAL REUNION	102 166 575,36	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FEDER
Départements	**897 116,35**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	189 322,40	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	76 608,19	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

1080

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	138 610,64	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	156 570,18	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	336 004,94	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Communes	**1 560 705,95**	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	22 588,23	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT DENIS	119 518,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PAUL	207 566,04	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PIERRE	169 056,43	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PIERRE	795 336,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PIERRE	12 233,81	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SALAZIE	146 135,05	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DU PORT	88 272,39	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**6 844 770,33**	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	239 980,36	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	431 352,84	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	485 660,71	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	2 289 600,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	641 379,35	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	181 088,25	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	616 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	62 860,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	343 865,15	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	497 992,10	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	476 329,16	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS DE	144 872,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	14 617,30	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	298 237,67	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	28 261,84	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	92 673,60	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV
06

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV
C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	906	956 456 061,00	0,00	836 040 026,73	0,00	0,00	836 040 026,73	59 772 705,85	776 267 320,88
TOTAL			**956 456 061,00**	**0,00**	**836 040 026,73**	**0,00**	**0,00**	**836 040 026,73**	**59 772 705,85**	**776 267 320,88**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6)/(5)	0,00	51,00	8,00	12,99

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	936	150 000 000,00	0,00	134 166 768,03	0,00	0,00	134 166 768,03	22 911 561,66	111 255 206,37
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	936	24 000 000,00	0,00	17 353 762,60	0,00	0,00	17 353 762,60	3 119 463,99	14 234 298,61
TOTAL			**174 000 000,00**	**0,00**	**151 520 530,63**	**0,00**	**0,00**	**151 520 530,63**	**26 031 025,65**	**125 489 504,98**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6)/(5)	207,00	17,00	13,00	4,82

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV– ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES

D2.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES

(Article L. 4312-11 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU PORT

Numéro de SIREN (2) : 21974007300016

Population de la commune : 35 141

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20162524 - CV 20170628	RE0009714 - CREATION D'UN AIRE DE JEUX	2045	88 272,39	2,51
Total			**88 272,39**	**2,51**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT BENOIT

Numéro de SIREN (2) : 21974010700012

Population de la commune : 38 466

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20171968 - CV 20171617	RE0015056 - ACOMPTE 1 FEDER	2045	22 588,23	0,59
Total			**22 588,23**	**0,59**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS

Numéro de SIREN (2) : 21974011500015

Population de la commune : 149 337

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20171218 - CV 20170977	RE12098_UE_ACPTE1_STDENIS_PASSEPOISSONS	2045	119 518,00	0,80
Total			**119 518,00**	**0,80**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL

Numéro de SIREN (2) : 21974015600019

Population de la commune : 106 920

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en €/hab
Intervention 20171024 - CV 20170898	RE11141_UE_ACPTE1	2045	207 566,04	1,94
Total			**207 566,04**	**1,94**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE Numéro de SIREN (2) : 21974016400013				
Population de la commune : 85 059				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
Intervention 20170390 - CV 20170220	acompte 1	2045	169 056,43	1,99
Intervention 20152495 - CV 20160385	RE0002196 AMGT LITTORAL OUEST ST PIERRE	2045	795 336,00	9,35
Intervention 20141070 - CV 20151300	RE0000426 - AMGT PETIT BD DE LA PLAGE	2045	12 233,81	0,14
Total			**976 626,24**	**11,48**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SALAZIE Numéro de SIREN (2) : 21974021400016				
Population de la commune : 7 510				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
Intervention 20161380 - CV 20161342	RE0003746 - SOLDE FEDER	65738	146 135,05	19,46
Total			**146 135,05**	**19,46**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la région.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
D3.3.2

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	477 150 541,09	161 939 281,21	0,00	315 211 259,88
RECETTES	477 150 541,09	149 353 399,94	0,00	327 797 141,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	184 256 621,65	128 197 601,01	0,00	56 059 020,64
RECETTES	184 256 621,65	122 581 513,27	0,00	61 675 108,38

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	477 150 541,09	161 939 281,21	0,00	315 211 259,88
RECETTES	477 150 541,09	149 353 399,94	0,00	327 797 141,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	184 256 621,65	128 197 601,01	0,00	56 059 020,64
RECETTES	184 256 621,65	122 581 513,27	0,00	61 675 108,38

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D3.3.2

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M71) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, …).

1093

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) Agrégé au budget principal de

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 71

Compte administratif (projet de budget) voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

1094

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote 6
C1 - Exécution du budget : Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 18
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 19
D1 - Balance générale - Dépenses 21
D2 - Balance générale - Recettes 23

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 25
A.900 - Services généraux 27
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 28
A.902 - Enseignement 29
A.903 - Culture, sports et loisirs 30
A.904 - Santé et action sociale 31
A.905 - Aménagement des territoires 32
A.906 - Gestion des fonds européens 33
A.907 - Environnement 34
A.908 - Transports 35
A.909 - Action économique 38
A.921 - Taxes non affectées 39
A.922 - Dotations et participations 40
A.923 - Dettes et autres opérations financières 41
A.925 - Opérations patrimoniales 42
A.926 - Transferts entre les sections 43
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 44
B.930 - Services généraux 46
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 47
B.932 - Enseignement 48
B.933 - Culture, sports et loisirs 49
B.934 - Santé et action sociale 50
B.935 - Aménagement des territoires 51
B.936 - Gestion des fonds européens 52
B.937 - Environnement 53
B.938 - Transports 54
B.939 - Action économique 57
B.940 - Impositions directes 58
B.941 - Autres impôts et taxes 59
B.942 - Dotations et participations 60
B.943 - Opérations financières 61
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 62
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 63
B.946 - Transferts entre les sections 64
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 65

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux 66
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage 67
A/902 - Enseignement 68
A/903 - Culture, sports et loisirs 69
A/904 - Santé et action sociale 70
A/905 - Aménagement des territoires 71
A/906 - Gestion des fonds européens 72

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

A/907 - Environnement
A/908 - Transports 74
A/909 - Action économique 77
A/930 - Services généraux 78
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 79
A/932 - Enseignement 80
A/933 - Culture, sports et loisirs 81
A/934 - Santé et action sociale 82
A/935 - Aménagement des territoires 83
A/936 - Gestion des fonds européens 84
A/937 - Environnement 85
A/938 - Transports 86
A/939 - Action économique 89

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées Sans Objet
B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 90
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 91
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Entrées Sans Objet
B9.2 - Variation du patrimoine (articles L. 4221-4 et L. 4313.2 du CGCT) - Sorties Sans Objet
B9.3 - Etat des opérations liées au cessions Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
B11 - Etat des travaux en régie Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
C2 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention 92
C3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés 97
C6 - Etat des engagements reçus 98
C7 - Situation des autorisations de programme 99
C8 - Situation des autorisations d'engagement 100
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
D1.3 - Etat relatif aux ressources et aux dépenses de la formation professionnelle des jeunes - Annexe à l'article D. 4312-7 Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier Sans Objet
D2.2 - Liste des subventions versées par la région aux communes 101
D3.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
D3.3.1 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
D3.3.2 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 102
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3.5.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D4.1 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D4.2 - Fonds commun des services d'hébergement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux

E2 - Arrêté - Signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale		Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	**Pour mémoire, la moyenne nationale**
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population (2)		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)		

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.
(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS

01

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 704 198,21	3 446 859,69	1 267 358,15 A1	1 010 019,63
Investissement	0,00	0,00	(2) 1 894 721,61 A2	1 894 721,61
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	3 704 198,21	3 446 859,69	(3) -627 363,46 A3	-884 701,98

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	21 394 592,89	III+IV	20 395 846,33	B1	-998 746,56
Investissement	I	9 432 169,61	III	7 537 448,00	B2	-1 894 721,61
Fonctionnement	II	11 962 423,28	IV	12 858 398,33	B3	895 975,05

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	11 273,07
Investissement	**A2+B2**	0,00
Fonctionnement	**A3+B3**	11 273,07

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

1100

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

G2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**9 432 169,61**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	9 432 169,61
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	**11 962 423,28**
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	11 962 423,28
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses eng
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

05

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 7 537 448,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	7 537 448,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 12 858 398,33
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	12 858 398,33
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

1103

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
943	**Opérations financières**	
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET CA

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 704 198,21	G	3 446 859,69
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	627 363,46 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 894 721,61 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	4 331 561,67	= G+H+I+J	5 341 581,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	11 962 423,28	K	12 858 398,33
	Section d'investissement	F	9 432 169,61	L	7 537 448,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	21 394 592,89	= K+L	20 395 846,33
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 293 984,95	= G+I+K	16 305 258,02
	Section d'investissement	= B+D+F	9 432 169,61	= H+J+L	9 432 169,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	25 726 154,56	= G+H+I+J+K+L	25 737 427,63

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE

A2

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	3 704 198,21	0,00	3 704 198,21	3 446 859,69	0,00	3 446 859,69
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	3 704 198,21	0,00	3 704 198,21	3 446 859,69	0,00	3 446 859,69

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

B

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT 0 (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
AP VOTEES	**5 404 022,00**					
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**					
AE VOTEES	**-5 404 022,00**					
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 432 169,61**	**0,00**		**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	9 432 169,61	0,00		9 432 169,61		0,00
- en AP/CP (2)	9 432 169,61	0,00		9 432 169,61		0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00		0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00	0,00			0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**9 432 169,61**	**1 894 721,61**		**7 537 448,00**	**1 894 721,61**	**0,00**
90 Opérations ventilées	7 537 448,00	0,00		7 537 448,00		0,00
- Recettes affectées	7 537 448,00	0,00		7 537 448,00		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00		0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00		0,00	0,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00		
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00			0,00	
001 Solde exécution section investissement	1 894 721,61	1 894 721,61			1 894 721,61	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**16 293 984,95**	**4 331 561,67**	**0,00**	**11 962 423,28**	**627 363,46**	**0,00**
93 Services ventilés	15 666 621,49	3 704 198,21	0,00	11 962 423,28		0,00
- en AE/CP	15 666 621,49	3 704 198,21	0,00	11 962 423,28		0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*					
002 Résultat de fonctionnement reporté	627 363,46	627 363,46			627 363,46	

1107

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			DONT NON VENTILE	DONT (sauf 01)
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N (1)		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	16 293 984,95	3 446 859,69	0,00	12 858 398,33		0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			0,00	

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite) — B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES									
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES									
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 704 198,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 704 198,21	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 704 198,21	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 446 859,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 446 859,69	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

01

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**0,00**	**0,00**
900 Services généraux	0,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
902 Enseignement	0,00	0,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	0,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Action économique	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
TOTAL	I **0,00**	II **0,00**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I-II	**0,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections		*0,00*		*0,00*
TOTAL	III	**0,00**	IV	**0,00**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV-III			**0,00**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**0,00**	II+IV	**0,00**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	1 894 721,61
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**0,00**	II+IV+VI+VII	**1 894 721,61**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)				**1 894 721,61**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

1111

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

02

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	**3 704 198,21**	**3 446 859,69**
930 Services généraux	0,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
932 Enseignement	0,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	3 704 198,21	3 446 859,69
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Action économique	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**0,00**
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I **3 704 198,21**	II **3 446 859,69**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (1)	II-I	**-257 338,52**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	0,00	0,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
TOTAL	III **0,00**	IV **0,00**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (1)	IV-III	**0,00**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III **3 704 198,21**	II+IV **3 446 859,69**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 627 363,46	VI 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V **4 331 561,67**	II+IV+VI **3 446 859,69**

1112

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (1)
(recettes – dépenses)

-884

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent

1113

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

BP

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses d'investissement – Total		**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 432 169,61	0,00	9 432 169,61	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***	***0,00***		***0,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Dépenses de fonctionnement – Total		**16 293 984,95**	**4 331 561,67**	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**15 666 621,49**	**3 704 198,21**	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	15 666 621,49	3 704 198,21	0,00	11 962 423,28	0,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***	***0,00***			***0,00***

1114

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	CREDITS SANS EMPLOI
946	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**627 363,46**	**627 363,46**			

1115

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**9 432 169,61**	**1 894 721,61**	**7 537 448,00**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**7 537 448,00**	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 537 448,00	0,00	7 537 448,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***	***0,00***		***0,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**1 894 721,61**	**1 894 721,61**		

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

1116

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N	
Recettes de fonctionnement – Total		**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**-11 273,07**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**-11 273,07**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine, ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	16 293 984,95	3 435 586,62	0,00	12 858 398,33	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 273,07	0,00	0,00	-11 273,07
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***	***0,00***			***0,00***
946	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Pour information : 002 résultat de fonctionnement reporté N-1		**0,00**	**0,00**			

1117

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90	**Opérations ventilées**	**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	9 432 169,61	0,00	9 432 169,61	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**				

1118

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**9 432 169,61**	**1 894 721,61**	**7 537 448,00**	**0,00**
90	**Opérations ventilées**	**7 537 448,00**	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	7 537 448,00	0,00	7 537 448,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*(1)	*0,00*			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	0,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (2)**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**1 894 721,61**	**1 894 721,61**		

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).
(2) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixte au 1068.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

1120

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 5 404 022,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 909

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS +DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RESTES A REALISER au 31/12/N	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES DE L'EXERCICE (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Amortissement des immobilisations	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.
(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		**16 293 984,95**	**4 331 561,67**	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**	**3 704 198,21**	**0,00**
93	**Services ventilés**	**15 666 621,49**	**3 704 198,21**	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**	**3 704 198,21**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	15 666 621,49	3 704 198,21	0,00	11 962 423,28	0,00	3 704 198,21	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (autres que virement)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**				**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement(1)*	*0,00*		*0,00*				*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**15 666 621,49**	**3 704 198,21**	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**	**3 704 198,21**	**0,00**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**627 363,46**	**627 363,46**					

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

1137

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**-11 273,07**
93	**Services ventilés**	**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**-11 273,07**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	16 293 984,95	3 446 859,69	0,00	12 858 398,33	-11 273,07
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**16 293 984,95**	**3 446 859,69**	**0,00**	**12 858 398,33**	**-11 273,07**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**	**0,00**			

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT													
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = -5 404 022,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	15 666 621,49	0,00	0,00	15 666 621,49
Réalisations	0,00	3 704 198,21	0,00	0,00	3 704 198,21
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	11 962 423,28	0,00	0,00	11 962 423,28
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2))	0,00	16 293 984,95	0,00	0,00	16 293 984,95
Réalisations	0,00	3 446 859,69	0,00	0,00	3 446 859,69
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	12 858 398,33	0,00	0,00	12 858 398,33
Crédits sans emploi	0,00	-11 273,07	0,00	0,00	-11 273,07

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941-- Autres impôts et taxes

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Transfert de charges	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.
(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

IV
A/900

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A902

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13178	Subv. autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/907

CHAPITRE 907 – Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/908

CHAPITRE 908 – Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/930

CHAPITRE 930 –Services généraux

Article / compte par nature	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/931

CHAPITRE 931 –Formation professionnelle et apprentissage

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/932

CHAPITRE 932 –Enseignement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/935

CHAPITRE 935 –Aménagement des territoires

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article /compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**3 704 198,21**	**0,00**	**0,00**	**3 704 198,21**
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	33 195,88	0,00	0,00	33 195,88
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	635 176,48	0,00	0,00	635 176,48
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	10 028,28	0,00	0,00	10 028,28
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	254 991,31	0,00	0,00	254 991,31
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 770 806,26	0,00	0,00	2 770 806,26
RECETTES		**0,00**	**3 446 859,69**	**0,00**	**0,00**	**3 446 859,69**
74778	Autres Participat° Fonds européens	0,00	3 435 586,62	0,00	0,00	3 435 586,62
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	11 273,07	0,00	0,00	11 273,07

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/937

CHAPITRE 937 –Environnement

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/938

CHAPITRE 938 –Transports

Article /compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

IV

A/938

Détail par articles

CHAPITRE 938 –Transports (suite 1)

Article /compte par nature	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article /compte par nature	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/939

CHAPITRE 939 –Action économique

Article /compte par nature (2)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes voétes dans l'exercice.
(2) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

IV
B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		**0,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**7 537 448,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**9 432 169,61**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**9 432 169,61**
Ressources propres disponibles	IV	**9 432 169,61**
Solde	V = IV – II (2)	**0,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV C2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 4312-4 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**3 704 198,21**	
Personnes de droit privé	**2 770 806,26**	
Associations	**2 736 997,13**	
ALEFPA RTGA	29 734,84	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION ABYSS	66 890,61	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION ABYSS	42 223,67	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION AMADEUS	149 313,80	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	3 486,86	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	8 646,79	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	9 099,25	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	19 258,09	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	38 501,74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	8 060,98	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	38 159,13	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	24 612,09	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	17 546,43	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	5 223,47	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION DES PORTS DES ILES D	9 798,35	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION GENERATION YA KWELI	22 318,31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION GENERATION YA KWELI	3 691,69	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	52 324,98	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	26 494,51	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	30 298,33	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	52 259,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	39 315,47	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	4 603,59	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	59 545,43	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	51 006,10	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	135 754,18	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	79 436,96	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	10 532,28	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	447 997,24	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	167 670,88	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	80 849,94	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	134 471,46	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	18 148,08	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	23 004,28	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	53 341,72	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	10 841,48	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	44 672,58	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	32 681,60	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	113 897,60	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	44 300,80	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	158 799,43	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	16 137,76	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	21 075,04	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	216 558,56	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	36 551,28	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
GLOBICE REUNION	77 860,47	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
Entreprises	**33 809,13**	
ENTREPRENDRE AU FEMININ DS LES T	152,93	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
ISOLIFE	33 656,20	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**933 391,95**	
Etat	**288 187,19**	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT INNOVATI	4 421,49	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
AGENCE DE DEVELOPPEMENT INNOVATI	16 826,84	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	64 217,85	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	53 645,12	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	0,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	0,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	30 751,02	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	69 911,95	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
LYCEE AGRICOLE DE MAYOTTE	6 110,99	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE AGRICOLE DE MAYOTTE	9 106,05	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS
TERRITOIRE DES TERRES AUSTRALES	33 195,88	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT
Régions	**635 176,48**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	16 450,48	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	30 600,00	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	9 399,72	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	24 756,31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	40 686,78	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	60 037,77	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	30 928,55	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	40 787,71	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	79 176,14	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	102 800,03	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	199 552,99	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION
Départements	**10 028,28**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	10 028,28	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV
06

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV
C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	906	11 724 022,00	5 404 022,00	6 320 000,00	5 404 000,00	0,00	11 724 000,00	0,00	11 724 000,00
TOTAL			**11 724 022,00**	**5 404 022,00**	**6 320 000,00**	**5 404 000,00**	**0,00**	**11 724 000,00**	**0,00**	**11 724 000,00**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6)/(5)	0,00	37,00	22,00	11,37

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé									
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	936	51 475 978,00	-5 404 022,00	45 816 233,87	0,00	0,00	45 816 233,87	3 704 198,21	42 112 035,66
TOTAL			**51 475 978,00**	**-5 404 022,00**	**45 816 233,87**	**0,00**	**0,00**	**45 816 233,87**	**3 704 198,21**	**42 112 035,66**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6)/(5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV– ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES

IV
D2.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION AUX COMMUNES

(Article L. 4312-11 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la région.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
D3.3.2

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	9 432 169,61	-9 432 169,61
RECETTES	9 432 169,61	0,00	0,00	9 432 169,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 360 243,66	3 704 198,21	11 933 741,29	-11 277 695,84
RECETTES	16 293 984,95	3 446 859,69	0,00	12 847 125,26

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	9 432 169,61	-9 432 169,61
RECETTES	9 432 169,61	0,00	0,00	9 432 169,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 360 243,66	3 704 198,21	11 933 741,29	-11 277 695,84
RECETTES	16 293 984,95	3 446 859,69	0,00	12 847 125,26

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D3.3.2

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M71) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0010-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, …).

1199

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Absent
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Absent
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Absent
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (5 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Absent
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le Le Président du Conseil Régional,

à Sainte-Clotilde, le

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Absent
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)
Nombre de membres présents : 28 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : 29 - Pour
6 - Contre
2 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0011-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0011

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur OLIVIER RIVIERE, Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ROBERT DIDIER
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DAF / N°106676
COMPTE DE GESTION DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0011-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0011
Rapport /DAF / N°106676

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

COMPTE DE GESTION DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu le rapport n° DAF/ 106676 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- les différents Comptes de Gestion de la Région pour l'exercice 2018 établis par Monsieur le Payeur Régional,
- que ces documents présentent un résultat de clôture comme précisé ci-dessous, résultat conforme à celui des comptes administratifs correspondants :

  - budget principal : 63 124 443,79 €
  - budget annexe énergie : 323 045,74 €
  - budget annexe SPL Musées régionaux : 333 934,88 €
  - budget annexe transport : 4 835 959,26 €
  - budget autonome FEDER 2014-2020 : 19 612 983,83 €
  - budget autonome Interreg OI 2014-2020 : 1 010 019,63 €

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le Compte de Gestion 2018 présenté par Monsieur le Payeur Régional pour le budget principal, le budget annexe Energie, le budget annexe DSP Région, le budget annexe Transport, le budget FEDER et le budget INTERREG OI, annexes ci-jointes.

Le Président,
Didier ROBERT

Résultats budgétaires de l'exercice

13000 - REGION - BUDGET REGIONAL Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 110 566 472,88	748 834 712,86	1 859 401 185,74
Titres de recette émis (b)	720 667 853,71	733 494 241,00	1 454 162 094,71
Réductions de titres (c)	24 038,99	1 911 179,41	1 935 218,40
Recettes nettes (d = b - c)	720 643 814,72	731 583 061,59	1 452 226 876,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 110 566 472,88	748 834 712,86	1 859 401 185,74
Mandats émis (f)	741 762 819,80	620 908 608,56	1 362 671 428,36
Annulations de mandats (g)	1 440 149,00	25 865 527,35	27 305 676,35
Depenses nettes (h = f - g)	740 322 670,80	595 043 081,21	1 335 365 752,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		136 539 980,38	116 861 124,30
(h - d) Déficit	19 678 856,08		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - REGION - BUDGET REGIONAL Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-68 036 680,51		-19 678 856,08		-87 715 536,59
Fonctionnement	152 446 552,95	138 146 552,95	136 539 980,38		150 839 980,38
TOTAL I	**84 409 872,44**	**138 146 552,95**	**116 861 124,30**		**63 124 443,79**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
13004-BA ENERGIE REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	271 482,58		51 563,16		323 045,74
Sous-Total	**271 482,58**		**51 563,16**		**323 045,74**
13005-BA DSP REGION REUNION					
Investissement			-208 969,00		-208 969,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - REGION - BUDGET REGIONAL Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement	151 999,16		390 904,72		542 903,88
Sous-Total	**151 999,16**		**181 935,72**		**333 934,88**
13006-TRANSPORT REGION REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	1 903 664,58		2 932 294,68		4 835 959,26
Sous-Total	**1 903 664,58**		**2 932 294,68**		**4 835 959,26**
TOTAL III	**2 327 146,32**		**3 165 793,56**		**5 492 939,88**
TOTAL I + II + III	**86 737 018,76**	**138 146 552,95**	**120 026 917,86**		**68 617 383,67**

Résultats budgétaires de l'exercice

13004 - BA ENERGIE REUNION Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		443 582,58	443 582,58
Titres de recette émis (b)		142 671,37	142 671,37
Réductions de titres (c)		1 596,43	1 596,43
Recettes nettes (d = b - c)		141 074,94	141 074,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		443 582,58	443 582,58
Mandats émis (f)		89 511,78	89 511,78
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		89 511,78	89 511,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		51 563,16	51 563,16
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13004 - BA ENERGIE REUNION Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BA ENERGIE REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	271 482,58		51 563,16		323 045,74
Sous-Total	**271 482,58**		**51 563,16**		**323 045,74**
TOTAL III	**271 482,58**		**51 563,16**		**323 045,74**
TOTAL I + II + III	**271 482,58**		**51 563,16**		**323 045,74**

1218

Résultats budgétaires de l'exercice

13005 - BA DSP REGION REUNION Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 387 459,16	3 013 559,16	7 401 018,32
Titres de recette émis (b)	4 177 459,67	3 155 236,67	7 332 696,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 177 459,67	3 155 236,67	7 332 696,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 387 459,16	3 013 559,16	7 401 018,32
Mandats émis (f)	4 386 428,67	2 764 331,95	7 150 760,62
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 386 428,67	2 764 331,95	7 150 760,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		390 904,72	181 935,72
(h - d) Déficit	208 969,00		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13005 - BA DSP REGION REUNION Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BA DSP REGION REUNION					
Investissement			-208 969,00		-208 969,00
Fonctionnement	151 999,16		390 904,72		542 903,88
Sous-Total	**151 999,16**		**181 935,72**		**333 934,88**
TOTAL III	**151 999,16**		**181 935,72**		**333 934,88**
TOTAL I + II + III	**151 999,16**		**181 935,72**		**333 934,88**

1220

Résultats budgétaires de l'exercice

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		34 897 000,00	34 897 000,00
Titres de recette émis (b)		30 127 335,42	30 127 335,42
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		30 127 335,42	30 127 335,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		34 897 000,00	34 897 000,00
Mandats émis (f)		27 195 040,74	27 195 040,74
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		27 195 040,74	27 195 040,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 932 294,68	2 932 294,68
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORT REGION REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	1 903 664,58		2 932 294,68		4 835 959,26
Sous-Total	**1 903 664,58**		**2 932 294,68**		**4 835 959,26**
TOTAL III	**1 903 664,58**		**2 932 294,68**		**4 835 959,26**
TOTAL I + II + III	**1 903 664,58**		**2 932 294,68**		**4 835 959,26**

1222

Résultats budgétaires de l'exercice

13500 - FEDER REUNION Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	477 150 541,09	184 256 621,65	661 407 162,74
Titres de recette émis (b)	149 496 741,15	122 581 513,27	272 078 254,42
Réductions de titres (c)	143 341,21		143 341,21
Recettes nettes (d = b - c)	149 353 399,94	122 581 513,27	271 934 913,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	477 150 541,09	184 256 621,65	661 407 162,74
Mandats émis (f)	161 939 281,21	128 197 601,01	290 136 882,22
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	161 939 281,21	128 197 601,01	290 136 882,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	12 585 881,27	5 616 087,74	18 201 969,01

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13500 - FEDER REUNION Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	52 384 468,50		-12 585 881,27		39 798 587,23
Fonctionnement	-14 569 515,66		-5 616 087,74		-20 185 603,40
TOTAL I	**37 814 952,84**		**-18 201 969,01**		**19 612 983,83**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**37 814 952,84**		**-18 201 969,01**		**19 612 983,83**

Résultats budgétaires de l'exercice

13600 - POCT REUNION Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 432 169,61	16 293 984,95	25 726 154,56
Titres de recette émis (b)		3 458 132,76	3 458 132,76
Réductions de titres (c)		11 273,07	11 273,07
Recettes nettes (d = b - c)		3 446 859,69	3 446 859,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 432 169,61	16 293 984,95	25 726 154,56
Mandats émis (f)		3 704 198,21	3 704 198,21
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		3 704 198,21	3 704 198,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		257 338,52	257 338,52

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13600 - POCT REUNION Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	1 894 721,61				1 894 721,61
Fonctionnement	-627 363,46		-257 338,52		-884 701,98
TOTAL I	**1 267 358,15**		**-257 338,52**		**1 010 019,63**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**1 267 358,15**		**-257 338,52**		**1 010 019,63**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0012-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0012

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DAF / N°106661
DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT - RÉALISATION DES EMPRUNTS, LIGNES DE TRÉSORERIE ET RÉGIES COMPTABLES - RAPPORT D'INFORMATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0012-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0012
Rapport /DAF / N°106661

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT - RÉALISATION DES EMPRUNTS, LIGNES DE TRÉSORERIE ET RÉGIES COMPTABLES - RAPPORT D'INFORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2016 portant délégation de compétences du Conseil régional à la Commission permanente et au Président,

Vu le rapport n° DAF / 106661 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que l'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil régional peut déléguer à son Président une partie de ses attributions, et notamment le pouvoir de réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations utiles à la gestion des emprunts, et les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé, de créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité,

- qu'en contrepartie, le Président est tenu d'informer le Conseil régional des actes pris dans le cadre de ses délégations,

- qu'en matière financière, aucun nouveau contrat (court terme ou long terme) n'a été signé par le Président. Les opérations de financement réalisées durant cet exercice ont mobilisé des contrats d'emprunt signés antérieurement, dont la traduction exhaustive des mouvements se retrouve dans les annexes B1 du compte administratif,

- qu'en matière de régie comptable, une régie d'avances à l'antenne de la Région aux Seychelles a été créée en mai 2018 (arrêté n°DAF/2018/2243),

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte de la présentation du rapport relatif au bilan d'exécution des délégations au Président en matière d'emprunts, de lignes de trésorerie et de régies réalisées courant 2018, récapitulée en annexe ci-jointe.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0013-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0013

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
GOBALOU VIRGINIE

RAPPORT /DAF / N°106692
BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0013-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0013
Rapport /DAF / N°106692

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DAF/ 106692 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que le Compte Administratif 2018 de la Région a dégagé sur l'exercice 2018 :

  > un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 150 839 980,38 €,
  > un déficit de financement en section d'investissement de 87 715 536,59 €,

- que n'ayant aucun montant à intégrer concernant le résultat sur les restes à réaliser de la section d'investissement, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de 87 715 536,59 €,

- qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée doit affecter le résultat cumulé excédentaire :

  > en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
  > pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté (ligne codifiée 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068),

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

<u>Pour le Budget Principal</u>

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit **150 839 980,38 €** comme suit :

  - 30 750 000,00 € laissés en section de fonctionnement,

  - 120 089 980,38 € en dotation complémentaire en section d'investissement (dont **87 715 536,59 €** en couverture du déficit d'investissement, et le solde en diminution d'une partie du recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif et la couverture des nouvelles actions),

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0013-DE

Pour le Budget annexe Energie

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit **323 045,74 €** laissés en section de fonctionnement,

Pour le Budget annexe DSP Région

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit 542 903,88 € en dotation complémentaire en section d'investissement (dont 208 969,00 € en couverture du déficit d'investissement),

Pour le Budget annexe Transport

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit **4 835 959,26 €** laissés en section de fonctionnement,

Pour le Budget FEDER

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit (-) 20 185 603,40 € reportés en section de fonctionnement,

Pour le Budget INTERREG OI

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit **(-) 884 701,98 €** reportés en section de fonctionnement.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0014-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0014

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
GOBALOU VIRGINIE

RAPPORT /DAF / N°106658
BILAN 2018 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP-AE / CP

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0014-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0014
Rapport /DAF / N°106658

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BILAN 2018 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP-AE / CP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu le rapport n° DAF / 106658 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que la Région ayant opté pour une gestion pluriannuelle, l'instruction budgétaire et comptable M71 impose la présentation d'un rapport au Conseil Régional à l'occasion du vote du Compte Administratif, retraçant les engagements pluriannuels à la clôture de l'exercice.

- qu'il ressort pour l'exercice 2018 :

  ► une stabilisation du ratio de couverture en investissement des AP par les CP à 3,5 années fin 2018, comme en 2017, avec l'arrivée à maturité de l'opération Nouvelle Route du Littoral et des autres investissements,

  ► la poursuite de la légère dégradation du ratio de couverture en fonctionnement des AE par les CP, qui passe de 1,56 années en 2017 à 1,78 années en 2018,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte de la présentation du bilan 2018 de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme – Autorisations d'Engagement / Crédit de Paiements, récapitulée en annexe ci-jointe.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0014-DE

ANNEXE

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation en vigueur, le budget de la Région recourt à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Les instruments de cette pluriannualité sont les autorisations de programme (AP) en section d'investissement et les autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement.

La Région ayant opté pour une gestion pluriannuelle, l'instruction budgétaire et comptable M71 nous impose la présentation d'un rapport au Conseil Régional à l'occasion du vote du Compte Administratif, retraçant les engagements pluriannuels à la clôture de l'exercice. Ce rapport s'appuie sur les annexes C7 et C8 du document comptable.

Ces annexes permettent de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations et non encore couvertes par des CP au 31/12/n au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio, qui a un caractère purement informatif, réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C7 et C8 du Compte Administratif 2018.

Il ressort pour l'exercice 2018 :

- une stabilisation du ratio de couverture en investissement des AP par les CP à 3,5 années fin 2018, comme en 2017, avec l'arrivée à maturité de l'opération Nouvelle Route du Littoral et des autres investissements.

- la poursuite de la légère dégradation du ratio de couverture en fonctionnement des AE par les CP, qui passe de 1,56 années en 2017 à 1,78 années en 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0015-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0015

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DPI / N°106605
BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0015-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0015
Rapport /DPI / N°106605

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DPI / 106605 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- les dispositions de l'article 11 de la loi n°95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public qui visent à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de donner acte de la présentation du bilan des opérations immobilières de l'exercice 2018, annexes ci-jointes.

Le Président,
Didier ROBERT

Cessions 2018

Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession (onéreux/ gratuit/echange...)	Date acte	Montant en euros	Objectif attendu de la cession
2013-1-2151-1185	**Terrain nu (délaissé RN)**	Saint-Leu	CX 2300	BARONCE	cession à titre onéreux	03/05/18	15 660,00	Régularisation
2015-1-2151-1307	**Terrain nu (délaissé RN)**	Sainte-Suzanne	AK 138 (ex AK83)	GFA LA BUTTE	cession à titre onéreux	11/12/18	4 084,00	Rétrocession
2007-1-2151-1306	**Terrain nu (délaissé RN)**	Saint-Andre	AM825	AMOURDOM	cession à titre onéreux	04/07/18	45 000,00	Valorisation
TER125p/ TER126p	**Terrain nu**	Saint-Joseph	CD1403/1407	LEBON Jean-Marie	Indemnisation en nature	21/08/18	86 500,00	Rétrocession
TER125p/ TER126p	**Terrain nu**	Saint-Joseph	CD1402/1405	LEBON Cyrille	Indemnisation en nature	21/08/18	54 000,00	Rétrocession
2012-1-2151-78	**Terrain nu (délaissé RN)**	Saint-Denis	AS843	EPFR	cession à titre onéreux	26/08/18	990 000,00	Logements sociaux
					TOTAL		1 195 244,00	

Acquisitions 2018

Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Condition de l'acquisition (onéreux/gratuit/...)	Date acte	Montant en euros	Objectif attendu de l'acquisition
2018-1-822-23870	Terrain nu	Saint-Paul	AB 699, AB 701	EPF	Acquisition onéreuse	21/08/2018	19 927,30 €	Shunt cambaie
2018-1-822-23872	Terrain nu	Saint-Joseph	BX 1771	K/BIDI Marcel Méry	Acquisition onéreuse	30/10/2018	25 000,00 €	Dalot de Bois noirs
					TOTAL		44 927,30	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0016

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DAJM / N°106748
DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0016
Rapport /DAJM / N°106748

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.4231-8,

Vu la délibération N°DAP2015_0040 du 18 décembre 2015 portant délégation de compétences du Conseil régional au Président,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DAJM / 106748 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que l'Assemblée Plénière a confié au Président de Région la compétence suivante : « *Conformément à l'article L4231-8 du Code général des Collectivités territoriales, le Président est autorisé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
  Le Président rend compte au conseil régional des actes pris à ce titre et en informe la Commission Permanente »,

- l'annexe ci-jointe dressant un état de la mise en œuvre de cette délégation du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, soit un nombre de marchés passés en 2018 de 630 pour un montant de **103 211 985** € TTC.

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte de l'information apportée concernant les marchés passés en 2018, annexe ci-jointe,

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

Objet	Montant HT	Montant TTC
CRR ST DENIS-REPARATION SUR RESEAU CLIM	199,00	215,92
LYC.LE VERGER-REFECTION ECLAIRAGE EXT.	294,00	318,99
LYCÉE STELLA - REALISATION ET INSTALLAT°	320,00	347,20
LYC. A. ROUSSIN LOG. FONCT°- EVAUCAT° EU	350,00	379,75
LYC.MARIE CURIE-LOCAL CLIMATISATION	380,00	412,30
LYC.MARIE CURIE-POSE INTER HORAIRE	400,00	434,00
Lyc St-Paul IV - Mise en service ap élec	450,00	488,25
AFPAR ST PAUL - RACCORDEMENT EAU CHAUDE	485,00	495,19
LYC. VUE BELLE -CTRL & FIXATION TASSEAUX	497,00	539,25
LP PATU ROSEMONT-SOCLE/FAÏENCE DOUCHE	543,73	543,73
HOTEL DE REGION/MISE EN EAU POUR DETECT°	650,00	705,25
EPLEFPA La GIRODAY - Fourniture et pose	700,00	700,00
Lycée Vue Belle - climatisation	710,00	770,35
LYC. E.B. GIRODAY INSTALLATION SANITAIR	720,00	781,20
LYC.NELSON MANDELA-REMPLACEMENT CLOTURE	743,77	743,77
CRR STDENIS - REPARATION RESEAU CLIM	759,00	823,52
AFPAR LA JAMAIQUE/PROLONGAT°SURVEILLANCE	800,00	816,80
AFPAR St Paul – Inspection caméra	878,53	953,21
Lycée Vue Belle - materiel SSI et alarme	900,00	976,50
LYC. VUE BELLE - INSTALLT° SANITAIRE	900,00	976,50
LYC. AVIRONS - INSTALLATION D'UNE BOUCLE	950,00	1 030,75
MISSION CSPS - RN3 - MISSION COMPLEMENT.	985,50	1 069,27
LYCEE NORD/MISE EN PLACE UN PARE PLUIES	1 044,40	1 133,17
HOTEL REGION/DBA/REMPLACEMENT CLIMATISEU	1 061,52	1 151,75
LYC J RONTAUNAY/REMPL CHAUFFE EAU ELECT	1 090,00	1 182,65

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

AFPAR STANDRE-INTERNAT-REMPT DISJONCTEUR	1 100,00	1 193,50
RESIDENCE CHINE 2018 MARSY EDGAR	1 100,00	1 100,00
RESIDENCE CHINE 2018 GUILLAUME LEBOURG	1 100,00	1 100,00
RESIDENCE CHINE 2018 PANDAKROO	1 100,00	1 100,00
RESIDENCE CHINE 2018 JEAN-MARC LACAZE	1 100,00	1 100,00
LYC. R. MAIGRES - POSE DE FERME PORTE	1 140,00	1 236,90
LYC.M.CURIE-REMPLCT.RESEAU ALIMENT.DOUCH	1 150,00	1 174,15
LYCEE J RONTAUNAY/REMPL LUMINAIRES	1 153,87	1 153,87
EPLEFPA La GIRODAY - Plan d'évacuation	1 168,80	1 268,15
LYC. A. ROUSSIN - REHAUSSE CABLE TELEPHO	1 200,00	1 302,00
LYC PATU ROSEMONT-RACCORDT TELEPHONIQUE	1 200,00	1 302,00
AFPARSTANDRE-REMPLT.MOTEURS DESENFUMAGE	1 200,00	1 302,00
LYC.A.BOUVET-MISSION COMPLT CSPS BAT.I	1 218,33	1 321,89
LYC. R. MAIGRES - REPARATIONS ASCENSEURS	1 228,00	1 332,38
LYC A BOUVET/ POSE TERRE VEGETALE	1 234,00	1 338,89
LYC.AMIRAL BOUVET-SYSTEMES DESENFUMAGE	1 254,97	1 361,64
LYC. VUE BELLE - INSTALLATION SANITAIRE	1 350,00	1 464,75
LYC J HINGLO/TVX PEINTURE DE SOL CHAMBRE	1 350,00	1 464,75
Lycée Roches Maigres - recherche fuites	1 350,00	1 464,75
LYC BOUVET/MENUISERIE REALISAT°MUR AGGLO	1 363,68	1 479,59
LYCÉE L. PAYEN-REMPLACEMENT FAITIERE	1 400,00	1 519,00
LYC A BOUVET/REPRISE SUITE INFILTRATIONS	1 411,08	1 440,71
Lycée Vue Belle-traitement anti termites	1 433,10	1 463,20
LYC.E.D.PARNY- AMENAGEMENT LOCAL STOCKAG	1 433,85	1 555,73
LYC.BELLEPIERRE-CUISINE CENTRALE ASCENS.	1 490,00	1 616,65
LYCEE BELLEPIERRE/TVX SUR ASCENSEURS	1 550,00	1 681,75

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYCEE NORD - MISSION G5	1 627,50	1 627,50
SITE FOUCQUE/EVACUATION CHARPENTE METAL	1 627,50	1 627,50
Opération de dépollution Petite Ile	1 630,00	1 768,55
ANCIENNE USINE VETYVER - MISSION CSPS	1 630,00	1 768,55
Lyc A Roussin - Reprise étanchéité	1 637,50	1 776,69
LP PATU ROSEMONT-REMPT.ARRET URGENCE TD	1 650,00	1 790,25
LOT 1-ACQUISITION STATION DE TRAVAIL	1 650,06	1 650,06
LYC HORIZON / MISSION OPC	1 659,00	1 800,01
Lycée Roland Garros - Bâtiment L	1 660,00	1 801,10
LYC.EB GIRODAY - REMPLACEMENT FAITIERE	1 700,00	1 844,50
LYCE E. B. GIRODAY - MESURE DE DEBIT ET	1 738,50	1 886,27
HOTEL DE REGION/AMO FUITE SUR PYRAMIDE	1 750,00	1 898,75
LYCEE R . MAIGRES PROJET CONSORTIUM RH2D	1 793,99	1 793,99
LOT 8-ACQUISITION TABLETTE ET EXTENSIONS	1 887,33	1 887,33
LYCÉE STELLA - Instal contrôle accès por	1 902,67	2 064,40
Lycée A.Roussin - etudes et travaux	1 920,00	2 083,20
LYC. R. MAIGRES - VACATIONS SUPP. CSPS	1 925,00	2 088,63
Lycée Vue Belle - travaux sol souple	1 972,00	2 139,62
LYC GEOFFROY-REMPLACEMENT CARTE AES	1 978,87	2 147,07
LYC NORD/CSPS TVX HABILLAGE TOUR CRAYON	2 000,00	2 170,00
LYCEE R. GARROS - MISSION MOE AMIANTE	2 000,00	2 000,00
CPOI - REPARATION TOITURE BATIMENT AG	2 000,00	2 170,00
Lycée les Avirons - Internat	2 000,00	2 170,00
LYC PATU ROSEMONT/CREATION SEUIL PORTES	2 011,99	2 183,01
Lycée Roches Maigres - Intervention sur	2 034,31	2 207,23
Lycée Evariste de Parny - travaux asserv	2 154,92	2 338,09

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

CAMPAGNE PIC-ACHAT DE DROITS DE DIFFUSIO	2 170,00	2 170,00
Lyc E de Parny - Levée réserves électriq	2 200,00	2 387,00
CRR STDENIS -DIAG.TECHNIQUE/REVET.FACADE	2 290,00	2 484,65
LYCEE B. GIRODAY- PYRODOMES EXISTANTS	2 310,00	2 506,35
LYC.E.B. GIRODAY - F&P RIDEAU METALLIQUE	2 330,00	2 528,05
LYC A BOUVET/REPARAT°SYSTEME DESENFUMAGE	2 377,11	2 427,03
LYC E.B. GIRODAY - INSTALLATION CLOTURE	2 472,93	2 683,13
LYC. R. MAIGRES - REMPLACEMENT SYSTEME	2 487,00	2 698,40
LYC. B. GIRODAY - PROJECTION PRODUIT	2 500,00	2 712,50
LYC. R. MAIGRES - REPARATION FUITE ET	2 500,00	2 712,50
CPOI - REPARATION TOITURE BATIMENT AI	2 500,00	2 712,50
LYC. STELLA - INSTALLAT° CLIMATISAT°	2 594,29	2 814,80
LYC. E.B. GIRODAY- TRANSFERT ADMINISTRA°	2 600,00	2 821,00
LYCEE AVIRONS - REPARATION CUISINE	2 680,00	2 907,80
CITÉ SCOLAIRE R. MAIGRES - DÉBOUCHAGE ET	2 700,00	2 929,50
REHAB LYC HORIZON/AMO EQUIPEMENT CUISINE	2 739,60	2 972,47
LYC G. BRASSENS/INSTALLAT° CLOTURE METAL	2 742,16	2 742,16
MISSION CSPS - RN2 - MISSION COMPLEMENT.	2 759,63	2 994,20
MUSEE STELLA MATUTINA - INTERVENT° SUITE	2 769,00	3 004,37
LYCEE PAUL MOREAU-PORTILLON VISITEURS	2 776,12	3 012,09
MORONDAVA: Appui juridique	2 817,00	2 817,00
LEPAH ST JOSEPH - INSTALLAT° D'UN MOTEUR	2 838,99	3 080,30
LYCEE E D PARNY- FOURNITURE & INSTALLAT°	2 856,00	3 098,76
LYC. A ROUSSIN - AIGUILLAGE RESEAU	2 862,00	3 105,27
LYCEE NORD-REMISE EN SERVICE ASCENSEUR	2 911,06	2 911,06
LYCEE J. JOLY - DIAGNOSTIC STRUCTURE ET	2 975,00	3 227,88

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

Lyc B d'Olives-Construction local BTS	2 975,00	3 227,88
LYC.AVOLLARD-CHANGT REVET SOL LOGT PROV.	2 976,59	2 976,59
MUSEE STELLA - REMPLACEMENT MATERIEL	3 002,65	3 257,88
LYC.A.LACAZE-AMENAGT SALLE ETUDE BTS ATI	3 075,00	3 336,37
LYC ROCHES MAIGRES - MAINTENANCE SSI	3 100,00	3 363,50
LYCEE R. MAIGRES - REPARATION FUITE ET	3 100,00	3 363,50
Lycée Vue Belle - Réparations ponctuelle	3 122,00	3 387,37
LYC. A. ROUSSIN- REFECTI° RESEAU ENTERRE	3 137,34	3 404,01
LYC.E.B. GIRODAY - INSTALLATION CLOTURE	3 150,00	3 417,75
CRR ST PIERRE	3 152,00	3 419,92
LYC NORD/CT TVX HABILLAGE TOUR CRAYON	3 200,00	3 472,00
LYC.GEOFFROY-REMPLT.INTERRUPTEUR TGBT	3 233,70	3 508,56
CIRFIMLE PORT-ETANCH TOITURE-IMPERMEAB.	3 260,00	3 537,10
LYC. STELLA - RAJOUT REVETEMENT MOBILIER	3 280,00	3 558,80
LYC. AVIRONS - TRVX DIVERS DANS LE SELF	3 300,00	3 580,50
CSPS PARKING RELAIS PORTAIL ST-LEU	3 315,82	3 597,66
LEPAH SAINT-JOSEPH	3 325,70	3 990,84
MFR PLAINE DS PALMISTE/RACCORDEMNT ELECT	3 341,40	3 625,42
LYC NORD - FABRICATION ET POSE 3 MATS	3 353,62	3 353,62
LYC E.D. PARNY - FOURNITURE& POSE STORES	3 367,00	3 653,20
LYC. A. ROUSSIN - DEPOSE ET REPOSE RESEA	3 384,00	3 671,64
LYC.A.LACAZE-REMPLACT.CLOTURE ET PORTAIL	3 400,00	3 689,00
MADOI - REMISE AUX NORMES GROUPES FROID	3 450,00	3 743,25
LYC P.MOREAU-REMP.GOUTTIERES BAT A/TOLE	3 453,00	3 746,51
CRR DE ST-BENOIT/TVX PEINTURE DE SOL	3 462,00	3 756,27
LYC J RONTAUNAY/AMO TVX AMIANTE LOGT M15	3 530,00	3 830,05

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYC. R. MAIGRES - DIAGNOSTIC ECS	3 550,23	3 852,00
LYC R. GARROS - Dépannage asservissement	3 551,00	3 852,84
LOT 3 ACHAT 3 IMPRIMANTES LASER COULEUR	3 567,47	3 567,47
Lycée Roland Garros - Bâtiment J Filles	3 580,00	3 884,30
Lycée Roland Garros - BAT J	3 600,00	3 675,60
LYCÉE STELLA - FOURNITURE ET POSE MAIN	3 623,00	3 930,96
CRR MAXIME LAOPE ST DENIS/MISISON CSPS	3 669,00	3 980,87
LYC HORIZON/TVX CREATION COISON PLACO	3 720,00	4 036,20
CFPPA STBENOIT-CSPS TVX RENOV.RESEAU EU	3 800,00	4 123,00
LYCÉE ÉVARISTE DE PARNY - DIVERS TRAVAUX	3 940,50	4 275,44
LYCEE V. BELLE - TRVX ALIMENTATION CABLE	3 963,00	4 299,86
LYC. A. ROUSSIN - REMISE A NIVEAU SSI	3 966,33	4 303,47
Lycée Jean Joly - Analyse contradictoire	4 000,00	4 340,00
Lyc A Roussin - Levée réserves GPA	4 095,01	4 443,09
LYC BELLEPIERRE/ PLACE PROTECT° MECANIQU	4 142,58	4 229,57
LYCÉE R. GARROS - MISSION CSPS	4 150,00	4 502,75
LYCEE R. GARROS - MISSION CSPS	4 150,00	4 502,75
LYC.HORIZON-REPRISE MISSION MOE	4 300,00	4 665,50
LYC.NORD/MISE EN PEINTURE AUDITORIUM	4 364,96	4 364,96
LYC. A. ROUSSIN - MISE NORMES RESEAU AEP	4 368,00	4 739,28
Construction et réhab des bâts - EX ARDA	4 395,00	4 768,58
LYC. E.D PARNY - REPARATION TOITURE BATS	4 420,00	4 795,70
LYC. ST PAUL IV - MISSION COORDINAT° SSI	4 500,00	4 882,50
LYC. BOIS OLIVES - PROJET CONSORTIUM RH2	4 500,00	4 882,50
LYCEE AVIRONS - ENCODAGE BADGE MAGNETIQU	4 798,00	5 205,83
MESURES DE BRUITS ABORD RN3 ST PIERRE	4 800,00	5 208,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYC. PROF. HOTELIER RENAISSANCE - TRAVX	4 878,00	4 980,44
LYC A BOUVET/REPRISE CARRELAGE PEINTURE	4 893,00	5 308,91
Lycée Roches Maigres - remise aux normes	4 914,28	5 331,99
LYC.R. MAIGRES & P. LANGEVIN - RH2D PROJ	4 949,31	5 370,00
CREPS ST DENIS/AMÉLIORAT°CONFORT ACOUSTI	5 000,00	5 425,00
HOTEL DE REGION/REMPL CARRELAGE NIV 5	5 014,75	5 441,00
LYC.E.D.PARNY- MISSION AMO RECONSTRUCT°	5 130,00	5 566,05
Lycée Antoine Roussin	5 178,00	5 618,13
CRR ST BENOIT - CABLAGE VIDEO	5 185,81	5 626,60
LP RONTAUNAY-CHAUFFE EAU ELECT. BAT C	5 281,78	5 281,78
Lycée Vue Belle-mise aux normes câblage	5 344,00	5 798,24
CONCOURS LANKREOL-FONNKER 2018 : CONCEPT	5 444,00	5 444,00
LYC NORD/CONFORMITE INSTALLAT ELECTRIQUE	5 600,00	6 076,00
CPOI - LOT N°5 ÉTANCHÉITÉ	5 606,30	6 082,84
LYC.G.BRASSENS-DEPOSE CHENEAUX METALLIQU	5 700,00	6 184,50
Lyc A Vollard Tvx divers cuisine central	5 860,00	6 358,10
LOT 1-ACQUISITION 10 ORDINATEURS MINI PC	5 905,19	5 905,19
LYC.G.BRASSENS-REMPLACEMENT PORTAIL	5 921,59	6 424,93
MA 20184375 LOT 2 CONTROLE QUALITE CJ	5 975,00	6 482,88
Lyc A Roussin - Changement portes et fen	6 108,65	6 174,85
LYC. ST PAUL IV - REMISE EN ETAT ECS	6 150,00	6 672,75
Lycée P. LANGEVIN - FOURNITURE ET POSE	6 221,42	6 750,24
EPLEFPA La GIRODAY - Instal et rac trans	6 246,34	6 777,28
LYC. A.. ROUSSIN - NETTOYAGE CHAMBRES	6 300,00	6 835,50
LYCEE B.OLIVES - FOURNITURE KIOSQUE BOIS	6 472,95	7 023,15
LYCEE NORD/MODIF GESTION SAS ENTREE	6 561,57	7 119,30

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYC ROCHES MAIGRES - REMPLACEMENT MOTEUR	6 882,00	7 466,97
LYCEE JEAN JOLY - COMPLEMENT DIAG STRUCT	6 932,76	7 522,04
LYC.NELSON MANDELA-AMO/SURTOITURE GYMNAS	6 960,00	7 551,60
LYCEE J. JOLY - MESURES CONSERVATOIRES	7 150,00	7 757,75
VISITES TECHNIQUE APPROFONDIES RN1A	7 200,00	7 812,00
LYC.LE VERGER-LUMINAIRES/BRASSEURS D'AIR	7 393,00	8 021,41
AMO-CONTROLES REGLEMENTAIRES ASCENSEURS	7 450,00	8 083,25
LYCEE R. MAIGRES- PROJET CONSORTIUM RH2D	7 661,60	8 312,84
LYC. R. MAIGRES - CTRT MAINT. ASCENSEURS	7 800,00	8 463,00
FORM_ASSISTANCE_PERS_DEP_MILIEU_CARCERAL	7 820,40	7 820,40
MS ACQUISITIONS TEE-SHIRTS PANDATHLON	7 847,93	8 515,00
RRTG NORD BERTIN/DUPARC INVENTAIRE ECOLO	7 850,00	8 517,25
Lycée Roches Maigres - Reprise des baies	7 900,00	7 900,00
MFR PLAINE DS PALMISTES/CABLAGE INFORMAT	7 900,00	8 571,50
LOT 3 12 IMPRIMANTES LASER MONOCHROMES	8 033,40	8 033,40
LYC.NORD-MISE EN PLACE GARDES CORPS	8 181,14	8 181,14
LYC PATU ROSEMONT/REMPLACMNT ECLAIRAGE	8 280,00	8 983,80
LOT 6 ACHAT DE 20 ONDULEURS DE TYPE 1	8 372,00	8 372,00
LYC ROUSSIN - F&P DISPOSITIF ANTI PIGEON	8 406,40	9 120,94
MFR PLAINE DS PALMISTES/TVX DEVOIEMENT	8 495,00	9 217,08
LYC.E.B. GIRODAY - F&P BUTS BASKET-BALL	8 550,00	9 276,75
Lycée St-Paul IV - Prévenir inondations	8 631,00	9 364,64
LYC P. ROSEMONT/REPARATION CENTRALE SSI	8 726,00	9 467,71
LYC. H. RENAISSANCE - TRVX RÉALISATION	8 820,00	9 569,70
CSPS - MESURE ENERGIES SUR 21 SITES DU	8 820,00	9 569,70
LYC BOIS D'OLIVE/REMPLACEMNT ALARME	9 013,00	9 013,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

Lycée Roland Garros - BAT J Filles	9 079,38	9 851,13
LYC L GEOFFROY/FOURNITURE POSE CLOTURE	9 230,00	10 014,55
LYC. E.D. PARNY - TRVX SONDAGE RESEAU cf	9 325,00	10 117,63
LYC P.ROSEMEONT/REMPL MENUISERIES LOGT	9 470,00	10 274,95
ACCOMPAGNEMENT SYST ORGANISAT QUALI OP	9 500,00	10 307,50
VIDAGE DU BASSIN DE RETENTION RIVIERE	9 672,00	10 494,12
MISSION CSPS - CONF OA REMPART	10 000,00	10 850,00
LEPAH St-Joseph - Stabilisateur pression	10 000,00	10 850,00
LYC P.ROSEMONT/REPARATION ASPIRATION COP	10 048,70	10 902,84
LYC. R. MAIGRES - EVUCATION EP & REPRISE	10 130,00	10 991,05
LYC.E.D. PARNY - MISSION AMO TECHNIQUE	10 175,00	11 039,88
LYC ROCHES MAIGRES - LEVEE RESERVES SSI	10 397,30	11 281,07
LYC.LECONTE DE LISLE -PORTES FENETRES	10 663,59	11 570,00
CFPPA DE ST BENOIT/CABLAGE INFORMATIQUE	10 790,00	11 707,15
ANIMATION SRDEII AGROALIMENTAIRE-L3	10 800,00	11 718,00
LYCEE VUE BELLE - PROLONGAT °MISS° CSPS	10 850,00	11 772,25
LYC.NELSON MANDELA-SYSTEME ECS CUISINE	10 932,30	11 861,55
CPOI - mission CSPS prolongation	10 950,00	11 880,75
LOT 3 15 IMPRIMANTES MULTIFONCTION	11 229,75	11 229,75
LYC.A.BOUVET-REMPLACEMENT CLOTURE ABIMEE	11 393,59	11 393,59
LYC BELLEPIERRE-REMPLACEMENT DU STYX	11 416,89	11 416,89
LYCEE R . MAIGRES PROJET CONSORTIUM RH2D	11 424,10	12 395,15
MFR PLAINE DS PALMISTES/TVX PEINTURE	11 808,00	12 811,68
LYCEE B. OLIVES - PROJET CONSORTIUM	11 817,09	12 821,54
LEPAH ST-JOSEPH - EFFAROUCHEMENT PIGEONS	11 840,00	12 846,40
MUSEE STELLA - FOURNITURE & POSE COUVERT	11 870,00	12 878,95

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

EVALUATION DU PLAN HANDICAP	11 900,00	11 900,00
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET RISQU	11 926,49	11 926,49
LYC.PAUL MOREAU-EC SOLAIRE INTERNAT	12 035,57	13 058,59
ACQUISITION OBJETS MARQUES MAISON EXPORT	12 127,00	13 157,80
ANCIENNE USINE VETYVER - AMO REDACT° DCE	12 250,00	13 291,25
LOT N° 3 - LOGISTIQUE ET REGIE TECHNIQUE	12 350,00	13 399,75
EPLEFPA GIRODAY-POSE DALLETTE Y/C TERRAS	12 460,00	13 519,10
LOT 7 ACHAT 15 SCANNERS	12 769,03	12 769,03
Lycée P. POIVRE - DEPOLLUTION	12 825,00	13 915,13
ANIMATION SRDEII ENERGIE RENOUVELABLE-L1	13 000,00	14 105,00
CREPS PDC - REMPLACEMENT PORTES MÉTALLIQ	13 064,00	14 174,44
LYCEE HORIZON MISSION MAITRISE D'OEUVRE	13 128,50	13 128,50
LYC LECONTE DELISLE/LEVEE RESERVES ELECT	13 240,00	14 365,40
CRR BENOIT/CREAT°COUVERTURE ESPACE STOCK	13 350,00	14 484,75
LYC. R. GARROS - TRVX ECLATS BETONS BAT.	13 410,00	14 549,85
VISITES D'APPUIS IMMERGES ET RELEVES	13 625,00	14 783,13
LYC A LACAZE/AMENAGEMENT SALLE ETUDE ATI	13 640,00	14 799,40
LYC. A. ROUSSIN - REMPLACEMENT PORTES ET	13 800,80	14 973,87
ANIMATION SRDEII BATI TROPICAL-L2	14 000,00	15 190,00
LYC PATU ROSEMONT/REMPLCMNT GARDE CORPS	14 450,00	15 678,25
MUSEE STELLA - AMO ELABORATION PLA	14 500,00	15 732,50
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SDATR	14 500,00	15 732,50
CFA DE ST ANDRE/TVX DE LEVER DE RESERVES	14 520,00	15 754,20
Plateforme Etudiants connectés	14 600,00	15 841,00
ANGLAIS A VISEE PROFESSIONN + TOEIC NORD	14 690,00	14 690,00
ANGLAIS A VISEE PROFESSION + TOEIC OUEST	14 690,00	14 690,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

ANGLAIS A VISEE PROFESSION + TOEIC SUD	14 690,00	14 690,00
ANGLAIS A VISEE PROFESSION + TOEIC EST	14 690,00	14 690,00
MISSION COORDINATION ENVIRONNEMENT	15 000,00	16 275,00
LOT 1/ Assistant(e) ménager(re) à dom	15 150,00	15 150,00
LYC.N.MANDELA-ECS CUISINE LOT PLOMBERIE	15 258,00	16 554,93
PRESTATION TRAITEUR FDL 2018	15 276,00	15 686,78
LOT 4-ACQUISITION ECRANS 24 ET 27 POUCES	15 287,70	15 287,70
Lycée Roland Garros - BAT C Ateliers	15 288,00	16 587,48
Logiciels ArcGIC: maintenance 2018/2019	15 498,00	16 815,33
LYC. AVIRONS - REMPLACEMENT CELLULES HTA	15 649,00	16 979,17
REALISATION DES IDP DES PPHM - PROG 2018	16 250,00	17 631,25
LPLEPERVANCHE- AMO REPRISES STRUCTURELLE	16 410,00	17 804,85
Lycée Emile la giroday - VRD	16 500,00	16 500,00
Acquisition_véhicules_lot1	16 523,32	17 903,00
LYC HORIZON-REHAB CUISINE-CLIM/VENTIL	16 774,98	18 200,85
LYC. J. JOLY - REFECTION PARTIELLE	16 800,00	18 228,00
CREPS PDC - FOURNITURE ET INSTALLATION 2	16 900,00	18 336,50
LYCEES LANGEVIN .P & GARROS. R - RH2D	16 964,00	18 405,94
PRESTATION TRAITEUR EID 2018	16 990,00	17 346,79
LYC G BRASSENS/INSTALLAT° SYSTEME EAU	16 994,00	18 438,49
Lyc A. ROUSSIN - Remplacemt bac à graiss	17 000,00	18 445,00
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PPE	17 500,00	18 987,50
PRESTATION TRAITEUR GASY2018	17 690,00	18 128,69
LYCÉE P. POIVRE - ALLONGEMENT MISS° CSPS	18 000,00	19 530,00
LYC A. ROUSSIN - DISPOSITIF ANTI-PIGEONS	18 433,96	20 000,85
LYCEE B. OLIVES - PROJET CONSORTIUM RH2D	18 612,00	20 194,02

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYCEE B. OLIVES - PROJET CONSORTIUM	18 770,68	20 366,19
NRL Piézo lot n°2	19 000,00	19 867,00
LOT 7/ Gestionnaire assur de pers - S/O	19 200,00	19 200,00
LYC. R. MAIGRES - TRVX REPRISES LEVEES	19 250,00	20 886,25
RRTG EST AMGT BAU BEL AIR/MARINE LOT1	19 325,00	20 967,63
CFPPA DE ST BENOIT/TVX PEINTURES INT/EXT	19 380,00	21 027,30
LOT 5-MATERIELS COMPATIBLES MAC OS	19 472,06	19 472,06
LYC. P. LAGOURGUE - REFECTION CHENEAU ET	19 532,00	21 192,22
EPLEFPA La GIRODAY - Mission CSPS	19 800,00	21 483,00
CRR ST BENOIT FOURNITURE ET POSE PERCHE	19 921,50	21 614,83
PRESTATION TRAITEUR NAT 2018	19 947,50	19 947,50
AC/MBC-MISION CSPS -TVX DE REALISAT°	20 000,00	21 700,00
LOT 2 15 MICRO ORDINATEURS	20 497,34	20 497,34
LOT 4/ Assistant(e) juridique - Nord/Est	20 700,00	20 700,00
LYCEE A. ROUSSIN - MISSION ETUDE VENTIL°	20 800,00	22 568,00
CONCEPTION SITE INTERNET OCEAN METISSE	20 832,00	20 832,00
LYC I AMELIN/TRAVAUX REVETEMENT DE SOL	20 980,00	22 763,30
LYCEE A BOUVET/REPRISE CARRELAGE FAIENCE	21 032,86	22 820,65
LOT 5/ Assistant de formation-Sud/Ouest	21 192,00	21 192,00
SITE FOUCQUE-AMENAGT PARKING PROVISOIRE	21 271,43	21 271,43
LYC LECONTE DELISLE/POSE SPLIT SYSTEME	22 248,91	24 140,07
ANIMATEUR TOURISTIQUE NATURE ET ENVIR	22 800,00	22 800,00
Lycée Roland Garros - BAT C	22 811,95	22 811,95
NRL _ COMMUNICATION DOSSIERS CONTENTIEUX	23 000,00	24 955,00
LYC P MOREAU/MISE EN CONFORMITÉ SSI	23 045,07	25 003,90
LYC MANDELA/REMPLACEMNT 3 PORTES ENTREES	23 047,50	25 006,54

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYC. V. SCHOELCHER - REFECT° ÉTANCHÉITÉ	23 410,00	25 399,85
LYCEE R . MAIGRES PROJET CONSORTIUM RH2D	23 971,10	26 008,64
MADOI - DEPANNAGE GRP FROID	24 410,00	26 484,85
Lycée St-Paul IV - Mise aux normes SSI	24 420,00	26 495,70
RRTG NORD BERTIN DUPARC DIAGNOSTIC PHYTO	24 710,00	26 810,35
ANCIENNE USINE VETYVER - AMO REHABILITAT	25 000,00	27 125,00
Lyc Roland Garros - Remplacement nacco	25 229,34	27 373,83
LYC.I.AMELIN-REVET.PEINTURES INTERNAT	25 539,20	27 710,03
ASSISTANCE JURIDIQUE EVOLUTION DU COMITE	25 787,00	25 787,00
LYCEE STELLA - LOT N°4 PLOMBERIE	26 000,00	28 210,00
RRTG EST AMGT BAU MARINE/QUARTIER F LOT2	26 000,00	28 210,00
RRTG EST AMGT BAU QUARTIER F/CAMBUS LOT3	26 575,00	28 833,88
TIC LOT 4 - TECHNICIEN DE MAINTENANCE	26 928,00	26 928,00
Mission d'Assistance a l'élaboration du	26 962,00	26 962,00
NOTATION DE LA QUALITE DE CREDIT	27 000,00	29 295,00
CPOI - remplacement dans ateliers G et I	27 095,28	29 398,38
Coord régie prod artist vill maloya 2018	28 400,00	29 564,50
LYC A BOUVET/RENOVAT SYSTEME EXTRACTRAT°	28 412,51	30 827,57
LOT N°2 RESTAURATION PANDATHLON	28 650,00	31 085,25
LOT N°2 RESTAURATION PANDATHLON	28 650,00	31 085,25
LYC LA GIRODAY - PLATE FORME BACHE INCEN	28 967,00	31 429,20
CRR STDENIS-FOURNIT/POSE RIDEAUX SCENE	29 059,40	31 529,45
LOT 3/ Assistant(e) juridique -Sud/Ouest	29 145,00	29 145,00
LOT 2 ACHAT 25 ORDINATEURS PORTABLES	29 331,03	29 331,03
RN2 Aménagement plateforme Francheterre	29 332,80	31 826,09
MONITORING SUR PATRIMOINE REGION	30 000,00	30 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

ACC-CADRE FORMAT° SENSIBILISAT° HANDICAP	30 000,00	30 000,00
Fleurs fournitures et livraisons LOT 2	30 000,00	30 000,00
TIC LOT 5 - TECHNICO COMMERCIAL B TO B	30 288,00	30 288,00
COORD. ET RÉGIE GÉNÉRALE FDL 2018	30 379,33	30 379,33
MORONDAVA: Appui environnemental	30 960,00	33 591,60
Conception et réalisation Agendas 2019	32 700,00	35 479,50
ASSISTANCE JURIDIQUE EVOLUTION DE LA SPL	32 785,00	32 785,00
Fête de l'Eîd 2018	33 223,37	36 027,44
PRESTATIONS TRAITEUR 50ANS CMAR	33 830,00	34 747,15
MAISON ROUGE-MOE MISE SECU MAISON MAITRE	34 200,00	37 107,00
TIC LOT 3 - AGENT INTERVENTION ELECTRODO	34 314,00	34 314,00
Préformation au BPA et BP REA	34 533,00	34 533,00
LOT 5 ACHAT 3IMAC 6MC BOOK PRO ET 5IPAD	34 539,38	34 539,38
CPOI - LOT N°10 CLIMATISATION TRAITEMENT	34 879,12	37 843,85
BAT FOUCQUE-TVX DEPOSE CLOISONS/OSSATURE	34 972,00	37 944,62
DOCUMENTATION GENERALE EBSCO 2017	35 000,00	35 000,00
REMPLACEMENT SYSTEME TELEPHONIQUE CRGT	35 656,36	35 656,36
LYCEE J PERRIN/AMENAGEMNT AIRE PRATIQUE	35 670,00	38 701,95
MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLES	35 800,00	38 843,00
COORD. ET RÉGIE GÉNÉRALE NAT 2018	36 425,81	39 522,00
AFPAR STANDRE-SECURISATION BALCONS BOIS	36 800,00	39 928,00
KELONIA-RENOUV MUSEO - EQUIPT MULTIMEDIA	36 850,00	39 982,25
LYC.P.H.RENAISSANCE - AMO PARKING BUS &	37 305,00	40 475,93
PIMANT- location ULM/ Saint Denis	37 400,00	40 579,00
PIMANT- location ULM/ Saint Pierre	37 400,00	40 579,00
LYC.A. ROUSSIN -TRVX PRODUCT° EAU CHAUDE	38 331,00	41 589,14

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

MARCHE SUBSEQUENT-OPE RN3 BIDIRECTION.	38 741,30	42 034,31
LYC. STELLA - AMENAGEMENT SALLE B106	38 748,00	42 041,58
PIC_RS_DETAK_ZONE_OUEST1_LOT4	38 850,00	38 850,00
RAN_QUALIF_TP_APH_ZONE_EST_LOT5	39 292,00	39 292,00
RAN_QUALIF_TP_APH_ZONE_OUEST_LOT7	39 292,00	39 292,00
RAN_QUALIF_TP_APH_ZONE_SUD_LOT8	39 292,00	39 292,00
MAINTENANCE DES ONDULEURS	40 000,00	40 000,00
IMPRESSION MISE SOUS PLIS DES IMPRIMES	40 000,00	43 400,00
RAN_QUALIF_TP_APH_ZONE_NORD_LOT6	41 912,00	41 912,00
LOT 4 DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE-VANILLA	42 749,00	42 749,00
EVOLUTION DES BAREMES DE CACUL DES DGE	42 850,00	46 492,25
Spécialisation d'Initiatives Locale	43 046,00	43 046,00
LP PATU ROSEMONT-LOT2 PEINTURE	43 664,90	47 376,42
CPOI - REMPLACEMENT GROUPE FROID	43 676,13	47 388,60
Lycée Roland Garros - BAT A	44 503,17	48 285,94
PRODUCTION ART. FESTIVAL KREOL SEYCHELLE	44 985,80	48 809,59
Achats de place Lic Prof IAE 2018-2019	45 193,00	45 193,00
LYC.P. LAGOURGUE - LOT N°2 MENUISERIES	46 226,32	50 155,56
Achats de place Masters SUFP 2018-2019	46 482,00	46 482,00
LYC NORD/REALISAT° SAS SUR PARKING BUS	46 576,27	50 535,25
PIMANT - Acq. plate forme vol de drones	46 684,10	46 684,10
MISSION CSPS NFRDG RN1-PR19 A 20+5	47 072,05	51 073,17
Nettoyage Region Reunion Paris	47 758,56	57 310,27
LYC M. GANDHI/AMO REMPLJALOUSIE PEINTURE	48 383,20	52 495,77
CPOI - LOT N°13 MOBILIER PREMIER EQUIPEM	48 686,00	52 824,31
CONFORTEMENT MUR RN5 PR 18+500 A CILAOS	49 770,00	54 000,45

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

Etats généraux de la culture 2017 - 2018	49 953,00	54 199,01
MA SUBSEQUENT-RN3-PHASE 4-AMENAGEMENT	49 981,48	54 229,91
LOT 2 ABMENT FIXES DES SITES SECONDAIRES	50 000,00	50 000,00
LOT 7 ACCES INTERNET ISOLES	50 000,00	50 000,00
LOT 1 SERVICES VOIX FIXES PRINCIPAUX	50 000,00	50 000,00
LOT 6 ACCES INTERNET THD SECONDAIRES DE	50 000,00	50 000,00
PROGRAMME BTP LOT 5 TP MODULES DE	50 040,00	50 040,00
LP PATU ROSEMONT-LOT1 MENUISERIES	50 180,00	51 233,78
PIC_RS_DETAK_ZONE_OUEST3_LOT6	50 282,00	50 282,00
PROGRAMME BTP -LOT 2 - LABORANTIN BETON	50 403,75	50 403,75
TIC LOT1 CONSEILLER MEDIATEUR NUMERIQUE	50 737,50	50 737,50
LOT 2 _ CONSEILLER MEDIATEUR EN	50 737,50	50 737,50
TREMPLIN_VERS_L'EMPLOI_LOT1_EST	51 428,00	51 428,00
PROD ET ORGANIS SERIE ORCHESTRE UNIVERS	51 551,01	55 932,85
LYC HORIZON/LOT 7/PEINTURES INTERIEURES	51 570,00	55 953,45
TREMPLIN_VERS_L_EMPLOI_LOT3_OUEST	51 794,00	51 794,00
TREMPLIN_VERS_L_EMPLOI_LOT6_SUD2	51 794,00	51 794,00
RN1 NOUVEAU PONT STDENIS REPERAGE RESEAU	51 912,70	56 325,28
CRR OUEST - CLOISONNEMENT TRADITIONNEL	52 960,47	57 462,11
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE LA SH	52 969,20	57 471,58
COORD. ET RÉGIE GÉNÉRALE GASY 2018	53 270,76	57 712,32
LOT 1 ACHAT 200 ORDINATEURS CL	53 828,00	53 828,00
LYC.P. LAGOURGUE - LOT N°1 CLOISONS	54 183,04	58 788,60
CONFORTEMENT MUR RN5 PR 20+600 A CILAOS	54 930,00	59 599,05
COORDINATION GENERALE PANDATHLON LOT 1	54 960,00	59 631,60
LOT2_AMO_ SECURITE_ICPE_ERP_DU_CPOI	55 488,75	60 205,29

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

Lyc Bois d'Olive-Création d'un local BTS	55 646,00	60 375,91
ACQUISITION D'UNE PEUGEOT 508	55 992,00	55 992,00
CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPMNT AUDITORIUM	56 099,00	60 867,42
LOT 4 VPN ET ACCES INTERNET EN COEUR DE	57 000,00	57 000,00
Acquisition_véhicules_lot2	58 800,00	58 800,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_NORD1_LOT2	59 490,00	59 490,00
CPOI - LOT N°12 ASCENSEURS	59 989,00	65 088,07
CRR BENOIT/CREAT°COUVERTURE ESPACE STOCK	60 416,00	65 551,36
PROD SERIE CHRISTINE SALEM SINFONIK	60 800,00	65 968,00
Community management page Facebook FEDER	62 700,00	68 029,50
LP J. PERRIN-MISE EN OEUVRE 2PLATEFORMES	63 412,80	68 802,89
PROD ET ORGANIS SERIE GRANDE MESSE EN UT	65 386,46	70 944,31
PROD ET ORGANISATION SERIE AILLEURS	65 404,08	70 963,43
EVAL DU PO FEDER 2014-2020-LOT 2	65 900,00	71 501,50
CPOI - REHAB CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	66 850,28	72 532,55
LOT 8/ Assistant(e) de gestion PME-PMI	68 520,00	68 520,00
KELONIA - Traitement bétons des ouvrages	69 371,10	75 267,64
EVAL DU PO FEDER 2014-2020-LOT 1	70 000,00	75 950,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_SUD1_LOT7	71 010,00	71 010,00
PRODUCTION EMISSION AUDIOVISUELLE HEBDO	72 000,00	78 120,01
INDICATEURS SUR DIFFUSION DU NUMERIQUE	73 000,00	79 205,00
PIC_RAN_ZONE_SUD_LOT1	73 990,78	73 990,78
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_ESPACES_VERTS_NORD	74 004,00	74 004,00
LYC LA GIRODAY - FACADE LEGERE BAT B	74 838,96	81 200,27
CPOI - LOT N°6 CLOISONS FAUX PLAFONDS	74 986,05	81 359,86
Acquisition_véhicules_lot3	76 219,52	76 254,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

CPOI - LOT N°9 MENUISERIE ALUMINIUM	76 229,38	82 708,88
CCSP_OUV_BAT_PEINT_ETANCH_ISOLAT_NORD	76 308,00	76 308,00
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_ESPACES_VERTS_EST	76 906,00	76 906,00
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_LOCAUX_EST	76 906,00	76 906,00
CCSP_OUVRIER_BAT_ETANCHEITE_ISOLAT_EST	76 906,00	76 906,00
CPOI - LOT N°8 PLOMBERIE SANITAIRE ECS	77 601,43	84 197,55
TREMPLIN_VERS_L_EMPLOI_LOT4_OUEST2	77 799,00	77 799,00
LOT 2: ACHAT DE 70 ORDINATEURS PORTABLES	78 330,00	78 330,00
GRAMOUN_LELE_DEVELOPPEMENT_OFFRE_ARTISTI	78 341,01	85 000,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_EST_LOT1	78 611,00	78 611,00
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_ESPACES_VERTS_OUEST	78 720,30	78 720,30
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_LOCAUX_NORD	78 720,30	78 720,30
AMO-RN2-PR 53+100 Á 55+700 LES ORANGERS	78 871,00	85 575,04
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_ESPACES_VERTS_SUD	79 442,00	79 442,00
MORONDAVA: Diagnostic hydrosédimentaire	79 657,00	86 427,85
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_LOCAUX_SUD	79 780,00	79 780,00
Achats de place Masters IAE 2018-2019	79 970,88	79 970,88
Fleurs fournitures et livraisons lot 1	80 000,00	80 000,00
CCSP_OUV_BAT_PEINT_ETANCH_ISOLAT_SUD	80 740,00	80 740,00
CCSP_AGENT_ENTRETIEN_LOCAUX_OUEST	83 190,00	83 190,00
CCSP_OUVRIER_BATIMENT_OUEST	83 190,00	83 190,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_NORD2_LOT3	83 805,00	83 805,00
LYC A LACAZE/TVX DE REMPLACEMENT CLOTURE	85 845,06	85 845,06
LOT 4 EQUIPEMENTS MULTIMEDIAS	86 500,00	93 852,50
AMO/AUDIT PILOTAGE MAINTENANCE DU CPOI	89 608,00	97 224,68
CONFORTEMENT MUR RN5 PR 12+700 A CILAOS	89 985,00	97 633,73

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

COMMUNICATION DE CRISE _ NRL	90 000,00	90 000,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_SUD2_LOT8	90 163,00	90 163,00
SAR: Evaluation à mi parcours	90 425,00	98 111,13
RN1-RL-MISS° CSPS DANS LE CADRE DES TRVX	92 165,90	100 000,00
PROGRAMME BTP LOT 4 TP AGENT ENTRETIEN	94 956,00	94 956,00
Réalisation d'une étude aux modalités	97 100,00	105 353,50
Etude gestion exploitation gares PE RRTG	97 100,00	105 353,50
PIC_ACC_LOT3_Zone_Nord2	97 308,00	97 308,00
PIC_ACC_LOT6_Zone_Sud1	97 308,00	97 308,00
LYC A LACAZE/TVX DE REMPLACEMENT CLOTURE	98 586,80	106 966,68
PIC_RAN_ZONE_EST2_LOT12	98 643,00	98 643,00
RAN_QUALIF_TP_OP_ZONE_OUEST_LOT3	98 865,60	98 865,60
NRL Piézo lot n°1	99 999,00	108 498,92
LOT 5 ACCES INTERNET THD PRINCIPAL ET	100 000,00	100 000,00
ACBC-Acquisition de mobiliers (armoires)	100 000,00	108 500,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_OUEST2_LOT5	100 088,00	100 088,00
PIC_RAN_ZONE_NORD2_LOT10	100 646,00	100 646,00
RAN_QUALIF_TP_OP_ZONE_SUD_LOT4	101 760,00	101 760,00
TREMPLIN_VERS_L_EMPLOI_LOT2_NORD	102 004,80	102 004,80
REHBILITATION LYCEE HORIZON / LOT 8	102 281,00	110 974,89
PIC_ACC_LOT4_Zone_Ouest1	102 816,00	102 816,00
TREMPLIN_VERS_L_EMPLOI_LOT5_SUD1	103 588,00	103 588,00
PIC_RAN_ZONE_SUD5_LOT5	103 870,00	103 870,00
PIC_ACC_LOT2_Zone_Nord1	104 220,00	104 220,00
PIC_RS_DETAK_ZONE_SUD3_LOT9	104 760,00	104 760,00
RAN_QUALIF_TP_OP_ZONE_NORD_LOT2	105 208,00	105 208,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPT AUDITORIUM	105 475,00	114 440,38
LYC N. MANDELA/TVX ETANCHEITE PEINTURE	106 811,03	115 889,97
SEMAINE DE L'ECONOMIE BLEUE	107 751,53	107 751,53
MAINTENANCE DES OUTILS DE RESERVATION	108 033,18	117 216,00
URMA OUEST - LOT N°2 MENUISERIES EXTÉRIE	108 563,50	117 791,40
REHAB.LYCEE MAHATMA GANDHI - LOT 1	109 575,00	118 888,88
RAN_QUALIF_TP_AEB_ZONE_SUD_LOT12	109 694,40	109 694,40
DEVELOPPEMENT PLATE FORME GED/NUXEO LOT3	110 000,00	110 000,00
RAN_QUALIF_TP_AEB_ZONE_NORD_LOT10	110 472,00	110 472,00
PIC_ACC_LOT5_Zone_Ouest2	112 824,00	112 824,00
Brevet Professionnel Agricole	113 193,00	113 193,00
PIC_RAN_ZONE_OUEST1_LOT6	115 864,00	115 864,00
RN3 AMGT BRETELLE SORTIE DE LA BALANCE	116 675,00	126 592,38
LYC.P. LAGOURGUE - LOT N°3 ELECTRICITE	117 843,46	127 860,15
CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPT AUDITORIUM	119 407,20	129 556,81
RN2002-RESORPTION RADIER STE SUZANNE	121 038,60	131 326,88
Brevet Professionnel Agricole	121 959,00	121 959,00
PIC_ACC_LOT7_Zone_Sud2	122 130,00	122 130,00
PIC_ACC_LOT8_Zone_Sud3	122 157,00	122 157,00
LPH RENAISSANCE - AMO OPC/DEC	124 800,00	135 408,00
CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPT AUDITORIUM	125 971,00	136 678,54
CONF RN5 AU PR 14+800 ET 16+100	127 826,00	138 691,21
RN5-CONF AU PR 14+800 ET 16+100	127 826,00	138 691,21
RAN_QUALIF_TP_AEB_ZONE_OUEST_LOT11	129 928,00	129 928,00
PIC_RAN_ZONE_EST1_LOT11	130 300,00	130 300,00
CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPMNT AUDITORIUM	130 712,00	141 822,52

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

RN5-SECURISATION FALAISES PR 23+800	130 936,50	142 066,10
AMO ASSURANCES 2019-2022	133 000,00	144 305,00
PIC_RAN_ZONE_OUEST3_LOT8	133 112,00	133 112,00
RN1 -DECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE D'ART	135 014,00	146 490,19
MISE EN OEUVRE PCI - LOT 2	140 000,00	140 000,00
LOT 3/MOBILITE : ABONNEMENTS, MATERIELS	140 000,00	140 000,00
CRR ST BENOIT/CREAT° COUVERTURE ESPACE S	140 269,70	152 192,62
Brevet Professionnel Responsable d'Ex	142 878,00	142 878,00
PIC_RAN_ZONE_SUD3_LOT3	142 980,00	142 980,00
CERTICATION DES COMPTES _ DESIGNATION	145 500,00	157 867,50
PIC_ACC_LOT1_Zone_Est	145 963,00	145 963,00
PIC_RAN_ZONE_OUEST2_LOT7	146 236,00	146 236,00
Lot 7 -BP REA SAINT PIERRE	146 838,00	146 838,00
Brevet Professionnel Responsable d'Ex	147 309,00	147 309,00
Brevet Professionnel Responsable d'Ex	147 309,00	147 309,00
Brevet Professionnel Responsable d'Ex	147 309,00	147 309,00
PIC_RAN_ZONE_SUD4_LOT4	147 964,00	147 964,00
REHABILITATION BAT.FOUCQUE - LOT 4	148 210,00	160 807,85
CONFORTEMENT MUR RN5 PR 22+300 A CILAOS	148 697,00	161 336,25
TRAITEMENT ET RECONDITIONNEMENT ARCHIVES	150 000,00	150 000,00
MAINENANCE DES PROGICIELS ASTRE/GF ET RH	150 000,00	150 000,00
URMA OUEST - LOT N°3 RAVALEMENT FACADES	153 692,26	166 756,10
PROPRETE ET NETTOYAGE PEM DUPARC LOT 2	154 939,17	168 109,00
CRR BENOIT/CREAT°COUVERTURE ESPACE STOCK	156 205,25	169 482,70
LYC ROUSSIN - SYSTEME REFROIDISSEMENTDES	159 684,38	173 257,55
PRIME APPRENTISSAGE 2018	162 000,00	175 770,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LYC. R. GARROS - FOU& POSE MUR ESCALADE	163 500,00	177 397,50
ACC-CADRE PASSERELLE ECO REUNION CHINE	170 576,04	185 075,00
PIC_RAN_ZONE_SUD2_LOT2	175 312,00	175 312,00
Externalisation acceuil téléphonique	184 331,80	200 000,00
Achats de place Lic Prof SUFP 2018-2019	185 508,00	185 508,00
EMISSSIONS REGARD'ENSEMBLE SAISON 2017	186 030,53	201 843,00
EMISSSIONS REGARD'ENSEMBLE SAISON 2018	186 030,53	201 843,13
CRR ST DENIS/AMENAGT.EQUIPMNT AUDITORIUM	188 876,00	204 930,46
ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES	189 492,85	189 492,85
REHAB BATIMENT FOUCQUE LOT 6 MENUISERIE	190 480,00	206 670,80
CRR ST DENIS-EQUIPTS ELECTRO ACOUSTIQUES	198 681,00	215 568,89
MBC CONTROLE TECHNIQUE LOT 1 NORD ET EST	200 000,00	200 000,00
Inspection carapace de digues	200 000,00	217 000,00
NRL Expertise et Assistance Technique	209 000,00	226 765,00
ACHAT CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTE	209 000,00	209 000,00
CPOI - LOT N°7 ELECTRICITE CF/cf	211 044,00	228 982,74
Lot 3 - Sécurité secteur est	222 377,65	222 377,65
PIC_RAN_ZONE_NORD1_LOT9	226 005,00	226 005,00
CPOI - LOT N°4 CHARPENTE COUVERTURE	228 966,00	248 428,11
LYC. E.D. PARNY - LOT N°17 AMENAGEMENTS	230 575,00	250 173,88
RN2-ST-ANDRE-CRESSONIERE-MURS-ANTIBRUITS	248 190,00	269 286,15
LOT 1 / SERVEURS INFORMATIQUES, EQUIPEME	250 882,00	251 162,50
REHABILITATION BAT.FOUCQUE - LOT 3	254 911,10	276 578,54
RN1-CONF APPUIS OA RIV DES GALETS-LOT 2	269 605,00	292 521,43
RRTG TRAM OUEST ETUDE DE FAISABILITE	269 900,00	292 841,50
LOT 5 - SECURITE SECTEUR OUEST	276 654,12	276 654,12

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

CPOI - LOT N°3 TRAVAUX DES SANITAIRES	284 745,20	308 948,54
INSTALLAT° MESURES ENERGIE DIVERS SITES	288 888,00	313 443,48
MA20184622 RRTG NORD LOT2 ASSIST JURIDIQ	296 000,00	321 160,00
REHAB BATIMENT FOUCQUE LOT 5	298 659,11	324 045,13
MISE EN OEUVRE PCI-LOT 3	300 000,00	300 000,00
LOT 4 - SECURITE SECTEUR SUD	311 466,98	311 466,98
CONTROLE EXTERIEUR SPECIALISE N°11	322 058,50	349 433,47
REHAB BATIMENT FOUCQUE LOT 7 SOLS SOUPLE	344 122,65	373 373,08
LYC L.GEOFFROY/REMPLACEMNT GROUPE EAU	399 091,41	433 014,18
REHAB BATIMENT FOUCQUE LOT 1 VRD	420 000,00	455 700,00
MA 20184374 LOT 1 CONTROLE QUALITE CJ	426 970,00	463 262,45
CPOI - LOT N°2 DECONSTRUCT°/GROS OEUVRE/	431 470,36	468 145,34
ACCOMPAGNEMENT AU SOL RESEAU CAR JAUNE	447 317,00	485 338,95
REHABILITATION BAT.FOUCQUE - LOT 8	473 077,07	513 288,62
URMA OUEST - LOT N°1 GROS OEUVRE/SECOND	486 491,00	527 842,74
PROG_COMPL_FORMATION_SPLAFPAR_PIC_2018	498 530,00	498 530,00
Nouvelle Entree Ouest- ETUDE PHASE 1	499 805,63	542 289,11
MISE EN OEUVRE PCI - LOT 1	500 000,00	500 000,00
MBC_SERVICES D'AGENCE DE VOYAGE PRESTATI	500 000,00	500 000,00
MBC_SERVICES D'AGENCE DE VOYAGE PRESTATI	500 000,00	500 000,00
Lot 6 - Sécurité lors des événements	500 000,00	542 500,00
AC - FOURNITURE DE CARBURANT ROUTIER	500 000,00	500 000,00
Lot 2 - Sécurité secteur nord	509 431,24	552 732,90
LYC G BRASSENS/ DESAMIANTAGE R-2 - RDJ	518 140,00	562 181,90
REALISATION CARREFOUR A FEUX RN102/RD45	548 000,00	594 580,00
RAMASSAGE ET EVACUATION DES CADAVRES D'	566 521,00	614 675,29

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

REALISATION APPUIS PONT BAILEY ET DALLE	568 513,94	616 837,62
RN2-CONF APPUIS PONT RIV DES REMPARTS	629 930,00	683 474,05
REHABILITATION BAT.FOUCQUE - LOT 9	647 313,57	702 335,22
RN5-CREATION PISTE DE CONTOURNEMENT	659 286,00	715 325,31
Gardiennage_cpoi	680 326,38	738 154,12
MA20184241 RRTG EST BAU RAV CHEVR DUPARC	693 482,50	752 428,51
CPOI - LOT N°11 VENTILATION INDUSTRIELLE	711 200,00	771 652,00
RN5 CILAOS - MARCHE MOE PARTIELLE	715 000,00	775 775,00
LYC.G.BRASSENS-DESAMIANTAGE INTERNAT	741 135,00	804 131,48
RRTG EST-AMGT RN2 BOURBIER/GIRATOIRE PL.	797 680,00	865 482,80
REALISATION APPUIS- ACCES PONT BAILEY	929 158,00	1 008 136,43
CPOI - LOT N°1 TRAVAUX VRD	1 180 293,91	1 280 618,89
RN1-CONF APPUIS OA RIV DES GALETS-LOT 1	1 669 025,00	1 810 892,13
EQUIPEMENT ET EXPLOITATION GENERALE LOT1	1 751 295,40	1 900 155,51
REHAB BAT FOUCQUE LOT2/EXEMPLAIRE UNIQUE	1 799 551,18	1 952 513,03
RN5-TEMPETE BERGUITTA-PISTE CONTOURNEMEN	2 243 104,80	2 433 768,71
RN5-CREATION PISTE DE CONTOURNEMENT	2 898 858,00	3 145 260,93
FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT	3 000 000,00	3 000 000,00
ENTRETIEN ET PETITES REPARATIONS OA RN	4 608 294,93	5 000 000,00
ENTRETIEN ET PETITES REPARATIONS OA RN-	4 608 294,93	5 000 000,00
DEBROUSSAILLAGE/DESAMIANTAGE US. VETYVER	5 000 000,00	5 000 000,00
LOT 2 SRN SECTEUR CENTRE - ENTRETIEN EV	0,00	0,00
LOT 3 SRN SECTEUR OUEST - ENTRETEIN EV	0,00	0,00
LOT 4 RN1A - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 5 RN1A - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 9 RN5 - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0016-DE

LOT 6 RN1/3 - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 8 RN2/2002/1002 - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 10 RN2002 - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 7 RN3/3B/2001/VC - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 1 SRN SECTEUR EST - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
LOT 11 RN3 - ENTRETIEN DES EV	0,00	0,00
RN1 RL PR1+000 A 12+900 ET RN6 PR0 A 1	0,00	0,00
NRL MT7 ECHANGEUR DE ST DENIS	10 699 999,00	11 609 498,92
SPL AFPAR Prog formations d'Adultes 2018	14 500 000,00	14 500 000,00
	98 025 017,42	**103 211 985,88**

Marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0017

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DAF / N°106693
BUDGET 2019 / PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0017
Rapport /DAF / N°106693

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET 2019 / PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DAF / 106693 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- **que le Budget Supplémentaire (BS)** reprend dans le budget 2019 :
  - d'une part, l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement (soit 150 839 980,38 €),
  - d'autre part, les éventuelles restes à réaliser en recettes s'il en existe selon la répartition ci-dessous :

libellé	dépenses		recettes	
	investissement	fonctionnement	investissement	fonctionnement
déficit d'investissement reporté	87 715 536,59			
résultat de fonctionnement reporté				30 750 000,00
affectation résultat de fonctionnement			120 089 980,38	
total	**87 715 536,59**	**0,00**	**120 089 980,38**	**30 750 000,00**
	87 715 536,59		**150 839 980,38**	

- qu'ainsi le budget supplémentaire dégage un excédent de recettes propres de 63,1 M€,
- **qu'en mouvements réels *(hors écritures d'ordre)*, le projet de Décision Modificative n°1** propose globalement l'ouverture de nouvelle capacités d'engagement pour un montant de 14 084 000 €, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 16 436 199,00 € ainsi que des réajustements de recettes pour (-) 46 688 244,79 €, selon la répartition ci-dessous :

	dépenses		recettes
	AP/AE	CP	
investissement	144 000,00	9 030 181,00	-49 411 714,79
fonctionnement	13 940 000,00	7 406 018,00	2 723 470,00
total	**14 084 000,00**	**16 436 199,00**	**-46 688 244,79**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°1/Budget Supplémentaire pour l'exercice 2019 tel que présenté et amendé par l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 23 mai 2019 à savoir pour :

> **Le Budget Principal**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses		recettes
		AP/AE	CP	
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte		87,715,536.59	
900	services generaux	0.00	5,533.00	
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0.00	0.00	
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00	0.00	
904	sante et action sociale (hors rsa)	0.00	0.00	
905	amenagement des territoires et habitat	0.00	0.00	
906	action economique	0.00	8,012,005.00	
907	environnement	0.00	0.00	
908	transports	144,000.00	1,012,643.00	
921	taxes non affectees			0.00
922	dotations et participations			0.00
923	dettes et autres operations financieres			70,678,265.59
925	operations patrimoniales		0.00	
926	transferts entre les sections		4,680,925.00	4,929,581.00
951	virement de la section de fonctionnement (recettes)			25,818,796.00
954	produit des cessions d'immobilisations (recettes)			0.00
balance section d'investissement		**144,000.00**	**101,426,642.59**	**101,426,642.59**
002	resultat de fonctionnement reporte			30,750,000.00
930	services generaux	40,000.00	72,354.00	
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,850,000.00	-2,221,543.00	
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00	0.00	
934	sante et action sociale(hors apa et rsa/regul. rmi)	0.00	0.00	
935	amenagement des territoires et habitat	0.00	0.00	
936	action economique	0.00	1,020,000.00	
937	environnement	0.00	0.00	
938	transports	10,050,000.00	8,532,040.74	
940	impositions directes			2,259,800.00
941	autres impots et taxes			0.00
942	dotations et participations			463,670.00
943	operations financieres		0.00	
944	frais de fonctionnement des groupes d'elus	0.00	3,166.26	
945	provisions et autres operations mixtes		0.00	
946	transferts entre les sections		4,929,581.00	4,680,925.00
953	virement a la section d'investissement (depenses)		25,818,796.00	
balance section de fonctionnement		**13,940,000.00**	**38,154,395.00**	**38,154,395.00**
balance générale		**14,084,000.00**	**139,581,037.59**	**139,581,037.59**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **101 426 642,59 €** en investissement et **38 154 395,00 €** en fonctionnement,
- l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **144 000,00 €** en investissement et **13 940 000,00 €** en fonctionnement,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

> **Le Budget annexe Energie**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
002	resultat de fonctionnement reporte		323 045,74
011	charges a caractere general	323 045,74	
balance section de fonctionnement		**323 045,74**	**323 045,74**
balance générale		**323 045,74**	**323 045,74**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **323 045,74 €** en fonctionnement,

> **Le Budget annexe DSP Région**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte	208,969.00	
021	virement de la section de fonctionnement		0.00
040	operation d ordre de transferts entre sections	57,605.00	57,605.00
10	dotations, fonds divers et reserves		542,903.88
23	immobilisations en cours	333,934.88	
balance section d'investissement		**600,508.88**	**600,508.88**
012	charges de personnel et frais assimiles	0.00	
023	virement a la section d'investissement	0.00	
042	operation d ordre de transferts entre sections	57,605.00	57,605.00
65	autres charges de gestion courante	0.00	
67	charges exceptionnelles	0.00	
69	impots sur les benefices et assimiles	0.00	
75	autres produits de gestion courante		0.00
balance section de fonctionnement		**57,605.00**	**57,605.00**
balance générale		**658,113.88**	**658,113.88**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **600 508,88 €** en investissement et **57 605,00 €** en fonctionnement,

> **Le Budget annexe Transport**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
002	resultat de fonctionnement reporte		4 835 959,26
011	charges a caractere general	50 000,00	
65	autres charges de gestion courante	3 268 000,00	
74	dotations, subventions et participations		-1 517 959,26
75	autres produits de gestion courante		0,00
balance section de fonctionnement		**3 318 000,00**	**3 318 000,00**
balance générale		**3 318 000,00**	**3 318 000,00**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **3 318 000,00 €** en fonctionnement,

> <u>Le Budget FEDER</u>

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte		39 798 587,23
9005	gestion des fonds europeens	315 354 601,09	275 556 013,86
926	transferts entre les sections	41 438 642,95	41 438 642,95
balance section d'investissement		**356 793 244,04**	**356 793 244,04**
002	resultat de fonctionnement reporte	20 185 603,40	
9305	gestion des fonds europeens	41 489 504,98	61 675 108,38
946	transferts entre les sections	41 438 642,95	41 438 642,95
balance section de fonctionnement		**103 113 751,33**	**103 113 751,33**
balance générale		**459 906 995,37**	**459 906 995,37**

- d'autoriser :

- les reports en investissement pour un montant en dépenses de **315 211 259,88 €** et en recettes de **275 556 013,86 €** et en fonctionnement pour un montant en dépenses de **41 489 504,98 €** et en recettes de **61 675 108,38 €**,
- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **356 793 244,04 €** en investissement et **103 113 751,33 €** en fonctionnement ;

> <u>Le Budget POCT</u>

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte		1 894 721,61
9005	gestion des fonds europeens	9 432 169,61	7 537 448,00
balance section d'investissement		**9 432 169,61**	**9 432 169,61**
002	resultat de fonctionnement reporte	884 701,98	
9305	gestion des fonds europeens	11 973 696,35	12 858 398,33
balance section de fonctionnement		**12 858 398,33**	**12 858 398,33**
balance générale		**22 290 567,94**	**22 290 567,94**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

- d'autoriser :

  - les reports en investissement pour un montant en dépenses de **9 432 169,61 €** et en recettes de **7 537 448,00 €** et en fonctionnement pour un montant en dépenses de **11 962 423,28 €** et en recettes de **12 858 398,33 €**,
  - les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **9 432 169,61 €** en investissement et **12 858 398,33 €** en fonctionnement,

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

1272

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 25
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 40
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 46
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 48
E1 - Balance générale - Dépenses 50
E2 - Balance générale - Recettes 52

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 54
A.900 - Services généraux 58
A.900-5 - Gestion des fonds européens 61
A.901 - Sécurité 62
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 63
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 66
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 69
A.904-4 - RSA 72
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 73
A.906 - Action économique 76
A.907 - Environnement 78
A.908 - Transports 81
A.921 - Taxes non affectées 85
A.922 - Dotations et participations 86
A.923 - Dettes et autres opérations financières 87
A.925 - Opérations patrimoniales 88
A.926 - Transferts entre les sections 89
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 92
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 93
B.930 - Services généraux 97
B.930-5 - Gestion des fonds européens 100
B.931 - Sécurité 101

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 105
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 108
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 111
B.934-3 - APA 112
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 113
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 116
B.936 - Action économique 118
B.937 - Environnement 121
B.938 - Transports 125
B.940 - Impositions directes 126
B.941 - Autres impôts et taxes 127
B.942 - Dotations et participations 128
B.943 - Opérations financières 129
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 130
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 131
B.946 - Transferts entre les sections 132
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 133
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 134

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 136
A1.01 - Opérations non ventilables 137
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 140
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 141
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 142
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 145
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 148
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 151
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 152
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 155
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 157
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 160
A1.908 - Fonction 8 - Transports 164
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 166
A2.01 - Opérations non ventilables 167
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 173
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 174
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 175
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 178
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 182
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 184
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 187

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 187
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 190
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 192
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 195
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 199
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 200
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 201

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

1275

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

G1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	-53 736 680,51	A1	-53 736 680,51
Investissement	0,00	0,00	(3) -68 036 680,51	A2	-68 036 680,51
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 14 300 000,00	A3	14 300 000,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	-53 736 680,51
Investissement	**A2 + B2**	-68 036 680,51
Fonctionnement	**A3 + B3**	14 300 000,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

02

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

1280

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées
941	Autres impôts et taxes	
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

65

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

1282

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
940	Impositions directes	
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	13 711 106,00	101 426 642,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 87 715 536,59	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	101 426 642,59	101 426 642,59

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 154 395,00	7 404 395,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 750 000,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	38 154 395,00	38 154 395,00

TOTAL DU BUDGET (4)	139 581 037,59	139 581 037,59

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

1284

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	9 030 181,00	4 680 925,00	13 711 106,00	70 678 265,59	30 748 377,00	101 426 642,59
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 406 018,00	30 748 377,00	38 154 395,00	2 723 470,00	4 680 925,00	7 404 395,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	16 436 199,00	35 429 302,00	51 865 501,00	73 401 735,59	35 429 302,00	108 831 037,59

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

BP

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P133-0013 2006/1	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	905	0,00
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	0,00
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	0,00
D P192-0001 2006/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	0,00
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P161-0005 2007/1	ACQUISITION FONCIER TCSP	908	0,00
D P205-0008 2011/1	ACQUISITION FONCIERE CULTURE	903	0,00
D P161-0006 2007/1	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSP	908	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	0,00
D P130-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES	906	0,00
D P205-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES - LYCEES	902	0,00
D P192-0009 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CFA	902	0,00
D P192-0006 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P197-0015 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES ENSEIGNEMENT	902	0,00
D P205-0003 2010/4	ACQUISTIONS FONCIERES FORMATION	902	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUSITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSV - RECHERCHE	905	0,00
D P140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES - RECHERCHES	905	0,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P145-0002 2007/1	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	0,00
D P145-0001 2006/2	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	0,00
D P126-0001 2006/1	AGENDA 21	907	0,00
D P120-0001 2006/1	AGRICULTURE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00
D P140-0004 2010/2	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	0,00
D P161-0001 2006/1	AIDES AUX AOT TRANSPORTS	908	0,00
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	0,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	0,00
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	906	0,00
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	0,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	0,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	0,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	0,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2006/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P133-0008 2006/1	AIDES PROJETS PUBLICS RESEAU REGIONAL (phase EDF)	905	0,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	0,00
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0001 2006/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	0,00
D P130-0013 2006/1	AIDES REGIONALES ENTREPRISES < 23 K¿	906	0,00
D P140-0026 2016/1	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	0,00
D P192-0004 2006/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS A DISPOSITION	900	0,00
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	0,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	0,00
D P140-0004 2006/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	0,00
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0004 2006/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0010 2006/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P197-0025 2008/1	ANTENNE SATELITTE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	0,00
D P197-0025 2010/1	ANTENNE SATELLITE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	0,00
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	0,00
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	0,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	0,00
D P192-0008 2010/1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P192-0008 2006/1	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	0,00
D P197-0017 2006/1	CENTRE DES EAUX DOUCES SEM	907	0,00
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	0,00
D P150-0001 2006/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	0,00
D P140-0022 2015/4	CONNAISSANCE ENTRETIEN ET PRESERVATION PAT NAT CULT P.	905	0,00
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	0,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	0,00
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	0,00
D P197-0011 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR SEM	903	0,00
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	0,00
D P197-0019 2010/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE ET STRUCTURE D ACEUIL	902	0,00
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	0,00
D P197-0004 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRE PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	0,00
D P197-0004 2010/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES PAR DES SEM	902	0,00
D P160-0009 2007/1	DECHARGE CAMBAIE	908	0,00
D P126-0003 2010/3	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2010/1	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2006/3	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	1 287,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0003 2006/1	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	0,00
D P207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P140-0003 2006/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	0,00
D P140-0003 2010/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	0,00
D P199-0001 2006/2	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0001 2010/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0002 2010/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	0,00
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	0,00
D P192-0010 2007/1	DEPOT DE GARANTIE LOYER	900	0,00
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	0,00
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	0,00
D P140-0022 2015/3	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	0,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	0,00
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	0,00
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P160-0012 2009/1	DIVERS INVESTISSEMENTS DRR	908	0,00
D P110-0001 2006/1	DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P150-0009 2006/1	DROIT D AUTEUR	903	0,00
D P140-0027 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	905	0,00
D P130-0012 2010/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P126-0002 2010/3	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2006/6	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/6	ENERGIE (ECOLES PRIMAIRES)	907	0,00
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	0,00
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	0,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	0,00
D P126-0002 2006/5	ENERGIE (travaux en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	0,00
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2011/7	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	0,00
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	0,00
D P150-0003 2006/1	EQUIPEMENT MCUR	903	0,00
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	0,00
D P112-0001 2006/2	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	0,00
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	0,00
D P112-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION M.O. REGION	902	0,00
D P112-0002 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION MO REGION	902	0,00
D P110-0001 2006/6	EQUIPEMENTS DES EQUIPES MOBLES (TOS)	902	0,00
D P110-0001 2006/3	EQUIPEMENTS DES INTERNATS LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P110-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES LYCEES PRIVES	902	0,00
D P111-0002 2006/1	EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	0,00
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	0,00
D P198-0002 2006/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	0,00
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	0,00
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	0,00
D P110-0001 2006/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	0,00
D P150-0002 2006/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P140-0020 2015/1	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	0,00
D P140-0008 2006/1	ETUDE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	905	0,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	0,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2006/1	ETUDES A CARACTERES ECONOMIQUES MO REGION	906	0,00
D P133-0003 2006/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P150-0007 2006/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	0,00
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	0,00
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	0,00
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	0,00
D P198-0001 2006/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	0,00
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	0,00
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	0,00
D P161-0002 2006/1	ETUDES TCSP	908	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	0,00
D P161-0003 2006/1	ETUDES TSCP REALISEES PAR SEM	908	0,00
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	0,00
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0016 2006/1	FONDS DE GARANTIE	906	0,00
D P140-0005 2010/1	FRAFU	905	0,00
D P126-0011 2015/1	FRAFU	907	0,00
D P126-0009 2011/1	FRAFU	907	0,00
D P140-0005 2006/1	FRAFU - FONDS REGIONAL D AMENAGEMENT FONCIER ET URBAIN	905	1 289

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P140-0035 2016/1	FRAFU AMENAGEMENT	905	0,00
D P197-0021 2006/1	FRAIS D ETUDES	900	0,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P160-0010 2008/1	FRDE - IMPASS. OBSRV. VOLCAN	908	0,00
D P133-0004 2006/1	FRDE - INFRASTRUCTURES HAUT DEBIT EPCI ET REGION	905	0,00
D P130-0015 2006/1	FRDE 2006	906	0,00
D P130-0015 2011/1	FRDE 2006	906	0,00
D P133-0004 2010/1	FRDE INFRASTRUCTURE HAUT DEBIT EPCI	905	0,00
D P197-0028 2009/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	0,00
D P197-0028 2010/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	0,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	0,00
D P133-0014 2008/1	INVEST AUDIOVISUEL EN MO	905	0,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	0,00
D P196-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	0,00
D P195-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CESR	900	0,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	0,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P144-0001 2006/1	INVESTISSEMENTS - COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P140-0025 2015/1	INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES	908	0,00
D P110-0001 2006/5	MACHINES OUTILS DES LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	0,00
D P192-0002 2006/1	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER, TELEPHONIE	900	0,00
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P192-0005 2006/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	0,00
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	0,00
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	0,00
D P192-0003 2006/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	900	0,00
D P110-0001 2006/2	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P202-0001 2006/1	MATERIELS DE BUREAU - GROUPE ELUS	900	0,00
D P126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0004 2006/2	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P126-0004 2010/2	MILLIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	0,00
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	0,00
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	0,00
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	0,00
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	0,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	0,00
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	0,00
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	0,00
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	0,00
D P150-0008 2006/1	OEUVRES D ART REGION	903	0,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	0,00
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	0,00
D P140-0002 2010/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	0,00
D P140-0002 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	0,00
D P140-0011 2006/1	PART CAPITAL SOCIAL SOCIETE	905	0,00
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	0,00
D P133-0010 2007/1	PARTICIPATION A UN CONSORTIUM	905	0,00
D P130-0005 2011/1	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM	906	0,00
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	0,00
D P140-0037 2017/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	906	0,00
D P140-0018 2012/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	908	0,00
D P211-0001 2011/3	PARTICIPATION CAPITAL SOCIETE AEROPORTUAIRE	908	0,00
D P140-0015 2010/1	PARTICIPATION SEFAR	905	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	0,00
D P140-0016 2011/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	905	0,00
D P140-0007 2006/1	PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS MIXTES	905	0,00
D P150-0021 2012/1	PARTICÏPATION CAPITAL SPL	903	0,00
D P192-0007 2006/1	PATRIMOINE - ACQUISITIONS LOGICIELS	900	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0004 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	0,00
D P209-0005 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P205-0002 2010/2	PATRIMOINE- BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P205-0003 2007/4	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIE - FORMATION	902	0,00
D P205-0003 2007/1	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-LYCEES	902	0,00
D P205-0003 2007/3	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-MCUR	903	0,00
D P205-0002 2007/2	PATRIMOINE-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	902	0,00
D P205-0002 2007/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P205-0002 2010/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P205-0001 2007/1	PATRIMOINE-DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P120-0002 2006/1	PECHE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	0,00
D P140-0006 2010/1	PGRI	905	0,00
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P210-0003 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - AMENAGEMENT	905	0,00
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	0,00
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	0,00
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	0,00
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	0,00
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	0,00
D P140-0030 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	0,00
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	0,00
D P140-0022 2015/2	PORTES DE PARC - ITINERAIRES D ACCES	905	0,00
D P126-0012 2016/1	POTABILISATION	907	0,00
D P140-0006 2006/1	PPER - PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	905	0,00
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	0,00
D P133-0009 2007/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	0,00
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	0,00
D P133-0016 2011/1	PROJET NRAZO	905	0,00
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	0,00
D P210-0007 2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L EAU	907	0,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	0,00
D P199-0003 2009/1	REGIES D AVANCES	900	0,00
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	0,00
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	0,00
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	0,00
D P140-0019 2015/1	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	0,00
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	0,00
D P205-0009 2014/1	REMBOURSEMENT CAUTION MOCA	900	0,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	0,00
D P197-0024 2007/1	RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES	902	0,00
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P140-0022 2015/1	RENOVATION VILLAGE ZO RURAL MISE TOURISME PARC NAT BIENS PATRIMOINE L UNESCO	905	0,00
D P161-0004 2007/1	REPRISE ETUDES SR21	908	0,00
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P140-0021 2015/1	RESTRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS SENSIBLES	905	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	0,00
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	0,00
D P140-0001 2006/1	SAR - SCHEMA D AMENAGEMENT REGIONAL	905	0,00
D P140-0023 2015/1	SEAS OI INFRASTRUCTURES	905	0,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	0,00
D P204-001 2006/1	SIG - ACQUISITIONS DE DONNEES	905	0,00
D P204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	905	0,00
D P204-006 2012/1	SIG - EQUIPEMENTS	905	0,00
D P204-002 2006/1	SIG - FRAIS ETUDES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT	905	0,00
D P204-003 2006/1	SIG - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	905	0,00
D P204-002 2013/1	SIG FRAIS D ETUDES ET RECHERCHE	905	0,00
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	0,00
D P204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	905	0,00
D P204-005 2011/1	SIG-FRAIS ETUDE/RECHERCHES	905	0,00
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	0,00
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	144 000,00
D P126-0006 2006/1	SOLS / SOUS SOLS	907	0,00
D P126-0006 2010/1	SOLS / SS SOLS	907	0,00
D P140-0013 2012/1	SOLS /SS SOLS	907	0,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00
D P111-0001 2006/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	0,00
D P140-0033 2016/1	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	908	0,00
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	0,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	0,00
D P133-0011 2007/1	SUBVENTION CADRE DSP	905	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	903	0,00
D P150-0015 2011/1	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LEADER	903	0,00
D P151-0001 2006/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS - RENOVATION	903	0,00
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	0,00
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	0,00
D P160-0001 2006/1	SUBVENTIONS EN FAVEUR DES DEUX ROUES	908	0,00
D P126-0002 2010/1	SUBVENTIONS ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2006/1	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux communes et EPCI)	907	0,00
D P126-0002 2006/2	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux entreprises)	907	0,00
D P126-0002 2006/3	SUBVENTIONS ENERGIE (études et recherches-aides aux org publics et semi publics)	907	0,00
D P208-0002 2011/1	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI	907	0,00
D P208-0002 2011/2	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P208-0002 2011/3	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	907	0,00
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	0,00
D P150-0006 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	0,00
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	0,00
D P150-0004 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	0,00
D P151-0003 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS DOMAINE SPORT	903	0,00
D P160-0002 2006/2	SUBVENTIONS ETAT POUR TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	0,00
D P150-0005 2006/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	0,00
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	0,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	0,00
D P160-0001 2010/1	SUBVTION EN FAVEUR DEUX ROUES	908	0,00
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	0,00
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	0,00
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	0,00
D P133-0007 2006/1	TIC - AIDES A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0006 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PRIVES ET PROD AUDIOVISUELLES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0002 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0005 2006/1	TIC - ENTREPRISES - AIDES A LA PROD AUDIVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMAT.	905	0,00
D P133-0001 2006/1	TIC - SOUTIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUITEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	0,00
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0006 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE - SUBVENTIONS	902	0,00
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	0,00
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	0,00
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	0,00
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	0,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	0,00
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	0,00
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	0,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	0,00
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	0,00
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	0,00
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	0,00
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	0,00
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P133-0017 2015/1	TRES HAUT DEBIT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE INVESTISSEMENT	905	0,00
D P151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	903	0,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
TOTAL			**144 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**144 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	0,00
D A192-0032 2007/1	ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A144-0004 2007/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	930	0,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	0,00
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A150-0008 2006/1	ACQUISITION D OUVRAGES - CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2007/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	0,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	0,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	0,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A126-0009 2006/3	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/4	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/1	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A126-0009 2010/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A140-0026 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A126-0010 2008/1	ADHESIONS ET PARTICIPATIONS	937	0,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A192-0014 2006/1	ADMNISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0001 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A145-0002 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIVERS	930	0,00
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A192-0018 2006/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET TRANSPORT	930	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0031 2013/1	AGENCE REGIONALE A LA CULTURE	933	0,00
D A126-0001 2010/1	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/3	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/2	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/1	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/2	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/3	AGENDA 21	937	0,00
D A112-0005 2006/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0005 2010/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQU	936	0,00
D A140-0021 2015/1	AIDE DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DE LA CULTURE	935	0,00
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	0,00
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00
D A130-0002 2006/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	0,00
D A134-0002 2006/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0001 2006/1	AIDES A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A130-0003 2006/1	AIDES A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A206-0001 2007/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO- SOCIALES	934	0,00
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A111-0001 2006/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A134-0007 2006/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE CULTURE ET SPORT	932	0,00
D A130-0014 2008/1	AIDES TRANSPORTEURS	938	0,00
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A112-0002 2006/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0025 2006/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A140-0019 2015/1	ASSOCIATION SEAS OI ET MAINTENANCE SIG	935	0,00
D A192-0009 2006/1	ASSURANCES MEUBLES ET IMMEUBLES	930	1 297,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0028 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A202-0003 2006/1	AUTRES PARTICIPATIONS CR	930	0,00
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A112-0008 2006/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A150-0006 2007/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A201-0002 2009/1	BUDGET - ACTION CONJONCTURELLE	930	0,00
D A201-0001 2006/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION AUDIT ET DIVERS	930	0,00
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A120-0003 2006/1	CAISSES CHOMAGE - INTEMPERIES	936	0,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	0,00
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	0,00
D A192-0004 2006/1	CARBURANTS	930	0,00
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	0,00
D A126-0013 2012/1	COMMIUNICATION ENVIRONNEMENT	937	0,00
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	0,00
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	0,00
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A162-0004 2009/1	COMMUNICATION ROUTE TAMARINS	938	0,00
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A112-0019 2015/1	COMPTE PERONNEL DE FORMATION	932	0,00
D A210-0001 2016/1	CONCOURS DIVERS AUX COMMUNES	935	0,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	1298,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	10 050 000,00
D A130-0007 2006/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	0,00
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	0,00
D A161-0003 2006/1	COTISATIONS GART/TRANSCITE	938	0,00
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	0,00
D A126-0003 2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	0,00
D A126-0003 2006/2	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A126-0003 2006/1	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A126-0003 2006/3	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D A199-0003 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D A120-0004 2006/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A130-0001 2006/1	DISPOSITIF CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	0,00
D A144-0004 2007/5	DIVERS TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	930	0,00
D A192-0037 2007/1	DIVERS-AUTRES PRETASTIONS	930	0,00
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2006/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A202-0009 2007/1	DOCUMENTATION GENERALE		0,00
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	0,00
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	0,00
D A192-0011 2006/1	EAU ET ELECTRICITE	930	0,00
D A140-0023 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	935	0,00
D A133-0012 2010/1	ECOLE D INGENIEURS	935	0,00
D A133-0012 2007/1	ECOLE D INGENIEURS	935	0,00
D A112-0009 2007/1	ECOLE DES BEAUX ARTS	932	0,00
D A130-0009 2006/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	0,00
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	1299

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A130-0008 2010/1	EMPLOIS JEUNES	936	0,00
D A130-0008 2006/1	EMPLOIS JEUNES	936	0,00
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A126-0008 2006/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A126-0002 2010/2	ENERGIE	937	0,00
D A208-0001 2011/1	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2006/2	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2010/1	ENERGIE	937	0,00
D A208-0001 2011/2	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2006/1	ENERGIE	937	0,00
D A192-0040 2007/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0030 2007/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A192-0005 2006/1	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	0,00
D A160-0001 2006/1	ENTRETIEN ESPACES VERTS/ROUTES	938	0,00
D A160-0006 2008/1	ENTRETIEN ET REPARATION DES VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A192-0006 2006/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A150-0013 2008/1	EPCC	933	0,00
D A140-0012 2008/1	ESPACE RURAL SUBVENTION STRUCT	935	0,00
D A140-0012 2010/1	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	0,00
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A150-0010 2010/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A150-0016 2010/1	ETUDE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A161-0005 2007/1	ETUDE FONCTIONNEMENT TCSP	938	0,00
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A151-0004 2006/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2006/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	0,00
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	1 300,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	0,00
D A150-0002 2006/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A196-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	40 000,00
D A150-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CNR	933	0,00
D A112-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT CPOI	932	0,00
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A110-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	250 000,00
D A150-0012 2008/2	FONCTIONNEMENT EPCC	933	0,00
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0003 2006/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A150-0005 2006/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIATEUR PATRIMOINE	933	0,00
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2006/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	0,00
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A192-0036 2007/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A192-0041 2007/1	FOURNITURES D ENTRETIEN	930	0,00
D A202-0005 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A192-0027 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	930	0,00
D A198-0002 2006/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0001 2007/1	FRAIS ANNEXES DU PERSONNEL REGION		0,00
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	130 001

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A091-0004 2008/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A111-0003 2010/1	FRAIS COMMUNICATION BOURSES	932	0,00
D A192-0019 2006/1	FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	930	0,00
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	0,00
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A110-0007 2007/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION A L OPERATION	932	0,00
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	0,00
D A110-0006 2006/1	FRAIS D ETUDES EDUCATION	932	0,00
D A112-0007 2006/1	FRAIS D IMPRESSION ET D INSERTION FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A150-0007 2006/1	FRAIS D INSERTION - CULTURE	933	0,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2007/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	0,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	0,00
D A111-0004 2006/1	FRAIS DE COLLOQUES EDUCATION	932	0,00
D A144-0004 2007/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A111-0003 2006/1	FRAIS DE COMMUNICATION BOURSES	932	0,00
D A130-0010 2010/1	FRAIS DE CONSULATATION ET AUDIT ECONOMIE	936	0,00
D A160-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION AUDIT FONDS ROUTIER	938	0,00
D A198-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A130-0010 2006/1	FRAIS DE CONSULTATIONS AUDIT ECONOMIE	936	0,00
D A144-0005 2007/1	FRAIS DE CONSULTATIONS ET AUDIT - COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A192-0003 2006/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A192-0016 2006/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A151-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION - SPORT	933	0,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	0,00
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A120-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - AGRI-PECHE	936	0,00
D A150-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - CULTURE	933	0,00
D A130-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - ECONOMIE	936	0,00
D A160-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS E.A.D	938	0,00
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	1302

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A110-0004 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A202-0002 2006/1	FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION CR	930	0,00
D A198-0004 2006/1	FRAIS DE PTT	930	0,00
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A192-0020 2006/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A192-0017 2006/1	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	930	0,00
D A202-0007 2007/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	0,00
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	0,00
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	0,00
D A140-0015 2009/1	FRAIS DIVERS AMENAGEMENT	935	0,00
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	0,00
D A163-0001 2008/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A162-0002 2006/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A126-0012 2010/1	FRAIS DIVERS DE GESTION DEC	937	0,00
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0002 2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	0,00
D A126-0011 2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	0,00
D A160-0002 2006/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A145-0003 2007/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	0,00
D A145-0007 2015/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A160-0007 2009/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2006/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A091-0003 2008/1	FRAIS FORMATION ET ANNEXES	930	0,00
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	1303

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0004 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0003 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	0,00
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	0,00
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	0,00
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	0,00
D A192-0038 2007/1	FRET ET TRANSPORT SUR PETITES ACQUISITIONS	930	0,00
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	936	0,00
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	0,00
D A140-0017 2015/1	GOUVERNANCE DES HAUTS	935	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A192-0033 2007/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2006/1	HONORAIRES ET ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A144-0005 2010/3	IMPRESSION, RELIURE ET AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A192-0015 2006/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A144-0005 2007/3	IMPRESSIONS, RELIURES ET AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A161-0002 2006/1	INDEMNITES CONVENTION MANDAT	938	0,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	0,00
D A202-0001 2006/1	INDEMNITES ELUS	930	0,00
D A197-0004 2007/1	INDEMNITES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES	932	0,00
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	0,00
D A091-0002 2007/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	0,00
D A197-0003 2007/1	INDEMNITES MAITRES D OEUVRE FORMATION-APPRENTISSAGE	932	0,00
D A134-0006 2006/1	INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0005 2006/1	INFORMATION ET COMMUNICATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A120-0006 2006/1	INSERTION IMPRESSION	936	0,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	0,00
D A204-002 2007/1	INTERETS MORATOIRES SIG	935	0,00
D A150-0015 2009/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOI	933	0,00
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	0,00
D A120-0007 2007/1	LIVRES DISQUES CASSETTES	936	0,00
D A192-0029 2007/1	LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	930	1304,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A133-0005 2006/1	LOCATION DU PORTAIL DES CYBERCASES	935	0,00
D A192-0001 2006/1	LOCATION ET ENTRETIEN BATIMENT MRST	930	0,00
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	0,00
D A192-0010 2006/1	LOCATIONS DE MATERIEL	930	0,00
D A192-0008 2006/1	LOCATIONS IMMOBILIERES	930	0,00
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	0,00
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	0,00
D A140-0029 2018/1	MAINTENANCE SIG	935	0,00
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A110-0003 2006/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A202-0004 2006/1	MATERIELS EQUIPEMENTS ET FOURNITURES	944	0,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	0,00
D A110-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SECONDAIRE	932	0,00
D A111-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SUPERIEUR	932	0,00
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A112-0003 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A160-0004 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT ROUTES	938	0,00
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	937	0,00
D A126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	937	0,00
D A126-0005 2010/1	MILLIEUX AQUATIQUES	937	0,00
D A126-0004 2012/1	MILLIEUX TERRESTRES	937	0,00
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	0,00
D A192-0012 2006/1	MISSION INVENTAIRE ET PATRIMOINE	930	0,00
D A145-0004 2007/1	NET BIOME MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A145-0004 2007/2	NET BIOME VERSEMENT PARTENAIRES	936	0,00
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	0,00
D A140-0001 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	935	0,00
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	1300

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	3 600 000,00
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A144-0001 2006/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00
D A140-0003 2006/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	0,00
D A140-0003 2010/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	0,00
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	0,00
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0001 2011/1	PATRIMOINE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	0,00
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0006 2007/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0001 2007/1	PATRIMOINE-EAU	930	0,00
D A205-0002 2007/1	PATRIMOINE-ELECTRICITE	930	0,00
D A205-0008 2007/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0007 2007/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0004 2007/1	PATRIMOINE-INTERNET	930	0,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0005 2007/1	PATRIMOINE-LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0003 2007/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0009 2007/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A130-0021 2019/1	PEC	936	0,00
D A126-0017 2019/1	PEC	937	0,00
D A091-0005 2008/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	0,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	0,00
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	932	1 306

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A140-0006 2007/2	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	0,00
D A140-0006 2007/1	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	0,00
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A140-0024 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	935	0,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0014 2008/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	0,00
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k¿	936	0,00
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	0,00
D A130-006 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI - ECONOMIE	936	0,00
D A130-0013 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI <23K¿	936	0,00
D A192-0039 2006/1	PROCEDURE TRANSACTIONNELLE	930	0,00
D A192-0035 2007/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A140-0016 2013/1	PROJET LEADER	935	0,00
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	0,00
D A151-0006 2011/1	PROJET SOCIO EDUCATIF OMS	933	0,00
D A130-0004 2006/1	PROMOTION A L EXPORTATION	936	0,00
D A150-0009 2006/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00
D A130-0012 2006/1	PROMOTION EXPORTATION < 23 K¿	936	0,00
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	0,00
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K¿-DEIE	936	0,00
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A144-0005 2007/2	RECEPTION - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES	930	0,00
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0001 2006/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A144-0005 2010/2	RECEPTION, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES	930	0,00
D A199-0005 2009/1	REGIES D AVANCES	932	0,00
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A199-0004 2009/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	1307

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A112-0004 2006/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A120-0002 2006/1	RENFORCEMENT DES MOYENS DIRECTION AGRICULTURE ET FORET	936	0,00
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A110-0009 2010/1	REVERSEMENT PART EMPLOYEUR CAE	932	0,00
D A145-0004 2010/2	REVERSEMENT PARTENAIRE	936	0,00
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	0,00
D A162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS - FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	938	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	0,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	0,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	0,00
D A140-0030 2019/1	SAR	935	0,00
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	0,00
D A140-0032 2019/1	SCHEMA REGIONAL MUTUALISAT° OUVERTURE INFORM° GEOGRAPHIQUE	935	0,00
D A126-0007 2006/1	SENSIBILISATION	937	0,00
D A126-0007 2010/1	SENSIBILISATION	937	0,00
D A206-0003 2012/1	SERVICE CIVIQUE	934	0,00
D A144-0004 2007/4	SERVICES EXTERIEURS - AUTRES FRAIS DIVERS	930	0,00
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	935	0,00
D A204-001 2006/1	SIG - PUBLICATION VALORISATION DE DONNEES	935	0,00
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	0,00
D A204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	935	0,00
D A134-0011 2019/1	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE	934	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	0,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A130-0005 2006/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES TIC	935	0,00
D A144-0002 2010/2	SUBV AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	0,00
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	0,00
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	0,00
D A151-0003 2006/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A144-0002 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	0,00
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	0,00
D A150-0006 2006/1	SUBVENTION DOMAINE FORMATION CULTURELLE	933	0,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	933	0,00
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	1308,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A144-0002 2007/3	SUBVENTIONS A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	0,00
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	0,00
D A144-0002 2007/2	SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	0,00
D A120-0001 2006/1	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES AGRICOLES	936	0,00
D A144-0002 2007/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	0,00
D A151-0001 2006/1	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A110-0008 2007/1	SUBVENTIONS TOS PRIVES	932	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	0,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	0,00
D A165-0001 2010/1	TCSP FONCTIONNEMENT - AMO	938	0,00
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	0,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	0,00
D A133-0008 2006/1	TIC - CATALOGUES ET PUBLICATIONS	935	0,00
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0003 2006/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0009 2006/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0004 2006/1	TIC - FRAIS D EXPLOITATION DES FOURREAUX	935	0,00
D A133-0010 2006/1	TIC - FRAIS DE CONSULTATION ET D AUDIT	935	0,00
D A133-0011 2006/1	TIC - PRESTATIONS DE SERVICE (CONCEPTIONS)	935	0,00
D A133-0001 2010/1	TIC - PRIME REIONALE A L EMPLOI	935	0,00
D A133-0001 2006/1	TIC - PRIMES REGIONALES A L EMPLOI	935	0,00
D A133-0002 2006/1	TIC - SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	0,00
D A133-0003 2011/2	TIC- COLLOQUES ET SEMINAIRE	935	0,00
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	0,00
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0016 2019/1	TOURISME NUMERIQUE-FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A161-0001 2006/1	TRANSPORTS-COMMUNICATION	938	0,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	0,00
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
D A144-0005 2007/4	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS - Régie Madagascar	930	0,00
TOTAL			**13 940 000,00**

1309

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	
TOTAL GENERAL		**13 940 000,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

1310

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**277 186 427,00**		**144 000,00**	**0,00**	**144 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**351 566 053,00**		**13 940 000,00**	**0,00**	**13 940 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**600 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**862 179 267,00**	**0,00**	**101 426 642,59**	**0,00**	**101 426 642,59**
90 Opérations ventilées	528 665 652,00	0,00	9 030 181,00	0,00	9 030 181,00
- en AP/CP (2)	525 383 611,36	0,00	8 835 181,00	0,00	8 835 181,00
- hors AP/CP (2)	3 282 040,64	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	1 930 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
92 Opérations non ventilées	333 513 615,00	0,00	4 680 925,00	0,00	4 680 925,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		87 715 536,59	0,00	87 715 536,59
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**862 179 267,00**	**0,00**	**101 426 642,59**	**0,00**	**101 426 642,59**
90 Opérations ventilées	172 893 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	172 323 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	559 238 428,00	0,00	-44 482 133,79	0,00	-44 482 133,79
954 Produit des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*126 747 803,00*		*25 818 796,00*	*0,00*	*25 818 796,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		120 089 980,38	0,00	120 089 980,38
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**749 341 386,00**	**0,00**	**38 154 395,00**	**0,00**	**38 154 395,00**
93 Services ventilés	460 876 804,20	0,00	7 402 851,74	0,00	7 402 851,74
- en AE/CP	280 529 453,14	0,00	7 353 724,00	0,00	7 353 724,00
- hors AE/CP	180 347 351,06	0,00	49 127,74	0,00	49 127,74
94 Services communs non ventilés	161 716 778,80	0,00	4 932 747,26	0,00	4 932 747,26
953 Virement à la section d'investissement	*126 747 803,00*		*25 818 796,00*	*0,00*	*25 818 796,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**749 341 386,00**	**0,00**	**38 154 395,00**	**0,00**	**38 154 395,00**
93 Services ventilés	153 198 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	596 143 096,00	0,00	7 404 395,00	0,00	7 404 395,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		30 750 000,00	0,00	30 750 000,00

1311

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 850 000,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**92 396 461,59**	**5 533,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		5 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		5 533,00	0,00	0,00	-195 000,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	4 680 925,00						
001 Solde exécution invest. reporté	87 715 536,59						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**101 426 642,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	-44 482 133,79						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*25 818 796,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	120 089 980,38						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**30 751 543,26**	**72 354,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 221 543,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		72 354,00	0,00	0,00	-2 221 543,00	0,00	0,00
- en AE/CP		-172 646,00	0,00	0,00	-2 221 543,00	-250 000,00	0,00

1313

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		245 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**4 932 747,26**						
953 Virement à la section d'investissement	***25 818 796,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**38 154 395,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**7 404 395,00**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**30 750 000,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**144 000,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 050 000,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**8 012 005,00**	**0,00**	**1 012 643,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	8 012 005,00	0,00	1 012 643,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	8 012 005,00	0,00	1 012 643,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 020 000,00**	**0,00**	**8 532 040,74**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00	0,00	8 532 040,74	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997 913,00	

1315

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00	0,00	-1 465 872,26	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

DI

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**9 030 181,00**	**0,00**
900 Services généraux	5 533,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	8 012 005,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	1 012 643,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**-49 411 714,79**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	-120 089 980,38
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	70 678 265,59
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **9 030 181,00**	II **-49 411 714,79**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*4 680 925,00*	*4 929 581,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*25 818 796,00*
TOTAL	III **4 680 925,00**	IV **30 748 377,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**26 067 452,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	87 715 536,59	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	120 089 980,38

1317

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**101 426 642,59**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES
93 Services ventilés	**7 402 851,74**		**0,00**
930 Services généraux	72 354,00		0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00		0,00
931 Sécurité	0,00		0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-2 221 543,00		0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00		0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00		0,00
934-3 APA	0,00		0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00		0,00
936 Action économique	1 020 000,00		0,00
937 Environnement	0,00		0,00
938 Transports	8 532 040,74		0,00
939 Fonction en réserve			
94 Services communs non ventilés	**3 166,26**		**2 723 470,00**
940 Impositions directes	0,00		2 259 800,00
941 Autres impôts et taxes	0,00		0,00
942 Dotations et participations	0,00		463 670,00
943 Opérations financières	0,00		0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 166,26		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00		0,00
TOTAL	I **7 406 018,00**	II	**2 723 470,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*4 929 581,00*		*4 680 925,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*25 818 796,00*		
TOTAL	III **30 748 377,00**	IV	**4 680 925,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**26 067 452,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	30 750 000,00

1319

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**38 154 395,00**	II + IV + VI	38 154 395,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

ET

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**862 179 267,00**	**0,00**	**101 426 642,59**	**0,00**	**101 426 642,59**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**570 141 091,00**	**0,00**	**9 030 181,00**	**0,00**	**9 030 181,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	41 475 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	11 729 523,60	0,00	-1 332 165,10	0,00	-1 332 165,10
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	123 049 058,53	0,00	10 494 605,00	0,00	10 494 605,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	314 790 825,87	0,00	11 028,44	0,00	11 028,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	62 120 344,00	0,00	-149 864,90	0,00	-149 864,90
26	Participations et créances rattachées	15 040 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	577,56	0,00	577,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	1 930 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***292 038 176,00***		***4 680 925,00***	***0,00***	***4 680 925,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*142 038 176,00*		*4 680 925,00*	*0,00*	*4 680 925,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*150 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	87 715 536,59

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

1321

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**749 341 386,00**	**0,00**	**38 154 395,00**	**0,00**	**38 154 395,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**487 258 454,00**	**0,00**	**7 406 018,00**	**0,00**	**7 406 018,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	67 924 270,00	0,00	-941 460,12	0,00	-941 460,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	155 329 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	237 116 084,20	0,00	7 294 311,86	0,00	7 294 311,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	492 049,80	0,00	3 166,26	0,00	3 166,26
66	Charges financières	24 597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	600 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***262 082 932,00***		***30 748 377,00***	***0,00***	***30 748 377,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*135 335 129,00*		*4 929 581,00*	*0,00*	*4 929 581,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*126 747 803,00*		*25 818 796,00*	*0,00*	*25 818 796,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**862 179 267,00**	**0,00**	**101 426 642,59**	**0,00**	**101 426 642,59**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**450 096 335,00**	**0,00**	**-49 411 714,79**	**0,00**	**-49 411 714,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	174 990 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	225 236 177,00	0,00	-49 411 714,79	0,00	-49 411 714,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***412 082 932,00***		***30 748 377,00***	***0,00***	***30 748 377,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*135 335 129,00*		*4 929 581,00*	*0,00*	*4 929 581,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*150 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*126 747 803,00*		*25 818 796,00*	*0,00*	*25 818 796,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		120 089 980,38	0,00	120 089 980,38
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**749 341 386,00**	**0,00**	**38 154 395,00**	**0,00**	**38 154 395,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**607 303 210,00**	**0,00**	**2 723 470,00**	**0,00**	**2 723 470,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	259 404 920,00	0,00	-30 607,00	0,00	-30 607,00
731	Fiscalité locale	164 500 000,00	0,00	2 911 584,00	0,00	2 911 584,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	179 569 790,00	0,00	-157 507,00	0,00	-157 507,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 053 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***142 038 176,00***		***4 680 925,00***	***0,00***	***4 680 925,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*142 038 176,00*		*4 680 925,00*	*0,00*	*4 680 925,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		30 750 000,00	0,00	30 750 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**528 665 652,00**	**0,00**	**144 000,00**	**9 030 181,00**	**0,00**	**8 835 181,00**	**195 000,00**	**9 030 181,00**
900	Services généraux	12 031 120,87	0,00	0,00	5 533,00	0,00	5 533,00	0,00	5 533,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	71 329 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-195 000,00	195 000,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	23 943 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	31 569 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	47 828 702,13	0,00	0,00	8 012 005,00	0,00	8 012 005,00	0,00	8 012 005,00
907	Environnement	20 386 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	321 376 500,00	0,00	144 000,00	1 012 643,00	0,00	1 012 643,00	0,00	1 012 643,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**333 513 615,00**	**0,00**		**4 680 925,00**	**0,00**		**4 680 925,00**	**4 680 925,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	41 475 439,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*150 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*142 038 176,00*			*4 680 925,00*	*0,00*		*4 680 925,00*	*4 680 925,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**862 179 267,00**	**0,00**	**144 000,00**	**13 711 106,00**	**0,00**	**8 835 181,00**	**4 875 925,00**	**13 711 106,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**87 715 536,59**
TOTAL	**101 426 642,59**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**172 893 036,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	55 443 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	3 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	113 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**559 238 428,00**	**0,00**	**-44 482 133,79**	**0,00**	**-44 482 133,79**
921	Taxes non affectées	2 667 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	46 000 000,00	0,00	-120 089 980,38	0,00	-120 089 980,38
923	Dettes et autres opérations financières	225 236 177,00	0,00	70 678 265,59	0,00	70 678 265,59
925	*Opérations patrimoniales*	*150 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*135 335 129,00*		*4 929 581,00*	*0,00*	*4 929 581,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**130 047 803,00**	**0,00**	**25 818 796,00**	**0,00**	**25 818 796,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*126 747 803,00*		*25 818 796,00*	*0,00*	*25 818 796,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**862 179 267,00**	**0,00**	**-18 663 337,79**	**0,00**	**-18 663 337,79**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**120 089 980,38**

TOTAL	**101 426 642,59**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

1327

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**11 518 200,00**	**24 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**52 000,00**	**22 800,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**5 533,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	5 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**205 000,87**	**12 031 120,87**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 533,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**5 533,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**528 500,00**	**4 740 000,00**	**4 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**39 679 616,00**	**224 818,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-210 000,00**	**-336 355,00**	**336 355,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-210 000,00	-336 355,00	336 355,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 283 036,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**4 674 566,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 747 000,00**	**3 475 226,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**380 000,00**	**-170 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	-170 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 160 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**71 329 726,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**-195 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**195 000,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 443 036,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**3 249 750,00**	**6 240 000,00**	**1 630 000,00**	**1 300 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**1 050 000,00**	**1 050 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-33 500,00**	**-426 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-856 700,00**	**-500 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-33 500,00	-426 700,00	0,00	0,00	0,00	-856 700,00	-500 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**3 134 000,00**	**1 100 000,00**	**2 300 000,00**	**595 344,00**	**311 473,00**	**682 510,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**17 200,00**	**168 000,00**	**-689 840,00**	**0,00**	**1 621 540,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	17 200,00	168 000,00	-689 840,00	0,00	1 621 540,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 943 077,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1339

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1340

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**5 000,00**	**4 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-423 745,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-423 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**962 250,00**	**10 901 500,00**	**0,00**	**1 847 800,00**	**0,00**	**624 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**423 745,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	423 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 867 300,00**	**0,00**	**5 161 870,00**	**500 000,00**	**31 569 720,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**28 387 572,02**	**730 583,50**	**4 918 427,00**	**0,00**	**7 117 477,27**	**3 579 256,34**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**8 003 466,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 538,13**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	8 003 466,87	0,00	0,00	0,00	8 538,13	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 095 386,00**	**0,00**	**47 828 702,13**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 012 005,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**8 012 005,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**3 700 000,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**883 863,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 089 500,00**	**0,00**	**0,00**	**8 688 500,00**	**1 952 643,00**	**0,00**	**292 300,00**	**20 386 806,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 550 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 144 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 710 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 180 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**570 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 930 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**305 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**900 643,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	900 643,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**106 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**106 500,00**	**0,00**	**2 500 000,00**	**0,00**	**321 376 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**86 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**1 012 643,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**1 012 643,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**113 900 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**2 667 122,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 667 122,00**
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	2 667 122,00	0,00	0,00	0,00	2 667 122,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**46 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 000 000,00**
10222	FCTVA	46 000 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**41 475 439,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 475 439,00**
1641	Emprunts en euros	41 475 439,00	0,00	0,00	0,00	41 475 439,00
	RECETTES	**225 236 177,00**	**0,00**	**70 678 265,59**	**0,00**	**295 914 442,59**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	120 089 980,38	0,00	120 089 980,38
1641	Emprunts en euros	225 236 177,00	0,00	-49 411 714,79	0,00	175 824 462,21

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***150 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*150 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***150 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*150 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**142 038 176,00**	**4 680 925,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**142 038 176,00**	**4 680 925,00**	**0,00**
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	752 784,00	0,00	0,00
13913	*Subv. transf. Départements*	57 093,00	0,00	0,00
139172	*Subv. transf. FEDER*	2 341 015,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	4 201,00	0,00	0,00
1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	44 000 000,00	0,00	0,00
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	590 414,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	94 292 669,00	4 680 925,00	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**135 335 129,00**	**4 929 581,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**135 335 129,00**	**4 929 581,00**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	1 192 857,00	-0,18	0,00
28032	*Frais de recherche et de développement*	140 366,00	34 114,58	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	1 919 859,00	0,17	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	70 337,00	31 605,92	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	1 368 730,00	71 999,83	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	549 705,00	-25 186,61	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	238 779,00	-0,44	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	627,00	-0,24	0,00
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	2 062 904,00	1 574 891,31	0,00
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	22 134 956,00	-222 665,70	0,00
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	1 319 349,00	-912 364,55	0,00
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	0,00	481 908,07	0,00
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	0,00	1 410 000,00	0,00
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	222 400,00	-0,21	0,00
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	4 567 966,00	-12 333,34	0,00
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	4 538 965,00	-28 595,16	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	8 070 752,00	223 046,77	0,00
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	3 059 921,00	13 737,58	0,00
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	21 915 748,00	244 714,48	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'[illegible]
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 254 992,00	6 833,40	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	10 344 363,00	-383 057,83	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	986 609,00	0,14	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	-0,27	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	9 652 170,00	2 206 187,99	0,00
28051	Concessions et droits similaires	558 000,00	-18 739,53	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	217 686,00	18 131,51	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	-0,35	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	30 256,00	-5 892,15	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 273 543,00	1 320,57	0,00
281312	Bâtiments scolaires	20 130 151,00	-18 771,64	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 677 318,00	-5 808,87	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 902 156,00	21 398,78	0,00
281328	Autres bâtiments privés	13 783,00	-0,44	0,00
281351	Bâtiments publics	375 455,00	12 477,45	0,00
281352	Bâtiments privés	2 531,00	8 370,13	0,00
281572	Matériel technique scolaire	332 348,00	0,35	0,00
281578	Autre matériel technique	376 218,00	56 924,16	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	568 000,00	0,13	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 006,00	0,11	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	34 604,00	-0,39	0,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	60 273,00	0,08	0,00
2817831	Matériel informatique scolaire (m. à dis	16 933,00	0,03	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	95 922,00	57 893,01	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 794,00	-0,43	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	327 669,00	-9 219,01	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 490 666,00	-108 480,11	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	130 155,00	38 482,17	0,00
281838	Autre matériel informatique	680 132,00	47 348,83	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	125 442,00	-0,14	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	588 380,00	30 732,73	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 951,00	204,57	0,00
28188	Autres immo. corporelles	565 432,00	88 373,74	0,00
282838	Autre matériel informatique (affectation	335,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

1361

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**130 047 803,00**	**25 818 796,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*126 747 803,00*	*25 818 796,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**460 876 804,20**	**0,00**	**13 940 000,00**	**7 402 851,74**	**0,00**	**7 353 724,00**	**49 127,74**	**7 402 851,74**
930	Services généraux	97 418 505,06	0,00	40 000,00	72 354,00	0,00	-172 646,00	245 000,00	72 354,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	192 392 573,00	0,00	3 850 000,00	-2 221 543,00	0,00	-2 221 543,00	0,00	-2 221 543,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	23 589 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 000,00	250 000,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 522 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	3 586 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	29 986 776,14	0,00	0,00	1 020 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00
937	Environnement	21 912 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	89 468 810,00	0,00	10 050 000,00	8 532 040,74	0,00	9 997 913,00	-1 465 872,26	8 532 040,74
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**161 716 778,80**	**0,00**		**4 932 747,26**	**0,00**		**4 929 581,00**	**4 932 747,26**
940	Impositions directes	92 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	24 597 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	492 049,80	0,00		3 166,26	0,00		0,00	3 166,26
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*135 335 129,00*			*4 929 581,00*	*0,00*		*4 929 581,00*	*4 929 581,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

1364

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**126 747 803,00**		**0,00**	**25 818 796,00**	**0,00**		**25 818 796,00**	**25 818 796,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*126 747 803,00*			*25 818 796,00*	*0,00*		*25 818 796,00*	*25 818 796,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**749 341 386,00**	**0,00**	**13 940 000,00**	**38 154 395,00**	**0,00**	**7 356 890,26**	**30 797 504,74**	**38 154 395,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	**38 154 395,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**153 198 290,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
930	Services généraux	36 475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	114 949 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	755 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**596 143 096,00**	**0,00**	**7 404 395,00**	**0,00**	**7 404 395,00**
940	Impositions directes	97 300 000,00	0,00	2 259 800,00	0,00	2 259 800,00
941	Autres impôts et taxes	287 204 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	69 600 000,00	0,00	463 670,00	0,00	463 670,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*142 038 176,00*		*4 680 925,00*	*0,00*	*4 680 925,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**749 341 386,00**	**0,00**	**7 404 395,00**	**0,00**	**7 404 395,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**30 750 000,00**

TOTAL	**38 154 395,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1366

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 40 000,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**15 021 211,06**	**72 828 280,00**	**2 534 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**301 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**39 314,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	9 314,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	30 000,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**625 000,00**	**1 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**2 325 404,00**	**1 096 300,00**	**650 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**2 354,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 354,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**15 000,00**	**875 810,00**	**0,00**	**1 771 000,00**	**97 418 505,06**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-9 314,00**	**72 354,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 314,00	**-172 646,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**245 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**30 000 000,00**	**0,00**	**4 150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**36 475 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 3 850 000,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**5 685 446,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 113 959,00**	**1 994 793,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**430 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 600 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**7 366 368,00**	**0,00**	**55 940 127,00**	**420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**19 475 184,00**	**420 000,00**	**22 710 616,00**	**2 900 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-1 371 543,00**	**-10 879,95**	**0,00**	**0,00**	**-3 241 969,88**	**0,00**	**-430 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-1 371 543,00	-10 879,95	0,00	0,00	-3 241 969,88	0,00	-430 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**736 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 013 790,00**	**50 600 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**583 380,00**	**0,00**	**0,00**	**75 000,00**	**3 707 700,00**	**0,00**	**192 392 573,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 221 543,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**-2 221 543,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 949 790,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 032 000,00**	**11 224 160,00**	**275 000,00**	**0,00**	**6 400 000,00**	**0,00**	**1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-57 720,00**	**4 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 920,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-307 720,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	52 920,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**665 000,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**185 000,00**	**0,00**	**3 273 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 589 160,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-250 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**250 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**755 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**57 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**1 089 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 075 500,00**	**0,00**	**0,00**	**2 522 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**310 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**616 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 017 860,00**	**0,00**	**640 910,00**	**0,00**	**3 586 270,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**4 824 216,00**	**4 666 720,14**	**401 800,00**	**0,00**	**1 024 500,00**	**14 194 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 020 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-10 000,00**	**10 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	10 000,00
- Hors AE-CP	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**1 815 040,00**	**2 360 500,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**29 986 776,14**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 020 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 020 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 500,00**	**18 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**10 000,00**	**19 302 710,00**	**0,00**	**181 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**96 000,00**	**424 500,00**	**1 898 400,00**	**0,00**	**0,00**	**21 912 710,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 10 050 000,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**24 462 000,00**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**35 950 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 050 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 050 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	-1 517 959,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**28 755 810,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-52 087,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	52 087,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**850 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**224 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 468 810,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 532 040,74**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 997 913,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 465 872,26**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**850 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**92 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**92 600,00**
63512	Taxes foncières	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
63513	Autres impôts locaux	22 600,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00
	RECETTES	**97 300 000,00**	**0,00**	**2 259 800,00**	**0,00**	**99 559 800,00**
73112	Cotisation sur la VAE	54 500 000,00	0,00	2 963 953,00	0,00	57 463 953,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 500 000,00	0,00	-52 369,00	0,00	3 447 631,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	20 400 000,00	0,00	0,00	0,00	20 400 000,00
73221	FNGIR	2 900 000,00	0,00	-30 607,00	0,00	2 869 393,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions,coll. Corse	4 800 000,00	0,00	0,00	0,00	4 800 000,00
748312	D.C.R.T.P.	2 200 000,00	0,00	-638 367,00	0,00	1 561 633,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 300 000,00	0,00	255 846,00	0,00	6 555 846,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 700 000,00	0,00	-238 656,00	0,00	2 461 344,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**287 204 920,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**287 204 920,00**
73151	Taxe sur les permis de conduire	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	25 400 000,00	0,00	0,00	0,00	25 400 000,00
731774	TICPE FPA	8 900 000,00	0,00	0,00	0,00	8 900 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	124 804 920,00	0,00	0,00	0,00	124 804 920,00
73432	Octroi de mer régional	103 000 000,00	0,00	0,00	0,00	103 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
735	Fraction de TVA	15 800 000,00	0,00	0,00	0,00	15 800 000,00
738	Autres impôts et taxes	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**69 600 000,00**	**0,00**	**463 670,00**	**0,00**	**70 063 670,00**
744	FCTVA	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
74631	DGD des régions	69 200 000,00	0,00	463 670,00	0,00	69 663 670,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**24 597 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 597 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 785 000,00	0,00	0,00	0,00	17 785 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 065 000,00	0,00	0,00	0,00	4 065 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
6688	Autres	1 547 000,00	0,00	0,00	0,00	1 547 000,00
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	8 130 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 065 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 065 000,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**492 049,80**	**0,00**	**3 166,26**	**0,00**	**495 216,06**
65861	Frais de personnel	401 550,00	0,00	0,00	0,00	401 550,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	90 499,80	0,00	3 166,26	0,00	93 666,06
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 200 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**135 335 129,00**	**4 929 581,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**135 335 129,00**	**4 929 581,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	135 335 129,00	4 929 581,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**142 038 176,00**	**4 680 925,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**142 038 176,00**	**4 680 925,00**	**0,00**
7768	*Neutral. amort., dépréc. et provisions*	94 292 669,00	4 680 925,00	0,00
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	47 745 507,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**126 747 803,00**	**25 818 796,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*126 747 803,00*	*25 818 796,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**41 475 439,00**	**12 036 653,87**	**0,00**	**0,00**	**71 329 726,00**	**23 943 077,00**	**200 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 475 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 710 120,00	0,00	0,00	440 000,00	950 600,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	31 355 274,00	11 852 510,00	200 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 845 956,31	0,00	0,00	758 452,00	4 121 053,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 280 000,00	0,00	0,00	38 776 000,00	7 018 914,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	577,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**347 881 564,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 443 036,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	166 089 980,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 667 122,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 824 462,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**31 569 720,00**	**55 840 707,13**	**20 386 806,00**	**322 389 143,00**		**579 171 272,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		41 475 439,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 183 500,00	947 903,60	607 000,00	3 558 234,90		10 397 358,50
204	Subventions d'équipement versées	26 964 320,00	39 851 903,53	15 985 556,00	7 134 100,00		133 543 663,53
21	Immobilisations corporelles	71 900,00	0,00	2 494 250,00	302 510 243,00		314 801 854,31
22	Immobilisations reçues en affectation	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
23	Immobilisations en cours	3 345 000,00	0,00	1 300 000,00	7 250 565,10		61 970 479,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	15 040 900,00	0,00	0,00		15 040 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		577,56
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 936 000,00		1 936 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**3 550 000,00**	**113 900 000,00**		**520 774 600,59**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		166 089 980,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 550 000,00	113 330 000,00		174 990 158,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		175 824 462,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	570 000,00		570 000,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**41 475 439,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	41 475 439,00
RECETTES		**347 881 564,59**
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	46 000 000,00
106	Réserves	120 089 980,38
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	2 667 122,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	175 824 462,21

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**11 518 200,00**	**24 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	1 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	622 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	2 007,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 493 615,19	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	577,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**57 533,00**	**22 800,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	57 533,00	5 000,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**205 000,87**	**12 036 653,87**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 882 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 800,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007,25
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,87	3 593 949,06
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 280 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577,56
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		**318 500,00**	**4 403 645,00**	**5 076 355,00**	**0,00**	**0,00**	**39 679 616,00**	**224 818,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 403 645,00	5 076 355,00	0,00	0,00	8 790 664,00	224 818,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	318 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 952,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 029 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 283 036,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 372 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		**4 674 566,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 127 000,00**	**3 305 226,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 674 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	2 585 226,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 737 000,00	70 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 160 000,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**71 329 726,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	31 355 274,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708 452,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 836 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 940 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 443 036,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 532 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**3 249 750,00**	**6 206 500,00**	**1 203 300,00**	**1 300 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**193 300,00**	**550 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 440 500,00	1 153 300,00	1 300 000,00	0,00	0,00	193 300,00	550 000,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	406 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	3 149 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	-168 726,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	465 156,55	50 000,00	0,00	251 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 149 570,00	0,00	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**3 151 200,00**	**1 268 000,00**	**1 610 160,00**	**595 344,00**	**1 933 013,00**	**682 510,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	34 000,00	0,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 093 200,00	1 268 000,00	1 610 160,00	10 000,00	1 861 540,00	672 510,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	71 473,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 024 000,00	0,00	0,00	205 344,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 943 077,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	11 852 510,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 600,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 149 750,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-168 726,55
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	847 729,55
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 018 914,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**5 000,00**	**4 276 255,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 276 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**423 745,00**	**962 250,00**	**10 901 500,00**	**0,00**	**1 847 800,00**	**0,00**	**624 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	423 745,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**6 867 300,00**	**0,00**	**5 161 870,00**	**500 000,00**	**31 569 720,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 012 000,00	0,00	59 000,00	0,00	1 071 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 325 900,00	0,00	5 102 870,00	500 000,00	26 964 320,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	71 900,00	0,00	0,00	0,00	71 900,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**36 391 038,89**	**730 583,50**	**4 918 427,00**	**0,00**	**7 126 015,40**	**3 579 256,34**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	524 924,60	0,00	0,00	0,00	421 935,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 824 170,29	730 583,50	4 918 427,00	0,00	6 704 080,40	3 579 256,34
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	1 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	1 940 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	13 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 095 386,00**	**0,00**	**55 840 707,13**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 859,60
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	39 851 903,53
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 940 900,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**3 700 000,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**883 863,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**2 089 500,00**	**0,00**	**0,00**	**8 688 500,00**	**1 952 643,00**	**0,00**	**292 300,00**	**20 386 806,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 089 500,00	0,00	0,00	5 587 250,00	652 643,00	0,00	292 300,00	15 985 556,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 494 250,00	0,00	0,00	0,00	2 494 250,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00
RECETTES		**0,00**	**1 550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 550 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		**1 716 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 180 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	3 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**570 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 930 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**306 430 643,00**	**0,00**	**0,00**	**3 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	367 600,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	156 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	301 040 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	57 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 808 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**106 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	106 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**186 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**106 500,00**	**0,00**	**2 520 000,00**	**0,00**	**322 389 143,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 234,90	0,00	3 558 234,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	0,00	0,00	7 134 100,00
213	Constructions	186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	301 060 443,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 107 400,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 441 765,10	0,00	7 250 565,10
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**113 900 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 230 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**26 384 816,06**	**97 490 859,06**	**0,00**	**0,00**	**190 171 030,00**	**23 589 160,00**	**2 522 000,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	92 600,00	19 554 020,00	0,00	0,00	30 739 206,88	6 879 000,00	197 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	71 062 380,00	0,00	0,00	57 141 200,00	6 651 160,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 344 459,06	0,00	0,00	102 250 623,12	10 049 000,00	2 325 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	495 216,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	24 597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	530 000,00	0,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**456 828 390,00**	**36 475 000,00**	**0,00**	**0,00**	**114 949 790,00**	**755 000,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	259 374 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	116 811 584,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	80 642 493,00	34 150 000,00	0,00	0,00	64 349 790,00	270 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**3 586 270,00**	**31 006 776,14**	**21 912 710,00**	**98 000 850,74**		**494 664 472,00**
011	Charges à caractère général	0,00	1 917 470,00	1 179 900,00	497 500,00	5 926 113,00		66 982 809,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	20 474 310,00		155 329 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 668 800,00	28 806 876,14	21 415 210,00	71 550 427,74		244 410 396,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		495 216,06
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 597 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	1 020 000,00	0,00	50 000,00		1 650 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200 000,00
RECETTES		**0,00**	**150 000,00**	**18 500,00**	**0,00**	**850 000,00**		**610 026 680,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	150 000,00	0,00	0,00	400 000,00		1 000 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		259 374 313,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		167 411 584,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		179 412 283,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	18 500,00	0,00	450 000,00		2 053 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		175 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**26 384 816,06**
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	92 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	495 216,06
661	Charges d'intérêts	23 050 000,00
668	Autres charges financières	1 547 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 200 000,00
RECETTES		**456 828 390,00**
731	Fiscalité locale	116 811 584,00
732	Fiscalité reversée	7 669 393,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	232 604 920,00
735	Fraction de TVA	15 800 000,00
738	Autres impôts et taxes	3 300 000,00
744	FCTVA	400 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	69 663 670,00
748	Autres attributions et participations	10 578 823,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**15 060 525,06**	**72 828 280,00**	**2 534 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**301 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 421 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	846 275,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 381 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 053 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	850 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	295 425,00	197 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 646 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	446 059,00	205 200,00	2 533 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	35 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	830 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 323 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	280 016,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	51 821 954,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 680 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 057 741,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	648 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	206 501,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
RECETTES		**625 000,00**	**1 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**2 327 758,00**	**1 136 300,00**	**650 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 800,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	72 000,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 000,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	55 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	12 500,00	31 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	33 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 269 425,00	951 000,00	553 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	40 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**15 000,00**	**875 810,00**	**0,00**	**1 761 686,00**	**97 490 859,06**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	326 310,00	0,00	0,00	343 310,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	0,00	0,00	1 424,44	1 438 218,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	525 000,00	0,00	0,00	1 532 675,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	380,00	3 382 180,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	1 051,00	2 060 441,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
618	Divers	0,00	2 500,00	6 000,00	0,00	41 169,00	587 394,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 054,00	1 647 054,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 500,00	0,00	0,00	21 268,00	3 552 527,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 218,00	231 218,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 500,00	0,00	0,00	1 444,00	834 325,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	1 518,00
628	Divers	0,00	0,00	18 500,00	0,00	22,00	2 341 522,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 016,43
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	92 637,56	112 637,56
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 821 954,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 680 668,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 057 741,41
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 773 925,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	2 267 033,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 501,06

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
RECETTES		**30 000 000,00**	**0,00**	**4 150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**36 475 000,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
747	Participations	30 000 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	34 150 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		**6 115 446,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 113 959,00**	**1 994 793,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 992,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 088 200,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 546 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00	0,00
651	Aides à la personne	2 288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 412 717,00	1 994 793,00
657	Subventions	2 702 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 050,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
RECETTES		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 600 000,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		**7 366 368,00**	**0,00**	**54 568 584,00**	**409 120,05**	**0,00**	**0,00**	**16 233 214,12**	**420 000,00**	**22 280 616,00**	**2 900 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 331,00	0,00	25 181 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 900,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	5 405 869,00	0,00	0,00	409 120,05	0,00	0,00	16 233 214,12	420 000,00	200 000,00	2 900 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00
657	Subventions	1 951 168,00	0,00	29 386 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 325 716,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**736 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 013 790,00**	**50 600 000,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00	0,00
747	Participations	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 013 790,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**833 380,00**	**0,00**	**0,00**	**75 000,00**	**3 707 700,00**	**0,00**	**190 171 030,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360 000,00	0,00	28 735 970,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 664 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 342,44
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 002,44
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 992,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 088 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 546 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	30 292 828,17
655	Contributions obligatoires	583 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 990 890,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	75 000,00	7 700,00	0,00	50 716 904,95
658	Charges diverses de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 949 790,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 749 790,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**1 032 000,00**	**11 166 440,00**	**279 800,00**	**0,00**	**6 400 000,00**	**0,00**	**1 252 920,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	123 000,00	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	550 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	77 000,00	0,00	0,00	11 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	340 000,00	0,00	0,00	0,00	3 967 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 038 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 559 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 920 280,00	199 800,00	0,00	2 388 000,00	0,00	1 252 920,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**665 000,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	180 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1450

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**185 000,00**	**0,00**	**3 273 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	2 858 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 589 160,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 850,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 457 950,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 038 160,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 559 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 804 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**755 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		**57 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 089 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	949 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 075 500,00**	**0,00**	**0,00**	**2 522 000,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 325 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**310 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**616 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**2 017 860,00**	**0,00**	**640 910,00**	**0,00**	**3 586 270,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 346 360,00	0,00	0,00	0,00	1 376 360,00
613	Locations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	80 000,00	0,00	196 910,00	0,00	322 910,00
618	Divers	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
657	Subventions	0,00	552 500,00	0,00	204 000,00	0,00	1 428 800,00
RECETTES		**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		**1 020 000,00**	**4 824 216,00**	**4 666 720,14**	**401 800,00**	**0,00**	**1 014 500,00**	**14 204 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	648 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 688 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 465 100,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 014 500,00	14 204 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**1 815 040,00**	**2 360 500,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**31 006 776,14**
611	Contrats de prestations de services	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
618	Divers	348 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 688 116,00
657	Subventions	1 306 140,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	27 118 760,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 500,00**	**18 500,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**10 000,00**	**19 302 710,00**	**0,00**	**181 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	19 102 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**96 000,00**	**424 500,00**	**1 898 400,00**	**0,00**	**0,00**	**21 912 710,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	76 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	91 500,00	20 000,00	0,00	0,00	111 500,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00	1 798 400,00	0,00	0,00	21 415 210,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**22 944 040,74**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**46 000 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	171 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 750 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	22 722 040,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**28 755 810,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	359 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	473 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 633 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	439 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	66 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	74 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 322 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 903 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	3 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	36 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	22 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**850 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**224 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**98 000 850,74**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 700,00
611	Contrats de prestations de services	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 225,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633 709,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 704,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 500,00
628	Divers	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 175,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 160,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 322 370,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 903 780,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 750 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 020 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 758 340,74
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 087,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**850 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 89 220 946,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**41 475 439,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	41 475 439,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**47 745 507,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*47 745 507,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**89 220 946,00**	**0,00**	**87 715 536,59**	**176 936 482,59**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 311 382 932,00**	**30 748 377,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**46 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	46 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**265 382 932,00**	**30 748 377,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 192 857,00*	*-0,18*	*0,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*140 366,00*	*34 114,58*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 919 859,00*	*0,17*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*70 337,00*	*31 605,92*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 368 730,00*	*71 999,83*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*549 705,00*	*-25 186,61*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*238 779,00*	*-0,44*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*627,00*	*-0,24*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*2 062 904,00*	*1 574 891,31*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*22 134 956,00*	*-222 665,70*	*0,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*1 319 349,00*	*-912 364,55*	*0,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*481 908,07*	*0,00*
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*1 410 000,00*	*0,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*222 400,00*	*-0,21*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*4 567 966,00*	*-12 333,34*	*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*4 538 965,00*	*-28 595,16*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*8 070 752,00*	*223 046,77*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*3 059 921,00*	*13 737,58*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*21 915 748,00*	*244 714,48*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*1 254 992,00*	*6 833,40*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*10 344 363,00*	*-383 057,83*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*986 609,00*	*0,14*	*0,00*
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*13 537,00*	*-0,27*	*0,00*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*9 652 170,00*	*2 206 187,99*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*558 000,00*	*-18 739,53*	*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*217 686,00*	*18 131,51*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*98,00*	*-0,35*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*30 256,00*	*-5 892,15*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*4 273 543,00*	*1 320,57*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*20 130 151,00*	*-18 771,64*	*1 402*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 677 318,00*	*-5 808,87*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*6 902 156,00*	*21 398,78*	*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*13 783,00*	*-0,44*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*375 455,00*	*12 477,45*	*0,00*
281352	*Bâtiments privés*	*2 531,00*	*8 370,13*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*332 348,00*	*0,35*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*376 218,00*	*56 924,16*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*568 000,00*	*0,13*	*0,00*
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	*129 006,00*	*0,11*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*34 604,00*	*-0,39*	*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*60 273,00*	*0,08*	*0,00*
2817831	*Matériel informatique scolaire (m. à dis*	*16 933,00*	*0,03*	*0,00*
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*95 922,00*	*57 893,01*	*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*4 794,00*	*-0,43*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*327 669,00*	*-9 219,01*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 490 666,00*	*-108 480,11*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*130 155,00*	*38 482,17*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*680 132,00*	*47 348,83*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*125 442,00*	*-0,14*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*588 380,00*	*30 732,73*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 951,00*	*204,57*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*565 432,00*	*88 373,74*	*0,00*
282838	*Autre matériel informatique (affectation*	*335,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*126 747 803,00*	*25 818 796,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**342 131 309,00**	**0,00**	**0,00**	**120 089 980,38**	**462 221 289,38**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**176 936 482,59**
Ressources propres disponibles	VIII	**462 221 289,38**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**285 284 806,79**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

1476

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (3)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

1477

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	323 045,74	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 323 045,74
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	323 045,74	323 045,74

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	323 045,74	323 045,74

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	120 000,00	0,00	323 045,74	0,00	443 045,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		**170 100,00**	**0,00**	**323 045,74**	**0,00**	**493 145,74**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**172 100,00**	**0,00**	**323 045,74**	**0,00**	**495 145,74**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**172 100,00**	**0,00**	**323 045,74**	**0,00**	**495 145,74**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**495 145,74**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		**172 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**172 100,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**172 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**172 100,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**172 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**172 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**323 045,74**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**495 145,74**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

1481

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+ 1483

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPO	**RTE OU ANTICIPE (2)**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BP

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	323 045,74		323 045,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**323 045,74**	***0,00***	**323 045,74**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**323 045,74**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

1485

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**323 045,74**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**323 045,74**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

ANNEXE III

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**120 000,00**	**323 045,74**	**0,00**
611	Sous-traitance générale	60 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	323 045,74	0,00
6287	Remboursements de frais	40 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**170 100,00**	**323 045,74**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
695	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**172 100,00**	**323 045,74**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**172 100,00**	**323 045,74**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**323 045,74**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**172 000,00**	**0,00**	**0,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	92 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	80 000,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**
7588	Autres	100,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**172 100,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**172 100,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**172 100,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**323 045,74**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**323 045,74**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

BT

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

BZ

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**0,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**0,00**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

1497

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (3)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	57 605,00	57 605,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	57 605,00	57 605,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	391 539,88	600 508,88
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 208 969,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	600 508,88	600 508,88

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	658 113,88	658 113,88

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		**70 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 100,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**91 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**91 600,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*259 500,00*		*0,00*	*0,00*	*259 500,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*2 847 395,00*		*57 605,00*	*0,00*	*2 905 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***3 106 895,00***		***57 605,00***	***0,00***	***3 164 500,00***
TOTAL		**3 198 495,00**	**0,00**	**57 605,00**	**0,00**	**3 256 100,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 256 100,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	351 100,00	0,00	0,00	0,00	351 100,00
Total des recettes de gestion des services		**351 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**351 100,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**351 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**351 100,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*2 847 395,00*		*57 605,00*	*0,00*	*2 905 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 847 395,00***		***57 605,00***	***0,00***	***2 905 000,00***
TOTAL		**3 198 495,00**	**0,00**	**57 605,00**	**0,00**	**3 256 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 256 100,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**259 500,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

1502

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A5

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	259 500,00	0,00	333 934,88	0,00	593 434,88
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**259 500,00**	**0,00**	**333 934,88**	**0,00**	**593 434,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**259 500,00**	**0,00**	**333 934,88**	**0,00**	**593 434,88**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 847 395,00*		*57 605,00*	*0,00*	*2 905 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 847 395,00***		***57 605,00***	***0,00***	***2 905 000,00***
TOTAL		**3 106 895,00**	**0,00**	**391 539,88**	**0,00**	**3 498 434,88**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**208 969,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 707 403,88**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	542 903,88	0,00	542 903,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**542 903,88**	**0,00**	**542 903,88**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**542 903,88**	**0,00**	**542 903,88**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*259 500,00*		*0,00*	*0,00*	*259 500,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 847 395,00*		*57 605,00*	*0,00*	*2 905 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 106 895,00***		***57 605,00***	***0,00***	***3 164 500,00***
TOTAL		**3 106 895,00**	**0,00**	**600 508,88**	**0,00**	**3 707 403,88**

+ 1504

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 707 403,88**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**259 500,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BP

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*57 605,00*	57 605,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**0,00**	***57 605,00***	**57 605,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**57 605,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*57 605,00*	57 605,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	333 934,88	*0,00*	333 934,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**333 934,88**	***57 605,00***	**391 539,88**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**208 969,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**600 508,88**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*57 605,00*	57 605,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**0,00**	***57 605,00***	**57 605,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**57 605,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*57 605,00*	57 605,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***57 605,00***	**57 605,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**542 903,88**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**600 508,88**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	70 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**70 100,00**	**0,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 500,00**	**0,00**	**0,00**
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**
695	Impôts sur les bénéfices	20 000,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**91 600,00**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***259 500,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 106 895,00***	***57 605,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 106 895,00***	***57 605,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 198 495,00**	**57 605,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**57 605,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**351 100,00**	**0,00**	**0,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	351 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**351 100,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**351 100,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**3 198 495,00**	**57 605,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**57 605,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

BP

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2131	Bâtiments	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**259 500,00**	**333 934,88**	**0,00**
2313	Constructions	259 500,00	333 934,88	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**259 500,00**	**333 934,88**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**259 500,00**	**333 934,88**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 106 895,00**	**391 539,88**	**0,00**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**208 969,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**600 508,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**542 903,88**	**0,00**
1068	Autres réserves	0,00	542 903,88	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**542 903,88**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**0,00**	**542 903,88**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***259 500,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***2 847 395,00***	***57 605,00***	***0,00***
28131	*Bâtiments*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***3 106 895,00***	***57 605,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***3 106 895,00***	***57 605,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**3 106 895,00**	**600 508,88**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**600 508,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

1512

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 2 847 395,00**	**57 605,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 847 395,00**	**57 605,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**2 905 000,00**	**0,00**	**208 969,00**	**3 113 969,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 3 106 895,00**	**57 605,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 106 895,00**	**57 605,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*2 847 395,00*	*57 605,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*259 500,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**3 164 500,00**	**0,00**	**0,00**	**542 903,88**	**3 707 403,88**

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**3 113 969,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**3 707 403,88**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**593 434,88**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

1517

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (3)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

1518

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 318 000,00	-1 517 959,26
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 835 959,26
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 318 000,00	3 318 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 318 000,00	3 318 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	23 045 000,00	0,00	50 000,00	0,00	23 095 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 342 000,00	0,00	3 268 000,00	0,00	11 610 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**31 387 000,00**	**0,00**	**3 318 000,00**	**0,00**	**34 705 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**31 387 000,00**	**0,00**	**3 318 000,00**	**0,00**	**34 705 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**31 387 000,00**	**0,00**	**3 318 000,00**	**0,00**	**34 705 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**34 705 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	31 322 000,00	0,00	-1 517 959,26	0,00	29 804 040,74
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
Total des recettes de gestion des services		**31 387 000,00**	**0,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**	**29 869 040,74**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**31 387 000,00**	**0,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**	**29 869 040,74**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**31 387 000,00**	**0,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**	**29 869 040,74**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**4 835 959,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**34 705 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

1522

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

AJ

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+ 1524

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BT

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 000,00		50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 268 000,00		3 268 000,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**3 318 000,00**	***0,00***	**3 318 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 318 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

1526

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	-1 517 959,26		-1 517 959,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**-1 517 959,26**	***0,00***	**-1 517 959,26**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**4 835 959,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 318 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**23 045 000,00**	**50 000,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	250 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	22 365 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	420 000,00	50 000,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**8 342 000,00**	**3 268 000,00**	**0,00**
65733	Subv. exploitat° Départements	0,00	0,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	5 380 000,00	1 500 000,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	2 962 000,00	1 768 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**31 387 000,00**	**3 318 000,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**31 387 000,00**	**3 318 000,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**31 387 000,00**	**3 318 000,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 318 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

1529

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

1530

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**31 322 000,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**
7472	Subv. exploitat° Régions	24 240 000,00	-1 517 959,26	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	65 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**31 387 000,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**31 387 000,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**31 387 000,00**	**-1 517 959,26**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**4 835 959,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 318 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

BT

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

BZ

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**0,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**0,00**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	

1537

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

1538

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

1539

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 25
E1 - Balance générale - Dépenses 27
E2 - Balance générale - Recettes 29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 31
A.900 - Services généraux 35
A.900-5 - Gestion des fonds européens 38
A.901 - Sécurité 39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 46
A.904-4 - RSA 49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 50
A.906 - Action économique 53
A.907 - Environnement 55
A.908 - Transports 58
A.921 - Taxes non affectées 62
A.922 - Dotations et participations 63
A.923 - Dettes et autres opérations financières 64
A.925 - Opérations patrimoniales 65
A.926 - Transferts entre les sections 66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 68
B.930 - Services généraux 72
B.930-5 - Gestion des fonds européens 75
B.931 - Sécurité 76

1540

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 86
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 91
B.936 - Action économique 93
B.937 - Environnement 96
B.938 - Transports 100
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 111
A1.01 - Opérations non ventilables 112
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 115
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 116
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 117
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 120
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 123
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 126
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 127
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 130
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 135
A1.908 - Fonction 8 - Transports 139
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.01 - Opérations non ventilables 142
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 145
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 146
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 147
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 150
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 153
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 154
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 156

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 158
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 159
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 161
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 163
A2.938 - Fonction 8 - Transports 166

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 171

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

1542

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

G1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	37 814 952,84	A1	37 814 952,84
Investissement	0,00	0,00 (3)	52 384 468,50	A2	52 384 468,50
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	-14 569 515,66	A3	-14 569 515,66

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	356 700 764,86	III + IV	337 231 122,24	B1	-19 469 642,62
Investissement	I	315 211 259,88	III	275 556 013,86	B2	-39 655 246,02
Fonctionnement	II	41 489 504,98	IV	61 675 108,38	B3	20 185 603,40

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	18 345 310,22
Investissement	**A2 + B2**	12 729 222,48
Fonctionnement	**A3 + B3**	5 616 087,74

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

G2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 315 211 259,88
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	315 211 259,88
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 41 489 504,98
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	41 489 504,98
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées
941	Autres impôts et taxes	
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

65

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	275 556 013,86
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	275 556 013,86
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	61 675 108,38
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	61 675 108,38
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

1549

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
940	Impositions directes	
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	41 581 984,16	41 438 642,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	315 211 259,88	275 556 013,86
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 39 798 587,23
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	356 793 244,04	356 793 244,04

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	41 438 642,95	41 438 642,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	41 489 504,98	61 675 108,38
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 20 185 603,40	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	103 113 751,33	103 113 751,33

TOTAL DU BUDGET (4)	459 906 995,37	459 906 995,37

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

1551

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	143 341,21	41 438 642,95	41 581 984,16	0,00	41 438 642,95	41 438 642,95
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	41 438 642,95	41 438 642,95	0,00	41 438 642,95	41 438 642,95
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	143 341,21	82 877 285,90	83 020 627,11	0,00	82 877 285,90	82 877 285,90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

BP

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	0,00
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	0,00
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**167 820 415,83**	**315 211 259,88**	**41 581 984,16**	**0,00**	**356 793 244,04**
90 Opérations ventilées	119 600 000,00	315 211 259,88	143 341,21	0,00	315 354 601,09
- en AP/CP (2)	119 600 000,00	315 211 259,88	143 341,21	0,00	315 354 601,09
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	48 220 415,83	0,00	41 438 642,95	0,00	41 438 642,95
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**167 820 415,83**	**275 556 013,86**	**81 237 230,18**	**0,00**	**356 793 244,04**
90 Opérations ventilées	119 600 000,00	275 556 013,86	0,00	0,00	275 556 013,86
- Recettes affectées	119 600 000,00	275 556 013,86	0,00	0,00	275 556 013,86
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	48 220 415,83	0,00	41 438 642,95	0,00	41 438 642,95
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		39 798 587,23	0,00	39 798 587,23
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**69 970 415,83**	**41 489 504,98**	**61 624 246,35**	**0,00**	**103 113 751,33**
93 Services ventilés	21 750 000,00	41 489 504,98	0,00	0,00	41 489 504,98
- en AE/CP	21 750 000,00	41 489 504,98	0,00	0,00	41 489 504,98
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	48 220 415,83	0,00	41 438 642,95	0,00	41 438 642,95
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		20 185 603,40	0,00	20 185 603,40
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**69 970 415,83**	**61 675 108,38**	**41 438 642,95**	**0,00**	**103 113 751,33**
93 Services ventilés	21 750 000,00	61 675 108,38	0,00	0,00	61 675 108,38
94 Services communs non ventilés	48 220 415,83	0,00	41 438 642,95	0,00	41 438 642,95
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

1555

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1556

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**41 438 642,95**	**0,00**	**315 354 601,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	315 354 601,09	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	315 354 601,09	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	41 438 642,95						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**81 237 230,18**	**0,00**	**275 556 013,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	275 556 013,86	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	275 556 013,86	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	41 438 642,95						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	39 798 587,23						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**61 624 246,35**	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	41 489 504,98	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	41 489 504,98	0,00	0,00	0,00	0,00

1557

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**41 438 642,95**						
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**20 185 603,40**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**41 438 642,95**	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	61 675 108,38	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**41 438 642,95**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

1559

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

DI

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**315 354 601,09**	**275 556 013,86**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	315 354 601,09	275 556 013,86
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **315 354 601,09**	II **275 556 013,86**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*41 438 642,95*	*41 438 642,95*
951 Virement de la section de fonctionnement		*0,00*
TOTAL	III **41 438 642,95**	IV **41 438 642,95**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	39 798 587,23
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

1561

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**356 793 244,04**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES	
93 Services ventilés	**41 489 504,98**		**61 675 108,38**	
930 Services généraux	0,00		0,00	
930-5 Gestion des fonds européens	41 489 504,98		61 675 108,38	
931 Sécurité	0,00		0,00	
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00		0,00	
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00		0,00	
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00		0,00	
934-3 APA	0,00		0,00	
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00		0,00	
936 Action économique	0,00		0,00	
937 Environnement	0,00		0,00	
938 Transports	0,00		0,00	
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés	**0,00**		**0,00**	
940 Impositions directes	0,00		0,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00		0,00	
942 Dotations et participations	0,00		0,00	
943 Opérations financières	0,00		0,00	
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00		0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00		0,00	
TOTAL	I	**41 489 504,98**	II	**61 675 108,38**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*41 438 642,95*		*41 438 642,95*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*0,00*		
TOTAL	III	**41 438 642,95**	IV	**41 438 642,95**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	20 185 603,40	VI	0,00

1563

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**103 113 751,33**	II + IV + VI	103 113 751,33

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

ETAT

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**167 820 415,83**	**315 211 259,88**	**41 581 984,16**	**0,00**	**356 793 244,04**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**119 600 000,00**	**315 211 259,88**	**143 341,21**	**0,00**	**315 354 601,09**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	119 600 000,00	315 211 259,88	143 341,21	0,00	315 354 601,09
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***48 220 415,83***		***41 438 642,95***	***0,00***	***41 438 642,95***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

1565

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – DEPENSES

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**69 970 415,83**	**41 489 504,98**	**61 624 246,35**	**0,00**	**103 113 751,33**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**21 750 000,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**0,00**	**41 489 504,98**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	21 750 000,00	41 489 504,98	0,00	0,00	41 489 504,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***48 220 415,83***		***41 438 642,95***	***0,00***	***41 438 642,95***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	20 185 603,40

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**167 820 415,83**	**275 556 013,86**	**81 237 230,18**	**0,00**	**356 793 244,04**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**119 600 000,00**	**275 556 013,86**	**0,00**	**0,00**	**275 556 013,86**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	119 600 000,00	275 556 013,86	0,00	0,00	275 556 013,86
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***48 220 415,83***		***41 438 642,95***	***0,00***	***41 438 642,95***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	39 798 587,23

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**69 970 415,83**	**61 675 108,38**	**41 438 642,95**	**0,00**	**103 113 751,33**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**21 750 000,00**	**61 675 108,38**	**0,00**	**0,00**	**61 675 108,38**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	21 750 000,00	61 675 108,38	0,00	0,00	61 675 108,38
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***48 220 415,83***		***41 438 642,95***	***0,00***	***41 438 642,95***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**119 600 000,00**	**315 211 259,88**	**0,00**	**143 341,21**	**0,00**	**143 341,21**	**0,00**	**315 354 601,09**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	119 600 000,00	315 211 259,88	0,00	143 341,21	0,00	143 341,21	0,00	315 354 601,09
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**48 220 415,83**	**0,00**		**41 438 642,95**	**0,00**		**41 438 642,95**	**41 438 642,95**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*48 220 415,83*			*41 438 642,95*	*0,00*		*41 438 642,95*	*41 438 642,95*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**167 820 415,83**	**315 211 259,88**	**0,00**	**41 581 984,16**	**0,00**	**143 341,21**	**41 438 642,95**	**356 793 244,04**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**356 793 244,04**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**119 600 000,00**	**275 556 013,86**	**0,00**	**0,00**	**275 556 013,86**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	119 600 000,00	275 556 013,86	0,00	0,00	275 556 013,86
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**48 220 415,83**	**0,00**	**41 438 642,95**	**0,00**	**41 438 642,95**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**167 820 415,83**	**275 556 013,86**	**41 438 642,95**	**0,00**	**316 994 656,81**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**39 798 587,23**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**356 793 244,04**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

1571

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1573

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**119 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**119 600 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**315 211 259,88**	**0,00**	**0,00**	**315 211 259,88**
Propositions nouvelles	**0,00**	**143 341,21**	**0,00**	**0,00**	**143 341,21**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	143 341,21	0,00	**0,00**	**143 341,21**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**119 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**119 600 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**275 556 013,86**	**0,00**	**0,00**	**275 556 013,86**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1583

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1588

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
139172	*Subv. transf. FEDER*	48 220 415,83	41 438 642,95	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	48 220 415,83	41 438 642,95	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**21 750 000,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 489 504,98**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	21 750 000,00	41 489 504,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 489 504,98
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**48 220 415,83**	**0,00**		**41 438 642,95**	**0,00**		**41 438 642,95**	**41 438 642,95**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*48 220 415,83*			*41 438 642,95*	*0,00*		*41 438 642,95*	*41 438 642,95*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

1606

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**69 970 415,83**	**41 489 504,98**	**0,00**	**41 438 642,95**	**0,00**	**0,00**	**41 438 642,95**	**82 928 147,93**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	20 185 603,40
TOTAL	**103 113 751,33**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**21 750 000,00**	**61 675 108,38**	**0,00**	**0,00**	**61 675 108,38**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	21 750 000,00	61 675 108,38	0,00	0,00	61 675 108,38
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**48 220 415,83**	**0,00**	**41 438 642,95**	**0,00**	**41 438 642,95**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*48 220 415,83*		*41 438 642,95*	*0,00*	*41 438 642,95*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**69 970 415,83**	**61 675 108,38**	**41 438 642,95**	**0,00**	**103 113 751,33**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**103 113 751,33**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1608

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

1609

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1610

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**41 489 504,98**	**0,00**	**0,00**	**41 489 504,98**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**61 675 108,38**	**0,00**	**0,00**	**61 675 108,38**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1634

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	48 220 415,83	41 438 642,95	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	48 220 415,83	41 438 642,95	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**119 743 341,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	119 743 341,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**119 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**119 743 341,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		119 743 341,21
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**119 600 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		119 600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

1648

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1650

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1651

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**119 743 341,21**	**0,00**	**0,00**	**119 743 341,21**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	119 743 341,21	0,00	0,00	119 743 341,21
RECETTES		**0,00**	**119 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**119 600 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1654

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1656

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1660

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1669

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**21 750 000,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**21 750 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**
657	Subventions	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
RECETTES		**0,00**	**21 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**21 750 000,00**
747	Participations	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1690

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1700

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1701

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*48 220 415,83*	*41 438 642,95*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**89 659 058,78**	**315 211 259,88**	**0,00**	**404 870 318,66**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**48 220 415,83**	**41 438 642,95**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*48 220 415,83*	*41 438 642,95*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**89 659 058,78**	**275 556 013,86**	**39 798 587,23**	**0,00**	**405 013 659,87**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**404 870 318,66**
Ressources propres disponibles	VIII	**405 013 659,87**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**143 341,21**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

1709

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

1711

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

1712

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

1713

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 25
E1 - Balance générale - Dépenses 27
E2 - Balance générale - Recettes 29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 31
A.900 - Services généraux 35
A.900-5 - Gestion des fonds européens 38
A.901 - Sécurité 39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 46
A.904-4 - RSA 49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 50
A.906 - Action économique 53
A.907 - Environnement 55
A.908 - Transports 58
A.921 - Taxes non affectées 62
A.922 - Dotations et participations 63
A.923 - Dettes et autres opérations financières 64
A.925 - Opérations patrimoniales 65
A.926 - Transferts entre les sections 66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 68
B.930 - Services généraux 72
B.930-5 - Gestion des fonds européens 75
B.931 - Sécurité 76

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 86
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 91
B.936 - Action économique 93
B.937 - Environnement 96
B.938 - Transports 100
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 111
A1.01 - Opérations non ventilables 112
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 115
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 116
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 117
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 120
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 123
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 126
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 127
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 130
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 135
A1.908 - Fonction 8 - Transports 139
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.01 - Opérations non ventilables 142
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 145
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 146
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 147
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 150
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 153
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 156
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 157

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 158
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 161
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 163
A2.938 - Fonction 8 - Transports 166

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 171

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

1716

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

1717

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

1718

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

G1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	1 267 358,15	A1	1 267 358,15
Investissement	0,00	0,00	(3) 1 894 721,61	A2	1 894 721,61
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) -627 363,46	A3	-627 363,46

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	21 394 592,89	III + IV	20 395 846,33	B1 -998 746,56
Investissement	I	9 432 169,61	III	7 537 448,00	B2 -1 894 721,61
Fonctionnement	II	11 962 423,28	IV	12 858 398,33	B3 895 975,05

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	268 611,59
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	268 611,59

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

02

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	9 432 169,61
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	9 432 169,61
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	11 962 423,28
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	11 962 423,28
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

1721

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées
941	Autres impôts et taxes	
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

65

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	7 537 448,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	7 537 448,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	12 858 398,33
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	12 858 398,33
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

1723

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
940	Impositions directes	
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

AT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	9 432 169,61	7 537 448,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 894 721,61
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 432 169,61	9 432 169,61

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 273,07	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	11 962 423,28	12 858 398,33
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 884 701,98	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 858 398,33	12 858 398,33
	TOTAL DU BUDGET (4)	22 290 567,94	22 290 567,94

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

1725

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 273,07	0,00	11 273,07	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	11 273,07	0,00	11 273,07	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

BP

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	0,00
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 465 502,70**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
90 Opérations ventilées	1 465 502,70	9 432 169,61	0,00	0,00	9 432 169,61
- en AP/CP (2)	1 465 502,70	9 432 169,61	0,00	0,00	9 432 169,61
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 465 502,70**	**7 537 448,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**9 432 169,61**
90 Opérations ventilées	1 465 502,70	7 537 448,00	0,00	0,00	7 537 448,00
- Recettes affectées	1 465 502,70	7 537 448,00	0,00	0,00	7 537 448,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		1 894 721,61	0,00	1 894 721,61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 434 497,30**	**11 962 423,28**	**895 975,05**	**0,00**	**12 858 398,33**
93 Services ventilés	6 434 497,30	11 962 423,28	11 273,07	0,00	11 973 696,35
- en AE/CP	6 434 497,30	11 962 423,28	11 273,07	0,00	11 973 696,35
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		884 701,98	0,00	884 701,98
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 434 497,30**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**
93 Services ventilés	6 434 497,30	12 858 398,33	0,00	0,00	12 858 398,33
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

1729

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1730

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	9 432 169,61	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	9 432 169,61	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 894 721,61**	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	7 537 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	7 537 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	1 894 721,61						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**884 701,98**	**0,00**	**11 973 696,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	11 973 696,35	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	11 973 696,35	0,00	0,00	0,00	0,00

1731

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**0,00**						
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**884 701,98**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	12 858 398,33	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**0,00**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

1733

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1734

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

DI

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**9 432 169,61**	**7 537 448,00**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	9 432 169,61	7 537 448,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **9 432 169,61**	II **7 537 448,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*0,00*	*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*0,00*
TOTAL	III **0,00**	IV **0,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	1 894 721,61
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

1735

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**9 432 169,61**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES	
93 Services ventilés	**11 973 696,35**		**12 858 398,33**	
930 Services généraux	0,00		0,00	
930-5 Gestion des fonds européens	11 973 696,35		12 858 398,33	
931 Sécurité	0,00		0,00	
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00		0,00	
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00		0,00	
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00		0,00	
934-3 APA	0,00		0,00	
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00		0,00	
936 Action économique	0,00		0,00	
937 Environnement	0,00		0,00	
938 Transports	0,00		0,00	
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés	**0,00**		**0,00**	
940 Impositions directes	0,00		0,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00		0,00	
942 Dotations et participations	0,00		0,00	
943 Opérations financières	0,00		0,00	
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00		0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00		0,00	
TOTAL	I	**11 973 696,35**	II	**12 858 398,33**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*0,00*		*0,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*0,00*		
TOTAL	III	**0,00**	IV	**0,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	884 701,98	VI	0,00

1737

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**12 858 398,33**	II + IV + VI	12 858 398,33

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

1738

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

ET

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**1 465 502,70**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 465 502,70**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	1 465 502,70	9 432 169,61	0,00	0,00	9 432 169,61
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

1739

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**6 434 497,30**	**11 962 423,28**	**895 975,05**	**0,00**	**12 858 398,33**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**6 434 497,30**	**11 962 423,28**	**11 273,07**	**0,00**	**11 973 696,35**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	6 434 497,30	11 962 423,28	11 273,07	0,00	11 973 696,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	884 701,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

1740

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**1 465 502,70**	**7 537 448,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**9 432 169,61**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 465 502,70**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	1 465 502,70	7 537 448,00	0,00	0,00	7 537 448,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	1 894 721,61

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**6 434 497,30**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**6 434 497,30**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	6 434 497,30	12 858 398,33	0,00	0,00	12 858 398,33
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

1742

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 465 502,70**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 465 502,70	9 432 169,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 432 169,61
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 465 502,70**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**9 432 169,61**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 465 502,70**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 465 502,70	7 537 448,00	0,00	0,00	7 537 448,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 465 502,70**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**1 894 721,61**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**9 432 169,61**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

1745

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1747

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**0,00**	**9 432 169,61**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**7 537 448,00**	**0,00**	**0,00**	**7 537 448,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1750

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1752

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1753

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1760

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1762

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1770

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**6 434 497,30**	**11 962 423,28**	**0,00**	**11 273,07**	**0,00**	**11 273,07**	**0,00**	**11 973 696,35**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	6 434 497,30	11 962 423,28	0,00	11 273,07	0,00	11 273,07	0,00	11 973 696,35
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**6 434 497,30**	**11 962 423,28**	**0,00**	**11 273,07**	**0,00**	**11 273,07**	**0,00**	**11 973 696,35**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	884 701,98
TOTAL	**12 858 398,33**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**6 434 497,30**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	6 434 497,30	12 858 398,33	0,00	0,00	12 858 398,33
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**6 434 497,30**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**12 858 398,33**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1782

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1784

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 434 497,30**	**0,00**	**0,00**	**6 434 497,30**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**11 962 423,28**	**0,00**	**0,00**	**11 962 423,28**
Propositions nouvelles	**0,00**	**11 273,07**	**0,00**	**0,00**	**11 273,07**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	11 273,07	0,00	**0,00**	**11 273,07**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 434 497,30**	**0,00**	**0,00**	**6 434 497,30**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**12 858 398,33**	**0,00**	**0,00**	**12 858 398,33**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1788

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1800

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1808

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1810

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 465 502,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 465 502,70**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

1822

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1823

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
RECETTES		**0,00**	**1 465 502,70**	**0,00**	**0,00**	**1 465 502,70**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1828

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1838

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1850

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**6 445 770,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	6 445 770,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**6 434 497,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**6 445 770,37**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 445 770,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**6 434 497,30**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 434 497,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1853

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**6 445 770,37**	**0,00**	**0,00**	**6 445 770,37**
657	Subventions	0,00	6 445 770,37	0,00	0,00	6 445 770,37
RECETTES		**0,00**	**6 434 497,30**	**0,00**	**0,00**	**6 434 497,30**
747	Participations	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**9 432 169,61**	**0,00**	**9 432 169,61**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**7 537 448,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**9 432 169,61**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**9 432 169,61**
Ressources propres disponibles	VIII	**9 432 169,61**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

1883

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

1885

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0017-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

1886

ARRETE-SIGNATURES

DM1 BUDGET PRINCIPAL

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	Présente
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

DM1 BUDGET PRINCIPAL

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

ARRETE-SIGNATURES

DM1 DSP

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

1889

DM1 DSP

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

ARRETE-SIGNATURES

DM1 ENERGIE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

DM1 ENERGIE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (~~7~~ absents)
Nombre de membres présents : ~~23~~ 8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : ~~37~~
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

DM1 TRANSPORT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

ARRETE-SIGNATURES

DM1 FEDER

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

Didier ROBERT

1895

DM1 FEDER

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 21 juin 2019

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		M'DOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUAPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylvianne	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine	
HOARAU Denise		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
K'BIDI Virginie		VIRAPOULLE Jean Paul	
LAGOURGUE Jean-Louis		WON-FAH-HIN Marie Rose	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le et de la publication, le

à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional,

DM1 POCT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : 31 - Pour
6 - Contre
1 - Abstentions
Date de convocation : 07 juin 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0018

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
NATIVEL LORRAINE
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DGADDE / N°106714
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'ANNÉE 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0018
Rapport /DGADDE / N°106714

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'ANNÉE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le rapport d'activités de l'exercice 2018,

Vu le rapport n° DGADDE / 106714 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- que préalablement aux débats sur le projet de budget primitif, le Président du Conseil régional présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

- que l'article D.4311-6 du Code général des collectivités territoriales précise que le rapport prévu à l'article L.4310-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la Région sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

  - le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,

  - le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire,

  ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes,

- le bilan d'activités 2018 du Conseil Régional de La Réunion décliné en fonction des 7 piliers de la mandature,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Régional de La Réunion pour l'année 2018 ci-joint ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'ANNÉE 2018

Présenté en Assemblée Plénière du Conseil Régional du 21 juin 2019

REGION REUNION
www.regionreunion.com

SOMMAIRE

PRÉAMBULE SUR LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

I – LES POLITIQUES ET ACTIONS RÉGIONALES SUR LE TERRITOIRE

Au regard des 5 finalités du développement durable

I.1 Lutte contre le changement climatique
I.2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
I.3 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
I.4 Épanouissement de tous les êtres humains
I.5 Modes de production et de consommation responsables
I.6 Éléments déterminants de méthode

II– LA POLITIQUE INTERNE A LA COLLECTIVITÉ

Suivant le prisme des cinq finalités du développement durable

II.1 Lutte contre le changement climatique
II.2 Préservation de la biodiversité et des ressources
II.3 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
II.4 Épanouissement humain
II.5 Modes de production et de consommation responsables
II.6 Éléments déterminants de méthode

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

PRÉAMBULE SUR LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Les finalités du développement durable auxquelles l'objectif de développement durable répond de façon concomitante et cohérente (art. L.110-1) du Code de l'environnement sont au nombre de cinq avec :

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Les éléments déterminants de méthode du développement durable, au nombre de cinq également comprennent :

1. La participation de la population et des acteurs
2. L'organisation du pilotage
3. La transversalité de la démarche
4. L'évaluation
5. Une stratégie d'évaluation continue

Aussi, ce rapport comporte, **au regard des 5 finalités et des éléments de méthode rappelés ci-dessus :**

- Une synthèse actualisée focalisant sur des faits marquants ou nouveaux des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire en 2018 (Partie I).
- Une synthèse des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Collectivité pour 2018 (Partie II).

Il expose en outre une analyse des modalités :

– d'élaboration (ou processus de gouvernance) mis en œuvre par la Collectivité,
– d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes (à travers des indicateurs de développement durable identifiés).

Ce rapport permet d'évaluer et de rendre compte de manière objective de la situation en matière de développement durable intéressant tant les politiques de la Région que son fonctionnement interne, en veillant à dégager des axes de progrès pour une meilleure performance globale de la Collectivité.

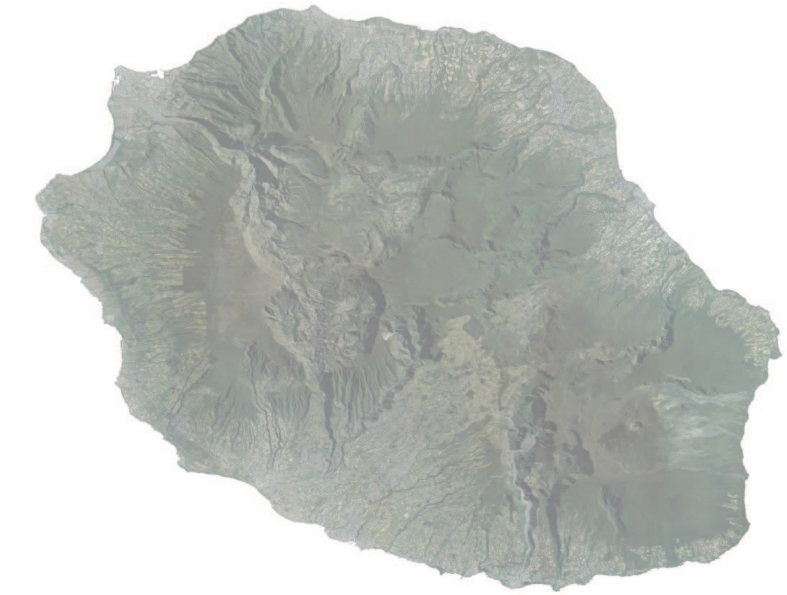
Comme les années précédentes, le rapport 2018 de la Région Réunion a été réalisé sur la base du bilan d'activités de la Région pour 2018, des rapports développement durable des années précédentes et des échanges avec les directions tant sur leur stratégie que les finalités auxquelles répondent leurs interventions ainsi que sur les indicateurs les plus pertinents à faire valoir.

Pour 2018, le rapport se présente sous la même forme simplifiée adoptée en 2016, dans un souci de lisibilité. Ainsi, il ne se veut pas exhaustif mais souligne les faits marquants et/ou nouveaux intervenus durant l'année 2018.



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

PREMIÈRE PARTIE



Authorisation IGN N°10191

LES POLITIQUES ET ACTIONS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quelques chiffres caractéristiques *(données 2017) :*

Total émissions de CO^2 : **4 222,9 kilotonnes** (soit 4,96 tCO^2 / habitant)
(à partir de la combustion des produits pétroliers et du charbon)

Part des Énergies Renouvelables dans la production électrique : **32,4 %**

Actions de Maîtrise de l'Energie (MDE) : **-40GWh** cumulés évités
(bilan PPE en cumul à 2017)

Les priorités de la mandature

Pilier 2 : La 2e génération des grands chantiers réunionnais
Pilier 4 : Libérer la terre réunionnaise (y compris voletÉnergie)

Les actions phares en 2018

– La Réunion a été la 1ère Région ultrapériphérique (RUP) a accueillir en février 2018 une **Task Force mobilisée par la Commission européenne**, qui a permis d'élaborer une feuille de route axée sur la thématique de la transition énergétique ;

– Poursuite des travaux de **révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion pour la période 2019/2028**, outil de pilotage de la politique énergétique de La Réunion, qui fixe les priorités en matière d'énergie sur le territoire vers une trajectoire menant à l'autonomie électrique, avec des objectifs de réduction des émisisons de gaz à effet de serre (GES), de développement des Énergies Renouvelables et d'actions de maîtrise de l'énergie (MDE) ;

– Élaboration du Schéma Régional Biomasse (SRB) : futur plan de développement de la biomasse qui sera annexé à la PPE ;

– Prise en compte du **scénario « zéro déchet » dans les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, nouvelle compétence de la Région depuis la loi NOTRe de 2015 : la stratégie régionale est d'accompagner la transition écologique en s'adressant à tous les publics et toutes les activités grâce à 2 axes d'intervention : transformer les politiques publiques pour impulser et accompagner la transition et la mobilisation de l'ensemble des leviers d'action au service de l'économie circulaire. Le PRPGD inclut un Plan Régional d'Action de l'Économie Circulaire (PRAEC) qui décline les actions à réaliser.

Les actions réalisées en 2018 en matière de développement durable se déclinent comme suit :

- actions contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (volet transport et mobilité)

- actions contribuant à la maîtrise des consommations énergétiques et au développement des énergies renouvelables pour la production électrique

1) Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

– Mise en œuvre d'une politique de mobilité durable par :

- l'engagement d'actions en faveur de la réalisation des premiers tronçons du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG),
- le lancement d'une AMO pour le projet RUN RAIL,
- la poursuite des travaux d'aménagement de la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) de la RN2 en faveur des transport en commun,
- la poursuite des études du prolongement de l'axe mixte (Cambaie / Savanna),
- la validation de l'affectation aux transport en commun de la voie descente de la route des tamarins entre l'Eperon et Bellemène (5 km).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

– Continuation des études liées aux aménagements pour les TCSP (Axe mixte de Cambaie / Stade PJ Bénard de St-Paul / Giratoire de La Balance à St-Pierre)

– **Développement du covoiturage** et mise en œuvre de l'intermodalité :

- réalisation des études pour la création d'un modèle de déplacement multimodal à l'échelle du territoire
- mise en service du Pôle d'échange de Duparc à Sainte-Marie
- poursuite des études de MOE pour la réalisation du parking relais du Portail de Saint-Leu
- suivi de l'AAP pour le développement du covoiturage
- financement des projets des EPCI (CINOR / CIREST / CIVIS / TCO)

– **Plan Régional Vélo** (PRV) :

- finalisation de l'étude de faisabilité des boucles de priorité 1 (linéaire de 100 km)
- lancement des études de faisabilité des boucles de priorité 2 et 3 (linéaire de 120 km)

- **Voie Vélo Régionale** (VVR) :

- réalisation de la VVR à Saint-Philippe (Phase 2 : RN2, de la rue de la Pompe jusqu'au Lot. Bois de Pomme), Le Port/La Possession (RN1001, du giratoire de la Rose des vents jusqu'au giratoire des Villebrequins) ainsi que le long de la RN2 à Sainte-Suzanne (de Bel Air à la Ravine des Chèvres).

- **Développement du véhicule électrique** :

- étude économique et stratégique du développement de la mobilité électrique à La Réunion (Région/ADEME) => objectifs de mise en circulation de véhicules et d'installation de bornes recharges
- étude relative à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge alimenté par des énergies renouvelables pour le développement des véhicules électriques (225 bornes prévues au titre de la PPE)
- étude pour le développement du bio-éthanol carburant dans les transports en commun.

- **Réseau interurbain Car Jaunes** => actions visant à améliorer le service rendu à l'usager ont été initiées

- le réseau armature « Car jaune » comprend environ 96 cars et 150 conducteurs regroupés au sein de 9 entreprises de transport ;
- le réseau interurbain « Car jaune » transporte environ 6,7 millions de passagers par an, pour 7,7 millions de km parcourus annuellement.

ZOOM sur les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

La PPE 2016-2023 a fixé des objectifs ambitieux pour l'évolution des modes de déplacement. Ces derniers ont été définis en cohérence avec ceux du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT.) de la Réunion :

- augmentation significative de la part modale des transports en commun, de 7 % en 2014 à 8 % en 2018 et 11 % en 2023 ;
- baisse de la consommation des énergies fossiles du secteur des transports routiers par rapport à 2014, de 4 % en 2018 et 10 % en 2023.

Le projet de PPE révisé pour 2019-2028 prolonge cette ambition et prévoit :

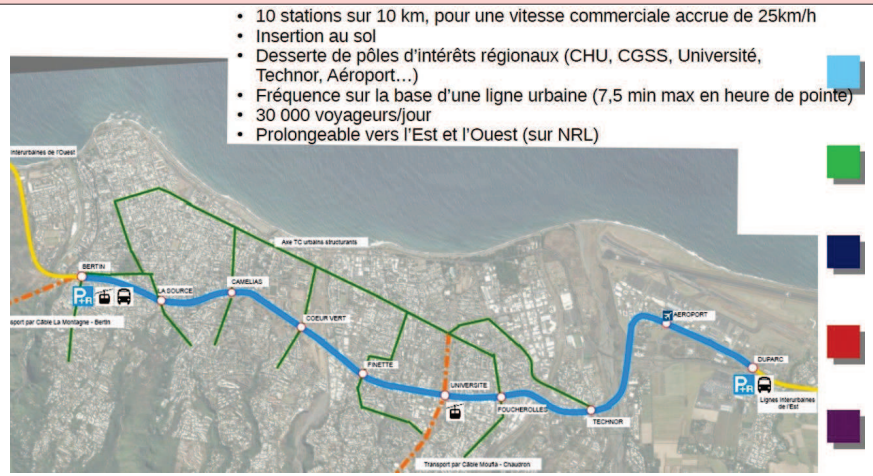
- une amélioration significative de l'offre de transports en commun ;
- le développement des modes de transports actifs et collaboratifs ;
- le développement des véhicules à faibles émissions et des infrastructures de recharges associées ;
- l'expérimentation de carburants alternatifs .

Plus généralement, l'objectif est de tendre vers une meilleure maîtrise de la demande en mobilité des Réunionnais et une augmentation des parts modales des TC et des modes alternatifs à la voiture individuelle, ce qui permettra de diminuer les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

ZOOM sur projet PROJET RUNRAIL
1er tronçon du RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDE – RRTG

Conformément au SAR, un **Réseau Régional de Transport Guidé** (RRTG) sera réalisé afin de connecter les principaux pôles urbains. La première tranche est prévue d'être mise en service en 2022/23. Il s'agit de 150 kilomètres allant de Saint-Benoît (Est de l'île) à Saint-Joseph (Sud) en passant par Saint-Denis (Nord) et le littoral Ouest dont l'armature globale est la suivante (tracé de référence concerté validé au second semestre 2016).
Cette infrastructure de transports en commun assurant une desserte régionale complémentaire aux réseaux urbains locaux est conçue comme la colonne vertébrale des transports en commun sur l'île et accompagne la mise en place du maillage du territoire et la structuration du tissu urbain de la Réunion.



I.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2) Développement des sources renouvelables de la production énergétique et notamment de celle de l'électricité

– Aides à l'équipement et **Chèque photovoltaïque** (PV) : soutien de 282 demandes et 171 installations réalisées. Au total, cela représente plus de 3 MWc de centrales photovoltaïques qui ont bénéficié d'une aide régionale.
– Pour le tertiaire, 2 centrales en **autoconsommation** ont été réalisées grâce aux fonds Région, Ademe et Feder.
– **Initiation d'un cadastre solaire** (SPL Horizon réunion pour le compte de la Région) permettant d'identifier pour chaque toiture son potentiel d'installation en centrales photovoltaïques.

3) Maîtrise des consommations énergétiques

– Dispositif **SLIME** : diagnostic énergétique chez les particuliers avec conseils sur les équipements (remplacement en appareils moins énergivores et distribution de kits éco (lampes LED, prise coupe veille…) avec EDF. Ce dispositif a permis de diagnostiquer et aider 5 000 foyers a sortir de la précarité énergétique pour un budget de 2,6 M€.
– Dispositif **ECOSOLIDAIRE**: aide pour les foyers défavorisés à s'équiper en Chauffe Eau solaire (CES). Un budget supplémentaire de 2,3 M€ a été mobilisé et plus de 1 100 dossiers instruits en 2018.
– 5 installations de **climatisation solaire** ont bénéficié d'un financement PO FEDER 2014/2020 à hauteur de plus de 200 k€.
– **Installation collective de CES en logement social** : 99 logements de bailleurs sociaux ont été cofinancés avec le PO FEDER 2014/2020 à hauteur de plus de 171 k€.
– Financement de chauffe-eau solaire pour 5 déchetteries de CINOR avec le PO FEDER 2014/2020 (près de 10 k€).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

En 2018, dans le cadre de l'ajustement du PO FEDER 2014-2020, plusieurs dispositifs nouveaux ont été créés pour promouvoir le développement de réseau de l'éclairage public performant (FA 4.11 : rénovation de l'éclairage public – LED), créer des infrastructures de recharge des véhicules électriques, ou encore soutenir des installations photovoltaïque en autoconsommation.

– Lutte contre la précarité énergétique : 3 opérations en cours de réalisation (277 logements) avec un bailleur social pour améliorer le cadre de vie, le confort et lutter contre la précarité énergétique.

I.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs 2018

ECOSOLIDAIRE (CES particuliers) : 1100 subventions accordées
CES en logement social : 99 logements de bailleurs sociaux

SLIME : 5 000 familles bénéficiaires

Chèques photovoltaïques :
282 dossiers instruits, 171 installations réalisées

2 centrales PV en autoconsommation dans le tertiaire.

I.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pistes de progrès

L'amélioration des dispositifs et actions continuera de s'effectuer par leur suivi dans le cadre de la Gouvernance Énergies Réunion et en déclinaison de la PPE (validation et mise en œuvre du nouveau cadre de compensation de la petite MDE)

Mise en œuvre de nouveaux dispositifs cofinancés par le FEDER (éclairage public, autoconsommation dans le tertiaire, bornes de recharge)

Éclairage budgétaire

Les actions réalisées dans ce cadre en 2018 = **19,4 M€**

Textes et documents cadres

– Loi de transition énergétique du 17 août 2015
– SRCAE: Schéma Régional Climat Air Energie (2013)
– PPE qui devient le volet énergie du SRCAE (2016) et le décret interministériel du 12 avril 2017 adoptant la PPE
– SRB : Schéma Régional Biomasse : en cours (2018)
– PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : en cours d'élaboration en 2018, incluant le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La Réunion a été classée, avec Madagascar et les autres îles du sud-ouest de l'océan Indien, parmi les 34 "points chauds" de la biodiversité dans le monde par l'Union mondiale pour la nature (UICN). Elle dispose d'un patrimoine naturel riche, diversifié, exceptionnel classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco (pitons, cirques et remparts) qu'il s'agit de préserver et de valoriser.

Quelques chiffres caractéristiques :

169 367 ha d'espace naturel en protection forte inscrit au SAR (66 % surf.)
28 espèces menacées couvertes par un plan d'actions
(Plans Nationaux d'Actions ou Plans De Conservation)
et taux strict d'espèces endémiques de 28 %

Les priorités de la mandature

Pilier 4 : Libérer la terre réunionnaise

Les actions phares de 2018

– Signature d'une déclaration d'intention pour coordonner les actions en faveur de la préservation de la biodiversité locale et orienter le cadre général des travaux de **Agence Régionale pour la Biodiversité de La Réunion.**
– suite à la création en 2017 d'une **Conférence des Acteurs de l'Eau** définissant la stratégie de mise en œuvre du Plan Eau DOM pour La Réunion, en 2018, validation du document stratégique pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement à La Réunion
– **Approbation du Plan Santé Environnement 3 (PRSE3) avec l'État** : connaître et réduire les impacts environnementaux néfastes sur la santé (Commission permanente du 17 décembre 2018).
– **Poursuite de la procédure de modification du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et accompagnement des collectivités pour le décliner** dans les documents d'urbanisme

I.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Les actions réalisées en 2018 en matière de développement durable se déclinent comme suit :

- Préserver, valoriser le patrimoine naturel
- Développer la connaissance des milieux
- Concilier développement économique et préservation de l'environnement

1) Préserver, valoriser le patrimoine naturel

– Soutien aux actions de protection des pétrels endémiques et puffins indigènes par l'association AV2M en cohérence avec le projet LIFE+ Pétrels porté par le Parc national
– Soutien à l'étude sur la caractérisation des habitats mésothermes de La Réunion (porté par le CBNM)
– Soutien au programme de conservation du Tuit-Tuit par la SEOR
– Le montant total de la subvention s'élève à plus de 940 k€ (fiche action 5.08 du POE FEDER 214/2020)

2) Développer la connaissance des milieux

– Par l'accord cadre signé avec le CIRAD, la Région contribue au financement des programmes de recherche du CIRAD qui s'articulent autour de 4 Dispositifs de Programmation en Partenariat (DPP):

- One Health : santé animale et humaine dans la zone océan indien, intégrant la perméabilité entre maladies humaines et animales,
- BSV : Biodiversité et Santé Végétale, visant la conservation et la valorisation de la biodiversité des écosystèmes,
- COSAQ : Co-conception de systèmes agroalimentaires de qualité,
- SIAAM : Services et impacts des activités agricoles en milieu tropical,

- Extension du Pôle de protection des Plantes (3P) engagé en 2018, plateforme à vocation régionale qui fédère les acteurs clés de la biodiversité et de la santé végétale

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

– Participation au projet européen « BiodivERsA3 » visant à renforcer la recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, par la mise en réseau dans l'Espace Européen de la Recherche

3) Concilier développement économique et préservation de l'environnement

– Suivi administratif et financier du programme LIFE+ Forêt Sèche 2014/2020, porté par le Parc National de La Réunion, cofinancé par la Région Réunion à hauteur de 300 k€

ZOOM sur la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion

La loi prévoit la possibilité de créer des « Agences Régionales de la Biodiversité » (ARB). La Région Réunion a fait part à l'AFB de son intention de créer une ARB sur son territoire et a sollicité son appui, en termes de procédures. A cet effet, une **déclaration d'intention** a été signée le 14 juin 2018 par l'Etat, l'AFB et la Région afin de coordonner leurs actions en vue de faire face aux enjeux de préservation du patrimoine naturel exceptionnel et de développement économique et social du territoire réunionnais ainsi que ceux de la zone océan Indien en lien avec le changement climatique.

Dans le cadre de la mission de préfiguration, les signataires s'engagent à co-animer une **démarche partenariale** visant à atteindre les objectifs ci-après :

1. Élaboration d'une feuille de route sur le volet climat et biodiversité ;
2. Coordination de la concertation territoriale ;
3. Identification des principaux enjeux et manques,
4. Établissement d'un état des lieux des outils de conservation et de gestion du patrimoine naturel régional existant
5. Évaluation de la SRB 2013-2020 et définition des orientations pour la stratégie suivante, ce qui constituera les orientations de la future ARB ;
6. Validation des étapes du processus de création de l'ARB ;
7. Installation de l'ARB.

I.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

– **Dispositif emplois verts** (embellissement et entretien du patrimoine naturel et culturel) : e*n 2018*, suppression des contrats aidés remplacés par les PEC (Parcours Emplois Compétence) et une baisse brutale du nombre de contrats et de la participation financière de l'État :

- confirmation de l'engagement de la Collectivité par augmentation de sa participation financière pour compenser la baisse de l'État à 50 %
- renouvellement de 83 chantiers en faveur de 50 associations, soit un effectif de 967 PEC et 113 encadrants techniques
- création d'un groupement d'employeurs (GEAIDE 974) : 16 adhérents

– Atténuation de la pression exercée sur le lagon :

- contribution au financement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Réserve Naturelle Marine Nationale de La Réunion (RNMR) dont les missions sont la surveillance, la sensibilisation, l'éducation l'entretien des aménagements et le suivi des milieux à hauteur de 230 k€
- soutien de l'Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque Requin (ACRAR), participation aux instances consultatives et décisionnelles et cofinancement (300 k€)
- participation au programme réunionnais de pêche de prévention (210 k€)
- soutien à l'étude du déploiement du dispositif vigie requin à de nouveaux sites et usagers, au test d'équipements de protection individuel
- Organisations de manifestation sportives sportives dans le respects de l'environnement : « Elio Surf Challenge », 7ème édition du Pandathlon agrée par le WWF (marche/découverte du site de Villèle / 1700 participants / 26 k€ de recettes reversées à une association œuvrant pour la protection de la nature et de la biodiversité).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Indicateurs 2018

Surfaces préservées au SAR (valeur 2016) :
Espace agricole : 52 529 ha
Espace naturel - forte valeur :169 154 ha / moindre valeur : 22 923 ha

Emplois verts :
83 chantiers réalisés / 963 PEC
113 encadrants techniques

Pistes de progrès

– Coordonner et préfigurer les missions de l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité de La Réunion (en coordination avec l'État et l'AFB)

Éclairage budgétaire

Les actions réalisées dans le cadre de cette finalité représentent en 2018 de l'ordre de **15,6 M€**

Textes et documents cadres

– Schéma d'Aménagement Régional (2011) en cours de modification
– Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2013-2020
- loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
– Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Chiffres clés :

40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté
21 % d'illettrés des adultes entre 16-65 ans (100 000 personnes),
taux de chômage le plus élevé de France : 24 %
taux de chômage de 46 % pour les jeunes de 15 à 24 ans
1 Réunionnais sur 10 atteint du diabète

Les priorités de la mandature

Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles
Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

Les actions phares de 2018

Malgré les progrès accomplis sur le plan social et économique, notamment dans le domaine de la santé, du logement ou de la formation, l'augmentation régulière des revenus moyens et l'amélioration des conditions de vie, les situations de grands écarts persistent au sein de la société réunionnaise. Les difficultés de vie et d'insertion rencontrées notamment par les jeunes et les actifs de l'île se sont traduites par des manifestations sociales d'envergure en novembre 2018.

Les actions réalisées en 2018 en matière de développement durable se déclinent comme suit :

- Plus d'égalité des chances pour les familles
- Engagement volontariste pour plus de cohésion sociale
- Solidarité entre territoires

I.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1) Plus d'égalité des chances pour les familles

– Désenclavement et aide à la prise en charge du billet d'avion : en complément du volet Réunion-Métropole, l'aide à la prise en charge du billet d'avion a été étendue aux personnes originaires de La Réunion vivant ailleurs. Rapprochement familial et mobilité alternante ainsi facilités pour **154 600** personnes en 2018.

– Mobilité éducative :

- accompagnement des lycées, université, écoles d'architecture des beaux arts dans le cadre de la leurs programmes annuels de mobilité
- soutien dans le cadre de voyages pédagogiques, de stages pratiques, de la Convention d'Éducation Prioritaire entre l'académie de La Réunion et Sciences Po Paris, d'échanges universitaires ...
- soutien au travers de 13 dispositifs d'aides individuelles de lycéens poursuivant des études secondaires dans filières d'études secondaires saturées ou inexistantes localement
- mesures d'accompagnement d'étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles, scolarisés en universités étrangères

– Formation professionnelle en mobilité - programme volontaire d'acquisition de qualifications professionnelles au moyen de la mobilité :

- « Etudier et vivre au Québec » : 52 formations de type BTS (3 ans)
- 369 stagiaires de formation professionnelles dans 21 établissements dans 7 régions
- accompagnement de 712 jeunes en formations médico-sociales en Métropole et en Europe
- soutien de 166 demandes d'aides pour des stages professionnels

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

– Plan Ordinateur Portable (POP) :

- mise en place d'un financement de la **connexion Internet** pour les familles les plus modestes (POP 2) en parallèle du bon pour l'acquisition d'un ordinateur portable des lycéens
- mise en œuvre du POP 3, par la dotation de chaque primo lycéen et apprenti d'une **tablette tactile détachable**
- Rentrée 2018 : POP 3 a permis d'équiper en tablettes tactiles **14 066 lycéens et apprentis** et d'accompagner financièrement **464 élèves** dans la souscription d'**une connexion internet** (budget de 7,6 M€ a été injecté dans l'économie locale profitant à 42 entreprises conventionnées avec la collectivité)

– Lutte contre l'illettrisme : en 2018, la Collectivité a poursuivi la mise en œuvre du dispositif Cases à lire, d'une part en renouvelant les 38 Cases à Lire portées par 21 associations et en professionnalisant les animateurs par la mise en place d'un programme d'accompagnement, suivi par 42 animateurs.

– Politique de la Ville : la Collectivité est partenaire de 13 contrats de villes concernant 49 quartiers prioritaires à La Réunion. En 2018, un cadre d'intervention spécifique et l'engagement d'une enveloppe de 200 k€ pour le soutien des projets en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville a été voté.

– Amélioration et réhabilitation des Logements : action volontariste déclinée en 3 dispositifs :

- accompagnement des familles pour l'amélioration de leur logement, sous condition de ressources
- programme de réhabilitation thermique (277 logements) et de réhabilitation de logements sociaux avec accession (212 logements)
- engagement d'une enveloppement prévisionnelle de 15 M€ pour intervenir en cofinancement avec l'État en faveur des 363 familles identifiées privées de l'AL Accession en 2019.

ZOOM sur l'amélioration du parc privé de logements

La Région a mis en place le dispositif en 2016 et a confié par voie de convention, à des opérateurs agréés (PACT Réunion et SICA HABITAT), l'ingénierie administrative, technique et financière pour le montage des dossiers jusqu'à la réalisation des travaux.

Depuis le lancement du dispositif en mai 2016 et jusqu'à fin 2018, 1079 familles ont bénéficié de la subvention régionale (546 en 2018), soit un montant total engagé par la Région de 22 M€. L'aide moyenne consentie est de l'ordre de 18 K€ et couvre pour l'essentiel des remises aux normes électriques, de couverture et d'étanchéité des toitures et des remises en état des sanitaire et salles de bains.

Le délai moyen de traitement d'un dossier, de l'instruction chez l'opérateur, jusqu'à la phase de livraison des travaux de situe autour de 9 mois (6 mois opérateur, 1 mois Région, 2 mois travaux).

– Politique régionale de santé :

- financement de programmes d'actions de 26 associations
- engagement d'un programme d'accompagnement des patients et de leur famille (lutte contre le cancer) à hauteur de 100 k€
- **le diabète décrété cause régionale** actant la volonté de la Région d'intervenir comme partenaire dans la lutte contre ce fléau
  - **projet cafétérias lycées :** proposition par les lycéens de menus équilibrés, adaptés à leurs envies (en lien le Rectorat)
  - soutien des associations ADN974, Maison du diabète et Challenge des seniors 974 grâce auxquelles plus de 10 000 personnes sont sensibilisés par des opérations de prévention chaque année

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

2) <u>Engagement volontariste pour plus de cohésion sociale</u>

– égal accès au droit et à la justice et aide aux victimes
– égalité hommes /femmes
– actions de sensibilisation pour la mixité, lutte contre les discriminations, en direction des jeunes
– actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et celles faites aux femmes (Enquête Virage-violences, Téléphone Grave danger,..)

3) <u>Solidarité entre territoires</u>

– Prévention des risques dans l'Océan Indien

- PIROI :Une Plateforme pilotée par la Croix Rouge et soutenue par la Région (186 553 € en 2018 en contrepartie du Feder -Programme Interreg V Océan Indien) mène des actions de prévention des risques naturels dans l'océan Indien (formation des acteurs locaux, appui aux politiques publiques, maintien d'un matériel d'urgence).
- RenovRisk – impacts : programme en partenariat avec l'Université de La Réunion, Météo France et les universités de la zone, évaluant l'impact du changement climatique sur l'aléa cyclonique dans le sud-ouest de l'océan indien, notamment les impacts économiques des cyclones dans la zone (cofinancement Région/Feder – prog. Interreg V)

– Partage de savoirs et de savoirs faire

- **Volontaires de solidarité internationale (Association France Volontaires) :** ce programme, cofinancé par la Région permet à de jeunes réunionnais de participer à des projets de coopération en étant affectés auprès de partenaires des pays de la zone océan Indien. Les missions concernent le développement économique (appui aux chambres de commerce par exemple), l'environnement (appui aux structures locales de gestion des déchets, …), la culture et la francophonie (appui aux alliances et centres culturels).
- **Appel à projets 2018 dans le cadre du dispositif régional de coopération dans l'Océan Indien :** à l'issue de l'appel à projets lancé en septembre 2018, 14 projets ont été sélectionnés sur les 27 reçus.
  - 4 portent sur l'éducation et le tourisme à Madagascar et aux Comores (dont le projet porté par l'association Lycéens en action décrit ci-contre)
  - 10 portent sur la préparation de projets Interreg. Dans ce cadre, l'École de la 2ème chance de La Réunion a bénéficié d'un soutien de la Région Réunion pour initier une école de la 2ème chance à Maurice. Un financement a également été attribué à l'IRD pour préparer un projet Interreg de sensibilisation à la préservation des récifs coralliens à Maurice et aux Seychelles.

Zoom sur le projet porté par l'association Lycéens en action

Au titre du dispositif régional de coopération dans l'Océan Indien a été retenu le projet de coopération éducative aux Comores porté par l'association Lycéens en action, hébergée au sein du Lycée Paul Moreau de Bras Panon. Lycéens en Action souhaite mobiliser les compétences de 12 jeunes élèves de section d'enseignement professionnel du Lycée Paul Moreau dans le cadre d'une action de coopération éducative aux Comores qui interviendra au cours des vacances scolaires de mai 2019. Le projet visé mêlera chantier participatif et formations pour les jeunes.

Il s'agira d'une part, d'améliorer les conditions de soin et d'hygiène de l'hôpital du village d'Ouzouiani, à travers l'installation d'un point de traitement de l'eau de pluie ainsi que d'une centrale photovoltaïque. Par ailleurs, ce chantier-école mobilisera 12 lycéens comoriens qui participeront aux chantiers avec les 12 lycéens réunionnais. Afin de pérenniser les installations, et d'encourager les initiatives locales, il est parallèlement prévu des formations dans les domaines du photovoltaïque et du traitement de l'eau, ainsi que des échanges entre jeunes réunionnais et comoriens sur les mêmes thèmes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

Le projet s'appuiera sur plusieurs partenariats parmi lesquels :

- *la convention signée entre l'association Lycéens en Action qui pilote l'opération et l'Association de la diaspora comorienne Initiative Océan Indien pour le Développement (IOIDE) pour les liens avec les autorités et la population locale, et le lycée Paul Moreau ;*
- *une convention signée entre le lycée Paul Moreau et le lycée public d'Ouziouani concernant l'appariement des établissements ;*
- *les partenariats conclus avec le secteur privé : avec l'entreprise Watertechnology et l'entreprise Nétisse, respectivement spécialisées dans le domaine du traitement de l'eau à La Réunion ou du photovoltaïque aux Comores.*

I.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Indicateurs 2018

VSI : 43 en poste dans la zone OI

Continuité territoriale : 154 600 personnes bénéficiaires
Billets Réunion/ Métropole : 120 512 bénéficiaires
Billets Métropole/ Réunion : 34 088 demandes

Cases à lire : 38

Logement : 546 aides à l'amélioration de l'habitat
Réhabilitation thermique : 277 logements

I.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Pistes de progrès

- Continuité du programme de professionnalisation des animateurs des Cases à Lire, en 2019
- Identifier les aides attribuées par la région relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Poursuivre le dispositif d'amélioration des logements privés et conventionnement avec les bailleurs sociaux sur des projets de réhabilitation de logements avec accession à la propriété

Éclairage budgétaire

Les actions réalisées dans le cadre de cette finalité en 2018 représentent de l'ordre de **81,7 M€**

Texte et documents cadres

– Égalité des chances et cohésion sociale : ***Actions toutes volontaristes de la Collectivité régionale***
– La lutte conte l'illettrisme est devenue compétence de la Région depuis la loi du 5 mars 2014 (Art. L.121-2 du code de l'Éducation)
– Coopération et solidarité : Interreg V Océan indien

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Caractéristiques et chiffres clés :

dynamisme de la démographie scolaire, insularité-étroitesse du territoire, contraste entre Hauts de l'île et agglomérations littorales

Les priorités de la mandature

Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais
Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not'fierté

Les actions phares de 2018

– Programmation de l'ouverture de 2 nouveaux lycées :

- **Lycée du Sud (Etang-Salé) :** orienté vers les métiers de l'hôtellerie et du tourisme pour une livraison prévisionnelle en 2023/2024
- **Lycée de l'Ouest (Le Port) :** orientée vers les métiers de la mer pour une livraison prévisionnelle en 2024

- Programmation de réhabilitation de 36 lycées (près de 350 M€) avec 13 réhabilitations achevées en 2018,

- Approbation du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**,

Les actions réalisées en 2018 en matière de développement durable se déclinent comme suit :

- La réussite éducative
- L'élévation du niveau de qualification et l'insertion professionnelle
- L'accès à la culture pour tous
- L'accès du plus grand nombre au sport

I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1) La réussite éducative

– Un environnement de qualité pour la jeunesse réunionnaise et des conditions optimales d'apprentissage et d'enseignement sont offertes par :

- **programmation de réhabilitation de 36 lycées (près de 350 M€) :**
  - 13 réhabilitations achevées en 2018
  - 18 chantiers en cours en 2018
  - 5 chantiers en phase d'étude pour leur réhabilitation en 2018
- **rénovation thermiques des lycées :**
  - démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de 18 lycées
- **réalisation d'un audit sur les infrastructures réseaux existantes** (enveloppe de 270 k€ pour la réalisation de l'audit et l'acquisition de matériel nécessaire à la prise en main de niveau 2
- reconduction du dispositif d'aides Région / Département pour les étudiants leur apportant une vision exhaustive, une plateforme numérique www.espaceetudiant974.re et un guichet physique commun aux 2 institutions sur le campus du Moufia durant la période des inscriptions
- aides aux manuels scolaires mais aussi des bourses régionales de la réussite, des aides aux étudiants en doctorat, des allocations post-doctorale

– Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

2) L'élévation du niveau de qualification et l'insertion professionnelle

– approbation du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**, outil structurant en matière de formation professionnelle, d'orientation et d'emploi pour les cinq prochaines années. Il doit répondre aux 6 enjeux suivants :

- élever le niveau de qualification
- favoriser l'épanouissement personnel, grâce à l'orientation choisie
- réduire les inégalités et assurer l'égalité des chances
- adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques et au développement économique futur
- accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins présents et futurs en main d'œuvre et compétences
- contribuer à la compétitivité des entreprises

– poursuite de l'accompagnement de la **validation des acquis de l'expérience** (7 point d'accueil sur le territoire) : accueil de plus de 3 100 candidats à la VAE dont 67 % de femmes

– continuité du partenariat Université / Région (2017/2020) portant sur des actions communes et partagées, articulées autour des axes stratégiques :

- permettre la réussite de tous à l'Université, notamment en Licence
- développer les capacités, la diffusion et la valorisation de la recherche

– mise en œuvre du **Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)**

ZOOM sur le Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)

Mise en œuvre du **Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)** :

- engagement d'une enveloppe financière de près de **26 M€** pour la réalisation de **5 771 places de formations supplémentaires** sur le territoire régional ou en mobilité
- maintien de l'effort propre de la Collectivité au titre de l'effort régional fixé à **6 338 entrés en formation** avec une part de 43 % de places destinées aux personnes peu ou pas qualifiées ou des formations de remises à niveau, de maîtrise de savoirs de base…
- réalisation de plus de 4 000 entrées en formation supplémentaire pour les mêmes publics cibles ou les catégories de formation

3) L'accès à la culture pour tous

Les interventions régionales s'articulent autour de 2 axes : la démocratisation des pratiques culturelles et la démocratisation de la diffusion de la culture dans son spectre entier : Théâtre – Danse – Littérature- partage de la culture métisse, …

– Accès à la diffusion artistique

- Dispositif **hors les murs** : s'adresse aux compagnies qui souhaitent diffuser leur spectacle en dehors des lieux conventionnels, sur des territoires éloignés de l'offre culturelle. Des spectacles gratuits sont offerts aux habitants des communes. Un montant de 13 054 euros a été mobilisé en 2018 pour 3 représentations réalisées par 3 compagnies dans 3 communes
- Dispositif « **lycéens et apprentis au cinéma** » : plus de 92 k€ ont été consacrés pour l'accompagnement de 13 acteurs, l'acquisition de matériels pour 2 structures associatives, l'organisation de 9 festivals de cinéma au profit de 35 établissements (5 928 élèves) ainsi que pour le dispositif en direction des publics empêchés "Passeurs d'images"

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- **« Un livre Un Transat »** bibliothèque éphémère, déployée sur 4 nouveaux sites, Cap Méchant (St-Philippe), plage de la Saline, berges de la Rivière des Roches (St-Benoît) et salon du livre jeunesse de St-Leu. En 2018, 3 029 personnes ont bénéficié de ces installations.
- **Les résidences artistiques de territoire** reconduction du dispositif (initié en 2016). Dispositif visant à associer équipe artistique et territoire pour installer une présence artistique sur des territoires prioritaires et contribuer à transformer le rapport de la population à l'art et aux artistes, interroger l'espace public, favoriser les projets fédérateurs visant notamment à développer la relation avec la population, privilégiant des démarches participatives (6 projets retenus et réalisés dans l'ouest, l'est et le Sud de l'île).

ZOOM sur le dispositif Guétali

Le dispositif « Guétali » a été mis en œuvre pour renforcer l'exploitation des créations et toucher des publics éloignés de l'offre culturelle (9 compagnies retenues). Poursuite du Guétali, expérimenté en 2018, valorisant la création artistique locale, la diffusion de qualité et de proximité, tout en développant l'économie du spectacle. Ce label a participé également à la professionnalisation du secteur en créant une lisibilité nouvelle et une appropriation économique, touristique consolidant la filière sur l'ensemble du territoire réunionnais. Année 2018/début année 2019 : 141 représentations dans 23 communes.

– Accès à l'enseignement artistique et aux pratiques culturelles

- Les Centres pédagogiques du **Conservatoire à Rayonnement Régional** répartis dans les 4 micro-régions de l'île permettent la pratique de la musique et de la danse. Ils font l'objet de travaux de réhabilitation et de modernisation importants. Plus de 1 600 élèves bénéficient d'un enseignement de qualité avec une politique tarifaire globale très avantageuse pour les familles (30 % des élèves en demi-tarif ou totalement exonérés).
- **Soutien aux établissements d'enseignement artistique :** en 2018, 106 046€ ont été alloués pour des programme de formations ou d'équipement des écoles de musique, danse, théâtre ou cirque, permettant d'offrir des conditions de travail plus favorables aux élèves et équipes des écoles
- **Valorisation et transmission du patrimoine immatériel – Fête du Maloya :** Interventions d'artistes, de conteurs et d'associations dans 95 établissements scolaires, dont 2 lycées et participation de 16 écoles à des ateliers du Village Maloya au Musée Stella Matutina
- **États Généraux de la Culture « Culturanoo »** , large consultation des Réunionnais en matière culturelle, lancée en 2018 et clôturée en 2019. Recueil de la parole des Réunionnais sur la culture, conçu pour que chaque citoyen puisse s'exprimer en toute liberté sur la question culturelle, sur ses désirs et ses attentes, nourrissant la réflexion sur les futurs contenus de politique culturelle.

4) L'accès du plus grand nombre au sport (engagement majoritaire des Plans de Relance Régional 1 et 2)

– PRR 1 : subvention de plusieurs types d'équipements : stades, plateaux sportifs, piscines, courts de tennis… bénéficiant tant à un public jeune que plus âgé. En 2018, 23 projets supplémentaires ont été financés.

– Plan de relance régional 2

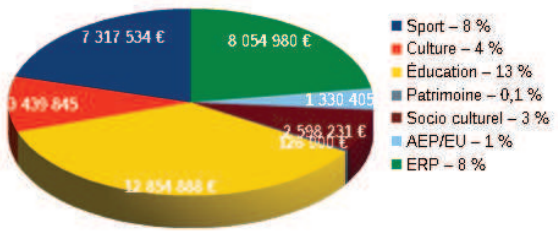
- Après bilan du PRR1 (mai 2017), approbation du Plan de Relance Régional 2, pour 6 ans (reconduction de l'enveloppe de 300 M€)
- **Éducation et sport**, secteurs privilégiées du PRR2, plus de 20 M€ ont été engagés en faveur de ces deux domaines d'intervention, soit environ 57 % des subventions en 2018, dont plus de 7,3 M€ pour le sport

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

ZOOM sur le Plan de Régional de Relance

La Région a donc apporté son soutien à la réalisation de **88 nouveaux projets** au cours de l'année 2018 : 34 pour les écoles, 23 pour le sport, 12 pour les établissements recevant du public, 12 pour la culture et les équipements socio-culturels, 6 pour l'assainissement et 1 projet pour le patrimoine.
Les secteurs privilégiés sont traditionnellement ceux de l'éducation et du sport. Plus de **20 M€** ont été engagés en faveur de ces deux domaines d'intervention, soit environ 57 % des subventions en 2018. L'action régionale répond en cela aux réalités du terrain et aux attentes des communes.

Répartition des subventions par secteur en 2018



I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Indicateurs
2018

Aides et allocations en faveur des étudiants inscrits à La Réunion :
4 308 bénéficiaires (année scolaires 2017/2018)

770 jeunes lycéens sportifs bénéficiaires d'une bourse de 2010 à 2018, pour un montant cumulé de 1 954 500€

I.4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Pistes de progrès

- Plan de Régional de Relance : poursuivre la dynamique engagée en accordant une attention particulière au développement des territoires des Hauts et des quartiers prioritaires et en optimisant les moyens financiers avec les mesures prévues au POE FEDER 2014-2020 (et en cohérence avec les dispositifs de l'État et du Département).

Éclairage budgétaire

Les actions réalisées dans le cadre de cette finalité en 2018 représentent de l'ordre de **172,8 M€**

Textes et documents cadres

– *CPRDFOP*
– *SEFFORE*
– *Schémas Directeurs Culture (Salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, schéma des enseignements artistiques)*
– *Schémas Directeurs Sport (schéma des équipements sportifs)*
– *PRR2*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Marqueurs et chiffres clés :

4 337 000 tonnes de déchets générés en 2015
705 Kt de déchets non dangereux (hors déchets organiques)
dont 451 kt éliminées par enfouissement (64%)

Les priorités de la mandature

Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies
Pilier 4 : Libérer la terre réunionnaise

Les actions phares de 2018

– Concertation dans le cadre de l'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** qui couvre l'ensemble des déchets du territoire. Réunion
– Prise en compte du scénario **« Zéro déchet » en 2030**, dans les travaux d'élaboration du PRPGD
– Présentation de l'avancement du scénario « Zéro déchet » et du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) lors du Comité de pilotage (oct. 2018)

Les actions réalisées en 2018 en matière de développement durable se déclinent comme suit :

- Économie circulaire
- Valorisation des filières locales et de la production locale
- Accompagnement des entreprises durables
- Une stratégie d'achats responsables
- Le développement d'usages et de services numériques

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

ZOOM sur le scénario « zéro déchet » (= zéro déchet valorisable enfoui)

En 2018, la Région s'est prononcée sur un **objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030.** Il s'agir d'accompagner la transformation écologique des entreprises réunionnaises, par une structuration forte des filières de collecte et de recyclage des déchets et en développant des solutions comme les ressourceries et autres ateliers de réparation d'objets abandonnés.

Dans ce cadre, le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit :
- **des objectifs ambitieux en matière de prévention et de réduction de déchets** (-27 % pour les Déchet Ménagers et Assimilés en 2030 / 2015) avec notamment la réduction de la production de déchets (prévention), la collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative
- **le développement des recycleries, des ressourceries et des ateliers de réparation**
- la valorisation énergétique des déchets (sans revente d'électricité en cohérence avec le projet de PPE révisé) par un procédé respectueux de l'environnement (qualité de l'air, protection des sols et de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages, santé pour la population) **sans production de déchets dangereux** pour lesquels il n'existe pas à La Réunion d'installation de stockage.

La Région préconise de retenir des procédés de type **pyrogazéification** (pas de production de furanne ni de dioxine) avec production de syngaz (méthane et autres gaz). Ce procédé permettra de s'orienter vers la fin de enfouissement des déchets non dangereux et également d'installer des unités modulables et réversibles en fonction des volumes de CSR à valoriser.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1) Économie circulaire

– **Élaboration du Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC)**, en lien avec l'étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à l'île de La Réunion pilotée par NEXA.

Le PRAEC se décline ainsi en 5 piliers et 25 actions. Chaque action fait l'objet d'une fiche action dans laquelle est précisée le descriptif, le pilote, les partenaires associés et le chiffrage financier.

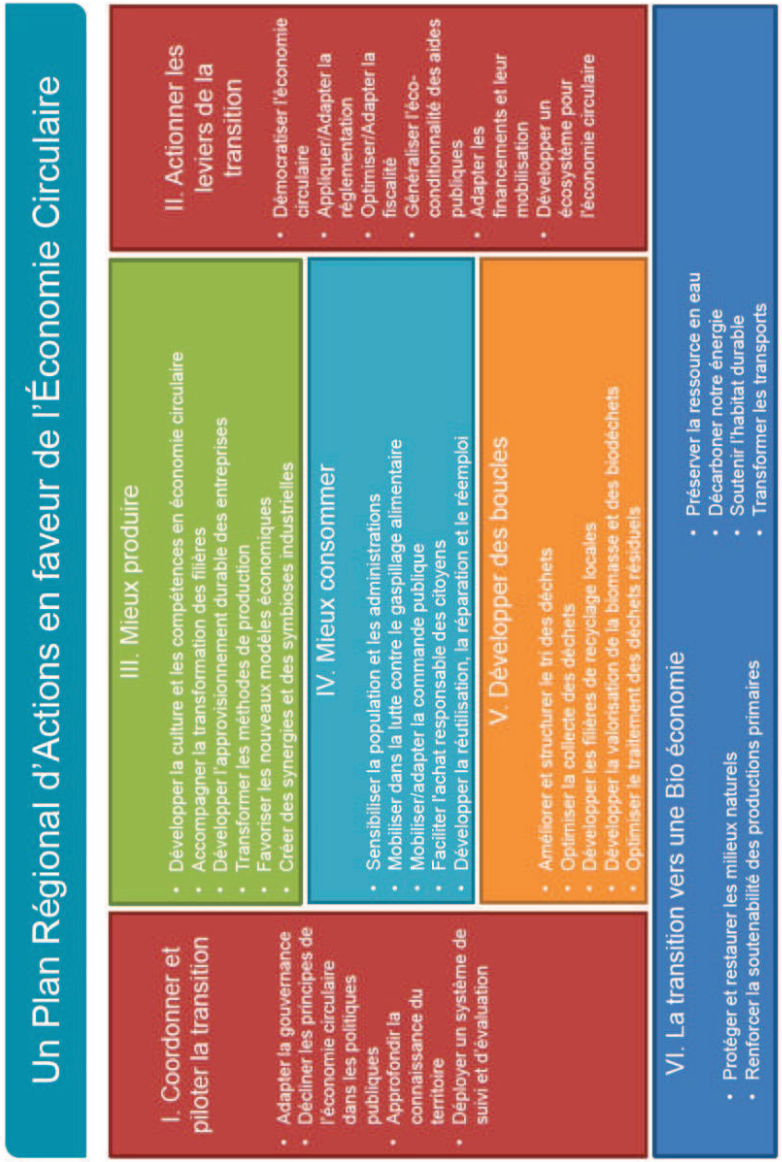
– Lancement d'un **appel à projets « économie circulaire »** en co-portage avec l'Ademe :

- réception de 36 dossiers en phases de pré-candidature
- désignation de 22 lauréats (1,5 M€ en cofinancement Région et Ademe)

– Actualisation et ouverture du cadre d'intervention de 2016 pour le soutien du développement de l'économie circulaire, élaboré par la Région à tous les champs de l'économie circulaire : soutien de 8 projets pour un montant de près de 310 k€

– Accompagnement des actions de communication valorisant les acteurs de l'économie circulaire

– Sensibilisation des acteurs de l'économie circulaire, lors du lancement de l'appel à projets à l'Économie de la Fonctionnalité



Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

2) <u>Valorisation des filières locales et de la production locale</u>

– Restauration scolaire : stratégie en faveur de la production locale et de développement du tissu économique local par la valorisation de la production locale. Les menus de certains jours sont composés uniquement de produits locaux « 100 % pei ». Introduction progressive de la « Volay pei » et des fruits locaux :

- travail sur la mise en place de la Charte pour une restauration collective responsable à La Réunion (signature début 2019)
- mise en œuvre des marchés de denrées alimentaires du groupement de COmmandes de Denrées Alimentaires de la RéUNion (CODARUN)
- augmentation de la commande de fruits (30 % à 49 %) et de légumes locaux (52 % à 60 %) de 2017 à 2018, pour la restauration scolaire des lycées
- « Ambassadeurs de lutte contre le gaspillage alimentaire » : mise en place dans 8 lycées volontaires de 8 jeunes volontaires en service civique, pour une mission consacrée à un diagnostic du gaspillage alimentaire et à la mise en place d'actions de sensibilisation, en association avec La Ligue de l'enseignement et l'organisme porteur du Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)

3) <u>Accompagnement des entreprises durables</u>

– Accompagnement et encouragement des éco-entreprises par le soutien et la participation au deuxième Forum des Eco-Entreprises porté par le Cluster Green (près de 90 exposants et de 1 500 visiteurs)
– Participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP, pour le poste de chargé de mission qui assure l'animation liée à la gestion des déchets du BTP
– contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion
– Incitation des entreprises touristiques respectueuses d'un développement durable
– Accroître la place de l'ESS et la valoriser pour en faire un levier de croissance d'une économie de proximité. Création d'une cellule dédiée gérant 2 dispositifs : ACI (Atelier et chantiers d'Insertion et DLA (Dispositif Local d'Accompagnement

4) <u>Une stratégie d'achats responsables</u>

– Politique d'achats responsables matérialisant une « Stratégie du Bon Achat »
– Insertion dans les marchés publics de la Collectivité de clauses sociales, environnementales et éthiques

5) <u>Le développement d'usages et de services numériques</u>

– Chèques numériques permettant la transformation numérique des TPE et PME
– Tourisme numérique : définition d'une stratégie de tourisme numérique en cohérence avec le Schéma d'aménagement touristique de la Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Indicateurs
2018

Économie circulaire :
- soutien de 8 structures pour un montant de près de 310 k€
- lancement de la 1ère session de l'appel à projets économie circulaire :
22 lauréats pour un montant global de près de 1,5 M€ (cofinancement)

Filières et production locales :
- 46 % de produits locaux dans l'assiette du lycéen

Pistes de progrès

– Intégration des notions d'économie circulaire lors des parcours de formations de création d'entreprises
– Accroissement du soutien des acteurs de l'économie circulaire
– Approbation du PRPGD et du PRAEC

I.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Éclairage budgétaire

Les actions menées dans le cadre de cette finalité en 2018 représentent de l'ordre de **37,9 M€**

Textes et documents cadres

– Loi n°2014-856 relative à l'Économie Sociale et Solidaire 31 juillet 2014
– Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, (Loi NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015 du 7 août 2015
– Loi relative à la Transition Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) n°2015-992 du 17 août 2015
– Schéma Régional de Développement Économique d'internationalisation et d'Innovation (SRDEII)
– Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique 29 mars 2016
– Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets(PRPGD) (encours d'élaboration), incluant le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC)
– Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

I.6. ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DE MÉTHODE

Faits marquants 2018

1) Meilleure coopération, concertation entre collectivités dans l'intérêt général et renfort de cohérence à l'échelle territoriale

- **Le conseil consultatif citoyen** : Démarche volontaire de la Région de transformation de son mode de gouvernance avec la mise en place des outils permettant d'ouvrir des espaces d'expression et d'implication des citoyens dans le processus de décision des affaires régionales. Ses objectifs initiaux visent à :
- être l'interlocuteur relais des préoccupations des citoyens
- mieux garantir la co-construction de l'avenir basé sur davantage de justice et d'égalité des chances,
- améliorer la pertinence et l'efficacité de l'action publique en prenant mieux en compte les besoins et aspirations des citoyens,
- encourager l'implication des citoyens dans les orientations publiques,
- valoriser les capacités de réflexion et d'action des Réunionnais,
- favoriser et soutenir les initiatives participatives citoyennes.

– **Développement et continuité de la transversalité des démarches** et de nouvelles gouvernances :

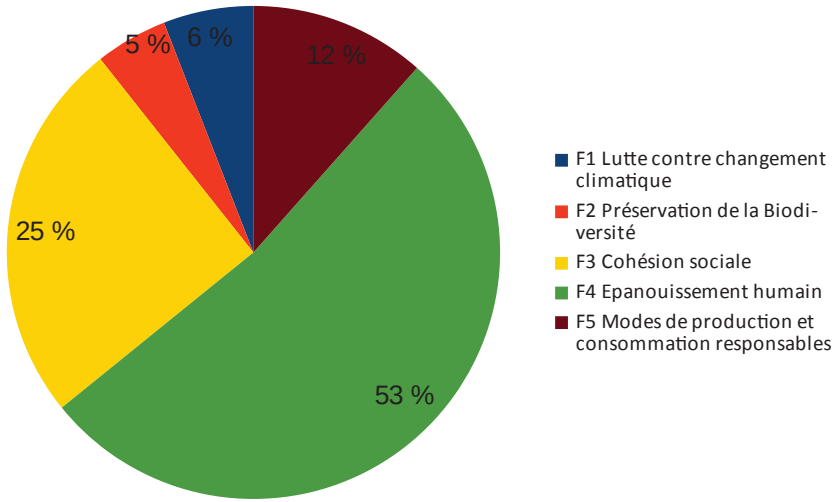
- démarche ITI (Investissements Territoriaux Intégrés) partenariat entre Région et les 5 EPCI de l'île
- partenariats renforcés, notamment avec les chambres consulaires dans le cadre d'actions d'animation économiques
- gouvernance partagée pour l'élaboration de la stratégie des actions à mettre en œuvre : Gouvernance Énergies Réunion, PRSE3, commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PRPGD
- comités de pilotage partenariaux : tourisme, santé, COST, SGH, PEIGIO….

2) Évaluation/ amélioration continue

Les pistes de progrès proposées ont été prises en compte.

RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE

Part de chacune des 5 finalités du développement durable dans le budget global de la Région



Soit, un montant de **328 M€** du budget global consacré au Développement Durable.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE



DEUXIÈME PARTIE

LA POLITIQUE INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les faits marquants de 2018

1) La Région productrice d'électricité renouvelable

– Production photovoltaïque

- La Région compte 11 sites de production photovoltaïque dont 7 sites confiés en exploitation à des tiers sous contrat d'Occupation Temporaire du Domaine Public
- Sur les 4 sites en gestion propre (Hôtel de Région, Lycée Pierre Lagourgue, Lycée Mahatma Gandhi et de l'ombrière PV de l'Hôtel de Région), la production photovoltaïque enregistrée sur le patrimoine régional est 146 MWh
- Accompagnement des entreprises par la SPL Horizon Réunion pour confirmer le potentiel PV des toitures mises à disposition
  ⇒ 14 centrales sur 12 sites devraient être réalisées en 2019, sur les lycées régionaux suite à l'appel à projets lancé en 2017

– Production hydraulique

- les micro-centrales du Bras des Lianes ont été exploitées et maintenues par la SPL Énergies, le remplacement des cellules Haute-Tension de l'étage 1 a été achevé. La sécheresse constatée n'a permis qu'une production de 1,07 GWh. Une enveloppe de 89 000 € a été engagée pour assurer l'exploitation et la maintenance des centrales
- une étude a été réalisée pour identifier les sites potentiels de pompage-turbinage, et de centrales hydrauliques sur réseau d'eau, pour un budget de 100 000 €

II.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2) La Région acteur d'une mobilité propre et durable

– 15 Vélos à Assistance Électrique (VAE) sont à la disposition des agents de la Collectivité pour leurs différents trajets y compris celui entre leur domicile et leur lieu de travail.
– Des véhicules électriques ont également été acquis
– L'ombrière photovoltaïque installée, permet la recharge des VAE et des véhicules électriques du parc de la Collectivité.

3) La Région maître de sa consommation d'énergie

La Région s'est engagée dans un Schéma Directeur de l'énergie sur le Patrimoine(SDEP) qui décline des actions suivant trois axes :

- Comptabilité énergétique (suivi des consommations et actions lorsque des anomalies sont détectées)
- Sobriété énergétique (réduction de la consommation en évitant les gaspillages)
- Efficacité énergétique (travaux de modifications des bâtiments et équipements après calcul en coût global)

Depuis plusieurs années, la collectivité a porté, avec l'appui de la SPL Énergie Réunion, une démarche d'amélioration continue (type ISO 50 001) pour réaliser des économies, alors même que l'amélioration du confort d'usage (climatisation, brasseurs d'air,…) et l'évolution des réglementations (accessibilité, …) génèrent une augmentation des besoins en énergie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces actions ont permis d'obtenir les résultats suivants :

– Bureau de la Région : la réhabilitation de la Pyramide s'est achevée en avril 2017 et le programme d'économie d'énergie mis en œuvre a généré les indicateurs suivants :

- Consommation annuelle : 1 388 722 kWh/an
- Montant de la facture annuelle : 186 665 €

– Reste du patrimoine régional (lycée et centres de formation...)

	2016	2017	2018
Nombre de sites concernés par la démarche	65 : DBA 1 : CPOI	67 : DBA 1 : CPOI	69 : DBA 1 : CPOI
Consommation totale	21 228 MWh	24 893 MWh	22 724 MWh
Evolution de la consommation par rapport à l'année N-1	- 1,46 %	3 %	**-8,7 %**
Montant Facture Globale	3 342 393 €	4 076 613 €	3 622 072 €
Evolution de la facture par rapport à l'année N-1	+ 2,26 %	6 %	**-11 %**
Émission CO2/KWh électrique (705g/kWh)	16,8 Kt	19,7 Kt	16 Kt

Les pistes de progrès

– Poursuite des optimisations de contrats
– Continuité de la missions de maintenance des optimiseurs
– Poursuite des opérations de télé-relèvés
– Exploitation de la centrale PV du CPOI

II.1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions engagées et gains générés en 2018

Actions DBA	Les gains générés
Bilan des consommations et optimisation des contrats d'abonnement	30 000 € d'économies ont été réalisées sur la partie abonnements, en éliminant les pénalités de dépassement
Suivi et maintenance des optimiseurs de puissance Coût de la maintenance des optimiseurs : 7 000 €/an	23 000 € de réduction réalisés sur les abonnements
Opération de télé-relève sur 21 sites Investissement : 380 000 € pour mise en œuvre de la télé-relève sur 21 sites	60 000 € effacés en détectant au plus tôt les dépassements d'appels de puissance Temps de retour sur investissement (TRI): 6,3 ans
Système de Management de l'Énergie sur 22 sites Investissement : 400 000 € pour 2 conventions SPLER 2016 et 2017 et 65 000€ de travaux électrique	Réduction moyenne de 7 % de la consommation par site (moyenne de 3 800 € par site) *soit économie globale de 83 000 €/* an TRI= 5ans Intégration d'actions de sensibilisation au SME : réunion de sensibilisation sur site / distribution de plaquettes de communication et affichette de sensibilisation aux éco usage
Mise en service de la centrale Photovoltaïque du CPOI Investissement : 80 000 €	La centrale a été mise en service en février 2019 Une suppression partielle des appels de puissance jour d'environ 100 kW sur une période de 7 heures a été enregistrée. Économie estimée à 25 000€/an TRI : 4 ans

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES

Faits marquants 2018

1) Cultiver et produire dans le respect de l'environnement, perpétuer les espèces indigènes et endémiques

– Jardins partagés pour les agents de la Région :

- Mise à disposition d'un vaste espace dédié à la culture
- Acquisition par la Région de petits matériels et outillages
- Acquisition de plants (écran végétal et potager) pour les agents volontaires (environ 20-25 agents)
- Engagement à cultiver bio, sans pesticide ni engrais chimique



II.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES

2) Contribuer à la lutte contre la disparition des populations d'abeilles, marqueurs de la biodiversité

– Les nuits sans lumières :

Depuis 2015, la Région Réunion s'implique dans cet évènement par une démarche d'extinction dans les lycées, les musées, les tronçons routiers et les chantiers de la nouvelle route du littoral.

– Le rucher régional :



3 ruches sont installées sur le toit du bâtiment annexe de la Pyramide :

- Une convention a été passée avec un apiculteur professionnel pour la mise en place et l'accompagnement du rucher régional.
- 2 agents ont participé à une première formation d'apiculteurs et une nouvelle formation intitulée "Bonne gestion sanitaire de *varroa destructor* dans les ruchers"

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

3°) Journée de l'arbre

Organisation à l'initiative de la région réunion à participer à la journée de l'arbre le 10 avril, en plantant un arbre et en postant sur les réseaux sociaux les photos des personnes réalisant les plantations.

Les objectifs sont de sensibiliser les citoyens à la protection de la Nature et agir pour la diminution des gaz à effet de serre, en associant le plus grand nombre à cette démarche (institutions publiques et privées, des lycées, des associations). A cette occasion, l'arboretum du Lycée Nelson Mandela a été inauguré.



II.2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES

4) Réduire la consommations de papier

– Depuis 2017, année décisive pour la réalisation de cet objectif contribuant tant à la lutte contre le changement climatique qu'à la préservation des ressources, la Collectivité a continué la mise en place de sa politique de dématérialisation Cf. II.5, ci-après)
- Groupe de travail mis en place en 2018 pour réduire la quantité de papier et mettre en place un système de tri et de collecte, avec l'achat d'un broyeur

5) Faire du tri et recycler

– Dans le cadre de la démarche du tri et du recyclage, des dispositifs sont à l'étude.

Pistes de progrès

– Obligation d'achat d'une proportion de papier recyclé et réduction de la consommation d'ici 2030
– Sensibiliser les agents à la réduction de l'usage de la vaisselle en plastique à usage unique, mettre en place un dispositif de barquette recyclable ou barquette réutilisable pour les repas à emporter
- Actions pour la plantation d'arbres
- Poursuivre l'implantation de ruches sur d'autres sites (MOCA) et la création de jardins partagés sur d'autres sites régionaux

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Les faits marquants 2018

En matière de gestion des Ressources Humaines, l'année 2018 a été marquée par des rendez-vous importants (le renouvellement du Plan Handicap, les élections professionnelles…) et des réalisations qui traduisent le souci d'assurer de bonnes conditions de travail pour les agents (télétravail, médecine préventive, écoute assurée par l'assistante sociale…).

1) Politique d'intégration des agents : le plan handicap

Dans le cadre de la démarche volontariste et globale en matière de santé au travail initiée, pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents handicapés et amener au changement de regard sur le handicap, les objectifs suivants ont été poursuivis en 2018 :

- **structuration de la politique handicap** par l'amélioration de l'organisation interne permettant de répondre aux situations de handicap des agents de manière fluide et adaptée
- **poursuite du plan de mise aux normes d'accessibilité** du patrimoine conformément à l'Ad'AP régional déposé en préfecture en décembre 2015. En 2018, ce programme a concerné la livraison de travaux dans 11 lycées.

La première convention qui a pris fin en 2018 (enveloppe allouée par le FIPHFP de 396 850 € représentant 65% des dépenses globales). Le taux d'emploi d'agents porteurs de handicap qui était de **2,12 % en 2015 est passé à 5,50 % au 1er janvier 2018** (soit 143 agents). La collectivité devrait ainsi parvenir au taux réglementaire de 6 % dans les toutes prochaines années.

II.3. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

2) Favoriser l'insertion professionnelle interne

– Le nombre d'apprentis par Direction se maintien à **149** au 01/01/18
– La formation des agents s'étoffe et s'adapte aux nouveaux besoins

3) Faire vivre le Comité d'œuvres Sociales et Culturelles de la Région (OSCAR)

– Une dotation 2018 de la Collectivité de 460 000 € à laquelle s'ajoute un budget de l'ordre de 150 000 € pour l'arbre de Noël des enfants des agents.
- Orientation au profit de prestations locales pour ceux qui n'ont pas les moyens de voyager, l'enveloppe destinée aux « Sorties locales »

Pistes de progrès

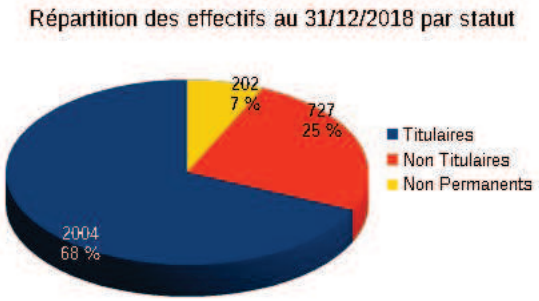
- Objectif de parvenir au taux réglementaire de 6 % d'agents porteurs de handicap dans les toutes prochaines années et nouvelle convention a signée avec le FIPHFP pour une mise en œuvre jusqu'en 2021.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.4. ÉPANOUISSEMENT HUMAIN

Les effectifs de la Région

Au 31/12/2018, la Région compte **2933 agents** tous statuts confondus dont 2004 agents permanents (68%) et 727 non titulaires (25%) et 202 non permanents (7%).



Les faits marquants 2018

1) Répondre à la qualité de vie au travail et limiter les risques psycho-sociaux

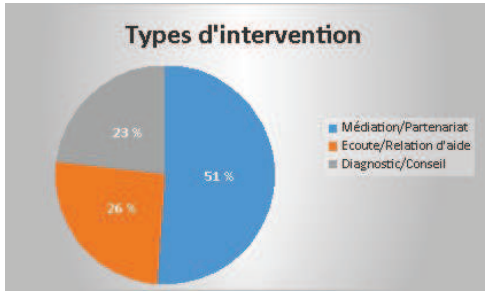
– Maintien de la **cellule médico-sociale** au sein de la DRH. Le service médico-social prévention est composé d'un médecin, du conseiller de prévention, de l'assistante sociale, de la référente handicap et d'une assistante en charge des programmations des visites médicales. Au total, 1279 visites médicales ont été réalisées, soit 44 % de l'effectif au 31/12/2018.

– Les différents domaines d'intervention du service médico-social / prévention de la DRH (Assistante Sociale, Référente Handicap, Préventeur) en relation étroite avec le service de médecine préventive participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En témoignent la mise en œuvre du protocole Alcool et d'un protocole de gestion des événements graves, la structuration du Comité Médico-Administratif (CMA), l'élargissement des missions du Préventeur notamment auprès des lycées (un travail partenarial a été engagé avec les lycées pour la gestion des situations difficiles).

La situation sociale des agents

Sur les 195 agents reçus en entretien, voici les données qui se dégagent :



La mise en place effective du portail intranet chargé d'informer les agents sur leurs droits, le rôle et mission du service social du personnel permettrait de faire évoluer la demande, pour une meilleure prévention des risques.

2) L'amélioration de la situation individuelle des agents

Après avis des Commissions Administratives Paritaires un peu plus de 160 agents titulaires ont été concernés par une décision en matière d'avancement et/ou de promotion interne :

Types d'opérations	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Avancement de grade	13	16	112	141
Promotion Interne	11	2	8	21

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

3) La mise en œuvre du télétravail

En application du décret du 11 février 2016 sur le télétravail dans la fonction publique, **84 agents** ont bénéficié en 2018 de la possibilité d'exercer une partie de leurs missions en télétravail, ce qui constitue une augmentation importante en comparaison avec les 39 agents qui avaient bénéficié du télétravail en 2017.

Début 2019, une enquête a été réalisée auprès des télétravailleurs et de leurs encadrants afin de tirer tous les enseignements du dispositif mis en place et de l'améliorer.

4) Tableau de synthèse

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents :	2520	2693	3116	2933
Effectif temps plein :	2451	2622	3057	2894
Nombre d'heures travaillées :	3 938 796	4 213 919	4 912 067	4 650 253
Nombre d'événements (AT/MP) :	56	64	84	-
Nombre d'événements avec arrêts :	45	58	69	-
Nombre de jours d'arrêt :	1576	2208	1568	-

II.4. ÉPANOUISSEMENT HUMAIN

Pistes de progrès

- Mise en place du portail intranet chargé d'informer les agents sur leurs droits, le rôle et mission du service social du personnel

- Dans le cadre de la convention de partenariat passée avec la région Île-de-France, action de partenariat proposée pour organiser en 2019 à des échanges et à un partage d'expérience entre les deux collectivités sur le télétravail.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Les faits marquants 2018

1) Continuité de la stratégie de développement des usages numériques déclinée en interne

Un des projets phare de ces dernières années est la dématérialisation des processus de la collectivité. Outre son volet écologique, elle permet une économie certaine dans la charge de papier utilisée par la collectivité. De plus l'économie porte également sur le coût humain et la productivité des effectifs – (suppression de tâches sans valeurs ajoutée, gain de temps global) et le coût de stockage des dossiers papiers.
Les principales actions qui sont menées concernent :

- Relation avec le citoyen

→ Mise en place des demandes de bourses en lignes (bourses pour les étudiants, portail de demande de paiement FEDER, Aide aux TPE, ...)
→ La première version de la gestion électronique de documents pour le FEDER a été mise en place en Juillet 2018. Cette solution a pour objet de répondre, de manière sécurisée, à l'obligation de constituer, gérer et conserver le « dossier unique » de chaque opération FEDER de façon dématérialisée.
→ Application gérant le dispositif SAV (Soutenir Accompagner Valoriser). Mis en place par la Région Réunion, il a pour objectif de mettre en œuvre une solution logicielle permettant à tout porteur de projet, ayant en vue la création ou la reprise d'entreprise, de bénéficier d'un ensemble de services à partir de l'utilisation d'une tablette ou d'un téléphone mobile.

- Amélioration interne

En ce qui concerne le volet dématérialisation interne, plusieurs projets ont été menés permettant l'amélioration du fonctionnement de la collectivité :

→ Action sur le projet « i-parapheur » qui est devenu l'outil central de signature électronique des documents de la Région Réunion.
→ Recherche d'une solution permettant de gagner en efficacité dans la gestion des évènements avec le choix d'un logiciel permettant de gérer les évènements, de la prise de contact jusqu'à la création des chevalets de table (prestataire EUDONET).
→ Mise en place d'une solution de gestion de tickets pour les demandes d'intervention de la Logistique (solution GESTSUP)
→ Le dispositif de Continuité Territoriale est entièrement géré par une solution développée et constamment mise à niveau en interne par la Direction des Systèmes d'Information.
→ L'année dernière, la DSI est intervenue pour la dématérialisation des actes budgétaires et la mise en place de TotEM pour la transmission dématérialisée du budget à la préfecture et à la DGFIP.

Zoom sur les améliorations internes

– Dématérialisation de la chaîne comptable,
– Développement du parapheur électronique pour les visas de demandes de congés et d'absence.
– Dématérialisation des bons de commande relevant du Secrétariat général
– Déploiement de l'équipement des services en postes de travail et en clients légers
– Postes téléphoniques : migration de plusieurs sites sur un système de téléphonie sur IP afin de faire baisser les coût de maintenance et apporter une meilleur qualité de service aux utilisateurs

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

2) Acheter responsable

– Mise en œuvre de la SBA ou Stratégie du Bon achat

- évolution de l'offre de prestations vers la prise en compte de clauses et de critères environnementaux
- adaptation de la commande au tissu local

– Attention particulière aux critères énergétiques de pollution, … pour le matériel bureautique et notamment les imprimantes et photocopieurs

3) Gestion optimisée du patrimoine

La Région est propriétaire de 4 715 000 m² de foncier bâti (145 sites, 944 bâtiments, 930 000 m² de surfaces de planchers). Les enjeux de la gestion patrimoniale du bâti sont multiples (réglementaires, valeur du patrimoine, fonctionnel, financier, …) et plusieurs axes d'intervention sont déployés conjointement par les directions techniques supports :

- Axe 1 : une stratégie immobilière d'investissement pour diminuer les coûts de fonctionnement (optimiser l'utilisation de l'existant, 3 opérations immobilières d'acquisition/réhabilitation permettant d'optimiser les cohérences fonctionnelles, source d'efficience).
- Axe 2 : une gestion administrative et analytique des biens (gestion administrative des 335 logements de fonction, renégociation des contrats d'assurance, ajustement et les dégrèvements des taxes d'habitation et foncière)
- Axe 3 une gestion technique du patrimoine bâti régional et son impact sur les coûts d'exploitation (approche en coût global de ses bâtiments).

II.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

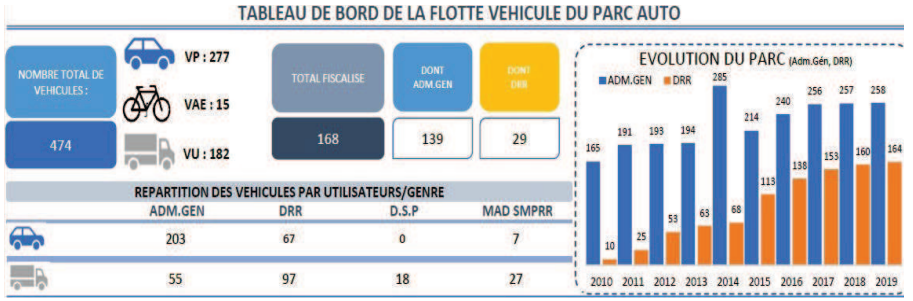
4) Gestion optimisée des coûts de fonctionnement

- Gestion analytique des coûts de fonctionnement

Libellé	BUDGET 2018	RATIO 2018 ANNUEL	RATIO 2017 ANNUEL
ENTRETIEN	1 859 117 €	16 €/m²	22 €/m²
MAINTENANCE	623 327 €	5 €/m²	2 €/m²
ENTRETIEN JARDINS	150 556 €	0,8 €/m²	1 €/m²
FOURNITURES ENTREPRISES	30 000 €	441 €/m²	1 000 €/m²
PATRIMOINE ASSURANCES	202 647 €	449 €/véh	434 €/véh

On observe une baisse globale de **-7,52%** est observée entre le budget de 2016 et 2019. Cette diminution s'explique par une vigilance et une gestion analytique de chacun des postes de dépenses.

- Gestion du parc automobile :



Entre 2016 et 2018, l'augmentation du nombre de véhicules s'explique par le rapatriement à la Direction de la Logistique du parc véhicule de la direction des routes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0018-DE

II.5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Des actions ont été entreprises pour maîtriser et réduire les coûts du parc de véhicules :

→ Diminution du coût en ratio cumulé pour l'entretien (de 2 834€/véhicule en 2016 à 2 717€/véhicule en 2018)
→ Renégociation des contrats d'assurances et l'assurance (baisse de -16,3 %)
→ Maîtrise de la consommation de carburant (consommation en volume qui reste plutôt stable mais augmentation en valeur financière sur les 3 dernières années en lien avec l'augmentation du prix des carburants)

Pistes de progrès

- Mise en œuvre début 2019 du nouvel outil de gestion de courrier qui permettra de signer les courriers via le i-parapheur, permettant de réduire la circulation de parapheurs papier dans les services de la collectivité.

- Poursuite des actions pour une gestion optimisée du fonctionnement de la collectivité (recherche d'économies qui s'inscrivent dans un processus itératif d'amélioration continue et de contrôle pour maîtriser et faire diminuer les coûts de fonctionnements, harmoniser les modalités d'exploitation et de maintenance.

- Evolution du parc véhicule vers une stratégie de gestion en pleine propriété

- FIN -

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0019

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DGS / N°106638
EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS DES QUATRE EXAMENS CIBLÉS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2018

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0019
Rapport /DGS / N°106638

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS DES QUATRE EXAMENS CIBLÉS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 110,

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de certification de leurs comptes,

Vu la délibération N°DCP2017_0039 de la Commission Permanente du 21 février 2017 relative à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales : approbation de la convention d'accompagnement entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu la convention en date du 17 mars 2017 entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DGS / 106638 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 23 mai 2019,

Considérant,

- que l'article 110 de la loi NOTRe a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- que la Région Réunion s'est portée candidate à cette expérimentation de façon volontariste et a déposé son dossier de candidature auprès du ministre chargé des collectivités territoriales en août 2016 ;
- que la candidature de la Région Réunion a été retenue par arrêté ministériel en date du 10 novembre 2016 après avis du premier président de la Cour des Comptes ;
- que la convention en date du 17 mars 2017 prévoit la réalisation d'examens ciblés sur des cycles comptables évalués à risque dans le cadre du Diagnostic Global d'Entrée ;
- que cette convention prévoit la communication de la synthèse de chacun des rapports définitifs des examens ciblés réalisés aux membres de l'organe délibérant de la Collectivité ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de donner acte au Président du Conseil Régional de l'avancement des travaux relatifs à l'expérimentation de la certification des comptes et de la communication des synthèses de chacun des rapports définitifs des examens ciblés réalisés aux membres de l'organe délibérant de la Collectivité ci-joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

A l'issue du diagnostic global d'entrée, les examens ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'examen ciblé sur le cycle des immobilisations financières de la région de La Réunion a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs[10].

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, conduisent à mettre en évidence les constats ci-après, assortis d'éventuelles recommandations et de suggestions de corrections comptables.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Alors que la région a mis en place un dispositif de contrôle interne abouti en matière de dépenses d'intervention sur fonds européens, elle ne l'a pas encore déployé aux autres cycles, notamment en matière d'immobilisations financières. Il en résulte que le processus de gestion du cycle des immobilisations financières est insuffisamment fiabilisé dans la perspective d'une certification des comptes de la région.

L'amélioration de la gestion des immobilisations financières de la région est freinée par une circulation de l'information insuffisamment développée entre les directions opérationnelles et la direction des affaires financières, cette dernière ne disposant pas de l'ensemble des éléments lui permettant d'établir les états financiers de manière exhaustive.

Il en résulte une surévaluation de la valeur nette de certains titres de participation à l'actif, des informations erronées dans l'inventaire comptable et l'état de l'actif du compte de gestion, et des incohérences mentionnées dans l'annexe au compte administratif.

La région collecte, néanmoins, auprès des entités dans lesquelles elle détient des participations, des informations de nature à lui permettre d'établir des documents convergents et fiables.

Le processus de gestion du cycle des immobilisations financières serait optimisé par la formalisation, par le biais de procédures, des sous-processus d'entrée dans le patrimoine, de sortie du patrimoine, de recensement et d'évaluation des risques, des immobilisations financières, ainsi que des modalités d'élaboration des annexes du compte administratif.

---

[10] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

La région gagnerait également à décliner la formalisation du processus de gestion et des risques liés aux immobilisations financières en distinguant l'entrée, la sortie et les procédures d'inventaire des participations et créances immobilisées, et à définir les responsables et directions concernés par chaque sous-processus, en précisant les modalités attendues de recherche et de restitution centralisée de l'information.

Les normes comptables applicables

Il ressort des principaux résultats des travaux menés par l'équipe d'évaluation que des corrections comptables doivent être effectuées pour fiabiliser l'état de l'actif, dans sa composante "immobilisations financières" (cf. annexe n°3 sur l'état des ajustements comptables).

En effet, tant pour les participations financières que pour les prêts et avances, les informations contenues dans l'annexe du compte administratif ou dans le compte de gestion doivent être fiabilisées.

Le suivi comptable et budgétaire des avances en compte courant d'associés présente aussi une marge de progrès.

Pour identifier les participations financières et les avances en compte courant d'associés qui auraient pu être prises et consenties par la région, une demande d'informations à périodicité régulière auprès des principaux partenaires de la région paraît nécessaire.

Au demeurant, la région gagnerait à mettre en place une évaluation annuelle de ses participations financières, en calculant la valeur de la quote-part régionale dans les capitaux propres de chaque structure. Si cette valeur est inférieure à la valeur historique de la participation, une provision pour dépréciation des participations devrait, sauf informations contraires, être enregistrée en comptabilité.

A titre liminaire, la région doit parvenir à centraliser les comptes annuels des organismes dans lesquels elle détient une part du capital.

La nature des états financiers

Les annexes du compte administratif de la région doivent gagner en fiabilité.

Pour que les informations requises par la norme 1 sur les états financiers du recueil des normes comptables pour les entités publiques locales, élaboré par le conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), soient toutes disponibles dans les annexes, la région gagnerait à fiabiliser la chaîne de l'information financière en amont.

Eu égard à l'importance que revêtent les annexes du compte administratif, en tant qu'état financier, dans une démarche de certification des comptes, la remontée des informations au service du budget doit être effective et systématisée.

Dans la perspective de la certification des comptes de la région, les axes de progrès à poursuivre s'articulent autour :

- du suivi des immobilisations financières,
- de l'évaluation des dépréciations à comptabiliser,
- et des contrôles internes à mettre en place et/ou à formaliser.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

LES RECETTES FISCALES, DOTATIONS ET CRÉANCES ASSOCIÉES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'examen ciblé sur le cycle des recettes fiscales, dotations et créances associées, a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs[14].

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, a permis de constater que le niveau global de risque sur ce cycle était modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle des droits de la collectivité en matière de recettes et dotations dépend d'autorités publiques tierces car la constatation et la liquidation de la majorité de cette catégorie de ressources ne relève pas des services la région mais des informations transmises par les administrations de l'État.

La région s'attelle à analyser les variations du produit de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants, en réalisant des analyses de l'activité économique à cet effet. Pour les autres produits, comme la dotation globale de décentralisation, la taxe d'apprentissage, les frais de gestion ou encore la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, le contrôle de la région consiste essentiellement à vérifier les montants perçus par rapprochement avec les montants notifiés.

Au regard des enjeux du cycle, il apparaît que la région n'appréhende les risques que sous l'angle budgétaire, en ce qu'une diminution des recettes fiscales et des dotations dégraderait sa situation financière d'ensemble.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, la collectivité devrait définir et formaliser les contrôles sur le cycle des recettes fiscales, dotations et participations. Elle indique que ce point fait partie de son plan d'action.

---

[14] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Les normes comptables applicables

Si le cycle ne présente pas de risques majeurs, des erreurs d'imputation comptable et de rattachement des opérations à l'exercice ont été relevées.

Le risque d'erreur d'imputation peut émaner d'un libellé peu explicite des avis de règlement. Pour autant, il apparaît relativement circonscrit puisqu'il ne porte que sur des montants de deux taxes non significatifs. Le risque d'émission du titre sur le mauvais exercice concerne, avant tout, les recettes pour lesquelles il y a eu préfinancement, comme les fonds européens.

La région a opté pour un suivi budgétaire des encaissements des fonds structurels européens et de leur transfert aux bénéficiaires finaux, ce qui se traduit par des écritures au compte de résultat. Ce choix, autorisé par l'instruction de la direction générale des finances public pour la gestion des fonds européens sur la période 2014-2020, n'est pas celui retenu par l'État, qui a opté pour le pour le recours à des comptes de tiers sans mouvement dans la formation du résultat.

Par ailleurs, il conviendrait que la région précise le fait générateur à retenir en matière d'émission de titres de recettes relatifs aux dépenses préfinancées pour en tirer les conséquences en termes de rattachement des produits à l'exercice.

Les états financiers

Les informations actuellement disponibles dans les comptes administratifs et de gestion serviront à renseigner l'annexe des futurs états financiers. Certaines informations aujourd'hui manquantes seront à fournir pour compléter la rubrique sur les produits de fonctionnement de la future annexe tels que la nature, le montant des exonérations fiscales et leur variation sur une période pluriannuelle.

Toutefois, la recette correspondant à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été comptabilisée dans un premier temps dans le budget principal puis reversée au budget annexe du service public des transports pour la part relevant de cette activité. Ce jeu d'écritures croisées devra être neutralisé pour établir les futurs états financiers de la collectivité.

Cette situation trouve son origine dans l'absence de compte dédié à la CVAE dans la nomenclature budgétaire et comptable M43. Une correction de la nomenclature actuellement utilisée mettrait fin à ce flux croisé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

LE DOSSIER DE CLÔTURE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

DOSSIER DE CLÔTURE
Document non public destiné à l'organisateur

Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée de la région, les examens ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation des dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'examen du thème sur la constitution d'un dossier de clôture a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier de la région, pour justifier des éléments comptables. Il sert aussi à préparer progressivement la région à la venue d'un certificateur, dans la mesure où il s'agit d'un instrument facilitant les travaux de révision de ses états financiers futurs[4].

Cet examen thématique vise à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, au regard des aspects significatifs des informations contenues dans les états financiers. Il n'a pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

Les travaux menés sur la constitution du dossier de clôture de la région, conduisent à mettre en évidence les constats ci-après.

Si la région n'a pas encore constitué de dossier de clôture et n'a donc pas mis en œuvre de procédure de révision de ce dossier, il n'en demeure pas moins qu'elle a engagé une réflexion sur les procédures à mettre en place pour la constitution d'un dossier de clôture répondant aux besoins du certificateur.

Les difficultés rencontrées dans cette démarche sont, notamment, liées au caractère confidentiel de certaines informations demandées dans le dossier de clôture, nécessitant une réponse adaptée à la protection des données et au respect du secret professionnel des parties prenantes.

Toutefois, le secret professionnel auquel est tenu un certificateur et la désignation d'un responsable du dossier de clôture relevant de la direction générale des services, plutôt que des services opérationnels ou des fonctions support, constituent autant de garanties de nature à couvrir ces risques.

Par ailleurs, l'automatisation de la procédure de constitution du dossier de clôture devrait permettre à la région de produire les pièces requises, dans leurs versions les plus à jour.

En tout état de cause, la région gagnerait à dresser et diffuser une liste détaillée des éléments attendus de chaque direction opérationnelle et du comptable public quant à la constitution du dossier de clôture.

---

[4] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Document mis à disposition de l'ordonnateur

La constitution du dossier de clôture mobilise, d'ores et déjà, les différents acteurs impliqués, dans une démarche de compréhension partagée des éléments demandés, d'identification de l'existant et des difficultés rencontrées.

La procédure de constitution du dossier de clôture pourrait être adossée et associée à la note de clôture, produite par l'ordonnateur au cours du dernier trimestre de l'exercice dans le cadre de l'élaboration du compte administratif. La région envisage d'insérer la constitution du dossier de clôture dans cette note, en suivant les mêmes échéances et les mêmes procédures de transmission, dans une logique d'amélioration continue.

Enfin, il incombera à la région, y compris aux services mobilisés dans l'élaboration du compte administratif, de se préparer préalablement à l'intervention sur place d'un certificateur.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

LA MAÎTRISE DES RISQUES, LE CONTRÔLE INTERNE ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les examens ciblés, menés sur la période 2018- 2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'examen du thème relatif à la maîtrise des risques, au déploiement du contrôle interne et au suivi des recommandations permet de suivre les avancées de la région de La Réunion dans sa démarche de maîtrise des risques, susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses comptes[3] lors de leur revue par un certificateur et de rendre compte des progrès accomplis dans le déploiement du dispositif de contrôle interne, en particulier par la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic global d'entrée.

Les actions menées par la région ont vocation à alimenter le dossier dédié à la maîtrise des risques et au contrôle interne comptable et financier, qui est un document nécessaire à la prise de connaissance, par un certificateur, du dispositif en vigueur dans l'entité.

Cet examen thématique vise à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs des informations contenues dans les états financiers. Il n'a pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

Les travaux menés mettent en évidence les constats ci-après, assortis d'une recommandation.

Le suivi de la maîtrise des risques de la région est assuré dans le cadre plus large des instances de pilotage de l'expérimentation de la certification des comptes. En effet, un comité de pilotage "certification" a été constitué, et fonctionne de manière régulier, à raison d'une réunion par trimestre. Sa mission est de suivre l'exécution des plans d'action liés à la mise en œuvre des recommandations du diagnostic global d'entrée et les examens ciblés devant préparer la région à la deuxième phase de l'expérimentation.

Le pilotage de l'expérimentation de la certification des comptes de la région est activement porté par le chargé de mission "certification" qui mobilise, au cas par cas, les différentes directions opérationnelles. La création d'une cellule de contrôle interne, selon la région, devrait renforcer et développer la démarche engagée.

Par ailleurs, la région a déjà mené deux exercices de cartographie des risques, en sa qualité d'autorité de gestion de programmes européens. Cette démarche d'identification des risques s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires européennes.

Dans une perspective de certification des comptes, elle a également établi une carte des risques du processus "subventions hors fonds européens et contreparties nationales". Il est

---

[3] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers seront constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0019-DE

également à noter qu'une carte des risques concernant la commande publique au regard de la loi "Sapin 2", évoquée dans le cadre du diagnostic global d'entrée, est en cours d'élaboration.

L'ensemble des risques liés aux principaux cycles identifiés dans les cartes des risques existantes n'ont pas encore été évalués, à ce stade, mais cette évaluation a débuté par un travail sur le cycle "dépenses par voie de subventionnement". Il conviendrait de systématiser et d'étendre cette approche par les risques aux cycles qui présentent les enjeux financiers les plus significatifs pour la région.

Au regard des préconisations du diagnostic global d'entrée, les avancées de la région en matière de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier sont à souligner.

En effet, les agents concernés ont vu leurs fiches de poste évoluer. Outre le chargé de mission "certification", dont les missions ont été étoffées pour un suivi renforcé de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes de la collectivité, de nouveaux chargés de mission ont été affectés à cette démarche d'ensemble, tant dans l'inspection générale qu'à la direction générale des services. La région a également désigné un certain nombre de référents "contrôle interne". La région s'appuie sur les obligations de contrôle qui lui incombent en sa qualité d'autorité de gestion de programmes de l'Union européenne. Dans le même esprit, a été constitué un groupe de travail sur la formalisation et le suivi des procédures hors fonds européens, animé par le service "audit et systèmes de gestion" de la DGA "Europe", de façon à favoriser la transmission des meilleures pratiques en la matière. La stabilisation des procédures et processus de la région est en cours, dans une logique de consolidation du cadre de déploiement du contrôle interne, qui mérite d'être parachevée.

En réponse aux observations du diagnostic global d'entrée (DGE), la région se déclare en accord avec chacune des quatorze recommandations énoncées. Elle explique fonder la démarche d'expérimentation de la certification de ses comptes sur ce diagnostic, et effectuer la mise en œuvre des recommandations au fur et à mesure de l'avancement des travaux à mener.

Un plan d'action détaillé a été élaboré par la région, en lien avec le prestataire retenu pour l'accompagner dans cette démarche et l'assister dans la priorisation des actions à mettre en œuvre. Le plan d'action a fait l'objet d'une validation en septembre dernier . Il intègre la désignation d'un référent au sein de chacune des directions.

Sur les quatorze recommandations du DGE, trois ont connu un début d'exécution et onze n'ont pas encore été mises en œuvre. Si plusieurs recommandations du diagnostic global d'entrée ne sont pas encore mises en œuvre, la région exprime son intention de les prioriser avec l'appui du prestataire retenu et d'en assurer le suivi au fur et à mesure du déploiement des examens ciblés en 2018 et 2019, dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation de la certification de ses comptes. Ainsi, les conclusions tirées de ces examens ciblés devraient être intégrées dans un programme d'actions pour 2018 et 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0020

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DAJM / N°106440
MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2016-1691 DU 9 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0020
Rapport /DAJM / N°106440

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2016-1691 DU 9 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II »,

Vu le rapport N° DAJM / 106440 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que la loi impose de nouvelles obligations en matière de transparence et de probité ;

- que les personnes morales de droit public sont soumises aux recommandations et aux contrôles de l'Agence française anticorruption (AFA) créée par la loi Sapin II ;

- que l'AFA recommande aux Régions de mettre en place plusieurs mesures, outre le dispositif d'alerte, dans le cadre de leur démarche de prévention des risques d'atteintes à la probité, à savoir :
  - un engagement fort de l'instance dirigeante ;
  - une cartographie des risques ;
  - un code de conduite ;
  - des procédures d'évaluations des tiers, des procédures de contrôle et d'évaluation interne ;
  - un dispositif de formation ;

- que dans le cadre de la mise en œuvre des deux premiers points, la collectivité fait le choix de se doter d'un Code de conduite spécifique aux dispositions de la loi Sapin II ;

- qu'outre le rappel de l'engagement fort de l'exécutif de la Collectivité, ce code confirme la démarche d'éthique et de prévention des risques dans laquelle la Région Réunion s'est engagée en vue de la mise en place d'une politique de tolérance zéro envers tout comportement contraire à la probité et à l'intégrité ;

- que ce code de conduite constitue un document de référence définissant les bonnes pratiques et le niveau d'exigence de la Région en termes de lutte contre l'ensemble des manquements au devoir de probité, c'est-à-dire le trafic d'influence, la corruption, la prise illégale d'intérêts, le favoritisme, la concussion et le détournement de fonds publics, s'adressant à tous les agents, titulaires et contractuels et aux élus de la Région. Ces mêmes principes ont vocation à s'appliquer également dans toutes les structures sous contrôle de la Région Réunion ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

- qu'est également adossé à ce code, le dispositif de protection des lanceurs d'alerte, qu'ils soient internes à la Collectivité, ou externes, à savoir les collaborateurs externes et occasionnels, et notamment les entreprises travaillant pour le compte de la collectivité, ou toute personne bénéficiant d'une aide ou d'une subvention de la Région ;

- qu'au-delà de la fixation de ces règles, le suivi du respect des règles de probité sera assurée par une cellule dédiée rattachée à la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés. Cette cellule aura notamment en charge l'animation du dispositif de prévention, la mise à jour de la cartographie des risques, les contrôles nécessaires et la formation des agents et élus de la Collectivité ;

- que parallèlement à ce dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à la probité, la Région se dotera de différents guides déontologiques ;

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le code de conduite ci-joint prescrivant les conduites à tenir pour prévenir et lutter contre les atteintes à la probité ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour effectuer les éventuels ajustements à ce Code de conduite et à la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin II, ainsi que pour la déclinaison opérationnelle des guides de déontologie ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

REGION REUNION
CODE DE CONDUITE

Mise en conformité avec la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II »

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Code de conduite de la Région Réunion

Engagement de la Direction

Les Elus et les agents de la Collectivité ont à cœur d'inscrire les valeurs éthiques au centre de toutes leurs actions. Œuvrer avec intégrité, équité et honnêteté est le fil conducteur de toutes les politiques publiques de la Région Réunion. Avoir un comportement éthique, agir en conformité avec les lois et règlements doit être la priorité de chacun et de chacune d'entre nous.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II ») est venue renforcer cette exigence éthique.

A ce titre, une **tolérance zéro** est appliquée envers toute forme de corruption et de trafic d'influence sous toutes leurs formes, actives ou passives, que ce soit par les agents et élus ou bien des parties prenantes de la Région Réunion.

Toute action pouvant conduire directement ou indirectement à de la corruption est strictement interdite, et peut entraîner – outre des sanctions disciplinaires – des sanctions pénales pour la Région et l'agent ou l'élu.

Tout versement ou acceptation de sommes illicites est prohibé.

Dans cette perspective, a été adopté le présent Code de conduite qui, d'une part, précise les exigences de la Région en matière de prévention du risque de corruption et, d'autre part, définit les normes de comportement applicables à nos activités.

Il est primordial que chacun, quelle que soit sa situation ou son niveau de responsabilité soit exemplaire dans la prévention et la lutte contre la corruption.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Sommaire

Engagement de la direction....3

Sommaire....4

Pourquoi un code de conduite ?....5

Comment utiliser ce code de conduite ?....6

Les règles de conduite....8

Les bonnes pratiques dans le cadre des missions essentielles de la région....15

Le droit d'alerte....18

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Pourquoi un code de conduite ?

La région Réunion s'est engagée dans une démarche d'éthique et de prévention des risques. Elle a ainsi mis en place une politique de tolérance zéro envers tout comportement contraire à la probité et à l'intégrité.

En votre qualité d'agent ou d'élu, vous agissez dans le cadre de la mission de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région. Vous portez à ce titre la responsabilité d'agir au mieux des intérêts des administrés ainsi de gérer de manière responsable les ressources et deniers publics de la région.

Dans ce contexte, ce code de conduite constitue un document de référence définissant les bonnes pratiques et le niveau d'exigence de la Région en termes de lutte contre l'ensemble des manquements au devoir de probité, c'est-à-dire le trafic d'influence, la corruption, la prise illégale d'intérêts, le favoritisme, la concussion et le détournement de fonds publics (ces délits sont détaillés dans le document dédié *« Les atteintes à la probité au sein des acteurs publics »*).

Si ces atteintes à la probité contredisent les valeurs qui nous animent, elles peuvent aussi constituer des infractions pénales susceptibles d'engager votre responsabilité et celle de la Région. En effet, la Région les agents et élus peuvent désormais faire l'objet d'un contrôle de l'Agence française anticorruption, pouvant aboutir au signalement de toute infraction pénale à la justice[1]. Ces atteintes peuvent également donner lieu à l'application de sanctions disciplinaires prévues par le statut général de la fonction publique ainsi que les dispositions spécifiques à la fonction publique territoriale. Enfin, elles portent atteinte à votre réputation, à la réputation de la Région et plus généralement à celle des institutions publiques.

Ce code a donc vocation à protéger la Région et à vous protéger, en posant des règles claires et en vous accompagnant dans vos pratiques et interrogations quotidiennes. Il est en effet essentiel que chacun soit informé, formé et encouragé à s'interroger et à échanger au sujet des risques auxquels il peut être exposé du fait de ses fonctions ou de ses mandats au sein de la collectivité – et fasse preuve d'exemplarité dans le respect des règles applicables.

Dans ce sens, ce code s'adresse à tous les agents, titulaires et contractuels et aux élus de la région. Ces mêmes principes ont vocation à s'appliquer également dans toutes les structures sous contrôle de la Région Réunion.

[1] Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Comment utiliser ce code de conduite ?

Chaque agent et chaque élu est individuellement responsable, dans le cadre de sa fonction ou de son mandat, de l'exemplarité de ses pratiques et du respect de ses obligations légales, contractuelles et déontologiques.

Dans ce cadre, ce code de conduite a vocation à vous fournir un rappel des règles et bonnes pratiques, à compléter les obligations légales et déontologiques qui vous incombent, sans se substituer aux textes en vigueur (notamment statutaires).

En effet, si chacun peut être confronté à des situations à risque, quelle que soit sa mission, il n'est pas toujours facile de déterminer si une situation est contraire à ses obligations.

Dans ce contexte, certains facteurs de risques doivent vous alerter sur l'existence d'une situation à risque :

- le montant des sommes en jeu ;
- les enjeux concernés par un dossier ;
- la proximité des acteurs concernés et/ou le risque de conflit d'intérêts ;
- la confidentialité ou l'importance de certaines données et informations ;
- la technicité de certaines matières ;
- l'urgence ;
- votre position ou capacité d'influence dans un dossier.

Ainsi, en cas de doute sur certaines situations ou pratiques, vous devez vous interroger en vous posant, par exemple, les questions suivantes :

- ce comportement est-il légal ?
- ce comportement est-il conforme aux règles et procédures mises en place au sein de la région ?
- ce comportement est-il conforme à mes obligations déontologiques et au code de conduite?
- ce comportement est-il conforme à l'intérêt général ?
- ce comportement pourrait-il poser problème s'il était connu, par un collègue, ma hiérarchie, les médias ?
- ce comportement me poserait-il problème si quelqu'un se comportait de la sorte ?

Il est important d'interroger votre responsable hiérarchique en cas de réponse négative à l'une de ces questions, afin de clarifier la situation concernée et prévenir tout risque pour vous ainsi que pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Vous pouvez également interroger le référent conformité.

Dans ces situations, ce code doit également vous permettre de vous appuyer sur les règles qu'il énonce afin de décliner des offres ou des demandes de tiers contraires à vos obligations.

Enfin, il est important de souligner que ce document n'a pas vocation à constituer un répertoire exhaustif des règles de bonne conduite et des situations à risque. Vous devez de manière générale faire appel à votre bon sens dans l'application de ces règles et vous tenir régulièrement informés de vos obligations légales et déontologiques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Les règles de conduite

En qualité **d'agent de la fonction publique**, vous êtes tenus d'exercer vos fonctions avec dignité, impartialité, intégrité, probité, et dans le respect des principes de laïcité et d'égalité[2].

De la même façon, en qualité **d'élu local**, vous devez exercer vos missions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, en poursuivant le seul intérêt général.

De manière générale, il est attendu des agents comme des élus de la Région de :

- vous tenir informé des règles applicables et veiller à leur respect quel que soit votre niveau d'intervention ou de validation ;
- veiller à vous former régulièrement ;
- conserver un comportement professionnel et impartial lorsque vous êtes en relation avec des tiers au nom de la région et ne pas afficher de relations de familiarité.

Chaque agent ou organe dont la validation est requise en amont d'une décision est individuellement responsable, à son niveau, de l'absence d'atteinte à la probité.

Dans ce cadre, chaque élu doit se garder d'intervenir dans les dossiers suivis par les agents : les élus doivent s'adresser uniquement au Directeur de cabinet, qui décidera de l'opportunité de transmettre la demande au Directeur général des services, qui pourra, le cas échéant, l'adresser au Directeur général adjoint concerné.

Ces principes doivent être respectés sans exception et vous guider dans l'application des règles de conduite qui suivent.

1. Les cadeaux et invitations

Il est important de ne pas adopter de comportements pouvant remettre en cause ou donner l'impression de remettre en cause votre impartialité, votre intégrité et votre probité, ainsi que celle de la Région, dans vos relations avec des administrés et des tiers[3].

Vous ne devez jamais accepter de cadeau ou d'invitation susceptibles de vous influencer, offert pour faciliter, favoriser, accélérer une procédure ou une action, obtenir une information, ou en contrepartie de votre action ou de votre abstention.

✓ Les cadeaux

Dans le cadre des bonnes relations que la région entretient avec ses partenaires, vous pouvez uniquement recevoir ou offrir des cadeaux symboliques, c'est-à-dire qu'il s'agit de cadeaux :

- ✓ d'une valeur raisonnable (cinquante euros maximum);
- ✓ offerts ou reçus ponctuellement ;

[2] Article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

[3] Ces tiers peuvent être par exemple des fournisseurs, prestataires, intermédiaires, consultants, candidats à un marché, candidats à un emploi, agents d'une autre administration ou collectivité, en France ou à l'étranger.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

- ✓ pouvant être partagés avec le reste du service ;
- ✓ offerts ou reçus en toute transparence.

Lorsqu'un cadeau dépasse ce seuil de cinquante euros, vous devez en informer le déontologue et obtenir son autorisation. En cas de doute sur la valeur, il vous est recommandé de consulter le déontologue.

Vous pouvez vous appuyer sur ce code de conduite afin de décliner avec courtoisie des offres ou des demandes qui vous sembleraient enfreindre ces règles.

Une entreprise vous envoie une montre de luxe pour vous remercier de la collaboration entretenue avec la Région.

Vous ne pouvez pas accepter ce cadeau car il ne s'agit pas d'un cadeau symbolique. Il est uniquement possible d'accepter les cadeaux d'une valeur raisonnable, offerts ponctuellement et en toute transparence, que vous pouvez partager avec le reste du service.

✓ Les invitations

Dans le cadre des bonnes relations que la Région entretient avec ses partenaires, vous pouvez proposer ou accepter des invitations, si :

- ✓ elles ont un réel intérêt professionnel ;
- ✓ elles sont ponctuelles ;
- ✓ elles sont proportionnées (montant, durée, lieu…) au regard des acteurs et des activités concernés ;
- ✓ elles ne font naître aucun risque quant à l'impartialité de la Région.

Vous devez éviter les invitations lorsqu'une décision de la Région est attendue par votre interlocuteur, qu'il s'agisse d'un appel d'offres, d'une subvention, d'une autorisation ou encore d'un recrutement.

Les invitations doivent dans tous les cas être proposées ou acceptées après information systématique de le déontologue.

Vous pouvez vous appuyer sur ce code de conduite afin de décliner avec courtoisie des offres ou des demandes qui vous sembleraient enfreindre ces règles.

Un artiste vous invite fréquemment au restaurant compte-tenu de vos relations régulières de travail.

Vous devez veiller à ne pas être dans une situation, ni donner l'impression d'une situation pouvant donner lieu à un manque d'impartialité de la Région. Cela signifie qu'il peut être nécessaire de ne pas aller régulièrement au restaurant avec le même artiste, de ne pas afficher de relations de familiarité, et que la Région prenne en charge les frais vous concernant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

A l'approche d'un appel d'offres, une entreprise vous propose de vous inviter dans un restaurant gastronomique. Vous supposez qu'elle souhaite obtenir des informations spécifiques sur l'appel d'offres à venir.

Vous ne devez pas accepter cette invitation car son montant est disproportionné et qu'une invitation ne doit jamais être acceptée en échange de contreparties (même s'il s'agit uniquement de donner des informations), que cette contrepartie soit implicitement ou explicitement sollicitée. Le fait que l'invitation ait lieu dans une période précédant le lancement d'un marché public doit à ce titre vous alerter.

2. Les conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts correspondent aux situations d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos fonctions[4]. Les intérêts en jeu peuvent être personnels ou professionnels, directs ou indirects, présents ou futurs. Ils peuvent concerner vos propres intérêts, mais aussi ceux de vos proches, amis et ceux du groupe auquel vous appartenez.

✓ Clarifier les situations à risque

Si ces situations ne sont évidemment pas, en soi, problématiques et peuvent être courantes dans le cadre de votre vie professionnelle, vous pouvez être amenés à connaître d'un dossier, prendre une décision ou mener une action pouvant être influencée par l'un ou l'autre de vos intérêts directs ou indirects.

Certains signaux de risques doivent vous alerter :

- la connaissance de personnes (liens amicaux, familiaux, professionnels…) concernées par votre mission ou vos fonctions ;
- la connaissance d'informations « privilégiées ».

Il est donc impératif de clarifier les éventuelles situations à risque avant toute décision ou action de votre part afin de pouvoir prévenir ou faire cesser immédiatement cette situation, y compris lorsque votre situation change pendant la durée de votre mission.

En conséquence, la simple apparence de conflit d'intérêts doit vous conduire à en informer votre hiérarchie ou le référent conformité.

Vous ne devez pas prendre une décision seul lorsque le conflit d'intérêts vous concerne, mais en référer à votre hiérarchie et au référent conformité, qui pourra déterminer si vous devez vous abstenir de participer ou d'influencer certaines décisions, tâches ou dossiers.

Dans ce sens, il est également important de remplir de manière exhaustive et transparente les déclarations annuelles de conflit d'intérêts qui vous incombent, afin de prévenir tout risque.

Le Président, ses directeurs, directeurs adjoints et conseillers régionaux disposant d'une délégation de signature ou de fonction doivent adresser directement leur déclaration d'intérêts à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

[4] Article 25 bis de la n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

✓ Mettre fin aux situations de conflits d'intérêts

Si vous vous trouvez dans une situation de conflit d'intérêts, vous êtes tenu de :

- remplir le formulaire de déclaration du conflit d'intérêt, de saisir votre supérieur hiérarchique afin que ce dernier, après concertation avec le déontologue, confie, le cas échéant, le traitement du dossier ou l'élaboration de la décision à une autre personne ;

- ne pas utiliser votre délégation de signature ;

- être suppléé par tout délégataire, lorsque vous exercez des compétences qui vous sont dévolues en propre, sans lui adresser d'instructions ;

- faire connaître vos intérêts personnels s'ils sont en en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont vous êtes membre, avant le débat et le vote et en adresser une copie écrite au Président du conseil régional ;

- vous abstenir de délibérer et de siéger dans une instance collégiale (et plus largement d'influencer le dossier directement ou indirectement avant la décision ou d'être présent lors des débats et du vote).

Certaines situations sont en outre strictement interdites aux fonctionnaires et doivent faire l'objet de votre vigilance :

- participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif ;

- prendre ou détenir, directement ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle vous appartenez ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre votre indépendance ;

- cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet ;

- donner des consultations, procéder à des expertises ou plaider en justice dans les litiges intéressant toute personne publique ;

- créer ou reprendre une entreprise si vous occupez un emploi à temps complet et exercez vos fonctions à temps plein ;

- et plus largement prendre ou conserver un intérêt dans une entreprise ou dans une opération, dont vous avez, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.

Vous devez immédiatement informer votre hiérarchie ou le référent conformité si vous vous trouvez dans l'une de ces situations, y compris si votre situation change au cours de vos missions.

Vous êtes en charge de la rédaction du rapport d'analyse des offres déposées dans le cadre d'un marché public, à laquelle l'un de vos amis participe.

Vous devez en informer immédiatement votre hiérarchie ou le référent conformité, qui pourra décider de confier la rédaction du rapport d'analyse à un autre agent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Vous intervenez dans la décision d'octroi d'une subvention à une société dont un membre de famille est la dirigeante.

Vous devez en informer immédiatement votre hiérarchie ou le référent conformité et vous abstenir de traiter ce dossier ainsi que de l'influencer, d'une manière ou d'une autre.

Vous siégez au sein de la région dans une commission ayant à connaître de dossiers concernant la société publique locale dont vous êtes le président.

Vous devez faire connaître cette situation et sortir de la salle avant les débats et le vote. Plus généralement, vous devez veiller à ne pas influencer ni intervenir, directement ou indirectement, d'une manière ou d'une autre, dans cette décision.

3. L'utilisation responsable et la protection des ressources et informations de la Région

En votre qualité d'agent ou d'élu, vous êtes tenu de porter une attention particulière aux ressources et informations de la région, en ce compris les actes, objets, matériels, équipements et deniers de la région.

Il est en particulier interdit de détruire ou détourner tout acte ou objet qui vous aurait été remis en raison de vos fonctions ou de vos missions.

Ainsi, lorsque vous empruntez du matériel, il vous est demandé de ne pas en faire un usage personnel et de respecter les règles et procédures d'emprunt et de suivi mises en place par la région. Vous devez utiliser ces objets et équipements de manière professionnelle, appropriée et veiller à leur état. Vous ne devez conserver aucun matériel (ordinateur, téléphone portable, etc) ou document appartenant à la Région à la fin de votre mandat, de votre mission ou de votre contrat.

De la même manière, les demandes de paiement d'heures supplémentaires et de remboursement de frais doivent être strictement justifiées et effectuées conformément aux règles et procédures en vigueur au sein de la Région.

Enfin, il vous est demandé de veiller, à votre niveau, à la sécurité des locaux et des informations confidentielles de la Région, notamment en :

- veillant au respect des règles d'accès et de sécurité des bâtiments (fermeture de certains accès, utilisation de badges…) ;
- protégeant les informations et documents confidentiels ;
- respectant les règles relatives à la sécurité des systèmes d'information et en changeant régulièrement vos mots de passe.

Vous utilisez les locaux et les ressources de la région afin d'organiser une réception privée.

Vous ne pouvez pas utiliser les locaux et ressources de la Région à des fins personnelles, cette situation peut constituer un détournement de fonds publics et est pénalement réprimée – quelle que soit la valeur concernée par le détournement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

4. La lutte contre la corruption et le trafic d'influence

La Région ne tolère aucune pratique de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ses missions. Vous devez vous abstenir de toute pratique pouvant constituer de la corruption ou du trafic d'influence, immédiatement rejeter les offres en ce sens et en informer sans délai votre hiérarchie ou le référent conformité.

- ✓ La corruption consiste à donner un avantage à une personne, afin qu'elle accomplisse ou n'accomplisse pas un acte relevant de sa fonction en contrepartie. La corruption peut concerner une personne exerçant une fonction publique, comme une personne qui n'exerce aucune fonction publique.

- ✓ Le trafic d'influence consiste à offrir tout avantage à une personne afin qu'elle abuse de son influence auprès d'une autorité ou d'une administration publique, en vue d'obtenir des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable. Le trafic d'influence implique donc nécessairement une autorité ou une administration publique, par exemple une commission, un jury, un maire, un parlementaire ou encore un magistrat.

Dans la corruption comme dans le trafic d'influence, l'avantage donné doit être la contrepartie de l'acte accompli ou non accompli. Ainsi, les contreparties peuvent par exemple consister en des cadeaux, invitations, échantillons, sommes d'argent, produits gratuits, commissions, voyages, services.

S'il peut arriver que des tiers vous sollicitent dans le cadre de vos fonctions ou de votre mandat, vous ne devez jamais proposer ni accepter aucune contrepartie, de quelque valeur que ce soit, en échange d'une action, d'une information, d'une abstention ou de l'exercice de votre influence.

Il est en outre essentiel que ces relations ne puissent porter atteinte ni donner l'impression de porter atteinte à votre impartialité, votre intégrité, et votre probité.

La frontière entre la représentation d'intérêts et le trafic d'influence peut parfois être difficile à identifier, puisque la représentation d'intérêts correspond à la situation dans laquelle un tiers va essayer d'influencer la décision publique.

Aussi, dans le cadre de vos relations avec des représentants d'intérêts, il vous est recommandé de :

- ✓ clarifier pour qui le représentant d'intérêts travaille et quels intérêts il représente ;

- ✓ respecter strictement les règles du présent code en matière de cadeaux et invitations ;

- ✓ refuser toute rémunération en échange de votre participation à un séminaire ou un colloque ;

- ✓ ne donner aucune information confidentielle ;

- ✓ communiquer avec ces personnes en toute transparence et garder une trace écrite de ces échanges (ces documents doivent être accessible au référent conformité, sur simple demande) ;

- ✓ défendre l'intérêt général.

Vous pouvez vous référer au guide sur la représentation d'intérêts pour plus de détails sur les bonnes pratiques à adopter dans ce cadre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Une entreprise vous demande d'utiliser votre influence auprès de la commission chargée d'attribuer un marché et vous propose un pourcentage du marché en échange.

Vous ne pouvez pas accepter une contrepartie, de quelque nature que ce soit en échange de l'utilisation de votre influence. Cette proposition peut être constitutive du délit de trafic d'influence ; vous devez la refuser et la signaler immédiatement au référent conformité.

Un administré vous indique qu'il saura vous remercier en échange de l'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Vous ne pouvez jamais accepter une contrepartie, de quelque nature que ce soit, qu'elle vous soit proposée avant ou après l'acte demandé, en échange d'un acte, de votre influence ou d'une abstention de votre part. Cette proposition peut être constitutive du délit de corruption ou de trafic d'influence ; vous devez la refuser et la signaler immédiatement au référent conformité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Les bonnes pratiques dans le cadre des missions essentielles de la Région

En votre qualité d'agent ou d'élu, vous pouvez avoir à connaître, à différents niveaux, de la passation d'un marché public, d'une délégation de service public, de l'attribution d'une subvention ou d'une autorisation.

La participation à ces dossiers et ces décisions peut particulièrement vous exposer à des risques d'atteinte à la probité compte-tenu de leurs enjeux. En effet, la gestion des deniers publics impose aux agents et aux élus de respecter des règles particulières dans le cadre de leurs fonctions et de leurs missions.

Dans ce cadre, il incombe à chacun de s'assurer du respect des règles et procédures applicables. La plus grande rigueur est requise à chaque niveau de validation afin de prévenir ces risques.

1. Les marchés publics et les délégations de service public

De la passation d'un contrat à son exécution, vous ne devez jamais accorder un avantage injustifié à un candidat aux marchés publics ou aux délégations de services publics.

Afin de prévenir les risques d'atteinte à la probité, il vous est dans tous les cas recommandé d'adopter les bonnes pratiques suivantes :

✓ **De manière générale :**

- ❖ vous tenir régulièrement informé des règles applicables en matière de passation de marchés publics et de délégations de service public et veiller à leur respect ;
- ❖ conserver un comportement professionnel et impartial dans le cadre de vos missions et fonctions – et ne pas afficher de relations de copinage avec les tiers ;
- ❖ respecter strictement les règles énoncées par le code de conduite en matière de cadeaux et invitations ;
- ❖ consulter la Direction des affaires juridiques et marchés en cas de doute ;

✓ **Avant le marché ou la délégation de service public :**

- ❖ déclarer tout conflit d'intérêts potentiel ;
- ❖ anticiper les appels d'offres et éviter autant que possible les procédures en urgence ;
- ❖ définir rigoureusement les besoins de la région ;

✓ **Pendant l'adjudication des offres :**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

- ne donner aucune information qui ne serait pas rendue publique et favoriser systématiquement les échanges écrits et transparents ;
- préférer l'utilisation du logiciel dédié pour les marchés de faibles montants ;

✓ **Pendant le marché ou la délégation de service public :**

- s'assurer que les biens ou services reçus sont conformes au niveau de qualité attendu ;
- s'assurer que l'usage des deniers publics est conforme à leur intention ;
- respecter les procédures prévues en matière d'avenants et pénalités.

Il vous est également demandé de rester vigilant au respect de ces règles par les maîtres d'œuvre auxquels vous avez recours.

Le respect des règles applicables fait l'objet d'un contrôle annuel par échantillonnage.

Vous devez vous référer au guide de déontologie des marchés publics pour plus de détails sur les bonnes pratiques à adopter dans ce cadre.

Afin d'éviter l'application d'une procédure de passation trop lourde, vous décidez de conclure plusieurs contrats avec une entreprise afin de ne pas dépasser les seuils applicables.

Vous devez veiller au strict respect des seuils établis par la loi et par la région. Cette pratique du fractionnement peut constituer un délit de favoritisme et est pénalement réprimée.

Vous devez solliciter plusieurs devis ; vous demandez un seul devis ou vous demandez à plusieurs entreprises de déposer des offres simulant des propositions afin de faire nombre et avancer plus rapidement.

Cette pratique peut constituer un délit de favoritisme et est pénalement réprimée. Vous pouvez, à la place, mettre en place un vivier d'entreprises publié et régulièrement mis à jour afin de pouvoir consulter facilement et rapidement plusieurs entreprises, même en cas d'urgence. Ce fichier permet aussi de s'assurer que les entreprises sont sollicitées de manière égale et retenues dans le respect des règles applicables aux marchés publics.

Une entreprise avec laquelle vous avez l'habitude de travailler vous demande d'être conciliant afin de valider une situation de travaux, dont elle sait qu'elle risque de ne pas être validée.

Vous devez décliner cette offre ; vous pouvez vous appuyer sur le code de conduite, vos obligations légales et déontologiques pour refuser. Cet arrangement peut en effet être constitutif du délit de favoritisme et est pénalement réprimé. Vous devez régulariser la situation par voie d'avenant conformément aux règles applicables ou suivre les procédures applicables en matière de pénalité.

Vous pouvez également vous référer au Guide interne de déontologie relatif aux achats de la Collectivité.

2. L'attribution d'autorisations, de subventions et d'aides

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Vous ne devez jamais accepter une contrepartie, de quelque nature que ce soit, en échange de l'utilisation de votre influence ou de votre intervention s'agissant de l'attribution d'autorisations, de subventions et d'aides.

Afin de prévenir les risques d'atteinte à la probité, il vous est recommandé d'adopter les bonnes pratiques suivantes :

- ✓ Vérifier l'absence de risque de conflits d'intérêts avant de traiter un dossier et faire preuve de transparence en cas de risque ;
- ✓ Respecter les critères et les cadres d'intervention applicables ;
- ✓ Traiter également tous les dossiers ;
- ✓ Vérifier la fiabilité des informations et documents transmis ;
- ✓ Effectuer un double contrôle des décisions prises ;
- ✓ Veiller à collecter les sommes dues, qu'il s'agisse de créances de la Région, de trop-perçu sur les subventions ou de redevances d'occupation du domaine public.

En tant qu'élu, vous devez adresser votre demande d'intervention au Directeur de cabinet. Celui-ci décidera de la transmettre au Directeur Général des Services, qui pourra, le cas échéant, l'adresser au Directeur Général Adjoint concerné pour faire instruire la demande.

Un administré vous indique qu'il saura vous remercier si vous intervenez afin qu'il obtienne une subvention accordée par la région.

Vous pouvez donner à l'administré des informations concernant la subvention à laquelle il pourrait candidater et lui préciser que son dossier sera traité par les agents de la région, conformément aux critères et cadres applicables. Vous devez lui rappeler que vous ne pouvez en aucun cas, en votre qualité d'agent ou d'élu, accepter une contrepartie en échange de votre intervention, influence ou abstention – quels que soient les cadres d'intervention.

Un administré vous demande d'utiliser gratuitement et ponctuellement un local de la région.

Vous ne pouvez pas accorder à cet administré le droit d'utiliser gratuitement ce local si une délibération prévoit sa mise à disposition à titre onéreux : cette pratique peut être constitutive du délit de concussion. De manière générale, vous devez vous assurer du respect des conditions de mise à disposition et d'utilisation des locaux de la région et du domaine public, et en particulier du paiement des redevances ou des loyers dus.

Vous pouvez également vous référer au Guide interne de déontologie relatif aux aides de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Le dispositif d'alerte

CHAMP D'APPLICATION

Au terme de l'article 6 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'alerte est une procédure qui permet à une personne physique, agent public ou collaborateur extérieur et occasionnel de la collectivité, de signaler ou de révéler des faits concernant :

- un crime ou un délit ;

- une violation grave et manifeste d'un engagement international ratifié ou approuvé par la France ;

- une violation grave et manifeste d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France

- une violation grave et manifeste de la loi ou d'un règlement ;

- une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général.

En conséquence, les questions liées aux conditions de travail, les conflits entre agents ou les responsables hiérarchiques, les sanctions disciplinaires, sont résolues par la voie habituelle. Le dispositif d'alerte ne se substitue pas aux autres modes de détection de dysfonctionnements au sein de la structure.

A titre d'illustration, les alertes peuvent concerner les manquements à la probité tels qu'énoncés à l'article 1er de la loi du 9 décembre 2016 (corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds publics et favoritisme), mais également les conflits d'intérêts, une menace grave pour l'environnement, etc.

Tout autre fait ou acte n'entrant pas dans cette liste est exclu du dispositif d'alerte.

SAISINE

La saisine peut se faire :

1- ***par mail à l'adresse :*** alerte.région@protonmail.cc

Cette adresse est sécurisée et est totalement déconnectée de la messagerie de la Collectivité (seul le référent peut accéder à ses messages). Les agents qui utilisent la messagerie professionnelle devront clairement indiquer dans l'objet : Personnel / Référent alerte. Les messages ayant cet objet ne pourront en en cas être consultés par l'employeur.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

2- - **par courrier sous double enveloppe :** la première enveloppe indiquant **Référent Alerte de la Région Réunion**, la seconde portant la mention **signalement – confidentiel** et la date de dépôt.

Les documents peuvent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

Référent Alerte

Hôtel de Région Pierre Lagourgue

Avenue René Cassin

BP 67 190

97801 Saint-Denis Cedex 1

Les courriers portant cette mention ne peuvent être ouverts par le Service du Courrier.

Les alertes arrivant par courrier sont conservés dans une armoire forte à laquelle n'accède que le référent alerte.

FORME DE LA SAISINE

La forme de la saisine du référent est libre, elle peut être soit électronique soit papier soit une combinaison des deux. L'auteur du signalement fournit les faits, informations ou documents quel que soit leur forme ou leur support de nature à étayer son signalement lorsqu'il dispose de tels éléments. Il fournit également les éléments permettant le cas échéant un échange avec le référent.

La Collectivité n'encourage pas l'alerte anonyme. Toutefois, dans une telle hypothèse, elle pourra donner une suite à la dénonciation si elle comporte des éléments suffisamment probant.

Pour vous aider dans votre saisine, des documents types sont disponibles sur la page intranet pour les agents de la Collectivité et sur le site Internet de la Région pour les collaborateurs occasionnels.

PROCEDURE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE

Dès réception de l'alerte, l'auteur du signalement est informé du délai nécessaire à l'examen de recevabilité de sa demande : ce délai ne peut excéder 5 jours ouvrés.

Cet examen de recevabilité porte sur :

1- Examen des éléments factuels : sur la base des pièces transmises (courriers, rapports, documents comptables, témoignages...).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

2- Examen du caractère plausible de l'alerte et de l'apparence de bonne foi de l'auteur (sur la base de critères jurisprudentiels):

*propos mesurés

*absence d'animosité

*but légitime

*qualité des preuves apportées

L'auteur du signalement est alors également informé des modalités de traitement de son signalement.

Après une première instruction, si l'alerte est jugée plausible et crédible, une enquête administrative est diligentée. Elle est menée sous l'égide du référent, qui dispose de la plus grande latitude pour mener l'enquête. Le référent pourra entendre toutes les personnes pouvant apporter des éléments sur la dénonciation : il veille toutefois à préserver strictement l'identité de l'auteur du signalement et celles de la ou des personnes mises en cause.

En cas d'urgence ou de gravité des faits dénoncés, le Parquet est saisi directement par le référent aux fins d'ouverture d'une enquête judiciaire.

Sauf motif légitime, le lanceur d'alerte est informé dès ce stade du traitement de son alerte.

SUITES DONNÉES A L'ALERTE

Après la mise en œuvre de mesures conservatoires éventuellement nécessaires pour assurer la conservation des preuves, la ou les personnes visées dans une alerte en sont informées, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi 78-17 Informatique et Libertés et conformément aux règles imposées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans sa délibération n°2017-191 du 22 juin 2017. Le référent alerte indique notamment aux personnes visées la nature du dispositif qui les concerne, les faits reprochés, le services destinataire de l'alerte, ainsi que les modalités d'exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition dans le traitement des données à caractère individuel.

Le processus d'enquête est mené par le référent alerte ; à ce titre il peut faire appel à d'autres agents de la Collectivité en nombre limité, astreints à un engagement de confidentialité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Les éléments transmis ne doivent pas permettre l'identification du lanceur d'alerte.

Si à l'issue de l'enquête administrative, il apparaît que les faits dénoncés ne sont pas de nature à justifier une sanction administrative ou judiciaire, une proposition argumentée de classement sans suite définitif est soumise au Président de Région.

Si la gravité des faits et leur pré-qualification juridique à l'issue de l'enquête administrative le justifient, des mesures peuvent être prises en interne et/ou laissées à l'appréciation du Procureur de la République, saisi par la collectivité.

Les procédures légales et réglementaires en la matière seront respectées : entretien contradictoire, consultation du dossier administratif, présence aux côtés de l'agent sur lequel pèse le soupçon de fraude ou tout autre délit, d'un avocat ou d'une personne de son choix, conseil disciplinaire.

L'issue de la procédure d'instruction sera portée à la connaissance du lanceur d'alerte. La ou les personnes visées sont informées de la clôture du dossier.

EXCEPTIONS AU DISPOSITIF

Le lanceur d'alerte est tenu au respect de la procédure arrêtée par la Région. Toutefois, en l'absence de diligences du référent alerte à vérifier dans un délai raisonnable la recevabilité du signalement, le lanceur d'alerte peut s'adresser directement aux autorités administratives, judiciaires et aux ordres professionnels concernés. Si dans un délai de trois mois, le lanceur d'alerte ne reçoit pas d'information de la part de ces derniers, il peut rendre publiques les informations en sa possession.

Par ailleurs, en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, le lanceur d'alerte peut saisir directement l'autorité judiciaire, l'autorité administrative ou l'ordre professionnel et peut rendre public les éléments de l'alerte.

De plus, dans l'hypothèse où l'auteur d'un signalement acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions au sens de l'article 40 du code de procédure pénale, il est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République. Le signalement effectué auprès du référent alerte n'a toutefois pas pour effet de transférer à ce référent, la responsabilité personnelle incombant à l'auteur du signalement dès lors que ce dernier a la certitude qu'il s'agit d'un crime ou d'un délit.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE

1- **Si le lanceur d'alerte est un agent de la collectivité** (fonctionnaire ou contractuel)**,** aucune mesure de sanction en lien direct ou indirect avec son lancement d'alerte ne devrait être prise à son encontre.

- Le lanceur d'alerte a droit au respect de son souhait de rester anonyme. Ainsi, son identité ne sera pas divulguée sauf à des instances judiciaires qui en feraient la demande.

- Si une mesure ou une décision administrative le concernant est prise dans les trois ans qui suivent son alerte et qu'elle lui fait grief, il peut prétendre à la protection fonctionnelle de la collectivité pour assurer la défense de ses intérêts, dès lors que la mesure semble en lien avec l'alerte lancée.

- Si l'affaire est portée devant les tribunaux compétents, l'autorité de poursuite pourra inviter le lanceur d'alerte à présenter tous les éléments de fait qui permettront de présumer qu'il a relaté ou témoigné de bonne foi de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime. L'administration aura à prouver que sa décision ou sa mesure était justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé.

- Il est également en droit de demander tout élément d'information justifiant d'une éventuelle absence de lien entre la mesure prise et l'alerte lancée.

- La personne ayant fait un signalement ou ayant révélé des informations ne devrait pas perdre le bénéfice de la protection fonctionnelle au seul motif qu'elle a commis une erreur d'appréciation des faits ou que la menace perçue pour l'intérêt général ne s'est pas matérialisée, à condition qu'elle ait eu des motifs raisonnables de croire en sa véracité.

- S'il s'avère, après enquête administrative ou judiciaire, que l'alerte a été lancée de mauvaise foi avec l'intention de nuire, le secret sur l'identité du lanceur d'alerte pourra être levé et une suite administrative ou judiciaire, donnée à la dénonciation.

2- **Si le lanceur d'alerte est un tiers**, il peut être entendu et/ou invité à compléter les informations transmises à la collectivité.

- Aucune mesure de sanction en lien direct ou indirect avec son lancement d'alerte ne devrait être prise à son encontre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

- Le lanceur d'alerte a droit au respect de son souhait de rester anonyme. Ainsi, son identité ne sera pas divulguée sauf demande expresse des instances judiciaires qui auraient à en connaître.

- Il est également en droit de demander tout élément d'information justifiant d'une éventuelle absence de lien entre la mesure prise et l'alerte lancée.

- Toutefois, la personne ayant fait un signalement ou ayant révélé des informations ne devrait pas perdre le bénéfice de l'anonymat au seul motif qu'elle a commis une erreur d'appréciation des faits ou que la menace perçue pour l'intérêt général ne s'est pas matérialisée, à condition qu'elle ait eu des motifs raisonnables de croire en sa véracité.

- S'il s'avère, après enquête administrative ou judiciaire, que l'alerte a été lancée par le tiers de mauvaise foi et avec l'intention de nuire, le secret sur l'identité du lanceur d'alerte pourra être levé et la collectivité se réservera le droit de le poursuivre pour dénonciation calomnieuse.

CONFIDENTIALITÉ

Afin de protéger l'auteur du signalement et celles des personnes visées, la Région Réunion garantit la stricte confidentialité des éléments transmis dans le cadre d'une alerte, par la mise en place spécifique de mesures organisationnelles et techniques suivantes :

Les données sur support papier sont conservées dans une armoire fermée à clef, à laquelle n'accède que le référent alerte. Les données numériques ne sont conservées que dans le cadre d'un système d'information distinct de celui de la Région. En particulier, les accès aux données s'effectuent par un identifiant et un mot de passe individuels, régulièrement renouvelés. Ces accès sont enregistrés et leur régularité est contrôlée.

Toute personne identifiée dans le cadre de l'alerte a le droit d'accéder aux données la concernant et d'en demander, si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, la rectification ou la suppression.

Les éléments concernant l'identité de l'agent lanceur d'alerte ou susceptibles de pouvoir l'identifier ne peuvent être divulgués sans son consentement, sauf en cas de transmission à l'autorité judiciaire.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Les éléments pouvant identifier la ou les personnes mises en cause ne peuvent être divulgués qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte, sauf en cas de transmission à l'autorité judiciaire.

Vis-à-vis des tiers, le lanceur d'alerte est tenu à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les faits et les données qu'il révèle au référent alertes. Le non-respect de la confidentialité concernant l'identité du lanceur d'alerte et l'identité des personnes mises en cause est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Un traitement informatisé automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre dans le cadre de dispositifs d'alerte professionnelle tel que décrit ci après :

Catégorie de données

Les catégories de données susceptibles d'être recueillies et conservées pendant la durée de la procédure et/ou à des fins de statistique sont les suivantes :

- L'identité, les fonctions et les coordonnées de l'auteur de l'alerte ;
- L'identité, les fonctions et les coordonnées des personnes faisant l'objet d'une alerte ;
- L'identité, les fonctions et les coordonnées des personnes intervenant dans le recueil ou dans le traitement de l'alerte ;
- Les faits signalés ;
- Les éléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés ;
- Le compte-rendu des opérations de vérification ;
- Les suites données à l'alerte.

Les données recueillies sont formulées de manière objective, en rapport avec le périmètre du dispositif de l'alerte et strictement nécessaires à la vérification des faits allégués. Les formulations utilisées pour décrire la nature des faits font apparaître leur caractère présumé.

Durée de conservation

Les données relatives à une alerte considérée dès son recueil par le responsable du traitement comme n'entrant pas dans le champ du dispositif sont détruites ou archivées sans délai, après anonymisation.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0020-DE

Lorsque l'alerte n'est pas suivie d'une procédure disciplinaire ou judiciaire, les données relatives à cette alerte sont détruites ou archivées dans un délai de deux mois à compter de la clôture des opérations d'instruction après anonymisation.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou des poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre de la personne mise en cause ou de l'auteur de l'alerte abusive, les données relatives à l'alerte sont conservées jusqu'au terme de la procédure.

Les données faisant l'objet de mesures d'archivage sont conservées, dans le cadre d'un système d'information distinct à accès restreint, pour une durée n'excédant pas les délais de procédures contentieuses.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0021

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 10

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
RAMASSAMY NADIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
DENNEMONT MICHEL

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
M'DOIHOMA JULIANA
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DEECB / N°106360
RETRAIT DÉROGATOIRE DE LA RÉGION RÉUNION DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MICRO-RÉGIONS SUD ET OUEST DE LA RÉUNION (ILEVA)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0021
Rapport /DEECB / N°106360

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RETRAIT DÉROGATOIRE DE LA RÉGION RÉUNION DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MICRO-RÉGIONS SUD ET OUEST DE LA RÉUNION (ILEVA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-6-3 relatif au retrait dérogatoire,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération N° DEE / 20130039 du 07 novembre 2013 du Conseil Régional approuvant l'adhésion de la Région au Syndicat Mixte d'ILEVA,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2568 SG/DRCTCV-1 du 29 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA),

Vu la décision de refus du Comité Syndical du 18 décembre 2018 (délibération CS181218_2) relative à la demande de retrait de la Région Réunion du Syndicat Mixte,

Vu le rapport N° DEECB / 106360 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a retiré aux Régions la clause générale de compétences et a attribué aux Régions la seule compétence relative à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD),

- que depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Région ne dispose pas de compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés,

- que la participation de la Région Réunion au Syndicat Mixte ILEVA est devenue sans objet depuis l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe,

- que l'article L. 5721-6-3 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment : « *Une collectivité territoriale, un groupement de collectivités territoriales ou un établissement public peut être autorisé par le représentant de l'État dans le département à se retirer d'un syndicat mixte si, à la suite d'une modification de la réglementation, de la situation de cette personne morale de droit public au regard de cette réglementation ou des compétences de cette personne morale, sa participation au syndicat mixte est devenue sans objet.*
Le retrait prévu au troisième alinéa du présent article est prononcé par arrêté du représentant de l'État dans le département dans un délai de deux mois à compter de la demande de la personne morale de droit public intéressée »,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

- le courrier n°D2018004345 adressé par la Région au Préfet du 05 avril 2018 sollicitant le retrait de la Région du Syndicat Mixte,

- le courrier n° D2018017165 adressé par la Région à ILEVA du 31 août 2018 sollicitant le retrait de la Région du Syndicat Mixte,
- le courrier n° D2018019600 adressé par la Région au Préfet du 04 octobre 2018 concernant le retrait de la Région du Syndicat Mixte, et lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à la Collectivité Régionale de sortir de cette situation de blocage,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de mettre en œuvre la procédure de retrait dérogatoire prévue par l'article L. 5721-6-3 du Code général des collectivités territoriales afin de sortir du Syndicat Mixte ILEVA dès lors que sa participation au Syndicat Mixte est devenue sans objet ;

- de solliciter le représentant de l'État dans le département aux fins qu'il prononce le retrait dérogatoire de la Région Réunion dans les conditions prévues par l'article L. 5721-6-3 du Code général des collectivités territoriales ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

Saint-Denis, le 03 MARS 2017

REGION REUNION
www.regionreunion.com

PREFECTURE DE LA REUNION
Monsieur SORAIN DOMINIQUE

HOTEL DE PREFECTURE
PLACE DU BARACHOIS
97405 SAINT DENIS CEDEX

Votre identifiant Région : 3554
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Christian PAYET
Mél : christian.payet@cr-reunion.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception : RAR N°

D2017004265
REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
- 3 MARS 2017
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

N/REF : N° D2017004265

OBJET : Recours gracieux / demande de retrait de l'arrêté n° 2568 SG/DRCTCV-1 du 29 décembre 2016

Monsieur le Préfet,

La Région Réunion s'est vue notifier par courrier daté du 29 décembre 2016, l'arrêté susvisé relatif aux modifications des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de la Réunion dénommé « ILEVA ».

L'article 3 de cet arrêté dispose : « ***Le préambule, les articles 1, 2, 7-1, 8-1, 14-1, 14-2, 14-3, 19 et l'annexe des statuts du syndicat mixte relatifs à ses attributions, compétences et fonctionnement sont modifiés.Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté*** ».

Précisément, l'article 14-1 est ainsi libellé : « ***Les dépenses liées aux frais d'administration générale sont financées d'une part par les EPCI membres et d'autre part par la Région Réunion qui contribue à hauteur de 30 % minimum.***

Pour les EPCI membres, la quote-part de participation restante après contribution de la Région est répartie en fonction du nombre d'habitants tel que précisé par le dernier recensement légal.

Aussi, l'année de référence des dépenses d'administration générale est celle arrêtée au Compte Administratif de l'année N-2 ».

Ainsi que vous le savez, la Région Réunion a échangé à plusieurs reprises avec le Syndicat Mixte sur la problématique des modalités de sa participation financière.

Lors de nos précédents échanges, j'ai eu l'occasion de rappeler à son Président la position de la Région face au processus de modification statutaire entamé par le Syndicat Mixte.

En milieu d'année dernière, et plus précisément les 1er et 10 juin, je lui ai clairement notifié que la collectivité régionale ne pouvait pas participer aux dépenses de fonctionnement de ILEVA.

LA RÉUNION! POsitive!

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

En particulier, il lui a été rappelé que, nonobstant la nécessaire pérennisation du Syndicat Mixte, à l'aune des enjeux caractérisant le traitement des déchets du Sud et de l'Ouest, les contraintes budgétaires de la Région rendaient impossible toute contribution financière aux dépenses d'administration générale, et ce d'autant plus que l'État n'a pas compensé au profit de la Région le transfert de compétences.

Pour cette raison je lui indiquais que, faute pour ILEVA de ne pas déprogrammer la modification statutaire envisagée, « il conviendrait d'acter le retrait de la Région ».

En dépit de ce positionnement non équivoque, l'établissement public a poursuivi, en dehors de toute concertation avec mes services, le projet de modification des statuts, lequel a abouti le 15 juin 2016, au moyen de la délibération n° CS160615-02.

Votre arrêté est ainsi venu entériner cette modification.

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter le retrait de cet arrêté, lequel apparaît entaché d'illégalité.

A ce titre, et sur le plan de la légalité externe, j'observe qu'il n'est pas établi et justifié d'une délégation régulière et publiée du signataire dudit arrêté.

Sur le plan de la légalité interne, l'arrêté fait principalement entorse aux principes de libre administration des collectivités territoriales posé par l'article L1111-1 du CGCT et d'interdiction de toute tutelle entre elles.

Or, le fait de décider aux lieu et place de la Région en termes de contribution aux dépenses de l'établissement public, par une délibération expresse, et de solliciter **en aval** l'accord de la collectivité, relève ni plus ni moins d'une violation des principes précités.

L'adoption de nouvelles modalités de répartition des dépenses, en l'occurrence d'un syndicat mixte, ne peut être que la conséquence de décisions concordantes prises **en amont** par les membres dudit syndicat.

A cette condition seulement, les contributions des membres deviennent des dépenses obligatoires.

En ce sens voir : Cour administrative d'appel de Bordeaux, 3e chambre, 13 décembre 1994, 92BX00736

*« Considérant que par délibération en date du 26 janvier 1983, le conseil régional d'Aquitaine a approuvé le principe de l'adhésion pour le développement économique dans le Blayais qui associait l'établissement public régional d'Aquitaine, le département de la Gironde, divers syndicats de communes et établissements publics ; **que le projet de statuts de ce syndicat a été également approuvé par délibération du bureau de l'établissement public régional du 28 février 1983** ; qu'enfin, la création dudit syndicat a été autorisée par arrêté en date du 13 janvier 1984 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ; **Considérant qu'il résulte de l'article 9 des statuts dont s'agit que l'établissement public régional doit assumer 30 % des dépenses de fonctionnement du syndicat requérant**, lequel est formé pour une durée correspondant à l'achèvement de sa mission, la fin de celle-ci étant constatée par le comité syndical ; que si l'article 11 de ses statuts prévoit que le syndicat passera avec l'établissement public régional une convention, celle-ci ne devait concerner que la garantie par l'établissement public régional des emprunts réalisés par le syndicat ; qu'en outre, cette convention, passée en forme de contrat régional de plan, au sens de l'article 16 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982, pour la période 1985-1988, et signée le 14 mars 1985, si elle confirme l'appui de l'établissement public régional au syndicat notamment par la couverture de 30 % de ses charges de fonctionnement, ne prévoit expressément une limitation dans le temps que pour l'octroi de subventions venant s'ajouter à la participation sus-rappelée aux dépenses de fonctionnement du syndicat ; que pour le surplus elle ne comporte aucune modification des statuts du syndicat ou autres stipulations en réduisant la portée pour la période suivant le contrat de plan ; **qu'ainsi, aux termes de cette convention, les statuts du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE BLAYAIS et notamment la répartition des charges de fonctionnement qu'ils opérent, restent opposables à l'établissement public régional qui les a approuvés** ; qu'au surplus, l'article 20 desdits statuts lui rend applicable les règles de budget et de comptabilité des syndicats de communes et notamment l'article L.163-14-1 du code des communes selon lequel **chaque participant supporte obligatoirement les dépenses correspondant aux dépenses transférées** ;*

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que c'est à tort que le tribunal administratif a jugé que l'adhésion de l'établissement public régional du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE BLAYAIS et la participation corrélative qu'elle impliquait aux dépenses de fonctionnement du syndicat n'ont été consenties par les instances régionales que pour la période 1985-1988 ; »

LA RÉUNION! POsitive!

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0021-DE

On déduit aisément de cet arrêt que si l'établissement public régional (EPR), dans le cas d'espèce, n'avait pas approuvé préalablement les statuts et notamment l'article 9 fixant la contribution régionale à 30 % des dépenses de fonctionnement du syndicat mixte, de telles dépenses n'auraient nullement revêtu le caractère de dépenses obligatoires et n'auraient obligé nullement l'EPR.

Cette jurisprudence est ici totalement transposable.

Vous trouverez sous ce pli le courrier que j'ai adressé au Président d' « ILEVA » le 17 février dernier.

Comme vous pourrez le constater, j'ai renouvelé auprès de lui mon souhait de concertation à l'aune des enjeux de la politique de gestion et de traitement des déchets.

Sur le plan financier, j'ai notamment proposé, dans le cadre de la mise en œuvre du PPGDND, d'étudier une participation financière de la Région, non pas aux dépenses de fonctionnement du syndicat, mais à la réalisation d'une partie des investissements prévus pour l'outil multifilière de traitement des déchets etc.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir procéder au retrait de votre arrêté du 29 décembre 2016.

Je vous informe d'ores et déjà que si la demande de retrait devait ne pas prospérer, la Région se verrait contrainte d'en demander l'annulation au juge administratif et opposerait une fin de non recevoir aux appels de fonds futurs du syndicat.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION RÉUNION

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

LA RÉUNION Positive!

Sainte-Clotilde, le 15 DEC. 2016

RÉGION RÉUNION
www.regionreunion.com

MONSIEUR LE PREFET DE LA REUNION
HOTEL DE PREFECTURE
PLACE DU BARACHOIS
97405 SAINT DENIS CEDEX

D2016029167

Votre identifiant Région : 3554
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Yasmine VIGREUX
Direction de l'Energie de l'Economie Circulaire et de la Biodiversité (DEECB)
Tél : 0262 97 58 54 - Mél : yasmine.vigreux@cr-reunion.fr

N/REF : N° D2016029167

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Ouest (ILEVA)

Monsieur le Préfet,

Par courrier daté du 8 août dernier, j'ai reçu notification de la délibération CS160615_02 adoptée par le Comité syndical du 15 juin 2016, relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Ouest de La Réunion (ILEVA), et m'informant des conséquences budgétaires de ce changement sur la contribution de ses membres.

Faisant suite à ce courrier, je vous demanderais de bien vouloir surseoir à toute modification de ces statuts.

En effet, la Région n'a pas délibéré à ce jour sur ce sujet, et a fait part de ses réserves au syndicat mixte concernant cette modification (cf courrier ci joint du 10 juin 2016 à ILEVA).

Par ailleurs, une réunion de travail sera prochainement organisée avec les deux syndicats ILEVA et SYDNE pour échanger sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services

RÉGION RÉUNION ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★

Mohamed AHMED

Le Président

LA RÉUNION Positive!

Sainte-Clotilde, le 05 AVR. 2018

REGION REUNION
www.regionreunion.com

ILEVA REUNION
Monsieur le Président

9 CH JOLI FOND
BASSE TERRE
97410 SAINT PIERRE

D2018004062

Votre identifiant Région : 200092
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Yoland RAMSAMY
Direction de l'Energie, de l'Economie Circulaire et de la Biodiversité (DEECB)
Tél : 0262487316 - Mél : yoland.ramsamy@cr-reunion.fr

N/REF : N° D2018004062

OBJET : **Retrait de la Région du Syndicat Mixte ILEVA**

Monsieur le Président,

La Région a adhéré au Syndicat Mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest, par délibération de son Assemblée Plénière du 07 novembre 2013. Cette adhésion ne prévoyait pas de contribution financière des collectivités régionale et départementale alors membres. La création de ce syndicat dont l'objet est l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été actée par l'Arrêté Préfectoral n° 2014-2777 du 29 janvier 2014.

Dans ce cadre, en 2016, le Comité Syndical d'ILEVA du 15 juin 2016 a souhaité faire évoluer les statuts du syndicat mixte, statuts en définitive entérinés par l'Arrêté Préfectoral n°2568 du 29 décembre 2016. L'article 14.1 a été modifié actant une contribution de la Région aux frais d'administration générale à hauteur de 30 % minimum.

Cette modification des statuts a fait l'objet de nombreux échanges entre nos services respectifs.

Ainsi par courrier daté du 01 juin 2016, la Région vous a indiqué que les contraintes budgétaires ne permettent pas à la Collectivité régionale d'intervenir en matière de fonctionnement, le transfert de compétence en matière de planification lié à la loi NOTRe n'ayant pas été accompagné du transfert de ressources financières nouvelles.

Dans cette continuité, par courrier daté du 10 juin 2016, la Région vous a demandé de retirer de la modification des statuts la mention indiquant que la Région Réunion contribue aux dépenses d'administration générale du Syndicat Mixte, et dans le cas contraire de bien vouloir acter son retrait.

Par courrier du 17 février 2017, j'ai regretté que malgré ces échanges, ILEVA ait poursuivi le processus de modification en maintenant la rédaction de cet article 14-1 des statuts, sans concertation préalable et en l'absence de toute délibération concordante du Conseil Régional.

LA RÉUNION Positive!

Nonobstant cette prise de position unilatérale du syndicat, j'ai souhaité privilégier la concertation dans le cadre d'une rencontre avec les deux syndicats.

Enfin, par courrier daté du 24 juillet 2017, la Région vous a informé que la Commission Permanente du 27 juin 2017 a entériné les statuts à l'exception de l'article 14.1 relatif à la contribution de la Région aux frais d'administration générale du Syndicat Mixte.

Faisant fi de cette délibération, le Comité Syndical du 1er septembre 2017 a fixé une contribution de la Région de 1 086 779 € pour l'exercice 2017. De même, quatre mois plus tard, le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a fixé une contribution de 1 693 484 € pour l'exercice 2018.

Compte-tenu de ces éléments, la Collectivité Régionale a été contrainte de contester ces délibérations devant le Tribunal Administratif.

Dans ce contexte, et en application de l'article 4 des statuts, je vous informe que la Région souhaite se retirer du Syndicat Mixte ILEVA.

En ce sens j'ai demandé au Préfet de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L.5721-6-3 du CGCT selon lequel : « *Une collectivité territoriale, un groupement de collectivités territoriales ou un établissement public peut être autorisé par le représentant de l'Etat dans le département à se retirer d'un syndicat mixte si, à la suite d'une modification de la réglementation, de la situation de cette personne morale de droit public au regard de cette réglementation ou des compétences de cette personne morale, sa participation au syndicat mixte est devenue sans objet.* ».

Aussi, je vous demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Pour l'empêchement et par délégation
Le Directeur Général des Services

Mohamed AHMED

LA RÉUNION! POsitive!

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0022-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0022

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres absents : 13

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
RAMASSAMY NADIA
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
DENNEMONT MICHEL
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DIRED / N°106698
EVOLUTION DES BARÈMES DE CALCUL ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES DOTATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX LYCÉES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0022-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0022
Rapport /DIRED / N°106698

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

EVOLUTION DES BARÈMES DE CALCUL ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES DOTATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX LYCÉES PUBLICS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEF1/87-40 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 25 septembre 1987 validant le barème de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées publics,

Vu la délibération n° 20000100 de la Commission Permanente en date du 11 février 2000 validant le barème applicable aux lycées publics pour le calcul de la Dotation Globale d'Equipement,

Vu la délibération n° 20080040 de la Commission Permanente en date du 12 février 2008 modifiant le barème applicable aux lycées publics pour le calcul de la Dotation Globale d'Equipement,

Vu le rapport N° DIRED / 106698 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Education, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- le nombre actuel de critères de calcul de la dotation de fonctionnement réduisant la lisibilité du système,
- la nécessité de proposer une répartition suivant les services analytiques introduits par la nouvelle réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) des établissements scolaires,
- la volonté de la collectivité de disposer d'une vision anticipée des besoins exprimés par les établissements en matière d'équipement, afin de conduire une politique d'optimisation des interventions régionales en faveur des lycées publics,
- les résultats de l'étude, confiée au cabinet d'étude KPMG, menée au cours de l'exercice 2018, sur la refonte des barèmes de calcul des dotations financières,
- la volonté de la collectivité d'améliorer les modalités d'attribution des dotations financières en conjuguant équité et maîtrise budgétaire,
- la volonté de la Région Réunion de construire une logique de dialogue de gestion entre les lycées publics et les services de la collectivité sur des projets partagés,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le nouveau barème de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées publics présenté en annexe 1 ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0022-DE

- d'approuver les nouvelles modalités de mise en œuvre des besoins en équipements des lycées publics présentées en annexe 2 ;

- de valider le principe d'une mise en œuvre des nouvelles dispositions à compter de l'exercice 2020 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour régler toutes les modalités d'application de ces nouvelles dispositions, ainsi que toutes les autres questions d'ordre administratif ou technique relatives aux Dotations Financières attribuées aux lycées publics ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0022-DE

ANNEXE 1

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
NOUVEAU BARÈME

Proposition d'un nouveau barème de calcul et de nouvelles modalités de calcul de la Dotation globale de fonctionnement en renforçant la cohérence de la structure des coûts autant que possible, tout en maintenant un principe d'équité entre établissements.

CRITERES	MODALITES
1- Financement des fluides	– Prendre en compte la moyenne des dépenses réalisées au titre des exercices N-2 et N-3 : données issues des Comptes Financiers (COFI) des lycées – Plafonner en première analyse à **115 %** du montant moyen des dépenses par lycéen – Plafonner à une augmentation de **5 %** par rapport à N-2
2- Introduction d'une part fixe	Forfait fixe : **8 000 €** pour chaque lycée
3- Surfaces intérieures (bâties)	• m² < 10 000 : **1,3 €**/m² • 10 000 ≤ m² < 15 000 : **1,2 €**/m² • 15 000 ≤ m² < 20 000 : **0,7 €**/m² • m² > 20 000 : **0,4 €**/m² Une majoration sera effectuée en fonction de l'année de construction ou de réhabilitation du lycée : **de 0,5 % à 2 %** Un plafonnement peut être mis en place pour les cas particuliers
4- Surfaces extérieures	• 5 000 < m² : **0,2 €/m²** • 5 000 < m² < 10 000 : **0,15 €/m²** • 15 000 < m² < 20 000 : **0,12 €/m²** • m² > 20 000 : **0,1 €/m²**
5- Pondération des effectifs	• Nb < 800 : **80 €** par lycée • 800 ≤ Nb < 900 : **70 €** par lycéen • 900 ≤ nb < 1 200 : **50 €** par lycéen • Nb > 1 200 : **30 €** par lycéen Un plafonnement peut être mis en place pour les cas particuliers
6- Valorisation des sections spécifiques	• Section Post Bac : **1 340 €** par division • Section laboratoire : **5 025 €** par section • **7 Taux** différentiés pour les sections d'enseignement technologique et professionnel (par lycéens) ◦ Taux 1 : **50,30 €** pour technologie – options de lycée ◦ Taux 2 : **60,60 €** pour les sections tertiaires ◦ Taux 3 : **96,10 €** pour les sections sanitaires et sociales ◦ Taux 4 : **163,10 €** pour 4e et 3e Techno et les sections Industrielles ◦ Taux 5 : **241,20 €** pour les sections du bâtiment, Arts appliqués, et Esthétiques et soins ◦ Taux 6 : **276,70 €** pour les sections employés techniques de collectivité ◦ Taux 7 : **300 €** pour les sections Hôtelière, Agro-alimentaire, laboratoires, audiovisuel et aéronautique ◦ Taux 7 **: 300 €** pour les sections de l'enseignement agricole ◦ taux 7 : **300 €** pour les sections Post Bac
7- Introduction d'une enveloppe de dialogue de gestion	• Dépenses pédagogiques (Filières spécifiques) • Transport des internes dans les internats délocalisés • Transport pour les activités sportives délocalisées • Dépenses imprévues • Problème de trésorerie Les sommes allouées ne sont pas affectées automatiquement et seront examinées au regard des bilans des années antérieures et des situations exceptionnelles qui peuvent concourir à une intervention ponctuelle de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0022-DE

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS
Modalités de mise en oeuvre

Évoluer vers le principe d'une expression des besoins et une maîtrise des achats (économies d'échelles)
Développer les temps d'analyse et de dialogue avec les lycées et/ou les référents académiques selon les filières concernées.

Favoriser une démarche projet	• La collectivité détermine sa politique d'investissement matériel afin d'inciter les lycées à décliner leur besoin selon une approche de projet *Exemples de projets envisageables:* *- Équiper les nouveaux locaux issus des constructions ou des réhabilitations* *- Améliorer les espaces d'hébergement et de restauration* *- Accompagner les besoins pédagogiques liés aux réformes des filières ou à l'évolution de la carte des formations* *- Assurer le renouvellement ou le complément des équipements des différentes unités fonctionnelles*
Expression des besoins en 2 temps	• Août à octobre (année N-1) : période d'expression des besoins pédagogiques et hors pédagogiques • Novembre – décembre (année N-1) : analyse, concertation, réajustement selon les priorités régionales et l'urgence signalée des lycées
5 catégories de besoins cibles	• Équipements service général – administration – espaces de vie scolaire • Équipements pédagogiques • Équipements informatiques et numériques • Matériels, mobiliers, véhicules • Machines outils pour les filières professionnelles
Arbitrage des demandes	• Assemblage des données et des coûts prévisionnels • Confrontation des besoins avec l'enveloppe budgétaire prévue • Arbitrer de façon itérative pour couvrir les domaines de façon équivalente (exemple : 25 % informatique, 25 % pédagogiques,..) • Arbitrage avec les services académiques pour les besoins pédagogiques • Garantir la couverture d'au moins un besoin par lycée • Tenir compte dans la mesure du possible de l'ordre de priorité pré-établi par les lycées
Modalités de mise en œuvre des achats d'équipement	• **Maîtrise d'Ouvrage Région** : pour les lots arrêtés par la collectivité au regard des orientations affichées en amont • **Délégation de crédits aux lycées** : pour les besoins non assurés par la collectivité qui seront achetés par le lycée et soldés sur la base de justificatifs de réalisation du projet d'équipement
Calendrier de mise en œuvre	• **Pour la Maîtrise d'Ouvrage Région :** ◦ **Mars à mai (année N) :** les procédures d'achat étant définies en amont pour les lots cibles, la collectivité met en oeuvre les procédures de consultation et assure l'exécution des marchés ◦ **Rentrée d'août** : livraison des équipements • **Pour les délégation de crédit aux lycées :** ◦ **février à mars (année N) :** les délibérations sont prises pour notifier aux lycées les enveloppes retenues pour la mise en œuvre des besoins validés par la collectivité ◦ les lycées assurent les achats et justifient les dépenses pour percevoir le solde des crédits délégués

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0023-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0023

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres absents : 13

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
RAMASSAMY NADIA
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
DENNEMONT MICHEL
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DRH / N°106653
PERSONNEL RÉGION - CRÉATION DE POSTES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0023-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0023
Rapport /DRH / N°106653

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

PERSONNEL RÉGION - CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 20156991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DRH/106653 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter la création de 53 postes statutaires présentés dans le tableau ci-après afin de permettre le bon fonctionnement des services, l'évolution de carrière des agents au titre de la promotion interne et des avancements de grade ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques de la mandature en lien notamment avec le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, le projet « Run Rail », la volonté de la collectivité de développer la démocratie participative ainsi que la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0023-DE

CATEGORIE	GRADE	NOMBRE
A	Directeur Général Adjoint	1
A	Administrateur Hors Classe	1
A	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	3
A	Ingénieur	2
A	Attaché principal	1
A	Attaché	6
TOTAL CATEGORIE A		**14**
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	12
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	9
C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	7
C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe des Établissements d'Enseignement	11
TOTAL CATEGORIE C		**39**
TOTAL		**53**

- d'adopter la création d'un poste de Chargé de Mission en charge de la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique de La Réunion en application des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2019 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0024-DE

DELIBERATION N°DAP2019_0024

REGION REUNION
www.regionreunion.com

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 21 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres absents : 13

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
BASSIRE NATHALIE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
TECHER PAUL
NOEL NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA

Absents :
ANNETTE GILBERT
HOARAU JACQUET
BEDIER JOE
HOARAU DENISE
HOARAU OLIVIER
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
RAMASSAMY NADIA
FONTAINE LUC GUY
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
DENNEMONT MICHEL
NABENESA KARINE
RIVIERE SYLVIANE

RAPPORT /DAJM / N°106778
REMPLACEMENT D'ELUS EN COMMISSIONS SECTORIELLES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190621-DAP2019_0024-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 21 juin 2019
Délibération N°DAP2019_0024
Rapport /DAJM / N°106778

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

REMPLACEMENT D'ELUS EN COMMISSIONS SECTORIELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur de la Région Réunion,

Vu le rapport N° DAJM / 106778 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 13 juin 2019,

Considérant,

- que pour préparer ses travaux et faciliter ses délibérations, le règlement intérieur de la collectivité prévoit que le Conseil régional est divisé en huit commissions sectorielles auxquelles est normalement renvoyé l'examen des dossiers. Parmi ces commissions figurent la Commission des Affaires Générales et Financières (CAGF) et la Commission Égalité des Chances et Solidarité (CECS),
- que deux changements sont à signaler :

  - Mme Monique BENARD, siégeant en CECS, a démissionné de son mandat régional,
  - Mme Sylviane RIVIERE a démissionné de son poste de membre de la CAGF,

- qu'il convient de pourvoir à leur remplacement, conformément aux règles de la répartition des sièges qui a prévalu lors de l'installation de la Commission Permanente,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désigner M. Jack GAUTHIER en remplacement de Madame Monique BÉNARD afin de siéger en Commission Égalité des Chances et Solidarité ;
- de désigner M. Olivier HOARAU en remplacement de Madame Sylviane RIVIERE afin de siéger en Commission des Affaires Générales et Financières ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

COMMISSION PERMANENTE

11 JUIN 2019

11 JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0217-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0217

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DCPC / N°106572
FONDS CULTUREL RÉGIONAL : SECTEUR PATRIMOINE CULTUREL 2019

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Télécopieur : 0262 48 70 71 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0217-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0217
Rapport /DCPC / N°106572

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

FONDS CULTUREL RÉGIONAL : SECTEUR PATRIMOINE CULTUREL 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2018 donnant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°DCP2018_0746 du 30 octobre 2018 adoptant le cadre d'intervention du dispositif d'aide liée à la préservation, à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel,

Vu la délibération N°DCP2018_0523 du 21 août 2018 portant attribution de subventions en faveur de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de La Réunion (APHG OI) et de l'Association Les Conflors,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DCPC / 106572 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu les demandes de subvention des associations et d'un organisme culturel,

Vu l'avis de la Commission Culture, Sport et Identité Réunionnaise du 23 mai 2019,

Considérant,

- que la Culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique, culturelle et patrimoniale constitue le fondement de la Liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,
- que le patrimoine culturel constitue un point de repère qui unit les générations et renforce la cohésion sociale et le vivre-ensemble,
- que la préservation et la valorisation du patrimoine culturel contribuent à une meilleure connaissance et appropriation par la population de son Histoire et de sa Culture, et façonnent ainsi notre identité réunionnaise,
- l'appel à projets « Culture » en date du 30 octobre 2018,
- que le soutien aux actions visant à connaître, restaurer, transmettre et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel réunionnais est une des priorités de la politique culturelle régionale,
- que l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de La Réunion (APHG OI) et l'Association Les Conflors ont fait part de l'annulation de leurs projets,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0217-DE

- que les subventions accordées sont conformes aux cadres d'intervention « Aide liée à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel » et « Aide à l'équipement »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention globale de **22 500 €** au titre du Secteur du Patrimoine Culturel, répartie comme suit :

*Au titre des subventions de fonctionnement :

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **10 000 €** :

Association	Projet	Montant maximal de l'aide
Association Familles Solidaires – AFS	Rencontres autour de la connaissance de l'histoire et du patrimoine réunionnais	**10 000 €**
TOTAL		**10 000 €**

- d'engager la somme de **10 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Subvention Fonctionnement Patrimoine » votée au Chapitre 933 du Budget 2019 ;

- de prélever les crédits de paiement de **10 000 €** sur l'article fonctionnel 933-312 du Budget 2019 ;

****

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **4 000 €** :

Association	Projet	Montant maximal de l'aide
Association Prix du 20 Désamb' Réunion – P20DR	Mise en place d'ateliers culturels et patrimoniaux dans les lycées	**4 000 €** (forfaitaire)
TOTAL		**4 000 €**

- d'engager la somme de **4 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Éducation Patrimoniale » votée au Chapitre 933 du Budget 2019 ;

- de prélever les crédits de paiement de **4 000 €** sur l'article fonctionnel 933-312 du Budget 2019 ;

****

*Au titre des subventions d'aide à l'équipement :

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **8 500 € :**

Associations	**Projets**	**Montant maximal de l'aide**
Académie de l'île de La Réunion	Publication du bulletin de l'Académie de La Réunion n° 35	**1 500 €** (forfaitaire)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0217-DE

Association pour le Respect de la Dignité de la Femme - ARDF	Réalisation d'une exposition intitulée « Ecrivains de la Liberté »	**5 000 €** (forfaitaire)
Association Rézonans Kréol de la Montagne	Acquisition d'outils et d'objets anciens	**2 000 €**
TOTAL		**8 500 €**

- d'engager la somme de **8 500 €** sur l'Autorisation de Programme « Subvention équipement associations culturelles » votée au Chapitre 903 du Budget 2019 ;

- de prélever les crédits de paiement de **8 500 €** sur l'article fonctionnel 903.311 du Budget 2019 ;

- de valider l'attribution d'une subvention forfaitaire pour les aides dont le montant est inférieur ou égal à 8 000 € (sauf pour l'acquisition de matériel) ;

****

- de prendre acte de la demande de l'association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de La Réunion (APHG OI) pour l'annulation de son projet de création d'une plate-forme d'ingénierie pédagogique intitulée « CAPELINE » ;

- de désengager la somme de **6 000 €** sur l'Autorisation de Programme « Subvention équipement associations culturelles » votée au Chapitre 903 du Budget 2019 ;

- de désengager sur les crédits de paiement **6 000 €** sur l'article fonctionnel 903.311 du Budget 2019 ;

****

- de prendre acte de la demande de l'association Les Conflors pour l'annulation de son projet d'échange dans le domaine du moring et de la mise en valeur du vacoa en Métropole ;

- de désengager la somme de **3 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Subvention Fonctionnement Patrimoine » votée au Chapitre 933 du Budget 2019 ;

- de désengager sur les crédits de paiement **3 000 €** sur l'article fonctionnel 933.312 du Budget 2019 ;

****

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0218-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0218

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEIE / N°106374
DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA CPME RÉUNION POUR L'ORGANISATION DE LA 3ÈME ÉDITION DU "TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE" 2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0218-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0218
Rapport /DEIE / N°106374

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA CPME RÉUNION POUR L'ORGANISATION DE LA 3ÈME ÉDITION DU "TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE" 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation approuvé par arrêté préfectoral du 03 mars 2017,

Vu le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises signé le 19 août 2015 entre l'État et la Région Réunion,

Vu le rapport N°DEIE/106374 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- les orientations du projet régional pour le développement économique,
- l'action volontariste de la Région Réunion en faveur de l'internationalisation des entreprises et de l'export,
- la volonté de la Collectivité Régionale de promouvoir, valoriser et ancrer l'excellence de l'entreprenariat réunionnais en France et à l'international,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la contribution financière de la collectivité régionale pour le partenariat entre la Région Réunion et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) à l'occasion de l'organisation de la 3ème Édition du « Trophée Entreprise & Territoire » ;
- d'approuver la mise à disposition du domaine du MOCA et de l'ensemble des équipements logistiques et techniques pour la cérémonie de remise des prix,
- d'engager une enveloppe d'un montant maximal de **10 000 €** prélevée sur l'autorisation d'engagement A130-0004 « Promotion Export » votée au chapitre 936 article fonctionnel 64 du

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0218-DE

Budget de la Région ;

- d'engager une enveloppe d'un montant maximal de **2 000 €** prélevée sur l'autorisation d'engagement A130-0004 « Promotion Export » votée au chapitre 936 article fonctionnel 64 du Budget de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 64 du Budget de la Région Réunion ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0219-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0219

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106666
CLÔTURE DU FONDS RÉGIONAL D'INDUSTRIALISATION (FRI CRÉÉ EN 1986), SOUS MANDAT DE GESTION SOFIDER, DANS SA SECTIONS "INTERVENTION 1", ET L'ÉMISSION D'UN TITRE DE RECETTE DE 15 K€

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0219-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0219
Rapport /DAE / N°106666

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CLÔTURE DU FONDS RÉGIONAL D'INDUSTRIALISATION (FRI CRÉÉ EN 1986), SOUS MANDAT DE GESTION SOFIDER, DANS SA SECTIONS "INTERVENTION 1", ET L'ÉMISSION D'UN TITRE DE RECETTE DE 15 K€

Vu Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n °1083/2006 du Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport N° DAE / 106666 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- que le Fonds Régional d'Industrialisation (FRI) créé en 1986 a fait la preuve de son utilité, après totale consommation des fonds mis à disposition initialement,
- que la Commission Permanente du Conseil Régional du 23 février 1996 a approuvé la clôture du FRI,
- les totaux des actifs des bilans simplifiés de la Section FRI FEDER Intervention et de la Section FRI Intervention 1 ainsi que du passif « Autres dettes » de la Section FRI Intervention 1,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'émission d'un titre de recettes envers la SOFIDER, gestionnaire du FRI, en vue de restituer les fonds résiduels, dans le cadre de la clôture de ce fonds :

  - Titre de recette pour un montant de : 15.332 €, au titre du FRI section "Intervention 1" ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0220

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106633
DISPOSITIF "SOUTIEN AUX ENTREPRISES ARTISANALES DE TAXIS" - CADRE D INTERVENTION ET EXAMEN DES DEMANDES 2018

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0220
Rapport /DAE / N°106633

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DISPOSITIF "SOUTIEN AUX ENTREPRISES ARTISANALES DE TAXIS" - CADRE D INTERVENTION ET EXAMEN DES DEMANDES 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP 2017_0408 du 22 août 2017 approuvant la mise en œuvre d'un dispositif de « soutien aux entreprises artisanales de taxi »,

Vu le rapport n° DAE /106633 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019**,**

Considérant,

- le champ d'intervention régional renforcé en matière de développement économique par la loi Notre,
- la volonté régionale de soutenir le développement de l'emploi à La Réunion,
- l'adéquation des demandes formulées par les entreprises au cadre d'intervention du dispositif « Soutien aux entreprises artisanales de taxi »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de valider le nouveau format du cadre d'intervention du dispositif « Soutien aux entreprises artisanales de taxis » ci-annexé, avec sa prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 ;
- d'attribuer une subvention de **6 504, 57 €** au titre du dispositif « Soutien aux entreprises artisanales de taxi » aux entreprises ci-dessous et répartie comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

Entreprises	Aide Région
CAPELOTAR JOSEPH ANTOINE	1 100,00 €
ESTHER David – Transport Les Salanganes	1 425,90 €
FOLGOAT THIERRY	1 474,58 €
VINGLASSAMY LIONEL	1 004,09 €
VELLAYE CHRISTIAN	1 500,00 €
TOTAL	6 504,57 €

- d'engager les sommes correspondantes, soit **6 504,57 €**, sur l'Autorisation de Programme P130-0013 « Aide aux taxiteurs » voté au chapitre 906 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **6 504,57 €**, sur l'article fonctionnel 632 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Bernard PICARDO n'a pas participé au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

Pilier :	III – Libérer les entreprises, libérer les énergies
Intitulé du dispositif :	Soutien aux entreprises artisanales de taxis
Codification :	
Service instructeur :	Service Développement Économique
Direction :	Direction des Affaires Économiques
Date(s) d'approbation en CPERMA :	22/08/2017

1. **Rappel des orientations de la Collectivité**

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine économique et en complément des actions mises en œuvre par l'État (défiscalisation des investissements ; TVA NPR ; exonération de charges sociales et fiscales…), la Région Réunion a mis en place de nombreux dispositifs pour soutenir l'économie de notre île, l'activité des entreprises locales, leurs projets de création et de développement.

Parmi ses interventions, la collectivité régionale a souhaité poursuivre son accompagnement au bénéfice des entreprises artisanales de taxis dont l'investissement dans certains équipements peut se révéler onéreux et fragiliser leur trésorerie.

2. **Objet et objectifs du dispositif (résultats escomptés,…) :**

Le dispositif de soutien est mobilisé en faveur des artisans taxi et vise à les accompagner de nouveau dans l'acquisition des équipements, nécessaires et obligatoires, à la mise en œuvre de leur activité.

Le dispositif se traduit par l'octroi d'une subvention accordée aux entreprises artisanales de taxis fournissant des services publics de transport.

3. **indicateurs du dispositif :**

Intitulé de l'indicateur (a)	Valeur cible 2020	Indicateur Priorités de la Mandature	Indicateur spécifique
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1296		X

a= Indicateurs de réalisation

4. **référence et dispositions réglementaires spécifiques s'appliquant**

Le décret n°2009-1064 du 28 août 2009 imposent aux entreprises artisanales de taxis l'acquisition d'équipements spécifiques liés à l'exercice de leur profession.
A compter du 1er janvier 2012, tout véhicule nouvellement affecté à l'activité de taxi doit être doté des équipements spéciaux prévus à l'article 1er du décret du 17 août 1995.

Suite à la loi Thévenoud en octobre 2014, les taxis sont définis comme véhicules «munis d'un terminal de paiement électronique». Les taxis et les VTC doivent obligatoirement être équipés d'un terminal de paiement par carte bancaire.

De nouvelles normes réglementaires sont mises en œuvre au travers de ce décret. Cela impose donc, pour les taxiteurs, une adaptation voire un remplacement des équipements existants.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

5. **descriptif technique du dispositif**

Les équipements acquis par les taxiteurs font l'objet d'un remboursement sur la base d'un taux d'intervention en fonction des équipements comme suit :

Taux d'intervention de 50 %	Taux d'intervention de 80 %
-Taximètre -Enseigne lumineuse -Horodateur	-Terminal bancaire

6. **critères de sélection sur le dispositif :**

a- public éligible

– les taxiteurs, propriétaires d'un nouveau véhicule affecté à l'activité de taxi, titulaires d'une licence et inscrits au Répertoire des Métiers,
– les taxiteurs, propriétaires d'un nouveau véhicule affecté à l'activité de taxi, titulaires d'une licence, exploitée par un salarié.

b- **projet éligible**

Les artisans participant à : la création d'activités ou à un achat/changement de véhicule

7. **autres conditions d'éligibilité -conditions de recevabilité d'une demande [*le cas échéant, à préciser en ce cas. Sinon masquer le terme « recevabilité ». Cet item s'applique bien évidemment en dehors du cas des Aides d'État.]*** :

Sans objet

8. **nature des dépenses retenues/non retenues sur le dispositif :**

c- dépenses éligibles

Sont éligibles, les investissements acquis à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 août 2019
le taximètre, l'enseigne lumineuse, le terminal bancaire et l'horodateur

Le dossier de demande doit être déposé au plus tard le 30 septembre 2019.

d- dépenses inéligibles

Les accessoires (adhésif de rattachement communes, plaque aimantée,…) ne sont pas éligibles au dispositif.

9. **pièces minimales d'une demande de subvention :**

*** EN VUE DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER**
- lettre de demande de subvention;
- carte d'inscription au Répertoire des Métiers ;
- autorisation d'entreprise de taxi = patente
- carte professionnelle de conducteur de taxi (voir Préfecture) ;
- devis ;
- documents fiscaux pour les trois dernières années ;
- prévisionnels sur les trois prochaines années (chiffre d'affaires et résultat) ainsi que le régime fiscal choisi (micro-entreprise ou réel simplifié) pour les jeunes artisans taxi ;
- lettre d'engagement du demandeur

<u>Cas d'une licence exploitée par un salarié de l'entreprise</u>
- contrat de travail
- carte professionnelle de conducteur de taxi au nom du salarié

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0220-DE

***EN VUE DU PAIEMENT DE LA SUBVENTION**

– lettre de demande de paiement de la subvention adressée au Président du Conseil Régional ;
– RIB ;
– relevé de compte où figure(nt) le(s) montant(s) relatif(s) au paiement de l'équipement ;
– facture avec mention « service fait », mentionnant les modes de paiement et signature de l'intéressé(e).
– attestation de formation en langue vivante (anglais) axée sur l'accueil des touristes.

10. modalités techniques et financières :

a- dispositif relevant d'une aide d'État :

OUI :	X	NON :	
Si oui, nom et référence du régime d'aide applicable :			
Règlement de l'Union Européenne n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de "minimis"			

b- modalités de subventionnement (taux, plafond ou barême de subvention ...) :

– Forme d'intervention : subvention

– Taux d'intervention : 50 % (Taximètre, Enseigne lumineuse, Horodateur)
: 80 % (Terminal bancaire)

– Plafond de subvention : 1 500,00 €
+ 300,00 € si le taxiteur s'engage dans une formation en langue vivante (anglais)

c- plafond éventuel des subventions publiques :

1700,00 € (avec attestation de formation de langue vivante)

d- dispositif intervenant dans le cadre d'une intervention contractuelle. Le cas échéant citer le document contractuel (CPER – PIA – …) :

1. nom et point de contact du service instructeur :

Service Développement Économique – Direction des Affaires Économiques

2. lieu où peut être déposé la demande de subvention :

Conseil Régional de La Réunion ou site internet www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0221-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0221

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106359
PLAN D'INTERPRÉTATION ET DE VALORISATION ECOTOURISTIQUE (PIVE) SUR LA ROUTE DE SALAZIE - DEMANDE DE LA CIREST

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0221-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0221
Rapport /DAE / N°106359

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PLAN D'INTERPRÉTATION ET DE VALORISATION ECOTOURISTIQUE (PIVE) SUR LA ROUTE DE SALAZIE - DEMANDE DE LA CIREST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la Fiche Action relative au Type d'Opération 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du Bien inscrit au patrimoine mondial », du PDRR-FEADER 2014-2020,

Vu la demande de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST),

Vu le rapport d'instruction en date du 16 mars 2018, établi par le Secrétariat Général des Hauts, Service Instructeur de la Fiche Action relative au Type d'Opération 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du Bien inscrit au patrimoine mondial »,

Vu le rapport N° DAE / 106359 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des fonds européens en date du 5 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- la compétence conférée aux régions en matière de développement économique,
- que le secteur du tourisme est créateur de richesse et d'emplois, facteur de montée en compétitivité de l'ensemble de l'économie réunionnaise,
- les axes stratégiques et le plan d'actions définis pour le développement du tourisme par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), approuvé par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 22 juin 2018,
- que la valorisation de l'inscription des « Pitons, Cirques et Remparts » au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, en capitalisant notamment sur les Schémas de Valorisation et d'Interprétation Ecotouristiques (SIVE), constitue une action prioritaire du SDATR,
- que la démarche engagée par la CIREST à travers la réalisation d'un Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la route de Salazie répond pleinement à cet objectif,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0221-DE

- que ce projet respecte les dispositions de Fiche Action relative au Type d'Opération 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du Bien inscrit au patrimoine mondial »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction établi par le Secrétariat Général des Hauts en date du 16 mars 2018,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **5 276,25 €**, en faveur de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), pour la réalisation du « Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique » de la route de Salazie, à titre de Contrepartie nationale au FEADER dans le cadre de Fiche Action relative au Type d'Opération sus-visé ;

- d'engager une enveloppe maximale de **5 276,25 €** sur l'Autorisation de Programme P 130-0010 « Aménagements touristiques » au chapitre 906 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **5 276,25 €** sur l'article fonctionnel 906-633 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0222

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIDN / N°106641
CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0222
Rapport /DIDN / N°106641

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°DAP2017_0028 du 14 décembre 2017 approuvant le choix du recours à une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour la construction et l'exploitation du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit et approuvant la création de cette régie,

Vu la délibération N°DCP 2018_0327 du 10 juillet 2018 approuvant la création de la Régie « Réunion THD » et la décision de lui confier la gestion des infrastructures d'aménagement numérique de la Région Réunion, en application de l'article L2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le rapport N° DIDN / 106641 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- la liste des missions transférées présentées dans l'annexe 1 de la convention, soit :
  - la gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement (à l'exception des infrastructures faisant l'objet d'une gestion déléguée) du territoire réunionnais ;
  - le conseil, l'information et l'expertise en matière d'aménagement numérique ;
  - l'exercice de toute activité présentant le caractère de complément normal et nécessaire à ses compétences principales ;

- la liste des projets présentés dans l'annexe 1 de la convention, soit :

Intitulé	Description
WiRUN	Mise à disposition du grand public d'accès Internet en libre-service et gratuit, via des bornes Wifi

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

Gestion du patrimoine d'infrastructures de communication passives	Recensement, maintenance et suivi logiciel du patrimoine d'infrastructures de communication passives (hors DSP LRN) de la Région
Assistance au suivi de la Délégation de Service Public Gazelle	Suivi et contrôle technico-financier de la Délégation de Service Public « La Réunion Numérique » chargée de l'exploitation du réseau à Haut Débit « Gazelle », et renouvellement de cette DSP
Etudes	Toute étude, expertise ou conseil portant sur l'aménagement numérique régional

- l'enveloppe budgétaire prévisionnelle 2019 en investissement et en fonctionnement nécessaire à la mise en œuvre de ces missions répartie selon le tableau ci-dessous :

  - WiRUN :

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	716 800 €	570 000 €

  - Gestion du patrimoine d'infrastructures de communication passives :

Année	**Investissement (TTC)**	**Fonctionnement (TTC)**
2019	-	134 000 €

  - Suivi de la Délégation de Service Public Gazelle :

Année	**Investissement (TTC)**	**Fonctionnement (TTC)**
2019	120 000 €	260 000 €

  - Etudes

Année	**Investissement (TTC)**	**Fonctionnement (TTC)**
2019	-	70 000 €

  - Coûts de structure mutualisés sur tous les projets :

Année	**Investissement (TTC)**	**Fonctionnement (TTC)**
2019	3 200 €	222 000 €

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de valider la convention de transfert de gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement numérique de la Région Réunion vers la Régie Réunion THD, annexée à la présente délibération ;

- d'engager une enveloppe de **720 000 €** au titre de l'investissement sur l'Autorisation de Programme P133-0017 «TRES HAUT DEBIT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE INVESTISSEMENTS», votée au chapitre 905 du budget 2019 de la Région (l'enveloppe complémentaire de 120 000 € sera engagée sur l'Autorisation de Programme P133-0017 lors de l'examen du rapport DSI/106320. Ce rapport concerne « l'Assistance au suivi de la DSP Gazelle » prévue dans la convention) ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

- de prélever les crédits correspondants sur l'article fonctionnel 905-57 du budget de la Région ;

- d'engager une enveloppe de **1 256 000 €** au titre du fonctionnement sur l'Autorisation d'Engagement A133-0015 «AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT» votée au chapitre 935 du budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants sur l'article fonctionnel 935-57 du budget de la Région ;

- de verser ces subventions d'investissement et de fonctionnement sur une base trimestrielle conformément à l'article 7 de la convention ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs Olivier RIVIERE et Dominique FOURNEL ne participent pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

REGIE
REUNION THD

CONSEIL RÉGIONAL
DE LA REUNION

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION

MAITRE DE L'OUVRAGE :

CONSEIL RÉGIONAL - RÉGION RÉUNION
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin BP 7190
97719 ST DENIS Messag Cedex 9

Direction de l'Innovation et du Développement Numérique

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

Avril 2019

Transmis au représentant de l'Etat par la Collectivité le .....
Notifié par La collectivité au bénéficiaire le....

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

– SOMMAIRE –

Y
PARTIE I - MODALITÉS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DE LA PRESENTE CONVENTION.....6
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION.....6
ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE :.....7
ARTICLE 3 - PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION.....7
3.1. Pièces particulières.....7
3.2. Pièces générales.....7
ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR.....7
ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION.....8
PARTIE II - MODALITÉS FINANCIÈRES D'EXÉCUTION DE LA PRESENTE CONVENTION.....9
ARTICLE 6 - DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE BENEFICIAIRE ET MODALITES DE FINANCEMENT ET REGLEMENT DE CES DEPENSES.....9
ARTICLE 7 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES INITIEES PAR LE BÉNÉFICIAIRE DANS LE CADRE DE SA MISSION.....9
7.1. Appels de fonds trimestriels.....9
7.2. Modalités de paiement.....10
ARTICLE 8 - CONTRÔLES EFFECTUES PAR LA COLLECTIVITÉ.....10
8.1. Suivi des projets par la Collectivité.....10
8.2. Comptes-Rendus d'Activité à la collectivité.....10
PARTIE III - MODALITÉS ADMINISTRATIVES D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION.....11
ARTICLE 9 - PROPRIETE DES OUVRAGES.....11
ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE.....11
ARTICLE 11 - LICENCE D'EXPLOITATION.....12
ARTICLE 12 - COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITE.....12
ARTICLE 13 - ASSURANCES.....13
ARTICLE 14 - ÉLECTION DE DOMICILE BANCAIRE.....13
ARTICLE 15 - RÈGLEMENT DES LITIGES.....13
PARTIE IV - : MODALITÉS D'EXPIRATION DE LA CONVENTION.....14
ARTICLE 16 - ARRÊT ET SUSPENSION DES MISSIONS.....14
16.1. Arrêt des missions.....14
16.2. Suspension des missions.....14
ARTICLE 17 - RÉSILIATION.....14
17.1. Décision de résiliation.....14
17.2. Décompte de résiliation – Modalités de règlement.....14

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 18 - ACHÈVEMENT DES MISSIONS.....
ARTICLE 19 - EXÉCUTION DU CONTRAT – ÉVOLUTION.....
ARTICLE 20 - CAS D'INDEMNISATION DU BENEFICIAIRE.....16
ARTICLE 21 - CESSION DE LA CONVENTION.....16
ARTICLE 22 - INTERPRÉTATION.....16
PARTIE V - DISPOSITIONS TECHNIQUES.....17
ARTICLE 23 - ACCÈS ET MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES.....17
ARTICLE 24 - CONSEIL ET ASSISTANCE.....17
ARTICLE 25 - SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHES NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION.....17
ARTICLE 26 - RETOUR DES OUVRAGES A LA COLLECTIVITE.....17
ARTICLE 27 - ENGAGEMENTS RELATIFS AU COFINANCEMENT EUROPÉEN.....18
ANNEXES 19

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA REGION REUNION A LA REGIE REUNION THD

Entre-:

La Région Réunion sise Hôtel de la Région, Avenue René Cassin, Moufia – BP 7190, 97 719 SAINT-DENIS – MESSAG CEDEX 9, représentée par son Président, autorisé à signer la présente par délibération de la Commission Permanente en date du XX/XX/XXXX (Rapport N° DIDN/XXXXXXXX);

ci-après dénommée « la Collectivité »,

d'une part,

Et

La Régie « Réunion THD »
au capital de 1 410 617 euros
dont le siège social est situé 38, rue Colbert – 97 460 Saint-Paul,
inscrite au Registre du Commerce de Saint-Denis sous le numéro *SIRET 84243087800012 – Code APE : 6190Z*

représentée par **Monsieur Denis Fabregue, son Directeur,** en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie du XX/XX/XXXX

ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « la Régie Réunion THD »,

D'autre part.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

IL A ÉTÉ PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Collectivité régionale, compétente en matière d'aménagement numérique du territoire réunionnais, mène un chantier important visant à doter l'île d'infrastructures numériques en fibre optiques.

Ainsi, la Collectivité a mis en place le réseau de fibres optiques à très haut débit GAZELLE ; elle a également lancé un marché de construction d'un réseau FTTH.

Les objectifs poursuivis par la Collectivité sont :

- D'accroître le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Réunion en préparation du raccordement de tous les réunionnais à la fibre optique,
- De poursuivre ses projets d'aménagement numérique du territoire.

Pour mener à bien ces objectifs, la Collectivité a décidé :

- Par délibération de son Assemblée Plénière en date du 14 décembre 2017 d'approuver le recours à un mode de gestion en régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, pour la construction et l'exploitation du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à Très Haut Débit, ainsi que la gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement numérique que la Région décide de lui confier ;

- Par délibération de sa Commission Permanente en date du 10 juillet 2018 de créer la Régie « Réunion THD » et de lui confier la gestion des infrastructures et projets d'aménagement numérique de la Région Réunion, en application de l'article L2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Région restant propriétaire des biens construits sous sa maîtrise d'ouvrage.

Plus précisément, la Commission Permanente du 10 juillet 2018 a adopté les statuts de la Régie Réunion THD et approuvé le principe du transfert de gestion des infrastructures d'aménagement numérique de la Région Réunion, en application de l'article L2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Région restant propriétaire des biens construits sous sa maîtrise d'ouvrage.

L'objet de la Régie tel qu'approuvé par l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2017 est d'assurer la construction et l'exploitation du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit appartenant à la Région Réunion, ainsi que la gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement numérique que la Région décide de lui confier.

Les modalités du transfert de gestion des infrastructures sont prévues par la présente convention.

La présente convention de transfert de gestion a été approuvée par délibération :
- De la Commission Permanente de la Région du XX/XX/XXXX
- Du Conseil d'Administration de la Régie Réunion THD en date du XX/XX/XXX.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet le transfert de gestion d'infrastructures d'aménagement numérique de la Région Réunion.

Les missions transférées sont conformes aux statuts de la Régie Réunion THD approuvés par la Commission Permanente du 10 juillet 2018 et entrent dans au moins une des trois catégories suivantes :

- La gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement numérique (à l'exception des infrastructures faisant l'objet d'une gestion déléguée) du territoire réunionnais ;
- Le conseil, l'information et l'expertise en matière d'aménagement numérique ;
- L'exercice de toute activité présentant le caractère de complément normal et nécessaire des compétences principales de la régie.

La présente convention exclut par ailleurs de son champ d'application le marché global de performance Très Haut Débit.

Les missions transférées s'insèrent dans l'activité « Service Public Administratif (SPA) » accessoire de la Régie Réunion THD. A ce titre, elles ne peuvent être financées par les revenus du Service Public Industriel et Commercial relatif au très haut débit. Elles sont intégralement financées par la Région Réunion tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Bénéficiaire aura la responsabilité de la bonne gestion des projets qui lui sont confiés.

Il devra, en particulier :

- Passer les marchés nécessaires au bon déroulement des missions dans le respect du code des marchés publics,
- Définir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ces missions par la Régie
- Accomplir tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Le bénéficiaire pourra accueillir des personnels fonctionnaires titulaires mis à sa disposition par la Région Réunion.
Dans ce cas, le Bénéficiaire devra rembourser à la Région Réunion le coût de ces personnels.
La quote-part des coûts de ces personnels affectés aux missions d'aménagement numérique sera imputée aux coûts des missions et facturés à la collectivité.

La liste des projets transférés figure à l'Annexe 1 du présent contrat.

Si le programme des missions ou des projets venait à être remis en cause du fait de la Collectivité, un avenant interviendrait pour prendre acte de ces modifications et de leurs conséquences.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

Le bénéficiaire n'est tenu envers la Collectivité que de la bonne exécution des attributions dont il a personnellement été chargé par celle-ci.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Réaliser les missions qui lui sont confiées par La Collectivité dans un soucis permanent de bonne gestion des deniers publics
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions
- Utiliser les fonds alloués uniquement pour le financement des missions relevant de la présente convention

ARTICLE 3 - PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION

Les pièces constitutives de la présente convention sont par ordre de priorité décroissante (à savoir qu'en cas d'omission, imprécision ou contradiction entre elles, elles s'interpréteront dans cet ordre) :

3.1. Pièces particulières

- La présente convention dans sa version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant ;
- L'Annexe n°1présentant les missions et projets transférés
- Les statuts de la régie « Réunion THD »

3.2. Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur à la date de notification de la présente convention au bénéficiaire.

Le bénéficiaire ne peut se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus, des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, de tous les textes administratifs nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification au bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée indéterminée. Elle subsiste tant qu'il existe des missions et des projets confiés par la Collectivité au Bénéficiaire.

L'arrêt de l'intégralité des missions et projets entraine automatiquement la fin de la présente convention.

Les différentes modalités d'expiration de la convention sont décrites dans la « PARTIE IV -: MODALITÉS D'EXPIRATION DE LA CONVENTION » de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 6 - <u>DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE BENEFICIAIRE ET MODALITES DE FINANCEMENT ET REGLEMENT DE CES DEPENSES</u>

Les dépenses relatives aux missions et projets confiés au bénéficiaire comprennent notamment :

- Les études, prestations de conseil ou d'expertise ;
- Le coût des travaux des infrastructures ;
- Et, de manière générale, les dépenses de toute nature se rattachant à l'exécution des travaux et aux opérations annexes nécessaires à cette exécution.
- Le paiement des charges ordinaires de la Régie (loyer, électricité, ...) au prorata du temps alloué à la réalisation de ces missions par les agents concernés
- La rémunération du personnel de la Régie au prorata du temps alloué à la réalisation de ces missions par les agents concernés

Le coût estimé des missions est disponible en Annexe 1.
Son montant définitif payé par la Collectivité sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses réelles justifiées par le bénéficiaire.

ARTICLE 7 - <u>MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES INITIEES PAR LE BÉNÉFICIAIRE DANS LE CADRE DE SA MISSION</u>

7.1. Appels de fonds trimestriels

La Collectivité verse au bénéficiaire, sur une base trimestrielle, les sommes nécessaires pour couvrir ses frais du trimestre suivant, à savoir :

- Les factures des prestataires
- La part des moyens de la régie (frais de structure, personnels) allouées à ces missions.

A chaque appel de fonds, le bénéficiaire justifie l'ensembles des dépenses antérieures. Il présente un prévisionnel des dépenses pour le trimestre venir ainsi qu'un décompte des sommes déjà versées par la Collectivité.

L'appel de fonds portera sur les montants nécessaires au financement des dépenses à venir, déduction faites des appels de fonds antérieurs et en prenant en compte les montants déjà réglés.

Pour cela, à chaque échéance trimestrielle, le bénéficiaire fournira à la Collectivité une demande d'avance accompagnée d'un état détaillé des dépenses et recettes de la période précédente, faisant apparaître :

- Le décompte détaillé des dépenses (avec la date de paiement effectif) et recettes supportées par le bénéficiaire durant le trimestre précédent, justifiés par des documents originaux ;
- Le cumul des dépenses et recettes jusque et y compris le trimestre précédent ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

- Le montant de l'acompte sollicité par le bénéficiaire pour le trimestre courant ;
- Le montant cumulé des versements effectués par la Collectivité et des recettes éventuellement perçues par le bénéficiaire jusque et y compris le trimestre précédent

Le montant de l'appel de fonds est payé au bénéficiaire dans le délai de 30 jours à compter de la demande.

A la fin de chaque projet, le bénéficiaire doit transmettre à la Collectivité un récapitulatif général de l'ensemble des sommes versées dans le cadre dudit projet.

En cas de solde au profit du bénéficiaire, ce dernier devra procéder au remboursement par virement bancaire, ou réduire le montant de l'appel de fonds suivant de ce solde.

7.2. Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les paiements interviendront par virement bancaire après émission de mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'un titre de recettes par les services de la collectivité.

ARTICLE 8 - CONTRÔLES EFFECTUES PAR LA COLLECTIVITÉ

8.1. Suivi des projets par la Collectivité

La Collectivité sera tenue informée par le bénéficiaire du déroulement de ses missions.

A ce titre, le bénéficiaire lui communiquera l'ensemble des documents nécessaires au suivi de l'avancement des opérations.

Le bénéficiaire a obligation de laisser à la Collectivité libre accès aux infrastructures, pièces et contrats relatifs aux missions et de fournir les éléments requis. Toutefois, la Collectivité ne pourra présenter ses observations qu'au bénéficiaire et non directement aux intervenants quels qu'ils soient.

La Collectivité pourra faire procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles pour s'assurer que les clauses de la présente convention sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés. Ses agents accrédités peuvent se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification.

A l'occasion de l'examen du compte-rendu annuel établi par le bénéficiaire, la Collectivité pourra demander une modification du contenu des missions, ainsi que l'établissement du bilan financier prévisionnel correspondant. Les frais supportés par le bénéficiaire pour cette modification sont imputés au compte de l'opération.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

8.2. Comptes-Rendus d'Activité à la collectivité

Avant le 30 mars de chaque année civile, le bénéficiaire transmettra à la Collectivité le Compte-Rendu financier ainsi que le Compte-Rendu d'Activité.

PARTIE III -MODALITÉS ADMINISTRATIVES D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

ARTICLE 9 - PROPRIETE DES OUVRAGES

Les ouvrages remis par La Collectivité sont et demeureront pendant toute la durée de la convention propriété de la Région Réunion. Les ouvrages construits par le Bénéficiaire ou sur les instructions de celui-ci seront également propriété de la Collectivité régionale.

Le Bénéficiaire devra assurer la garde et le parfait entretien des infrastructures confiées ainsi que celles qu'il construira ; il prendra toute mesure nécessaire pour garantir le parfait entretien de ces infrastructures.

Le Bénéficiaire informera la Collectivité sur tout aspect touchant à son exploitation des infrastructures ; il alertera la Collectivité sur toute difficultés rencontrées à l'occasion de cette exploitation, notamment en cas d'atteintes physique ou juridique sur lesdites infrastructures.

En aucun cas le Bénéficiaire ne pourra vendre lesdites infrastructures, l'exploitation de celle-ci étant réalisée pour le compte de la Collectivité.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Collectivité sera seule détentrice des droits de propriété intellectuelle sur toute création réalisée en exécution de la présente convention.

L'intégralité des résultats produits ou créés par le Bénéficiaire en exécution de la présente convention sera propriété de la Collectivité.

Le Bénéficiaire transférera à la Collectivité tout travaux, livrables, ébauche, documents préparatoire, création et de manière générale toute information ou création réalisée en exécution de la présente convention.

A ce titre, le Bénéficiaire prendra toute disposition utile au regard du code de propriété intellectuelle, notamment l'article L 131-3, pour céder à la Collectivité l'intégralité des droits d'exploitation c'est à dire le droit de reproduction, représentation, d'adaptation, de traduction, de diffusion y compris à des fins commerciales, sur tous supports et par tous moyens, connus ou inconnus, existant ou à venir, et notamment réseaux hertziens, réseaux de communication électroniques, Internet, optique ou magnétique, formats informatiques, papier, plastique, métal, bois, numériques pour le monde entier et pendant la durée légale des droits.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas faire obstacle à l'utilisation, par la Collectivité, de ses prestations inachevées, en ne divulguant pas lesdites prestations au motif de leur inachèvement. Il s'engage à transférer à la Collectivité tous les travaux et ébauches de travaux réalisés en exécution de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

Rien dans la présente convention ne saurait être comprise ou interprétée comme une copropriété des résultats au sens d'une œuvre de collaboration ou collective entre le Bénéficiaire et la Collectivité

Ainsi et à chaque fois que cela sera nécessaire, les résultats devront faire apparaître la Collectivité en qualité de détentrice des droits de propriété intellectuelle selon les usages en la matière :

© REGION REUNION – année de divulgation du livrable

Il appartiendra au Bénéficiaire de prendre toute disposition utile, tant vis à vis de son personnel qu'à l'égard d'intervenant extérieure pour garantir l'effectivité du transfert des droits au profit de la Collectivité.

Le Bénéficiaire prendra soin de faire appliquer la présente cession de droits vis-à-vis de tous tiers avec qui il sera amené à contractualiser pour le compte de la Région Réunion.

ARTICLE 11 - LICENCE D'EXPLOITATION

Afin de mener à bien ses missions et même s'il n'est pas propriétaire des résultats, le Bénéficiaire jouira d'une licence d'exploitation lui permettant d'utiliser les résultats pour l'accomplissement de ses missions.

La Collectivité reconnaît ainsi au Bénéficiaire le droit d'exploiter tous les résultats réalisés ou obtenus en exécution de ses missions, soit le droit de reproduire, représenter, adapter, traduire diffuser y compris à des fins commerciales, sur tous supports ou par tous moyens, connus ou inconnus, existant ou à venir et notamment réseaux hertziens, réseaux de communication électroniques, Internet, optique ou magnétique, formats informatiques, papier, plastique, métal, bois, numériques, pour le monde entier et pendant la durée légale des droits.

Le droit d'exploitation reconnu au bénéficiaire est limité au périmètre de la présente convention.

ARTICLE 12 - COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITE

Le bénéficiaire est libre de communiquer auprès de tiers toute information ou document dont il aura eu connaissance dans le cadre de ses missions n'allant pas à l'encontre du secret professionnel ou de toute information identifiée comme étant confidentielle.

Le Bénéficiaire prendra toute mesure nécessaire pour la protection des informations qui de par leur nature doivent être considérées et traitées comme confidentielles.

Le bénéficiaire s'interdira toute communication pouvant porter atteinte à l'image de la Région.

Le bénéficiaire s'engagera à apposer le logo de la Région pour toute communication ou livrable réalisé dans le cadre des missions que celle-ci lui a confiées.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 13 - ASSURANCES

Le bénéficiaire sera titulaire d'une police d'assurance couvrant tous les aspects de sa responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble des missions qui lui sont confiées par le présent contrat, ce dont il justifiera auprès de la Collectivité par la fourniture d'attestation de son ou ses assureurs dans les 15 jours à compter de la notification de la présente convention.

ARTICLE 14 - ÉLECTION DE DOMICILE BANCAIRE

Les sommes dues au bénéficiaire par la Collectivité seront versées sur le compte via le Relevé d'Identité Bancaire ci-dessous :

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

PAIERIE REGIONALE
DE LA REUNION
AV RENE CASSIN
97490 STE CLOTILDE

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 153

RIB : 30001 00064 7J230000000 67
IBAN : FR13 3000 1000 647J 2300 0000 067
BIC : BDFEFRPPCCT

ARTICLE 15 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Coordonnées et adresse :

27 Rue Félix Guyon
B.P. 2024
97488 SAINT-DENIS CEDEX
Téléphone : 02.62.92.43.60

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 16 - ARRÊT ET SUSPENSION DES MISSIONS

16.1. Arrêt des missions

La Collectivité pourra décider d'arrêter, au terme de l'ensemble des missions prévues par la présente, soit de sa propre initiative, soit à la demande du bénéficiaire, de ne pas poursuivre l'exécution d'une ou de plusieurs missions.

La Collectivité, pour ce faire, s'engagera à envoyer au bénéficiaire un préavis d'arrêt de la ou les missions concernées a minima 12 mois avant la date d'arrêt souhaitée par la Collectivité.

Le bénéficiaire établira le solde du compte de la ou les missions concernées à la date d'arrêt de la prestation.

L'arrêt de l'ensemble des missions entraînera la résiliation de la présente convention.

16.2. Suspension des missions

La suspension d'une ou plusieurs missions peut être demandée par la Collectivité.
Elle peut également être constatée par le bénéficiaire si, du fait d'événements extérieurs, mettant en cause le déroulement de l'opération et ne relevant ni de son fait, ni de la force majeure, sa ou ses missions ne peuvent se poursuivre dans les conditions de la présente convention. La suspension est notifiée à l'autre partie par celle qui la demande ou la constate.

Dans ce cas, les frais de structure dédiés à l'aménagement numérique seront répartis sur les missions restantes. Les dépenses engagées par le bénéficiaire pour solder les marchés en cours sont dus par la Collectivité.

ARTICLE 17 - RÉSILIATION

17.1. Décision de résiliation

- Dans le cas où la Collectivité résilie la convention, en tout ou partie, sans qu'il y ait faute du bénéficiaire, la collectivité reste redevable des frais de structure ainsi que des dépenses engagées par le bénéficiaire pour arrêter et solder les marchés en cours.
- Dans le cas où la Collectivité ne respecte pas ses obligations, le bénéficiaire, après mise en demeure restée infructueuse, a droit à la résiliation de la présente convention, à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant des prestations de l'année (hors taxe), un pourcentage fixé à 25 %.

Toute résiliation du fait de la Collectivité entraînera l'envoi d'un Préavis au bénéficiaire dans un délai de 6 mois avant la prise d'effet de la résiliation.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

17.2. Décompte de résiliation – Modalités de règlement

L'ensemble des sommes et indemnités dues au titre des missions ~~citées dans cette~~ convention doit être intégralement versé par le bénéficiaire à la Collectivité, ou par la Collectivité au bénéficiaire, dans les trois mois suivant la présentation des comptes de liquidation de ces missions.

Toutefois, avant cette date, et dès l'expiration d'un délai de 1 mois après envoi du préavis de résiliation au bénéficiaire, ce dernier aura le droit, en cas d'insuffisance de trésorerie de l'opération et de sommes dues par la Collectivité, à une avance suffisante pour couvrir cette insuffisance de trésorerie, et notamment pour lui permettre d'assurer le paiement des dépenses exigibles avant l'expiration de la convention, le remboursement des avances dont bénéficie les missions ad hoc ainsi que le paiement des frais financiers courus.

ARTICLE 18 - ACHÈVEMENT DES MISSIONS

La ou les missions du bénéficiaire prendront fin par un quitus délivré par la Collectivité ou par la résiliation du présent contrat.

Un quitus est sollicité par le bénéficiaire dans les cas suivants :

- Si la Collectivité souhaite retirer une ou plusieurs missions confiées à la régie « Réunion THD »
- Si la Collectivité souhaite mettre fin à la Régie « Réunion THD »

Le bilan de clôture est arrêté par le bénéficiaire et approuvé par la Collectivité.

Si les conditions énoncées ci-dessus sont réalisées, la Collectivité doit notifier sa décision dans les deux mois suivant la réception de la demande de quitus et liquider le solde éventuel au profit du bénéficiaire selon les dispositions prévues.

Si à la date du quitus il subsiste des litiges entre le bénéficiaire et la Collectivité au titre d'une ou plusieurs missions, le bénéficiaire est tenu de remettre à la Collectivité tous les éléments en sa possession pour que celle-ci puisse poursuivre les procédures engagées.

A l'inverse, si le solde d'exploitation calculé ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent est négatif, la Collectivité s'engage à verser au bénéficiaire une participation destinée à parvenir à un solde comptable final nul.

ARTICLE 19 - EXÉCUTION DU CONTRAT – ÉVOLUTION

Les parties s'engagent à exécuter le contrat de bonne foi, en mettant en œuvre les dispositifs humains, matériels et techniques adaptés à la réalisation des objectifs poursuivis, dans le respect des conditions économiques qui ont présidé à sa passation, telles qu'elles résultent en Annexe n°1.

A cet effet, les parties s'engagent à examiner régulièrement les conditions de réalisation du présent contrat afin d'adapter les missions et les projets, leurs plannings, leurs modalités de réalisation ou encore leurs modalités financières au

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

regard des évolutions constatées depuis le début de l'opération et notamment celles constatées au cours de l'année précédente telle qu'elles seront relatées au Compte Rendu Annuel d'Activité. Ces adaptations feront l'objet d'avenants au contrat.

Par ailleurs, les missions pourront être l'objet de modifications pour tenir compte des évolutions du périmètre de la régie. Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

ARTICLE 20 - CAS D'INDEMNISATION DU BENEFICIAIRE

Si le bénéficiaire rencontre des difficultés d'exécution lesquelles ont pour effet de bouleverser l'économie du contrat ou que ces difficultés sont imputables à un fait de la Collectivité, le bénéficiaire aura droit au versement d'une indemnité dont le montant sera fixé en concertation entre les parties à la présente.

En cas de prolongation de la durée des missions du bénéficiaire imputable à la Collectivité, le bénéficiaire aura droit au versement d'une indemnité dont le montant sera fixé en concertation entre les parties à la présente. Cette indemnité aura pour objet de couvrir les surcoûts engendrés par la prolongation.
Ce droit à indemnisation du seul fait de la prolongation de la durée des missions intervient indépendamment d'une modification du contenu des missions.

Le bénéficiaire a droit au versement d'une indemnité dont le montant sera fixé en concertation entre les deux parties au présent contrat si le bénéficiaire est confronté dans l'exécution de la présente convention à des sujétions imprévues présentant un caractère exceptionnel et imprévisible.

Si dans le cadre de l'exécution de la présente, le bénéficiaire doit réaliser des missions et prestations non prévues à la présente convention mais « indispensables à la réalisation de l'ouvrage selon les règles de l'art », le bénéficiaire aura droit au versement du remboursement des sommes effectivement dépensées pour leur réalisation.

Toute modification des missions entraînera une modification du présent contrat et donnera lieu à la conclusion d'un avenant.

ARTICLE 21 - CESSION DE LA CONVENTION

Toute cession totale ou partielle de la présente convention, tout changement de bénéficiaire, doivent faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

A défaut pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'alinéa précédent, il encourt la résiliation pour faute.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 22 - INTERPRÉTATION

En cas de nullité d'une clause des présentes, sauf application des dispositions d'ordre public, ou si l'anéantissement de ladite clause ruinait l'équilibre voulu par les parties, la nullité n'aura pas d'effet sur le surplus du contrat.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 23 - ACCÈS ET MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES

La Collectivité mettra à disposition du bénéficiaire, dès la notification de la présente convention, les infrastructures d'aménagement numérique existantes, dont la régie bénéficiera via le transfert de gestion, au titre de l'article L2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 24 - CONSEIL ET ASSISTANCE

D'une manière générale, dans le cadre de cette convention, le bénéficiaire a une mission de conseil et d'assistance auprès de la Collectivité, dans toutes les démarches de communication, tout au long de la durée des missions qui lui sont confiées :

- Préparation des supports de communication nécessaire à la Collectivité (plaquette, support de projection, point d'avancement, etc. …)
- Animation et pilotage des revues de projets
- Participation et assistance systématique aux réunions de concertation et/ou de présentation des projets à l'ensemble des utilisateurs ou usagers des infrastructures (réunions, ...) et avec les instances chargées d'émettre un avis sur les dossiers en cause
- Participation et assistance au maître d'ouvrage pour instruction aux réunions et aux commissions consultatives et décisionnelles

Le bénéficiaire sera tenu de préparer et transmettre à la Collectivité les dossiers nécessaires à l'exercice de tout contrôle.

ARTICLE 25 - SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHES NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Le bénéficiaire procède au suivi technique, administratif et financier des marchés nécessaires au bon déroulement des missions qui lui sont confiées.

ARTICLE 26 - RETOUR DES OUVRAGES A LA COLLECTIVITE

Les ouvrages sont mis à la disposition du bénéficiaire pendant toute la durée de la mission accordée au bénéficiaire par cette convention.

Cette mise à disposition des ouvrages transfère la garde et l'entretien des infrastructures au bénéficiaire.

En fin de mission, les infrastructures concernées par cette mission seront restituées à la Collectivité gratuitement.

En fin de convention, l'ensemble des infrastructures gérées par le bénéficiaire au titre des missions confiées pour le compte de la Collectivité sera restitué à cette dernière gratuitement.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ARTICLE 27 - ENGAGEMENTS RELATIFS AU COFINANCEMENT EUROPÉEN

Certaines missions sont susceptibles d'être cofinancées par l'Union Européenne.
Dans ce cas et eu égard aux règlements communautaires en matière de publicité, le bénéficiaire s'oblige notamment :

- A faire mention de la participation de l'Union Européenne lors de toute action et dans toute correspondance visant à assurer l'information sur l'opération,
- A faire apparaître sur les infrastructures la source des financements dont bénéficie l'opération selon les modalités indiquées par la Collectivité,
- A participer au montage, au suivi et à la bonne fin des dossiers de financements européens selon les procédures définies par la Collectivité
- A fournir tout justificatif nécessaire au versement des fonds communautaires selon le format indiqué par la Collectivité.

Fait à Saint-Denis en deux exemplaires originaux,

La Collectivité	Le bénéficiaire
Didier ROBERT Président	Denis FABREGUE Directeur

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

Annexe 1 : Le Programme des missions – Détail des projets

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ANNEXE 1

Le Programme des missions – Détail des projets

LISTE DES MISSIONS TRANSFEREES

- La gestion de l'ensemble des infrastructures d'aménagement (à l'exception des infrastructures faisant l'objet d'une gestion déléguée) du territoire réunionnais
- Le conseil, l'information et l'expertise en matière d'aménagement numérique
- L'exercice de toute activité présentant le caractère de complément normal et nécessaire à ses compétences principales

LISTE DES PROJETS

Intitulé	Description
WiRUN	Mise à disposition du grand public d'accès Internet en libre-service et gratuit, via des bornes Wifi.
Gestion du patrimoine d'infrastructures de communication passives	Recensement, maintenance et suivi logiciel du patrimoine d'infrastructures de communication passives (hors DSP LRN) de la Région
Assistance au suivi de la Délégation de Service Public Gazelle	Suivi et contrôle technico-financier de la Délégation de Service Public « La Réunion Numérique », chargée de l'exploitation du réseau à Haut Débit « Gazelle », et renouvellement de cette DSP
Etudes	Toute étude, expertise ou conseil portant sur l'aménagement numérique régional

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE

- WiRUN

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	716 800	570 000
2020	50 000	570 000
2021	50 000	570 000
2022	700 000	570 000
2023	50 000	570 000
Total	**1 566 800**	**2 280 000**

- Gestion du patrimoine d'infrastructures de communication passives

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	-	134 000
2020	-	268 000
2021	-	268 000
2022	-	268 000
2023	-	268 000
Total	**-**	**1 206 000**

- Suivi de la Délégation de Service Public Gazelle

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	120 000	260 000
2020	-	100 000
2021	-	100 000
2022	-	100 000
2023	-	100 000
Total	**120 000**	**660 000**

- Etudes

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	-	70 000
2020	-	100 000
2021	-	100 000
2022	-	100 000
2023	-	100 000
Total	**-**	**470 000**

- Coûts de structure mutualisés sur tous les projets

Année	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
2019	3 200	222 000
2020	6 400	339 000
2021	6 400	339 000
2022	5 200	339 000

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0222-DE

2023	3 900	320 000
Total	**25 100**	**2 570 000**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0223-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0223

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIDN / N°106643
DEMANDE DE REQUALIFICATION EN TANT QU' ŒUVRE DIFFICILE SELON LA DÉFINITION DU RGEC DU PROJET " LA BUSE, L'OR MAUDIT DES PIRATES DE L'OCÉAN INDIEN" PAR LA SOCIÉTÉ KAPALI STUDIOS CRÉATION

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0223-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0223
Rapport /DIDN / N°106643

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE REQUALIFICATION EN TANT QU' ŒUVRE DIFFICILE SELON LA DÉFINITION DU RGEC DU PROJET " LA BUSE, L'OR MAUDIT DES PIRATES DE L'OCÉAN INDIEN" PAR LA SOCIÉTÉ KAPALI STUDIOS CRÉATION

Vu le régime d'aides exempté n° SA 50736 (2017/XA), relatif aux aides à l'écriture de scénarios et au développement, à la production d'œuvres audiovisuelles pour la période 2017-2020, adopté sur la base du règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°DAE/990838 du 26 novembre 1999 de la commission permanente approuvant la création du fonds de soutien à l'audiovisuel au cinéma et au multimédia,

Vu la délibération du 07 décembre 2015 (rapport DAE/20150410) approuvant la réforme du fonds de soutien à l'audiovisuel au cinéma et au multimédia,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°DCP2018_0219 de la Commission Permanente du 22 mai 2018 attribuant une aide financière d'un montant de 120 000 € à la société Kapali Studio Création pour la production du long métrage de fiction documentaire intitulé « *La Buse, l'or maudit des pirates de l'Océan Indien* »,

Vu la délibération n°DCP2018_0417 de la Commission Permanente du 22 mai 2018 attribuant une aide financière complémentaire d'un montant de 60 000 € à la société Kapali Studio Création pour la production du long métrage de fiction documentaire intitulé « *La Buse, l'or maudit des pirates de l'Océan Indien* »,

Vu le rapport n° DIDN / 106643 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable du Comité du Technique Spécialisé Audiovisuel (CTSA) en date du 16 février 2018,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- l'action de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia pour le développement économique,

- la demande de la société Kapali Studios Création en date du 22 avril 2019 de qualification de son long métrage de fiction-documentaire intitulé « *La Buse, l'or maudit des pirates de l'Océan Indien* »

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0223-DE

en tant que « *œuvre audiovisuelle difficile* »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la qualification du long métrage de fiction-documentaire intitulé « *La Buse, l'or maudit des pirates de l'Océan Indien* » en tant que « *œuvre audiovisuelle difficile* » et de modifier ainsi le taux d'intervention de l'aide régionale accordée pour la production de celui-ci à 100 % des dépenses locales ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0224-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0224

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIDN / N°106589
AIDE A LA PRODUCTION DU FILM "LOMBRAZ KANN" - CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0224-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0224
Rapport /DIDN / N°106589

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AIDE A LA PRODUCTION DU FILM "LOMBRAZ KANN" - CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAE/990838 du 26 novembre 1999 de la Commission Permanente approuvant la création du Fonds de soutien Audiovisuel et Cinéma,

Vu la délibération N°DAE/20130765 de la Commission Permanente du 29 octobre 2013 attribuant une aide financière d'un montant de 50 000 € à la société Atopic pour la production du long métrage de fiction intitulé « *Lombraz kann* »,

Vu la délibération N°DAE/20150410 du 07 décembre 2015 de la Commission Permanente approuvant la réforme du Fonds de soutien Audiovisuel et Cinéma,

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport DIDN/106589 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable du Comité du Technique Spécialisé Audiovisuel (CTSA) en date du 30 avril 2013,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- l'action de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia pour le développement économique,
- la demande de la société Lithops Films, en date du 21 septembre 2016, relative changement de bénéficiaire pour la réalisation du projet « *Lombraz kann* »,
- l'avenant au contrat de coproduction entre la société Caméléon Production et la société Atopic dans lequel cette dernière indique son retrait du projet,
- le contrat de coproduction déléguée entre la société Caméléon Production et Lithops Films.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0224-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le changement de bénéficiaire du projet de long métrage de fiction intitulé « *Lombraz Kann*», initialement porté par la société ATOPIC, en faveur de la société LITHOPS FILMS ;

- de valider le paiement d'une somme d'un montant maximum de **25 000 €** relatif au montant du solde de la subvention voté pour ce projet ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0225-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0225

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106578
FICHE ACTION 3.11 « ACTIONS PUBLIQUES TIC EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE » DU PO FEDER 2014 – 2020 PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AGENCE FILM RÉUNION (SYNERGIE : RE 0021488)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0225-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0225
Rapport /GUEDT / N°106578

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.11 « ACTIONS PUBLIQUES TIC EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE » DU PO FEDER 2014 – 2020 PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AGENCE FILM RÉUNION (SYNERGIE : RE 0021488)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 3.11 « Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de l'« AGENCE FILM REUNION » pour la réalisation de son programme d'actions 2019,

Vu le rapport n° GUEDT /106578 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 21 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0225-DE

Considérant,

- l'action de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia pour le développement économique,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition),

- que les actions publiques en faveur de l'économie marchande apportent un soutien indirect à l'activité de la filière numérique, et permettent donc d'améliorer la performance globale de ce secteur d'activités,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.11 « Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande », et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les parts de marché des entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° : RE0021488,
  - porté par le bénéficiaire : AGENCE FILM REUNION,
  - intitulée : Programme d'actions 2019,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
130 005,07 €	100 %	**104 004,06 €**	**26 001,01 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **104 004,06 €** au chapitre 9305 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **26 001,01 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002.936.2 « AIDE A L'ANIMATION - DIDN » au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 936.62 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0226-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0226

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106575
FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ILE DE LA REUNION TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0020868)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0226-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0226
Rapport /GUEDT / N°106575

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ILE DE LA REUNION TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0020868)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 3.17 « Développement de la promotion touristique » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 et du 10 juillet 2018,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de l'association « ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME », relative à la réalisation de son programme d'actions FEDER 2019,

Vu le rapport n° GUEDT/106575 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0226-DE

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition),

- que le secteur du tourisme est créateur de richesse et d'emplois, facteur de montée en compétitivité de l'ensemble de l'économie réunionnaise,

- qu'il convient de conforter le positionnement concurrentiel de la destination Réunion et d'augmenter les parts de fréquentation touristique sur les marchés émetteurs de clientèle en créant des conditions favorables au développement d'une offre durable et de qualité,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.17 « Développement de la promotion touristique » et qu'il concourt à l'objectif spécifique de « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans le processus d'innovation ».

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019.

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0020868,
  - portée par le bénéficiaire : ASSOCIATION ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME,
  - intitulée : Programme d'Actions FEDER 2019,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région)
6 288 309,47 €	100,00%	**5 030 647,58 €**	1 257 661,89 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **5 030 647,58 €** au chapitre 9305 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **1 257 661,89 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0003.936.1 « Aides à la promotion touristique » au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 936.633 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Olivier RIVIERE ne participe pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0227-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0227

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106570
FICHE ACTION 3.09 « RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT DANS L'ENTREPRISE – COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS » DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SARL LE DELICE OI (SYNERGIE : RE0017672)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0227-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0227
Rapport /GUEDT / N°106570

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.09 « RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT DANS L'ENTREPRISE – COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS » DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SARL LE DELICE OI (SYNERGIE : RE0017672)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 3.09 « Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu la demande de financement de la SARL « LE DELICE OI » relative à la réalisation du projet « Recrutement d'un responsable de production »,

Vu le rapport N° GUEDT / 106 570 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0227-DE

notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition),

- que le recours à des compétences intégrées au sein de l'entreprise, notamment au niveau de l'encadrement permet à l'entreprise de se structurer, d'améliorer sa compétitivité et son ouverture sur l'extérieur,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.09 « Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les parts de marché des entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires » et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action 3.09 « Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT du 10 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0017672
  - portée par le bénéficiaire : SARL LE DELICE OI
  - intitulée : Recrutement d'un directeur de production
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER (*)	Montant CPN Région (*)
67 222,68 €	50 %	**24 000,00 €**	**6 000,00 €**

(*) Conformément aux dispositions de la fiche action 3.09, la subvention est plafonnée à 30 000,00 €/ poste aidé.

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **24 000,00 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **6 000,00 €** sur l'Autorisation de Programme P130-0001.906.1 « AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES » au chapitre 906 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 906.632 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0228-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0228

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106591
FICHE ACTION 3.15 « STRUCTURATION DE FILIÈRES » DU PO FEDER 2014 – 2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION (NEXA) – (SYNEGIE : RE0021386)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0228-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0228
Rapport /GUEDT / N°106591

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.15 « STRUCTURATION DE FILIÈRES » DU PO FEDER 2014 – 2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION (NEXA) – (SYNEGIE : RE0021386)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 3.15 « Structuration de filières » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de l' « AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION (NEXA) pour la réalisation de son programme d'actions 2019,

Vu le rapport n° GUEDT/106 591 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0228-DE

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition),

- que le tissu économique réunionnais est majoritairement constitué de TPE, si bien que la structuration et la sécurisation de leur développement est un enjeu majeur pour le maintien et la création d'emplois,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.15 « Structuration de filières » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter la compétitivité des entreprises pour favoriser l'augmentation de leurs parts de marchés (locaux et extérieurs), en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019.

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0021386
  - portée par le bénéficiaire : AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION (NEXA)
  - intitulée : Programme d'actions 2019
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
625 821,36 €	100 %	**500 657,09 €**	**125 164,27 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **500 657,09 €** au chapitre 9305 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **125 164,27 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002.936.1 « AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE » au chapitre 936 du principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 936.62 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Olivier RIVIERE ne participe pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0229-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0229

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106612
FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 2 – INTRANTS PRODUCTIFS » DU PO FEDER 2014-2020 – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :
• DOULUX – RE0018391
• PACK OI – RE0019567
• SORELAIT – RE0018445
• GAIA ENERGIES NOUVELLES – RE0017823
• SUCRERIE DE BOIS ROUGE – RE0018723
• CHRYSO MASCAREIGNES - RE0020226

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0229-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0229
Rapport /GUEDT / N°106612

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 2 – INTRANTS PRODUCTIFS » DU PO FEDER 2014-2020 – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :

- **DOULUX – RE0018391**
- **PACK OI – RE0019567**
- **SORELAIT – RE0018445**
- **GAIA ENERGIES NOUVELLES – RE0017823**
- **SUCRERIE DE BOIS ROUGE – RE0018723**
- **CHRYSO MASCAREIGNES - RE0020226**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de N° C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER REUNION,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390) suite à la décision d'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020 (rapport DGS n°2014-0004),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la Fiche Action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports – Volet 2 – Intrants productifs » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu les demandes d'agrément (entreprises et produits) et de financement pour la période de trois ans (2018-

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0229-DE

2020) des entreprises DOULUX, PACK OI, SORELAIT, GAIA ENERGIES NOUVELLES, SUCRERIE DE BOIS ROUGE, CHRYSO MASCAREIGNES des produits qu'elles importent et de leurs activités de production,

Vu le rapport n° GUEDT / 106612 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu les rapports d'instruction du GUEDT en date du : 18 avril et 19 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est de compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité ;

- que l'aide en faveur de la compensation des surcoûts permet la réduction du déficit d'accessibilité des Régions Ultra Périphériques (RUP) dû au grand éloignement, à la fragmentation et au relief de leur territoire et permet de diminuer les coûts supplémentaires imputables à l'éloignement supportés par les entreprises ;

- que ces projets respectent les dispositions de la fiche action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports – Volet 2 – Intrants productifs », et qu'ils concourent à l'objectif spécifique « Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte des rapports d'instruction du GUEDT en date du 18 avril 2019 et 19 avril 2019

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement des opérations suivantes portées par les bénéficiaires énoncés ci-après :

SYNERGIE	BÉNÉFICIAIRES	PÉRIODE	ASSIETTE ÉLIGIBLE RETENUE	TAUX DE SUBVENTION PROPOSÉ	MONTANT DE LA SUBVENTION FEDER
RE0018391	DOULUX	2018-2020	1 206 507,00 €	50%	**603 253,50 €**
RE0019567	PACK OI	2018-2020	500 000,00 €	50%	**250 000,00 €**
RE0018445	SORELAIT	2018-2020	398 627,00 €	50%	**199 313,50 €**
RE0017823	GAIA ENERGIES NOUVELLES	2018-2020	759 944,00 €	50%	**379 972,00 €**
RE0018723	SUCRERIE DE BOIS ROUGE	2018-2020	488 125,00 €	50%	**244 062,50 €**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0229-DE

RE0020226	CHRYSO MASCAREIGNES	2018-2020	280 000,00 €	50%	**140 000,00 €**
TOTAL			3 633 203,00 €		**1 816 601,50 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **1 816 601,50 €** au chapitre 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0230-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0230

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106624
DÉSENGAGEMENT DES RELIQUATS DE CRÉDITS FEDER AU TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – FICHE ACTION 8.02 COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 ET VOLET 2

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0230-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0230
Rapport /GUEDT / N°106624

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DÉSENGAGEMENT DES RELIQUATS DE CRÉDITS FEDER AU TITRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 – FICHE ACTION 8.02 COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 ET VOLET 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision d'exécution de la Commission Européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013-,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 03 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GUEDT / 106624 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 07 février 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est de compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité,

- que l'aide en faveur de la compensation des surcoûts permet la réduction du déficit d'accessibilité des Régions Ultra Périphériques (RUP) dû au grand éloignement, à la fragmentation et au relief de leur territoire et permet de diminuer les coûts supplémentaires imputables à l'éloignement supportés

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0230-DE

par les entreprises,

- que certains projets agréés au titre de la fiche action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports - volet 1 Fret Extrant et volet 2 Fret Intrant » pour la période 2015-2017 ont été soldés en deçà des montants programmés,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désengager des reliquats de crédits non consommés au titre de la fiche action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports volet 1 Fret Extrant et volet 2 Fret Intrant » et rattachés aux dossiers soldés pour la période 2015-2017 ;

- de désengager les crédits FEDER pour un montant de **9 197 772,11 €** au chapitre 936 article fonctionnel 62 transposé en M57 chapitre 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- de désengager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **225 809,64 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0004 **« Promotion Export »** au chapitre 939 transposé en M57 chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0231

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106084
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) AU TITRE DES FICHES ACTIONS FEDER 2014-2020 - OT 2
AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0231
Rapport /GRDTI / N°106084

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) AU TITRE DES FICHES ACTIONS FEDER 2014-2020 - OT 2 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Européen au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le budget autonome FEDER,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu les Fiches Action 2.03 « OpenData », 2.04 « Développement des services dématérialisés des administrations », 2.05 « Développement des services de télésanté », validées par la Commission Permanente du 7 avril 2015,

Vu le rapport N° GRDTI/106084 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 07 mars 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

- que la Région entend financer des opérations visant à augmenter l'usage des e-services,

- que la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, a la responsabilité du bon fonctionnement des trois fiches action FEDER suivantes :

  – 2.03 « OpenData »,
  – 2.04 « Développement des services dématérialisés des administrations »,
  – 2.05 « Développement des services de télésanté »,

- qu'il est nécessaire de faire émerger des projets ayant pour objectif d'améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement des appels à manifestation d'intérêt au titre des trois fiches action FEDER suivantes :

  – 2.03 « OpenData »,
  – 2.04 « Développement des services dématérialisés des administrations »,
  – 2.05 « Développement des services de télésanté ».

- d'approuver les propositions de modification des 3 fiches action telles ;

- d'approuver le cahier des charges ci-joint qui définit les modalités des appels à manifestation d'intérêt et détaille les fiches action modifiées en annexes ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

UNION EUROPEENNE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

PO FEDER 2014-2020

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'USAGE DES E-SERVICES
Cahier des charges

La Région Réunion, Autorité de Gestion pour le Programme Opérationnel (PO) FEDER 2014-2020 a décidé de lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), concourant à la réalisation des objectifs du PO FEDER, de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et de la stratégie de croissance Europe 2020. Ces AMI visent à financer les projets éligibles sur **trois fiches actions** relevant de l'Objectif Thématique (OT) 2 « Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC » du POE FEDER 2014-2020 et classées selon **la thématique : AUGMENTER L'USAGE DES E-SERVICES : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la culture en ligne**

Fiche action 2.03 – OpenData

Cette action vise à faciliter la mise à disposition des données publiques afin de permettre l'élaboration d'informations à valeur ajoutée et encourager les projets de mutualisation à l'échelle pertinente de territoire, grâce à des jeux de données normalisés.

Fiche action 2.04 – Développement des services dématérialisés des administrations

Cette action encourage la généralisation de services publics dématérialisés et mutualisés à destination de la population de manière générale.

Fiche action 2.05 – Développement des services de télésanté

L'objectif de cette action est de répondre à la carence actuelle de l'offre de services numériques dans le domaine de la santé pour améliorer l'accessibilité aux soins en modernisant la gestion et en développant une compétence éventuellement exportable.

Le présent cahier des charges et ses annexes sont à télécharger sur le site de la Région (www.regionreunion.com) ou sur le site de l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européennes (AGILE) (www.reunioneurope.org).

Les dossiers devront être transmis en version dématérialisée (sur une plateforme de dépôt de fichiers, date et heure de dépôt sur la plateforme faisant foi).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Le(s) projet(s) et les documents afférents aux présents AMI devront être rédigés en langue française.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que **seuls les dossiers éligibles, complets et arrivés dans les délais seront examinés**.

Pour être complet, les dossiers doivent contenir l'ensemble des pièces figurant à l'annexe 4 *« Liste des pièces à transmettre »* du présent cahier des charges, ainsi que les documents à compléter (annexe 2 *« Présentation détaillée du projet »,* annexe 3 *« Dossier de demande de subvention type »* et annexe 5 *« Attestation d'absence de conflit d'intérêts »* du cahier des charges*).*

Pour les dossiers incomplets et éligibles aux fiches actions concernées, une demande de pièces complémentaires sera formulée aux candidats, s'ils déposent leur dossier au plus tard le mardi 31 décembre à 12H00. Ces pièces complémentaires devront arriver au plus tard le vendredi 31 janvier 2020 à 12H00.

Seront rejetés :
– les dossiers déposés après la date et heure limites de dépôt des candidatures, à savoir le mardi 31 décembre 2019 à 12H00
– et/ ou incomplets au mercredi 31 janvier 2020 à 12H00.

Date de lancement des AMI : **le jeudi 2 mai 2019 à partir de 08H00**
Date limite de dépôt des candidatures : **le mardi 31 décembre 2019 jusqu'à 12H00**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE **4**

II. OBJET **5**

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX AMI 6
3.1 Candidats éligibles par fiche action **6**
3.2 Critères obligatoires d'éligibilité **6**
3.3 Critères de sélection des opérations **6**

IV. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS **7**

V. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET RECEVABILITÉ DES PROJETS **7**
5.1 Présentation des candidatures **7**
5.2 Recevabilité des projets **8**

VI. PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES PROJETS **9**

VII. MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS **11**
7.1 Contenu du dossier dématérialisé à transmettre **11**
7.2 Adresse pour le dépôt des dossiers **11**
7.3 Délais fixés pour la remise des dossiers **12**
7.4 Téléchargement du cahier des charges **12**

ANNEXES **13**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Programme Opérationnel FEDER 2014-2020
APPELS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'USAGE DES E-SERVICES

I. Contexte :

Pour mémoire, la loi du 22 janvier 2014 autorise les régions à devenir autorité de gestion du FEDER. Par délibération de l'assemblée plénière du 22 avril 2014, la Région Réunion a décidé d'en assurer la responsabilité.

Le PO FEDER 2014-2020, adopté par la Commission Européenne le 11 décembre 2014, mobilise une enveloppe de 1,13 milliard d'euros, soit l'enveloppe la plus importante au niveau national.

La Commission Européenne s'est dotée d'une stratégie sur dix ans présentée en mars 2010, « Europe 2020 », destinée à relancer l'économie européenne. Ce nouveau plan réforme et prolonge la précédente stratégie de Lisbonne par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union. Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive » s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

C'est ainsi que, en sa qualité d'Autorité de gestion du PO FEDER Réunion 2014-2020, la Région Réunion souhaite mettre en œuvre **des appels à manifestation d'intérêt (AMI) « Développement du numérique et de l'usage des e-services »**, concourant à la réalisation des objectifs du PO FEDER, de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et de la stratégie de croissance Europe 2020.

Les présents AMI s'inscrivent dans l'axe 2 du PO FEDER, *« Améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique »* et est relatif à la mise en œuvre de l'objectif thématique 2 (OT 2) « Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC » décliné en priorité d'investissement, et en objectif spécifique (OS 4) :

OS.04 – Augmenter l'usage des e-services
Priorité d'investissement 2 c – Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

II. Objet :

Ces AMI ont pour objet de financer des projets d'investissement public dans le numérique qui s'inscrivent dans le cadre des trois fiches actions FEDER citées ci-dessous répondant à la thématique **Augmenter l'usage des e-services : améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la culture en ligne :**

- Fiche action 2.03 – OpenData
- Fiche action 2.04 – Développement des services dématérialisés des administrations
- Fiche action 2.05 – Développement des services de télésanté

Les critères de sélection des opérations relevant de ces trois fiches actions ont été adoptés par le Comité National de Suivi (CNS) des fonds européens du 30 avril 2015 et modifiés par le CNS.

THÉMATIQUES DE L'AMI 2019	INTITULÉ DE L'ACTION	CONTRIBUTION A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ATTEINTE DE L'INDICATEUR
2 – Augmenter l'usage des e-services : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la culture en ligne	**Action 2.03 – OpenData**	Les données publiques mises à disposition des entreprises sous forme d'Open-Data peuvent être utilisées et servir à créer du service en ligne pour l'ensemble de la population réunionnaise. L'utilisation des données publiques par le secteur privé générera la création de nouveaux services dématérialisés et contribue ainsi à l'OS.	« Nombre de jeu de données publiques mis à disposition »
	Action 2.04 – Développement des services dématérialisés des administrations	L'utilisation des e-services dans l'administration reste faible à La Réunion. L'objectif de l'action est de répondre à la carence actuelle de l'offre de services pour favoriser une augmentation des usages, conformément à l'OS2.	« Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés »
	Action 2.05 – Développement des services de télésanté	L'objectif de l'action est de répondre à la carence actuelle de l'offre de services numériques dans le domaine de la santé pour améliorer l'accessibilité aux soins en modernisant la gestion et en développant une compétence éventuellement exportable.	« Nombre de professionnels de santé utilisant le site dédié »

Les projets présentés devront :
– répondre aux dispositions de ces trois fiches actions, jointes en annexe 1 du présent cahier des charges ;
– avoir une durée de réalisation de 24 mois maximum ;
– démarrer au plus tôt un mois après notification de la convention d'attribution de la subvention signée entre les deux parties, à savoir l'Autorité de gestion et le porteur de projet et au plus tard le 31 décembre 2020 ;
– contribuer aux objectifs et à l'atteinte des indicateurs des fiches actions, décrits dans le tableau présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

III. Conditions de participation aux AMI : candidats éligibles, critères obligatoires d'éligibilité et critères de sélection des opérations :

3.1 Candidats éligibles par thématique et fiche action

THÉMATIQUES DE L'AMI 2019	INTITULÉ DE L'ACTION	STATUT DU DEMANDEUR ÉLIGIBLE
2 – Augmenter l'usage des e-services : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la culture en ligne.	**Action 2.03 – OpenData**	Collectivités territoriales, État, associations, organismes publics
	Action 2.04 – Développement des services dématérialisés des administrations	État, Collectivités locales, organismes publics, associations.
	Action 2.05 – Développement des services de télésanté	État, collectivités territoriales, organismes publics, associations, Groupements de Coopération Sanitaire composés majoritairement d'établissements publics, de collectivités territoriales, d'organismes publics, d'associations.

Un même porteur de projet peut présenter plusieurs projets sur une même fiche action.

Les obligations spécifiques du demandeur sont décrites dans les trois fiches actions relatives aux thématiques des AMI qui sont annexées au présent cahier des charges (*cf annexe 1 « Fiches actions relatives aux AMI « DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'USAGE DES E-SERVICES »*) et dans le guide du porteur de projet FEDER téléchargeable sur le site de la Région Réunion (https://www.regionreunion.com/sites/feder/feder-documents-telecharger).

Le demandeur s'engage à ne pas solliciter un double financement public pour les actions présentées dans le cadre de ces AMI.

3.2 Critères obligatoires d'éligibilité

Les critères obligatoires d'éligibilité sont décrits dans les trois fiches actions relatives aux thématiques des AMI qui sont annexées au présent cahier des charges (*cf annexe 1 « Fiches actions relatives aux AMI « DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'USAGE DES E-SERVICES »).*

3.3 Critères de sélection des opérations

Les critères de sélection sont décrits dans les trois fiches actions relatives aux thématiques des AMI qui sont annexées au présent cahier des charges *(cf annexe 1 « Fiches actions relatives aux*

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

AMI « Développement du numérique et de l'usage des e - services »).

IV. Financement des opérations :

Le financement des opérations interviendra dans la limite des crédits disponibles sur les trois fiches action concernées par ces AMI. Une liste d'attente sera établie par ordre d'arrivée des projets en fonction de leur date et heure d'arrivée, dans le cas de désistements ou de crédits supplémentaires mobilisables.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, seront retenues les dépenses éligibles au regard du décret du 8 mars 2016[1] et des dispositions transversales en annexe 6 du cahier des charges et celles mentionnées dans la fiche action concernée.

La répartition de l'assiette éligible est décrite dans la rubrique **« IV – Modalités techniques et financières »** des trois fiches actions relatives aux thématiques des AMI qui sont annexées au présent cahier des charges (*cf annexe 1 « Fiches actions relatives aux AMI « Développement du numérique et de l'usage des e - services »*).

L'Autorité de gestion se réserve la possibilité de modifier les fiches action concernées par ces AMI.

V. Présentation des candidatures et recevabilité des projets :

5.1 Présentation des candidatures

Les candidats devront déposer l'ensemble des documents composant la demande sur une plateforme de dépôt de fichiers. Le dossier de demande de subvention devra être organisé en sous dossiers comprenant :

– **Une lettre de candidature** à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional, signée par le représentant légal et indiquant explicitement :

- le projet pour lequel le candidat fait la demande ;
- la fiche action au titre de laquelle cette demande intervient *;*
- les montants sollicités (en HT) pour le FEDER, ainsi que pour la contrepartie nationale (État et/ou Région) ;
- que le candidat s'engage à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, tels que : les dépenses inéligibles (le cas échéant), ainsi que le financement de la TVA ;
- que le candidat s'engage à accepter les termes du présent cahier des charges, ainsi que ses annexes et s'engage à les respecter.

– Le formulaire de demande de subvention :

Le demandeur devra établir un dossier de demande de subvention d'après le modèle type en

1 décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

annexe 2 et le compléter de manière exhaustive (remplir tous les champs, détailler les postes de dépenses, le plan de financement et présenter de manière détaillée le projet).

– Toutes les pièces obligatoires qui accompagne le formulaire de demande, à transmettre dans le cadre d'un dépôt de dossier listées en annexe 4 du présent cahier des charges *« Liste des pièces à transmettre ».*

– L'attestation d'absence de conflit d'intérêt remplie (annexe 5 du cahier des charges *« Attestation d'absence conflit d'intérêts »*).

– Une présentation détaillée du projet à destination de la DIDN (cf. annexe 3 du cahier des charges *« Présentation détaillée du projet »*) décrivant :

- le contexte du territoire et les enjeux du projet ;
- les objectifs et les résultats attendus ;
- le budget du projet (conforme à celui présenté dans la délibération de l'organe délibérant du maître d'ouvrage le cas échéant) en intégrant : la participation du FEDER, la contrepartie nationale État et/ou Région et la part du maître d'ouvrage ;
- l'atteinte des indicateurs de la fiche action concernée *;*
- le calendrier prévisionnel ;
- le stade d'avancement du projet ;
- les moyens déployés (organisation, suivi,…) ;
- des exemples de projet(s) similaire(s) déjà mené(s) à bien le cas échéant ;
- …

5.2 Recevabilité des projets

Pour que les dossiers soient jugés recevables, les candidats devront au préalable :
– transmettre un dossier à la date et heure limites de dépôt des candidatures, à savoir le mardi 31 décembre 2019 à 12H00 ;
– accepter les termes du présent cahier des charges, ainsi que ses annexes et s'engager à les respecter.

Seuls les dossiers éligibles, complets et arrivés dans les délais seront examinés.

Pour être complet, le dossier devra comporter toutes les pièces mentionnées au point **5.1** du présent cahier des charges *« Présentation des candidatures »*. Lors de l'instruction des dossiers contenant l'ensemble des pièces, des compléments d'information pourront être demandés au candidat par le service instructeur.

Pour les dossiers incomplets et éligibles aux fiches actions concernées, une demande de pièces complémentaires pourra être formulée aux candidats. Ces pièces complémentaires devront arriver au plus tard le vendredi 31 janvier 2020 à 12H00.

Seront rejetés :
– les dossiers déposés après la date et heure limites de dépôt des candidatures, à savoir le mardi 31 décembre 2019 à 12H00;
– et/ ou incomplets au vendredi 31 janvier 2020 à 12H00.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

VI. Procédure d'instruction des projets :

Les dossiers complets seront instruits **par ordre d'arrivée (en fonction de la date et de l'heure de dépôt sur la plateforme dématérialisée)** selon les étapes ci-dessous :

Étape 1 : instruction administrative :

1.1) Instruction administrative des dossiers réceptionnés par le service instructeur (SI) : vérification de la complétude et du respect des critères obligatoires d'éligibilité (cf. point 3.1 du cahier des charges *« Critères obligatoires d'éligibilité »*) :

Le service instructeur réceptionne et traite les dossiers par ordre d'arrivée (en fonction de la date et de l'heure de dépôt sur la plateforme dématérialisée) des candidatures. Le SI se chargera de vérifier la complétude des dossiers et de contrôler que les projets sont conformes aux critères obligatoires d'éligibilité de la fiche action concernée (cf. annexe 4 du cahier des charges *« Liste des pièces à transmettre »* et point 3.1 du cahier des charges *« Critères obligatoires d'éligibilité »*).

Pour les dossiers éligibles :

a) Si le dossier est complet :

Le SI adresse un accusé de réception de dossier complet au candidat. Pour les besoins de l'instruction, il pourra demander des compléments d'information au candidat. Parallèlement, le dossier est transmis à la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) de la Région Réunion pour analyse des critères de sélection spécifiques précisés dans chacune des fiches action.

b) Si le dossier est incomplet :

Le SI adresse une demande de pièces complémentaires au candidat. Le candidat devra impérativement transmettre l'ensemble des pièces demandées au plus tard **à la date limite de dépôt des candidatures.**

Tout dossier inéligible ou incomplet à la date limite de dépôt des candidatures sera rejeté.

1.2) Analyse technique des dossiers éligibles et complets et analyse des critères de sélection spécifiques précisés dans chacune des fiches action par la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique de la Région Réunion :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Thématique :	
Fiche action :	
Nom du porteur de projet :	
Noms des partenaires (le cas échéant)	
Intitulé du projet :	
Coût global (HT) du projet :	
Analyse réalisée par la DIDN	

CRITERES D'ANALYSE	ARGUMENTAIRE DÉTAILLÉ OBLIG
ANALYSE DES OBJECTIFS DU PROJET	
Projet visant à mettre à disposition des données publiques (Fiche action 2.03)	
Investissement en maîtrise d'ouvrage publique dans des dispositifs de dématérialisation de services publics (Fiche action 2.04)	
Investissement en maîtrise d'ouvrage privée (associations) dans le cadre de projet d'intérêt général (Fiche action 2.04)	
Investissement en maîtrise d'ouvrage publique dans des dispositifs de dématérialisation de services publics dans le secteur de la santé (Fiche action 2.05)	
Investissement en maîtrise d'ouvrage privée (associations, établissements de santé privés participant au service public hospitalier) dans le cadre de projet d'intérêt général (Fiche action 2.05)	
Projet d'envergure régionale ou à échelle de territoire réduit mais pouvant être étendus à l'ensemble de l'Île de La Réunion (Fiche action 2.05)	
Cohérence avec le SDTAN (Fiches action 2.03 et 2.04)	
ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET	
maturité temporelle et financière du projet : cohérence du calendrier prévisionnel (phasage) et des moyens financiers mobilisés avec l'objectif visé par le projet	
faisabilité technique du projet au regard **des livrables attendus**	
Format et condition de mise à disposition standards et interopérables (XML, Webservices,…) (Fiche action 2.03)	
ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET	
Valeur ajoutée pour les publics ciblés (administrés, entreprises,…)	
Qualité technique et moyens engagés	
Formalisation d'une réflexion à court terme, moyen terme et long terme	
ANALYSE GLOBALE DU PROJET	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Les personnes chargées d'effectuer ces analyses ainsi que le servi[illegible] l'obligation de stricte confidentialité.

Étape 2 : Rédaction et proposition des rapports d'instruction :

Ces rapports feront la synthèse de l'instruction administrative du dossier et de l'analyse technique de la DIDN.

Étape 3 :Validation des rapports d'instruction :

Les rapports d'instruction seront présentés pour avis en commission sectorielle de la Région, ainsi qu'en Comité Local de Suivi et pour approbation en commission permanente de la Région.

Étape 4 : Notification de la décision et information des candidats :

Après approbation de la commission permanente, chaque candidat sera informé par écrit de la décision de l'autorité de gestion. Cette décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux, devant le Président du Conseil Régional de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion (27, rue Félix Guyon-CS 61107- 97404 Saint-Denis Cedex), dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier de rejet.

Étape 5 : Conventionnement des projets retenus :

La convention sera transmise pour signature en trois exemplaires au porteur de projet par courrier.

VII. Modalités de remise des dossiers :

7.1 Contenu du dossier dématérialisé à transmettre

Le dossier dématérialisé qui sera transmis à la Région pour le dépôt de dossier devra contenir l'ensemble des pièces mentionnées au point **5.1** du présent cahier des charges *« Présentation des candidatures »*.
Tout document apportant des compléments d'information sur le projet et que le candidat juge utiles, pourra être ajouté au dossier.

L'attention du candidat est attiré sur le respect de ce formalisme.

7.2 Adresse pour le dépôt des dossiers

Les dossiers devront être transmis en version dématérialisée (sur une plateforme de dépôt de dossiers dématérialisés).

La date et l'heure de dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée feront foi.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Le(s) projet(s) et les documents afférents aux présents AMI devront être rédigés en langue française.

7.3 Délais fixés pour la remise des dossiers

La date de lancement de l'AMI est fixée au :

2 mai 2019 à 8H00.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au :

31 décembre 2019 jusqu'à 12H00.

7.4 Téléchargement du cahier des charges

Le présent cahier des charges et ses annexes sont disponibles en ligne sur les sites internets de :

– la Région Réunion : **www.regionreunion.com** ;

– l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européennes : **www.reunioneurope.org**.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Annexes aux Appels à Manifestation d'Intérêt

Annexe 1 :

Les trois fiches actions du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 relatives aux AMI.

Annexe 2 :

Présentation technique détaillée du projet à destination de la direction de l'innovation et du développement numérique de la Région Réunion.

Annexe 3 :

Dossier de demande de subvention type.

Annexe 4 :

Liste des pièces à transmettre.

Annexe 5 :

Attestation d'absence de conflit d'intérêt (qui doit être signée par le représentant légal et par toutes les personnes chargées du suivi du projet).

Annexe 6 :

Dispositions transversales d'éligibilité des dépenses.

Annexe 7 :

Les grandes étapes de l'appel à manifestation d'intérêt avec instruction et expertise technique.

Annexe 8 :

Modèle-type de délibération (à titre d'information) – informations minimales (pour les porteurs de projet publics).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 1 : les trois fiches actions du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 relatives aux AMI.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

THÉMATIQUE

Augmenter l'usage des e-services : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et dans la culture en ligne

- ***Action 2.03*** *– OpenData*
- ***Action 2.04*** *– Développement des services dématérialisés des administrations*
- ***Action 2.05*** *– Développement des services de télésanté*

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Axe	2 – AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
Objectif Spécifique	OS 4 : Augmenter l'usage des e-services
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 2c : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Intitulé de l'action	**2.03 – OpenData**
Guichet unique / Rédacteur	*Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation*

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non [X] *Oui, partiellement* [ ] *Oui, en totalité* [ ]

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Descriptif de l'objectif de l'action

Depuis la Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public (« Directive PSI ») et la mission Etalab (relative à la création du portail unique des informations publiques de l'Etat), le besoin de rendre certaines données publiques[2] s'est développé et a permis à des entreprises privées de proposer de nouveaux services (dans le cadre de la Directive INSPIRE, la géolocalisation résulte de cette mise à disposition des données géographiques).

L'OpenData consiste à rendre accessibles les données publiques à l'ensemble des entreprises et des citoyens. L'ouverture des données présente plusieurs intérêts. Elle permet plus de transparence et donc plus de démocratie et de confiance. De plus, les administrations publiques en libérant les données incitent les citoyens et les entreprises à s'impliquer davantage dans la démocratie. L'OpenData est enfin source d'innovation. Par la transversalité et la superposition d'informations, les données publiques permettent aux professionnels, notamment les entreprises de la filière TIC, de s'en emparer pour créer de nouvelles informations, de nouvelles connaissances et de nouveaux services (de nombreuses utilisations peuvent être envisagées, notamment avec des applications nomades construites autour de l'information géographique -géolocalisation- ou encore des services en ligne). Cette émulation produite à partir de la réutilisation de données publiques contribue au développement économique de l'Île de La Réunion à travers l'apparition de nouveaux services et au renforcement de la compétitivité des entreprises.
Les projets privés sont autant de relais de valorisation de l'action publique en permettant d'offrir à tous, des services nouveaux et complémentaires. Dans une étude datant de 2011, l'Union Européenne estimait que le chiffre d'affaires généré par la réutilisation des données publiques dans l'ensemble des pays de l'Union pourrait être, à maturité, de 27 milliards d'euros par an.

2 On entend par donnée publique toute donnée produites ou détenues par une personne morale de droit public financé sur fond public dans le cadre d'une mission de service public.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Cependant, à La Réunion, peu d'administrations rendent leurs données publiques. Les données publiques engendrent un coût supplémentaire pour les administrations (notamment en termes d'organisation), ce qui freine l'ouverture des données, d'où la nécessité d'accompagner les administrations dans cette démarche.

L'action vise donc à faciliter la mise à disposition des données publiques afin de permettre l'élaboration d'informations à valeur ajoutée et encourager les projets de mutualisation à l'échelle pertinente de territoire, grâce à des jeux de données normalisés.

Contribution à l'objectif spécifique

Les données publiques mises à disposition des entreprises sous forme d'OpenData peuvent être utilisées et servir à créer du service en ligne pour l'ensemble de la population réunionnaise.
L'utilisation des données publiques par le secteur privé générera la création de nouveaux services dématérialisés et contribue ainsi à l'OS.

Résultats escomptés

Résultats à atteindre avec le soutien de l'Union :
– Augmentation du nombre de données publiques mises en ligne (OpenData),
– Augmentation et création de nouveaux services innovants par les entreprises.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

À partir des données publiques, les entreprises développeront des services innovants parmi lesquels un certain nombre sera dématérialisé venant ainsi compléter l'offre d'e-administration existante.
L'action contribue donc à améliorer l'utilisation des TIC par la population et s'inscrit ainsi dans l'OT2 et la priorité FED 2c.

Descriptif technique

L'action consiste à accompagner les investissements en maîtrise d'ouvrage publique des projets visant à libérer des données publiques (des collectivités territoriales et des administrations d'État). On entend par données publiques toute donnée produite ou détenue par une personne morale de droit public financé sur fond public dans le cadre d'une mission de service public.

Sélection des opérations

- <u>Rappel des principes de sélection du programme :</u>

– Contribution du projet aux objectifs UE 2020,
– Contribution du projet à la stratégie du PO,
– La sélection des opérations prendra en compte la valeur ajoutée pour les publics ciblés (administrés, entreprises,…), la qualité technique et les moyens engagés ainsi que la formalisation d'une réflexion à court

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

terme, moyen terme et long terme.

- Statut du demandeur :

Collectivités territoriales, État, associations, organismes publics

- Critères de sélection des opérations :

Projets visant à mettre à disposition des données publiques
Format et condition de mise à disposition standards et interopérables (XML, Webservices,...)
~~**Cohérence avec le SDTAN**~~

▪

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :

Néant

Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre de jeu de données publiques mis à disposition		0	300		☐ Oui
					■ Non

Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action [3]

Outre les dépenses retenues et non retenues listées dans l'annexe dispositions transversales d'éligibilité des dépenses « Investissement public », du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

- Dépenses retenues spécifiquement :

– Fourniture et installation d'équipements (dépenses liées au socle : prise en compte dans la limite de 20 % des dépenses éligibles totales du projet),
– Collecte, Numérisation et normalisation des données,
– Communication liée à l'action,
– Développements techniques (y compris logiciels), de bases de données, de contenus
– Achat de licences logicielles,
– Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,...),
– Formation initiale aux outils financés,
– Frais juridiques pour la rédaction de la convention de mise à disposition des données

- Dépenses non retenues spécifiquement :

3 Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

– Informatique interne (gestion interne),
– Locations,
– Frais de personnel,
– Matériel d'acquisition des données.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention :

La Réunion.

- Pièces à fournir :

– Lettre de demande de subvention signée (mentionnant le titre du projet, le cadre d'intervention et le montant demandé)
– Convention/ licence précisant les modalités de mise à disposition des données
– Présentation du bénéficiaire (éventuellement),
– Le descriptif détaillé du projet soumis à financement :
1. Contenu : nature des dépenses, localisation du projet, utilisation,…
2. Objectif : apport aux usagers tels que nouveaux services ou amélioration des services existants,
3. Indicateurs (précisez les indicateurs dont vous suivrez l'évolution pour piloter le bon déroulement du projet), nombre de bénéficiaires (personnes physiques), gain de qualité, de disponibilité,…
4. Planning prévisionnel,
5. Plan de financement de l'investissement,
6. Compte d'exploitation prévisionnel de l'activité résultante du projet. Le fonctionnement futur de l'équipement subventionné doit être équilibré : évaluer l'ensemble des surcoûts générés par ce nouvel investissement et des moyens nécessaires pour y faire face. Si le service mis en place est gratuit, le bénéficiaire devra l'indiquer explicitement.
– Pièces administratives identifiant la structure (statuts ou à défaut règlement intérieur et procès verbal de la dernière assemblée)
– Extrait SIRENE
– Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Pour les demandeurs de droit public (c'est-à-dire doté d'un agent comptable)
– Délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public maître d'ouvrage approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel
– Dans le cas d'un GIP, preuve de l'existence légale (copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, et convention constitutive si subvention supérieure à 50 000 €)
– Estimation financière détaillée des équipements et prestations (avec le même niveau de détail que les devis)
– Fiche d'information du porteur de projet datée et signée dans le cas d'une subvention UE < 100 K €.

Pour les demandeurs de droit privé (ou associations)
– Factures proforma, devis pour les équipements et prestations associées (y compris Cahier des Charges),
– Liste actualisée des membres du Conseil d'Administration et du bureau,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

– Comptes financiers du dernier exercice approuvés par l'AGO et signés,
– Attestations de régularité émis par les organismes sociaux (retraite, sécurité sociale, Assedic) datant de moins de 6 mois.

Critères d'analyse de la demande

L'OpenData concerne des données dites « ouvertes », c'est-à-dire des données : complètes, primaires, opportunes, accessibles, exploitables, non-discriminatoires, non-propriétaires, libres de droits, permanentes.

Seront privilégiés, les projets garantissant un niveau de qualité des données ainsi qu'une mise à jour régulière, un besoin avéré pour les utilisateurs et ré-utilisateurs éventuels, et une mise à disposition sur une plate-forme publique, pour une meilleure visibilité.

La mise à disposition gratuite des données en format « open source » sera encouragée, avec la fourniture d'un projet de convention d'utilisation des données.

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Le demandeur devra s'assurer de respecter la réglementation en vigueur sur le caractère public des données. De plus, le demandeur devra assurer la remontée des données sur le portail national.

- Pour les projets importants supérieurs à XX millions d'euros : *(éventuellement)*

Néant

- Pour les projets générateurs de recettes supérieurs à 1 million d'euros : (au sens de l'article 61 du Règ. Général)

Néant

- Pour les projets supérieurs à 50 millions d'euros : (« grands projets » au sens de l'article 100 du Règ. Général). Conformément à l'article 101 du Règ. Général :

Néant

. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique :	☐ Oui	■ Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	☐ Oui	■ Non
Existence de recettes *(art 61 Reg. Général)* :	☐ Oui	■ Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : *100 %*

- Plafond éventuel des subventions publiques :

Néant

- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics					Privés

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

100 %	80 %	20 %

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés :

Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (Région Réunion)

- Comité technique : (éventuellement)

Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE

Avenue René Cassin Moufia B.P 7190

97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

- Où se renseigner ?

Guichet Unique : Recherche, développement Technologique et Innovation

Site Internet : http://www.regionreunion.com

- Service instructeur :

Guichet Unique : Recherche, développement Technologique et Innovation

RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

- Respect du principe du développement durable

Neutre

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination

Neutre

- Respect de l'accessibilité

Neutre

- Effet sur le changement démographique

Neutre

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Axe	2 – AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE S NUMÉRIQUE
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
Objectif Spécifique	OS 4 : Augmenter l'usage des e-services
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 2c : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la culture en ligne
Intitulé de l'action	**2.04 Développement des services dématérialisés des administrations**
Guichet unique / Rédacteur	*Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation*

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non ☐ *Oui, partiellement* ☐ *Oui, en totalité* ☒

Poursuite de la mesure PO 2007-2013 – Axe 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international – Mesure 2-14 : Services et applications TIC à la population

Si quelques projets de dématérialisation de services publics ont été mis en œuvre lors de la précédente programmation, ces derniers sont restés limités. Il convient de généraliser les services dématérialisés.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Descriptif de l'objectif de l'action

Malgré des progrès importants, les e-services sont encore peu développés à La Réunion. En effet, en 2014, seules 45 % des administrations publiques disposent d'un site Internet et leur interactivité reste limitée. L'e-administration constitue pourtant un enjeu particulier pour l'amélioration du service rendu au public, notamment dans les Hauts de l'île, et permet la réduction des déplacements.

La mesure consiste à accompagner les acteurs publics visant l'utilisation des TIC pour moderniser ou proposer des services au public, y compris dans les domaines du tourisme (e-tourisme, m-tourisme), du patrimoine, des transports ou de la formation (MOOC[4]), créer des espaces numériques mutualisés de service public facilitant les démarches administratives.

Contribution à l'objectif spécifique

L'utilisation des e-services dans l'administration reste faible à La Réunion.
L'objectif de l'action est de répondre à la carence actuelle de l'offre de services pour favoriser une augmentation des usages, conformément à l'OS2.

4 *massive open online course*

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Résultats escomptés

Résultats à atteindre avec le soutien de l'Union :

- Augmentation du nombre de réunionnais effectuant leurs démarches en ligne.
- Émergence de portails et de projets mutualisés.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

Cette action encourage la généralisation de services publics dématérialisés et mutualisés à destination de la population de manière générale.

Descriptif technique

Cette action consiste à soutenir le développement de services ou d'expérimentations conformes aux priorités suivantes de la S3 :

- plate-forme agile de transformation vers une économie numérique : il s'agit de concrétiser le concept de « ville intelligente », « territoire agile » en :
  - renforçant la qualité et l'accès aux services par l'utilisation des TIC
  - encourageant le développement de MOOC, en s'appuyant sur des plateformes visibles et existantes
  - soutenant des projets innovants dans le domaine du numérique, s'appuyant sur des logiciels libres, la réalité augmentée, le sans contact, la mobilité.
- e-co-tourisme expérientiel : il s'agit d'augmenter l'offre de contenus de qualité, susceptible d'être relayée par la population locale ou les touristes affinitaires, en vue d'améliorer la promotion de la Réunion et sa visibilité sur les réseaux sociaux, en
  - valorisant des contenus culturels ou patrimoniaux.,
  - développant le e-tourisme.

Sélection des opérations

- <u>Rappel des principes de sélection du programme :</u>

– Contribution du projet aux objectifs UE 2020,
– Contribution du projet à la stratégie du PO,
– La sélection des opérations prendra en compte la valeur ajoutée pour les publics ciblés (administrés, entreprises,…), la qualité technique et les moyens engagés ainsi que la formalisation d'une réflexion à court terme, moyen terme et long terme.

- <u>Statut du demandeur :</u>

État, Collectivités locales, organismes publics, associations.

.

- <u>Critères de sélection des opérations :</u>

Investissement en maîtrise d'ouvrage publique dans des dispositifs de dématérialisation de services publics.
Investissement en maîtrise d'ouvrage privée (associations) dans le cadre de projet d'intérêt général
Cohérence avec le SDTAN.

- <u>Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :</u>

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Néant

Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés			35		☐ Oui
					■ Non

Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action [5]

Outre les dépenses retenues et non retenues listées dans l'annexe dispositions transversales d'éligibilité des dépenses « Investissement public », du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

- Dépenses retenues spécifiquement :

– Fourniture et installation d'équipements (serveurs,…),
– Création de sites Internet,
– Développements techniques (y compris de logiciels) et de contenus,
– Achat de licences logicielles,
– Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,…),
– Formation initiale aux outils financés,
– Prestations de promotion
– Prestations de sous-traitance liées au projet
– Achats ou création de contenus ou de données numériques

- Dépenses non retenues spécifiquement :

– Informatique interne (gestion interne),
– Locations,
– ~~Dépenses engagées avant la notification de l'accusé de réception de la demande.~~

Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention :

La Réunion.

5 Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds XXX

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

- Pièces constitutives du dossier :

– Lettre de demande de subvention signée (mentionnant le titre du projet, le cadre d'intervention et le montant demandé)
– Présentation du bénéficiaire (éventuellement),
– Le descriptif détaillé du projet soumis à financement :
1. Contenu : nature des dépenses, localisation du projet, utilisation,…
2. Objectif : apport aux usagers tels que nouveaux services ou amélioration des services existants,
3. Indicateurs (précisez les indicateurs dont vous suivrez l'évolution pour piloter le bon déroulement du projet), nombre de bénéficiaires (personnes physiques), gain de qualité, de disponibilité,…
4. Planning prévisionnel,
5. Plan de financement de l'investissement,
6. Compte d'exploitation prévisionnel de l'activité résultante du projet. Le fonctionnement futur de l'équipement subventionné doit être équilibré : évaluer l'ensemble des surcoûts générés par ce nouvel investissement et des moyens nécessaires pour y faire face. Si le service mis en place est gratuit, le bénéficiaire devra l'indiquer explicitement.
– Pièces administratives identifiant la structure (statuts ou à défaut règlement intérieur et procès verbal de la dernière assemblée),
– Extrait SIRENE,
– Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Pour les demandeurs de droit public (c'est-à-dire doté d'un agent comptable)
– Délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public maître d'ouvrage approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel,
– Dans le cas d'un GIP, preuve de l'existence légale (copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, et convention constitutive si subvention supérieure à 50 000 €),
– Estimation financière détaillée des équipements et prestations (avec le même niveau de détail que les devis),
– Fiche d'information du porteur de projet datée et signée dans le cas d'une subvention UE < 100 K €.

Pour les demandeurs de droit privé (ou associations)
– Factures proforma, devis pour les équipements et prestations associées (y compris cahier des charges),
– Liste actualisée des membres du conseil d'administration et du bureau,
– Comptes financiers du dernier exercice approuvés par l'AGO et signés,
– Attestations de régularité émis par les organismes sociaux (retraite, sécurité sociale, Assedic) datant de moins de 6 mois.

Critères d'analyse de la demande

La demande sera étudiée au regard de :

- l'intérêt du service public pour les usagers (création d'un nouveau service, déplacement évité, nombre d'usagers concernés)
- l'échelle pertinente de territoire : les projets mutualisés seront privilégiés

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR

(« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

- Pour les projets importants supérieurs à XX millions d'euros : *(éventuellement)*

Néant

- Pour les projets générateurs de recettes supérieurs à 1 million d'euros :

Néant

- Pour les projets supérieurs à 50 millions d'euros :

Néant

MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique : ..... Préfinancement par le cofinanceur public : Existence de recettes *(art 61 Reg. Général)* :	☐ Oui ☐ Oui ☐ Oui	¤ Non ¤ Non ¤ Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %

- Plafond éventuel des subventions publiques :

Néant.

- Plan de financement de l'action :

E-administration Dépenses totales (en M€)	Publics						Privés (%)
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
100 %	80 %	20 %					

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés :

Néant

- Comité technique : (éventuellement)

Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

Pôle d'Appui FEDER – Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – BP 67190
97801 Saint-Denis Cedex 9

- Où se renseigner ?

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Guichet d'accueil FEDER

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.487.087
Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation.
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.48.70.00

- Service instructeur :

Guichet Unique : Recherche, développement Technologique et Innovation

RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

- Respect du principe du développement durable

La mise en place de l'e-administration favorise les échanges électronique diminuant ainsi l'utilisation de document papier.
De plus, les administrés se déplaceront moins puisqu'ils pourront récupérer leurs documents ou accéder à de nouveaux services directement sur l'Internet.

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination

Neutre

- Respect de l'accessibilité

Les services rendus par l'e-administration sont disponibles depuis l'Internet.
Le service instructeur s'assurera que les règles relatives à l'accessibilité des sites Internet aux personnes en situation de handicap soient respectées.

- Effet sur le changement démographique

Neutre

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Axe	2 – AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TIC PAR UNE S NUMÉRIQUE
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
Objectif Spécifique	OS 4 : Augmenter l'usage des e-services
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 2c : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Intitulé de l'action	**2.05 – Développement des services de télésanté (v6/7/2017)**
Guichet unique / Rédacteur	*Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation*

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non [X] *Oui, partiellement* [ ] *Oui, en totalité* [ ]

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Descriptif de l'objectif de l'action

La santé publique est un enjeu majeur dans la zone océan indien, compte-tenu du rôle de « hub sanitaire » de La Réunion dans la zone océan indien, de la prévalence de maladies métaboliques, des risques épidémiologiques. La création du CHU positionne La Réunion comme un « territoire de soins numériques » ; la réalisation de programmes de recherche dans le champ santé dans les priorités affirmées localement (maladies chroniques, maladies infectieuses, périnatalité, simulation en santé, biotechnologies) devraient stimuler le développement d'applications innovantes en santé.

La mesure vise à développer des dispositifs numériques innovants dans le domaine de la santé, à travers notamment la télémédecine[6], le partage d'informations entre les professionnels de santé et le développement de services de santé en ligne (actions de prévention, promotion de la santé,...) pour améliorer le parcours patients et renforcer l'efficacité de l'offre de soins.

Contribution à l'objectif spécifique

L'objectif de l'action est de répondre à la carence actuelle de l'offre de services numériques dans le domaine de la santé pour améliorer l'accessibilité aux soins en modernisant la gestion et en développant une compétence éventuellement exportable.

Résultats escomptés

Résultats à atteindre avec le soutien de l'Union :

- Augmentation de l'utilisation des e-services dans le domaine de la santé.

6 Selon le décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, relèvent de la télémédecine les actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication télémédecine.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

Cette action encourage le développement de services numériques dans le domaine de la santé notamment via Internet, à destination de la population de manière générale, mais également à l'émergence de dispositifs innovants de coordination entre les établissements hospitaliers et les professionnels libéraux dans le cadre de « parcours patients ».

Descriptif technique

Cette action consiste à accompagner les investissements dans des dispositifs de dématérialisation de services publics dans le secteur de la santé, telles que les plateformes collaboratives, la télémédecine.

Le ciblage est fait en fonction d'une approche régionale, de façon à conserver une orientation stratégique explicite et à assurer un impact des projets structurants assurant un service équitable sur l'ensemble du territoire et le développement des échanges électroniques sécurisés.

Les projets de e-santé devront permettre l'amélioration de la circulation des informations de santé avec des solutions de travail collaboratif. L'objectif étant de créer une meilleure coordination entre les professionnels afin d'assurer un meilleur suivi médical pour chaque patient.

Parmi les projets de e-santé, seront également encouragés les projets de télémédecine (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance médicale, téléassistance médicale, régulation médicale).

Sélection des opérations

- Rappel des principes de sélection du programme :

– Contribution du projet aux objectifs UE 2020,
– Contribution du projet à la stratégie du PO,
– La sélection des opérations prendra en compte la valeur ajoutée pour les publics ciblés (administrés, patients, entreprises,...), la qualité technique et les moyens engagés ainsi que la formalisation d'une réflexion à court terme, moyen terme et long terme.

- Statut du demandeur :

État, collectivités territoriales, organismes publics, associations, Groupements de Coopération Sanitaire composés majoritairement d'établissements publics, de collectivités territoriales, d'organismes publics, d'associations.

- Critères de sélection des opérations :

– Investissement en maîtrise d'ouvrage publique dans des dispositifs de dématérialisation de services publics dans le secteur de la santé.
– Investissement en maîtrise d'ouvrage privée (associations, établissements de santé privés participant au service public hospitalier) dans le cadre de projet d'intérêt général.
– Les projets d'envergure régionale ou à échelle de territoire réduit mais pouvant être étendus à l'ensemble de l'île de La Réunion.

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Néant

Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre de professionnels de santé utilisant le site dédié		0	200		☐ Oui
					■ Non

Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action [7]

Outre les dépenses retenues et non retenues listées dans l'annexe dispositions transversales d'éligibilité des dépenses « Investissement public », du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

- Dépenses retenues spécifiquement :

– Fourniture et installation d'équipements (serveurs,…),
– Création de sites Internet,
– Développement de logiciel,
– Achat de licences logicielles,
– Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,…),
– Formation initiale aux outils financés,
– Prestations d'hébergement d'applications (location d'espace de stockage,…)

- Dépenses non retenues spécifiquement :

– Informatique interne (gestion interne),
– Locations, à l'exception des prestations d'hébergement d'applications.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention :

La Réunion.

- Pièces constitutives du dossier :

– Dossier de demande type (présentation du projet, indicateurs de résultats, tableau détaillé des dépenses, Échéancier de réalisation,…),
– Pièces justificatives afférentes à l'organisme (Statuts, RIB, bilan comptable N-1, -2, -3),
– Pièces justificatives liées au projet (devis, contrat, marché, base coûts estimatifs,…),
– Plan de financement prévisionnel,
– Un bilan financier définitif (ou à défaut provisoire) du programme subventionné précédemment, un compte rendu d'activités global,

7 Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

– Délibération autorisant le demandeur à solliciter la subvention.

Critères d'analyse de la demande

Le choix se portera sur les opérations qui auront un intérêt de service public pour les usagers (création d'un nouveau service, innovation du service créé, déplacement évité,…). Le service instructeur appréciera la valeur ajoutée du projet pour les publics ciblés (administrés, patients, entreprises, laboratoires et centres de recherche…), la qualité technique et les moyens engagés ainsi que la formalisation d'une réflexion à court terme, moyen terme et long terme. Il tiendra également compte du nombre d'usagers susceptibles d'utiliser le service dématérialisé.

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

- Pour les projets importants supérieurs à XX millions d'euros : *(éventuellement)*

Néant

- Pour les projets générateurs de recettes supérieurs à 1 million d'euros : (au sens de l'article 61 du Règ. Général)

Néant

- Pour les projets supérieurs à 50 millions d'euros : (« grands projets » au sens de l'article 100 du Règ. Général). Conformément à l'article 101 du Règ. Général :

Néant

MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique :	☐ Oui	¤ Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	☐ Oui	¤ Non
Existence de recettes *(art 61 Reg. Général)* :	☐ Oui	¤ Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : *100 %*

- Plafond éventuel des subventions publiques :

Néant.

- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales (en M€)	Publics						Privés (%)
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
100 %	80 %		20 %				

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général

- Services consultés :

Néant

- Comité technique : (éventuellement)

Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

Pôle d'Appui FEDER – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE

Avenue René Cassin Moufia – BP 7190

97801 Saint-Denis Cedex 9

- Où se renseigner ?

Guichet d'accueil FEDER
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Tél : 0262.487.087

Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr

www.regionreunion.com

Guichet Unique Recherche Développement Technologique et Innovation
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.48.70.00

- Service instructeur :

Guichet Unique : Recherche, Développement Technologique et Innovation

RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

- Respect du principe du développement durable

La mise en place de l'e-santé favorise les échanges électroniques diminuant ainsi l'utilisation de document papier.

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination

Neutre

- Respect de l'accessibilité

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Les services rendus par l'e-santé sont disponibles depuis l'Internet.
Le service instructeur s'assurera que les règles relatives à l'accessibilité des sites Internet aux personnes en situation de handicap soient respectées.

- Effet sur le changement démographique

Neutre

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 2 : Présentation détaillée du projet

Identité du demandeur :

INTITULÉ DU PROJET	
Programme	: POE FEDER 2014 – 2020
Thématique identifiée	
Fiche action concernée	N ° : Intitulé :
Coût total du projet HT	:
Montant de subvention sollicité	:

1) Objectifs et résultats attendus :

2) Mise en œuvre technique et moyens mobilisés : les moyens humains et matériels,…

3) Plan de financement du projet :

4) Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :

5) Les livrables :

6) Atteintes des indicateurs de la fiche action (le cas échéant) :

7) Exemples de projet(s) similaires déjà mené(s) à bien par le bénéficiaire :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 3 : Dossier de demande de subvention type

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Préambule : dans l'anticipation de la dématérialisation, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une saisie et d'un dépôt en ligne, il y a une nécessité de passer d'un contenu minimal (comme sur 2007-2013) à un formulaire de demande commun.

Courrier de demande du porteur de projet
Identité du demandeur : Adresse : SIRET : N° d'identification / tiers : (si vous êtes déjà identifié par la Région Réunion) Je, soussigné ..... en qualité de représentant légal de ....., ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du programme FEDER Réunion 2014-2020 / INTERREG Océan-Indien 2014-2020 *[à choisir]* d'un montant de .....€ pour la réalisation du projet écrit en annexe et intitulé : Date — Cachet — Nom, qualité et signature du représentant légal

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER (INVESTISSEMENT PUBLIC)

À remplir par l'administration

Numéro SYNERGIE	

INTITULÉ DU PROJET	
Programme	: POE FEDER
Action identifiée	N° :
	Intitulé :
Coût total du projet HT	:
Montant de subvention sollicité	:

PORTEUR DE PROJET

Nom :

Forme juridique : *[à préciser]*

N° SIRET :

Code NAF :

Désignation du mandataire (le cas échéant) :

Régime TVA :

Assujetti : ☐ OUI ☐ NON

FCTVA : ☐ OUI ☐ NON

Autre(s) : *à préciser*

Adresse (siège) :

Ville : Code postal :

Adresse (projet) :

Ville : Code postal :

Représentant légal :	**Représentant à contacter pour le projet** *(s'il diffère du représentant légal)*
Identité :	Identité :
Fonction :	Fonction :
Tél. :	Tél. :
Mél* :	Mél :

** : il est nécessaire de bien indiquer ici le mél du Responsable juridique de l'établissement, car en cas de procédure dématérialisée avec le service instructeur, il détiendra le compte maître et aura seul la capacité de créer des habilitations de comptes secondaires. Ce mél doit également être conforme à celui déclaré précédemment pour des projets antérieurs (en cas de questionnement, il vous est possible de consulter le service instructeur).*

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

DESCRIPTION DU PROJET		
Objet du projet :		
Objectif(s) poursuivi(s) :		
Descriptif technique du projet : (nature du projet, modalités de mise en œuvre, principales fonctionnalités, conditions particulières de réalisation, …)		
Résultats escomptés (cible visée …) :		
Livrables attendus (réalisations escomptées à la fin de l'opération) :		
Lieu de réalisation (description) :		
Situation juridique des terrains et immeubles : *[le cas échéant]*		
Calendrier prévisionnel :		
	Commencement d'exécution prévisionnel	Fin d'exécution prévisionnelle *[incluant une anticipation sur le dernier paiement effectué]*
Études		
Travaux		
Phasage : *[à renseigner pour les opérations > à 24 mois]*		
Date prévisionnelle de mise en fonction de l'investissement :		
En cas de projet déposé pour INTERREG :		
Décrire les modalités de mise en œuvre de la coopération et lister les pays concernés (cf. article 12 du règlement UE n°1299/2013) :		

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL TOTAL DU PROJET					
Dépenses	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Ressources**	**Montant**	**%**
Frais d'études			***Aides publiques***		
			Union Européenne		
			État		
Travaux			Région		
			Département		
			Commune		
			Groupement de communes		
Équipements			Établissement public		
			Autre(s) (à préciser)		
			Sous-total		
			Autofinancement		
Autre(s) :			Fonds propres		
			Emprunts		
			Autre(s) (à préciser)		
			Sous-total		
TOTAL			**TOTAL**		

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DU PROJET À renseigner obligatoirement si des dépenses ne peuvent être subventionnées au regard des règles d'éligibilité rappelées dans la fiche action et le guide du bénéficiaire					
Dépenses	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Ressources**	**Montant**	**%**
Frais d'études			***Aides publiques***		
			Union Européenne		
			État		
Travaux			Région		
			Département		
			Commune		
			Groupement de communes		
Équipements			Établissement public		
			Autre(s) (à préciser)		
			Sous-total		
			Autofinancement		
Autre(s) :			Fonds propres		
			Emprunts		
			Autre(s) (à préciser)		
			Sous-total		

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

TOTAL			**TOTAL**					

Estimation des recettes générées par le projet (à expliquer en fonction des dispositions de la fiche action) : joindre si besoin des documents annexes

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE ***[Indiquer ci-dessous si l'opération prend en compte ces principes horizontaux de l'Union européenne, ces priorités de manière directe, indirecte, ou ne les prend pas en compte (« sans objet ») et expliquer de quelle manière ils sont couverts.]***
- développement durable :
- égalité hommes – femmes :
- égalité des chances et non discrimination :
Autres règles :
- lister les procédures/réglementations auxquelles votre projet est soumis ainsi que leurs conformités à ce stade (ex : permis de construire, ICPE, loi sur l'eau,…) : - …

- avez-vous prévu de solliciter d'autres aides de l'Union Européenne sur le projet global (hors dépenses présentées) ?	OUI		NON		SO	
Si oui, préciser :						
- disposez-vous d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate qui permettra de vérifier la bonne affectation des dépenses liées à votre projet ?	OUI		NON		SO	
Si oui, préciser :						

INDICATEURS D'ÉVALUATION **Se référer à la fiche action. Le porteur de projet peut également proposer un ou plusieurs indicateurs supplémentaires spécifiques pertinents sur le projet.**				
Indicateurs	**Type**	**Unité de mesure**	**Valeur prévisionnelle**	**Commentaire**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je, soussigné ... .en qualité de signataire et représentant légal de ……..(ou signataire avec délégation du représentant légal) ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention européenne (FEDER) pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier (et des documents annexés) ;
- ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles indiquées dans le présent dossier ;
- avoir la capacité administrative et financière suffisante pour réaliser et suivre l'opération dans les délais prévus ;
- qu'à ce stade, aucun élément d'information ne me permet de considérer qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêts entre les différentes parties prenant part à la mise en œuvre de ce projet ;
- en cas de validation de mon opération, mettre en œuvre les actions de publicité conformément à l'annexe ci-après ;
- avoir pris connaissance du guide des droits et obligations du bénéficiaire, et en respecter les dispositions.

Fait à....., le

Cachet et signature du porteur de projet avec nom et fonction

NOTA : LE GUICHET UNIQUE PEUT PRÉVOIR UNE OU PLUSIEURS AUTRES ANNEXES EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ACTION (Aides d'État, grand projet,…).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE
MESURES À METTRE EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ SUR L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONALE

(Renseigner le tableau ci-dessous en cochant les actions qui seront mises en œuvre si votre opération est validée)

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à respecter et mettre en œuvre les obligations communautaires suivantes :				
Catégorie	**Actions à mener**	**Oui**	**Non**	**SO**
Pour toutes les opérations	- Apposez **l'emblème de l'Union européenne** et du cofinanceur local sur tout document ou support de communication relatif à votre projet (brochures, dépliants, lettre d'information, affiches…) et la mention de l'Union européenne.			
	- Inscrivez la mention suivante : « [description de l'action] est cofinancée par l'Union européenne »			
	- Diffusez auprès de vos collaborateurs, acteurs impliqués dans le projet, …, partenaires financiers, industriels et commerciaux l'information sur le cofinancement de votre projet par l'Union européenne et le cofinanceur local.			
	- Indiquez sur votre éventuel site web une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union et le cofinanceur local [règlement 1303/2013]			
	- Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse.			
Si votre opération est < à 500 000€ d'aide publique	Pendant la mise en œuvre : - apposez une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale : A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union et le cofinanceur local, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment.			
Si votre opération est > à 500 000€ d'aide publique	**Pendant la mise en œuvre de l'opération :**			
	- apposez en un lieu aisément visible du public, un panneau d'affichage temporaire de dimensions importantes pour toute opération de financement d'infrastructures ou de constructions			
	- le nom de l'opération, l'objectif principal de l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER devant figurer sur le panneau d'affichage temporaire occupent au moins 25 % de la surface du panneau.			
	- l'emblème du cofinanceur local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.			
	Au plus tard 3 mois après l'achèvement :			
	- apposer une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible du public.			
	- le nom de l'opération et l'objectif principal de l'activité soutenue par l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER devant figurer sur la plaque ou le panneau d'affichage permanents occupent au moins 25 % de la surface de la plaque ou du panneau d'affichage.			

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à re[illegible] obligations communautaires suivantes :				
Catégorie	**Actions à mener**	**Oui**	**Non**	**SO**
	- l'emblème du cofinanceur local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.			
	Positionnez la signalétique extérieure permanente à l'emplacement le plus visible par le public. *Si la nature du projet ne permet pas de positionner une plaque ou un panneau explicatif permanent sur un objet physique, des mesures appropriées pourront être prises en accord avec l'Autorité de Gestion/SI afin de faire connaître les contributions de l'Europe et du cofinanceur local.*			
Si votre opération est > à 1 000 000€ d'aide publique	Invitez les parlementaires européens de votre circonscription et les représentants de l'Autorité de gestion à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole.			
Si votre opération est > à 10 000 000€ d'aide publique	Réalisez une communication complémentaire spécifique sur l'apport de l'Union européenne (au lancement ou à l'inauguration de votre projet, lors de la Journée de l'Europe, le 9 mai, ou à l'occasion de grands rendez-vous européens).			
Autre(s) action(s) de communication programmée(s) par le porteur de projet :				
Date : **Signature :**				

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 4
Liste des pièces pour le dépôt du dossier de demande

Pièce	Transmise			
	OUI	NON	SO	Date
Demande type datée et signée par le maître d'ouvrage comprenant un dossier de présentation du projet avec coût prévisionnel détaillé par nature de poste de dépenses et par grand poste établi sur la base de l'estimatif du DCE au stade projet pour les travaux, plan de financement et échéanciers prévisionnels du projet non contractuels				
Délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public maître d'ouvrage approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel				
Dans le cas d'un GIP, preuve de l'existence légale (copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive et convention constitutive si subvention supérieur à 50 000€)				
Relevé d'identité bancaire (avec IBAN)				
Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles				
État des autorisations préalables réglementaires (au stade DCE)				
Plan de situation, plan de masse des travaux				
Le cas échéant, si des marchés ont déjà été lancés/approuvés : pièces relatives à la mise en concurrence pour ces marchés				
Le cas échéant, informations appropriées sur les recettes nettes (voir fiche action)				
Déclaration d'absence de conflit d'intérêts *[si la demande est dans un format différent du manuel de gestion]*				
Autre(s) : à préciser par le porteur de projet le cas échéant				

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 5 : Attestation d'absence de conflit d'intérêts

(doit être signée par toute personne chargée du suivi du dossier)

N°SYNERGIE	*(à compléter par le Guichet)*
Action du POE FEDER	
Demandeur	
Intitulé projet	

Je, soussigné (e) : [à remplir par le représentant légal du demandeur (ou signataire avec délégation de signature]
Nom :_____
Prénom :_____
Fonction :_____

Déclare avoir pris connaissance :

- de l'article 57 du RÈGLEMENT (UE, EURATOM) N° 966/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 octobre 2012 qui dispose que : « *1. Les acteurs financiers et les autres personnes participant à l'exécution et à la gestion du budget, y compris aux actes préparatoires à celui-ci, ainsi qu'à l'audit ou au contrôle, ne prennent aucune mesure à l'occasion de laquelle leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union.*
  Si un tel risque existe, la personne en question a l'obligation de s'abstenir et d'en référer à l'ordonnateur délégué, qui confirme par écrit l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts. La personne en question informe également son supérieur hiérarchique. Lorsque l'existence d'un conflit d'intérêts a été établie, la personne en question cesse toutes ses activités en rapport avec le dossier concerné. L'ordonnateur délégué prend lui-même toute mesure supplémentaire appropriée ».
- de l'article 2 de la loi 2013/907 sur la transparence de la vie publique qui précise qu'est constitutif d'un « *conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » ;*

Déclare par la présente que :

- ne pas être, (moi, mes collaborateurs et ou élus compétents sur le dossier) à ma connaissance, en situation de conflit d'intérêts avec les opérateurs qui interviennent dans le cadre du projet concerné, qui ont posé candidature pour participer au présent projet / soumis une offre dans le cadre du présent projet, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement, ni avec les sous-traitants proposés.
- à ma connaissance, il n'existe aucun fait ou élément, passé, actuel ou susceptible d'apparaître dans un avenir prévisible, qui pourrait générer une situation de conflit d'intérêts dans la réalisation du présent projet.

Confirme que

- si, dans le cadre de la réalisation du présent projet, je découvre l'existence ou l'apparition d'un conflit d'intérêts, je le signalerai immédiatement par écrit à l'Autorité de gestion qui statuera sur les suites à donner.

Signature (lieu et date) : ..... Nom : .....

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 6 : Dispositions transversales d'éligibilité des dépenses

DISPOSITIONS TRANSVERSALES D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

TYPE D'ACTION : INVESTISSEMENT PUBLIC

Ces dispositions sont complémentaires de celles énoncées dans :
- le décret no 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020
- l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret no 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020

DÉPENSES RETENUES

1. PHASE ÉTUDES

> études préalables (diagnostic, faisabilité, procédures réglementaires, topographie, géotechnique,.....)
> appui au montage de dossier de subvention
> assistance à maîtrise d'ouvrage
> honoraires de mandat (dans la limite de 4 % des dépenses éligibles retenues)
> conduite d'opération (non intégrée à la maîtrise d'ouvrage)
> études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase d'Assistance à la passation de Contrat de travaux (ACT comprise)
> rémunérations et frais de contrôle et coordination

2. PHASE TRAVAUX

> assistance à maîtrise d'ouvrage
> honoraires de mandat (dans la limite de 4 % des dépenses éligibles retenues)
> conduite d'opération (non intégrée à la maîtrise d'ouvrage)
> études de maîtrise d'œuvre de la phase VISA/EXE à la phase d'Assistance aux Opérations de Réception (AOR)
> rémunérations et frais de contrôle et coordination
> l'ensemble des travaux, équipements et matériels nécessaires à la réalisation du projet

3. COMMUNICATION

> communication liée à l'intervention du POE FEDER

DÉPENSES NON RETENUES

> travaux en régie
> travaux d'entretien et de maintenance
> acquisition foncière
> amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
> TVA
> dépenses annexes (frais reprographie, publicité appel d'offres, frais de contentieux, ...)
> matériels roulant
> matériels d'occasion

Ces règles générales d'éligibilité des dépenses peuvent être précisées dans les Fiches Action, le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 7 : Les grandes étapes de la procédure d'instruction

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :
Les candidats doivent déposer leur dossier de demande de subvention par voie dématérialisée sur une plateforme. La date et l'heure de dépôt font foi.

↓

Instruction administrative des dossiers par le Service Instructeur (SI) par ordre et heure d'arrivée :
- analyse du respect des critères obligatoires d'éligibilité
- vérification de la complétude des dossiers

Eligibles et complets → **Analyse technique** par la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique de la Région Réunion

Eligibles et incomplets → **Demande de pièces complémentaires :** Tout dossier incomplet à la date et heure limites de dépôt des candidatures sera rejeté

↓

Rédaction et proposition des rapports d'instruction

↓

Circuit de validation
- avis de la Commission Sectorielle de la Région
- avis du Comité Local de Suivi (CLS),
- approbation de la Commission Permanente (CPERMA) de la Région.

↓

Notification de la décision de la CPERMA

Favorable → **Information aux candidats retenus et conventionnement**

Défavorable → **Information aux candidats non retenus**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0231-DE

ANNEXE 8 : Modèle-type de délibération – info[illegible]
(A titre d'information)

INFORMATIONS MINIMALES À FAIRE APPARAÎTRE DANS LA DÉLIBÉRATION D'UNE COMMUNE (OU D'UN EPCI) OU ORGANISME PUBLIC POUR UN PROJET FAISANT APPEL À UN FINANCEMENT RELATIF À LA FICHE ACTION XXX « XXX » – PO FEDER 2014-2020

Plan de financement prévisionnel :

	Coût total TTC	Montant HT des dépenses	Union Européenne (FEDER)	Contrepartie Nationale (État et/ou Région)	Bénéficiaire
Dépenses totales	xxx €	xxx €	xxx €	xxx €	xxx €
Dépenses éligibles		xxx €	xxx €	xxx €	xxx €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%			

Le Conseil Municipal / Conseil Communautaire/ Conseil d'administration délibère, et à l'unanimité :

– approuve le projet *« intitulé du projet »*,
– approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
– valide la participation financière de la commune (ou de l'EPCI) à hauteur de *XXX* € HT en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
– autorise le Maire (le Président) à solliciter la subvention FEDER, au titre de la fiche action XXX, pour un montant prévisionnel de XXX € et de la contrepartie nationale apportée par la Région et/ou l'État pour un montant prévisionnel de XXX €,
– s'engage à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
– autorise le Maire (le Président), ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0232-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0232

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106615
POE FEDER 2014-2020 - RE0021476 - FICHE ACTION 1.14 - GIP CYROI « PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE CB - TECH »

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0232-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0232
Rapport /GRDTI / N°106615

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

POE FEDER 2014-2020 - RE0021476 - FICHE ACTION 1.14 - GIP CYROI « PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE CB - TECH »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 03 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélections validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 1.14 « Soutien aux pôles d'innovation » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI/106615 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021476 en date du 18 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 219,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- la demande de financement du GIP CYROI relative au projet : « Programme d'actions 2019 de CB - TECH»,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0232-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.14 « soutien aux pôles d'innovation », qu'il concourt à l'objectif spécifique « Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3 », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021476 en date du 18 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° : RE0021476
  - portée par le bénéficiaire : GIP CYROI
  - intitulée : « Programme d'actions 2019 de CB - TECH»
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
197 069,60 €	50,00%	**78 827,84 €**	**19 706,96 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **78 827,84 €** au chapitre 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **19 706,96 €** sur l'Autorisation d'engagement A 130-0002 - « Aide à l'animation » - DIDN au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 67 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0233-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0233

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106494
OBJECTIF : PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE, FICHE ACTION1.14-SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0233-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0233
Rapport /GRDTI / N°106494

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

OBJECTIF : PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE, FICHE ACTION1.14- SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision N°C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER REUNION,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2016,

Vu la Fiche Action 1.14 « Soutien aux pôles d'innovation » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI / 106494 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021970 en date du 25 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 04 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- la demande de financement de l'association TEMERGIE « Programme d'actions 2018 de TEMERGIE »,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0233-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.14 « soutien aux pôles d'innovation » et concourt à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021970 en date du 25 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° : RE0021970
  - portée par le bénéficiaire : l'association TEMERGIE
  - intitulée : «Plan d'actions 2018 de TEMERGIE»
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
96 080,64 €	50,00%	**38 432,25 €**	**4 804,03 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **38 432,25 €**, chapitre 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **4 804,03 €** sur l'Autorisation d'engagement A 130-0002 « Aide à l'animation - DIDN » au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 67 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0234-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0234

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106614
FICHE ACTION 1.14 – SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION - RE0021034 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ - ASSOCIATION QUALITROPIC

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0234-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0234
Rapport /GRDTI / N°106614

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 1.14 – SOUTIEN AUX PÔLES D'INNOVATION - RE0021034 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ - ASSOCIATION QUALITROPIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l' Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP2019_0096 du 16 avril 2019 relative aux avances aux partenaires habituels de la collectivité (rapport DAF n°106528),

Vu les critères de sélections validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2016,

Vu la Fiche Action 1.14 « Soutien aux pôles d'innovation » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI / 106614 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction modificatif du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021034 en date du 18 avril 2019

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 2 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0234-DE

Considérant,

- la demande de financement de QUALITROPIC relative au projet : « Programme d'actions 2019 du Pôle de compétitivité QUALITROPIC » ;

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.14 « soutien aux pôles d'innovation » ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021034 en date du 18 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0021034
  - portée par le bénéficiaire :QUALITROPIC
  - intitulée : « Programme d'actions 2019 du Pôle de compétitivité QUALITROPIC »
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
511 891,98 €	50,00%	**204 756,79 €**	**51 189,19 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **204 756,79 €** au 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- eu égard à l'avance d'un montant de 11 281,63 € déjà versée au titre de la délibération n° DCP2019-0096 de la Commission Permanent du 16 avril 2019 relative aux avances aux partenaires habituels de la collectivité, d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **39 907,56 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0002 « Aide à l'animation économique » - DIDN au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 62 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier Robert

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0235-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0235

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106662
FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - SAS REUNIWATT - "R.I.D.L" (RE0019146)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0235-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0235
Rapport /GRDTI / N°106662

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - SAS REUNIWATT - "R.I.D.L" (RE0019146)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélections validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2016,

Vu la fiche action 1.15 « Soutien aux projets innovants des entreprises » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI / 106662 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0019146 en date du 05 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0235-DE

Considérant,

- la demande de financement de l'entreprise « SAS REUNIWATT » relative au projet : « R.I.D.L »,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.15 « Soutien aux projets innovants des entreprises », et qu'il concourt à l'objectif spécifique OS2 : Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0019146 en date du 05 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0019146
  - portée par le bénéficiaire : SAS REUNIWATT
  - intitulée : « R.I.D.L »
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
472 603,75 €	80,00%	**302 466,40 €**	**75 616,60 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **302 466,40 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **75 616,60 €** sur l'Autorisation de Programme « Aides régionales aux entreprises - DIDN» au chapitre 906 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 67 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0236-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0236

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106613
FICHE ACTION 1.13 – ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - RE0021031 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 – ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - ASSOCIATION QUALITROPIC

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0236-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0236
Rapport /GRDTI / N°106613

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 1.13 – ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - RE0021031 - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 – ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION - ASSOCIATION QUALITROPIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de 'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 1.13 « Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI / 106613 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021031 en date du 18 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- la demande de financement de QUALITROPIC relative au projet : « Programme d'actions 2019 -

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0236-DE

accompagnement des actions de l'écosystème régional de l'innovation »,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.13 « Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021031 en date du 18 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0021031
  - portée par le bénéficiaire : QUALITROPIC
  - intitulée : « Programme d'actions 2019 - accompagnement des actions de l'écosystème régional de l'innovation »
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
74 014,37 €	100,00%	**59 211,49 €**	**14 802,88 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **59 211,49 €** au 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **14 802,88 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002 « Aide à l'animation » - DIDN au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 62 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0237-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0237

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIEFIS / N°106437
EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SEMADER (SYNERGIE : RE0015012) - FICHE ACTION 7.04 « ESPACES PUBLICS STRUCTURANT DES CENTRALITÉS DU SAR » - PO FEDER 2014-2020

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0237-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0237
Rapport /GIEFIS / N°106437

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SEMADER (SYNERGIE : RE0015012) - FICHE ACTION 7.04 « ESPACES PUBLICS STRUCTURANT DES CENTRALITÉS DU SAR » - PO FEDER 2014-2020

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020. La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le budget autonome FEDER,

Vu la fiche action 7.04 « Espaces publics structurant des centralités du SAR » validée par la commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la demande de financement de la SEMADER relative à la réalisation du projet « ZAC Bois-d'Olive »,

Vu le rapport n° GU IEFIS / 106437 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GU IEFIS en date du 25 février 2019,

Vu l'avis du Comité territorial ITI CIVIS par voie de procédure écrite du 08 mars 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 22 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0237-DE

Considérant,

- que ce projet est en adéquation avec les dispositions de la fiche action 7.04 « Espace Publics Structurants des Centralités du SAR » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter l'offre des services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts » décliné dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GU IEFPIS en date du 25 février 2019,

Décide, à l'unanimité,

♦ d'agréer le plan de financement de l'opération :

- n° SYNERGIE : RE0015012

- portée par le bénéficiaire : la SEMADER

- intitulée : ZAC Bois-d'Olive ;

► comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	FEDER	CPN Région	CPN État	Maître d'ouvrage
780 249,92 €	80,00%	546 174,94 €	39 012,49 €	39 012,49 €	156 049,98 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **546 174,94 €** au chapitre 900.5 – Article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **39 012,49 €** sur l'Autorisation de Programme P140-0020 « Espaces Publics Structurants des Centralités du SAR » au chapitre 905 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 588 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur, dont les avenants temporels relatifs à l'exécution du projet agréé.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0238

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DSI / N°106320
ACCOMPAGNEMENT SUR LE PASSAGE À UN NOUVEAU MODE DE GESTION DU RÉSEAU RÉGIONAL HAUT DÉBIT GAZELLE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0238
Rapport /DSI / N°106320

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACCOMPAGNEMENT SUR LE PASSAGE À UN NOUVEAU MODE DE GESTION DU RÉSEAU RÉGIONAL HAUT DÉBIT GAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport N° DSI /106320 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- le besoin supplémentaire d'accompagnement de la collectivité pour gérer le risque de contentieux lié à la fin de la DSP et les procédures permettant d'attribuer la gestion du service public Gazelle ou son éventuelle reprise en régie,
- l'existence d'un marché attribué au groupement Tactis, Klopfer, Sphère Publique, avec une part fixe et une part variable correspondant aux missions que la collectivité souhaite engager,
- de l'insuffisance de l'engagement de 2015 pour couvrir la part variable, sans montant maximum du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- l'échéance du marché d'AMO fixée au 26 mars 2020 tandis qu'il est envisagé de prolonger d'un an l'actuelle Délégation de service Public, soit jusqu'au 25 juillet 2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prolonger de quatre mois, soit jusqu'au 26 juillet 2020, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le contrôle de l'exécution de la Délégation de service public de mise à disposition du réseau régional haut débit Gazelle ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

- d'engager un montant de 120 000 € sur le programme P1330017 « Très haut débit » ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre fonctionnel 90.56 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, dont l'avenant de prolongation au marché, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

MARCHE PUBLIC **EXE10**

MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC articles 139 et 140 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

REGION REUNION
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin BP 7190
97 419 Saint Denis Messag cedex 9

B - Identification du titulaire du marché.

Groupement TACTIS, KLOPFER, SPHERE PUBLIQUE
représenté par TACTIS
43 rue des Meuniers
94300 Vincennes
tel : 01 49 57 05 05 SIRET : 40253390500046

C - Objet du marché.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle de l'exécution de la Délégation de service public de mise à disposition du réseau régional haut débit Gazelle

- marché N°2016372

Date de la notification du marché public : 26/09/2016

Durée d'exécution du marché public : 42 mois.

Montant initial du marché : 161 448 € TTC pour la partie fixe, sans maximum pour la partie variable

D - Objet de la modification

Descriptif de la modification introduite :

- Prolongation du marché de 4 mois, soit jusqu'au 26/07/2020

Ces modifications n'ont aucune incidence sur l'enveloppe globale du marché, et n'affectent pas l'objet du marché.

Incidence financière de l'avenant : NON

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Justification de la modification :

Il s'agit de mettre en adéquation la fin du marché de l'AMO avec :

- pour la partie fixe : la fin de la DSP, dont elle assure le suivi car cette dernière devrait être prolongée d'un an
- pour la partie variable : le lancement des procédures pour retenir un nouveau mode de gestion, au terme de la DSP

Par application des dispositions de l'article 139 du décret n°2016-360 du 27 mars 2016, la modification du marché public n'est pas substantielle car :
- elle ne change pas la nature du marché public,
- elle n'introduit pas des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- elle ne modifie pas l'équilibre économique du marché public en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial ;
- elle ne modifie pas l'objet du marché public ;
- elle n'a pas pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues au 4° de l'article 139 précité ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

E - Signature du titulaire du marché.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0238-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0239

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DSI / N°106629
AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU RÉGIONAL À HAUT DÉBIT "GAZELLE".

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0239
Rapport /DSI / N°106629

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU RÉGIONAL À HAUT DÉBIT "GAZELLE".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 20 août 2013 relative à l'engagement des crédits pour les études et travaux du projet d'extension du réseau Gazelle,

Vu le rapport n° DSI / 106629 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu la convention n° DSI / 20131197,

Vu les avenants 1, 2 et 3 à la convention n° DSI/20131197,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 mai 2019,

Considérant,

- le souhait de la collectivité d'intégrer à la convention de mandat initiale une mission complémentaire portant sur l'assistance au maître d'ouvrage à la passation des conventions de mise à disposition des infrastructures de génie civil existantes,
- la nécessité de majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention n°DSI/20131197 joint en annexe ;
- d'approuver le complément de rémunération de **38 083,50 €** TTC au mandataire la SPL Maraïna, portant ainsi le montant total de **446 085,75 €** TTC à **527 785,75 €** TTC, sans conséquence sur l'enveloppe budgétaire de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

LA REGION REUNION,

LA SPL MARAINA,

AVENANT N°4

A LA CONVENTION n° DSI 2013-1197

« Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de d'extension du réseau régional à haut-débit Gazelle »

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

Le présent avenant est conclu entre :

D'une part,

La RÉGION RÉUNION,

Dont le siège administratif est : Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin Moufia - BP 67190 - 97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9.

Représentée par Monsieur Didier ROBERT autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 18 décembre 2015.

Ci-après dénommée ci-après **"le maître d'ouvrage".**

Et :

La SPL MARAÏNA, intervenant au nom et pour le compte de la RÉGION RÉUNION en qualité de mandataire,

Dont le siège administratif est : 38 rue Colbert 97460 SAINT PAUL
Capital Social : 2 401 487 €
SIRET : 520 664 004 00030 – R.C.S St. Denis – Code APE : 7490 B
Email : contact@spl-maraina.com

Représentée par Madame Fabienne COUAPEL-SAURET, sa Présidente Directrice Générale, autorisée par délibération du Conseil d'Administration de la société en date du 09 mars 2016.

Ci-après dénommée ci-après **"le mandataire".**

D'autre part,

Il est expressément convenu ce qui suit.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

PREAMBULE

Par délibération de sa Commission Permanente en date du 11 décembre 2012, la Région Réunion a décidé, dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage régie par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (modifiée), de désigner la SPL Maraina en qualité de mandataire et de lui confier, les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération d'extension du réseau régional haut-débit « gazelle », en son nom et pour son compte.

Le 03 octobre 2013, une « convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension du réseau régional à haut débit Gazelle » a donc été conclue entre la Région Réunion et la SPL Maraïna. La rémunération du mandataire était fixée à **373 550,00 € HT** soit **405 301,75 € TTC**.

A ce jour, la convention de mandat a fait l'objet d'un avenant n°1 ayant pour but de modifier l'annexe 3 à la convention portant sur les « Modalités de paiement des prestations », s'agissant de la ventilation de la rémunération du mandataire prévue au poste 1.3 « *Signature et gestion du ou des marchés de maîtrise d'œuvre ; Suivi de son (leur) exécution et versement de la rémunération* ». Cet avenant a été notifié le 19 janvier 2015 et n'a eu aucune incidence financière.

La convention de mandat a également fait l'objet d'un avenant n°2. Cet avenant a eu pour objet de réajuster le programme initial des travaux et y intégrer le pilotage et le suivi des prestations supplémentaires confiées au maître d'œuvre (augmentation du linéaire de raccordement à réaliser). Cet avenant a été notifié le 10 juin 2015, pour un montant de **2 700,00 € TTC**, soit un pourcentage d'augmentation de la rémunération de la SPL Maraina de **0,66 %.**

Considérant que dans le cadre de son approche méthodologique, il a été demandé à la maitrise d'œuvre d'étudier la possibilité d'utiliser prioritairement des infrastructures de génie-civil existantes plutôt que de créer systématiquement des infrastructures neuves. A ce titre, et après identification des infrastructures convoitées, une mission de contrôle de leur intégrité a été réalisée. A ce jour et à l'issue de cette mission, il s'avère qu'environ 22 % du linéaire d'extension peut être réalisé via des infrastructures déjà existantes (appartenant à 8 collectivités propriétaires différentes).

Un avenant n°3 a donc été notifié le 06 octobre 2017 pour un montant de **38 038,50 € TTC**, aux fins d'intégrer à la convention de mandat initiale une mission complémentaire portant sur une assistance au Maitre d'Ouvrage à la passation de 8 conventions de mise à disposition de fourreaux par les collectivités ou communauté de commune.

Au stade de l'avenant n°3, 8 collectivités propriétaires d'infrastructures convoitées ont été identifiées : CIREST, TCO, les Communes de Saint-Paul, Le Port, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Pierre et Saint-Denis.

Les avenants n°2 et n°3 ont entrainé une augmentation de la rémunération initiale de la SPL de **40 783,50 € TTC, soit 10,06 %.**

Le projet d'extension du réseau gazelle est actuellement en phase travaux. Ceux-ci ont démarré en août et septembre 2017 et se réalisent en 4 lots géographiques, de manière concomitante.
La réalisation des extensions du réseau gazelle a été impactée par de nombreuse évolution de tracé, la nécessité de se conformer aux nouvelles demandes spécifiques des gestionnaires de voiries et à la nécessité de mettre en œuvre des coordinations et des mutualisations supplémentaires.
Le délai de réalisation des travaux a donc été allongé du fait de la résolution des difficultés précitées.

Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant n°4 à la convention précitée aux fins d'acter les nouvelles conditions d'exécution du mandat de maitrise d'ouvrage de la SPL Maraïna et notamment la prolongation du délai d'exécution des travaux.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant n°4 a pour objet :

- d'intégrer à la convention de mandat initiale, une majoration pour la gestion des marchés de travaux, le suivi de leur exécution, le versement des rémunérations correspondants et la réception des travaux ;
- d'intégrer à la convention de mandat initiale, une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission ;
- d'intégrer à la convention de mandat initiale, la passation de 3 conventions supplémentaires de mise à disposition de fourreaux pour les 3 partenaires suivants :
  - SIDELEC
  - Commune de Saint-Pierre
  - Département de la Réunion

Les autres conditions d'exécution de la convention restent identiques.

ARTICLE 2 – INCIDENCES FINANCIERES DE L'AVENANT N°4

2.1. Majoration des coûts de réalisation et suivi des travaux d'infrastructures réseaux.

Le coût pour la gestion des marchés de travaux, le suivi de leur exécution, le versement des rémunérations correspondantes et la réception des travaux défini à la convention initiale représente une rémunération de la SPL s'élevant à **209 250,00 € HT** pour 20 mois de travaux soit **31 387,50 € HT** par trimestre.

Le marché de travaux, lancé avec 4 lots géographiques, s'est déroulé de la manière suivante :

Lot1 :

Délai contractuel :	16 mois dont 2 mois de préparation
Date de démarrage :	01 Septembre 2017
Date de fin prévisionnelle :	28 Mars 2019
Durée réelle :	19 mois
Dépassement :	***3 mois***

Lot 2 :

Délai contractuel :	13 mois dont 2 mois de préparation
Date de démarrage :	17 Août 2017
Date de fin prévisionnelle :	01 Mars 2019
Durée réelle :	18,5 mois
Dépassement :	***5,5 mois***

Lot 3 :

Délai contractuel :	13 mois dont 2 mois de préparation
Date de démarrage :	01 Septembre 2017
Date de fin prévisionnelle :	22 Avril 2019
Durée réelle :	20 mois
Dépassement :	***7 mois***

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

Lot 4 :

Délai contractuel :	13 mois dont 2 mois de préparation
Date de démarrage :	24 Septembre 2017
Date de fin prévisionnelle :	31 Mai 2019
Durée réelle :	20 mois
Dépassement :	***7 mois***

Les dépassements de délai s'expliquent par la gestion des difficultés suivantes :

- Adaptation de terrain en fonction des évolutions de tracés dues à l'occupation nouvelle des trottoirs ou voirie par d'autres opérateurs, ou dues à la réfection récente de certaines voiries.
- Gestion des demandes d'autorisation de travaux en fonction des nouvelles exigences des gestionnaire de voirie pour la réalisation des réfections définitives de traitement de surface
- Modification et optimisation des tracés afin de limiter l'impact des nouvelles exigences des gestionnaires de voirie sur l'opération
- Mise en œuvre de coordination et de mutualisations supplémentaires
- Adapter les ordres de priorité de raccordement de certain site
- Allongement des délais d'obtention des permissions de voirie et arrêté de circulation

Le planning des travaux a été prolongé de deux (2) trimestres supplémentaires.

Considérant les éléments précités, il y a lieu de majorer les coûts de réalisation et suivi des travaux d'infrastructures réseaux pour une durée de deux (2) trimestres supplémentaires qui s'élèvent donc à **62 775,00 € HT** soit **68 110,88 € TTC**.

2.2. Majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération

Le coût de gestion financière, administrative et comptable de cette opération définie à la convention initiale au sein de la rémunération de la SPL est de **2 550,00 € HT par trimestre**.

Les frais de gestion étaient prévus dans la convention initiale pour une période de 14 trimestres, soit un achèvement au 4ème trimestre 2018.

La fin des travaux étant prévue pour novembre 2018, la majoration est calculée à partir du premier trimestre 2019 jusqu'à la fin des travaux.

Considérant l'ensemble des adaptations de terrain à prendre en compte ainsi que les nouvelles exigences des gestionnaires de voirie, la réalisation des travaux est plus longue que prévue. Le dernier planning à jour prévoit l'achèvement des travaux pour fin mai 2019 sous réserve d'avoir les arrêtés ainsi que les autorisations de travaux sur la commune de Saint-Pierre avec un démarrage des travaux au 20 janvier 2019.

Au regard de cet allongement de mission, il a lieu de majorer les coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération pour une durée de deux trimestres (2) trimestre supplémentaire qui s'élèvent à **5 100,00 € HT,** soit **5 533,50 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

2.3. Majoration des coûts liée à la passation de conventions supplémentaires de mise à disposition de fourreaux

Lors de la période de préparation, 8 collectivités propriétaires d'infrastructures convoitées ont été identifiées : CIREST, TCO, les Communes de Saint-Paul, Le Port, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Pierre et Saint-Denis.

Néanmoins, lors de l'exécution des travaux, 3 nouvelles conventions ont dû être rédigées avec de nouveaux besoins.

- **SIDELEC :** Convention d'enfouissement des réseaux électriques pour la réalisation de chemins piétons dans le centre-ville de Piton st leu :
  - *Raccordement du CFPPA Piton St Leu (25-B)*

- **COMMUNE DE ST PIERRE :** Convention de mutualisation des travaux d'infrastructures de réseaux de télécommunication :
  - *Raccordement du Lycée Bois d'Olives (14-A)*
  - *AFPAR St Pierre – CFPA - (16-A)*
  - *Chambre des métiers (16-C)*
  - *CFAT (16-D)*

- **DEPARTEMENT DE LA REUNION :** Convention de mise à disposition de fourreaux par le Département de la Réunion pour la traversée de la ravine Sans Soucis :
  - *Raccordement du Lycée Giroday et du CFAA (34-A)*

Toute convention supplémentaire fera l'objet d'une rémunération complémentaire s'élevant à **2 475,00 € HT** soit **2 685,37 € TTC.**

Le montant de cette majoration pour 3 conventions supplémentaires s'élève à **7 425,00 € HT** soit **8 056,13 € TTC.**

2.2. Nouveau montant de la rémunération de la SPL MARAINA

Le nouveau montant de la rémunération de la SPL MARAINA est de :

Montant initial de la rémunération du mandataire € TTC	Montant de l'avenant n°2 € TTC	Montant de l'avenant n°3 € TTC	Montant de l'avenant n°4 € TTC	% d'augmentation cumulé	Montant de la rémunération du mandataire avenanté € TTC
405 301,75	2 700,00	38 083,50	81 700,50	30,22 %	527 785,75

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0239-DE

Prestations en plus et moins-value	Montant (en € HT)	TVA	(en € TTC)
Majoration des coûts de réalisation et suivi des travaux d'infrastructures réseaux	**62 775,00**	*5 335,88*	68 110,88
Majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération	**5 100,00**	*433,50*	5 533,50
Majoration des coûts lié à la passation de conventions supplémentaires de mise à disposition de fourreaux	**7 425,00**	*631,13*	8 056,13
TOTAL	**75 300,00**	***6 400,50***	**81 700,50**

En conclusion, le montant total initial de la Rémunération de la SPL est porté à **527 785,75 € TTC** après avenant n°4, ce qui représente une augmentation cumulée de **30,22 %.**

Cet avenant n'a ni pour effet ni pour objet de bouleverser l'économie de la convention et/ou en changer l'objet.

ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter de sa notification au bénéficiaire.

ARTICLE 4 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le .....

La Région Réunion,

Le Président de la Région Réunion,

A Saint-Paul, le .....

La SPL Maraïna, mandataire de la Région Réunion,

Pour la Présidente Directrice Générale et par délégation,

Le Directeur du Pôle Technique,
M. Thomas GUIROUS.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0240-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0240

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106539
FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SCI GILLOT (RE0021813)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0240-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0240
Rapport /GIDDE / N°106539

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SCI GILLOT (RE0021813)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation » validée par la Commission Permanente,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GIDDE / 106539 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Energie en date du 04 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 2 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Energie du 22 mai 2019,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0240-DE

- la demande de financement de la SCI GILLOT relative à la réalisation du projet « installation centrale photovoltaïque sur le bâtiment – Archives Réunion » (SYNERGIE RE 0021813),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « OS 8 : augmenter la production d'énergie renouvelable »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Energie en date du 04 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - ► n°RE0021813,
  - ► portée par le bénéficiaire : SCI GILLOT,
  - ► intitulée : installation centrale photovoltaïque sur le bâtiment – Archives Réunion ,
  - ► comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN hors Région : **ADEME**
140 705,18 €	35,00 %	34 472,77 €	14 774,04 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de 34 472,77 € au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0241-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0241

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106602
FA 4.14 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SAS SD EPERON (SYNERGIE RE0018768)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0241-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0241
Rapport /GIDDE / N°106602

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

FA 4.14 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SAS SD EPERON (SYNERGIE RE0018768)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°20140022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 4.14 « Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles » validée par la Commission Permanente du 10 avril 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GIDDE/106602 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Energie en date du 09 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 22 mai 2019,

Considérant,

- la demande de financement de la **SAS SD Éperon** relative à la réalisation du projet :

  - Centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le toit du centre commercial de l'Éperon,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0241-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4.14 « Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 27 octobre 2015, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter la production d'énergie renouvelable », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 09 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : RE 001 8768,
  - portée par le bénéficiaire : SAS SD Éperon,
  - intitulée : Centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le toit du centre commercial de l'Éperon
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région (ADEME)
719 649,00 € HT	35 %	176 314,00 €	37 781,58 €	37 781,57 €

- d'affecter les crédits FEDER pour un montant de 176 314,00 €, au Chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget Annexe FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de 37 781,58 € sur l'Autorisation de Programme « Énergie » (P208-0002) votée au chapitre 907 du Budget principal ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0242-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0242

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106564
FICHE ACTION 5-08 "ENVIRONNEMENT - PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ" - EXAMEN DE LA DEMANDE DU CBN-CPIE MASCARIN (SYNERGIE RE0020767)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0242-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0242
Rapport /GIDDE / N°106564

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 5-08 "ENVIRONNEMENT - PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ" - EXAMEN DE LA DEMANDE DU CBN-CPIE MASCARIN (SYNERGIE RE0020767)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La Réunion CCI 2014FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 5-08 : Environnement – protection et valorisation de la biodiversité » validée par la Commission Permanente du 7 avril 2015 et du 5 juillet 2016,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GIDDE / 106564 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Energie en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 2 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Energie du 22 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0242-DE

Considérant,

- la demande de financement du Conservatoire Botanique National – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin) relative à la réalisation du projet « Valorisation Intégrée et Accompagnement à la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (VIA DAUPI) » (SYNERGIE RE 0020767),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 5-08 : Environnement – protection et valorisation de la biodiversité » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « OS 15 : accroître la protection des espèces endémiques menacées »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Energie en date du 11 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  ► n°RE0020767,
  ► portée par le bénéficiaire : Conservatoire Botanique National – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin)
  ► intitulée : Valorisation Intégrée et Accompagnement à la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (VIA DAUPI),
  ► comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
328 251,26	100,00 %	229 775,88	98 475,38

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de 229 775,88 € au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de 98 475,38 € sur l'Autorisation de Programme « Milieux Terrestres » (réf. 2.907.P126-0004) au chapitre 907 du budget principal de la Région Réunion ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 - article fonctionnel 76 du budget principal de la région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0243-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0243

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106592
FICHE ACTION 8-03 "PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES INONDATION (PGRI) : ACTIONS DE PREVISIONS, DE PREVENTION ET PROTECTION" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH (SYNERGIE RE 0021877)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0243-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0243
Rapport /GIDDE / N°106592

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 8-03 "PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES INONDATION (PGRI) : ACTIONS DE PREVISIONS, DE PREVENTION ET PROTECTION" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH (SYNERGIE RE 0021877)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision N°C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER REUNION2014-2020 La Réunion CCI 2014FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 8-03 Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 et du 17 octobre 2017,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GIDDE / 106592 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 25 mars 2019,

Vu l'avis du comité local de suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 22 mai 2019,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0243-DE

- la demande de financement de la Commune de Saint Joseph relative aux travaux d'adaptation des ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets aux évolutions morphologiques du cours d'eau,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 8-03 Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection et qu'il concourt à l'objectif spécifique : « Améliorer la sécurité des biens et des personnes exposés aux risques naturels dans un contexte de changement climatique »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 25 mars 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  ► RE0021877
  ► portée par le bénéficiaire :la commune de Saint Joseph
  ► intitulée :Traitement des crues de la rivière des Remparts.
  ► comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN REGION
314 561,66 €	80%	220 193,16 €	31 456,17 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de 220 193,16€ au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de 31 456,17€ sur l'Autorisation de Programme P140-0006 « PGRI » au chapitre 905 du budget principal de la Région Réunion ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 905, sous-section 059 du budget principal de la région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur, dont les avenants temporels relatifs à l'exécution du projet agrée.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0244-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0244

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DADT / N°106562
MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS) : ÉLABORATION ET MISE À DISPOSITION

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0244-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0244
Rapport /DADT / N°106562

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS) : ÉLABORATION ET MISE À DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport n° DADT / 106562 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement Développement Durable et Énergie du 22 mai 2019,

Considérant,

- la volonté politique de la Région Réunion transcrite dans le pilier n° 4» de la mandature, *«de libérer la terre réunionnaise des contraintes administratives inadaptées aux projets d'aménagement»,*

- le rôle de la Région dans la mutualisation et la redistribution de l'information géographique acté par la loi NOTRe du 07 août 2015,

- le partenariat local entre l'État, la Région et le Département en matière d'information géographique,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en œuvre tripartite (Etat/ région/ Département) du programme relatif à l'élaboration et à la mise à disposition d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) de la Réunion pour un montant total de 251 249 € HT soit 263 000 € TTC ;

- d'approuver la prise en charge opérationnelle de ce programme selon la décomposition suivante :

  - Etat : pilotage et prise en charge de la prestation d'assistance technique de l'IGN nécessaire à la définition, à la construction et à l'utilisation de l'état 0 du MOS Réunion ;

  - Conseil Régional de La Réunion : pilotage et prise en charge du marché de prestations de photo-interprétation pour l'établissement de l'état 0 du MOS Réunion ;

  - Conseil Départemental de La Réunion : pilotage et prise en charge des prestations d'actualisation du produit initial par l'établissement des états 2023 et 2026 du MOS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0244-DE

Réunion.

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

		PLAN DE FINANCEMENT			
	Coût	**ETAT**	**UE FEDER**	**CPN Région**	**Département**
Dépenses HT	251 249 €	65 000 €	110 599 €	27 650 €	48 000 €
%	100,00%	25,87 %	44,02 %	11,01 %	19,10 %
Dépenses TTC	263 000 €	65 000 €	110 599 €	39 401 €	48 000 €
%	100,00%	24,72 %	42,05 %	14,98 %	18,25 %

- d'approuver la participation de la Région Réunion à l'action « Marché de photo-interprétation » à hauteur de 150 000,00 € et d'autoriser le Président à solliciter les financements européens (FEDER 2014-2020 fiche action 2.03 "Open Data") selon la répartition suivante :

	Euros €	**%**
UE FEDER «2.03 Open data »	110 599 €	80 %
CPN Région	27 650 €	20 %
Montant HT	138 249 €	100 %
TVA	11 751 €	
Montant TTC	150 000 €	

- d'engager une enveloppe prévisionnelle de 150 000,00 € sur l'autorisation d'engagement P204-005 « Frais études et recherches « MOS / Observatoire » du chapitre 905 du budget 2019 de la Région ;

- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 905.7 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0245

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAMR / N°106607
TRANSFERT D'UN DÉLAISSÉ ROUTIER À LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0245
Rapport /DAMR / N°106607

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

TRANSFERT D'UN DÉLAISSÉ ROUTIER À LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3112-1,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales relative au transfert de l'ensemble des routes nationales d'intérêt local à la région Réunion à compter du 1er janvier 2008,

Vu l'arrêté préfectoral n° 4260 du 12 décembre 2007 constatant le transfert des routes nationales dans le réseau routier régional ainsi que leurs dépendances et accessoires,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 donnant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le courrier de la commune de Trois-Bassins du 07 septembre 2017, qui indique un projet d'aménagement d'une voie publique sur l'emplacement réservé N° 13 du PLU,

Vu le rapport n° DAMR / 106607 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 21 mai 2019,

Considérant,

- les responsabilités de la Région Réunion, gestionnaire du réseau routier national, en termes d'exploitation, d'entretien, de développement et de modernisation de ce réseau,
- la rectification du tracé de l'ancienne route nationale dans les années 1990,
- que cette emprise ne présente plus d'intérêt pour le réseau routier régional,
- que cette emprise est inscrite au PLU de la commune en emplacement réservé pour un aménagement de voirie,
- qu'il s'agit d'une cession entre personnes publiques et que cette emprise routière a vocation à intégrer la voirie communale,
- l'engagement formel de la commune de Trois-Bassins à maintenir l'affectation publique de cette emprise,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le transfert, à titre gratuit, de l'emprise ci-dessous à la commune de Trois-Bassins :

Commune	Situation	PR
Trois-Bassins	RN 1A, ancienne route nationale	PR 47 – PR 47 + 450

- d'imputer les éventuels frais et dépenses afférents à ce transfert sur le chapitre 908, article fonctionnel 908-842 du budget de la Région (Programme Régional des Routes 1.908.P160-0003) ;

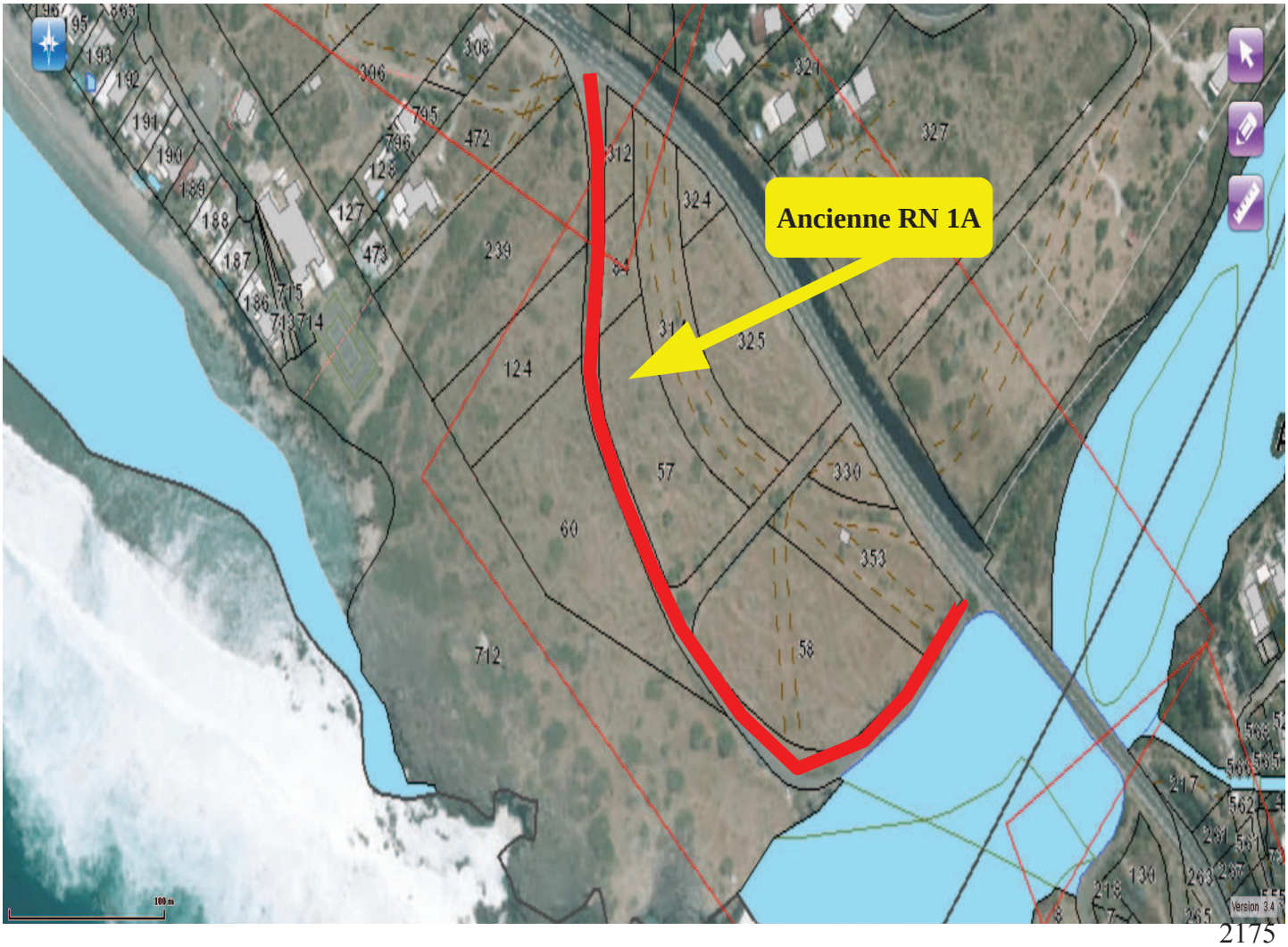
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

RN 1 A - PR 47+ 000, Commune de Trois Bassins





Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

TROIS BASSINS

REÇU LE
12 SEP. 2017
DGA-GCTD

11.09.2017

0326926

Trois-Bassins le 7 septembre 2017

Le Maire

A

Monsieur le Président de la
Région Réunion
Service foncier
Avenue René Cassin – Moufia
97719 SAINT DENIS CEDEX

Objet : Demande de conservation de l'ancienne RN
Réf. : URBA/CP/07-090

P.J. : Liste des emplacements réservés du PLU

Monsieur le Président,

Vous avez été sollicité par M. PAYET Thierry, porteur d'un projet d'hébergement touristique sur le littoral, pour l'acquisition de l'emprise de l'ancienne route nationale bordant la Grande Ravine du littoral de Trois-Bassins.

Dans ce cadre vous nous aviez interpellés, pour connaitre notre position sur cette demande. Par retour de mail, nous vous avions fait connaitre notre avis.

Ainsi, je vous confirme notre souhait que cette portion de voie (ancienne RN) reste une voie publique. En effet, des réflexions sont menées pour l'aménagement de notre littoral, et l'espace situé à l'aval de cette voie pourrait faire l'objet d'aménagements légers à vocation touristique et de loisirs. Par ailleurs, nous vous informons que le PLU approuvé prévoit un emplacement réservé pour l'aménagement de cette voie (ER n° 13).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma profonde considération.

P/Le Maire
L'adjoint délégué à l'Urbanisme

MAIRIE DE TROIS BASSINS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
URBANISME

Fabien AURE

2, rue du Général de Gaulle - BP N° 5 - 97426 TROIS BASSINS
Tél. (0262) 24 80 03 - Fax (0262) 24 37 42
urbanisme@ville-troisbassins.re

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME
TROIS-BASSINS

Commune de Trois Bassins

Département de la Réunion

PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des emplacements réservés

Prescrit le 08 décembre 2011

Arrêté le 30 juin 2016

Approuvé le 21 février 2017

CODRA

7

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE

Le Plan Local d'Urbanisme réserve les emplacements nécessaires aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts. En outre, conformément au code de l'urbanisme, il est possible dans les zones urbaines ou à urbaniser de réserver les emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements.

Les emplacements réservés sont repérés et numérotés aux documents graphiques. Chaque numéro renvoie à la présente liste. Par ailleurs, les surfaces indiquées ne sont pas les surfaces cadastrales officielles mais une évaluation surfacique effectuée à partir d'outils SIG.

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Aménagement d'un sentier littoral de 3 mètres d'emprise	Commune	3013
2	Création d'un espace vert	Commune	1845
5	Aménagement du Chemin Lafarge de 8 mètres d'emprise	Commune	44265
6	Aménagement d'un accès à la mer	Commune	1662
7	Extension de l'école maternelle centre et du stade	Commune	3416
8	Elargissement du Chemin des Longanis de 6 mètres d'emprise	Commune	3358
9	Aménagement du Chemin Charlemagne de 8 mètres d'emprise	Commune	3772
10	Extension du cimetière	Commune	1596
11	Aménagement du Chemin des Azalès de 8 mètres d'emprise	Commune	4410
12	Création de voie de désenclavement de 6 mètres d'emprise	Commune	2031
13	Aménagement de l'ancienne route nationale de 8 mètres d'emprise	Commune	3866
14	Extension école et équipement pour la petite enfance	Commune	3748
15	Aménagement d'une voie de 6 mètres d'emprise	Commune	2112
16	Création de logements et d'équipements scolaires	Commune	4797
17	Création d'une voirie mixte de 12 mètres d'emprise	Commune	10003
18	Aménagement d'une voie de désenclavement	Commune	1376
19	Aménagement d'un accès à la mer	Commune	440
20	Aménagement d'un accès à la mer	Commune	508
21	Aménagement d'un accès à la mer	Commune	786
22	Aménagement de la rue F. de Mahy de 8 mètres d'emprise	Commune	2587
23	Aménagement du Chemin des Barrières de 8 mètres d'emprise	Commune	6878
24	Aménagement de la rue J.Jarry de 8 mètres d'emprise	Commune	2415
25	Aménagement du Chemin Croix Bigat de 8 mètres d'emprise	Commune	5731
26	Aménagement de la rue Henri Auber de 8 mètres d'emprise	Commune	12803
27	Aménagement de la rue du Cimetière de 8 mètres d'emprise	Commune	6385
28	Aménagement de la rue du Stade de 8 mètres d'emprise	Commune	8214
29	Aménagement du Chemin Desbassyns de 8 mètres d'emprise	Commune	6253
30	Aménagement de la rue du Touring Hôtel de 8 mètres d'emprise	Commune	11300
31	Aménagement du Chemin de l'Ecole du Bois de Nèfles de 7 mètres d'emprise	Commune	5291
32	Aménagement de la rue Gabriel Mareuil de 7 mètres d'emprise	Commune	8744
33	Aménagement du Chemin Cap du Chat de 8 mètres d'emprise	Commune	6392
34	Aménagement de l'allée des Cyprès de 7 mètres d'emprise	Commune	1523

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0245-DE



Photo 1



Photos 2

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0246-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0246

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAMR / N°106672
PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2019 (INTERVENTION N° 20190046)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0246-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0246
Rapport /DAMR / N°106672

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2019 (INTERVENTION N° 20190046)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération de la commission permanente N° DCP 2019_0092 en date du 16 avril 2019 relative à la contribution financière de la Région au programme d'activités 2019 du SMPRR,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la sollicitation de Monsieur le Préfet en date du 15 avril 2019, pour la mise en œuvre et le financement du plan d'actions 2019 au titre du PDASR 2019,

Vu le rapport n° DAMR / 106672 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 21 mai 2019,

Considérant,

- la compétence de la Région Réunion en sa qualité de gestionnaire du réseau routier national,
- l'implication de la collectivité en matière de sécurité routière, par l'aménagement d'infrastructures sécurisées et par ses efforts pour soutenir les actions de sensibilisation destinées à faire reculer l'insécurité routière,
- la participation de la Région Réunion à l'élaboration du Document Général d'Orientations 2018-2022 « pour la sécurité routière à La Réunion »,
- le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2019 transmis par Monsieur le Préfet de La Réunion,
- que pour l'action « Gestion des outils pédagogiques de la sécurité routière », un montant de **8.000 €** sera financé dans le cadre de la contribution financière de la Région au SMPRR (cf. commission permanente du 16 avril 2019),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière 2019 soumis par Monsieur le

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0246-DE

Préfet de La Réunion et la contribution de la Région à hauteur de **54 776 €** ;

- de prélever un montant de **46 776 €** sur l'autorisation d'engagement n° A160-0004 votée au chapitre 938 du budget 2019, pour le financement du PDASR 2019 ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 938.842 ;
- d'autoriser le Président à signer les arrêtés avec les porteurs des actions ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

PDASR 2019 - ACTIONS SUBVENTIONNABLES PAR LA RÉGION

Interv. N° 20190046

INTITULES ACTIONS	N°	PORTEURS	COÛT DÉCLARE DE L'ACTION EN €	PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE RÉGION EN €	PROPOSITIONS DES SERVICES / OBSERVATIONS (Réunion technique DEAL/Département/Région du 14 mars 2019)
Gestion des outils pédagogiques (entretien et gardiennage)	A1	DEAL – unité sécurité routière	8 000,00	8 000,00	Action support
Journée sécurité routière	A4	Lycée Hôtelier La Renaissance – Plateau Caillou St-Paul	400,00	400,00	Action portée par un lycée
Journée de sensibilisation à la sécurité routière au lycée Bel Air à Sainte-Suzanne	A8	Lycée Bel Air – Ste-Suzanne	3 112,75	1 780,00	Action portée par un lycée et déjà financée par la Région
Journée de sécurité routière à la MFR : Prévenir, c'est guérir	A9	Maison Familiale Rurale – La Plaine des Palmistes	2 700,00	2 700,00	Soutien d'une action favorisant la circulation et les équipements obligatoires sur deux roues
Journée de sensibilisation à la sécurité routière à la Plaine	A11	Maison Familiale Rurale – La Plaine des Palmistes	304,00	304,00	Soutien d'une action favorisant le déplacement de mode doux
Journée de sensibilisation à la sécurité routière lycée de Bois d'Olives	A12	Lycée Bois d'Olives – St-Pierre	2 220,00	2 220,00	Action portée par un lycée
Éducation à la sécurité routière en Lycée Professionnel	A13	Lycée Jean Perrin – St-André	1 430,75	1 030,00	Action portée par un lycée
Prévention des risques de la route	A14	Lycée Roland Garros – Le Tampon	300,00	300,00	Action portée par un lycée
Journée de sensibilisation à la sécurité routière	A15	Lycée Lislet Geoffroy – Ste-Clotilde	788,50	788,00	Action portée par un lycée
Lutte contre l'insécurité routière	A17	Lycée Isnelle Amelin et Collège Jean d'Esme – Ste-Marie	1 313,00	600,00	Action portée par un lycée
Journée de sensibilisation à la sécurité routière	A24	Lycée Pierre Lagourgue – Le Tampon	1 900,00	1 400,00	Action portée par un lycée
Risques liés à l'utilisation du téléphone en conduisant	A26	Lycée Vue Belle – La Saline	900,00	200,00	Action portée par un lycée
Éducation et sensibilisation à la sécurité routière	A28	Lycée Sarda Garriga – St-André	4 370,00	1 000,00	Action portée par un lycée et déjà financée par la Région
Sécurité routière à Patu, tous responsables !	A29	Lycée Patu de Rosemont – St-Benoît	6 170,00	2 450,00	Action portée par un lycée déjà financée par la Région
Agir sur les comportements à risque	A30	Commune de Sainte-Marie – Police Municipale	3 530,00	1 765,00	Soutien d'une action favorisant le déplacement de mode doux
Prévention routière et karting	A36	Lycée Paul Moreau – Bras-Panon	1 100,00	550,00	Action portée par un lycée déjà financée par la Région
Incanella Tour (tour de l'île cycliste)	A38	Lycée Professionnel Horizon du Moufia – Bras-Ste-Clotilde	8 964,00	7 000,00	Action portée par un lycée
Conduite et prévention à la sécurité routière	A39	Lycée Lepervanche – Le Port	500,00	500,00	Action portée par un lycée
Prévention routière et sensibilisation aux risques liés à l'addiction	A40	Commune de Saint-Benoit – CLSPD	12 000,00	3 000,00	Action cofinancée par État/Région
Journée de sensibilisation à la sécurité routière	A45	Lycée Saint-Paul 4 – St-Paul	1 436,76	339,00	Action portée par un lycée
Stop motion sécurité routière	A47	Lycée Jean Perrin – St-André	450,00	450,00	Action portée par un lycée
22ème édition du P'tit tour à vélo	A48	Comité départemental USEP – St-Paul	31 000,00	12 000,00	Action déjà financée par la Région les années précédentes
Piétons en marche	A50	Comité départemental USEP – St-Paul	7 000,00	6 000,00	Soutien d'une action favorisant le déplacement de mode doux et déjà financée par la Région les années précédentes
			99 889,76	**54 776,00**	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0247-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0247

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAJM / N°106688
AFFAIRE SREPEN CONTRE PREFET DE LA REUNION - DOSSIER TA 1900785

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0247-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0247
Rapport /DAJM / N°106688

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AFFAIRE SREPEN CONTRE PREFET DE LA REUNION - DOSSIER TA 1900785

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport n° DAJM / 106688 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 23 mai 2019,

Considérant,

- que le Préfet de la Réunion a autorisé la réalisation des travaux de la NRL jusqu'au 31 décembre 2023 par arrêté préfectoral n° 2018-2647

portant modification
– de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013, portant dérogation à une interdiction prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur le Grand dauphin commun *Tursiops truncatus*, à la Région Réunion dans le cadre du projet de la nouvelle route du littoral
et
– de la décision préfectorale modifiée n°2013-07 du 20 décembre 2013, portant dérogation à une interdiction prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces protégées, à la Région Réunion dans le cadre du projet de la nouvelle route du littoral

- que par une requête en date du 26 avril 2019, la SREPEN a demandé au tribunal administratif de La Réunion d'annuler l'arrêté préfectoral susvisé,

- que cette requête a été notifiée le 13 mai 2019 à la région Réunion par la juridiction en sa qualité de bénéficiaire desdits travaux,

- qu'il importe d'autoriser le Président du Conseil Régional à ester dans cette affaire afin de défendre les intérêts de la région Réunion,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à défendre les intérêts de la région Réunion dans la procédure qui a été introduite devant le tribunal administratif de la Réunion par la SREPEN et

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0247-DE

enregistrée sous le numéro 1900785 ;

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à utiliser toutes les voies de droit nécessaires à la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre de cette affaire ;

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à recourir à un Avocat en cas de nécessité et imputer dans ce cas les dépenses correspondantes sur le chapitre 930 article fonctionnel 0202 du budget de la région Réunion ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0248

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 2

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
PAYET VINCENT
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAJM / N°106545
AFFAIRE PYARALI GALIB RAZA CONTRE REGION REUNION - TA N° 1800898

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0248
Rapport /DAJM / N°106545

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AFFAIRE PYARALI GALIB RAZA CONTRE REGION REUNION - TA N° 1800898

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport n° DAJM / 106545 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 23 mai 2019,

Considérant,

- que par courrier en date du 18 juin 2018, Monsieur PYARALI GALIB RAZA a demandé à la région Réunion de l'indemniser pour les conséquences dommageables de l'accident de la circulation dont il prétend avoir été victime le 11 juin 2018, vers 23h15, du fait de la présence d'un cône situé en plein milieu de la chaussée alors qu'il circulait sur la route du Littoral dans le sens Saint-Denis/La Possession,

- que par courrier en date du 09 août 2018, la région Réunion a rejeté la demande susvisée au motif que la matérialité des faits allégués n'était pas établie par l'intéressé, (Cf annexe),

- que Monsieur PYARALI a contesté cette décision devant le tribunal administratif de La Réunion,

- que par courrier en date du 30 octobre 2018, le greffe du tribunal de céans a notifié ledit recours à la région Réunion,

- qu'il importe que la collectivité régionale défende à cette procédure,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à défendre les intérêts de la région Réunion dans la procédure introduite par Monsieur PYARALI GALIB RAZA devant le tribunal administratif de La Réunion ;

- d'autoriser le Président du Conseil régional à utiliser toutes les voies de droit nécessaires à la défense des intérêts de la Collectivité régionale dans le cadre de cette affaire ;

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à recourir à un Avocat en cas de nécessité et imputer

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

dans ce cas les dépenses correspondantes sur le chapitre 930 – article fonctionnel 0202 du budget de la région Réunion ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sainte-Clotilde, le 09 AOUT 2018

Monsieur PYARALI GALIB RAZA

D2018016062

Votre identifiant Région : 277458
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : DAJM 2
Tél : 0262487207

Lettre recommandée avec accusé de réception : RAR N° 2C 128 929 0219 5

N/REF : N° D2018016062

OBJET : SINISTRE DU 11 JUIN 2018

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 18 juin 2018 par lequel vous m'indiquez que votre véhicule a été endommagé le 11 juin 2018 vers 23h15 par la présence d'un cône situé en plein milieu de la chaussée alors que vous circuliez sur la route du littoral dans le sens Saint-Denis/ La Possession.

Plus précisément, vous spécifiez que votre sinistre est dû à un cône de balisage qui a été mis en place pour le basculement de la route du littoral.

Vous ajoutez que le cône était situé en plein milieu de la chaussée et que vous n'avez pas pu l'éviter.

Vous signalez qu'en passant sur ce cône, ce dernier a arraché tout le côté droit de votre pare-choc.

Aussi, vous déclarez que vous avez appelé la radio Freedom et une annonce a été faite pour demander une intervention de mes agents vu le danger que représentait ce cône au milieu de la chaussée.

C'est ainsi que vous me demandez le remboursement des dégâts causés à votre véhicule.

En réponse, j'ai le regret de vous informer que je ne peux réserver une suite favorable à votre réclamation pour les raisons développées ci-après.

- **En premier lieu,** je tiens à vous faire savoir que les usagers qui entendent obtenir réparation par le gestionnaire de la route des dommages qu'ils ont subis à l'occasion de l'utilisation d'un ouvrage public, doivent démontrer d'une part, la matérialité des faits qu'ils invoquent et la réalité de leur préjudice et, d'autre part, l'existence d'un lien de causalité direct entre l'ouvrage et le dommage.

En l'espèce, et **de première part,** la région Réunion observe que vous avez joint à votre courrier deux photographies représentant votre véhicule stationné sur un parking public.

LA RÉUNION! POsitive!

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

Ces photographies montrent que le pare-choc de votre véhicule est très endommagé sur le côté droit.

Toutefois, la région Réunion note que ces photographies ne sont pas datées.

Elles auraient donc pu être prises avant le 11 juin 2018.

En d'autres termes, rien ne permet d'attester que ces photographies ont été prises le 11 juin 2018.

De deuxième part, la région Réunion remarque que les photographies annexées à votre courrier ne représentent pas la route du littoral.

Partant, elles ne peuvent attester la présence de votre véhicule le 11 juin 2018 sur la route du littoral.

De troisième part, vous vous bornez à soutenir que votre véhicule a été endommagé par la présence d'un cône qui était présent en plein milieu de la chaussée lors de votre passage sur la route du littoral.

Or, les photographies que vous avez jointes à votre courrier ne démontrent pas la présence d'un cône au milieu de la chaussée de la route du littoral.

Dès lors, vous n'établissez pas, alors que la charge de la preuve de la matérialité des faits invoqués vous incombe, la présence d'un cône en plein milieu de la route nationale 1.

De quatrième part, les services de la région Réunion n'ont pas eu connaissance d'un sinistre qui se serait produit le 11 juin 2018 à cet endroit.

En effet, l'instruction du dossier fait ressortir que mes agents n'ont pas été appelés le 11 juin 2018 pour un sinistre qui serait survenu aux alentours de 23 heures à l'endroit où vous indiquez avoir subi le sinistre en question.

Le Centre Régional de Gestion du Transport de l'Ile de la Réunion (CRGT) n'a pas davantage été appelé pour un sinistre qui serait survenu à cet endroit.

Aussi, ni les forces de l'ordre, ni les usagers de ladite voie, qui est pourtant très fréquentée, n'ont alerté la région Réunion de la présence d'un cône à l'endroit que vous indiquez avant que ne survienne votre sinistre.

De cinquième part, la région Réunion précise que les cônes de balisage du basculement de la route du littoral sont situés à gauche côté montage pour les usagers circulant dans le sens Saint-Denis/ La Possession.

Elle signale également que le balisage est effectué avec des cônes de signalisation K5a .

Ce sont des cônes en caoutchouc souples et non lestés.

Ainsi, du point de vue de la région Réunion, les dégâts de votre pare-choc ne semblent pas pouvoir provenir d'un cône K5 a en plastique non lesté.

Par ailleurs, l'emplacement des dégâts de votre pare-choc conduit la région Réunion à penser que ces dégâts n'ont pas pu être occasionnés par le balisage du basculement de la route du littoral, opéré par l'entreprise en charge des travaux du viaduc en mer.

En effet, comme indiqué précédemment les cônes ont été placés sur le côté gauche de la voie de circulation en direction de La Possession.

LA RÉUNION! POsitive!

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

A supposer qu'un cône non lesté ait pu se retrouver en plein milieu de la chaussée, que votre véhicule ait circulé dessus et ce dernier, compte tenu de sa souplesse, n'aurait pas pu rebondir de sorte à causer l'ampleur des dégâts qui apparaissent sur le pare-choc de votre véhicule.

Dans ces conditions, l'emplacement des dégâts sur votre véhicule ne corrobore pas vos allégations.

A l'aune de l'ensemble de ce qui précède la matérialité des faits invoqués paraît contestable et contestée.

Cette dernière n'étant pas justifiée, il ne peut donc y avoir défectuosité de la route du littoral et par voie de conséquence de lien de causalité entre l'état de ladite voie et le dommage allégué.

- **En deuxième lieu,** je tiens à rappeler que pour engager la responsabilité du gestionnaire de la voie, il faut que ce dernier se soit abstenu d'agir alors qu'il avait connaissance de la présence d'un obstacle sur la chaussée constitutif d'un danger anormal et qu'il avait la possibilité matérielle d'intervenir à temps soit pour le signaler, soit pour le supprimer.

En l'espèce, il ressort de l'instruction que mes services n'ont pas été appelés le 11 juin 2018 vers 23h15 pour lui indiquer la présence d'un cône en plein milieu de la chaussée entre La Possession et la Grande Chaloupe.

Mes agents qui patrouillent cette route 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 n'ont pas davantage constaté ni relevé la présence d'un cône sur cet itinéraire lors de leur passage.

Mes agents qui sont en charge de la vidéosurveillance routière n'ont pas non plus constaté de cône qui serait tombé en plein milieu de la chaussée.

Dès lors, il ne peut être reproché à la région Réunion de ne pas être intervenue à l'endroit indiqué avant que votre incident ne survienne pour enlever le cône situé en plein milieu de la chaussée dès lors que la présence de ce dernier au milieu de la voie n'est pas démontrée.

Partant, la région Réunion n'est pas responsable des conséquences dommageables de l'incident susvisé.

- **En troisième lieu,** aux termes de l'article R 413-17 du code de la route, tout conducteur doit *« rester constamment maître de sa vitesse et régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles ».*

Ainsi, à supposer que le cône était présent au milieu de la voie dont il s'agit, ce qui n'est pas démontré en l'espèce, il vous appartenait d'adapter votre vitesse aux circonstances de la route, anticiper les obstacles pouvant survenir sur ladite voie empruntée et manœuvrer de sorte à éviter l'obstacle sur la voie tout en restant maître de votre véhicule.

Tel ne semble pas avoir été le cas en l'espèce puisque vous indiquez que vous n'avez pas pu éviter le cône sur la voie de circulation.

C'est la raison pour laquelle vous avez roulé sur le cône, ce qui a, selon vos dires, arraché tout le côté droit de votre pare choc.

Cet incident est donc imputable à votre imprudence.

Vous auriez dû anticiper les obstacles pouvant se trouver sur la chaussée et prendre les mesures adéquates afin de les éviter comme les autres usagers qui circulaient sur ladite voie qui est très fréquentée.

Par suite, il résulte de tout ce qui précède que la responsabilité de la région Réunion n'est pas engagée dans l'incident invoqué.

LA RÉUNION Positive!

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0248-DE

- **En quatrième lieu,** je vous rappelle les dispositions de l'article L 113-2 d[illegible] font obligation à l'assuré de déclarer le sinistre subi à son assureur.

Dès lors et en application des dispositions susvisées, je ne peux que vous conseiller de déclarer votre sinistre auprès de votre assureur afin qu'il puisse se prononcer sur la suite qu'il convient d'y donner.

En conclusion, conformément à l'article R 421-1 du code de la justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision, pour saisir d'un recours en excès de pouvoir contre cette décision, le tribunal administratif de La Réunion, sis 27 rue Félix Guyon – CS 61107 – 97404 Saint-Denis, (Tel : 0262 92 43 60 – Fax : 0262 92 43 62).

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Philippe GUEZELOT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0249-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0249

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /CAB / N°106721
REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0249-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0249
Rapport /CAB / N°106721

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 136,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N° DAP2016_0005 du 5 janvier 2016 portant désignation des élus au sein des organismes extérieurs,

Vu la délibération N° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion en date du 6 mai 2019,

Vu le rapport N°CAB/106721 de Monsieur le Président du Conseil régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 23 mai 2019,

Considérant,

- que la loi a nouvellement créé des Commissions Consultatives Paritaires pour les agents contractuels de droit public,

- que ces Commissions doivent s'accompagner de la mise en place d'un Conseil de discipline de recours pour les agents contractuels de droit public, chargé d'examiner les recours déposés par les agents contre des décisions de sanction disciplinaire ou de révocation ou de licenciement les concernant,

- que cette instance comprend des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, dont un conseiller régional titulaire, et un suppléant, tirés au sort par le Président du Conseil de discipline, à partir d'une liste de noms d'élus régionaux désignés par l'assemblée dont ils font partie,

- que la Commission permanente a reçu délégation de l'Assemblée plénière pour procéder à cette désignation,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0249-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désigner quatre élus régionaux dans le cadre du tirage au sort prévu pour assurer la représentation de la Région au sein Conseil de discipline de recours des agents contractuels :

  Les élus désignés sont : Monsieur Dominique FOURNEL, Madame Virginie K/BIDI, Monsieur Alin GUEZELLO et Monsieur Jack GAUTHIER.

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0250-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0250

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DECPRR / N°106647
DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION LANTANT' CASERNES JOLI FOND

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0250-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0250
Rapport /DECPRR / N°106647

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION LANTANT' CASERNES JOLI FOND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP 2018_0178 en date du 04 mai 2018, validant le Cadre d'Intervention Régional en matière de santé et d'actions de prévention sanitaire et sociale,

Vu la demande de subvention de l'Association Lantant' Casernes Joli-Fond en date du 6 novembre 2018,

Vu le rapport n° DECPRREV / 106647 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 28 mai 2019,

Considérant,

- la mucoviscidose est une maladie chronique, génétique, héréditaire, rare, qui est caractérisée par l'épaississement des sécrétions de plusieurs organes, essentiellement les poumons et le pancréas, ce qui altère leur fonctionnement,
- 7000 personnes sont atteintes de la mucoviscidose en France et environ 120 à La Réunion,
- la mucoviscidose nécessite une information importante et régulière, des familles touchées et des professionnels,
- l'association Lantant' Casernes Joli-Fond est composée d'une équipe de jeunes de quartier et a pour but de promouvoir la solidarité sous toutes ses formes,
- l'association LCJF propose chaque année une journée sportive, culturelle caritative avec pour thème principale « la lutte contre la mucoviscidose », afin de sensibiliser le public réunionnais à la maladie,
- pour sa 5ème édition, l'association attend, le 28 juillet 2019 à Saint-Pierre, 250 participants pour la marche et 200 pour la course,
- les dons récoltés seront reversés pour la lutte contre la mucoviscidose, pour soutenir l'évolution de la recherche et pour un ou une malade sous forme de matériel nécessaire pour les soins,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0250-DE

- la collectivité régionale dans le cadre de sa politique volontariste soutient financièrement les associations œuvrant dans le champ de la santé,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention maximale à hauteur de **3 000 €** à l'association Lantant' Casernes Joli-Fond pour financer en partie les frais d'organisation de la manifestation intitulée « Ensemb' pour vaincre la Mucoviscidose » qui se tiendra le 28 juillet 2019 ;

- d'engager un montant maximal de **3 000 €** sur l'autorisation d'engagement A 206-0001 « aides aux associations médicales et médico-sociales » votée au chapitre 934 du budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 934.412 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0251-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0251

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DECPRR / N°106640
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION RÉUNIONNAISE DE DRAGON BOAT (ARDB) POUR LA PARTICIPATION DE FEMMES ATTEINTES DE CANCER A LA RANDONNÉE NAUTIQUE DE LA VOGALONGA DE VENISE LE 9 JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0251-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0251
Rapport /DECPRR / N°106640

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION RÉUNIONNAISE DE DRAGON BOAT (ARDB) POUR LA PARTICIPATION DE FEMMES ATTEINTES DE CANCER A LA RANDONNÉE NAUTIQUE DE LA VOGALONGA DE VENISE LE 9 JUIN 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP 2018_0178 en date du 04 mai 2018, validant le Cadre d'Intervention Régional en matière de santé et d'actions de prévention sanitaire et sociale,

Vu la demande de subvention de l'Association Réunionnaise de Dragon Boat en date du 22 janvier 2019,

Vu le rapport n° DECPRREV /106640 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 28 mai 2019,

Considérant,

- que l'association Réunionnaise de Dragon Boat (ARDB), créée en 2007, promeut des activités à caractère sportif, social et traditionnel à travers la pratique du Dragon Boat,
- que l'activité de Dragon Boat, popularisée par le Dr Ronald MacKenzie en 1996, permet d'améliorer la mobilité de l'épaule, zone éprouvée par le traitement contre le cancer,
- que le bénéfice du sport est approuvé par l'ensemble de la communauté médicale et une pratique régulière permet de réduire le risque de récidive,
- que l'activité physique permet de combattre les effets lourds du traitement médicinal et de retrouver confiance en soi,
- que le Dragon Boat est pratiqué à La Réunion depuis plusieurs années, notamment par les femmes atteintes du cancer du sein, surnommées les "Dragon Ladies",
- que l'objectif fixé par ces femmes est de participer à la Vogalonga de Venise, randonnée nautique annuelle, ouverte à toutes les embarcations à avirons ou à pagaies, faisant près de 32 km au travers de la lagune,
- que le transport « Réunion-Paris-Réunion » est en partie pris en charge par la continuité territoriale,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0251-DE

- que la collectivité régionale dans le cadre de sa politique volontariste soutient financièrement les associations œuvrant dans le champ de la santé,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention maximale à hauteur de **3 000 €** à l'Association Réunionnaise de Dragon Boat pour financer la participation de femmes atteintes de cancer à la randonnée nautique de Venise ;

- d'engager un montant maximal de **3 000 €** sur l'autorisation d'engagement A 206-0001 « Aides aux associations médicales et médico-sociales » votée au chapitre 934 du budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 934.412 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0252

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DECPRR / N°106738
3EME PROGRAMMATION EMPLOIS VERTS - RENOUVELLEMENT DE CHANTIERS EMPLOIS VERTS ET CONTRATS SUPPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0252
Rapport /DECPRR / N°106738

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

3EME PROGRAMMATION EMPLOIS VERTS - RENOUVELLEMENT DE CHANTIERS EMPLOIS VERTS ET CONTRATS SUPPLÉMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°201811 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences,

Vu l'arrêté préfectoral N°227 du 08 février 2018, déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences et arrêtés successifs,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP2019_0151 en date du 30 avril 2019 portant sur la 1ère programmation 2019 des renouvellements de chantiers Emplois Verts,

Vu la délibération N° DCP2019_0184 en date du 14 mai 2019 portant sur la 2ème programmation 2019 des renouvellements de chantiers Emplois Verts,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la convention N°20020933 relative à la délégation de gestion de paiement des subventions allouées par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Emplois Verts »,

Vu l'avenant 12 à la convention N°20020933 avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relative au paiement des aides du Conseil Régional pour la mise en œuvre du dispositif Emplois-Verts du 04 janvier 2017,

Vu les demandes de subvention et de contrats supplémentaires des associations,

Vu le rapport N° DECPRR / 106738 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 28 mai 2019,

Considérant,

- que la Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, pour plus de justice sociale,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

- que l'action de la Région Réunion vise également à plus d'égalité des chances en faveur des familles, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale, à destination des publics et des territoires les plus fragiles,

- que la Région Réunion a mis en œuvre, avec la participation de l'État, le dispositif Emplois Verts à destination du secteur associatif dans le double objectif de proposer au public éloigné de l'emploi une activité salariée à des fins de protection et de valorisation du milieu naturel,

- que le dispositif Emplois Verts, destiné aux différentes associations du secteur non marchand, lesquelles ont pour mission :

  - l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand,
  - la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel,
  - le développement du tourisme à la Réunion en aménageant des sites à potentiel touristique,
  - la lutte contre les maladies vectorielles,
  - la promotion du travail décent et, par conséquent, la perspective pour tous de jouir de conditions de vie satisfaisantes et de disposer d'un pouvoir d'achat,

- que la collectivité régionale intervient en complément de l'aide de l'État sur la prise en charge du salaire des Parcours Emploi Compétences (PEC), mais intervient également en fonds propres sur l'encadrement et le fonctionnement, selon les nouvelles modalités financières suivantes, par chantier :

  - frais de fonctionnement, hors frais de matériel, plafonnés à 10 % du coût total de la part résiduelle des salaires des PEC et des frais de matériel,
  - frais de matériel, plafonnés à 5000 € sur la durée du chantier,
  - frais de formation, jusqu'à 1,90 %.

- qu'afin de rester dans la durée des chantiers qui ont déjà démarré, les associations qui bénéficieront de contrats PEC supplémentaires devront faire coïncider la date de fin de contrat avec la fin des chantiers initiaux tout en respectant la durée minimale réglementaire des contrats (9 mois). Par ailleurs, le montant alloué en fonctionnement par chantier pour ces contrats supplémentaires devra être révisé en fonction de la durée réelle du contrat PEC.

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le renouvellement de 6 chantiers d'une durée de 12 mois, pour un engagement financier estimé à **900 632 €** correspondant à un effectif total de 100 personnes, soit 92 contrats PEC et 8 encadrants temps plein selon le tableau récapitulatif ci-annexé ;

- d'approuver l'augmentation des effectifs sur la base des chantiers Emplois Verts validés par les Commissions Permanentes du 30/04/2019 et du 14/05/2019, selon les critères suivants :

  - le ratio maximal de 1 encadrant pour 12 PEC,
  - la baisse effectuée en 2018.

  pour un engagement financier estimé de **1 293 640 €** correspondant à :
  - un effectif total de 160 contrats PEC supplémentaires,
  - réparti sur 37 chantiers.

  (selon le tableau récapitulatif ci-annexé) ;

- d'engager un montant prévisionnel de **2 194 272 €** au titre du dispositif Emplois Verts sur

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

l'autorisation d'engagement A126-0017 « Parcours emploi Compétences » votée au chapitre 937 du budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **2 194 272 €**, sur l'article fonctionnel 937-1 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

SIMULATION : TAUX DE PRISE REGION 50%

DOSSIERS COMPLETS

LES RENOUVELLEMENTS 2019
12 MOIS DE CONTRAT

21h hebdomadaires
50 % taux de prise en charge Région

Coût PEC	**530**		**Coût ENC**	28000
Nbre de mois	**12**		**Base FONC**	5000

	ASSOCIATION	INTITULE DE L'OPÉRATION (Nom du site)	Nombre de chantiers par association	MICRO REGION	COMMUNE	AOT	Effectif 2018				Date de fin de chantier	Effectif proposé 2019				Subvention régionale 2019 sur 12 mois – loi de finances 2019				Données antennes sur la complétude des dossiers de renouvellement	Nombre de postes supprimés en 2018		Observations
							ENC MT	ENC T.P	PEC	Total		ENC MT	ENC T.P	PEC	Total	COÛT PEC	COÛT ENCADREMENT	COÛT FONCTIONNEMENT	TOTAL SUBVENTION		Enc	PEC	
NORD	**ARCT**	site Pk9 à Saint – François	1	NORD	SAINT DENIS	COMMUNAL	0	**1**	8	9	**28/02/19**	**0**	**1**	**12**	**13**	76 320,00 €	28 000,00 €	13 132,00 €	**117 452,00 €**	**Dossier complet** **Réception d'un courrier de la CRC en date du 14/05/2019** **- échéancier de 12 mois sur la part salariale de 1690, 60 € soit 20287 € au total à rembourser** **Une fois la part salariale payée (janvier 2019) : Démarrage de l'échéancier sur 18 mois pour le remboursement de la part patronale + pénalités : montant de 1719,37 € par mois soit 30947 € à**	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2017/2018
	Comité Citoyen de Sainte Suzanne	Berges de la Petite et Grande Rivière Saint-Jean et Sentier Cascade Délices	1	EST	SAINTE SUZANNE	COMMUNAL	0	1	**8**	9	**31/03/19**	**0**	**1**	**12**	**13**	76 320,00 €	28 000,00 €	13 132,00 €	**117 452,00 €**	**Dossier complet** **Changement de porteur de projet** **Ex chantier de l'association ARIF**	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2017/2018
EST	**AJIL**	Le site Bois de Pommes	1	EST	SALAZIE	COMMUNAL	0	2	**18**	20	**28/02/19**	**0**	**2**	**24**	**26**	152 640,00 €	56 000,00 €	20 764,00 €	229 404,00 €	**Dossier complet** **Changement de porteur de projet** **Ex chantier de l'association Sun Lazes**	2	8	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2017/2018
	Association bellevue Carreau Morin Bras des Lianes (ABCB)	Sentier Digue de la Rivière des Roches	1	EST	BRAS PANON	COMMUNAL	0	1	**8**	9	**29/03/19**	**0**	**1**	**8**	**9**	50 880,00 €	28 000,00 €	10 588,00 €	89 468,00 €	**Dossier complet** **Changement de porteur de projet** **Ex chantier de l'association ACTIF** **Sous réserve de l'obtention de l'AOT communal**	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2017/2018
	ABELIS	Berges de la Rivière du Mât les Bas de l'Embouchure au site du chemin Jeanson	1	EST	SAINT ANDRE	DEAL	0	1	**10**	11	**31/03/19**	**0**	**1**	**12**	**13**	76 320,00 €	28 000,00 €	13 132,00 €	117 452,00 €	**Dossier complet** **Changement de porteur de projet** **Ex chantier de l'association ACTIF** **Sous réserve de l'obtention de l'AOT Deal**	1	5	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2017/2018
	ABELIS	Littoral Champ-Borne, Ancienne route coloniale Tronçons 1 2 3	1	EST	SAINT ANDRE	DEAL	0	2	**22**	24	**31/03/19**	**0**	**2**	**24**	**26**	152 640,00 €	56 000,00 €	20 764,00 €	229 404,00 €	**Dossier complet** **Changement de porteur de projet** **Ex chantier de l'association AFIS** **Sous réserve de l'obtention de l'AOT Deal**	3	10	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2017/2018
		Nombre de chantiers	**6**				**0**	**8**	**74**	**82**		**0**	**8**	**92**	**100**	**585 120,00 €**	**224 000,00 €**	**91 512,00 €**	**900 632,00 €**				

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

SIMULATION : TAUX DE PRISE REGION 50%

Coût PEC	530		Coût ENC	28000
Nbre de mois	12		Base FONC	5000

Programmation 2019

21h hebdomadaires
50 % taux de prise en charge Région

	ASSOCIATION	INTITULE DE L'OPÉRATION (Nom du site)	Nombre de chantiers par association	MICRO REGION	COMMUNE	AOT	Effectif initial 2019 Validé en Commission				Date de fin de chantier	Nombre de contrats supplémentaires proposé 2019				Subvention régionale 2019 sur 12 mois – loi de finances 2019				Effectif demandé par l'association Données antennes 2019				Nombre de postes supprimés en 2018		Observations
							ENC MT	ENC T.P	PEC	Total		ENC MT	ENC T.P	PEC	Total	COÛT PEC	COÛT ENCADREMENT	COÛT FONCTIONNEMENT	TOTAL SUBVENTION	ENC MT	ENC T.P	PEC	Total	Enc	PEC	
NORD	ADE Association pour le Développement de l'Espérance	Nettoyage des espaces verts chemin Bras sec et sentiers de randonnées reliant la Confiance à l'Espérance les Hauts	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	28/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	8	9	1	4	0 contrat supplémentaire – vu avec le PE difficulté a recruter les 40 contrats initiaux
		Aire de Beaumont les Hauts et la route panoramique liaison haute Beaumont la Confiance Zone de Loisirs de l'Esperance	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	3	24	27	08/04/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	3	24	27	2	10	0 contrat supplémentaire – vu avec le PE difficulté a recruter les 40 contrats initiaux
		Ravine Coco/ Chiendent	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	08/04/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	8	9	0	2	0 contrat supplémentaire – vu avec le PE difficulté a recruter les 40 contrats initiaux
	Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	Aires de détente du secteur de Bois Rouge	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	28/02/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	1	8	9	0	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Beauséjour T1 et T2	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	16	17	28/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	16	17	2	8	respect du ratio 1 enc / 12 PEC NON prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Valorisation des espaces verts du secteur de la Ressource et Beaumont Coteau Rouge	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	28/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	8	9	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
		Terrain Elisa	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	15/03/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	8	9	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
		Aire de jeux de la Ravine des Figues	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	11	12	31/03/19	0	0	1	1	6 360,00 €	0,00 €	6 136,00 €	12 496,00 €	0	1	11	12	1	5	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Piton cailloux	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	11	12	28/03/19	0	0	1	1	6 360,00 €	0,00 €	6 136,00 €	12 496,00 €	0	1	12	13	1	5	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	Entretien Ravines Figues (La Mare) – Bardeaux- Charpentier	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	28/02/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	1	10	11	0	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Sentier Montée Sano, chemin la ferme qui relie Beaumont	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	28/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	10	11	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
		La Convenance abords des temples culturels et des aires de jeux	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	01/04/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	1	10	11	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		sentier littoral de la Convenance et de la RN1	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	8	9	30/04/19	0	0	2	2	12 720,00 €	0,00 €	6 772,00 €	19 492,00 €	0	1	10	11	0	2	Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		entretien des sites touristiques de la Vierge Noire et Chapelle de la Salette	1	NORD	SAINTE MARIE	COMMUNAL	0	1	10	11	30/06/19	0	0	2	2	12 720,00 €	0,00 €	6 772,00 €	19 492,00 €	0	1	12	13	1	5	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association insertion socio Culturelle Sportive du Chaudron (AISCSS)	Les berges de la ravine Rontaunay	1	NORD	SAINT DENIS	COMMUNAL/ SHLMR	0	1	12	13	31/03/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	3	24	27	1	6	respect du ratio 1 enc / 12 PEC NON prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Service de Proximité (ASP)	Littoral Est de Saint-Benoit	1	EST	SAINT BENOIT	DEAL	0	1	12	13	15/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	12	13	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC NON prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Plaisirs Rando 2 P (APR2 P)	Piton des Songes -Bras des Calumets	1	EST	PLAINE DES PALMISTES	ONF + COMMUNE DE LA PLAINE DE PALMISTES + PRIVE	0	1	8	9	15/04/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	0,00 €	25 440,00 €	0	2	24	26	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect ratio 1 enc / 12 PEC
	Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	Sentier Littoral Est Bord de mer Rivière des Roches Bassin Rosaire, Gauvin et Digue de la RDM sentier Littoral Bord de Mer Rivière des Roches Tronçon 2 Embouchure de la Rivière du Mât	1	EST	BRAS PANON	DEAL COMMUNAL	0	3	21	24	31/03/19	0	0	3	3	19 080,00 €	0,00 €	7 408,00 €	26 488,00 €	0	3	30	33	1	3	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	AISF Association Insertion Formation Solidarité	Chemin de l'Etang Littoral Colosse jusqu'à la mairie annexe Champ Borne – Tronçon Etang Cambuston Bois rouge Littoral Colosse	1	EST	SAINT ANDRE	CIREST/DEAL	0	4	35	39	14/03/19	0	0	8	8	50 880,00 €	0,00 €	10 588,00 €	61 468,00 €	0	4	35	39	3	15	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018

2209

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

EST	**Association pays d'Accueil de Salazie (APAS)**	Trois cascades, les Anciens Thermes et le kiosque d'Ilet à Vidot, sentier Bélouve , Point du Jour	**1**	EST	SALAZIE	COMMUNAL	0	1	8	9	30/04/19	0	0	2	2	**12 720,00 €**	**0,00 €**	**6 772,00 €**	**19 492,00 €**	0	1	10	11		
	Association pour la Protection des milieux Naturels de l'Est (APMNEST)	Entretien chemin liaison Bellevue/Carreau Morin Sentier Littoral de la Rivière des Roches -Côté Bras-Panon Berges de la rivière du Mât les Hauts et canal Usine rivière du Mât les Hauts Entretien de la zone touristique et de loisir du littoral Rivière des Roches nettoyage, entretien et valorisation de la route touristique du Bras des Lianes et de Cascade du Chien	**1**	EST	BRAS PANON	COMMUNAL	0	4	32	36	29/03/19	0	0	14	14	**89 040,00 €**	**0,00 €**	**14 404,00 €**	**103 444,00 €**	0	7	48	55	2,5	14	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Domaine Des Tourelles	Domaine des Tourelles	**1**	EST	PLAINE DES PALMISTES	DEPARTEMENT	0	1	6	7	31/03/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	1	6	7	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Bénédictine de Développement Économique et Culturel (ABDEC)	PK 12 à Takamaka	1	EST	SAINT BENOIT	CIREST	0	1	**9**	10	**31/01/19**	0	0	3	3	**19 080,00 €**	**0,00 €**	**7 408,00 €**	**26 488,00 €**	0	1	9	10	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect ratio 1 enc / 12 PEC
	Associations Familles Solidaires (AFS)	Nettoyage entretien et valorisation de part et d'autre du sentier littoral de la Marine et des berges de la Source de la Marine, des accotements de la route touristique des Hauts de Bras Pistolet (Madriers) à Bagatelle (Pointe Canal)	1	EST	SAINTE SUZANNE	COMMUNAL	0	1	**8**	9	**03/04/19**	0	0	4	4	**25 440,00 €**	**0,00 €**	**8 044,00 €**	**33 484,00 €**	0	1	15	16	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect ratio 1 enc / 12 PEC
OUEST	**Association Respect pour la Nature**	Mise en valeur de la ravine Divon	**1**	OUEST	SAINT PAUL	PRIVE/DEAL	0	1	9	10	31/03/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	1	9	10	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
	Association ADH	Mise en valeur des abords et des différents sites desservis par la Route Hubert Delisle (RD3) à partir du site « Parapente des 800M » jusqu' au Piton Calvaire (Le Plate)	**1**	OUEST	TROIS BASSINS	Paroisse Saint Curé d'arc Paroisse Saint Christophe Département Commune de Saint Leu	0	1	8	9	28/02/19	0	0	4	4	**25 440,00 €**	**0,00 €**	**8 044,00 €**	**33 484,00 €**	0	3	30	33	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Nettoyage, embellissement et entretien du site "Le Parapente des 800m"	**1**	OUEST	SAINT LEU	IRT	0	1	8	9	28/02/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	1	10	11	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Centre d'insertion sportive et culturelle du Bernica (CISCB)	Mise en valeur des chemins d'accès de la Grotte Rhum Marron et au Site Kan des Marrons à partir de la Route de la Maison Blanche	1	OUEST	SAINT PAUL	COMMUNAL	0	1	**6**	7	**28/02/19**	0	0	2	2	**12 720,00 €**	**0,00 €**	**6 772,00 €**	**19 492,00 €**	0	1	8	9	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Centre d'Insertion Sportive et Culturelle du Bernica (CISCB)	Site Kan des Marrons	1	OUEST	SAINT PAUL	PRIVE	0	1	**6**	7	**29/03/19**	0	0	2	2	**12 720,00 €**	**0,00 €**	**6 772,00 €**	**19 492,00 €**	0	1	8	9	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
	OXYGENE	Embellissement des chemins Piveteau, Hibon, Tamarin et entretien de la Plage	**1**	OUEST	TROIS BASSINS	COMMUNAL	**0**	**1**	**16**	**17**	**06/02/19**	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0**	**3**	**30**	**33**	1	8	respect du ratio 1 enc / 12 PEC NON prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Piton Saint Leu lève la tête	Périmètre extérieur de Kélonia, du site d'escalade de la ravine des Colimaçons et de la parcelle EX SIDR de la Ravine des Colimaçons	1	OUEST	SAINT LEU	RMR	0	1	**10**	11	01/02/19	0	0	2	2	**12 720,00 €**	**0,00 €**	**6 772,00 €**	**19 492,00 €**	0	1	10	11	1	2	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Piton Saint Leu lève la tête	Réhabilitation des sentiers reliant le Musée du sucre (Stella Matutina) au Musée du sel Grand stella Tronçon 1	1	OUEST	SAINT LEU	RMR	0	1	**10**	11	01/02/19	0	0	2	2	**12 720,00 €**	**0,00 €**	**6 772,00 €**	**19 492,00 €**	0	1	10	11	1	2	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Piton Saint Leu lève la tête	Grand Stella Tronçon 2	1	OUEST	SAINT LEU	RMR	0	1	**12**	13	14/03/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	2	18	20	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC NON prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association Développement de la Possession (ADP)	Embellissement et aménagement des aires de repos de « Ravine à Malheur » Tranche 1 Ravine des Lataniers Tranche 2 Belvedere Tranche 3 Sentier dit des 3 bancs	1	OUEST	LA POSSESSION	REGION	0	2	**18**	20	**28/02/19**	0	0	6	6	**38 160,00 €**	**0,00 €**	**9 316,00 €**	**47 476,00 €**	0	2	20	22	2	6	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	Aménagement d'un sous bois sur la parcelle de l'ONF	**1**	SUD	SAINT LOUIS	ONF/DPT	0	1	7	8	31/01/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	1	7	8	0	0	Chantier démarré depuis février 2019 – impossibilité de faire des contrats minimum de 9 mois
		Site des platanes	**1**	SUD	SAINT LOUIS	COMMUNAL	0	1	9	10	28/02/19	0	0	0	0	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0	1	9	10	0	2	Chantier démarré depuis février 2019 – impossibilité de faire des contrats minimum de 9 mois
	AVE2M	Préservation de la forêt dite Avril à la plaine des Cafres	**1**	SUD	LE TAMPON	PRIVE	0	1	8	9	01/02/19	0	0	4	4	**25 440,00 €**	**0,00 €**	**8 044,00 €**	**33 484,00 €**	0	1	10	11	0	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	Maison Du Tourisme Du Sud Sauvage (PASS)	Les Berges de la Rivière Langevin	**1**	SUD	SAINT JOSEPH	COMMUNAL	0	1	6	7	28/02/19	0	0	5	5	**31 800,00 €**	**0,00 €**	**8 680,00 €**	**40 480,00 €**	0	1	11	12	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 respect du ratio 1 enc / 12 PEC
		Aire de pique – nique et site Piton Grand Anse	**1**	SUD	PETITE ILE	COMMUNAL CONSERVATOIRE DU LITTORAL GRAND ANSE	0	1	6	7	28/02/19	0	0	5	5	**31 800,00 €**	**0,00 €**	**8 680,00 €**	**40 480,00 €**	0	1	11	12	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 respect du ratio 1 enc / 12 PEC
		Le domaine Du Relais sentier Vivier	**1**	SUD	PETITE ILE	COMMUNAL	0	1	6	7	28/02/19	0	0	5	5	**31 800,00 €**	**0,00 €**	**8 680,00 €**	**40 480,00 €**	0	1	11	12	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 respect du ratio 1 enc / 12 PEC

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0252-DE

		Piton Entonnoir	1	SUD	SAINT JOSEPH	COMMUNAL/IRT	0	1	5	6	31/03/19	0	0	6	6	38 160,00 €	0,00 €	9 316,00 €	47 476,00 €	0	1	11	12		
		Caverne des hirondelles	1	SUD	SAINT JOSEPH	COMMUNAL/IRT	0	1	5	6	31/03/19	0	0	6	6	38 160,00 €	0,00 €	9 316,00 €	47 476,00 €	0	1	11	12	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 respect du ratio 1 enc / 12 PEC
		La forêt de la Crête et du Village	1	SUD	SAINT JOSEPH	COMMUNALE/ IRT	0	1	8	9	31/03/19	0	0	3	3	19 080,00 €	0,00 €	7 408,00 €	26 488,00 €	0	1	11	12	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	Association Grand Serré Réuni (AGSR)	Les différentes parcelles menant au point de vue de la fenêtre	1	SUD	SAINT LOUIS	PRIVE	0	1	9	10	28/02/19	0	0	2	2	12 720,00 €	0,00 €	6 772,00 €	19 492,00 €	0	1	9	10	0	2	Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	UCAS	Coulée verte/ZAC OI	1	SUD	SAINT PIERRE	COMMUNAL	0	1	7	8	28/02/19	0	0	5	5	31 800,00 €	0,00 €	8 680,00 €	40 480,00 €	0	2	24	26	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	EDUCA PI	Nettoyage et mise en valeur du site Verger d'Antan Chemin Neuf	1	SUD	PETITE ILE	PRIVE	0	1	8	9	10/03/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	1	15	16	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
SUD	**ADDEES**	Secteur des Sables « piste cyclable »	1	SUD	ETANG SALE	COMMUNAL	0	1	8	9	15/05/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	2	13	15	0	0	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Lambert Les Hauts	1	SUD	ETANG SALE	COMMUNAL	0	1	8	9	15/05/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	2	13	15	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018
		Caverne Thomas et les Vavangues	1	SUD	ETANG SALE	PRIVE COMMUNAL	0	1	14	15	15/05/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	4	26	30	2	6	respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	Gol les Hauts Aménagement et Propreté (GHAP)	Sécurisation de l'aire de pique nique de la parcelle à côté de l'Eglise de Sainte Thérèse	1	SUD	SAINT LOUIS	PRIVE	0	1	8	9	31/03/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	2	12	14	1	4	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Sentier la Forêt le Trou Sentier la citerne le Trou	1	SUD	SAINT LOUIS	ORE LOUIS/ SYNDICAT ECCLESIASTIQUE	0	1	12	13	31/03/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	2	16	18	2	6	respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	HIBISCUS	Parcours pédestre de Casabona, Ravine Blanche, Canal Sainte Etienne	1	SUD	SAINT PIERRE	COMMUNAL	0	1	8	9	09/08/19	0	0	4	4	25 440,00 €	0,00 €	8 044,00 €	33 484,00 €	0	2	16	18	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	Association AMICAL	Ilet à Calebasse/Sentier Palmiste Rouge	1	SUD	CILAOS	COMMUNAL	0	1	7	8	31/03/19	0	0	5	5	31 800,00 €	0,00 €	8 680,00 €	40 480,00 €	0	2	24	26	0	0	Absence de baisse d'effectif PEC en 2018 Respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	OMDAR	Aménagement entretien et valorisation du site touristique du Domaine Vidot, dans le secteur de Mont Vert Parcelles HL01 HL02 HL1002 HL1006 HL475	1	SUD	SAINT PIERRE	COMMUNAL	0	1	12	13	28/02/19	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	1	12	13	1	8	respect du ratio 1 enc / 12 PEC
	TI KAZE BIENVENUE	Forêt des Tamarins Coin tranquille 22 eme km – partie basse	1	SUD	LE TAMPON	REGION	0	3	28	31	28/03/19	0	0	8	8	50 880,00 €	0,00 €	0,00 €	50 880,00 €	0	5	45	50	3	13	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	TI KAZE BIENVENUE	forêt de tamarins Piton Ravine Blanche **partie haute** **Création d'une pépinière endémique** Piton Ravine Blanche forêt de tamarin site touristique du Tampon	1	SUD	LE TAMPON	REGION	0	3	28	31	28/03/19	0	0	8	8	50 880,00 €	0,00 €	0,00 €	50 880,00 €	0	4	36	40	2	10	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
	ABELIS	Abords de la route forestière de la crête	1	SUD	SAINT JOSEPH	REGION	0	2	16	18	30/06/19	0	0	8	8	50 880,00 €	0,00 €	10 588,00 €	61 468,00 €	0	4	32	36	1	8	respect du ratio 1 enc / 12 PEC Prise en compte de la baisse d'effectif PEC en 2018
		Nombre de chantiers	**57**				**0**	**73**	**631**	**704**		**0**	**0**	**160**	**160**	**1 017 600,00 €**	**0,00 €**	**276 040,00 €**	**1 293 640,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0253

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106557
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE REQUIN (ACRAR) EN 2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0253
Rapport /DEECB / N°106557

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE REQUIN (ACRAR) EN 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le Contrat de Plan État-Région signé le 20 août 2015 pour la période 2015-2020,

Vu le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre l'ACRAR et la Région le 6 décembre 2016,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la demande de subvention de l'ACRAR datée du 4 avril 2019,

Vu le rapport n° DEECB / 106557 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 22 mai 2019,

Considérant,

- le caractère d'intérêt général que revêt la gestion du risque requin pour La Réunion,
- les missions et le rôle inscrits au Plan gouvernemental et dévolus à l'ACRAR dans la gestion coordonnée du risque requin,
- l'engagement de la Région Réunion pour une contribution maximale de 1,8 M€ au titre du CPER 2015-2020, à raison de 300 000 € par an,
- la validation par le Conseil d'administration de l'Association, le 21 février 2019, du programme 2019 de l'ACRAR,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le plan d'actions et le budget prévisionnel de l'ACRAR pour l'année 2019 ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de **300 000 €** à l'ACRAR dans le cadre du CPER 2015-2020 ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

- d'approuver l'engagement de ce montant de **300 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Milieux aquatiques » inscrite au chapitre 937 (A126-0005) du budget de la Région ;

- d'approuver le prélèvement des crédits de paiements y afférents sur l'article fonctionnel 937-74 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

Annexe 7

CONVENTION N° DEECB/2019

Attribuant une subvention du Conseil Régional de La Réunion

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DES MOYENS DU 6 DÉCEMBRE 2016 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI SUR LE RISQUE REQUIN (CRA) POUR L'ANNÉE 2019

BÉNÉFICIAIRE : ASSOCIATION CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI SUR LE RISQUE REQUIN À LA RÉUNION (ACRAR)

ANNÉE : 2019
BUDGET PRIMITIF
ARTICLES FONCTIONNELS : 937.4
MONTANT : 300 000 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

ENTRE

La Région Réunion, représentée son Président, **Monsieur Didier ROBERT**, ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

ET

L'Association Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin à La Réunion (ACRAR), bénéficiaire de l'aide de la Région Réunion, domiciliée au n° 2, Quai Gilbert - 97861 Saint-Paul, représentée par son Président, **Monsieur Olivier TAINTURIER**, sous-préfet de Saint-Paul, ci-après dénommée « le bénéficiaire »

d'autre part,

VU **l**e Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 72.619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des Régions ;
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des communes, des Départements, et des Régions ;
VU la loi n° 82.1171 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion ;
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;
VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
VU la loi n° 84-747 du 2 août 1984 modifiée relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
VU le Contrat de Plan État-Région signé le 20 août 2015 pour la période 2015-2020 ;
VU le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre l'ACRAR et la Région le 6 décembre 2016 ;
VU La délibération n° DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation de compétence du Conseil Régional vers la Commission Permanente ;
VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du XX XX 2019 (rapport N°106557),
VU les crédits inscrits au chapitre 937 – article fonctionnel 937.4 du budget 2019 de la Région ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

PRÉAMBULE :

La Collectivité régionale participe au financement de l'Association Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin à La Réunion (ACRAR) à hauteur de 1 800 000 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, à raison de 300 000 € par an sur la base des actions prévues au Contrat d'Objectifs et de Moyens pluriannuel signé le 06 décembre 2016 par la Région et l'État.

La Commission permanente du Conseil Régional, réunie le XX/XX/2019, a approuvé le versement d'une subvention de 300 000 € pour financer les actions portées par la structure sur l'année 2019.

La présente convention a pour but d'établir les obligations contractuelles à intervenir entre la Région et le bénéficiaire. Celle-ci met en place les modalités d'octroi de la subvention au bénéficiaire qui s'engage par sa signature à en respecter toutes les clauses.

ARTICLE 1 – Objet

La Région s'engage auprès du bénéficiaire en proposant une participation financière, sous forme de subvention, permettant la mise en œuvre, durant l'année 2019, des actions validées par le Conseil d'Administration de l'ACRAR du 21 février 2019.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa notification et prendra fin au versement total de la subvention, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

Une prorogation peut être accordée par un avenant, en cas de nécessité justifiée par le bénéficiaire avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières et à condition que le projet ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 3 – Montant de l'aide financière

Le montant de la participation financière de la Région s'élève à 300 000 € pour l'année 2019.

ARTICLE 4 – Modalités de paiement

L'aide mentionnée à l'article 3, soit 300 000 €, imputée au chapitre fonctionnel 937.4 du budget de la Région, sera versée en une seule fois sur production du bilan de l'année 2018 conformément à l'article 3 du Contrat d'Objectifs et de Moyens (modalités de paiement) sur le compte suivant :

CODE IBAN	CODE BIC
FR76 4191 9094 0101 8944 3129 196	BNPARERXXXX

L'ordonnateur est Monsieur le Président du Conseil Régional.
Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Régional.

ARTICLE 5 – Contrôle

La Région se réserve le droit de procéder au contrôle de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Président de la Région Réunion. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0253-DE

pièces et/ou sur place et à présenter aux agents de contrôle tout document et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues. Ce contrôle est effectué aux frais du bénéficiaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration.

ARTICLE 6 – Suivi et engagements

Le bénéficiaire s'engage, à partir de la date de notification de la présente convention à :

- réaliser l'opération mentionnée à l'article 1 ;
- informer la Région de tout changement relatif à son statut ;
- fournir à la Région sur sa demande toute information requise dans l'évaluation de l'impact des aides régionales ;
- informer, à la demande du Président du Conseil Régional, de l'avancement du projet tant dans son aspect technique que financier ;
- informer la Région de toute modification du programme de l'opération.

L'ensemble des pièces exigées par la présente convention devra être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Régional
Direction de l'Énergie, de l'Économie Circulaire et de la Biodiversité
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – Moufia
B.P. 67190 – 97801 Saint-Denis cedex 9

ARTICLE 7 – Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu être résolu par voie amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion.

ARTICLE 8 – Exécution

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux remis aux destinataires suivants :

- un exemplaire pour le bénéficiaire,
- un exemplaire pour la Région,
- un exemplaire pour le Payeur Régional.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Région Réunion et Monsieur le Payeur Régional de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Fait à Saint-Denis, le …../……../2019

Le bénéficiaire	**Le Président du Conseil Régional**
(Date, nom et qualité du signataire, signature et cachet)	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0254

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106620
CONTRAT DE PROGRÈS DE LA CASUD

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0254
Rapport /DEECB / N°106620

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CONTRAT DE PROGRÈS DE LA CASUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le Plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin du 30 mai 2016,

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 et notamment ses dispositions concernant le transfert de compétences des services d'eau et d'assainissement vers les EPCI à fiscalité propre,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CASud en date du 22 mars 2019**,**

Vu la demande de la CASud en date du 29 mars 2019,

Vu le rapport N° DEECB / 106620 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 04 juin 2019,

Considérant,

- le rôle de la Région Réunion en tant que co-présidente de la Conférence des acteurs de l'eau,
- le plan Eau DOM approuvé par la Région le 12 décembre 2017 (rapport n°DEECB/104995),
- la fiche action 5.06 relative à la création et extension d'usines de potabilisation de l'eau » du PO FEDER 2014-2020 susceptible d'être mobilisée,
- que la Région participe au comité de suivi de ce plan pour la tenue des engagements ainsi que les modalités de financement des opérations restant à venir,
- que le contrat de progrès est un outil de pilotage pour l'amélioration de la qualité des services d'eau potable et d'assainissement des usagers,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASud) ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- de donner délégation au Président pour signer les documents relatifs au contrat de progrès de la CASud ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

CONTRAT DE PROGRES DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Communauté d'Agglomération du Sud

2019-2023

2222

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

CONTRAT DE PROGRES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Entre

La Communauté d'Agglomération du Sud (CA Sud), représentée par Monsieur le Président André Thien Ah Koon, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 22/03/2019.

Désigné ci-après « La Collectivité »

Et
Le Préfet de La Réunion
Désigné ci-après « Le Préfet »

Et
La Caisse des Dépôts,
Désignée ci-après « Caisse des Dépôts »

Et
Le Conseil Régional de La Réunion
Désigné ci-après « CR »

Et
L'Office de l'Eau de La Réunion
Désigné ci-après « ODE »

Et
Le Conseil Départemental de La Réunion
Désigné ci-après « CD »

Et
L'Agence Régionale de la Santé
Désignée ci-après « ARS »

Et
L'Agence Française de Développement
Désignée ci-après « AFD »

Et
L'Agence Française pour la Biodiversité
Désignée ci-après « AFB »

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

GLOSSAIRE

AC	:	Assainissement Collectif
AFD	:	Agence Française de Développement
AMO	:	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANC	:	Assainissement Non Collectif
ARS	:	Agence Régionale de la Santé
CA	:	Chiffre d'Affaires
CAO	:	Commission d'Appel d'Offres
CA Sud	:	Communauté d'Agglomération du Sud
CCSPL	:	Commission Consultative des Services Publics Locaux
DEA	:	Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CA Sud
DEAL	:	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP	:	Délégation de Service Public
EH	:	Equivalent Habitant
ETP	:	Equivalent Temps Plein
FAQ	:	Foire Aux Questions
FCTVA	:	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	:	Fonds Européen de DEveloppement Régional
NC	:	Non Connu
ODE	:	Office de l'eau Réunion
PFAC	:	Participation Financière à l'Assainissement Collectif
PPI	:	Programme Prévisionnel d'Investissement
PR	:	Poste de Relevage
RH	:	Ressources Humaines
SD	:	Schéma Directeur
SIG	:	Système d'Information Géographique
STEP	:	STation d'EPuration des eaux usées
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VP	:	Vice Président

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

GLOSSAIRE 3
1. Préambule 7
2. Objet et durée du contrat 8
2.1. Objet 8
2.2. Durée 8
3. Diagnostic des services d'eau et d'assainissement 9
3.1. Une analyse des conditions d'exercice des services d'eau et d'assainissement 10
3.1.1. Organisation de la compétence 10
3.1.2. Exploitation du service d'Eau Potable 10
3.1.3. Exploitation du service d'Assainissement collectif 10
3.1.4. Exploitation du service d'assainissement non collectif 11
3.2. Un diagnostic des performances des services 11
3.2.1. Eau potable 11
3.2.2. Assainissement 12
3.3. Une évaluation de la santé financière et budgétaire des services 15
3.3.1. Le prix de l'eau et de l'assainissement 15
3.3.2. La santé financière des services 18
3.3.3. Les programmes de travaux existants 19
3.3.4. Synthèse des enjeux financiers 20
3.4. Une analyse organisationnelle et de la gouvernance des services 22
3.4.1. Organisation des services 22
3.4.2. Moyens informatiques et matériels 23
3.4.3. Relation avec les services supports 23
3.4.4. Relation avec les exploitants 24
3.4.5. Relation services - élus 25
4. Orientations stratégiques d'amélioration des services 27
4.1. Le contrat de Progrès s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence des Acteurs 27
4.2. Présentation des axes de progrès de la collectivité 28
4.2.1. Axe n°1 : Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement 28
4.2.2. Axe n°2 : Pérenniser la situation financière des services 28
4.2.3. Axe n°3 : Améliorer la relation abonnés 29
4.2.4. Axe n°4 : Améliorer la gouvernance et l'organisation des services 29
4.3. Des orientations stratégiques au phasage du plan d'actions 29
4.4. Un programme d'actions étayé par une trajectoire financière visant la soutenabilité 30
4.4.1. Modèle financier 30
4.4.2. Hypothèses 30
4.4.3. Trajectoire financière prospective et leviers d'actions identifiés 33
4.4.4. Impact des nouvelles infrastructures sur la part exploitation de la facture des abonnés 36

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

4.4.5. Conclusion des simulations financières prospectives 37

5. Budget et modalités de financement 38

5.1. Synthèse des enveloppes budgétaires allouées au présent Contrat de Progrès 38

5.2. Définition des modalités communes de financement 38

5.2.1. Logique globale du Contrat 38
5.2.2. Efforts des services de l'Etat 38

6. Mécanisme de suivi du contrat de progres 39

6.1. Comité de suivi 39

6.2. Suivi et évaluation du contrat de progrès 39

6.3. Révision du Contrat de Progrès 40

7. Plan d'actions détaillé 41

7.1. Axe n°1 : Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement 42

7.1.1. Action 1.1 : Améliorer la connaissance patrimoniale (eau potable et assainissement) 42
7.1.2. Action 1.2 : Réaliser les unités de potabilisation et les ouvrages associés 45
7.1.3. Action 1.3 : Réaliser les travaux d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable 47
7.1.4. Action 1.4 : Améliorer la performance hydraulique 49
7.1.5. Action 1.5 : Développer le réseau de collecte et raccorder à l'assainissement collectif les zones identifiées dans le schéma directeur 52
7.1.6. Action 1.6 - Mettre en œuvre une stratégie de contrôle renforcé des installations ANC 55
7.1.7. Action 1.7 : Réhabiliter les STEPs Entre-Deux et Mamzelle Reinette 58
7.1.8. Action 1.8 - Réhabiliter et mieux suivre les installations d'assainissement semi-collectif 59
7.1.9. Action 1.9 - Améliorer le fonctionnement du réseau de collecte : achever le déploiement de l'autosurveillance et lutter contre les eaux claires parasites 62
7.1.10. Action 1.10 - Réfléchir à la mutualisation avec les services environnants et actualiser les schémas directeurs 64

7.2. Axe n°2 : Pérenniser la situation financière des services 66

7.2.1. Action 2.1 - Suivre la trajectoire financière des services 66
7.2.2. Action 2.2 - Mobiliser tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI68
7.2.3. Action 2.3 : Facturer et recouvrer l'ensemble des recettes annexes 71
7.2.4. Action 2.4 : Poursuivre la lutte contre les impayés (y compris vols d'eau) 73
7.2.5. Action 2.5 - Réviser la contribution des gros consommateurs 75
7.2.6. Action 2.6 - Maitriser les charges des services et la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement à l'assainissement collectif 77
7.2.7. Action 2.7 - Anticiper la prochaine période d'exploitation afin de gagner des marges de manœuvre sur les contrats de DSP 80

7.3. Axe n°3 : Améliorer la relation abonnés 82

7.3.1. Action 3.1 - Améliorer la gestion clientèle et la communication à destination des usagers 82
7.3.2. Action 3.2 - Mettre en place une Commission des Usagers 84
7.3.3. Action 3.3 - Harmoniser les grilles tarifaires dans le cadre de la prochaine période d'exploitation 85

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.4. Axe n°4 : Améliorer la gouvernance et l'organisation des services 87
7.4.1. Action 4.1 - Renforcer le suivi des délégataires 87
7.4.2. Action 4.2 - Faire vivre un véritable service communautaire et s'accorder sur des orientations politiques claires et stables dans le temps 89
7.4.3. Action 4.3 - Renforcer et outiller les équipes de la DEA 91
7.4.4. Action 4.4 - Fluidifier/ simplifier/ accélérer les échanges et les processus de validation inter-services et mieux anticiper la préparation budgétaire et le lancement des marchés de travaux 93

8. Annexes 95

8.1. PPI 2018-2022 eau potable 96
8.2. PPI 2018-2022 assainissement 99
8.3. Récapitulatif des indicateurs 101

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

1. PREAMBULE

Les ministres de l'environnement, des outre-mer et des affaires sociales et de la santé ont signé le 30 mai 2016, avec l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts, un plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en **Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Mayotte et Saint-Martin**. Il a pour vocation **d'accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, en leur proposant un nouveau mode de contractualisation (Contrat de Progrès),** défini par des principes directeurs déclinés au plus près des réalités de chaque territoire.

La conférence régionale des acteurs de l'eau, qui s'est tenue pour la première fois le 15 décembre 2017 à La Réunion, vise à décliner ce plan d'actions au niveau réunionnais. Elle est placée sous la coprésidence de Monsieur le Préfet de La Réunion et des Présidents de la Région et du Département. Elle réunit la Région, le Département, l'Office de l'eau, le Comité de l'eau et de la biodiversité, l'AFD, l'AFB, la Caisse des Dépôts et les services de l'État.

Son premier objectif a été d'établir un **document stratégique identifiant les priorités du plan d'actions** pour les cinq années à venir et les lignes directrices du dispositif de contractualisation visant à mettre en œuvre les principes directeurs du plan. Il définit en outre les critères qui permettront de sélectionner les collectivités candidates au dispositif.

Les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement ont été définies par la conférence régionale des acteurs de l'eau comme suit :

1. **Orientation stratégique 1 : Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes**
2. **Orientation stratégique 2 : Développer les capacités techniques et financières**
3. **Orientation stratégique 3 : Redéfinir les priorités techniques afin d'offrir un service public d'eau et d'assainissement de qualité et durable**
4. **Orientation stratégique 4 : Mieux intégrer les politiques d'eau et d'assainissement dans les grands enjeux du développement du territoire**

Les Contrats de Progrès ambitionnent de **définir les objectifs et moyens dédiés** (plan d'investissement et de renforcement des capacités) **à l'amélioration des performances technique et financière des services** d'eau et d'assainissement des collectivités territoriales, avec pour priorité une responsabilité des collectivités autour de la gestion du service aux usagers. L'objectif de ce **nouveau mode de contractualisation** entre les financeurs du secteur et les autorités organisatrices est de permettre à ces dernières de renforcer leurs capacités. Le contenu du Contrat de Progrès est par ailleurs proportionné à la nature des enjeux auxquels doit faire face la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

2. OBJET ET DUREE DU CONTRAT

2.1. Objet

Le présent Contrat est avant tout un contrat d'objectifs, non pas parce qu'il va permettre une évaluation des performances des services et des organisations, mais bien plus parce qu'il représente un outil de pilotage des moyens déployés pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Son contenu, et notamment les orientations stratégiques, les indicateurs de performance ainsi que les actions à mettre en œuvre et leur priorisation, a été **élaboré de manière concertée par les élus et les services de la CA Sud, ainsi que les différents partenaires**, au moyen de deux ateliers de co-construction.

Après avoir rappelé le contexte technique et administratif dans lequel les services publics d'eau et d'assainissement s'exécutent au niveau de la CA Sud, le Contrat de Progrès précise les relations entre la CA Sud et la Conférence Régionale des Acteurs au titre des engagements réciproques liant les parties par le présent Contrat.

Il est attendu que la Collectivité dans l'exercice des compétences Eau et Assainissement, traduise ses engagements sous le format le mieux adapté, vis-à-vis de ses exploitants (Sudeau exploitant du service d'eau et Runeo exploitant du service d'assainissement).

Le Contrat fixe ensuite les objectifs et les performances et/ou marqueurs de progrès à atteindre par le service et décrit les outils, tels que les indicateurs, qui permettront d'évaluer les moyens mis en œuvre par la CA Sud et l'atteinte ou non de ces objectifs.

A ce titre, il est rappelé que les priorités concernant les missions exercées actuellement par la CA Sud au titre des compétences Eau potable et Assainissement sont déclinées en 4 axes principaux, de nature technique, économique, organisationnelle, sociale et environnementale, énoncés ci-après :

Axe n°1 : Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement

Axe n°2 : Pérenniser la situation financière des services

Axe n°3 : Améliorer la relation abonnés

Axe n°4. : Améliorer la gouvernance et l'organisation des services

2.2. Durée

Le présent Contrat prend effet à sa date de signature, le ..... pour une durée de 5 années.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3. DIAGNOSTIC DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

En amont de la rédaction du présent Contrat de Progrès, un diagnostic des services partagé entre les parties a été réalisé. Il constitue le « point zéro » du Contrat de Progrès et est présenté dans les paragraphes suivants. Le diagnostic s'appuie sur des échanges avec l'ensemble des services de la CA Sud ainsi qu'avec les partenaires suivants :

- CA Sud
  - Elus
  - Direction générale des Services
  - Direction de l'Eau et de l'Assainissement
  - Service Finances
  - Service Commande Publique
  - Service RH
- Exploitants
  - Sudeau (eau potable)
  - Runeo (assainissement)
- L'Office de l'Eau Réunion, qui intervient comme financeur, en qualité d'expert sur les sujets de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'en appui aux maîtres d'ouvrage et opérateurs
- Services de l'Etat
  - ARS
  - DEAL
- Financeurs
  - AFD
  - Conseil Régional/FEDER

Les documents ressources utilisés pour construire ce diagnostic sont essentiellement les suivants :

- Les études de schéma directeur eau potable et assainissement ;
- Le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement 2017-2022 élaboré par la CA Sud ;
- Les Comptes Administratifs des budgets eau potable et assainissement de la CA Sud ;
- La prospective financière 2017-2022 des budgets eau et assainissement réalisée par la CA Sud ;
- Les dernières délibérations tarifaires adoptées par la CA Sud ;
- Les contrats de délégation et leurs avenants ;
- Les rapports annuels des délégataires Sudeau et Runeo ;
- Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service élaborés par la CA Sud ;
- L'organigramme de la CA Sud et les fiches de poste des agents ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.1. Une analyse des conditions d'exercice des services d'eau et d'assainissement

3.1.1. Organisation de la compétence

La CA Sud se compose de quatre communes (le Tampon, Saint Joseph, Saint Philippe, Entre Deux) et compte environ 125 000 habitants.

Elle est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif depuis le 1er janvier 2010.

Elle est également membre du Syndicat des Hirondelles, avec les communes de Saint Pierre et Petite-Ile. Ce Syndicat créé en 2010 dispose de la compétence production d'eau potable à partir de la source des Hirondelles située sur la commune du Tampon et la gestion du réseau d'adduction y afférent.

3.1.2. Exploitation du service d'Eau Potable

Le CA Sud a confié en 2014 l'exploitation de son service de production et de distribution d'eau potable à la Société Sudeau (société du groupe Saur dédiée au contrat) à travers un contrat d'affermage conclu pour 8 ans, qui arrive à échéance le 30 juin 2022.

Les investissements sur le territoire sont réalisés par les services de la CA Sud.

Les principales caractéristiques du service d'eau potable de la CA Sud sont les suivantes :

- 18 ouvrages de prélèvements
- 21 stations de production
- 91 ouvrages de stockage, pour une capacité de stockage de 70 944 m3
- 44 installations de surpression
- 1 081 km de réseau, et 56 046 branchements
- 54 167 abonnés
- 9,7 Mm3 consommés

3.1.3. Exploitation du service d'Assainissement collectif

Le CA Sud a confié en 2015 l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la Société Runeo (groupe Veolia) à travers un contrat d'affermage conclu pour 8 ans, qui arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Les investissements sur le territoire sont réalisés par les services de la CA Sud.

Les principales caractéristiques du service d'assainissement collectif de la CA Sud sont les suivantes :

- 103 km de réseau séparatif, dont 97 km de réseau gravitaire et 6 km de refoulement
- 16 postes de relevage
- 14 660 abonnés et 30 748 habitants desservis
- Assiette des redevances de 1 703 596 m3
- 3 installations de dépollution
    - STEP Entre-Deux : 4500 EH
    - Mini STEP Mamzelle Reinette : 300 EH
    - STEP Saint-Joseph : 18 500 EH
- 33 installations d'assainissement semi-collectif : mini unités de traitement (fosses toutes eaux) permettant le traitement des eaux usées d'un groupe de 10 à 50 logements environ

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.1.4. Exploitation du service d'assainissement non collectif

Le service d'Assainissement non collectif est exploité en régie par la CA Sud.

Aujourd'hui, le service d'ANC de la CA Sud se limite au contrôle des installations neuves et au contrôle lors des ventes, mais ne réalise pas les contrôles périodiques. Pour mémoire, la compétence SPANC recouvre les missions suivantes :

- contrôle des installations neuves (contrôle de conception et de bonne exécution)
- contrôle lors des ventes
- contrôle périodique
- entretien (optionnel)
- réhabilitation (optionnel)

3.2. Un diagnostic des performances des services

3.2.1. Eau potable

Sur le plan technique, les principaux points relevés lors du diagnostic sont les suivants :

- Le territoire de la CA Sud est dynamique, avec environ 800 à 900 branchements neufs par an, mais les consommations unitaires sont en baisse (-12% entre 2014 et 2016), suivant la tendance globale observée à l'échelle de l'île ;
- 3 à 4% des volumes vendus le sont pour un usage agricole ;
- Le service procède à des achats d'eau importants (achat d'eau brute au Département, environ 3,8 Mm3/an, et d'eau traitée au Syndicat des Hirondelles, environ 3,3 Mm3/an) ;
- Le service dispose de nombreux captages d'eau superficielle, avec simple traitement au chlore, ce qui entraine une **problématique importante de turbidité en saison des pluies** : la qualité de l'eau est dégradée presque tous les jours pendant au moins 3 mois par an. La CA Sud se trouve sous le coup de 3 arrêtés de mise en demeure de la Préfecture de mettre en œuvre un traitement plus poussé de l'eau (unités concernées = Leveneur, Songes, Cazala). Des projets sont en cours pour remédier au problème via la construction d'usines de potabilisation ;
- Historiquement, des problèmes importants de coupures d'eau étaient constatés sur la Commune du Tampon, mais elles sont en passe d'être résolues grâce aux investissements réalisés et/ou programmés (dispositifs d'interconnexion, mise en service d'une nouvelle ressource) ;
- Les canalisations d'adduction sont nombreuses à flanc de falaise et donc sujettes aux intempéries (ex : Berguitta) et aux éboulis, avec un évènement majeur constaté une fois par an en moyenne. Des travaux de sécurisation sont prévus dans le cadre du programme d'investissement de la CA Sud ;
- La connaissance patrimoniale reste perfectible (branchements non cartographiés, problème de doublement du réseau par endroits) ;
- Globalement, chaque système hydraulique communal fonctionne séparément du fait de la topographie. Le rendement global du réseau est de 63% en 2015, 2016 et 2017 (largement inférieur à l'objectif de rendement Grenelle de 70,5%), avec des résultats hétérogènes entre les communes. La **performance hydraulique est donc largement perfectible**. Le relief important implique une gestion délicate du réseau (difficile maîtrise des pressions). Le réseau reste globalement **vieillissant et fuyard**, malgré un volume de renouvellement important au cours des dernières années. Au vu du grand nombre de zones isolées, la question du coût du renouvellement au regard du nombre d'abonnés

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

desservis se pose. Enfin, de nombreux réseaux sont accessibles physiquement et sujets au **vol d'eau** (estimé par l'exploitant entre 700 000 et 1 Mm3 au Tampon, soit près de 10% des volumes vendus).

- Le taux d'impayés est en baisse (5% en 2017 contre 8% en 2016 et 13% en 2015), mais il reste élevé par rapport aux bonnes pratiques (<2%). La gestion clientèle du délégataire est perfectible.

A la lumière de ces constats, les enjeux prégnants identifiés sont :

- Assurer la continuité du service en finalisant la sécurisation et l'interconnexion des réseaux ;
- Améliorer la qualité de l'eau, en apportant des réponses à la turbidité de l'eau par la mise en place d'unités de potabilisation ;
- Améliorer la performance hydraulique, via une amélioration de la connaissance du patrimoine, une meilleure maîtrise des pressions sur le réseau par un bon entretien et renouvellement des réducteurs/stabilisateurs, un maintien et un meilleur ciblage des efforts de renouvellement de réseau, et la lutte contre le vol d'eau ;
- Améliorer la gestion clientèle et poursuivre la lutte contre les impayés.

3.2.2. Assainissement

L'assainissement sur le territoire de la CA Sud reste majoritairement de l'assainissement individuel, avec environ 20% de la population en assainissement collectif. Néanmoins, l'ambition du schéma directeur est d'atteindre un taux de 50% de la population en assainissement collectif à l'horizon 2030.

3.2.2.1. Assainissement collectif

Sur le plan technique, les principaux points relevés lors du diagnostic sont les suivants :

- Les abonnés à l'assainissement collectif et les volumes assujettis ont connu une hausse importante en 2016, passant de 12 000 à 15 000 abonnés environ, suite à la mise en service de la STEP Saint Joseph. Néanmoins, 13% des abonnés, bien que raccordables, restent non raccordés, c'est pourquoi la CA Sud met en œuvre depuis 2018 une politique d'incitation au raccordement ;
- Une part des eaux usées (environ 1 Mm3/an) est exportée vers la STEP Pierrefonds de Saint Pierre (convention signée entre CASUD et Saint Pierre en octobre 2009 applicable à compter d'août 2010 durée initiale de 8 ans renouvelable tacitement tous les 5 ans) ;
- La connaissance patrimoniale est très faible, et la connaissance du réseau par l'exploitant et la Collectivité reste très limitée ;
- Des problèmes importants d'eaux claires parasites entravent le fonctionnement du réseau, dont les causes précises restent à identifier ;
- L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est insuffisant, et la démarche d'autosurveillance naissante sur le territoire (équipements de suivi des rejets en cours de déploiement), et;
- La situation des stations d'épuration est hétérogène, avec une STEP neuve fonctionnant largement en deçà de sa capacité nominale (25% de charge organique) et 2 STEPs obsolètes (Entre-Deux et Mini STEP Mamzelle) présentant des rejets non conformes et/ou des départs de boues ;
- Le taux de réclamations est élevé, principalement en lien avec la facturation des raccordables non raccordés ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- Les installations d'assainissement semi-collectif (33 en tout) sont peu suivies. Les dispositifs sont globalement anciens et mal entretenus.

A la lumière de ces constats, les enjeux prégnants identifiés sont :

- Améliorer la gestion du réseau
  - Améliorer la connaissance patrimoniale
  - Achever le déploiement complet de l'autosurveillance du réseau
  - Réduire les eaux claires parasites
- Réhabiliter les STEPs Entre Deux et Mamzelle Reinette
- Développer le réseau de collecte
  - cf travaux recommandés par le Schéma Directeur
  - Faire en priorité les extensions qui rapporteraient le plus de volumes (ex: centre ville de Saint Joseph et du Tampon)
- Réhabiliter puis assurer un meilleur suivi des installations d'assainissement semi-collectif
  - Aligner les obligations du délégataire sur le nouveau cadre réglementaire
  - Mettre à jour les règlements de service AC/SPANC

3.2.2.2. Assainissement non Collectif

Le SPANC compte environ 40 000 installations sur le territoire (pas d'inventaire disponible).

Ce service créé en 2010 est exploité en régie par la CA Sud, dispose d'1 responsable, 6 techniciens, et 3 agents administratifs. Il s'organise autour de 2 accueils permanents au Tampon et à Saint Joseph, des permanences étant assurées dans les 2 autres communes.

Le SPANC a délibéré sur une fréquence de contrôle des installations existantes de 8 ans, mais le contrôle se limite actuellement au contrôle du neuf et des ventes.

Le nombre de contrôles annuels réalisés par le SPANC est d'environ

- 1000 contrôles de conception ;
- 350 contrôles de bonne exécution ;
- 500 contrôles de lors de ventes ;

9300 installations ont été contrôlées depuis la mise en place du SPANC, soit un peu plus de 20% des installations.

Le service ne dispose pas de visibilité sur l'état de conformité des autres installations, mais la grande majorité n'est a priori pas conforme, du fait de problème de foncier dans de nombreux cas.

Par ailleurs, sur les communes du Tampon et de Saint Joseph, seulement 32% de la superficie communale est favorable à l'ANC au regard de l'aptitude des sols.

Le nombre de contrôles de bonne exécution atteint seulement 30% du nombre de dossiers de contrôles de conception déposés, suggérant qu'une part importante des constructions neuves ne font pas l'objet d'un contrôle de bonne exécution.

A la lumière de ces constats, les enjeux prégnants identifiés sont :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- Développer un contrôle renforcé des installations pour assurer la protection du milieu naturel, dans la mesure où près de 3 logements sur 4 sur le territoire de la CA Sud sont en ANC ;
    - S'assurer de la réalisation systématique des contrôles de bonne exécution des constructions neuves ;
    - Mettre en place le contrôle périodique des installations existantes.
- Raccorder à l'assainissement collectif les zones identifiées dans les scénarios retenus du schéma directeur (cf zonage validé fin 2017 par la CA Sud)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.3. Une évaluation de la santé financière et budgétaire des services

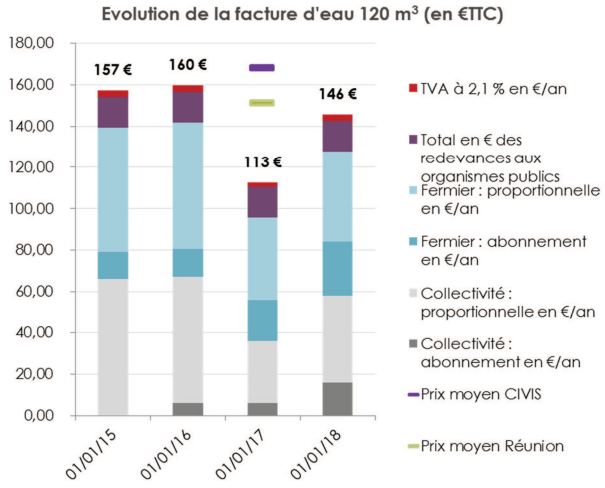
3.3.1. Le prix de l'eau et de l'assainissement

3.3.1.1. Le prix de l'eau potable

Le prix de l'eau au consommateur est de **1,21 € TTC/m3 au 1er janvier 2018**. Une hausse significative du tarif a été votée par les élus au 1er janvier 2018 (+29%), mais le tarif reste inférieur de 9% par rapport au tarif 2016, ainsi qu'au prix moyen à La Réunion (1,26 €/m3), et constaté chez les voisins (CIVIS : 1,4 €/m3).

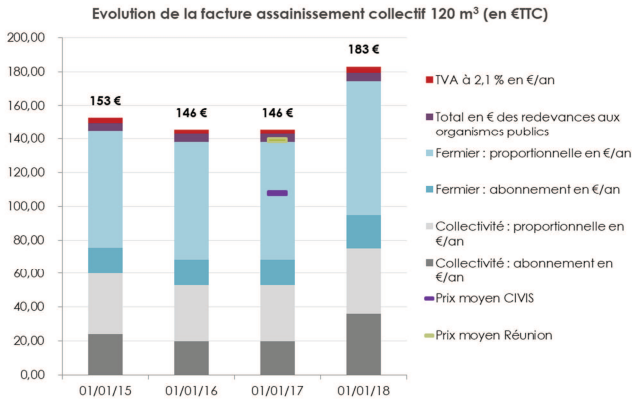
La part délégataire a fortement baissé à compter de 2017, suite à une renégociation du contrat de DSP par la CA Sud.

La part collectivité, quant à elle, a fortement baissé en 2017, ce qui a permis de faire supporter l'augmentation des tarifs de l'assainissement aux abonnés concernés. Elle a été revue à la hausse en 2018 pour se rapprocher du niveau des années antérieures.



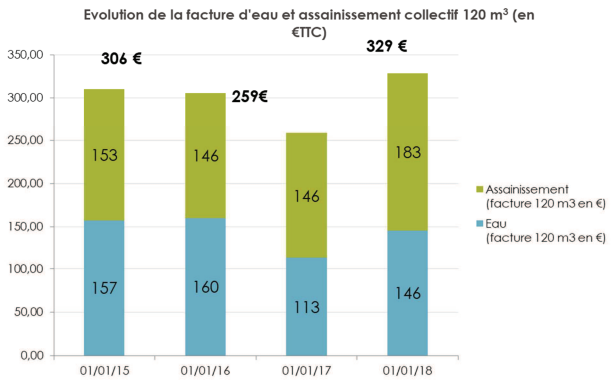
3.3.1.2. Le prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement au consommateur est de **1,53 € TTC / m3 sur le collectif et 0,76 € TTC / m3 sur le semi-collectif au 1er janvier 2018**. Une hausse significative du tarif a été votée par les élus au 1er janvier 2018, qui devient supérieur de 30% à la moyenne réunionnaise (1,16 €/m3), et proche du prix constaté dans des villes réunionnaises de taille similaire (Saint Denis – 1,55 €/m3, Saint Paul - 1,60 €/m3)



Le tarif eau et assainissement collectif est de 2,74 €TTC/m3 au 1er janvier 2018, soit 13% supérieur au tarif réunionnais moyen (2,41 €/m3).

Ainsi, pour les abonnés à l'assainissement, la hausse des tarifs au 1er janvier 2018 ne se limite pas à un rattrapage, elle constitue bien une hausse globale de la facture eau et assainissement par rapport à 2015



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.3.1.3. La grille tarifaire

La grille tarifaire de l'eau potable comporte 1 part fixe et 4 tranches semestrielles de consommation, ainsi qu'un tarif préférentiel pour les gros consommateurs agricoles, industriels et autres que domestiques, consommant plus de 600 m3/an.

Part fixe (€HT/an)	Tarifs au 1er janvier 2018
Part fixe CA Sud particuliers (€HT/an)	16
Part fixe CA Sud gros consommateurs (€HT/an)	-

Part variable (€HT/m3)	
Part variable CA Sud (€HT/m3)	
0 - 50 m3 par semestre	0,300
51 - 100 m3 par semestre	0,600
101 - 200 m3 par semestre	1,150
> 201 m3 par semestre	1,750
Gros consommateurs agricoles	0,100
Gros consommateurs industriels et autres	0,700

Le service compte environ 375 gros consommateurs, dont 90 agricoles, qui consomment environ 1 Mm3/an, soit 10% des volumes vendus. Le nombre de gros consommateurs, après une forte hausse entre 2014 et 2017, semble se stabiliser en 2018.

Le tarif préférentiel pour les gros consommateurs, qui impacte mécaniquement à la hausse le tarif des autres consommateurs, pose une question d'équité vis-à-vis des familles nombreuses précaires et de durabilité environnementale dans un contexte de pression sur les ressources en eau.

La grille tarifaire de l'assainissement manque de lisibilité, avec 4 tranches semestrielles de consommation, mais des tranches différentes de l'eau potable, différentes sur les parts Délégataire et Collectivité, et différentes sur les parts Collectivité collectif et semi-collectif.

3.3.1.4. Les raccordables non raccordés

Le service compte un nombre important de raccordables non raccordés (13% des abonnés). Il s'agit d'abonnés désormais desservis par un réseau de collecte mais n'ayant pas entrepris leurs travaux de raccordement au réseau.

Ils sont redevables de la redevance assainissement au même titre que les raccordés, tel que le prévoit la loi, sauf exonération prévue par la CA Sud :

- immeuble à plus de 50 m du réseau
- montant des travaux de raccordement supérieur à 7000 €
- prolongation de délai possible si la construction a eu lieu après mars 2016

Il s'agit d'un sujet politiquement sensible, car les usagers contestent le paiement de la redevance alors qu'ils ne sont pas effectivement raccordés.

Afin d'accélérer ces raccordements, la CA Sud a voté une mesure incitative au raccordement effectif, applicable au 01/01/2018. Ainsi, la CA Sud participe au financement du raccordement des raccordables

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

non raccordés, via la réalisation des travaux de raccordement par la CA Sud à un montant forfaitaire facturé 500 €/branchement à l'abonné.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) a également été réduite fin 2017 pour les constructions existantes: 100 € au lieu de 600 € si le raccordement est réalisé sous 2 ans après notification au propriétaire de la présence d'un réseau (1200 € après expiration du délai de 2 ans)

Toutefois, ces mesures incitatives constituent des charges supplémentaires pour la CA Sud, et leur impact sur le budget de l'assainissement est à quantifier et maitriser.

Enfin, ces mesures incitatives posent la question de l'égalité de traitement des usagers, notamment vis-à-vis des installations ANC à remettre aux normes

Afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers et la santé financière du service, au vu de la part importante des zones ANC à convertir en assainissement collectif à l'avenir, il conviendrait **d'inscrire la politique d'incitation au raccordement dans un dispositif global AC/ANC** avec aide au raccordement ou à la mise en conformité.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.3.1.5. Le prix de l'assainissement non collectif

Les tarifs de l'assainissement non collectif en vigueur sont les suivants :

	≤ 5 EH	6 à 10 EH	11 à 19 EH	≥ 20 EH
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter	160 €	260 €	460 €	1000 €
Contrôle des installations existantes	120 €		200 €	300 €
Contre visite	45 €			
Rédaction de rapport	25 €			

3.3.2. La santé financière des services

3.3.2.1. La santé financière du service d'Eau potable

Le budget Eau Potable de la CA Sud témoigne d'une **santé financière précaire**.

Les principaux postes de charges d'exploitation sont les charges de personnel (685 k€/an en 2017), et les charges financières (1 490 k€/an en 2017).

Les **recettes d'exploitation sont très irrégulières**, atteignant une moyenne de 5,2 M€/an sur 2013-17.

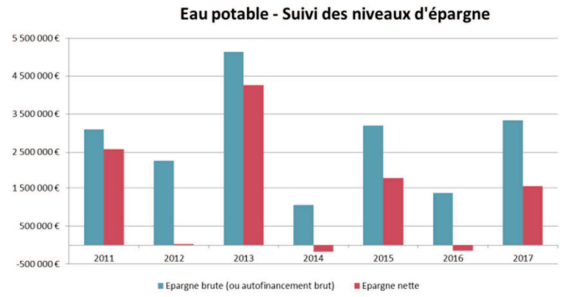
La Capacité d'Autofinancement du service s'élève à 2,8 M€ en moyenne, et l'épargne nette à 1,4 M€ en moyenne.

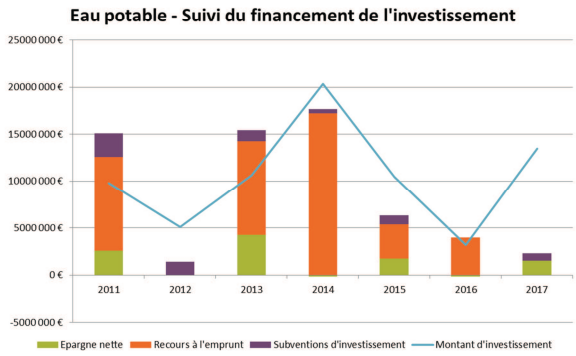
Le service affiche un **endettement élevé**, (durée de désendettement de 13 années), l'intérêt des emprunts représentant environ la moitié des charges de fonctionnement.

Une augmentation importante des tarifs a été votée à compter de 2018, ce qui ramène les tarifs à une valeur proche des tarifs 2014-2015.

Les investissements ont connu un ralentissement significatif en 2015 et 2016, en lien notamment avec des départs au sein de l'équipe de chargés d'opérations et des difficultés au sein du service commande publique, avant de repartir à la hausse en 2017.

Le budget est assujetti à la TVA depuis le 1er janvier 2018.





Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.3.2.2. *La santé financière du service d'Assainissement collectif*

Le budget assainissement collectif de la CA Sud est actuellement **déficitaire**.

Les principaux postes de charges d'exploitation sont les charges de personnel (250 k€/an en 2017), et les charges financières (515 k€/an en 2017).

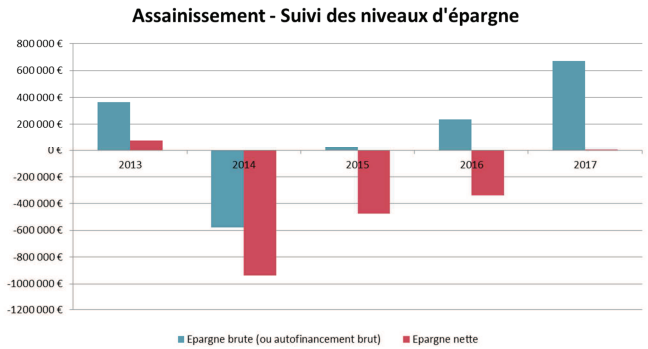
Les **recettes d'exploitation sont très irrégulières,** atteignant une moyenne de 685 k€/an sur 2013-17.

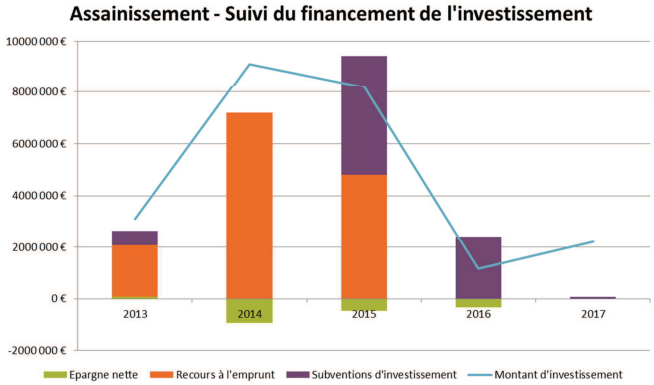
L'épargne nette du service est négative jusqu'en 2016 et redevient tout juste positive en 2017. Les recettes sont insuffisantes par rapport aux charges. Le budget a fait l'objet d'une **subvention d'équilibre en fonctionnement du budget principal** (2 M€ en 2016, et 450 k€ en 2017).

Une augmentation importante des tarifs a été votée à compter de 2018.

Les investissements ont connu un pic en 2014-2015, en lien notamment avec la réalisation de la STEP Saint Joseph.

Le budget est non assujetti à la TVA malgré l'obligation réglementaire d'assujettissement.





3.3.2.3. *La santé financière du service d'Assainissement Non Collectif*

Les recettes du SPANC s'élèvent à 140 k€/an en moyenne, contre 160 k€/an de charges d'exploitation. Le budget est donc **en léger déficit**. Aucun investissement n'a été réalisé sur ce budget au cours des dernières années.

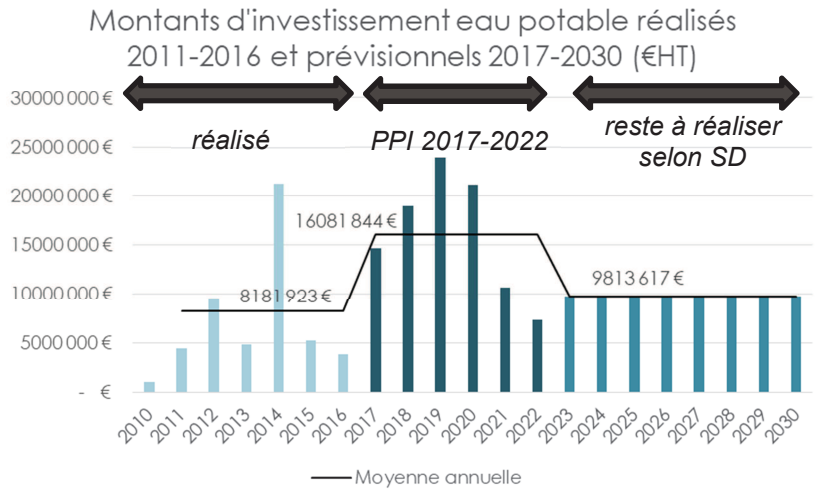
3.3.3. Les programmes de travaux existants

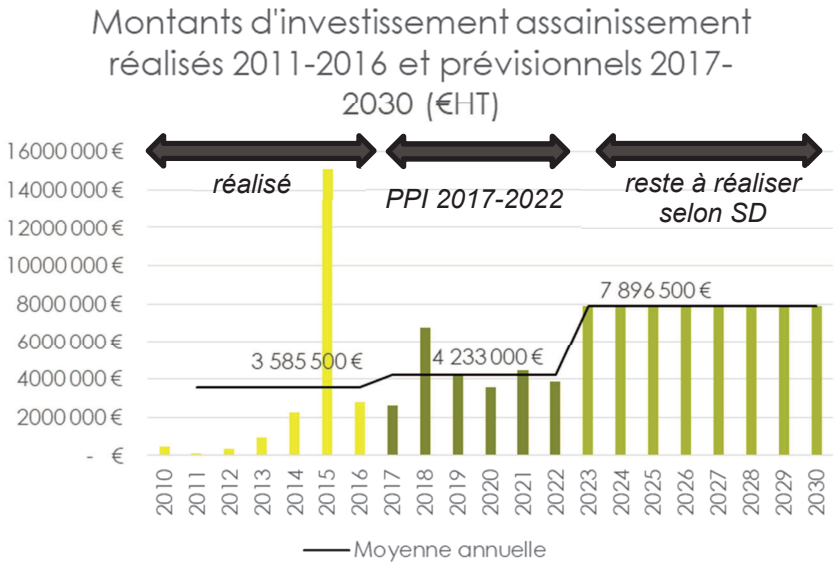
En matière de programmation, la CA Sud a élaboré en 2017 un Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2017-2022, adossé à une simulation financière prospective des budgets de l'eau et de l'assainissement. Ce PPI s'appuie sur des études récentes :

- Etude pré-opérationnelle sur les infrastructures de potabilisation (2016)
- Schéma directeur de l'eau potable (mis à jour et validé en 2017)
- Schéma Directeur de l'assainissement de l'Entre Deux (2012)
- Schéma Directeur de l'assainissement et zonage du Tampon, Saint Joseph et Saint Philippe (2017)

Ce PPI a été approuvé par le Conseil Communautaire fin 2017.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE





Ainsi, le PPI de l'eau potable 2017-2022 prévoit un quasi doublement du montant annuel moyen d'investissements à prévoir sur la période 2017-2022, pour atteindre 16 M€/an en moyenne.

Le PPI de l'assainissement 2017-2022 prévoit une hausse de 18% du montant annuel moyen d'investissements à prévoir sur la période 2017-2022, pour atteindre 4,2 M€/an en moyenne.

A début 2019, le niveau de réalisation du PPI est le suivant :

- Sur l'eau potable, 16M€ de travaux ont été réalisés en 2017 et 12,6 M€ en 2018
- Sur l'assainissement, 0,5M€ de travaux ont été réalisés en 2017 et 2,2 M€ en 2018

On constate donc que les services de la CA Sud (Direction de l'Eau et de l'Assainissement + services supports commande publique et finances) ont globalement été en mesure de suivre le rythme prévu par le PPI au cours des années 2017-2018.

3.3.4. Synthèse des enjeux financiers

Les enjeux financiers des services peuvent être résumés ainsi :

- Des investissements lourds à venir sur le budget de l'eau potable, dans un contexte d'endettement déjà très élevé du service ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- Un budget de l'assainissement déficitaire, qui fait l'objet chaque année de subventions en provenance du budget général ;

Ce constat appelle

- La nécessité d'**augmenter, régulariser et fiabiliser les recettes**, avec
  - Une augmentation des tarifs, qui a été délibérée à compter de 2018 sur l'eau potable et l'assainissement
  - La facturation effective et régulière des recettes annexes (ex: PFAC)
  - La lutte contre les vols d'eau (cf plus haut)
  - La révision de la politique d'incitation au raccordement
  - Un suivi financier des contrats de DSP à renforcer, avec notamment un contrôle accru des montants facturés par l'exploitant, la définition d'un calendrier de reversement de surtaxe et la vérification des montants reversés
- La nécessité de **maîtriser les charges de personnel** (cf diagnostic organisationnel ci-dessous)
- L'**anticipation nécessaire de la future période d'exploitation dès 2020** (fin des contrats de DSP en 2022), avec
  - Une refonte des grilles tarifaires: harmonisation eau/assainissement et simplification
  - Une révision de la contribution des gros consommateurs non domestiques
  - La définition d'un projet de service et un cadrage des besoins sur le long terme, afin d'éviter des avenants récurrents dès le démarrage, qui perturbent fortement le suivi contractuel et font perdre à la Collectivité les avantages de la mise en concurrence initiale
  - Des marges de manœuvre financières à trouver lors des prochaines mises en concurrence (selon le mode de gestion retenu)

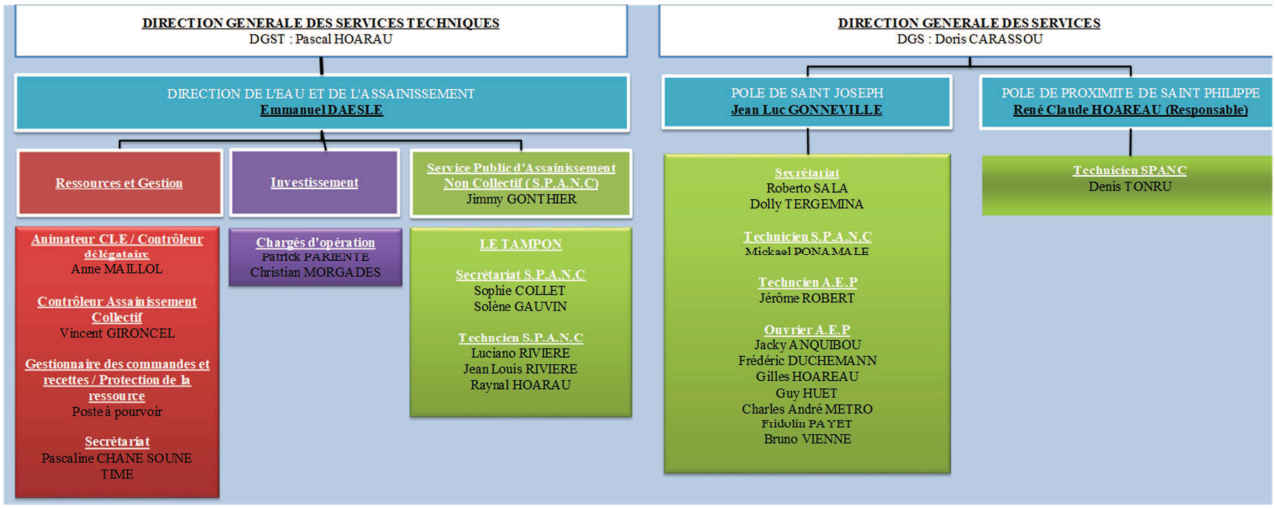
Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

3.4. Une analyse organisationnelle et de la gouvernance des services

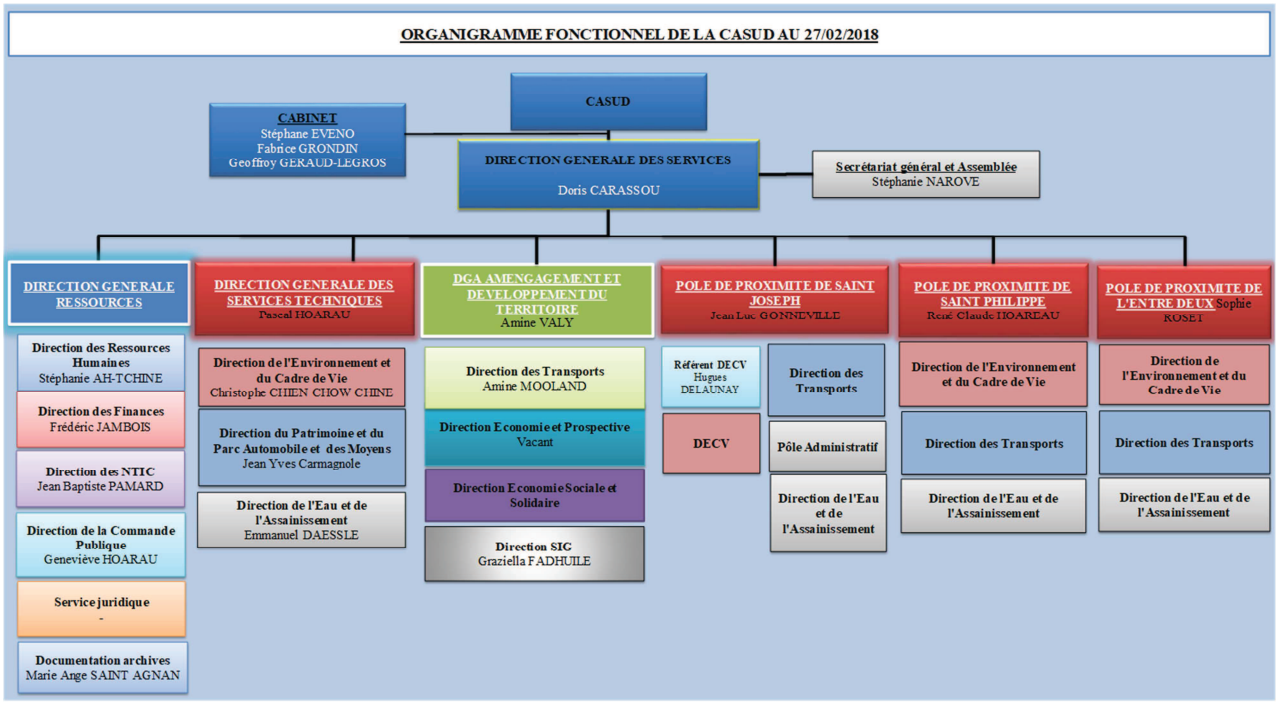
3.4.1. Organisation des services

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la CA Sud a été montée en 2010 suite au transfert de compétences, avec du personnel transféré en provenance de 2 communes (Tampon et Saint Joseph).

L'équipe est aujourd'hui composée de 1 Directeur, 2 secrétaires, 1 référent administratif/financier recrutée en décembre 2017, 4 chargés d'opération / contrôle des délégataires et suivi de travaux, une équipe SPANC composée de 10 agents dont 1 responsable, 3 agents administratifs et 6 techniciens, et une équipe travaux eau potable transférée de la commune de Saint Joseph (7 agents dont 4 récemment transférés à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie).



L'organisation communautaire de la CA Sud est structurée autour de pôles de proximité communaux, traduisant une volonté politique de conserver une proximité dans chaque commune.



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Le diagnostic organisationnel a mis en lumière les enjeux suivants :

- les agents de la DEA postés dans les agences de proximité (Saint Joseph, Saint Philippe, Entre Deux) sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable du pôle de proximité et non sous celle du Directeur de la DEA, ce qui contraint le pilotage du service, rend difficile la gestion des congés et des astreintes et l'harmonisation des procédures et des pratiques. Ainsi, la mutualisation intercommunale reste peu développée (beaucoup d'agents travaillent exclusivement dans leur commune d'origine), et l'on constate une **difficulté à faire vivre un véritable service communautaire** ;
- un **renfort de l'équipe des chargés d'opérations** avec un ETP supplémentaire s'avérera nécessaire pour absorber le PPI ambitieux (20 M€/an, contre 12 M€/an en moyenne sur 2011-2016) ;
- le **SPANC est insuffisamment staffé, structuré et outillé** au vu de la taille du service. Un renforcement s'avérera nécessaire, notamment en lien avec la mise en place des contrôles périodiques des installations ;
- à l'inverse, l'équipe travaux de 7 agents se trouve actuellement au « chômage technique » en l'absence de matériel et d'engins de chantier, en cours de commande, et d'encadrement, en cours de recrutement. Il conviendra de rester vigilant de manière **à assurer le fonctionnement opérationnel et l'équilibre financier de cette Régie de travaux**. Les mutualisations possibles avec d'autres services de la CA Sud sont également à étudier ;
- un **suivi administratif plus pointu des marchés est nécessaire** : dossiers de subvention, suivi des marchés en cours, lien avec les services supports (finances, commande publique). Le recrutement récent d'un référent administratif au sein de la DEA devrait permettre d'atteindre ces objectifs ;
- un **suivi plus exigeant des délégataires est nécessaire**, appuyé par une volonté politique forte

3.4.2. Moyens informatiques et matériels

L'analyse des moyens informatiques et matériels a fait ressortir les enjeux suivants :

- La nécessité de développer un SIG plus performant pour appuyer la programmation des investissements à venir ;
- Un logiciel de gestion du SPANC à acquérir.

3.4.3. Relation avec les services supports

Au vu du volume de travaux réalisés, **l'eau et l'assainissement mobilisent très fortement les services financier et commande publique de la CA Sud**. Ainsi, le service financier y consacre 1,2 ETP, dont 20% du Directeur Financier et 1 agent à temps plein dédié au mandatement. Le service Commande Publique, constitué de 4 agents et 1 assistante, consacre 60 à 70% de son temps aux services de l'eau et de l'assainissement.

Les principaux points de blocage identifiés concernent des délais de paiement élevés du fait de **circuits de validation trop longs**, un **manque de communication entre les opérationnels et les services support**, et un **manque d'anticipation dans le lancement et la gestion des marchés**.

Les principaux enjeux identifiés dans les relations entre la DEA et les services support de la CA Sud sont les suivants :

- **Fluidifier et accélérer les échanges et les processus de validation inter services**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- Déployer la dématérialisation : demandes de congés, courrier, logiciel de gestion et suivi des marchés (en cours)
- Respecter les procédures (nouveau guide de procédures internes « Commande Publique » en cours de rédaction)

- **Mieux anticiper la préparation budgétaire et le lancement des marchés de travaux** (fondamental au vu de l'ambition du programme de travaux)
  - Elaborer et mettre en œuvre une programmation des investissements de moyen-long terme (cf PPI récemment adopté)
  - S'accorder sur des orientations politiques claires et stables dans le temps (respect du PPI approuvé par tous)
  - Associer plus étroitement et plus en amont les finances et la commande publique à l'élaboration du budget et la programmation annuelle des travaux
  - Instaurer des réunions régulières de suivi d'avancement du PPI, en présence des élus (Commission Eau et Assainissement) et des services (DEA / Finances / Commande Publique)

- **Identifier et solutionner chaque goulot d'étranglement**
  - Assurer la disponibilité des élus (CAO incomplète depuis fin 2014)
  - Etendre les délégations de pouvoir/signature au sein des services de la CA Sud
  - Accélérer la gestion/acheminement du courrier
  - Mettre en œuvre les dispositions permettant le lancement des marchés pendant la période transitoire précédent le vote du budget

3.4.4. Relation avec les exploitants

L'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif est assurée par un exploitant privé à travers deux contrats d'affermage :

- Délégation du service de l'eau potable signée en 2014 avec Sudeau, contrat qui arrive à échéance le 30 juin 2022
- Délégation du service de l'assainissement collectif signée en 2015 avec Runeo, contrat qui arrive à échéance le 31 décembre 2022

3.4.4.1. Délégataire de l'eau potable

Le service de l'eau potable est exploité par SUDEAU, société dédiée à l'exploitation du contrat de la CA Sud. Il s'agit du plus gros contrat du Groupe Saur sur l'île (Chiffre d'Affaires 2016 = 9,4 M€), et mobilise 50 agents à temps plein, dont 1 chef d'agence dédié, 2 responsables d'exploitation et 1 ordonnanceur.

Les travaux de renouvellement sont répartis de manière classique, avec à la charge du délégataire, le renouvellement des équipements, branchements isolés et compteurs, et à la charge de la Collectivité, le renouvellement des canalisations et du génie civil.

L'audit du contrat réalisé en 2015-2016 (au démarrage du contrat) mettait en évidence des engagements contractuels non respectés, des tarifs du bordereau des prix élevés et des dépenses de renouvellement non programmé inférieures aux prévisions.

Après 3,5 années de contrat, le contrat a été revu de fond en comble, ce qui complique d'autant son suivi.

Les avenants (avenant 3 notamment) ont été l'occasion pour le délégataire d'introduire de nombreuses clauses qui lui sont largement favorables et minimisent très fortement le risque (négociation contrainte par

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

la CA Sud d'une baisse du prix, dans un contexte de mécontentement général de la population): 17 clauses de révision des tarifs, création d'un compte impayés, révision à la baisse des engagements de performance et des pénalités, modalités d'indemnisation en cas de rupture anticipée du contrat, etc…

La performance du délégataire s'améliore, mais un retard est constaté dans la réalisation de certains investissements. Par ailleurs, la gestion clientèle et la connaissance patrimoniale/SIG restent perfectibles.

Le reversement de surtaxe par le délégataire à la CA Sud est non satisfaisant (délais et justificatifs)

Un manque de transparence dans la gestion de l'exploitant est relevé. Le suivi financier du contrat est à renforcer.

3.4.4.2. Délégataire de l'assainissement

Le service de l'assainissement collectif est exploité par Runeo, filiale réunionnaise du groupe Veolia (CA du contrat = 1,9 M€ en moyenne 2015-16).

Les travaux de renouvellement sont répartis de manière classique, avec à la charge du délégataire, le renouvellement des équipements et branchements isolés, et à la charge de la Collectivité, le renouvellement des canalisations et du génie civil.

L'audit du contrat réalisé en 2017 dans le cadre de la négociation de l'avenant 1 a mis en évidence de nombreux engagements contractuels non respectés, concernant notamment

- La connaissance patrimoniale: localisation des branchements, cartographie des assimilés domestiques,
- Des contrôles insuffisants : contrôles de conformité de branchements, déversements usagers non domestiques.
- Le diagnostic permanent non mis en place
- La fréquence de curage des PR trop faible
- L'amélioration des ouvrages semi-collectifs non réalisée
- Les taux de réclamations et débordements sur le réseau non conformes aux engagements contractuels

L'audit du contrat réalisé en 2017 a également mis en valeur un contrat excédentaire (15% de marge estimée), un retard sur le programme de renouvellement, ainsi qu'un encaissement à tort par l'exploitant d'une part délégataire sur les raccordables non raccordés, qui devrait être reversée à la CA Sud (170 à 250 k€/an de recettes estimées, soit 10 à 15% des recettes annuelles).

Un manque de transparence dans la gestion de l'exploitant est relevé. Le suivi financier du contrat est à renforcer.

3.4.5. Relation services - élus

L'atelier de travail organisé avec les services de la CA Sud et les partenaires le 25 avril 2017 a permis de travailler sur les atouts et les freins de la CA Sud dans l'optique de l'amélioration des services de l'eau potable et de l'assainissement de la Collectivité.

Ont été identifiés comme atouts, d'une part **une volonté politique forte**, et d'autre part **des services compétents, volontaires et dynamiques**.

Néanmoins, ont été identifiés comme freins, **un portage politique parfois insuffisant, une communication entre élus perfectible et une relation élus – administration perfectible**.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Par ailleurs, la **vision actuellement communale et non communautaire des services, qui nuit au fonctionnement général des services et à la programmation des investissements**, a été évoquée à plusieurs reprises.

Un **renforcement et une fluidification de la relation entre les services et les élus** est donc nécessaire, de même qu'une **vision politique à long terme** afin de donner des orientations cohérentes et durables.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'AMELIORATION DES SERVICES

4.1. Le contrat de Progrès s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence des Acteurs

La déclinaison réunionnaise de la démarche du plan Eau-DOM a été consignée dans le document stratégique pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services. Ce document a été validé par la conférence régionale des acteurs de l'eau (CRE) le 20/06/2018. La CRE regroupe les services de l'Etat (Préfecture, DEAL, ARS), l'Office de l'eau, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Comité de l'eau et de la biodiversité, l'Agence Française de Développement (AFD), la Caisse des Dépôts, et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Cette instance est un lieu de partage d'informations et de dialogue entre les banques publiques et les organismes financeurs, qui ont besoin d'interagir efficacement pour faire progresser la performance des services d'eau et d'assainissement. C'est à cette instance que les contrats de progrès sont soumis afin d'être validés. La CRE a également la charge du suivi de ces contrats au cours de leur déroulement.

Le présent contrat de progrès découle des objectifs du plan Eau DOM. A partir du diagnostic partagé de son service, la collectivité a défini son ambition et ses axes de progrès qui répondent aux orientations stratégiques du Plan Eau-DOM. Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

(a) ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES COLLECTIVITES COMPETENTES

(b) ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

(c) ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : REDEFINIR LES PRIORITES TECHNIQUES AFIN D'OFFRIR UN SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE QUALITE ET DURABLE

(d) ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : MIEUX INTEGRER LES POLITIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES GRANDS ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

S'étant assuré qu'ils répondent aux orientations stratégiques du plan Eau-DOM, les axes de progrès de la collectivité sont présentés ci-après.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

4.2. Présentation des axes de progrès de la collectivité

Au regard du diagnostic partagé des services, les ambitions de la Collectivité pendant la durée du contrat de progrès ont été définies de concert par les élus et les services de la CA Sud, ainsi que les partenaires. Elles sont les suivantes :

4.2.1. Axe n°1 : Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement

Les conclusions du diagnostic des services d'eau potable et d'assainissement, ainsi que les échanges lors des deux ateliers de travail conduits avec les services de la CA Sud et les partenaires, ont permis de dégager et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Pour le service de l'eau potable, il s'agit en priorité de réaliser les usines de potabilisation afin d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée, et de réaliser les travaux d'interconnexion et de sécurisation des réseaux, afin d'assurer la continuité du service. Viennent ensuite l'amélioration de la connaissance patrimoniale et un meilleur ciblage des efforts de renouvellement de réseau.

Pour le service de l'assainissement collectif, est identifié comme prioritaire le développement du réseau de collecte. Viennent ensuite la réhabilitation des STEPs Entre-Deux et Mamzelle Reinette, la réhabilitation et le meilleur suivi des installations d'assainissement semi-collectif, l'amélioration de la connaissance patrimoniale et la lutte contre les eaux claires parasites.

Pour le service de l'assainissement non collectif, au vu des enjeux relatifs aux ressources humaines (près de 40 000 installations d'ANC sur le territoire) et aux contraintes politiques associées à la mise en œuvre des contrôles périodiques, l'accent est mis sur une priorisation dans l'effort de contrôle, avec en premier lieu, le contrôle des abonnés raccordables à l'assainissement collectif mais non raccordés. Il est proposé de faire le lien entre la politique d'extension des réseaux d'assainissement collectif et le contrôle des installations ANC. Dans un second temps, au sein des zones ANC, les zones à enjeux en matière d'impact environnemental seront ciblées en priorité.

4.2.2. Axe n°2 : Pérenniser la situation financière des services

Le diagnostic a mis en lumière la situation financière précaire des services de l'eau potable et de l'assainissement de la CA Sud.

Afin d'être en mesure de mener à bien le programme de travaux ambitieux adopté par les élus fin 2017 tout en assurant une situation financière saine des deux budgets, les actions prioritaires identifiées sont la mobilisation de tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI (subventions, taux d'emprunt bonifié), le renforcement du suivi financier des contrats de DSP, la facturation et le recouvrement des recettes annexes (PFAC notamment), la poursuite de la lutte contre les impayés (y compris vols d'eau), ainsi que la révision de la contribution des gros consommateurs.

Les actions identifiées de priorité 2 sont la maitrise des charges des services et l'équilibre financier de la Régie de travaux, en lien notamment avec la politique d'incitation au raccordement, ainsi que l'anticipation de la prochaine période d'exploitation afin de gagner des marges de manœuvre sur les contrats de DSP.

La question des tarifs est sensible, dans la mesure où une augmentation importante a déjà été votée en 2018. Une trop forte révision à la hausse à court terme ne semble donc pas acceptable politiquement.

De même, le programme de travaux 2017-2022, adossé à une prospective financière, ayant été adopté par les élus, l'objectif affiché est d'utiliser l'ensemble des leviers disponibles et de mettre en œuvre une

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

politique volontariste permettant in fine de se donner les moyens de mettre en œuvre le programme de travaux tel qu'il a été adopté jusqu'en 2022.

4.2.3. Axe n°3 : Améliorer la relation abonnés

L'amélioration de la relation abonnés est ressortie des ateliers de travail comme un objectif prioritaire sur le territoire, en lien avec l'augmentation des attentes et des exigences des abonnés consommateurs, qui va de pair avec l'augmentation du prix de l'eau.

Les actions identifiées comme prioritaires sont l'amélioration de la communication à destination des usagers, ainsi que l'amélioration de la gestion clientèle (délais de réponse notamment). Pour ce faire, ont été évoqués la formation des agents clientèle (CA Sud et délégataire), ainsi que la mise en place d'une FAQ pour répondre de manière efficace aux questions récurrentes des abonnés.

Les actions identifiées de priorité 2 sont la mise en œuvre d'un accueil physique formé dans les locaux de la CA Sud, la mise en place d'une Commission des Usagers, avec comme objectif de tendre vers une co-construction d'un projet de service et non une simple remontée de doléances, et l'harmonisation des grilles tarifaires dans le cadre de la prochaine période d'exploitation à l'arrivée à échéance des contrats de DSP.

4.2.4. Axe n°4 : Améliorer la gouvernance et l'organisation des services

En matière de gouvernance et d'organisation des services, le diagnostic ainsi que les échanges lors des deux ateliers de travail conduits avec les services de la CA Sud et les partenaires, ont permis de dégager et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Les actions identifiées comme prioritaires sont le renforcement du suivi des délégataires au regard des bénéfices escomptés (amélioration de la relation abonnés, amélioration de la connaissance et gestion patrimoniale, etc…), ainsi que la mise en place d'une commission Eau et Assainissement composée d'élus de chaque commune, permettant d'insuffler une vision communautaire et non communale des services.

Viennent ensuite le renforcement de l'équipe de chargés d'opération pour absorber le PPI ambitieux, ainsi que le renforcement des services support et des délégations des Vice-Présidents (signature, Bons de Commande, mandats, etc…).

Sont également évoqués, mais de manière moins prioritaire, la fluidification/simplification/accélération des échanges et des processus de validation inter-services (dématérialisation), l'anticipation de la préparation budgétaire et du lancement des marchés, un suivi administratif plus pointu des marchés, le fonctionnement opérationnel de la Régie de travaux, le renforcement et l'outillage et la Régie SPANC, et la révision de l'organigramme de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour faire vivre un véritable service communautaire.

4.3. Des orientations stratégiques au phasage du plan d'actions

La priorisation des actions a fait l'objet d'un atelier de travail en présence des services de la CA Sud et des partenaires, le 10 juillet 2018.

Ainsi, le contrat de progrès décline un programme d'actions hiérarchisé au regard des contraintes réglementaires, des attentes exprimées par les différents acteurs et de l'impact financier des actions sur les budgets de l'eau et de l'assainissement et sur la facture des usagers.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

4.4. Un programme d'actions étayé par une trajectoire financière visant la soutenabilité

4.4.1. Modèle financier

La trajectoire financière des services a été modélisée de façon prospective à l'aide d'un modèle développé par Espelia. Le paramétrage du modèle se fait en y intégrant les éléments suivants :

- les données rétrospectives issues des derniers Comptes Administratifs ;
- l'ensemble des données concernant le patrimoine et la dette ;
- l'évolution des charges de fonctionnement à venir, particulièrement le personnel.
- la planification des investissements (programme prévisionnel d'investissement) ;
- des hypothèses de conjoncture qui conditionneront, notamment, les recettes futures (évolution des abonnés, des volumes consommés…) ;
- des hypothèses de financement : durée de désendettement souhaitée, niveau d'autofinancement, durée et taux d''emprunt, pourcentages de subvention

Les projections financières s'effectuent alors sur les principaux postes de dépenses et de recettes toutes sections confondues. Les ratios financiers et soldes intermédiaires de gestion présentent les évolutions financières possibles sur la durée du contrat de progrès.

4.4.2. Hypothèses

4.4.2.1. Programme de travaux et subventions

En 1ère approche, les investissements prévisionnels sont ceux prévus par le PPI CA Sud sur 2018-2022, puis le reste à faire du SD jusqu'en 2030.

Les subventions sont estimées à partir des cadres de financement, critères d'éligibilité et taux de subventions actuels des différents financeurs (Office de l'Eau, FEDER, Etat).

4.4.2.2. Régie de travaux

La mise en place de la Régie de travaux est intégrée en section d'investissement, à 50/50 sur l'eau et l'assainissement, avec des charges estimées à environ 420 k€/an. Ces charges incluent 120 k€/an liés au renforcement de l'équipe (recrutement d'1 cadre et d'1 ouvrier).

L'équilibre prévisionnel de la Régie s'appuie sur une hypothèse de 420 branchements neufs réalisés par an, dont 300 branchements assainissement et 120 branchements eau potable, générant une recette de 330 k€/an en fonctionnement.

Un marché à Bon de commande est également intégré, pour les travaux de branchement assainissement que la Régie ne sera pas en mesure de réaliser en direct, avec participation aux frais de raccordement des raccordables non raccordés : une participation de 500 €/branchement par l'abonné jusqu'au 31/12/2018, puis 700 €/branchement, puis 1000 €/branchement à compter de 2021, imputée en fonctionnement. Les coûts de branchement, imputés en investissement, sont estimés à 1000 €/branchement en moyenne.

4.4.2.3. Les charges de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Le renforcement de l'équipe de la CA Sud est intégré à la prospective, avec le recrutement réalisé fin 2017 d'un référent administratif, et l'intégration du recrutement prévisionnel à compter de 2019 d'un chargé d'opérations pour renforcer l'équipe en matière de suivi de travaux.

L'impact sur les charges de fonctionnement des nouveaux ouvrages (usines de potabilisation notamment) sera significatif, mais les ouvrages étant exploités en délégation, la facture des abonnés sera impactée via la part délégataire et non sur le budget de la CA Sud.

4.4.2.4. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

(a) Les assiettes de facturation de l'eau potable

Les hypothèses suivantes ont été adoptées en matière d'assiettes de facturation de l'eau potable :

- augmentation de 1% par an du nombre d'abonnés hors gros consommateurs ;
- **nombre de gros consommateurs stables** ;

  Remarque : une hausse très importante du nombre d'abonnés gros consommateurs et des volumes consommés a été constatée entre 2014 et 2017, pour atteindre 400 abonnés environ, mais l'évolution semble se stabiliser en 2018. Le manque à gagner pour la CA Sud lié à ces tarifs préférentiels représente environ 1,2 M€/an en 2018, soit 19% des recettes totales (11% pour les agricoles, soit 700 k€/an, et 8% pour les autres gros consommateurs, soit 500 k€/an). Si à terme, tous les usagers consommant plus de 600 m3/an demandent à bénéficier du tarif préférentiel, cela représenterait potentiellement 700 abonnés supplémentaires, soit un volume additionnel de 1 Mm3 et une **baisse des recettes de 750 k€/an pour la CA Sud**, soit 11% des recettes totales. La maîtrise du nombre de gros consommateurs est donc un sujet essentiel pour le service.
- baisse de 1% par an des consommations unitaires;
- **récupération progressive des assiettes des vols d'eau** à compter de 2019 pour atteindre 80% des 450 abonnés et 700 000 m3 récupérés en 2022, ce qui représente **350 k€/an de recettes supplémentaires** (soit 5% des recettes).

(b) Les assiettes de facturation de l'assainissement

Les hypothèses suivantes ont été adoptées en matière d'assiettes de facturation de l'assainissement:

- **Doublement du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif entre 2016 et 2027**, en lien avec le développement du réseau de collecte et la politique d'incitation au raccordement (soit + 3000 abonnés en 2019, puis 1300 abonnés/an). Cette augmentation du nombre d'abonnés s'accompagne de **recettes de PFAC estimées à environ 250 k€/an, puis 370 k€/an à compter de 2021** avec l'augmentation de la PFAC de 100 € à 200 € (cf tarifs ci-dessous)
- Baisse de 1% par an des consommations unitaires.

(c) Les tarifs

Les hypothèses suivantes sont abordées en 1ère approche en matière de tarifs :

- **surtaxes eau potable et assainissement stables à leur niveau de 2018**, en lien avec la forte augmentation déjà votée en 2018, le poids de la facture d'eau dans les revenus des ménages et les nouvelles évolutions acceptables politiquement à court terme ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

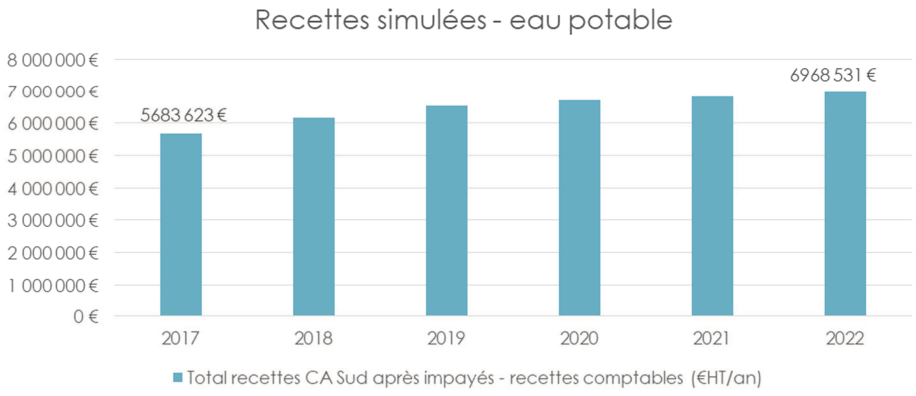
- **hausse de la PFAC sur les constructions existantes se raccordant sous 2 ans de 100 € à 200 € à compter de 2021** ;
- **hausse du prix des branchements neufs assainissements facturés à l'abonné** : une participation de 500 €/branchement par l'abonné jusqu'au 31/12/2018, puis 700 €/branchement, puis 1000 €/branchement à compter de 2021.

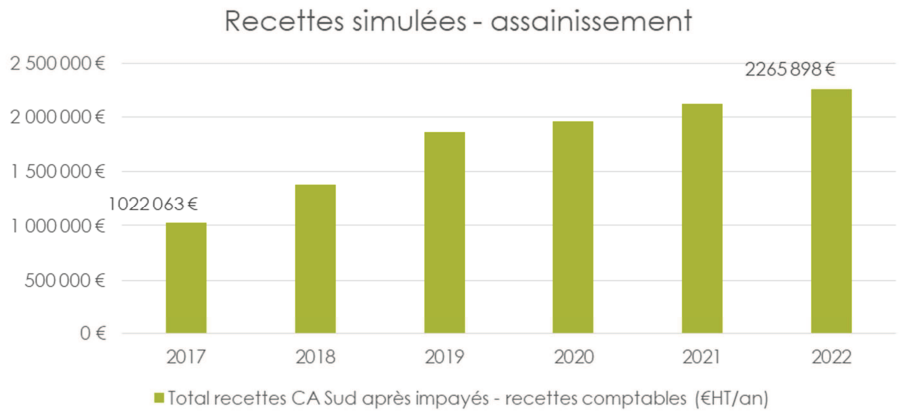
(d) Les impayés

Les impayés sont de 8% en 2016, et 5% en 2017. Une hypothèse de baisse progressive pour atteindre **3% d'impayés en 2022** est adoptée, s'appuyant sur une amélioration de la gestion clientèle.

(e) Synthèse des recettes prévisionnelles

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, les recettes prospectives simulées sont les suivantes :





L'atteinte de ce niveau de recettes nécessite de **mettre en œuvre impérativement**

- la récupération des vols d'eau (recettes de +350 k€/an en 2022)
- la maîtrise du nombre de gros consommateurs (baisse des recettes de – 750 k€/an à prévoir à terme si on laisse dériver le nombre de gros consommateurs)
- la facturation et l'encaissement de la PFAC sur l'assainissement
- la hausse des tarifs de PFAC et branchements neufs assainissement.

4.4.2.5. Le recours à l'emprunt

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Sur la base des informations disponibles en matière d'accès au financement (notamment les nouvelles opportunités offertes par la Caisse des Dépôts, cf ci-dessous), un taux d'intérêt de 1,5% sur 30 ans a été adopté pour les nouveaux emprunts (hors emprunts à taux bonifié).

4.4.2.6. L'assujettissement à la TVA

La simulation intègre la fin du FCTVA

- sur le budget eau potable, assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2018 ;
- sur le budget assainissement, assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2019.

4.4.3. Trajectoire financière prospective et leviers d'actions identifiés

4.4.3.1. Les indicateurs financiers suivis

Les principaux indicateurs financiers suivis dans la simulation prospective sont :

- L'épargne nette, qui doit rester positive
- Le niveau de désendettement (les bonnes pratiques de gestion financière limitant la durée de désendettement à 12 ans)

4.4.3.2. Le résultat des simulations

(a) Budget Eau potable

Les simulations réalisées sur le budget eau potable, avec les hypothèses détaillées ci-dessus conduisent à

- Une épargne nette négative dès 2021
- Un délai de désendettement supérieur à 12 ans dès 2018, qui atteint 34 ans en 2027

La situation financière du budget de l'eau potable n'est donc pas viable en l'état, malgré les actions volontaristes mises en œuvre.

(b) Budget Assainissement

Les simulations réalisées sur le budget assainissement collectif, avec les hypothèses détaillées ci-dessus, conduisent à

- Une épargne nette positive grâce aux recettes des travaux de branchements neufs
- Un délai de désendettement supérieur à 12 ans dès 2020, qui atteint 25 ans en 2027

La situation financière du budget de l'assainissement n'est donc pas viable en l'état, malgré les actions volontaristes mises en œuvre.

4.4.3.3. La gestion de l'endettement

Les simulations prospectives mettent en évidence une problématique de niveau d'endettement trop élevé sur les budgets eau potable et assainissement collectif.

Un niveau d'endettement trop élevé compromettrait la soutenabilité des budgets à moyen terme. Ainsi, **le délai de désendettement doit être contenu à des niveaux acceptables, même si l'on s'autorise une surchauffe ponctuelle au démarrage.** Les bonnes pratiques recommandant un délai de désendettement qui ne dépasse pas 12 ans, il a été pris comme hypothèse de s'autoriser ponctuellement un léger

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

dépassement, tout en maintenant le délai de désendettement inférieur à 15 ans à partir de 2021, puis de tendre vers 12 ans en 2027.

4.4.3.4. L'impact des leviers d'action

Plusieurs leviers d'action ont été testés :

1. Le recours aux prêts de l'AFD et de la CDC :

   L'AFD instruira chaque année, en cofinancement avec la CDC sur la durée du Contrat de progrès, un prêt correspondant aux besoins de la CASUD pour chacun de ses budgets eau et assainissement. Chaque prêt sera d'une durée de 25 ans maximum, de manière exceptionnelle la durée pourrait être portée à 30 ans. La bonification des prêts de l'AFD est plafonnée sur une partie de l'enveloppe demandée. A la date de signature du présent Contrat de Progrès, la bonification couvre les 6 premiers millions pour chaque prêt. L'AFD précise que sa capacité à bonifier le taux d'intérêt dépendra, chaque année, des directives et des moyens qui lui seront communiquées par le Ministère des Outre-mer.

   La CDC s'engage, en co-financement avec l'AFD sur la durée du Contrat de progrès, à mettre à disposition son enveloppe Aqua Prêt, ouverte à hauteur de 2 milliards d'euros jusqu'au 31 décembre 2022. L'offre Aqua Prêt a pour objet de répondre aux besoins de financements des projets d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale portés par les acteurs du secteur public local. L'offre est proposée après décision du comité d'engagement compétent pour une durée qui varie de 25 à 60 ans maximum, au taux du Livret A augmenté de 75 points de base. L'Aqua Prêt finance à hauteur de 50 % maximum le besoin d'emprunt de la période considérée et il est mobilisable sur cinq années au maximum, sous conditions.

   Sur la base des informations fournies par l'AFD et la CDC, pour construire la prospective financière, une hypothèse d'un taux d'intérêt moyen d'emprunt à 1,37% l'an sur une durée moyenne de 30 ans a été adoptée pour les 6 premiers millions empruntés sur l'eau et l'assainissement (enveloppe « bonifiée »), et une hypothèse d'un taux d'intérêt moyen d'emprunt à 1,5% l'an sur une durée moyenne de 30 ans au-delà des 6 premiers millions.

   La signature du contrat de progrès n'emporte pas d'engagement formel de financement de l'AFD et de la CDC. Tout accord de financement reste subordonné à l'examen du dossier de financement par les instances de décision respectives et selon les modalités en vigueur propres à chaque établissement.

2. L'ajustement des taux de subventions : un ajustement du taux de subventions sur les opérations éligibles, non encore lancées en 2018, a été testé (cf PPI fourni en Annexe, taux de subvention à hauteur de 50% ou 75% suivant les opérations)

3. Etalement du programme de travaux: La révision de l'ambition des programmes de travaux est contrainte par le fait que le PPI 2017-2022 qui a déjà été approuvé par les élus, et qu'une part importante des travaux programmés dans le PPI 2017-2022 répond à des obligations règlementaires (cf mise en demeure relative aux usines de potabilisation). Néanmoins, une hypothèse d'étalement plus important des travaux sur la période à compter de 2023 a été adoptée, avec la réalisation de seulement 80% des investissements prévus par le SD sur la période 2023-2027

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

4. Le recours à une subvention d'équilibre provisoire en provenance du budget général : en dernier recours, une hypothèse d'un recours provisoire à une subvention d'équilibre en provenance du budget général a été testée.

L'impact des leviers d'actions est le suivant :

- Eau potable

Mise en œuvre des leviers		Résultats
Base		- **Epargne nette négative** dès 2021 - Délai de désendettement > 12 ans dès 2018, qui atteint **34 ans en 2027**
Levier 1	**+** recours aux prêts bonifiés AFD et CDC	- **Epargne nette négative** dès 2021 - Délai de désendettement > 12 ans dès 2018, qui atteint **28 ans en 2027**
Leviers 1 + 2	**+** ajustement du taux de subventions sur les opérations éligibles, non encore lancées en 2018 : taux de subvention à hauteur de 50% ou 75% selon les opérations, en mobilisant un panel de financements (cf PPI en Annexe)	- **Epargne nette négative** dès 2021 - Délai de désendettement > 12 ans dès 2018, qui atteint **18 ans en 2027**
Leviers 1+2+3	**+** étalement du programme de travaux à compter de 2023	- **Epargne nette négative** dès 2021 - Délai de désendettement > 12 ans dès 2018, qui atteint **16 ans en 2027**
Leviers 1+2+3+4	**+** mise en œuvre d'une subvention d'équilibre provisoire en provenance du budget général	Besoin d'une subvention d'équilibre à compter de 2021 : 54 k€/an en 2021, 151 k€/an en 2022 et 342 k€ en 2023, puis subvention qui varie entre 100 et 520 k€/an entre 2024 et 2027, pour atteindre l'**équilibre du budget** (épargne nette positive). L'endettement atteint 14,5 ans en 2027.

Ainsi, un **ajustement des taux de subvention ainsi que la mise en œuvre d'une subvention d'équilibre** est nécessaire à compter de 2021 pour atteindre l'équilibre du budget, **y compris en intégrant un étalement du programme de travaux à compter de 2023**.

- Assainissement

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Mise en œuvre des leviers		Résultats
Base		- Epargne nette ok - Délai de désendettement > 12 ans dès 2020, qui atteint **25 ans en 2027**
Levier 1	**+** recours aux prêts bonifiés AFD et CDC	- Epargne nette ok - Délai de désendettement > 12 ans dès 2020, qui atteint **20 ans en 2027**
Leviers 1 + 2	**+** ajustement du taux de subventions sur les opérations éligibles, non encore lancées en 2018 : taux de subvention à hauteur de 50% ou 75% selon les opérations, en mobilisant un panel de financements (cf PPI en Annexe)	- Epargne nette ok - Endettement contenu, avec un délai de désendettement qui atteint **14 ans en 2027**
Leviers 1+2+3	**+** étalement du programme de travaux à compter de 2023	- Epargne nette ok - Délai de désendettement qui **reste inférieur à 12 ans jusqu'en 2027**

Ainsi, un **ajustement des taux de subvention apparait nécessaire** pour assurer l'équilibre du budget. Un étalement du programme de travaux n'est pas strictement nécessaire pour assurer l'équilibre du budget.

4.4.4. Impact des nouvelles infrastructures sur la part exploitation de la facture des abonnés

La facture des abonnés est constituée à la fois des surtaxes de la Collectivité, qui permettent de financer les investissements, mais également des redevances facturées par les délégataires, qui permettent de financer l'exploitation des ouvrages

La préparation de la future période d'exploitation à l'arrivée à échéance des contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement est à anticiper.

Néanmoins, une **hausse significative de la part exploitation est à prévoir sur l'eau potable**, au vu des nouvelles infrastructures à exploiter. En effet, les charges d'exploitation supplémentaires sur le service de l'eau potable (en lien notamment avec les nouvelles usines de potabilisation) sont estimées à 2 M€/an au démarrage des nouvelles infrastructures à 5 M€/an à l'horizon 2030. Ces chiffres sont à mettre en regard avec les charges affichées par le délégataire actuel, qui s'élèvent à 9 M€/an environ.

Les marges de manœuvre qui pourront être trouvées dans la préparation de la future période d'exploitation, et les gains concernant les charges d'achat d'eau, qui s'élèvent actuellement à 1,3 M€/an, mais devraient être réduites du fait du nouveau fonctionnement hydraulique du système permettant à la CA Sud d'être moins dépendante aux achats d'eau, ne suffiront pas à compenser les charges d'exploitation supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

A contrario, sur l'assainissement, les charges supplémentaires liées à l'exploitation des nouveaux ouvrages semblent pouvoir être compensées par la hausse des assiettes, et il semble que **la part exploitation puisse être contenue à des niveaux proches du montant actuel**, à condition que la hausse des assiettes suive le rythme prévu.

Les charges actuelles d'exploitation du service de l'assainissement sont estimées à 1,85 M€/an. Les charges supplémentaires liées à la mise en service des nouveaux ouvrages sont estimées à 800 k€/an au démarrage des nouvelles infrastructures à 2 M€/an à l'horizon 2030. Elles devraient pouvoir être compensées par les recettes supplémentaires générées par les nouveaux abonnés en lien avec le développement du réseau de collecte.

4.4.5. Conclusion des simulations financières prospectives

Les simulations financières prennent comme hypothèses des politiques volontaristes dont il faudra s'assurer de la mise en œuvre effective, en matière de

- Lutte contre le vol d'eau
- Maîtrise du nombre de gros consommateurs
- Hausse soutenue du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif en lien avec le développement du réseau de collecte, avec recettes associées de travaux de branchements neufs, PFAC et de surtaxe
- Hausse des tarifs de branchements neufs assainissement et de PFAC dès 2021
- Capacité à mobiliser les subventions disponibles

Mais la mise en œuvre de ces politiques volontaristes n'est pas suffisante pour assurer l'équilibre des budgets. Ainsi, un recours à plusieurs leviers d'action disponibles s'avère nécessaire :

- recours aux prêts à taux bonifié (AFD et CDC)
- ajustement des taux de subvention sur les opérations éligibles, non encore lancées en 2018 : taux de subvention à hauteur de 50% ou 75% selon les opérations, en mobilisant un panel de financements (cf détails par opération dans le PPI fourni en Annexe)
- priorisation/étalement du PPI à compter de 2023 sur l'eau potable
- mise en œuvre d'une subvention d'équilibre à compter de 2021 sur le budget eau potable en provenance du budget général

Il convient par ailleurs de garder en tête que la facture des abonnés sera également impactée par les charges d'exploitation des nouvelles infrastructures

- Hausse significative à attendre sur la part exploitation de l'eau potable
- Perspective de maintien du tarif possible sur l'assainissement à condition que la hausse des assiettes suive le rythme prévu

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

5. BUDGET ET MODALITES DE FINANCEMENT

5.1. Synthèse des enveloppes budgétaires allouées au présent Contrat de Progrès

Les investissements au titre des PPI eau potable et assainissement sont financés comme présenté dans les PPI figurant en Annexe.

Les actions énumérées dans le présent Contrat de Progrès sont en grande majorité financées sur moyens propres CA Sud.

5.2. Définition des modalités communes de financement

5.2.1. Logique globale du Contrat

Ce Contrat de Progrès identifie et articule les dispositions de financement des cadres d'intervention qui constituent les outils de programmation évolutifs des bailleurs de fonds. Il s'agit d'un contrat-cadre « gagnant-gagnant », devant permettre d'ajuster les crédits alloués aux efforts menés par la Collectivité. Ainsi, les montants engagés par les bailleurs de fonds pour développer les services publics d'eau et d'assainissement de la CASUD seront évalués, sur la base de l'atteinte des différents indicateurs pour permettre d'ajuster, le cas échéant, les priorités d'actions.

5.2.2. Efforts des services de l'Etat

Les indicateurs de l'action 2.2 « Mobiliser tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI » seront tenus à disposition de la Collectivité par l'Etat et permettront :

- de mesurer les efforts engagés par l'Etat et les bailleurs dans le cadre du plan de financement inscrit dans le présent Contrat ;
- d'évaluer l'impact des décalages éventuels de financement sur la réalisation des actions listées dans le présent Contrat de Progrès.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

6. MECANISME DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRES

6.1. Comité de suivi

Le suivi de l'exécution du présent contrat de progrès est confié à un Comité de Suivi composé comme suit :

- la CASUD ;
- la Préfecture ;
- les services de l'Etat (DEAL, ARS) ;
- l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- l'Office de l'eau (ODE) ;
- le Conseil Régional (CR) ;
- le Conseil Départemental (CD) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- la Caisse des Dépôts.

6.2. Suivi et évaluation du contrat de progrès

La CA Sud présentera au Comité de Suivi un rapport sur les résultats obtenus pour chaque action, pour analyse des indicateurs, au plus tard trois semaines avant les réunions de suivi.

Le **rapport de présentation des résultats** obtenus comprendra au minimum :

- Un récapitulatif des activités et indicateurs structurels atteints depuis le début du Contrat de Progrès jusqu'à la fin de la période P-1,
- Les activités listées dans le plan d'actions du Contrat de progrès, leur niveau d'avancement durant la période P et les explications liées à cet état d'avancement,
- Les indicateurs structurels atteints et non atteints pendant la période P,
- Les niveaux des indicateurs de performance et la comparaison avec les objectifs attendus durant la période P, ainsi que les analyses liées,
- En annexe, les données utilisées pour le calcul des indicateurs de performance et les calculs effectués,
- Tout élément jugé pertinent pour apprécier la situation présentée (par exemple, rapport/note d'analyse budgétaire annuelle justifiant des éventuels écarts à la prospective financière).

Le Comité de Suivi se réunira en sessions ordinaires au moins deux fois par an, pour examen du rapport de présentation des résultats et appréciation du niveau d'exécution des engagements pris.

Le Comité de Suivi examinera lui-même le rapport de présentation des résultats ou pourra faire appel, s'il le souhaite, à un conseil extérieur. Le Comité de Suivi, ou son conseil, pourra adresser à la CA Sud toute demande d'informations complémentaires pour lui permettre d'apprécier la fiabilité des calculs présentés dans le rapport de présentation des résultats.

Le Comité de Suivi dressera un rapport de suivi qui fera état de ses appréciations dans un délai de 3 semaines après la tenue de la session d'examen. Le rapport de suivi comprendra au minimum :

- Les actions qui ont démontré une amélioration de la situation de référence
- Les actions qui n'ont pas avancé/pas apporté d'amélioration

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- L'appréciation générale du Comité de Suivi du l'avancement de l'exécution du Contrat de Progrès
- Les modalités de financement des actions restant à réaliser dans le cadre du Contrat de Progrès
- Le cas échéant, les conditions suspensives et/ou l'ajustement des actions restant à réaliser le l'ajustement du plan de financement correspondant.

Des sessions extraordinaires du Comité de Suivi pourront être convoquées en cas de nécessité.

Une revue exhaustive à mi-parcours sera conduite au premier semestre 2021 afin i) d'interroger la robustesse des hypothèses initiales et la tenue des engagements et ii) au besoin d'actualiser le plan d'action (priorités d'action et d'investissement)

6.3. Révision du Contrat de Progrès

Toute situation, qui modifierait substantiellement les conditions de l'application du présent Contrat (notamment le changement d'autorité organisatrice, d'exécutif ou de mode de gestion du service…), est susceptible d'entraîner sa révision.

Toute situation qui relèverait de la force majeure et qui entrainerait des préjudices graves à l'application du présent Contrat pourrait entraîner sa révision.

Dans ces deux cas, les modifications à intégrer seront étudiées par le Comité de Suivi et constatées par avenant.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

N°	Axe de progrès	Action	Numéro
1	Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement	Améliorer la connaissance patrimoniale (eau potable et assainissement)	1.1
		Réaliser les usines de potabilisation et les ouvrages associés	1.2
		Réaliser les travaux d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable	1.3
		Améliorer la performance hydraulique	1.4
		Développer le réseau de collecte et raccorder à l'assainissement collectif les zones identifiées dans le schéma directeur	1.5
		Mettre en œuvre une stratégie de contrôle renforcé des installations ANC	1.6
		Réhabiliter les STEPs Entre-Deux et Mamzelle Reinette	1.7
		Réhabiliter et mieux suivre les installations d'assainissement semi-collectif	1.8
		Améliorer le fonctionnement du réseau de collecte : achever le déploiement de l'autosurveillance et lutter contre les eaux claires parasites	1.9
		Réfléchir à la mutualisation avec les services environnants et actualiser les schémas directeurs	1.10
2	Pérenniser la situation financière des services	Suivre la trajectoire financière des services	2.1
		Mobiliser tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI	2.2
		Facturer et recouvrer l'ensemble des recettes annexes	2.3
		Poursuivre la lutte contre les impayés (y compris vols d'eau)	2.4
		Réviser la contribution des gros consommateurs	2.5
		Maitriser les charges des services et la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement à l'assainissement collectif	2.6
		Anticiper la prochaine période d'exploitation afin de gagner des marges de manœuvre sur les contrats de DSP	2.7
3	Améliorer la relation abonnés	Améliorer la gestion clientèle et la communication à destination des usagers	3.1
		Mettre en place une Commission des Usagers	3.2
		Harmoniser les grilles tarifaires dans le cadre de la prochaine période d'exploitation	3.3
4	Améliorer la gouvernance et l'organisation des services	Renforcer le suivi des délégataires	4.1
		Faire vivre un véritable service communautaire et s'accorder sur des orientations politiques claires et stables dans le temps	4.2
		Renforcer et outiller les équipes de la DEA	4.3
		Fluidifier/ simplifier/ accélérer les échanges et les processus de validation inter-services et mieux anticiper la préparation budgétaire et le lancement des marchés de travaux	4.4

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1. Axe n°1 : Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement

7.1.1. Action 1.1 : Améliorer la connaissance patrimoniale (eau potable et assainissement)

(a) ENJEUX IDENTIFIES

L'amélioration de la connaissance du patrimoine est essentielle pour la collectivité. Il s'agit d'un prérequis indispensable qui permettra de

- appuyer et faciliter la programmation des investissements à venir
- mieux cibler les efforts de renouvellement
- améliorer le suivi du fonctionnement des réseaux d'eau potable (lutte contre les pertes en eau et les vols d'eau, etc…) et d'assainissement (lutte contre les eaux claires parasites, etc…)

(b) ETAT DES LIEUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de l'eau potable affiché par le délégataire Sudeau est de 110 points/120. Néanmoins, la connaissance patrimoniale reste perfectible dans la pratique, et l'indice de connaissance réel semble être inférieur à 110 points. En effet, les branchements ne sont pas cartographiés et des problèmes de doublement du réseau existent par endroits (estimé à 2% du linéaire au Tampon).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de l'assainissement affiché par le délégataire Runeo est de 30 points/120 (alors que l'objectif fixé par le contrat était de 80 points à fin 2016), ce qui témoigne d'une connaissance patrimoniale très faible. Le SIG tenu à jour par Runeo se limite aux plans papiers saisis lors de la prise en main du contrat. Runeo dispose après 2 années d'expérience d'exploitation une connaissance du réseau qui reste très limitée.

La CA Sud ne dispose pas de SIG propre au service eau et assainissement. Elle a accès au SIG du délégataire de l'eau potable mais pas à celui de l'assainissement. Le service de SIG de la Collectivité reste limité, il ne permet pas d'accès à distance et ne permet de faire que de l'infographie.

(c) ACTIONS A REALISER

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Appliquer les pénalités au délégataire en cas de non-respect de son engagement de localisation des branchements eau potable dans le SIG : cf avenant 3 du contrat de DSP, échéance juin 2018 : renseignement du SIG sur 95% du territoire avec diamètre, matériau, année de pose, équipements particuliers, compteurs, interventions datées	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du contrat
Appliquer les pénalités au délégataire en cas de non-respect de son engagement de localisation des branchements assainissement dans le SIG : cf Article 17.1 du contrat de DSP : mise à jour des données du SIG avec un objectif de couverture de 100 % du service dès fin 2017, y compris en saisie de branchements	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

S'assurer de la mise à jour du SIG eau potable par le délégataire et appliquer les pénalités en cas de non-respect : Prévu par l'avenant 3 du contrat de DSP eau : mise à jour du SIG sous 1 mois après fourniture des plans de récolement	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du Contrat
S'assurer de la mise à jour du SIG assainissement par le délégataire et appliquer les pénalités en cas de non-respect : Prévu par l'article 17.1 du contrat de DSP assainissement : réaliser en continu la mise à jour des données du SIG : - Localiser les branchements particuliers. - Référencer les interventions sur le réseau. - Intégrer les incidents et les fiches d'intervention	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du Contrat
Accéder au SIG du délégataire de l'assainissement	Demander au délégataire un accès à distance, ou à minima une transmission trimestrielle des fichiers du SIG. Pas d'obligation clairement établie par le contrat de DSP, mais obligation pour le délégataire de «Transmettre à la CASUD toute information nécessaire aux formats adaptés. »	2019

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Suivi renforcé des délégataires (cf Action 4.1)	Sur la durée du Contrat
Tenue, développement et mise à jour du SIG eau potable par le délégataire	Sur la durée du Contrat
Tenue, développement et mise à jour du SIG assainissement par le délégataire	Sur la durée du Contrat
Accès à distance au SIG du délégataire de l'assainissement, ou à minima récupération trimestrielle des données	Sur la durée du Contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Localisation des branchements eau potable dans le SIG : nombre de branchements localisés / nombre total de branchements
- Localisation des branchements assainissement dans le SIG : nombre de branchements localisés / nombre total de branchements
- Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale Eau potable : indicateur réglementaire P103.2B

  http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P103.2B
- Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale Assainissement : indicateur réglementaire P202.2B

  http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P202.2B

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Localisation des branchements eau potable dans le SIG	NC	100%	100%	100%	100%	100%
Localisation des branchements assainissement dans le SIG	~ 20% en 2016	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale Eau potable	NC	> 110	> 110	> 115	> 115	120
Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale Assainissement	30	> 80	> 80	> 80	> 80	> 80

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- A réaliser par les délégataires dans le cadre de leurs obligations contractuelles

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable : coût quasi nul pour la Collectivité (la majorité des actions est à la charge des délégataires), action constituant un préalable indispensable à une gestion pérenne du réseau et des infrastructures, qui facilitera la programmation des investissements à venir

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé des délégataires, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.2. Action 1.2 : Réaliser les unités de potabilisation et les ouvrages associés

(a) ENJEUX IDENTIFIES

La réalisation des unités de potabilisation est prioritaire afin de répondre aux problématiques de qualité de l'eau sur le territoire et aux mises en demeure de la Préfecture.

(b) ETAT DES LIEUX

Le territoire compte de nombreux captages d'eau superficielle, avec une problématique de turbidité en saison des pluies. Le simple traitement au chlore pratiqué actuellement est insuffisant pour assurer la fourniture aux abonnés d'une eau de bonne qualité. La qualité de l'eau est dégradée presque tous les jours pendant à minima 3 mois par an.

Ainsi, la Collectivité tombe sous le coup d'une mise en demeure de la Préfecture de mettre en œuvre un traitement plus poussé de l'eau (3 arrêtés de mise en demeure datant de 2014, 2016 et 2017).

Afin de remédier à cette situation, la réalisation des usines de potabilisation est prévue dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement 2017-2022 de la CA Sud. La programmation s'appuie sur une étude pré-opérationnelle détaillée réalisée en 2016 ainsi que sur la mise à jour du Schéma Directeur réalisée en 2017.

(c) ACTIONS A REALISER

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Réaliser l'unité de potabilisation Songes	2,2 M€ HT	2018-2019
Réaliser le réseau Songes	0,55 M€ HT	
Réaliser l'unité de potabilisation Argamasse	0,2 M€ HT	
Réaliser l'unité de potabilisation Leveneur	14 M€ HT, dont 35% pris en charge par le Syndicat des Hirondelles	2019-2021
Réaliser les 2 Réservoirs (AB Louvins / Leveneur)	6,5 M€ HT, dont 50% pris en charge par le Syndicat des Hirondelles	
Réaliser le réseau de potabilisation Leveneur	3 M€ HT ; dont 50% pris en charge par le Syndicat des Hirondelles	
Réaliser l'unité de potabilisation Cazala	9 M€ HT	
Réaliser l'unité de potabilisation Payet Go	4,2 M€ HT	

Remarque : pour plus de détails, se reporter au PPI 2018-2022 fourni en Annexe

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Mise en service de l'usine de potabilisation Songes	2019
Mise en service de l'usine de potabilisation Argamasse	2019
Mise en service de l'usine de potabilisation Leveneur	2021
Mise en service de l'usine de potabilisation Payet Go	2021
Mise en service de l'usine de potabilisation Cazala	2021

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Pourcentage de la population desservie par une unité de potabilisation : nombre d'habitants desservis par une unité de potabilisation / nombre total d'habitants de la Collectivité

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de la population desservie par une unité de potabilisation	0%	-	-	100%	100%	100%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe Eau Potable (autofinancement)
- Contribution Syndicat des Hirondelles sur Leveneur
- Subventions (FEDER sur Leveneur/Payet Go/Cazala, et Office de l'Eau/Etat sur Songes/Argamasse)
- Recours à l'emprunt

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Amélioration de la qualité du service (qualité de l'eau)
- Mise en conformité réglementaire

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Liée au taux de subvention ;
- Conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.3. Action 1.3 : Réaliser les travaux d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Les travaux d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable sont essentiels afin d'être en mesure d'assurer la continuité du service, dans le contexte d'un service exposé aux intempéries et aux évènements naturels.

En outre, le caractère dynamique du territoire nécessite de prévoir l'augmentation de capacité de certaines chaînes d'adduction et de distribution.

(b) ETAT DES LIEUX

Historiquement, des problèmes importants de coupures d'eau ont existé sur la Commune du Tampon. Par conséquent, de nombreux abonnés disposent d'une citerne de stockage sur le toit, avec les risques sanitaires associés. Ces problématiques de coupures d'eau sont en passe d'être résolues avec les dispositifs d'interconnexion et la mise en service d'une nouvelle ressource qui sont programmés.

En outre, les canalisations d'adduction sont à flanc de falaise et donc sujettes aux intempéries (ex : Berguita) et aux éboulis. Un évènement majeur est constaté une fois par an en moyenne.

(c) ACTIONS A REALISER

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Réaliser le refoulement ligne 400 / Epidor	1,4 M€ HT	2018
Réaliser la sécurisation Edgar Avril	10,8 M€ HT	2018-2019
Réaliser la galerie Drainante Langevin	3,5 M€ HT	
Réaliser la réhabilitation de 3 réservoirs à Saint Joseph	0,85 M€ HT	
Réaliser le forage Takamaka	0,83 M€ HT	
Réaliser la réhabilitation de 2 réservoirs à Saint Philippe	0,25 M€ HT	
Réaliser le réservoir Eli Hoarau	0,33 M€ HT	2019
Réaliser le renforcement de la chaine de pompage La Crête	4,5 M€ HT	2019-2020
Réaliser le réservoir et le réseau Takamaka	1,2 M€ HT	2020-2021
Réaliser la sécurisation Reihac	1,6 M€ HT	2021-2022

Remarque : pour plus de détails, se reporter au PPI 2018-2022 fourni en Annexe

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Mise en œuvre du PPI de l'eau potable fourni en Annexe	Délais prévus au PPI

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Durée des coupures d'eau et nombre d'abonnés concernés :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de coupures d'eau	124	< 110	< 100	< 100	< 100	< 100
Durée moyenne des coupures	2.87 h	< 2.50 h	< 2.30 h	< 2.30 h	< 2.30 h	< 2.30 h
Nombre total d'abonnés concernés	77 041	68 340	62 130	62 130	62 130	62 130

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe Eau Potable (autofinancement)
- Subventions (Office de l'Eau principalement)
- Recours à l'emprunt

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Amélioration de la qualité du service (baisse de la fréquence et durée de coupure et du nombre d'abonnés impactés).

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Liée au taux de subvention.
- Conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.4. Action 1.4 : Améliorer la performance hydraulique

(a) ENJEUX IDENTIFIES

L'amélioration de la performance hydraulique constitue un enjeu à la fois financier et environnemental sur le territoire. Dans un contexte de pression sur la ressource en eau et de coûts de production et d'adduction en hausse, il s'agit de réduire au maximum les pertes afin de réduire les prélèvements dans le milieu naturel et de maîtriser les coûts liés à la production et à l'acheminement de l'eau vers les abonnés (réactifs et électricité notamment).

La baisse des pertes en eau prend une dimension particulièrement importante à la CA Sud dans la perspective de la réalisation des unités de potabilisation, dont la construction et l'exploitation vont générer des coûts importants pour le service.

(b) ETAT DES LIEUX

Globalement, chaque système hydraulique communal fonctionne séparément du fait de la topographie.

Le rendement global du réseau est de 63% en 2016, ce qui est largement inférieur à l'objectif de rendement Grenelle de 70,5%. Les résultats sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

La performance hydraulique est en légère amélioration depuis 2014, mais elle reste largement perfectible, à l'instar de la majorité des services réunionnais. Le taux d'interventions pour fuite sur canalisations est très élevé, et le taux moyen de renouvellement du réseau très élevé (3,33% en moyenne sur les 5 dernières années).

Le relief important implique une gestion délicate du réseau (difficile maîtrise des pressions). Le réseau reste globalement vieillissant et fuyard, malgré un volume de renouvellement important au cours des dernières années. Le service compte un grand nombre de zones isolées, ce qui implique des coûts de renouvellement de réseau élevés pour peu d'abonnés.

Par ailleurs, les réseaux sont souvent accessibles physiquement et sujets au vol d'eau (estimé par l'exploitant entre 700 000 et 1 Mm3 au Tampon, soit près de 10% des volumes vendus). Il s'agit d'un sujet politiquement sensible. De par leur nature, il n'est pas possible de disposer de chiffres exacts, mais les estimations du délégataire se basent notamment sur des mesures de débit par sous-secteur.

Le contrat de DSP prévoit déjà la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique et ambitieux par le délégataire contre le vol d'eau (y compris réalisation d'enquêtes de terrain, suivi des consommations anormales, mise en œuvre de sanctions, etc...), d'autant que le délégataire est lui-même fortement pénalisé par ces vols d'eau. Dans ce cadre, le délégataire dispose déjà d'informations relativement précises concernant ces vols d'eau.

Des prélèvements sur les bouches incendie sans comptage sont également constatés, et des anciens réseaux pas toujours déconnectés.

(c) ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Lutter contre le vol d'eau : appliquer les sanctions aux fraudeurs telles que prévues dans le contrat de DSP - branchements illicites et fraudes sur compteur : intervention sur site d'un agent accrédité en moins de 2h qui prendra les 1ères photos et assurera le traitement de l'infraction	Identification des fraudeurs par le délégataire et mise en œuvre des sanctions (prévu contractuellement par la DSP)	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

à l'amiable avec le client. A défaut, constat d'huissier avec procédure juridique pour vol d'eau - maîtrise des prélèvements sur les équipements publics - contrôle des prélèvements de chantier		
Entretenir et renouveler les réducteurs/stabilisateurs : s'assurer que le délégataire consacre à minima 20 à 25% de l'enveloppe de renouvellement des équipements au renouvellement des accessoires de réseau	Prévu contractuellement par la DSP (enveloppe de 430 k€/an pour les équipements, part réservée aux accessoires réseaux non précisée) A intégrer lors de la réunion annuelle avec le délégataire sur la programmation du renouvellement	Sur la durée du contrat
Appliquer les pénalités au délégataire en cas de non respect de son engagement de performance hydraulique : - rendement de 69,4% en 2018 à 72,6% en 2022 - ILPP de 14,4 en 2018 à 12,6 en 2022	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du contrat
Prioriser les tronçons à renouveler avec l'appui du délégataire, qui doit fournir chaque année à la CA Sud une liste prioritaire des tronçons à renouveler sur la base d'une analyse multicritères et prédictive	Proposition par le délégataire de liste prioritaire de tronçons à renouveler (prévu contractuellement par la DSP) 1 réunion annuelle des services techniques avec le délégataire pour faire le bilan du renou réalisé et définir le programme de renouvellement de réseau de l'année suivante	Sur la durée du contrat
Renouveler et réhabiliter les réseaux (cf PPI en Annexe) :	Le Tampon : 12 M€ Entre Deux : 1,4 M€ Saint Joseph : 6,9 M€ Saint Philippe : 1,4 M€	Sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Application des sanctions aux fraudeurs (vol d'eau) tel que prévu dans le contrat de DSP	Sur la durée du contrat
Mise en œuvre des travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseau tel que prévu par le PPI (voir Annexe)	Sur la durée du contrat
Suivi renforcé du délégataire (cf Action 4.1)	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Volumes de vol d'eau récupérés (en m3) : volumes récupérés en m3, sur les 700 000 m3 estimés en 2017
- Enveloppe annuelle consacrée au renouvellement des accessoires réseau : enveloppe en k€/an consacrée par le délégataire au renouvellement de réseau
- Rendement du réseau : indicateur réglementaire P104.3

  http://services.eaufrance.fr/indicateurs/P104.3
- ILPP : Indice Linéaire de Pertes Primaire = [Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) -

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements /365

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes de vol d'eau récupérés	700 000 m3 de vol d'eau estimé	> 112 000 m3	> 280 000 m3	> 448 000 m3	> 560 000 m3	> 560 000 m3
Enveloppe annuelle consacrée au renouvellement des accessoires réseau	NC	> 90 k€/an	> 90 k€/an	> 90 k€/an	> 90 k€/an	> 90 k€/an
Rendement du réseau	63% en 2017	> 71%	> 72,1%	> 72,6%	> 75%	> 75%
ILPP (m3/j/km)	16,1 en 2017	< 13,5	< 12,9	< 12,6	< 12	< 12

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe Eau Potable (autofinancement)
- Subventions (Office de l'Eau principalement)
- Recours à l'emprunt

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Favorable : baisse des prélèvements dans le milieu naturel et maîtrise des coûts liés à la production et à l'acheminement de l'eau vers les abonnés, recettes supplémentaires générées par la récupération des vols d'eau

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé des délégataires, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités
- Pour le renouvellement de réseau, liée au taux de subvention et conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.5. Action 1.5 : Développer le réseau de collecte et raccorder à l'assainissement collectif les zones identifiées dans le schéma directeur

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Les enjeux sont à la fois environnementaux et financiers. Concernant la protection du milieu naturel, l'aptitude des sols à l'Assainissement Non Collectif étant limitée sur le territoire (seulement 32% des superficies favorables à l'ANC sur les communes du Tampon et de Saint Joseph, il s'agit de raccorder à l'assainissement collectif les abonnés dont les installations autonomes présentent des risques pour l'environnement, conformément aux recommandations du schéma directeur.

Sur le plan financier, la CA Sud dispose désormais d'une station d'épuration neuve qui génère des coûts importants, notamment des charges fixes, tout en se trouvant en forte sous-charge. Il s'agit donc d'augmenter les assiettes de l'assainissement collectif en développant le réseau de collecte et en priorisant les extensions rapportant le plus de volumes (exemple : centre-ville de Saint Joseph et du Tampon). En parallèle, il convient de s'assurer que les habitations raccordables à un réseau d'assainissement collectif existant procèdent à leur raccordement effectif.

(b) ÉTAT DES LIEUX

Le service compte en 2016 environ 15 000 abonnés à l'assainissement collectif, dont environ 2000 raccordables non raccordés, et 106 km de réseau de collecte. Seulement 27% des abonnés à l'eau potable sont abonnés à l'assainissement collectif. Le schéma directeur prévoit 48% de la population en assainissement collectif à l'horizon 2030, soit un quasi doublement du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif. Le schéma directeur de l'assainissement et la PPI qui en découle mettent pour ce faire l'accent sur les extensions de réseau.

Des zones densément peuplées (le centre-ville du Tampon et la zone urbaine sous la contournante de Saint Joseph notamment) restent à raccorder à l'assainissement collectif : ces zones feront l'objet des travaux d'extension de réseau de manière prioritaire, ce qui permettra de gagner un grand nombre d'abonnés supplémentaires avec un linéaire de réseau de collecte restreint.

La CA Sud, confrontée au mécontentement des usagers raccordables non raccordés qui se voient facturer la redevance de l'assainissement collectif, et, dans un souci de protection du milieu naturel, afin d'accélérer le raccordement des usagers à la nouvelle STEP de Saint Joseph actuellement en forte sous-charge, a adopté une mesure incitative au raccordement effectif, applicable au 1er janvier 2018.

Ainsi, la CA Sud participe au financement du raccordement des raccordables non raccordés, en réalisant en direct via sa Régie de travaux ou en faisant réaliser via un marché à bon de commande, les travaux de branchement à un montant forfaitaire de 500 €/branchement, quel que soit le coût réel de réalisation du branchement.

En outre, la PFAC a été abaissée à 100 € au lieu de 600 € pour les constructions existantes, si le raccordement est réalisé sous 2 ans après notification au propriétaire de la présence d'1 réseau (1200 € après expiration du délai de 2 ans)

Ce dispositif incitatif peut poser la question de l'égalité de traitement des usagers, notamment vis-à-vis des installations ANC à remettre aux normes.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Réaliser les extensions du réseau de collecte selon le PPI	4 Km de réseaux posés en 2018 4,7 Km en 2019	Sur la durée du contra

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

	5,3 Km en 2020 4,2 Km en 2021 3,6 Km en 2022	
Lancer une campagne de communication à destination des usagers en ANC (importance d'un assainissement efficace et conforme, aides au raccordement et à la mise aux normes des installations ANC, etc…)	Coût estimé à 10 k€	2019
Mettre en œuvre une politique incitative de raccordement au réseau des raccordables non raccordés	Régie de travaux de la CA Sud + marché BC	Sur la durée du contra

Remarque : pour plus de détails, se reporter au PPI 2018-2022 fourni en Annexe

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Mise en œuvre des travaux d'extension du réseau de collecte tel que prévu par le PPI (voir Annexe)	Sur la durée du contrat
Recrutement des 2 agents de la Régie de travaux	2018
Campagne de communication à destination des usagers en ANC réalisée	2019
Démarrage effectif des travaux par la Régie de travaux	Début 2019

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Linéaire de réseau de collecte réalisé (en km) : linéaire d'extension réalisé par année
- Nombre d'abonnés supplémentaires à l'assainissement collectif : nombre d'abonnés de l'année – nombre d'abonnés de l'année de référence (2018)
- Taux de raccordables non raccordés 2 ans après la réalisation du réseau de collecte : nombre d'abonnés raccordables depuis plus de 2 ans mais non raccordés / nombre total d'abonnés du service

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de collecte réalisé (en km)	4 km	4,7 km	5,3 km	4,2 km	3,6 km	4 km
Nombre d'abonnés supplémentaires à l'assainissement collectif	14 300 abonnés *(année de référence)*	> + 3000 abonnés	> + 4300 abonnés	> + 5600 abonnés	> + 6900 abonnés	> + 8200 abonnés
Taux de raccordables non raccordés 2 ans après la réalisation du réseau	NC	< 10%	< 5%	0%	0%	0%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe assainissement
- Subventions (Office de l'Eau principalement)
- Recours à l'emprunt

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Assurer un rapport coût/bénéfice favorable nécessite d'encaisser effectivement les recettes de PFAC des nouveaux raccordés (cf Action 2.3) et de maîtriser la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement (maîtrise du delta entre charges de réalisation des branchements et montants facturés aux usagers pour la réalisation de leur branchement neuf, cf Action 2.6)

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Liée au taux de subventions et conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI
- Bénéfice des recettes supplémentaires lié à la capacité des services à facturer et encaisser les recettes annexes (cf Action 2.3), et à maîtriser la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement (cf Action 2.6)
- Politique incitative au raccordement à mener de manière coordonnée avec l'Action 1.6 « Mettre en œuvre une stratégie de contrôle renforcé des installations ANC » afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.6. Action 1.6 - Mettre en œuvre une stratégie de contrôle renforcé des installations ANC

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Le contrôle renforcé des installations d'assainissement non collectif présente des enjeux environnementaux, réglementaires et financiers, à la fois pour le service et pour les usagers. Il s'agit ici de proposer une stratégie globale assainissement collectif/assainissement non collectif, combinant protection du milieu naturel et augmentation des assiettes de l'assainissement collectif, le tout à un coût abordable pour les usagers et en assurant l'égalité de traitement des usagers.

La stratégie de mise aux normes des installations d'ANC, devra passer par :

- Une inspection des installations existantes, conformément au décret du 27 avril 2012 ;
- L'étude de l'opportunité de mise en œuvre d'une aide financière à la mise aux normes des installations, avec un plafond de participation de l'usager. Il s'agit de permettre un coût pour l'usager de mise aux normes de son installation qui soit à peu près équivalent au coût du raccordement à l'assainissement collectif.

La priorisation des aides à la mise aux normes devra permettre de cibler en priorité les installations ANC des propriétés situées dans les zones non desservies par le réseau d'assainissement collectif et avec une forte sensibilité du milieu récepteur.

Cette stratégie globale de contrôle et de remise aux normes de l'ANC doit aussi être mise en œuvre pour rendre l'assainissement collectif attractif et gagner des assiettes surtout dans les zones où un raccordement à l'assainissement collectif est possible.

Les propositions de stratégie globale reposeront sur trois grands principes : Prévention, Incitation et Coercition. En effet, on ne peut pénaliser un particulier qu'à partir du moment où il en est informé à la fois de l'importance d'un assainissement efficace et conforme et de sa défaillance (Prévention) et qu'il a pour alternative à l'application de pénalités (Coercition) un accompagnement (Incitation) vers une amélioration et entretien de ces dispositifs.

(b) ÉTAT DES LIEUX

Le service compte 40 000 installations d'ANC environ, sachant qu'aucun inventaire n'est disponible. Près de 3 logements sur 4 sur le territoire de la CA Sud sont en ANC.

Le SPANC a délibéré sur une fréquence de contrôle des installations existantes de 8 ans, mais le contrôle se limite actuellement au contrôle du neuf et des ventes.

9300 installations ont été contrôlées depuis la mise en place du SPANC en 2010, soit un peu plus de 20% des installations. Le service ne dispose pas de visibilité sur l'état de conformité des autres installations, mais la grande majorité n'est a priori pas conforme (problème de foncier dans de nombreux cas).

Le nombre de contrôles de bonne exécution atteint seulement 30% du nombre de dossiers de contrôles de conception déposés, suggérant qu'une part importante des constructions neuves ne font pas l'objet d'un contrôle de bonne exécution.

Le nombre de contrôles annuels réalisés par le SPANC est d'environ

- 1000 contrôles de conception ;
- 350 contrôles de bonne exécution ;
- 500 contrôles lors de ventes ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Le schéma directeur prévoit à l'horizon 2030 le raccordement d'un nombre important d'usagers à l'assainissement collectif, et un nombre total d'habitations en ANC réduit à environ 22 000 installations (hors Entre Deux).

(c) ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Suivre de manière renforcée les constructions neuves et réaliser de manière systématique les contrôles de bonne exécution	Temps passé par la Régie SPANC	Sur la durée du contrat
Démarrer les contrôles périodiques	Régie SPANC (renforcement nécessaire en moyens humains, cf Action 4.3)	2019
Réaliser une étude d'opportunité de mise en place d'une aide à la mise aux normes des installations dans les zones ANC avec une forte sensibilité du milieu récepteur	Simulations financières du budget ANC : travail conjoint DEA/Directeur Financier	Début 2019
Lancer une campagne de communication à destination des usagers en ANC (**cf Action 1.5 ci-dessus**)		
Monter en puissance dans la réalisation des contrôles périodiques	Régie SPANC (renforcement nécessaire en moyens humains, cf Action 4.3)	A compter de 2020 et sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Réalisation systématique des contrôles de bonne exécution des installations neuves	Sur la durée du contrat
Etude d'opportunité de mise en place d'une aide à la mise aux normes des installations dans les zones ANC avec une forte sensibilité du milieu récepteur réalisée	2019
Campagne de communication à destination des usagers en ANC réalisée (cf Action 1.5 ci-dessus)	2019
Mise en œuvre des contrôles périodiques	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Taux de contrôles de bonne exécution réalisés : nombre de contrôles de bonne exécution réalisés / nombre de contrôles de conception réalisés
- Nombre de contrôles périodiques réalisés : nombre de contrôles réalisés sur l'année
- Taux d'installations ANC aux normes : nombre d'installations aux normes / nombre total d'installations

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de contrôles de bonne exécution réalisés	30%	> 50%	> 70%	100%	100%	100%
Nombre de contrôles périodiques réalisés	-	> 1500	> 1500	> 2000	> 2000	> 3000

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'installations ANC aux normes	~13%	> 10%	> 30%	> 30%	> 50%	> 50%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe ANC de la collectivité (recettes = redevances payées par les usagers pour le contrôle de leurs installations)

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Préservation du milieu naturel / obligations réglementaires

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite le renforcement de la Régie SPANC en moyens humains et matériels
- Impact financier sur le budget ANC des recrutements et des aides à la mise aux normes des installations à maîtriser au moyen de simulations financières avec ajustement si besoin du tarif des contrôles facturé aux usagers

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.7. Action 1.7 : Réhabiliter les STEPs Entre-Deux et Mamzelle Reinette

(a) Enjeux identifies

Il s'agit ici d'un enjeu de préservation du milieu naturel, et également d'obligations règlementaires.

(b) État des lieux

La STEP de l'Entre-Deux est entièrement obsolète, ses rejets sont non conformes.

La Mini STEP Mamzelle Rainette fonctionne de manière aléatoire, avec des problèmes importants de départs de boues. Il est prévu de la supprimer et de procéder au raccordement à la STEP de Saint Joseph.

(c) Liste des activites a mettre en œuvre

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Réhabilitation de la STEP Entre Deux	0,8 M€ HT	2018
Suppression de la STEP Mamzelle Rainette	50 k€ HT	2019

(d) Indicateurs structurels

Réalisations	Délai
Réception des travaux de réhabilitation de la STEP Entre Deux	2018
Réception des travaux de suppression de la STEP Mamzelle Rainette	2020

(e) Indicateurs de performance

- Nombre de STEPs non conformes

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de STEPs non conformes sur le territoire	2	0	0	0	0	0

(f) Financement de l'action

- Budget annexe assainissement
- Subventions (Office de l'Eau pour la partie relative à l'autosurveillance)
- Recours à l'emprunt

(g) Rapport cout/benefice

- Préservation du milieu naturel / obligation réglementaire

(h) Faisabilite technique et financiere

- Liée au taux de subventions et conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.8. Action 1.8 - Réhabiliter et mieux suivre les installations d'assainissement semi-collectif

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Il s'agit ici d'un enjeu de préservation du milieu naturel, et également d'obligations règlementaires, notamment en lien avec la nouvelle réglementation applicable.

La règlementation applicable à ces installations est constituée par l'Arrêté du 21 juillet 2015 (systèmes d'assainissement de capacité > 20 EH) et l'Arrêté du 27 avril 2012 (contrôle des installations d'assainissement non collectif).

Les installations recevant une charge supérieure à 200 EH doivent être considérées comme des mini STEP, et contrôlées et suivies comme telles (obligation de surveillance, avec bilan de fonctionnement et programme annuel d'autosurveillance exigé)

Les installations recevant une charge inférieure à 200 EH ne font l'objet d'aucune obligation de surveillance, mais doivent faire l'objet de la tenue d'un cahier de vie, avec notamment

- Un plan et une description du système d'assainissement;
- Un programme d'exploitation sur dix ans avec le passage régulier d'un agent compétent et le recueil de certaines informations d'autosurveillance
    - vérification de l'existence de déversement (oui/non) s'il existe un déversoir en tête d'installation ou un by-pass;
    - estimation du débit en entrée ou en sortie de l'installation sur la file eau;
    - détermination de la nature, de la quantité des déchets évacués et de leur(s) destination(s) ;
    - estimation des matières de vidange évacuées ;
    - estimation de la consommation d'énergie;
    - quantité de réactifs consommés, le cas échéant ;
    - volume et destination d'eaux usées traitées réutilisées, le cas échéant
- La liste des événements majeurs survenus sur le système (panne, situation exceptionnelle…) ;

Par ailleurs, le SPANC doit en principe réaliser 2 contrôles distincts et complémentaires sur ces installations :

- le contrôle périodique de vérification de fonctionnement et d'entretien (au titre de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012) ;
- le contrôle annuel de la conformité (au titre de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015)

(b) ÉTAT DES LIEUX

On recense sur le territoire de la CA Sud 33 installations d'assainissement semi-collectif dont la CA Sud est maître d'ouvrage, dont 8 collectent plus de 200 EH. Il s'agit donc pour certaines de mini STEP. Sur les communes du Tampon et de Saint Joseph, le réseau semi-collectif représente 10% du linéaire total de réseau.

Dans l'ensemble, les installations d'assainissement semi-collectif sont peu suivies. Il s'agit de dispositifs anciens et mal entretenus. Le délégataire de l'assainissement réalise dans le cadre de ses obligations contractuelles une vidange tous les 3 ans de ces installations. On ne dispose pas d'information sur d'éventuelles pollutions générées par ces installations.

Un besoin de clarifier qui fait quoi sur ces installations est identifié (service de l'assainissement collectif et notamment délégataire de l'assainissement, service du SPANC), au regard des obligations réglementaires.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre à jour les règlements de service de l'assainissement collectif et du SPANC après avoir clarifié le rôle de chaque service sur les installations d'assainissement semi-collectif Délibération à prendre pour l'approbation des nouveaux règlements de service	3 jours de travail par les services de la DEA	2019
Démarrer les contrôles des installations semi-collectives < 200 EH : contrôle périodique de vérification de fonctionnement et d'entretien et contrôle annuel de la conformité	Régie SPANC (renforcement nécessaire en moyens humains, cf Action 4.3)	2019
Aligner les obligations du délégataire sur le nouveau cadre réglementaire (arrêté du 21 juillet 2015)	Réunion à prévoir entre les services de la DEA et le délégataire	2019
S'assurer de la mise en œuvre des travaux de mise en conformité des installations par le délégataire (10 k€/an) et appliquer les pénalités en cas de non-respect :	Prévoir une réunion annuelle des services de la DEA avec le délégataire de définition du programme de travaux sur le semi-collectif	Sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Règlements de service de l'assainissement collectif et du SPANC mis à jour	2019
Obligations contractuelles du délégataire alignées sur la nouvelle réglementation en matière de surveillance des installations	2019
Suivi renforcé du délégataire (cf Action 4.1)	Sur la durée du contrat
Mise en œuvre des contrôles des installations semi-collectives par le SPANC	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Taux de surveillance des installations semi-collectives de capacité > 200 EH conformément à la réglementation : nombre d'installations semi-collectives de capacité > 200 EH faisant l'objet de la surveillance réglementaire / nombre total d'installations semi-collectives de capacité > 200 EH
- Taux de surveillance des installations semi-collectives de capacité < 200 EH conformément à la réglementation : nombre d'installations semi-collectives de capacité < 200 EH faisant l'objet de la tenue d'un cahier de vie / nombre total d'installations semi-collectives de capacité < 200 EH
- Taux de conformité des installations semi-collectives : nombre d'installations conformes / nombre total d'installations

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de surveillance des installations semi-collectives de capacité > 200 EH conformément à la réglementation	0	> 50%	100%	100%	100%	100%
Taux de surveillance des installations semi-collectives de capacité < 200 EH conformément à la réglementation	0	-	> 50%	100%	100%	100%
Taux de conformité des installations semi-collectives	NC	> 10%	> 30%	> 50%	> 50%	> 70%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe assainissement collectif et non collectif

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Préservation du milieu naturel / obligations réglementaires

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite la passation d'un avenant au contrat de DSP de l'assainissement
- Nécessite un suivi renforcé du délégataire, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ses obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités
- Nécessite le renforcement de la Régie SPANC en moyens humains et matériels

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.9. Action 1.9 - Améliorer le fonctionnement du réseau de collecte : achever le déploiement de l'autosurveillance et lutter contre les eaux claires parasites

(a) Enjeux identifies

Il s'agit pour la CA Sud d'achever le déploiement de l'autosurveillance, de s'assurer que le délégataire respecte ses engagements contractuels en matière de lutte contre les eaux claires parasites, et d'assurer la réhabilitation des tronçons de réseau qui le requièrent.

(b) État des lieux

De gros problèmes d'eaux claires parasites sont constatés sur le territoire, dont les causes précises restent à identifier (branchements non conformes? infiltrations d'eau de source?). En effet, très peu d'investigations ont été menées par le délégataire depuis le démarrage du contrat de DSP en 2015.

L'audit mené en 2017 a montré que le délégataire ne respecte pas une grande partie de ses engagements contractuels en matière de suivi du fonctionnement du réseau : contrôle des établissements et suivi des conventions spéciales de déversement, fréquence de curage des PR, diagnostic permanent (GESCIRA) et proposition d'un programme de travaux avec le logiciel OCTAVE, contrôles de conformité de tous les branchements et établissement d'une liste par rue des abonnés avec l'état connu de leur raccordement (abonnés raccordés, abonnés non raccordés non raccordables, abonnés non raccordés raccordables, abonnés mal raccordés avec le défaut constaté), débordements sur le réseau.

Des problèmes structurels sont également identifiés (problèmes d'accessibilité de réseaux en domaine privé, des réseaux sans exutoire).

Enfin, quelques problèmes ponctuels de graisses sont relevés, ce qui mériterait une mise à jour du règlement de service.

Le déploiement de l'autosurveillance est en cours par la CA Sud.

(c) Liste des activites a mettre en œuvre

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Achever le déploiement de l'autosurveillance : marchés en cours, à finaliser	Temps passé par les services de la DEA	2019
Mettre à jour le règlement de service de l'assainissement sur la gestion des graisses : proposition de rédaction par les services de la DEA avec l'appui du délégataire, délibération à prendre pour l'approbation du nouveau règlement de service	2 jours de travail par les services de la DEA	2019
S'assurer du respect des engagements contractuels du délégataire en matière de suivi du fonctionnement du réseau et appliquer les pénalités en cas de non-respect	Temps passé par les services de la DEA dans le cadre du suivi du contrat de DSP	Sur la durée du contrat
Prioriser les tronçons à renouveler avec l'appui du délégataire, qui doit fournir chaque année à la CA Sud une proposition de programme prévisionnel de travaux pluriannuels pour les travaux de canalisations relevant de la responsabilité de la Collectivité.	Proposition par le délégataire d'un programme de travaux pluriannuels (prévu contractuellement par la DSP) 1 réunion annuelle des services techniques avec le délégataire pour faire le bilan du renou réalisé et définir le programme de renouvellement de réseau de	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

	l'année suivante	

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Déploiement de l'autosurveillance achevé	2019
Délibération d'approbation d'un nouveau règlement de service de l'assainissement collectif	2019
Suivi renforcé du délégataire (cf Action 4.1)	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées: indicateur réglementaire P255.3

  http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P255.3
- Nombre de débordements des réseaux : nombre annuel de débordements
- Nombre de débordements des postes de relevage : nombre annuel de débordements

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance des rejets	20	> 50	> 80	> 90	> 90	> 90
Nombre de débordements des réseaux	53 en 2016	< 40	< 40	< 40	< 40	< 40
Nombre de débordements des postes de relevage	NC	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe assainissement
- Subventions (Office de l'Eau principalement)
- Recours à l'emprunt
- Autres actions à réaliser par le délégataire dans le cadre de ses obligations contractuelles

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Enjeu de protection du milieu naturel
- Très favorable pour les actions qui sont à la charge du délégataire et n'entraînent pas de coût pour la Collectivité

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé des délégataires, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités
- Pour le renouvellement de réseau, liée au taux de subvention et conditionnée par la capacité des services de la CA Sud à mettre en œuvre le PPI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.1.10. Action 1.10 - Réfléchir à la mutualisation avec les services environnants et actualiser les schémas directeurs

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Il s'agit pour la CA Sud de mettre en perspective ses services eau et assainissement avec leur environnement immédiat, à savoir les collectivités environnantes, pour mener une réflexion relative à une politique de rationalisation des ressources en eau d'une part, et gérer au mieux le traitement des eaux usées de façon mutualisée avec les communes voisines d'autre part.

Les mutualisations et rationnements sur la ressource en eau potable et assainissement doivent en effet permettre des gains financiers importants, en investissement et en exploitation.

(b) ÉTAT DES LIEUX

Les schémas directeurs eau potable et assainissement de la CA Sud ont fait l'objet d'une actualisation récente (2017), qui a débouché sur des Programme Pluriannuels d'Investissement 2017-2022 pour les services d'eau potable et d'assainissement, validés par l'ensemble des élus communautaires. Ainsi, ce compromis trouvé sur le plan politique (2ème PPI communautaire voté depuis le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CA Sud), est le fruit d'un travail très important, et fournit une feuille de route que la CA Sud ne sera pas en mesure de remettre en cause à court terme, d'autant qu'une part importante de ces travaux (usines de potabilisation) sont des travaux urgents répondant à une mise en demeure des services de l'Etat.

Néanmoins, la réflexion sur la mutualisation avec les Collectivités voisines pourra être engagée à moyen terme, sur la base des conclusions de deux études menées par la CIVIS qui sont actuellement en cours, sur l'eau potable («Schéma ressources, production, sécurisation de la CIVIS ») et sur l'assainissement (« Etude complémentaire sur la mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Petite Ile »). Les possibilités de mutualisation seront étudiées dans le cadre de ces 2 études.

En lien avec le calendrier politique, nous complèterons donc le document de contrat de progrès en y intégrant, dès 2021, une action dédiée à une réflexion spécifique sur cette dimension de mutualisation, à mener conjointement avec le Syndicat des Hirondelles et la CIVIS, réflexion qui pourra être alimentée par les études mentionnées ci-dessus.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mener une réflexion spécifique sur la dimension de mutualisation, conjointement avec le Syndicat des Hirondelles et la CIVIS, alimentée par les études mentionnées ci-dessus.	Temps passé par les élus et les services de la DEA. Réalisation d'une étude de mise à jour des schémas directeurs	2021

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Actualisation des schémas directeurs eau potable et assainissement	2021

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe eau potable et assainissement
- Subventions (Office de l'Eau principalement)

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Enjeu de rationalisation
- Très favorable (économies importantes attendues en investissement et en exploitation)

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite une volonté politique forte

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2. Axe n°2 : Pérenniser la situation financière des services

7.2.1. Action 2.1 - Suivre la trajectoire financière des services

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Au vu de l'enjeu relatif aux tarifs (hausse importante votée en 2018, ce qui rend politiquement impossible d'envisager une nouvelle hausse avant 2021), la simulation financière prospective menée dans le cadre de l'élaboration du contrat de progrès s'est basée sur des hypothèses volontaristes permettant de maîtriser la santé budgétaire des services tout en mettant en œuvre le PPI ambitieux (lutte contre le vol d'eau, maîtrise du nombre de gros consommateurs, hausse soutenue du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif en lien avec le développement du réseau de collecte, avec recettes associées de PFAC et de surtaxe, capacité à mobiliser les subventions disponibles).

Il conviendra donc de suivre de près la trajectoire financière des services, afin de pouvoir anticiper et corriger le tir si la trajectoire observée s'éloigne des prévisions.

Enfin, les simulations prospectives réalisées mettent en évidence la nécessité de prévoir une subvention d'équilibre sur l'eau potable à compter de 2021.

(b) ETAT DES LIEUX

Le diagnostic a mis en lumière la situation financière précaire des services de l'eau potable et de l'assainissement de la CA Sud. En particulier, les niveaux d'épargne nette et d'endettement sont à surveiller, en lien avec l'ambition du PPI sur 2018-2022.

(c) ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre à jour le modèle financier avec l'appui d'Espelia	3 jours de travail par les services	2018
Réaliser les simulations financières avec l'appui d'Espelia et identifier les leviers d'actions et leur impact		
Suivre les indicateurs financiers et ajuster la trajectoire financière	5 jours de travail/an par le Directeur Financier en coordination avec la DEA	Sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Appropriation du modèle financier par la CA Sud	2018
Suivi des indicateurs financiers et ajustement de la trajectoire financière	Chaque année sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Epargne nette : épargne brute (solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette), déduite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- Délai de désendettement : encours de la dette par rapport à l'épargne brute (solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette), en années.
- Subvention d'équilibre : montant de subvention d'équilibre versée au budget M49 en provenance du budget général, en k€/an

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette Eau	> 0	> 0	> 0	> 0	> 0	> 0
Durée de désendettement Eau	15 ans	-	-	< 15 ans	< 15 ans	< 15 ans
Subvention d'équilibre eau potable	0	0	0	< 55 k€	< 155 k€	< 345 k€
Epargne nette Assainissement	~ 0	> 0	> 0	> 0	> 0	> 0
Durée de désendettement Assainissement	18 ans	-	-	< 15 ans	< 15 ans	< 15 ans
Subvention d'équilibre assainissement	0	0	0	0	0	0

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable, action liée au renforcement des services dans leur capacité à suivre le PPI et la trajectoire financière des services

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite une coordination renforcée DEA/Direction financière (cf Action 4.4)
- Création de la commission d'élus qui assurera le rôle d'arbitrage et décision politique au plus près des responsables techniques et financiers

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.2. Action 2.2 - Mobiliser tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Le diagnostic a mis en lumière la situation financière précaire des services de l'eau potable et de l'assainissement de la CA Sud. Afin d'être en mesure de mener à bien le programme de travaux ambitieux adopté par les élus fin 2017 tout en assurant une situation financière saine des deux budgets, l'une des actions prioritaires identifiées est la mobilisation de tous les leviers disponibles pour accompagner le PPI (subventions, taux d'emprunt bonifié), leviers qui n'ont pas toujours été mis à profit de manière optimale par le passé.

Il sera donc important de pouvoir les mobiliser dans des délais les plus courts possible. Cela demande, côté CA Sud, une maîtrise des dossiers de demande de financement à monter et un suivi des conventions de financement, mais également, côté bailleurs de fonds, des délais de réponse aux dossiers de demandes aussi réduits que possible (en intégrant les contraintes liées aux procédures de validation propres à chaque financeur et en fonction de la complétude des dossiers) et de courts délais de versement des fonds une fois les dossiers acceptés.

Les simulations financières prospectives mettent également en évidence les besoins de subventions en provenance des partenaires : taux de subvention à hauteur de 50% ou 75% selon les opérations, en mobilisant un panel de financements (cf PPI en Annexe). Les recours aux subventions restent encadrés par les cadres d'intervention de chaque partenaire, sur la base du fonctionnement actuel et des connaissances des dispositifs en cours, et sous réserve des cadres d'intervention à venir.

(b) ETAT DES LIEUX

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CA Sud a recruté fin 2017 un référent administratif dédié, dont la mission première est d'assurer le montage et le suivi des dossiers de demande de subventions. Cette nouvelle arrivée doit permettre de placer la CA Sud en situation optimale afin de mobiliser l'ensemble des leviers de financement disponibles pour accompagner le PPI.

(c) ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre à jour les montants de subventions attendus dans le cadre du PPI	1 jour de travail par les services	2018
Mettre en place un tableau de suivi des demandes de financement (date de dépôt du dossier, date de réponse des financeurs, date d'envoi des compléments demandés, date de l'accord, date de signature)	1 jour de travail par les services	2018
Mettre en place un tableau de suivi des délais de versement dans le cadre des conventions en cours	1 jour de travail par les services	2018
Suivre et ajuster le tableau de suivi des dossiers de demande de financement et des délais de versement des fonds	10 jours de travail/an du cadre dédié	Sur la durée du contrat
Solliciter les prêts à taux bonifié de l'AFD dans la limite des plafonds disponibles et les aqua prêts de la Caisse des dépôts, et/ou toute autre source de financement selon les meilleures conditions de prêt proposées	5 jours de travail/an par les services	Chaque année sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Mise en place d'un tableau de suivi des dossiers de financement et d'un tableau de suivi des délais de versement des fonds	2018
Mise à jour et actualisation du tableau de suivi des dossiers de financements et du tableau de suivi des délais de versement des fonds	Sur la durée du contrat
Sollicitation des prêts à taux bonifié, des aqua prêts et globalement de toute autre source de financement selon les meilleures conditions de prêt proposées	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEUR DE PERFORMANCE

- Taux de mobilisation des emprunts préférentiels accordés par l'AFD (taux bonifié) et/ou la CDC (Aqua prêt) : montant d'emprunt obtenu / montant éligible, le montant éligible étant défini dans les offres proposées par chaque financeur
- Taux de mobilisation des fonds (pour chaque projet) : montant de subvention obtenu / montant de subvention éligible
- Taux de subvention mobilisé par opération: pour les opérations éligibles, taux de subvention mobilisé via un panel de financement
- Délai de signature des conventions de financement par financeur (pour chaque projet) : date de signature de la convention - date de dépôt du dossier considéré comme conforme
- Délai de versements des fonds suite aux demandes de décaissement pour les projets en cours par financeur (pour chaque projet) : date de réception des fonds – date de demande de décaissement

La Collectivité et les financeurs s'engagent à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de mobilisation de l'emprunt à taux bonifié	NC	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de mobilisation des fonds	NC (< 100%)	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de subvention mobilisé par opération	NC	≥ 50% (cf PPI en Annexe)	≥ 50% (cf PPI en Annexe)	≥ 50% (cf PPI en Annexe)	≥ 50% (cf PPI en Annexe)	≥ 50% (cf PPI en Annexe)
Délai de signature des conventions par financeur	NC	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois
Délai de versement des fonds par financeur suite aux requêtes de financement (projets en cours)	NC	< 15 jours	< 15 jours	< 15 jours	< 15 jours	< 15 jours

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable. Action conditionnant l'accès aux financements disponibles

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Facilitée par l'embauche fin 2017 d'un référent administratif à la DEA

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.3. Action 2.3 : Facturer et recouvrer l'ensemble des recettes annexes

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Dans les simulations financières, les recettes annexes représentent une part non négligeable des recettes du service, en particulier sur l'assainissement, avec les recettes de travaux de branchement neuf et les recettes de PFAC. La facturation et l'encaissement de ces recettes est nécessaire à la santé financière du service de l'assainissement de la CA Sud.

(b) ETAT DES LIEUX

Les recettes de PFAC du service sont actuellement très irrégulières.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre en place une procédure de recensement systématique des immeubles achevés + recensements des habitations achevées des années précédentes	Temps passé par les services de la DEA en lien avec le service d'urbanisme	Sur la durée du contrat
Mettre en place un tableau de suivi des demandes de raccordement à l'assainissement et de la facturation/encaissement de la PFAC	Temps passé par les services de la DEA	2019
Tenir à jour le tableau de suivi des raccordements et PFAC	Temps passé par les services de la DEA	Sur la durée du contrat
Mettre à jour régulièrement le fichier des raccordables non raccordés en lien avec le délégataire	Temps passé par les services de la DEA	Sur la durée du contrat
Voter une augmentation de la PFAC pour les constructions existantes se raccordant sous 2 ans : 200 € au lieu de 100 € à compter de 2021	Délibération à prévoir	2020

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Tenue à jour du tableau de suivi des raccordements et PFAC	Sur la durée du contrat
Tenue à jour du fichier des raccordables non raccordés	Sur la durée du contrat
Augmentation de la PFAC	A compter de 2021

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Délai moyen d'encaissement de la PFAC : date d'encaissement de la PFAC – date de réalisation du contrôle du branchement
- Recettes annuelles de PFAC : recettes annuelles du budget de l'assainissement au titre de la PFAC

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Délai moyen d'encaissement de la PFAC	NC	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois	< 3 mois
Recettes annuelles de PFAC (en k€/an)	220 k€/an en moyenne (très irrégulières)	> 420 k€/an	> 250 k€/an	> 370 k€/an	> 370 k€/an	> 370 k€/an

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable, des recettes supplémentaires sont à attendre de ces mesures, notamment du fait des projets d'extension d'assainissement prévus

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé des délégataires, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une coordination accrue entre les services de l'assainissement et de l'urbanisme ;
- La réalisation des travaux de branchements par la CA Sud (via sa Régie de travaux ou marché à Bon de commande) devrait donner plus de visibilité à la CA Sud sur les nouveaux raccordements.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.4. Action 2.4 : Poursuivre la lutte contre les impayés (y compris vols d'eau)

(a) ENJEUX IDENTIFIES

La santé financière des services, et notamment celui de l'eau potable, dépendra de sa capacité à réduire les impayés, et notamment les vols d'eau.

Il s'agit donc pour le délégataire, appuyé par une volonté politique forte, de mener une politique de recouvrement volontariste et de mettre fin aux vols d'eau qui pèsent sur la santé financière du service et donc indirectement sur la facture des autres usagers.

(b) ETAT DES LIEUX

Le délégataire estime entre 700 000 et 1 Mm3 le volume annuel de vols d'eau au Tampon, soit près de 10% des volumes vendus. Ils pèsent sur les recettes du service comme sur la performance hydraulique qui s'en trouve réduite.

Le taux d'impayés est quant à lui en baisse, même s'il reste encore perfectible (8% en 2016, 5% en 2017).

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Lutte contre le vol d'eau (***cf Action 1.4 : Améliorer la performance hydraulique)***		
Poursuite de l'incitation à la mensualisation	A la charge du délégataire	Sur la durée du contrat
Politique de recouvrement volontariste	Délégataire appuyé par une volonté politique forte	Sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Suivi renforcé du délégataire	Sur la durée du contrat
Appui politique à la lutte contre le vol d'eau et au processus de recouvrement	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Volumes de vol d'eau récupérés : volumes récupérés en m3, sur les 700 000 m3 estimés en 2017
- % d'abonnés mensualisés : nombre d'abonnés mensualisés / nombre total d'abonnés du service
- Taux d'impayés : indicateur réglementaire P 154.0 : http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P154.0

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes de vol d'eau récupérés	700 000 m3 de vol d'eau estimé	> 112 000 m3	> 280 000 m3	> 448 000 m3	> 560 000 m3	> 560 000 m3
% d'abonnés mensualisés	17%	> 19%	> 21%	> 23%	> 25%	> 25%

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	5%	< 5%	< 4%	< 4%	< 3%	< 3%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Sans objet (coût nul pour la Collectivité en dehors du temps consacré au suivi du délégataire)

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable : perspectives de recettes supplémentaires pour le service

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé du délégataire, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ses obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités au délégataire et des sanctions aux abonnés fraudeurs
- Néanmoins, les dispositions de l'avenant 3 du contrat de DSP de l'eau potable qui permettent au délégataire de ne plus être exposé au risque impayés réduisent l'incitation pour le délégataire à lutter de manière proactive contre les impayés

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.5. Action 2.5 - Réviser la contribution des gros consommateurs

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Le tarif préférentiel appliqué aux gros consommateurs, qui impacte mécaniquement à la hausse le tarif des autres consommateurs, pose une question d'équité vis-à-vis des familles nombreuses précaires et de durabilité environnementale dans un contexte de pression sur les ressources en eau. La question se pose d'autant plus avec la perspective de la construction des usines de potabilisation, qui permettront à un coût non négligeable de produire une eau de très bonne qualité dont la pertinence d'utilisation pour certains usages peut être questionnée (exemple : usage agricole).

Si à terme, tous les usagers consommant plus de 600 m3/an demandent à bénéficier du tarif préférentiel, cela représenterait potentiellement une baisse des recettes de 750 k€/an pour la CA Sud, soit 11% des recettes totales.

La maîtrise du nombre de gros consommateurs est donc un sujet essentiel pour le service. Elle ne sera possible qu'avec le concours du délégataire, notamment via la tenue d'un fichier des abonnés plus détaillé et à jour.

(b) ETAT DES LIEUX

Une hausse très importante du nombre d'abonnés gros consommateurs et des volumes consommés a été constatée entre 2014 et 2017, pour atteindre 400 abonnés environ, qui consomment environ 1 Mm3/an, soit 10% des volumes vendus. L'évolution semble se stabiliser en 2018.

De fait, la définition actuelle de l'éligibilité au tarif « gros consommateurs » est plutôt floue, et l'analyse du fichier des abonnés de l'exploitant semble confirmer que le tarif s'applique aux différents profils d'usagers (agriculteurs, industriels, commerces, équipements publics et municipaux) de manière hétérogène dans les différentes communes du territoire.

En particulier, la définition de la catégorie « Industriels et autres que domestiques et agricoles », qui bénéficie d'un tarif à 0,70 €/m3, n'est pas suffisamment claire, concernant notamment ce que recouvrent les usages « autres que domestiques et agricoles ».

Le manque à gagner pour la CA Sud lié à ces tarifs préférentiels représente environ 1,2 M€/an en 2018, soit 19% des recettes totales (11% pour les agricoles, soit 700 k€/an, et 8% pour les autres gros consommateurs, soit 500 k€/an).

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Tenir à jour un fichier des gros consommateurs détaillé, indiquant de manière précise le profil de l'usager (agricole, industriel, commerçant, autre)	A la charge du délégataire	Sur la durée du contrat
Définir une description plus restrictive de la catégorie « Industriels et autres que domestiques et agricoles », afin de se limiter aux « Industriels », en se référant aux codes d'activité INSEE.	Délibération à prendre	De manière provisoire en attente de la refonte du tarif
Encadrer de manière stricte les conditions d'éligibilité au tarif gros consommateur, afin de stopper la hausse du nombre d'abonnés concernés	Temps passé par les services de la DEA	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Réaliser une étude plus fine du profil des gros consommateurs et proposer une tarification adaptée. Réfléchir à une substitution du dispositif actuel par un dispositif d'aides économiques en faveur des agriculteurs privés d'accès à l'eau agricole.	A réaliser par les services de la DEA avec l'appui du délégataire	2019
Prendre une délibération relative à une nouvelle tarification applicable aux gros consommateurs	A réaliser par les services de la CA Sud	2020

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Délibération provisoire de description plus restrictive de la catégorie « Industriels et autres que domestiques et agricoles »	2019
Finalisation de l'étude gros consommateurs	2019
Délibération relative à une nouvelle tarification	2020

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre de gros consommateurs : nombre d'abonnés disposant d'une convention « gros consommateurs » et bénéficiant d'un tarif préférentiel
- Part des volumes relevant d'un tarif préférentiel gros consommateurs : volumes facturés au tarif gros consommateurs / volume total facturé par le service

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de gros consommateurs	400	< 400	< 400	< 400	< 400	< 400
Part des volumes relevant d'un tarif préférentiel gros consommateurs :	10%	< 10%	< 10%	< 10%	< 10%	< 10%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget annexe eau potable

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable, des recettes supplémentaires sont à attendre de ces mesures

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Sujet politiquement sensible
- Nécessite un suivi renforcé du délégataire, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ses obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.6. Action 2.6 - Maitriser les charges des services et la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement à l'assainissement collectif

(a) ENJEUX IDENTIFIES

La CA Sud a fait le double choix de mettre en œuvre une politique d'incitation à l'assainissement collectif, et de faire réaliser certains travaux en Régie, notamment certains branchements neufs de l'eau potable et de l'assainissement. Dans la prospective financière, la mise en place de la Régie de travaux a été intégrée en section d'investissement, à 50/50 sur l'eau et l'assainissement, avec des charges estimées à environ 420 k€/an. Ces charges incluent 120 k€/an liés au renforcement de l'équipe (recrutement d'1 cadre et d'1 ouvrier).

L'équilibre prévisionnel de la Régie s'appuie sur une hypothèse de 420 branchements neufs réalisés par an, dont 300 branchements assainissement et 120 branchements eau potable, générant une recette de 330 k€/an en fonctionnement. L'hypothèse prospective repose donc sur un déficit d'exploitation de la Régie de travaux contenu à 27%, en lien avec la politique d'incitation au raccordement menée par la Collectivité. Il conviendra de rester vigilant de manière à assurer le fonctionnement opérationnel et l'équilibre financier de cette Régie de travaux.

De la même manière, il conviendra de suivre et de maîtriser le déficit lié à la réalisation de branchements neufs de l'assainissement à prix préférentiel via un marché à bon de commande.

Ainsi, la trajectoire financière de la politique d'incitation au raccordement à l'assainissement collectif doit être suivie de manière attentive afin d'éviter qu'elle ne vienne menacer la santé financière du service de l'assainissement.

(b) ETAT DES LIEUX

La CA Sud, confrontée au mécontentement des usagers raccordables non raccordés qui se voient facturer la redevance de l'assainissement collectif, et, dans un souci de protection du milieu naturel, afin d'accélérer le raccordement des usagers à la nouvelle STEP de Saint Joseph actuellement en forte sous-charge, a adopté une mesure incitative au raccordement effectif, applicable au 1er janvier 2018 (cf Action 1.5)

Ainsi, la CA Sud participe au financement du raccordement des raccordables non raccordés, en réalisant en direct via sa Régie de travaux ou en faisant réaliser via un marché à bon de commande, les travaux de branchement à un montant forfaitaire de 500 €/branchement, quel que soit le coût réel de réalisation du branchement.

En outre, la PFAC a été abaissée à 100 € au lieu de 600 € pour les constructions existantes, si le raccordement est réalisé sous 2 ans après notification au propriétaire de la présence d'1 réseau (1200 € après expiration du délai de 2 ans)

Ce dispositif implique des charges pour la CA Sud (à minima 1 M€/an), qui ne seront que partiellement compensées par des recettes de PFAC.

La réalisation de ces travaux de branchements est l'occasion de mobiliser l'équipe travaux de 7 agents du service de l'eau potable de la CA Sud, qui se trouve au « chômage technique » en l'absence de matériel et d'engins de chantier (en cours de commande), et d'encadrement (2 recrutements en cours, dont 1 cadre et 1 ouvrier).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Recruter 2 agents supplémentaires (1 cadre + 1 ouvrier)	Temps passé par le service RH et la DEA	2019
Commander le matériel et les engins de chantier	Temps passé par le service Marchés Publics et la DEA	2018
Lancer les travaux de branchements en Régie	Hypothèse de 2 branchements par jour réalisés en moyenne	Début 2019
Suivre l'équilibre financier de la Régie de travaux : tenue à jour à fréquence annuelle d'un tableau de suivi spécifique des charges et recettes de la Régie de travaux	Temps passé par le responsable de la Régie de travaux et le directeur financier de la CA Sud	Sur la durée du contrat
Suivre l'équilibre financier des marchés à BC de réalisation des branchements neufs	Temps passé par les services de la DEA et le directeur financier de la CA Sud	Sur la durée du contrat
Voter une augmentation du prix du branchement neuf assainissement facturé à l'abonné : 700 €/branchement à compter de 2019 puis 1000€/branchement à compter de 2021	Délibération à prévoir	2018 puis 2020

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Arrivée des 2 nouveaux agents (1 cadre + 1 ouvrier)	2019
Arrivée du matériel et des engins de chantier	2018
Réalisation des 1ers travaux de branchement en Régie	Début 2019
Mise à jour annuelle du tableau de suivi financier de la Régie de travaux et des marchés à bon de commande de réalisation des branchements neufs	Sur la durée du contrat
Augmentation progressive du coût du branchement neuf facturé à l'abonné	2019 puis 2021

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre de branchements neufs réalisés par la Régie : nombre de branchements neufs eau et assainissement réalisés par an par la Régie
- Déficit de la Régie de travaux (en %): (charges de fonctionnement de la Régie - recettes des travaux) / recettes des travaux
- Déficit des marchés à BC de réalisation des branchements neufs assainissement (en %): (montant facturé des marchés de travaux- recettes des travaux) / recettes des travaux

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de branchements neufs réalisés par la Régie	-	> 420	> 420	> 420	> 420	> 420
Déficit de la Régie de travaux	-	< 30%	< 30%	< 30%	< 30%	< 30%

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Déficit des marchés à BC de réalisation des branchements neufs assainissement	-	< 50%	< 50%	< 50%	< 50%	< 50%

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Nécessaire à l'équilibre financier des services, en particulier celui de l'assainissement

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite une organisation opérationnelle efficiente de la Régie de travaux

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.2.7. Action 2.7 - Anticiper la prochaine période d'exploitation afin de gagner des marges de manœuvre sur les contrats de DSP

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Les 2 contrats de DSP arrivent à échéance en 2022 (30 juin pour l'eau potable et 31 décembre pour l'assainissement).

Il convient d'anticiper cette future période d'exploitation au maximum, afin de ménager le temps suffisant pour le choix du mode de gestion le plus pertinent pour le territoire (DSP ou Régie, ou autre montage innovant tel que SEMOP). Il s'agira notamment de définir un projet de service et de cadrer les besoins sur le long terme, afin d'éviter, en cas de poursuite en DSP, des avenants récurrents dès le démarrage des contrats, qui perturbent fortement le suivi contractuel et font perdre à la Collectivité les avantages de la mise en concurrence initiale.

L'enjeu de la maîtrise des tarifs sera particulièrement central, dans un contexte d'intégration de nombreux nouveaux ouvrages qui généreront des charges d'exploitation additionnelles importantes (unités de potabilisation sur l'eau potable).

Afin de préparer cette future période d'exploitation de manière sereine, il conviendra de se ménager un délai d'au moins 1,5 années avant l'arrivée à échéance des contrats, soit un démarrage des réflexions fin 2020 au plus tard.

(b) ETAT DES LIEUX

Le contrat actuel de l'eau potable a été revu de fond en comble après seulement 3,5 années de contrat, ce qui complique d'autant son suivi. Les avenants (avenant 3 notamment) ont été l'occasion pour le délégataire d'introduire de nombreuses clauses qui lui sont largement favorables et minimisent très fortement le risque.

Le contrat actuel de l'assainissement est identifié comme excédentaire (15% de marge estimée), mais 10 à 15% des recettes annuelles proviennent de la part délégataire facturée aux raccordables non raccordés, qui reviennent à tort au délégataire.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Lancer une mission d'audit de sortie des contrats, de réflexion sur le futur mode de gestion et de préparation de la future période d'exploitation	Temps passé par les services de la DEA Recrutement d'un AMO à prévoir	Automne 2020
Choisir le mode de gestion des services et les principales caractéristiques des futurs contrats le cas échéant	Temps passé par les services de la CA Sud et les élus, avec appui d'un AMO	Juin 2021
Mettre en œuvre le futur mode de gestion (procédures d'externalisation ou préparation au retour en Régie)	Temps passé par les services de la CA Sud et les élus, avec appui d'un AMO	Juillet 2021 à juin 2022

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Rédaction du cahier des charges et lancement de la procédure de recrutement d'un AMO	Septembre 2020
Choix du mode de gestion	Juin 2021

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Réalisations	Délai
Mise en œuvre du futur mode de gestion	Nouveau mode de gestion opérationnel au 1er juillet 2022

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre d'avenants signés depuis le démarrage des contrats de DSP (pour chaque contrat) : nombre d'avenants signés depuis le démarrage du contrat

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'avenants signés sur le contrat de l'eau potable	4	≤ 5	≤ 5	≤ 5	≤ 5	0
Nombre d'avenants signés sur le contrat de l'assainissement	4	≤ 2	≤ 2	≤ 2	≤ 2	0

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement
- Subventions

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable, action nécessaire à la maitrise des tarifs en lien avec l'évolution des infrastructures à exploiter (usines de potabilisation notamment)

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite le recrutement d'un AMO en appui

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.3. Axe n°3 : Améliorer la relation abonnés

7.3.1. Action 3.1 - Améliorer la gestion clientèle et la communication à destination des usagers

(a) Enjeux identifies

Un enjeu fort d'amélioration de la communication à destination des abonnés est identifié, afin de les sensibiliser au fait que l'autorité compétente est la CA Sud et non les communes, ainsi que sur les facteurs explicatifs des évolutions du prix de l'eau et de l'assainissement (« pourquoi est-ce qu'on paie l'eau ? »).

Des attentes fortes sont également exprimées en matière d'amélioration de la gestion clientèle (délais de réponse, formation des agents clientèle, mise en place d'une FAQ).

(b) Etat des lieux

La gestion clientèle assurée par le délégataire apparait comme étant perfectible. Le taux de réclamations écrites est en forte baisse entre 2015 et 2017, mais reste supérieur aux bonnes pratiques. Les principaux motifs de réclamations (par ordre décroissant d'importance) sont le tarif (montant de facture), les erreurs de relève, et la qualité de l'eau (nombre de réclamations en augmentation).

(c) Liste des activites a mettre en œuvre

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Concevoir un dépliant annuel d'information des abonnés joint à la facture d'eau	Conception par la DEA et le service communication de la CA Sud, avec l'appui des délégataires ou d'un prestataire le cas échéant (coût estimé à 3 k€ environ) Envoi avec la facture + mise en ligne sur son site par le délégataire	Sur la durée du contrat
Mettre en place une FAQ à destination des abonnés à l'eau potable, à l'assainissement collectif, semi-collectif et non collectif	Développement de la FAQ par un prestataire : 10 k€ Mise en ligne sur le site de la CA Sud et/ou des délégataires (Sudeau/Runeo)	2019
Assurer la formation « clientèle » de l'agent d'accueil au siège de la DEA	Temps à passer en formation par l'agent concerné (2 jours estimés)	2019
S'assurer que les délégataires mettent à disposition des usagers des agents clientèle suffisamment formés	Temps à passer par la DEA dans le suivi des délégataires	Sur la durée du contrat

(d) Indicateurs structurels

Réalisations	Délai
Communication annuelle jointe à la facture d'eau	Sur la durée du contrat
Mise en place d'une FAQ à destination des abonnés	2019
Présence d'un accueil clientèle formé dans les locaux de la CA Sud	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Taux de réclamations eau potable (indicateur réglementaire P155.1, en ‰) : nombre de réclamations eau potable / nombre total d'abonnés x 1000
- Taux de réclamations assainissement (indicateur réglementaire P258.1, en ‰) : nombre de réclamations assainissement / nombre total d'abonnés x 1000

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de réclamations eau potable	5 ‰	< 4 ‰	< 3 ‰	< 2 ‰	< 2 ‰	< 2 ‰
Taux de réclamations assainissement	7 ‰	< 5 ‰	< 3 ‰	< 2 ‰	< 2 ‰	< 2 ‰

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable : coût faible, la qualité de la gestion clientèle relève avant tout de la responsabilité des délégataires

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite un suivi renforcé des délégataires, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs obligations contractuelles (cf Action 4.1) et une volonté politique d'application des pénalités
- Néanmoins, l'ensemble des pénalités associées aux engagements clientèle du délégataire de l'eau potable (engagements de délai en Pièce 10 Partie A4 p.7 du contrat, création de dépliant envoyé 2 fois par an avec les factures, réalisation d'un film pédagogique) ont été abrogées dans le cadre de l'avenant 3.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.3.2. Action 3.2 - Mettre en place une Commission des Usagers

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Il s'agit d'associer les usagers à une co-construction d'un projet de service. En ce sens, l'objectif n'est pas simplement de faire remonter les doléances, ce qui est déjà réalisé via les actuelles «commissions de quartier» gérées par les communes.

(b) ETAT DES LIEUX

Les services font face à des incompréhensions exprimées par les usagers, en lien notamment avec l'évolution du prix de l'eau, la qualité de l'eau, la facturation du service aux raccordables non raccordés.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre en place une Commission des usagers de l'eau potable et de l'assainissement	Services de la CA Sud en lien avec la CCSPL	2019
Organiser des réunions semestrielles de la Commission des usagers	Organisation par les services de la CA Sud	Sur la durée du contrat
Organiser la concertation de la Commission des usagers dans le cadre de l'élaboration du projet de service de la future période d'exploitation	A inclure dans le cahier des charges de la mission d'AMO relative à la préparation de la future période d'exploitation (cf Action 2.7)	1er semestre 2021

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Organisation de réunions semestrielles de la Commission des Usagers	Sur la durée du contrat
Organisation de 2 réunions de co-construction du futur projet de service avec la Commission des usagers	2021

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Sans objet

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Coût faible

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Simple

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.3.3. Action 3.3 - Harmoniser les grilles tarifaires dans le cadre de la prochaine période d'exploitation

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Il s'agit de prévoir, lors de la préparation de la future période d'exploitation, une harmonisation des grilles tarifaires de l'eau et de l'assainissement, de la part délégataire et de la part collectivité, de l'assainissement collectif et semi collectif.

Il s'agit d'un point essentiel afin que la facture des usagers gagne en cohérence et en lisibilité.

(b) ETAT DES LIEUX

La grille tarifaire actuelle manque de lisibilité, avec 4 tranches semestrielles de consommation sur l'eau et l'assainissement, mais des paliers de tranche différents entre l'eau potable et l'assainissement, différents sur les parts Délégataire et Collectivité, différents sur les parts Collectivité de l'assainissement collectif et semi-collectif.

Cette situation rend la facture des abonnés d'une complexité extrême.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Travailler à l'harmonisation des grilles tarifaires de l'eau et de l'assainissement, de la part délégataire et collectivité, de l'assainissement collectif et semi-collectif	A inclure dans le cahier des charges de la mission d'AMO relative à la préparation de la future période d'exploitation (cf Action 2.7) Implication de la Commission d'élus comme pilotage politique sur le sujet	Automne 2020
Mettre en œuvre les grilles tarifaires harmonisées	Délibérations à prendre par les élus	A l'entrée en vigueur de la future période d'exploitation (1er juillet 2022 sur l'eau et 1er janvier 2023 sur l'assainissement)

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Application effective des grilles tarifaires harmonisées de l'eau potable	1er juillet 2022
Application effective des grilles tarifaires harmonisées de l'assainissement	1er janvier 2023

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sans objet.

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement
- Subventions

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Favorable : coût très faible, action nécessaire pour donner aux abonnés une visibilité suffisante sur leur facture

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite le recrutement d'un AMO en appui (cf Action 2.7)
- Volonté politique d'harmoniser les grilles

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.4. Axe n°4 : Améliorer la gouvernance et l'organisation des services

7.4.1. Action 4.1 - Renforcer le suivi des délégataires

(a) Enjeux identifies

Le renforcement du suivi des délégataires est identifié comme essentiel au regard du rôle primordial à jouer par les délégataires dans l'atteinte de certains des objectifs stratégiques des services d'eau et d'assainissement de la Collectivité. En effet, les délégataires sont en première ligne sur de nombreuses thématiques, telles que l'amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale, l'amélioration de la performance hydraulique, la lutte contre les vols d'eau, la lutte contre les eaux claires parasites, la gestion clientèle et le recouvrement des redevances, etc...Ainsi, un suivi renforcé des délégataires est nécessaire à l'atteinte des objectifs des actions

1.1 - Améliorer la connaissance patrimoniale (eau potable et assainissement),

1.2 - Améliorer la performance hydraulique,

1.7 - Réhabiliter et mieux suivre les installations d'assainissement semi-collectif,

1.8 - Améliorer le fonctionnement du réseau de collecte

2.3 - Facturer et recouvrer l'ensemble des recettes annexes

2.4 - Poursuivre la lutte contre les impayés (y compris vols d'eau)

2.5 - Réviser la contribution des gros consommateurs

3.1 - Améliorer la gestion clientèle et la communication à destination des usagers.

(b) Etat des lieux

Un contrôle assidu des contrats de DSP est réalisé par les services de la DEA. Toutefois, les services se heurtent à un manque de transparence dans la gestion des services par les délégataires, avec des difficultés importantes pour la Collectivité à obtenir les documents et informations dont elle a besoin et à faire appliquer les engagements prévus aux contrats.

Ainsi, les différents audits réalisés depuis le démarrage des contrats ont mis en évidence de nombreux engagements contractuels non respectés par les délégataires, sans que les pénalités correspondantes ne soient appliquées. Par ailleurs, les services font état de reversements de surtaxe non satisfaisants, en matière de délais et de justificatifs apportés.

(c) Liste des activites a mettre en œuvre

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre au point avec le délégataire de l'eau potable des modalités de reversement des surtaxes eau potable et assainissement (définition d'un calendrier annuel de reversement et du contenu des justificatifs à fournir)	Une réunion à prévoir par les services de la CA Sud avec le délégataire	2019
Suivre le respect des engagements contractuels et appliquer les pénalités éventuelles	Suivi par les services de la DEA (temps passé estimé à environ 0,3 ETP), application des pénalités par les élus	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Assurer un suivi financier renforcé des contrats de DSP (compte de renouvellement, contrôle des produits, reversements de surtaxe, actualisation des prix, compte impayés, etc…)	Au vu de la complexité du suivi, prévoir le recrutement d'un prestataire en appui sur le suivi financier des contrats (coût estimé à 15 k€/an environ)	2019

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Définition d'un calendrier annuel précis de reversement des surtaxes et du contenu des notes justificatives à fournir par le délégataire	2019
Suivi du respect des engagements contractuels et application des pénalités éventuelles	Sur la durée du contrat
Recrutement d'un prestataire en appui du suivi financier des contrats	2019

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Application des pénalités prévues par les contrats de DSP : Oui/Non

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Application des pénalités prévues par le contrat d'eau potable	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Application des pénalités prévues par le contrat d'assainissement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable : coût limité, action essentielle à l'atteinte des objectifs stratégiques par les services

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite une volonté politique forte
- Appui nécessaire d'un prestataire externe sur le suivi financier

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.4.2. Action 4.2 - Faire vivre un véritable service communautaire et s'accorder sur des orientations politiques claires et stables dans le temps

(a) ENJEUX IDENTIFIES

L'absence d'une véritable vision communautaire des services de l'eau et de l'assainissement pèse sur l'efficience des services et obère la capacité de la collectivité à atteindre ses objectifs stratégiques.

Plusieurs leviers ont été identifiés afin de parvenir à faire vivre un véritable service communautaire, fixant des orientations politiques claires et stables dans le temps. Le premier consiste en la mise en place d'une Commission Eau et Assainissement composée d'élus de chaque commune, dont le rôle sera d'insuffler une vision communautaire et non communale des services, et de garantir le respect du PPI adopté par tous.

Dans le fonctionnement quotidien des équipes, des réunions d'équipe plus fréquentes ainsi qu'une révision de l'organigramme de la DEA semblent nécessaires.

(b) ETAT DES LIEUX

Malgré le transfert des compétences eau et assainissement qui remonte à 2010, les services de l'eau et de l'assainissement de la CA Sud ont tendance à fonctionner plus comme une juxtaposition de services communaux que comme de véritables services communautaires.

Ainsi, les programmes de travaux sont définis par commune, et le suivi des travaux et les relations avec les délégataires souvent directement gérés par les élus municipaux, pour leur commune exclusivement. Cela entraîne pour les services d'eau et d'assainissement un manque de visibilité et d'orientations politiques claires et stables dans le temps, générateurs de désorganisation et de perte de temps.

La mutualisation des équipes reste limitée, dans la mesure où beaucoup d'agents continuent à travailler exclusivement dans leur commune d'origine.

Le pilotage des services et la gestion des congés et astreintes sont contraints par l'organigramme de la CA Sud, qui prévoit que les agents de la DEA postés dans les agences de proximité communales (Saint Joseph, Saint Philippe, Entre Deux) sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable du pôle de proximité et non sous celle du Directeur de la DEA.

L'harmonisation des procédures et des pratiques reste difficile, avec très peu de réunions d'équipe organisées.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Mettre en place d'une Commission Eau et Assainissement, co-présidée par les VP Eau et Assainissement	Délibération à prévoir	2018
Organiser des réunions trimestrielles de la Commission Eau et Assainissement, avec à l'ordre du jour : suivi de l'avancement et mise à jour des PPI eau et assainissement, suivi des délégataires, suivi de la trajectoire financière des services, etc…	Organisation et préparation des réunions coordonnées par DGS/DGST/Directeur DEA/Directeur financier	Sur la durée du contrat
Réviser l'organigramme de la CA Sud afin de faciliter le pilotage de la DEA	Délibération à prévoir	2018
Mettre en place des réunions d'équipe thématiques à fréquence régulière : - réunion mensuelle de la Régie SPANC	Organisation et préparation des réunions coordonnées par les Directeurs concernés (Directeur	Sur la durée du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

- réunion mensuelle de la Régie de travaux - réunion mensuelle de suivi de l'avancement des études et travaux (équipe des chargés d'opération + référent administratif)	SPANC, Directeur Régie de travaux, Directeur DEA)	

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai
Mise en place de la Commission Eau et Assainissement	2018
Tenue des réunions de la Commission Eau et Assainissement à fréquence trimestrielle	Sur la durée du contrat
Tenue des réunions d'équipe au sein de la DEA	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Sans objet

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Coût faible, action essentielle à l'atteinte des objectifs stratégiques par les services

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Nécessite une volonté politique forte

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.4.3. Action 4.3 - Renforcer et outiller les équipes de la DEA

(a) Enjeux identifies

Certaines actions identifiées dans l'axe n°1 « Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement » ne pourront être menées à bien sans un renfort des équipes de la DEA. En particulier, absorber le PPI ambitieux prévu pour 2017-2022 (20 M€/an, contre 12 M€/an en moyenne sur 2011-2016) nécessite de renforcer l'équipe des chargés d'opérations. De même, le développement des contrôles périodiques de l'assainissement non collectif (à minima 3000 contrôles par an supplémentaires à réaliser, contre moins de 2000 contrôles réalisés par an actuellement) ne pourra se faire qu'avec un renforcement de la Régie SPANC en moyens humains et matériels.

(b) État des lieux

Au cours des dernières années, le service a connu 3 départs en 2014, avec comme conséquence de ces moyens humains moindres un ralentissement conséquent du rythme de travaux en 2015 et 2016.

Le service s'est à nouveau renforcé à compter de 2017, ce qui a permis de retrouver un rythme soutenu de travaux, avec également un soutien administratif en complément via un recrutement supplémentaire fin 2017.

L'équipe des chargés d'opérations de la DEA, en charge du suivi des études et travaux, compte actuellement 4 agents, ce qui est néanmoins insuffisant au vu de l'ambition du programme de travaux adopté.

Le SPANC quant à lui dispose pour son fonctionnement de 10 agents (1 responsable, 3 agents administratifs et 6 techniciens). Il est insuffisamment staffé, structuré et outillé au vu de la taille du service.

(c) Liste des activites a mettre en œuvre

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Recruter un chargé d'opérations en renfort au sein de la DEA	Temps passé par le service RH et la DEA	2019
Acquérir un logiciel de gestion des contrôles du SPANC	Temps passé par le service Achats et la DEA	2019
Former l'équipe SPANC à l'utilisation du logiciel	2 jours de formation	2019
Recruter 3 techniciens en renfort de la Régie SPANC pour la mise en œuvre des contrôles périodiques	Temps passé par le service RH et la DEA	2019

(d) Indicateurs structurels

Réalisations	Délai
Arrivée du nouveau chargé d'opérations à la DEA	2019
Formation de l'équipe SPANC à l'utilisation du logiciel de gestion des contrôles	2019
Arrivée des 3 techniciens à la Régie SPANC	2019

(e) Indicateurs de performance

- Volume de travaux moyen réalisé par l'équipe de chargés d'opération : montant annuel de travaux réalisés par l'équipe / nombre d'ETP de chargés d'opération présents
- Nombre moyen de contrôles SPANC réalisés par la Régie SPANC : nombre de contrôles réalisés dans l'année par l'équipe / nombre d'ETP techniciens du service SPANC

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Volume de travaux moyen réalisé par l'équipe de chargés d'opération	~ 4 M€/an/ETP	> 4 M€/an/ETP	> 4 M€/an/ETP	> 4 M€/an/ETP	> 4 M€/an/ETP	> 4 M€/an/ETP
Nombre moyen de contrôles SPANC réalisés par la Régie SPANC	~ 300 contrôles/ETP	> 450 contrôles/ETP	> 600 contrôles/ETP	> 600 contrôles/ETP	> 600 contrôles/ETP	> 600 contrôles/ETP

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budgets annexes eau potable, assainissement collectif et ANC

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Coût important, mais action nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par la Collectivité (notamment ambition du PPI)

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Charges additionnelles en personnel intégrées dans les prospectives financières réalisées

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

7.4.4. Action 4.4 - Fluidifier/ simplifier/ accélérer les échanges et les processus de validation inter-services et mieux anticiper la préparation budgétaire et le lancement des marchés de travaux

(a) ENJEUX IDENTIFIES

Afin de réussir la mise en œuvre effective de son PPI très ambitieux, il convient pour la CA Sud de fluidifier et accélérer les échanges et les processus de validation inter services, de mieux anticiper la préparation budgétaire et le lancement des marchés de travaux, et d'identifier et solutionner chaque goulot d'étranglement.

(b) ETAT DES LIEUX

L'eau et l'assainissement mobilisent très fortement les services financier et commande publique de la CA Sud. Ainsi, le service financier y consacre 1,2 ETP, dont 20% du Directeur Financier et 1 agent à temps plein dédié au mandatement. Le service Commande Publique, constitué de 4 agents et 1 assistante, consacre 60 à 70% de son temps aux services de l'eau et de l'assainissement.

Les principaux points de blocage identifiés concernent des délais de paiement élevés du fait de circuits de validation trop longs, un manque de communication entre les opérationnels et les services support, et un manque d'anticipation dans le lancement et la gestion des marchés.

Le service commande publique de la CA Sud, qui a connu des difficultés ces dernières années en matière de moyens humains, a vu récemment son équipe étoffée et stabilisée, et a élaboré en 2018 un nouveau guide de procédures internes, permettant d'être plus efficient dans le lancement et le suivi des marchés.

(c) LISTE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Moyens humains, matériels et coût de mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
Renforcer les délégations des Vice-Présidents (signature, Bons de commandes, mandats)	Délibération à prévoir	2018
Mettre en œuvre la dématérialisation (demandes de congés, courrier, logiciel de gestion et suivi des marchés)	Déploiement en cours, à finaliser par les services de la CA Sud	2018
Finaliser le guide de procédures internes « Commande Publique »	A finaliser par le service Commande Publique	2018
Etudier les besoins de renforcement en moyens humains des services support	A étudier par les services de la CA Sud	Après la mise en œuvre de la démat et du guide de procédures (2019)
Instaurer des réunions trimestrielles de suivi d'avancement du PPI, en présence des élus (Commission Eau et Assainissement) et des services (DEA / Finances / Commande Publique)	Temps passé par les services	Sur la durée du contrat
Instaurer une réunion annuelle d'élaboration du budget et de programmation des travaux, associant DEA / Finances / Commande Publique	Temps passé par les services	Sur la durée du contrat

(d) INDICATEURS STRUCTURELS

Réalisations	Délai

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

Réalisations	Délai
Délégations des VP renforcées	2018
Dématérialisation du courrier, des demandes de congés et de la gestion des marchés effective	2018
Guide de procédures internes « Commande Publique » finalisé et communiqué à l'ensemble des équipes	2018
Etude des besoins de renforcement en moyens humains des services support et recrutement si nécessaire	2019
Tenue des réunions trimestrielles inter-services de suivi d'avancement du PPI	Sur la durée du contrat
Tenue des réunions annuelles inter-services d'élaboration du budget et de programmation des travaux	Sur la durée du contrat

(e) INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Délai moyen de validation/signature des documents : date de retour signé du document aux services - date d'envoi à la signature par les services
- Délai moyen de publication des marchés : date de publication du marché - date d'envoi du dossier par les services techniques
- Délai moyen de paiement : date de paiement de la facture - date de réception de la facture

La Collectivité s'engage à respecter les objectifs suivants :

Indicateur	Situation actuelle	2019	2020	2021	2022	2023
Délai moyen de validation/signature des documents	15 jours à 1 mois	< 1 semaine	< 1 semaine	< 1 semaine	< 1 semaine	< 1 semaine
Délai moyen de publication des marchés	6 mois	< 2 mois	< 1 mois	< 1 mois	< 1 mois	< 1 mois
Délai moyen de paiement	45 jours	< 30 jours	< 30 jours	< 30 jours	< 30 jours	< 30 jours

(f) FINANCEMENT DE L'ACTION

- Budget général CA Sud
- Budgets annexes eau potable et assainissement

(g) RAPPORT COUT/BENEFICE

- Très favorable : coût faible, et action nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par la Collectivité (notamment ambition du PPI)

(h) FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Simple

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

8. ANNEXES

8.1. PPI 2018-2022 eau potable

Bénéficiaires (communes / CASUD	Catégorie de dépenses	Répartition des dépenses					Total dépenses 2018-2022	% de subvention	Remarques
		2018	2019	2020	2021	2022			
Le Tampon	Sécurisation Edgard Avril	3 800 000,00	6 153 917,05				9 953 917,05	20%	Montant travaux revu à la hausse (10,8 M€HT) et décalé en 2018-19. 2 M€ subv OE obtenues, soit 20%
Le Tampon	Sécurisation Câble Bras de la plaine	165 000,00					165 000,00	0%	
Le Tampon	Sécurisation Reihac				580 000,00	1 000 000,00	1 580 000,00	50%	
Le Tampon	2 Réservoirs (AB Louvain / Leveneur)	2 500 000,00	750 000,00				3 250 000,00	40%	6,5 M€ de travaux, dont 50% payés par Syndicat Hirondelles, subv FEI 40%
Le Tampon	Potabilisation Leveneur		650 000,00	6 500 000,00	1 950 000,00		9 100 000,00	75%	14 M€ de travaux, décalés sur 2019-21, dont 35% payés par Syndicat Hirondelles
Le Tampon	Potabilisation Payet Go		420 000,00	1 890 000,00	1 890 000,00		4 200 000,00	75%	
Le Tampon	Refoulement ligne 400 / Epidor	1 000 000,00					1 000 000,00	0%	terminé
Le Tampon	AEP EU 2012	323 300,00	207 500,00				530 800,00	25%	75% déjà réalisé sans subv. 25% attendus de l'OE sur les 25% de travaux restant
Le Tampon	AEP EU 2013		350 350,00	350 350,00			700 700,00	50%	
Le Tampon	Modernisation AEP EU 2018				1 700 000,00	1 700 000,00	3 400 000,00	50%	
Le Tampon	MABC - AEP	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 226 420,00	2 226 420,00	7 452 840,00	0%	pas de modification. marché à BC, pas de subv

Bénéficiaires	Catégorie de	Répartition des dépenses					Total	% de	Remarques
Le Tampon	Réseau Pota Leveneur			3 000 000,00			3 000 000,00	50%	6 M€ de travaux, dont 50% payés par Syndicat Hirondelles
Entre Deux	Réservoir Eli Hoareau	100 000,00	230 330,00				330 330,00	0%	
Entre Deux	Potabilisation Songes	200 000,00	2 000 000,00				2 200 000,00	76%	Travaux revus à la hausse (2,2 M€HT), subv obtenus OE/CPER/Contrat Ruralité
Entre Deux	Potabilisation Argamasse	200 000,00					200 000,00	63%	Subv OE/Etat attendue (unité < 5000 hab, instruction ARS)
Entre Deux	AEP Pente Orange / Pota Songe	275 000,00	275 000,00				550 000,00	25%	subv OE
Entre Deux	Modernisation AEP 2018				150 000,00	150 000,00	300 000,00	50%	
Entre Deux	MABC - AEP	185 535,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	185 535,00	1 071 070,00	0%	marché à BC, pas de subv
Saint Joseph	Galerie drainante Langevin	550 000,00	2 950 000,00				3 500 000,00	14%	Subv OE attendue (dépenses éligibles 2 M€, à 25%)
Saint Joseph	Réhabilitation 3 réservoirs	310 000,00	540 000,00				850 000,00	25%	Subv OE attendue (25%)
Saint Joseph	Potabilisation Cazala		3 000 000,00	5 000 000,00	1 000 000,00		9 000 000,00	78%	
Saint Joseph	Modernisation AEP 2018				100 000,00	100 000,00	200 000,00	50%	
Saint Joseph	Renforcement chaine de pompage La Crête	500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00			4 500 000,00	25%	Subv OE
Saint Joseph	Modernisation réseau AEP			390 000,00	390 000,00	390 000,00	1 170 000,00	50%	
Saint Joseph	MABC AEP	1 113 210,00	1 113 210,00	1 113 210,00	1 113 210,00	1 113 210,00	5 566 050,00	0%	marché à BC, pas de subv
Saint Joseph	Tvx équipe régie	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	750 000,00	0%	Travaux en Régie, pas de subvention
Saint Philippe	Forage Takamaka	350 000,00	480 000,00				830 000,00	24%	montant travaux revu à la hausse. 200 k€ de subv

Bénéficiaires	Catégorie de	Répartition des dépenses					Total	% de	Remarques
									obtenus DETR, soit 24%
Saint Philippe	Réseau et réservoir Takamaka			300 000,00	900 000,00		1 200 000,00	50%	
Saint Philippe	Réhabilitation 2 réservoirs	100 000,00	140 000,00				240 000,00	25%	subv OE
Saint Philippe	Modernisation AEP 2018	125 000,00	125 000,00				250 000,00	25%	subv OE
Saint Philippe	Modernisation de réseau AEP			65 000,00	65 000,00	65 000,00	195 000,00	50%	
Saint Philippe	MACB AEP	185 535,00	185 535,00	185 535,00	185 535,00	185 535,00	927 675,00	0%	terminé
Saint Philippe	MACB EU	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00	0%	terminé
	RàR 2017	2 496 069,00					2 496 069,00		
	TOTAL	15 638 649 €	23 530 842 €	21 654 095 €	12 610 165 €	7 275 700 €	80 709 451 €		

8.2. PPI 2018-2022 assainissement

Bénéficiaires (communes / CASUD	Catégorie de dépenses	Répartition des dépenses					Total dépenses 2018-2022	% de subvention	Remarques
		2018	2019	2020	2021	2022			
Le Tampon	Collecte EU 2012	1 130 000,00					1 130 000,00	7%	reste 450 k€ de travaux, 25% de subv OE attendus sur le reste à réaliser
Le Tampon	Collecte EU 2013		1 310 000,00	1 310 000,00			2 620 000,00	50%	
Le Tampon	Collecte MABC EU	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	600 000,00	0%	marché à BC, pas de subv
Le Tampon	Collecte extention réseau				1 680 000,00	1 680 000,00	3 360 000,00	50%	
Entre Deux	Réseau EU 2012	500 000,00					500 000,00	25%	subv OE
Entre Deux	Reseaux EU 2013				485 000,00		485 000,00	50%	
Entre Deux	Réseaux MABC EU	10 000,00	150 000,00	80 000,00	80 000,00	10 000,00	330 000,00	0%	marché à BC, pas de subv
Entre Deux	Réseaux EU Pente Orange / Pota Songes	500 000,00	500 000,00				1 000 000,00	25%	subv OE
Entre Deux	Traitement réhabilitation STEP	800 000,00					800 000,00	24%	200 k€ de subv ONEMA obtenus
Saint Joseph	Réseaux extention EU	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	10 000 000,00	50%	
Saint Joseph	Réseaux MABC EU	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	300 000,00	0%	marché à BC, pas de subv
Le Tampon	Participation investissement St Pierre	350 000,00					350 000,00	0%	
Le Tampon	Rbmt extention STEP Pierrefonds	607 000,00					607 000,00	0%	
Le Tampon	Participation Rose	583 000,00					583 000,00	0%	

Bénéficiaires	Catégorie de	Répartition des dépenses					Total	% de	Remarques
	des Bois								
Entre Deux	Rbmt extentsion STEP Pierrefonds	104 000,00					104 000,00	0%	
	TOTAL	8 164 198 €	4 140 000 €	3 570 000 €	4 425 000 €	3 870 000 €	24 169 198 €		

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0254-DE

8.3. Récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0255-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0255

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106749
DEMANDE DE SUBVENTION SAKIFO

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0255-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0255
Rapport /DAE / N°106749

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION SAKIFO

Vu le règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport N° DAE / 106749 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 4 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale, renforcé en matière de développement économique par la loi NOTRe,
- le réel intérêt économique que comporte le festival,
- les emplois directs ou indirects soutenus,
- la demande de Sakifo Production,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **75 000,00 €** en faveur de la société Sakifo Production ;
- d'engager la somme de **75 000,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-002 « Aides à l'Animation Économique » votée au chapitre 936 du Budget de la Région ;
- de prélever les crédits correspondants, soit **75 000,00 €**, sur l'article fonctionnel 62 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0256-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0256

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106729
DEUXIÈME AVANCE SUR SUBVENTION AUX CFA ÉMARGEANT AU FSE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0256-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0256
Rapport /DFPA / N°106729

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEUXIÈME AVANCE SUR SUBVENTION AUX CFA ÉMARGEANT AU FSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles 2018-2022,

Vu la délibération N°DAP_2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération n°DAP_2018_0037 en date du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°DCP_2017_1106 du 12 décembre 2017 relative aux avances aux partenaires habituels de la collectivité,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DFPA / 106729 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la Région en matière de formation professionnelle,
- les délais d'instruction des demandes de subvention sous l'outil Ma Démarche FSE,
- la mise en œuvre des actions de formation par les opérateurs listées ci-après,
- la volonté de la collectivité d'accompagner ses partenaires pour permettre le bon déroulement de ces actions,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider l'attribution d'une deuxième avance sur subvention d'un montant global de **4 409 778,66 €** aux partenaires de la collectivité, listés en annexe, pour la mise en œuvre de leur programme Apprentissage au titre de l'année 2019 ;
- d'engager la somme de **4 409 778,66 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Apprentissage » votée au chapitre 932 du budget 2019 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0256-DE

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-26 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0256-DE

ANNEXE

CFA	Programme	Base subventions 2018	76% Base dotations 2018	AVANCE 1				AVANCE 2				TOTAL AVANCES
				Taux maxi	Première Tranche	Seconde Tranche	Total avance 1	Taux maxi	Première Tranche	Seconde Tranche	Total avance 2	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR)	Apprentissage Artisanat	10,902,461.88 €	8,285,871.03 €	25%	1,035,733.88 €	1,035,733.88 €	2,071,467.76 €	25%	1,035,733.88 €	1,035,733.88 €	2,071,467.76 €	4,142,935.52 €
CFAA DE SAINT JOSEPH	Apprentissage Agro-alimentaire	1,199,572.90 €	911,675.40 €	25%	113,959.43 €	113,959.43 €	227,918.86 €	25%	113,959.43 €	113,959.43 €	227,918.86 €	455,837.72 €
CFAA DE SAINT PAUL	Apprentissage Agricole	1,200,000.00 €	912,000.00 €	25%	114,000.00 €	114,000.00 €	228,000.00 €	25%	114,000.00 €	114,000.00 €	228,000.00 €	456,000.00 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR)	Apprentissage Commerce et Service, industrie et BTP	5,920,091.00 €	4,499,269.16 €	25%	562,408.65 €	562,408.65 €	1,124,817.30 €	25%	562,408.65 €	562,408.65 €	1,124,817.30 €	2,249,634.60 €
	Apprentissage Hôtellerie et restauration	3,100,000.00 €	2,356,000.00 €	25%	294,500.00 €	294,500.00 €	589,000.00 €	25%	294,500.00 €	294,500.00 €	589,000.00 €	1,178,000.00 €
CFA OGEC-ECR	Apprentissage	887,235.43 €	674,298.93 €	25%	84,287.37 €	84,287.37 €	168,574.74 €	25%	84,287.37 €	84,287.37 €	168,574.74 €	337,149.48 €
TOTAL A112-0002 – Apprentissage		**23,209,361.21 €**	**17,639,114.52 €**		**2,204,889.33 €**	**2,204,889.33 €**	**4,409,778.66 €**		**2,204,889.33 €**	**2,204,889.33 €**	**4,409,778.66 €**	**8,819,557.32 €**

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0257

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DPI / N°106743
ÉCHANGE FONCIER SUR LA COMMUNE DU PORT ENTRE LA RÉGION ET LA SCI AI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0257
Rapport /DPI / N°106743

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ÉCHANGE FONCIER SUR LA COMMUNE DU PORT ENTRE LA RÉGION ET LA SCI AI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP 2018_0715 du 30 octobre 2018 portant déclassement de divers délaissés routiers pour valorisation,

Vu l'arrêté préfectoral de transfert n°4260 du 12 décembre 2007,

Vu le prévisionnel de cessions dans le cadre de la valorisation patrimoniale du Conseil Régional,

Vu le rapport DPI/N°106743 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 11 juin 2019,

Considérant,

- les différents échanges entre la région et la SCI AI par courriers des 12 avril 2018, 25 avril 2018 et 31 mai 2018,
- la saisine des services fiscaux du 25 avril 2019,
- l'avis de France Domaine du 28 mai 2019,
- la proposition de l'échange foncier entre la collectivité et la SCI AI au prix de 500 000 € et son acceptation.

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition, auprès de la SCI AI, de la parcelle BA 370 d'une emprise de 2 406 m² sur la commune du Port au prix de **500 000 €** et son incorporation dans le domaine public routier ;
- d'approuver la mise en place d'une autorisation de programme de **500.000 €** au titre du budget 2019 pour l'acquisition de la parcelle BA 370 ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

- de prélever les crédits correspondants sur le programme « P160-0009 – Programme Régional Routes» du chapitre 908 sur l'article fonctionnel 908-842 du budget 2019 de la Région ;

- d’approuver la cession à la SCI AI, de la parcelle BA 368 d’une emprise de 2 206 m² sur la commune du Port au prix de 500 000 € ;

- d'affecter le prix de cession au chapitre 943, article 775 ;

- d’approuver la procédure d’échange sans soulte ;

- d’autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

Commune :
LE PORT (407)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1648L

Document vérifié et numéroté le 10/04/2019
A CDIF de Saint Denis
Par LESUEUR Elodie
Technicien géomètre
Signé

Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri
CS 91013

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
Téléphone : 02.62.48.69.1
Fax : 02.62.48.69.02
cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZA
Feuille(s) : 00
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 10/04/2019
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la transmise 6463.

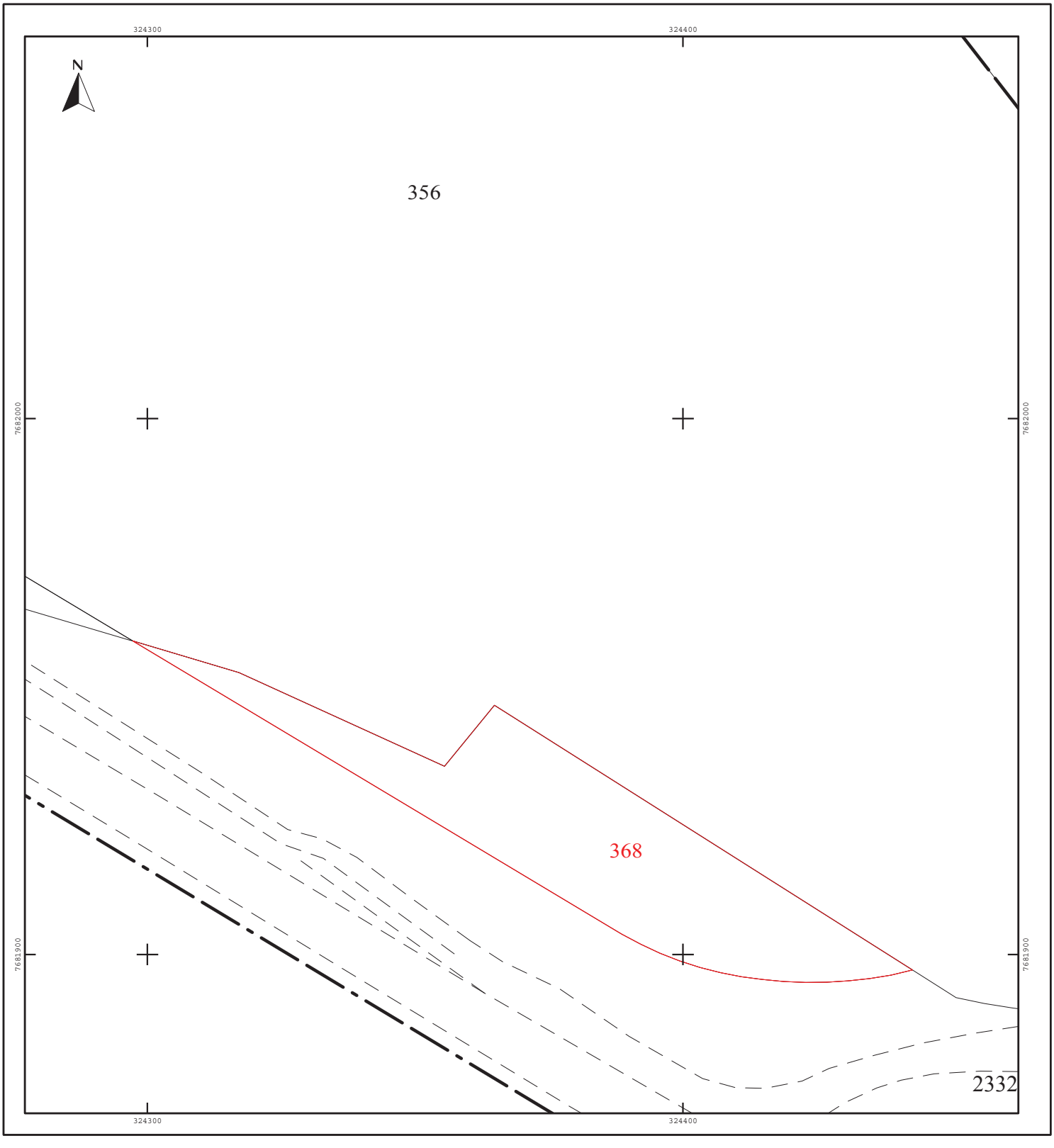
A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par MONSCH (2)

Réf. : EXTRACTION DU DP
Le 11/09/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LE PORT (407)
Section : BA
Feuille(s) : 000 BA 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 10/04/2019
Date de saisie : 01/01/2000

N° d'ordre du document d'arpentage : 1649G
Document vérifié et numéroté le 10/04/2019
A CDIF de Saint Denis
Par LESUEUR Elodie
Technicien géomètre
Signé

Cachet du service d'origine :

Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri
CS 91013

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
Téléphone : 02.62.48.69.1
Fax : 02.62.48.69.02
cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgfip.finances.gouv.f

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ____/____/____ par _____ géomètre à _____ .

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____ , le _____

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
Par MONSCH (2)

Réf. : REQUISITION DE DIVISION

Le 11/09/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU PORT

Z.A.C. MASCAREIGNES

S.C.I. AI

PARCELLE BA. 335

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/ 500
Dossier : 407.30.444.17
Fichier : 30.444-c_Par.dwg
Date : 22/11/2017

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé
Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du Cabinet OIT

Sarl OIT
Océan Indien Topographie
Géomètre - Expert
16 avenue Lénine Tél. : 02 62 42 10 15
97420 Le Port Fax : 02 62 42 29 25
cabinet.oit@geometre-expert.fr www.oit.re

Planimétrie	IGN RGR92 projection UTM 40 Sud
Altimétrie	IGN 69
Altération linéaire	Négligeable
Réduction ellipsoïdale	Négligeable

Modifications

d	31/01/18	Superposition du projet—calculs superficies d'acquisition
c	01/02/18	Calculs de superficies pour échange
c	22/02/18	Tableau parcellaire

BA 334p _ Acquisition à la Commune = 3705 m²
BA 335p _ Rétrocession à la Commune = 894 m²
DP RN n°7 _ Acquisition à la Région = 2206 m²
BH 335p _ Rétrocession à la Région = 2406 m²

ETAT MINISTERE DE LA JUSTICE
AZ.163

SCI AI
BA.335

2406 m²
2206 m²
881 m²
84 m²
13 m²

COMMUNE DU PORT
DOMAINE PUBLIC

Route Nationale N°7

BA.23
BI.165

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

Sainte-Clotilde, le 12 AVR. 2019

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Monsieur le Directeur
CBO TERRITORIA
Cour de l'usine
La Mare – BP 105
97438 SAINTE MARIE

D2018006537

Votre identifiant Région : 107470
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Marie-Vincente SAINT-PAUL
Mél : marie-vincente.saint-paul@cr-reunion.fr
Tél 02 62 90 84 02

N/REF : N° D2018006537/DGAGCTD/DRR/DAMR/BAF/VSP/ks

OBJET : Réalisation d'une voie d'évitement au giratoire sacré cœur, commune du Port – régularisation foncière.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à nos échanges concernant les projets de réalisation d'un centre commercial porté par votre société et de voie d'évitement au giratoire sacré-cœur (RN1/RN7) sur la commune du Port, à charge de la Région.

Je vous confirme que votre opération est compatible avec l'aménagement routier projeté.

Comme vous le savez, des régularisations foncières seront à réaliser, consécutives à la vente intervenue entre la commune du Port et la SCI AI le 31 décembre 2015.

Je vous informe qu'il sera donc procédé à la signature d'une convention entre CBO TERRITORIA et la Région, tenant compte notamment des échanges fonciers à intervenir.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

LA RÉUNION! POsitive!

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Monsieur le Président
Conseil Régional
Ave René Cassin
Moufia
BP 67190
97801 Saint Denis Cedex
A l'attention de : **M. M.V. SAINT-PAUL**

Sainte-Marie, le 25 avril 2018

N/Réf : FL/HN/2018-n° 0600

Objet : Centre commercial du Port

Affaire suivie par : François LAVENU
Tél. : 06 92 70 69 00

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 16 courant, nous vous confirmons notre accord pour réaliser les échanges foncier nécessaires au projet de la voie d'évitement au giratoire du Sacré-Cœur (RN1 – RN7) sur la Commune du Port.

Nous vous proposons que cet échange se fasse sans soulte, sur la base des plans établis par le Cabinet OIT (plan joint).

Si vous êtes d'accord sur ce principe, nous vous proposons que nous finalisions cet échange avec notre notaire Maître Valérie ROCCA, à Saint-Denis.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

François LAVENU
Directeur Développement Entreprise

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

Sa... 31 MAI 2018

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Monsieur le Directeur
CBO TERRITORIA
Cour de l'usine
La Mare – BP 105
97438 SAINTE MARIE

D2018008649

Votre identifiant Région : 107470
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Marie-Vincente SAINT-PAUL
Mél : marie-vincente.saint-paul@cr-reunion.fr
Tél 02 62 90 84 02

N/REF : N° D2018008649/DGAGCTD/DRR/DAMR/BAF/VSP/ks

OBJET : Réalisation d'une voie d'évitement au giratoire sacré-cœur, commune du Port – Régularisation foncière.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre courrier du 25 avril 2018 concernant les projets de réalisation d'un centre commercial porté par votre société et la voie d'évitement au giratoire sacré-cœur (RN1/RN7) sur la commune du Port, à charge de la Région.

J'ai bien pris note de votre accord pour un échange foncier sans soulte sur la base des emprises définies sur le plan établi par le cabinet OIT le 22 février 2018 (ci-joint) et je vous en remercie.

Je vous informe que cette affaire sera proposée au vote de l'assemblée délibérante qui devra valider les modalités de l'échange foncier entre CBO TERRITORIA et la Région.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

LA RÉUNION! positive!

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Saint-Denis, le 25 AVR. 2019

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
7 AVENUE ANDRE MALRAUX
SAINT DENIS CEDEX 97744

Affaire suivie par : Béatrice ROYER
Mél : beatrice.royer@cr-reunion.fr
Service : Direction du Patrimoine et de l'Immobilier

N/REF : D2019/4207

OBJET : Le Port – Demande d'estimation de la valeur vénale des parcelles BA 368 et BA 370

Pièces jointes :
- Dossier de saisine
- Plan cadastral de la parcelle BA 368
- Plan cadastral de la parcelle BA 370
- Plan parcellaire échange foncier
- Courrier de CBO Territoria du 25 avril 2018
- Courrier de la région du 31 mai 2018

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre d'un échange sans soulte entre la région Réunion et la SCI AI, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de demande d'estimation de la valeur vénale des parcelles BA 368 et BA 370 situées sur la commune du Port.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

LA RÉUNION Positive!

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DEMANDE D'AVIS DOMANIAL

Dossier de saisine

Identification du demandeur	Nom : RÉGION RÉUNION Fonction : Collectivité
Coordonnées des personnes à contacter y compris pour une visite sur place	Nom, Prénom : ROYER Béatrice Téléphone : 02 62 31 89 22 Courriel : beatrice.royer@cr-reunion.fr

1. Description de l'opération envisagée *(voir notice)*:

- Nature et modalités particulières :

Échange sans soulte entre la région Réunion et la SCI AI

- Motif et contexte : Projet de voie d'évitement au giratoire du Sacré-Coeur (RN1-RN7) sur la commune du Port

- Calendrier prévisionnel : 1er semestre 2019

2. Identification, description du bien *(voir notice)* :

- Références cadastrales : BA 368 et BA 370

- Adresse précise : giratoire du Sacré-Coeur (RN1-RN7), commune du Port

- Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..) :

BA 368 : parcelle d'une superficie de 2 206 m² sur laquelle un parking est en cours d'aménagement
BA 370 : parcelle d'une superficie de 2 406 m² de voirie et talus

3. Situation juridique du bien *(voir notice)* :

- Coordonnées des propriétaires (et des occupants éventuels) :

BA 368 : région Réunion / BA 370 : SCI AI

- Situation locative :

libre de toute occupation

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

4. Urbanisme *(voir notice)* **:**

- Réglementation d'urbanisme applicable :

Us

- Périmètres de protection

- Servitudes administratives ou de droit privé :

- Réseaux et voiries

- Surface de plancher maximale autorisée :

l'emprise au sol ne doit pas excéder 60% de la superficie de l'unité foncière

5. Précisions complémentaires : *(voir notice)*

6. Liste des documents joints à la demande : *(voir notice)*

☐ DIA (copie de la DIA portant le cachet de la mairie et la date de réception)

☒ si des négociations sont en cours : tous documents (courriers, projet d'acte ou de bail) précisant les prétentions des parties

☒ plan de situation et/ou extrait cadastral (indiquer les limites du bien à acquérir)

☐ documents d'urbanisme

☐ dossier de création des opérations d'aménagement

☒ plans – mesurages

☐ photos

☐ traité de concession / aménagement / etc...

☐ bail

☐ autres documents (à préciser)

Date de la demande : 25 AVR. 2019

Signature :

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Nom du signataire : **Mohamed AHMED**

Documents à renvoyer à :

-par messagerie à : ddfipXX.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- ou par courrier à l'adresse suivante : Direction départementale des Finances publiques de …,
Service du Domaine
Libellé de l'adresse
Code Postal Commune

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION
Pôle Gestion publique
Service : Division du Domaine
Adresse : 7 Avenue André Malraux 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Fax : 0262 94 05 83

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nathalie FESTIN-PAYET
Téléphone : 0262 94 05 87 / 0692 05 47 10
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : N° dossier : **2019-407V0403**

Le 28 / 05 / 2019

DRFIP de la REUNION

à

REGION REUNION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARTIE DE PARCELLE CADASTRÉE BA 370

ADRESSE DU BIEN : GIRATOIRE DU COEUR SAIGNANT – LE PORT

VALEUR VÉNALE : 539 000 € (+ marge d'appréciation de 10%)

1 – SERVICE CONSULTANT *Région Réunion*

AFFAIRE SUIVIE PAR : *Mme Béatrice ROYER*

2 – Date de consultation : 25/04/2019
Date de réception : 30/04/2019
Date de visite : 03/05/2019
Date de constitution du dossier « en état » : 28/05/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet d'acquisition, par la Région Réunion, de la parcelle BA 370 appartenant à la SCI AI (du groupe CBO), dans le cadre d'un échange avec la parcelle régionale BA 368 dans le but de réaliser une voie d'évitement au giratoire du Sacré-Coeur (RN1-RN7) sur la commune du Port.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : BA 370

Description du bien : Parcelle de terrain d'une superficie de 2 406 m² de voirie et de talus.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

5 – Situation juridique

- nom du propriétaire : SCI AI (du groupe CBO)

- situation d'occupation : Libre.

6 – Urbanisme et réseaux

Zone Us, réseaux présents

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 539 000 €

8 – Durée de validité

1 an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

Le Responsable des Missions Domaniales

Olivier BINET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION
Pôle Gestion publique
Service : Division du Domaine
Adresse : 7 Avenue André Malraux 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Fax : 0262 94 05 83

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nathalie FESTIN-PAYET
Téléphone : 0262 94 05 87 / 0692 05 47 10
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : N° dossier : **2019-407V0402**

Le 28 / 05 / 2019

DRFIP de la REUNION

à

REGION REUNION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARTIE DE PARCELLE CADASTRÉE BA 368

ADRESSE DU BIEN : GIRATOIRE DU COEUR SAIGNANT – LE PORT

VALEUR VÉNALE : 465 000 € (+ marge d'appréciation de 10%)

1 – SERVICE CONSULTANT *Région Réunion*

AFFAIRE SUIVIE PAR : *Mme Béatrice ROYER*

2 – Date de consultation : 25/04/2019
Date de réception : 30/04/2019
Date de visite : 03/05/2019
Date de constitution du dossier « en état » : 28/05/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet d'échange sans soulte, par la Région Réunion, de la parcelle BA 370 appartenant à la SCI AI (du groupe CBO), avec la parcelle régionale BA 368 dans le but de réaliser une voie d'évitement au giratoire du Sacré-Coeur (RN1-RN7) sur la commune du Port.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : BA 368

Description du bien : Parcelle de terrain d'une superficie de 2 206 m².

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0257-DE

5 – Situation juridique

- nom du propriétaire : Région Réunion

- situation d'occupation : Libre.

6 – Urbanisme et réseaux

Zone Us, réseaux présents, 700 m² de parcelle sont concernés par le recul à respecter par rapport à l'axe de la RN7

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 465 000 €

8 – Durée de validité

1 an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

Le Responsable des Missions Domaniales

Olivier BINET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 26 Avril 2019

IDENTIFICATION

Dénomination sociale :	SCI A.I
Numéro d'identification :	R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 450 878 764 - N° de Gestion 2003 D 403
Date d'immatriculation :	28 Novembre 2003

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique :	Société civile immobilière
Capital :	2 000.00 EUR (fixe)
Adresse du siège :	Cour de l'Usine - la Mare - 97438 Sainte-Marie
Objet social :	(Voir statuts)
Durée de la société :	99 ans du 28 Novembre 2003 au 26 Novembre 2102
Date de clôture de l'exercice :	31 Décembre
Dépôt de l'acte au greffe :	le 28 Novembre 2003 sous le numéro A3557
Journal d'annonces légales :	TEMOIGNAGES, le 13 Novembre 2003

ADMINISTRATION

Gérant, Associé

CBO TERRITORIA
452 038 805
Société anonyme à conseil d'administration
Cour de l'Usine - la Mare - BP 105 - 97438 Sainte-Marie
Dont le représentant permanent est :
WUILLAI Eric
né(e) le 31 Mars 1955 à Crépy-en-Valois (60), de nationalité FRANCAISE
demeurant 14, Ruelle Minatchy - Grande Montée - 97438 Sainte-Marie

Gérant, Associé

HOLDAS
R.C.S. SAINT DENIS 449 469 790
Société à responsabilité limitée
21, avenue DU 14 JUILLET 1789 - 97420 Le port
Dont le représentant permanent est :
AH SING Patrick, Pierre, Paul
né(e) le 05 Avril 1958 à Le port (974), de nationalité FRANCAISE
demeurant 16, boulevard de Strasbourg - 97420 Le port

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse :	Cour de l'Usine - la Mare - 97438 Sainte-Marie
Date de début d'exploitation :	01/11/2003
Activité :	L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers.
Origine de l'activité ou de l'établissement :	Transfert d'établissement dans le ressort : du 21 avenue du 14 Juillet 1789 97420 LE PORT au Cour de l'Usine La Mare 97438 SAINTE MARIE
Nom commercial :	SCI AI
Mode d'exploitation :	Exploitation directe

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 26/04/2019

LE GREFFIER



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0258-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0258

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 11 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de membres absents : 1

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :
ANNETTE GILBERT

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106695
DOTATION DE FONDS DE ROULEMENT DE L'ASSOCIATION RÉUNION PROSPECTIVE COMPÉTENCES

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0258-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 11 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0258
Rapport /DFPA / N°106695

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DOTATION DE FONDS DE ROULEMENT DE L'ASSOCIATION RÉUNION PROSPECTIVE COMPÉTENCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DAP 2018_0026 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP),

Vu la délibération n° DCP2019_0017 en date du 26 février 2019 portant sur la création d'une association loi 1901 pour la reprise des missions du CARIF-OREF en partenariat avec l'État et les partenaires sociaux,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande d'une dotation en fonds de roulement de l'association Réunion Prospective Compétences en date du 13 mai 2019,

Vu le rapport n° DFPA / 106695 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission affaires générales et financière du 11 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de formation et d'orientation professionnelles,
- que les actions de l'association Réunion Prospective Compétence s'inscrivent dans les axes stratégiques du CPRDFOP et notamment ses axes n°1 « mieux orienter pour mieux former et mieux insérer », n°2 « garantir un parcours sécurisé et de qualité à chaque Réunionnais » et n°3 « la formation, un levier de compétitivité économique régionale et territoriale »,
- le rôle d'appui et de conseil de l'association Réunion Prospective Compétences aux dispositifs mis en œuvre par la Région dans le cadre de la formation professionnelle,
- la nécessité d'accorder une dotation de fonds de roulement à l'association Réunion Prospective Compétences pour le démarrage de son programme d'activités, dans le cadre de la reprise des missions du Carif Oref,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 974-239740012-20190611-DCP2019_0258-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'allouer une dotation de fonds de roulement à l'association Réunion Prospective Compétences pour le démarrage de son programme d'activités, dans le cadre de la reprise des missions du Carif Oref, d'un montant global de **300 000 €**, sous réserve expresse :

  - d'un agrément par le Tribunal de Grande Instance de la reprise des activités du CARIF OREF par l'association Réunion Prospectives Compétences,

  - de l'exercice réel par l'association de la poursuite de l'activité du CARIF OREF,

  - d'un droit de reprise de la somme de 300 000 € remboursable à la Région.

- d'engager la somme de **300 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Mesure d'accompagnement » (A 112-0003) votée au Chapitre 932 du Budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'Article Fonctionnel 932-256 du Budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

COMMISSION PERMANENTE

25 JUIN 2019

25 JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0259-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0259

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DSVA / N°106547
AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0259-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0259
Rapport /DSVA / N°106547

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N°DCP2018_0445 du 21 août 2018 portant approbation du dispositif de financement des petits équipements sportifs des communes,

Vu la demande de subvention de la commune de Saint-Benoît en date du 01 février 2019,

Vu le rapport n° DSVA / 106547 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Culture, Sport et Identité Réunionnaise du 09 mai 2019,

Considérant,

- la nécessité pour les communes de disposer de matériels sportifs spécifiques pour le développement de la pratique sportive,
- la volonté de la collectivité régionale de contribuer à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire réunionnais,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant de **8 400,00 €** à la commune de Saint-Benoît au titre de l'année 2019, pour l'acquisition de robots de nettoyage de piscines ;
- d'engager la somme de **8 400,00 €** sur l'Autorisation de Programme « Subventions d'équipements domaine sport » votée au Chapitre 903 du Budget 2019 de la Région ;
- de prélever les crédits de paiement de **8 400,00 €** sur l'article fonctionnel 903.322 du Budget 2019 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0260-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0260

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DCPC / N°106716
PROGRAMME D'ÉTUDES, ÉQUIPEMENT ET TRAVAUX DES SITES MUSÉOGRAPHIQUES RÉGIONAUX - ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0260-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0260
Rapport /DCPC / N°106716

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME D'ÉTUDES, ÉQUIPEMENT ET TRAVAUX DES SITES MUSÉOGRAPHIQUES RÉGIONAUX - ANNÉE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DCPC/106716 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la commission Culture, Sport et Identité Réunionnaise du 13 juin 2019,

Considérant,

- que la richesse du patrimoine matériel, immatériel et naturel participe au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique de La Réunion, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière de stratégie de développement muséal,
- que l'ouverture et l'accès des lieux de culture au public le plus large sont une des priorités de la politique culturelle régionale,
- que la diffusion et la vulgarisation des connaissances visant l'égal accès à la culture pour tous constituent une des missions premières des équipements patrimoniaux de la collectivité,
- que la mise en valeur du patrimoine bâti constitue un axe important de la politique culturelle de la collectivité,
- que l'enrichissement, la conservation, la mise en valeur et la diffusion des collections font partie des missions dévolues aux Musées de France,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'approuver l'engagement de **60 000 €** sur l'Autorisation de Programme N° P150-0007 « Études grands projets culturels » votée au chapitre 903 du budget 2019 pour le programme d'études relatives aux projets des structures muséales régionales pour 2019 ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0260-DE

- de prélever les crédits de paiement de **60 000 €** sur l'article fonctionnel 903.30 du Budget 2019 de la Région ;

- d'approuver l'engagement de **120 000 €** sur l'Autorisation de Programme N° P150-0002 « Équipement structures muséales » votée au chapitre 903 du budget 2019 pour le programme d'investissement et équipement des structures muséales régionales pour 2019 ;

- d'approuver l'engagement de **90 000 €** sur l'Autorisation de Programme N° P150-0010 « Travaux structures muséales » votée au chapitre 903 du budget 2019 pour la réalisation de travaux sur les structures muséales régionales pour 2019 ;

- de prélever les crédits de paiement de **210 000 €** sur l'article fonctionnel 903.314 du Budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Vincent PAYET (par procuration confiée à Mme Yolaine COSTES) ne prend pas part au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0261

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DGEFJR / N°106628
PROGRAMME OPERATIONNEL FSE REUNION 2014-2020 - MODIFICATION DE LA FICHE ACTION 3.03 B

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0261
Rapport /DGEFJR / N°106628

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE REUNION 2014-2020 - MODIFICATION DE LA FICHE ACTION 3.03 B

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006,

Vu la décision d'exécution de la Commission Européenne du 12 décembre 2014 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Programme Opérationnel FSE Réunion Etat 2014-2020 » en vue d'un soutien du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région « Île de La Réunion » en France,

Vu l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles relatif aux délégations de gestion des crédits européens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020,

Vu la délégation accordée à la Commission Permanente par le Conseil Régional en ses réunions du 22 avril 2014 et du 18 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional réunie le 7 avril 2015 approuvant les fiches action du PO FSE Réunion 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional réunie le 27 février 2018 approuvant les fiches actions modifiées 1.12, 3.03 B et 3.07 B,

Vu la convention d'organisme intermédiaire signée le 10 mai 2016 entre l'État et le Conseil Régional de La Réunion,

Vu les critères de sélection validés lors du Comité national de suivi réuni les 29 et 30 avril 2015,

Vu le rapport N°DGEFJR / 106628 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 2 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 6 juin 2019,

Considérant,

- les fiches actions du PO FSE Réunion 2014-2020,
- la volonté de clarifier les champs d'intervention entre les différents services instructeurs,
- l'impact de cette clarification sur la fiche-action 3.03 B : Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emplois (opérations en mode « Marchés »), présentée en annexe,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la fiche-action modifiée 3.03 B jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen
Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

I.OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

Porté par une démographie dynamique et une crise économique qui perdure, l'accroissement du chômage atteint des proportions hors normes sur le territoire réunionnais. Le taux de chômage local, avoisinant les 30 % est le triple de celui de la métropole qui compte déjà 10 % de chômeurs (Insee 2014).

Cette situation est la résultante de nombreuses autres variables explicatives : exiguïté du marché de l'emploi local, faiblesse du niveau moyen de formation / qualification de la population active, faiblesse des moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi où en tout cas sans commune mesure avec la volumétrie concernée.

Le projet consiste à mobiliser une approche globale pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui en ont besoin en mobilisant de manière simultanée et coordonnée les expertises et les ressources sociales relevant du social et de l'emploi.

Il en résulte la construction de parcours personnalisés s'appuyant sur les éléments suivants :

- un diagnostic initial relevant notamment les freins à l'employabilité des personnes,
- la co-construction d'un projet professionnel avec le bénéficiaire,
- la mise en place d'un parcours d'insertion prenant en compte les éléments du diagnostic qu'ils soient sociaux ou professionnels.

Un parcours d'insertion couvre un panel allant de la remobilisation du bénéficiaire, en passant par sa formation/qualification jusqu'à une insertion professionnelle.

La reprise d'une dynamique positive d'insertion passe bien souvent par les dispositifs de formation sécurisés (de la remise à niveau des savoirs fondamentaux à la qualification) qui sont des éléments préparatoires à la mise en œuvre des parcours permettant de remobiliser un public de plus en plus difficile à atteindre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen
Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

Il est par ailleurs nécessaire de centrer au mieux la formation sur l'emploi permettant à chaque Réunionnais d'être acteur de son avenir : « offrir de plus grandes chances de qualifications aux jeunes Réunionnais pour une insertion professionnelle réussie ».

Le parcours de formation sécurisé s'adresse plus prioritairement à un public jeune sorti du système scolaire et à un public adulte demandeur d'emploi, avec pour objectif de renforcer les savoirs fondamentaux du jeune et lui apporter une qualification afin de lui permettre de s'orienter vers un métier, un emploi ou une poursuite en formation de niveau supérieur dans une logique d'Orientation et de Formation Tout au Long de la Vie. Le dispositif repose sur un enchaînement continu des étapes de remise à niveau, élaboration du projet professionnel et qualification, tout en assurant un suivi du stagiaire, dans ses recherches d'emploi et dans l'adaptation au poste.

Il y a donc lieu de rapprocher l'offre de formation des secteurs prioritaires afin d'augmenter les chances d'employabilité de ces publics.

2. Contribution à l'objectif spécifique

Il s'agit d'accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion (personne identifiée, inscrite et participant à des actions d'accompagnement et/ou de formation et de sécurisation des parcours visant à terme à une insertion professionnelle).

3. Résultats escomptés

Augmentation du nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen
Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

II. PRÉSENTATION DE LA FICHE-ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

L'action ayant pour objectif de soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi, s'inscrit bien d'une part dans l'objectif thématique défini par l'article 9 du règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, point 9) « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » et d'autre part, dans la priorité d'investissement décrite par l'article 3 du règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013, point 1 b) i) « l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

1. Descriptif technique

Le parcours de formation sécurisé a pour objet d'amener le stagiaire à :

- réactiver et mettre à niveau les savoirs de base, en les associant à l'apprentissage du métier envisagé ;
- connaître et comprendre le fonctionnement de son environnement social et économique,
- renforcer son niveau d'autonomie et la confiance en soi ;
- apporter une qualification dans la filière professionnelle dont relève son projet professionnel pour accéder, in fine, à un métier, un emploi ou à une poursuite en formation de niveau supérieur dans une logique d'Orientation et de Formation Tout au Long de la Vie, en vue de réussir son intégration sociale et professionnelle.

La formation peut comprendre plusieurs phases, dont :

- la phase Remise à niveau/Pré qualification consistant à réactiver les savoirs de base au travers d'un programme pédagogique lié au métier visé doit s'appuyer sur un contenu construit en lien étroit avec la qualification visée et être individualisée pour répondre aux niveaux et besoins de chacun ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

- la phase préparant à l'obtention d'une qualification, commune à l'ensemble des stagiaires doit s'appuyer sur le référentiel du titre professionnel, diplôme visé ou d'une certification de branche.

Des modalités innovantes de mise en œuvre peuvent également être proposées.

2. Sélection des actions

- Critères de sélection généraux

Concernant les critères de contribution à la stratégie du PO les opérations doivent :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau de chaque priorité d'investissement, de chaque objectif spécifique et de chaque fiche-action
- Intégrer les principes horizontaux communautaires de développement durable, d'égalité entre les hommes et les femmes et de non-discrimination (art 7 et 8 du Règlement UE 1303/2013)
- Prendre en compte la nécessité d'une accessibilité à l'ensemble des citoyens, y compris aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées (art 7 § 2 du Règlement UE 1303/2013)
- Le cas échéant, faciliter l'inclusion de toutes les catégories de personnes
- Intégrer le cas échéant le traitement de la problématique des Hauts
- Contribuer au cadre de performance constitué d'indicateurs quantitatifs de réalisation, sauf cas particuliers
- Répondre à une exigence de qualité dans la logique de projet et du partenariat réuni autour du projet

Concernant les critères relatifs aux exigences administratives et financières du PO les opérations doivent :

- Exposer des dépenses éligibles et limitées à celles prévues par la fiche-action (nature, plafonnement, ...)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

- Répondre au critère de localisation prévu par la fiche-action
- Viser le public-cible prévu le cas échéant par la fiche-action
- Être conformes aux plafonnements de subvention prévus le cas échéant par la fiche-action
- Être conformes aux taux de cofinancement prévus par la fiche-action
- Assurer le cas échéant un suivi des bénéficiaires des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Concernant les critères relatifs aux exigences administratives et financières du PO les porteurs de projet doivent :

- Etre en capacité de mener l'opération à terme (capacité financière, capacité technique)
- Etre en capacité de respecter l'ensemble des conditions de suivi et d'exécution de l'opération telles que prescrites par les textes communautaires et nationaux
- Etre en capacité de s'acquitter de ses obligations de communication des indicateurs de réalisation et de résultats, notamment les indicateurs relatifs aux investissements du FSE (annexe 1 du Règlement UE N°1304/2013)
- Disposer d'outils de suivi adaptés permettant d'identifier les participants présents dans les actions et de nature à assurer le suivi des parcours et des résultats obtenus. Ces outils doivent permettre le reporting des indicateurs de suivi des participants dans l'outil dématérialisé « Ma démarche FSE ».

- <u>Critères de sélection spécifiques :</u>

Sans objet.

- <u>Statut du demandeur :</u>

Conseil Régional (procédure de marchés publics).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Participants	Nombre	2706	7 893	2131	Oui

Indicateur de Résultat	Unité de mesure	Valeurs	
		Référence	Cible (2023)
Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Nombre	1353	3947

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action (1)

- Dépenses retenues spécifiquement :

Toutes dépenses éligibles au FSE. Elles porteront essentiellement sur les coûts d'accueil et d'accompagnement en faveur des bénéficiaires, l'ingénierie, la réalisation d'actions de formation; ainsi que les frais liés aux actions d'ingénierie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la mesure.

Seront financés avec le soutien du Fonds Social Européen, les coûts des programmes mis en œuvre (rémunérations, coûts pédagogiques, fournitures, coûts liés à l'organisation des épreuves,

1 Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds (à paraître)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

à l'évaluation et au suivi…) ainsi que les coûts d'accompagnement socio-pédagogiques (rémunération des stagiaires ou défraiement, couverture sociale…).

- Dépenses non retenues spécifiquement :

Sans objet.

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :

Toute l'Ile de la Réunion.

- Public-cible

Les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés du marché du travail en raison de difficultés d'ordre social ou professionnel.

- Autres critères

Sans objet.

- Pièces constitutives du dossier :

Se reporter aux exigences de « Ma Démarche FSE » tel que mis en œuvre à La Réunion.

L'opérateur précisera, le cas échéant, si l'opération et les bénéficiaires relèvent du périmètre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen
Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

2. Critères d'analyse de la demande

Capacité du porteur de projet.

IV. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Sans objet.

V. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :	□ Oui	**x** Non
Si oui, base juridique :		
Préfinancement par le cofinanceur public :	□ Oui	**x** Non
Existence de recettes (art 61 Reg. Général) :	□ Oui	**x** Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %

- Plafond éventuel des subventions publiques : NEANT

- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics						Privés (%)
	FSE (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
100	80	X					

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Proposition de recours aux coûts simplifiés :

Le cas échéant et lorsque la structure de coût de l'opération s'y prête, il peut être recouru aux options de coût simplifiés prévus d'une part aux articles 67 et 68 du règlement UE n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et d'autre part aux articles 14§1 et 14§2 du règlement UE n°1304/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013.

Un taux forfaitaire appliqué aux coûts directs éligibles sur la base de méthodes existantes peut également être utilisé pour le remboursement des coûts indirects.

A l'examen de la demande de financement le service instructeur pourra retenir une autre méthode de calcul des coûts du projet. Le demandeur devra alors modifier la demande en ce sens.

- Services consultés : Sans objet.

- Comité technique : Sans objet.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

Extranet « Ma Démarche FSE » : https://ma-demarche-fse.fr

- Où se renseigner ?

- AGILE site Internet : www.reunioneurope.org
- Site internet Conseil Régional : www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0261-DE

UNION EUROPEENNE

Programme Opérationnel Européen
Fonds social européen 2014-2020
FICHE ACTION

Axe	3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics
Objectif thématique (art. 9 Règ. général)	9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Objectif Spécifique	3.1. Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion
Priorité d'investissement (art.3 Règ FSE)	9.1. L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
Intitulé de la fiche action	**Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (opérations en mode « Marchés »)**
Service instructeur	**REGION REUNION**
Mesure	**3.03 B - V1 : 01/02/2018**

- Service instructeur :

Conseil Régional – DGA EFJR – Service instructeur « opérations en maîtrise d'ouvrage Région » - Av. René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint Denis Cedex 9
Standard : 02 62 48 70 00

VII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

(Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun))

- Respect du principe du développement durable (art 8 du Règ. Général et point 5.2 du CSC)

Neutre.

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination (art 7 du Règ. Général et point 5.3 du CSC)

Les actions sont orientées indistinctement vers les hommes et les femmes. Les femmes étant, statistiquement plus touchées et se trouvant parfois dans des situations plus préoccupantes, une attention toute particulière vers ce public sera portée, avec notamment des actions incitatives.

- Respect de l'accessibilité (article 7 paragraphe 2 du Règ. Général et point 5.4 du CSC)

Neutre.

- Effet sur le changement démographique (point 5.5 du CSC)

Certaines actions étant particulièrement orientées vers une remise à niveau des savoirs de base pour notamment les jeunes les plus éloignés du marché du travail, elles auront un impact vers une augmentation de la qualification des jeunes pris en charge.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0262-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0262

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106442
PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2016" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0262-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0262
Rapport /DFPA / N°106442

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2016" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

Vu la décision de la Commission européenne N°C (2014) 9813 du 12 décembre 2014 relative au PO FSE Réunion 2014 – 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération N° DCP 2016_1026 du 13 décembre 2016 relative à l'agrément du programme de formations Intra-entreprise 2016,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du 7 septembre 2016 et signée entre l'État et la Région Réunion,

Vu la demande de financement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion en date du 29 décembre 2015 relative à la réalisation du projet « Programme de formations Intra entreprises 2016 » ,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015 ;

Vu la fiche action 2.15 (SG) « Soutenir la formation des actifs » du PO FSE 2014-2020 » validée par la Commission Permanente du 04 mai 2018,

Vu le rapport du service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n° 201506590,

Vu le rapport n° DFPA / 106442 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi en date du 04 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0262-DE

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de Formation professionnelle ;
- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « N° 2.15 (SG) Soutenir la formation des Actifs » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les compétences des Actifs dans un objectif de maintien en emploi » et à l'atteinte des indicateurs déclinés dans la fiche action et présentés dans le tableau suivant :

Nature de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Cible pour le projet	Valeur cible intermédiaire pour la fiche action (2018)	Valeur cible pour la fiche action (2023)
Participants	nombre	220	932	3 431
Participants obtenant une qualification (titre, diplôme,…) au terme de leur participation	nombre	220	-	2401
Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	nombre	220	-	1715

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n°201506590 validé en date du 21 mars 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer la programmation de l'opération FSE suivante – dans le cadre des missions dévolues au titre de la convention de subvention globale FSE – selon le plan de financement suivant (périmètre des dépenses retenues éligibles au FSE) :

  - portée par le bénéficiaire : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion ;
  - intitulée : « Programme de formations Intra entreprises 2016 » ;
  - n° et nom de la fiche action du PO FSE Réunion : n° 2.15 (SG) – Soutenir la formation des Actifs
  - n° MDFSE : 201506590
  - plan de financement : défini selon le budget prévisionnel détaillé, joint en annexe 1,

Coût total éligible	Montant de la subvention Région	Dont montant FSE préfinancé (80%)	Dont CPN Région (20%)
564 438,91 €	**564 438,91 €**	**451 551,13 €**	112 887,78 €

- de préfinancer la part FSE, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire et permettre d'assurer la trésorerie nécessaire au bon déroulement des opérations. L'aide du FSE programmée correspond à un montant maximal, et des dépenses pourront dans certains cas, ne pas être présentées au solde au cofinancement du FSE. Les dépenses rendues inéligibles au titre du FSE de façon prévisionnelle et rattachables à la réalisation de l'opération pourront être prises en charge par la Région Réunion.
  Celles-ci sont décrites dans le budget prévisionnel détaillé joint. Le montant définitif des dépenses rendues inéligibles au titre du FSE pris en charge par la Région Réunion ne peut conduire à dépasser le montant maximum prévisionnel de l'aide engagée par la Région Réunion ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-229745012-20190625-DLP2019_0002-DE

ANNEXE IX

PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION EN SUBVENTION GLOBALE RÉGION RÉUNION - PO FSE RÉUNION 2014-2020 – v1 02/12/2016

CENTRE DE FORMATION
Numéro de la convention Région :
N° dossier ma-démarche-fse : 201506590

	DÉPENSES				RESSOURCES/RECETTES		
	POSTES	*SOUS-POSTES*	*RUBRIQUE DE DÉPENSE*	*MONTANT*	*NATURE*		*MONTANT*
PÉRIMÈTRE FSE	PERSONNEL	Personnel enseignant	MARCEL JEFFRAY	61 802,05 €	RESSOURCES PÉRIMÈTRE FSE	FSE (80%)	451 551,13 €
			BAHEUX YVES	62 312,77 €			
			DUFOUR CLAIRE	50 189,38 €			
			SADOUSTY EDDY	59 373,20 €			
			LAURET JOHAN	53 538,52 €			
			BENEDETTI VINCENT	69 544,69 €			
			A RECRUTER	12 547,35 €			
		Personnel administratif : Pilotage de l' action	RAMIN PHILIPPE	33 862,69 €		CPN Région (20%)	112 887,78 €
		...			***Sous-total opération MDFSE***		***564 438,91 €***
	DÉPENSES INDIRECTES « COÛTS RESTANT » *[autres dépenses que coûts de « PERSONNEL » forfaitisées avec le taux de 40%]*	Autres (préciser leur nature)	Détailler le calcul	Montant global			
		Forfait 40 %	Montant (personnel enseignant + personnel administratif pour pilotage de l' action) x 40%	161 268,26 €			
Sous total périmètre FSE		...		**564 438,91 €**			**564 438,91 €**
PÉRIMÈTRE HORS FSE *DÉPENSES RENDUES NON ÉLIGIBLES*	PERSONNEL		Saisir une ligne par personne ou agréger les personnes et joindre le détail en annexe : **personnes différentes du périmètre FSE**	Montant individuel ou global	RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE	Détailler	
		Détailler les sous-postes : **intitulés différents des sous-postes du périmètre FSE**					
	FONCTIONNEMENT *[à supprimer si forfait 40%]*	...	Précision globale des comptes de charges (agréger les intitulés) : **intitulés différents des intitulés des rubriques du périmètre FSE**	Montant global			
		Achats de fournitures et matériels non amortissables					
		Dépenses d'amortissement des matériels liés à l'opération					
		Locations de matériel et de locaux nécessitées par l'opération					
		Salaires et indemnités de stage					
		Frais de déplacements, de restauration et d'hébergement					
	DÉPENSES INDIRECTES *[réelles ou forfait 15 % ou CIF]* OU COÛTS RESTANT *[cas du forfait 40%]*	Autres (préciser leur nature)	Détailler le calcul : **même définition d'assiette mais portée sur les coûts non rendus éligibles**	Montant global			
		Si forfait 15 %, CIF, 40 %, préciser	Précision globale des comptes de charges (agréger les intitulés) : **intitulés différents des intitulés des rubriques du périmètre FSE**	Montant global			
		Si coûts indirects réels, détailler les sous-postes					
PÉRIMÈTRE HORS FSE *DÉPENSES INÉLIGIBLES*		...			RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE ET HORS REGION	Détailler	
		Détailler les sous-postes					
Sous total périmètre hors FSE		...		**0,00 €**			**0,00 €**
TOTAL				564 438,91 €			564 438,91 €
					Dont Région (CPN + hors FSE)		*112 887,78 €*

saisies sous MDFSE d ans l'onglet

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0263-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0263

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106443
PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE QUALIFICATION DES ACTIFS 2017-2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0263-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0263
Rapport /DFPA / N°106443

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE QUALIFICATION DES ACTIFS 2017-2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

Vu la décision de la Commission européenne N°C (2014) 9813 du 12 décembre 2014 relative au PO FSE Réunion 2014 – 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 du 16 février 2018 donnant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre2018,

Vu la délibération n° DAP 2018_0026 du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération n° DCP 2016_0955 du 13 décembre 2016 relative à l'agrément du programme de formation des Actifs 2016/2017,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du 7 septembre 2016 et signée entre l'État et la Région Réunion,

Vu la demande de financement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion relative à la réalisation du projet « Programme de qualification des actifs 2017-2018 » en date du 29 décembre 2015,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la fiche action 2.15 (SG) « Soutenir la formation des actifs » du PO FSE 2014-2020 validée par la Commission Permanente du 04 mai 2018,

Vu le rapport du service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n° 201506006,

Vu le rapport n° DFPA /106443 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du CLS en date du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 12 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de Formation professionnelle,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0263-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « N° 2.15 (SG) Soutenir la formation des Actifs » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les compétences des Actifs dans un objectif de maintien en emploi » et à l'atteinte des indicateurs déclinés dans la fiche action et présentés dans le tableau suivant :

Nature de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Cible pour le projet	Valeur cible intermédiaire pour la fiche action (2018)	Valeur cible pour la fiche action (2023)
Participants	nombre	60	932	3 431
Participants obtenant une qualification (titre, diplôme,…) au terme de leur participation	nombre	60	-	2401
Participants exercant un emploi y compris à titre indépendant au terme de leur participation	nombre	60	-	1715

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n°201506006 validé en date du 12 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer la programmation de l'opération FSE suivante – dans le cadre des missions dévolues au titre de la convention de subvention globale FSE – selon le plan de financement suivant (périmètre des dépenses retenues éligibles au FSE) :

  - portée par le bénéficiaire : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion ;
  - intitulée : « Programme de qualification des actifs 2017-2018 »
  - n° et nom de la fiche action du PO FSE Réunion : n° 2.15 (SG) – Soutenir la formation des Actifs
  - n° MDFSE : 201506006
  - plan de financement : défini selon le budget prévisionnel détaillé, joint en annexe 1,

Coût total éligible	Montant de la subvention Région	Dont montant FSE préfinancé (80%)	Dont CPN Région (20%)
193 330,87 €	**193 330,87 €**	**154 664,70 €**	38 666,17 €

- de préfinancer la part FSE, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire et permettre d'assurer la trésorerie nécessaire au bon déroulement des opérations. L'aide du FSE programmée correspond à un montant maximal, et des dépenses pourront dans certains cas, ne pas être présentées au solde au cofinancement du FSE. Les dépenses rendues inéligibles au titre du FSE de façon prévisionnelle et rattachables à la réalisation de l'opération pourront être prises en charge par la Région Réunion.
  Celles-ci sont décrites dans le budget prévisionnel détaillé joint. Le montant définitif des dépenses rendues inéligibles au titre du FSE pris en charge par la Région Réunion ne peut conduire à dépasser le montant maximum prévisionnel de l'aide engagée par la Région Réunion.

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0263-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0263-DE

UNION EUROPÉENNE

RÉGION RÉUNION www.regionreunion.com

ANNEXE IX

PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION EN SUBVENTION GLOBALE RÉGION RÉUNION - PO FSE RÉUNION 2014-2020 – v1 02/12/2016

CENTRE DE FORMATION : CHAMBRE DE METIERS ET DE L' ARTISANAT DE LA REUNION
Numéro de la convention Région : FORMATION DES ACTIFS 2016/2017
N° dossier ma-démarche-fse : 201506006

	DÉPENSES ANNEE 2017				RESSOURCES/RECETTES ANNEE 2017		
	POSTES	*SOUS-POSTES*	*RUBRIQUE DE DÉPENSE*	*MONTANT*	*NATURE*		*MONTANT*
PÉRIMÈTRE FSE	PERSONNEL	Personnel enseignant : Formateurs VS	DETEY NOEL/COLLET Sébastien	9 750,00 €	RESSOURCES PÉRIMÈTRE FSE	FSE	154 664,70 €
		Personnel administratif	BOYER Julie	5 643,69 €			
			CHEUNG KAM Audrey	4 497,08 €			
			COINDEVEL Roselyne	3 387,71 €			
			ETHEVE Véronique	6 623,94 €			
			LAPLAGNE Laurence	9 201,45 €			
			LEOCADIE André	6 390,36 €			
			PAPY Marie	5 805,41 €			
			SALOME Jessica	2 821,84 €			
			ZANEGUY Ranjit	4 535,37 €			
						CPN Région	38 666,17 €
	FONCTIONNEMENT	Matières d' œuvres	Achats de matières premières	27 000,00 €	***Sous-total opération MDFSE***		***193 330,87 €***
		Documentation, licences, examens	Achats de matériel pédagogique : livres et revues	19 713,00 €			
		Réception	Accueil, repas, frais d' approche	3 000,00 €			
	Communication	Publicité	Supports de communication liés	12 000,00 €			
	PRESTATIONS EXTERNES	Prestation de formation	Formateur libéraux à recruter	64 162,50 €	RECETTES	Ex : Contribution stagiaires	0,00 €
	LIÉES AUX PARTICIPANTS	Frais de déplacements, de restauration et d'hébergement	Frais de restauration	0,00 €		Ex : Autres recettes	0,00 €
	DÉPENSES INDIRECTES (forfait)	Forfait 15 %	Montant (personnel enseignant + personnel administratif) x 15%	8 798,52 €			
Sous total périmètre FSE				**193 330,87 €**			**193 330,87 €**
PÉRIMÈTRE HORS FSE *DÉPENSES RENDUES NON ÉLIGIBLES*	PERSONNEL	Ex : Personnel enseignant chercheur	Ex : Madame A Monsieur B		RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE	Ex : Taxe d'apprentissage	
		Ex : Personnel administratif en emplois aidés	Ex : Madame C Monsieur D			Ex : Etat (emplois aidés)	
	FONCTIONNEMENT	Achats de fournitures et matériels non amortissables	Ex : Matériel informatique			Ex : Région hors FSE	
	PRESTATIONS EXTERNES	Ex : Prestation de nettoyage	Ex : Prestation de nettoyage				
	LIÉES AUX PARTICIPANTS	Frais de déplacements, de restauration et d'hébergement	Ex : Frais de déplacements				
	DÉPENSES INDIRECTES (forfait)	Forfait 15 %	Montant (personnel enseignant chercheur + personnel administratif en emplois aidés) x 15%				
PÉRIMÈTRE HORS FSE *DÉPENSES INÉLIGIBLES*	DÉPENSES INÉLIGIBLES (le cas échéant)	Ex : Pénalités financières			RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE ET REGION	Ex : Autofinancement	
Sous total périmètre hors FSE				**0,00 €**			**0,00 €**
TOTAL				**193 330,87 €**			**193 330,87 €**
						Dont Région (CPN + hors FSE)	*38 666,17 €*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0264-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0264

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 5

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106469
PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0264-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0264
Rapport /DFPA / N°106469

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMMATION AU FSE DU "PROGRAMME DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES 2018" DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION.

Vu la décision de la Commission européenne N°C (2014) 9813 du 12 décembre 2014 relative au PO FSE Réunion 2014 – 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération n° DCP 2018_0995 du 17 décembre 2018 relative à l'agrément du programme de formation Intra-entreprise 2018,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du 7 septembre 2016 et signée entre l'État et la Région Réunion,

Vu la demande de financement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion du 26 septembre 2018 relative à la réalisation du projet « Programme de formations Intra entreprises 2018 »,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la fiche action 2.15 (SG) « Soutenir la formation des actifs » du PO FSE 2014-2020 validée par la Commission Permanente du 04 mai 2018,

Vu le rapport du service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n° 201804173,

Vu le rapport n° DFPA / 106469 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi en date du 04 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de Formation professionnelle,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0264-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « N° 2.15 (SG) Soutenir la formation des Actifs » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les compétences des Actifs dans un objectif de maintien en emploi » et à l'atteinte des indicateurs déclinés dans la fiche action et présentés dans le tableau suivant :

Nature de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Cible pour le projet	Valeur cible intermédiaire pour la fiche action (2018)	Valeur cible pour la fiche action (2023)
Participants	nombre	90	932	3 431
Participants obtenant une qualification (titre, diplôme,…) au terme de leur participation	nombre	90	-	2401
Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	nombre	90	-	1715

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n°201804173 validé en date du 21 mars 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer l'engagement de l'opération FSE suivante – dans le cadre des missions dévolues au titre de la convention de subvention globale FSE – selon le plan de financement suivant (périmètre des dépenses retenues éligibles au FSE) :

  - portée par le bénéficiaire : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion ;
  - intitulée : « Programme de formations Intra entreprises 2018 »
  - n° et nom de la fiche action du PO FSE Réunion : n° 2.15 (SG) – Soutenir la formation des Actifs
  - n° MDFSE : 201804173
  - plan de financement : défini selon le budget prévisionnel détaillé, joint en annexe 1,

Coût total éligible	Montant de la subvention Région	Dont montant FSE préfinancé	Taux de subvention FSE	Dont CPN Région
425 334,85 €	**425 334,85 €**	**340 267,88 €**	80 %	85 066,97 €

- de préfinancer la part FSE, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire et permettre d'assurer la trésorerie nécessaire au bon déroulement des opérations. L'aide du FSE programmée correspond à un montant maximal, et des dépenses pourront dans certains cas, ne pas être présentées au solde au cofinancement du FSE. Les dépenses rendues inéligibles au titre du FSE de façon prévisionnelle et rattachables à la réalisation de l'opération pourront être prises en charge par la Région Réunion.
  Celles-ci sont décrites dans le budget prévisionnel détaillé joint. Le montant définitif des dépenses rendues inéligibles au titre du FSE pris en charge par la Région Réunion ne peut conduire à dépasser le montant maximum prévisionnel de l'aide engagée par la Région Réunion.

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0264-DE

UNION EUROPEENNE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE

2018-2019 INTRA

ANNEXE IX

PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION EN SUBVENTION GLOBALE RÉGION RÉUNION - PO FSE RÉUNION 2014-2020 – v1 02/12/2016

CENTRE DE FORMATION : **CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION ILE DE LA REUNION**
Numéro de la convention Région :
N° dossier ma-démarche-fse : **201704173**

	DÉPENSES				RESSOURCES/RECETTES		
	POSTES	*SOUS-POSTES*	*RUBRIQUE DE DÉPENSE*	*MONTANT*	*NATURE*		*MONTANT*
PÉRIMÈTRE FSE	PERSONNEL	Personnel enseignant			RESSOURCES PÉRIMÈTRE FSE	FSE (80%)	340 267,88 €
			BAHEUX Yves	64 907,68 €			
			JEFFRAY Marcel	64 907,68 €			
			LAURET Johan	55 111,23 €			
			SADOUSTY Eddy	61 267,55 €			
			CELESTIN Kelly	22 629,42 €			
		Personnel administratif : Pilotage de l' action	RAMIN Philippe	34 987,05 €		CPN Région (20%)	85 066,97 €
		...			***Sous-total opération MDFSE***		***425 334,85 €***
	DÉPENSES INDIRECTES « COÛTS RESTANT » *[autres dépenses que coûts de « PERSONNEL » forfaitisées avec le taux de 40%]*	Autres (préciser leur nature)	Détailler le calcul	Montant global			
		Forfait 40 %	Montant (personnel enseignant + personnel administratif pour pilotage de l' action) x 40%	121 524,24 €			
Sous total périmètre FSE		...		**425 334,85 €**			**425 334,85 €**
PÉRIMÈTRE HORS FSE *DÉPENSES INÉLIGIBLES*		...			RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE ET HORS REGION	Détailler	
		Détailler les sous-postes					
Sous total périmètre hors FSE		...		**0,00 €**			**0,00 €**
TOTAL				**425 334,85 €**			**425 334,85 €**
réelles : saisies sous					*Dont Région (CPN + hors FSE)*		*85 066,97 €*

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0265-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0265

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106687
ACTUALISATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF " AIDE AUX MANUELS SCOLAIRES "

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0265-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0265
Rapport /DIRED / N°106687

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACTUALISATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF " AIDE AUX MANUELS SCOLAIRES "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP 2018_0423 du 10 juillet 2018 approuvant le cadre d'intervention relatif au dispositif « Aide aux manuels scolaires »,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DIRED / 106687 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Education, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- les procédures internes relatives à l'attribution et à la gestion des subventions et aides individuelles (hors fonds UE et contreparties nationales),
- la volonté de la collectivité de contribuer à la réussite éducative des élèves scolarisés de la seconde à la terminale dans un établissement public ou privé de La Réunion,
- la volonté régionale de favoriser une meilleure égalité dans l'acquisition ou la location des manuels scolaires par les familles,
- la volonté de la Région Réunion d'améliorer le pouvoir d'achat des familles,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de valider l'actualisation du cadre d'intervention présenté en annexe, relatif au dispositif « Aide aux manuels scolaires »;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0265-DE

REGION REUNION www.regionreunion.com	**AIDE AUX MANUELS SCOLAIRES**	Version :
	REGLEMENT DU DISPOSITIF d'aides individuelles	Mars 2018

Pilier de la mandature :	**I - Un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais**

1- CADRE D'INTERVENTION DE LA REGION :

Inscrite dans le premier pilier de mandature actuel «un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais», la réussite des jeunes réunionnais est au coeur des priorités régionales, afin de leur permettre d'élever leur niveau de qualification. Au-delà de ses compétences légales, la collectivité régionale a fait le choix d'accompagner les lycéens dans la location ou l'achat de leurs manuels scolaires, à travers le dispositif «aide aux manuels scolaires».

Aussi, pour la renrée 2019 et afin de renforcer le pouvoir d'achat des familles, la collectivité régionale souhaite accentuer son effort par une participation financière supplémentaire de 50 €.

L'aide régionale est donc portée à **100 €** pour les familles bénéficiaires de l'aide aux manuels scolaires.

2- CARACTERISTIQUES :

- Montant maximal annuel de 100 € sur l'année scolaire en cours destiné à participer aux dépenses liées à la location ou à l'achat de manuels scolaires
- Versement en une seule fois sur le compte du bénéficiaire

3- CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Sans condition de ressources
- Elèves scolarisés en seconde, en première et en terminale dans un lycée public ou privé de la Réunion
- Elèves résidents à la Réunion et poursuivant une formation à distance de la seconde à la terminale auprès du CNED
- Le bénéficiaire s'engage à louer ou acheter des manuels scolaires auprès des associations de parents d'élèves ou en librairie

En cas de non-respect d'une de ces conditions, l'aide ne pourra pas être attribuée*, la décision de rejet sera prise par le Président ou autre personne ayant délégation.*

4- MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide est versée par virement sur le compte bancaire de l'élève ou de son représentant légal ou, avec l'accord de ce dernier, sur le compte de l'élève mineur, en une seule fois dans la limite de 150 € et sur la base des dépenses réellement justifiées et réalisées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0265-DE

5- MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES :

➢ Le bénéficiaire devra retourner aux services de la DIRED ou auprès de l'animateur POP de son lycée, le formulaire dûment renseigné et complété des pièces justificatives suivantes :

- certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année scolaire
- justificatif de location ou d'achat de manuels scolaires
- RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur et pour les élèves mineurs, l'accord du représentant légal le cas échéant

Dépôt papier :

- Dossier de demande complet à déposer ou à faire parvenir impérativement à la Région au **plus tard** pour le **31 mars de l'année n+1 à midi** à :

Conseil Régional de La Réunion – SERVICE COURRIER
Avenue René Cassin - Moufia B.P. 67190 - 97801 Saint-Denis Cédex 9
Tél. : 02 62 48 71 50

ou

Auprès de l'animateur POP du lycée du bénéficiaire

CALENDRIER INDICATIF :

- Le formulaire de demande de la nouvelle session est transmis par voie postale au domicile de chaque bénéficiaire accompagné d'un courrier de notification du droit à l'aide de la Collectivité courant juin
- Information sur le site internet Région de la nouvelle session courant juin
- Examen des dossiers : au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers

6- REVERSEMENT EVENTUEL DE L'AIDE :

La Région se réserve le droit de faire procéder au reversement de l'aide individuelle en cas de fraude ou négligence ayant entraîné un versement indûment perçu.

7- CONTROLE

La Région se réserve le droit de procéder au contrôle de la bonne utilisation des fonds par toute autorité qui aura été habilitée à cet effet par le Président de Région.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0266

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106502
APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS À LA RÉUNION ET MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION 2019/2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0266
Rapport /DIRED / N°106502

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS À LA RÉUNION ET MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION 2019/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°DAP2017_0013 en date du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs,

Vu la délibération n°DCP2018_0288 du 12 juin 2018 portant approbation du cadre d'intervention et présentation du dispositif d'aides et d'allocations régionales en faveur des étudiants inscrits à La Réunion - session 2018/2019,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DIRED / 106502 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais et leur employabilité en favorisant l'accès aux études supérieures,
- la volonté de la collectivité de contribuer aux conditions de vie matérielles des étudiants,
- les dispositifs d'aides et d'allocations régionales en faveur des étudiants inscrits à La Réunion,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le cadre d'intervention pour les dispositifs d'aides et d'allocations régionales en faveur des étudiants inscrits à La Réunion présenté en annexe ;
- de valider la mise en œuvre des dispositifs d'aides et d'allocations régionales en faveur des étudiants inscrits à La Réunion à compter de l'année universitaire 2019/2020, selon les modalités précisées dans le cadre d'intervention en annexe ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

- d'engager une enveloppe de **1 629 000 €** pour la mise en œuvre de ces dispositifs sur l'Autorisation d'Engagement A111-0001 « Aides en faveur des étudiants » votée au chapitre 932 du Budget 2019 de la Région ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-23 du budget 2019 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

REGION REUNION www.regionreunion.com	**Aides et allocations régionales aux étudiants inscrits à La Réunion**	Version :
	RÈGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDES INDIVIDUELLES	JUIN 2019

Pilier de la mandature :	**I – Un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais**

1. Cadre d'intervention de la Région

Le projet de mandature 2015/2021 a placé la jeunesse au cœur des priorités régionales, au travers notamment du pilier I « un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais ». Ainsi, afin d'accompagner les étudiants inscrits à La Réunion dans leurs études supérieures et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie matérielles des étudiants, la Région met en place les dispositifs suivants :

Dispositif	Objectif
Allocation de Frais d'Inscription (AFI)	Contribuer aux frais d'inscription et/ou de scolarité d'un montant inférieur à 1 000 euros. Ces aides permettent de prendre en charge une partie ou la totalité des frais **dont l'étudiant doit s'acquitter pour suivre son année universitaire au sein de l'établissement d'enseignement.** Ils recouvrent ainsi tout aussi bien les frais d'inscription que les frais de scolarité. Les frais de sécurité sociale ou de cotisation de vie étudiante ne sont pas pris en charge.
Allocation de Première année de Master (APM)	
Allocation de Deuxième année de Master (ADM)	
Allocation de Premier Equipement (APE)	Faciliter l'acquisition d'équipements, de livres, de matériels multimédias, de petits matériels pédagogiques, des abonnements de revues spécialisées, règlement de cours par correspondance, des cours linguistiques, pour **les néobacheliers**.
Allocation de Première Installation à La RéUNion (API RUN)	Faciliter la première installation de l'étudiant hors du foyer familial (y compris dans la commune de résidence des parents).
Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant (ARRPE)	Contribuer au remboursement des intérêts générés par le crédit étudiant et des frais liés à l'assurance prise dans le cadre d'un prêt souscrit auprès d'un organisme bancaire de droit européen.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

2. Caractéristiques

Dispositif	Montant de l'aide	Autres caractéristiques
AFI 1 (bac+1) AFI 2 (bac+2) AFI 3 (bac+3)	Montant plafond de l'aide : • AFI 1 : **200 €**, • AFI 2 : **400 €** • AFI 3 : **400 €**	Aide ni renouvelable ni rétroactive
APM	Montant plafond de l'aide : **500 €**	
ADM		
APE	• Étudiant boursier du CROUS ou boursier régional sanitaire et social : **500 €**, • Étudiant non boursier du CROUS ou étudiant non boursier régional sanitaire et social : **300 €**	
API RUN	**375 €**	
ARRPE	Aide forfaitaire renouvelable plafonnée à **1 600 €,** calculée sur la base des critères suivants : • Montant maximal du capital emprunté : 20 000 € (le capital total emprunté n'est pas plafonné), • Durée maximale du prêt : 8 ans (soit 96 mois). Toutefois la durée maximale du prêt n'est pas limitée	Dans le cas où l'ARRPE accordée par la Région Réunion n'atteint pas le plafond de prise en charge de 1 600 euros, l'étudiant a la possibilité de présenter de nouveaux prêts jusqu'à atteindre ce plafond de remboursement.

3. Conditions d'attribution

Le demandeur s'engage à respecter les conditions d'éligibilité présentées ci-dessous.
Compte tenu de l'aide apportée par la Région, il est attendu que l'étudiant mettra tout en œuvre pour l'aboutissement de son année universitaire.

En cas de non-respect d'une de ces conditions, l'aide ne pourra pas être attribuée ou l'aide devra être reversée dans un délai d'un mois si un montant a déjà été versé.

En cas de non-respect d'une de ces conditions, la décision de rejet ou de reversement sera prise par le Président ou autre personne ayant délégation.

Les conditions générales d'éligibilité communes aux 6 dispositifs sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

Critères d'éligibilité	*Pièces justificatives*	*Sont exclus*
– Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ; – Être âgé de moins de 27 ans au 31 décembre de l'année n+1(ex : au 31 décembre 2020 pour l'année universitaire 2019/2020) ; – Être rattaché à un foyer fiscal (du représentant légal ou de l'étudiant) à La Réunion sur l'avis d'imposition de l'année n-1 (ex : 2018 pour l'année universitaire 2019/2020) sur les revenus n-2 (ex : 2017 pour l'année universitaire 2019/2020) ; – Le revenu brut imposable est inférieur à 108 000 €/an ; – Être inscrit dans un cursus d'études supérieures en formation initiale à La Réunion	– Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'étudiant, – copie **intégrale** du livret de famille (celui de l'étudiant ou celui de ses parents si l'étudiant est toujours rattaché au foyer de ses parents). Si les parents sont divorcés, copie du jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un d'entre eux, – copie **intégrale** de l'avis d'imposition de l'année n-1 sur les revenus n-2 (celui de l'étudiant ou celui des parents si l'étudiant est toujours rattaché au foyer fiscal de ses parents), – justificatif d'adresse (de l'étudiant ou des parents), soit une facture (eau, électricité, internet ou téléphone) **de moins de six mois**, – certificat de scolarité de l'année n, – copie du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires, – relevé d'identité bancaire (avec mention du code IBAN)	– Les apprentis – Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation – Les mentions complémentaires, – Les autres cas liés au statut de stagiaire de la formation professionnelle (par exemple EGC, ILOI, AGCNAM, …)
La date limite de dépôt des dossiers complets est impérativement fixée au 28 février de l'année n+1 (ex : 2020 pour l'année universitaire 2019/2020)		

Dans le cadre de situations liées à un événement présentant un **caractère exceptionnel** qui impacte les revenus du foyer auquel est rattaché le demandeur ou la scolarité de l'étudiant (décès, perte d'emploi, divorce, séparation, rupture de PACS, invalidité, maladie…), il est proposé que les services puissent prendre en compte ces nouvelles situations, sur présentation de pièces justificatives transmises par l'étudiant, dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les conditions d'éligibilité spécifiques à l'AFI, APM, ADM :

Critères d'éligibilité	*Pièces justificatives*	*Sont exclus*
– Être titulaire du Baccalauréat ou d'un DAEU : • de la session n-1 pour AFI1 (ex : baccalauréat ou DAEU 2019 pour l'année universitaire 2019/2020), • de la session n-2 pour AFI2 (ex : baccalauréat ou DAEU 2018 pour l'année	– en cas de redoublement ou de réorientation, lettre expliquant les motifs de l'échec ou de la réorientation, – justificatif des frais d'inscription acquittés pour l'année n., – pour les étudiants inscrits dans la filière sanitaire et sociale : justificatif d'attribution ou de rejet	– Les bénéficiaires des aides du C.R.O.U.S., – Les bénéficiaires de la bourse régionale sanitaire et sociale, – Les étudiants inscrits dans un établissement dont les frais sont supérieurs à 1 000 € (UCO, Epitech, HESIP, Vatel, SupInfo, etc.)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

universitaire 2019/2020), • de la session n-3 pour AFI3 (ex : baccalauréat ou DAEU 2017 pour l'année universitaire 2019/2020), • de la session n-4 pour APM (ex : baccalauréat ou DAEU 2016 pour l'année universitaire 2019/2020), • de la session n-5 pour ADM (ex : baccalauréat ou DAEU 2015 pour l'année universitaire 2019/2020), – Être titulaire d'une licence 1 ou d'un niveau équivalent à bac+1 (session n-1) pour l'AFI2, d'une licence 2 ou d'un niveau équivalent à bac+2 (session n-1) pour l'AFI3, d'une licence 3 ou d'un niveau équivalent à bac+3 (session n-1) pour l'APM, du master 1 ou d'un niveau équivalent à bac+4 (session n-1) pour l'ADM ; – Assurer une progression dans le cursus.	de la bourse régionale sanitaire et sociale, **Pièces pour l'AFI :** – Copie de la licence 1 (ou du diplôme de niveau bac+1) ou du relevé de notes de la licence 1 (ou du niveau équivalent à bac+1) pour l'AFI 2, – copie de la licence 2 (ou du diplôme de niveau bac+2) ou du relevé de notes de la licence 2 (ou du niveau équivalent à bac+2) pour l'AFI 3. **Pièces pour APM-ADM :** – Copie de la licence 3 (ou du diplôme de niveau bac+3) ou du relevé de notes de la licence 3 (ou du niveau équivalent à bac+3) pour l'APM, – copie du master 1 (ou du diplôme de niveau bac+4) ou du relevé de notes du master 1 (ou du niveau équivalent à bac +4) pour l'ADM.	

Pour tenir compte de la sélectivité des études supérieures, des mesures spécifiques sont mises en place, pour permettre aux étudiants de solliciter le maintien de l'aide (AFI, APM et ADM).

Ainsi, lorsque l'étudiant n'est pas en situation de progression dans son cursus (redoublement ou changement d'orientation), il peut solliciter le bénéfice de la mesure (AFI, APM, ADM), en indiquant les motifs de son échec, de son changement d'orientation le cas échéant et en joignant les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de sa demande.

Sont concernés par ces mesures spécifiques :

- les étudiants en situation de redoublement, avec une moyenne des notes d'examen supérieure ou égale à 8 sur 20,

- les étudiants changeant d'orientation (sans condition de notes) :
  - pour une première inscription à un diplôme professionnel, jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint,
  - suite à la non validation d'acquis, sous réserve d'inscription à un même niveau d'études,
  - pour une inscription à un même niveau d'études, après l'obtention d'un master 2,

- les étudiants redoublant ou changeant d'orientation dans un même niveau d'études (sans condition de notes) suite à des problèmes de santé ou tout autre événement ayant perturbé leur scolarité (décès d'un parent, d'un frère ou d'une soeur, etc.)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

Ces mesures spécifiques ne peuvent être accordées qu'une seule fois par cycle d'études :

- 1er cycle : bac + 1 à bac + 3 (équivalent L1, L2, L3),
- 2è cycle : bac + 4/ bac + 5 (équivalent M1, M2)

Les conditions d'éligibilité spécifiques à l'APE :

Critères d'éligibilité	*Pièces justificatives*
– Être titulaire du Baccalauréat de la session n-1(ex : baccalauréat 2019 pour l'année universitaire 2019/2020) ou d'un DAEU de la session n-1 (ex : DAEU 2019 pour l'année universitaire 2019/2020) ; – Être inscrit pour la première fois dans un cursus d'études supérieures en formation initiale à La Réunion.	– justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse nationale du CROUS de l'année n (ex : 2019 pour l'année universitaire 2019/2020) ou une attestation sur l'honneur indiquant que l'étudiant ne bénéficie pas des aides du CROUS., – Pour les étudiants inscrits dans la filière sanitaire et sociale : justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse régionale sanitaire et sociale,

Les conditions d'éligibilité spécifiques à l'API RUN :

Critères d'éligibilité	*Pièces justificatives*	*Sont exclus*
– S'installer hors du foyer des parents (ou du représentant légal) à compter du 1er juin de l'année n (ex :2019 pour l'année universitaire 2019/2020).	– justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse nationale de l'année n (ex : 2018 pour l'année universitaire 2018/2019) ou attestation sur l'honneur indiquant que l'étudiant ne bénéficie pas des aides du CROUS, – justificatif d'attribution, de rejet ou de non sollicitation de la bourse départementale de l'année n, – Pour les étudiants inscrits dans la filière sanitaire et sociale : justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse régionale sanitaire et sociale, – copie du bail de location ou de colocation au nom de l'étudiant à compter du 1er juin de l'année n (ex : 2018 pour l'année universitaire 2018/2019), – copie de la première quittance de loyer au nom de l'étudiant.	– Les bénéficiaires des aides du C.R.O.U.S. – Les bénéficiaires des aides du Conseil Départemental – Les bénéficiaires de la bourse régionale sanitaire et sociale

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

Les conditions d'éligibilité spécifiques à l'ARRPE :

Critères d'éligibilité	*Pièces justificatives*
– avoir contracté et signé un prêt **étudiant** auprès d'un organisme financier entre le 1er février de l'année n (ex :2019 pour l'année universitaire 2019/2020) et le 31 janvier de l'année n+1 (ex : 2020 pour l'année universitaire 2019/2020). La nature du contrat de prêt doit être explicitement énoncée dans le document contractuel signé entre l'organisme financier et l'étudiant. Seuls les Prêts Étudiants peuvent être éligibles à l'ARRPE.	– Copie du contrat de prêt étudiant daté et signé mentionnant la nature du prêt contracté, – copie de la lettre de déblocage des fonds ou relevé de compte sur lequel figure le virement du prêt.

4. Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée en une seule fois, sur la base des dépenses réellement justifiées et réalisées, sur le compte correspondant au :

- RIB de l'étudiant ayant sollicité le dispositif, pour les étudiants majeurs,
- RIB du représentant légal de l'étudiant ayant sollicité le dispositif, pour les étudiants mineurs le cas échéant.

5. Modalités de dépôt de la demande

L'étudiant sollicitant le dispositif doit formuler sa demande d'aide en ligne, à partir de la plateforme dématérialisée **« bourses.regionreunion.com »**, à laquelle il peut accéder à partir du site **« espaceetudiant974.re »**.

Les dossiers papiers ne sont pas traités par le service. Pour la constitution de son dossier en ligne, l'étudiant pourra être accompagné par les services de la Région.

Pour pouvoir soumettre une demande d'aide à la Région Réunion sur le site, l'étudiant doit procéder à la création d'un compte en suivant les instructions qui lui seront fournies à cet effet sur le site. Il doit renseigner à cette occasion une adresse mail valide et procéder à sa mise à jour dès que nécessaire (en adressant un mail à boursesregion@cr-reunion.fr). Toutes les communications entre l'étudiant et le service instructeur de la Région se feront par le biais de cette adresse mail.

L'étudiant remplit en ligne le formulaire et complète sa demande en y joignant les pièces nécessaires au traitement de son dossier. Pour valider l'enregistrement de sa demande, l'étudiant doit cliquer sur « soumettre son dossier à la Région ». La confirmation et la transmission du formulaire par l'étudiant vaut signature de celui-ci. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'aide.

L'étudiant est informé par voie électronique, à l'adresse utilisée pour créer son compte, des différentes étapes de son dossier et notamment :

- l'accusé réception par le service instructeur,
- la demande d'information(s) complémentaire(s)
- l'issue donnée à la demande (attribution ou rejet).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0266-DE

L'étudiant s'engage à prendre connaissance des communications adressées par la Région Réunion dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'envoi. Passé ce délai, la Région Réunion se réserve le droit de supprimer la demande et le compte de l'étudiant.

Calendrier indicatif :

- Information de l'ouverture de la campagne d'inscription sur le site internet espaceetudiant974.re de la nouvelle session courant juillet,

- La date limite de création de compte individuel est fixée au **24 février de l'année n+1** (ex : le 24 février 2020, pour l'année universitaire 2019/2020),

- La date limite de dépôt des dossiers en ligne est fixée au **28 février de l'année n+1** (ex : le 28 février 2020, pour l'année universitaire 2019/2020).

6. Point de contact du service instructeur

Une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone sont à la disposition des étudiants, pour leurs échanges avec le service :

- adresse mail : boursesregion@cr-reunion.fr,
- numéro de téléphone : 02 62 67 18 98

Tous les échanges entre les étudiants et la Région se font par voie électronique.

7. Reversement éventuel de l'aide

La Région se réserve le droit de procéder au reversement de tout ou partie de l'aide individuelle en cas de :

- non respect d'un des engagements par le bénéficiaire ou des dispositions relatives au présent document,
- fraude ou négligence ayant entraîné un versement indûment perçu,
- versement à tort des aides par la collectivité.

Le bénéficiaire dispose dans ce cas d'un délai d'un mois pour effectuer le versement de la somme due.

8. Contrôle

La collectivité se réserve le droit de procéder au contrôle sur pièces et sur place de la demande, ou de prendre contact avec l'établissement d'enseignement d'accueil, par toute autorité qui aura été habilitée à cet effet par le Président de la Région.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0267-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0267

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106683
AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS - DEMANDES DU LYCÉE STELLA ET DU LYCÉE NORD

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0267-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0267
Rapport /DIRED / N°106683

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS - DEMANDES DU LYCÉE STELLA ET DU LYCÉE NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°DCP2018_0286 du 12 juin 2018 relative à l'actualisation du cadre d'intervention du dispositif « Aide régionale aux projets pédagogiques innovants des sections professionnelles et technologiques des lycéens et des Maisons Familiales et Rurales de la Réunion »,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de subvention du Lycée Stella en date du 29 mars 2019,

Vu la demande de subvention du Lycée Nord en date du 08 avril 2019,

Vu le rapport N° DIRED / 106683 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité de contribuer à la réussite des élèves en vue de leur insertion sociale et professionnelle,
- la volonté de la collectivité de valoriser et de dynamiser les filières professionnelles et technologiques,
- la volonté de la collectivité d'encourager la mise en œuvre de projets concrets par les élèves et de favoriser la pluridisciplinarité des enseignements dispensés,
- que les demandes présentées par les lycées Stella et Nord sont conformes au cadre d'intervention du dispositif « Aide régionale aux projets innovants »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0267-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe d'un montant maximal de **1 315,00 €** au titre du dispositif « Aide régionale aux projets pédagogiques innovants des sections professionnelles et technologiques des lycéens et des Maisons Familiales et Rurales de la Réunion » pour l'exercice 2019, à répartir sur les deux projets présentés ci-après :

  - 565 € au lycée Stella, pour la réalisation de son projet « Allons sauver les Pétrels à Cilaos » ;
  - **750 €** au Lycée Nord, pour la première édition du « Mini festival du cinéma des lycéens » ;

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - 60 % à la notification de l'arrêté,
  - le solde, dans la limite des 40 % restants, après réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe de **1 315,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Mesure d'accompagnement secondaire » votée au chapitre 932 du budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **1 315,00 €**, sur l'article fonctionnel 932-222 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0268-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0268

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106654
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LE LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0268-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0268
Rapport /DIRED / N°106654

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LE LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande du lycée Émile Boyer de la Giroday en date du 08 avril 2019 relative aux frais liés à la location d'un véhicule dans le cadre de la restauration scolaire,

Vu le rapport N° DIRED / 106654 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite 6 juin 2019,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière de restauration collective des lycées,
- la nécessité de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité NF Alimentaires,
- la demande justifiée du lycée Émile Boyer de la Giroday pour assurer la continuité du service de restauration scolaire et garantir de bonnes conditions de travail aux agents,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe de **4 042,00 €**, au titre d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle en faveur du lycée Émile Boyer de la Giroday pour couvrir les frais liés à la location d'un véhicule de 20m3 équipé d'un haillon ;
- de valider les modalités de versement de la subvention exceptionnelle, soit 100 % à la notification de l'acte d'engagement lié ;
- d'engager cette dépense sur l'Autorisation d'Engagement A110-0002 « Mesure accompagnement

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0268-DE

secondaire » votée au chapitre 932 du Budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **4 042,00 €** sur l'article fonctionnel 932-222 du Budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0269-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0269

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106639
COMPENSATION TARIFAIRE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0269-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0269
Rapport /DIRED / N°106639

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

COMPENSATION TARIFAIRE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP 2018-0671 en date du 30 octobre 2018 relative aux modalités de mise en œuvre des services de restauration et d'hébergement des lycées publics pour l'année civile 2019, complétée par délibération n° DCP 2019_0270 du 25 juin 2019,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DIRED / 106639 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la compétence régionale en matière de restauration scolaire des lycées et le contexte socio-économique dans lequel évoluent les familles sur le territoire,
- la reconduction du gel des tarifs de restauration scolaire décidé par la collectivité depuis 2010,
- l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) sur l'année de référence (+0,4%),
- la nécessité d'équilibrer les budgets du service de restauration et d'hébergement des lycées publics,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe de **594 319 €** en faveur des 45 lycées publics conformément aux propositions faites en annexe du rapport, au titre de la compensation tarifaire 2019, en matière de restauration scolaire ;
- de valider les modalités de versement de la dotation, soit :

  * 60 % à la notification de l'acte d'engagement,
  * le solde, dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0269-DE

- d'engager la somme de **594 319 €** sur l'Autorisation d'Engagement [illegible] « Fonctionnement des lycées » votée au Chapitre 932 du Budget 2019 de la Région ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **594 319 €**, sur l'article fonctionnel 932-281 du Budget 2019 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0269-DE

ANNEXE

COMPENSATION FINANCIÈRE – TARIFICATION SCOLAIRE DES LYCÉES
EXERCICE 2019

ÉTABLISSEMENTS	RESTAURATION montant prévisionnel (€)	HÉBERGEMENT montant prévisionnel (€)	TOTAL Montant prévisionnel (€)
AMBROISE VOLLARD	8 099,00 €	6 106,00 €	14 205,00 €
AMIRAL LACAZE	2 873,00 €	1 623,00 €	4 496,00 €
AMIRAL PIERRE BOUVET	10 681,00 €	2 040,00 €	12 721,00 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	17 342,00 €	2 969,00 €	20 311,00 €
ANTOINE ROUSSIN	4 143,00 €	6 464,00 €	10 607,00 €
BELLEPIERRE	5 286,00 €	624,00 €	5 910,00 €
BOIS D'OLIVE	17 961,00 €	75,00 €	18 036,00 €
BOIS DE NÈFLES (LYCÉE NORD)	1 791,00 €	428,00 €	2 219,00 €
BOISJOLY POTIER	3 910,00 €	1 761,00 €	5 671,00 €
EMILE BOYER DE LA GIRODAY	4 668,00 €	15 920,00 €	20 588,00 €
EVARISTE DE PARNY	26 744,00 €	945,00 €	27 689,00 €
FRANÇOIS DE MAHY	3 848,00 €	6 040,00 €	9 888,00 €
GEORGES BRASSENS	6 026,00 €	1 231,00 €	7 257,00 €
ISNELLE AMELIN	8 653,00 €	6 002,00 €	14 655,00 €
JEAN HINGLO	6 760,00 €	5 270,00 €	12 030,00 €
JEAN JOLY	7 562,00 €	3 129,00 €	10 691,00 €
JEAN PERRIN	12 784,00 €	725,00 €	13 509,00 €
JULIEN DE RONTAUNAY	82,00 €	779,00 €	861,00 €
L'HORIZON	4 703,00 €	1 852,00 €	6 555,00 €
LE VERGER	11 029,00 €		11 029,00 €
LECONTE DE LISLE	1 143,00 €	14 028,00 €	15 171,00 €
LEON LEPERVANCHE	23 854,00 €	2 030,00 €	25 884,00 €
LISLET GEOFFROY	1 832,00 €	6 288,00 €	8 120,00 €
LOUIS PAYEN	8 374,00 €		8 374,00 €
LP AGRICOLE DE SAINT JOSEPH	2 996,00 €	11 204,00 €	14 200,00 €
LP HÔTELIER – LA RENAISSANCE	12 979,00 €	28 164,00 €	41 143,00 €
MAHATMA GANDHI	12 166,00 €	15,00 €	12 181,00 €
MARIE CURIE	10 184,00 €	5 387,00 €	15 571,00 €
MOULIN JOLI	12 825,00 €	1 272,00 €	14 097,00 €
NELSON MANDELA	6 169,00 €	174,00 €	6 343,00 €
PATU DE ROSEMONT	7 501,00 €	3 140,00 €	10 641,00 €
PAUL LANGEVIN	12 825,00 €	3 762,00 €	16 587,00 €
PAUL MOREAU	8 585,00 €	5 310,00 €	13 895,00 €
PIERRE LAGOURGUE	10 850,00 €	705,00 €	11 555,00 €
PIERRE POIVRE	20 619,00 €	178,00 €	20 797,00 €
ROCHES MAIGRES	3 288,00 €	3 124,00 €	6 412,00 €
ROLAND GARROS	7 680,00 €	11 983,00 €	19 663,00 €
SAINT PAUL IV	17 098,00 €	6 464,00 €	23 562,00 €
SAINTE SUZANNE (BEL AIR)	9 831,00 €	4 309,00 €	14 140,00 €
SARDA GARRIGA	9 942,00 €	46,00 €	9 988,00 €
STELLA	14 967,00 €	1 642,00 €	16 609,00 €
TROIS BASSINS	14 593,00 €	1 147,00 €	15 740,00 €
VICTOR SCHOELCHER	4 363,00 €	3 796,00 €	8 159,00 €
VINCENDO	1 636,00 €	1 462,00 €	3 098,00 €
VUE BELLE	11 922,00 €	1 539,00 €	13 461,00 €
TOTAL	**413 167,00 €**	**181 152,00 €**	**594 319,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0270-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0270

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106648
COMPLEMENT DU MODE DE TARIFICATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES LYCÉES PUBLICS –
ANNÉE CIVILE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0270-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0270
Rapport /DIRED / N°106648

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

COMPLEMENT DU MODE DE TARIFICATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES LYCÉES PUBLICS – ANNÉE CIVILE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP 2018_0671 en date du 30 octobre 2018 relative aux modalités de mise en œuvre des services de restauration et d'hébergement des lycées publics pour l'année civile 2019,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DIRED / 106648 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 6 juin 2019,

Considérant,

- la compétence générale de la collectivité en matière de restauration scolaire et d'hébergement des lycées depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004,
- la compétence de la Région en matière de fixation des tarifs de restauration scolaire en application de l'article R.531-52 du Code de l'éducation,
- le souhait de certains établissements de compléter leur mode de tarification soit par une tarification au ticket, soit par l'ajout de forfaits en plus d'une tarification au ticket unitaire et ce, dès la rentrée d'août 2019,
- la volonté de la Région d'accompagner les établissements dans le maintien et l'augmentation de leurs effectifs de demi-pensionnaires,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider les modifications des tarifs de 5 lycées présentées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0270-DE

Établissements	ACTUEL		MODIFIÉ	
	Mode de tarification	*Tarif journalier*	*Mode de tarification*	*Tarif journalier*
Lycée hôtelier de la Renaissance	Forfait DP 5 jours	2,83 €	Forfait DP 5 jours	2,83 €
			Ticket occasionnel	**3,50 €**
Lycée Roland Garros	Forfait DP 4 jours	3,13 €	Forfait DP 4 jours	3,13 €
	Formule cafétéria	4,00 €	Formule cafétéria	4,00 €
			Ticket occasionnel	**3,50 €**
Lycée Moulin Joli	Forfait DP 5J/sem	2,76 €	Forfait DP 5 jours	2,76 €
	Forfait DP 4 jours	2,91 €	Forfait DP 4 jours	2,91 €
	Forfait DP 3 jours	3,23 €	Forfait DP 3 jours	3,23 €
			Ticket occasionnel	**3,50 €**
Lycée de Trois Bassins	Forfait DP 5 jurs	2,71 €	Forfait DP 5J/sem	2,71 €
	Forfait DP 4 jours	2,72 €	Forfait DP 4 jours	2,72 €
	Formule cafétéria	4,00 €	Formule cafétéria	4,00 €
			Forfait internant 5 jours sans demi-pension	**4,76 €**
Lycée Bois Joly Potier	Ticket occasionnel	3,07 €	Ticket occasionnel	3,07 €
			Forfait DP 4 jours	**2,72 €**

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0271-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0271

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106644
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER - ANTENNE DE LA RÉUNION (ENSAM RÉUNION) POUR L'EXERCICE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0271-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0271
Rapport /DIRED / N°106644

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER - ANTENNE DE LA RÉUNION (ENSAM RÉUNION) POUR L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°DAP2017_0013 du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs, et de la Recherche de la Réunion,

Vu la délibération n°DCP2018_0230 du 12 juin 2018 portant approbation des cadres d'intervention relatifs aux actions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de subvention du 7 décembre 2018 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier – Antenne de La Réunion (ENSAM Réunion) pour l'année 2019,

Vu le rapport n° DIRED / 106644 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais et leur employabilité, en favorisant l'accès à une offre de formation diversifiée,
- l'offre de formation dans le domaine de l'architecture proposée par l'ENSAM aux jeunes Réunionnais sur le territoire,
- la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ENSAM Réunion,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe globale de **125 000 €** à l'ENSAM Réunion pour l'exercice 2019, dont :
  - 110 000 € en fonctionnement,
  - 15 000 € en équipement,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0271-DE

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - 60 % à la notification de la convention, soit 75 000 € à la notification de la convention,
  - le solde dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération,

- d'engager une enveloppe globale de **125 000 €** décomposée comme suit :
  - 110 000 € sur l'Autorisation d'Engagement A111-0002 « Mesures Accompagnement Supérieur » votée au chapitre 932 du Budget 2019 de la Région,
  - 15 000 € sur l'Autorisation de Programme P111-0002 « équipement et construction université » votée au chapitre 902 du Budget 2019 de la Région,

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur les articles fonctionnels 932-23 et 902-23 du Budget 2019 de la Région,

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0272-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0272

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIRED / N°106730
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA DIAGONALE DES JURISTES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0272-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0272
Rapport /DIRED / N°106730

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA DIAGONALE DES JURISTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°DAP2017_0013 en date du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs,

Vu la délibération n°DCP2018_0230 du 12 juin 2018 portant approbation des cadres d'intervention relatifs aux actions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu la demande de subvention de l'association « La Diagonale des Juristes » en date du 13 mai 2019, pour l'organisation du concours annuel d'éloquence « La Diagonale des Juristes » et du « Gala des Juristes »,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DIRED /106730 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 12 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification et l'employabilité des jeunes Réunionnais,

- les objectifs de ce concours annuel d'éloquence, visant notamment à renforcer la formation des étudiants en droit à l'argumentation orale, à aider à l'orientation et à l'insertion professionnelles des étudiants en droit, en favorisant les échanges avec les milieux professionnels du droit, et enfin à valoriser les étudiants et leurs diplômes,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe de **4 000 €** en faveur de l'association « La Diagonale des Juristes » pour l'organisation du concours annuel d'éloquence « La Diagonale des Juristes » ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0272-DE

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - 60 % à la notification de l'arrêté,
  - le solde dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe de **4 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A111-0002 « Mesures Accompagnement Supérieur » votée au chapitre 932 du Budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-23 du Budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0273-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0273

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DBA / N°106682
CAMPUS PROFESSIONNEL DE L'OCÉAN INDIEN (CPOI) - SAINT-PIERRE - MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0273-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0273
Rapport /DBA / N°106682

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CAMPUS PROFESSIONNEL DE L'OCÉAN INDIEN (CPOI) - SAINT-PIERRE - MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018

Vu la délibération N°DAP2016_0045 du 19 décembre 2016, approuvant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de La Réunion pour les périodes 2016-2018 / 2019-2023,

Vu le Budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DBA / 106682 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- les objectifs de maîtrise de la demande d'énergie et de déploiement des énergies renouvelables retenues dans la P.P.E. de La Réunion,
- les responsabilités et les obligations de la collectivité en sa qualité de propriétaire du patrimoine régional,
- le programme de la deuxième phase du plan d'actions de maîtrise de la demande en énergie sur le Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la deuxième phase du plan d'actions pour la réduction des consommations électriques du CPOI à Saint-Pierre pour un montant de **260 000 € TTC** ;
- d'engager une enveloppe financière d'un montant de **260 000 € TTC** sur l'Autorisation de Programme P197-0043 « Maintenance et GER centres» votée au chapitre 902 du budget 2019 de la Région, pour mettre en œuvre ce plan d'économie d'énergie ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0273-DE

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 902.256 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0274-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0274

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DBA / N°106650
TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS/LYCÉES TOUS SECTEURS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0274-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0274
Rapport /DBA / N°106650

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS/LYCÉES TOUS SECTEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°DCP2018_0305 du 12 juin 2018 approuvant le cadre d'intervention pour les subventions de maintenance attribuées aux lycées et aux centres de formation professionnelle,

Vu le Budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DBA / 106650 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 6 juin 2019,

Considérant,

- la politique menée par la Région en matière de maintenance du patrimoine bâti des lycées,
- les obligations réglementaires de maintenance à assurer par la Région, propriétaire, et les établissements scolaires, exploitants,
- la volonté d'impliquer les établissements dans le maintien en état du patrimoine bâti,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le programme 2019 de subventions de maintenance allouées aux 45 lycées publics pour un montant global de **2 000 000,00 €** dont une provision pour imprévus de **75 000,00 €**, suivant la répartition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0274-DE

Zone Nord-Est		SUBVENTION 2019
ÉTABLISSEMENTS	Commune	Montant alloué €
Lycée de Bellepierre	Saint-Denis	47,000
Lycée Lislet Geoffroy	Saint-Denis	42,000
Lycée Leconte de Lisle	Saint-Denis	26,000
Lycée Rontaunay	Saint-Denis	41,000
Lycée Amiral Lacaze	Saint-Denis	45,000
Lycée Georges Brassens	Saint-Denis	64,600
Lycée Professionnel Horizon au Moufia	Saint-Denis	43,000
Lycée Nord	Saint-Denis	35,000
Lycée le Verger	Sainte-Marie	41,000
Lycée Isnelle Amelin	Sainte-Marie	43,000
Lycée de Bel Air	Sainte-Suzanne	44,300
Lycée Jean Perrin	Saint-André	46,000
Lycée Sarda Garriga	Saint-André	40,000
Lycée Mahatma Gandhi	Saint-André	40,000
Lycée Paul Moreau	Bras Panon	49,000
Lycée Amiral Pierre Bouvet	Saint-Benoît	42,000
Lycée Patu de Rosemont	Saint-Benoît	42,000
Lycée Bras Fusil	Saint-Benoît	41,000
Lycée Marie Curie	Sainte-Anne	45,500
TOTAL		817,400

Zone Ouest		SUBVENTION 2019
ÉTABLISSEMENTS	Commune	Montant alloué €
Lycée Moulin Joly	La Possession	40,000
Lycée Jean Hinglo	Le Port	43,000
Lycée Professionnel Léon Lepervanche	Le Port	30,000
Lycée Emile Boyer de la Giroday	Saint-Paul	42,000
Lycée Saint-Paul IV	Saint-Paul	63,000
Lycée Louis Payen	Saint-Paul	35,000
Lycée Evariste de Parny	Saint-Paul	38,000
Lycée Vue Belle	Saint-Paul	45,000
Lycée Hôtelier de la Renaissance	Saint-Paul	45,000
Lycée Stella	Saint-Leu	47,000
Lycée Trois Bassins	Trois Bassins	40,600
TOTAL		468,600

Zone Sud		SUBVENTION 2019
ÉTABLISSEMENTS	Commune	Montant alloué €
Lycée Saint-Antoine de Exupéry	Les Avirons	41,000
Lycée Antoine Roussin	Saint-Louis	33,000
Lycée Victor Schoelcher	Saint-Louis	27,000
Lycée Jean Joly	Saint-Louis	27,500
Lycée Roches Maigres	Saint-Louis	48,000
Lycée Roland Garros	Le Tampon	65,000
Lycée Bois Joly Potier	Le Tampon	47,000
Lycée Pierre Lagourgue	Le Tampon	40,000
Lycée Bois d'Olives	Saint-Pierre	48,000
Lycée François de Mahy	Saint-Pierre	40,000
Lycée Ambroise Vollard	Saint-Pierre	52,500
Lycée de Vincendo	Saint-Joseph	43,000
Lycée Pierre Poivre	Saint-Joseph	41,000
Lycée Paul Langevin	Saint-Joseph	41,000
Lycée Agricole de Saint-Joseph	Saint-Joseph	45,000
TOTAL		639,000

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0274-DE

Provision

		SUBVENTION 2019
Provisions pour travaux imprévus à déléguer		75,000.00 €

- de valider les modalités de versement de la subvention, comme suit :

  - 50 % à la notification de la convention ;
  - le solde dans la limite des 50 % restants, sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation des travaux subventionnés ;

- d'engager l'enveloppe correspondante de **2 000 000,00 €** sur l'Autorisation de Programme P 197-0006 « Subventions lycées » votée au chapitre 902 du Budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement à l'article fonctionnel 902-222 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0275-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0275

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DBA / N°106595
RÉHABILITATION DU LYCÉE AMIRAL BOUVET - SAINT-BENOIT - FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0275-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0275
Rapport /DBA / N°106595

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RÉHABILITATION DU LYCÉE AMIRAL BOUVET - SAINT-BENOIT - FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DAP 2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°20100663 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 1er décembre 2010, approuvant la mise en place d'un financement de 215 495 € TTC pour engager les travaux pour le schéma d'accessibilité des bâtiments de la Région aux personnes handicapées,

Vu la délibération N° 20110413 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 12 juillet 2011, approuvant la mise en place d'un financement de 951 322 € TTC pour les études opérationnelles sur le plan de relance de la réhabilitation des bâtiments,

Vu la délibération N° 20120944 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 04 décembre 2012, approuvant la mise en place d'un financement de 302 769 € TTC pour l'engagement de la convention de mandat SPL sur le plan de relance de la réhabilitation des bâtiments,

Vu la délibération N° 20130861 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 26 novembre 2013, approuvant la mise en place d'un financement de 4 672 394 € TTC pour l'engagement des travaux,

Vu le Budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DBA / 106595 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 06 juin 2019,

Considérant,

- les obligations de la collectivité en sa qualité de propriétaire du bâti du lycée Amiral Bouvet,
- la nécessité d'engager les marchés de travaux complémentaires de l'opération de réhabilitation du Lycée Amiral Bouvet – St-Benoît,
- le bilan financier actualisé de l'opération, établissant le coût global de l'opération à 6 628 391,83 € TTC,
- les financements déjà mis en place à hauteur de 6 141 735 € TTC et la nécessité de mettre en place un financement complémentaire de 487 000,00 € TTC,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0275-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le bilan financier de l'opération de réhabilitation du lycée Amiral Bouvet – St-Benoît intégrant les travaux complémentaires d'un montant de **6 628 391,83 €** TTC ;

- d'engager l'enveloppe financière d'un montant de **487 000,00 €** TTC sur l'Autorisation de Programme P197-0031 « Plan de réhabilitation des lycées » votée au chapitre 902 du Budget 2019 de la Région, pour l'engagement de travaux complémentaires relatifs à la réhabilitation du lycée Amiral Bouvet – Saint-Benoît ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 902-222 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0276-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0276

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DBA / N°106659
TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX CENTRES DE FORMATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0276-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0276
Rapport /DBA / N°106659

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR L'ANNÉE 2019 - SUBVENTIONS AUX CENTRES DE FORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP2018_0305 du 12 juin 2018 approuvant le cadre d'intervention pour les subventions de maintenance attribuées aux lycées et aux centres de formation professionnelle,

Vu le Budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° DBA / 106659 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 6 juin 2019,

Considérant,

- la politique menée par la Région en matière de maintenance du patrimoine bâti des centres de formation,
- les obligations réglementaires de maintenance à assurer par la Région, propriétaire, et les centres de formation, exploitants,
- la volonté d'impliquer les centres dans le maintien en état du patrimoine bâti,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de valider le programme 2019 de subventions de maintenance déléguées aux 15 centres pour un montant de **400 000,00 €** dont une provision pour imprévus de **30 000,00 €** suivant la répartition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0276-DE

		SUBVENTION 2019
CENTRES	**Commune**	**Montant alloué €**
CFPPA ST-BENOIT	Saint-Benoît	30 000
AFPAR ST-ANDRE	Saint-André	26 000
URMA CFA ST-ANDRE	Saint-André	28 000
AFPAR DIRECTION GÉNÉRALE	Saint-Denis	21 000
AFPAR JAMAIQUE	Saint-Denis	17 000
URMA DE STE CLOTILDE	Saint-Denis	21 000
CIRFIM (CCIR)	Le Port	27 500
ECOLE Apprentissage MARITIME	Le Port	10 000
URMA CFA DU PORT	Le Port	31 000
CENTHOR (CCIR)	Saint-Paul	38 000
URMA CFA DE l'OUEST (CFA)	Saint-Paul	25 500
CFAA BOYER DE LA GIRODAY	Saint-Paul	24 000
AFPAR ST PAUL	Saint-Paul	21 000
CFPPA ST-LEU	Saint-Leu	35 000
CFAA ST-JOSEPH	Saint-Joseph	15 000
	Sous-total	**370 000**
Provisions pour travaux imprévus		30 000

- de valider les modalités de versement de la subvention, comme suit :

  - 50 % à la notification de la convention,

  - le solde dans la limite des 50 % restants, sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation des travaux subventionnés ;

- d'engager l'enveloppe correspondante de **400 000 €** sur l'Autorisation de Programme P197-0009 « Subventions centres » votée au chapitre 902 du Budget 2019 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement à l'article fonctionnel 902-256 et 902-26 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs Bernard PICARDO (par procuration confiée à M. Dominique FOURNEL) et Ibrahim PATEL (par procuration confiée à M. Olivier RIVIERE) ne participent pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0277-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0277

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106632
FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - HYDRETUDES OCÉAN INDIEN SARL - "AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET MISE EN PLACE DE MÉTHODES INNOVANTES SUR LA MODÉLISATION DE L'HYDROLOGIE ET DE L'HYDRAULIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS EN VUE D'ÉTABLIR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS"(RE0011584)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0277-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0277
Rapport /GRDTI / N°106632

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 1.15 "SOUTIEN AUX PROJETS - INNOVANTS DES ENTREPRISES" - HYDRETUDES OCÉAN INDIEN SARL - "AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET MISE EN PLACE DE MÉTHODES INNOVANTES SUR LA MODÉLISATION DE L'HYDROLOGIE ET DE L'HYDRAULIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS EN VUE D'ÉTABLIR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS"(RE0011584)

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu le Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélections validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2016,

Vu la fiche action 1.15 « Soutien aux projets innovants des entreprises » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le rapport N° GRDTI / 106632 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0011584 en date du 16 avril 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0277-DE

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- la demande de financement de l'entreprise « HYDRETUDES » relative au projet : « Amélioration de la connaissance et mise en place de méthodes innovantes sur la modélisation de l'hydrologie et de l'hydraulique à l'échelle des bassins versants en vue d'établir les documents de planifications pour la prévention et la gestion des risques naturels »,

- que ce projet ne répond pas aux critères de sélection de la fiche action 1.15 « Soutien aux projets innovants des entreprises »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0011584 en date du 16 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- de refuser la demande de subvention, au motif que ce projet n'a pas pour objet de permettre la conquête de nouveaux marchés dans les domaines de la S3. Il ne s'inscrit pas dans le cadre d'un projet économique et n'a donc pas pour vocation de générer du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les bénéfices attendus sont davantage scientifiques que financiers, à savoir une meilleure connaissance physique du territoire d'étude. Ainsi, l'opération ne respecte pas les critères de sélection de la fiche action 1.15.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0278-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0278

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
salutationPr PRENOMPR NOMPR, titrePr du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GRDTI / N°106492
OBJECTIF : "PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE SUR MANDAT DU CRI" FICHE ACTION 1.13 - ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0278-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0278
Rapport /GRDTI / N°106492

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

OBJECTIF : "PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE TEMERGIE SUR MANDAT DU CRI" FICHE ACTION 1.13 - ANIMER, STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DE L'INNOVATION

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 CCI2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N°DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 1.13 « Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation» validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° de rapport : 2015-0155),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport N° GRDTI / 106492 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021972 en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 04 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- la demande de financement de l'association TEMERGIE relative au projet : « Programme d'actions 2018 de TEMERGIE sur mandat du CRI»,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0278-DE

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.13 « Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0021972 en date du 11 mars 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0021972,
  - portée par le bénéficiaire : l'association TEMERGIE,
  - intitulée : « Programme d'actions 2018 de TEMERGIE sous mandat du CRI »,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
105 161,23 €	100,00%	**84 128,98 €**	**21 032,25 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **84 128,98 €** au 930-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **21 032,25 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0002 « Aide à l'animation - DIDN » au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 67 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0279-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0279

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106580
FICHE ACTION 3.03 - « AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA CRÉATION DES ENTREPRISES - VOLET INDUSTRIE/ARTISANAT » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :
• LA SAS AMELIA – RE0018964
• LA SARL LA CITERNE – RE0014121

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0279-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0279
Rapport /GUEDT / N°106580

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.03 - « AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA CRÉATION DES ENTREPRISES - VOLET INDUSTRIE/ARTISANAT » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DE :
• LA SAS AMELIA – RE0018964
• LA SARL LA CITERNE – RE0014121

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015 et du 09 novembre 2017,

Vu la Fiche Action 3.03 « Aides aux investissements pour la création des entreprises – volet industrie-artisanat » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu les demandes de financement de la SAS AMÉLIA relative à la création d'un atelier de fabrication de pâtes à tartes et pâtisseries semi industrielles à Sainte-Clotilde et de la SARL LA CITERNE relative à la création d'une boulangerie pâtisserie artisanale au Tampon,

Vu le rapport n° GUEDT /106 580 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0279-DE

Vu les rapports d'instruction du GUEDT en date des 02 et 04 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter la création d'entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires,
- qu'il convient d'encourager et d'accompagner la création d'entreprises industrielles et artisanales en soutenant la réalisation des investissements productifs qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de l'économie locale,
- que ces projets respectent les dispositions de la fiche action 3.03 « Aides aux investissements pour la création d'entreprises – volet industrie et artisanat » et qu'ils concourent à l'objectif spécifique « Augmenter la création des entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition) » et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action 3.03 « Aides aux investissements pour la création d'entreprises – volet industrie et artisanat »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte des rapports d'instruction du GUEDT en date des 02 et 04 avril 2019,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer les plans de financement des opérations suivantes portées par les bénéficiaires énoncés ci-après :

N° SYNERGIE	BÉNÉFICIAIRES	INTITULÉS DES PROJETS	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT FEDER	MONTANT CPN RÉGION
RE0018964	SAS AMÉLIA	Création d'un atelier de fabrication de pâtes à tartes et pâtisseries semi industrielles à Sainte-Clotilde	379 087,00 €	50,00 %	**148 820,07 €**	**37 205,02 €**
RE0014121	SARL LA CITERNE	Création d'une boulangerie pâtisserie artisanale au Tampon	233 644,69 €	40,00 %	**74 766,30 €**	**18 691,58 €**
TOTAL			613 731,69 €		**223 586,37 €**	**55 896,60 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **223 586,37 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;
- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **55 896,60 €** sur l'Autorisation de Programme P130-0001.906.1 « AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES » au chapitre 906 du budget principal de la Région ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0279-DE

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 900.832 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0280-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0280

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106665
FICHE ACTION 3.05 - « AIDES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – VOLET TOURISME » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA « SARL VISIOBUL REUNION » RE0013843

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0280-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0280
Rapport /GUEDT / N°106665

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.05 - « AIDES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – VOLET TOURISME » DU PO FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA « SARL VISIOBUL REUNION » RE0013843

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 3.05 « Aides au développement des entreprises – volet tourisme » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de la SARL VISIOBUL REUNION relative à la réalisation du projet « acquisition d'un bateau supplémentaire en vue du développement des activités de loisirs »,

Vu le rapport n° GUEDT/106665 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0280-DE

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter la création d'entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires,

- qu'il convient d'encourager et d'accompagner la création de nouvelles offres d'hébergement, de restauration et de produits de loisirs en soutenant la réalisation des investissement productifs qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de l'économie locale et de l'image de La Réunion,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.05 « Aides au développement des entreprises – volet tourisme » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter les parts de marché des entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires » et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action 3.05 « Aides au développement des entreprises – volet tourisme »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 10 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° : RE0013843 ;

  - portée par le bénéficiaire : SARL VISIOBUL REUNION ;

  - intitulée : acquisition d'un bateau supplémentaire en vue du développement des activités de loisirs ;

  - comme suit :

ASSIETTE ÉLIGIBLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT FEDER	Montant CPN Région
128 988,60 €	30,00 %	**30 957,26 €**	**7 739,32 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **30 957,26 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **7 739,32 €** sur l'Autorisation de Programme P130-0001.906.1 « AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES » au chapitre 906 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 906.633 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0281-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0281

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106577
FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0021010)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0281-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0281
Rapport /GUEDT / N°106577

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 3.17 « DEVELOPPEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE » DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURISME » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS FEDER 2019 (SYNERGIE : RE0021010)

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 3.17 « Développement de la promotion touristique » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 et du 10 juillet 2018,

Vu la demande de financement de l'association « FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURISME », relative à l'opération intitulée « Communication touristique locale 2019 »,

Vu le rapport n° GUEDT/106577de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0281-DE

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est d'augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition),

- que le secteur du tourisme est créateur de richesse et d'emplois, facteur de montée en compétitivité de l'ensemble de l'économie réunionnaise,

- qu'il convient de conforter le positionnement concurrentiel de la destination Réunion et d'augmenter les parts de fréquentation touristique sur les marchés émetteurs de clientèle en créant des conditions favorables au développement d'une offre durable et de qualité,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 3.17 « Développement de la promotion touristique », et qu'il concourt à l'objectif spécifique de « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'en s'engageant dans le processus d'innovation »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 11 avril 2019.

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° : RE0021010
  - portée par le bénéficiaire : ASSOCIATION FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURISME
  - intitulée : Communication touristique locale 2019
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant (CPN Région)
534 000,00 €	100,00%	**427 200,00 €**	**106 800 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **427 200 €** au chapitre 9305 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **106 800 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002.936.1 « Aides à l'animation économique » au chapitre 936 du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 936.633 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0282-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0282

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106543
FEADER 6-4-2 BEGUE SYLVIO RAPPORT MODIFICATIF CRÉATION DE 5 CHAMBRES D'HÔTES ET 1 TABLE D'HÔTES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE À MARLA - MAFATE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0282-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0282
Rapport /GUEDT / N°106543

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FEADER 6-4-2 BEGUE SYLVIO RAPPORT MODIFICATIF CRÉATION DE 5 CHAMBRES D'HÔTES ET 1 TABLE D'HÔTES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE À MARLA - MAFATE

Vu la décision n° C(2015) 6028 du 25 août 2015 de la Commission européenne relative à l'approbation du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la fiche action 6-4-2 « Hébergements touristiques et restauration privée dans les Hauts» fixant les critères d'éligibilité et de sélection des opérations et des bénéficiaires du type d'opération concerné dans le cadre du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020 validé par la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 mai 2016 (Rapport n°DAE/2016-102478),

Vu la convention relative à la délégation des tâches entre le Conseil Régional et le Conseil Départemental, autorité de gestion du FEADER 2014-2020, signée le 20 mai 2016,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de M. BEGUE Sylvio pour la création de 5 chambres d'hôtes et une table d'hôtes labellisées Gîtes de France à Marla - Mafate en date du 23 juin 2015,

Vu la demande d'avenant de M. BEGUE Sylvio pour prorogation de délais de réalisation des investissements et modification du plan de financement en date du 7 décembre 2018,

Vu le rapport n° GUEDT / 106543 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 8 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 4 juin 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des fonds européens du 6 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité régionale de soutenir la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme des projets d'hébergement touristique et de restauration privée de la zone rurale de la Réunion, tels que définis par la fiche action susvisée, et de permettre la création ou le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogiques dans le cadre de marques et labels existants, ou à venir,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0282-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 08 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau calendrier opérationnel du projet :

  - n° : RREU060416CR0980003
  - portée par le bénéficiaire : BEGUE Sylvio
  - intitulée : «Création de 5 chambres d'hôtes et une table d'hôtes labellisées Gîtes de France à Marla - Mafate»

- d'agréer le nouveau plan de financement de l'opération avec une aide publique complémentaire de **11 226,69 €** se répartissant comme suit :
  - **8 420,02 €** au titre du FEADER,
  - **2 806,67 €** au titre de la contre partie nationale Région,

  portant la subvention totale à **125 767,56 €** (dont **94 325,67 €** au titre du FEADER et **31 441,89 €** au titre de la contre partie nationale Région),

- d'agréer l'opération :

  - portée par le bénéficiaire : BEGUE Sylvio
  - intitulée : Création de 5 chambres d'hôtes et une table d'hôtes labellisées Gîtes de France à Marla - Mafate.

Coût Total Eligible	Taux de Subvention	FEADER	CPN Région
247 734,51 €	50,77 %	94 325,67 €	**31 441,89 €**

- d'engager les crédits supplémentaires de la Contrepartie Nationale Région pour un montant de **2 806,67 €** sur l'Autorisation de Programme P 130.0001 « Aides Régionales aux Entreprises >= 23 k€ » au chapitre 906 du Budget principal de la Région ;

- de prélever ces crédits de paiement sur l'article fonctionnel 906 633 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs et les démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0283-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0283

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
salutationPr PRENOMPR NOMPR, titrePr du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106464
FEADER 6-4-2 : CONSTRUCTION DE 2 BULLES SUPPLÉMENTAIRES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE ET ESPRIT PARC NATIONAL DE LA RÉUNION AUX MAKES SAINT LOUIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0283-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0283
Rapport /GUEDT / N°106464

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FEADER 6-4-2 : CONSTRUCTION DE 2 BULLES SUPPLÉMENTAIRES LABELLISÉES GÎTES DE FRANCE ET ESPRIT PARC NATIONAL DE LA RÉUNION AUX MAKES SAINT LOUIS

Vu la décision n° C(2015) 6028 du 25 août 2015 de la Commission européenne relative à l'approbation du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la fiche action 6-4-2 « Hébergements touristiques et restauration privée dans les Hauts » fixant les critères d'éligibilité et de sélection des opérations et des bénéficiaires du type d'opération concerné dans le cadre du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020 validée par le Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 12 mai 2016, et par la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 mai 2016 (Rapport n°DAE/2016-102478),

Vu la convention relative à la délégation des tâches entre le Conseil Régional et le Conseil Départemental, autorité de gestion du FEADER 2014-2020, signée le 20 mai 2016,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement en date du 27 novembre 2017 de la SARL Vacances 974 pour la construction de deux bulles supplémentaires labellisées « Gîtes de France » et « Esprit Parc National de la Réunion » aux Makes Saint-Louis,

Vu le rapport n° GUEDT / 106464 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GUEDT en date du 3 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des fonds européens du 06 juin 2019,

Considérant,

- la volonté de la collectivité régionale de soutenir la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme des projets d'hébergement touristique et de restauration privée de la zone rurale de la Réunion, tels que définis par la fiche action susvisée, et de permettre la création ou le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogiques dans le cadre de marques et labels existants, ou à venir,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0283-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GUEDT en date du 14 janvier 2019,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer l'opération :

  - portée par le bénéficiaire : SARL Vacances 974 ;
  - intitulée : Construction de 2 bulles supplémentaires, labellisés Gîtes de France et Esprit Parc National de la Réunion, aux Makes Saint Louis ;
  - comme suit :

Coût Total Eligible	Taux de Subvention	FEADER	CPN Région
117 990,52 €	46,08 %	**40 772,10 €**	**13 590,70 €**

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **13 590,70 €** sur l'Autorisation de Programme P 130.0013 « AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES ≤ 23 k€ » au chapitre 906 du Budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 906 633 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs et les démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0284-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0284

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GUEDT / N°106668
FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 – EXTRANT » DU PO FEDER 2014-2020 – DÉPROGRAMMATION DES DEMANDES DE SUBVENTION DE LA SARL « LA PART DES ANGES » - RE0011264 ET DE LA SAS « BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE» - RE 0009875.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0284-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0284
Rapport /GUEDT / N°106668

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 8.02 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE TRANSPORTS – VOLET 1 – EXTRANT » DU PO FEDER 2014-2020 – DÉPROGRAMMATION DES DEMANDES DE SUBVENTION DE LA SARL « LA PART DES ANGES » - RE0011264 ET DE LA SAS « BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE» - RE 0009875.

Vu la décision de N° C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (rapport DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les délibérations de la Commission Permanente des 27 juin et 17 octobre 2017,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports – Volet 1 – Extrants » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015,

Vu les rapports d'instruction du GUEDT en date du 20 juillet 2017 et du 09 mai 2017,

Vu les notes du service instructeur en date du 10 avril 2019,

Vu le rapport N° GUEDT/ 106668 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0284-DE

Considérant,

- qu'un des objectifs spécifiques du Programme FEDER 2014-2020 est de compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité,

- que l'aide en faveur de la compensation des surcoûts permet la réduction du déficit d'accessibilité des Régions Ultra Périphériques dû au grand éloignement, à la fragmentation et au relief de leur territoire, et permet de diminuer les coûts supplémentaires imputables à l'éloignement supportés par les entreprises,

- les demandes de déprogrammation et de désengagement des crédits correspondants aux dossier des entreprises « LA PART DES ANGES » - RE0011264 et de la SAS « BOURBON PLATIQUES EMBALLAGE » - RE 0009875,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte des notes du service instructeur du 10 avril 2019.

Décide, à l'unanimité,

- de déprogrammer les dossiers RE0011264 et RE0009875 ;

- de désengager les enveloppes de subvention FEDER et contrepartie nationale Région correspondantes pour les trois années concernées (2015-2017), au motif de non réalisation des opérations par le porteur de projet, comme suit :

SYNERGIE	BÉNÉFICIAIRES	INTITULE DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION A DÉSENGAGER
RE0011264	LA PART DES ANGES	Compensation des surcoûts de transports – Extrants 2015-2017	**3 192** € FEDER : 2 660 € RÉGION : 532 €
RE0009875	BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE	Compensation des surcoûts de transports – Extrants 2015-2017	**18 000 €** FEDER : 15 000 € RÉGION : 3 000 €

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0285

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEIE / N°105715
ÉVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION RELATIF A L'AIDE RÉGIONALE AU RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX EN ENTREPRISES (V.I.E)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0285
Rapport /DEIE / N°105715

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ÉVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION RELATIF A L'AIDE RÉGIONALE AU RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX EN ENTREPRISES (V.I.E)

Vu les règlements (UE) n° 1407 / 2013 et 1408 / 2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatifs à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE concernant les aides de minimis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**,**

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP2016_0519 du 27 septembre 2016,

Vu la convention d'application 2018 du partenariat 2018–2020 pour le développement à l'export des entreprises d'Outre-mer et l'attractivité du territoire signée entre le Ministère des Outre-mer et Business France,

Vu les rapports DAE / 102937 et DAE / 105339 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport n° DEIE / 105715 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique, renforcé par la loi NOTRe,
- l'investissement du Conseil Régional pour accompagner les entreprises dans leurs conquêtes des marchés extérieurs, tel que décliné par le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (P.R.I.E), cadre de référence au sein du SRDEII pour cette thématique,
- la nécessité de stimuler la mobilité entrante et sortante des Réunionnais,
- la volonté de la Région Réunion d'uniformiser l'ensemble des cadres d'intervention hors fonds européens et contreparties nationales,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise à jour du cadre d'intervention de l'aide régionale au recrutement des Volontaires Internationaux en Entreprises ci-joint ;

- de valider les nouvelles conditions d'éligibilité et seuils de subventions tenant compte des coûts réels d'affectation de V.I.E dans la zone océan Indien notamment ;

- d'acter le non-cumul vis-à-vis du soutien étatique aux V.I.E prévu dans la convention cadre entre le Ministère des Outre-mer et Business France ;

- d'entériner l'application de dispositif jusqu'au 31 décembre 2020, date d'échéance du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

ANNEXE 1 – PROPOSITION DE CADRE D'INTERVENTION

Pilier 3 :	Libérer les entreprises, libérer les énergies
Intitulé du dispositif :	Aide régionale au recrutement de Volontaires Internationaux en Entreprise (V.I.E)
Codification :	
Service Instructeur :	Pôle « Développement International »
Direction :	Direction de l'Export et de l'Internationalisation des Entreprises
Date(s) d'approbation en CPERMA :	

1. Rappel des orientations de la Collectivité

La politique régionale de soutien au développement des entreprises réunionnaises à l'international a été officialisée par la Région Réunion dans son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Dans l'objectif de se connecter au monde et de conquérir des marchés extérieurs, les partenaires de l'export s'étaient également accordés sur un Plan Régional d'Internationalisation des entreprises pour la période 2015 - 2020.

Ce plan vise à accompagner et soutenir les entreprises réunionnaises dans leurs démarches de prospection à l'international, de négociations commerciales, de promotion d'un savoir-faire local dans l'objectif de stimuler l'emploi, la production et les compétences à La Réunion.

Dans cette perspective, l'aide régionale aux Volontaires Internationaux en Entreprise (V.I.E) a pour ambition d'apporter un soutien adapté à la stratégie des entreprises en phase exploratoire et de conquête de nouveaux marchés internationaux. Elle vise à inciter les TPE et PME réunionnaises à s'appuyer sur une ressource humaine complémentaire pour accompagner et pérenniser leur stratégie de développement sur un marché cible étranger.

2. Objet et objectifs du dispositif :

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) est un dispositif public permettant aux entreprises établies en France de confier une mission professionnelle à un jeune homme ou femme à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, pour générer de nouveaux courants d'affaires.

L'aide régionale vise à favoriser le développement à l'export des entreprises réunionnaises et la mobilité des jeunes par la prise en charge partielle du coût d'un V.I.E mis au service d'une (ou plusieurs) entreprise (s) pour une période d'au moins 6 mois.

Cette action répond dès lors à plusieurs objectifs : d'une part, doter l'entreprise locale d'une ressource dédiée pour leurs démarches de prospection à l'Export ; d'autre part, de favoriser la mobilité des jeunes volontaires et de renforcer leur employabilité en fin de mission, enrichissant ainsi le marché du travail local en compétence Export et négociations internationales.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

3. Indicateurs du dispositif

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Quantification (annuelle)	Valeur cible 2020	Indicateur priorités de la mandature
Nombre de V.I.E soutenus par la Région Réunion	V.I.E en mission pour des entreprises basées à la Réunion	3	9	Pilier 3 : libérer les entreprises, libérer les énergies

4. Référence et dispositions réglementaires spécifiques s'appliquant

– Conditions d'intervention du règlement d'exemption (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis* ;
– Annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 – L187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;
– Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1511-2 et L.1511-3.

5. Descriptif technique du dispositif

La Région Réunion accompagne les entreprises réunionnaises qui font appel au dispositif V.I.E pour favoriser leurs développements sur les marchés internationaux. Il s'agit d'une aide versée sous forme de subvention pour couvrir partiellement son coût d'usage.

Concrètement, le dispositif permet aux entreprises de confier une mission professionnelle à l'étranger à un jeune, homme ou femme, jusqu'à ses 28 ans, durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite maximum de 2 ans. Il n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise.

Le V.I.E est un dispositif public géré par l'agence nationale Business France. Celle-ci prend en charge la gestion administrative et juridique du V.I.E et s'occupe des aspects contractuels, du versement des indemnités et de la protection sociale du volontaire. La formule V.I.E exonère l'entreprise de tout lien contractuel direct (le contrat est passé entre Business France et le jeune volontaire). Bénéficiant d'un statut public, le volontaire est placé sous la tutelle administrative de la Mission Économique, près l'Ambassade de France dans son pays d'affectation.

Pour sa part, l'entreprise pilote directement la mission opérationnelle du volontaire, de type commerciale ou technique : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, etc.

6. Critères de sélection sur le dispositif

Pour être éligible à l'aide de la Région, l'entreprise doit être basée à La Réunion et respecter les critères suivants :

a) Public éligible

- Toutes entreprises de production ou de services établies juridiquement à la Réunion (registres légaux, RCS ou RM de La Réunion) ayant un projet de développement sur un marché étranger ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

– Petite ou Moyenne Entreprise[1] : occupe moins de 250 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ;
Les Entreprises de Taille Intermédiaire dites ETI[2] peuvent être éligibles à titre dérogatoire, sur décision au cas-par-cas de la Région ;
– Avoir obtenu un agrément V.I.E délivré par Business France ;

– Sont exclues les entreprises en difficulté économique ou financière avérée, les activités en professions libérales et le commerce de détail.

b) Projet éligible

L'aide régionale au recrutement des V.I.E est accordée par la Région Réunion aux entreprises qui ont recours aux missions d'au moins 6 mois à l'étranger.

La formule du V.I.E à « temps partagé », soit le partage des services d'un V.I.E et de son coût entre plusieurs entreprises (deux minimum) d'une même région est possible pour une même filière professionnelle ou un même pays d'affectation. Dans ce cas précis :
– soit l'une des entreprises devient chef de file et porte la demande de subvention ;
– soit le groupement s'appuie sur un organisme fédérateur, une chambre consulaire, une agence régionale de développement ou une fédération professionnelle, etc.

Le(s) bénéficiaire(s) doi(ven)t justifier d'un plan d'internationalisation succinct dans lequel s'inscrit l'objectif du recours au V.I.E et le cadre de sa mission.

L'offre de recrutement du volontaire devra faire l'objet d'une diffusion sur un ou plusieurs réseaux locaux d'emplois à La Réunion, et ce en plus de la plateforme nationale CIVIWEB.

Critères d'analyse du dossier

- ☐ Risques maîtrisés du projet Export en lien avec l'activité de l'entreprise dans les aspects commerciaux, techniques, financiers, …
- ☐ Pertinence du plan d'internationalisation
- ☐ Prospection de nouveaux marchés extérieurs ou renforcement de base internationale existante
- ☐ Recherche de nouveaux débouchés commerciaux ou techniques

7. Autres conditions d'éligibilité -conditions de recevabilité d'une demande

L'entreprise doit présenter son dossier de subvention au service instructeur avant le début de la mission du V.I.E.
Aussi, L'aide régionale n'est pas cumulable avec le soutien financier aux V.I.E prévu :

- dans la convention de partenariat conclue entre le Ministère des Outre-mer et Business France pour le développement à l'export des entreprises d'outre-mer et l'attractivité des territoires ;
- dans le P.O.E INTERREG V, action volet transfrontalier (3 – 1), intitulée « soutien au développement de l'espace d'échanges économiques de la Commission de l'Océan Indien.

[1] Lire la définition précise dans l'annexe I du règlement CE 800/2008.
[2] Définition dans décret d'application (n°2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie, relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

L'attribution de l'aide n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière du (ou des) demandeur (s).
De plus, le V.I.E pré-sélectionné ne pourra être actionnaire de l'entreprise demandeuse ou appartenir à la famille du dirigeant concerné.

Par ailleurs, l'aide de la Région se limite à deux dossiers V.I.E par entreprise et par an impliquant deux missions distinctes. Aussi, un dossier V.I.E subventionné à deux reprises sur une période de quatre années maximum ne pourra l'être une troisième fois pour une mission, un poste et un marché cible identique.

8. Nature des dépenses retenues / non retenues sur le dispositif

c) Dépenses éligibles

– Indemnités mensuelles versées par Business France, incluant les frais de protection sociale, de gestion, de billet d'avion (entre La Réunion et le pays d'affectation aux conditions les plus économiques) et de transport de bagages (max 100 kg) aller-retour compris ;
– Période de mission allant de 6 à 24 mois ;

d) Dépenses inéligibles

- Frais de mission du V.I.E en France (dont La Réunion) et à l'étranger.
- Frais de fonctionnement et d'investissement pour le bureau et poste de travail du V.I.E dans le pays ciblé.

9. Pièces minimales d'une demande de subvention

Pièces spécifiques au V.I.E :

- Copie de l'agrément V.I.E délivré par Business France ;
- Copie du contrat V.I.E ;
- CV et pièce d'identité du candidat ;
- Copie de la diffusion de l'annonce faite sur un ou plusieurs réseaux locaux de recrutement à La Réunion ;

Dans le cas d'une entreprise demandeuse du V.I.E :

- Pièce d'identité du (des) dirigeant(s) ;
- Lettre de demande de subvention adressée au Président de Région, datée et signée ;
- Dossier type de demande d'aides daté et signé à récupérer auprès du service instructeur ou téléchargeable sur le site internet de la Région Réunion, incluant le projet d'internationalisation ;
- Extrait K-bis ou attestation d'inscription au RCS ou au Répertoire des métiers ;
- Bilan et compte de résultat de l'entreprise (dernière liasse fiscale complète) ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;

Dans le cas d'un projet V.I.E à « temps partagé » porté une institution de type chambre consulaire, agence régionale de développement ou fédération professionnelle :

- Statuts ;
- Bilan et comptes de résultat approuvé et signé, accompagnés des rapports du commissaire aux comptes (ou de l'expert comptable) ou, s'agissant du dernier exercice clos, ces documents provisoires s'ils sont disponibles.
- Attestation de régularité fiscale et sociale ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

- Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture ;
Relevé d'Identité Bancaire ;

En cas de renouvellement du contrat V.I.E après une première période, dans la limite de 24 mois, fournir les pièces suivantes avant la fin du contrat initial :

- Lettre de demande de renouvellement de subvention ;
- Compte-rendu de la première période de mission et contexte de la décision de prolongement ;
- Copie de l'avenant de prolongation au contrat.

10. Modalités techniques et financières

a- Dispositif relevant d'une aide d'État :

OUI :	X	NON :	
Si oui, nom et référence du régime d'aide applicable :			
Conditions d'intervention du règlement d'exemption (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis* ;			

b- Modalités de subventionnement (taux, plafond ou barème de subvention …) :

Le taux d'intervention est de 50 % des dépenses éligibles par dossier V.I.E affecté à l'étranger. L'examen est réalisé par le service instructeur sur présentation du dossier et des pièces justificatives. Le versement de l'aide s'effectue en deux tranches :

– 50 % dès le démarrage effectif du programme, à réclamer par le demandeur avec présentation d'au moins deux factures mensuelles transmises par Business France ;

– le solde en fin de mission sur justificatif de l'ensemble des factures à transmettre dans les deux mois suivant la fin de mission en intégralité. Un bilan présentant succinctement les résultats du projet d'internationalisation devra accompagner la demande de solde dans les mêmes délais.

Dans le cas d'un prolongement de la mission du V.I.E, le renouvellement de la subvention est possible mais n'est pas automatique. Il résulte notamment de l'évaluation du projet à mi-parcours par le service instructeur.

c- Plafond éventuel des subventions publiques :

L'aide est plafonnée à 17 000 euros par dossier V.I.E pour une période initiale de 12 mois.

Ce plafond est porté à 20 000 euros pour la destination Inde uniquement compte tenu des coûts d'affectation plus élevés sur cette destination définie comme prioritaire dans la stratégie régionale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0285-DE

d- Dispositif intervenant dans le cadre d'une intervention contractuelle.

La Région Réunion est partenaire de Business France pour la promotion du V.I.E auprès des entreprises à La Réunion. Toutefois, leurs financements respectifs pour inciter le recours au V.I.E ne sont pas cumulables pour les demandeurs.

11. Nom et point de contact du service instructeur

Direction de l'Export et de l'Internationalisation des Entreprises – Pôle Développement International
Tel : 02 62 81 80 45 ; Email : maisondelexport@cr-reunion.fr

Une fois le dossier reçu, le service devra confirmer que, sous réserve de vérifications plus détaillées, le projet remplit en principe les conditions d'admissibilités fixées dans le régime.

12. Lieu où peut être déposé la demande de subvention ou envoyé par courrier en A/R

Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Direction de l'Export et de l'Internationalisation des Entreprises
Avenue René Cassin - Moufia - B.P 67190
97801 Saint-Denis Messag cedex 9

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0286-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0286

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106649
DEMANDE DE LA SARL LA POISSONNERIE : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE ARTISANALE RÉUNIONNAISE - MESURE 68 DU P.O. F.E.A.M.P. 2014-2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0286-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0286
Rapport /DAE / N°106649

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE LA SARL LA POISSONNERIE : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE ARTISANALE RÉUNIONNAISE - MESURE 68 DU P.O. F.E.A.M.P. 2014-2020

Vu le règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014 relatif au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (règlement FEAMP)

Vu le Programme Opérationnel du FEAMP 2014-2020 et sa mesure 68,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la demande de la SARL La Poissonnerie en date du 28 mars 2019,

Vu le rapport N° DAE / 106649 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique,
- la volonté de la Région Réunion de développer les activités et l'emploi dans le secteur de l'économie maritime,
- l'adéquation de la demande formulée par la SARL La Poissonnerie à la mesure 68 du Programme Opérationnel du FEAMP 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider l'engagement d'une aide financière régionale maximale de **28 705,71 €** en faveur de la SARL La Poissonnerie à titre de contrepartie nationale dans le cadre de la mesure 68 du PO FEAMP 2014-2020, pour la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements pour garantir la qualité des produits de la pêche artisanale réunionnaise, soit une intervention à hauteur de 20 % de la dépense éligible ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0286-DE

- d'engager une enveloppe de **28 705,71 €** sur l'Autorisation de Programme 1156-0001 « Aides Régionales aux entreprises » votée au Chapitre 906 ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **28 705,71 €** sur l'article fonctionnel 6311 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Fiche de programmation
Programmation 2014-2020

CADRE RÈGLEMENTAIRE: FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Intitulé de l'opération	Acquisition d'équipements par une structure de commercialisation pour garantir la qualité des produits de la pêche artisanale réunionnaise
Porteur du projet (et partenaire(s) le cas échéant)	SARL " LA POISSONNERIE"
Localisation de l'opération	Saint Paul – La Réunion
Date de dépôt du dossier	28/03/19
Date d'accusé de réception du dossier complet	18/04/19
Date de début d'éligibilité des dépenses	01/01/14
Date de fin d'éligibilité des dépenses	30/11/19
PRÉSENTATION DU DOSSIER EN INSTANCE DE SELECTION LE	**02/05/19**
Dossier suivi par (nom, prénom de l'agent)	MINATCHY Marie Edith
Axe prioritaire, Priorité d'investissement (PI) et Objectif spécifique (OS) de l'opération	- Mesure 68.1.b de la priorité 5 du FEAMP «encourager la commercialisation et la transformation» ; - Objectif thématique 3 du cadre stratégique commun «renforcer la compétitivité des PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture» ; - Objectif spécifique : améliorer les conditions de la première commercialisation afin d'accroître la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture lors de la mise en marché»
N° OSIRIS du dossier (absence de paramétrage à ce jour)	PFEA 6802 19 DM 098 0003
Annexes le cas échéant	Grille de notation Avis de l'expert
Calendrier prévisionnel de réalisation	Du 01/03/2019 au 01/08/2019

DESCRIPTIF DE L'OPERATION (partie 6.4 formulaire)

Le projet concerne la société « La Poissonnerie », constituée en SARL au capital social de 25000 euros et créée le 18 septembre 2013 (date d'inscription au registre du commerce et des sociétés – RCS – de Saint-Pierre) par deux professionnels de la pêche de La Réunion, Messieurs Jauneaud Rodolphe et Poisson Philippe.

Cette nouvelle société a pour objet social l'achat, l'importation, la vente en gros, l'exportation, la transformation et l'exploitation de tous produits ayant en lien direct ou indirect avec la pêche. Son code APE est 0311 Z, pêche en mer.

Son activité s'est opérée depuis 2014 à partir de deux établissements situés respectivement à Boucan Canot et à l'Hermitage, qui constituent deux lieux de résidence permanente et de haute fréquentation

touristique à La Réunion. Depuis 2016, le site de Boucan Canot a été délaissé pour en faire un lieu de stockage et de préparation des produits. Un troisième établissement s'est ouvert à Saint-Gilles-les-Hauts pour capter la clientèle habitant au dessus de la route des Tamarins sur la commune de Saint-Paul.

L'établissement de l'Hermitage, d'une surface de 45 m2, situé en zone commerciale piétonne sur l'avenue principale, au cœur de la station balnéaire, est quant à lui exclusivement tourné vers la commercialisation des produits de la pêche. Il s'agit d'un ancien local commercial, qui abritait un magasin de prêt-à-porter féminin dont le fonds de commerce a été racheté. Cet établissement a fait l'objet d'un accompagnement financier du FEAMP en 2017-2018 pour son équipement en froid et en étals réfrigérés de vente.

L'établissement de Saint-Gilles-les-Hauts, d'une surface de 30 m2, est plus récent. Son fond de commerce a été racheté à un professionnel souhaitant se recentrer sur la seule activité de pêche. Il permet d'élargir sur les hauteurs la zone de vente du poisson local sur la commune de Saint-Paul.

La Poissonnerie s'occupe de la commercialisation des produits de la pêche artisanale réunionnaise, dont elle s'approvisionne en poissons auprès de la SARL Maevasion, créée en 1998 et détenue par les deux mêmes associés. Un complément d'apport en poissons est également opéré par La Poissonnerie auprès de la société ARMAS sur des produits congelés vendus sans transformation (crevette, langouste, saumon, zourite, ...). Cette activité de négoce représente moins de 3% en valeur de la SARL La Poissonnerie (14 k€ / 646 k€ en 2017).

Le poisson artisan réunionnais, essentiellement des pélagiques, que Maevasion écoule, entre autres auprès de La Poissonnerie, provient de la pêche de ses trois navires de pêche (22 tonnes annuelles), de quatre palangriers côtiers (55 tonnes annuelles) et de six ou sept bateaux artisans (35 tonnes annuelles) ainsi que de l'achat aux usines de transformation (110 tonnes) pour garantir l'approvisionnement régulier des étals de vente.

La Poissonnerie exerce l'activité de vente à l'étal du poisson cru de la pêche réunionnaise en filet ainsi que sous vitrines réfrigérées de produits de seconde transformation préparés et commercialisés par Maevasion (rillette, poisson fumé, sashimi...) avec pour base la production artisanale réunionnaise.

La production écoulée par La Poissonnerie était de l'ordre de 40 tonnes en 2016, dont 70 % en cru et 30 % en produits transformés. La production 2017 montre un accroissement de près de 10 % des volumes, soit 45 tonnes, avec un léger resserrement entre le cru et le transformé (65/35). Cette production commercialisée est en accroissement de plus de 40 % depuis 2014 lors du lancement de l'activité. Cette vente au détail constitue l'un des modes d'écoulement de la pêche réunionnaise sur le territoire, à côté des étals de vente des grandes et moyennes surfaces (GMS) et du marché de la restauration touristique et collective. Les prix moyens de vente du poisson en cru sont de 12€/kg et de 30€/kg pour les produits transformés.

La société dispose en 2017 d'un effectif salarié de 3,5 ETP, essentiellement des poissoniers pour les deux établissements de vente de la pêche artisanale réunionnaise.

La Poissonnerie avec l'acquisition d'un camion ambulant de poissonnerie de presque 7 mètres de longueur en mode véhicule léger (VL). Cette poissonnerie ambulant, de type truck, tout équipée (tables de découpe, armoires et vitrines réfrigérées, évier inox avec coffre pour l'intégration d'un groupe électrogène...). Le camion bénéficie de toutes les autorisations sanitaires et routières et dispose d'une homologation du service des Mines. Les seuls équipements ajoutés concernent l'acquisition de deux balances avec tickets pour la traçabilité des flux.

Cet équipement va permettre de rendre accessibles partour, sur le littoral comme dans les hauts, dans des villes dépourvues de commerce de poissons frais, les produits de la pêche réunionnaise proposés par La Poissonnerie. Cette nouvelle approche vise à se rapprocher du consommateur, où qu'il soit, plutôt que le forcer à se déplacer jusqu'aux points de vente habituels.

L'emplacement du camion, et sa mobilité permanente, constituent assurément des atouts indéniables de cette nouvelle démarche commerciale vers les consommateurs.

L'utilisation du camion va également permettre de s'ouvrir de nouveaux marchés, tels que ceux des foires (fêtes forraines, marchés de producteurs....) ou d'autres évenements spécialisés (salon de la maison par exemple) ainsi que l'organisation d'un service de traiteur pour les grandes manifestations.

Pour répondre au besoin d'accroissement des volumes d'approvisionnement, La Poissonerie et Maevasion se tournent vers l'ensemble des usines de débarque de La Réunion ainsi que vers la production de davantage de petits pêcheurs, qui bénéficient ainsi d'un écoulement garanti et d'un atout indirect au travers de cet équipement. La Poissonnerie doit ainsi accroître son approvisionnement « autonome » et « régulier » en poissons pélagiques en s'attachant, via Maevasion, les débarques d'autres professionnels artisans et palangriers côtiers comme hauturiers.

La force des produits commercialisés réside avant tout dans les nouvelles gammes de poissons transformés (fumé, terrine, salade, rillettes....) en mode libre-service sur les sites de vente ou « prêts à consommés » avec le camion ambulant dès leur achat par le consommateur.

Une attention particulière a été apportée dans la production de froid du camion (justifiant l'acquisition d'un groupe intégré au coffre) afin de s'assurer d'une qualité irréprochable de ses produits au travers d'une parfaite conservation.

En investissant de la sorte, La Poissonerie répond ainsi à un des objectifs définis pour le développement de la pêche réunionnaise, à savoir de gagner en proximité avec le consommateur poru l'écoulement de la pêche artisanale réunionnaise, dont la place occupée au sein des grandes surfaces reste réduite puisque son positionnement prix désavantageux par rapport aux poissons d'importation.

OBJECTIFS DE L'OPERATION (partie 6.5 formulaire)

La mesure régionale 68-1-b de recherche de nouveaux marchés et d'amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture a pour objectif d'améliorer les conditions de la première commercialisation afin d'accroître la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture lors de leur mise en marché. Le volet b de cette mesure vise notamment à accompagner les opérateurs locaux dans leurs actions de recherche de nouveaux marchés ou d'amélioration des conditions de mise sur le marché, d'une part, et à assurer la mise en marché de tous les produits (y compris les produits d'aquaculture et les captures non désirées) en modernisant les modalités de première vente et en favorisant le maintien de la qualité des produits.

C'est sur ce dernier volet que la présente opération s'inscrit et répond parfaitement aux dispositions d'interventions prévues par cette mesure régionale.

En effet, cet équipement va offrir de nouveaux horizons pour la commercialisation du poisson frais de la pêche réunionnaise et s'élargir à l'ensemble des villes du département. Ce camion ambulant va également permettre d'ouvrir de nouveaux débouchés relatifs aux marchés, fêts et autres évènements mobilisant du public.

L'accompagnement financier du projet sur cette mesure, de par l'accroissement des ventes qu'elle va permettre pour les produits de la pêche , va générer de la valeur ajoutée. Ce projet donne aussi de nouvelles perspectives de commercialisation de la pêche réunionnaise sur le segment de la transformation de niveau 2, avec du prêt à consommer, ce qui vient davantage valoriser la production locale.

En sa qualité d'entreprise de la filière pêche et aquaculture, pouvant être qualifiée de mareyeur, la SARL La Poissonnerie est selon le cadre méthodologique national un bénéficiaire éligible à cette mesure, ouverte sur le volet 68-1-b à La Réunion.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'OPÉRATION (partie 6.6 formulaire)

Les réalisations du projet concernent l'acquisition d'une poissonnerie ambulante toute équipée, y compris de balance de pesage avec émission de tickets pour garantir la traçabilité des flux. Ce camion de vente ambulante disposera de l'ensemble des équipements permettant le maintien de la qualité des produits de la pêche, leur conservation et leur commercialisation (tables de découpe, vitrines et armoires réfrigérées, évier, groupe électrogène...).

Les résultats attendus visent une nouvelle fois la montée en puissance de l'entreprise en terme de consommateurs atteints avec une meilleure accessibilité des produits et, bien évidemment, un accroissement des tonnages commercialisés de produits de la pêche artisanale réunionnaise.

SYNTHESE Plan de financement et indicateurs

Dépenses prévisionnelles de l'opération

Extrait de l'annexe 1 du formulaire de demande d'aide (regroupant le total des dépenses par postes + parts du poste). **Le cas échéant,** lister les partenaires (détail du budget par partenaire à faire figurer en partie I)
NB : les tableaux servent à établir la convention si le projet est sélectionné

Postes de dépenses présentés par le demandeur	Montant TTC en euros présenté par le demandeur	Parts du poste (montant du poste / sur le montant total des dépenses)
Dépenses d'investissement et de services	144653,55 €	100 %
TOTAL des dépenses	144653,55 €	100 %
Recettes générées par l'opération	Sans objet	

Les ressources de l'opération : Extrait de l'annexe 2 du formulaire de demande d'aide

Sources de financement	Montant TTC en euros présenté par le demandeur	Montant TTC en euros retenu par le service instructeur (1)	Taux de cofinancement (proportion du financeur sur le total des aides publiques)
Coût total éligible	144 653,55 €	143 528,55	
UE - FEAMP	86 792,13	86 117,13	75,00 %
CPN -REGION	28 930,71	28 705,71	25,00 %
TOTAL des AIDES PUBLIQUES (I)	115 722,84 €	114 822,84 € (soit 80% du CTE)	100 %
Maître d'ouvrage (dont emprunt, fonds propres...) (II)	28 930,71 €	28 705,71 €	
TOTAL (I+II)	144 653,55 €	143 528,55 €	

(1) voir annexe jointe sur les postes de dépenses rendues éligibles par le SI ;

Indicateurs :

Indicateurs de résultats	Valeur cible
SANS OBJET : pas d'indicateur de résultats pour cette mesure (cf CMN)	SANS OBJET

Vérifications relatives au plan de financement de l'opération

Conclusions relatives au plan de financement :
L'opération repose-t-elle sur un plan de financement réaliste et raisonnable (proportionné au regard des objectifs à atteindre/bilan coût avantage) ?

Commentaire du service instructeur :

Au vu des éléments présentés par la SARL LA POISSONNERIE le plan de financement final est réaliste et raisonnable.

Pour précision : le SI a consigné l'ensemble des investissements éligibles dans un document annexé à la fiche de programmation et réalisé à l'attention du comité de sélection (pour le CLS du 02/05/2019 dans le cas présent).

AVIS

☒ **Avis favorable :** L'opération est considérée éligible pour un coût total éligible de **143 528,55 € TTC**, pour une aide européenne de **86 117,13 €** et t une CPN Région sollicitée à hauteur de **28 705,71 € TTC**, soit un taux d'intervention UE de 75 % de la dépense publique et une intensité d'aide publique de 80 %.

☐ **Avis défavorable :** L'opération est considérée inéligible, ou non pertinente par rapport à la stratégie du programme, aux critères de l'appel à projet, au cadre méthodologique.

Commentaire du service instructeur :

NB : il convient de s'appuyer sur les notes obtenues en rapport avec la grille de sélection, de l'avis des experts et des objectifs de la mesure et du programme opérationnel FEAMP.
Le service instructeur indique également ici les remarques liées à l'instruction qui lui semblent pertinentes pour la prise de décision de l'instance de sélection.

Considérant le demandeur : le plan d'entreprise fourni au dossier par le bénéficiaire a démontré la faisabilité technique du projet, sa rentabilité et sa faisabilité financière à l'appui de données objectives et prévisionnelles de vente.

L'analyse des comptes de résultats au 30/06/2016 et au 30/06/2018 montre que le chiffre d'affaire a augmenté de 38,3 % (467 576 € en 2016 et 646 522 € en 2018).

De plus, l'analyse des ratios financiers réalisée par le SI à partir des bilans et comptes de résultats (compte 2017/2018) et du prévisionnel d'exploitation à 3 ans, permet d'envisager des perspectives de développement non négligeables pour cette SARL, créé en 2013 et qui a, par ailleurs, amélioré de près de 38,3% son chiffre

d'affaires entre l'exercice comptable 2015/2016 et l'exercice 2017/2018.

Cette analyse a donc permis au service instructeur de constater la bonne santé financière de la SARL LA POISSONNERIE et le calcul de la capacité d'autofinancement a permis d'établir un ratio financier satisfaisant et compris entre 0 et 3 (cf point 1 – partie 2 – fiche 1,2,2 "instruction de la demande d'aide" du manuel de procédures FEAMP).

Considérant la demande d'aide : les dépenses éligibles retenus par le service instructeur sont jugés nécessaires à la réalisation de l'opération et aux types d'investissements retenus eu égard au besoin identifié de la mesure 68.1.b autres que ports et halles à marée, à savoir : "assurer la mise en marché de tous les produits y compris les produits de l'aquaculture en modernisant les modalités de la première vente et en favorisant le maintien de la qualité des produits".

Les investissements proposés au projet (poissonnerie ambulant) et propres à améliorer la qualité des produits pêchés après le premier achat (donc après mise en marché) ainsi que la conservation de la qualité et la valorisation des produits de la pêche réunionnaise (issus de la première vente) sont donc éligibles à la mesure 68.1.b.

En cas de demande d'avance, précisez les suites à donner (plan de production et de commercialisation uniquement), versement de l'avance : ☐ Oui ☒ Non

Date : 18 avril 2019

L'instructeur,

MINATCHY Marie Edith
chargée de mission de l'encadrement
de la flotte de pêche

Le responsable direct de l'instructeur

Le Chef du service
des affaires économiques

Thierry BONNAVEIRA

Annexe à la fiche de programmation – CLS du 02/05/2019

Mesure 68.1.b - Bénéficiaire : SARL LA POISSONNERIE

Description de la dépense	Coût prévisionnel présenté (en €uros)	Coût prévisionnel retenu par le SI (en €uros)
Poissonnerie ambulante	124 605,00 €	124 605,00 €
Transport et fret	12 197,25 €	12 197,25 €
Matériel de pesage	4 101,30 €	4 101,30 €
Frais de conseil	3 750,00 €	2 625,00 [(1)]€
Total dépenses (TVA)	**144 653,55 €**	**143 528,55 €**

(1) absence de mise en concurrence non justifiée – montant plafonné par le SI

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0287-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0287

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106635
MESURE 4-2-1 "OUTILS AGRO-INDUSTRIELS" DU PDRR 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DES SOCIÉTÉS "SAS MARAICHERS" ET "SAS HABEMUS PAPAM"

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0287-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0287
Rapport /DAE / N°106635

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

MESURE 4-2-1 "OUTILS AGRO-INDUSTRIELS" DU PDRR 2014-2020 - EXAMEN DES DEMANDES DES SOCIÉTÉS "SAS MARAICHERS" ET "SAS HABEMUS PAPAM"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le cadre d'intervention de la mesure 4-2-1 « Outils agro-industriels » du PDRR FEADER 2014-2020 agréé par la Commission Permanente du 13 décembre 2016,

Vu le rapport n°DAE /106635 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu les avis de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, service instructeur de la mesure précitée,

Vu les avis du Comité Local de Suivi du 13 décembre 2018 et du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique, renforcé par la loi Notre,
- la priorité accordée au secteur agroalimentaire par la collectivité régionale,
- l'adéquation des demandes formulées par les sociétés « SAS MARAICHERS » et « SAS HABEMUS PAPAM » au cadre d'intervention de la mesure 4-2-1 « Outils agro-industriels » du PDRR FEADER 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **151 830,00 €** au titre de la contrepartie nationale apportée par la Région, répartie comme suit :

  - **95 917,50 €** en faveur de la SAS Maraichers,
  - **55 912,50 €** en faveur de la SAS HABEMUS PAPAM ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0287-DE

- de prélever les crédits correspondants, soit **151 830,00 €** sur l'Autorisation de Programme « Aide régionale aux entreprises » 906 - article fonctionne 6311 du budget 2019 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0288

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106669
DISPOSITIF NATIONAL PARTENARIAL D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE « FRANCE TOURISME INGÉNIERIE (FTI) » EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0288
Rapport /DAE / N°106669

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DISPOSITIF NATIONAL PARTENARIAL D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE « FRANCE TOURISME INGÉNIERIE (FTI) » EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DAP 2018_0025 du 22 juin 2018 approuvant le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le dispositif « France Tourisme ingénierie » créé à l'initiative de l'État lors du Comité Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018,

Vu la demande du GIE Atout France en date du 21 février 2018,

Vu la demande de la CINOR en date du 16 novembre 2018,

Vu la demande du Grand Port Maritime de La Réunion en date du 16 novembre 2018,

Vu le rapport N° DAE / 106669 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- que le secteur du tourisme est créateur de richesses et d'emplois, facteur de montée en compétitivité de l'ensemble de l'économie réunionnaise,
- les axes stratégiques et le plan d'actions définis pour le développement du tourisme par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR),
- que le dispositif « France Tourisme ingénierie » vise à accélérer la concrétisation de projets à forte valeur ajoutée en termes touristique et d'aménagement du territoire, dans un objectif de renforcement de l'investissement touristique à des fins d'internationalisation du tourisme français et de diffusion des flux sur l'ensemble des territoires,
- qu'il convient de conforter le positionnement concurrentiel de la destination Réunion et d'augmenter les parts de fréquentation touristique sur les marchés émetteurs de clientèles, en créant des conditions favorables au développement d'une offre durable et de qualité, et que ces objectifs répondent à ceux poursuivis par le dispositif FTI,
- le caractère structurant des trois projets d'investissement touristique sélectionnés à l'échelle locale, et entrant de ce fait pleinement dans le cadre des objectifs du dispositif FTI et de la mise en œuvre du SDATR,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la signature de la convention annexée à la présente délibération, traduisant les modalités du partenariat entre l'État, la Région Réunion, le GIE Atout France et la Caisse des Dépôts et Consignations, en faveur du déploiement à La Réunion des différents programmes relatifs au dispositif « France Tourisme Ingénierie » pour la période 2019-2022 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

« FRANCE TOURISME INGÉNIERIE »

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'ÉTAT,

LA RÉGION RÉUNION,

ATOUT FRANCE,

ET

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

Entre les soussignés :

L'ÉTAT représenté par la préfecture de la Réunion
6 rue des Messageries - CS 51079 - 97404 SAINT-DENIS CEDEX
Représenté par Monsieur Amaury de Saint-Quentin, préfet de la région Réunion, Préfet de La Réunion, préfet de la zone de défense du sud de l'Océan Indien, délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer

Ci-après dénommé « **l'État** »

LA RÉGION RÉUNION

Dont le siège est situé Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia B.P 67190 97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
Représentée par le président du conseil régional, Monsieur Didier ROBERT, dûment habilité par la délibération n° ……. du …….

Ci-après dénommée « **La région** »

ATOUT FRANCE
Groupement d'Intérêt Économique,
Dont le siège social est situé 79/81 rue de Clichy, 75 009 Paris, puis 200-216 rue Raymond Losserand à compter de septembre 2019
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340 709 211,
Représenté son Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé **« Atout France** »,

La **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS,** établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Madame Nathalie INFANTE, en qualité de Directrice Régionale Réunion Océan Indien,

Ci-après indifféremment dénommée la « Caisse des Dépôts » ou « Banque des territoires »,

L'État, la Région Réunion, Atout France et la Caisse des Dépôts étant ci-après dénommés les **« Parties** » et/ou individuellement la « **Partie** ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

PRÉAMBULE

Le Conseil Interministériel du Tourisme, présidé par le Premier ministre et réunissant autour d'une feuille de route les ministres, élus et professionnels, a identifié un objectif de renforcement de l'investissement touristique à des fins d'internationalisation du tourisme français et de diffusion des flux sur l'ensemble des territoires. Afin d'accélérer la concrétisation de projets à forte valeur ajoutée en termes touristique et d'aménagement du territoire, le gouvernement a annoncé lors du CIT du 19 janvier 2018, la création de "France Tourisme ingénierie", front office partenarial visant à accompagner les territoires et les porteurs de projets , éventuellement en interface avec des plateformes d'ingénierie régionales.

Doté d'un budget global de 15 M€ sur 5 ans, cet accélérateur d'investissement et d'innovation intégré aux territoires est logé chez Atout France et associe la Banque des Territoires et le CGET. L'Agence Nationale pour la cohésion des territoires, prochainement créée pour proposer une offre de services intégrée aux territoires, contribuera à appuyer l'émergence de stratégies territoriales touristiques et des projets qui en découlent. La présente convention sera modifiée par voie d'avenant à l'occasion de la création de l'Agence pour intégrer les modalités d'action induites par l'association de cette nouvelle Partie.

La Région Réunion a défini une forte ambition en matière de développement économique et d'internationalisation de sa fréquentation touristique. Elle est très engagée en matière d'appui au développement des capacités d'hébergement marchand sur les territoires et conduit d'importants projets structurants générateurs d'investissements futurs. Elle dispose par ailleurs de capacités d'ingénierie territoriales aptes à compléter utilement celles mobilisées par les autres partenaires constituant le dispositif national « France Tourisme Ingénierie ».

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Cette convention traduit les modalités du partenariat entre les Parties en faveur du déploiement des différents programmes de France Tourisme Ingénierie pour la période 2019-2022.

Sont concernés au titre de la convention, les types de projets définis dans le mode de fonctionnement de France Tourisme Ingénierie : les projets relevant des Programmes « Projets touristiques structurants » et « Rénovation de l'immobilier de loisirs ». La sélection des projets bénéficiant de l'accompagnement des Parties se fait de manière collégiale à l'occasion de comités de pilotage stratégiques.
Les moyens dont les Parties conviennent dans le cadre de cette convention visent à permettre aux territoires concernés de stimuler l'investissement touristique dans la région Réunion en cohérence avec les priorités stratégiques définies dans le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion .

Lorsque ces territoires sont éligibles aux dispositifs de soutien pour lesquels la Banque des Territoires et L'État mobilisent déjà des moyens, ils s'engagent à faire converger les ressources dans une optique de recherche d'efficacité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation de l'objet désigné à l'article 1er.

En particulier :

- Atout France mobilise, en lien avec les services déconcentrés de l'État, la Région et la Banque des Territoires, des capacités d'ingénierie en direction des projets d'investissement et démarches de développement territorial retenus par le dispositif « France Tourisme Ingénierie » dans ses différents programmes thématiques (projets et études précisés en annexe 1).

L'accompagnement se traduit en journées d'expertises des équipes ingénierie d'Atout France ou d'experts externes intégrés aux équipes d'Atout France.

Des études complémentaires peuvent être réalisées, si elles sont nécessaires pour répondre aux besoins du porteur de projet. Le montant pris en charge par le dispositif ne pouvant pas dépasser 30% du coût global de ces études, un cofinancement est nécessaire. Dans ce cas, Atout France s'engage à assister le porteur de projet, qui est le maître d'ouvrage, à la manière d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) en l'accompagnant dans la rédaction du cahier des charges, en l'aidant à analyser les dossiers et à sélectionner un prestataire, et en suivant de manière étroite la mission qui lui sera confiée (relecture et commentaire des livrables, participation aux comités de pilotage et validation finale des rendus).

Les modalités d'accompagnement en ingénierie pour chacun des projets sont décidées collégialement, de même que les ajustements éventuels.

L'État, la Caisse des Dépôts et la Région fournissent des expertises complémentaires relevant de leurs compétences, si cela s'avère utile pour lever des points de blocage réglementaires ou financiers éprouvés par certains projets.

L'État, la Région et la Caisse des Dépôts peuvent être le cas échéant sollicités pour mobiliser des cofinancements complémentaires à ceux du dispositif national « France Tourisme Ingénierie » lorsque cela s'avère indispensable à la réalisation du programme, dans le respect des procédures réglementaires spécifiques à chacune des parties et des conventions préalablement existantes.

Le suivi des conditions de mise en œuvre est opéré par Atout France en lien avec les partenaires et donne lieu à un bilan annuel diffusé aux Parties en vue d'une réunion collégiale.

Les Parties concourent à la mise en capacité des territoires grâce à la simplification de l'accès à l'information relative aux différentes procédures et aux modes de financements, afin de faciliter leur mobilisation par les porteurs de projets.

Les Parties participent à l'élaboration d'une connaissance des dynamiques régionales d'investissement touristique par filière et destination, coordonnée par Atout France, en écho avec l'actuel Tableau de bord national des Investissements touristiques.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Cette convention, s'inscrivant dans le dispositif partenarial national « France Tourisme Ingénierie », sera mise en œuvre dans le cadre des instances et de l'organisation du programme.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

3-1 PILOTAGE NATIONAL DU PROGRAMME

La gouvernance du dispositif est assurée dans le cadre d'un comité de pilotage stratégique qui regroupe les partenaires apportant un financement ou un appui au dispositif. Il est animé par Atout France et composé de représentants de la Caisse des Dépôts, du CGET et des différents ministères associés.

Il a pour missions de :

- Définir les critères de recevabilité des demandes et des modalités d'accompagnement en ingénierie pour chacun des programmes ;
- Suivre les conditions de mise en œuvre du dispositif et décider des ajustements éventuels ;
- Examiner et valider le bilan annuel des missions conduites ;
- Organiser chaque année une réunion bilan associant les régions avec lesquelles ont été signées des conventions ;
- Préparer les documents de reporting nécessaires pour le Conseil de pilotage du tourisme et les Conseils Interministériels du Tourisme.

Le comité de pilotage stratégique se réunit 1 fois par semestre. Les membres du comité s'engagent à ne pas transmettre d'informations confidentielles en dehors de cette instance.

Un comité technique national (CTN), constitué par les personnes référentes des partenaires, assure la mise en œuvre conjointe du programme à l'occasion de réunions mensuelles pour le suivi de l'actualité tant nationale que locale du programme.

3-2 MISE EN ŒUVRE LOCALE

Le programme se déclinera au niveau local en fonction du type de programme considéré.
A cette fin, un comité de projet local, est mis en place dans chacun des territoires bénéficiaires en associant l'ensemble des partenaires pertinents suivant les programmes considérés : communes, intercommunalités, département, représentants locaux des partenaires et des signataires de la convention. Le secrétariat du comité de projets local est assuré par Atout France.

Le comité de projet local identifie et sélectionne collégialement, sur la base du consensus, les projets bénéficiaires du dispositif. Ces projets sont en permanence au nombre de trois. Lorsque l'un des projets sort du dispositif (fin d'exécution de l'accompagnement, aboutissement du projet ou arrêt du projet par ses porteurs, décision technique en opportunité du comité de projet local, …), le comité de projet local se réunit et sélectionne un nouveau projet pour le remplacer.

Les partenaires de la convention sont associés au suivi de la réalisation de la conduite de(s) l'étude(s) selon les modalités suivantes :

- Un état des lieux des différents projets est assuré à l'occasion de chaque réunion du comité de projet local ;
- Les partenaires peuvent participer aux différentes réunions relatives à chacun des projets ;
- Les partenaires peuvent, à tout moment, s'enquérir auprès des autres partenaires et notamment d'Atout France, de l'état d'avancement des missions en cours ;
- Les différents livrables relevant du dispositif sont validés (en réunion ou par voie digitale) par le comité de projet local avant communication et présentation aux porteurs de projet ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

- Atout France tient régulièrement informés les partenaires de l'avancée des missions d'ingénierie, à toutes les étapes de leur déroulement.

Atout France assure par ailleurs le lien et l'articulation entre les travaux à La Réunion et le comité de pilotage stratégique à l'échelle nationale (état d'avancement des dossiers, problèmes éventuels rencontrés, diffusion des directives nationales).

Les premiers projets retenus par les parties figurent en annexe 1.

3-3 PARTENARIATS

Dans le cadre du Programme, des convergences et complémentarités d'intervention en direction des territoires pourront être recherchées avec l'État et les agences et établissements nationaux compétents (ADEME, CEREMA…) sur certains sujets.

3-5 COMMUNICATION

Les Parties conviennent de faire figurer leurs logos respectifs sur tous les supports de communication qui pourront être élaborés et diffusés dans le cadre du programme.
Les modalités particulières s'appliquant à la Caisse des Dépôts figurent en annexe 2.

3-6 DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.
Les Parties peuvent décider d'un commun accord de la modifier par avenant pour apporter des aménagements nécessaires ou rendus indispensables par la survenance d'aléas ou évolutions majeures concernant l'organisation ou la nature des engagements de l'une ou l'autre des Parties.

Fait en 4 exemplaires originaux

Fait à , le

Le Préfet de Région Réunion

Le Président de la Région Réunion

Le Directeur Général d'Atout France

La Directrice Régionale Océan Indien de la Caisse des Dépôts et Consignations

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS

PROJET 1 ACCUEIL CROISIERES

THÉMATIQUE	**CROISIÈRE**	
PORTEUR	Grand Port Réunion	
CONTEXTE	La filière croisière est un axe stratégique du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion, mais également de l'Association des Ports des Iles de l'Océan Indien (APIOI) et de l'Association des Iles Vanille. Dans cette perspective, Grand Port Réunion étudie un vaste programme d'investissements incluant la refonte de la gare maritime et la création d'un nouveau quai dédié spécifiquement à la croisière.	
L'APPORT FTI	Ingénierie	Co-financement étude
	20 jours en AMO auprès de Port Réunion pour cahier des charges et choix de prestataire pour étude de programmation pour la réalisation d'une nouvelle gare maritime, en anticipant le projet de création d'un nouveau quai dédié à la croisière	30% de l'étude de programmation de la nouvelle Gare Maritime
MONTANT DE L'INVESTISSMENT	60 millions d'€ (gare maritime : 15 M€ - nouveau quai : 45 M€)	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

PROJET 2 CRÉATION D'UN HÔTEL DE CHARME PAR LA RÉHABILITATION DU DOMAINE DE BOIS COURT A SAINTE-MARIE

THEMATIQUE	**HEBERGEMENT / AMENAGEMENT**	
PORTEUR	Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)	
CONTEXTE	Le domaine de Bois Court s'inscrit dans un paysage rural de grandes propriétés sucrières historiques, ouvert sur la mer et marqué par des perspectives sur des étendues de champs de cannes et des alignements caractéristiques de palmiers remarquables. Le site recèle divers arbres fruitiers et des espèces remarquables (ficus, camphriers …) et a conservé « L'allée coco » qui marque l'entrée du Domaine, qui présente dans son ensemble un fort intérêt patrimonial. Dans ce projet, il s'agirait de faire aboutir un équipement hôtelier « de charme » et de restauration au caractère authentique et haut de gamme par la réhabilitation du bâti existant tout en s'assurant de la cohérence des autres aménagements envisagés par la collectivité dans l'espace concerné, avec ces deux projets.	
L'APPORT FTI	Ingenierie	Co-financement étude
	20 jours en AMO auprès de la CINOR pour cahier des charges et choix de prestataire pour étude préalable de potentialité et appel à projet	30% de l'étude de préalable des potentiels
MONTANT DE L'INVESTISSMENT	– - hôtel : 3,4 M€(phase 1) / 5,2 M€ (phase 2) - structures de restauration : 1,12 M€ (phase 1) / 1,4 M€ (phase 2)	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

PROJET 3 SENTIER LITTORAL

THEMATIQUE	**« Sentier Littoral » - AMENAGEMENT**	
PORTEUR	SGAR / Préfecture	
CONTEXTE	Ce projet, initié par le COST, a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité par le Conservatoire du Littoral. Le volet 1 a été consacré au diagnostic et préconisations et le volet 2 a porté sur la mise en réseau & Mise en produit touristique. La mise en œuvre des recommandations se heurtent aujourd'hui à des difficultés de méthode et de pilotage.	
L'APPORT FTI	Ingenierie	Co-financement étude
	Faciliter la création d'activités économiques et susciter des investissements privés complémentaires. 20 jours en AMO auprès d'une interco (à déterminer) pour décliner et tester une méthode transposable à d'autres intercommunalités	
MONTANT DE L'INVESTISSMENT	A estimer	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

Annexe 2 : dispositions particulières concernant la communication pour la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par les partenaires et/ou bénéficiaires (les parties) de cette convention, impliquant la Caisse des Dépôts, fera l'objet d'un accord de principe par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de 15 jours ouvrés. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, les parties s'engagent à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts à …. et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, les parties s'engagent, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

A ce titre, le Bénéficiaire s'oblige à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication écrite ou orale relative à….
La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire non prévu par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise les parties à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 18-4.456.085 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires & logo » n° 18/4.456.087. (représentations ci-dessous).

A l'extinction des obligations susvisées, les parties s'engagent à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

Communication par la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale, impliquant les parties fera l'objet d'un accord de principe par les parties. La demande sera soumise parties dans un délai de 2 jours ouvrés. Les parties s'engagent à répondre dans un délai de 2 jours ouvrés.
De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée des parties.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0288-DE

Marque BANQUE DES TERRITOIRES-GROUPE CAISSE DES DEPOTS & Logo

Version identitaire « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » : 18-4.456.085



Version carrée « Banque des Territoires & logo » : 18/4.456.087



Règles d'utilisation du logotype

■ Le logo identitaire est le bloc-marque



Sa hauteur minimum : 13 mm du haut au bas de l'hexagone.
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

■ Il existe un autre format : le logo carré



Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0289-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0289

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106510
SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE CILAOS ET DE GRAND BASSIN SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE TROPICALE "BERGUITTA" - EXAMENS DES DEMANDES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0289-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0289
Rapport /DAE / N°106510

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE CILAOS ET DE GRAND BASSIN SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE TROPICALE "BERGUITTA" - EXAMENS DES DEMANDES

Vu le Règlement UE/1407/2013 du 18 décembre 2013,

Vu le Règlement UE/1408/2013 du 18 décembre 2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP 2018_0039 en date du 27 février 2018,

Vu le rapport n° DAE / 106510 de Monsieur le Président du Conseil Régional

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe,
- les contraintes rencontrées par les entreprises de Cilaos et de Grand Bassin, en majeure partie liées aux difficultés d'accès suite aux dégâts constatés sur les infrastructures routières,
- l'environnement économique, souvent atone, dans lequel évolue les entreprises de ces territoires,
- l'objectif qui vise à assurer la pérennité des activités économiques et des emplois créés sur ces territoires à haut potentiel touristique,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une subvention régionale d'un montant global de **52 087,00 €** en faveur de 2 entreprises, répartie comme suit :

  – 23 987,00 € pour la société BLM Construction,
  – 28 100,00 € pour l'EURL McKeeg,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0289-DE

- d'engager la somme correspondante, soit **52 087,00 €**, sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002 « Aides à l'Animation Économique » votée au chapitre 936 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **52 087,00 €**, sur la rubrique 62 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0290-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0290

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106696
ZAA P.LAGOURGUE : PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE BLUEONE AU SEIN DU PROGRAMME "AEROPOSTALE"

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0290-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0290
Rapport /DAE / N°106696

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ZAA P.LAGOURGUE : PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE BLUEONE AU SEIN DU PROGRAMME "AEROPOSTALE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 1994 (rapport DAE/19940026) désignant la Région comme maître d'ouvrage de l'opération ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 4 août 2000 (rapport DAE/20000488) approuvant la convention de mandat pour l'aménagement de la Zone d'Activités Aéroportuaire de Sainte-Marie ;

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de la SODIAC,

Vu le rapport DAE / N°106696 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- l'adéquation de l'activité de l'entreprise BlueOne au regard de la logique de développement de la ZAA Pierre Lagourgue,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'implantation de la société Blue One sur le secteur ZB (production-transformation-services aux entreprises) de la Zone d'Activités Aéroportuaire Pierre Lagourgue, au sein de l'ensemble immobilier « l'aéropostale » ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0290-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0291-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0291

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106741
PROGRAMMES D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2019 ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE - ADIE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0291-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0291
Rapport /DAE / N°106741

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMMES D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2019 ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE - ADIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) en date du 19 décembre 2018,

Vu la fiche-action 2.13 « Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité » PO FSE 2014-2020,

Vu le rapport N°DAE / 106741 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe,
- l'intérêt pour la collectivité régionale de soutenir les opérateurs de conseil et d'accompagnement à la création-développement-reprise d'entreprise,
- l'adéquation de la demande formulée par l'association à la fiche-action 2.13 « Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité » PO FSE 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **110** 000 € en faveur de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019 ;
- d'engager une enveloppe de **110 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Économie Alternative » votée au chapitre 936 du budget de la Région ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0291-DE

- de prélever les crédits correspondants, soit **110 000 €**, sur l'article fonctionnel 65 du budget de la Région ;

- de ne pas soutenir le programme d'investissements 2019 présenté par l'ADIE en raison des contraintes budgétaires actuelles ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0292-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0292

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106734
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AU PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE PORTÉE PAR L'ASSOCIATION MAHA BADRA KALI

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0292-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0292
Rapport /DAE / N°106734

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AU PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE PORTÉE PAR L'ASSOCIATION MAHA BADRA KALI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA 42681 relatif aux aides à la culture et à la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de l'association Maha Badra Kali,

Vu le rapport N°DAE/106734 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises en date du 11juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale, renforcé en matière de développement économique par la loi NOTRe,
- l'intérêt porté par la Région Réunion en termes de préservation du patrimoine culturel de l'île,
- que le patrimoine culturel contribue fortement au développement touristique de La Réunion,
- l'adéquation de la demande formulée par l'association culturelle Maha badra kali au régime cadre exempté de notification n°SA 42681, relatif aux aides à la culture et à la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, **à l'unanimité,**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de **163 586,78 €** à l'association Maha Badra Kali pour le financement de la rénovation et la mise aux normes du Temple Maha Badra Kali ;
- d'engager la somme de **163 586,78 €** sur l'Autorisation d'Engagement P130-0006 « Aides aux organismes économiques » votée à l'enveloppe 26432 au chapitre 906 du Budget de la Région ;
- de prélever la somme de **163 586,78 €** sur l'article fonctionnel 20421 du Budget de la Région d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0293-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0293

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106691
ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0293-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0293
Rapport /DAE / N°106691

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les demandes de subventions des associations Maison de l'Emploi du Sud et Maison de l'Emploi du Nord en date du 29 mai 2018 et du 21 janvier 2019,

Vu le rapport DAE / 106 691 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 11 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe,
- la volonté de la Région Réunion de soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat,
- que l'insertion sociale et professionnelle des Réunionnais constitue une priorité de l'action régionale,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **77** 500 € en faveur de la Maison de l'Emploi du Nord pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la collectivité dans la déclinaison de la démarche d'achat socialement responsable;
- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **77** 500 € en faveur de la Maison de l'Emploi du Sud pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la collectivité dans la déclinaison de la démarche d'achat socialement responsable;
- d'engager une enveloppe de **155 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Économie Alternative » votée au chapitre 936 du budget de la Région ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0293-DE

- de prélever les crédits correspondants, soit **155 000 €**, sur l'article 65748, enveloppe 26311 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Olivier RIVIERE (+ procuration de Monsieur Ibrahim PATEL) ne participe pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0294-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0294

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106646
DEMANDE DU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION : ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE LA MER 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0294-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0294
Rapport /DAE / N°106646

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION : ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE LA MER 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération n° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande d'aide financière du Cluster Maritime de La Réunion (CMR) pour l'organisation de la journée de la mer 2019,

Vu le rapport N° DAE / 106646 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 04 juin 2019,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique,
- la volonté de la Région Réunion de développer les activités et l'emploi dans le secteur de l'économie maritime,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **10 000,00 €**, soit une aide à hauteur de 66,66 % des dépenses prévisionnelles, au Cluster Maritime de La Réunion (CMR) pour l'organisation de la journée de la mer 2019 ;
- d'engager une enveloppe de **10 000,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0002 « Aides à l'animation économique » votée au Chapitre 936 ;
- de prélever les crédits correspondants, soit **10 000,00 €**, sur l'article fonctionnel 631 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0295-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0295

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DIDN / N°106747
AIDE A LA PRODUCTION DU PILOTE DU PROJET DE SERIE DOCUMENTAIRE INTITULE "DANS LE VISEUR" - CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0295-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0295
Rapport /DIDN / N°106747

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

AIDE A LA PRODUCTION DU PILOTE DU PROJET DE SERIE DOCUMENTAIRE INTITULE "DANS LE VISEUR" - CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

Vu le règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime d'aides exempté n° SA 50736 (2017/XA), relatif aux aides à l'écriture de scénarios et au développement, à la production d'œuvres audiovisuelles pour la période 2017-2020, adopté sur la base du règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014,

Vu la délibération n° DAE/19990838 du 26 novembre 1999 de la Commission permanente approuvant la création du Fonds de soutien Audiovisuel et Cinéma,

Vu la délibération N° DAE/20150410 du 7 juillet 2015 de la Commission permanente approuvant la réforme du Fonds de soutien Audiovisuel et Cinéma,

Vu la délibération N° DCP2017_0654 du 17 octobre 2017 actualisant les cadres d'intervention du fonds de soutien régional à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia selon le RGEC 2014-2020,

Vu la délibération N° DCP2018_0132 du 10 avril 2018 actualisant les cadres d'intervention du fonds de soutien régional à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia selon les nouvelles procédures internes relatives à l'attribution et à la gestion des subventions et aides individuelles (hors fonds UE et contreparties nationales),

Vu la délibération N° DCP2018_0708 du 30 octobre 2018 actualisant les cadres d'intervention du fonds de soutien régional à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia par la mise en place de bonifications,

Vu la délibération N°DCP2019_0174 du 14 mai 2019 attribuant une aide financière d'un montant de 24 000 € à la société En Quête Prod pour la production du pilote de la série documentaire intitulé « *Dans le viseur* »,

Vu la délibération N° DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le courrier de Mme Condomines en date du 15 novembre 2018

Vu le rapport N°DIDN/106747 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable du Comité du Technique Spécialisé Audiovisuel (CTSA) en date du 11 mars 2019,

Vu les avis de la Commission Economie et Entreprise du 23 avril 2019 et du 11 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0295-DE

Considérant,

- l'action de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia pour le développement économique,

- la demande de changement du portage du projet de production du pilote de la série de documentaires intitulée « Dans le viseur » de l'entreprise En quête prod vers la société Lacoupure,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le changement de bénéficiaire de l'aide accordée pour la production du pilote de la série documentaire intitulée « *Dans le viseur de…*» de la société En Quête Prod vers l'entreprise Lacoupure ;

- de valider le paiement d'une somme d'un montant maximum de 12 000 € relatif au montant du solde de la subvention voté pour ce projet en faveur de la société Lacoupure ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0296

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIEFIS / N°106679
RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA FICHE ACTION 4-17 « AIDE A L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES POUR LES PARTICULIERS » AINSI QUE DE SES CRITERES DE SELECTION POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0296
Rapport /GIEFIS / N°106679

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA FICHE ACTION 4-17 « AIDE A L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES POUR LES PARTICULIERS » AINSI QUE DE SES CRITERES DE SELECTION POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Européen au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022) ;

Vu le budget autonome FEDER ;

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018 ;

Vu le budget de l'exercice 2019 ;

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi ;

Vu le rapport n° GIEFIS/106679 de Monsieur le Président du Conseil Régional ;

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 6 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Energie du 12 juin 2019.

Considérant,

- que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), ainsi que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) s'inscrivent dans une volonté d'atteindre le mix électrique avec 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

- que notre Ile est confrontée à l'augmentation de sa consommation d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre ;

- qu'il convient de mettre en place les moyens nécessaires pour répondre à la transition écologique en soutenant des actions qui permettent d'augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables ;

- que dans ce cadre la Région, en tant qu'Autorité de Gestion du FEDER a décidé de répondre à ces enjeux environnementaux avec la création et la mise en œuvre de la fiche action 4.17 « Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers » ;

- que cette fiche action permettra de cofinancer le dispositif « Chèque Photovoltaïque », porté par la Région, et ainsi contribuer largement au principe du développement durable à La Réunion en réduisant l'impact carbone,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la fiche action FEDER 4.17 intitulée « Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers », ci-annexée ;

- de donner délégation au Président pour engager toute procédure administrative relative à la mise en œuvre de cette fiche action, ainsi que pour effectuer toutes les corrections qui s'avéreraient nécessaires après relecture des documents et seraient liées à des erreurs matérielles ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

Axe 4	Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs
Objectif Spécifique	OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	Fed 4,a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de source renouvelable
Intitulé de l'action	4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers
Guichet unique / Rédacteur	Guichet Unique « Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale » GU IEFPIS
Date de mise à jour / Version	30/04/2019

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non [X] *Oui, partiellement* [ ] *Oui, en totalité* [ ]

I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), document stratégique de pilotage de la transition énergétique, établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour les dix années à venir. Celles-ci visent notamment à limiter les émissions de gaz à effet de serre, augmenter l'efficacité énergétique et l'énergie produite avec des énergies renouvelables.

Face à une pression démographique forte, l'Ile de La Réunion est confrontée aux augmentations de sa consommation d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effets de serre.
Dans ce contexte, les moyens nécessaires doivent être mis en place pour répondre à la transition écologique en soutenant des actions qui permettent d'augmenter la production et la consommation d'énergie renouvelable ; l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers s'inscrit dans ce contexte.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

L'objectif de cette action est de réduire l'impact carbone. Ceci permettrait de développer un modèle local de production d'électricité « verte » et de répondre aux besoins des particuliers. Cette action représente une opportunité pour la transition énergétique en permettant aux consommateurs de se l'approprier.

A travers cette action, le particulier devient acteur de la transition énergétique.

2. Contribution à l'objectif spécifique

Les secteurs résidentiels et tertiaires couvrent une part importante de la consommation d'électricité de La Réunion. Entre 2006 et 2012, les efforts en matière d'économie d'énergie ont permis de diminuer la consommation provenant du réseau EDF par abonné du secteur résidentiel de 6 %. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment à travers l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers. Cette action vise l'objectif spécifique OS 8, en augmentant la production d'énergies renouvelables.

3. Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont :

- contribution à l'indépendance énergétique de l'Ile ;
- amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur résidentiel ;
- diminution de l'utilisation des énergie fossiles ;
- réduction des émissions de CO2 ;
- augmentation des installations de centrales photovoltaïques pour le parc privé ;
- participation aux ambitions de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui s'inscrit dans une volonté d'atteindre le mix électrique (photovoltaïque, énergie solaire, hydraulique…) avec 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 et du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

II. PRÉSENTATION DE L'ACTION

La proposition d'intervention s'inscrit dans les objectifs thématiques n°4 « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs ». Elle vise spécifiquement la mise en œuvre de centrales photovoltaïques chez les particuliers. À ce titre, elle contribue à la diminution des émissions de CO2.

1. Descriptif technique

La mesure vise dans le cadre du dispositif régional « Chèque Photovoltaïque » à soutenir l'installation de centrales photovoltaïques notamment chez les particuliers.

Cette action, cofinancée et portée par la Région Réunion, concerne les centrales photovoltaïques raccordées au réseau électrique public de distribution d'électricité de puissance comprise entre 1 et 9 kWc (avec ou sans stockage),. Ces installations doivent contribuer à la production d'électricité d'origine renouvelable. Elles permettent aux particuliers qui s'en équipent de faire de l'autoconsommation ou de vendre de l'électricité produite sur le réseau public.

L'aide régionale se décompose comme suit :

- **Installations de centrales photovoltaïques sans système de stockage**

Puissance de l'équipement	1 à 2 kWc	> 2 à 9 kWc
Aide Régionale	1,000 €	3,000 €

- **Installations de centrales photovoltaïques avec un système de stockage**

Puissance de l'équipement	1 à 2 kWc	> 2 à 9 kWc
Aide Régionale	2,000 €	6,000 €

Afin d'assurer et de suivre la mise en œuvre de son dispositif, la Région a mandaté la SPL Horizon.

La collectivité Régionale établira une demande de subvention au titre de la présente fiche action, afin d'obtenir un cofinancement de son dispositif ; la mobilisation d'un cofinancement du FEDER générera un effet de levier en terme de financements mobilisables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

2. Sélection des opérations

• Contribution du projet aux objectifs UE 2020 ;
• Contribution du projet à la stratégie du PO 2014-2020 ;
• Principe de sélection des projets au regard de leur cohérence avec les orientations du SRCAE.

- **Statut du demandeur :**

Collectivité territoriale.

Les critères de sélection des opérations sont les suivants :

- **La situation des particuliers** sera examinée au regard la condition d'éligibilité suivante : être propriétaire du logement (bâti support).

- **L'équipement installé** devra présenter une puissance comprise entre 1 et 9 kWc.

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs		Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	
Nombre de centrales photovoltaïques installées	Nb d'installations		500	Non
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable	MW		2	Non
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Teq CO_2		1,4	Non

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

- Dépenses retenues spécifiquement :

Dépenses relatives à l'acquisition et l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 1 et 9 kWc.

- Dépenses non retenues spécifiquement : Néant.

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :

  Toute l'île.

- Pièces constitutives du dossier :

Les pièces prévues au manuel de gestion et notamment :

- Lettre de demande de subvention ;
- Note de présentation de la demande de subvention ;
- Délibération de l'organe délibérant de la collectivité ;
- Convention de partenariat entre la Région, la SPL Horizon et l'entreprise solariste.

2. Critères d'analyse de la demande

La réalité des performances énergétiques en lien avec les indicateurs seront examinées dans l'analyse de la demande.

L'analyse de la demande de subvention se fera en **2 volets** :

volet a) Sans revente d'électricité par le particulier → Prise en compte des dossiers dès la mise en œuvre de la présente fiche action.

volet b) Avec revente d'électricité par le particulier → Prise en compte des dossiers à compter de la date de modification du PO.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

IV. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

La Région en qualité de maître d'ouvrage dans le dispositif « Chèque Photovoltaïque » devra s'assurer de la régularité et de la transparence des procédures décrites, ainsi que la mise en œuvre :
– d'un partenariat avec des professionnels agréés visant à garantir la qualité des installations conformément à la convention de partenariat avec la Région et la SPL Horizon.

– d'un suivi des équipements installés par des visites aux domiciles des particuliers pour évaluer l'impact notamment énergétique de l'opération.

V. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique : *Régime d'exclusion de l'article 61 § 8 du règlement général 1303-2013 (aide de minimis).*	☒ Oui
Préfinancement par le cofinanceur public :	☒ Non
Existence de recettes *(art 61 Reg. Général)* :	☒ Non

- **<u>Plan de financement de l'action</u> :**

Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers	Publics		Observations
	FEDER (%)	Région (%)	
100 % = Dépenses publiques éligibles *(aide du dispositif régional chèque Photovoltaïque)*	70 %	30 %	Subvention publique de 1000, 2000, 3000 ou 6000 €.
80 % = Coût total éligible *(coût total de l'installation photovoltaïque)*	56 % (taux maximum)	24 % (taux maximum)	Le taux moyen prévisionnel de financement public (évalué sur la base de l'ensemble des équipements installés en 2018)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

			serait de 45 %.

- Services consultés : Néant.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

  - Pôle d'Appui FEDER –
  Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin – BP 67190 -
  97801 Saint-Denis Cedex 9

  – Guichet Unique : Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale
  Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)

- Où se renseigner ?

  - Guichet d'accueil FEDER
  Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
  Tél : 02 62.48 70 87
  Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr
  www.regionreunion.com

  - Guichet Unique : Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale
  Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)
  Tél : 02.62.67.14.47

- Service instructeur :

  - Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0296-DE

PROJET DE FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.17 Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers**

VII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

(Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun) du Règ. Général)

- Respect du principe du développement durable (art 8 du Règ. Général et point 5.2 du CSC)

Cette fiche action s'inscrit fortement dans les orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, notamment en matière de mix électrique. Cette action permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de réduire les émissions de CO2 et d'améliorer la qualité énergétique des logements des particuliers.

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination (art 7 du Règ. Général et point 5.3 du CSC)

Sans objet.

- Respect de l'accessibilité (article 7 paragraphe 2 du Règ. Général et point 5.4 du CSC)

Sans objet.

- Effet sur le changement démographique (point 5.5 du CSC)

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0297

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIEFIS / N°106680
RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : MODIFICATION DES CRITERES DE SELECTION DE LA FICHE ACTION 4.04 « PRODUCTION D'EAU CHAUDE EN FAVEUR DE PERSONNES EN DIFFICULTES ECONOMIQUES OU SOCIALES A PARTIR D'ENERGIE SOLAIRE (CHAUFFE EAU SOLAIRE) » POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0297
Rapport /GIEFIS / N°106680

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT RELATIF AU POE FEDER 2014-2020 : MODIFICATION DES CRITERES DE SELECTION DE LA FICHE ACTION 4.04 « PRODUCTION D'EAU CHAUDE EN FAVEUR DE PERSONNES EN DIFFICULTES ECONOMIQUES OU SOCIALES A PARTIR D'ENERGIE SOLAIRE (CHAUFFE EAU SOLAIRE) » POUR UN PASSAGE EN CNS AU MOIS DE JUIN 2019

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Européen au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu le budget autonome FEDER,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° GIEFIS/106680 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Energie du 12 juin 2019,

Considérant,

- que le dispositif Ecosolidaire de la Région Réunion vise à permettre la production d'eau chaude en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

- que la Région sollicite le FEDER pour cofinancer une partie de son dispositif, avec la fiche action 4.04 « Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire » du PO FEDER 2014-2020 ;

- que le dispositif régional Ecosolidaire et la fiche action 4.04 s'inscrivent dans le développement durable et la transition énergétique, avec l'utilisation d'énergie renouvelable telle que l'énergie solaire ;

- que la participation d'EDF au dispositif doit passer de 500 à 1 200 € ;

- que la Région envisage de modifier les critères d'éligibilité de l'aide apportée, afin d'étendre son dispositif à des familles modestes dont les revenus seraient un plus élevés (revenus inférieurs au barème d'éligibilité des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH) ;

- qu'il convient de modifier les critères de sélection de la fiche action 4.04, afin de répondre aux nouveaux critères d'éligibilité du dispositif régional Ecosolidaire envisagés ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées à la fiche action FEDER 4.04 « Production d'eau chaude en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire », ci annexée ;

- de donner délégation au Président pour engager toute procédure administrative relative à la mise en œuvre de cette fiche action, ainsi que pour effectuer toutes les corrections qui s'avéreraient nécessaires après relecture des documents et seraient liées à des erreurs matérielles ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020
FICHE ACTION

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

Axe	Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO_2 dans tous les secteurs
Objectif Spécifique	OS 9 : Réduire la consommation électrique des bâtiments publics et des logements sociaux
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	Fed 4,c : Promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement
Intitulé de l'action	4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)
Guichet unique / Rédacteur	Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale" GU IEFPIS
Date de mise à jour /Version	V3 25/04/2019

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non ☐ *Oui, partiellement* ☒ *Oui, en totalité* ☐

Mesure 3,17 du PO 2007-2013.
Le développement des énergies renouvelables à la Réunion contribue à l'objectif d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.

I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

Espace fragile soumis à une pression démographique forte, la Réunion subit la croissance de sa consommation d'énergie et des contraintes et nuisances associées notamment l'augmentation des gaz à effets de serre. Sans remettre en cause la légitimité des besoins énergétiques exprimés, l'objectif poursuivi par les politiques publiques est de diminuer la dépendance énergétique de l'île en agissant sur tous les leviers susceptibles d'y concourir. Ces efforts concernent non seulement la mise en œuvre de technologies existantes mais aussi la recherche et le développement de technologies et ressources nouvelles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020
FICHE ACTION

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

Dans ce but, il importe de mettre en place les moyens propres à diffuser largement le chauffe-eau solaire en particulier chez les personnes en difficulté économique et/ou en situation de précarité énergétique.

En matière d'investissement, l'objectif du programme est de favoriser la réalisation d'installations permettant d'améliorer le bilan énergétique notamment en portant la rentabilité des projets à un niveau permettant la réalisation de l'opération visée.

2. Contribution à l'objectif spécifique

Le résidentiel et le tertiaire couvrent une part importante de la consommation d'électricité de La Réunion. Entre 2006 et 2012, les efforts de maîtrise de la demande en électricité ont permis de diminuer la consommation par abonné du secteur résidentiel de 6 %. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment à travers l'équipement des logements en chauffe-eau solaires (objectif de 50 à 60 % des logements équipés en 2020) et en particulier pour les ménages disposant de faibles revenus.

3. Résultats escomptés

La mise en œuvre de l'action doit contribuer à atteindre l'objectif d'un taux d'équipement en eau chaude solaire de 50 à 60 % des logements à l'horizon 2020. Les logements équipés doivent être plus économes en énergie d'origine fossile. Il est prévu dans le cadre de cette action de permettre l'équipement de 9 600 logements en eau chaude solaire (y compris avec le dispositif complémentaire à destination des logements locatifs sociaux) correspondant à terme à la production de l'ordre de 9 GWh par an. Le ciblage de l'action pour des ménages à faible revenu contribue par ailleurs à diminuer les situations de précarité énergétique.

II. PRÉSENTATION DE L'ACTION

La proposition d'intervention s'inscrit dans les objectifs thématiques n°4 «Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO_2 dans tous les secteurs ». Elle vise spécifiquement la mise en œuvre de chauffe-eau solaires sur les logements de personnes en difficulté économique, l'alternative étant le chauffe-eau électrique ou à gaz. À ce titre, elle contribue à la diminution des émissions de CO_2 dans le secteur du logement et du tertiaire.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020
FICHE ACTION

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

1. Descriptif technique

La mesure vise à soutenir :

– la réalisation d'installations solaires individuelles chez les ménages en situation de difficulté économique.

2. Sélection des opérations

• Contribution du projet aux objectifs UE 2020
• Contribution du projet à la stratégie du PO
• Principe de sélection des projets au regard de leur cohérence avec les orientations du SRCAE.
• La sélection des projets s'établira au regard de l'économie d'énergie réalisée
• La sélection des projets visant les particuliers se fera en tenant compte de la situation économique de ces bénéficiaires.

- **Statut du demandeur** : *(« types de bénéficiaires » au sens du PO FEDER 2014-2020)*

  Collectivité territoriale.

- **Critères de sélection des opérations** : *(« types d'action » au sens du PO FEDER 2014-2020)*

La situation des acquéreurs sera examinée au regard selon l'un des critères suivants :

- bénéficier du « Chèque énergie » (dispositif EDF) ;
- avoir des revenus inférieurs au barème d'éligibilité des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) fixées au niveau national, pour les ménages aux ressources « modestes » (vérification de la dernière déclaration des revenus disponible par rapport au barème de l'ANAH de l'année en cours. Les montants plafonds établit par l'ANAH sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours (année N).

Afin d'optimiser le dispositif, la Région Réunion co-financeur de l'action est engagée dans un dispositif partenarial avec les solaristes susceptibles d'installer les chauffes eaux solaires chez

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

les particuliers. Après appel à candidatures, une liste de solaristes agréés est retenue et les acquéreurs choisiront l'un des solaristes agréés.

- **<u>Rappel des prescriptions environnementales spécifiques</u> :** *(cf PO FEDER 2014-2020, évaluation environnementale stratégique)*

  Néant.

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Lister les indicateurs de réalisation qui seront en lien avec l'action :
(conformément à l'art 27 b) et c) du Règ. général et à l'art 6 paragraphe 2 du Règ. FEDER)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Nb de ménages		9 600	4 800	☒ Oui
Énergie électrique évitée	MWh		22 500		non
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Teq CO_2		16 850		non

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action[1]

- <u>Dépenses retenues spécifiquement</u> :

Se conformer aux manuels de gestion 2014/2020 (investissements publics).

1 Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et des décret et arrêté interfonds d'éligibilité des dépenses du 08 mars 2016

La fourniture et la pose de chauffe-eau solaires commercialisés par des professionnels ayant signé une convention de partenariat sur ce dispositif. La capacité maximale des chauffe-eau solaires aidés est de 450 litres.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

- Dépenses non retenues spécifiquement :

Se conformer aux manuels de gestion 2014/2020.

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :

  Toute l'île

- Pièces constitutives du dossier :
  - Conforme à la liste des pièces prévues au manuel de gestion
  - Tout élément permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche

2. Critères d'analyse de la demande

Description technique du dispositif :

Après identification des ménages répondant aux critères sociaux et demandeurs d'aides à l'installation d'un chauffe eau solaire, la Région Réunion a mandaté la SPL Horizon pour procéder à l'information des acquéreurs sur les aspects suivants :
– liste des professionnels du solaire participant à l'opération ;
– grille tarifaire des équipements (CESI) ;
– fiche d'information des familles.

L'acquéreur obtient un ou plusieurs devis auprès des solaristes partenaires du dispositif et informe la SPL Horizon du choix de l'entreprise puis établit le dossier de demande de subvention auprès de La Région.

Après analyse de conformité et signature du dossier de demande de subvention par les partenaires du dispositif (bénéficiaire, solariste retenu et SPL Horizon), le dossier est transmis à la Région Réunion pour instruction.

Le dossier fait ensuite l'objet d'une décision formelle d'octroi de l'aide. L'acquéreur est également informé que son projet fera l'objet d'un arrêté de financement (FEDER/REGION)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

avec un versement direct de l'aide au solariste retenu pour la réalisation des travaux si une subrogation a été sollicitée.
Une fois l'installation réalisée et sa conformité vérifiée les subventions sont versées au professionnel du solaire dans le cas d'une subrogation.
La Région Réunion assurera en maîtrise d'ouvrage le financement des aides aux particuliers et sollicitera les aides du FEDER au titre de la présente fiche action (à hauteur de 70 %).

IV. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

S'agissant des installations chez les particuliers en difficultés économiques, elles devront être réalisées dans le cadre du dispositif « écosolidaires » mise en œuvre par la Région Réunion et prévoyant notamment :

- un partenariat avec des professionnels agréés visant à garantir la qualité des installations conformément aux dispositions de l'accord de partenariat conclu entre Horizon et les solaristes ;
- une visite à domicile préalable des acquéreurs pour les sensibiliser aux économies d'énergie et vérifier la faisabilité a priori de l'installation ;
- un suivi à posteriori de certains acquéreurs pour évaluer l'impact notamment énergétique de l'opération.

V. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique :	☒ Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	☒ Non
Existence de recettes *(art 61 Reg. Général)* :	☒ Non

Taux de subvention : 100 % maximum

Dont :

– EDF : 1 200 € (montant maximal);

– FEDER et contre-partie nationale (Région Réunion) : plafond de subvention (FEDER + REGION) de 2 000 € par CES.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020
FICHE ACTION

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

Dont :

Subvention FEDER : 70 %
Subvention CPN REGION : 30 %

- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	Publics						Privés (%)
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
100 %	70	30					

- Services consultés :

Néant.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :

Pôle d'Appui FEDER –
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin – BP 67190 -
97801 Saint-Denis Cedex

- Où se renseigner ?

  - Guichet d'accueil FEDER

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 02 62.48 70 87
Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0297-DE

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020
FICHE ACTION

PROJET DE MODIFICATION DE LA FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**4.04 Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)**

- Guichet Unique : Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale

Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)
Tél : 02.62.67.14.47

- Service instructeur :

  Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale.

VII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

(Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun) du Règ. Général)

- Respect du principe du développement durable (art 8 du Règ. Général et point 5.2 du CSC)

La transition vers une économie à faible émission de carbone intègre largement le principe de dé développement durable. La Réunion s'y engage fortement notamment par cette action.

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination (art 7 du Règ. Général et point 5.3 du CSC)

Sans objet.

- Respect de l'accessibilité (article 7 paragraphe 2 du Règ. Général et point 5.4 du CSC)

Sans objet.

- Effet sur le changement démographique (point 5.5 du CSC)

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0298-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0298

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DADT / N°106488
FEADER 2014-2020 : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AD2R AU TITRE DE L'ANIMATION TERRITORIALE ET À L'APPROCHE COLLECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS" (TO 16.7.1)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0298-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0298
Rapport /DADT / N°106488

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FEADER 2014-2020 : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DE L'AD2R AU TITRE DE L'ANIMATION TERRITORIALE ET À L'APPROCHE COLLECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS" (TO 16.7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme de Développement Rural de la Réunion 2014-2020 adopté le 25 août 2015, dont la Fiche Action 16.7.1 « Animation Territoriale »,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le programme d'actions 2019 présenté par l'AD2R retenu le 05 décembre 2018 suite à l'appel à projet n° AAP 2018-16.7.1 – AT 2ème période, et relatif à l'Animation territoriale et approche collective de développement des Hauts,

Vu le rapport d'instruction du Secrétariat Général des Hauts en date du 15 mars 2019,

Vu le rapport N°DADT/106488 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- l'importance du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour La Réunion pour la période 2014-2020,
- le coût global du programme d'actions 2019 de l'AD2R visé ci-dessus, évalué à 893 751,23 €, dont 879 549,20 € de dépenses éligibles,
- le plan de financement : 75 % FEADER, 25 % répartis entre État, Région et Département,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le financement régional du programme d'actions 2019 de l'AD2R relatif à l'Animation Territoriale et à l'approche collective du développement des Hauts (TO 16.7.1), à hauteur de **73 295,76 €**, à parité avec le Département et l'État ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0298-DE

- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **73 295,76 €** pour le financement des dépenses éligibles au dispositif d'aide 16.7.1 du FEADER 2014/2020 sur l'autorisation d'engagement n° A140-0012 « espace rural-subvention structure » votée au chapitre 935 du budget 2019 de la Région ;

- d'imputer les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 935-1 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0299-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0299

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DADT / N°106655
FINANCEMENT DU GAL HAUTS NORD 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0299-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0299
Rapport /DADT / N°106655

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FINANCEMENT DU GAL HAUTS NORD 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme de Développement Rural de la Réunion 2014-2020 adopté le 25 août 2015,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DCP2016_0329 du 29 juillet 2016 relative à la sélection et à la répartition financière de l'enveloppe FEADER entre les GALs,

Vu la délibération N°DCP2016_0329 du 05 juillet 2016 validant le choix des GAL,

Vu la délibération n° DCP_2014/1063 du 16 décembre 2014 portant le protocole partenarial pour une gouvernance partagée des Hauts et la mise en place du Secrétariat Général des Hauts,

Vu la fiche action n° 19.4 « Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences » du PDRR 2014-2020,

Vu le rapport d'instruction du Secrétariat Général des Hauts du 10 avril 2019,

Vu le rapport N° DADT/106655 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- les conclusions du Comité de pilotage des Hauts du 15 mars 2019, actant la nouvelle répartition ci-dessous des contre-parties nationales au financement du fonctionnement des GALs :
  - GAL Ouest / TCO : État
  - GAL Nord / AD2R – CINOR : Région
  - GAL Est / AD2R – CIREST : Région
  - GAL Sud / SMEP : Département.
- l'action et le rôle des GAL pour la mise en œuvre des actions de soutien au développement local du Programme de Développement Rural,

La Commission Permanente du Conseil Région de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0299-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant total de **46 901,04 €** en faveur du GAL HAUTS NORD pour l'année 2019 ;
- d'approuver l'engagement d'une enveloppe prévisionnelle de **46 901,04 €** pour le financement de la fiche action 19.4.1 du PO FEADER 2014-2020 sur l'autorisation d'engagement n° A-140-0012 « espace rural-subvention structure », votée au chapitre 935 du budget 2019 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 935-4 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0300

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DADT / N°106656
FINANCEMENT DU GAL FOR EST 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0300
Rapport /DADT / N°106656

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

FINANCEMENT DU GAL FOR EST 2019 - MESURE 19.4.1 DU PO FEADER 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme de Développement Rural de la Réunion adopté le 25 août 2015,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N°DCP_2016_0329 du 29 juillet 2016 relative à la sélection et à la répartition financière de l'enveloppe FEADER entre les GALs,

Vu la délibération N°DCP2016_0329 du 05 juillet 2016 validant le choix des GAL,

Vu la délibération n° DCP_2014/1063 du 16 décembre 2014 portant le protocole partenarial pour une gouvernance partagée des Hauts et la mise en place du Secrétariat Général des Hauts,

Vu la fiche action n° 19.4 « Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences »,

Vu le rapport d'instruction du Secrétariat Général des Hauts du 12 avril 2019,

Vu le rapport N° DADT/106656 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- les conclusions du comité de pilotage des Hauts du 15 mars 2019, actant la nouvelle répartition ci-dessous des contreparties nationales au financement du fonctionnement des GALs :

  - GAL Ouest/ TCO : État

  - GAL Nord / AD2R- CINOR : Région

  - GAL Est / AD2R- CIREST : Région

  - GAL Sud / SMEP : Département

- l'action et le rôle des GAL pour la mise en œuvre des actions de soutien au développement local du Programme de Développement Rural,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

La Commission Permanente du Conseil Région de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant total de **61 245,63 €** en faveur du GAL FOR EST pour l'année 2019 ;
- d'approuver l'engagement d'une enveloppe prévisionnelle de **61 245,63 €** pour le financement de la fiche action 19.4.1 du PO FEADER 2014-2020 sur l'autorisation d'engagement n° A-140-0012 « espace rural-subvention structure », votée au chapitre 935 du budget 2019 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 935-4 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président
Didier ROBERT

Rapport d'instruction – Programmes d'actions
Programmation 2014-2020
Comité Local de Suivi du |_0_|_2_|/|_0_|_5_|/|_2_|_0_|_1_|_9_|

CADRE REGLEMENTAIRE : FEADER, PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020,
AUTORITE DE GESTION : DEPARTEMENT DE LA REUNION

Le rapport d'instruction doit tracer de manière exhaustive tous les points de contrôles nécessaires à l'instruction.
Il précise les modalités de vérification de chacun des points de contrôle.
Les corps de contrôle externes demandent un traçage détaillé et au niveau le plus fin des contrôles réalisés : point de contrôle par point de contrôle, pièce par pièce.
Pour chaque pièce justificative, le service instructeur doit procéder à la vérification de sa présence, à la vérification de sa conformité et sa validité.
Chaque rubrique du rapport d'instruction doit être renseignée de façon précise et argumentée.

REFERENCES PROGRAMME

	Numéro	Intitulé
Type d'opération	19.4.1	Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences
Domaine Priotaire	6B	Promouvoir le développement local dans les zones rurales
Service instructeur	Secrétariat Général des Hauts	
N ° administratif du dossier /N° de l'appel à projet	AP 2016 19.2.1	
N° OSIRIS du dossier	**RREU190419SH9740001**	

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION / LOCALISATION DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération	**Mise en œuvre de l'animation et fonctionnement du GAL FOR Est, au titre de l'année 2019**
Porteur du projet	**Association Développement Rural Réunion (AD2R)** *Structure porteuse du GAL FOR EST, en charge de sa gestion administrative et financière (*)* *(*) Dans le cadre de la candidature commune CIREST/AD2R, la CIREST est Co-présidente du GAL FOREST*
Localisation de l'opération	Périmètre du Gal FOR Est (Hauts de la CIREST – Ile de la Réunion) : Salazie, Hauts de Saint-André, Hauts de Bras-Panon, Hauts de Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose.
Zonage spécifique (préciser si zone PDHR/Parc National ou autre zonage particulier le cas échéant)	Périmètre des Hauts ruraux correspondant à la zone optimale de l'aire d'adhésion de Parc National de la Réunion
Territoire couvert par l'opération	☐ Au-delà du territoire du GAL ☐ Echelle Communale ☒ Echelle du territoire du GAL ☒ Echelle intercommunale (infra GAL)
N° Appel à projet : Date limite de remise des dossiers	Sans objet

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Nom du bénéficiaire (représentant légal) :	**Association Développement Rural Réunion (AD2R)**		
Forme juridique du bénéficiaire :	Association Loi 1901		
N° SIRET/SIREN :	49984377900020		
Responsable :	WONG PIN Françoise – Directrice Générale		
Adresse :	3 Rue Papangue, 97490 – SAINTE-CLOTILDE		
Email :	contact@ad2r.re ou françoise.wongpin@ad2r.re	Téléphone	Fixe : 0262 92.14.00 Mobile : 0692 91.05.14

Dossier suivi par (nom, prénom de l'agent)	LEBRETON Ghislaine
Date de réception de la demande par le SI	17/12/2018 (*)
Date d'accusé réception du dossier complet	12/04/2019
Date de début d'instruction	08/04/2019
Date du comité technique (le cas échéant) :	Sans objet
Cofinancement CPER ?	☒ **Oui** ☐ **Non**

(*) la lettre de notification (AAP - Leader2014-2020) fixe la date de début d'éligibilité des dépenses au 02/08/2016

Le rapport d'instruction se compose :
- du dossier de demande d'aide fourni et complété par le porteur de projet
- de l'Annexe « Plan de financement » fournie par le porteur de projet et qui pourra être amendée par l'instructeur
- de l'Annexe « Check list des pièces administratives » permettant d'effectuer le contrôle administratif des pièces transmises par le porteur de projet avec le dossier de demande d'aide. Cette annexe est à conserver au dossier.

Chaque élément d'appréciation du dossier apporté par l'instructeur doit être étayé par une explication dans les zones libres (encarts) prévues à cet effet

ELEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR / A LA DEMANDE DE CONCOURS

1- SYNTHESE DU DOSSIER

Période prévisionnelle d'exécution de l'opération :
du 01/01/2019 au 31/12/2019
Montant de l'aide européenne sollicité : **183 905,65 €**
Coût total prévisionnel de l'opération : **245 207,53€ HT**
Avance éventuellement sollicitée : ☐ Oui ☒ Non *Si oui (préciser le montant et le taux) : .....*
Type d'opération : ☐ Matériel ☒ Immatériel ☐ Matériel et immatériel

OBJECTIFS DE L'OPERATION (DONT COHERENCE GLOBALE DES ACTIONS OU INTEGRATION A UN PROJET GLOBAL)

L'objectif principal de ce type d'opération est de soutenir le fonctionnement du GAL dans le cadre de sa mission d'animation du dispositif LEADER.

Il s'agira pour le GAL de mettre en œuvre la stratégie de développement local et le plan d'actions déclinés en fiches-actions :

→ Accueillir et appuyer les porteurs de projet susceptibles d'être éligibles au plan de développement du GAL FOR Est ;
→ Procéder à l'instruction des dossiers projets sur la base des demandes exprimées par les porteurs de projet ;
→ Organiser et animer les instances de décision à des fins de délibération d'engagement du FEADER ;
→ Développer le partenariat technique et opérationnel à des échelles pertinentes (infra communale, communale, intercommunale, à l'échelle du périmètre du GAL) ;
→ Opérer un suivi de l'avancement des réalisations, analyser les résultats, rendre compte aux autorités compétentes et éventuellement proposer les réajustements nécessaires en matière de plan de développement ou de modalités d'adaptation ;
→ Communiquer auprès d'interlocuteurs divers afin de promouvoir la stratégie et les modalités opérationnelles à mettre en œuvre.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Le GAL assure les fonctions suivantes en complément des tâches identifiées dans le circuit de gestion de l'annexe 8 de la convention AG OP GAL.

Le programme pour la période concernée (janvier - décembre 2019), construit de façon partenariale entre la CIREST et l'AD2R, se décline en une action qui se décompose en deux volets :

- **un Volet d'animation de la vie des instances et du partenariat (CIREST, communes, partenaires financeurs, partenaires techniques, les experts ad hoc, les prestataires :**
  - Programmer sur un rythme calendaire prévisionnel la vie des instances : qu'il s'agisse du Comité de Programmation ou du Comité d'Experts et d'Evaluation, l'équipe sous la coordination du Chef de projet du GAL FOR Est organisera la tenue des séances de ces instances, se chargera de la préparation des éléments d'échanges entre membres et avec l'équipe technique du GAL ;
  - Participer aux différents temps de comité technique composés des cofinanceurs afin de porter à connaissance des projets en cours d'instruction ;
  - Répondre aux sollicitations des membres des instances (relais d'informations, de porteurs de projet) et capitaliser l'expérience de la vie des instances.
- **un Volet cœur de métier, d'instruction des dossiers des bénéficiaires à divers stades de maturité des projets et de suivi de programme à réaliser :**
  - accueillir les porteurs de projet et les accompagner dans leur demande d'aide ;
  - Opérer une analyse d'opportunité d'inscription au programme LEADER ;
  - Instruire les demandes des bénéficiaires en se référant aux normes fixées par les dossiers types ;
  - Rédiger les rapports d'instruction afin de soumettre les demandes d'aide au CP.

Pour 2019, une attention particulière sera portée sur :

- Les outils de communication ainsi que les modalités de valorisation des expériences et des bénéficiaires,
- Une meilleure appréciation des projets par les membres des instances (CP et CEE) sur site,
  Une phase préparatoire à l'émergence de projets de coopération avec d'autres GAL ou territoires éligibles à la coopération LEADER.

COHERENCE DES MOYENS MATERIELS ET TECHNIQUES

(Préciser dans quelle mesure les moyens techniques proposés permettent de répondre aux objectifs envisagés par l'action et le cas échéant les points à renforcer)

Moyens matériels et techniques	Réponse aux objectifs envisagés par l'action	Adéquations des objectifs et moyens (points à renforcer)
Matériels et mobilier de bureau (informatique télématique bureautique) : - Ordinateurs portables, GPS, appareil photo, logiciels... - Copieurs, scanner, vidéoprojecteur, écran, outils de com.	Equipement du personnel pour une mise en œuvre de l'opération dans des conditions favorables.	Adéquation objectifs visés/nature des équipements
Humains : 3,5 ETP : - Un chef de projet (1 ETP) - Deux Assistants Techn Admin. et Financiers (ATAF) : 1 ETP x 2 - Une assistante administrative Leader : 0,5 ETP	Une architecture des moyens humains (nombre d'ETP et profil en cohérence avec la nature de l'opération).	Adéquation architecture des moyens/objectifs visés.
Opération de communication : - Matérialisation de la stratégie de communication arrêtée en 2018	Rayonnement maximal de l'information/public visé.	Adéquation mode de communication, supports/opération
Méthodologie	Articulations avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels Structuration organisationnelle/ piste d'audit des moyens humains actualisée Achats de prestations externes : communication, sessions de formations,...	Adéquat et conforme

UNION EUROPEENNE
DÉPARTEMENT DE LA Réunion

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS, DE LEUR COUT PREVISIONNEL PRESENTE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Act	Objectifs visés	Nb ETPT mobilisés	Coût ETPT (euros)	Coût frais de déplacement (euros)	Prestation externes de service	Investissements matériels (euros)	Dépenses de communication (euros)	Frais de missions (euros)	Coût frais indirects (euros)	Coût total prévisionnel présenté (euros)
1	Mise en œuvre du programme LEADER via la stratégie locale de développement du GAL FOR EST	3,5	161 820,00	5 817,00	29 831,60	9 860,10	7 431,50	5 301,78	25 145,55	**245 207,53**

ARTICULATIONS AVEC UNE (D') AUTRES STRUCTURES (INTERETS ET OBJECTIFS DES ARTICULATIONS)

L'articulation aux autres structures intervient à plusieurs échelles :

- *avec la sphère des partenaires publics* :
  - En cohérence au partenariat du Groupement, la CIREST et ses communes membres dans les stratégies conduites au niveau de leur territoire administratif,
  - Avec les institutions publiques, co-financeurs, et autres services publics (Etablissements publics, services déconcentrés de l'Etat...),
  - Les membres publics des instances du GAL.
- *Avec la sphère « privés » :*
  - Membres des instances du CP, dans leur représentation d'acteurs socio économiques et culturels,
  - Les opérateurs intervenant spécifiquement sur le territoire des Hauts de l'Est : OTI Est, Mission Locale Est, réseau du secteur coopératif,...
- *Articulation avec les autres GAL de l'île dans l'échange d'expérience et de compréhension des dynamiques territorialisées ;*
- *Avec les organismes ressources externes de l'île dans la co-construction de démarche de coopération potentielle ;*
- *Une articulation sera privilégiée en 2019, avec les autres GAL hors Réunion* à des fins de prospection et d'émergence de projets de coopération et ce, en mobilisant le réseau LEADER France.

IMPACT ATTENDU SUR LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'OPERATION / DE LA FICHE ACTION / DU PDRR 2014-2020

Au niveau du PDRR, les objectifs du GAL doivent couvrir les sous-mesures:
- 19.2 : Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux ;
- 19.3 : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL ;
- 19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation.

Concernant les objectifs de l'opération :
- promotion et communication du programme LEADER pour les Hauts de l'Est,
- aide au montage administratif des dossiers de demande de financement et de paiement,
- accompagnement technique et financier des porteurs de projets,
- instruction des dossiers de demande de subvention et des demandes de paiement, saisie dans le logiciel OSIRIS,
- rédaction des conventions de financement,
- rédaction des rapports d'instruction et de service fait,
- visites sur le terrain et contrôle des projets,
- organisation et animation des comités techniques et de programmation,
- consolidation des fiches-actions,
- Suivi de la maquette financière.

UNION EUROPEENNE
DÉPARTEMENT DE LA Réunion

CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA DEMANDE

Approbation de l'opération par l'organe compétent : ☒ Oui ☐ Non
Eligibilité de la nature de l'opération présentée : ☒ Oui ☐ Non
Eligibilité géographique de l'opération : ☒ Oui ☐ Non
Absence de commencement anticipé de l'opération : ☒ Oui ☐ Non
Souscription aux engagements de la demande d'aide : ☒ Oui ☐ Non
Eligibilité du financement contrepartie du FEADER : ☒ Oui ☐ Non
Respect régles nat. relative à l'autofi des MOP : ☐ Oui ☐ Non *sans objet*
Conformité de(s) l'appel(s) d'offre : ☐ Oui ☐ Non *sans objet*

2- ANALYSE DE L'ELIGIBILITE ET LA CAPACITE DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est-il éligible au programme et à la fiche action ?
☒ Oui ☐ Non
Commentaires :

Au vu des éléments du dossier, l'association AD2R est éligible au programme. C'est une association loi 1901 intervenant dans le domaine rural. Elle intervient notamment dans les domaines suivants :
- l'aménagement et le développement des territoires
- l'ingénierie du développement des territoires

l'AD2R propose un projet conforme aux objectifs de la fiche action (TO 19.4.1)

VERIFICATION DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU DEMANDEUR

Le demandeur est-il reconnu en tant qu'Organisme Qualifié de Droit Public (OQDP) ? ☐ Oui ☒ Non
Le représentant légal déclaré est-il éligible ? ☒ Oui ☐ Non
Existence légale du demandeur ? ☒ Oui ☐ Non
Eligibilité du signataire de la demande d'aide ? ☒ Oui ☐ Non
Autofinancement en contrepartie du FEADER ? ☐ Oui ☒ Non
Forme juridique éligible à la sous-mesure ? ☒ Oui ☐ Non
Le demandeur est-il localisé dans la région ? ☒ Oui ☐ Non
Prise en charge du montant TVA ? ☐ Oui ☒ Non
Le demandeur est-elle éligible au regard des obligations fiscales et sociales ? ☒ Oui ☐ Non

MODALITES DE VERIFICATION

Attestation administrative	☒
Attestation sur l'honneur	☒
Base de Données Nationale des Usagers (BDNU)	☐
Autres (à préciser)	☐

Le porteur de projet a-t-il la capacité de réaliser et suivre l'opération dans les délais prévus ?
☒ Oui ☐ Non
Commentaires :

- Moyens humains :
  Une architecture des moyens humains en cohérence avec le contenu du programme opérationnel :
  - Un chef de projet affecté à temps plein sur la période de l'opération
  - Deux Assistants Techniques Financiers affectés à temps plein sur la période de l'opération
  - Une assistante administrative affectée à mi-temps sur la période de l'opération.

  Des moyens humains supplémentaires sont ainsi mobilisés pour garantir la gestion dynamique et efficace du programme en écho aux recommandations formulées par le comité de pilotage du 08 juin 2016 lors de la sélection du projet.

  Recours à des prestations externes (formation, communication, évaluation,...)
- Moyens matériels :
  Les moyens matériels qui seront déployés contribueront au bon déroulement de l'opération.
- Moyens financiers :
  Mise en œuvre des moyens financiers nécessaires au paiement des dépenses (frais salariaux, ...)

UNION EUROPEENNE
DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Lorsque la nature de l'opération et des dépenses le justifie, le porteur de projet dispose-il d'un système de relevé des temps fiable ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Si oui, commentaires :

La vérification s'opèrera via le bilan d'activité hebdomadaire pour le personnel affecté à temps partiel.

Le porteur de projet dispose-il d'un système de comptabilité distinct ou d'un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées à l'opération ?

☒ Oui ☐ Non

Préciser le système prévu par le porteur de projet :

L'attestation sur l'honneur versée au dossier de demande fait état de l'existence d'un système de comptabilité distinct (analytique).

SI LE PORTEUR DE PROJET A DEJA REÇU UNE AIDE EUROPEENNE DU PROGRAMME MERCI DE DRESSER UN BILAN SYNTHETIQUE DES PRECEDENTES OPERATIONS EN LISTANT CELLES-CI

LES AIDES PUBLIQUES OBTENUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

Dans certains cas (ex : aide de minimis, aide de minimis SIEG), la règlementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entreprise sur trois années fiscales consécutives. Veuillez lister dans le tableau ci-dessous l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années (aides, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, apport en nature, ...).

Nature du Financeur (ex : collectivité territoriale...)	Forme de l'aide (ex : subvention, aide remboursable, etc...)	Intitulé de l'opération cofinancée	Montant de l'aide/année(€)			Total financeur
			Année N-1	Année N-2	Année N-3	
FEADER	Subvention	✓Animation Territoriale, ✓GAL FOR EST ✓GAL HAUTS NORD ✓ACAR	1 347 963	664 420	532 363	2 544 746
Etat	Subvention		293 553	104 144	95 518	496 215
Conseil Régional	Subvention		193 238	58 665	39 468	291 371
Conseil Départemental	Subvention		166 335	58 665	39 468	264 468

Les opérations réalisées antérieurement par le porteur de projet et subventionnées par une aide européenne ont-elles été satisfaisantes ? Les objectifs fixés ont-ils été atteints ? A-t-on détecté des irrégularités, défaillances ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Commentaires :

Sur la période 2016-2017 l'AD2R est bénéficiaire au titre des mesures,

- 19.1.1 : « Soutien préparatoire aux stratégies de développement local » : aucune anomalie constatée
- 1.6.7.1 : «Animation territoriale et approche collective du développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois » : aucune anomalie constatée
- 1.1.1 « Accroître les compétences des acteurs en milieu rural » : aucune anomalie constatée
- 19.4.1 « Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences » - Gal FOR EST : aucune anomalie constatée

Dans le cas où l'opération génère une activité économique au sens européen et qu'elle est soumise à un plafond d'aide publique conformément à la règlementation européenne, le porteur de projet a-t-il déclaré avoir obtenu des aides publiques au cours des 3 dernières années ? ☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Commentaires :

-

Le cas échéant, existe-il d'autres structures bénéficiaires de l'aide européenne dans le cadre d'une opération collaborative avec un bénéficiaire chef de file ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Sans objet

UNION EUROPEENNE DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Si oui :

- Quelles sont ces structures bénéficiaires de l'opération ?
- Quel est le montage administratif, juridique et financier retenu ?
- Existe-il un acte juridique liant le porteur de projet chef de file et les autres structures bénéficiaires indiquant précisément leurs droits, relations (techniques, financières, juridiques, etc...), obligations et responsabilités ?

3- ANALYSE DE L'ELIGIBILITE DE L'OPERATION

ÉLIGIBILITE TEMPORELLE DE L'OPERATION

Date de début d'éligibilité des dépenses : 01/01/2019

Date de fin d'éligibilité des dépenses : 31/08/2020 (*)

(*) *La période d'éligibilité inclut une période complémentaire pour couvrir la période de clôture administrative et d'acquittement des dépenses liées.*

Vérification de l'éligibilité temporelle ☒ Oui ☐ Non

L'opération est-elle achevée ou totalement mise en œuvre à la date de dépôt du dossier de demande d'aide ?
☐ Oui ☒ Non

Commentaires relatif aux modalités de vérification :
La date de fin de l'opération est prévue fin décembre 2019, soit après la date de dépôt de la demande d'aide.

AUTRES CRITERES D'ELIGIBILITE

L'opération est-elle éligible au regard des objectifs, priorités et critères de sélection du programme et de la fiche action ?

☒ Oui ☐ Non

Commentaires :
La fiche action ne prévoit pas de critères de sélection sur la mesure 19.4.1.
Le service instructeur s'est bien assuré que la demande introduite par le porteur de projet répond aux conditions d'admissibilité de la fiche action.

L'opération est-elle localisée dans la zone couverte par le programme conformément aux dispositions de la règlementation européenne et du décret d'éligibilité des dépenses ? ☒ Oui ☐ Non

Si non, les dérogations posées par la règlementation européenne et nationale sont-elles remplies ? Préciser
-

Dans le cas où l'opération mise en œuvre par le porteur de projet bénéficie à un public cible (distinct du bénéficiaire), ce public cible est-il éligible conformément aux dispositions du programme ? (ex : participants aux formations, entreprises, etc ...)
☐ Oui ☐ Non ☒ sans objet

Commentaires :
-

Contrôles croisés : ☒ Conformes ☐ Non conformes

Préciser les points de contrôles réalisés et les modalités de contrôle

Points de contrôles réalisés :

- Absence de double financement par le FEADER
- Absence double financement aides nationales
- Absence double financement autres fonds européens

Modalités de contrôle :

- Contrôle opéré sur la base de l'attestation sur l'honneur du porteur de projet versé au dossier de demande d'aide.

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

4- ANALYSE DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût prévisionnel du projet avec coût éligible retenu détaillé par grand poste de dépenses et par action

Poste de dépenses	Coût total présenté du programme d'action	Coût total retenu du programme d'action
Dépenses de personnel (Salaires + charges) Frais d'Indemnités kilométriques	***167 637,00 €*** 161 820,00 € 5 817,00 €	***167 637,00 €*** 161 820,00 € 5 817,00 €
Frais indirects (Salaires + charges + indemnités km)*15% (161 820€ + 5 817€)*15%	**25 145,55 €**	**25 145,55 €**
Frais de missions Billets d'avion outre mer, train/taxi (séminaire Leader) Billet d'avion national Frais de restauration Frais hébergement	***5 301,78 €*** 3 086,70 € 1 109,00 € 297,60 € 808,48 €	***5 301,78 €*** 3 086,70 € 1 109,00 € 297,60 € 808,48 €
Dépenses de prestations externes de service (frais de coursier/Leader (225€ = inéligibles écartés)	**29 831,60 €**	**29 606,60 €**
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	**9 860,10 €**	**9 860,10 €**
Dépenses de communication de l'opération	**7 431,50 €**	**7 431,50 €**
Total	245 207,53	244 982,53
Ecart généré par le module de calcul Osiris		*- 0.01 €*
Montant total éligible retenu		**244 982,52 €**

☞ Se reporter à l'Annexe « Plan de financement - Instruction » pour analyser les dépenses prévisionnelles et ressources indiquées par le porteur de projet.

Attention : L'Annexe « Plan de financement » complétée lors de la première instruction du dossier dans le cadre de l'appel à projet est reprise pour les instructions ultérieures du dossier.

Montant total éligible retenu : 244 982,52 € HT

Taux d'aide à appliquer : **100 %** dont : **75% (FEADER)**
25% (CPN : REGION)

Détail éventuel des bonifications : sans objet

UNION EUROPEENNE DÉPARTEMENT DE LA Réunion

LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles sont-elles rattachables à l'opération? ☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

Les dépenses prévisionnelles présentées sont par nature rattachables à l'opération de fonctionnement et d'animation du GAL.

Les dépenses prévisionnelles sont-elles raisonnables? ☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

- Dépenses de rémunération : les niveaux de qualification (Niveau I) pour le chef de projet, (Niveau I/II) pour les deux assistants techniques administratifs et financiers (ATAF) et l'assistante administrative Leader sont en cohérence avec la nature de l'opération et le coût affiché.
- Les frais de déplacements : les dépenses présentées sont éligibles et justifiées. Le barème kilométrique appliqué par l'association est de 0,41 €/km est adossé sur le barème fiscal en vigueur. Une note de service visée par la Directrice de l'AD2R est versée au dossier. Elle mentionne le choix et la justification de l'utilisation de ce barème.
- Les frais indirects : le taux maximal de *15%* a bien été appliqué sur les frais de personnel (*Salaires + charges + frais d'indemnités kilométriques*).

Par ailleurs, le caractère raisonnable des coûts a été vérifié sur la base des éléments du dossier (1 devis pour les dépenses inférieures à 1 000€, 2 devis pour les dépenses supérieures à 2 000€ et référentiels de coût le cas échéant) pour les dépenses suivantes :

- Frais de missions dont le contenu est détaillé dans le tableau des dépenses ci-dessus.
- Dépenses de prestations externes de service : conception rédactionnelle -iconographie, site web, formation-sensibilisation, animation des instances, information-promotion Leader, évaluation à mi- parcours.
- Dépenses de communication de l'opération : supports, publication, reportages photos et vidéo.
- Dépenses d'investissement matériel et immatériel « investissements de premières installations » : mobilier, matériel de bureau et table de réunion, informatique, de reprographie, de projection, scanneur portable, appareil photo, GPS topograh, leasing véhicule.

  Par ailleurs, pour les « investissements de premières installations » le service instructeur s'est assuré du non acquisition de ces investissements sur les trois premiers exercices de fonctionnement du GAL (2016, 2017 et 2018).

L'échéancier prévisionnel des dépenses est-il réaliste et conforme à la période d'exécution de l'opération et à la période du programme ? ☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

La période d'éligibilité se rapporte à la période d'exécution et comporte une période complémentaire liée au délai de clôture administrative et d'acquittement des factures établies en fin d'exercice et de dépôt de la demande de solde.

Les dépenses prévisionnelles sont-elles toutes éligibles au regard du décret d'éligibilité des dépenses, du programme, de la fiche action et de la règlementation européenne applicable ? ☐ Oui ☒ Non

Commentaires :

Les dépenses prévisionnelles ne sont pas toutes éligibles au regard du décret d'éligibilité des dépenses, du programme, de la fiche action et de la règlementation européenne applicable.
Le montant de dépenses écartées de 225,01 € se décompose comme suit :

→ Frais de coursier « FD Transports » : 225,00 €
→ écart de centimes généré par le module de calcul Osiris : 0,01€

Quelles sont les modalités de prise en compte des dépenses prévisionnelles ?

☒ Au réel : sur présentation des pièces justificatives comptables de dépenses ou des pièces probantes de valeur équivalente

et/ou

☒ Prise en charge des frais indirects.

Les dépenses prévisionnelles sont-elles clairement établies dans la demande d'aide européenne, fiables et vérifiables ?

☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

-

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Le cas échéant, en cas de **contribution en nature** :

- le montant de ces contributions en nature est-il justifié par des pièces probantes ?
  ☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Si oui, indiquer les pièces présentées

_

- le montant de l'aide publique dépasse t- il le montant total des dépenses éligibles, déduction faite du montant de ces contributions en nature ?
  ☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Si oui, préciser les différents montants

_

Des modifications ont-elles été apportées, en collaboration avec le porteur de projet, au niveau des dépenses prévisionnelles (montants écartés, taux d'affectation corrigé pour les dépenses directes, clé de répartition retenue pour les coûts indirects...) ?
☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser lesquelles :

_

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Plan de financement global *(rajouter* indicatif *si existence d'un plan de financement des dépenses retenues)*

Sources de financement	Montant En euros	%	Accord de financement CPN (date DJ ou date prév et indication si paiement associé)
UE : ***FEADER***	183 736,89	74 ,93	
Etat : *Ministère de l'intérieur et de l'Outre Mer – BOP 112*			
Région	61 245,63	24,97	
Département			
Autres collectivités *(préciser) :*			
Autres publics *(préciser) :*			
Fonds privés **(*)**	225,01	0,1	
Recettes prévisionnelles			
Maître d'ouvrage			
TOTAL	**245 207,53**	100	

(*) dont : - frais de structure écarté : 225 €
- écarté par le module Osiris : 0,1 cts

Plan de financement des dépenses retenues

Sources de financement	Montant En euros	%	Accord de financement CPN (date DJ ou date prév)
UE : ***FEADER***	183 736,89	75	
Etat : *Ministère de l'intérieur et de l'Outre Mer – BOP 112*			
Région	61 245,63	25	*Lettre d'intention en cours d'émission*
Département			
Autres collectivités *(préciser) :*			
Autres publics *(préciser) :*			
Fonds privés			
Recettes prévisionnelles			
Maître d'ouvrage			
TOTAL	**244 982,52**	100	

☞ Mettre à jour l'Annexe « Plan de financement - Instruction » en conséquence (onglet 'Dépenses prévisionnelles' : colonnes « Montant proposé en vue de la programmation » et « Motif en cas d'écart »).

CO-FINANCEURS

Cocher les cases concernées

Nom du co-financeur		Type de paiement		Engagement co-financeur	
		Associé	Dissocié	Lettre d'intention	Décision
Etat	☐	☐	☐	☐	☐
Région	☒	☐	☒	☒ En cours	☐
Département	☐	☐	☐	☐	☐
Autre (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐

Les montants des attestations / décisions juridiques des cofinanceurs (ex : convention, lettre d'intention...) sont-ils identiques à ceux du plan de financement prévisionnel ? ☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

Lettre d'intention établie sur la base des montants du rapport d'instruction du service instructeur.

Les assiettes éligibles des co-financeurs sont-elles identiques à celles de l'opération et à sa période d'exécution (nature des dépenses, période d'éligibilité...) ? ☒ Oui ☐ Non

Expliquer la proratisation éventuelle des cofinancements (selon quelles modalités) :

Sans objet

Le plan de financement est-il équilibré en ressources et en dépenses ? ☒ Oui ☐ Non

Commentaires :

_

RESSOURCES

Le taux de cofinancement européen de l'opération est-il conforme ? ☒ Oui ☐ Non

Le taux maximum d'aide publique est-il respecté conformément à la règlementation (exemples : décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, circulaire du 5 avril 2012 du Ministère de l'intérieur, régimes d'aide d'Etat, etc...), au programme et à la fiche action ? ☒ Oui ☐ Non

La règlementation impose elle un montant minimum d'autofinancement ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, ce montant minimum d'autofinancement est-il respecté ? ☐ Oui ☐ Non

Commentaires :

_

☞ Mettre à jour l'Annexe « Plan de financement – Instruction » en conséquence (onglet 'Ressources »).

Des recettes nettes générées par l'opération au sens de la règlementation ont-elles été identifiées ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, ces recettes nettes sont/seront-elles générées :

- au cours de la mise en œuvre de l'opération ? ☐ Oui ☐ Non
- à l'achèvement de l'opération ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'opération bénéficie elle des dérogations prévues aux articles 65.8, 61.7 et 61.8 du règlement cadre n°1303/2013 ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Si ces recettes nettes ont été générées par l'opération mais que cette opération ne bénéficie pas des dérogations prévues par la règlementation, comment seront-elles déduites :

☐ Calcul sur la base d'un taux forfaitaire de recettes nettes applicable au secteur (ex : route, chemins de fers, transport urbains, eau, déchets solides) ou sous-secteur concerné par l'opération (ex : RDI, NTIC, efficacité énergétique, etc...),

☐ Calcul du déficit de financement sur la base d'une période de référence,

☐ Application d'un taux de cofinancement européen réduit conforme à la règlementation européenne, retenu par l'autorité de gestion.

Préciser la méthode de calcul et le montant des recettes nettes estimées, et retenues :

_

☞ Mettre à jour l'Annexe « Plan de financement - Instruction » en conséquence (onglet 'Ressources »).

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

5- ANALYSE DES INDICATEURS DE L'OPERATION

Indicateurs de réalisations du PDRR 2014-2020

Année	Libellé indicateur	Valeur prévue	Modalités de collecte
2019	Dépenses publiques	**244 982,52** €	Etat des dépenses

Indicateurs de réalisation supplémentaires

Année	Libellé indicateur	Valeur prévue	Modalités de collecte

Indicateurs propres au dossier

Année	Libellé indicateur	Valeur prévue	Modalités de collecte
2019	Nombre de fiches actions/ maquettes révisées (techniques et financières)	-	Bilan technique et annexes
2019	Nombre de visites, réunions d'informations auprès d'acteurs locaux, partenaires et groupement du GAL	6	
2019	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une information lors d'une réunion collective	60	
2019	Conception d'outils de gestion de projets	2	
2019	Nombre de personnes reçues	55	
2019	Nombre de demandes au GAL FOR Est (ARDD)	50	
2019	Nombre de dossiers complets (ARDC)	45	
2019	Nombre de séances de CP réalisées	4	
2019	Nombre de demandes validées par le comité de programmation	40	

Le porteur de projet a-t-il la capacité de suivre les indicateurs ?
☒ Oui ☐ Non
Les indicateurs présentés sont-ils conformes au programme, à la règlementation européenne et à la fiche action?
☒ Oui ☐ Non
Les valeurs prévisionnelles doivent-elles être réajustées ?
☐ Oui ☒ Non
Préciser les éventuels ajustements apportés en collaboration avec le porteur de projet :

_

6 RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

INTERDICTION DU DOUBLE FINANCEMENT EUROPEEN

Est-ce que des éléments d'information vous permettent de considérer que les dépenses (assiette éligible retenue) ont été financées par d'autres fonds ou programmes européens ?
☐ Oui ☒ Non
Préciser par quel moyen vous en êtes-vous assuré (ex : avis de services extérieurs, échanges en pré comité technique, attestation/déclaration précise du bénéficiaire, vérifications à partir de la comptabilité du porteur de projet, vérification à partir de l'outil ARACHNE ou d'un autre outil, autres faisceaux d'indices, etc...)

La vérification a été opérée sur la base de l'attestation sur l'honneur versée au dossier de demande d'aide

ABSENCE DOUBLE FINANCEMENT AIDES NATIONALES

_

CONFLIT D'INTERET

Est-ce que des éléments d'informations vous permettent de considérer qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêt?
☐ Oui ☒ Non ☐ Sans objet

Préciser par quel moyen vous en êtes-vous assuré (ex : croisement de plusieurs informations, faisceaux d'indices, déclaration d'intention, vérification à partir de l'outil ARACHNE, etc...)

Pas de risque potentiel de conflit d'intérêt identifié.

PUBLICITE

Les actions de publicité sont-elles prévues et conformes à la règlementation en vigueur ? ☒ Oui ☐ Non

Préciser lesquelles :

Au vue de l'attestation sur l'honneur versée au dossier, le porteur de projet s'est engagé à réaliser les actions de publicité et à respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur.

COMMANDE PUBLIQUE

Si l'opération est concernée par la **COMMANDE PUBLIQUE**

☞ Compléter l'Annexe « Commande publique » selon l'état d'avancement de l'opération et de la procédure

NB : si les commandes publiques ne sont pas encore engagées lors de l'instruction du dossier, il est recommandé de renseigner l'annexe concernée dès réception des pièces et au plus tard avant le premier contrôle de service fait des dépenses correspondantes.

Les règles liées à la commande publique ont-elles été respectées ? (procédure appropriée, non-discrimination, mise en concurrence, publicité, critère de sélection et d'examen, pièces à fournir justifiant de la mise en œuvre de la procédure, etc...).
☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Préciser les modalités de contrôle :

Le bénéficiaire est une association loi 1901 non soumise à la commande publique.

Engagement du porteur de projet à respecter les règles de la commande publique lors de la durée de l'opération
☐ Oui ☐ Non

Préciser le format :

Sans objet

En cas d'irrégularité ou de doute sur la légalité de la commande publique, quelles sont les mesures prises/actions mises en oeuvre ?

_

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

AIDE D'ETAT

Si l'opération est concernée par un ou plusieurs **REGIMES D'AIDE D'ETAT**

☞ Compléter l'Annexe « Aides d'Etat »

Dans le cas où l'opération est soumise à la règle d'incitativité dans le cadre d'une aide d'Etat, une demande d'aide écrite a-t-elle été transmise à l'autorité compétente avant le démarrage de l'opération ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Le cas échéant, préciser la réponse

_

Si oui, la demande d'aide écrite contient elle toutes les informations nécessaires prévues dans le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014, ou dans un autre texte européen le cas échéant ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Sans objet

Le cas échéant, préciser la réponse

_

L'opération est-elle conforme aux dispositions du régime d'aide concerné ? (ex : éligibilité de l'organisme bénéficiaire, éligibilité des dépenses, de l'opération, respect du taux maximum d'aide publique appliqué, respect de la règle d'incitativité, etc...)

☐ Oui ☐ Non

Préciser le (les) régime (s) appliqué (s)

_

Dans le cas où le financement public répond aux critères cumulatifs fixés à l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, et qu'aucune règlementation des aides d'Etat a été appliquée, démontrez comment l'aide est compatible au regard des dispositions des aides d'Etat et de la concurrence :

Commentaires :

_

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX

Quel(s) principe(s) horizontal (aux) est (sont) pris en compte par l'opération ? Indiquer les actions mises en œuvre pour respecter ces principes et leur impact sur le(s) principe(s) horizontal (aux) concernés.

Principes horizontaux	Prise en compte directe	Prise en compte indirecte	Sans Objet	Justification
Partenariat et gouvernance à plusieurs niveaux	☑	☐	☐	Principe lié à la démarche Leader : partenariat public/privé, participation des acteurs locaux à la démarche
Développement durable	☑	☐	☐	Critères pris en compte dans l'appréciation des demandes d'aides
Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination	☐	☑	☐	Des fiches actions promouvant une diversité d'activités éligibles au programme sans discrimination homme / femme.
Accessibilité	☐	☑	☐	Des entreprises et activités pouvant accroître l'offre de services aux personnes à mobilité réduite
Faire face aux changements démographiques	☐	☑	☐	Démarche inscrite dans le développement d'activités et de services dans les hauts.
Atténuation des effets du changement climatique	☐	☐	☑	_

7 - AVIS DE SERVICE(S) EXTERIEUR(S)

L'opération a-t-elle fait l'objet d'un avis, d'une expertise extérieure ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquer la date et les conclusions de l'avis, de l'expertise

_

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

L'opération doit-elle faire l'objet de procédures administratives particulières (ex : demande de permis de construire, de démolir, mise en place d'une enquête publique, etc...) ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquer laquelle ? Les pièces requises ont-elles été produites ?

-

8 - AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR A L'ISSUE DE L'EXAMEN DU DOSSIER

Pièces justificatives (joindre l'annexe 2 : check list des pièces administratives

Présence :	☒ Oui	☐ Non
Conformité :	☒ Oui	☐ Non
Demande complète :	☒ Oui	☐ Non
Demande signée :	☒ Oui	☐ Non
Recevabilité de la demande :	☒ Oui	☐ Non

Respect des critères de sélection, y compris admissibilité du projet, précisés dans la fiche action : ☒ Oui ☐ Non

Fiabilité du demandeur, en se référant à l'argumentaire technique et l'expérience présentée par l'entreprise :

☒ Oui ☐ Non

Opportunité technique et économique du programme d'actions en lien avec les objectifs PDRR et le PRAAD identifiés (préciser si inscription dans une stratégie générale de développement et/ou une contractualisation pluriannuelle) :

☒ Oui ☐ Non

Cohérence financière du programme d'actions : ☒ Oui ☐ Non

Conformité de l'opération motivant la demande d'aide aux normes obligatoires appropriées établies par la législation nationale ou dans le programme (dispositions techniques, juridiques, administratives ou réglementaires particulières) :

☒ Oui ☐ Non

SELECTION

Sans objet.

AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR

☒ **Avis favorable**

L'opération est considérée éligible pour un coût total éligible de **244 982,52 €** HT et une aide européenne de **183 736,89€,** soit un taux d'intervention UE de **75 %.**

☐ **Avis défavorable**

L'opération est considérée inéligible, ou non pertinente par rapport à la stratégie du programme, aux critères de l'appel à projet, à la fiche action.

Commentaire (avis circonstancié, motivé) :

Le service instructeur émet un avis favorable à la demande de financement liée au fonctionnement du GAL FOR EST 2019, au regard des éléments suivants :

- Le programme d'action est cohérent et conforme à la fiche action,
- Le plan de financement ainsi que les dépenses présentées sont en concordance et conformes aux règles d'éligibilité, conformément au PDRR et à la fiche action,
- Les moyens humains sont cohérents et réalistes par rapport aux objectifs visés.

NB : Dans le cadre d'un appel à projet, il convient de s'appuyer sur les notes obtenues, les critères de sélection, d'attribution et le classement des organismes.

En cas de demande d'avance, préciser les suites à donner :

-

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

☐ **Avis favorable**

L'opération est considérée éligible pour un coût total éligible de _____€ HT et une aide européenne de _____ €, soit un taux d'intervention UE de _____%.

☐ **Avis défavorable**

L'opération est considérée inéligible, ou non pertinente par rapport à la stratégie du programme, aux critères de l'appel à projet, à la fiche action.

PRESENTATION DU DOSSIER EN COMITE DE PROGRAMMATION LE : |_0_|_2_|/|_0_|_5_|/|_2_|_0_|_1_|_9_|

Annexes jointes :

Annexe « Plan de financement – Instruction » ☒
Annexe « Check-list des pièces administratives » ☒

Date : 12/04/2019 Instructeur : Ghislaine LEBRETON (Cachet et signature) SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES HAUTS Pôle Instruction 24 bis route de Montgaillard 97400 SAINT-DENIS Tel : 0262 90 47 50 Mail : instruction@sghauts.re www.secretariatgeneraldeshauts.re	Date : 12/04/2019 Directeur (ou chef de service) du service instructeur : Le Secrétaire Général des Hauts, Bruno OUDARD (Cachet et signature) SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES HAUTS Bruno OUDARD Secrétaire Général des Hauts 24 bis route de Montgaillard 97400 SAINT-DENIS Tel : 0262 90 47 51 Mail : bruno.oudard@sghauts.re www.secretariatgeneraldeshauts.re

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Demande d'aide européenne/Rapport d'instruction
Programmes d'actions
CHECK LIST DES PIECES ADMINISTRATIVES
(A CONSERVER AU DOSSIER)

CADRE REGLEMENTAIRE : FEADER, PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020,
AUTORITE DE GESTION : DEPARTEMENT DE LA REUNION

Intitulé de l'opération	**Mise en œuvre de l'animation et fonctionnement du GAL FOR Est, au titre de l'année 2019**
Porteur du projet	**Association Développement Rural Réunion (AD2R)**
N° administratif du dossier N°de l'appel à projet	-
N° Osiris du dossier	**RREU190419SH9740001**

	Présence	Conformité	Non-Conformité	Sans objet	Observations
PIECES COMMUNES A TOUS LES DISPOSITIFS					
Descriptif détaillé de l'opération et de ses conditions de mise en œuvre, selon les modalités prévues en fonction des types d'opération (sur le formulaire de demande d'aide ou en utilisant l'annexe « Description des actions de l'opération ») ;	☒	☒	☐	☐	**Détaillé dans le formulaire de demande d'aide et annexes**
Document attestant de la capacité légale ou du pouvoir pour un porteur de projet agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d'un pouvoir qui lui est donné (selon les cas : mandat, pouvoir...) ;	☒	☒	☐	☐	**Extrait du PV du CA du 17/05/16**
Attestation de non assujettissement à la TVA (le cas échéant) ;	☐	☐	☐	☒	
Relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN/code BIC (ou copie lisible) ;	☒	☒	☐	☐	**RIB Crédit Agricole**
Références et moyens de la structure en relation avec l'appel à projet (le cas échéant);	☐	☐	☐	☒	
Toute attestation de dépôt d'une demande d'autorisation ou autorisation préalable requise par la réglementation et nécessaire à l'instruction du dossier.	☐	☐	☐	☒	
Autres pièces techniques ou administratives particulières requises dans les textes spécifiques (le cas échéant) ;	☐	☐	☐	☒	
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, attestations, fiches de paie antérieures ou tous autres documents probants) ; ces pièces doivent être datées, comporter l'indication de l'organisme qui les a établies et permettre d'apprécier le montant de la dépense envisagée.	☒	☒	☐	☐	**Devis et référentiel joints au dossier**

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Pour les entreprises et formes sociétaires					
Statuts à jour et approuvés ;	☐	☐	☐	☒	
Extrait Kbis daté de moins de 3 mois (inscription au registre du commerce et d'existence légale) ;	☐	☐	☐	☒	
Rapport d'activité annuel et rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice clos ou bilan prévisionnel pour les entreprises en phase de création ou créées depuis moins d'un an (pour prévoir le cas des nouvelles entreprises) ;	☐	☐	☐	☒	
Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, bilan consolidé du groupe ainsi que de l'entreprise bénéficiaire ;	☐	☐	☐	☒	
Pour les associations					
Statuts à jour et approuvés ou statuts déposés uniquement s'il s'agit d'une première demande ;	☒	☒	☐	☐	**Statuts mis à jour le 18/05/16**
Copie du récépissé de déclaration en préfecture ou de la publication au Journal Officiel de la République française ;	☒	☒	☐	☐	**Récépissé de déclaration N° WR1001854 du 17/05/16**
Rapport d'activité annuel et rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice clos ;	☒	☒	☐	☐	**Rapport exercice clos le 31/12/17**
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel	☒	☒	☐	☐	**Extrait du PV du CA du 31/01/19**
Groupement d'Intérêt Public (GIP)					
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel	☐	☐	☐	☒	
Convention constitutive	☐	☐	☐	☒	
Copie publication arrêté d'approbation de la convention constitutive ;	☐	☐	☐	☒	
Rapport d'activité annuel et rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice clos.	☐	☐	☐	☒	
LETTRE D'INTENTION * Co-financeur : **Conseil Régional Réunion** (précisez le cofinanceur)	☐	☐	☐	☐	**En cours**
DECISION * - Co-financeur ..... (précisez le cofinanceur)	☐	☐	☐	☐	

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

PIECES SPECIFIQUES AU PRESENT DISPOSITIF					
Bilan, compte de résultat et annexes des 3 derniers exercices clos pour toute opération ;	☒	☒	☐	☐	**2016 et 2017**
Attestation du demandeur déclarant les aides de minimis (le cas échéant) ;	☐	☐	☐	☒	
Attestation de dépôt d'une demande d'autorisation ou autorisation préalable requise par la réglementation, selon le type d'actions prévues dans l'opération et nécessaire à l'instruction du dossier (le cas échéant).	☐	☐	☐	☒	
Délégation de signature (le cas échéant) ;	☒	☒	☐	☐	**Extrait du PV du CA du 17/05/16**
Pour les entreprises et formes sociétaires					
N° SIREN, N° SIRET et Code APE (inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements de l'INSEE) ;	☐	☐	☐	☒	
Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale à la date de dépôt de la demande d'aide	☐	☐	☐	☒	
Liasse fiscale complète de l'année écoulée ;	☐	☐	☐	☒	
Pour les sociétés agricoles, attestation d'affiliation au service des Service des Non Salariés Agricoles (NSA) de la CGSS de La Réunion sur laquelle figurent les nom et statut de chacun des membres de la société ;	☐	☐	☐	☒	
Pour les associations					
Liste des membres du Conseil d'administration	☒	☒	☐	☐	**Liste /AGO du 08/12/18**
Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale à la date de dépôt de la demande d'aide ;	☒	☒	☐	☐	**Attestation sur honneur de F. WONG PIN du 11/02/19**
Groupement d'Intérêt Public (GIP)					
Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale à la date de dépôt de la demande d'aide	☐	☐	☐	☒	

**Lettre d'intention OU décision*

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Le dossier est-il complet ?

Oui ☒ Non ☐

Si non, précisez les pièces manquantes, indiquez la date ainsi que le délai octroyé au porteur de projet pour les transmettre (pièces complémentaires demandées au porteurs de projet) :

Date : 12/04/2019

Nom de l'instructeur : Ghislaine LEBRETON

Cachet et signature

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES HAUTS

Pôle Instruction
24 bis route de Montgaillard
97400 SAINT-DENIS
Tel 0262 [illegible] 50
Mail instruction@sghauts.re
www.secretariatgeneraldeshauts.re

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

UNION EUROPEENNE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion www.cg974.fr

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REUNION
DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE FEADER
PROGRAMMATION 2014-2020
AUTORITE DE GESTION : DEPARTEMENT DE LA REUNION

RAPPORT D'INSTRUCTION - PROGRAMME D'ACTIONS
ANNEXE " PLAN DE FINANCEMENT - INSTRUCTION " (global opération)

Zone de saisie

Nombre d'actions : 1

Intitulé de l'opération : Mise en œuvre de l'animation et fonctionnement du GAL FOR Est, au titre de l'année 2019

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ? ☒ OUI ☐ NON

CATEGORIES DE DEPENSES	Sous catégories de dépense (en cohérence avec la fiche action)	MONTANTS PREVISIONNELS		MONTANTS PROPOSES APRES INSTRUCTION												RESSOURCES APRES INSTRUCTION			
		Montant prévisionnel total HT[1] (euros)	%	Base de calcul [2] (préciser coût unitaire, coût horaire, coût journalier, coût forfaitaire, salaire brut s'il s'agit de dépenses de rémunération...)	Modalités de calcul [2] : Nombre d'ETPT	Modalités de calcul [2] : Dépenses de personnel : temps de travail annuel total ET temps de travail annuel consacré à l'opération (heures)	Modalités de calcul [2] : Autres dépenses : pourcentage consacré au projet, clé de répartition, formule de calcul...	Montant proposé HT[1] en vue programmation (euros)	%	Ecart Prévu - Proposé (euros)	Motif en cas d'écart [2]	Ventilation par année 2019				Postes de dépenses forfaitisées [2] O/N	FINANCEURS	Précisions (co-financeur, date et référence d'obtention de l'aide, rattachement au programme)	Montant (euros)	% / total ressources
Dépenses de personnel	Salaires et charges, et traitements affectés à l'action	161 820,00	65,99%		3,5			161 820,00	65,99%	-		161 820,00	-	-	-	N				
Dépenses de fonctionnement (frais généraux de structure)	Salaires et charges, et traitements affectés à l'opération	-	-					-	-	-		-	-	-	-		FINANCEMENTS PUBLICS			
	Achats et fournitures	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Matériel, équipement	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Assurance	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Fonds européen (FEADER)		183 736,89	75,00%
	Frais de gestion, postaux, de télécommunication, d'électricité, d'eau	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Publications, communication	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Locaux (location, entretien)	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Autre(s) financement(s) public (s)			0,00%
Dépenses de prestations externes de service	Frais de travaux de conception et études	3 477,50	1,42%					3 477,50	1,42%	-		3 477,50	-	-	-	N				
	Activités de formation, d'évaluation et animation d'évènement	26 129,10	10,66%					26 129,10	10,66%	-		26 129,10	-	-	-	N				
	Frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financier	-	-					-	-	-		-	-	-	-		REGION		61 245,63	25,00%
	Location, sous traitance...	225,00	0,09%					-	-	225,00	non éligibles au TO 19.4.1	-	-	-	-	N				
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Achat d'équipement, de machine	7 928,10	3,23%					7 928,10	3,23%	-		7 928,10	-	-	-	N	DEPARTEMENT			0,00%
	Achat de matériel d'occasion	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Auto-construction	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Autre à préciser :			0,00%
	Achat de bien immeuble	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Achat de terrain non bati et bati	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Autofinancement public [*]			0,00%
	Dépenses de crédit bail	1 932,00	0,79%					1 932,00	0,79%	-		1 932,00	-	-	-	N				
Dépenses d'amortissement	à préciser [2]	-	-					-	-	-		-	-	-	-		TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		244 982,52	100,00%
Dépenses de communication de l'opération	flyers, visuels comm., publication, vidéo, presse...	7 431,50	3,03%					7 431,50	3,03%	-		7 431,50	-	-	-	N				
Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisés	à préciser [2]	-	-					-	-	-		-	-	-	-		FINANCEMENTS PRIVES			
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	Frais de déplacement (coûts de visa, assurance...)	10 012,70	4,08%					10 012,70	4,08%	-		10 012,70	-	-	-	N	Financement privé (à préciser)			0,00%
	Frais de restauration	297,60	0,12%					297,60	0,12%	-		297,60	-	-	-	N				
	Frais d'hébergement	808,48	0,33%					808,48	0,33%	-		808,48	-	-	-	N	Autofinancement privé [*]	AD2R	0,01	0,00%
Dépenses en nature	Apports de terrains, de biens immeubles, de biens d'équipement ou de matériel	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Apports de services	-	-					-	-	-		-	-	-	-		TOTAL FINANCEMENTS PRIVES		0,01	0,00%
	Apports via du travail non rémunéré (bénévolat)	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
Dépenses liées aux participants	Frais d'hébergement	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Apport en nature			0,00%
	Frais de déplacement	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
	Frais de restauration	-	-					-	-	-		-	-	-	-		Recettes nettes générées par l'opération [**]			0,00%
	Frais d'accompagnement	-	-					-	-	-		-	-	-	-					
Frais indirects		25 145,55	10,25%	(Salaires + charges +IK)x15%				25 145,55	10,25%	-		[illegible]	-	-	-	O				
TOTAL DEPENSES		245 207,53	100,00%					244 982,53	99,91%	225,00		[illegible]	0,00	0,00			TOTAL DES RESSOURCES		244 982,53	100%

(1) Le montant éligible des dépenses prévisionnelles présentées est déterminé après examen par le service instructeur et correspond au montant hors taxe des dépenses prévisionnelles éligibles (la TVA n'est pas éligible au FEADER)
(2) A préciser si les données sont communes à toutes les actions. Sinon se référer au descriptif de chaque action.

(*) L'autofinancement est public lorsque le porteur de projet est considéré comme un organisme de droit public conformément à la règlementation en vigueur
Vous pouvez vous rapprocher de l'autorité de gestion pour savoir si votre autofinancement est public ou privé (**)
(**) Si votre projet génère des recettes nettes et qu'il n'est pas soumis aux dérogations prévues par la règlementation européenne, et qu'un taux forfaitaire sur ces recettes d'un secteur concerné n'est pas applicable, précisez le calcul et le montant des recettes générées. Vous devez vous rapprocher de l'autorité de gestion pour procéder ou non au calcul des recettes nettes générées par l'opération qui seront déduites du plan de financement.

Fait à : Saint-Denis
le (jj/mm/aa) : 11/04/2019

Le Secrétaire Général des Hauts,
Bruno OUDARD

Nom et signature du service instructeur :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES HAUTS

Bruno OUDARD
Secrétaire Général des Hauts
24 bis route de Montgaillard
97400 SAINT-DENIS
Tel 0262 90 47 51
Mail : bruno.oudard@sgha[illegible]
www.secretariatgeneraldeshauts.re

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REUNION
DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE FEADER
PROGRAMMATION 2014-2020
AUTORITE DE GESTION : DEPARTEMENT DE LA REUNION

UNION EUROPEENNE — DÉPARTEMENT de la Réunion www.cg974.fr

RAPPORT D'INSTRUCTION - PROGRAMME D'ACTIONS
ANNEXE " PLAN DE FINANCEMENT - INSTRUCTION " *(action 1)*

Zone de saisie

Intitulé de l'action : **Mise en œuvre de l'animation et fonctionnement du GAL FOR Est, au titre de l'année 2019**

CATEGORIES DE DEPENSES	Sous catégories de dépense (en cohérence avec la fiche action)	MONTANTS PREVISIONNELS — Montant prévisionnel total HT[2] (euros)	%	MONTANTS PROPOSES APRES INSTRUCTION — Base de calcul (préciser coût unitaire, coût horaire, coût journalier, coût forfaitaire, salaire brut s'il s'agit de dépenses de rémunération…)	Modalités de calcul — Nombre d'ETPT	Dépenses de personnel[1] : temps de travail annuel total ET temps de travail annuel consacré à l'opération (heures)	Autres dépenses : pourcentage consacré au projet, clé de répartition, formule de calcul…	Montant proposé HT[2] en vue programmation (euros)	%	Ecart Prévu - Proposé (euros)	Motif en cas d'écart	Ventilation par année (euros) — 2019	Postes de dépenses forfaitisées[3] O/N
Dépenses de personnel	Salaires et charges, et traitements affectés à l'action [4] :	161 820,00 €						161 820,00		-		161 820,00	
	CHARDONNERET Pascal/Chef de projet	*65 448,00 €*	65,99%	*3 650€ Brut / mois*	*1*	*1607 h*		*65 448,00*	65,99%	-		*65 448,00 €*	N
	NEBONNE Emmanuel/ATAF	*40 080,00 €*		*2280 Brut / mois*	*1*	*1607 h*		*40 080,00*		-		*40 080,00 €*	
	ATAT 2 (poste à pourvoir)	*40 080,00 €*		*2280 Brut / mois*	*1*	*1607 h*		*40 080,00*		-		*40 080,00 €*	
	Assistant(e) administratif (e) Leader (poste à pourvoir)	*16 212,00 €*		*1900 Brut / mois*	*0,5*	*803, 5 h*		*16 212,00*		-		*16 212,00 €*	
Dépenses de fonctionnement (frais généraux de structure)	Salaires et charges, et traitements affectés à l'opération [4] :	0,00 €						-		-		-	
	Achats et fournitures							-		-			
	Matériel, équipement							-		-			
	Assurance							-		-			
	Frais de gestion, postaux, de télécommunication, d'électricité, d'eau							-		-			
	Publications, communication							-		-			
	Locaux (location, entretien)							-		-			
Dépenses de prestations externes de service	Frais de travaux de conception et études	3 477,50 €	1,42%	Conception, rédaction, iconograph/ Site web				3 477,50	1,42%			3 477,50	N
	Activités de formation, d'évaluation et animation d'évènement	26 129,10 €	10,66%	formation-sensibilisation, animation des instances, information-promotion Leader, évaluation à mi- parcours				26 129,10	10,66%	-		26 129,10	N
	Frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financier							-		-			
	Location, sous traitance…	225,00 €	0,09%	Frais transport coursier				-		225,00	non éligibles au TO 19.4.1	0,00	N
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Achat d'équipement, de machine	7 928,10 €	3,23%	mobilier, matériel de bureau et table de réunion, informatique, de reprographie, de projection, scanner portable, appareil photo, GPS topograh				7 928,10	3,23%	-		7 928,10	N
	Achat de matériel d'occasion							-		-			
	Auto-construction							-		-			
	Achat de bien immeuble							-		-			
	Achat de terrain non bati et bati							-		-			
	Dépenses de crédit bail	1 932,00 €	0,79%	Leasing/véhicule 161 € x 12 mois			devis 3864 € : 50% répartie sur les 2 Gals (hauts nord et FOR Est)	1 932,00	0,79%	-		1 932,00	N
Dépenses d'amortissement	à préciser							-		-			
Dépenses de communication de l'opération	flyers, visuels comm., publication, vidéo, presse…	7 431,50 €	3,03%	Cartes de visites, dépliants, flyers, visuels communication, supports com. numérique, publication presse, reportage photos, reportage vidéo				7 431,50	3,03%	-		7 431,50	N
Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisés	à préciser							-		-			
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	Frais de déplacement (coûts de visa, assurance…) [3]	10 012,70 €						10 012,70		-		10 012,70	
	Mission séminaire Leader (participant à définir)	*3 086,70 €*		Billet d'avion (outremer) + train/taxi				3 086,70		-		*3 086,70 €*	
	Mission (national) participant à définir)	*1 109,00 €*		Billet d'avion (national)				1 109,00		-		*1 109,00 €*	
	CHARDONNERET Pascal/Chef de projet	*1 894,00 €*	0,04 €	0,451 x 350 kms x 12 mois				1 894,00	0,04 €	-		*1 894,00 €*	N
	NEBONNE Emmanuel/ATAF	*1 894,00 €*		0,451 x 350 kms x 12 mois				1 894,00		-		*1 894,00 €*	
	ATAT 2 (poste à pourvoir)	*1 894,00 €*		0,451 x 350 kms x 12 mois				1 894,00		-		*1 894,00 €*	
	Assistant(e) administratif (e) Leader (poste à pourvoir)	*135,00 €*		0,451 x 50 kms x 6mois				135,00		-		*135,00 €*	
	Frais de restauration [3]	297,60 €	0,12%					297,60	0,12%	-		297,60	N
	Mission s (participants à définir)	*297,60 €*		2 repas x 4jours x 18,60€ x 2 missions				297,60		-		*297,60*	
	Frais d'hébergement [3]	808,48 €	0,33%					808,48	0,33%	-		808,48	N
	Mission s (participant sà définir)	*808,48 €*		4 nuitéesx101,06x2missions				808,48		-		*808,48*	
Dépenses en nature	Apports de terrains, de biens immeubles, de biens d'équipement ou de matériel							-		-			
	Apports de services							-		-			
	Apports via du travail non rémunéré (bénévolat)							-		-			
Dépenses liées aux participants	Frais d'hébergement							-		-			
	Frais de déplacement							-		-			
	Frais de restauration							-		-			
	Frais d'accompagnement							-		-			
Frais indirects		25 145,55 €	10,25%	(Salaires + charges +IK)x15%			(Salaires + charges +IK)x15%	[illegible]	10,25%	-		25 145,55 €	O
TOTAL DEPENSES		**245 207,53 €**	**100,00%**					[illegible]	**99,91%**	**225,00 €**		**244 982,53**	0,00	0,00	0,00	

(1) Exemple : Si un salarié est recruté à temps plein dans la structure, le nombre d'heures de travail annuel est de 1 607 h (base 35 h/sem). Etant affecté à 50 % sur l'action, le nombre d'heures de travail annuel affecté à l'action et de 50% x 1 607 = 803,5h. L'information à renseigner dans la colonne "Total= 1 607 h ; Action = 803,5 h".
(2) Pour les dépenses soumises aux taxes en vigueur, le montant éligible des dépenses prévisionnelles présentées sera déterminé après examen par le service instructeur et correspondra au montant hors taxe des dépenses prévisionnelles éligibles (la TVA n'est pas éligible au FEADER).
(3) Lister la dépense de rémunération par salarié de la structure intervenant dans l'action.
(4) Lister la dépense de rémunération par salarié de la structure intervenant dans l'opération.

Fait à : Saint-Denis
Le 12/04/2019

Nom et signature du porteur de projet (ou du représentant légal/délégué) :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES HAUTS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0300-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0301-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0301

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
PROFIL PATRICIA

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DADT / N°106701
AGORAH - PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0301-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0301
Rapport /DADT / N°106701

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AGORAH - PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le courrier du 7 janvier 2019 de l'AGORAH relatif au programme d'activités 2019,

Vu le rapport N° DADT / 106701 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- le rôle partenarial de l'AGORAH dans l'accompagnement des différents acteurs locaux en matière d'aménagement du territoire,
- le rôle majeur de la Région dans ce partenariat au regard de ses compétences en aménagement du territoire,
- le budget prévisionnel de l'AGORAH d'un montant de 1 448 317 €, en dépenses et recettes, adopté par son Conseil d'Administration le 12 décembre 2018,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le budget prévisionnel et le programme d'activités de l'AGORAH pour l'année 2019 ;
- d'approuver la participation au titre de l'année 2019 de la Région à hauteur de **500 000** € incluant l'avance de **95 000 €** au programme d'activités de l'AGORAH ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **405 000 €** sur l'Autorisation de Programme P140-0002 « Organismes aménagement » votée au chapitre 905 du budget 2019 de la Région Réunion;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 905.8 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0302-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0302

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106495
DISPOSITIF CHEQUE PHOTOVOLTAIQUE - PREMIERE TRANCHE POUR L'ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0302-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0302
Rapport /DEECB / N°106495

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DISPOSITIF CHEQUE PHOTOVOLTAIQUE - PREMIERE TRANCHE POUR L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les délibérations n°20140431 du 24 juin 2014, n°20140825 du 04 novembre 2014, n°20150513 du 04 août 2015, n°DCP2016_0200 du 31 mai 2016, n°DCP2016_0935 du 13 décembre 2016, n°DCP2017_0292 du 13 juin 2017, n°DCP2017_0816 du 28 novembre 2017, et n°DCP2018_0903 du 17 décembre 2018,

Vu le rapport N° DEECB /106495 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- les objectifs de la Région Réunion de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, définis par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion,
- la volonté régionale de favoriser l'accès aux énergies renouvelables en général et aux centrales photovoltaïques avec ou sans système de stockage en particulier,
- les résultats partiels depuis la mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'engagement d'un budget de **700 000 €** pour les installations qu'il est prévu de soutenir via le dispositif Chèque Photovoltaïque (première tranche 2019) avant que son éligibilité au FEDER ne soit actée ;

- de prélever ces crédits soit **700 000 €** sur l'Autorisation de Programme « Énergie » votée au chapitre 907 « P208 0002 n°6 » du budget 2019 ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0302-DE

- de donner pouvoir au Président du Conseil Régional pour attribuer les aides aux particuliers selon les principes du dispositif ;

- de prélever les crédits de paiement correspondant sur l'article fonctionnel 907.52 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0303-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0303

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106670
GESTION DU RISQUE REQUIN - FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉUNIONNAIS DE PÊCHE DE PRÉVENTION (PRPP) 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0303-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0303
Rapport /DEECB / N°106670

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

GESTION DU RISQUE REQUIN - FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉUNIONNAIS DE PÊCHE DE PRÉVENTION (PRPP) 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan gouvernemental 2013 renforcé et durable de prévention du risque requin,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation de compétence du Conseil Régional vers la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la demande de subvention de l'ACRAR du 10 mai 2019 pour le programme de pêche,

Vu le rapport n° DEECB / 106670 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- le bilan de pêche ciblée réalisé par l'ACRAR sur la période mars 2018 - mars 2019,
- la nécessité de poursuivre le dispositif pour enrayer le risque requin,
- l'intérêt du « Programme Réunionnais de Pêche de Prévention » 2018/2021, validé par l'ensemble des acteurs concernés, et sa nécessaire évolution en vue d'une meilleure efficacité,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le « Programme Réunionnais de Pêche de Prévention » 2019 ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de **210 000 €** à l'Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin (ACRAR) pour le financement en 2019 du Programme Réunionnais de Pêche de Prévention » ;
- d'approuver l'engagement de **210 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Milieux aquatiques » inscrite au chapitre 937 « A126-0005 » du Budget 2019 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0303-DE

- de prélever les crédits de paiements correspondants sur l'article fonctionnel 937-6 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0304-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0304

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106706
GESTION DU RISQUE REQUIN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OCÉAN PRÉVENTION REUNION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0304-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0304
Rapport /DEECB / N°106706

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

GESTION DU RISQUE REQUIN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OCÉAN PRÉVENTION REUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de l'association Océan Prévention Réunion en date du 25 mars 2019,

Vu le rapport DEECB / N°106706 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- la recrudescence des attaques de requins à La Réunion depuis 2011,
- l'engagement de la Région Réunion à rechercher et à encourager les initiatives pour lutter contre le risque requin,
- l'investissement de l'Association Océan Prévention Réunion dans la prévention du risque requin et son implication dans la recherche de solutions afin de diminuer le risque requin,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le financement du programme d'action 2019 de l'Association Océan Prévention Réunion, à hauteur de **3 600, 00 €** concernant spécifiquement les dépenses liées à des missions hors du département, à l'organisation de conférences et d'évènements, et sans prise en compte des frais juridiques ;
- d'engager ce montant sur l'autorisation d'engagement « Milieux aquatiques » inscrite au Chapitre 937 du budget 2019 de la Région ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'Article Fonctionnel 937.76 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0305-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0305

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106715
CONFÉRENCE ISLAND BIOLOGY DU 08 AU 13 JUILLET 2019 - UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0305-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0305
Rapport /DEECB / N°106715

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CONFÉRENCE ISLAND BIOLOGY DU 08 AU 13 JUILLET 2019 - UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de l'Université de La Réunion en date du 13 décembre 2018,

Vu le rapport DEECB / N°106715 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Considérant,

- que La Réunion est un hotspot de la biodiversité,
- l'engagement de la Région en tant que chef de file en matière de biodiversité,
- la nécessaire visibilité de la communauté scientifique de l'île à l'international,
- le souhait de promotion de l'intégration de la communauté scientifique locale au sein de réseaux de chercheurs,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le financement de la Région en faveur de l'Université de La Réunion pour l'organisation de la conférence Island Biology 2019, à hauteur de **10 000, 00 €** ;
- d'engager ce montant sur l'Autorisation de Programme « Milieux terrestres» inscrite au Chapitre 937 du budget 2019 de la Région ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'Article Fonctionnel 937. 76 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0306-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0306

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106645
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES À L'ETANG SALÉ LES HAUTS - RE0021903

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0306-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0306
Rapport /GIDDE / N°106645

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES À L'ETANG SALÉ LES HAUTS - RE0021903

Vu la décision N°C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER REUNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 8-03 « Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 et du 17 octobre 2017,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de la CIVIS relative au projet de « travaux de protection contre les crues à L'Etang Salé les Hauts »

Vu le rapport n° GIDDE/106645 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Energie en date du 15 mai 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 06 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Energie du 12 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0306-DE

Considérant,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 8-03 Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection et qu'il concourt à l'objectif spécifique : « Améliorer la sécurité des biens et des personnes exposés aux risques naturels dans un contexte de changement climatique » ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 15 mai 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :
  - N° : RE0021903 ;
  - portée par le bénéficiaire : CIVIS ;
  - intitulée : Travaux de protection contre les crues à l'Etang Salé les Hauts ;
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN REGION
627 100,00 €	80%	**438 970,00 €**	**62 710,00 €**

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **438 970,00 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **62 710,00 €** sur l'autorisation de programme P140-0006 « PGRI » au chapitre 905 du budget principal de la Région Réunion ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 905 article fonctionnel 059 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur, dont les avenants temporels relatifs à l'exécution du projet agrée.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0307-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0307

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106725
FICHE ACTION 5-05 - " RETOUR AU BON ETAT DES MILIEUX MARINS ET RECIFAUX, MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX ET EAUX SOUTERRAINES " - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CIVIS - RE 0021110

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0307-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0307
Rapport /GIDDE / N°106725

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 5-05 - " RETOUR AU BON ETAT DES MILIEUX MARINS ET RECIFAUX, MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX ET EAUX SOUTERRAINES " - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CIVIS - RE 0021110

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 5-05 : Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines » validée par la Commission Permanente,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de la CIVIS relative à la réalisation du projet « Études relatives à la gestion des zones humides » (SYNERGIE RE 0021110)

Vu le rapport n° GIDDE/106725 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 13 mai 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0307-DE

Considérant,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 5-05 : Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines » et qu'il contribue à l'OS 13 « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 13 mai 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :
  - n° : RE0021110,
  - portée par le bénéficiaire : CIVIS,
  - intitulée : Études relatives à la gestion des zones humides ,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN hors Région : AFB
163 415,00 €	100,00 %	**114 390,50 €**	49 024,50 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **114 390,50 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0308-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0308

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106723
FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA SARL SOREBRA - RE0021096

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0308-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0308
Rapport /GIDDE / N°106723

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA SARL SOREBRA - RE0021096

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles» validée par la Commission Permanente,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de la Sarl SOREBRA relative à la réalisation du projet « Centrale photovoltaïque en autoconsommation bâtiment SOREBRA » (SYNERGIE RE 0021096),

Vu le rapport n° GIDDE/106723 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 9 mai 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie en date du 12 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0308-DE

Considérant,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « OS 8 : augmenter la production d'énergie renouvelable ».

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 9 mai 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :
  - n° :RE0021096,
  - portée par le bénéficiaire : Sarl SOREBRA,
  - intitulée : « Centrale photovoltaïque en autoconsommation bâtiment SOREBRA » ,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région : ADEME
497 179,00 €	35,00 %	**121 808,85 €**	**26 101,90 €**	26 101,90 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **121 808,85 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **26 101,90 €** sur l'Autorisation de Programme « Subvention Énergie – aides aux entreprises » (réf. 2.907.P208-0002) au chapitre 907 du budget principal de la Région Réunion ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0309-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0309

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /GIDDE / N°106724
FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SARL CHAN OU TEUNG - RE0021095

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0309-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0309
Rapport /GIDDE / N°106724

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 4-14 - "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE SARL CHAN OU TEUNG - RE0021095

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (rapport DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles » validée par la Commission Permanente,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la demande de financement de la Sarl CHAN OU TEUNG relative à la réalisation du projet « Centrale photovoltaïque en autoconsommation bâtiment Chan Ou Teung » (SYNERGIE RE 0021095),

Vu le rapport n° GIDDE/106724 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 13 mai 2019,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Énergie du 12 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0309-DE

Considérant,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles», et qu'il concourt à l'objectif spécifique « OS 8 : augmenter la production d'énergie renouvelable » ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 13 mai 2019.

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :
  - n°RE0021095,
  - portée par le bénéficiaire : Sarl CHAN OU TEUNG,
  - intitulée : « Centrale photovoltaïque en autoconsommation bâtiment Chan Ou Teung »,
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région : ADEME
178 428,00 €	35,00 %	**43 714,86 €**	**9 367,47 €**	9 367,47 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **43 714,86 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **9 367,47 €** sur l'Autorisation de Programme « Subvention Énergie – aides aux entreprises » (réf. 2.907.P208-0002) au chapitre 907 du budget principal de la Région Réunion ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la région ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0310

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DECPRR / N°106795
NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0310
Rapport /DECPRR / N°106795

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération n°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le cadre d'intervention adopté par Délibération, Rapport DEA N°2011/63 en date du 08 février 2011,

Vu la circulaire n°201811 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral N°227 du 08 février 2018, déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences et arrêtés successifs,

Vu l'arrêté préfectoral N°310 du 21 février 2018, modifiant l'arrêté préfectoral N°227 du 08 février 2018 déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences et arrêtés successifs,

Vu la délibération N° DCP2019_0151 du 30 avril 2019 portant sur la 1ère programmation 2019 des renouvellements de chantiers Emplois Verts,

Vu la délibération N° DCP2019_0184 du 14 mai 2019 portant sur la 2e programmation 2019 des renouvellements de chantiers Emplois Verts,

Vu la délibération N° DCP2019_0252 du 11 juin 2019 portant sur la 3e programmation 2019 des renouvellements de chantiers Emplois Verts et des contrats supplémentaires,

Vu la convention N°20020933 relative à la délégation de gestion de paiement des subventions allouées par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Emplois Verts »,

Vu les avenants successifs à la convention N°20020933 avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relative au paiement des aides du Conseil Régional pour la mise en œuvre du dispositif « Emplois Verts »,

Vu le rapport de N°DECPRR / 106795 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Conjointe du 18 juin 2019,

Considérant,

- que la Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, pour plus de justice sociale,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

- que l'action de la Région Réunion vise également à plus d'égalité des chances en faveur des familles, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale, à destination des publics et des territoires les plus fragiles,

- que la Région Réunion a mis en œuvre, avec la participation de l'État, le dispositif Emplois Verts à destination du secteur associatif dans le double objectif de proposer au public éloigné de l'emploi une activité salariée à des fins de protection et de valorisation du milieu naturel,

- que le dispositif Emplois Verts, permet aux différentes associations du secteur non marchand, de réaliser les missions :
  - d'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand ;
  - de protection, d'entretien et d'embellissement du milieu naturel ;
  - du développement du tourisme à la Réunion en aménageant des sites à potentiel touristique ;
  - de lutter contre les maladies vectorielles,

- que la collectivité régionale intervient en complément de l'aide de l'État sur la prise en charge des salaires bruts des PEC, qui a fait l'objet d'un nouveau cadre réglementaire qu'il convient d'adapter au dispositif « Emplois Verts » ;

- que ce nouveau cadre d'intervention vise ainsi à optimiser l'efficacité des interventions financières de la Région Réunion par la définition de principes, de critères et de priorités régionales partagées,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les nouvelles modalités du dispositif Emplois Verts, applicables pour tous les chantiers démarrés à partir de 2019 selon le cadre d'intervention ci-annexé ;

- d'approuver la mise en œuvre d'un appel à projets pour l'ouverture de nouveaux chantiers ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

Pilier : 6	Plus d'égalité des chances pour les familles
Intitulé du dispositif :	ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL AU DISPOSITIF EMPLOIS VERTS ***Le présent cadre d'intervention abroge et remplace le cadre d'intervention adopté par Délibération, Rapport DEA N° 2011/63 en date du 08 février 2011***
Codification :	
Service instructeur :	Service Emplois Verts
Direction :	DIRECTION Égalité des Chances Plan de relance et Emplois-verts
Date(s) d'approbation en CPERMA :	

1. Rappel des orientations de la Collectivité

La Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, pour plus de justice sociale. Son action vise également à plus d'égalité des chances en faveur des familles, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale, à destination des publics et des territoires les plus fragiles.

Depuis une vingtaine d'année, la collectivité régionale a mis en œuvre, avec la participation de l'État, le dispositif Emploi-Vert à destination du secteur associatif dans le double objectif de proposer au public éloigné de l'emploi une activité salariée à des fins de protection et de valorisation du milieu naturel.

Considérant les taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale, considérant les enjeux économiques liés au développement du tourisme et de la nécessité de préserver le patrimoine naturel, la Région a fait le choix de poursuivre ses efforts et de consolider son intervention à partir de 2019.

Dans cet objectif, la Région entend maintenir son accompagnement au bénéfice des associations et chantiers existants qui répondent aux exigences de la collectivité et souhaite également ouvrir de nouveaux chantiers sur la base d'un appel à projets.

NB : Dans le cadre de sa politique de prévention des atteintes à la probité, la Région Réunion s'interdit toute immixtion dans le fonctionnement des associations et notamment dans le choix des personnes recrutées par ces dernières.

2. Objet et objectifs du dispositif (résultats escomptés,…) :

Ce dispositif s'articule autours de plusieurs axes complémentaires :

- l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand ;
- la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel ;
- le développement du tourisme à la Réunion en aménageant des sites remarquables ;
- la lutte contre les maladies vectorielles .

Ainsi, outre sa contribution en faveur de l'emploi, le présent dispositif vise à soutenir le territoire dans la création ou la consolidation de dynamiques locales, multi partenariales, destinées à valoriser le patrimoine naturel local.

3. indicateurs du dispositif :

La Région est particulièrement attentive à l'évaluation et au suivi réalisés dans le cadre de chaque projet Emplois Verts. La Région assure dans la mesure du possible un suivi de terrain des actions financées, par des contrôles de chantiers menés par sa brigade de contrôleurs. Ces contrôles de sites permettent notamment de vérifier le respect des

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

orientations régionales, la bonne mise en œuvre de l'action et la qualité du dialogue et du partenariat engagés, ainsi que l'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des projets.

A minima, les indicateurs d'évaluation, au regard des résultats attendus, sont les suivants :

Intitulé de l'indicateur (a)	Valeur cible 2020	Indicateur Priorités de la Mandature	Indicateur spécifique
Nombre de PEC recrutés par les associations	1500/an	x	
Nombre d'Encadrants recrutés par les associations	250/an	x	
Nombre de sites entretenus par des structures porteuses d'Emplois Verts	80/an	x	
Nombre d'associations dans le dispositif.	60/an	x	

a= Indicateurs de réalisation

4. référence et dispositions réglementaires spécifiques s'appliquant :

- La circulaire N°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

- L'arrêté préfectoral N°227 du 08 février 2018, déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences,

- L'arrêté préfectoral N°310 du 21 février 2018, modifiant l'arrêté préfectoral N°227 du 08 février 2018 déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétences et arrêtés successifs.

5. descriptif technique du dispositif

Soutien de la Collectivité à des actions d'entretien, d'embellissement, d'aménagement, de protection et de valorisation de sites ou d'espaces naturels publics réalisées par des associations. Ce dispositif s'appuie sur une contribution de l'État qui participe au financement du salaire mensuel brut des PEC sur l'accord et la signature des contrats délivrés par le prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale et Cap Emploi) à l'association qui assure le rôle d'employeur.

Les sites concernés doivent être accessibles et ouverts au public sur du foncier maîtrisé et autorisé par convention avec le propriétaire. Les actions destinées aux seuls membres adhérents de l'association ne pourront faire l'objet d'un financement.

La durée du projet doit correspondre à la durée du contrat PEC et conforme à l'arrêté préfectoral qui définit cette durée entre 9 et 12 mois.

Le porteur de projet aura jusqu'au 31 décembre de l'année N pour pouvoir recruter les PEC alloués sur décision de la Commission Permanente.

6. critères de sélection sur le dispositif :

a- publics éligibles

Association loi 1901 déclarée à la Réunion avec parution au journal officiel

– ayant au moins un an d'existence,
– ayant l'initiative d'un projet et formulant par écrit une demande de subvention ,
– ayant leur statut à jour et la compétence pour mener ces actions d'accompagnement d'un public éloigné de l'emploi, et en matière environnement,
– présentant une situation fiscale et sociale régulière (ou présenter une attestation de régularisation),
– ayant la capacité à accompagner au quotidien ce public spécifique et les aider à trouver un emploi pérenne.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

Sont exclues les associations qui bénéficient d'un échéancier de remboursement des cotisations sociales et fiscales dont la durée est supérieure à la durée prévisionnelle de l'action en cause .

b- projets éligibles

- Les chantiers existants qui satisfont et répondent aux exigences du cahier du charge, sous réserve que l'association soit à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales.

NB : La reconduction du soutien régional s'effectue selon l'appréciation de la Région, et fait l'objet d'une approbation par la Commission Permanente sur la base d'un bilan « intermédiaire » justifiant les 80 % des dépenses réalisées. La production d'un bilan final dans le mois suivant la fin du chantier initial devra être transmis pour l'obtention du solde de la subvention régionale.

- Les nouveaux chantiers ou la reprise d'un chantier défaillant, feront l'objet d'un appel à projets.

La sélection des projets se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible et de la situation de l'association sur la base des critères suivants :

– dossier complet rendu dans les délais impartis ;
– pertinence du projet (finalités – objectifs) ;
– réalisme budgétaire ;
– expérience du porteur de projet en matière d'environnement, et/ou d'accompagnement d'un public éloigné de l'emploi.

Ces modalités pourront être complétées dans le cadre de l'appel à projets.

7. autres conditions d'éligibilité -conditions de recevabilité d'une demande

Sites éligibles :

Le foncier :

Sites dont la propriété est publique (dérogation possible pour des sites de propriété privée, sous condition que le propriétaire accorde un accès ouvert et gratuit, et selon des plages horaires acceptables).

S'agissant du foncier régional, ne sont pas autorisés l'entretien des abords de lycées, des voies de circulation et délaissés de routes nationales appartenant à la Région Réunion (hors sites de pique-nique).

La typologie des sites :

- sites ayant un intérêt touristique ;
- sites permettant la pratique d'une activité de loisirs en plein air ;
- sites à qualité environnementale à valoriser ou à protéger (lutte contre les espèces invasives) ;
- sites de pique-nique et de détente ;
- jardins partagés ou cultures expérimentales ;
- sites et sentiers de randonnées ;
- patrimoines naturels remarquables , sites labellisés UNESCO.

Cette typologie pourra être complétée dans le cadre de l'appel à projets.

8. nature des dépenses retenues/non retenues sur le dispositif :

c- dépenses éligibles – **Annexes 1 et 2**

Certaines dépenses de personnel ;
Certains frais de fonctionnement et matériel relatifs à la conduite de l'opération ;
Certains frais de formation ;
Réparation de véhicules utilitaires au nom de l'association.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

d- dépenses inéligibles – **Annexe 3**

Achat de véhicule ;
Taxes et impositions ;
Réparation de véhicules particuliers (VP) ;
et tous les frais non listés dans la liste des dépenses éligibles (Annexes 1 et 2).

9. pièces minimales d'une demande de subvention :

- la lettre de demande de subvention datée et signée par l'association,
- le dossier de demande de subvention type complété daté et signé par l'association,
- le budget prévisionnel signé du président ou par toute personne habilitée, par poste de dépense (charges du personnel et frais de fonctionnement et matériel),
- la copie des statuts et composition du bureau,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) disponibles et de l'année N-1 et N-2,
- attestation de non gratuité des locaux, le cas échéant.
- le rapport du commissaire aux comptes disponible et au plus tard celui de l'année N-1 et N-2 si le total des subventions perçues est supérieur à 150 000 €,
- le procès verbal voté en Assemblée Générale approuvant les comptes annuels, le rapport d'activité, le rapport financier disponible et au plus tard celui de l'année N-2, et lettre de mission du CAC et de l'expert comptable),
- tout document attestant des autres ressources publiques reçues, sur les 3 derniers exercices fiscaux avec l'action financée correspondante ou, à défaut mention selon laquelle il s'agit d'une subvention de fonctionnement ;
-une attestation sur l'honneur selon laquelle l'association, ses dirigeants, membres et salariés éventuels s'interdisent toute situation de conflit d'intérêts et prennent l'engagement irrévocable de signaler à la Région tout risque de conflit d'intérêt.
- le plan du cadastre, le numéro ainsi que le nom du propriétaire des parcelles,
- les autorisations à jour des propriétaires ou des gestionnaires des sites concernés,
- les attestations de régularité vis-à-vis des organismes sociaux datant de moins de 3 mois,
- l'inventaire et état du matériel validé lors de l'assemblée générale,
- le numéro de SIRET, copie de l'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE
- le RIB,
- la copie de la parution au Journal Officiel,
- la copie du récépissé de déclaration en préfecture,
- le plan de formation des salariés (PEC).

Cette liste de pièces à fournir pourra être complétée dans le cadre de l'appel à projets.

10. modalités techniques et financières :

a- dispositif relevant d'une aide d'État :

OUI :	x	NON :	
Si oui, nom et référence du régime d'aide applicable :			
Co financement Etat sur le salaire brut des PEC			

b- modalités de subventionnement (taux, plafond ou barème de subvention …) :

	Nature des interventions	Rubrique	Plafond
	Part résiduelle des salaires des PEC ***Les dépenses de personnel*** **Salaire de l'encadrant**	Part Région sur le salaire brut + les charges patronales non pris en charge par l'État ou le Conseil Général	En complément des taux réglementaires et les charges patronales en vigueur Maximum 50 % de prise en charge Région
		Part Région sur le salaire brut + les	100 % du salaire (à hauteur maximum de 120 % du SMIC)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

LES MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIERES	**Technique**	charges patronales du salaire de l'encadrant technique	Ratio : 1 encadrant pour 12 PEC Par ailleurs, un ratio de flexibilité est accordé en fonction de la superficie réelle du site.
	Les frais de fonctionnement, de structures et de matériels relatifs à la conduite de l'opération	Les frais de matériel Les outils et matériels concernés doivent être strictement nécessaires à l'exécution de l'action financée*	Plafonnés à 5000 € en fonction des besoins sur la durée du chantier avec une dégressivité de l'aide sur 2 ans en cas de renouvellement (-20%)
		Les frais de fonctionnement **	Plafonnés à 10 % des postes (résiduel des salaires des contrats aidés non pris en charge par l'État, et frais de matériel) en fonction des besoins du chantier.
	Les Frais de formation	Cotisation de formation	Jusqu'à 1,90 %

* Il s'agit des outils nécessaires à l'action (débroussailleuses, tronçonneuses, scies, souffleurs…), des équipements de protection individuelle de type vêtements et chaussures de sécurité uniquement pour les projets représentant des risques pour la sécurité des employés.

En cas de renouvellement de l'action, sur demande de l'association, la Région appliquera une baisse de 20 % sur les 5000 € alloués pour le financement du petit matériel et équipement en année N + 1 et N+2.

**En N+1, pas de financement de nouvel ordinateur ou imprimante ou fax. Le plafond des fournitures de bureau en N+1 est de 500 €.

c- plafond des subventions publiques : **Annexe 2**

11. nom et point de contact du service instructeur :

Antenne Nord-Est	**Antenne Ouest**	**Antenne Sud**
92 chemin Lebon 97 440 Saint-André Tél : 0262 58 21 00	14 rue Eugène Dayot 97 460 Saint Paul Tél : 0262 45 11 00	15 rue Marius et Ary Leblond 97 410 Saint Paul Tél : 0262 96 97 10

Les antennes réceptionnent et vérifient la complétude des dossiers de demande de subventions avant de les transmettre à la direction (DECPRREV) pour instruction :

La Direction Égalité des Chances, Plan de relance et Emplois Verts (DECPRREV)
Centre D'affaires Cadjee – Tour A – 2ème étage
7, boulevard du Chaudron – 97 490 Sainte Clotilde
Tel : 02 62 48 48 94 et/ou 02 62 94 46 03

12. lieu où peut être déposé la demande de subvention :

Le lieu de retrait et de dépôt du dossier devra avoir lieu dans l'une des antennes de la Région Réunion : citées ci-dessus.

NB : Le porteur de projet doit remplir un formulaire de demande d'aide accompagné de ses annexes et le déposer auprès d'une des antennes référencées ci-dessus.

13. Les acteurs institutionnels

Les prescripteurs (Pôle emploi, mission locale ou Cap emploi) accompagnent les bénéficiaires du dispositif sur quatre phases :information et diagnostic réalisés en amont

- Entretien tripartite (prescripteur-employeur-bénéficiaire) au moment de la signature de l'aide afin de formaliser

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

les engagements et les compétences que le poste doit permettre d'acquérir ;
- Suivi pendant toute la durée du contrat ;
- Entretien de sortie, 1 à 3 mois avant la fin du contrat, afin de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi et de faire le point sur les nouvelles compétences acquises.

L'État : L'aide aux employeurs est fixée par arrêtée préfectoral. Elle est attribuée pour 12 mois maximum et pour une durée hebdomadaire de 21 heures hebdomadaires sur la base de :
- 60 % du Smic horaire brut pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre des conventions signées avec les Conseils départementaux ;
- 50 % du Smic horaire brut pour les renouvellements et les nouveaux contrats PEC conclus à compter du 1er janvier 2018.

La Région :

- Participation au salaire brut des PEC, plafonnée à 50 %, en complément de l'aide de l'État ;
- Participation aux cotisations patronales obligatoires non prises en charge par l'État en fonction des taux réglementaires en vigueur ;
- Participation au poste d'encadrant technique, en tout ou partie et dans la limite de 120 % du SMIC et de la durée du chantier ;
- Participation au frais de fonctionnement et matériel relatifs à la conduite de l'opération.

L'Agence de Services et de paiement :

L'ASP intervient conformément à la convention de 2002 relative à la délégation de gestion du paiement des subventions allouées aux associations par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif Emplois Verts et son cahier des charges (et de ses avenants successifs).

Le mode opératoire de l'ASP se distingue selon les deux versements suivants :

Versement du salaires des PEC :
Le versement se fait sur le compte de l'association, à chaque fin de mois (entre le 26 et le 30) et qui englobe :
- la part Etat,
- la part Région et charges patronales et sociales obligatoires.

Versement de la subvention de fonctionnement (frais de structure, encadrement technique et petit matériel):
Le versement est effectué en deux échéances : 80 % au démarrage du chantier et 20 % au solde, sur un bilan final.

✔ **Versement d'une 1ère avance 80 %** du montant conventionné des postes d'encadrement, de fonctionnement et de matériel.

Pour ce faire, l'association transmet l'avis de démarrage du chantier complété et signé à l'antenne régionale concernée ce qui permet à l'ASP, de débloquer les fonds.

✔ **Versement du solde de la subvention** interviendra sur présentation d'un bilan définitif des dépenses acquittées établi et signé par le Président, le trésorier ou toute personne dûment mandatée par la structure, accompagné des justificatifs suivants :
- bulletin de salaire de l'encadrant qui n'ont pas été produits lors du versement précédent (contrat de travail)
- copies des relevés bancaires attestant du paiement des factures ;
- factures dûment acquittées non produites lors du versement précédent
- une attestation de fin de travaux signée par le Président ou toute personne dûment mandatée

L'association a un délai d'un mois à compter de la date d'achèvement des travaux pour la transmission des pièces pour le versement du solde de la subvention.

Autres missions de l'ASP : édition des conventions financières entre la collectivité régionale et le porteur de projet Emplois Verts.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

Les coordonnées :
2, rue Lory Les Bas
CS 21003
97497 Sainte-Clotilde cedex
Secrétariat : 0262 97 46 07

Le rôle de l'organisme de formation

Pour la Région, l'organisme de formation est un partenaire essentiel, mais avec lequel elle n'entretient aucun lien contractuel. Il est en relation directe avec le porteur de projet, qui le sélectionne selon le cadre légal de publicité et de mise en concurrence qui lui est propre.

Il assure a minima la formation et l'accompagnement des stagiaires PEC en situation de chantier, et leur suivi pédagogique.

Il est également idéalement chargé de l'accompagnement socio-professionnel, à travers une personne dédiée.

L'organisme de formation doit obligatoirement être déclaré en tant que tel.

ANNEXES

1. La liste des dépenses éligibles dans le cadre du dispositif régional Emplois Verts ;
2. La liste des dépenses éligibles plafonnées ;
3. La liste des dépenses non éligibles ;
4. Le formulaire type à compléter par l'association.

ANNEXE 1 : La liste des dépenses éligibles dans le cadre du dispositif régional Emplois Verts

Frais liés aux dépenses de personnel :
- Encadrants : financement du salaire brut jusqu'à120 % du SMIC + les charges patronales + prime de précarité de 10 % accordée en fin de contrat selon la réglementation en vigueur ;
- PEC : financement du salaire brut + les charges patronales obligatoires non pris en charge par l'État ou le Conseil Général.

Frais généraux : fonctionnement et matériel liés à la conduite de l 'opération
- frais de médecine du travail ;
- mutuelle santé à destination des encadrants techniques ;
- facture d'eau correspondant au loyer financé ;
- facture d'électricité correspondant au loyer financé ;
- facture téléphone / internet liée à l'opération ;
- assurance correspondant au loyer financé ou à l'AOT ;
- petit matériel de bureau ;
- location de voiture pour la mise en œuvre de l'action ;
- frais liés aux opérations comptables et de commissaire aux comptes et ce au prorata du volume financier que représente le chantier par rapport au budget de l'association ;
- frais liés au Groupement d'employeurs Emplois Verts (adhésion et frais de fonctionnement) ;
- petit outillage ;
- équipement de protection individuelle : vêtements et chaussures de sécurité – à l'exclusion d'équipements de confort ;
- outillage intermédiaire : tronçonneuse, scie, souffleur, débroussailleuses, etc ;
- matériaux nécessaires aux petits aménagements ;
-frais d'essence.
- réparation de véhicules utilitaires au nom de l'association

Frais liés à la formation :
- Cotisation de formation jusqu'à 1.90 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

NB : toutes les factures transmises dans le cadre du dispositif Emplois Verts doivent être au nom de l'association et dans les bornes du chantier validé.

ANNEXE 2 : La liste des dépenses éligibles plafonnées

Les dépenses éligibles plafonnées		
Rubriques	**Poste de dépenses**	**Plafond**
Frais de fonctionnement et matériel	Fixe et GSM (abonnement et achat de téléphone) (facture au nom de l'association)	**600, 00 €**
	Internet (abonnement) (facture au nom de l'association)	
	Mobilier	**1500 €**
	ordinateur	
	Imprimante/photocopieur et ou contrat de location	
	Frais de transport (location de véhicule) – Essence réparation de véhicules utilitaires au nom de l'association	**1500,00 €**
	Matériel en Outillage et de jardinage et les EPI, plantation – fleurs – plantes	**5000 €**
Les frais de structure	Loyer par association et par an	**5000 €**
Les frais comptables	CAC	**3000 € au prorata du volume financier que représente le chantier par rapport au budget de l'association**
	Experts comptables	**1500 € au prorata du volume financier que représente le chantier par rapport au budget de l'association**
	Frais liés au Groupement d'Employeurs Emplois Verts (adhésion et frais de fonctionnement)	**3500 €**

NB : S'agissant de la prise en charge du loyer
Dès lors que l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'un local aucun versement sera fait par la collectivité régionale.
Dès lors que le local accueillant l'association se trouve au domicile d'un membre de l'association aucun versement sera fait par la collectivité régionale.
Prise en charge du loyer si et seulement l'adresse du local est celui indiqué à minima dans le Procès verbal d'AG.

Prise en charge du loyer par association et non par chantier.

NB : toutes les factures transmises dans le cadre du dispositif Emplois Verts doivent être au nom de l'association et dans les bornes du chantier validé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

ANNEXE 3 : La liste des dépenses non éligibles

Les dépenses non éligibles

Achat de véhicule
Taxes et impositions
Réparation de véhicules particuliers (VP)
et tous les frais non listés dans la liste des dépenses éligibles

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

REGION REUNION

Annexe 4

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF “EMPLOIS VERTS”

ANNÉE :	N° de Dossier :

Nom de l’association :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Mail :

Nom du Président :

Nom du responsable du suivi du dossier :

Téléphone :

Mail :

Objet de l’association :

N° de récépissé de déclaration en préfecture et statuts (1) :

Date de publication au Journal Officiel :

N° de SIRET :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET
(Une fiche par projet)

Objet du projet :

Site(s) :

Durée **:**

Commune :

Descriptif détaillé de l'opération (1) :

MOYENS HUMAINS/TECHNIQUES :

Nombre d'emplois créés par le projet :

Nombre de PEC :

Nombre Encadrants : A mi-Temps : A Temps plein :

Assistance des services communaux : oui ☐

non ☐

Si oui Préciser (1) :

PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'OPÉRATION

PROPRIÉTÉ DES TERRAINS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

SITE(S)	PROPRIÉTAIRES/ GESTIONNAIRES	AUTORISATION OBTENUE (1) (Cadre réservé à l'administration)

FORMATION ENVISAGEE (2)

ORGANISME DE FORMATION : (si plusieurs précisés)

Nombre d'heures par PEC :

Nombre d'heures par encadrant :

Total :

(1) A joindre obligatoirement
(2) A joindre obligatoirement et Préciser les modules prévus

Fait à

Le

Signature du Président + cachet de l'association

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0310-DE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CHANTIER-ECOLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMPLOIS VERTS »

N°	Pièces à fournir	Pour instruction Nouveau site	Pour instruction Renouvellement de site	Après acceptation du projet
1	la lettre de demande de subvention datée et signée par l'association			
2	le dossier de demande de subvention type complété daté et signé par l'association			
3	le budget prévisionnel signé du président ou par toute personne habilitée, par poste de dépense (charges du personnel et frais de fonctionnement et matériel)			
4	la copie des statuts et composition du bureau			
5	les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) disponibles et de l'année N-1 et N-2			
6	attestation de non gratuité des locaux, le cas échéant.			
7	le rapport du commissaire aux comptes disponible et au plus tard celui de l'année N-1 et N-2 si le total des subventions perçues est supérieur à 150 000 €			
8	le procès verbal voté en Assemblée Générale approuvant les comptes annuels, le rapport d'activité, le rapport financier disponible et au plus tard celui de l'année N-2, et lettre de mission du CAC et de l'expert comptable)			
9	tout document attestant des autres ressources publiques reçues, sur les 3 derniers exercices fiscaux avec l'action financée correspondante ou, à défaut mention selon laquelle il s'agit d'une subvention de fonctionnement			
10	une attestation sur l'honneur selon laquelle l'association, ses dirigeants, membres et salariés éventuels s'interdisent toute situation de conflit d'intérêts et prennent l'engagement irrévocable de signaler à la Région tout risque de conflit d'intérêt			
11	le plan du cadastre, le numéro ainsi que le nom du propriétaire des parcelles			
12	les autorisations à jour des propriétaires ou des gestionnaires des sites concernés			
13	les attestations de régularité vis-à-vis des organismes sociaux datant de moins de 3 mois			
14	l'inventaire et état du matériel validé lors de l'assemblée générale			
15	le numéro de SIRET, copie de l'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE			
16	le RIB			
17	la copie de la parution au Journal Officiel,			
18	la copie du récépissé de déclaration en préfecture			
19	le plan de formation des salariés (PEC)			

NB : Cette liste de pièces à fournir pourra être complétée dans le cadre de l'appel à projets.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0311

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106781
PACTE RÉUNIONNAIS D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0311
Rapport /DFPA / N°106781

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PACTE RÉUNIONNAIS D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la circulaire n°5990/SG du 3 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du Grand plan d'investissement,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu la délibération N° DCP 2019-00073 du 16 avril 2019 validant la Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu l'avis du Comité Régional de l'emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle du 15 avril 2019 relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

Vu le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion, signé entre l'État et la Région Réunion le 18 avril 2019,

Vu le rapport N°DFPA/106781 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 20 juin 2019,

Considérant,

- les axes stratégiques du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour la période 2019 à 2022 ;
- le clausier relatif aux engagements respectifs de l'État et de la Région, fixant la dotation de l'État pour l'année 2019 à 43 millions d'euros ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention financière relative à la mise en œuvre du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour l'année 2019, telle que figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à ajuster et à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

INVESTIR L'AVENIR
INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

#RÉGIONRÉUNION

CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE - ANNEE 2019
Pacte Réunionnais d'Investissement dans les compétences 2019-2022

RÉGION La Réunion

ENTRE

L'État représenté par Monsieur Jacques Billant, préfet de la région La Réunion,

Ci-après désigné « l'État »,

ET

La Région Réunion représentée par Monsieur Didier ROBERT, président du Conseil régional de LA REUNION, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente en date du 16 avril 2019,

Ci-après désignée « la Région »

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n°2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée,

Vu le décret 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 105,

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la circulaire n°5990/SG du 3 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du Grand plan d'investissement,

2606

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

Vu le courrier de Mme la Ministre du Travail du 14 juin 2018 confirmant que : « *la part des crédits versée par l'État aux Régions au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences sera neutralisée sur toute la durée du Pacte de 2019 à 2022 dans l'examen du contrat financier entre l'État et la Région prévu à l'Art. 29 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.* »

Vu le programme 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi,

Vu l'avis du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en date du 15 avril 2019 relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion.

Vu la délibération du Conseil régional en date du 16 avril 2019 autorisant le Président du Conseil régional à signer la convention Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion,

Vu le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion et le clausier signé le 18 avril 2019,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Le plan d'investissement dans les compétences vise une logique de transformation, portée dans son volet régional par la mobilisation conjuguée de l'Etat et de la Région Réunion, permettant à la fois :

1. D'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiées, notamment les personnes résidant en QPV, dans les territoires ruraux et les personnes en situation de handicap ;

2. D'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

L'approche pluriannuelle du plan d'investissement dans les compétences, en rupture avec les plans précédents, permet, pour réussir cette transformation, de penser autrement les investissements. Elle offre l'occasion de mieux documenter les pratiques, de capitaliser les expériences et d'en partager les analyses, de programmer la formation des acteurs pour réussir la conduite du changement et d'engager, au-delà du plan lui-même, une démarche vertueuse d'amélioration continue.

Les pactes régionaux pluriannuels d'investissement dans les compétences doivent traduire les ambitions du plan d'investissement dans les compétences, au cours des années 2019-2022, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, de la nature du marché du travail et des réalisations déjà conduites. Ces Pactes permettront de démultiplier et d'amplifier les initiatives locales, porteuses de résultats, au profit des publics visés par le plan d'investissement dans les compétences et de les transformer pour prendre en compte les besoins des entreprises et des personnes privées d'emploi du territoire. De plus, l'investissement exceptionnel de l'Etat permettra aux Régions d'engager des actions nouvelles et des expérimentations.

Il s'agit pour le Conseil Régional de La Réunion de densifier l'offre de formation et de proposer une nouvelle génération de programmes à destination des Réunionnais en recherche d'emploi, afin de les protéger contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences dans un contexte de bouleversement du marché du travail (transition écologique, numérisation,…).

Le Pacte Réunionnais propose un cap de transformation articulé autour de 4 grands axes :

- **axe 1** : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective

- **axe 2** : garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés : une exigence pour construire une société de compétences

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

- **axe 3** : innover dans les territoires

- **axe 4** : axe transverse – s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit, d'une part, la nature des engagements annuels des parties dont les engagements financiers de chaque partie et, d'autre part, les modalités d'allocation du concours financier de l'État à la Région Réunion pour l'année 2019, au titre des engagements contractualisés du Pacte Réunionnais Pluriannuel d'Investissement dans les Compétences dans le clausier signé le 18 avril 2019 .

Article 2 : Engagements des parties

2.1 Engagements de la Région Réunion

Au titre de l'année 2019, la Région Réunion s'engage à :

- mobiliser, *a minima*, des dépenses/mandatements au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, dans le cadre de son effort propre (socle de dépenses), correspondant à 34 millions d'euros, tel que défini dans le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences signé le 18 avril 2019 ;

- faire progresser le nombre de personnes accueillies en formation au regard du nombre d'entrées en formation constatées en 2017 à la fois pour les entrées en formation des personnes en recherche d'emploi et les entrées en formation des personnes en recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur au niveau IV. A titre dérogatoire, des personnes en recherche d'emploi qui disposent d'un niveau IV validé pourront bénéficier de formations financées dans le cadre du pacte dans la limite de 10% maximum.

- Ainsi :
  - 5 047 places de formation seront engagées dans le cadre du maintien de l'effort de la région (du 1/1/2019 au 31/12/2019)
  - 4 470 places supplémentaires en parcours.

- mettre en œuvre les engagements contractualisés dans le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences signé le 18 avril 2019 au titre de l'année 2019 ;

- respecter la répartition entre les différents axes d'intervention sur la durée du pacte, dans les conditions définies dans le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences. Au titre de l'année 2019, la ventilation prévisionnelle de la dotation de l'Etat entre les 4 axes d'intervention est ventilée comme suit : 40 % pour l'axe 1, 43 % pour l'axe 2, 10 % pour l'axe 3 et 7% pour l'axe transverse (dans les limites des fourchettes mini et maxi du cadre d'élaboration des Pactes Régionaux ultramarins et hors frais de gestion. Ces derniers entrent cependant dans l'enveloppe globale) ;

- en matière de systèmes d'informations, mettre en œuvre son accrochage à la plateforme Agora, conformément au Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022 ; ainsi qu'un outil de dématérialisation des orientations, dans les conditions et selon les échéances fixées par l'annexe « systèmes d'informations » du pacte réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022.

- consolider et valider, d'ici le 12 juillet 2019 la déclinaison opérationnelle du cap de transformation dans le respect des engagements contractuels du clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences signé le 18 avril 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

2.2 Engagements de l'État

Au titre de l'année 2019, l'État s'engage à :

- mettre en œuvre les engagements contractualisés dans le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences signé le 18 avril 2019 au titre de l'année 2019.

Au titre de l'année 2019, la contribution financière de l'État est au maximum de 43 millions d'euros de fonctionnement.

La contribution financière de l'État intervient en additionnalité des dépenses propres réalisées par le Conseil régional de La Réunion au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2019, estimées à 34 millions d'euros. Ce concours financier de l'État comprend également les dépenses d'ingénierie, d'animation, de professionnalisation ainsi que les frais d'accrochage informatique à la plateforme agora.

Article 3 : La détermination du montant de la contribution financière de l'Etat au titre de l'année 2019

Au regard des engagements listés à l'article 2.1, la détermination du montant de la contribution financière dues par l'Etat au titre de l'année 2019 est opérée comme suit :

- les mandatements adossés à des autorisations d'engagement réalisés en 2019 par le conseil régional de la Réunion au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi et des autres dépenses éligibles énoncés à l'article 2.2 et constatés aux comptes administratifs 2019,2020 et 2021.

Auxquelles seront défalquées

- Les dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi réalisées en 2019 liées aux entrées supplémentaires réalisées en 2018 dans le cadre de la convention d'amorçage conclue entre l'État et le Conseil régional le 25 mai 2018. Le montant défalqué au titre de ces dépenses ne peut excéder le montant des versements financiers effectués par l'État au Conseil régional au titre de la convention d'amorçage sus visée.

- Les autres dépenses réalisées au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2019 qui ne relèvent pas de l'effort propre du Conseil régional, à l'exclusion de celles réalisées en 2019 dans le cadre de l'exécution du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences.;

  Les dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, dans le cadre de l'effort propre du Conseil régional tel que défini à l'article 2.1.

Article 4 : Modalités financières des versements par l'État à la Région Réunion

Le concours financier de l'État est imputé sur le programme 0103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », code d'activité 622 du budget du ministère du Travail.

Les sommes sont versées à la Région Réunion selon les modalités et conditions précisées ci-après, au titre de la mise en œuvre des engagements contractualisés du pacte signé le 18 avril 2019.

Les sommes seront versées au compte ouvert :
Au nom de : LA REGION REUNION
Auprès de LA BANQUE DE FRANCE
Sous les coordonnées suivantes : n° compte 30001 00064 7J230000000 67
IBAN : FR13 3000 1000 647J 2300 0000 067

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de La Réunion.

Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de la Région Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

4.1 Premier versement à la Région Réunion

À la notification de la présente convention, l'État procède à un premier versement à la Région de 50 % du montant total de sa contribution financière maximum défini à l'article 2.2 au titre de l'année 2019, soit 21,5 millions d'euros. Ce montant inclus les frais de gestion prévus à l'article 6.

4.2 Deuxième versement à la Région Réunion

Préalablement, la région fera état des autorisations d'engagements ayant fait l'objet d'une réservation de crédits au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2019.

L'Etat procède à un deuxième versement à la Région de 30% maximum du montant total de la contribution financière au titre du pacte 2019, sous réserve que la dépense additionnelle de la Région au titre du pacte 2019, telle que définit à l'article 3 et constaté au compte administratif 2019 dans les conditions prévues à l'article 4.5 soit supérieur ou égal au montant du premier versement.

A défaut, le montant du 2ème versement sera minoré de la différence entre le montant du 1er versement reçu et le montant de la dépense additionnelle de la Région au titre du Pacte pour l'année 2019.

La somme du premier et du second versement, ne peut excéder 80 % de la contribution maximum de l'Etat au titre de 2019 définie à l'article 2.2.

Ce second versement est effectué au plus tard le 30 septembre 2020, sous réserve :

- de la transmission par la Région Réunion au préfet de région de l'extrait de son compte administratif de l'année 2019 attestant des mandatements rattachés aux autorisations d'engagement 2019 pour la formation des personnes en recherche d'emploi

- du respect des engagements prévus à l'article 2.1.

4.3 Troisième versement à la Région Réunion

Le montant du troisième versement est égal à 10% maximum des autorisations d'engagement réellement mandatées par la Région en 2019 au titre de l'effort additionnel de la Région (défini à l'article 3) pour la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2019 indiquées dans le compte administratif 2019.

A défaut,le montant du 3ème versement sera minoré de la différence entre le montant du 2ème versement reçu et le montant de la dépense additionnelle de la Région au titre du Pacte pour l'année 2019 constatée au compte administratif 2020.

Ce versement est effectué sous réserve que la dépense additionnelle de la Région au titre du pacte 2019, telle que définie à l'article 3 et constatée au compte administratif 2020 dans les conditions prévues à l'article 4 .5, soit supérieure ou égale au montant du second versement.

La somme des trois versements ne peut excéder 90% de la contribution maximum de l'Etat au titre de 2019 définie à l'article 2.2.

Ce troisième versement est effectué au plus tard le 30 septembre 2021, sous réserve :

- de la transmission par la Région Réunion au préfet de région de l'extrait de son compte administratif de l'année 2020 attestant des mandatements rattachés aux autorisations d'engagement 2019 pour la formation des personnes en recherche d'emploi.

- du respect des engagements pris par la région dans le cadre du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences et prévus à l'article 2.1

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

4.4 Solde de la convention

L'État procède au versement du solde à la Région Réunion, au plus tard le 30 septembre 2022, sous réserve de la transmission par la Région Réunion au préfet de région des comptes administratifs 2021, certifiés par le comptable public.

Le solde est calculé comme suit :

Solde = Montant total de la contribution financière due par l'État tel que défini à l'article 3 - 1er versement – 2ème versement - 3ème versement

Comme précisé à l'article 3, le montant total de la contribution financière due par l'Etat correspond à la somme des mandatements adossés à des autorisations d'engagement de 2019 réalisés par la Région Réunion au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, du volet ingénierie, animation, et accrochage à agora du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 et constatés aux comptes administratifs 2019, 2020 et 2021.

La somme de l'ensemble des versements de l'État à la Région Réunion effectués dans le cadre de la présente convention ne peut excéder la contribution financière maximum de l'État définie à l'article 2.2 de la présente convention.

4.5 Pièces produites par la région à l'appui des 3 versements

La région produira :

- les délibérations d'engagement (délibération initiale et suivantes) des crédits
- les montants réalisés aux comptes administratifs concernés au titre du socle et au titre du Pacte 2019 : dépenses 2019, 2020, et 2021 rattachées aux autorisations d'engagement 2019 pour le PACTE.
- l'état des dépenses **engagées** au titre d**es prestations extérieures** liées aux frais de gestion et notamment relatives au déploiement opérationnel du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (l'accrochage à Agora, la professionnalisation des acteurs…).

Article 5 : Reversement de la dotation financière versée par l'Etat

Si la somme des trois versements est supérieure au montant total de la contribution financière due par l'État telle que définie à l'article 3 et établie sur le fondement des comptes de gestion 2019, 2020 et 2021, la Région procède à un reversement intégral des sommes indûment perçues, selon les procédures budgétaires et comptables en vigueur.

Article 6 : Norme des frais de gestion financés par l'enveloppe du Pacte

La mise en œuvre des Pactes représente un exercice additionnel non négligeable pour la Région Réunion qui va engendrer des frais de gestion supplémentaires. La contribution de l'Etat au financement des frais de gestion est comprise dans l'enveloppe globale allouée à la Région Réunion. Les frais de gestion ne doivent pas être pris en compte dans la ventilation en 4 axes de l'apport de l'Etat définis à l'article 2.

Les frais de gestion couvrent :

- Les ETP supplémentaires affectés au sein des Conseils régionaux pour la mise en œuvre du Pacte Réunionnais ;
- L'ensemble des autres prestations extérieures liées aux frais de gestion (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise juridique).

Le montant plafond de ces frais de gestion pour la Région Réunion pour l'ensemble de la période du Pacte correspond à 1 % des crédits délégués. Pour la durée totale du pacte, le montant est de 1 960 000 € et de 490 000 € pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin au terme de la mise en œuvre de l'article 4.4 et, le cas échéant, de la mise en œuvre de la procédure de reversement de la dotation de l'État telle que définie à l'article 5.

Article 8: Communication sur la participation de l'Etat

Engagé dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations, l'Etat veille au respect de ces principes dans les actions qu'il soutient.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer, de façon lisible et explicite, la participation de l'Etat à la réalisation de l'opération par une publicité appropriée, conforme au logo fourni par la préfecture de région, sur tous les supports de communication et d'information du public imprimés, électroniques, lors des réunions publiques et à l'occasion des relations avec la presse.

Article 9: Contrôle de l'administration

Les contrôles administratifs et financiers portant sur l'utilisation des sommes attribuées en application de la présente convention sont assurés, au nom de l'Etat, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes ou établissements bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, par toute autorité qualifiée et habilitée par le préfet de région pour exercer ces contrôles.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas d'inexécution totale ou partielle de la présente convention, l'Etat peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant des aides ou exiger le reversement au Trésor de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant établi à l'initiative de l'État ou sur demande écrite de la Région Réunion.

Ledit avenant sera conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Il n'est pas possible d'introduire des modifications à la présente convention ayant pour effet de remettre en cause l'objet ou la finalité du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences.

Article 9 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect des obligations réciproques inscrites dans la présente convention à l'article 2.1 et 2.2, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Article 10 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Saint Denis.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0311-DE

Fait à Saint Denis le XXXXXXXXXX

Monsieur Jacques BILLANT

Préfet de la région Réunion

Monsieur Didier ROBERT

Préfet de la région Réunion

2613

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0312

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DFPA / N°106766
PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PÔLE EMPLOI POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ANNÉE 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0312
Rapport /DFPA / N°106766

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PÔLE EMPLOI POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ANNÉE 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et notamment son article 21,

Vu l'article L 6121-4 du Code du travail, modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel- article 34 (V) fixant les modalités d'achats de formations collectives et d'attribution des aides individuelles à la formation par le Pôle Emploi,

Vu les axes stratégiques du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle 2018-2022 adopté le 22 juin 2018 et du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII),

Vu la délibération N° DCP 2019-0073 du 16 avril 2019 portant validation du PACTE Réunionnais d'investissement dans les compétences pour la période 2019-2022,

Vu le rapport N°DFPA/106766 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Education, Formation, Jeunesse et Réussite du 20 juin 2019,

Considérant,

- le rôle de coordination de la formation professionnelle de la Région sur son territoire,
- la nécessité de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois,
- les enjeux du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation Professionnelle, notamment ses axes stratégiques : « mieux orienter pour mieux former et mieux insérer », « garantir un parcours sécurisé et de qualité à chaque Réunionnais » et « la formation, un levier de compétitivité économique régionale et territoriale » ;
- les axes du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les compétences pour la période de 2019 à 2022 visant à « Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie , en temps réel et de façon prospective » et à « garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés : une exigence pour construire une société de compétences » ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Région et Pôle emploi, pour la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle, pour l'année 2019 ;

- d'autoriser le Président à signer la convention figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ENTRE LA REGION REUNION ET POLE EMPLOI REUNION

Entre

Le Conseil Régional de La Réunion,
Dont le siège social est situé : Hôtel de Région Pierre Lagourgue, Avenue René Cassin, Moufia, BP 7190, 97719, Saint-Denis Messagerie Cédex 9,
Représenté par Monsieur Didier ROBERT, Président du Conseil Régional,

et

Pôle Emploi Réunion,
Institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée sous l'autorité du Ministre chargé de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, dont le siège est situé : 1 à 5, avenue du Docteur Gley, 75 987 Paris Cédex,
Représenté par Monsieur Michel SWIETON, Directeur Régional,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la loi 2014-288 du 5 mars 2014 et notamment son article 21;

Vu l'article L 6121-4 modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel- article 34 (V) fixant les modalités d'achats de formations collectives et d'attribution des aides individuelles à la formation par le Pôle Emploi ;

Vu les axes stratégiques du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2018-2022 adopté le 22 juin 2018 et du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) arrêté le 3 mars 2017 ;

Vu la délibération n° DCP 2019-0073 du Conseil Régional en date du 16 avril 2019 portant validation du PACTE Régional 2019-2022 ;

Vu le clausier relatif au PACTE Réunion (2019-2022) signé le 18 avril 2019 par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de région, et Monsieur Didier ROBERT, président du Conseil régional, en présence de Monsieur Jean-Marie MARX, Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi ;

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

Préambule

Il est rappelé que la loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi, à la formation professionnelle et à la démocratie sociale, modifie la gouvernance des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation.

S'agissant ainsi des compétences de la Région, l'article L 6121-2 modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 45 (V) dispose que :

«La région organise et finance le service public régional de la formation professionnelle selon les principes ci-après.
Toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail dispose, quel que soit son lieu de résidence, du droit d'accéder à une formation professionnelle afin d'acquérir un premier niveau de qualification, de faciliter son insertion professionnelle, sa mobilité ou sa reconversion. A cette fin, la région assure, selon des modalités définies par décret, l'accès gratuit à une formation professionnelle conduisant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle classé au plus au niveau IV et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.6113-1. »

Elle exerce, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, les missions spécifiques sur les champs suivants :

- prévention et lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional et acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret ;
- développement de la mixité des formations ;
- formation des personnes handicapées à la formation, dans les conditions fixées à l'article L.5211 - 3 du Code du Travail;
- organisation et financement de la formation professionnelle des personnes sous main de justice ;
- organisation et financement de la formation professionnelle des Français établis hors de France et l'hébergement des bénéficiaires.

Elle peut conduire des actions de sensibilisation et de promotion de la validation des acquis de l'expérience et contribuer au financement des projets collectifs mis en œuvre sur le territoire afin de favoriser l'accès à cette validation.

En matière d'achats collectifs de formation, la Région dispose d'un rôle de coordination. A ce titre, la présente convention est conclue avec le Pôle Emploi pour permettre l'achat de formations collectives autorisé par la Région au titre du socle et du PACTE Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019 dans la partie confiée à Pôle Emploi.

Dans ce cadre, la mobilisation de l'Etat, de la Région et de Pôle emploi dans le cadre du plan régional d'investissement dans les compétences a pour objectif de :

- former et accompagner vers l'emploi des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, notamment les personnes vivant dans les quartiers de la politique de la ville, et les personnes en situation de handicap ;
- favoriser la transformation de l'appareil de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, grâce à des approches innovantes et des initiatives porteuses de résultats.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

A la Réunion le plan régional d'investissement dans les compétences traduit cette ambition pour la période de 2019 à 2022.

Article 1 : objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de renforcer la coordination entre la Région et Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dans une perspective d'individualisation des parcours vers l'emploi.

Il s'agit en particulier de définir les modalités de travail, d'articulation et de pilotage afin de rendre plus efficients les services aux demandeurs d'emploi réunionnais et aux entreprises réunionnaises, ce dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de formations, en prenant appui sur les stratégies définies par la Région, tout en créant les conditions de coopération durable entre les parties.

La convention est conclue pour une durée d'un an en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre du PACTE, du socle et plus globalement des achats de formations collectives de Pôle Emploi et prend effet à compter de la date de sa signature. Elle peut faire l'objet d'avenants à la demande des signataires.

Article 2 : les orientations partagées d'achat de formation

Sur la base d'outil et d'analyses partagés (Besoin de Main d'œuvre, remontées des agences de Pôle emploi à la fois en provenance des demandeurs d'emploi et des entreprises, études des organisations professionnelles, les données issues de l'observatoire régional et des démarches sectorielles), mais aussi sur la base des stratégies de développement économique mises en place sur le territoire, ainsi que sur la détermination des publics prioritaires, les besoins de formations sont définis.

Ils sont actualisés chaque année en concertation au plus tard au 30 novembre de l'année N pour les commandes en N+1, sur la base de travaux techniques préparatoires en amont dès le mois de septembre de l'année N.

La mise en perspective de l'expression de ces besoins de formation est formalisée par une programmation annuelle prévisionnelle pour conduire à des modalités partagées de contractualisation (marchés, subventions, appels à projet, SIEG, ...).

Article 3 : les modalités de concertation

Le Conseil Régional et Pôle emploi, dans un objectif de complémentarité, se concertent sur leurs dispositifs de formations collectifs autour de :

- formations qualifiantes, certifiantes et professionnalisantes ;
- socle de connaissance et de compétences, remise à niveau, remobilisation, VAE.

Un cofinancement peut être actionné dans le cas des financements individuels (les modalités de comptabilisation de ces entrées devront être actées par les co-signataires de cette présente convention).
Cette concertation qui se traduit par un rapprochement opérationnel entre les services techniques

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

du Conseil régional et les services de Pôle emploi dans le cadre de réunions de suivi, permet, non seulement de répondre aux besoins repérés, mais aussi d'éviter des effets de redondances et de besoins non satisfaits. Pour ce faire, Pôle emploi utilise notamment son marché d'achat de formations collectives. La Région répartit ses prévisions formations entre ses dispositifs permanents de formations et ses achats par marchés publics, ou autres modalités.

Article 4 : l'accompagnement et la prescription des formations

Au même titre que les structures réglementairement habilitées à assurer des prestations de conseil en évolution professionnelle (CEP), Pôle emploi a la charge de la prescription des parcours de formation dont il a la responsabilité du financement, et s'engage pleinement dans la prescription des parcours de formation dont le Conseil régional a la responsabilité du financement.

A ce titre, Pôle Emploi devra communiqué au Conseil Régional les données relatives aux prescriptions et aux entrées effectives en formation et en parcours.

Dans ces perspectives, fluidité et facilité seront recherchées afin d'optimiser les prescriptions au bénéfice des demandeurs d'emploi inscrits. Un suivi spécifique et régulier est mis en œuvre.

Dans ce cadre, Pôle Emploi incite fortement les personnes peu ou pas qualifiées à intégrer un dispositif de formation dans l'objectif de répondre aux attentes du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Ainsi, les candidats aux formations sont systématiquement informés de la réglementation relative à la mobilisation de leurs comptes personnels de formation telle que prévue par la loi du 5 septembre 2018 (LCAP).

Par ailleurs, et afin de rendre plus efficace la gestion et l'acte de prescription des formations, il convient d'outiller les procédures en s'appuyant notamment sur Kairos et Formanoo. Dans cette perspective, il est prévu de mettre en place des séances techniques de travail entre les acteurs concernés afin de mobiliser au mieux ces différents outils de prescription.

Enfin, il est prévu d'« examiner les conditions du déploiement d'un outil de dématérialisation des orientations en formation dans des conditions d'interopérabilité avec les systèmes existants ».

Pour rappel :
- Kairos est un applicatif accessible depuis le portail des partenaires de Pôle emploi ; destiné aux organismes de formation, il leur permet de transmettre par voie numérique à Pôle emploi toutes les informations relatives au parcours de formation d'un demandeur d'emploi.
- le système d'information du Pôle Emploi est raccroché à la plate-forme nationale partagée Agora et garantit l'échange sécurisé des données notamment avec la Région par un « accrochage des systèmes d'information de la Région Réunion (Formanoo) à Agora… »

Formanoo : Le SI régional propose tout un ensemble de fonctionnalités suivantes :
- la prescription ;
- le suivi des achats et des parcours accessible à tous les organismes de formation ...

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0312-DE

Article 5 : les modalités de suivi et de gouvernance

Des modalités de suivi des achats de formations collectives mais aussi des prescriptions, sont mises en place afin de :

- mesurer le bon déroulé des achats sur l'année, et la répartition dans les secteurs, et dans le temps et pour les publics définis ;
- s'assurer de la juste complémentarité entre le Conseil Régional et Pôle emploi ;
- mesurer le taux d'insertion des demandeurs d'emploi à l'issue des formations au regard des objectifs et des indicateurs fixés.

Dans ces perspectives, un comité opérationnel spécifique est organisé à minima une fois par mois entre les deux parties; il a également la charge de l'analyse des problématiques éventuelles et de la proposition d'actions correctives.

Un comité de pilotage est organisé tous les six mois sur l'avancée des objectifs de la convention sur les deux champs de la formation professionnelle et du développement économique.
Fin d'année N, il examine les orientations de programmation des achats, leurs orientations stratégiques et le calendrier opérationnel, tant pour les commandes de Pôle Emploi que pour celles de la Région, pour l'année N+1.

Article 6 : résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

A Saint-Denis, le ….. 2019

Le Président du Conseil Régional de la Réunion

Le Directeur Régional de Pôle emploi Réunion

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0313-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0313

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DCPC / N°106789
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 2019 DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉ AVEC LA SPL RMR.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0313-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0313
Rapport /DCPC / N°106789

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 2019 DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉ AVEC LA SPL RMR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional en date du 17 novembre 2011(rapport DACS/ 20110034) relative à la création de la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 07 août 2012 (rapport DACS/20120567) relative à l'adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation des structures muséales régionales,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 06 novembre 2012 (rapport DACS/20120849), concernant la délégation de service public Kélonia – convention de délégation – proposition de la société fermière SPL-RMR et la convention d'affermage y afférente en date du 17 décembre 2012 et ses avenants,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 6 novembre 2012 (rapport DACS/20120848), concernant la délégation de service public Madoi/Maison Rouge – convention de délégation – proposition de la société fermière SPL-RMR et la convention d'affermage y afférente en date du 17 décembre 2012 et ses avenants,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 05 mars 2013 (rapport DACS/20130068) concernant la délégation de service public Cité du Volcan – convention de délégation – proposition de la société fermière SPL-RMR et la convention d'affermage y afférente en date du 17 avril 2013 et ses avenants,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 15 septembre 2015 (rapport DCPC/20150685), concernant la délégation de service public musée Stella Matutina – convention de délégation – proposition de la société fermière SPL-RMR, et la convention d'affermage y afférente en date du 30 octobre 2015 et ses avenants,

Vu la délibération N°DCP2016_1015 du 13 décembre 2016 concernant l'avenant de prolongation aux contrats de délégation de service public avec la SPL-RMR pour l'exploitation du Madoi, de Kélonia, de la Cité du Volcan et du musée Stella Matutina,

Vu la délibération N°DCP2017_1089 du 12 décembre 2017 relative à la mise en place d'un contrat de gestion transitoire pour 2018 avec la SPL RMR,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0313-DE

Vu la délibération N°DAP2018_0039 du 19 décembre 2018 relative au budget 2018 – projet de décision modificative n°4 (avance sur subvention de 2 388 000 €),

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n°DCPC/106789 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Culture, Sport et Identité Réunionnaise du 13 juin 2019,

Considérant,

- que la richesse du patrimoine matériel, immatériel et naturel participe au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique de La Réunion, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière de stratégie de développement muséal,
- que l'ouverture et l'accès des lieux de culture au public le plus large sont une des priorités de la politique culturelle régionale,
- que la diffusion et la vulgarisation des connaissances visant l'égal accès à la culture pour tous constituent une des missions premières des équipements patrimoniaux de la collectivité,
- que par une procédure de délégation de service, la collectivité régionale a transféré la gestion de ses structures muséales à la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux, en vue d'une nouvelle impulsion pour les musées régionaux,
- que conformément aux termes du contrat de gestion transitoire pour la période 2018-2019, établi entre la collectivité et son exploitant, et définissant les missions, les obligations de l'exploitant ainsi que le cadrage financier,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'attribuer une subvention annuelle d'un montant global de **6 286 695 €** en faveur de la SPL-RMR pour l'exploitation et la gestion des quatre musées régionaux au titre de l'exercice 2019,
- d'engager **3 898 695 €** sur l'Autorisation d'Engagement N° A150-0005 « Fonctionnement des structures muséales » votée au Chapitre fonctionnel 933 du budget 2019 , répartit comme suit :

SITES	Dotation 2019	Avances 2019 - Assemblée plénière du 19/12/2018	Reste à engager en 2019
KELONIA	1 249 166 €	474 600 €	728 012 €
MADOI	1 257 339 €	477 700 €	754 446 €
CITE DU VOLCAN	1 301 346 €	494 500 €	880 287 €
STELLA MATUTINA	2 478 844 €	941 200 €	1 535 950 €
TOTAL	**6 286 695 €**	**2 388 000 €**	**3 898 695 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0313-DE

- de prélever les crédits de Paiement de **3 898 695 €** sur l'article fonctionnel 939.14 du Budget 2019.

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Vincent PAYET, par procuration confiée à Mme Yolaine COSTES, ne participe pas au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0314-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0314

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106689
ACTIONS DE SENSIBILISATION, COMMUNICATION RELATIVES À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AUX TECHNIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0314-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0314
Rapport /DEECB / N°106689

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACTIONS DE SENSIBILISATION, COMMUNICATION RELATIVES À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AUX TECHNIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DEECB / 106689 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 18 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la Région Réunion pour élaborer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui intègre un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC),
- la publication en date du 23 avril 2018, de la feuille de route relative à l'économie circulaire par le Ministère de la transition écologique et solidaire,
- la volonté de la Région Réunion de promouvoir le développement de l'économie circulaire sur son territoire,
- la volonté de la Région Réunion de développer des techniques innovantes en matière de traitement de déchets,
- le lancement d'un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire à La Réunion (REGAL) lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, programmée le 16 octobre,
- les actions menées lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) 2017, les actions proposées lors de la session 2019 (du 16 au 24 novembre 2019) devant permettre la sensibilisation relative a minima à un des piliers de l'économie circulaire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le financement des actions de sensibilisation, communication relatives à la stratégie de développement de l'économie circulaire et aux techniques innovantes en matière de traitement des déchets, pour un montant total de **37 000 €** ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0314-DE

- d'approuver l'engagement de **37 000 €** sur la ligne A126-0003 du chapitre 937 pour le financement des actions de sensibilisation, communication relatives à la stratégie de développement de l'économie circulaire et aux techniques innovantes en matière de traitement des déchets ;

- de valider l'engagement de **37 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Déchets, cadre de vie » voté au chapitre 937 du budget 2019 ;

- de prélever les crédits de paiements correspondants sur l'article fonctionnel 937.211 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0315

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DTD / N°106835
CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION A LA RÉGION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0315
Rapport /DTD / N°106835

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION A LA RÉGION

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°2578/SG/DRCTCV/2 du 29 décembre 2016,

Vu la délibération N°DAP2018_0006 du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n° DCP2017_0874 du 28 novembre 2017 approuvant un projet de convention de transfert entre le Département et la Région Réunion fixant les modalités opérationnelles du transfert de compétences transport,

Vu la délibération n°DCP2018_0492 du 21 août 2018 fixant les modalités de transferts des personnes et parties de service du Département à la Région Réunion dans le cadre du transfert de la compétence transport,

Vu le nouveau projet de convention mis au point d'un commun accord entre les parties prenantes pour aboutir à des délibérations concordantes,

Vu le relevé de décision de la CLECRT du 14 octobre 2016,

Vu le compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes du 06 juin 2019,

Vu le rapport N° DTD / 106835 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Grands Chantiers, Transports et Déplacements du 18 juin 2019,

Considérant,

- la responsabilité de la Région Réunion, compétente en matière de transport interurbain depuis le 1er janvier 2017,
- la responsabilité de la Région Réunion, compétente en matière de transport scolaire depuis le 1er septembre 2017,
- la nécessité de conclure avec le Département une convention finalisant les modalités de transfert de la compétence transport,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention relative au transfert de la compétence transport du Département vers la Région ci-jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REÇU LE
- 5 JAN. 2017
DGA-GCTD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations
avec les collectivités territoriales et
du cadre de vie
Bureau du contrôle budgétaire

Saint-Denis, le 29 DEC. 2016

03.01.2017
0285145

Le préfet de La Réunion

à

Monsieur le Président du conseil régional
de La Réunion
Hôtel de la Région
97400 Saint-Denis

OBJET : Montant des charges et ressources transférées dans le cadre de la loi NOTRe.

P. J. : 1.

J'ai l'honneur de vous adresser en annexe un exemplaire de l'arrêté préfectoral portant constatation du montant des dépenses résultant des accroissements et des diminutions de charges transférées par votre collectivité au conseil régional de La Réunion en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Toutefois, durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de ma réponse.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Affaire suivie par : Philippe SCHVERER
Tél : 02.62.40.76.68
philippe.schverer@reunion.pref.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et du cadre de vie
Bureau du contrôle budgétaire

Saint-Denis, le 29 décembre 2016

ARRÊTÉ n° 2578/SG/DRCTCV/2
en date du 29 décembre 2016

Portant constatation du montant des dépenses résultant des accroissements et des diminutions de charges transférées par le conseil départemental de La Réunion au conseil régional de La Réunion en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

---

Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 15 modifiant à compter du 1er janvier 2017 les dispositions de l'article L3111-1 du code des transports, et son article 133-V qui précise les conditions d'évaluation des charges et ressources transférées entre un département et une autre collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 notamment son article 89-III-A ;

Vu l'avis unanime rendu par la commission d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du conseil départemental de La Réunion au conseil régional de La Réunion le 14 octobre 2016 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,

Considérant que le relevé de décisions établi à l'issue de la réunion de la commission d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du 14 octobre 2016, annexé au présent arrêté, précise les modalités d'évaluation des charges et ressources transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion et valide les montants relatifs à ces transferts ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

A R R E T E

Article 1er : Le total des charges nettes transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion pour la compétence transport interurbain et transport scolaire s'établit à la somme annuelle de trente-quatre millions d'euros (34 000 000 €).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Article 2 : Le total des charges nettes transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion pour la compétence planification des déchets s'établit à la somme annuelle de soixante-six mille euros (66 000 €) correspondant à un poste d'ingénieur (1 ETP).

Article 3 : En application de l'article 89-III de la loi n° 2015-1785 de finances pour 2016, le montant de l'attribution de compensation financière sera fixé par délibérations concordantes du conseil départemental de La Réunion et du conseil régional de La Réunion.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à Madame la présidente du conseil départemental de La Réunion et à Monsieur le président du conseil régional de La Réunion, et à titre d'information, à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de La Réunion - Mayotte, et à Monsieur le directeur régional des finances publiques de La Réunion.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Chambre régionale des comptes
La Réunion

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES (CLECRT)

Département de La Réunion vers Région Réunion

Séance du 14 octobre 2016

Lieu : chambre régionale des comptes

RELEVÉ DE DÉCISIONS

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Christian COLIN, président de la chambre régionale des comptes de la Réunion.

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Quorum

Lors de l'ouverture de la séance, les élus suivants sont présents :
- Mme Fabienne COUAPEL-SAURET, MM. Dominique FOURNEL et Olivier RIVIERE pour la Région,
- Mme Marie-Gertrude CARPANIN et Cyrille MELCHIOR pour le Département.

Le quorum est atteint. La Commission peut valablement délibérer.

Pouvoirs

Mme CARPANIN dispose d'un pouvoir remis par M. Alix GALBOIS. M. MELCHIOR dispose d'un pouvoir remis par M. Alain ARMAND.

Assistent les élus, les directeurs et collaborateurs suivants des deux collectivités :
- Mme Brigitte LAMY, MM. Nicolas MORBÉ et Karim LECHLECH pour la Région Réunion,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

- Mmes Catherine PAYET, MM. Frédéric GUHUR, Dimitri STARK, John GANGNANT et Laurent BADAT, pour le Département.

Le directeur régional des finances publiques est excusé.

M. Sébastien FERNANDES, président de section à la chambre, est désigné pour dresser le relevé de décisions.

En introduction, le président rappelle que :

- Les travaux sont ouverts depuis le 10 mai 2016. Cette réunion revêt une importance capitale, elle doit déboucher sur un accord, si possible le meilleur pour les deux parties ;

- Entre les réunions de la Commission, un comité technique (COPIL) se réunit pour préparer les travaux de celle-ci. Depuis la réunion de la Commission du 25 août 2016, le COPIL s'est réuni le 29 septembre. Le procès-verbal de cette réunion a été adressé à tous les membres de la Commission pour qu'ils soient convenablement informés de l'avancement des travaux ;

- Les travaux de ce comité ont permis de dégager des approches consensuelles sur l'évaluation de nombreux points ; il reste à affiner quelques postes pour lesquels des discussions demeurent ;

- les orientations qui se dégagent sont conformes aux précisions qui ont pu être apportées par la DGCL ;

- La loi ne prévoit pas de « clause de revoyure » permettant aux deux collectivités de faire un point a posteriori sur le bien-fondé des évaluations (par exemple, un an, deux ans ou plus après le transfert effectif de la compétence) et d'apporter d'éventuelles corrections. Rien n'interdit cependant les deux collectivités de signer un protocole en ce sens, et d'en fixer les modalités de mise en œuvre ;

Conformément à ce qu'il était convenu lors de la séance du 25 août, le président de la chambre, présentera le bilan des travaux de celle-ci d'abord à la présidente du Département et au président de la Région, avant de le faire au préfet. Il rencontrera la présidente du Département le 25 octobre et le président de la Région le 2 novembre. La date de la rencontre avec le préfet n'est pas encore fixée.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE DECHET

Rappel état des lieux des négociations

Lors de la dernière réunion de la commission, la principale divergence portait sur le nombre d'ETP nécessaire à l'exercice de cette compétence, respectivement évalué à 1 par la Région et 0,5 par le Département.

Discussion et synthèse

Les deux collectivités s'accordent à retenir le nombre d'un ETP (ingénieur). Le montant annuel de la charge est arrêté d'un commun accord à 66 000 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Sans qu'il soit besoin de recourir à un vote formel, le président de la Commission constate l'accord entre les parties sur le montant des charges et des ressources à transférer au titre de la compétence déchet.

3. LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT

Rappel état des lieux des négociations

Le président de la Commission rappelle qu'un consensus autour d'un socle de 30M€ avait émergé lors de la réunion de la Commission du 25 août et que les discussions avaient essentiellement porté sur des positions divergentes des parties pour un montant de 7M€.

Le dernier COPIL a abouti à une convergence autour de 33,6M€. Si les parties sont d'accord sur le socle de convergence, seuls 3 postes nécessitent une discussion : le coût de la DSP, les charges de personnel et le calcul de la TVA.

Discussion et synthèse

Depuis le début des travaux, les parties se sont tacitement accordées pour s'écarter des périodes de référence et des modalités d'évaluation prévue par la loi afin de privilégier, poste par poste de charge, la méthodologie reflétant le mieux le coût futur à supporter par la collectivité prenante.

Après discussion, les parties s'accordent sur une somme globale de 34 M€ en année pleine qui constitue un compromis entre les prétentions des deux collectivités selon le tableau joint en annexe. Ce tableau liste les charges qu'englobe ce montant (DSP, charges de personnel, compensations aux AOTU, DGD, etc).

Au niveau des infrastructures, ce montant ne comprend pas les charges qui pourraient résulter de l'effort de rattrapage et de remise à niveau des gares de Saint-Joseph, Saint-Benoit et Saint-Pierre dans le cadre de l'audit spécifique à envisager. Des travaux sur l'accessibilité pourront être examinés à cette occasion. Ce point sera intégré dans une convention à intervenir avant le 30 juin 2017. Par ailleurs, la convention précisera que les véhicules neufs acquis fin 2016 par le Département devront lui être remboursés par la Région, étant entendu que, pour les 13 premiers véhicules acquis en début d'année, la subvention d'un montant de 2,5M€ à verser au titre au titre du programme Trans Eco Express reste acquise au Département.

Sans qu'il soit besoin de recourir à un vote formel, le président de la Commission constate l'accord entre les parties sur le montant des charges et des ressources à transférer au titre de la compétence transport, une convention spécifique à intervenir réglant certains aspects dans le domaine des infrastructures et des véhicules de transport.

4. CALENDRIER

Il est rappelé que conformément à l'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, le montant de l'attribution de compensation financière au titre des transferts de compétences prévus à l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est fixé par délibérations concordantes du conseil régional et du conseil départemental. A défaut, son montant est fixé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Annexe unique au relevé de décisions de la CLECRT du 14 octobre 2016

POSTES DE CHARGES	OBSERVATIONS
Exploitation et Gestion DSP	- La référence est la DSP telle qu'elle résulte de son troisième avenant. - Les coûts suivants sont compris : - l'annuité véhicules - les reversements du délégataire (dus aux excedents des recettes commerciales) - le financement des véhicules à charge du Département et non du délégataire
TSR Gestion des réseau	- La référence est l'avenant n°10 du marché de gestion des réseaux de transport non urbains conclu avec Véolia Transport Service Réunion (aujourd'hui Transdev)
Gestion des infras	- Il s'agit du marché de gestion et d'entretien des infrastructures confié à la société Transdev (valable jusqu'au 30 septembre 2018)
Prévention/Sécurité	- il s'agit du marché confié à la société OSIRIS
Video protection	- Il s'agit du marché confié à la société IDEA Sécurité
Mise aux normes des infras	- Il s'agit du marché confié à GTOI (4 lots) - ce poste ne comprend pas les travaux de réhabilitation à conduire dans le cadre de l'expertise à intervenir courant premier semestre 2017
Reversements EPCI DGD	il s'agit de la somme de 6 876 000 € pour laquelle le Département n'était qu'un compte pivot
Compensation AOTU	- Il s'agit du transport "extra-muros" des élèves dont le montant annuel est évalué (consensus) à 3,2M€
Compensation spécifique CASUD	- il s'agit d'un montant définitif annuel de 1 012 000 € validé par délibération du CD le 16/12/2015 au titre de la révision de la compensation financière du transfert de compétence de transport scolaire urbain du Département vers la CASUD
Compensations gratuité PA/PH	
Autres compensations	
RH Charges de personnel	Dont charges de personnel des fonctions support
Autres dépenses fonctionnement Etudes	
TVA	
TOTAL	Soit 34 millions d'euros

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES ARRETS

			EQUIPEMENT existant								
			abri		Poteau	Poubelle					
Arrêt	Emplacement	Commune	Car Jaune	AOMD	Car Jaune	Car Jaune	AOMD	Marquage	Alvéole	Trottoir	VOIRIE
Aérodrome	Après le rond point et chemin Aérodrome	SAINT-PIERRE	1		1	1		1			VC
Aérodrome	Après le rond point et chemin Aérodrome	SAINT-PIERRE	1		1	1		1			VC
Aéroport Pierrefonds	Hauteur de l'aéroport	SAINT-PIERRE			1						VC
Aéroport R. Garros	Hauteur de l'aéroport	SAINTE-MARIE			1						VC
Allée des Cèdres	Juste avant le pont sur l'échangeur Pierrefonds	SAINT-PIERRE	1		1	1		1	1		VC
Allée des Cèdres	En sortie de l'échangeur de Pierrefonds	SAINT-PIERRE	1		1		0	1	1	0	RN
Anse des Cascades	Juste après le chemin Anse des Cascades	SAINTE-ROSE			1				1	1	RN 2
Anse des Cascades	Hauteur chemin Anse des Cascades	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN 2
Avirons Bois Blanc	Juste après int.RD 16 bis/RN1A	AVIRONS	1		1	1			1	1	RN1 A
Avirons Bois Blanc	Juste après int.RD 16 bis/RN1A	AVIRONS			1						RN1 A
Boucan Canot	Avant le pont	SAINT-PAUL	1		1	1			1		VC
Bras des Calumets	Face restaurant escale des calumets	PLAINE DES PALMISTES			1				1		RN 3
Butor	Face à la station	SAINT-DENIS			1	1		1	1	1	RN2

Butor	Hauteur de la fabrik	SAINT-DENIS			1	1		1	0	0	RN 2
Caserne Lambert	Hauteur de la caserne	SAINT-DENIS			1				1	0	RN 1
Caserne Lambert	Face à la caserne	SAINT-DENIS			1	1			1	0	RN 1
Chapelle	RN 2	SAINT-PHILIPPE	1		1	1					RN2
Chapelle	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Chaudron	Face à la caserne de gendarmerie	SAINT-DENIS	1		1	1		1	1	0	RN 2A
Chaudron	Hauteur de la caserne de gendarmerie	SAINT-DENIS			1	1		1	0	0	RN 2A
Chemin A. Hoareau	Face chemin A. Hoareau	SAINT-LEU			1						RD 11
Chemin Boussole	RD 11	SAINT-LEU			1						RD 11
Chemin Cabris	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Cabris	RD 11	AVIRONS			1			1			RD
Chemin de Ceinture	Juste avant rond point Chemin de ceinture	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Chemin de Ceinture	Juste aprésle rond point	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Chemin Equerre	Face chemin Equerre	ENTRE DEUX			1			1			RD 26
Chemin Equerre	Hauteur chemin Equerre	ENTRE DEUX			1			1			RD 26
Chemin Maurice	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Maurice	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Vimbaye	RD 26	SAINT-PIERRE			1						RD
Chemin Vimbaye	RD 26	SAINT-PIERRE			1						RD
Cimetière	Face cimetière	SAINTE-SUZANNE			1		1	1	1		RN 2002
Cimetière	Hauteur cimetière	SAINTE-SUZANNE			1		1	1			RN 2002
Clinique Flamboyants	Boulevard des Mascareignes	LE PORT			1			1			RN 4 A
Clinique Flamboyants	Boulevard des Mascareignes	LE PORT			1	1		1			RN 4 A

Coulée 1986	Face Logis de France	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Coulée 1986	Hauteur coulée 1986	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Croisée Petite-Ile	Juste avant int.RD31/RN2	PETITE ILE	1		1	1	0	1	1	1	RN2
Croisée Petite-Ile	Dans le rond point	PETITE ILE	1	1	1	1	0	1	1	1	RN 2
Cte. Multi-Services	Après X Rue Voltaire et RN2	SAINT-JOSEPH			1	1		1	1	1	RN 2
Cte. Multi-Services	Hauteur n°60 avant X rue du Bout Cap et RN2	SAINT-JOSEPH			1				0	0	RN 2
Deux Chemins	Face int.RD11/RD15	SAINT-LEU			1						RD 11
Duparc	Sur bretelle d'accés à la RN 2	SAINTE-MARIE	1		1	1					RN2
Ecole du 19ème	Hauteur école primaire	TAMPON	1		1	1			1	1	RN 3
Ecole du 19ème	Hauteur ch. Philidor Técher	TAMPON	1		1	1			1	0	RN 3
Office de Tourisme	Hauteur de l'église	ENTRE DEUX			1	1					RD 3
Eglise Petite-Ile	Hauteur de l'église	PETITE ILE		1	1		1		1	1	RD
Eglise Vincendo	Face cabinet dentaire	SAINT-JOSEPH			1				1	1	RN 2
Emile Passouka	Juste après allée des vergers	SAINT-BENOIT			1						RN 3
Emile Passouka	Face allée des Vergers	SAINT-BENOIT			1						RN 3
Ferblantier	RD 11	AVIRONS			1						RD
Ferblantier	RD 11	AVIRONS			1						RD
Ferme Corail	Hauteur terrain d'atterrissage de parapente	SAINT-LEU			1			1	1		RN 1 A
Filaos St-Gilles	Avant int. RN 1A A/Avenue de la plage	SAINT-PAUL			1			1	1		RN 1A
Gr Piton des Neiges	Face parking et statue	TAMPON			1				0	0	RN 3
Gr Piton des Neiges	Hauteur parking et statue	TAMPON			1			1	1	0	RN 3

Grand Etang	Juste après le chemin Grand Etang	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Grand Etang	Hauteur maison n° 197	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Grande Anse	Face int. Rue des Mascarins /RN2	PETITE ILE	1		1	1	0		1	0	RN2
Grande Anse	RN 2	PETITE ILE			1	1	0		1	0	RN2
Grande Chaloupe	Hauteur ancienne gare	SAINT-DENIS			1				0	0	RN 1
Grande Chaloupe	Face ancienne gare	SAINT-DENIS	1		1	1			0	0	RN 1
Grande Ravine	Hauteur entrée de la cité et chemin des Cactus	TROIS BASSINS	1		1	1			1		RN 1 A
Grande Ravine	Face entrée de la cité et chemin des Cactus	TROIS BASSINS	1		1	1			1		RN 1 A
Grotte de Lourdes	Hauteur boulodrome	PLAINE DES PALMISTES			1					1	RN 3
Grotte de Lourdes	20m avant boulodrome	PLAINE DES PALMISTES	1		1	1					RN 3
Gymnase	RN 2	SAINT-DENIS			1	1					RN2
Gymnase	RN2	SAINT-DENIS			1	1		1			RN2
H. de Ville Ste-Suzanne	Avant ch. Cascade Niagara	SAINTE-SUZANNE	1		1		1	1		1	RN 2002
Hôpital de St-Louis	Face Hôpital	SAINT-LOUIS			1	1		1	1		VC
Hôpital de St-Louis	Hauteur hôpital	SAINT-LOUIS			1	1		1		1	VC
Hôpital de Terre Sainte	Hauteur hôpital	SAINT-PIERRE	1		1	1	0		1	0	RN2
Hôpital de Terre Sainte	Face hôpital	SAINT-PIERRE	1		1	1	0		1	0	RN2
Höpital G. Martin	Face à la station	SAINT-PAUL			1			1	1	1	RN 1 A
Höpital G. Martin	Hauteur Hôpital	SAINT-PAUL			1				1	1	RN 1 A
Les Azalées	Hauteur du rond point	TAMPON	1		1	1		1			RN 3

Les Azalées	Hauteur n°6	TAMPON	1		1	1					RN 3
Les Vilebrequins	Av. Comp. Des Indes avant le rond point	LE PORT			1	1		1	1		RN1001
Les Vilebrequins	Av. Comp des Indes après le rond point	LE PORT			1	1		1	1		RN1001
Lycée Agricole	Face au lycée	SAINT-JOSEPH			1				1	0	RN 2
Lycée Agricole	Hauteur du lycée	SAINT-JOSEPH			1				1	0	RN 2
Mairie Ann. Mont-Vert	Hauteur de la mairie annexe	SAINT-PIERRE		1	1						RD
Mairie Ann. Mont-Vert	Face à la mairie annexe	SAINT-PIERRE			1						RD
Mairie de la Possession	Face au passage souterrain	LA POSSESSION	1		1	1			1		RN 1
Mairie de l'Etang Salé	Face N°105	ETANG SALE			1				1	0	RD 11
Mairie de l'Etang Salé	Hauteur N°105	ETANG SALE			1				1	0	RD 11
Mairie de St-Leu	Face à la mairie	SAINT-LEU	1		1	1			1		RN 1 A
Mairie de St-Leu	Hauteur de la mairie	SAINT-LEU	1		1	1			1		RN 1 A
Mairie de St-Philippe	Hauteur église	SAINT-PHILIPPE			1				0	1	RN 2
Mairie de St-Philippe	Hauteur n°68	SAINT-PHILIPPE	1		1				0	1	RN 2
Mairie des Avirons	Hauteur de la mairie	AVIRONS	1		1	1				1	RD 11
Mairie des Avirons	RD 11	AVIRONS			1			1			RD 11
Mairie du Piton	Hauteur boulangerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Mairie du Piton	Face Boulangerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Maison Bourbon	200m avant la 4 voies	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Maison Bourbon	300m après la 4 voies	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Maison du Volcan	Face maison du volcan	TAMPON			1	1		1	1	1	RN 3
Maison du Volcan	Hauteur maison du volcan	TAMPON	1		1	1		1	1	1	RN 3

Manapany les Bains	Face n°28 après la rue Eliodore	SAINT-JOSEPH	1		1	1		1	1	1	RN 2
Manapany les Bains	Face maison N°41 après la rue Martin Luther King	SAINT-JOSEPH	1		1	1		1	1	1	RN 2
Météo	Face Peugeot	SAINT-DENIS			1	1		1	1	0	RN 2A
Météo	Hauteur Peugeot	SAINT-DENIS			1	1			1	0	RN 2A
Nattes	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Nattes	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Pierrefonds	Juste après le rond point début RD26	SAINT-PIERRE			1	1					RD26
Piton Defaud	Sur la bretelle d'accès RN 1	SAINT-PAUL	1		1	1		1	1	1	RN 1
Piton Eglise	RD 11	SAINT-LEU			1						RD
Piton Goyaves	Face à la Chapelle	PETITE ILE			1					1	RD
Piton Goyaves	Hauteur de la micro crêche	PETITE ILE		1	1					1	RD
Piton Terre Rouge	Face ESAT Georges Moy de la Croix	TAMPON			1						RD
Piton Terre Rouge	Hauteur ESAT Georges Moy de la Croix	TAMPON			1						RD
Plaine des Palmistes	Hauteur de la poste	PLAINE DES PALMISTES			1				1	1	RN 3
Plaine des Palmistes	Face à la Poste	PLAINE DES PALMISTES	1		1				1	1	RN 3
Pointe au Sel	Face au lotissement	SAINT-LEU			1	1			1		RN 1 A
Pointe au Sel	Hauteur du lotissement	SAINT-LEU			1	1					RN 1 A
Pointe du Tremblet	Face n°118	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Pointe du Tremblet	100m après n°118	SAINT-PHILIPPE			1				1		RN 2
Pont de l'Etang	juste après le pont de l'Etang sur la voie bus	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Pont de l'Etang	juste avant le pont de l'Etang sur la voie bus	SAINT-PAUL			1	1			1		RN 1 A

Portail	Hauteur de la quincaillerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Portail	Face quincaillerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Poste /Mairie Ste-Anne	Face à la poste	SAINT-BENOIT			1					1	RN 2
Poste /Mairie Ste-Anne	Hauteur de la poste	SAINT-BENOIT	1		1	1			1		RN 2
Poste Basse Vallée	Avant inters. Kerveguen/RN2	SAINT-PHILIPPE			1						RN 2
Poste Basse Vallée	Aprés inters. Kerveguen/RN2	SAINT-PHILIPPE		1	1						RN 2
Poste Cambuston	Hauteur de la poste	SAINT-ANDRE			1	1					RN 2002
Pyramide Fleurie	Hauteur Impasse des Romarins	PLAINE DES PALMISTES			1				1		RN 3
Pyramide Fleurie	Face impasse des Romarins	PLAINE DES PALMISTES	1		1	1			1		RN 3
Quatre Robinets	RD 11	SAINT-LEU			1	1					RD
Quatre Robinets	RD 11	SAINT-LEU	1		1	1					RD
R.N.4	Avant le rond point RN 4	LE PORT	1		1	1		1	1	1	RN 7
R.N.4	Après le rond point RN 4	LE PORT	1		1	1			1	1	RN 7
Ravine Ango	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Ravine Ango	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Rdt Etang Salé	Juste avant le rond point Etang Salé	ETANG SALE			1			1			RD
Rdt l'Eperon	RD 10 échangeur de l'Eperon	SAINT-PAUL			1			1			RD
Rdt Plateau Caillou	Bretelle d'accès au rond point Plateau Cailloux	SAINT-PAUL			1			1			RN1
Rdt Portail	Bretelle avant le rond point	SAINT-LEU			1			1			RN1
Rico Carpaye	Avant la station	LE PORT	1		1	1			1		RN 7
Rico Carpaye	Après la station	LE PORT	1		1	1		1	1	1	RN 7
Rivière de l'Est	RN2	SAINTE-ROSE	1		1	1					RN2

Rivière des Roches	Face N° 260	SAINT-BENOIT			1				1		RN 2002
Rivière des Roches	Hauteur école et n°284	SAINT-BENOIT	1		1	1			1		RN 2002
Roches Noires	RN 1A	SAINT-PAUL	1		1	1					RN 1A
Roland Garros	Face à la préfecture	SAINT-DENIS			1				0	1	RN 1
Rond Point 17ème KM	Hauteur Snack	TAMPON	1		1						RN 3
Rond Point 17ème KM	Après X rte du Géranium/RN3	TAMPON			1	1					RN 3
Rue de l'Anc. Usine	30m avant inter. RD31/RD3	PETITE ILE			1						RD
Rue de l'Anc. Usine	RD 31	PETITE ILE			1						RD
Rue Vienne	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Rue Vienne	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Sentier Ady	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier Ady	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier des Pêcheurs	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier des Pêcheurs	RD 11	AVIRONS	1		1	1					RD
Souffleur d'Arbonne	Hauteur impasse Surcouf	SAINT-PHILIPPE	1		1				1	0	RN 2
Souffleur d'Arbonne	Face n°103	SAINT-PHILIPPE			1	1		1	1	0	RN 2
Souris Chaude	Avant int. RD9/RN 1 A	TROIS BASSINS			1				1		RN 1A
Stade Entre Deux	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Stade Entre Deux	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Stella	Juste après int.RD25/RD11	SAINT-LEU	1		1	1		1	1		RD 11
Stella	Face int.RD25/RD11	SAINT-LEU			1			1			RD 11
Ste-Rose	Face à l'église	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN 2
Ste-Rose	Hauteur église	SAINTE-ROSE	1		1	1					RN 2

Ste-Rose Bois Blanc	Après maison n° 530	SAINTE-ROSE			1				1		RN 2
Ste-Rose Bois Blanc	Hauteur n°565	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN 2
St-Gilles les Bains	Face au restaurant	SAINT-PAUL	1		1	1		1	1	1	RN 1 A
St-Gilles les Bains	Face à la pharmacie	SAINT-PAUL			1	1		1	1	1	RN 1 A
St-Jacques	Allée Bonnier Hauteur garage de motos	SAINT-DENIS			1		1		0	1	VC
Super U	Hauteur n° 1-2-3	LA POSSESSION			1				1	1	RN 1E
Super U	Face n° 1-2-3	LA POSSESSION	1		1	1					RN 1 E
Technopôle	Sur Le TCSP CINOR	SAINT-DENIS			1			1			RN6
Technopôle	Sur la contre allée Hauteur Technopôle	SAINT-DENIS			1	1		1			VC
Vierge Parasol	50m avant la vierge	SAINTE-ROSE			1						RN 2
Vierge Parasol	Face vierge parasol	SAINTE-ROSE			1				1		RN 2
176			**60**	**5**	**176**	**81**	**12**	**53**	**96**	**66**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT INTERURBAIN A LA REGION

LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE DEPARTEMENT A LA REGION

LISTE DES REPERTOIRES PRINCIPAUX :

1 - Plan Departemental des Transports	28/06/2016 17:27	Dossier de fichiers
2 - Contrats_transport_interurbain	28/06/2016 17:43	Dossier de fichiers
3 - Transport extra-muros	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers
4 - Compensations_CASUD	22/06/2016 16:15	Dossier de fichiers
5 - Ressources Humaines	23/06/2016 16:21	Dossier de fichiers
6 - Tarification_interoperable	28/06/2016 17:20	Dossier de fichiers
7 - Gares routieres	29/06/2016 13:54	Dossier de fichiers

LISTE DES FICHIERS (OU REPERTOIRES) PAR REPERTOIRES PRINCIPAUX :

1 - Plan Departemental des Transports 28/06/2016 17:27 Dossier de fichiers

PDT_CG_121212.pdf	17/06/2013 17:39	Adobe Acrobat D...	7 640 Ko
Séance du 12 décembre 2012 - décision l...	30/10/2014 18:17	Adobe Acrobat D...	425 Ko

2 - Contrats_transport_interurbain 28/06/2016 17:43 Dossier de fichiers

1 - DSP CAR JAUNE_Cap Run 28/06/2016 17:43 Dossier de fichiers

annexes convention initiale 14B033	24/06/2016 12:57
avenants	24/06/2016 13:02
convention	28/06/2016 17:43

2 - Gestion Réseaux_TSR 24/06/2016 10:23 Dossier de fichiers

avenant6	24/06/2016 10:28
avenant7	24/06/2016 10:11
avenant8	24/06/2016 10:03
avenant9	24/06/2016 10:02
avenant10	24/06/2016 09:58
1AE initial VEOLIA 07-093.pdf	23/06/2016 09:47
2CCP VEOLIA 07-093.pdf	23/06/2016 09:50

3 - Infrastructures_TSR 27/06/2016 17:33 Dossier de fichiers

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

accusé réception Légalité.pdf	30/09/2015 08:36
AE 150068.pdf	28/09/2015 08:55
CCP.pdf	28/09/2015 09:15
DPGF 150068.pdf	28/09/2015 08:54
FICHE RECENS avt 9.docx	29/09/2015 10:39
MémoirePartie1.pdf	14/09/2015 14:04
MémoirePartie2.pdf	14/09/2015 14:33
MémoirePartie3.pdf	16/09/2015 14:27
MémoirePartie4.pdf	16/09/2015 14:26
Notif et récépissé 150068.pdf	30/09/2015 10:27

4 - Prévention Sécurité_OSR	24/06/2016 09:45	Dossier de fichiers
AE 15A056 OSR.pdf	20/04/2015 08:30	
BPU15A056 lots1et2.pdf	20/04/2015 08:13	
CCP.pdf	02/03/2015 13:13	
enteteMar 15A56 OSR.doc	20/04/2015 08:56	
lettre Notif à OSR.pdf	22/04/2015 10:51	
Memoire1.pdf	02/03/2015 13:27	
Memoire2.pdf	02/03/2015 13:14	
NOTIF RECOND 1 OSR.pdf	26/04/2016 11:19	
RECONDUCTION 1 OSR.pdf	25/04/2016 11:17	

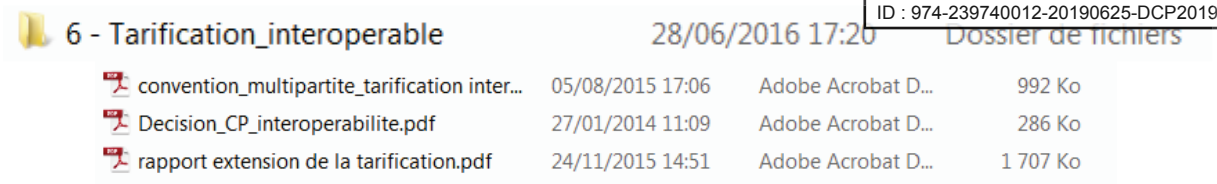
5 - Vidéo Protection_ IDEA	24/06/2016 09:47	Dossier de fichiers
AE 13A120 Idéa Sécurité 48 mois.pdf	27/05/2013 13:17	
BPU 13A120.pdf	14/05/2013 13:50	
CCAP 13A120.pdf	14/05/2013 13:51	
CCTP 13A120.pdf	14/05/2013 13:52	
notif IDEA du 29mai2013.pdf	29/05/2013 13:41	

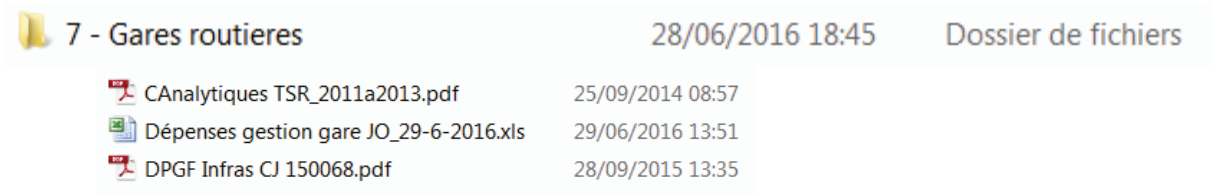
3 - Transport extra-muros	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers
Conventions_application_annuelles_dotat...	28/06/2016 18:06	Dossier de fichiers
Decision_CP_initiale	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers
Decisions_annuelles_dotations_AOTU	28/06/2016 18:08	Dossier de fichiers
Eléments_historiques_extramuros_maj180...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D... 195 Ko

4 - Compensations_CASUD	22/06/2016 16:15	Dossier de fichiers	
2015 07 02_Note AGIR_CD974 & CASUD_...	25/09/2015 10:50	Adobe Acrobat D...	534 Ko
arrêté création CASUD.pdf	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	765 Ko
courrierCASUDaDepartement_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	285 Ko
courrierCASUDaDepartement_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	205 Ko
CourrierDepartementaCASUD_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	410 Ko
DecisionCP_compensationfinanciereCAS...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	52 Ko
ExposeproblematiqueCASUDExtramuros...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	89 Ko
RapportCP_compensationfinanciereCASU...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	319 Ko

5 - Ressources Humaines	23/06/2016 16:21	Dossier de fichiers
Fiches de poste_service des transports	24/06/2016 14:20	Dossier de fichiers
Organigramme_sce_transports.pdf	23/06/2016 16:20	Adobe Acrobat D... 121 Ko

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE





Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

#RÉGIONRÉUNION

CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION A LA REGION REUNION

Entre :

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION
représenté par son Président en exercice, Monsieur Cyrille MELCHIOR, élisant domicile à l'Hôtel du Département sis n° 2, rue de la Source, 97488 SAINT-DENIS CEDEX, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental en date du 18 décembre 2017,

Ci-après dénommé « Le Département »

et

LA REGION REUNION
représentée par son Président en exercice, Monsieur Didier ROBERT, élisant domicile à l'Hôtel de la Région Pierre Lagourgue sis Avenue René Cassin – BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9, dûment habilité par délibération du Conseil Régional en date du …..

Ci-après dénommée « La Région »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République* (« loi NOTRe »),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2578/SG/DRCTCV/2 du 29 décembre 2016,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Réunion en date du …,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du …,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

PREAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République* (ci-après, « loi NOTRe »), a notamment pour objectif de modifier la répartition actuelle des compétences entre collectivités territoriales.

Son article 15 prévoit le transfert de la compétence transport, du département vers la région. Celle-ci est devenue, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 *de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* (dite « loi MAPTAM »), chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport.

Le transfert à la région, de la compétence transports non urbains, réguliers ou à la demande, est intervenu au 1er janvier 2017. En matière de transports scolaires, il est intervenu le 1er septembre 2017.

La présente convention a pour objet d'organiser le transfert de compétence dans ses aspects matériels et financiers ; le volet ressources humaines ayant déjà été réglé par convention en date du 5 décembre 2018.

I. DISPOSITIONS FINANCIERES

Article I.1. – Evaluation et compensation des charges transférées

Le total des charges nettes transférées du Département vers la Région pour les compétences « transport interurbain de voyageurs » et « transport scolaire » s'établit, en année pleine, à la somme de 34 000 000 € (trente quatre millions d'euros, dont 22 912 000 € au titre de la compétence « transport interurbain de voyageurs » et 11 088 000 € au titre de la compétence « transport scolaire », hors transport des élèves et étudiants handicapés), conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2578/SG/DRCTCV/2 du 29 décembre 2016 (annexe 1).

La compensation en année pleine de ces charges nettes transférées est assurée par :

- le transfert du Département vers la Région (dès le 1er janvier 2017) de 25 points du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (ci-après CVAE) ;

- le versement par le Département à la Région, conformément à l'article 89 III-A de la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016, d'une attribution de compensation de 7 082 000 € (sept millions quatre-vingt-deux mille euros), égale à la différence (positive) entre le coût net des charges transférées (34 000 000 €) et le montant des ressources nouvelles de CVAE attribuées à la Région, correspondant à 25 points du produit de la CVAE perçu par le Département en 2016 (26 918 000 € selon l'état 1253 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 : (29 661 304 + 15 937 014 + 6 622 936) * 25% / 48,5%).

Pour 2017, compte tenu du transfert de la compétence « transport scolaire » (hors transport des élèves et étudiants handicapés) le 1er septembre, le total des charges nettes transférées du

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Département de la Réunion vers la Région Réunion pour les compétences « transport interurbain de voyageurs » et « transport scolaire » (hors transport des élèves et étudiants handicapés) est déterminé *prorata temporis* : 22 912 000 € + 11 088 000 € * 1/3. Il s'élève par conséquent à 26 608 000 € (vingt-six millions six cent huit mille euros).

Au titre de l'exercice 2017, la compensation des charges de transport transférées à la Région est assurée par :

- le transfert du Département vers la Région (dès le 1er janvier 2017) de 25 points du produit de la CVAE ;

- le versement par la Région au Département, conformément à l'article 89 III-A de la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016, d'une attribution de compensation de 310 000 € (trois cent dix mille euros), égale à la différence (négative) entre le coût net des charges transférées (26 608 000 €) et le montant des ressources nouvelles de CVAE attribuées à la Région, correspondant à 25 points du produit de la CVAE perçu par le Département en 2016 (26 918 000 €).

L'attribution de compensation relative à chaque exercice est versée en une seule fois par la collectivité débitrice à la collectivité créancière. Ce versement s'effectue au plus tard avant le 1er septembre de chaque année.

Le montant de l'attribution de compensation ne peut être ni revalorisé ni indexé.

Les crédits correspondants au versement de cette attribution de compensation par le Département ont donné lieu à un rattachement de charges pour le montant considéré supra au compte administratif 2018 sur l'imputation comptable 73913, et sont prévus au budget primitif 2019 du Département sur l'imputation 739214.

Article I.2. - Véhicules neufs acquis par le Département

En juin 2016, le Département a procédé à un avenant au contrat de délégation de service public afin d'acheter directement des véhicules affectés au fonctionnement du réseau Car Jaune ; ceci dans le but de bénéficier de financements régionaux au titre du programme Trans Eco Express (TEE), estimés à environ 70% des coûts.
Sur les 23 véhicules prévus, seuls 18 bus ont été commandés et payés par le Département en 2016 et 2017. Les 13 premiers véhicules ont bénéficié d'une subvention TEE à hauteur de 2 498 659 € (convention n° 20151448 en date du 19 décembre 2016).
Le solde de cette subvention a été encaissé par le Département le 29 août 2018.

Conformément au dernier procès-verbal de la CLECRT, il reste à définir les modalités pratiques liées aux aspects financiers de l'achat de ces 18 véhicules.

Cette question sera réglée ultérieurement par un avenant conclu entre les parties.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Article I.3 – Reversement des recettes commerciales de la Réuni'Pass – tous publics et étudiants

La Région se substitue au Département dans la convention la liant aux établissements publics de coopération intercommunale, relative à la compensation tarifaire de la Réuni'Pass à compter de l'année 2017.
Le Département fait son affaire des années 2015 et 2016.
Les sommes correspondantes aux années 2015 et 2016 ont été réglées aux EPCI concernées le 18 juillet 2017 (bordereau 5708):

- 2015 : 197 130 € (mandats n° 23650 ; 23652 ; 23654 ; 23656 ; 23658)
- 2016 : 222 500 € (mandats n° 23651 ; 23653 ; 23655 ; 23657 ; 23659)

II. DISPOSITIONS MATERIELLES

Article II.1. – Infrastructures et superstructures

Dans le cadre du transfert de la compétence transports, la Région devient également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs relevant du Département. A ce titre, la loi NOTRe (article 15 V) prévoit que « *Pour chaque gare transférée, un diagnostic de l'état de la gare et les modalités du transfert, notamment financières, sont établis par convention conclue entre le département et la région ou, à défaut de conclusion de cette convention dans les six mois suivant le transfert de compétence, par un arrêté du représentant de l'Etat dans la région.* »

Le délai de 6 mois étant écoulé, il appartient en principe au représentant de l'Etat dans la Région de régler la question du transfert des gares par voie d'arrêté. Un courrier en ce sens a été adressé par le Département au Préfet le 22 octobre 2018.
Toutefois, à défaut de réponse du représentant de l'Etat, les parties conviennent de régler la question du transfert des infrastructures par voie conventionnelle.

Ainsi, conformément aux articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le transfert des infrastructures et superstructures nécessaires à l'exécution de la compétence transférée prend la forme d'une mise à disposition à titre gratuit, à l'exception de la gare de Saint-Pierre. En effet, concernant cette dernière, le Département cèdera à la Région ses droits réels liés au bail à construction conclu avec la Commune de Saint-Pierre (bailleur) qui court jusqu'au 31 mars 2023.

Le Département transmet à la Région :

- un inventaire exhaustif du patrimoine transféré indiquant les gares, les arrêts et les systèmes d'informations aux voyageurs Car Jaune tels que les totems, bornes et caméras vidéo, selon le procès-verbal à établir contradictoirement entre les deux collectivités (annexe 2-3-4), étant entendu que les arrêts non desservis ne seront pas gérés par la Région ;
- les diagnostics amiante et accessibilité des gares routières de Saint-Pierre et Saint-Benoît.

Conformément au point 3 du rapport établi par la CLERCT, le Département compense à la Région les charges liées au transfert de ces gares à hauteur de 85 000€ (à verser en une seule

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

fois), correspondant aux montants des travaux d'accessibilité à réaliser dans les gares de Saint-Pierre et de Saint-Benoit.

Les dispositions de l'article II.1 devront être complétées par un procès-verbal de remise, qui devra détailler les modalités de transfert de ces gares routières, notamment le montant des dépenses liées aux fluides depuis le 1er juillet 2017 afin de donner lieu à remboursement.

Article II.2. – Transfert des fichiers et données numériques

Article II.2.1. – Hébergement transitoire et maintenance de MIRAGE

MIRAGE est une base de données commune servant à la gestion et l'exploitation des transports interurbains (TIU) et du transport des élèves et étudiants porteurs de handicap (TEEH).
Le Département fera son affaire s'agissant de la base de données des TEEH et continuera d'héberger la base de données TIU jusqu'à ce que la Région soit autonome en la matière, un an au plus tard à compter de la présente convention. Cet hébergement ne s'opère qu'à titre transitoire et ne pourra justifier aucun engagement de responsabilité du Département en cas d'avarie.
Il appartient à la Région de lancer une consultation en vue de la maintenance du logiciel MIRAGE pour ce qui concerne les missions de transport interurbain, étant entendu que toute interruption de ce logiciel en exploitation interviendrait aux risques et périls de la Région.

Article II.2.2. – Bases de données et logiciels

Le Département transfère à la Région l'ensemble des données bureautiques, des bases de données et des outils informatiques nécessaires à la continuité du service (annexe 6). La Région s'assure de la pleine compatibilité de ces derniers (macro incluse) avec ses systèmes informatiques.
Pour information, la valeur des licences est estimée à 100 000€ (cent mille euros).

Article II.3. – Transfert des contrats en cours

La Région succède au Département dans l'ensemble de ses droits et obligations relatifs à la compétence transports interurbains, conformément aux dispositions de l'article 15 VI de la loi NOTRe. Il en est de même concernant la compétence transports scolaires, à compter du 1er septembre 2017 (annexe 7).

Les litiges en cours à la date de la signature de la convention relatifs à l'application des pénalités dans le cadre de la DSP n° 14B033 ne seront pas réglés dans le cadre de la convention de transfert en raison des décisions judiciaires à intervenir dans l'instance suivante :

- instance n° 1800962-1 CAP REUNION c/ REGION et médiation n° 1900766-1 relatives aux pénalités appliquées dans le cadre de la convention de DSP n° 14B033.

La Région fera son affaire de tout autre nouveau contentieux à naître en exécution des contrats transférés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Les originaux des marchés publics ainsi que les documents d'exécution et toutes pièces en lien avec la compétence transférée (délibération, convention…) ont été transférés à la Région.

Article II.4. – Transfert des archives

Le Département transfère les archives vivantes et il conserve les autres archives, sauf accord différent pris ultérieurement entre les deux parties.
Ce déménagement a été pris en charge et organisé par la Région.

III. DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Article III.1. – Conventions avec les établissements publics de coopération intercommunale

A compter du 1er septembre 2017, la Région se substitue aux droits et obligations du Département dans les conventions relatives à cette compétence avec les établissements publics de coopération intercommunale (annexe 7).

Article III.2. – Paiement des sommes dues aux établissements publics de coopération intercommunale pour 2017

Le paiement aux établissements publics de coopération intercommunale dû au titre du reversement de la DGD, des dotations extra-muros et de la compensation CASUD pour l'année scolaire 2016-2017 sera pris en charge par le Département.

Article III.3. – Transport d'élèves et d'étudiants en situation de handicap

Le transport d'élèves et d'étudiants en situation de handicap reste de la compétence du Département.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article IV.1. – Entrée en vigueur de la présente convention

Ces dispositions prennent effet après signature par les deux parties.

Article IV.2. – Règlement des litiges concernant l'application de la présente convention

En cas de difficultés dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une solution amiable avant toute action contentieuse, le cas échéant en désignant d'un commun accord un tiers ayant pour mission de les aider à trouver un règlement amiable.
A défaut de conciliation, les litiges sont de la compétence du Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Fait à la Réunion en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil Départemental	Le Président du Conseil Régional
Cyrille MELCHIOR	**Didier ROBERT**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Sommaire des annexes

ANNEXE 1 : RAPPORT DE LA CLECRT – ARRETE PREFECTORAL

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES ARRÊTS CAR JAUNE

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES GARES ROUTIERES CAR JAUNE

ANNEXE 4 : LISTE DES MODULES TRANSFERES

ANNEXE 5 : LISTE DES CONTRATS TRANSFERES A LA REGION

ANNEXE 6 : LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS A LA REGION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 1 : RAPPORT DE LA CLECRT – ARRETE PREFECTORAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REÇU LE
- 5 JAN. 2017
DGA-GCTD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations
avec les collectivités territoriales et
du cadre de vie
Bureau du contrôle budgétaire

Saint-Denis, le 29 DEC. 2016

Le préfet de La Réunion

à

03.01.2017
0285145

Monsieur le Président du conseil régional
de La Réunion
Hôtel de la Région
97400 Saint-Denis

OBJET : Montant des charges et ressources transférées dans le cadre de la loi NOTRe.

P. J. : 1.

J'ai l'honneur de vous adresser en annexe un exemplaire de l'arrêté préfectoral portant constatation du montant des dépenses résultant des accroissements et des diminutions de charges transférées par votre collectivité au conseil régional de La Réunion en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Toutefois, durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de ma réponse.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Maurice BARATTE

Affaire suivie par : Philippe SCHVERER
Tél : 02.62.40.76.68
philippe.schverer@reunion.pref.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et du cadre de vie
Bureau du contrôle budgétaire

Saint-Denis, le 29 décembre 2016

ARRÊTÉ n° 2578/SG/DRCTCV/2
en date du 29 décembre 2016

Portant constatation du montant des dépenses résultant des accroissements et des diminutions de charges transférées par le conseil départemental de La Réunion au conseil régional de La Réunion en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

---

Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 15 modifiant à compter du 1er janvier 2017 les dispositions de l'article L3111-1 du code des transports, et son article 133-V qui précise les conditions d'évaluation des charges et ressources transférées entre un département et une autre collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 notamment son article 89-III-A ;

Vu l'avis unanime rendu par la commission d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du conseil départemental de La Réunion au conseil régional de La Réunion le 14 octobre 2016 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,

Considérant que le relevé de décisions établi à l'issue de la réunion de la commission d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du 14 octobre 2016, annexé au présent arrêté, précise les modalités d'évaluation des charges et ressources transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion et valide les montants relatifs à ces transferts ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

A R R E T E

Article 1er : Le total des charges nettes transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion pour la compétence transport interurbain et transport scolaire s'établit à la somme annuelle de trente-quatre millions d'euros (34 000 000 €).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Article 2 : Le total des charges nettes transférées du conseil départemental de La Réunion vers le conseil régional de La Réunion pour la compétence planification des déchets s'établit à la somme annuelle de soixante-six mille euros (66 000 €) correspondant à un poste d'ingénieur (1 ETP).

Article 3 : En application de l'article 89-III de la loi n° 2015-1785 de finances pour 2016, le montant de l'attribution de compensation financière sera fixé par délibérations concordantes du conseil départemental de La Réunion et du conseil régional de La Réunion.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à Madame la présidente du conseil départemental de La Réunion et à Monsieur le président du conseil régional de La Réunion, et à titre d'information, à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de La Réunion - Mayotte, et à Monsieur le directeur régional des finances publiques de La Réunion.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Chambre régionale des comptes
La Réunion

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION

DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES (CLECRT)

Département de La Réunion vers Région Réunion

Séance du 14 octobre 2016

Lieu : chambre régionale des comptes

RELEVÉ DE DÉCISIONS

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Christian COLIN, président de la chambre régionale des comptes de la Réunion.

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Quorum

Lors de l'ouverture de la séance, les élus suivants sont présents :
- Mme Fabienne COUAPEL-SAURET, MM. Dominique FOURNEL et Olivier RIVIERE pour la Région,
- Mme Marie-Gertrude CARPANIN et Cyrille MELCHIOR pour le Département.

Le quorum est atteint. La Commission peut valablement délibérer.

Pouvoirs

Mme CARPANIN dispose d'un pouvoir remis par M. Alix GALBOIS. M. MELCHIOR dispose d'un pouvoir remis par M. Alain ARMAND.

Assistent les élus, les directeurs et collaborateurs suivants des deux collectivités :
- Mme Brigitte LAMY, MM. Nicolas MORBÉ et Karim LECHLECH pour la Région Réunion,

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

- Mmes Catherine PAYET, MM. Frédéric GUHUR, Dimitri STARK, John GANGNANT et Laurent BADAT, pour le Département.

Le directeur régional des finances publiques est excusé.

M. Sébastien FERNANDES, président de section à la chambre, est désigné pour dresser le relevé de décisions.

En introduction, le président rappelle que :

- Les travaux sont ouverts depuis le 10 mai 2016. Cette réunion revêt une importance capitale, elle doit déboucher sur un accord, si possible le meilleur pour les deux parties ;

- Entre les réunions de la Commission, un comité technique (COPIL) se réunit pour préparer les travaux de celle-ci. Depuis la réunion de la Commission du 25 août 2016, le COPIL s'est réuni le 29 septembre. Le procès-verbal de cette réunion a été adressé à tous les membres de la Commission pour qu'ils soient convenablement informés de l'avancement des travaux ;

- Les travaux de ce comité ont permis de dégager des approches consensuelles sur l'évaluation de nombreux points ; il reste à affiner quelques postes pour lesquels des discussions demeurent ;

- les orientations qui se dégagent sont conformes aux précisions qui ont pu être apportées par la DGCL ;

- La loi ne prévoit pas de « clause de revoyure » permettant aux deux collectivités de faire un point a posteriori sur le bien-fondé des évaluations (par exemple, un an, deux ans ou plus après le transfert effectif de la compétence) et d'apporter d'éventuelles corrections. Rien n'interdit cependant les deux collectivités de signer un protocole en ce sens, et d'en fixer les modalités de mise en œuvre ;

Conformément à ce qu'il était convenu lors de la séance du 25 août, le président de la chambre, présentera le bilan des travaux de celle-ci d'abord à la présidente du Département et au président de la Région, avant de le faire au préfet. Il rencontrera la présidente du Département le 25 octobre et le président de la Région le 2 novembre. La date de la rencontre avec le préfet n'est pas encore fixée.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE DECHET

Rappel état des lieux des négociations

Lors de la dernière réunion de la commission, la principale divergence portait sur le nombre d'ETP nécessaire à l'exercice de cette compétence, respectivement évalué à 1 par la Région et 0,5 par le Département.

Discussion et synthèse

Les deux collectivités s'accordent à retenir le nombre d'un ETP (ingénieur). Le montant annuel de la charge est arrêté d'un commun accord à 66 000 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Sans qu'il soit besoin de recourir à un vote formel, le président de la Commission constate l'accord entre les parties sur le montant des charges et des ressources à transférer au titre de la compétence déchet.

3. LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT

Rappel état des lieux des négociations

Le président de la Commission rappelle qu'un consensus autour d'un socle de 30M€ avait émergé lors de la réunion de la Commission du 25 août et que les discussions avaient essentiellement porté sur des positions divergentes des parties pour un montant de 7M€.

Le dernier COPIL a abouti à une convergence autour de 33,6M€. Si les parties sont d'accord sur le socle de convergence, seuls 3 postes nécessitent une discussion : le coût de la DSP, les charges de personnel et le calcul de la TVA.

Discussion et synthèse

Depuis le début des travaux, les parties se sont tacitement accordées pour s'écarter des périodes de référence et des modalités d'évaluation prévue par la loi afin de privilégier, poste par poste de charge, la méthodologie reflétant le mieux le coût futur à supporter par la collectivité prenante.

Après discussion, les parties s'accordent sur une somme globale de 34 M€ en année pleine qui constitue un compromis entre les prétentions des deux collectivités selon le tableau joint en annexe. Ce tableau liste les charges qu'englobe ce montant (DSP, charges de personnel, compensations aux AOTU, DGD, etc).

Au niveau des infrastructures, ce montant ne comprend pas les charges qui pourraient résulter de l'effort de rattrapage et de remise à niveau des gares de Saint-Joseph, Saint-Benoit et Saint-Pierre dans le cadre de l'audit spécifique à envisager. Des travaux sur l'accessibilité pourront être examinés à cette occasion. Ce point sera intégré dans une convention à intervenir avant le 30 juin 2017. Par ailleurs, la convention précisera que les véhicules neufs acquis fin 2016 par le Département devront lui être remboursés par la Région, étant entendu que, pour les 13 premiers véhicules acquis en début d'année, la subvention d'un montant de 2,5M€ à verser au titre au titre du programme Trans Eco Express reste acquise au Département.

Sans qu'il soit besoin de recourir à un vote formel, le président de la Commission constate l'accord entre les parties sur le montant des charges et des ressources à transférer au titre de la compétence transport, une convention spécifique à intervenir réglant certains aspects dans le domaine des infrastructures et des véhicules de transport.

4. CALENDRIER

Il est rappelé que conformément à l'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, le montant de l'attribution de compensation financière au titre des transferts de compétences prévus à l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est fixé par délibérations concordantes du conseil régional et du conseil départemental. A défaut, son montant est fixé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

**

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Annexe unique au relevé de décisions de la CLECRT du 14 octobre 2016

POSTES DE CHARGES	OBSERVATIONS
Exploitation et Gestion DSP	- La référence est la DSP telle qu'elle résulte de son troisième avenant. - Les coûts suivants sont compris : - l'annuité véhicules - les reversements du délégataire (dus aux excedents des recettes commerciales) - le financement des véhicules à charge du Département et non du délégataire
TSR Gestion des réseau	- La référence est l'avenant n°10 du marché de gestion des réseaux de transport non urbains conclu avec Véolia Transport Service Réunion (aujourd'hui Transdev)
Gestion des infras	- Il s'agit du marché de gestion et d'entretien des infrastructures confié à la société Transdev (valable jusqu'au 30 septembre 2018)
Prévention/Sécurité	- il s'agit du marché confié à la société OSIRIS
Video protection	- Il s'agit du marché confié à la société IDEA Sécurité
Mise aux normes des infras	- Il s'agit du marché confié à GTOI (4 lots)
	- ce poste ne comprend pas les travaux de réhabilitation à conduire dans le cadre de l'expertise à intervenir courant premier semestre 2017
Reversements EPCI OGD	il s'agit de la somme de 6 876 000 € pour laquelle le Département n'était qu'un compte pivot
Compensation AOTU	- Il s'agit du transport "extra-muros" des élèves dont le montant annuel est évalué (consensus) à 3,2M€
Compensation spécifique CASUD	- il s'agit d'un montant définitif annuel de 1 012 000 € validé par délibération du CD le 16/12/2015 au titre de la révision de la compensation financière du transfert de compétence de transport scolaire urbain du Département vers la CASUD
Compensations gratuité PA/PH	
Autres compensations	
RH Charges de personnel	Dont charges de personnel des fonctions support
Autres dépenses fonctionnement Etudes	
TVA	
TOTAL	Soit 34 millions d'euros

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES ARRÊTS CAR JAUNE

Arrêt	Emplacement	Commune	EQUIPEMENT existant								
			abri		Poteau	Poubelle					
			Car Jaune	AOMD	Car Jaune	Car Jaune	AOMD	Marquage	Alvéole	Trottoir	VOIRIE
Aérodrome	Après le rond point et chemin Aérodrome	SAINT-PIERRE	1		1	1		1			VC
Aérodrome	Après le rond point et chemin Aérodrome	SAINT-PIERRE	1		1	1		1			VC
Aéroport Pierrefonds	Hauteur de l'aéroport	SAINT-PIERRE			1						VC
Aéroport R. Garros	Hauteur de l'aéroport	SAINTE-MARIE			1						VC
Allée des Cèdres	Juste avant le pont sur l'échangeur Pierrefonds	SAINT-PIERRE	1		1	1		1	1		VC
Allée des Cèdres	En sortie de l'échangeur de Pierrefonds	SAINT-PIERRE	1		1		0	1	1	0	RN
Anse des Cascades	Juste après le chemin Anse des Cascades	SAINTE-ROSE			1				1	1	RN 2
Anse des Cascades	Hauteur chemin Anse des Cascades	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN 2
Avirons Bois Blanc	Juste après int.RD 16 bis/RN1A	AVIRONS	1		1	1			1	1	RN1
Avirons Bois Blanc	Juste après int.RD 16 bis/RN1A	AVIRONS			1						RN1
Boucan Canot	Avant le pont	SAINT-PAUL	1		1	1			1		VC
Bras des Calumets	Face restaurant escale des calumets	PLAINE DES PALMISTES			1				1		RN
Butor	Face à la station	SAINT-DENIS			1	1		1	1	1	RN

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Butor	Hauteur de la fabrik	SAINT-DENIS			1	1		1	0	0	RN 2
Caserne Lambert	Hauteur de la caserne	SAINT-DENIS			1				1	0	RN 1
Caserne Lambert	Face à la caserne	SAINT-DENIS			1	1			1	0	RN 1
Chapelle	RN 2	SAINT-PHILIPPE	1		1	1					RN2
Chapelle	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Chaudron	Face à la caserne de gendarmerie	SAINT-DENIS	1		1	1		1	1	0	RN 2A
Chaudron	Hauteur de la caserne de gendarmerie	SAINT-DENIS			1	1		1	0	0	RN 2A
Chemin A. Hoareau	Face chemin A. Hoareau	SAINT-LEU			1						RD 11
Chemin Boussole	RD 11	SAINT-LEU			1						RD 11
Chemin Cabris	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Cabris	RD 11	AVIRONS			1			1			RD
Chemin de Ceinture	Juste avant rond point Chemin de ceinture	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Chemin de Ceinture	Juste aprésle rond point	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Chemin Equerre	Face chemin Equerre	ENTRE DEUX			1			1			RD 26
Chemin Equerre	Hauteur chemin Equerre	ENTRE DEUX			1			1			RD 26
Chemin Maurice	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Maurice	RD 11	AVIRONS			1						RD
Chemin Vimbaye	RD 26	SAINT-PIERRE			1						RD
Chemin Vimbaye	RD 26	SAINT-PIERRE			1						RD
Cimetière	Face cimetière	SAINTE-SUZANNE			1		1	1	1		RN 20
Cimetière	Hauteur cimetière	SAINTE-SUZANNE			1		1	1			RN 20
Clinique Flamboyants	Boulevard des Mascareignes	LE PORT			1			1			RN 4
Clinique Flamboyants	Boulevard des Mascareignes	LE PORT			1	1		1			RN 4

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Coulée 1986	Face Logis de France	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Coulée 1986	Hauteur coulée 1986	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Croisée Petite-Ile	Juste avant int.RD31/RN2	PETITE ILE	1		1	1	0	1	1	1	RN2
Croisée Petite-Ile	Dans le rond point	PETITE ILE	1	1	1	1	0	1	1	1	RN 2
Cte. Multi-Services	Après X Rue Voltaire et RN2	SAINT-JOSEPH			1	1		1	1	1	RN 2
Cte. Multi-Services	Hauteur n°60 avant X rue du Bout Cap et RN2	SAINT-JOSEPH			1				0	0	RN 2
Deux Chemins	Face int.RD11/RD15	SAINT-LEU			1						RD 11
Duparc	Sur bretelle d'accés à la RN 2	SAINTE-MARIE	1		1	1					RN2
Ecole du 19ème	Hauteur école primaire	TAMPON	1		1	1			1	1	RN 3
Ecole du 19ème	Hauteur ch. Philidor Técher	TAMPON	1		1	1			1	0	RN 3
Office de Tourisme	Hauteur de l'église	ENTRE DEUX			1	1					RD 3
Eglise Petite-Ile	Hauteur de l'église	PETITE ILE		1	1		1		1	1	RD
Eglise Vincendo	Face cabinet dentaire	SAINT-JOSEPH			1				1	1	RN 2
Emile Passouka	Juste après allée des vergers	SAINT-BENOIT			1						RN 3
Emile Passouka	Face allée des Vergers	SAINT-BENOIT			1						RN 3
Ferblantier	RD 11	AVIRONS			1						RD
Ferblantier	RD 11	AVIRONS			1						RD
Ferme Corail	Hauteur terrain d'atterrissage de parapente	SAINT-LEU			1			1	1		RN 1
Filaos St-Gilles	Avant int. RN 1A A/Avenue de la plage	SAINT-PAUL			1			1	1		RN 1
Gr Piton des Neiges	Face parking et statue	TAMPON			1				0	0	RN
Gr Piton des Neiges	Hauteur parking et statue	TAMPON			1			1	1	0	RN

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Grand Etang	Juste après le chemin Grand Etang	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Grand Etang	Hauteur maison n° 197	SAINT-BENOIT			1			1	1		RN 3
Grande Anse	Face int. Rue des Mascarins /RN2	PETITE ILE	1		1	1	0		1	0	RN2
Grande Anse	RN 2	PETITE ILE			1	1	0		1	0	RN2
Grande Chaloupe	Hauteur ancienne gare	SAINT-DENIS			1				0	0	RN 1
Grande Chaloupe	Face ancienne gare	SAINT-DENIS	1		1	1			0	0	RN 1
Grande Ravine	Hauteur entrée de la cité et chemin des Cactus	TROIS BASSINS	1		1	1			1		RN 1 A
Grande Ravine	Face entrée de la cité et chemin des Cactus	TROIS BASSINS	1		1	1			1		RN 1 A
Grotte de Lourdes	Hauteur boulodrome	PLAINE DES PALMISTES			1					1	RN 3
Grotte de Lourdes	20m avant boulodrome	PLAINE DES PALMISTES	1		1	1					RN 3
Gymnase	RN 2	SAINT-DENIS			1	1					RN2
Gymnase	RN2	SAINT-DENIS			1	1		1			RN2
H. de Ville Ste-Suzanne	Avant ch. Cascade Niagara	SAINTE-SUZANNE	1		1		1	1		1	RN 2002
Hôpital de St-Louis	Face Hôpital	SAINT-LOUIS			1	1		1	1		VC
Hôpital de St-Louis	Hauteur hôpital	SAINT-LOUIS			1	1		1		1	VC
Hôpital de Terre Sainte	Hauteur hôpital	SAINT-PIERRE	1		1	1	0		1	0	RN2
Hôpital de Terre Sainte	Face hôpital	SAINT-PIERRE	1		1	1	0		1	0	RN2
Höpital G. Martin	Face à la station	SAINT-PAUL			1			1	1	1	RN 1
Höpital G. Martin	Hauteur Hôpital	SAINT-PAUL			1				1	1	RN 1
Les Azalées	Hauteur du rond point	TAMPON	1		1	1		1			RN

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Les Azalées	Hauteur n°6	TAMPON	1		1	1					RN 3
Les Vilebrequins	Av. Comp. Des Indes avant le rond point	LE PORT			1	1		1	1		RN1001
Les Vilebrequins	Av. Comp des Indes après le rond point	LE PORT			1	1		1	1		RN1001
Lycée Agricole	Face au lycée	SAINT-JOSEPH			1				1	0	RN 2
Lycée Agricole	Hauteur du lycée	SAINT-JOSEPH			1				1	0	RN 2
Mairie Ann. Mont-Vert	Hauteur de la mairie annexe	SAINT-PIERRE		1	1						RD
Mairie Ann. Mont-Vert	Face à la mairie annexe	SAINT-PIERRE			1						RD
Mairie de la Possession	Face au passage souterrain	LA POSSESSION	1		1	1			1		RN 1
Mairie de l'Etang Salé	Face N°105	ETANG SALE			1				1	0	RD 11
Mairie de l'Etang Salé	Hauteur N°105	ETANG SALE			1				1	0	RD 11
Mairie de St-Leu	Face à la mairie	SAINT-LEU	1		1	1			1		RN 1 A
Mairie de St-Leu	Hauteur de la mairie	SAINT-LEU	1		1	1			1		RN 1 A
Mairie de St-Philippe	Hauteur église	SAINT-PHILIPPE			1				0	1	RN 2
Mairie de St-Philippe	Hauteur n°68	SAINT-PHILIPPE	1		1				0	1	RN 2
Mairie des Avirons	Hauteur de la mairie	AVIRONS	1		1	1				1	RD 11
Mairie des Avirons	RD 11	AVIRONS			1			1			RD 11
Mairie du Piton	Hauteur boulangerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Mairie du Piton	Face Boulangerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Maison Bourbon	200m avant la 4 voies	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Maison Bourbon	300m après la 4 voies	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Maison du Volcan	Face maison du volcan	TAMPON			1	1		1	1	1	RN 3
Maison du Volcan	Hauteur maison du volcan	TAMPON	1		1	1		1	1	1	RN 3

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Manapany les Bains	Face n°28 après la rue Eliodore	SAINT-JOSEPH	1		1	1		1	1	1	RN 2
Manapany les Bains	Face maison N°41 après la rue Martin Luther King	SAINT-JOSEPH	1		1	1		1	1	1	RN 2
Météo	Face Peugeot	SAINT-DENIS			1	1		1	1	0	RN 2A
Météo	Hauteur Peugeot	SAINT-DENIS			1	1			1	0	RN 2A
Nattes	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Nattes	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Pierrefonds	Juste après le rond point début RD26	SAINT-PIERRE			1	1					RD26
Piton Defaud	Sur la bretelle d'accès RN 1	SAINT-PAUL	1		1	1		1	1	1	RN 1
Piton Eglise	RD 11	SAINT-LEU			1						RD
Piton Goyaves	Face à la Chapelle	PETITE ILE			1					1	RD
Piton Goyaves	Hauteur de la micro crêche	PETITE ILE		1	1					1	RD
Piton Terre Rouge	Face ESAT Georges Moy de la Croix	TAMPON			1						RD
Piton Terre Rouge	Hauteur ESAT Georges Moy de la Croix	TAMPON			1						RD
Plaine des Palmistes	Hauteur de la poste	PLAINE DES PALMISTES			1				1	1	RN 3
Plaine des Palmistes	Face à la Poste	PLAINE DES PALMISTES	1		1				1	1	RN 3
Pointe au Sel	Face au lotissement	SAINT-LEU			1	1			1		RN 1 A
Pointe au Sel	Hauteur du lotissement	SAINT-LEU			1	1					RN 1 A
Pointe du Tremblet	Face n°118	SAINT-PHILIPPE			1				1	0	RN 2
Pointe du Tremblet	100m après n°118	SAINT-PHILIPPE			1				1		RN 2
Pont de l'Etang	juste après le pont de l'Etang sur la voie bus	SAINT-PAUL	1		1	1			1		RN 1 A
Pont de l'Etang	juste avant le pont de l'Etang sur la voie bus	SAINT-PAUL			1	1			1		RN 1 A

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Portail	Hauteur de la quincaillerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Portail	Face quincaillerie	SAINT-LEU	1		1	1			1	1	RD 11
Poste /Mairie Ste-Anne	Face à la poste	SAINT-BENOIT			1					1	RN 2
Poste /Mairie Ste-Anne	Hauteur de la poste	SAINT-BENOIT	1		1	1			1		RN 2
Poste Basse Vallée	Avant inters. Kerveguen/RN2	SAINT-PHILIPPE			1						RN 2
Poste Basse Vallée	Aprés inters. Kerveguen/RN2	SAINT-PHILIPPE		1	1						RN 2
Poste Cambuston	Hauteur de la poste	SAINT-ANDRE			1	1					RN 2002
Pyramide Fleurie	Hauteur Impasse des Romarins	PLAINE DES PALMISTES			1				1		RN 3
Pyramide Fleurie	Face impasse des Romarins	PLAINE DES PALMISTES	1		1	1			1		RN 3
Quatre Robinets	RD 11	SAINT-LEU			1	1					RD
Quatre Robinets	RD 11	SAINT-LEU	1		1	1					RD
R.N.4	Avant le rond point RN 4	LE PORT	1		1	1		1	1	1	RN 7
R.N.4	Après le rond point RN 4	LE PORT	1		1	1			1	1	RN 7
Ravine Ango	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Ravine Ango	RN 2	SAINT-PHILIPPE			1						RN2
Rdt Etang Salé	Juste avant le rond point Etang Salé	ETANG SALE			1			1			RD
Rdt l'Eperon	RD 10 échangeur de l'Eperon	SAINT-PAUL			1			1			RD
Rdt Plateau Caillou	Bretelle d'accès au rond point Plateau Cailloux	SAINT-PAUL			1			1			RN1
Rdt Portail	Bretelle avant le rond point	SAINT-LEU			1			1			RN1
Rico Carpaye	Avant la station	LE PORT	1		1	1			1		RN 1
Rico Carpaye	Après la station	LE PORT	1		1	1		1	1	1	RN 1
Rivière de l'Est	RN2	SAINTE-ROSE	1		1	1					RN2

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Rivière des Roches	Face N° 260	SAINT-BENOIT			1				1		RN 2002
Rivière des Roches	Hauteur école et n°284	SAINT-BENOIT	1		1	1			1		RN 2002
Roches Noires	RN 1A	SAINT-PAUL	1		1	1					RN 1A
Roland Garros	Face à la préfecture	SAINT-DENIS			1				0	1	RN 1
Rond Point 17ème KM	Hauteur Snack	TAMPON	1		1						RN 3
Rond Point 17ème KM	Après X rte du Géranium/RN3	TAMPON			1	1					RN 3
Rue de l'Anc. Usine	30m avant inter. RD31/RD3	PETITE ILE			1						RD
Rue de l'Anc. Usine	RD 31	PETITE ILE			1						RD
Rue Vienne	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Rue Vienne	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Sentier Ady	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier Ady	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier des Pêcheurs	RD 11	AVIRONS			1						RD
Sentier des Pêcheurs	RD 11	AVIRONS	1		1	1					RD
Souffleur d'Arbonne	Hauteur impasse Surcouf	SAINT-PHILIPPE	1		1				1	0	RN 2
Souffleur d'Arbonne	Face n°103	SAINT-PHILIPPE			1	1		1	1	0	RN 2
Souris Chaude	Avant int. RD9/RN 1 A	TROIS BASSINS			1				1		RN 1
Stade Entre Deux	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Stade Entre Deux	RD 26	ENTRE DEUX			1						RD
Stella	Juste après int.RD25/RD11	SAINT-LEU	1		1	1		1	1		RD 1
Stella	Face int.RD25/RD11	SAINT-LEU			1			1			RD 1
Ste-Rose	Face à l'église	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN
Ste-Rose	Hauteur église	SAINTE-ROSE	1		1	1					RN

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Ste-Rose Bois Blanc	Après maison n° 530	SAINTE-ROSE			1				1		RN 2
Ste-Rose Bois Blanc	Hauteur n°565	SAINTE-ROSE	1		1	1			1		RN 2
St-Gilles les Bains	Face au restaurant	SAINT-PAUL	1		1	1		1	1	1	RN 1 A
St-Gilles les Bains	Face à la pharmacie	SAINT-PAUL			1	1		1	1	1	RN 1 A
St-Jacques	Allée Bonnier Hauteur garage de motos	SAINT-DENIS			1		1		0	1	VC
Super U	Hauteur n° 1-2-3	LA POSSESSION			1				1	1	RN 1E
Super U	Face n° 1-2-3	LA POSSESSION	1		1	1					RN 1 E
Technopôle	Sur Le TCSP CINOR	SAINT-DENIS			1			1			RN6
Technopôle	Sur la contre allée Hauteur Technopôle	SAINT-DENIS			1	1		1			VC
Vierge Parasol	50m avant la vierge	SAINTE-ROSE			1						RN 2
Vierge Parasol	Face vierge parasol	SAINTE-ROSE			1				1		RN 2
176			**60**	**5**	**176**	**81**	**12**	**53**	**96**	**66**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES GARES ROUTIERES CAR JAUNE

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES GARES ROUTIERES CAR JAUNE

Commune	Propriétaire	Titre	Gestion	Parcelles / Adresse	Superficie totale du terrain / du bâti occupé par Car Jaune
Saint-Pierre	Ville de Saint-Pierre	Bail à construction jusqu'au 01-04-2023	Gestion infras : TSR DSP : Cap'Run	DR 459 et 461 Lotissement Bank Rue du Père Raimbault 97410 Saint-Pierre	6 383 m² / 560 m²
Saint-Benoît	Département	Propriété	Gestion infras : TSR DSP : Cap'Run	AS 6-895-897-899 Chemin Beaulieu 97470 Saint-Benoît	7 004 m² / 400 m²
Saint-Denis	Ville de Saint-Denis et Etat	Aucun	Gestion infras : TSR DSP : Cap'Run	AO 1 AO 39 AO 40 5 Rue de la Gare 97400 Saint-Denis	3 000 m² (environ) / 98 m²
Le Port	SEMADER	Aucun	Gestion : TCO	Rue Cherbourg 97420 Le Port	à vérifier / 15 m²
Saint-Paul	Ville de Saint-Paul	Aucun	Gestion : TCO	BO 359 145 Chaussée Royale 97460 Saint-Paul	3 315 m² / 30 m²
Saint-Louis	CIVIS	Aucun	Gestion : CIVIS	12 Rue Saint-Philippe 97450 Saint-Louis	2 697 m² / 6 m²
Saint-André	Ville de Saint-André	Aucun	Gestion : CIREST	AP 834 et 1163 Centre commercial 97440 Saint-André	13 000 m² (à vérifier) / 18 m²
Saint-Leu	Ville de Saint-Leu	Aucun		Place de la Mairie 97436 Saint-Leu	à vérifier / 15 m²
Le Tampon	Ville du Tampon	Aucun	Gestion CASUD	BX 492 à vérifier	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 4 : LISTE DES MODULES TRANSFERES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 4 : LISTE DES MODULES TRANSFERES

LES PDA transmis sont référencés à l'inventaire sous les n°5/154989 et n°6/154992

MODULE	Qté
Module Gestion des abonnés	1
Module Réseau	1
Module Billettique	1
Module Information Voyageur (mirage 20)	1
Module "Information Gare" (mirage 20G)	4
Module WEB Inscription (mirage 02C)	1
Module Contrôle Office (mirage 04C)	1
Module Contrôle Mobile (6x mirage 05P)	6
Module PDA Mesures de Terrain (6xmirage 04P)	2
Module Points d'Arrêts (mirage 04)	1
Module Géoloc (mirage 09)	1
Gestion des mobiles	1
IP Serveur / Transmission	1
Connexion Graph On Serveur	1
Connexion Graph On Poste (15x)	8
PDA PRO (8x)	2

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 5 : LISTE DES CONTRATS TRANSFERES A LA REGION

ANNEXE 5 : LISTE DES CONTRATS TRANSFERES A LA REGION

Etat des marchés de Transport Inter Urbain transférés à la Région (Mise à jour le 17-janv-2017)

N° de marché ou de contrat	Titulaire	Sous-traitant	Ordonnateur prenant	Comptable assignataire prenant	Date de début	Échéance	Observations
14B033	CAP'RUN		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	11-déc-2014	10-déc-2024	
070093	TSR		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	01-mai-2007	31-déc-2017	Débuté en 2007 et prolongé par avenants
150068	TSR		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	01-oct-2015	30-sept-2018	12 mois, reconductible 2 périodes de 12 mois
15A056	OSIRIS		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	01-avr-2015	31-mars-2019	12 mois, reconductible 3 périodes de 12 mois
13A120	IDEA SECURITE		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	29-mai-2013	28-mai-2017	48 mois à compter de la notification
14A093	GTOI		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	21-juil-2014	20-juil-2018	12 mois, reconductible 3 périodes de 12 mois
14A094	GTOI	TPROI	Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	21-juil-2014	20-juil-2018	12 mois, reconductible 3 périodes de 12 mois
14A095	GTOI		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	21-juil-2014	20-juil-2018	12 mois, reconductible 3 périodes de 12 mois
14A096	GTOI		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	21-juil-2014	20-juil-2018	12 mois, reconductible 3 périodes de 12 mois
16B242	CATP		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	12-avr-2016	A la livraison des véhicules	
16B273	UGAP		Région Réunion	Payeur Régional de la Réunion	12-août-2016	A la livraison des véhicules	

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

AUTRES CONVENTIONS

- Convention multipartite de tarification interopérable : TCO ; CINOR ; CIREST ; CASUD et CIVIS
- Convention de compensation financière : CASUD
- Convention-cadre extra-muros et ses conventions d'application : TCO ; CINOR ; CIREST ; CASUD et CIVIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

ANNEXE 6 : LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS A LA REGION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT INTERURBAIN A LA REGION

LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE DEPARTEMENT A LA REGION

LISTE DES REPERTOIRES PRINCIPAUX :

1 - Plan Departemental des Transports	28/06/2016 17:27	Dossier de fichiers
2 - Contrats_transport_interurbain	28/06/2016 17:43	Dossier de fichiers
3 - Transport extra-muros	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers
4 - Compensations_CASUD	22/06/2016 16:15	Dossier de fichiers
5 - Ressources Humaines	23/06/2016 16:21	Dossier de fichiers
6 - Tarification_interoperable	28/06/2016 17:20	Dossier de fichiers
7 - Gares routieres	29/06/2016 13:54	Dossier de fichiers

LISTE DES FICHIERS (OU REPERTOIRES) PAR REPERTOIRES PRINCIPAUX :

1 - Plan Departemental des Transports 28/06/2016 17:27 Dossier de fichiers

PDT_CG_121212.pdf	17/06/2013 17:39	Adobe Acrobat D...	7 640 Ko
Séance du 12 décembre 2012 - décision l...	30/10/2014 18:17	Adobe Acrobat D...	425 Ko

2 - Contrats_transport_interurbain 28/06/2016 17:43 Dossier de fichiers

1 - DSP CAR JAUNE_Cap Run 28/06/2016 17:43 Dossier de fichiers

annexes convention initiale 14B033	24/06/2016 12:57
avenants	24/06/2016 13:02
convention	28/06/2016 17:43

2 - Gestion Réseaux_TSR 24/06/2016 10:23 Dossier de fichiers

avenant6	24/06/2016 10:28
avenant7	24/06/2016 10:11
avenant8	24/06/2016 10:03
avenant9	24/06/2016 10:02
avenant10	24/06/2016 09:58
1AE initial VEOLIA 07-093.pdf	23/06/2016 09:47
2CCP VEOLIA 07-093.pdf	23/06/2016 09:50

3 - Infrastructures_TSR 27/06/2016 17:33 Dossier de fichiers

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

accusé réception Légalité.pdf	30/09/2015 08:36	
AE 150068.pdf	28/09/2015 08:55	
CCP.pdf	28/09/2015 09:15	
DPGF 150068.pdf	28/09/2015 08:54	
FICHE RECENS avt 9.docx	29/09/2015 10:39	
MémoirePartie1.pdf	14/09/2015 14:04	
MémoirePartie2.pdf	14/09/2015 14:33	
MémoirePartie3.pdf	16/09/2015 14:27	
MémoirePartie4.pdf	16/09/2015 14:26	
Notif et récépissé 150068.pdf	30/09/2015 10:27	

4 - Prévention Sécurité_OSR	24/06/2016 09:45	Dossier de fichiers
AE 15A056 OSR.pdf	20/04/2015 08:30	
BPU15A056 lots1et2.pdf	20/04/2015 08:13	
CCP.pdf	02/03/2015 13:13	
enteteMar 15A56 OSR.doc	20/04/2015 08:56	
lettre Notif à OSR.pdf	22/04/2015 10:51	
Memoire1.pdf	02/03/2015 13:27	
Memoire2.pdf	02/03/2015 13:14	
NOTIF RECOND 1 OSR.pdf	26/04/2016 11:19	
RECONDUCTION 1 OSR.pdf	25/04/2016 11:17	

5 - Vidéo Protection_ IDEA	24/06/2016 09:47	Dossier de fichiers
AE 13A120 Idéa Sécurité 48 mois.pdf	27/05/2013 13:17	
BPU 13A120.pdf	14/05/2013 13:50	
CCAP 13A120.pdf	14/05/2013 13:51	
CCTP 13A120.pdf	14/05/2013 13:52	
notif IDEA du 29mai2013.pdf	29/05/2013 13:41	

3 - Transport extra-muros	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers	
Conventions_application_annuelles_dotat...	28/06/2016 18:06	Dossier de fichiers	
Decision_CP_initiale	28/06/2016 18:02	Dossier de fichiers	
Decisions_annuelles_dotations_AOTU	28/06/2016 18:08	Dossier de fichiers	
Eléments_historiques_extramuros_maj180...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	195 Ko

4 - Compensations_CASUD	22/06/2016 16:15	Dossier de fichiers	
2015 07 02_Note AGIR_CD974 & CASUD_...	25/09/2015 10:50	Adobe Acrobat D...	534 Ko
arrêté création CASUD.pdf	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	765 Ko
courrierCASUDaDepartement_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	285 Ko
courrierCASUDaDepartement_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	205 Ko
CourrierDepartementaCASUD_extramuro...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	410 Ko
DecisionCP_compensationfinanciereCAS...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	52 Ko
ExposeproblematiqueCASUDExtramuros...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	89 Ko
RapportCP_compensationfinanciereCASU...	22/06/2016 16:08	Adobe Acrobat D...	319 Ko

5 - Ressources Humaines	23/06/2016 16:21	Dossier de fichiers	
Fiches de poste_service des transports	24/06/2016 14:20	Dossier de fichiers	
Organigramme_sce_transports.pdf	23/06/2016 16:20	Adobe Acrobat D...	121 Ko

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0315-DE

6 - Tarification_interoperable	28/06/2016 17:20	Dossier de fichiers		
convention_multipartite_tarification inter...	05/08/2015 17:06	Adobe Acrobat D...	992 Ko	
Decision_CP_interoperabilite.pdf	27/01/2014 11:09	Adobe Acrobat D...	286 Ko	
rapport extension de la tarification.pdf	24/11/2015 14:51	Adobe Acrobat D...	1 707 Ko	

7 - Gares routieres	28/06/2016 18:45	Dossier de fichiers		
CAnalytiques TSR_2011a2013.pdf	25/09/2014 08:57			
Dépenses gestion gare JO_29-6-2016.xls	29/06/2016 13:51			
DPGF Infras CJ 150068.pdf	28/09/2015 13:35			

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0316

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DPI / N°106826
GESTION DU PATRIMOINE RÉGIONAL – MISE EN ŒUVRE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE
À TITRE ONÉREUX AU BÉNÉFICE DES CENTRES DE FORMATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0316
Rapport /DPI / N°106826

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

GESTION DU PATRIMOINE RÉGIONAL – MISE EN ŒUVRE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE À TITRE ONÉREUX AU BÉNÉFICE DES CENTRES DE FORMATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération N°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N°DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu le rapport n° DPI/106826 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Conjointe du 18 juin 2019,

Considérant,

- la démarche de certification des comptes ;
- les préconisations de la Chambre régionale des comptes ;
- la démarche de valorisation du patrimoine régional ;
- la domanialité publique des centres de formation ;
- le projet de convention d'occupation précaire établi ;

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider la mise en œuvre de conventions d'occupation précaire à titre onéreux au bénéfice des centres de formation ;
- d'approuver le projet de convention en annexe pour mise en œuvre avec chaque centre de formation ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES

Entre

xxxxxxxxxxxxxxxx, dont le siège social est au xxxxxxxxxx, immatriculé xxxxxxxx

Représentée par xxxxxxxxxxx , dûment habilité aux présentes

Ci-après désignée le ou la « Bénéficiaire »

D'une part

Et

La Région Réunion, collectivité territoriale régie par les dispositions du Code général des collectivités territoriales, sis Hôtel de Région – Avenue René Cassin (97719) BP 7190 - Saint Denis Cedex 9,
Représentée par Monsieur Didier ROBERT, en-qualité de Président dûment habilité pour ce faire aux termes d'une délibération du Conseil Régional en date du 7 juillet 2015

Ci-après désignée : « La Région Réunion » ou « le Conseil régional » ou « la collectivité »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.431-1,

Vu le Code civil et notamment ses articles 1382 et suivants,

Vu le Code du travail et ses dispositions relatives aux établissements recevant des travailleurs,

Vu le Code de la construction et de l'habitat et ses dispositions relatives aux établissements recevant du public,

Vu les autres dispositions légales relatives à l'hygiène, la sécurité, le respect de

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

l'environnement applicables à cette convention,

Vu la convention pluriannuelle entre ……..et …….du xx/xx/xxxx

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n°……..

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Présente convention définit et fixe les conditions particulières de mise à disposition d'immeubles appartenant à la Région en faveur du bénéficiaire conformément à l'article ……. de la convention de :

OPTIONS
- délégation de la mission d'intérêt général
- délégation ….

signée précédemment entre les parties aux présentes.

La mise à disposition porte sur un immeuble (ou ensemble d'immeubles), propriété pleine et entière de la Région Réunion. Ces biens doivent permettre au Bénéficiaire de mener à bien ses missions statutaires.

Le Bénéficiaire est responsable de plein droit des personnes accueillies par ses soins au sein du ou des établissements objets de la présente convention, qu'il s'agisse de ses préposés, de ses apprenants ou tout autre intervenant extérieur, notamment ses fournisseurs.

ARTICLE 2 – DÉSIGNATION DES IMMEUBLES MIS A DISPOSITION

Par la présente, dans les limites définies par les plans cadastraux et les plans de situation représentant les ensembles immobiliers joints en annexe et dans le respect des articles suivants, la Région met à disposition du Bénéficiaire les locaux suivants, et les plateaux techniques existants dont le détail figure en annexe :

-
-

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention entre en vigueur à compter du xxxxxx pour une durée de xxxxxxx (durée de la convention pluriannuelle)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

ARTICLE 4 – CARACTÉRISTIQUES DES AUTORISATIONS AFFÉRENTES AUX BIENS IMMOBILIERS

La présente mise à disposition consiste en une autorisation d'occupation temporaire relevant d'un régime de droit public et découlant principalement du code général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation est accordée au seul Bénéficiaire. Aussi, il est interdit au Bénéficiaire de sous-louer ou de céder à des tiers, à titre gracieux ou onéreux, tout ou partie des droits conférés par la présente mise à disposition.

ARTICLE 5 – REDEVANCE – CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

5.1. Redevance

Compte tenu de la convention pluriannuelle visée au préambule et des statuts du Bénéficiaire, les Parties conviennent qu'une redevance annuelle d'un montant de XXXXX€ sera versée par le Bénéficiaire.

Le montant de la redevance sera calculé sur la base des superficies et des plateaux techniques mis à disposition.
La redevance n'est pas assujettie à la TVA.

Celle-ci sera recouvrée sur une base mensuelle représentant 1/12ème de la redevance annuelle et payable auprès du Payeur régional après réception de l'avis des sommes à payer.

Il est convenu que le Bénéficiaire s'acquitte également, pleinement et à ses frais exclusifs, des obligations décrites à l'article 10 «Exécution des obligations de conservation du domaine public ».

5.2. Charges de fonctionnement

Le Bénéficiaire conserve à sa charge exclusive tous les frais liés à son occupation, à savoir :

- abonnements et consommations fluides (eau, gaz, électricité, téléphone etc...)
- éventuels frais de raccordement aux différents réseaux,
- les contrats annexes (télésurveillance, gardiennage)

ARTICLE 6 – ÉTAT DES LIEUX

Compte tenu de la nature des liens juridiques entre le Bénéficiaire et la collectivité et de l'occupation préexistante par le Bénéficiaire de l'ensemble des locaux objets de la présente, il ne sera pas dressé d'état des lieux. Toutefois, une visite commune du site entre la Région et le Bénéficiaire interviendra dans les trois mois de la prise

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

d'effet des présentes afin de répertorier les besoins d'entretien et de maintenance nécessaires et définir leur affectation entre les Parties.

Aussi, le Bénéficiaire déclare connaître parfaitement les lieux et les accepter dans l'état dans lequel ils se trouvent.

Les mobiliers et équipements éventuellement mis à disposition du Bénéficiaire sont répertoriés dans une convention spécifique.

ARTICLE 7 – OCCUPATION ET JOUISSANCE

Le Bénéficiaire sera tenu de faire un usage des lieux conforme aux normes et usages applicables aux établissements de son secteur d'activité et dont les locaux sont mis à disposition par la collectivité.

A ce titre le Bénéficiaire s'engage à :

- occuper les lieux mis à disposition dans le cadre d'une utilisation normale et conformément à la destination prévue par la présente, et faire en sorte que son activité autorisée ne perturbe pas l'environnement proche ;

- il devra cohabiter en bonne intelligence avec les autres occupants du site le cas échéant ;

- s'assurer du respect de l'ensemble de la réglementation applicable aux locaux qui sont mis à sa disposition et à l'activité qu'il exerce et spécifiquement, si elles sont applicables, aux réglementations applicables aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le Bénéficiaire déclare avoir eu connaissance des informations et recommandations suffisantes lors de la délivrance de la présente mise à disposition et en faire son affaire personnelle ;

- aviser la Région immédiatement de toutes dépréciations subies par les équipements dès lors qu'elles pourraient avoir une incidence sur le patrimoine de la collectivité, alors même qu'il n'en résulterait aucun dégât apparent ;

- ne pas opérer de modification sur les installations mises à sa disposition sans avoir obtenu l'autorisation préalable et expresse de la Région ;

- ne faire aucune modification de l'équipement susceptible de porter atteinte au patrimoine de la Région sans son autorisation expresse, préalable et écrite.

Tous usages des installations, autres que ceux prévus aux présentes devront faire l'objet d'une demande d'autorisation expresse et préalable du Bénéficiaire à la Région.

A défaut de consentement préalable, ou dans l'hypothèse où les transformations effectuées mettent en péril la sécurité des personnes ou la pérennité des locaux et

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

des équipements, la Région pourra exiger du Bénéficiaire la remise en l'état initial des lieux concernés.

ARTICLE 8 – LOGEMENTS DE FONCTION

Le bénéficiaire assumera les taxes diverses liées au logement de fonction (taxe d'habitation et TEOM) dont le remboursement lui sera demandé annuellement, sur justificatif.

Le bénéficiaire est tenu d'informer la région des occupants au 1er janvier de chaque année.

Ces taxes seront payables auprès du Payeur régional après réception de l'avis des sommes à payer.

ARTICLE 9 – SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Les missions exécutées par le Bénéficiaire concourent à la prise en charge du public, de son personnel ainsi que des usagers au sein de ses locaux.

Le Bénéficiaire est réputé seul à occuper les lieux mis à disposition. A ce titre, il veille à la sécurité des biens et des personnes, à l'hygiène et à la salubrité dans les locaux.

9-1 La sécurité des personnes et des biens

Le Bénéficiaire est garant de la sécurité des personnes et des biens au sein des locaux mis à disposition et notamment des établissements recevant du public (ERP) qu'il exploite. Dans ce cadre, le Bénéficiaire est habilité à prendre toutes mesures conservatoires justifiées par l'urgence dès lors que la sécurité des personnes, l'hygiène ou la salubrité des locaux sont mises en jeu. Ce devoir d'alerte impose le contrôle régulier des conditions de mise en sécurité des locaux et des biens.

En cas de sinistre ou de mise en danger des personnes et des biens, le Bénéficiaire ou son représentant, prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir, atténuer et éviter l'aggravation des risques encourus. Les parties se rencontreront alors dans les meilleurs délais pour envisager la régularisation de la situation et le partage de responsabilités.

D'une manière générale, le Bénéficiaire veille à ce que les techniciens de la Région et les entreprises mandatées par celle-ci puissent intervenir dans les meilleures conditions et délais en cas de besoin.

9-2 La sécurité incendie

Les locaux exploités par le Bénéficiaire doivent répondre aux obligations réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie en vue d'assurer la

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

sauvegarde du public et du personnel, la protection des tiers et la facilité d'intervention des secours.

Le Bénéficiaire est responsable de la conformité des locaux aux réglementations en vigueur, qu'il déclare connaître et appliquer au sein des locaux de son établissement.

Il s'engage à produire à la Région, et à première demande de la collectivité, l'ensemble des avis et conclusions des contrôles périodiques et vérifications obligatoires auxquels son exploitation est soumise. Au surplus, le Bénéficiaire s'engage à lever l'ensemble des réserves et non-conformités découlant de ces rapports et à en attester auprès de la collectivité.

9-3 La protection contre les intrusions, les vols et vandalisme

La Région favorise la prévention des intrusions, du vol et du vandalisme au sein des sites mis à disposition, par l'installation de systèmes d'alarme et de contrôles d'accès.
Le Bénéficiaire peut être associé à la définition d'éventuels besoins complémentaires (gardiennage, télésurveillance, vidéo surveillance).
Le Bénéficiaire a en charge le suivi des contrats et le maintien en état de fonctionnement et d'usage des installations anti-intrusions, vols et vandalisme.

Le Bénéficiaire devra répondre des dégradations et pertes survenues pendant la durée de la mise à disposition des locaux. Sont exclues les dégradations qui résultent d'un cas de force majeure, d'une faute avérée de la Région, ou du fait d'un tiers étranger au site concerné.

9-4. Hygiène et sécurité liées aux conditions de travail

Conformément au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, le Bénéficiaire doit assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

ARTICLE 10 – Exécution des obligations de conservation du domaine public

La Région met à disposition les locaux et leurs équipements en sa qualité de propriétaire et assure le gros entretien et les gros travaux.

Le Bénéficiaire, en exécution de son obligation de conservation du domaine public, a en charge l'entretien et la maintenance du bâti et des équipements ainsi que le maintien en état de fonctionnement et d'usage des installations soit directement, soit en souscrivant les contrats nécessaires ou obligatoires.

10-1 : Les travaux réalisés par la Région

La Région est investie des obligations du propriétaire, elle assure le gros entretien et les grosses réparations, les mises aux normes, la rénovation, la restructuration et la

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

réhabilitation des établissements ainsi que les améliorations.

Le Bénéficiaire pourra être associé à la réalisation des opérations de travaux qui concernent les locaux occupés. Il participe aux différentes étapes de celles-ci : programmation, mise au point, exécution et réception.

Le Bénéficiaire mettra en œuvre les dispositions nécessaires pour laisser l'accès au site et permettre l'exécution des travaux de rénovation, restructuration, réhabilitation, de gros entretien, de mise aux normes, ou autres engagés par la Région.

En fin d'occupation, la Région en tant que propriétaire, conservera le bénéfice de toutes les transformations et améliorations qui auront pu être autorisées par elle.

10-2 : La maintenance et l'entretien à la charge du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire assure la gestion technique du patrimoine mis à sa disposition en exécution de son obligation de conservation du domaine public.

Les biens et équipements mis à disposition doivent être constamment tenus en bon état d'entretien, de propreté et de fonctionnement. Il appartient au Bénéficiaire de procéder à toutes les réparations locatives relevant de sa charge et nécessaires au maintien des lieux en bon état d'entretien et d'usage, y compris s'il y a lieu les installations, le matériel et le mobilier.

10-2-a : les éléments techniques ou naturels concernés par l'obligation de maintenance et d'entretien

De manière non exhaustive et en fonction des caractéristiques des locaux, le Bénéficiaire fera son affaire de **l'entretien et de la maintenance quotidienne** des éléments suivants :

- Les espaces et équipements extérieurs

Les clôtures, les espaces verts, les arbres de grande hauteur, les emplacements de parking et les voies de circulation extérieures(VRD) ;

- Le clos et le couvert

La toiture, les murs et les façades, les menuiseries extérieures (nettoyage de la toiture et des façades, feuilles mortes, plantes grimpantes...) ;

- Le second œuvre

Les cloisons intérieures, les revêtements de sol, les menuiseries intérieures (portes intérieures) et peintures ;

- Les réseaux

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

La plomberie sanitaire, l'électricité, les communications (téléphone, internet), les eaux usées, les eaux pluviales (gouttières, caniveaux, grilles d'évacuation) ;

- Les équipements électriques et moyens de levage

Climatisations, chauffe-eau, VMC, éclairages, ascenseur et monte-charge, l'arrosage automatique, les portails et barrières ;

- Les équipements de sécurité

Contre l'incendie : le SSI, les alarmes sonores et visuelles, les extincteurs, les détecteurs de fumée, les colonnes sèches, la signalétique et les plans d'évacuation, l'éclairage de secours (BAES), les systèmes de désenfumage, RIA et déclencheurs manuels ;

Contre l'intrusion : les portails automatiques, les alarmes, les volets électriques, les digicodes, la vidéosurveillance, l'interphonie ;

Pour la protection des personnes : les garde-corps, les points d'ancrage et lignes de vie en toiture, les installations sportives et les structures artificielles d'escalade.

Article 10-2-b : contrats à souscrire pour satisfaire à l'obligation de maintenance et d'entretien

Le Bénéficiaire fera son affaire de la souscription et de l'exécution de contrats d'entretien et ou de maintenance couvrant tous les éléments du bâti, ses équipements et ses espaces extérieurs, les éléments listés à l'article 10-2-a étant non exhaustifs.

Une copie de ces contrats d'entretien et des contrôles périodiques, des levées de réserves, des éventuelles factures d'intervention et des registres de sécurité devront être communiqués à la Région – Direction du Patrimoine et de l'Immobilier- par LRAR dans un délai de deux mois suivant la signature de la présente convention.

Par la suite, une copie de ces contrats devra être communiquée une fois par an et avant le 30 septembre de chaque année à la Région. Si cette transmission est partielle ou non exécutée, un mois après mise en demeure effectuée par LR/AR et restée infructueuse, le Bénéficiaire sera redevable d'une pénalité journalière de 50€ sans autre formalité.

Le calcul du montant de la pénalité se fera à compter de l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure reçue par le Bénéficiaire. Cette pénalité sera recouvrable mensuellement et payable auprès du Payeur régional après émission du titre de recette.

Article 10-2-c Conditions particulières relatives aux contrats couvrant les obligations réglementaires de contrôles périodiques et vérifications obligatoires

En tant qu'exploitant d'un établissement recevant du public ou classé Code du

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

Travail, le Bénéficiaire veille à la mise en œuvre et au suivi des contrôles et vérifications obligatoires, et s'assure de la levée des réserves révélées par ces contrôles.

Le Bénéficiaire rend compte à la Région des vérifications réglementaires de maintenance et de sécurité des installations techniques. Il s'engage à communiquer à la première demande de la Région tous documents relatifs à l'entretien général, la maintenance, les contrôles périodiques et vérifications obligatoires que la Région lui demanderait de communiquer.

Dans la mesure où une vérification obligatoire ou contrôle périodique indiquerait :

-une ou plusieurs non-conformités d'un équipement ou bâtiment,
-la mise à l'arrêt partielle ou totale d'un équipement,
-la nécessité de remplacer un équipement,
-une restriction d'usage d'un équipement ou local,
-une limitation à la jouissance des locaux mis à disposition voire la fermeture totale d'un bâtiment ou d'un ensemble immobilier,

le Bénéficiaire devra en référer immédiatement à la Région.

Il est également rappelé que le Bénéficiaire supporte intégralement l'obligation réglementaire de la mise à jour des registres de sécurité et des plans d'intervention ainsi que la mise à disposition de ces documents dans le respect des contraintes légales ou réglementaires pour chacun des sites dont il dispose.

Il est porté à l'attention du Bénéficiaire que les garanties liées aux assurances souscrites par la Région pour ses biens immobiliers sont liées à la bonne exécution des obligations de maintenance des équipements de sécurité pour la protection des biens et des personnes et la souscription des contrats y relatifs pesant sur les exploitants.
Aussi, en cas de carence avérée du Bénéficiaire ayant pour conséquence la perte partielle ou totale du bénéfice de ces garanties, la responsabilité du Bénéficiaire pourra être mise en jeu.

ARTICLE 11 – CONTRÔLE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA RÉGION

Pendant toute la durée de la présente convention, la Région, ou tout représentant dûment habilité par elle, dispose d'un droit d'entrée et de visite de l'ensemble des locaux.
Au préalable, la Région et ses Directions informeront le Bénéficiaire, par tout moyen de communication disponible (courrier ou e-mail et/ou appel téléphonique), de l'objet et de la nature de la visite, et ce, 48 heures à l'avance sauf cas de force majeure ou urgence.

ARTICLE 12 – RÉGIME DE RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

La Région souscrit les assurances en matière de dommages et responsabilité civile correspondant à ses compétences et obligations en tant que propriétaire des biens

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

mis à disposition. Ces contrats ne couvrent pas les dommages inhérents à l'exploitation du patrimoine mis à disposition du Bénéficiaire dans le cadre de son activité.

A cette fin, le Bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires et obligatoires dans cadre de la réalisation de ses missions pendant toute la durée du présent bail et acquitter régulièrement les primes et cotisations et justifier du tout à première réquisition du BAILLEUR.

Le Bénéficiaire fera assurer les biens lui appartenant, ou à lui confiés, par une compagnie solvable et pour les garanties incendie, foudre, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux.

Le Bénéficiaire communiquera par LRAR à la Région – Direction du Patrimoine et de l'Immobilier, un exemplaire des contrats souscrits, des notes de couverture et des acquits de paiements à la Région, et ce, avant le 30 septembre de chaque année. Si cette transmission est partielle ou non exécutée, un mois après mise en demeure effectuée par LR/AR et restée infructueuse, le Bénéficiaire sera redevable d'une pénalité journalière de 50€ sans autre formalité.

Le calcul du montant de la pénalité se fera à compter de l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure reçue par le Bénéficiaire. Cette pénalité sera recouvrable mensuellement et payable auprès du Payeur régional après réception de l'avis des sommes à payer.

Le Bénéficiaire supporte seul les conséquences des accidents et dommages de toute nature qui peuvent survenir, du fait de l'usage de la présente autorisation d'occupation.
En particulier, le Bénéficiaire est responsable de tous accidents ou dommages de toutes nature, et quelles qu'en soient les victimes, causés à l'occasion ou au cours de l'usage des autorisations, soit par elle-même, soit par son personnel, soit par des tiers agissant pour son compte (prestataires, fournisseurs …).

Le Preneur assurera à ses frais les risques propres à son activité.

Il devra en particulier souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable :
- une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers ;
- une police d'assurance Incendie Explosions, Vol et Dégâts des eaux garantissant contre l'incendie, les explosions, les dommages électriques, les dégâts des eaux, le bris des glaces et le vol, y compris les détériorations immobilières consécutives à un vol ou tentative de vol, ses biens propres à concurrence de leur valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, ainsi que ses responsabilités d'occupant à l'égard des voisins et des tiers en général.

Pour tous les dommages aux biens lui appartenant, le Preneur déclare renoncer à tous recours à l'égard du Bailleur et de ses assureurs.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0316-DE

Il s'engage :
- à informer ses assureurs qui devront également renoncer à tous recours contre le Bailleur ;
- à faire mentionner cette disposition dans les contrats d'assurance qu'il a souscrits.

A titre de réciprocité, le Bailleur pour les dommages aux biens lui appartenant, renonce à tous recours contre le Preneur et ses assureurs.

Il s'engage :
- à informer ses assureurs qui devront également renoncer à tous recours contre le Preneur ;
- à faire mentionner cette disposition dans les contrats d'assurance qu'il a souscrits.

Chaque partie devra être en mesure de communiquer à l'autre, et sur simple demande, le texte des polices d'assurances justifiant de cette renonciation à recours.

Le Bénéficiaire garantira la Région de toute condamnation éventuelle prononcée à son encontre à raison d'un dommage survenu à l'occasion ou au cours de l'usage des autorisations.

ARTICLE 13 – Élection de domicile et attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes et les notifications, les parties élisent domicile chacune en leur siège figurant en comparution des présentes.

En cas de litige sur l'exécution ou l'interprétation des présentes, les Parties se réfèreront au Tribunal Administratif du lieu de situation du bien.

Pour la Région Réunion Le Ou par délégation	Pour le Bénéficiaire Le Ou par délégation

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0317-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0317

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /CAB / N°106839
MISSION DES ÉLUS

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0317-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0317
Rapport /CAB / N°106839

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

MISSION DES ÉLUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et sa circulaire d'application en date du 15 avril 1992,

Vu la délibération n°DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n°DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le rapport CAB/N°106839 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, certains élus sont amenés à se déplacer pour le compte de la Collectivité Régionale,
- le régime applicable aux conseillers municipaux en matière de remboursement de frais de mission et de représentation,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider les missions suivantes :

DATES	CONSEILLERS	OBJET de la MISSION	DUREE
25/06/19 au 27/06/19	**Bachil VALY**	**PARIS** . Participation au comité d'orientation biodiversité ultramarine de l'Agence Française pour la biodiversité	2 jours
28/06/19 au 12/07/19	**Yolaine COSTES**	**PARIS / BRUXELLES** . Participation au comité Etat Région Interfonds . Rendez-vous à la FEDOM . Rendez-vous ministériels . Participation aux commissions à Région de France . 2ème forum économie bleue dans les RUP . Rendez-vous au Parlement européen	10 jours
03/07/19 au 12/07/19	**Jean-Alain CADET**	**PARIS / NANTES** . Rendez-vous institutionnels avec des représentants du Conseil régional Pays de la Loire . Rendez vous sur la filière énergie marine . Rendez-vous ministériel	4 jours

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0317-DE

17/07/19 au 21/07/19	**Lynda LEE MOW SIM**	**<u>MAURICE</u>** . Participation aux Jeux des Iles, inauguration et clôture . Rendez-vous sur le sujet de la coopération	5 jours

- d'imputer les crédits correspondants au Chapitre 930 – Article Fonctionnel 21 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0318-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0318

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DEECB / N°106828
PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - PROCÉDURE D'URGENCE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0318-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0318
Rapport /DEECB / N°106828

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - PROCÉDURE D'URGENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Codes de l'environnement, de la consommation et de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ayant transféré aux régions la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) incluant un Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la saisine de Monsieur le Préfet de La Réunion en date du 13 juin 2018 relative au projet de loi pour la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

Vu le rapport N°DEECB/106828 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Formation, Jeunesse et Réussite du 20 juin 2019,

Considérant,

- la compétence de la Région Réunion pour l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, intégrant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire,
- la publication de la feuille de route relative à l'économie circulaire par le Ministère de la transition écologique et solidaire, en date du 23 avril 2018,
- le délai de 15 jours (selon la procédure d'urgence) accordé à la Région Réunion pour émettre un avis sur ce projet de loi à compter de la réception de la saisine en date du 13 juin 2019,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte de ce projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, modifiant certaines dispositions des codes de l'environnement, de la consommation et de la construction et de l'habitation ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0318-DE

- d'attirer l'attention sur les éléments suivants, relatifs :

- à la sensibilisation : la nécessité d'éduquer et sensibiliser les consommateurs, autant que de les informer (Titre I) ;

- à la maîtrise d'ouvrage : l'obligation faite aux maîtres d'ouvrage de réaliser un diagnostic relatif à la gestion des produits, matériaux, et déchets issus de la déconstruction ou réhabilitation significative de bâtiments, qui sera précisée par décret en Conseil d'État ;

- à l'impact financier :
  - les potentielles difficultés à respecter le délai imposé pour la mise à disposition de pièces détachées (article 4) contraint à 20 jours. Dans le contexte d'éloignement de La Réunion, ce délai est inférieur à celui du fret maritime, la mise en œuvre du délai imposé par l'article 4 pourrait engendrer un impact financier (imposant un fret aérien ou espace de stockage) ;
  - la nécessité d'intégrer La Réunion aux modulations réglementaires possibles pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution pour ce projet de loi (article 10 : majoration du barème des coûts supportés par le service public pour compenser l'éloignement et article 12 : déploiement potentiel des consignes) ;

  - à l'impact sur l'emploi :
  - l'importance de réglementer le soutien des réseaux de réemploi et de réparation, tels que ceux gérés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou favorisant l'insertion par l'emploi par les filières soumises à la responsabilité élargie des producteurs (article 8) ;
  - l'importance de réserver des marchés ou lots de marchés, proposés par les éco-organismes, aux opérateurs économiques et entreprises de l'économie sociale et solidaire, conformément aux articles L.2113-12 à L.2113-16 du Code de la commande publique (article 10 du projet de loi) ;

  - à la responsabilité élargie des producteurs : considérant la difficulté actuelle de mise en œuvre de certaines filières soumises à la responsabilité élargie des producteurs dans un contexte insulaire, l'extension des filières soumises à cette responsabilité sont susceptibles de rencontrer des difficultés techniques et économiques relatives à leur mises en œuvre (Titre III), notamment aux regards de la dispersion et des quantités de certains gisements. En fonction des filières, la faisabilité technique et économique pourrait avoir des répercussions plus ou moins importantes sur le secteur économique, pouvant fragiliser la mise en œuvre de ce dispositif législatif ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0319-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DCP2019_0319

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à 09 h30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE

Représenté(s) :
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
K'BIDI VIRGINIE

Absents :
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DAE / N°106848
MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA COMPETITIVITÉ DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0319-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 juin 2019
Délibération N°DCP2019_0319
Rapport /DAE / N°106848

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA COMPETITIVITÉ DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Finances pour l'Outre-mer 2019 dite de transformation des territoires,

Vu la délibération n° DAP2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la motion présentée par les élus du Groupe majoritaire en Assemblée Plénière du 21 juin 2019, relative au maintien de la compétitivité des entreprises réunionnaises,

Vu le rapport N°DAE/ 106848 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que la loi NOTRE du 07 août 2015 renforce les compétences régionales en matière économique, traduites dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII),
- la situation économique de La Réunion,
- la volonté de la Région de consolider et d'allouer davantage de pouvoir d'achat à la population réunionnaise,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la motion ci-jointe, relative au maintien de la compétitivité des entreprises réunionnaises, présentée par les élus du Groupe majoritaire en Assemblée Plénière du 21 juin 2019 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0319-DE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2019

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES REUNIONNAISES

Présentée par les élus du groupe majoritaire

CONSIDÉRANT la loi NOTRe du 07 août 2015 qui renforce les compétences régionales en matière économique, traduites dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) ;

CONSIDÉRANT la fragilité du tissu économique réunionnais dont le nombre d'entreprises défaillantes est passé de 664 établissements au 1er trimestre 2018 à 1283 au 1er trimestre 2019 (source Fiben 24 mai 2019) avec une hausse des licenciements économiques de 6,7 % (données Pôle Emploi) ;

CONSIDÉRANT que 2018 a été une année particulièrement éprouvante pour l'économie réunionnaise dont la croissance était autour de 3 % depuis 4 années et a chuté aux alentours de 1,7%, baisse notamment due au mouvement social de fin d'année ;

CONSIDÉRANT que pour la première fois depuis 2012, l'emploi salarié a diminué sur le même temps de -1,3 % soit 3400 emplois ;

CONSIDÉRANT que la Loi de Finances Outre-mer 2019, dite de transformation des territoires, a conduit à des évolutions de l'ensemble des mécanismes d'allègements du coût du travail, dont les zones franches, ainsi que la suppression de la TVA Non Perçue Récupérable qui devait initialement servir à la création de deux fonds toujours inexistants pourtant très attendus car l'un était destiné au financement de l'économie et l'autre au soutien de l'investissement public ;

CONSIDÉRANT la volonté affichée lors de la présentation de la Loi Erom lors de la dernière CTAP, précisant que les territoires ultramarins, de part leurs spécificités démographiques, géographiques, environnementales et économiques, devaient relever de régimes particuliers et non pas dépendre d'applicatifs du régime général de la France continentale ;

CONSIDÉRANT le discours de politique générale que le Premier Ministre a prononcé le 12 juin 2019 à l'Assemblée Nationale au cours duquel, il a précisé les intentions du Gouvernement quant au coup de rabot sur les niches fiscales évoquées début avril. La suppression des déductions forfaitaires spécifiques dont bénéficient certaines professions a été cité et qui correspond à un abattement des charges patronales dans des secteurs très diversifiés tels que le bâtiment, la culture, le journalisme, etc. Concernant le secteur du bâtiment, cet abattement se nomme ETAM et permet une baisse de 10 % de charges patronales sur les salaires des ouvriers, des employés et des agents de maîtrise qui se rendent sur les chantiers. Sa suppression pourrait entraîner, par effet domino, la

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 28/06/2019
ID : 974-239740012-20190625-DCP2019_0319-DE

suppression de la déduction Fillon, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de 20 % du coût de l'emploi pour les salaires les plus modestes ;

CONSIDÉRANT que durant cette même allocution, le Premier Ministre a évoqué également la disparition potentielle du gazole professionnel pour les engins de chantier, disparition qui, si elle ne concerne pas directement La Réunion pour le moment, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur le coût des matériaux du BTP et par effet de conséquence, sur le pouvoir d'achat des Réunionnais ;

Les Élus du Conseil Régional de La Réunion réunis en assemblée plénière le vendredi 21 juin 2019

PROPOSENT d'engager des échanges avec les filières, les institutions et les services de l'État afin que soit étudiée la possibilité d'un moratoire en attendant de mesurer les impacts des suppressions de ces abattements fiscaux sur la compétitivité des entreprises et la création d'emplois, ceci afin de poser les bases saines nécessaires aux discussions sur la clause de revoyure 2019 et la PLFSS 2020 pour un territoire à l'économie déjà fragilisée depuis 2018 ;

INTERPELLENT le Premier Ministre sur la nécessité d'une plus grande cohérence entre son discours de politique générale qui laisse entendre que les entreprises des territoires ultramarins doivent participer à l'effort financier général et l'allocution du Président de la République du 28 juin 2018 où il reconnaissait la spécificité de la concurrence régionale à laquelle sont confrontées les entreprises ultramarines et qu'il est donc nécessaire de donner à ces territoires les moyens de mieux se structurer, mieux se développer, conscient que l'emploi durable viendra du privé.



ARRETES

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route

Subdivision Routière Est

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ P2019-03

portant réglementation permanente de la circulation sur la Route Nationale N°3 (classée à grande circulation) du PR 7+600 au PR 8+300 entre les agglomérations Chemin de Ceinture et Pont Payet sur le territoire de la commune de Saint-Benoît (hors agglomération)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

VU le code de la route et notamment son article R 411 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2007-424 du 23 mars 2007 relatif au transfert de l'ensemble du réseau des routes nationales de La Réunion au Conseil Régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-4260 du 12 décembre 2007 portant constatation du transfert des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de La Réunion au titre de l'article L110-3 du code de la Route en date du 28 mai 2019 ;

SUR proposition du Directeur de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route du 22 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'abaisser la vitesse sur la RN3-Route des Plaines du PR 7+600 au PR 8+300 entre les agglomérations Chemin de Ceinture et Pont Payet ;

CONSIDÉRANT la présence d'entrée et sortie riveraines, le long de la RN3, avec une faible distance de sécurité pour l'insertion de ces propriétés ;

CONSIDÉRANT la pente longitudinale d'environ 10 % sur une partie de cette section de route, engendrant une vitesse excessive rendue possible par un alignement droit d'environ 300 mètres ;

CONSIDÉRANT la présence pendant la coupe de canne de nombreux tracteurs à canne sur ce secteur et de cycles durant l'ensemble de l'année ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La vitesse des usagers sera abaissée à 70km/h sur la RN3 du PR 7+600 au PR 8+300 entre les agglomérations Chemin de Ceinture et Pont Payet, dans les deux sens de circulation, **à compter de la date de signature du présent arrêté**

ARTICLE 2 - La route nationale 3 est prioritaire sur les autres routes. Les équipements de gestion de cette priorité sont mis en place et entretenus par les services de la Direction Régionale des Routes.

ARTICLE 3 - Une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les services du Conseil Régional de La Réunion.

ARTICLE 4 - Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes dispositions existantes antérieures sur cette section de route nationale 3.

ARTICLE 5 - Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 - MM le Directeur Général des Services du Conseil Régional de La Réunion
le Directeur de l'exploitation et de l'Entretien de la Route
le Directeur de la DEAL
le Colonel Commandant la Gendarmerie de La Réunion
le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à La Réunion
le Maire de la commune de Saint-Benoît

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Réunion.

Saint-Denis, le 07 JUIN 2019

P/Le Président du Conseil Régional de La Réunion

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route

Subdivision Routière Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTE N° 2019 - 48

portant réglementation temporaire de la circulation sur la Route Nationale N°2 du PR35+075 - échangeur Paniandy au PR39+010 - échangeur Beauvallon (classée à grande circulation) sur le territoire des communes de Bras Panon et St Benoît (hors agglomération)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

VU le code de la route et notamment son article R 411 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2007-424 du 23 mars 2007 relatif au transfert de l'ensemble du réseau des routes nationales de La Réunion au Conseil Régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-4260 du 12 décembre 2007 portant constatation du transfert des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU la demande de l'entreprise SBTPC ;

VU l'avis des services techniques du Conseil Départemental et des communes de Bras Panon et St Benoît ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de La Réunion du 31 mai 2019 ;

SUR proposition du Directeur de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route du 31 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation sur la RN2 entre les échangeurs Paniandy et Beauvallon, dans le sens St Denis/St Benoît, pour permettre la réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité et de la couche de roulement des voies de circulation sur les ouvrages d'art de la ravine Bras Panon (PR37+042) et de la rivière des Roches (PR38+097) coté montagne.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation sur la RN2 sera interdite entre les PR35+075 et PR39+010, dans le sens St Denis/ St Benoît, de **20h00 à 05h00 du lundi 03 juin au vendredi 14 juin 2019 inclus sauf samedi, dimanche et jour férié.**

ARTICLE 2 - Pendant la période définie à l'article 1, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- Circulation interdite sur la section courante de la RN2 et déviée de la manière suivante :
  - pour les véhicules de moins de 3,5T : bretelle de sortie de l'échangeur Paniandy, puis RN2002 par le centre-ville de Bras Panon jusqu'à l'intersection avec le chemin Furcy Pitou, pour rejoindre la bretelle d'insertion de l'échangeur Beauvallon.
  - pour les véhicules de plus de 3,5T : bretelle de sortie de l'échangeur Paniandy, puis RN2002 jusqu'au chemin CFR, suivre la déviation permanente mise en place par la mairie de Bras Panon jusqu'à rejoindre la RN2002 jusqu'au chemin Furcy Pitou.
  - fermeture de la bretelle d'insertion de l'échangeur Bras Panon en direction de St Benoît au PR36+020 et déviation mise en place par la rue des Limites pour rejoindre la RN2002 jusqu'au chemin Furcy Pitou.

ARTICLE 3 - Pendant la période du 03 au 14 juin 2019 et selon les besoins de chantier, une limitation de vitesse ainsi qu'une interdiction de dépasser pour les poids lourds de plus de 19 T pourra être mise en place sur la section courante de la RN2 au niveau des ouvrages en travaux.

ARTICLE 4 - Une signalisation réglementaire et conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I Huitième partie signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Kréovision, pour le compte de l'entreprise de travaux SBTPC sous le contrôle de la Région Réunion / DEER / Subdivision Routière Nord.

ARTICLE 5 - Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ARTICLE 6 - MM le Directeur Général des Services du Conseil Régional de La Réunion
Le Directeur de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route
le Directeur de la DEAL
le Colonel Commandant la Gendarmerie de La Réunion
le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à La Réunion
le Maire de la Commune de Bras Panon
le Maire de la Commune de Saint-Benoît
le Directeur des services des routes du Conseil Départemental
le Directeur de l'entreprise SBTPC

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Réunion.

Saint-Denis, le 03 JUIN 2019

P/Le Président du Conseil Régional de La Réunion

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Direction de l'Exploitation
et de l'Entretien de la Route

Subdivision Routière Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTE N° 2019- 49

portant réglementation temporaire de la circulation sur la Route Nationale N°102
Au PR 4+500 dans le sens Nord/Est
Lieu dit : Avenue Roland Garros Intersection RD45
sur le territoire de la Commune de Sainte-Marie
(hors agglomération)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA REUNION

VU le code de la route et notamment son article R 411 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2007-424 du 23 mars 2007 relatif au transfert de l'ensemble du réseau des routes nationales de La Réunion au Conseil Régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-4260 du 12 décembre 2007 portant constatation du transfert des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU le règlement de voirie de la Région Réunion approuvé le 05/07/16 ;

VU la demande de la société ORANGE Reunion ;

VU l'avis de la Mairie de Sainte-Marie ;

VU l'avis du service des Routes du Conseil Départemental ;

SUR proposition du Directeur Régional des Routes du 06 juin 2019 ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation sur la RN102 à l'intersection du RD45 au PR 4+500 dans le sens Nord/Est (Rivière des Pluies/Ste Marie), lieu dit : Avenue Roland Garros commune de Ste Marie pour permettre aux travaux de réparation du réseau ORANGE Réunion, avec intervention dans un regard existant.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation sur la RN102 sera réglementée au PR4+500 dans le sens Nord/Est de circulation sur l'avenue Roland Garros, à l'intersection avec la RD45 rue Roger Payet , **le vendredi 07 juin 2019 au mercredi 12 juin 2019 de 20h00 à 05h00, sauf samedi, dimanche et jours fériés.**

ARTICLE 2 - Pendant la période indiquée à l'article 1, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- **Dans le sens Rivière des pluies/Gillot**, Pendant la période des travaux au droit de l'intersection avec la RD45 rue Roger Payet de 20h00 à 05h00, la circulation sera neutralisée sur environ 05,00ml et elle sera basculée (dévoyée) sur la voie de stockage (voie de gauche).

ARTICLE 3 - Une signalisation réglementaire et conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I Huitième partie signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992) sera mise en place et entretenue par ORANGE REUNION sous le contrôle de la DEER / Subdivision Routière Nord.

ARTICLE 4 - Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ARTICLE 5 - MM le Directeur Général des Services du Conseil Régional de La Réunion
Le Directeur Régional des Routes
le Directeur de la DEAL
le Colonel Commandant la Gendarmerie de La Réunion
le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à La Réunion
le Maire de la Commune de Sainte-Marie
le Directeur du service des routes du conseil Départemental
le Directeur de la Société ORANGE Reunion.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Réunion.

Saint-Denis, - 7 JUIN 2019

par délégation

po **Le Président du Conseil Régional de La Réunion**

Le Directeur Général Adjoint
Grands Chantiers Transports Déplacements

Nicolas MORBÉ